This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

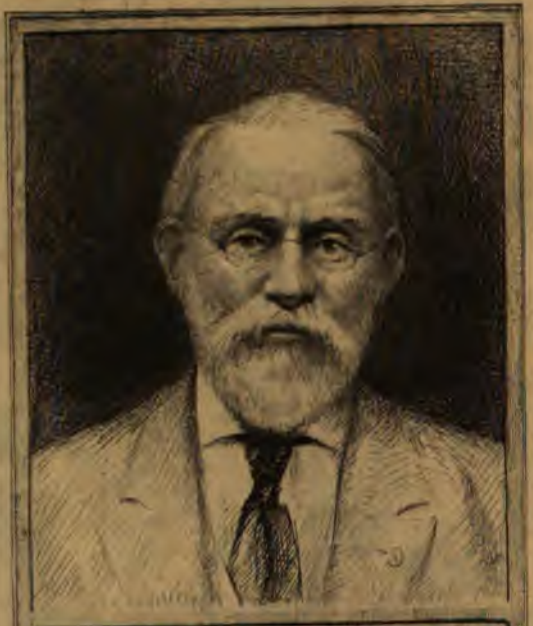

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME I
(TOME XLI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877.

Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

J. CRÉTINEAU-JOLY

JACQUES CRÉTINEAU-JOLY. — *Sa vie politique, religieuse et littéraire*, d'après ses mémoires, sa correspondance, et autres documents inédits, par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers. — Un vol. in-8°, Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

Tout un livre in-8° de 510 pages, pour la vie d'un homme qui n'a été ni général d'armée, ni ministre, ni ambassadeur, ni même académicien, c'est beaucoup, dira-t-on peut-être. Il est vrai que ce livre est de M. l'abbé Maynard, qui ne prodigue point sa plume et ne compte ses ouvrages que par ses succès [1]. L'abbé Maynard approfondit tout, éclaire tout ; avec lui, Pascal cesse d'être un mystère, Voltaire devient de plus en plus un abîme. Mais la vie d'un de nos contemporains, quelque distingué qu'il ait été, prête-t-elle autant à de savantes recherches, et peut-elle être aussi instructive et aussi intéressante que celles de ces grandes renommées d'autrefois dont l'influence se maintient à travers les siècles ? Voilà ce que plusieurs se sont demandé et ce que je me suis demandé à moi-même.

Et cependant, je n'en ai pas moins lu le livre tout entier et d'un trait, parce que l'écrivain qu'il nous rappelle a eu de puissantes initiatives, et que chacune de ces initiatives a laissé trace. Par son *Histoire de la Vendée militaire*, il a fait comprendre et apprécier la Vendée, même aux *Bleus*. Par son *Histoire de la Compagnie de*

[1] A l'instant où j'écris ces lignes, les feuilles publiques annoncent un nouvel ouvrage de M. l'abbé Maynard, ouvrage magnifiquement illustré et, ce qui vaut mieux encore, approuvé et loué par deux grands évêques, Mgr Pie et Mgr Mermillod.

Jésus, il a, non pas réduit au silence les détracteurs des Jésuites, — la haine et la mauvaise foi ne se taisent jamais ; — mais il leur a rendu impossible toute discussion sérieuse. Enfin, par son *Église romaine en face de la Révolution,* il a déchiré tous les voiles et a montré à nu ce qu'est l'œuvre de Dieu et ce qu'est l'œuvre du diable.

Ce sont là assurément de grands services, et l'on s'étonne, en y réfléchissant, que celui qui les a rendus n'ait pas joui complétement, pendant sa vie, de l'autorité qu'il semblait avoir justement acquise. A quoi a tenu cette anomalie? A un certain désaccord, plus apparent que réel, entre les livres et les habitudes. Crétineau-Joly était sincèrement et ardemment royaliste ; ce qui ne l'empêchait pas d'être très-familier avec ceux qui ne l'étaient guère, et très-sévère, à l'occasion, envers les royalistes et le roi. Il était franchement catholique de conviction, mais il l'était peu de pratique, et, pour me servir d'une expression de son biographe, s'il voulait bien paraître *un peu jésuite,* il n'entendait pas être pris pour un *capucin.* Homme d'intérieur, excellent père de famille, il aimait d'ailleurs, à ses heures perdues, la vie de boulevard, non pas, sans doute, dans ce qu'elle a de coupable, mais dans ce qu'elle a d'inconsistant ; il n'était pas *viveur,* mais il était *blagueur,* et, jusque dans son érudition, on se défiait de la blague. On avait généralement tort lorsqu'il écrivait, mais on n'avait pas tort lorsqu'il parlait. Comme la plupart des grands causeurs, il se laissait alors entraîner par la verve. Je n'en voudrais pour preuves que quelques-unes de ses conversations, saisies au vol par M. l'abbé Maynard. Lisez, par exemple, l'histoire de l'amnistie, accordée, en 1840, sur les instantes démarches de Crétineau, aux Vendéens qui se trouvaient encore au bagne. Vous y verrez une rouerie passablement compliquée de Louis-Philippe, dont l'effet aurait été de faire donner cette amnistie par son ministre de la justice, Teste, puis de contraindre celui-ci à quitter le ministère pour l'avoir donnée. Ouvrez ensuite le *Moniteur,* et vous vous convaincrez que M. Teste ne subit aucune disgrâce personnelle et qu'il se retira tout simplement

parce que le ministère Soult dont il faisait partie dut céder la place à un ministère Thiers (1er mars 1840). [1]

Puis-je prendre, d'un autre côté, au sérieux les petites anecdotes que Crétineau racontait, au coin du feu, sur l'excellent pape Grégoire XVI ? A l'entendre, ce vénérable et spirituel vieillard, qu'il avait connu simple moine et qui l'honorait de son amitié, se plaisait quelquefois à jouer avec lui à *cache-cache,* dans les jardins du Vatican. Que le pape, le voyant venir un jour, se soit amusé à se faire chercher, je le veux bien ; mais que la plaisanterie se renouvelât et que, semblable à un enfant qui joue avec sa nourrice, il prît au grave les recherches de Crétineau, sans s'apercevoir que sa soutane blanche, un peu trop ample, le trahissait à tous les yeux, voilà ce que je me refuse à croire.

Puis-je admettre également, sans réserves, le dialogue suivant entre le Souverain-Pontife et le journaliste ? — Je ne vous ai pas vu hier soir, Crétineau ; qu'avez-vous donc fait ? — Votre Sainteté exige une confession ? je dois donc lui avouer, en lui demandant l'absolution, que je suis allé au théâtre. — Et qu'y avez-vous vu ? — J'ai vu danser la Cerrito. Quelle danseuse, Saint-Père ! et aussi quel enthousiasme ! on l'a rappelée dix-huit fois. — *Tant mieux, tant mieux,* dit le vieux pape, *en éclatant de rire et en se frottant les mains.* Tant que mes Romains applaudiront des danseuses, *ils ne songeront pas à faire des révolutions.* — Eh bien ! ou je me trompe fort, ou Crétineau a mis dans ce tableau quelque peu du sien. Grégoire XVI aimait à rire, je le sais ; mais ici la touche est par trop laïque. Il a pu dire : — Mieux vaux que mes Romains passent leurs soirées à applaudir des danseuses qu'à conspirer ; — mais il y a certainement dans ce dialogue une nuance qui manque et que je regrette.

Ceci une fois dit, on ne peut que constater la parfaite indépendance de Crétineau, indépendance qu'on a parfois mise en doute ; peut-être même la poussait-il un peu loin, car elle lui fit, en plus

[1] Par suite du rejet du projet de dotation, à l'occasion du mariage du duc de Nemours.

d'une rencontre, méconnaître d'excellents avis. Ainsi, lorsque le vicomte de Monti, à propos de son *Histoire de la Vendée*, où les gentilshommes sont représentés comme n'ayant pas été au niveau des paysans, lui écrivait : — Frappez sur les gentilshommes en *écrivain* et non en *démocrate*, — il lui exprimait sous une forme vive une pensée très-juste ; lorsque le général des jésuites le suppliait, *les larmes aux yeux*, de ne pas livrer à la publicité son volume de *Clément XIV* où la cause d'un pape semble par trop sacrifiée à la Compagnie de Jésus, il lui donnait le conseil le plus généreux. L'intérêt de Crétineau était évidemment, dans l'un et l'autre cas, d'accéder aux désirs qui lui étaient exprimés. Eh bien ! il ne le fit pas ; il tint même à clore son *Histoire de la Vendée* par un chapitre sur l'*Ingratitude des Bourbons*, qui ne pouvait que blesser les nobles exilés de Froshdorf, parce que la vérité y était dépassée et que le mot était injuste. Il était assurément blâmable, mais son indépendance, du moins, ne peut être contestée. De leur côté, le prince et les jésuites se tinrent dans leur rôle d'une parfaite dignité. Ils ne retirèrent point leur amitié à Crétineau ; ils lui en ont donné, vivant et mort, de nombreuses preuves ; mais le prince, tout en lui gardant un fidèle souvenir, ne put lui témoigner sa reconnaissance, et les jésuites, tout en priant pour lui, durent séparer nettement leur cause de la sienne. Crétineau, à ce qu'il paraît, accusait les jésuites d'ingratitude. L'abandonner après lui avoir fourni les documents et mis la plume à la main lui semblait peu courageux. Pour lui, c'était de la politique, c'était de la peur. Eh ! mon Dieu, il est une peur qu'on fait toujours bien d'avoir : c'est celle de blesser les convenances. La vérité était dans les documents, mais la convenance était elle toujours dans le style ? Etait-elle surtout dans l'appréciation des actes de Pie IX, lors de la douloureuse affaire du *Sonderbund ?* Or style et appréciation étaient du fait de Crétineau et non de celui des jésuites.

En politique, Crétineau était né Vendéen et il resta toute sa vie Vendéen ; c'est un honneur pour sa mémoire. Il avait le culte de la monarchie ; mais il ne prenait pas assez garde que, si ce culte est

permis, il ne l'est que pour la monarchie qui est dans le vrai et non pour la monarchie qui est dans le faux ; pour Charlemagne ou saint Louis, non pour Henri VIII ou Elisabeth. Il ne comprenait pas que, si la monarchie est la meilleure sauvegarde du principe d'autorité, elle ruine ce principe par le discrédit, dès qu'elle se fait violente et persécutrice. De là, sa malheureuse *Campagne du Nord*, au profit de la Russie, lorsque nos troupes combattaient les Russes en Crimée.

— Mais vous vous battez bien au profit des Turcs ! — pouvait-il dire. J'en conviens, et n'entends nullement me porter fort pour la politique napoléonienne ; mais enfin le Turc, à cette époque, laissait pleine liberté aux catholiques et le Russe ne la leur laissait pas ; le Turc était impuissant et le Russe était précisément tout le contraire ; la France enfin n'avait rien perdu encore de son prestige ; elle pouvait facilement se faire respecter à Constantinople, beaucoup moins facilement à Saint-Pétersbourg. Crétineau se trompa donc ; il perdit dans l'esprit de ses compatriotes, sans rien gagner dans l'esprit de ceux qui ne l'étaient pas. On se servit de lui pour fonder le journal *Le Nord*, puis on le congédia sans grande politesse.

Je dirai la même chose de sa campagne contre Louis-Philippe ; non certes qu'on puisse lui reprocher d'avoir pris corps à corps le roi des barricades ; mais on put le voir avec regret entreprendre l'attaque à l'instigation du gouvernement impérial, avec son aide et ses promesses. — J'avais l'espérance, dit-il, qu'on ferait quelque chose pour le Saint-Père, je l'avais stipulé. — Confiance trop naïve ! on se servit de lui, et, le service obtenu, on oublia le reste.

En deux mots, Crétineau-Joly manquait parfois de tact et de mesure. C'est ce qu'exprime avec une rare délicatesse la lettre de condoléance adressée à sa famille par le comte de Monti, au nom de M. le comte de Chambord. — « Si quelquefois, y lisons-nous, la belle intelligence de M. Crétineau n'a pas toujours exprimé avec assez de calme la répulsion de son cœur pour les faits condamnables des temps passés et les lamentables tristesses des années que nous traversons, du moins, ses intentions ont toujours été parfaites, car

sa vie entière fut celle d'un Vendéen fidèle, d'un vaillant et éloquent défenseur de tous les principes. » Voilà le mot vrai et il restera.

Comme écrivain, Crétineau avait une qualité que nulle autre ne supplée. Il savait appeler l'attention et se faire lire. Ecrire six gros volumes sur les jésuites et intéresser toujours, voilà certes un tour de force, et ce tour de force il l'a accompli. Lorsqu'on avait ouvert un de ses livres, on n'était pas libre de le fermer avant la dernière page, et c'est ainsi que son rôle a été des plus utiles. On le trouvait parfois incorrect, outré, étrange, surtout à la fin et dans ses écrits polémiques; car, dans les autres, que de pages éloquentes ou charmantes! mais on le sentait entraînant et l'on se laissait entraîner. S'il dépassait par hasard la vérité, c'était comme un cheval de course qui dépasse le but, mais qui a commencé par l'atteindre. Il l'a atteint, non-seulement dans son *Histoire des Jésuites,* mais encore dans son *Clément XIV,* dans son histoire du *Sonderbund,* dans ses ardentes polémiques avec Theiner. Coupez, élaguez tant que vous voudrez, mais la vérité restera. Vous la trouverez également frappante, palpitante dans son *Eglise romaine en face de la Révolution.* Elle ressort même tellement des pièces produites qu'on se demande pourquoi l'auteur fait tant d'efforts de style pour la mettre en saillie.

Crétineau a été enfin un grand *dénicheur de pièces,* ou plutôt il savait si bien les faire valoir qu'elles lui arrivaient de tous côtés. Son tort alors était de faire le mystérieux, comme un amant, de ses bonnes ou plutôt de ses mauvaises fortunes, et, au lieu de s'attacher à prouver, de ne chercher qu'à intriguer. De là une certaine défiance du public érudit, qui tient toujours à remonter aux sources. Dom Guéranger s'en fit un jour l'interprète, lorsqu'il fit remarquer que les *Mémoires de Consalvi* n'avaient pas été publiés en italien. Un document n'a, en effet, de valeur que lorsqu'on en connaît le texte. Avec la meilleure volonté du monde, une traduction peut être fautive ; je dirai même, sans prendre trop au pied de la lettre le mot italien *traduttore, traditore,* qu'elle l'est toujours par quelque

endroit. Aussi l'authenticité des *Mémoires de Consalvi* n'a-t-elle cessé d'être mise en doute que lorsque le fac-simile du passage le plus important a été mis sous les yeux des lecteurs. Encore est-il fort heureux qu'on n'ait pas exigé davantage, car Crétineau s'était mis dans l'impossibilité de faire connaître le texte entier.

Voici le fait : Consalvi raconte qu'ayant refusé, en 1801, de signer un concordat substitué frauduleusement à celui dont chaque phrase avait été discutée et arrêtée, il fut violemment interpellé par le premier consul dans une réunion officielle. — Vous pouvez partir, disait Bonaparte ; c'est ce que vous avez de mieux à faire ; quand donc partez-vous? — Après dîner, lui fait dire son éditeur. La réponse, à coup sûr, était des plus vives et des plus fières. Aussi son succès dans la presse fut-il complet. Mais était-ce bien la réponse du cardinal ? Consalvi dit, au contraire, qu'il demeura abasourdi et ne sut pas répondre un mot. C'était beaucoup plus candide et beaucoup plus modeste. La réponse qu'on lui prêtait était-elle d'ailleurs aussi heureuse qu'elle semblait l'être? Oui, si Consalvi et Bonapate eussent été seuls ; la fermeté déconcerte la violence, mais seulement lorsque l'amour-propre n'a rien à souffrir. Telle n'était assurément pas la situation, lors du grand dîner dont parle Consalvi. Mettre au pied du mur, en face de tous les dignitaires de l'Etat, un général de trente ans, habitué à vaincre et qui porta, plus d'une fois, l'infatuation du pouvoir jusqu'à l'absurde, c'eût été rendre tout recul impossible. Le silence du cardinal le servit donc mieux et servit mieux les intérêts catholiques que ne l'eût fait la repartie la plus acérée. Il permit de reprendre les négociations, et tout le monde sait quel en fut le résultat. La fermeté toujours douce mais inébranlable de Consalvi finit par triompher des résistances des plénipotentiaires français, qui prirent sur eux de céder, et le concordat assura le rétablissement de l'Eglise.

J'ai parlé d'une appréciation de quelques-uns des actes de Pie IX qu'on peut, à bon droit, reprocher à Crétineau-Joly ; mais, pour être juste, il faut ajouter qu'il se l'est noblement reprochée à lui-même. C'était au commencement du règne de ce grand pontife. On se rappelle qu'en présence d'une société troublée et inquiète, Pie IX

crut qu'il fallait épuiser la mansuétude avant de recourir à la sévérité. Sans sacrifier aucun principe, il se montra donc généreux et conciliant. Bien des esprits et de bons esprits s'en effrayèrent. Ils accusaient le Pape de faiblesse, et, en cela, ils se trompaient; ils lui prédisaient des ingratitudes, des trahisons, et, en cela, ils ne se trompaient pas; mais le Pape ne s'y trompait pas plus qu'eux. D'autres, au contraire, et, parmi eux, les catholiques ne manquaient pas, croyaient fort légèrement à une réconciliation générale; ils interprétaient les réformes pontificales dans un sens qui n'était nullement celui du pontife, l'alliance impossible des principes libéraux et des principes catholiques, et ne doutaient pas de la sincérité des ovations, cette grande manœuvre des *ventes*, dans lesquelles de plus clairvoyants n'apercevaient qu'une tumultueuse et impudente comédie. De part et d'autre on comprenait assez mal la grande âme de Pie IX; on ne se souvenait pas assez de son divin modèle, mangeant avec les pécheurs, conversant avec la Samaritaine, accueillant la femme adultère, ce qui ne devait pas l'empêcher de chasser les marchands du temple. La justice n'apparaît jamais plus juste que lorsqu'elle est précédée de la bonté, et c'est précisément cette alliance de la justice et de la bonté qui a fait la grandeur de Pie IX.

Crétineau fut de ceux qui s'effrayèrent; on ne peut lui en vouloir; mais cette disposition de son esprit le rendit sévère pour le Pape et ce fut un tort. Dans la question du *Sonderbund*, il alla même jusqu'à l'insulte; Pie IX en fut profondément blessé, mais du moins la réparation fut solennelle, et, dans son beau livre de l'*Église romaine en face de la Révolution*, l'auteur de l'histoire du *Sonderbund* se montra aussi respectueux et aussi juste qu'il l'avait été peu dans son précédent écrit. Sans renoncer à ses idées — Crétineau y renonçait rarement, parce qu'elles étaient sincères, — il exposa éloquemment celles du Pape, et termina cet exposé, où rien ne fut oublié cette fois, par une belle page.

« Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, disait-il, Pie IX avait conservé à travers les labeurs de sa carrière de prêtre, d'évêque, de cardinal, cette candeur de jeune homme et cette virginité de l'âme, heureux

privilége de quelques prédestinés. En le voyant, on pouvait toujours dire de lui ce que le Père de la Rivière a écrit de saint François de Sales : « Ce béni enfant portoit, dans toute sa personne, le » caractère de la bonté. Son visage étoit gracieux, ses yeux doux, » son regard aimant et son petit maintien si modeste, que rien plus; » il sembloit un petit ange. » — Comme François de Sales, Pie IX s'attacha à développer ce bonheur d'organisation ; il eut sur les lèvres ces réponses pleines d'aménité qui apaisent les colères, et ces paroles qu'on préfère aux dons. Il était beau comme le désir d'une mère. Il lavait ses mains dans l'innocence, et, sans songer que l'âme de la colombe pouvait être livrée à un peuple de vautours, il se montrait éloquent parce qu'il avait la sagesse de cœur et que la mansuétude de sa bouche prêtait des charmes à la science. »

Il est remarquable que, deux fois en ce siècle, la Révolution a cru pouvoir circonvenir la papauté, de manière à s'en faire une aide : la première fois sous Pie VII, dont elle n'avait pas oublié les tendances conciliantes, à Imola ; la seconde, sous Pie IX, dont elle interprétait à sa façon la touchante indulgence pour quelques égarés, à Spolette ; mais deux fois elle a été réduite à se convaincre que, chez les élus de Dieu, la bonté n'est qu'un des éléments de la force.

M. l'abbé Maynard a été, dans sa *Vie de Crétineau*, ce qu'il est toujours, franc, complet, et son récit est, comme d'habitude, d'un intérêt soutenu. Quant à Crétineau, s'il a rendu d'éminents services, il en a été grandement récompensé. Les regrets de Pie IX se sont joints à ceux du comte de Chambord sur sa tombe, et Dieu l'a béni à la fois dans sa mort et dans sa famille : dans sa mort, qui a été pieuse après avoir été pieusement attendue ; dans sa famille, à laquelle il avait donné de bonnes leçons et qui lui rendait de bons exemples. Crétineau avait vaillamment combattu pour les saines doctrines, mais en volontaire quelque peu indiscipliné ; l'un de ses fils s'est enrôlé dans la milice sainte pour combattre à son tour, mais sous une sûre discipline. Il y a longtemps que le Psalmiste l'a dit : « Les fils sont la récompense des pères ; *filii, merces.* »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LES FACULTÉS DE DROIT CIVIL ET CANON *

On a vu que, dans l'assemblée générale d'inauguration tenue à l'évêché de Nantes, la constitution de l'Université fut proclamée publiquement, en présence de 41 canonistes, de 27 légistes, d'un théologien, de 4 médecins et de 4 maîtres ès arts. La supériorité numérique des docteurs en droit sur les docteurs des autres facultés que nous constatons ici, était la même dans les écoles et nous indique le courant que suivaient alors les étudiants. Il y a bien longtemps que la connaissance du droit conduit aux honneurs et aux carrières lucratives. La multiplicité des tribunaux ecclésiastiques et séculiers, qui se partageaient autrefois les justiciables, offrait de nombreuses positions aux aspirants des écoles de droit, et ceux qui s'adonnaient à l'étude du droit canon n'étaient pas moins favorisés que les autres.

De même que le roi avait ses *cas royaux*, l'Église avait, elle aussi, ses *cas divins*. La société lui reconnaissait le droit d'appeler à sa barre certains criminels qu'elle frappait d'excommunication, avant de les livrer à la justice civile. On n'a pas oublié que Gilles de Retz fut interrogé par l'évêque de Nantes et le vicaire de l'Inquisition avant d'être traduit devant les commissaires du duc de Bretagne. Pour ces assises extraordinaires, comme pour les tribunaux perma-

* Voir la livraison de juillet 1876, pp. 24-40.

nents des officialités, le clergé avait besoin de jurisconsultes capables d'appliquer le droit canon. Dans la crainte d'en manquer, il envoyait parfois des clercs jusqu'en Italie. En raison des conflits fréquents qui s'élevaient entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, les juges des juridictions civiles ne pouvaient ignorer le code de l'Église ; aussi les faveurs du prince allaient de préférence au devant des magistrats qui étaient doublement docteurs.

Le docteur en droit canon se désignait dans le diplôme par l'expression de *doctor in decretis*, et le docteur en droit civil, par les termes de *doctor in legibus*. Celui qui s'intitulait *doctor in utroque jure* avait atteint le comble des honneurs universitaires.

A l'origine, la faculté de droit canon fut entièrement distincte de la faculté de droit civil. L'une et l'autre avaient leurs statuts particuliers et leurs professeurs différents ; tous les actes en font foi. Elles ne se sont confondues que vers le milieu du XVIIe siècle.

La ville de Nantes attachait tant d'importance à l'enseignement du droit, au XVe et au XVIe siècle, qu'elle n'hésita pas à louer un immeuble dans la rue Saint-Gildas pour y établir le docteur Jacques Clatte, dont nous avons parlé aux origines de l'Université, et ses deux co-régents ; mais plus tard elle se désintéressa de la prospérité de ces deux écoles et les abandonna à leurs propres ressources, bien que le roi eût mis à la charge du trésor de la province le traitement des professeurs. Cette indifférence était bien inopportune. La faculté de Nantes avait plus que jamais besoin d'un appui sérieux pour être en état de lutter avec sa rivale d'Angers dont la renommée était connue de tous les étudiants de l'Ouest. L'Université d'Angers exerçait une attraction qu'on peut encore apprécier aujourd'hui à l'aide des registres de la *nation bretonne*, qui se conservent dans les archives de Maine-et-Loire [1].

Malgré cette concurrence redoutable, les leçons de droit n'en

[1] Dans le préambule des lettres patentes de 1725 (citées au chapitre de la faculté de théologie), le roi constate que l'Université d'Angers s'est acquis aussi un grand renom par les leçons de ses professeurs en théologie et en philosophie. (Arch. de la Loire-Infér., série D.)

continuaient pas moins à Nantes, mais au milieu d'un modeste auditoire. Privés de leurs anciennes salles de la rue Saint-Gildas et réduits à mendier un asile près des marguilliers de la paroisse Saint-Denis, les professeurs de droit civil et canon, au nombre de deux, faisaient leurs cours, en 1669, dans la chapelle Saint-Gildas, en présence de 22 écoliers, originaires de Bretagne, d'Anjou et de Poitou. Suivant le procès-verbal qui nous apprend ces détails, le personnel avait été plus nombreux auparavant. Le roi avait établi quatre chaires et assigné une dotation de 460 livres sur la recette générale de Bretagne. Le plus ancien professeur recevait sur ce fonds 120 livres, et les autres 75 livres ; mais, le quart ayant été retranché vers 1660, le nombre des régents en exercice s'était forcément réduit. De 1582 à 1669, les facultés de droit n'avaient pas délivré plus de 162 lettres de bacheliers, de licenciés et de docteurs. Ce chiffre officiel, avoué devant le commissaire du roi, nous prouve que les leçons n'étaient pas plus fréquentées quand les chaires étaient plus nombreuses.

Vers la fin du XVIIe siècle, on put croire un moment à une résurrection des études à Nantes, quand Louis XIV, par son édit de 1680, créa une chaire de droit français dans chaque université du royaume. Un jurisconsulte ouvrit des leçons publiques sur la nouvelle jurisprudence, sans être assuré d'aucun traitement ; il les continua jusqu'en 1698, et abandonna sa chaire quand il se vit privé de tout encouragement.

L'enseignement du droit français ne fut repris qu'en 1722 par le sieur Bizeul, qui, pour ses honoraires, était autorisé à prélever sur chaque étudiant une taxe de 6 livres d'inscription, dont le produit formait un total de 300 livres environ par an. Les États de Bretagne pour l'encourager lui accordèrent, en 1724, une gratification de 1,000 livres, à laquelle on ajouta les revenus de la place d'agrégé, soit 225 livres. Le sieur Bizeul, s'étant plaint d'être moins bien traité que ses collègues, l'intendant fit une enquête, de laquelle il ressortit que chaque chaire de professeur de droit civil ou canonique apportait 1862 livres, et que les émoluments du sieur Bizeul ne

dépassaient pas 516 livres. Je n'ai pu savoir si le réclamant obtint justice.

Les querelles intérieures qui agitèrent l'existence de la faculté de droit sont peu intéressantes ; elles ne mériteraient pas d'être signalées, si elles ne nous apprenaient quels rapports existaient entre les professeurs et les élèves. Dans la contestation qui s'éleva, en 1723, à propos de la présidence des thèses, l'arrêt du Conseil, en date du 12 mai 1723, décide que le droit de présidence sera fixé à 9 livres, sans compter les droits des professeurs, qui, tous ensemble n'auront pas plus de 80 livres. Par le même arrêt [1] il est enjoint aux professeurs de ne pas s'ingérer dans les répétitions de droit, mais de laisser aux étudiants la liberté de choisir parmi les agrégés. Il est défendu également de prélever des taxes abusives et de dispenser aucun étudiant de l'examen sur le droit français. On voit qu'il en coûtait déjà fort cher pour devenir avocat sous l'ancien régime.

Dans le cours du XVIIIe siècle, la faculté de droit fut encore réduite à exposer plusieurs fois sa détresse à la ville de Nantes et aux États de Bretagne, sans obtenir autre chose que des promesses. En 1732 [2], elle louait au couvent des Carmes une salle obscure et malsaine, où se donnaient les leçons, et n'avait pas d'autre local pour les exercices solennels des thèses et des examens.

Ces lenteurs aboutirent au démembrement de l'Université de Nantes. Pendant qu'on hésitait à voter les fonds nécessaires et qu'on étudiait les plans des édifices, les conseillers du Parlement négociaient en Cour et près de l'intendant pour la translation des écoles de droit à Rennes. Leurs remontrances furent si habilement présentées, qu'en octobre 1735, le roi rendit la déclaration suivante :

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, F 95.
[2] Ibid. C 23.

DÉCLARATION DU ROY POUR LA TRANSLATION DE LA FACULTÉ DE DROIT DE LA VILLE DE NANTES EN CELLE DE RENNES, DONNÉE A VERSAILLES LE 1er OCTOBRE 1735, REGISTRÉE AU PARLEMENT LE 12 OCTOBRE 1735.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre; à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — La résidence que les anciens ducs de Bretagne faisaient ordinairement dans la ville de Nantes, avait donné lieu d'y faire l'établissement d'une université, mais comme depuis la réunion de ce païs à notre couronne, les rois, nos prédécesseurs, ont jugé à propos d'y ériger un parlement pour le bien de la justice et pour l'avantage des peuples de la même province, la ville de Rennes où le siège en a été fixé, s'est accrue considérablement par le grand nombre d'habitants que cet établissement y a attirez; et c'est ce qui a donné lieu aux officiers du dit parlement de nous représenter que l'expérience et les changements qui sont arrivez dans la suite des temps, ont fait connaître que la ville de Rennes, étant située presque dans le centre de la province, et les pères pouvant y envoyer plus facilement leurs enfants pour y faire leurs études, l'université y serait placée beaucoup plus convenablement que dans la ville de Nantes qui est à l'une des extrémités de la dite province, et si éloignée de l'autre qu'elle ne peut lui être d'une grande utilité; mais que si ce changement paraissoit susceptible d'une trop grande difficulté, il seroit d'une extrême conséquence pour pouvoir former avec plus de soin dans la science des loix et des coutumes, les sujets qui sont destinez à rendre la justice au parlement de Bretagne, ou à servir le public dans la profession d'avocat, que sa majesté voulût bien au moins transférer à Rennes la faculté de droit qui est établie à Nantes; que d'un côté une ville où la résidence du parlement rassemble en grande partie ce qu'il y a de plus éclairé dans la province, pourroit fournir plus aisément qu'aucune autre des professeurs et des maîtres, capables de bien instruire la jeunesse; que d'un autre côté les officiers dont le parlement est composé, et tous ceux que leur profession attache au service de la justice, seroient bien plus en état de veiller par eux-mêmes non seulement sur les études mais aussi sur la conduite et les mœurs de leurs enfants, au lieu qu'à présent ils sont obligés de les éloigner d'eux pour les envoyer étudier et prendre des degrez dans la faculté de droit de Nantes, où se trouvant livrez à eux-mêmes dans un âge peu avancé, ils ne font souvent que des études très-imparfaites, et sont d'ailleurs exposez à toutes les occasions de dissipations et de dérèglement qu'une ville aussi peuplée que celle de Nantes, et où il aborde un aussi grand nombre d'étrangers peut leur présenter; qu'ainsi le moyen le plus propre à former de dignes sujets pour la science ou pour les mœurs qui puissent nous servir utilement soit dans notre

parlement de Bretagne, soit dans les tribunaux inférieurs de la même province, seroit de faire en sorte qu'ils fussent élevez dans l'étude de la jurisprudence, sous les yeux de cette compagnie, ce qui contribueroit aussi à rendre les études plus célèbres, et à exciter une plus grande émulation soit entre les étudiants, soit entre ceux qui les instruisent; qu'enfin la ville de Nantes dont les habitants s'attachent beaucoup plus au commerce qui y fait tous les jours de nouveaux progrès qu'à l'étude souvent trop stérile des loix et de la jurisprudence, ne souffriroit presque aucun préjudice par la translation de la faculté de droit dans la ville de Rennes; et que ce préjudice seroit d'ailleurs si peu sensible qu'il ne mériteroit pas d'entrer en comparaison avec le grand avantage que le public trouvera dans un changement si favorable. Toutes ces considérations nous ayant paru également dignes de notre attention, nous avons jugé à propos d'y avoir égard, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que les mêmes raisons de convenance et d'utilité publique nous ont déjà engagés à établir une faculté de droit dans la ville de Pau où notre parlement de Navarre est établi, et dans celle de Dijon où notre parlement de Bourgogne a sa séance. — A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré, et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit :

Article I. — La faculté de droit, cy-devant établie dans la ville de Nantes, sera et demeurera transférée, comme nous la transférons par ces présentes, dans la ville de Rennes, pour y vaquer à l'instruction des étudiants, aux examens et aux thèses nécessaires pour l'obtention des degrez, ainsi qu'elle le faisoit cy-devant dans la ville de Nantes, sans aucun changement ni innovation, quant à présent, ni dans le nombre des professeurs ni dans celui des docteurs agrégez, ni dans les règles qui y ont été observées par le passé; et ce jusqu'à ce qu'autrement par nous il en ait été ordonné.

II. — Les écoles de la dite faculté, ensemble les lieux destinés aux examens, thèses et autres actes académiques, seront placés dans l'endroit de la ville de Rennes qui sera jugé le plus convenable pour la commodité publique, et en cas qu'il survienne quelque difficulté à cet égard, il y sera par nous pourvu ainsi qu'il appartiendra.

III. L'ouverture des écoles de la dite faculté transférée à Rennes se fera le second janvier prochain, auquel temps les étudiants seront tenus de s'inscrire en la manière accoutumée sur les registres de la dite faculté

et de prendre les leçons des professeurs selon ce qui est prescrit par les édits et déclarations qui concernent l'étude du droit, sans que le défaut du trimestre qui a commencé le premier du présent mois puisse leur être opposé; notre intention étant que l'année prochaine, 1736, soit réputée une année entière académique, quoiqu'elle ne soit composée que de trois trimestres, et qu'il en soit usé par rapport à eux comme s'ils avoient commencé de continuer leurs études pendant le dernier trimestre de la présente année.

IV. — Voulons que la dite faculté transférée à Rennes, ses membres et suppôts, jouissent des mêmes droits, honneurs, privilèges ou prérogatives qui ont été accordez à l'université de Nantes, notamment de ceux dont la dite faculté de droit étoit en possession pendant qu'elle étoit établie à Nantes nous réservant au surplus d'expliquer plus amplement nos intentions au sujet de la dite faculté; et de pouvoir par tels règlements qu'il appartiendra à ce qui concerne le nombre des professeurs ou des docteurs agregez, l'ordre et la discipline qui y seront observez à l'avenir. — Si donnons en mandememt à nos amez et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, même en temps de vacation, et le contenu en icelles entretenir, garder et observer selon leur forme et teneur; car tel est notre plaisir, en témoin de quoy nous avons fait mettre notre séel à ces dites présentes. — Donné à Versailles le 1er jour d'octobre, l'an de grâce 1735, et de notre régne le 21e. — Signé, Louis. Et plus bas : par le roy, Philippeaux.

LÉON MAITRE.

(*La suite prochainement.*)

M. LE HÉNAFF

Parmi nos peintres bretons, M. Le Hénaff est certainement un de ceux qui ont le plus contribué à la décoration de nos édifices religieux; depuis trente ans il n'a cessé de marcher dans la même voie, et la ténacité proverbiale de notre race a, seule, pu l'aider à surmonter les difficultés d'une carrière où les déceptions et les plus légitimes satisfactions se trouvent trop souvent mélangées.

Il nous a semblé intéressant de résumer et d'embrasser d'un coup d'œil cette carrière, déjà si pleine, quoique assurément loin d'être achevée [1].

M. Alphonse Le Hénaff est né à Guingamp (Côtes-du-Nord), vers la fin de 1821; après ses études au collége de cette ville, il vint à Paris, en 1840, pour étudier la peinture, et suivit les leçons d'Achille Duverrier, dans l'intimité duquel il vécut de longues années. Sur l'avis de cet artiste, plus dessinateur que peintre, il fréquenta l'atelier de Paul Delaroche, et ensuite celui de M. Gleyre.

Ses premiers débuts datent de 1845, où il exposa un tableau du Sacré-Cœur, commandé par l'État. Nous le retrouvons au salon de 1846, avec un tableau du Rosaire. Sa ville natale lui demanda, à cette époque, un Baptême du Christ. Ce travail, exposé en 1848,

[1] Cette étude a un intérêt particulier, au moment où cet artiste si honorable, résolu à rester dans notre province, jaloux de consacrer son temps et son talent aux œuvres de l'art élevé et de la peinture religieuse, vient d'adresser un appel à tous les membres du clergé breton et vendéen, à tous les amis des arts dans nos deux provinces.

reçut l'approbation de plusieurs critiques sérieux, entre autres de Théophile Gautier.

C'était un début honorable. Aussi les fabriciens de N.-D. de Guingamp lui demandèrent-ils une décoration importante pour la chapelle des morts de cette église.

L'artiste, déjà plus sûr de lui-même, se mit à l'œuvre et composa un vrai poème, aux inspirations dantesques (c'est l'expression dont se servirent plusieurs juges compétents.) Il divisa la grande surface du fond de cette chapelle en six compartiments. Trois, dans la partie inférieure, devaient représenter, en commençant de gauche à droite : les élus, la résurrection des morts dans la vallée de Josaphat, les réprouvés. Dans la partie ogivale supérieure, saint Jean écrivant l'Apocalypse, la sainte Vierge et le Précurseur intercédant près du Père éternel, au nom de l'Agneau immolé; enfin, Ézéchiel, le prophète des sombres visions. Les trois sujets les plus importants figurèrent, d'abord, à l'exposition de 1853, et valurent à l'auteur une mention. L'ensemble de cette vaste composition eut l'honneur de faire partie de la grande Exposition universelle de 1855.

C'est à la suite de cette solennité artistique que l'édilité de Paris confia à M. Le Hénaff la décoration d'une chapelle dans la belle église Saint-Eustache, celle même du saint patron. Quatre sujets y sont représentés ; celui du martyre du saint et de sa famille est vraiment remarquable. Un éminent critique, Gustave Planche, en parla dans un de ces articles si appréciés de la *Revue des Deux Mondes* (novembre 1856). C'était le premier travail que M. Le Hénaff eût exécuté dans ce genre de peinture à la cire, dit *fresque française*, qu'il a toujours continué depuis cette époque.

Les occasions, du reste, ne lui manquèrent pas pour y faire ses preuves.

M. le curé de Saint-Godard, de Rouen, visitant Saint-Eustache, fut frappé de l'exécution de cette chapelle et chargea son auteur de peindre l'abside de son église, et d'en surveiller, en outre, la décoration tout entière. Trois sujets y furent exécutés : la Mission

des apôtres, la Cène et Melchisédech offrant le pain et le vin à Abraham. L'appréciation des journaux de cette ville leur fut justement favorable.

A peine de retour à Paris, M. Le Hénaff fut appelé à produire une nouvelle œuvre, la plus importante qu'il eût jusqu'alors entreprise. La fabrique de N.-D.-de-Bon-Port, de Nantes, avait depuis longtemps l'intention de faire décorer la coupole centrale de son église. Elle voulait un peintre breton, et ce fut M. Alphonse Le Hénaff qu'elle chargea de ce travail, qui comprenait une frise circulaire de 57 mètres de développement, et les quatre pendentifs. Le programme proposé était d'une réalisation difficile ; nous en retrouvons le résumé dans une notice imprimée à Nantes. Idée sommaire : *Frise* : la sainte Vierge, mère du rédempteur, reine du ciel, médiatrice du genre humain, honorée par tous les âges et proclamée sans tache par la tradition universelle de l'Église catholique. *Pendentifs* : la sainte Vierge annoncée et figurée dans la tradition judaïque.

Pour en réaliser la première partie, l'artiste divisa sa frise en seize groupes distincts, qui ne contiennent pas moins de 140 figures, dont deux, plus importantes, se faisant face dans l'axe de l'église en entrant. Dans le premier, vers le chœur, la sainte Vierge est assise sur un trône entouré d'anges, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; à sa droite se trouve saint Joseph, qui ferme de ce côté la série des personnages de l'Ancien Testament, et à sa gauche le Précurseur, qui ouvre celle de la tradition catholique. Dans le second, en face, Pie IX, expression vivante de cette tradition, ayant derrière lui, assis dans un hémicycle, quatre pères de l'Église : saint Augustin, saint Jérôme, saint Irénée et saint Épiphane, proclame le dogme de l'Immaculée Conception. A droite et à gauche, se tiennent deux anges portant des couronnes.

Dans les intervalles qui séparent ces deux centres décoratifs, se déroule du côté de saint Joseph, divisée en sept groupes, la longue série des personnages de l'Ancien Testament : patriarches, juges et pontifes, femmes, justes, rois, parents et contemporains de la sainte Vierge, prophètes et sibylles. Du côté de saint Jean-Baptiste,

se présentent à leur tour, aussi divisés symétriquement, les saints de la tradition catholique, apôtres, martyrs, vierges et martyres, pères et docteurs, évêques, religieux, fondateurs d'ordres, religieuses.

Ce travail de trois années fut terminé en 1860.

La seconde partie du programme trouvait sa place dans les pendentifs. L'un d'eux nous montre la Vierge annoncée prophétiquement. Dieu, soutenu par deux anges, indique à nos premiers parents l'image encore voilée, mais cependant sensible, de celle qui doit vaincre le tentateur. La sainte Vierge est figurée, dans les trois autres, comme mère, comme épouse et comme médiatrice. C'est Betsabée, mère de Salomon, intercédant près de son fils en faveur d'Adonias ; puis Esther demandant à Assuérus, son époux, la grâce des Juifs proscrits dans ses états ; enfin, Abigaïl, femme de Nabab, suppliant David victorieux de pardonner à son mari. Ces quatre compositions sont ordonnées symétriquement. Les deux premières vers le chœur nous offrent des spécimens remarquables d'architecture antique, puisés aux meilleures sources. (De Saulcy, *Voyage en Syrie* et Ker-Porter, *Voyage en Perse*). Les deux autres sont d'un pittoresque grandiose, en raison même de leur simplicité. (1860-1862).

M. A. Le Hénaff, pour mener cette tâche à bonne fin, avait eu bien des difficultés à vaincre : d'abord la monotonie générale du ton de pierre de l'édifice ; puis l'éclat des verreries des nombreuses croisées de la coupole ; il les a surmontées par les silhouettes savantes de ses personnages, la noblesse et la variété de ses ajustements, et enfin la gravité de son coloris. Le tout fait un ensemble remarquable, qu'admirent avec raison les visiteurs de notre ville.

Nantes n'attendit pas, du reste, cette appréciation des étrangers pour donner à M. A. Le Hénaff un témoignage d'estime, car le jury de l'exposition nationale qui y eut lieu en 1861, sous le patronage du gouvernement, lui décerna une médaille d'or de première classe. La section des beaux-arts lui avait accordé un diplôme d'honneur, mais les présidents des sections réunies ne maintinrent

pas cette distinction, le nombre en étant limité. L'inspecteur général des beaux arts, M. Arsène Houssaye, délégué par le gouvernement, donna à l'artiste les éloges les plus sincères, auxquels s'associèrent plusieurs notabilités artistiques, entre autres, MM. Baudry et Gérôme, qui avaient aussi pris part à cette lutte artistique.

M. Le Hénaff a ensuite terminé la décoration de l'abside de N.-D.-de-Bon-Port en exécutant au dessous de la demi-coupole déjà peinte par notre compatriote, Henri Picou, trois sujets figuratifs de l'Eucharistie : Elie nourri dans le désert, le roi de Salem, Melchisédech, offrant le pain et le vin à Abraham, et le sacrifice d'Abraham. Quatre figures décoratives sur fond d'or les accompagnent.

Une nouvelle occasion de montrer encore une fois son talent à Paris se présenta bientôt à M. Le Hénaff : il fut chargé de la décoration de la chapelle de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, l'Athanase de l'Occident, à Saint-Etienne-du-Mont. Mgr Pie voulut bien lui envoyer les renseignements qu'il possédait sur l'histoire de son glorieux prédécesseur, et deux sujets importants de la vie de ce confesseur de la foi purent être dignement représentés. Ce sont : saint Hilaire confondant les Ariens au concile de Béziers, et saint Hilaire, de retour de l'exil que lui avait valu l'ardeur de sa foi, recevant exorciste son disciple saint Martin, qui devait être plus tard le patron vénéré de toute la Gaule occidentale.

Tous ces travaux avaient appelé l'attention de l'administration des Beaux-Arts, et M. de Nieuwerkerque, alors surintendant, se montra disposé à une grande bienveillance pour un artiste qu'il savait en être digne. M. Alphonse Le Hénaff l'entretint d'un projet de décoration pour lequel il était en pourparlers avec le T. R. P. Fulgence, commissaire général des Franciscains de la Terre-Sainte. Ces religieux venaient de terminer la construction de leur chapelle, rue de Vaugirard, et désiraient la voir enrichie de peintures murales, mais l'argent manquait. La direction des Beaux-Arts leur accorda, sur la demande de M. Le Hénaff, un crédit de quinze mille francs, mais à une condition expresse : c'est que les Pères donneraient des garanties pour une somme égale, l'estimation

du projet étant de trente mille francs. Des lenteurs, provenant du père-gardien du couvent, retardaient seules la conclusion de ce traité avec l'État, lorsque Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, aujourd'hui cardinal, entreprit de faire une restauration complète de l'intérieur de sa métropole.

M. A. Le Hénaff, agréé par Sa Grandeur, n'hésita pas à quitter sa position à Paris, pour se consacrer uniquement à l'accomplissement de ce projet, et vint se fixer à Rennes. Pour cette œuvre, vraiment bretonne, il fallait faire une synthèse de toutes nos traditions religieuses ; il composa donc un programme général qu'il résuma en quelques mots : histoire légendaire de l'établissement du culte catholique dans les anciens diocèses bretons dépendant actuellement de la métropole de Rennes. L'origine de cet apostolat celto-breton devait naturellement émaner de celui des apôtres-disciples du Sauveur, et, la cathédrale étant sous le vocable de saint Pierre, le sujet principal de l'abside se trouvait tout indiqué. C'était la dation des clefs au prince des apôtres. Dans le reste de l'église devait se dérouler le programme indiqué plus haut.

Le chœur se prêtait admirablement à l'exécution de la première partie. Divisé architecturalement en neuf parties, il permettait de consacrer huit d'entre elles à la longue nomenclature des saints, évêques, ermites, fondateurs d'abbayes, qui jetèrent la semence divine dans nos huit anciennes circonscriptions diocésaines ; la neuvième, au point central, eût été gardée pour montrer la part que prirent les successeurs de Pierre à notre conversion par l'envoi de leurs disciples les plus autorisés. L'établissement d'un orgue vint malheureusement priver la décoration du pourtour du chœur de ce point de départ si nécessaire.

Les transepts étaient réservés aux souvenirs d'un double culte bien populaire en Bretagne : celui de la sainte Vierge et celui de sainte Anne, patronne de notre province.

Enfin, la grande nef devait reproduire le rôle important que nos premiers évêques et les premiers fondateurs de nos monastères avaient joué à cette époque, comme défenseurs du droit et comme bienfaiteurs de leur pays.

Les grandes proportions de la métropole se prêtaient fort bien au développement de ce programme ; mais il fallait, avant tout, transformer la nudité de ce vaste édifice en un temple resplendissant d'ornements d'or et de stuc de grand prix. M. Le Hénaff apporta, avec une rare abnégation, à cette partie de l'œuvre une expérience acquise par de longues années d'étude, et Mgr Saint-Marc, à son retour d'un voyage à Rome, lui témoigna qu'il n'était pas oublieux de ses services.

Enfin, vint l'heure où l'artiste allait se trouver appelé à agir lui-même. Le genre de peintures hiératiques qui lui avait paru tout d'abord nécessaire, vu le manque de style architectonique de l'édifice, lui sembla plus que jamais indispensable, et il l'adopta dans toute sa sévérité. Il voulut faire décorativement, pour cette construction sans caractère, ce que les premiers artistes chrétiens avaient fait pour l'ornementation des temples qui leur furent concédés. Aussi, tous les visiteurs sont-ils frappés de l'imposante majesté qui règne dans toutes ces figures, se détachant sur leurs fonds rehaussés d'or ; elles passent devant les yeux, comme absorbées dans une contemplation éternelle de ce qui a été le but suprême de leurs méditations, sur cette terre d'épreuves et de sacrifices.

Bien des recherches avaient été utiles pour atteindre ce but, et nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, que le travail historique a au moins égalé la partie technique et artistique de l'exécution.

Les deux transepts avaient été réservés, comme nous l'avons dit, à la sainte Vierge et à sainte Anne. Le tympan du côté nord rappelle les différentes époques où la sainte Vierge a été le plus honorée en Bretagne, et particulièrement à Rennes. C'est la fondation de N.-D. de Bonne-Nouvelle, le miracle de N.-D. de la Cité, le vœu de la peste, Salaün, le fou du bois, sur le tombeau duquel s'éleva N.-D. du Folgoët, le connétable de Richemont et la bonne duchesse Anne, offrant, l'un son épée triomphante, l'autre sa couronne royale ; enfin, le vœu de 1870, fait par le diocèse à l'instigation de

Mgr Saint-Marc. — Dans le tympan sud, c'est toute la légende de la restauration du culte de sainte Anne, près Auray. Tous les personnages contemporains de cet événement y sont représentés : Nicolazic, le serviteur si dévoué de celle qu'il appelait sa bonne maîtresse ; les capucins, à qui il fit ses révélations ; Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, et les carmes, auxquels il confia la direction du pèlerinage déjà fameux ; enfin le grand repentant Keriolet, qui voulut mourir au pied de ce sanctuaire béni. Ces deux grandes compositions formeront, avec la dation des clefs, les trois motifs les plus importants de cette vaste décoration.

Il est fâcheux qu'à ce moment, un travail si largement entrepris, si bien conduit et déjà si avancé, se soit trouvé subitement interrompu, pour des causes que nous ne connaissons pas, mais que nous souhaitons vivement voir disparaître.

Nous terminerons cette notice, en demandant à un des écrivains les plus autorisés de notre province la permission de reproduire quelques lignes qui ont paru dans cette *Revue* en octobre 1875, à propos de l'exaltation au cardinalat de S. E. Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc. Après avoir énuméré toutes les œuvres accomplies pendant sa longue carrière par ce vénérable prélat, l'auteur le félicite d'avoir eu la volonté et le pouvoir d'entreprendre la restauration de sa métropole, et il conclut ainsi :

« La peinture d'histoire confiée à un artiste de grand talent, » M. Alphonse Le Hénaff, est une épopée religieuse. Dans le rond-» point, la Dation des clefs et la Mission des apôtres. Autour du » chœur, sur les murs des bas côtés, se déroule la longue procession des saints de Bretagne, théorie chrétienne celto-bretonne, » dont nous pouvons hardiment opposer la majestueuse grandeur » à la grâce éloquente et facile des théories païennes de la Grèce. » Les tableaux de sainte Anne et de la sainte Vierge, rassemblant » autour de ces deux grandes figures les principaux souvenirs du » culte qu'on leur a rendu et qu'on leur rend encore en Bretagne, » sont deux pages admirables. Toutes ces peintures sont d'un très-

» grand style, et les tableaux qui restent à exécuter achèveront de » faire de la métropole de Rennes le panthéon chrétien de la Bre- » tagne. — Cette œuvre, nous l'affirmons, illustrera à la fois, dans » le présent et dans la postérité, l'artiste qui l'aura exécutée et le » prélat qui l'aura conçue, qui l'a résolûment entreprise, et qui, » seul — par ses libéralités inépuisables — pourrait la conduire à » bonne fin. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, l'expression d'un vœu sincère, formé dans l'unique intérêt de l'art, et surtout de l'art religieux dans notre province. Nous souhaitons vivement que de nouveaux travaux, dignes de son talent, confiés à M. Le Hénaff, fassent sortir sans retard de son inaction momentanée cet artiste si consciencieux et si distingué.[1] Et ce sera justice : car, M. Le Hénaff, Breton de cœur et d'origine, qui aurait pu se faire à Paris une belle carrière, n'a pas hésité à sacrifier cet avenir au désir patriotique d'enrichir la Bretagne de ses œuvres, d'y maintenir l'art religieux à un niveau élevé et sérieux. Aujourd'hui encore, mû par un sentiment si honorable, il reste à Rennes, et il ne désire rien plus que de continuer à consacrer son talent à nos religieuses contrées de l'Ouest.

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Nous trouvons déjà dans la *Semaine religieuse du diocèse de Vannes*, du 9 novembre 1876, un compte rendu d'un travail exécuté par M. Le Hénaff, dans la chapelle du petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray.

POÉSIE

A LA MÉMOIRE DE FÉLIX THOMAS *

Ce médaillon de plâtre où vous avez sculpté
Un cheval d'Orient superbe de fierté,
Chaque jour, devant moi rappelle votre image,
O vieil ami, parti pour l'éternel voyage !

Le temps déjà s'éloigne où, près de vous assis,
De vos savants travaux j'écoutais les récits
Et voyais vos crayons, dans une esquisse vive,
Relever les palais de l'antique Ninive,
Ses murailles, ses tours aux ornements d'émaux,
Ses portes que gardaient de monstrueux taureaux,
Dont le visage d'homme et le regard de pierre
Inspiraient la terreur et bravaient la lumière.

Architecte prenant le ciseau du sculpteur,
Laissant pour le pinceau la pointe du graveur,
Disciple du Poussin, puis des maîtres de Flandre,
Ame désenchantée et pourtant noble et tendre,
Vers l'idéal encor vous cherchiez un chemin,
Quand soudain vint la mort qui glaça votre main.

* Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'éminent et si regrettable artiste auquel s'adresse cet hommage, est mort à Nantes au mois d'avril 1875.

Parmi les souvenirs de votre vie errante,
Vos pinceaux choisissaient quelque image riante :
Une ville d'Asie avec ses minarets;
Un vieux pêcheur romain qui jette ses filets ;
Des buffles noirs couchés dans une île du Tibre ;
L'Arabe du désert passant sous son ciel libre;
Un couvent de Sicile et son dôme lointain;
La grève, à Noirmoutiers, aux blancheurs du matin;
Des moutons bruns paissant au bord d'une vallée;
Dans les marais d'Ostie une tour isolée...

Fuyant le bruit du monde et laissant au hasard
Le soin de révéler votre nom et votre art,
Rien ne parut troubler vos études sereines.
Vos glorieux amis d'Italie et d'Athènes,
Baudry, Charles Garnier, venaient l'été, parfois,
Chez vous respirer l'air de la mer et des bois.
Si de leur fier génie il vous manquait la flamme,
Vous étiez leur égal par le goût et par l'âme.

JOSEPH ROUSSE.

LA FONTAINE DE BARANTON

LÉGENDE BRETONNE

I

Il y a dans la forêt de Paimpont (l'antique Brocéliande) un val lugubre et sombre : c'était le *val sans retour* où les *faux amants* erraient prisonniers, jusqu'au jour marqué par la tendre *Viviane*, qui, touchée de leurs larmes, venait enfin les délivrer. Non loin de là se trouve la fontaine, jadis bouillante, de Baranton, dont la margelle était une émeraude. Merlin avait longtemps caché dans ces lieux sa tendresse légendaire pour la fée Viviane [1]. Le récit que nous allons raconter, et que l'on pourrait intituler *les deux souhaits*, ne remonte pas aussi haut que Merlin, et je ne sais si Viviane gémit encore sur la margelle, devenue de pierre, de cette fontaine jadis merveilleuse ; toujours est-il qu'au temps, du reste incertain, de notre simple histoire, la source était gardée, disait-on, par une belle fée, tantôt bonne et secourable, tantôt sévère et cruelle, selon la conscience de celui qui osait l'implorer.

Dans ce temps-là, sur le bord de la forêt, demeurait un vieux bûcheron, accablé d'années et d'enfants. Sa seule fortune était son cœur, que remplissait la crainte de Dieu.

Un soir, que, chargé d'un faix de bois sec ramassé dans la forêt, il traversait, au clair de la lune, le val redouté, il aperçut, assise sur

[1] Nous en avons déjà donné un récit dans la *Revue*, tome VI, 2e série.

le bord de la fontaine, une belle dame blanche qui pleurait et dont les larmes d'argent tombaient dans l'eau de la source.

Comme Fiacre avait bon cœur, il déposa son faix, et, s'approchant de la fontaine, son chapeau percé à la main, il dit à la belle désolée : — Vous pleurez, madame?... Ah! si un pauvre homme pouvait quelque chose pour vous consoler, me voilà.

La dame le considéra en souriant et lui dit : — Me consoler, mon ami?... Est-ce possible, moi qui pleure sur la méchanceté humaine dont je vois les reflets sur la surface de cette eau limpide? Les crimes des hommes y produisent une sorte de tempête; mais une bonne action en fait sourire le cristal. Tenez, voyez vous-même : la fontaine rit en ce moment. Oui, vous êtes un homme honnête et vertueux; faites un souhait, il sera exaucé.

— Un souhait, madame? dit Fiacre; moi, le pauvre Fiacre, souhaiter quelque chose?... Ah! je ne souhaite rien que du pain pour mes enfants, et le paradis pour nous tous, à la fin de nos jours.

— Brave cœur, fit la dame, vos vœux seront accomplis; soyez heureux.

Et Fiacre, portant son faix, comme un chrétien qui porte gaiement sa croix, reprit en chantant le chemin de sa maison.

Avant d'y arriver, il rencontra son voisin Grégoire, qui lui demanda d'où il venait si joyeux. — Tu chantes, toi, imbécile, lui dit-il, et pourtant on sait que tu n'as pas le sou. Comment fais-tu?

— Quand j'ai un sou, répondit le pauvre Fiacre, je n'en désire pas deux; voilà tout.

— Comment! animal, reprit Grégoire, tu veux te moquer de moi; et je crois que ce bois a été volé dans mon taillis. Prends-y garde! Dis-moi d'où tu viens, ou je te fais mettre en prison!

— Je reviens de la forêt, du côté de la fontaine de Baranton, où j'ai rencontré une dame toute blanche, qui m'a dit de faire un souhait.

— Un souhait, à toi, double fourbe? alors je parie que tu as souhaité de l'argent?

— Non pas, non pas.

— Ou bien une métairie et des rentes, pour ne rien faire, fainéant.

— Pas davantage.

— De l'or, de l'or plein des tonnes ! s'écria Grégoire.

— Ma foi, non : de l'or, des rentes, ça me gênerait pour dormir, comme des souliers pour marcher : j'ai demandé du pain et le paradis pour ma famille, la dame me l'a promis, et je suis content. Bonsoir, maître Grégoire.

Là-dessus, Fiacre tourna le dos à son voisin le pince-maille, et s'éloigna en chantant toujours.

Grégoire se mit à réfléchir : Une dame ! un souhait !... si j'allais aussi à la fontaine, moi, pour dénicher un bon *magot*... mais il est tard ; le vent se lève ; la nuit sera noire, et le chemin du vallon hanté et difficile... Oh ! je n'irai pas tout seul, au moins.

Il faut vous dire que Grégoire était un vieil avare endurci, peureux, lâche, et, de plus, maigre comme un coucou, et qu'il ne pouvait se décider à se marier, dans la crainte de tomber sur une bourse creuse. Grégoire ne dejeunait pas tous les jours, et ne déjeunait que le soir, — quand il déjeunait. — Ce jour-là, il n'avait pas déjeuné ; mais l'aventure de Fiacre lui revenait sans cesse, si bien qu'oubliant son régal, il se décida pour le voyage de la forêt. Il se mit donc à retourner toutes ses vieilles poches percées et finit par en retirer cinq ou six sous moisis, destinés à récompenser son compagnon d'aventure. Or, ce compagnon était un vagabond sans feu ni lieu, qui gîtait dans une hutte à côté, bâtie avec de la boue sur le terrain de Grégoire.

L'avare aussitôt alla relancer le lapin dans son terrier : Charlo, lui dit-il, veux-tu gagner trois sous sans peine ?

Charlo, qui ronflait sur un tas de fougères, répondit en grognant qu'il aimerait mieux en gagner six sans rien faire.

— Eh bien ! six tu auras, mon luron ; mais viens vite, car le temps se gâte.

Charlo se leva de mauvaise humeur ; et suivit son patron en grattant avec une sorte de rage sa tête ébouriffée.

— Où allons-nous ? fit-il.

— Qu'est-ce que ça te fait ? répliqua Grégoire.

— C'est vrai, patron, mais je veux l'argent avant d'aller plus loin ; car on vous connaît pour un vieux chiche.

Et notre coquin se campa sur le sentier, comme un cheval rétif qui refuse d'avancer.

— Tiens, attrape, animal, fit Grégoire, en lui jetant les six sous promis ; et partons vitement.

Les deux aventuriers prirent alors le chemin de la forêt, dont Charlo le maraudeur connaissait tous les détours. Chemin faisant, Grégoire informa son compagnon du but de l'expédition. Quand ils arrivèrent sous la voûte des grands chênes, il faisait noir comme chez le diable ; la pluie tombait, et le vent, agitant les arbres, poussait en travers des sentiers des branches mouillées qui entravaient à chaque pas la marche des deux coureurs de nuit.

— Vilain temps ! chienne d'équipée ! dit Charlo ruisselant ; j'ai bien envie de m'en aller.

— Oh ! n'en fais rien, camarade, dit Grégoire, effrayé à l'idée de rester seul dans la forêt.

— Ce brigand de vent vaut plus de six sous, reprit Charlo, même pour un chichard comme vous. Ainsi, voyez ; je veux encore de la monnaie, sinon...

— Oui, oui, je te le promets, fit l'avare, dont les dents claquaient de peur et de froid ; je t'en donnerai douze... non, six autres, au retour ; mais ne t'en va pas.

— Au retour, maître Grégoire ? allons donc ! Avec ça que vous avez de la parole ! Alors, jurez, jurez tout de suite par votre patron, par le diable, qui vous écorchera un jour, comme tous les avares de la terre...

— Tais-toi, tais-toi, malheureux ! ne parle pas du démon dans un tel endroit et à pareille heure ! Oui, je jure, je jure tout ce que tu voudras. A présent, comme tu es plus fort que moi, marche en avant.

— Quel vieux capon vous faites ! reprit Charlo en soutenant l'a-

vare, qui trébuchait ; tâchez de vous tenir sur vos vieux manches à balai. Mais que le tonnerre m'écrase, si je comprends pourquoi vous allez risquer votre vieille peau à cette satanée fontaine, que le vieux Guillaume [1] doit chauffer ce soir tout exprès pour vous... Du reste, moi, *je m'en fiche ;* allez tout droit : la fontaine est là, derrière ces broussailles.

Grégoire, que la convoitise poussait malgré sa terreur, disparut en clopinant.

En ce moment, la nuit était affreuse ; la tempête se déchaînait avec violence et le vent secouait les arbres ; la forêt semblait remplie de gémissements. N'importe, l'avare s'approcha de la fontaine, qu'il n'aurait peut-être pas découverte, sans une forme blanche qui flottait au dessus. Bientôt, au milieu de cette vapeur, il distingua la fée : elle pleurait. Ses larmes coulaient dans l'eau fortement agitée. Le vieux grigou, dont les os cliquetaient, ne savait trop comment entamer l'entretien ; mais la fée, ayant relevé sa chevelure d'or, lui demanda ce qu'il voulait.

— Ce que je veux ? fit Grégoire interloqué, ce que je veux ?... attendez, voilà que ça me revient : je veux, comme Fiacre, vous savez, Fiacre *sans le sou ?*... Seulement je ne serai pas si bête que lui.

— Que souhaitez-vous donc ? dit la dame.

Au même instant, à la lueur d'un éclair qui sillonna le feuillage rouge, on vit bouillir l'eau de la fontaine ; mais le ladre n'y fit pas attention.

— Je veux, s'écria-t-il, ce que Fiacre a refusé. Je veux...

— Vous l'aurez, dit la fée : Fiacre n'a demandé ni refusé la fortune, mais il a demandé et obtenu le bonheur.

— Pas de bonheur sans argent, fit le ladre ; ainsi, madame, puisque je suis venu ici, au risque de me rompre le cou, donnez-moi une femme riche ; belle ou laide, ça m'est égal, et soufflez-moi le nom du fermier qui a le plus gros magot de la paroisse.

Un violent coup de tonnerre ébranla les rochers, et, au milieu du

[1] *Vieux Guillaume,* surnom du diable.

fracas de l'orage, Grégoire crut distinguer un nom prononcé dans le lointain. La dame blanche avait disparu. Le peureux se trouvait seul au bord de la fontaine qui bouillonnait, et, succombant à la terreur, il roula sur les rochers..

— Que diable faisiez-vous donc là ? dit Charlo, qui survint fort à propos. Un pas de plus, et vous étiez cuit, vilain merle, dans cette eau bouillante. Ma foi, ce n'eût pas été grand dommage... Allons, tenons-nous droit, ajouta le vagabond, en redressant rudement le squelette trempé jusqu'aux os!

— Oh ! oh ! oui, balbutia Grégoire qui avait le hoquet; mais, dis-moi... n'as-tu pas entendu, crier là-bas, dans la forêt ?

— Sans doute, à preuve que j'ai cru que vous appeliez Thomas à votre secours.

— Thomas ! s'écria l'avare avec une explosion comique ! Thomas ! Voilà le *magot* trouvé !!

Puis ils reprirent, clopin clopant, le chemin du village; et, comme Grégoire marmottait à chaque instant le nom de Thomas, Charlo pensait que la cervelle du vieux pince-maille était restée au fond de la fontaine.

II

Or, un mois plus tard, c'était la noce de Grégoire et de la fille à Thomas : Jacqueline, jeune fille de quarante ans, assez bien tournée, sauf qu'elle avait une bosse raisonnable entre les deux épaules et des yeux roux assez mal ensemble ; de plus, brutale comme un roulier et aimant l'eau-de-vie autant qu'un calfat de Saint-Malo. Voilà une jolie fille ! qu'en dites-vous? et une jolie noce ! un vieux coucou étique et une fresaie ivre et lugubre... Cela ressemblait à un enterrement, car le biniou, auquel on ne donnait pas de cidre, avait des sons pleurards bons pour faire danser les morts. N'importe, Grégoire tenait le magot, et le dos de Jacqueline ne l'offusquait pas du tout. Pourtant, sur le soir, le nouveau marié s'en alla, faute de ieux, faire un tour dans le verger en méditant sur la grosseur du agot. Alors il entendit, derrière la haie, les finauds du village qui

disaient : « En voilà un avare joliment attrapé avec la bosse de sa femme ! »

— Encore si elle était d'argent ! disait un autre. Mais va-t-en voir, Thomas n'y a mis que de gros sous.

— Causez toujours, mes petits, pensait Grégoire, moi je tiens le sac, et ça me suffit.

Mais il paraît que cela ne lui suffisait pas tout à fait, car dès ce moment il devint plus triste et plus maigre que jamais ; il tenait à peine sur les jambes et l'on voyait le jour au travers de son corps.

Enfin, tourmenté par l'inquiétude, il alla trouver son beau-père et lui dit :

— A présent que je suis votre gendre, nous compterons, si vous voulez, le gros sac qui est là, dans votre armoire.

— Sans doute, sans doute, répondit le rusé bonhomme, nous le ferons dans trois semaines ; et en attendant, vous ferez les avances, afin de bien monter notre métairie... Mais gare, voilà Jacqueline qui arrive, et elle n'aime pas à rendre ses comptes, vous savez ?

Grégoire ne le savait que trop et se sauva en se frottant les épaules. Il était temps, car il y avait du vent dans les voiles, comme disait le matelot, et l'abordage de la Jacqueline eût été rude.

Cependant l'avare, qui n'osait plus ni boire ni manger devant sa femme, attendait vainement le jour où le magot serait compté. Enfin, n'y pouvant plus tenir, un soir que Jacqueline et Thomas étaient allés faire ribote (passez-moi le mot) dans un cabaret du village, avec l'argent de Grégoire et à la santé de Grégoire, le ladre, battu, mélancolique et presque ruiné, se hissa par l'échelle dans le grenier où se trouvait enfermé le sac.

Là, face à face avec l'armoire fantastique et remplie de promesses, l'armoire, unique objet de ses hallucinations, il se livra contre ce meuble tentateur à des voies de fait épouvantables. Un coup de pied, un coup de pied indécent, et l'armoire montra ses arcanes. Il était là le sac, le sac de ses rêves, le sac gonflé par ses calculs avaricieux, le sac qui dorait le dos de Jacqueline et changeait les coups de bâton en caresses ! Il allait l'ouvrir, y baigner ses mains, réjouir ses yeux, réchauffer son vieux cœur !...

Voyez l'avare : il lorgne le sac ; il le regarde en soupirant ; sa poitrine est oppressée ; son attente est pleine d'anxiété ; c'est de l'angoisse... Combien y a-t-il dans le sac? Combien d'écus d'argent? Combien d'écus d'or ?... Bientôt il le saisit ; il le caresse ; il rompt la ficelle qui le ferme, et le contenu roule sur le plancher... Le contenu ?... Est-ce de l'or ?... — Non. — Est-ce au moins de l'argent ?... — Non... Ah ! tu peux te pendre, Grégoire, car ce sont, oui, affreux grigou, ce sont des sous, de vilains gros sous, tout couverts de poussière et de vert-de-gris...

Jacqueline, qui rentrait en tirant des bords, selon sa coutume, entendit la chute d'un corps pesant sur le plancher. Elle monta, non sans peine, son bâton à la main et toute prête à fustiger le délinquant. C'était inutile désormais, car elle trouva le squelette défunt sur le tas de gros sous.

Ainsi finit l'histoire des *Deux Souhaits :* le bon et le mauvais ; celui du pauvre Fiacre et celui de Grégoire le ladre. Point n'est nécessaire d'en déduire la morale ; elle est rude, mais assez claire sans doute et à l'usage de tous ceux qui mettent les calculs de la fortune menteuse au dessus des préoccupations du devoir austère et certain.

Cette légende est bien vieille, peut-être, et pourtant qui pourrait dire qu'elle n'est pas de tous les temps ?

E. du Laurens de la Barre.

Coat ar Roch, le 8 août 1876.

II

PEMZEC LEVENEZ MARIA

---

191. Mam Doe so mam Roe roanez[1]
Guerches dinam, mam a truez,
Feunten so leun a trugarez,
Ham evezhet en quarantez.

192. Hep mar na gou[2] te en bronnhas
Da croeadur nep hon furmas,
Hac adarre plen ez gorreas
Oar pep Ael, hac ez ehanas.

193. Guerches so Roanes en neff,
Och pep pirill mir ma eneff;
Pepret mall eu! ha! cleau ma leff!
Ma ezrevent so en hent guen eff.

194. Ham evezha[3], Mary, ez mat,
Ha ro diff gracc an placc az grat
Quent font[4] an pres da cofessat
Maz duy dazlou am doulagat.

[1] *Var.* Roe'n rouanez. — [2] Gour. — [3] Han tuez. — [4] Dont.

—

II

LES QUINZE JOIES DE MARIE

---

191. O Mère de Dieu, mère du Roi des rois, Vierge sans tache, mère de pitié, fontaine pleine de miséricorde, veillez sur moi dans votre amour.

192 Oui, sans mentir, tu allaitas ton enfant qui nous a créés; et à son tour, il t'a élevée en gloire au dessus de tous les anges, puis il s'est reposé.

193. O vierge qui règnes dans le ciel, garde mon âme de tout péril; il en est grand temps! ah! écoute ma plainte! mes ennemis font route avec moi.

194. Veille sur moi bonnement, ô Marie, et accorde-moi la grâce de sentir en ce lieu, avant d'aller me confesser, les larmes couler de mes yeux.

* Voir la livraison de décembre, pp. 426-455.

195. Pet euidoff gant couff, ha striz[1]
Roen Drindet a macsoth[2] gluiz;
Glan Roanes, pan petes piz,
Absoluen a caffenn quen tiz.

196. Guerches dinan[3] so man[4] dan gracc,
Pemzec guez a stoeaz dan placc
A enor, dan pemzec solacc
Affoe en douar mar dilacc.

197. An pemzec ioae a ioae affoe
En douar man euit map Doe
Glan dianaff, an quentaff voe
A glan coudet[5] salut an Roe.

198. Gabriel ent uhel ha gloar
En dileuzras dit en douar :
Ave, Maria, a lavar,
Doe so guen et, hep quet a mar.

199. — « Gabriel, duet mat ra vihet
Aman, em templ, dam darempret ;
Chetu an merch en he guerchdet ;
Autrou Doe Tat, gruet a queret. »

200. Ytron, dre raeson ny ho pet
A guir calon, groa[6] hon miret,
Guerches dinam, hep tam pechet,
Dre carantez en divez hon bet.

201. Dren iòa arall han levenez
Az voe pan guelsot Elysabeth.
Ouz sout[7] ouzit, en un menez,
Ha hy da saludiff evez[8];

[1] *Var.* Triz.— [2] Maesoth. — [3] Dinam (*rectè*). — [4] Mam (*rectè*). — [5] Caoudet.
[6] *Var.* Gra. — [7] Saout. — [8] Yvez.

195. Prie pour moi, en rappelant tes souvenirs, et presse le roi de la Trinité que tu as nourri une année ; ô sainte Reine, si tu pries bien, j'obtiendrai promptement le pardon.

196. Vierge sans tache, Mère de la grâce, à la place d'honneur où tu es, quinze fois tu t'inclinas en mémoire des quinze joies que tu goûtas sur la terre.

197. Des quinze joies que tu goûtas du fond de ton cœur sur cette terre pour le fils du Dieu très-saint, la première fut la salutation royale.

198. Gabriel, hautement et glorieusement te l'apporta sur la terre : *Ave Maria*, dit-il, Dieu est avec toi, sans nul doute.

199. — « Gabriel, soyez le bienvenu quand vous me rendez visite, ici, dans mon sanctuaire; voici une jeune fille en sa fleur de virginité ; Seigneur Dieu le Père, faites ce qu'il vous plaira. »

200. Chère Dame, nous vous en prions, avec raison, de tout notre cœur, vierge sans tache, faites que nous soyons gardés par votre amour de tout péché, jusqu'à la fin de notre vie.

201. Par votre seconde joie et par l'allégresse que vous eûtes quand vous vîtes Elisabeth accourir à votre rencontre sur une montagne, pour vous saluer, elle aussi ;

202. Deoch ez lavar hep mar na sy :
Benniguet ouch dreis pep heny,
An froez az doguez ez belly [1]
So benniguet hep quet a sy ;

203. Pedomp no man, glan Roanez,
An froez ez coff pan en dougues
Da reiff deomp gracc en placc ha pres
Quent donet an dro da coffes.

204. Dren [2] levenez a quemersoch
En ho coff glan pan en santsoch
Ouz queflusqui ha treiff en och,
Hac ez voe nau mis hep difforch ;

205. Dren levenez man, damanay,
Me a pet em emerbedy [3]
Ouz an Autrou, Roe an belly,
Em diffenno ouz pep heny.

206. An pevare ioae goude huec
Aff voe [4] pan ganat da Nedelec;
Neuse ganet voe Doe mezec,
A Templ, mut, esempl [5] da prezec.

207. Dren levenez man ha dren ioae,
Roanes guir, hon mir oz goae [6] ;
Ha pan mirviff reiff diff apoe
Monet da gloar an Map a hoae [7].

208. An pempet goude a yoae scler
Pan deuz an bugale da n kaer
Ha caffout ganet ho penner
A guere ioae heaul ster ha loer [8].

[1] Emeyr. — [2] Var. Dre'n. — [3] E merbady. — [4] Af voe. — [5] E' sempl. — [6] Var Goa. — [7] A voue. — [8] Loar.

202. Et vous disant sans hésiter: « Vous êtes bénie par dessus toutes les femmes, et le fruit que vous portez dans vos entrailles est béni très-certainement » ;

203. Sainte reine, nous prions d'ici le fruit que vous avez porté dans votre ventre de nous accorder la grâce de la diligence pour revenir nous confesser.

204 Par la joie que vous prîtes à le sentir tressaillir et tourner dans votre chaste sein, neuf mois, et que vous eûtes sans accident.

205 Par cette joie suprême, je vous prie de me recommander au Seigneur, le Roi tout-puissant, pour qu'il me défende contre tous.

206. La quatrième joie, tu la goûtas ensuite, lorsqu'il naquit, à Noël; lorsqu'il naquit ce Dieu, notre médecin, et qu'il fut, dès le Temple, muet encore, un exemple éloquent.

207. Par cette joie et cette allégresse, ô vraie Reine, garde-nous de malheur; et quand je mourrai, donne-moi un appui pour monter à la gloire de celui qui fut ton fils.

208. La cinquième après eut lieu quand les bergers vinrent au hameau, où ils trouvèrent né leur chef, qui fit la joie des étoiles, du soleil et de la lune.

209. Ham erbed ha pet an Silyat,
Guerches dinam, quer mam a glat,
Ez pardonno, hep quet fellell,
Da pobl an douar, quent meruel.

210. An huechuet [1] pan deuz an Roanez ho hent
Bede Bezleem a Orient,
Gant presentou dan Autrou sent
Drez [2] levenez, hervez squyent.

211. Mam enoret so priset meur,
Pet euid omp hon Createur
Dren levenez man glan ha pur,
Ez pligo ganta hon meazur [3].

212. An seizvet, tevell quet nem deur,
Pan proffat an Map dan Auter,
Ha Symeon de doen dan Kaer;
Neuse ez foe levenez meur!

213. Guerches huec peban prezegaff,
Dren levenez se ez pedaff
Ho map guiryon dam pardonaff
Oar penn ma finvez divezaff.

214. Jesu Map Doe pan voe caffet
En Hierusalem ha guelet [4],
Neuse ez voe levenez bras
Ez calon, ha ment a soulacc.

215. An ioae bras man a voe liffrin
En banves han les han huerzin
Affoe en ty an Archeteclin
Pan voe muet an dour en guyn.

[1] *Deest.* — [2] Dre. — [3] Mezur. — [4] *Var.* Guentet.

209. Recommande-moi à ce Chef et prie-le, Vierge immaculée, chère Mère de tout bien, de pardonner, sans y manquer, au peuple de la terre, avant la mort.

210. La sixième eut lieu quand les rois d'Orient s'acheminèrent vers Bethléem, avec des présents pour le Seigneur des Saints, en signe de joie et de raison.

211. Mère honorée et très-vénérée, prie pour nous notre Créateur ; que, par cette joie pure et sainte, il lui plaise de nous nourrir.

212. La septième, que je ne veux point taire, eut lieu quand l'enfant fut présenté à l'autel, et quand Siméon le porta à la Ville. Quelle joie vous eûtes alors !

213. Douce Vierge de qui je parle, par cette joie je conjure votre loyal fils de me pardonner à mon heure dernière.

214. Lorsqu'on retrouva et qu'on revit Jésus, le fils de Dieu, à Jérusalem, vous eûtes encore au cœur une grande joie et une immense consolation.

215 Cette joie fut suivie de celle que vous éprouvâtes au banquet et à l'assemblée chez l'Architriclin, et elle fut mêlée de rires quand l'eau fut changée en vin.

216. An decvet ioae a ioae dien
En bras pan goalchas pemp mil den
A pemp bara hep netra quen
Nemet dou [1] pesq ne cresquas quen.

217. Guerches dinam, quer mam a pris,
Dren [2] levenez man, am diuis,
Toe ez voe guir a livyris :
Gruet ma laquat en Paradis.

218. Dren trevaill [3] ha mezerinty
Da quer Map Doe en devoe hy
En croas uhel, gant berrhoazly,
Ouz dazprenaff hon anavon ny;

219. Dren truez man ha dren anoez,
Glan Maria, mam a cufnaez,
Ham erbet ouz da map henoez
Her na coeziff e tra a mez.

220. Dren levenez affoe oz clasq,
Oz caffout lamet a goasq,
Hac eff sauet, torret e nasq [4],
Pan aez en neffou da Iou [5] Pasq.

221. Dren ioae han levenez queffret
Affoe [6] neuse pan voe caffet,
Pet eff, Ytron, mam raesonet,
Aman [7] am goall nam tamalet !

222. Dren levenez man, me a pet,
Ouz da map quer groa ma erbet,
Pan coezo diff monet an bet,
Gant enor dascorch ma speret.

[1] Daou. — [2] Drén. — [3] Drén travail. — [4] *Var.* Hac eff savet, credet habuasq. — [5] Dan Iaou Pasq. — [6] A floe. — [7] A man.

216. Votre dixième joie fut très-grande quand Jésus rassasia cinq mille hommes avec cinq pains et rien de plus, hors deux poissons qui n'augmentèrent pas en nombre.

217. Vierge immaculée, chère mère précieuse, par cette joie, je te le demande, jure que ce fut vrai ce que tu dis : fais-moi mettre dans le Paradis.

218 Par les travaux et le martyre que supporta Dieu ton cher fils, sur une croix haute, après une courte vie, pour racheter nos âmes à nous autres ;

219. Par cette pitié et par cet ennui, sainte Marie, mère de douleur, recommande-moi à ton fils cette nuit, pour que je ne tombe en rien de honteux.

220. Par la joie que tu ressentis en le cherchant, en le trouvant tiré de presse et relevé, ses liens brisés, quand il monta aux cieux, le jeudi de Pâques ;

221 Par la joie et l'allégresse que tu éprouvas lorsqu'il fut retrouvé, demande-lui, ma Dame, ma mère juste, que mes fautes ne me soient point reprochées.

222. Par cette joie, je t'en conjure, intercède pour moi près de ton cher fils ; quand il m'arrivera de quitter la vie, relève mon âme avec honneur.

223. Dren levenez affoe yvez
Ouz e caffout en Galile,
Em dazcorchet, paet e dle,
Pet euidouff, me a pet arre.

224. Dren bontez han levenezou
Affoe ouz pignat en neffou
Dreis[1] an Auter ha pep traou,
Me az erbet, cleu ma pedennou.

225. Pemzec levenez oar pep tra
He devoe an guerches Maria,
Gobr en deveus[2] nep ho coffa
Digant Doen Tat; eff[3] en gratha.

226. Lavar hy gant eoll[4] ha hoant
Dan pemdez, gant youll cogant,
Ha ne fezo[5] nep azrouant
Euit nep vigor na tormant.

[1] *Var.* Dreist. — [2] Deuuex. — [3] Eu. — [4] Coll. — [5] Nefzeo.

FIN AN PEMZEC LEVENEZ.

223. Par la joie que tu eus aussi en le retrouvant en Galilée, s'étant ressuscité lui-même, et sa dette payée, prie pour moi, je t'en prie encore.

224 Par l'enlèvement et par les joies que tu éprouvas en montant aux cieux, où tu es placée au dessus de l'Autel et de toute chose, je me recommande à toi, écoute mes prières.

225. Quiconque garde la mémoire de ces quinze joies suprêmes qu'éprouva la Vierge Marie en reçoit la récompense de Dieu le Père ; il l'a pour agréable.

226. Dis-les de cœur dévotement, tous les jours, de toute ton âme, et nul démon ne te vaincra, si fort et si cruel qu'il soit.

FIN DES QUINZE JOIES.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LIVRE D'UN PÈRE, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française ; illustrations par E. Froment, gravées par E. Matthis. — Un beau volume, petit in-4°. Paris, 1876. J. Hetzel et Cie, 18, rue Jacob.

Nous arriverions un peu tard pour parler de ce magnifique volume, édité avec luxe, orné de riches et belles gravures, si ce n'était là qu'un livre de premier de l'an, — un de ces livres qui n'ont qu'un jour, une semaine, et qui, après avoir jeté, pendant quelques heures, un radieux éclat, rentrent dans l'ombre pour ne reparaître qu'au mois de décembre suivant. Tel n'est point le cas du *Livre d'un père*. C'est un livre de toutes les saisons et de toutes les heures, et j'avouerai même que je l'aimerais mieux, sans gravures, sans *images*, avec le simple costume qui sied aux œuvres vraiment belles ; il est de ceux qui n'ont pas besoin de parure et de beaux habits pour faire ressortir leur bonne mine et pour recevoir dans le monde l'accueil le plus empressé.

Cet accueil a été si vif que l'édition tout entière a été épuisée en huit jours : trois mille exemplaires d'un volume de vers enlevés en une semaine :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable !

Est-ce à dire, comme l'ont répété presque tous nos confrères de la presse de Paris et des départements, que le *Livre d'un père* soit le chef-d'œuvre de M. de Laprade? Pour notre part, nous ne le pensons pas. Les *Symphonies, Pernette,* les *Satires,* sont des œuvres d'un vol plus haut, d'un souffle plus puissant, et c'est dans

ces trois livres que Victor de Laprade s'est surtout montré grand poète: c'est là qu'il faut chercher son chef-d'œuvre. – Ce qui est vrai, c'est que le *Livre d'un père* est plus accessible à la foule, et il est arrivé à l'auteur ce qui était déjà arrivé à Victor Hugo pour ses vers sur *les Enfants,* vers admirables sans doute, mais que le chantre des *Feuilles d'automne*, des *Voix intérieures* et de *la Légende des siècles* a bien souvent dépassés.

Ce qui est vrai aussi et ce que j'ai hâte de dire, c'est que M. de Laprade a déployé, dans le *Livre d'un père*, de bien rares et bien précieuses qualités, — charme réel et saisissant, mélodies limpides et vermeilles, inspiration sincère et profonde, que couronne une forme exquise et véritablement magistrale. Le vers de M. de Laprade est tour à tour doux à lire et à entendre, comme la plume de l'oiseau est douce à caresser, puissant et vigoureux comme le coup d'aile de l'aigle qui plane au haut des cieux.

Je parlais tout à l'heure des vers de Victor Hugo sur les *Enfants.* Pour délicieux qu'il soit, il faut bien reconnaître, cependant, que le recueil de l'illustre poète a un défaut considérable : il est composé de pièces et de morceaux, qui jurent quelquefois de se voir accouplés ensemble. Comment n'être pas choqué, par exemple, lorsque au sortir des vers sur la *Prière pour tous,* on se heurte à une tirade du *Roi s'amuse?* Avec le *Livre d'un père*, rien de pareil ; l'œuvre est d'une seule venue, et elle offre, à côté de toutes ses autres qualités, cette qualité suprême, l'harmonie. Pas une pièce, pas un vers qui détonne ; pas une strophe qui ne concoure à l'harmonie de l'ensemble.

Le livre tout entier est à lire. J'en veux pourtant détacher une pièce, non qu'elle soit plus remarquable que celles qui la précèdent ou qui la suivent, mais parce que c'est un devoir et un plaisir pour la critique, lorsqu'elle a sous la main tant de beaux vers, de ne point les tenir captifs et de leur donner l'air et l'espace.

La France.

Si vous voulez dans votre cœur,
Quand mes os seront sous la terre,
Sauver ce que j'eus de meilleur,

Garder mon âme tout entière...
Aimez, sans vous lasser jamais,
Sans perdre un seul jour l'espérance,
Aimez-la comme je l'aimais,
Aimez la France!

Qu'importent les labeurs ingrats
Et l'injustice populaire!
Travaillez de l'âme et des bras,
Et je vous réponds du salaire.
Conservez ma robuste foi;
Vous aurez de plus la vaillance.
Enfants! servez-la mieux que moi,
Servez la France!

Servez-la dans l'obscurité
Avec la même idolâtrie.
Arrière toute vanité,
Et gloire à toi, sainte Patrie!
Votre honneur, amis, c'est le sien.
Humbles soldats de sa querelle,
Souffrez, sans lui demander rien,
Souffrez pour elle!

Vous tenez d'elle et des aïeux,
De ce grand passé qu'on envie,
Vos mœurs, votre esprit et vos dieux;
Vous lui devez plus que la vie.
Ne marchandez pas votre sang,
Afin de la rendre immortelle...
Au premier rang, au dernier rang,
Mourez pour elle.

On voit que Victor de Laprade aime la France, comme il aime ses enfants, avec passion. Et, comme il aime ses enfants et la France, il aime aussi l'Église. Son livre n'est pas seulement le *Livre d'un père*, c'est le livre d'un chrétien, d'un catholique. C'est à la Religion qu'il a demandé, comme le vieux Corneille, son maître, ses plus hautes, ses plus généreuses inspirations. N'est-ce pas elle qui lui a dicté ces admirables pièces, — les *Deux portraits*, *De là-haut*, *Nos morts nous aident*, — qui resteront à jamais dans notre langue comme la

plus éloquente expression de l'amour filial? Déjà, dans ses précédents recueils, M. Victor de Laprade avait consacré à la mémoire de son père et de sa mère quelques-uns de ses plus beaux vers : la *Dédicace* des *Symphonies*, la pièce qui ouvre les *Poèmes évangéliques*, et celle qui les ferme. Nous espérons qu'un jour il réunira ces vers si touchants et si purs, inspirés non plus par les berceaux, mais par les tombes, et qu'après nous avoir donné le *Livre d'un père*, il nous donnera le *Livre d'un fils*. Nul n'a été, en effet, plus fidèle que le noble poète au divin précepte : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement.* — Victor de Laprade sera immortel, parce qu'il a honoré son père et sa mère.

EDMOND BIRÉ.

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, *à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc.*, par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire, directeur du cercle catholique d'ouvriers de Luçon. — Un beau vol. in-8°. Luçon, Renaud, libraire-éditeur.

Tous ceux qui ont souci de la condition des ouvriers, et qui croient utile de combattre, par le bon exemple et la charité, l'effet des chimères dangereuses dont les bercent certains meneurs, connaissent l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers fondée par M. de Mun, et qu'il a si rapidement propagée dans toute la France, que près de trois cents de ces cercles ont été établis depuis moins de sept ans. Grouper les ouvriers chrétiens, leur montrer que leur réunion est une force, ramener au bien les indifférents, les guérir du respect humain, les instruire, leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, rendre en même temps leurs heures de loisir aussi agréables qu'il est possible, tel est le programme de cette œuvre, l'une des plus difficiles assurément, mais qui peut devenir aussi l'une des plus fécondes pour le bien. Personne n'était, plus que M. l'abbé du Tressay, apte à la faire naître et à la faire réussir en Vendée ; il lui a suffi d'appeler à son aide quelques-uns de ses amis, dévoués à toutes les bonnes œuvres, et sous sa direction le cercle catholique d'ouvriers de Luçon est devenu l'un des plus prospères de notre région.

Le lecteur devine maintenant comment M. l'abbé du Tressay est arrivé tout naturellement à se faire auteur dramatique. Au nombre des récréations des membres de son cercle, il a introduit le jeu de petites comédies qui amusent à la fois acteurs et spectateurs; mais il s'est aperçu bien vite que les pièces les plus morales du théâtre ancien et contemporain ne pouvaient s'accommoder aux exigences de ses représentations. La plupart d'entre elles auraient besoin d'être refaites, et, de toutes, il faudrait bannir les rôles de femmes. Les recueils destinés aux pensionnats sont en nombre fort limité, et, plus ou moins inspirés de Berquin, ils s'adressent à des enfants qui font leurs classes plutôt qu'à des hommes qui travaillent de leurs mains. Pourquoi d'ailleurs emprunter aux autres quand on est riche de son propre fonds? Depuis plusieurs années, M. l'abbé du Tressay avait, dans son excellent journal *le Vendéen*, souvent exposé, sous forme de dialogues fort spirituellement écrits, certaines questions sociales ou politiques qui prenaient ainsi un relief très-propre à frapper les lecteurs populaires. Sa plume était donc taillée d'avance, le jour où il lui a plu de composer les comédies que je suis heureux de recommander aux lecteurs de la *Revue*.

Je les ai toutes lues avec plaisir, et pourtant si comédies ont été faites pour être représentées plutôt que pour être lues, ce sont bien celles-là, où partout l'action a le pas sur le discours. Les personnages vont, viennent, agissent; ils se dépravent ou se convertissent, se ruinent ou s'enrichissent en quelques scènes, et les conséquences du vice que l'auteur a en vue de combattre se déroulent jusqu'aux dernières extrémités. Quelques types, en faisant la part du léger grossissement de traits que la scène autorise, sont parfaitement dessinés; ainsi, par exemple, nous avons tous connu M. Tantmieux et M. Tropsot, qui admirent tout ce qu'ils possèdent, excusent tous les défauts de leurs enfants, et arrivent à se repentir cruellement de leur aveugle faiblesse.

Il est impossible que les spectateurs devant lesquels on joue *la Famille des Gribouille*, contiennent leurs éclats de rire en présence des balourdises amusantes de ces braves gens, qu'on pourrait ac-

caser d'avoir reculé les bornes de la sottise humaine, si la sottise humaine connaissait des frontières.

Dans un genre plus sérieux, la pièce intitulée *Les Forgerons* présente une peinture très-saisissante et très-vraie du mal que produisent les grèves. Ces artisans de réforme sociale, qui ne travaillent pas et qui imposent aux ouvriers l'obligation de ne pas travailler et de mourir de faim, méritaient d'être flétris, et il suffisait, pour les flétrir, de les présenter tels qu'ils sont.

Je louerai moins l'arrangement de deux pièces de Molière. Passe encore pour *le Bourgeois gentilhomme*, bien que la transformation de Mme Jourdain en un frère raisonneur dénature complétement ce type admirable de la femme de bon sens ; mais un *Don Juan*, vraiment et légitimement marié et père de famille, si mauvais mari et si mauvais père qu'on le fasse, contrarie, je l'avoue, tous mes préjugés littéraires. Puisqu'il est convenu que *l'éternel féminin* est banni de ce théâtre, pourquoi prétendre y produire un personnage qui n'a sa raison d'être qu'en présence de *l'éternel féminin* ? En pareille matière, mieux vaudrait, ce me semble, si l'on a absolument besoin de quelques scènes d'une pièce, changer le nom du personnage.

N'allez pas d'un Cyrus nous faire un Artamène,

disait Boileau en son temps; et Boileau avait raison.

Cette petite querelle ne m'empêche pas de rendre hommage à l'esprit de l'auteur, auquel le cercle de Luçon doit déjà tant de gaies et innocentes soirées, et, s'il était permis de risquer un mauvais calembour, je lui dirais qu'en composant son livre il a fait une bonne œuvre.

A. L.

PROVERBES DE SALON, par M. François de la Haulle. Un vol. in-18 jésus, de 420 pp. — Paris, Calmann Lévy. — 3 fr. 50.

Sur les douze proverbes que contient ce volume, il en est au moins quatre que nous avons eu le plaisir de publier ici : *Le Télégraphe*, *la Plume du paon*, *la Fraude* et *le Piége*. En faut-il

davantage pour donner une excellente idée de ce livre, dont la mère ne défendra point la lecture à ses enfants ; car voici les lignes que l'auteur — M. François de la Haulle ou M. Alfred de Courcy, c'est tout un — a placées au seuil de ses *Proverbes :*

« Il n'y a guère de livres qui n'aient une préface; il n'y en avait guère autrefois qui n'eussent une dédicace. Je ferai l'une et l'autre en deux mots, qui suffiront pour recommander ce petit volume ou pour avertir de ne pas l'ouvrir : l'auteur a une fille de seize ans et peut le lui dédier sans crainte. »

Nous examinerons bientôt, plus à loisir, les perles fines de ce joli écrin.

—

M. Bossinot-Ponphily.

Nous recevons du pays de Saint-Malo et nous nous empressons de publier la notice suivante :

La ville de Saint-Malo vient de perdre un de ses hommes les plus dévoués, les plus justement aimés, les plus distingués par l'intelligence et par le cœur. M. Victor-Antoine-Marie Bossinot-Ponphily, après avoir vécu dans la foi du chrétien, s'est doucement endormi dans le Seigneur, le 12 décembre dernier.

Né à Saint-Malo, le 2 septembre 1807, il entra dans la magistrature dès l'âge de vingt-trois ans : il fut successivement substitut au tribunal de Dinan, procureur au parquet de Ploërmel, juge et président au tribunal civil de Saint-Malo. Il y a deux ans, frappé soudainement par la maladie qui devait le conduire au tombeau, il prit sa retraite et fut nommé président honoraire. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée pour reconnaître de si longs services.

La légitime popularité de M. Bossinot-Ponphily le plaça, durant de longues années, dans le conseil municipal de Saint-Malo, dans le syndicat des digues et marais de Dol et dans le conseil général du département d'Ille-et-Vilaine. Il faisait également partie de l'administration des hospices, du bureau de bienfaisance et de la

société de Saint-Vincent-de-Paul ; en mourant il ne les a pas oubliés, car il laisse aux malheureux assistés par ces œuvres de charité plus de la moitié de sa fortune, évaluée à cinq ou six cent mille francs.

Dans une des clauses de son testament, il demande que sa belle résidence de Paramé soit mise à la disposition des pauvres convalescents sortant de l'hospice de Saint-Malo. Dans une autre partie de ce testament, il exprime le vœu qu'il ne soit prononcé aucun discours sur sa tombe, et ce vœu a été respecté ; mais l'affluence considérable qui se pressait, le 15 décembre, au convoi funèbre de M. Bossinot-Ponphily, manifestait, plus éloquemment que les plus belles paroles, l'universalité des regrets que sa mort a causés. « Ses obsèques, dit un journal du pays, ont eu le double caractère d'un deuil public et d'une touchante manifestation de gratitude des populations malouines et paraméennes, auxquelles il a laissé des gages précieux de sa vive affection. » Saint-Malo, par la mort de M. Bossinot-Ponphily, n'a pas seulement perdu l'un de ses plus dévoués citoyens, mais encore le dernier représentant d'une famille qui a contribué, avec tant d'autres, à soutenir et à perpétuer sa renommée.

La famille Bossinot n'était pas originaire de la cité malouine, mais elle était bretonne quand même : venue des bords du lac de Grand-Lieu, où elle a laissé son nom (le *Port-Bossinot*, en la paroisse de Saint-Philbert), elle s'établit à Saint-Malo vers la fin du XVIe siècle. Depuis cette époque, elle s'est distinguée dans le haut commerce, dans la marine et dans la magistrature ; elle a produit des officiers de vaisseaux, des connétables, des échevins, des consuls à la communauté de ville et à l'étranger, un procureur royal à l'amirauté, un député du tiers-état, etc. ; du reste, en pénétrant dans les salons de M. Bossinot-Ponphily, cette belle galerie de portraits qui les décorait, révélait ce qu'avaient été ses ancêtres.

Cette famille était très-nombreuse aux siècles derniers, et chaque branche portait un titre distinctif, selon la coutume de l'époque : ainsi il y avait les Bossinot de la Grenouillère, de la Forest, de la

Fontaine, des Saudrais, du Fresne, de la Bréhaudais, du Mottay, de Vauvert, de la Belleissue, de Ponphily.

Le *Ponphily* était un trait de dîme qui avait cours en la paroisse de Saint Enogat, et qui relevait prochement et noblement du roi sous son domaine de Dinard, à devoir de foi, hommage et rachat. Il se partageait noblement, c'est-à-dire avec préciput pour l'aîné, comme, du reste, tous les autres biens nobles de la famille. Cependant les Bossinot n'appartenaient pas à la noblesse ; ils avaient bien leurs armes : *D'azur à trois grenouilles d'or,* mais ils n'élevèrent aucune prétention, lors de la grande réformation du XVIIe siècle ; leur nom ne figure sur aucune de ces longues listes de *déboutés* et de *désistants,* qui nous montrent les plus petits avocats et les moindres procureurs à la recherche d'un titre ; ils étaient déjà *Malouins,* et cela leur suffisait. On le sait, la haute bourgeoisie commerciale de Saint-Malo n'ambitionnait pas les priviléges de la noblesse, et marchait fièrement à côté d'elle ; la noblesse, de son côté, ne dédaignait pas les alliances avec cette haute bourgeoisie.

Quant à la famille Bossinot, elle s'était fait de nombreux parents et alliés dans le pays malouin et dans le nantais.

Citons entre autres ses alliances avec les familles Bécard des Aulnais, Baude, Baudoin du Bontrobert, Espivent de la Villeboisnet, Perrée de la Villestreux, Perrée du Coudray, Le Mesme, Forgeais de Langevie, Garet du Chastellier, Bezart de Vauguyon, Parscau du Plessis, Le Fer, de Lesquen, Gaillard des Vergers, Guillemaut-Despeschers, Le Bihan de Pennelé, Coquebert de Neuville, Jallobert de Monville, Tréhouart, Bernard du Hautcilly, Poulain du Reposoir, Trublet de la Villejégu.

Cette dernière famille, l'une des plus anciennes de Saint-Malo, dont nous pouvons suivre la descendance depuis le XIVe siècle, était unie à celle des Bossinot par une triple alliance : en effet, la mère, l'aïeule et la trisaïeule de M. Bossinot-Ponphily appartenaient à cette vieille famille, de laquelle également il ne reste plus aucun membre dans l'antique cité malouine.

Mais, hélas ! il en est beaucoup, même parmi celles dont je viens de réveiller le souvenir, auxquelles s'appliquerait la même réflexion. Puissent celles qui subsistent encore laisser après elles les mêmes regrets et les mêmes exemples !

L'ABBÉ X.

M. Carissan.

Nous ne voulons pas laisser disparaître, sans consacrer quelques lignes à sa mémoire, un de nos concitoyens à qui doivent sympathie ou souvenir tous ceux qui, dans notre pays, servent les mêmes causes, celles de l'Église et de la Science soumise à la foi.

M. Honoré-Eugène Carissan, qui vient de mourir, était avant tout un homme de prière et d'étude, et des infirmités l'avaient condamné, depuis plusieurs années, à l'isolement et à un repos prématuré ; mais il avait eu ses jours militants, et peu de travailleurs ont pensé et écrit plus que lui, quoiqu'il ait très-rarement publié.

Né à Nantes, en 1806, inscrit très-jeune au tableau de l'ordre des avocats, compagnon d'études et ami intime d'Émile Souvestre et de Guépin, M. Carissan adhéra avec ardeur, mais à sa manière, au mouvement romantique du temps. Ame poétique et pure, épris du beau littéraire qu'il ne voyait que dans le beau moral, il laissa ses amis suivre leurs voies qui n'étaient pas les siennes, et n'imita d'eux que l'effort, généreux après tout, qui les portait à une renommée dont les jeunes gens étaient alors plus avides et plus fiers qu'aujourd'hui. De 1834 à 1837, il tenta, à Paris, la carrière d'homme de lettres et de publiciste ; amené à la croyance et à la pratique catholiques par la méditation et par un instinct irrésistible qui tournait son intelligence vers la vérité, comme les plantes se tournent vers la lumière, il fonda, avec M. Loyau (d'Amboise), la *Morale en action du christianisme*, recueil mensuel, « excellente publication, disait une revue du temps, rédigée par des hommes de talent, et qui justifie admirablement son heureux titre. »[1] Revenu

[1] Revue religieuse et édifiante. Paris, Gaume frères. Juin 1837.

dans sa ville natale, il y reprit l'exercice de sa profession d'avocat en continuant ses études de philosophie religieuse et d'histoire qu'il conciliait avec l'éducation d'une famille devenue nombreuse et avec l'exercice de la piété la plus active. Vers la fin de 1847, il fonda, à Nantes, de concert avec quelques amis, l'*Alliance*, journal catholique et ami de la liberté, qui ne dura que trois ans. De 1850 à 1870, il remplit, dans un des cantons de la ville, les fonctions de juge de paix. Depuis lors, il s'effaça dans la retraite, supportant en chrétien des anciens jours les peines morales et physiques que la Providence ne lui avait pas ménagées, et gardant pour lui-même et pour ses enfants son activité d'esprit tout entière, une fraîcheur d'imagination, une vivacité de jugement singulières, un coloris naturel de style qui ne se ternit point, mais que dominaient toujours les graves pensées de la foi. Les *Méditations sur l'Évangile* de Bossuet, la *Cité de Dieu*, *l'Art de se connaître soi-même* d'Abbadie, et tous ses livres favoris étaient chargés par lui d'annotations, qui certes ne perdraient rien à être publiées. « C'est à la lumière de la mort, écrivait-il à un de ses fils, qu'il faut sans cesse voir la vie. » Et, comme Joubert, le penseur chrétien avec lequel il avait plus d'un rapport, il aurait pu dire en finissant : « J'aurai rêvé le beau, comme ils disent qu'ils rêvent le bonheur. Mais le mien est un rêve meilleur, car la mort même et son aspect, loin d'en troubler la continuité, lui donnent plus d'étendue. Ce songe, qui se mêle à toutes les veilles, à tous les sang-froids et qui se fortifie de toutes les réflexions, aucune absence, aucune perte ne peuvent en causer l'interruption d'une manière irréparable [1]. »

C'est dans ces dispositions que M. Carissan, fortifié des sacrements de l'Église, a rendu son âme au Dieu qu'il avait tant aimé, le 16 décembre dernier. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain, au milieu d'anciens collègues et d'amis attristés; l'un d'eux, M. Biou, doyen des juges de paix de Nantes, a su trouver, au bord de la tombe entr'ouverte de ce juste, de dignes paroles pour exprimer leurs regrets et leurs espérances.

[1] *Pensées de Joubert*, t. 1, p. 88.

Mlle Pauline du Guiny.

Il y a un mois, le 23 décembre 1876, mourait à Nantes Mlle Pauline du Guiny, la dernière survivante des deux sœurs qui, en 1832, offrirent un asile à Son Altesse Royale, MADAME, duchesse de Berry, et chez qui cette princesse fut arrêtée. Bien que sa vie fût modeste et forcément tenue, depuis longtemps déjà, en dehors du monde, — elle avait quatre-vingt-dix ans, — on peut dire que sa mort n'est pas demeurée inaperçue; de tels exemples ne quittent point la terre, sans que la partie saine d'une société n'en ressente comme une diminution.

Mlle du Guiny appartenait à une famille de notre Bretagne, qualifiée noble d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1668, et qui produisit une suite d'hommes distingués; mais ces noms, connus des érudits, ne suffiraient pas, à eux seuls, pour constituer une illustration hors ligne et mériter les honneurs d'une nécrologie: beaucoup de races subsistent sur notre sol, qui présentent un égal assemblage d'éléments distingués dans leurs annales; beaucoup rendent encore de bons services dans le présent, c'est toujours l'honneur de la vieille noblesse, peu arrivent à acquérir cette notoriété dont les échos ne se taisent plus. Qu'on s'assure d'ailleurs que le hasard n'est pour rien dans le choix qui est fait, et que le présent a été préparé par le passé. C'est, il me semble, ce que l'on peut saisir, en jetant un coup d'œil rapide sur l'existence, si modeste en apparence, de Mlle du Guiny.

Mlle Pauline du Guiny naquit à Thouaré en 1787, au château de la Hillière, qui fut dans la suite vendu nationalement. Son père, page du roi Louis XVI et officier au régiment de Bretagne, émigra. Bien lui en prit, car, son frère, ayant été trouvé à Paris, paya de sa tête sa confiance et fut une des premières victimes de la Terreur. M. du Guiny mourut en pays étranger. Lors des jours sanglants du règne de Carrier à Nantes, Mme du Guiny fut arrêtée et conduite au Sanitat. Il se renouvela alors, pour Mlle Pauline, son frère et ses sœurs, ce fait étrange, ordinaire cependant à cette épouvantable

époque et que les historiens n'ont pas assez remarqué, à savoir que, se trouvant sans père ni mère dans leur hôtel désert, on dut demander au proconsul, comme une nécessité, d'être autorisé à mener à leur mère en prison ces enfants, dont personne ne pouvait s'occuper. Ils y furent conduits, avec leur bonne, qui continua de les y soigner, les menant à la promenade chaque jour dans l'enclos abandonné où ils jouaient avec beaucoup d'autres enfants, tandis que les mères gémissaient, en attendant leur tour d'échafaud ou de noyade. Ce tour ne vint pas, heureusement pour Mme du Guiny, que la révolution de Thermidor rendit à la liberté.

Mme du Guiny, son fils et ses filles sortirent de prison plus que jamais « craignant le Seigneur et le roi » [1]. Toute l'éducation de ces enfants fut imprégnée de ces principes; toute leur vie répondit à ces enseignements. Cœurs droits et simples, ils échappèrent à toutes les hésitations et se sauvèrent de tous les naufrages qui signalèrent ces époques tourmentées. Amis des prêtres proscrits pour qui la célèbre cachette fut pratiquée dans la cheminée historique, ils surent se garer des obstinations schismatiques; dévoués aux Bourbons, ils acceptèrent sans arrière-pensée les exigences du Concordat, soumettant leurs affections et leur propre jugement aux jugements et aux décisions du pape.

Les jours heureux de la Restauration passèrent vite, et la révolution de 1830 nous rendit aux dures expériences et aux longues expiations. Le cœur des du Guiny ne faiblit pas, et, lorsque S. A. R. Madame vint en Vendée, elle les trouva prêts à tous les sacrifices : le frère n'hésita point à prendre rang parmi ceux qui jouèrent leur fortune et leur vie pour répondre à l'appel de la mère du Roi; il subit la prison; les sœurs, Mlles Pauline et Marie-Louise, disposèrent leur maison pour recevoir ceux qui, de loin, venaient courir les chances vendéennes ou pour donner asile aux proscrits. Dieu leur réservait en récompense la gloire toute spéciale d'être les hôtesses de la plus royale infortune. On sait cette histoire; elle a été relatée

[1] *Proverbes*, ch. XXIV, v. 21.

en détail dans les pages de cette *Revue* [1] : on sait qu'après la rentrée de MADAME à Nantes, opérée par Mlle Eulalie de Kersabiec, la princesse, ne pouvant, comme elle l'eût voulu, prendre gîte dans la demeure de sa compagne, demeure sans cesse bouleversée par les visites domiciliaires, fut conduite dans un appartement où elle ne put rester, par suite des terreurs d'une personne qui avait pénétré ce secret. Mlles de Kersabiec eurent alors recours à leurs amies les du Guiny, et leur proposèrent l'illustre proscrite. On sait aussi la réponse de Mlle Pauline à ces ouvertures : « Nous ne courons pas après le danger, mais, quand le devoir se présente, nous l'acceptons: dites à MADAME que tout chez nous lui appartient. » Beaucoup, depuis, ont envié à Mlles du Guiny la gloire de cette hospitalité, qui alors ne se seraient soucié ni des chances, ni des dangers. On oublie trop, en effet, les émeutes, les pillages, les dévastations, qui signalèrent cette époque, et les défaillances de cœur qui rendirent plus d'une riche demeure inhospitalière. Cette gloire appartient bien à Mlles du Guiny; elles l'ont payée, elles aussi, de leur liberté.

Parce que cette gloire était méritée, elles en ont joui modestement, ou plutôt elles ont paru l'ignorer; elles ne parlaient jamais de ces choses. Je ne sache pas qu'elles aient occupé d'elles le journaux ou les faiseurs de réclames. Elles avaient repris leurs saintes et douces occupations, consistant surtout dans la recherche et le soulagement des malheureux. Ceux qui ont connu Mlles du Guiny se les rappellent travaillant la laine et la soie, pour produire ces jolis ouvrages dont le prix obtenu dans les ventes de charité sert à soulager l'infortune ; elles étaient ce que veut la sainte Écriture, « affables à l'assemblée des pauvres » [2].

Malgré son grand âge, Mlle Pauline du Guiny n'avait rien perdu de ce qui faisait le trait distinctif de son caractère ; quand on l'allait voir, dans cette grande chambre toute tapissée à l'entour des portraits des princes et des gravures représentant la passion royale

[1] Voir les tomes VIII et IX de la 3e série (1870-1871).

[2] *Ecclésiastique*, ch. IV, v. 7.

de Louis XVI, on la trouvait assise immobile, dans un fauteuil brodé par S. A. R. MADAME ; elle vous reconnaissait à la voix, car elle avait peine à soulever ses paupières ; mais, abordant tout de suite les sujets dont son âme se nourrissait dans un silence habituel, elle parlait avec amour du Pape et du Roi. C'était un spectacle qui ne manquait pas de grandeur : on se sentait en présence d'un de ces types placés en exemple par l'Esprit-Saint, types à qui Dieu promet et donne la gloire dès ce monde : « Ceux qui ont le cœur droit habiteront la terre et les simples y seront fermement établis » [1].

E. DE K.

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIV. Récits et tableaux, par M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. — Première partie : *la France politique, religieuse, littéraire, sous Mazarin.* (Tomes I et II.) — Deuxième partie : *L'époque de puissance et de gloire sous Colbert et Louvois.* (Tomes III et IV). — Troisième partie : *La Décadence.* (Tomes V et VI). — Paris Lecoffre fils et Cie. — Six beaux in-8° : 36 fr.

M. Gaillardin a placé sous les yeux de l'Académie française les cinq premiers volumes de son *Histoire du règne de Louis XIV;* ce corps savant n'a pas hésité à l'honorer de la plus magnifique distinction, le grand prix Gobert, et cela deux années de suite.

Maintenant l'œuvre est terminée avec le tome VI, qui ne fera que mettre le sceau à la réputation déjà tout acquise à ce travail auprès du public sérieux.

On a le droit aujourd'hui d'exiger que l'histoire soit bien faite. Celle de Louis XIV se développe en un style harmonieux et sobre, toujours nerveux, toujours limpide. Les hommes de goût retrouveront sous la plume de M. Gaillardin la grande allure du siècle qu'il raconte, le ton magistral sans prétention, la phrase correcte sans efforts et large sans forfanterie.

Quant au fond, un caractère d'originalité dans cet ouvrage, c'est qu'il offre une synthèse lumineuse du règne, synthèse politique, littéraire, artistique et scientifique.

[1] *Proverbes*, ch. II, v. 21.

Ce n'est pas ici qu'il faut chercher un plaidoyer, ni un pamphlet, ni une amplification : l'auteur s'est épris d'une seule chose, la sincérité la plus entière, la vérité la mieux démontrée. Son œuvre est le produit de vingt ans d'études et de labeur : il est passionné pour son sujet, mais nullement pour son héros : toujours il lui préfère les intérêts de la morale et du patriotisme. De plus il examine avec la même rigueur et juge avec la même liberté les personnages élevés souvent trop haut par notre admiration routinière et inconsciente. Ainsi pour Saint-Simon, il est juste jusqu'à la dureté ; il n'épargne ni le doux Racine, ni Fénelon lui-même ; il stigmatise le grand Condé après l'avoir peint dans tout son prestige. Aux victorieux, aux habiles, aux brillants esprits il demande avant tout s'ils sont honnêtes gens. Il se fait honneur de n'avoir « aucun faible pour la beauté quand elle n'est pas pure. » « Le chœur luxurieux mené par Louis XIV » n'a jamais séduit son historien ; il n'y voit que « la crise décisive de notre décadence morale. »

Surtout M. Gaillardin n'oublie jamais que si l'histoire d'un siècle doit être moins celle du souverain que celle de la nation, elle doit mériter ainsi le titre d'institutrice des peuples plus encore que des grands ; et qu'en particulier pour le siècle de Louis XIV elle doit mettre dans tout son jour cet enseignement splendide que « Dieu seul est grand, en toute chose, partout et toujours. »

— Depuis le 1er janvier, M. E. Valin, imprimeur à Caen, fait paraître, tous les quinze jours, un petit journal qui sera fort utile aux voyageurs de notre contrée : c'est L'Ouest. *Indicateur spécial des chemins de fer et bateaux à vapeur de Normandie et de Bretagne.* Cette feuille renferme une chronique régionale, des nouvelles, des variétés. Nous lui souhaitons bonne vie et longue. (Voir à la *Bibliographie).*

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. — M. de Carné, M. Charles Blanc, M. Camille Rousset.
II. — M. l'abbé Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. — Le Frère Bernardin. — Le monument de Mgr Angebault. — M Julien Taslé. — Bureaux de la Société académique de Nantes et de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Vente des tableaux de M. Frédéric d'Andiran. — Une conférence musicale de M. Albert Bourgault-Ducoudray.

I

Le défaut d'espace nous a empêché de parler, il y a un mois, de la séance académique du 30 novembre, séance qui nous offrait cependant un double intérêt, l'éloge de notre éminent compatriote, M. de Carné, devant y être fait successivement par M. Charles Blanc, qui venait occuper son fauteuil, et par M. Camille Rousset, directeur de l'Académie.

La séance n'a pas été sans éclat. C'était la première fois que M. Blanc revêtait la livrée de l'immortalité et chacun se demandait ses titres Le plus évident était, de l'aveu de tous, M. Louis Blanc, son frère. — Comment ! de la fraternité en pleine république ! — Cela vous étonne et moi aussi. Et cependant qui eût songé, sans la fraternité, en 1848, à aire de M. Charles Blanc, c'est-à-dire d'un élève graveur, un surintendant des Beaux-Arts ? Louis XIV ne l'eût peut-être pas osé, mais la République !

Le second titre est une *Grammaire des arts du dessin*, gros et grand volume, qui laisse très loin derrière lui tous les *Rudiments* du monde, en ce qu'il ne peut être *bien compris*, — c'est M. Rousset qui l'affirme — que des *hommes du métier*, des *artistes*, des *amateurs*, en un mot, de ceux qui n'en ont pas besoin.

Troisième titre : Une *Histoire des peintres de toutes les écoles*, dont

M. Charles Blanc a été le rédacteur, quelques-uns disent même le rédacteur en chef, vaste compilation, qui malgré l'intérêt du sujet et le charme des gravures, n'a vu le jour et ne vit, d'une vie discrète, que par des souscriptions fort peu démocratiques et l'aide du gouvernement.

Quatrième titre : De nombreux feuilletons où *l'émotion donne le branle à l'intelligence,* et où la *plume court frémissante,* comme *saisie par le démon de l'inspiration;* c'est toujours M. Camille Rousset qui parle.

Tel est le bilan. Est-ce peu ? Est-ce beaucoup? M. Blanc n'a pas hésité à se rendre cette justice que ce n'était pas peu. « Il me semble, a-t-il dit, que je manquerais *de respect* à tant d'hommes illustres qui m'ont accordé leurs suffrages, si j'affectais de m'en croire indigne. » Puis il s'est demandé si un récipiendaire était tenu de faire l'éloge de son prédécesseur, et il s'est hardiment prononcé pour la négative, par cette triple raison que Bossuet n'a rien dit de l'abbé du Chastelet, qu'il venait remplacer; le maréchal de Villars, rien de l'abbé de Chamillart, évêque de Senlis; et le comte de Buffon, rien de l'abbé Languet de Gergy, archevêque de Sens, un très-savant prélat cependant, l'effroi des jansénistes. Bossuet, Villars, Buffon, Charles Blanc! Vous comprenez.

M. Charles Blanc a eu la condescendance néanmoins de se montrer bon prince, et il a cédé à l'usage, tout en exprimant le regret qu'ayant fort peu connu M. de Carné, il ne pût, même avec ses livres, donner qu'un *léger crayon,* non-seulement de sa personne, mais de son talent.

Ceci une fois dit, il se jette, tout d'un trait, précisément dans l'appréciation du caractère de M. de Carné, chose qui lui semblait si difficile. Pas si difficile, à coup sûr, car M. Blanc avait sous les yeux le charmant ouvrage de M. de Carné dont nous parlions il y a quatre ans : *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration,* et il lui a emprunté bon nombre d'anecdotes piquantes et de traits heureux qui lui ont valu de chauds et sincères applaudissements. M. Blanc n'a pu s'empêcher de trouver, lui-même, qu'il *y avait vraiment plaisir à lire ces mémoires.* Mais lorsqu'il arrive aux ouvrages historiques de son prédécesseur, la note change. Il leur reproche d'abord un *certain style,* dont l'auteur, dit-il, avait pris l'habitude dans les *hautes sphères,* style *élevé, digne, mais tendu, convenu, incolore, et ne nommant jamais les choses par leur nom.* M. Camille Rousset, qui donnait très-spirituellement la réplique au récipiendaire, s'est permis alors de lui demander s'il lui souvenait d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts qui appelait les tailleurs, en pleine séance de l'Institut, les *artistes décorateurs de la personne humaine.* Or, cet académicien était précisément M. Charles Blanc, cet ami du langage familier, cet ennemi juré des périphrases; il lui a rappelé toute une partie de son discours sur la toilette des femmes devenue *une image du mou-*

vement rapide qui emporte le monde. Habits boutonnés, soutaches, rien n'était oublié, pas même les *hauts talons* qui, *poussant les femmes en avant*, leur font *hâter le pas, fendre l'air* et *accélérer la vie, en dévorant l'espace qui la dévore.* — « Quel autre que vous, monsieur, s'écriait M. Rousset, pourrait, *avec une sûreté pareille,* côtoyer de si près l'étroite limite passé laquelle *le précieux commence !* » Décidément, M. Charles Blanc était résolu à semer sa voie de chausses-trappes pour s'y faire prendre, à la satisfaction visible de l'auditoire.

Un autre reproche qu'il a adressé à M. de Carné, et celui-là est des plus graves, c'est d'avoir été un écrivain passionné, sans impartialité, sans justice, ne comprenant rien à la Révolution après Malouet et Mounier, et perdant devant elle tout *son sang-froid.* Quand M. de Carné eût manqué de sang-froid devant Robespierre, lui qui n'en eût certes pas manqué devant l'échafaud, je ne lui en voudrais pas; mais le fait est que l'indignation qu'on signale dans ses paroles n'est que l'éloquence de la justice.

Tous ceux qui ont connu M. de Carné, ou qui ont simplement lu ses livres, savent que, si sa foi était inébranlable, *indubitata fides,* pour parler comme le pieux auteur de l'*Imitation,* son indulgence pour l'erreur ne se démentait que lorsque la bonne foi et l'honnêteté en étaient absentes. M. Charles Blanc traite M. de Carné d'homme de passion, et, au même instant, il fait de lui un partisan dévoué des principes de 89, ce qui semble passablement contradictoire. Ici, dans tous les cas, entendons-nous bien. Que M. de Carné ait considéré les principes de 89 comme une nécessité dans un temps de division et d'émiettement, je ne le nie pas; qu'il ait nourri plus d'une illusion sur ceux qui les avaient pris pour drapeau, et blâmé ses amis lorsqu'ils se montraient plus défiants, je ne le nie pas davantage. Mais qu'il ait jamais vu, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,* la charte primordiale de l'humanité, qu'il ait pensé que, dans toute société bien entendue, le faux devait avoir les mêmes droits que le vrai, je le nie et je proteste. M. de Carné pactisait si peu, d'ailleurs, avec le *libéralisme des libéraux,* que pendant toute sa carrière parlementaire, il ne cessa d'être sur la brèche pour lui arracher les libertés qu'il promet toujours, mais ne cède qu'à son corps défendant : liberté de l'enseignement, liberté de la charité, liberté des associations religieuses. Cette lutte de quinze ans, lutte d'autant plus courageuse que les adhérents étaient peu nombreux et les adversaires sans nombre, a été et restera, non moins que ses livres, le grand honneur de sa vie. Aussi, je m'étonne qu'à l'Académie, on l'ait, de part et d'autre, un peu trop oubliée.

Il n'y a rien à dire du jugement que M. Blanc porte sur les grands ou-

vrages de M. de Carné. Evidemment il n'en a qu'une connaissance très-superficielle. Le seul qui obtient ses louanges, c'est l'*Histoire des États de Bretagne*. Le souffle de la liberté provinciale l'a touché; mais il n'admet pas que l'historien, faisant justice du fameux *compte rendu* des constitutions des jésuites, ajoute que si leur auteur, La Chalotais, vivait de notre temps, « il ferait élever ses enfants par la société qu'il proscrivait. » — « Je ne sais, répond M. Blanc, si l'ombre de l'illustre magistrat confesserait ce remords prétendu » — Je ne le sais pas davantage ; mais, pour avoir, à cet égard, quelques données, j'aurais commencé par interroger sa famille. La chose était facile à M. Blanc, sans sortir de l'enceinte de l'Académie ; il n'avait qu'à s'adresser à M. le comte de Falloux, petit-fils par alliance, et à M. le comte de Champagny, qui compte parmi les siens deux descendants directs de l'*illustre magistrat* [1]. Leur réponse eût peut-être été péremptoire.

Il est enfin un dernier tort que M. Blanc ne peut pardonner à M. de Carné: c'est d'avoir oublié les Beaux-Arts dans ses livres politiques, tort *inconcevable*, s'écrie-t-il, car l'esthétique est *la philosophie du sentiment* et sous un autre rapport moins sentimental, c'est une source de produits qui se chiffrent pour la France par plus de 400 millions. Et là-dessus, commence un dithyrambe en l'honneur des Beaux-Arts qui, le croirait-on, m'ôte tout désir d'acheter les *Vies des peintres de toutes les écoles*. Si la pensée de M. Blanc est, en effet, émue et des plus émues, elle est, en même temps, des plus confuses. En veut-on une preuve? M. Blanc applaudit aux élèves du peintre Guérin, *saccageant la vieille école de David*, et faisant succéder un art *humain et vivant* à un art *digne et froid comme le marbre ;* puis, la page suivante, il nous donne cette école de David qu'on devait *saccager* avec tant de raison, comme une grande création républicaine. C'est à n'en pas croire ses yeux, et cependant cela est.

Pour M. Blanc, David est le régénérateur de l'art en France. Au moins eût-il dû ajouter *après Vien*, qui inaugura cette régénération en pleine monarchie. L'influence de Vien date, en effet, de 1754, époque où il força les portes de l'Académie, dont les peintres de boudoirs, tout-puissants alors, prétendaient lui interdire l'entrée. Diderot écrivait encore, peu d'années après, « il n'y a presque plus aucune occasion de faire de grands tableaux. Le luxe et les mauvaises mœurs, qui distribuent les palais en petits réduits, anéantissent les beaux arts. » Mais la réaction commençait, et elle fut telle qu'au salon de 1775, la petite peinture licencieuse fut exclue pour faire place à la grande peinture. Les applau-

[1] M. le vicomte de Champagny, sénateur, et son frère, petits-fils de la fille de La Chalotais, Mme la marquise de la Fruglaye, (Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc de La Chalotais.)

dissements qui allaient hier à Boucher vont maintenant à Vien, à Doyen, à Vernet, et, dans quelques jours, ils iront aux élèves de Vien : Vincent, Regnault, David. Ce dernier ne commence toutefois à marquer qu'en 1781, par son *Bélisaire*, et ne devient chef d'école qu'en 1785, par ses *Horaces*. Ne convient-il pas d'ajouter que les *Horaces* et le *Brutus* qui les suivit de près, avaient été commandés et furent payés par Louis XVI ?

M. Blanc nous montre ensuite David *transformé* par la flamme ardente de *89*, et peignant le *Serment du jeu de paume, les Sabines, la Mort de Socrate*. LA MORT DE SOCRATE ! mais on l'admirait chez M. de Trudaine, dès 1787. Pourquoi M. Blanc ne parle-t-il pas plutôt de deux peintures éminemment républicaines : la *Mort de Lepelletier* et la *Mort de Marat?* Jamais cependant le pinceau de David ne fut plus hardi, surtout en peignant son *ami* Marat, jamais sa verve ne fut plus effrayante. Serait-ce peut-être que l'effroi dans son tableau ne laisse aucune place à la pitié ? Et le *Couronnement de Napoléon*, pourquoi le passe-t-il sous silence ? Est-ce qu'il n'est pas postérieur à la *transformation républicaine* ? [1]

Après David viennent ses élèves ou successeurs, que M. Blanc nous donne imperturbablement, par droit de filiation, comme des produits républicains : Gros, notamment, avec ses batailles *épiques de* L'EMPIRE; Girodet avec son *Endymion*, cette mignardise au clair de lune, dans laquelle on dirait que le nouvel académicien croit reconnaître un *sans-culotte* [2]; Guérin avec sa *Clytemnestre*, scène imposante et théâtrale qui date de 1816. A quel titre donc y voir une inspiration républicaine? Serait-ce parce que le poignard qui arme la main de l'épouse adultère, va frapper Agamemnon, le *roi des rois?* Il est dans l'œuvre de Guérin une page plus célèbre encore. Elle remonte à 1798, et est bien autrement républicaine. Aussi m'étonné-je que M. Charles Blanc ne l'ait pas citée de préférence. C'est *Marcus Sextus*, un proscrit, rentrant sous son toit et n'y trouvant que la ruine et la mort. Sa femme est étendue sans vie sur sa couche; sa fille gît éplorée aux pieds de sa mère; l'effet est d'autant plus saisissant qu'il est moins cherché. En France comme à Rome, tout ici rappelle la république.

— Mais, me dira-t-on, c'est donc le chaos que le dithyrambe de M. Blanc? — Oui, c'est le chaos. — C'est si bien le chaos, qu'à entendre M. Blanc, les artistes supérieurs dont les divers États ont employé le génie sont TOUS

[1] « Si jamais un ambitieux tentait d'usurper *la plus légère partie de la souveraineté du peuple*, s'écriait David à la Convention, le 28 mars 1793, ou qu'un lâche osât vous proposer *un roi, combattez et mourez* plutôt que d'y *jamais* consentir. »

[2] Ce choix de l'*Endymion* est d'autant plus surprenant que le talent gracieux de Girodet s'est montré, dans quelques tableaux, dans une *scène du déluge*, par exemple, bien autrement viril.

ÉCLOS SOUS L'AILE DE LA LIBERTÉ, et il cite ces fortunés pays libres : Athènes, Venise, Florence, la Hollande ! — Athènes, qui faisait périr Socrate, proscrivait les philosophes, et dont la population était en grande partie esclave ; Venise, la ville du conseil des dix, du tronc aux délations et du *Pont des Soupirs ;* Florence, dont la gloire artistique s'identifie avec un nom presque royal, celui de *Médicis ;* la Hollande enfin ; mais la Hollande était-elle donc une république lorsque Van Eyck la dotait de la peinture à l'huile, et que Lucas de Leyde immortalisait son école naissante par son *Ecce homo,* son *Jugement dernier,* ses *Descentes de croix ?* Plus tard, au temps de la république, ce qui frappe le plus, c'est que la grande peinture disparaît presque entièrement pour faire place à une petite peinture d'intérieur : à l'*Arracheur de dents,* à la *Femme hydropique,* aux *Bulles de savon,* à la *Cuisinière hollandaise,* etc.... Rembrandt lui même, si admirable dans ses *Pèlerins d'Emmaüs,* s'adonne de préférence aux portraits, genre de peinture qui va mieux aux riches marchands d'Amsterdam et aux gros bourgeois de Leyde et de Harlem.

Et maintenant compterons-nous les génies éclos sous l'aile de la monarchie? M. Camille Rousset en nomme quelques-uns : Rubens, Van Dyck, Velasquez, Poussin, Le Sueur ; eût-il pu les nommer tous ? Qui n'a ouï parler du Pérugin, de Bramante, de Raphaël, tous les trois sujets des papes [1] ; de Murillo, sujet des rois d'Espagne ; du Corrége, né en plein duché de Parme, et de la grande école pontificale de Bologne, et de la charmante école ducale de Ferrare? M. Blanc célèbre quelques-uns de nos artistes modernes, Géricault, Delacroix, Sigalon, Ingres, etc... Sous quelles ailes sont-ils donc éclos sinon sous celles de la monarchie?

Il aurait bien fait aussi de nous expliquer pourquoi Léonard de Vinci, un républicain de sa façon, quitta Florence, sa patrie, pour la cour de Milan, puis pour la cour de France ; pourquoi Michel-Ange, un autre Florentin, ne se trouva bien qu'au Vatican ; pourquoi Raphaël ne fit que passer à Florence, où il eut la bonne chance de trouver dans un couvent Fra Bartolomeo, un grand coloriste, et courut s'établir à Rome ; pourquoi Hans Holbein déserta la république de Bâle et prit le chemin de l'Angleterre. Rien ne lui était plus facile, puisqu'il a écrit les *Vies des peintres ;* mais, tant qu'il ne l'aura pas fait, il agira prudemment en ne demandant pas si l'on a lu son livre ; car de nouveaux Gil Blas pourraient bien lui répondre comme l'ancien à l'évêque de Grenade : — Et vous, Monseigneur ?

[1] M. Blanc eût pu aussi ne pas oublier son maître Calamatta, né à Rome, et devenu artiste dans l'établissement pontifical de Saint-Michel. Calamatta, pour son compte, ne l'oublia jamais.

Une chose enfin me surprend, plus que tout le reste, c'est de la part d'un républicain démocrate, l'oubli de la seule grande république démocratique qui pût lui servir d'exemple. Les États-Unis n'auraient-ils donc pas même un Courbet, pas même un Jobbé-Duval? M. Blanc espère que la république traitera honorablement les artistes, « et sans doute aussi les hommes de lettres, *y compris les historiens* », lui a répondu spirituellement M. Rousset à qui elle vient de supprimer sa pension d'historiographe du ministère de la guerre, pour avoir trop bien éclairci la fameuse légende des volontaires de 92.

Le discours entier de M. Camille Rousset est un modèle de bon sens, d'esprit et de courtoisie incisive. Le docte académicien n'a certes pas épargné les éloges à M. Charles Blanc : *heureuse et surprenante fortune* pour l'Académie, *supériorité des talents* du récipiendaire, dont les excellentes leçons passent *par dessus la tête du plus grand nombre*, mérite *infini, dialectique prodigieuse, méthode aristocratique*, etc., etc. — Mais, me direz-vous, c'est de l'encens à la Caumartin. — Comme vous voudrez; mais ce qui était impertinent de la part du petit abbé de Caumartin recevant à l'Académie un vieil évêque d'un grand nom, d'une piété connue, d'une grande charité et peu fait aux habiletés du langage, devient du meilleur goût et de bonne guerre dans la bouche d'un écrivain mûri par l'étude comme par l'âge, s'adressant à un feuilletoniste rompu au métier et n'ayant de grand que son amour pour la république. Les armes étaient égales, et si le fer n'était qu'à demi émoussé, à qui la faute?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que chacune des lignes du directeur de l'Académie était soulignée par les sympathies de l'auditoire, et que lorsqu'il a rendu pleine justice à M. de Carné, soit comme historien distingué, soit comme excellent confrère, les applaudissements ont éclaté. Qu'il nous suffise de citer ses dernières phrases :

« Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur; vous n'y trouverez malheureusement *ni Bossuet, ni Buffon*, *ni Villars;* mais vos confrères, en échange des lumières que vous voudrez bien leur donner des beaux-arts, s'empresseront de vous éclairer sur *nos modernes usages*, et comme ils ont beaucoup connu M. de Carné, comme ils gardent *pieusement* la mémoire de *cet homme de bien*, de *cet homme de cœur*, ils seront heureux de vous le faire tout à fait connaître et d'achever, de concert avec vous, son *éloge*. »

Somme toute, la séance a été bonne pour notre vieil ami. Sans doute il a été traité de Turc à More par un comparse de la Révolution; mais il a été applaudi par un public d'élite, et dignement apprécié par un érudit et un homme d'esprit.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

II

— Si le défaut d'espace n'eût pas forcé, le mois dernier, de supprimer notre chronique, nous n'eussions pas manqué de parler de la sainte vie et de la mort non moins sainte de M. l'abbé Julien Fresneau, curé de N.-D. de Bon-Port de Nantes. Il nous eût même été très-agréable de reproduire de longs extraits de la touchante notice, « écrite avec larmes », que Mgr Fournier a consacrée, dans la *Semaine religieuse* du diocèse, à ce vénérable prêtre *que pleure la ville entière.* Citons du moins le dernier paragraphe de ces pages éloquentes; tout l'éloge du défunt s'y trouve résumé :

Ainsi est mort dans la paix et le baiser du Seigneur, le vendredi 24 novembre, à onze heures du soir, ce modèle des prêtres et des pasteurs. A peine cette nouvelle fut-elle connue, qu'elle répandit la douleur et le deuil dans la paroisse et dans la cité. La foule se précipitait au presbytère, plus pour invoquer un saint que pour prier pour un mort. Toutes les familles exprimèrent leur profonde tristesse, comme pour la perte d'un de leurs membres. Mais au milieu des pleurs, les éloges éclataient de toutes parts. Un mot surtout était sur toutes les lèvres : *C'est un saint !* Les feuilles publiques furent pleines de louanges, et celui qui fut le plus humble des hommes se trouva comblé d'honneurs. Jamais obsèques ne furent plus solennelles, jamais recueillement plus religieux et plus douloureux ; et pendant que sa propre maison, ses prêtres, tout son clergé qu'il aimait tant, ainsi que ses serviteurs, étaient dans la désolation, les plus hautes autorités de la ville et de l'Eglise s'efforçaient de payer au pieux pasteur le tribut dû au dévouement et à la vertu. Jamais plus belle oraison funèbre ne fut prononcée sur une tombe.

— Après plusieurs journaux de Bretagne, nous reproduisons la notice nécrologique suivante, qui rend un si juste hommage à un saint religieux.

La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne vient de faire une grande perte en la personne du Frère Bernardin, décédé à Ploërmel, le 11 décembre dernier.

Ce vénérable religieux était professeur au noviciat depuis l'année 1836. Mais le Frère Bernardin n'était pas seulement un excellent professeur, c'était un savant de premier ordre. Depuis bien des années, il était en correspondance avec les plus doctes membres de l'Institut de France, et principalement avec le R. P. Secchi, la gloire du Collége Romain.

Ce savant et bon Frère s'était fait lui-même constructeur, à l'imitation de l'illustre Jésuite. Il a construit, pour la Maison-Mère des Frères de M. de Lamennais, une horloge merveilleuse pouvant rivaliser avec les horloges si vantées de Strasbourg et de Lyon; une horloge indiquant les heures, les jours, les saisons, les époques des solstices et des équinoxes, les phases de la lune, le mouvement de la terre annuel et diurne autour du soleil

le mouvement des planètes de notre système stellaire, etc., etc.. Cette horloge coûta à son auteur bien des années de travail et de calcul. Il n'en a pas moins trouvé le temps de publier un grand nombre d'ouvrages très-estimés sur les sciences mathématiques.

Le Frère Bernardin est mort comme il avait vécu, entouré de ses Frères, qu'il avait tant édifiés, leur donnant, après tant d'autres sujets d'édification, le spectacle d'une sainte mort.

— Le mardi 16 janvier, lisons-nous dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, a eu lieu, à la cathédrale, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à Mgr Angebault, décédé évêque d'Angers, le 2 octobre 1809. Une messe de *Requiem* a été célébrée par Mgr de Las Cases, ancien évêque de Constantine, en présence de Mgr Freppel, du chapitre et d'un grand nombre de prêtres, venus de tous les points du diocèse.

Après la messe, Mgr l'évêque d'Angers a prononcé une allocution, dans laquelle il a résumé à grands traits l'épiscopat si fécond de son pieux et vénéré prédécesseur. C'est, a-t-il dit, une pensée touchante qui vous a inspiré de perpétuer par le marbre l'image et le souvenir de Mgr Angebault. De sa tombe, comme de son siége épiscopal, il continuera de vous prêcher la doctrine et les vertus dont il donnait l'exemple. La place de l'évêque est au milieu de son peuple; mort, il doit reposer au lieu où il offrait le sacrifice.

Plusieurs passages de ce discours ont vivement ému l'auditoire, notamment lorsque l'orateur rappelait qu'il avait reçu de Mgr Angebault la première récompense et le premier encouragement dans sa polémique contre l'auteur de la *Vie de Jésus*.

L'absoute a été ensuite donnée au monument par les deux évêques.

Ce monument est formé d'un socle en granit breton (de Plouaret), et pierre de Kersanton, parfaitement polis. Au dessus, s'élève la statue en marbre de Mgr Angebault. Elle est due au ciseau de M. Bouriché, « l'éminent statuaire. » L'évêque est représenté à genoux devant son prie-Dieu, tel qu'on l'a vu maintes fois dans sa cathédrale, au pied de l'autel. La tête du vieillard, ses longs cheveux blancs bouclés, les plis amples qui l'enveloppent, tout est vraiment d'une exécution remarquable.

— Le *Journal de Rennes* nous apprend que, le 16 janvier, ont eu lieu les obsèques de M. Julien Taslé, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Rennes, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 77 ans. Une foule nombreuse composée de parents et d'amis, et la Cour d'appel en robes noires, accompagnaient le convoi du vénérable et digne magistrat.

M. Taslé était né à Vannes le 17 août 1799. Il fut nommé juge audi-

teur à Pontivy le 11 juin 1823, juge d'instruction en 1829, et président au même siége en 1837. Il possédait à un haut dégré les qualités qui constituent le magistrat distingué : le savoir, la sagacité, la dignité, la fermeté.

En 1842, il fut nommé vice-président du tribunal de Rennes; sa place était marquée à la Cour. Il fut appelé aux fonctions de conseiller en 1847. Il ne tarda pas à être désigné pour présider les assises, et par les qualités qu'il déploya dans ces hautes fonctions, il se plaça bientôt au premier rang des magistrats chargés de ce service. En 1865, M. Taslé fut promu aux fonctions de président de chambre à la Cour, dans lesquelles il continua de se distinguer.

Il n'était pas versé seulement dans la science du droit; ses connaissances étaient variées. Il parlait les langues anglaise, espagnole et italienne. Il était membre de la Société géologique de France, de l'Institut des Provinces, de la Société archéologique et président de la Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine.

Une cruelle maladie le tenait, depuis plusieurs années, éloigné du Palais et de ses collègues, qui avaient pour lui la plus grande estime. Il a supporté les plus vives douleurs avec l'admirable résignation du chrétien fervent, et il a vu sans crainte venir la mort, à laquelle il était parfaitement préparé : *Vir probus dicendi peritus.* Tel était M. Taslé.

— La Société académique de Nantes, qui a tenu, le 10 décembre, sa séance publique annuelle, a renouvelé son bureau pour 1877. Ont été nommés : président, M. le docteur C. Merland, notre collaborateur; vice-président, M. Abadie; secrétaire-général, M. le docteur Marcé; secrétaire-adjoint, M. Ménier.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine est ainsi composé pour l'année 1877 : — Président, M. A. de la Borderie; — Vice-Président, M. P. de la Bigne-Villeneuve; — Secrétaire, M. Philippe-Lavallée; — Trésorier, M. Du Breil Le Breton; — Bibliothécaire, M. L. Decombe. — Comité de publication adjoint au bureau : MM. Pinczon du Sel, l'abbé Guillotin de Corson, André, Ropartz et Mowat.

— Le 27 novembre dernier, a eu lieu à Paris, hôtel Drouot, la vente des tableaux, aquarelles et dessins de feu M. Frédéric d'Andiran, artiste non sans mérite, et dont les œuvres avaient surtout pour nous un intérêt local, par suite de son séjour assez prolongé dans notre ville. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir, dans le catalogue de ses ouvrages, cinq tableaux et une vingtaine d'aquarelles ou dessins, dont les motifs avaient été pris dans la Loire-Inférieure. Nous nous plaisons à croire que plusieurs de nos amateurs auront saisi l'occasion de cette vente pour enrichir leur collection.

— Nous nous empressons de détacher du journal le *Dix-neuvième siècle* la page suivante, qui fait le plus grand honneur à l'un de nos compatriotes :

« L'Association pour l'encouragement des études grecques a tenu à Paris, le jeudi 4 janvier, la première séance de l'année, sous la présidence de M. Egger. L'ordre du jour de cette séance empruntait un intérêt particulier à une communication de M. Bourgault-Ducoudray, le savant compositeur, membre de l'Association, qui devait exposer le système de la musique pratiquée dans l'Orient grec, et faire entendre plusieurs des mélodies populaires qu'il a recueillies à Smyrne, à Athènes et à Constantinople.

» Par une dérogation aux habitudes académiques dont personne ne pouvait se plaindre, les sociétaires avaient reçu l'autorisation d'amener des auditeurs étrangers. Un public spécial remplissait la salle d'honneur de l'école des Beaux-Arts, mise obligeamment par le directeur de cette école, depuis plusieurs années, à la disposition de la Société.

» M. Bourgault a eu l'ingénieuse idée de faire exécuter comparativement ces mélodies dans leur forme propre, puis avec les seules ressources de nos deux modes majeur et mineur. Cette comparaison a été, d'un aveu unanime, tout en faveur de cette musique exotique qui a conservé jusqu'à nos jours la constitution et le caractère que les théoriciens et les historiens de l'antiquité grecque attribuent aux modes employés à la belle époque et à l'époque gréco-romaine. Tout en reconnaissant les affinités de cette mélopée avec la musique liturgique occidentale, on ne peut, à l'audition des chants populaires rapportés par M. Bourgault, lui dénier son entière originalité dans les parties où elle fait usage des intervalles chromatiques et donne carrière à son rhythme étrange.

» M. Bourgault publiera prochainement une grande partie de ses trouvailles musicales, avec traduction en français et en italien. »

Nous ne serons pas des derniers à étudier ce remarquable recueil de *Mélodies de Grèce et d'Orient* [1].

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Elles sont éditées par M. H. Lemoine, rue Pigalle, 17, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABBÉ (L') JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, fondateur de l'Institut de Ploërmel, par l'auteur des *Contemporains*. — 2e éd. revue et considérablement augmentée. In-18, 340 pp. — Paris, Bray et Retaux.

ALMANACH-ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA VENDÉE POUR L'ANNÉE 1877. In-12, 96 p. Luçon, imp. et lib. Gaudriau..... ... 0 fr. 15

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE POUR 1877. In-18, 108 p Rennes, imp. Catel; au bureau du Journal de Rennes; les lib. de la Bretagne. 0 fr. 15

AN DEVEZ CHRISTEN GRÉT GANT; autrou Cannevet, chalony enor à Guemper. Cresquet eus ha natienou ar verc'hes, hac eus a gals a hymnou. In-32, 325 p. et vign. Landerneau, imp. Desmoulins.

ANNUAIRE DU PORT DES SABLES POUR 1877. Gr. in-18, 36 p. et 2 cartes. Paris imp. Gauthier-Villars.

BONHEUR (LE) DE FRANÇOISE; par Mme Colomb. Ouvrage illustré de 112 grav. sur bois, par A. Marie. Gr. in-8o, 255 p. Paris, lib. Hachette et Cie.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — VIII. Jean-Jacques Renouard de Villayer, le seul académicien nantais (1603-1691), par M. René Kerviler. Broch. in-8o, 35 pp. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET DE CÉRAMIQUE ET DU MUSÉE LAPIDAIRE DE LA VILLE DE RENNES; par M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes, 2e édition, revue et augmentée. In-8o, 518 p. Rennes, imp. Leroy et fils.

COURS DE PHILOSOPHIE, rédigé conformément au programme officiel du baccalauréat ès lettres, et suivi d'un précis d'histoire de la philosophie; par E. Gille, prêtre de l'Immaculée-Conception, professeur de philosophie à l'institution Saint-Vincent-de-Paul, de Rennes. In 8o, 604 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, lib. Lecoffre fils, et Cie.

DE LA SUPPRESSION D'ENFANT, par E. D. Cabrye, président du tribunal de Châteaulin (Finistère). In-8o, 115 p. Rennes, imp. Catel et Cie; Paris, lib. Durand et Pedone-Lauriel.

DE L'ORGANISATION DU JURY EN MATIÈRE CRIMINELLE A ROME ET DANS NOTRE LÉGISLATION MODERNE. Thèse pour le doctorat; par Michel-Martial-Robert Jousseaume, avocat. In-8o, 217 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DÉLIVRANCE ET SAUVETAGE, poésie; par Victor Drouyer, 2e édition, revue t corrigée. In-8o, 8 p. Rennes, imp. Hamon; lib. générale de l'Ouest; auteur..... 0 fr. 50

DISCOURS, prononcé par le Dr Lefeuvre, à la séance publique, du 10 décembre 1876, de la Société Académique de Nantes. — Broch. in-8o, 16 pp. Nantes, imp vve Mellinet.

DOUZE HEURES DE VEILLE A LA PORTE DU TABERNACLE, suivies d'un Chemin de la Croix eucharistique, par l'abbé Gaignet, directeur au grand séminaire de Luçon (Vendée). — In-18, 233 p. Luçon, imp. Rideaux; Paris, lib. Berche et Tralin.

ECHOS ET SONNETS, par Paul-Georges. — In-12, 37 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; lib. Morel.

EPINES ET ROSES DU CŒUR, par R. des Grottes. — In-8o, 25 p.; Saint-Nazaire, imp. Fronteau.

ETUDE SUR LA REPRÉSENTATION LÉGALE DU COMMERCE EN FRANCE, par Auguste Foulon, secrétaire de la Chambre de Commerce de Nantes. — In-8o, 168 p.; Nantes, imp. Boucherie et Cie.

FAMILLE (LA) DESCARTES EN BRETAGNE (1586-1762), par S. Ropartz. — 1 vol. in-8o; Rennes, Verdier.

MA BIOGRAPHIE, par J. Lefebvre. — In-8o. 15 p.; Nantes, imp. Vincent-Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR LA PAROISSE DES LUCS-SUR-BOULOGNE, diocèse de Luçon (Vendée), par M. l'abbé Th. de Goüé — Broch. in-18, 27 pp.; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTES SUR UNE LETTRE DE D'AUBIGNÉ, par M. Paul Marchegay. — Broch. in 8o, 16 pp.; la Roche-sur Yon, imp. L. Gasté.

Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*. Tiré à 100 ex.

OUEST (L'). Indicateur des Chemins de Fer et Bateaux à Vapeur de Normandie et de Bretagne. Bulletin général d'annonces commerciales, industrielles et judiciaires, paraissant les 1er et 16 de chaque mois, par livraison de 16 pages in-4o. — Un an, 4 fr. — Le num., 15 cent.

En vente dans les Gares, chez les Dépositaires du *Petit Journal* et les Marchands de Tabac.

SABRE (LE) DE L'ÉCOLE DE MARS, du musée archéologique de Nantes, par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. — In-8o, 22 p.; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

SAINT CLAIR, PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES. Sa mission, son tombeau, ses reliques, par Robert Oheix. — In 8o, 18 p ; Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (février-mars 1876).

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES Discours prononcé à la séance publique annuelle du 24 décembre 1876, par M. H. Thibeaud-Nicollière, vice-président. — Broch pet. in-8o, 20 pp.; Nantes, imp. Ed. Vincent.

UN FRUIT SEC, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — 2 vol. in-18, de 262 et 315 pp.; Paris, Lecoffre; chaque vol. 2 fr.

VOYAGE EN ITALIE *Lettres écrites d'Italie*, par M. Eugène Lambert. — Broch. in-8o, 48 pp.; Nantes, impr. vve Mellinet.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE
ET LA GUERRE DE BRETAGNE
EN 1488 *

La bataille de Saint-Aubin du Cormier.

XIII

Du 23 au 26 juillet 1488, l'armée bretonne demeura campée à Andouillé, Aubigné et Saint-Aubin d'Aubigné. Le 26, elle allait reprendre sa marche vers Fougères, quand les défenseurs survivants de cette place, relâchés en vertu de la capitulation du 19, arrivèrent à Andouillé : l'armée sut ainsi la prise de la ville qu'elle se préparait à secourir [1]. Il fallut changer de plan et d'objectif : on résolut d'aller assiéger Saint-Aubin du Cormier. L'idée était bonne, même pour arriver à reprendre Fougères : car les Bretons ne pouvaient faire ce siége ayant à dos Saint-Aubin occupé par les Français, qui eût coupé leurs communications avec Rennes. Que s'ils se bornaient à reprendre Saint-Aubin, cette place leur serait encore très-utile pour tenir en bride Fougères. Quant aux chefs bretons qui désiraient une bataille (c'était la majorité), ils voyaient dans cette entreprise le moyen le plus sûr d'amener une rencontre, l'armée française ne pouvant, à cinq lieues d'elle, laisser assiéger une place sans la secourir.

* D'après la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par Louis de La Trémoille, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de décembre 1876, p. 456-479.

[1] Alain Bouchart, édit. de 1532, f. 208.

Dès le 26, l'armée bretonne se mit en marche vers Saint-Aubin. La nécessité de suivre une route commode l'obligea de s'élever au Nord jusqu'à Vieuxvi, elle campa près de ce bourg, autour du village d'Orange [1] sur un mamelon très-avantageux pour la défense. A peine en ce lieu, les chefs bretons ayant eu, par leurs informations, la certitude que l'armée française les attaquerait, se couvrirent de retranchements dont on voit encore les restes. Le lendemain (dimanche 27 juillet) nombre de soldats et de chefs communièrent, et l'état-major régla l'ordre de bataille. A ce moment, la faction opposée au duc d'Orléans sema le bruit « que les chevaliers et princes fran- » çoys, qui en l'armée de Bretaigne estoient, avoyent entendement » aux chefs de l'armée de France, et que Bretons estoient ven- » dus. [2] » Plus ce bruit était absurde, plus il trouva faveur dans la foule, en un clin d'œil cela fit une émeute, et l'on pouvait déjà craindre une débandade, quand le duc d'Orléans et le prince d'Orange déclarèrent qu'ils combattraient à pied dans les rangs des lansquenets allemands. Par là ils détruisaient tout soupçon, mais ils s'excluaient de tout commandement. Le but de leurs ennemis était atteint.

Selon l'usage immémorial du moyen-âge, l'armée fut partagée en trois divisions — avant-garde, corps de bataille, arrière-garde, — qui eurent pour chefs, la première le maréchal de Rieux, la seconde le sire d'Albret, la dernière le baron de Châteaubriant. Il est plus difficile de déterminer la composition de chacune de ces divisions. Suivant Bouchart, la principale force de l'avant-garde consistait en « quelque bon nombre de gens d'armes », ce qui désigne évidemment les 400 lances ou hommes d'armes, élite du contingent breton. D'Argentré, en racontant la bataille de Saint-Aubin, rap-

[1] Quoique Bouchart nomme formellement le « village d'Orange » et d'Argentré le « bourg d'Orange » comme le lieu où campa l'armée bretonne, M. Maupillé croit que ce fut un peu plus au Nord, « dans l'arc formé par un détour du Couesnon, » vis-à-vis de l'endroit où il reçoit la rivière de Minette, et là où se trouve le moulin » du *Gué Main.* » Il y a là une position très-forte et des vestiges de retranchements fort importants. — On peut très-bien admettre qu'une partie de l'armée bretonne occupa le Gué-Main, l'état-major et le quartier général étant au manoir d'Orange.

[2] Alain Bouchart, f. 208 v°.

porte, d'après un récit contemporain, que « *à l'aborder* », c'est-à-dire au premier choc des deux armées, furent tués, entre autres, le comte de Scales, chef du secours anglais, et un vaillant chevalier de même nation, appelé Claude de Montfort. C'est l'avant-garde, nous le verrons, qui reçut le premier effort de ce choc : le corps auxiliaire anglais en faisait donc partie. Il n'était que de 300 hommes ; mais les Bretons avaient tant vanté ce secours, et le renom des archers anglais était tel, qu'on jugea utile de grossir fictivement cette petite troupe, en lui adjoignant « 1700 Bretons, gens de pied, » vestuz de hocquetons à croix rouges ; et par ce moyen, ajoute » Bouchart, sembloit qu'il y avoit 2,000 Anglois. » La croix rouge était le signe national des Anglais, comme la croix noire celui des Bretons, la blanche celui des Français. — Les 400 lances faisant 2,400 combattants, l'avant-garde aurait compté environ 4,400 hommes.

« En la bataille [1], dit Bouchart, estoit le seigneur d'Albret et les » gens de pied. » D'Albret garda évidemment sous ses ordres, le corps qu'il avait amené d'Espagne et les gens d'armes de sa compagnie, soit ensemble, comme on l'a vu [2], environ 3,500 hommes. Il résulte aussi du double récit de Bouchart et d'Argentré que le corps allemand, fort de 800 hommes, faisait partie du corps de bataille. Dans l'usage constant du moyen âge, cette division qui formait le centre, et que l'on appelait par excellence *la bataille*, était la plus forte : on la compléta au moyen d'une troupe de gens de pied bretons, bons-corps ou francs-archers, dont il semble que le prince d'Orange eut le commandement [3]. Le corps de bataille devait ainsi atteindre et même probablement dépasser le chiffre de 5,000 hommes.

L'armée bretonne comptant au plus 12,000 combattants [4], l'arrière-garde n'en pouvait guère avoir plus de 2,000, cavalerie pour

[1] *Bataille* signifie ici le corps de bataille, le centre.

[2] Ci-dessus, au § XI.

[3] Voir ci-dessous le récit de la bataille, d'après d'Argentré.

[4] On n'en compta que 11,500, outre l'artillerie, à la montre générale du 24 juillet; mais on doit estimer au moins à 500 hommes les débris de la garnison de Fougères, qui vinrent, le 26 juillet, rejoindre l'armée bretonne.

la plupart, car Bouchart dit : « Fut le seigneur de Chasteaubriant » ordonné à la conduicte de l'arrière-garde, pour se tenir sur le » derrière avecques ung nombre de gens de cheval pour secourir » où mestier seroit. » Cette arrière-garde constituait donc, à proprement parler, le corps de réserve.

Les Bretons, n'ayant pas vu paraître les Français le 27 juillet, quittèrent, le lendemain matin, la position d'Orange pour se rapprocher de Saint-Aubin du Cormier en suivant nécessairement la route qui, de Vieuxvy et de Sens, allait vers cette place. Les dispositions arrêtées la veille furent observées dans la marche, les chefs maintinrent leurs hommes en colonnes serrées, et venues dans les grandes landes qui bordent la forêt de Haute-Sève, leurs troupes se déployèrent en ordre de bataille, prêtes à recevoir le choc des Français.

Ceux-ci ne paraissaient point encore, pourtant ils n'étaient pas loin.

XIV

Nous avons ici un bel exemple de l'incertitude et de la confusion amassée comme à plaisir sur cette histoire. — Dans une dissertation fort travaillée [1] on a soutenu que, pour aller de Fougères secourir Saint-Aubin du Cormier, La Trémoille, au lieu de suivre la route directe, avait d'abord fait une pointe vers l'Ouest jusqu'à Saint-Ouen des Alleux, puis était de là descendu au Sud en passant par Mézières, et s'était laissé devancer sur le chemin de Saint-Aubin par les Bretons : si bien que quand il les avait rejoints dans les landes qui avoisinent la forêt de Haute-Sève, ceux-ci, se retournant pour le combattre, faisaient face au Nord, pendant que l'armée française regardait le Midi. Ce système invraisemblable est laborieusement échafaudé sur quelques bouts de textes d'une autorité ou d'une signification douteuse. Pour ruiner cet échafaudage et rétablir le fondement de la vérité, il suffit de

[1] Elle est de M. Marteville, qui l'a insérée dans le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, nouvelle édition, à l'article *Saint-Aubin du Cormier*.

citer un document inédit que nous avons eu la chance de découvrir récemment, et dont l'autorité est incontestable : une lettre de Charles VIII au Parlement de Paris, écrite le lendemain de la bataille de Saint-Aubin (le 29 juillet) au moment où le roi venait de recevoir, par trois courriers [1], les détails les plus précis sur cette journée. En voici le commencement :

« De par le Roy.

» Nos amez et feaulx, nous vous avons derrenièrement escript comme noz gens avoient prins la ville de Fougères. Et depuis, les Bretons et noz autres rebelles et desobeissans subgectz se sont venuz parquer près dudit lieu de Fougères, où nostre ost et armée estoit, cuidans les venir encores trouver à leur siége. Et nous, doubtans que aucun inconvenient en peust advenir, y avons envoyé le sire de Baudricourt, gouverneur de Bourgongne, et autres avecques luy, pourceque en ung tel affaire il n'y pouvoit avoir trop de telz gens. Et nosdits gens, estans là ensemble, ont sceu qu'ilz (les Bretons) se venoint mectre devant la place de St-Aulbin, où il y a aucuns de noz gens qui la tiennent pour nous. Et après ce que nostre cousin de la Trimoille et ledit s^r de Baudricourt et noz autres cappitaines ont esté advertiz, sont allez avecques noz gens gaingner premièrement leur logis en ladicte ville de St-Aulbin, et ceulx arrivez là ont sceu que lesdits Bretons estoient aux champs à une lieue près ladite ville. Et tout incontinent ont serré leurs gens ensemble et les sont allez chercher, et les ont trouvez à demye lieue de ladicte place, où, le jour de hier, ilz se sont très-bien entrebatus. Mais, à l'aide de Dieu et de noz bons et loyaux subgectz et serviteurs qui y estoient, la chose a esté si bien et grandement exécutée que le champ nous est resté.... [2] »

Ainsi, les Français vinrent de Fougères à Saint-Aubin par la route la plus directe, arrivèrent à Saint-Aubin avant les Bretons [3] et

[1] Voir, à ce sujet, dans la Correspondance de Charles VIII, la curieuse lettre du roi du 30 juillet, n° 175, page 195.

[2] Archives Nationales.

[3] Un seul auteur, l'historien latin de Louis XII, affirme que les Français livrèrent bataille avant d'être arrivés à Saint-Aubin : « Sanctum Albinum potentes » (Godefroy,

y apprirent, *dès leur arrivée* [1], que l'armée bretonne, en marche vers cette place, n'en était plus qu'à une lieue. *Aussitôt* [2] ils en sortirent pour l'aller combattre.

Ces circonstances nous donnent le moyen de fixer approximativement l'heure de la bataille, dont aucun document n'a parlé. Puisque l'armée française venant de Fougères ne s'arrêta pas à Saint-Aubin et ne fit que traverser cette ville pour aller chercher l'armée bretonne, elle avait dû partir de Fougères, non la veille, mais le jour même de la bataille, le 28 au matin. Pour franchir cinq lieues avec son artillerie et ses bagages il fallait à cette armée de 15,000 hommes au moins six heures ; elle ne put donc être à Saint-Aubin que vers midi. Prendre langue, se renseigner sur la situation de l'ennemi, se remettre en marche et arriver en présence, cela emporte encore une à deux heures. On doit donc mettre le commencement de la bataille vers deux heures après midi. D'autre part, le premier courrier qui en porta nouvelle au roi Charles VIII, lui parvint le 29 juillet à huit heures du matin [3] ; nul doute qu'on ne l'eût fait partir aussitôt la victoire décidée ; le trajet exigeant, nous l'avons dit, environ quatorze heures, il avait dû se mettre en route le 28 vers six heures du soir. La bataille fut donc livrée de deux à six. Voilà l'heure. Cherchons le lieu.

A une demi-lieue Nord-Ouest de Saint-Aubin s'étend une lande vaste et plane, aujourd'hui encore dite lande de la Rencontre : nom très-significatif, car dans Bouchart, dans les documents contemporains, cette bataille est d'ordinaire appelée la rencontre de Saint-Aubin du Cormier.

La lande de la Rencontre, dans le cadastre actuel, est délimitée

Hist. de Charles VIII, p. 272). Alain Bouchart dit : « Ces Françoys avoient sortis de Foulgeres et marchoient bien deliberez de combattre toute l'armée de Bretagne : et si ne marchoient pas en ordre de bataille, car pas si près ne les cuydoient. A ceste cause file à file venoient, pour cuider estre les premiers à monseigneur Sainct-Aubin. » (Edit. 1532, f. 208. r°). Ce dernier membre de phrase n'est pas très-clair, mais il ne signifie pas que les Français ne réussirent point à gagner Saint-Aubin avant les Bretons.

1. Et en la arriver là ont sceu ..... »

2. Et tout incontinent ont serré leur gens ensemble et les sont allez chercher. »

3. Corresp. de Charles VIII, n° 175, p. 195.

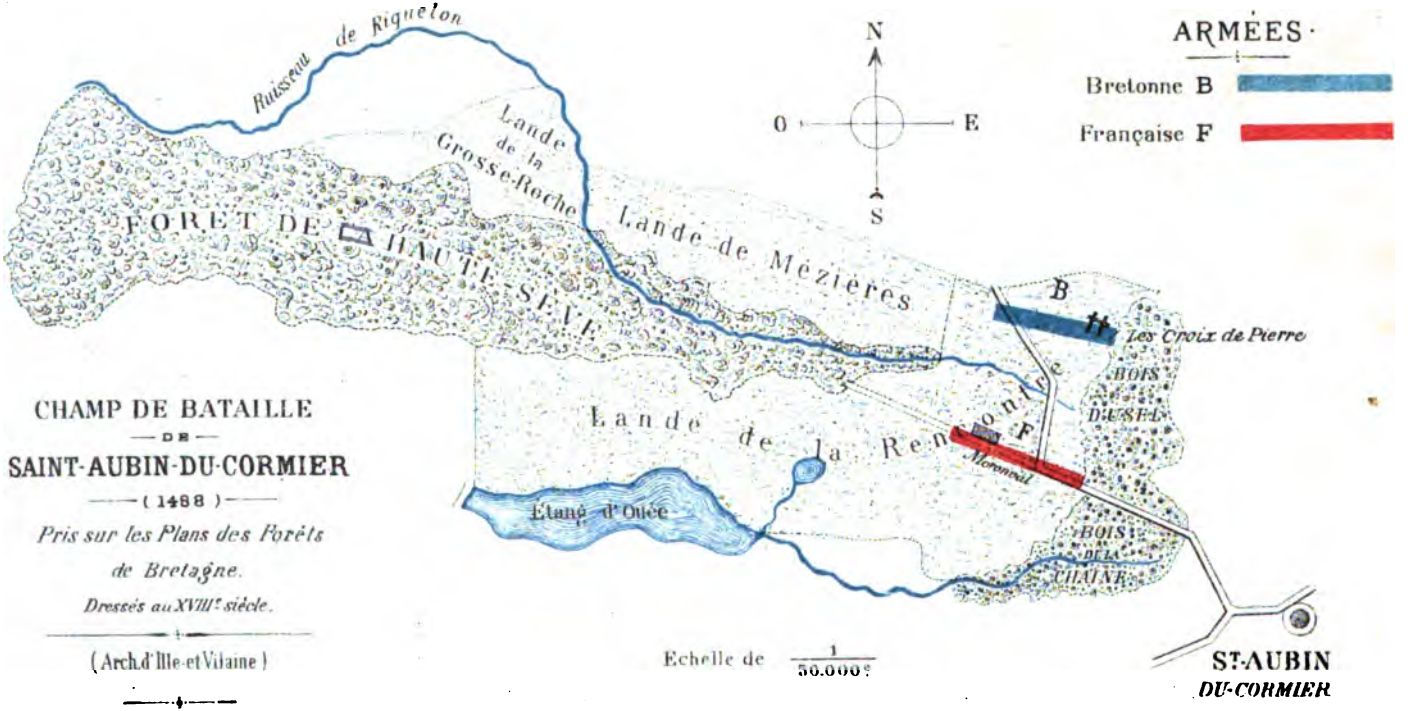

Lith. Alph. Lemoine, à Rennes.

à l'Est par le bois de la Chaîne [1], au Sud par le ruisseau qui tombe à la queue de l'étang d'Ouée, à l'Ouest par le chemin de Mézières à Gosné, au Nord par un coin de la forêt de Haute-Sève et par le chemin qui va de cette forêt rejoindre la route départementale n° 18 (de Vitré à Dol) [2] en passant devant la ferme de Moronval. Autrefois, comme on le voit par les plans des forêts de Bretagne dressés au siècle dernier [3], la lande de la Rencontre était bien plus étendue; elle comprenait de plus : 1° à l'Ouest, la lande d'Ouée; 2° au Nord, la ferme de Moronval (afféagement mis en culture au XVIIIe siècle) et la lande dite aujourd'hui lande d'Usel, c'est-à-dire tout le terrain borné au Sud par le chemin de Moronval dont on vient de parler, à l'Ouest par la forêt de Haute-Sève, à l'Est par le bois d'Usel, au Nord par une ligne irrégulière partant de la pointe Nord de ce bois pour aboutir à la pointe Nord-Est de la forêt de Haute-Sève [4]. Cette ligne suit à peu de chose près le faîte de cette échine rocheuse dite Sillon de Bretagne, qui fait le partage des eaux dans cette contrée et, après avoir suivi de l'Ouest à l'Est la limite Nord de Haute-Sève, s'incline au Sud pour porter le donjon de Saint-Aubin, puis reprend sa direction première (vers l'Est) au rocher de Bécherel [5].

[1] Pour suivre les indications topographiques que nous donnons ici, il suffit d'avoir sous les yeux la feuille 76 de la carte de France de l'État-major (feuille de *Laval.*) Toutefois on n'y trouve pas inscrit le nom du bois de la Chaîne, mais on y voit ce bois lui-même, au sud de celui d'Usel et de la route de Saint-Aubin à Sens, qui sépare ces deux bois.

[2] C'est la même route que j'appelle, dans la note précédente, route de Saint-Aubin à Sens.

[3] Ces plans sont aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine; ceux du bois d'Usel, du bois de la Chaîne et de la forêt de Haute-Sève se trouvent dans l'atlas de la maîtrise de Rennes. — C'est sur ces plans que nous avons dressé celui du champ de bataille de Saint-Aubin, joint à cette étude.

[4] Mais, quoi qu'en dise le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, 2e édit. (t. II, p. 703 col. 2.), jamais on n'a donné le nom de lande de la Rencontre aux terrains situés au Nord de Haute-Sève, entre cette forêt et le bourg de Mézières. Il y a là la lande de Mézières, la lande de la Grosse-Roche (voir les plans des forêts de Bretagne), mais point de lande de la Rencontre.

[5] Le Bécherel dont il s'agit ici est aujourd'hui un simple village à 1 kilomètre Est de Saint-Aubin du Cormier; dans ce village se trouvait l'église de Saint-Malo de Bécherel, qui était avant la Révolution la paroisse de la ville et de tout le territoire de Saint-Aubin.

C'est là même, sur ces hauteurs [1], appuyant sa gauche au bois d'Usel, que devait se trouver le gros de l'armée bretonne quand les Français, venant de Saint-Aubin, débouchèrent dans la lande, à la hauteur du lieu de Moronval, par le chemin qui sépare le bois d'Usel et celui de la Chaîne [2]. Moronval, s'il existait alors, n'était qu'une chaumière perdue au milieu de la lande; on ne voyait là ni les cultures ni les petits bouquets de bois dépendants de cette ferme qui masquent aujourd'hui la pointe de Haute-Sève. Entre cette forêt et le bois d'Usel, rien qu'une nappe de bruyère et quelques roches grises montrant çà et là leurs têtes pelées. Dès que les Français parurent dans la lande, les deux armées purent donc se voir sans obstacle, malgré les 800 mètres qui les séparaient, malgré un pli de terrain dont le fond est occupé par le microscopique ruisseau de Riquelon, alors à sec, et qui, quand il coule, va se perdre à l'Ouest sous les ombrages de Haute-Sève.

XV

A ce moment, les Bretons avaient sur leurs adversaires un avantage important, et qui pouvait devenir décisif. Grâce aux bonnes dispositions observées dans la marche, ils étaient formés en bataillons, leurs bataillons en ordre de bataille, en un mot prêts à combattre dès

[1] Vers le point marqué 121 sur la carte de l'état-major. Ce point est à 3 kilomètres environ de Saint-Aubin-du-Cormier. Charles VIII dit que les Français trouvèrent les Bretons à une demi-lieue de Saint-Aubin, mais il comptait les distances à la bonne mesure, car dans une de ses lettres à La Trémoille il ne met aussi qu'une demi-lieue entre Aubigné et Saint-Aubin d'Aubigné, qui sont à 4 kilom. l'un de l'autre. V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 172, p. 192.

[2] « Advint que le 28e de juillet an 1488, à ung ject d'arcq près de la Roche-Troolet, le duc d'Orléans, le prince d'Orange, conducteurs de multitude de Suisses, et le seigneur de Scales avecq plusieurs Anglois, tous à pied, ensemble le seigneur d'Albrecht et le seigneur de Rieux, descendoient d'ung pendant d'une montaigne pour joindre aux Franchois, ordonnèrent leurs batailles et artillerie le mieulx que possible leur fut. Les Franchois tenans S'-Aubin preparèrent leurs armées et à toute diligence assemblèrent leurs garnisons, qui mieulx mieulx, pour hurter aux Bretons, et partant de S'-Aubin, se tirèrent en ung grand chemin. » *Chroniques* de Jean Molinet, chap. 192, t. III, p. 395. — Jean de S'-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII* (édit. de 1622, p. 61), dit que les deux armées « s'entre-rencontrèrent » près de S'-Aubin. « en plaine lande. » — Bouchart dit : « Fut hors le village d'Orenge joygnant une tousche de boys, attendant l'armée des Françoys. »

que parurent les Français. Ceux-ci, au contraire, qui ne croyaient pas trouver l'ennemi si tôt, qui venaient de Saint-Aubin en hâte par un chemin resserré entre deux bois[1], où la formation de leurs troupes aurait été longue et difficile, arrivaient dans la lande « *file à file* », portent les chroniques, c'est-à-dire par groupes isolés et en désordre, condamnés à se former et se mettre en bataille en vue des Bretons. Si ceux-ci, dans l'ordre « beau et plaisant » où ils étaient, se fussent portés rapidement contre l'ennemi, dispersant les premiers arrivés, renversant les compagnies à mesure qu'elles débouchaient dans la lande, ils auraient sans aucun doute détruit une partie de l'armée française et obligé le reste à une retraite fort humiliante pour la cause royale. C'était là la conviction des contemporains, témoins et acteurs dans cette rencontre, même chez les Français : un de leurs bons capitaines, Gabriel de Montfaucon, arrivé des premiers sur le terrain, dit à Alain Bouchart peu de temps après « que si les Bretons en l'ordre qu'ilz tenoient » eussent marché en avant, ilz eussent deffaict facillement l'armée » du roy et du moins l'eussent mise en fuitte, car les Françoys » n'estoient lors assemblez, mais marchoient à la file et sans » ordre[2]. »

Pour mettre à profit cette dernière chance, ouverte aux Bretons, de relever leur fortune, il fallait agir vivement; mais le commandement était divisé, et au lieu d'agir on discuta. Le maréchal de Rieux voulait attaquer incontinent ; le capitaine Montfort, serviteur du prince d'Orange, l'appuyait ; d'autres s'y opposaient[3], d'autres hésitaient... et nul ne bougeait.

Pendant ce temps, La Trémoille, qui n'avait à prendre avis de personne, rangeait ses troupes en toute hâte et improvisait son ordre de bataille. A la tête de son avant-garde, qui dut former sa droite dans l'action, il plaça un vieux routier, Adrien de l'Hospi-

[1] Le bois d'Usel et le bois de la Chaine.

[2] Alain Bouchart, édit. de 1532 f. 209 r°.

[3] D'Argentré attribue cette opposition au duc d'Orléans et au comte de Dunois ; mais Bouchart ne nomme personne, et pour Dunois il y a erreur matérielle, car il n'était point à la bataille, il était près du roi de France, cherchant à renouer les négociations. — Cf. Bouchart, f. 209 r°, et d'Argentré, éd. 1618, p. 973.

tal. Il prit pour lui-même le centre, et Jacobo Galiota, capitaine napolitain des plus rusés et des plus braves, pour lieutenant. Il donna à Baudricourt l'arrière-garde formant réserve [1]. En même temps il se rapprochait de l'ennemi et faisait, à bonne distance, creuser une tranchée derrière laquelle il mit à la fois son canon et ses bagages [2], dont il couvrit sans doute son flanc gauche, son flanc droit s'appuyant au bois d'Usel. Puis le sire de Brissac [3], maître de l'artillerie royale, commanda le feu. Le lieutenant Jean Louys, chef de l'artillerie bretonne [4], en fit autant de son côté, et selon l'usage d'alors, l'action s'engagea à grand fracas par une décharge générale et réciproque de tous les canons des deux armées. D'ordinaire cette décharge, que l'on ne renouvelait pas aisément, faisait plus de bruit que de besogne. Ici il n'en fut pas de même. Les chroniqueurs des deux partis s'accordent à dire que l'artillerie causa de grands ravages dans les deux armées [5].

Après cette première décharge, l'armée française marcha vers l'armée bretonne. A ce moment, autant qu'on peut la déterminer, voici la disposition de celle-ci. Elle était toujours dans la partie supérieure de la lande de la Rencontre, sa gauche formée par son avant-garde s'appuyant à la pointe nord du bois d'Usel, le corps de

[1] V. d'Argentré, édit. 1618, p. 972. — L'historien latin de Louis XII et Jean Bouchet, panégyriste de La Trémoille, s'accordent à dire que ce dernier prit pour lieutenant Galiota; voir Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pp. 211 et 272. — Le *Dictionn. de Bretagne* d'Ogée (nouv. édit.) appelle ce Napolitain *Galeotto*, à tort, car sa signature, publiée en fac-simile par M. le duc de la Trémoille (*Corresp. de Charles VIII*, n° 212, p. 236), est *Jacobo Galiota*.

[2] « *Impedimenta cum artilleria in propinquum, fossa repente ducta, collocat.* » Hist. de Louis XII, dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 272. — Notre plan indique la position respective des deux armées, au moment où celle du roi se forma en face des Bretons, en débouchant dans la lande.

[3] Molinet donne son nom en l'estropiant, il écrit *Brusacq*. (Chroniques de Jean Molinet, édit. 1828, t. III, p. 395.)

[4] V. Arch. de Rennes, Comptes des Miseurs, année 1488, f. 94 r°.

[5] « Cependant se assemblerent les gens de l'armée du Roy et firent marcher leur artillerie, dont les Bretons leur donnèrent bon loisir : si approchèrent de l'armée, et d'une part et d'autre tiroient l'artillerie, qui grandement endommageoit les deux armées ». (Bouchart éd. 1532, f. 209 r°). — « *Antequam congressæ acies, a tergo fulminales illæ machinæ ingentem ultro citroque hominum cladem dabant.* » *Hist. lat. de Louis XII*, dans Godefroy, *Hist. de Ch. VIII*, p. 273. L'historien de La Trémoille dit la même chose, *ibid.*, p. 211.

bataille à droite déployé sur la lande dans la direction de Haute-Sève, couvrant son flanc droit du « charroi de l'artillerie » et des bagages [1]. La cavalerie était par détachements sur les ailes, de façon à se porter où besoin serait [2]. L'arrière-garde, formant réserve, réduite ainsi à peu de monde, comptait moins de combattants que de vivandiers, de valets et autres suivants d'armée.

Voyant les Français marcher vers eux, les Bretons leur épargnèrent une partie du chemin ; leur avant-garde s'avança en « pointe » [3], c'est-à-dire qu'au lieu de rester sur la même ligne que le corps de bataille, elle fit un mouvement qui la rapprocha davantage de l'ennemi. C'est contre elle que les Français dirigèrent tout l'effort de leur attaque [4] ; elle reçut vaillamment ce choc. Un corps breton, s'élançant du bois d'Usel où il s'était caché, se jeta à l'improviste sur le flanc droit des Français [5]. En même temps, le corps de bataille s'avançant les chargeait par la gauche. La mêlée fut très-rude, les Bretons criaient : Saint Samson ! saint Samson ! car c'était la fête de ce grand évêque de Dol, l'un des patrons de la Bretagne. Les Suisses, plus nombreux que les Français dans l'armée du roi, répondaient : Saint-Lau ! saint Lau [6] ! Le corps anglais fut de la plus grande bravoure, il perdit là deux de ses chefs, Claude de Montfort et Scales. Enfin l'avant-garde bretonne, où le maréchal

[1] « Sur l'une des aelles fut ordonné le charroy de leur artillerie et de leurs bagages. » (Bouchart, édit. 1532, f. 208 v°). Le charroi de l'artillerie, c'étaient les chariots sur lesquels on transportait les pièces d'artillerie, qui, pour la plupart, n'avaient point d'affûts roulants. — « Sur les costés on rangea les chariots et le bagage, pour couvrir quelque partie des gens de pied. » (D'Argentré, édit. 1618, p. 972.)

[2] « La cavalerie des Bretons, qui estoit sur les aisles... » D'Argentré, p. 973.

[3] D'Argentré (p. 972) et Bouchart (f. 209 r°) parlent tous deux de « la poincte de l'avant-garde de Bretaigne. »

[4] « Si marchèrent les Françoys à puissance et donnèrent à travers l'advangarde ». — Bouchart, f. 209 r°.

[5] « Ung chief yssit hors d'un bois, qui se lancha en l'ost des Franchois. » *Chron.* de J. Molinet, t. III, p. 396.

[6] « A l'abordement des batailles, les Bretons crioient : Saint Sanson ! et les Suisses du parti du roy : Saint Lautros ! » J. Molinet, *ibid.* — C'est le nom un peu estropié de saint Lau d'Angers, tant honoré des rois de France depuis Louis XI.

de Rieux « soutint le faix très-vertueusement », fit un suprême effort, et l'ennemi recula de plus de cent pas [1].

C'était un beau début. Malheureusement, dans le mouvement opéré par le corps de bataille breton pour soutenir l'avant-garde, il s'était produit une fausse manœuvre. L'artillerie française continuait à tirer quelques coups de canon; le corps auxiliaire allemand, en exécutant le mouvement prescrit, reçut quelques boulets; pour le soustraire à cet ennui, son chef, le capitaine Blair, au lieu de se maintenir sur la même ligne que le reste du corps de bataille, accéléra sa marche et fit descendre sa troupe dans le pli de terrain où naît le ruisseau de Riquelon et où elle fut à l'abri, les boulets portant plus haut. Mais en même temps, par ce mouvement irrégulier de Blair, la ligne de bataille des Bretons se trouva brisée, « ployée comme en croissant », dit d'Argentré, sans cohésion et sans profondeur à l'endroit de ce pli, dès lors facile à percer.

Dans le temps même où les Français se voyaient si rudement repoussés, Galiota reconnut ce point faible de l'armée bretonne, et montrant à La Trémoille l'infanterie allemande placée de biais dans ce creux de terrain : « Donnons plus bas » [2], dit-il. Aussitôt, avec une troupe d'élite, 400 cavaliers bardés de fer, il se lance tête baissée sur les Allemands « en l'endroit du ply », il tombe mortellement blessé [3], mais malgré une énergique résistance, sa troupe parvient à percer cette ligne sans appui. C'était à la cavalerie bretonne — postée sur les ailes pour se porter rapidement où besoin serait, — c'était à elle de venir défendre ce point faible; ne

[1] « A l'approcher, la bataille de Bretaigne marcha et enfonça furieusement celle des François, et la poincte de l'avant-garde de Bretaigne donna aussi si roidement dedans, qu'elle fist reculer les François plus de cent ou six vingts pas. » D'Argentré, p. 973.

[2] « Les Françoys furent foulez lourdement et contrainctz de laisser l'avangarde, disans : Donnons plus bas. » Bouchart, f. 209 r°. — Cf. d'Argentré, p. 973. — Ni d'Argentré ni Bouchart ne nomment Galiota; mais Jaligny et l'auteur de la vie latine de Louis XII lui attribuent très-explicitement l'idée et l'exécution de cette manœuvre.

[3] D'un coup de coulevrine à la jambe, *Corresp. de Charles VIII*, n° 175, p. 196. — Il s'agit d'une coulevrine à main, que deux hommes portaient et qu'on tirait en appuyant le canon sur un chevalet.

l'ayant pas fait, elle devait réparer le désastre en allant attaquer le corps de Galiota et l'empêcher de prendre à dos l'infanterie bretonne. Mais « la cavalerie, dit d'Argentré, fist tres-mal son devoir » et ne soustint point, en sorte qu'elle descouvrit les gens de pied. » On devine la suite. Une partie de la troupe de Galiota se jeta sur les bagages et sur le charroi de l'artillerie, tua les gardiens et rompit les barricades, en sorte que le flanc gauche des Bretons resta sans défense ; de là ils coururent à l'arrière-garde tombant sur les vivandiers et les valets, qui prirent la fuite et entraînèrent avec eux le peu de gens de guerre qu'on avait laissés à la réserve. Pendant ce temps les troupes françaises continuaient d'entrer par la brèche que Galiota avait faite dans la ligne bretonne ; le corps de bataille breton, puis l'avant-garde, assaillis à la fois de dos et de face, ne purent résister longtemps ; bientôt la déroute fut générale [1].

La cavalerie se sauva à travers le bois d'Usel [2] ; Rieux et d'Albret, bien montés, échappèrent à la poursuite des Français, qui firent la chasse aux fuyards jusque vers Mézières [3]. Le maréchal alla à Dinan.

Dans ce désastre, certains corps semblent avoir fait une résistance désespérée. Les 2,000 hommes portant la croix rouge (1,700 Bretons, 300 Anglais) furent, au dire de tous les chroniqueurs, tués jusqu'au dernier ; s'ils avaient cherché à fuir, il en serait resté quelques-uns [4]. — La bande d'Allemands, dans les rangs de laquelle combattait le duc d'Orléans, se réfugia dans le bois d'Usel ; attaquée

[1] V. Bouchart, édit. 1532, f. 209 r°, et d'Argentré, éd. 1618, p. 973.

[2] « Se mirent les gens de cheval bretons rompus en un petit bois, qui estoit le long du chemin. » D'Argentré, p. 973.

[3] « La chasse dura jusqu'au villaige de Masière, en landes de Barbase. » *Chron.* de J. Molinet, t. III, p. 396.

[4] Il en échappa à peine une dizaine, plus ou moins blessés, que la ville de Rennes pansa et secourut après la bataille. (Arch. de Rennes). — V. Bouchart et d'Argentré. — « Le seigneur de Scales avec bon nombre d'Anglois demorèrent morts sur la place, auprès d'un bois nommé *Selp.* » J. Molinet, t. III, p. 396. — C'est bien ici le bois d'Usel, dont le nom est à peine altéré par la lourde prononciation flamande. Molinet, chanoine de Valenciennes, sujet de la maison d'Autriche, tenait ces renseignements des auxiliaires allemands qui avaient combattu à Saint-Aubin.

par les Français, soutenue par l'exemple du prince, elle se défendit bien et parvint à échapper presque tout entière ; le duc, qui ne voulait pas fuir, se battait en désespéré ; comme il portait une armure spéciale, un de ces corselets dits *écrevisses*, à plaques glissant les unes sur les autres, les Français le reconnurent et, au lieu de le tuer, le firent prisonnier [1]. — Le prince d'Orange commandait, nous l'avons dit, une troupe d'infanterie bretonne. Quand le corps de bataille fut enfoncé, il se replia avec ses hommes sur cette pointe de l'avant-garde, formée de gens d'armes qui avaient si bien repoussé la première charge des Français. Avec les débris de cette troupe et de la sienne, il continua de combattre tant que cela fut possible, resta le dernier sur le champ de bataille et « y fit de grandes armes », dit d'Argentré [2]. Enfin, « voyant tout rompu, il se jeta par terre entre les morts » ; reconnu par un archer français qui avait servi dans sa compagnie, il fut à son tour fait prisonnier.

Les Bretons perdirent dans cette bataille 5 à 6,000 hommes, la plupart tués [3]. Outre les noms déjà cités, on note entre les morts le prince de Léon, fils aîné du vicomte de Rohan, le baron de Pont-Labbé et le sire de la Roche-Jagu ; entre les prisonniers, le chef du corps auxiliaire d'Espagne, messire Mosen Gralla, le baron de la Hunaudaie [4], les sires de Molac et de Kermavan, etc.

La perte des Français monta à 1,400 hommes environ ; Jaligny,

[1] V. J. de Saint-Gelais, *Hist. de Louis XII*, édit. 1622, p. 61-62, et l'histoire latine de ce prince dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 273. — « Le duc d'Orléans fut pris prisonnier entre les Allemands, au prochain bois taillis. » D'Argentré, éd. 1618, p. 973. — « Le duc d'Orléans fut congnu entre les Suysses (c'est-à-dire entre les Allemands), ayant une escrevice. » Bouchart, éd. 1532, f. 209 r°. — D. Lobineau (*Hist. de Bret.*, I. 786) dit que les Français reconnurent ce prince « à une écrevisse *qu'il portait pour devise*. » Le savant bénédictin s'est trompé ; le duc d'Orléans avait pour devise, non une écrevisse, mais un porc-épic avec ces mots : *Cominus et eminus*.

[2] « Ne demeurant debout que la poincte des gendarmes et gens de pied bretons, que conduisoit le prince d'Orange. » (D'Argentré, p. 973). — D. Lobineau (I, 786) a eu le tort de méconnaître la belle conduite du prince d'Orange.

[3] On peut croire, d'après Bouchart, qu'il y eut 3,400 Bretons tués, et de 2,000 à 2,500 prisonniers. Je ne sais sur quoi D. Lobineau se fonde pour dire 12 à 1,300 tués, 5 à 6,000 prisonniers (I, 786).

[4] V. *Corr. de Charles VIII*, n° 181, p. 202.

parmi les morts, cite trois personnages notables : Galiota, — « don » James de Lérin, fils du comte de Lérin de Catalogne, qui estoit » venu servir le roy, y avoit trois ans », — et un chevalier de Normandie, Robinet Le Beuf[1].

Somme toute, ce fut une rude bataille, acharnée et sanglante ; Charles VIII rendait justice aux deux partis quand il écrivait, le lendemain, « qu'ils s'estoient très-bien entrebatuz. »

Le souvenir de cette sombre mêlée resta longtemps dans la mémoire populaire, il n'est pas encore éteint. Jusqu'à la fin du siècle dernier, deux croix de granit s'élevaient sur la lande, à l'écart de tout chemin, de tout sentier, au bord du bois d'Usel, à la place où la bruyère avait bu plus largement le sang breton : on les nommait simplement *les Croix de pierre*. Elles n'existent plus que sur les plans. Mais un coin du bois d'Usel, où partie des vaincus furent enterrés, a retenu le nom de *charnier*, c'est-à-dire de cimetière, et un poirier sauvage (ou *bézier*) qui poussait là, engraissé de cette substance, ayant atteint une taille extraordinaire, ce quartier de forêt s'appelle encore aujourd'hui *le Bézier au charnier*.

XVI

Nous avons essayé de reconstruire ce drame en déterminant avec précision le terrain qui en fut le théâtre, et en y reportant, dans un ordre clair et logique, tous les traits épars fournis par les documents et les chroniqueurs contemporains[2]. Dans cette œuvre délicate, et

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54.

[2] On doit mettre au nombre de ces derniers d'Argentré, pour la partie de son récit empruntée à un document authentique, aujourd'hui perdu, daté du 7 octobre 1488 (*Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 973-974); mais il est impossible d'admettre, comme il le dit (p. 972), que les coureurs des deux armées se soient rencontrés, « sur un estang près le bourg d'Orange » et y aient bataillé deux heures durant, *immédiatement avant la bataille*. Cela ne s'accorde ni avec Bouchart, ni avec la lettre de Charles VIII. Ce combat n'eût pu avoir lieu que la veille ou le matin du 28 juillet, quand les Bretons quittaient leur campement d'Orange, et le corps français qu'ils auraient rencontré là ne pouvait faire partie de l'armée qui fut engagée à Saint-Aubin.

qui n'avait pas été tentée [1], nous ne nous flattons pas de n'avoir commis aucune erreur : nous accueillerons avec empressement toutes les observations, toutes les critiques.

Nous laissons de côté les anecdotes, qui ne touchent ni au caractère ni à l'importance de l'événement. Une seule requiert examen : la légende du souper de La Trémoille après la bataille de Saint-Aubin, que Lobineau (après bien d'autres) rapporte en ces termes :

« La Trémoille fit asseoir le duc d'Orléans au-dessus de lui, le prince d'Orange à la place la plus honorable après, et se mit vis à vis d'eux. Au dessert on fit entrer deux Cordeliers, que La Trémoille avoit mandés, dont la présence donna quelque inquiétude aux princes. La Trémoille s'étant levé, leur dit : *Messeigneurs, il ne m'appartient pas de rien ordonner contre vous, cela est réservé au roi ; mais vous autres soldats* (adressant la parole aux autres prisonniers), *qui avez quitté le service du roi pour suivre celui de ses ennemis, confessez-vous et vous disposez à la mort.* » Les princes intercédèrent vainement pour eux ; tous ceux qui avaient quitté le service du roi pour prendre la croix noire, furent exécutés. »

Nous avons tout récemment réfuté cette fable dans un travail spécial [2] ; nous n'y reviendrons pas ici.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin prochainement.)

[1] La dissertation du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (nouv. édit., art. *Saint-Aubin du Cormier*) n'établit en définitive qu'un point : c'est que la bataille ne fut pas livrée à Orange, mais dans « la partie de la lande qui se déploie entre Mézières et » la forêt de Haute-Sève » (*Dict. de Bret.* 11,703), ce qui est fort vague, et ne peut, à cause des distances, s'accorder avec la lettre de Charles VIII au Parlement de Paris (voir ci-dessus, p. 85).

[2] Publié dans le numéro de février du *Cabinet historique*. (Paris, Menu, libr., 7, quai Malaquais).

LE PETIT DÉJEUNER

DE

MESSIEURS DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Les habitudes et les heures de travail de l'ancienne magistrature étaient toutes différentes de la pratique actuelle. Le magistrat moderne se rend, trois jours au moins par semaine, au palais, vers onze heures, et après avoir déjeuné chez lui. Il quitte le palais dans le milieu de l'après-midi, et toute sa soirée lui appartient. S'il a sa liberté pendant la moitié de la semaine, il n'a que de courtes vacances réglementaires, à Pâques, et au mois de septembre. La magistrature antérieure à la Révolution, depuis l'origine du Parlement de Bretagne jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle, ne siégeait que durant un semestre ; et encore, dans le XVIe siècle, ce semestre n'était-il rempli que par les conseillers bretons, qui demeuraient chargés exclusivement des affaires criminelles et correctionnelles. Les conseillers étrangers, qui, réglementairement, devaient toujours composer la moitié du Parlement, n'étaient obligés qu'à quatre mois de résidence ; et le plus souvent le semestre pour eux durait à peine un trimestre. En revanche, l'audience s'ouvrait à sept heures du matin, et se fermait vers onze heures, pour qu'on assistât à la messe ; elle rouvrait à deux heures après midi, et tenait tant qu'il y avait des affaires. Pour ces longues séances, dans les grandes salles d'un

vieux couvent de Franciscains, car à Nantes, tant que le Parlement y siégea, comme à Rennes, c'étaient ces moines qui louaient une partie de leur monastère à messieurs de la justice, avant que la Cour fût en possession, au milieu du XVIIe siècle, du beau palais qui subsiste encore aujourd'hui ; pour ces séances, dis-je, ouvertes, pendant les mois d'hiver, avant le jour, il fallait et des bougies sur le bureau, et un bon feu dans la cheminée. Il fallait, de plus, pour ne pas trop attendre le dîner de famille, à midi, un déjeuner substantiel. Ces rudes magistrats avaient l'estomac solide, comme nous le verrons plus tard. On appelait chauffage et vivres les *menues nécessités* du palais, et c'était le concierge qui était chargé d'y pourvoir, ainsi qu'au balayage des escaliers et des salles. Cela devint, presque dès l'origine, l'objet d'un abonnement qui s'éleva progressivement avec le nombre des magistrats, et que les comptes mentionnent annuellement sans aucune spécification. Mais, au début, il fallait se rendre raison de la dépense à laquelle on était entraîné, et l'on entra minutieusement dans tous les détails. Il est resté, dans un vieux registre, un compte détaillé des *menues nécessités* du Palais, à la première installation du Parlement, à Nantes, au mois de février 1554, vieux style ; nous dirions aujourd'hui 1555. Ce compte soumis à deux conseillers, chargés par le Parlement de le vérifier, MM. Adrien Dudrac et Charles Le Frère, va depuis l'ouverture jusqu'aux vacances de Pâques, 20 mars ; il est dressé par Jean Le Gourhant, garde et concierge de la Cour, et renferme quelques notes assez pittoresques, que je vais essayer de mettre en relief.

Tous les magistrats composant ce semestre ne furent jamais constamment présents, et l'on en compte au plus une dizaine, y compris le procureur et l'avocat du Roi.

Le Gourhant s'occupa d'abord du bois, tant pour le chauffage des salles que pour la cuisine, soit que les plats y dussent être cuits, soit que l'on eût à les tenir chauds, à leur arrivée de chez le tavernier. Il acheta, en janvier, avant même l'arrivée de Messieurs, trente-huit *brouartées* de gros bois, à raison de neuf sous chaque brouartée. On les mesura, et cela coûta deux deniers par brouartée.

On les amena, au même prix de deux deniers par brouartée ; enfin, on les rangea en un beau tas, bien étayé de tous côtés, ce qui revint à quatre deniers par brouartée. Je ne sais si l'hiver fut exceptionnellement rude, ou si Messieurs étaient exceptionnellement frileux ; toujours est-il que les prévisions du concierge furent notablement dépassées et qu'il fallut encore acheter douze brouartées de supplément, au même prix, tant pour le bois lui-même que pour les autres mesures à prendre, afin de le bien emmuloner.

Cependant, le concierge avait entassé les fagots en nombre très-hyperbolique. Il en avait acheté treize cents de châtaignier, autant que je puis lire le grimoire. C'était un mauvais bois, et chacun sait par expérience que le châtaignier éclate et pétille de la façon la plus désagréable. Cela ne coûtait pas, au reste, fort cher : cinquante sous le millier ; *le portage* et *l'estayage* étaient relativement plus chers que le prix d'achat ; six deniers par cent pour le porter et deux deniers par cent pour l'estayer. Il y fut ajouté trente-huit douzaines de gros fagots, à cinq sous la douzaine ; *l'amenage* coûta onze deniers et *l'estayage* un denier par douzaine. Pour allumer aisément le feu, Jean Le Gourhant (un Bas-Breton amené à Nantes, je ne sais comment), prit, en outre, un cent « *de fagots de ramée* », qui lui coûta vingt sous.

Après le chauffage, on songea à l'éclairage, et l'on remit au greffier civil soixante-cinq livres et demie de bougies, « y compris la torche de deux cierges pour aider à dire la messe. » Cela coûtait « six sols tournois la livre. »

Aussitôt son bûcher bien garni, le prévoyant pourvoyeur des *menues nécessités*, s'occupa de la cave, objet délicat et important. Il acheta, d'avec « *Jacques Rousseau, marchand vinetier* », deux pipes de vin des Marches, à raison de quinze livres la pipe. On appelait *Marches* la zone de terrain qui séparait la Bretagne des provinces limitrophes. Il se munit encore, pour ceux de Messieurs auxquels ne conviendrait pas le vin des Marches, de deux poinçons de vin d'Orléans, à neuf livres le poinçon. Cela ne suffit pas, soit comme quantité, soit comme qualité, et il fallut ajouter deux poinçons, l'un

« *de vin clairet d'Orléans* », qui fut payé neuf livres dix sous, et l'autre de « *vin blanc de Bloys* », qui ne coûta que six livres quinze sous.

Pour boire, il fallait des verres. On voit figurer dans le compte tout un paragraphe intitulé : « *Voires pour la beuvette* ».

« Pour l'achat de dix coupes voyre à deux sols pièce. 20 sols. »

C'étaient les grands verres.

« Pour achapt de sept voires de pièce en façon de cannettes, à dix-» huit deniers pièces..... 10s 6 den.

« Pour aultres huit voires navette tous planes et fort bas, au même prix..... 12 sols. »

C'étaient probablement les petits verres.

Je ne sais si Messieurs cassèrent quelque vaisselle, ou s'ils trouvèrent les petits verres mal commodes; le mercredi 6 mars, on fit l'acquisition d'une demi-douzaine d'autre verres, *façon calice*, à 15 deniers pièce..... 6s 6d.

Dans le même paragraphe, on passe aux bouteilles et flacons : « Pour achapt de six grandes bouteilles de voire, garnies de clisse, à cinq sols pièce ; pour garniture d'icelles, savoir de grandes courroies de cuyr et boucles de fer, et tappons de liége garnis de cuyr, à douze deniers pièce. » — Plus, « un grand flascon de voire, couvert d'un feutre de chappeau, et garni d'une courroie de cuyr à boucle », qui coûta vingt huit sous. Si toutes ces amphores, à courroies de cuir, étaient remplies et vidées chaque matin, j'en fais compliment à MM. les conseillers.

De la cave nous passons au fruitier. On y avait ramassé un cent de pommes « de Capendu », qui avait coûté dix sous; un cent de poires de « bon Chrétien », qui avaient coûté vingt-cinq sous, et deux boisseaux de « grosses châtaignes », payés huit sous.

A la cuisine, on voyait un « grille à griller les sardines », du prix de 6 sous, 6 deniers. Quand on écrit « grille à sardines », c'est un euphémisme; la saison ne fournissait pas le précieux petit poisson, et, pour le quart d'heure, l'ustensile n'était employé que pour des saucisses et des harengs. On voyait encore, « un soufflet à souffler le feu », lequel soufflet avait coûté 4 sous.

Les balais étaient l'objet d'une sorte d'abonnement aléatoire ; ils étaient cotés « dix deniers par sepmaine. »

Pour le linge et la vaisselle, vaisselle *d'estaing*, tout bourgeoisement, on avait également passé bail. Le fournisseur devait « quatre nappes par sepmaine et huict serviettes par jour, plus deux doubles », qui étaient sans doute des sortes de torchons pour le service, au prix de trente-cinq sols tournois par semaine.

Le louage de la vaisselle d'étain coûtait « vingt sols tournois par sepmaine ».

Je vois qu'on avait oublié les couteaux. Messieurs s'ennuyèrent sans doute d'avoir à apporter chacun le sien dans sa poche, et, le jeudi 14 février, ils firent acheter, au prix de 12 sous, « dix grands couteaux pour servir à la beuvette ».

Dès le second jour de la séance, le 5 février, ils pourvoient le vaisselier de deux saucières des plus modestes, « deux buyres de terre à mettre saulce », lesquelles coutèrent 2 sols, six deniers, et deux réchauds, également de terre, les sauces se congelant sur la table : « deux brasonnières de terre, 12 deniers ».

Nous passons à la partie la plus intéressante du compte, le menu de chaque déjeuner.

Le premier jour, Messieurs virent sur la table dressée pour eux par Le Gourhant, « ung pâté de chappon, garni de veau haché avec des moelles de bœuf. » Ce pâté coûtait dix sous ; soit qu'il fût jugé médiocre, soit qu'il fût trouvé d'un prix trop élevé, il n'apparaît plus de pâté. En revanche, Messieurs manifestèrent leur satisfaction pour un plat de pieds de mouton, dont ils demandèrent qu'on leur présentât chaque matin une douzaine, avec des sauces variées, parmi lesquelles ils préférèrent « une sauce de beurre, poudrée de muscade, canelle et noyaux d'œufs. » Cela ne coûtait que cinq sous. — Ils témoignèrent la même préférence pour les langues de mouton, dont ils exigèrent également une douzaine. Ils les mangèrent d'abord à une sauce garnie de clous de girofle ; mais ils trouvèrent meilleure « une saulce de hypocras. » Cela coûtait huit sous. Nous dirions aujourd'hui un sauté au Madère, et cela coûte-

rait un peu plus. Le 5 mars, on servit deux douzaines de saucisses, à quatre deniers tournois pièce. Messieurs trouvèrent les saucisses de leur goût, mais jugèrent qu'il était superflu d'en prendre plus de six chaque matin ; cela devint une règle invariable. Le mercredi 6 mars, on présenta une « langue de bœuf bardée de clous de giroffle », du prix de huit sous. Elle eut le même succès négatif que le pâté de chapons, et ne reparut plus. Tous les déjeuners gras, jusqu'au carême, se composèrent invariablement de pieds et de langues de mouton et d'une demi-douzaine de saucisses. — On servait des petits pains, au prix de deux deniers chaque, et dont le nombre était tantôt de dix, tantôt de neuf. On fit aussi prendre une certaine quantité de sucre fin, qui coûtait « dix sols tournois la livre », ce qui était fort cher, comme on le voit. Ce sucre n'était pas destiné au café, encore inconnu à cette date ; mais « au fruit », c'est-à-dire aux pommes de Capendu, que Messieurs trouvèrent sans doute un peu acides.

Le menu des jours maigres, menu tout aussi invariable que celui des jours gras, apparaît avec le déjeuner du vendredi 8 février. — Outre le pain, du beurre frais pour deux sous, des huîtres dont le nombre n'est pas dit, et qui coûtent invariablement douze deniers, six harengs blancs, à 3 deniers l'un, et six harengs saures, à 4 deniers la pièce, voilà le déjeuner, passablement maigre, que nous retrouvons tous les vendredis et tous les samedis, et pendant tout le carême, qui s'ouvrit, cette année-là, le 27 mars. On y ajouta quelques hors-d'œuvre et quelques desserts : je relève « un quartier de fromage de Milan, pesant sept livres, demi-quart moins, et qui coûta dix livres, un sol quatre deniers » ; c'était vraiment un fromage de luxe. La moutarde était moins chère ; on en prit « un grand baril, contenant quatre pots et plus, qui ne coûta que six sols tournois ». Le 2 mars, on ajouta au déjeuner, pour 12 sous d'échaudés. Le 5 mars, on servit des pruneaux pour douze deniers, des amandes au sucre pour deux sous six deniers, et on fit provision « d'un cent de noix à mettre au sucre, pour huit deniers, » et « d'oranges et citrons à mettre au sucre pour faire salade, » au prix de quatre sous.

Le 8 mars, le concierge acheta des pruneaux, dont la provenance est indéchiffrable, et qui ne sont très-certainement pas les *pruneaux de Tours* de M. Denis. Toujours est-il que ces pruneaux étaient violets, et destinés à servir « aux collations. » Le 11, on se procura « des allemandes (est-ce des amandes ?) à faire salade au sucre, un demi cent de noix et des oranges. »

La provision de sucre s'était épuisée dans toutes ces salades et confitures; on la renouvela, en l'augmentant jusqu'à la quintupler, au prix de trente livres. Cette provision ne devait servir qu'à l'exercice suivant, car les vacances de Pâques s'ouvrirent le 17 mars 1554, vieux style.

Le Gourhant réclama de la générosité de Messieurs « le salaire du *clerc*, qui ordinairement se tient à la buvette pour les servir », laissant à cette générosité le soin d'en fixer le *quantum*. Il réclama le même salaire pour le garçon qui monte le bois aux chambres et à la buvette. Le compte fut arrêté au chiffre de neuf cent vingt-deux livres, douze sous, treize deniers.

En 1663, la Cour fixait ses menues dépenses par abonnement, à 3,700 #. C'est le même chiffre proportionnel qu'en 1555; soit à peu près 2,500 francs de notre monnaie pour chaque semestre.

S. Ropartz.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE*

A L'ATTAQUE DE LUÇON

I. — Plus brave que le vainqueur des Curiaces.

Lorsque l'attaque de Luçon fut résolue, on convoqua tous les Vendéens pour cette expédition. L'entreprise n'était pas assez difficile pour exiger un tel déploiement de forces : vingt-cinq mille hommes d'élite eussent été plus que suffisants pour en assurer le succès.

Il était facile de les réunir, car, pour le moment, la Vendée n'avait pas d'autre armée sur les bras. De plus, il y avait, au moins dans la plupart des paroisses, un commissaire de recrutement qui était chargé de prévenir les hommes dont on avait besoin, et, généralement, on se bornait à suivre l'ordre d'appel. Au contraire, une levée en masse de quatre-vingt mille hommes et plus offrait des difficultés extrêmes pour une organisation immédiate ; le plus grand nombre devait nécessairement demeurer inutile, et même causer un véritable embarras. Les généraux vendéens étaient assez intelligents pour ne pas s'abuser sur ce point; aussi je suppose qu'ils avaient un autre but.

Le pays insurgé comprenait à peu près cent dix mille hommes en état de porter les armes et dévoués à la cause des Vendéens ; mais sur ce nombre, plus de quarante mille n'avaient montré, jusque-là,

* Voir la livraison de novembre 1876, pp. 378-383.

aucun esprit militaire, et leur concours sur les champs de bataille avait été de nul effet.

En les conduisant à une expédition facile, les généraux pouvaient espérer que le succès leur donnerait un peu de cette audace guerrière qui faisait la gloire du soldat vendéen. Le résultat trompa leur calcul.

Ce n'est pas que le courage manquât à toute cette multitude : il y eut là comme partout des traits d'héroïsme. J'en ai connu plusieurs, je vais en raconter un. Je le tiens d'un témoin oculaire, et je sais qu'il ne m'a pas menti.

René Gauthier faisait partie de l'armée de Charette, et combattait avec *les gars* de Treize-Septiers. Quand il fallut partir, il dit à quelques-uns de ses camarades : « A ça, les enfants, on prétend que les Angevins sont plus braves que nous ! nous allons combattre ensemble, je suis d'avis que nous leur prouvions le contraire. Qu'en pensez-vous ? »

— « Tu as raison, répondent les autres ; marche ! nous te suivrons. »

Ils arrivèrent dans la plaine de Luçon, bien décidés à se signaler par quelque trait d'audace, et ils s'avancèrent fort loin, croyant trouver ainsi l'occasion qu'ils cherchaient. Mais ils choisirent si mal leur poste, qu'ils n'eurent pas même l'occasion de brûler une cartouche. On se battit loin d'eux, et, quand la déroute se déclara, ils n'eurent qu'à rebrousser chemin, pour ne pas se faire tuer sans profit.

Comme ils avaient le plus de route à faire et qu'ils reculaient à regret, ils arrivèrent sur les bords de la Semagne, lorsque tout le monde était parti. Ils y trouvèrent cependant Charette, qui était resté pour protéger la retraite, et qui attendait les derniers fuyards avant de passer la rivière. Ils s'arrêtèrent avec lui.

Comme ils étaient là, immobiles, ils virent trois cavaliers républicains qui accouraient sur eux : « Nous allons les tuer, dit Gauthier, en s'adressant à Charette. » — « Non, répond celui ci ; c'est à moi qu'ils en veulent : je m'en déferai tout seul, partez ! »

Malgré cet ordre, Gauthier et ses compagnons restèrent.

Charette mit le sabre à la main, poussa son cheval sur les cavaliers et les attaqua de front. Il excellait dans le maniement des armes, et il était irrité par le résultat de la journée; aussi, il se battait avec une sorte de fureur, et ses coups étaient terribles. Mais les républicains étaient trois et se défendaient vaillamment.

Gauthier et ses camarades tremblaient pour la vie de leur général. Ils n'osaient tirer, de peur d'atteindre Charette lui-même; en courant à son secours, ils craignaient de détourner son attention et de contribuer à sa mort. Ils demeurèrent à leur place, les yeux fixés sur cette lutte inégale, et priant Dieu de conserver une vie si précieuse.

Après une anxiété cruelle, ils poussèrent tous ensemble un soupir de soulagement : un des républicains venait de tomber, transpercé en pleine poitrine par le sabre de Charette. Les deux autres se défendirent encore; mais un second ne tarda pas à tomber, lui aussi, et le troisième prit aussitôt la fuite.

Charette remit son sabre dans le fourreau, promena ses regards sur la plaine, où il ne vit plus aucun Vendéen, et se dirigea vers ses hommes, qui craignaient fort d'être grondés. Mais il vit des larmes dans leurs yeux, et il parut ému lui-même. Il leur dit simplement : « Mes enfants, tout est fini ! Sauvez-vous ! »

Gauthier et ses camarades coupèrent les cordes de leurs havre-sacs, prirent leur fusil d'une main, et, les tenant au dessus de leur tête, ils traversèrent la rivière, où ils avaient de l'eau jusqu'aux épaules. Charette choisit un talus favorable pour aborder avec son cheval, et la traversa après eux.

II. — La Campagne de M. Placide [1].

Quand je connus M. Placide, c'était un vieillard vénérable, plein d'aménité et de vertu. Bien qu'il fût alors aveugle, il était gai et aimait à parler du vieux temps, où il n'avait pas joué précisément le

[1] Le fait que je vais raconter est très-authentique, mais je prends un nom fictif par considération pour une famille honorable, dont je n'ai pas l'assentiment.

rôle d'un héros. Mais, au commencement de la guerre, il était jeune, bien fait de sa personne, avait reçu de l'éducation et se faisait aimer de tous. Sa place naturelle était à la tête des jeunes gens de la paroisse, qui eussent volontiers marché sous ses ordres. Ses sympathies l'eussent bien porté à prendre un fusil, comme tous les autres ; par malheur, les qualités guerrières lui faisaient totalement défaut. Le bruit de la fusillade lui faisait dresser les cheveux sur la tête, et la pensée de tuer, même un ennemi, lui causait une émotion tout aussi vive.

Il ne pouvait quitter le pays, car son amitié était pour les Vendéens, et, une fois en pays ennemi, il n'eût pas manqué d'être enrôlé dans les armées de la République ; ce qui eût été pour lui la pire des situations. Il resta donc chez lui, gardant une attitude expectante, cherchant également à éviter les combats et à détourner les soupçons. Mais, dans un tel temps, la neutralité était difficile ; son abstention devait, à la longue, être sévèrement jugée. Il comprit qu'elle ne pouvait toujours durer. Aussi, quand on fit un appel général pour l'attaque de Luçon, il prit le parti de suivre tout le monde.

Il n'avait ni un fusil, ni une arme quelconque, mais ses souvenirs lui suggérèrent une idée lumineuse : il avait lu dans les auteurs que les phalangiens d'Alexandre étaient armés de piques si longues, qu'ils pouvaient arrêter un homme à dix pas. Lui, qui frémissait à l'idée d'une baïonnette arrivant sous son nez, il jugea que c'était son affaire.

En conséquence, il choisit une longue perche de châtaignier et planta au bout un morceau de fer, bien plus gros que la pointe d'un aiguillon, mais d'un aspect tout aussi meurtrier. Il prit du pain dans ses poches, mit sa pique sur son épaule, et partit.

Les armes fantaisistes n'étaient pas rares dans l'armée vendéenne ; cependant celle du jeune Placide eut le privilége d'attirer l'attention. On lui fit observer que les noix n'étaient pas mûres encore du côté de Luçon, et qu'il avait tort de se charger d'un pareil fardeau. Comme il avait de l'esprit, il répondit qu'on serait sans doute obligé

de poursuivre les Bleus jusque dans les marais, qu'il sauterait les fossés mieux que personne ; qu'en outre, avec son long bâton, il serait à même de repêcher ceux qui tomberaient dans l'eau.

Les Vendéens étaient généralement bons enfants ; ces plaisanteries ne tiraient point à conséquence ; cependant un autre souci troubla bientôt notre jeune conscrit, d'une manière plus sérieuse.

Il voulait bien passer pour soldat et avoir, lui aussi, sa campagne à raconter ; mais il tenait peu à la gloire militaire, et surtout à exposer sa vie.

Il était parti de manière à ne pas arriver des premiers ; car, malgré la longue portée de son arme, il craignait d'être placé trop près de l'ennemi. Il était novice, il fit mal son calcul. Quand il déboucha sur la route de Chantonnay, il vit avec effroi qu'il serait loin d'être le dernier rendu. Du côté de l'Oie, les arrivants formaient une colonne serrée, d'une longueur incommensurable, et ils devaient forcément le pousser plus loin qu'il n'eût voulu.

Le cas était embarrassant ; à défaut de courage, il avait de la ressource dans l'esprit, il eût bientôt imaginé un stratagème propre à le conduire à son but. Il se mit à décrire des zigzags sur la grande route, passant d'un côté à l'autre à tout instant. Il trouvait toujours un prétexte pour motiver ses évolutions : il n'aimait pas le pavé, il voulait éviter le vent, le soleil, la poussière, etc. Ses motifs ne trouvaient pas de contradicteur, par la raison qu'il ne s'adressait jamais aux mêmes ; car, pendant qu'il louvoyait ainsi, il faisait nécessairement plus de chemin que les autres, et ceux qui marchaient en ligne droite passaient devant lui. Par suite de ce procédé ingénieux, il n'arriva qu'avec les derniers dans la plaine de Luçon, et il se garda bien d'avancer aux premiers rangs.

Il y avait à l'arrière de l'armée une foule confuse, qu'on ne paraissait pas devoir utiliser immédiatement ; c'est là qu'il alla se placer.

Le combat était engagé. Il n'avait pas assez d'expérience pour calculer les chances de succès. Il crut remarquer cependant que le bruit de la fusillade et du canon avait l'air de s'approcher, et, bien qu'il ne vît aucun projectile, il n'était pas rassuré.

Un des chefs, monté sur un grand cheval gris, passa devant lui, et il indiquait avec son sabre un ordre de déploiement. Mais il fut mal compris ou mal obéi, car cette foule se remua comme une vague en mouvement, et la confusion demeura la même. Au bout d'un instant, il entendit ce même chef qui disait à un autre officier : « Tenez ! si vous n'avez jamais été témoin d'une déroute, vous allez en voir une tout à l'heure. »

Cette communication, faite en présence des soldats, n'était peut-être pas bien prudente ; elle eut du moins pour effet de rendre le jeune Placide fort attentif. Peu après, en effet, il entendit un bruit confus et il vit un mouvement tumultueux, dont la parole de l'officier lui donnait l'explication. Dès qu'il en vit quelques-uns tourner les talons, il se hâta d'en faire autant. Il jeta là son long bâton et courut à toutes jambes rejoindre la grande route, où il se garda bien de répéter la manœuvre qu'il avait employée le matin.

Il rentra chez lui, plus dégoûté que jamais du métier de la guerre. Rien ne put le déterminer à recommencer.

L'ABBÉ AUGEREAU,

Curé du Boupère.

POÉSIE

—

LE PRIX MONTHYON EN BRETAGNE

De trois pêcheurs du Raz la valeur surhumaine
A sauvé de deux bricks l'équipage en lambeaux,
Puis ils l'ont recueilli dans leur pauvre domaine.
Le préfet de Quimper les mande en ses bureaux.

— Mes enfants, leur dit-il, un bon vent vous amène ;
Que voulez-vous pour prix de dévouements si beaux ?
— Si j'avais seulement, dit l'un, chaque semaine,
De bonne paille fraîche à mettre en mes sabots !...

— Et vous, Jack, que faut-il pour votre récompense ?
— Moi, je voudrais avoir des carreaux de lard rance,
Pour donner plus de goût à notre soupe aux choux.

— Et vous, Jannic, le plus valeureux de la bande ?
— Que diable voulez-vous qu'à présent je demande ?
Ils ont pris le meilleur des choses de chez nous !

LA VIERGE EN EXIL

Avec la vierge aimée, et que son nom exprime,
Le bien, le beau, le grand de tous étaient compris;
Mais elle est exilée au loin, sur une cime,
Par notre indifférence ou par votre mépris.

L'idole d'aujourd'hui absorbe, foule, opprime,
Tout ce qui n'est pas elle ou par elle entrepris:
Suspectant les vertus et tolérant le crime,
Elle corrompt les cœurs et fausse les esprits.

— Vous parlez par énigme, et votre esprit s'amuse :
Quelle est donc cette vierge en exil? — C'est la Muse,
La Poésie en deuil, aux purs et doux accents.

— Et l'idole du jour? — A tous antipathique,
Tous pourtant chaque jour lui portent leur encens.
Vous ne devinez pas? — Non! — C'est la Politique!

EUGÈNE LAMBERT.

CHATEAU-THÉBAUD

A MON AMI ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY.

Ce gai soleil nous invite;
Venez, ami, partons vite,
Allons voir quelque beau lieu,
Quelque vallon solitaire,
Qui, plein d'ombre et de mystère,
Montre bien le doigt de Dieu.

Voici la Sèvre charmante...
Suivons son onde dormante;
Vertou s'étage là-haut;
Mais nous quittons son domaine,
Et la Sèvre pour la Maine:
Salut à Château-Thébaud!

Ah! que de mélancolie!
On croirait que l'Italie
S'étend sous cette hauteur.
Sublime aspect! il m'écrase:
J'admire, et prie, — et l'extase
M'emporte à mon Créateur!

Jugeons, par ces pins superbes,
Ces eaux, ce velours des herbes,
Ces rochers audacieux,
De quelle magnificence
La Beauté dans son essence
Doit se revêtir aux cieux!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 21 *septembre* 1876.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE *

La théologie, contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, n'était pas la science qui attirait le plus d'étudiants dans les Universités. Les professeurs qui l'enseignaient appartenaient à l'ordre des Carmes ou à celui des Dominicains, et parlaient devant un petit auditoire. Le clergé séculier, au moyen âge, se consacrait entièrement à l'administration des sacrements et laissait aux religieux le soin d'étudier la doctrine et d'instruire le peuple du haut de la chaire. Il était rare de voir un chanoine ou un recteur de paroisse prétendre au titre de licencié ou de docteur en théologie. On n'a pas oublié qu'à la séance d'inauguration de l'Université, la théologie ne comptait qu'un représentant.

Avant le concile de Trente, il était très-facile de parvenir au sacerdoce [1]. Vincent Du Pas, curé de Casson, au dernier siècle, et recteur de l'Université, nous a laissé quelques notes piquantes sur

* Voir la livraison de janvier, pp. 14-20.

[1] En 1602, l'évêque de Nantes, en conférant un bénéfice à un prêtre, lui enjoignit de dire seulement des messes votives du Saint-Esprit, de la Vierge et de *Requiem, propter illiteraturam*. (*Hist. de Nantes, T. III*, p. 139, Travers.) En revanche, on trouvait, en 1557, à Savenay, un recteur capable de faire d'excellents vers latins sur la mort de l'un de ses paroissiens. (Voir Registres, par. de Savenay.)

ce sujet. « Comme il n'y avait pas de séminaires, on allait à l'école » et l'on se formait en mangeant son lard. Un prêtre voisin, dont » l'érudition était fort bornée, apprenait à lire à Mathurin ou Bar- » thélemy, ensuite quelque bout de latin, lui expliquait la Bible et » le rituel avec les rubriques du missel. Cette explication de la » Bible était, même dans les universités, la meilleure et la plus grande » partie de la théologie. Quand Mathurin avait quelques notions » confuses, et que l'âge était venu, on le présentait au Prélat, qui » n'en demandait pas si long qu'aujourd'hui : Mathurin était admis ; » on le promovait aux ordres par interstices. C'est à cette observa- » tion d'interstices que l'Église s'attachait le plus scrupuleusement. » Enfin, moyennant quelques voyages à la ville épiscopale, Mathu- » rin devenait prêtre [1]. »

Travers [2] assure qu'en 1551, les cours de la faculté de théologie étaient entièrement tombés. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute son assertion, car on sait qu'au XVIe siècle, les ordres religieux, loin de tenir le flambeau de la science, étaient en complète décadence. Au milieu du siècle suivant, l'enseignement public de la théologie n'était pas encore rétabli d'une façon régulière à Nantes. Une requête de Michel Arminot, préfet de l'Oratoire et procureur général de l'Université, nous apprend [3] qu'en 1652, la plupart des élèves des cours de philosophie, après avoir soutenu leurs thèses avec succès, s'étaient voués au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. Ces jeunes clercs étaient venus avec plusieurs prêtres de la ville, au nombre de plus de cent, le presser de trouver un moyen de faire enseigner la théologie, afin de pouvoir étudier les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, alléguant qu'il n'existait pas un seul cours de théologie dans toute la Bretagne. Ainsi, ceux qui n'avaient pas assez de ressources pour se transporter au loin, étaient presque condamnés à l'ignorance.

La municipalité, ayant été saisie de ces doléances en 1653, auto-

[1] Registres paroissiaux de Casson, année 1764.
[2] *Hist. de Nantes, T. II*, p. 327.
[3] Travers, *Hist. de Nantes, T. III*, p. 352.

risa le préfet du collége de l'Oratoire à ouvrir deux classes de théologie, et prit à sa charge le traitement des deux professeurs. L'Oratoire devint donc une école sacerdotale. Avant de recevoir les saints ordres, les clercs passaient aussi leur retraite préparatoire dans cette maison religieuse.

Lorsque le commissaire du roi vint s'enquérir, en 1669, de l'état des études dans l'Université de Nantes, la faculté de théologie ne lui répondit pas avec toute la franchise que comporte la vérité historique. Il est vrai qu'il s'agissait alors, non pas de faire un mémoire en règle pour instruire la postérité, mais surtout de se défendre contre les projets de réorganisation qu'on prêtait alors au pouvoir civil.

Suivant la déposition des membres interrogés, les exercices de la faculté et l'enseignement théologique n'auraient subi aucune interruption depuis l'origine de l'Université. Nous savons ce qu'il faut penser de cette allégation. « Quoiqu'il n'y ait aucune chéze fondée, » ni maison bâtie [1], néanmoins, les professeurs n'ont pas cessé » d'enseigner tant pour l'honneur de la faculté que pour le bien du » public, et pour cet effect, se sont servis des maisons des couvents » des révérends pères Dominicains, Carmes et Cordeliers alterna- » tivement. »

De ces cours étaient sortis un grand nombre de religieux, et même plusieurs ecclésiastiques séculiers, qui avaient poussé leurs études jusqu'au doctorat. Pour confirmer leur déposition, les représentants de la faculté produisirent 53 thèses de théologie, soutenues depuis 1632 jusqu'en 1668. Ils affirmèrent, de plus, qu'ils suivaient dans les examens les mêmes formes que dans l'Université de Paris. Quiconque [2] aspirait au bonnet de docteur à Nantes, était examiné par quatre docteurs, pendant l'espace de quatre heures et plus. Il fallait que le candidat fît sa *tentative* et son *premier principe*, avant d'être bachelier formé ; qu'il fît sa *majeure* et sa *mineure* ordi-

[1] Procès-verbal conservé au greffe du présidial de Nantes.

[2] En 1672, les maîtres de la faculté de théologie cédèrent à l'évêque le droit de conférer le bonnet de docteur, et prirent en échange celui de faire des licenciés et des bacheliers.

naire, un grand *acte de sorbonique* sans président, ses licences, ses *vesperises*, l'acte de docteur et le *dernier principe*. Telle était la série des épreuves, suivant le texte du procès-verbal que nous invoquons.

En 1669, le collége de l'Oratoire ne renfermait pas moins de 110 écoliers de théologie. Mgr Le Blanc de la Baume jugea que le moment était venu de fonder un séminaire, et sollicita des lettres patentes d'autorisation, qui lui furent accordées en avril 1670, à la condition que le nouvel établissement n'aurait pas plus de 6,000 livres de revenu annuel[1].

Le nouveau séminaire fut établi dans les logis et les jardins de Malvoisine, dont le clergé de Nantes avait fait l'acquisition, et la direction en fut confiée aux prêtres de la communauté de Saint-Clément, le 14 mars 1673. Dans son acte d'approbation, du 23 juin 1673, le chapitre de la cathédrale décide qu'il n'y aura que quatre prêtres pour la conduite du séminaire, et que le supérieur en sera présenté par la communauté à l'évêque. Le roi consacra cette union par d'autres lettres patentes, de janvier 1674, qui furent vérifiées au Parlement au mois de juin de la même année.

Mgr de Beauveau estima que l'autorité épiscopale avait cédé trop facilement ses droits, et fit casser l'acte d'union. Dans une nouvelle transaction, conclue en juillet 1685, les prêtres de la susdite communauté de Saint-Clément reconnaissent que les séminaires et ceux qui les dirigent doivent être entièrement dépendants des évêques, et que le chef du diocèse est seul capable de juger du mérite du supérieur et des professeurs. En retour, le prélat s'engageait à laisser la conduite du séminaire à la même communauté.

Lorsque les révoltes du jansénisme se manifestèrent à Nantes comme ailleurs, l'évêque sentit qu'il avait encore été trop confiant et que ces derniers liens, quoique légers, l'empêchaient encore de maintenir l'orthodoxie dans l'enseignement de la théologie. Il entama, en 1714, une procédure qui ne se termina qu'en septembre

[1] Arch. de la Loire-Inférieure. — Série G.

1727, devant le Conseil d'État. L'arrêt rendu, sans séparer la communauté de Saint-Clément du séminaire, décide cependant que les deux maisons seront exclusivement placées sous la juridiction épiscopale.

Mgr Gilles de Beauvau, pour dérober son clergé aux influences jansénistes, avait eu la pensée d'ouvrir un cours public de théologie dans son séminaire; mais le procureur général du Parlement, sans égard pour les droits attachés à l'épiscopat, avait obtenu contre lui un arrêt de défense. Son successeur, Louis Lavergne de Tressan, fit lever cette interdiction abusive, le 6 octobre 1722, et, dès le mois suivant, mit à exécution le projet de son prédécesseur.

La faculté de théologie, loin de se montrer ombrageuse, applaudit au contraire à cette création, et dressa immédiatement pour cette nouvelle école un acte d'incorporation, qu'elle pria l'évêque de soumettre à l'autorisation du roi. Les conditions proposées par la faculté étaient les mêmes que celles qui furent accordées à l'Oratoire en 1655, lorsqu'il fut admis à enseigner la théologie.

Les voici en substance : l'évêque aura seul le choix des deux professeurs de la nouvelle école, cependant il devra, de préférence, fixer son choix sur des docteurs en théologie de Nantes ou d'autres universités. — Les titulaires de ces cours ne seront pas membres d'une communauté régulière ou séculière, soumise à un général; ils se feront agréger à la faculté de théologie de Nantes, avant de régenter, et ne seront pas plus de deux. — Les classes de théologie de l'Oratoire seront maintenues [1].

En approuvant cet accord [2], en 1725, le roi ordonne par ses lettres d'autorisation que les professeurs pourront être choisis parmi les communautés religieuses, pourvu qu'ils soient séculiers et du nombre de celles dont les sujets sont admis dans la faculté de théo-

[1] L'Oratoire ne tira aucun avantage de cette clause : les élèves s'éloignèrent peu à peu, pour aller au séminaire. En 1765, les classes de théologie étaient fermées. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1315.)

[2] Pour qu'une incorporation à une université fût valable, il était toujours nécessaire qu'elle fût homologuée par le roi. Cette jurisprudence était en vigueur depuis longtemps.

logie de Paris; de plus, que les docteurs de l'Université de Paris seront admis en l'Université de Nantes, sur la seule présentation de leurs titres, sans être astreints à subir de nouveaux examens. Les mêmes lettres permettent à l'autorité épiscopale de créer un cours spécial de philosophie pour les élèves du séminaire, dispensent les séminaristes de suivre les leçons de l'Oratoire et ordonnent aux examinateurs de la faculté des arts de les admettre aux épreuves, comme s'ils avaient étudié près d'une université fameuse.

Louis XV ne se montra pas moins libéral, lorsque la communauté des prêtres irlandais, établie dans la paroisse Saint-Nicolas [1], sollicita la faveur d'être érigée en séminaire. Les lettres patentes que ce prince accorda en 1765 disposent que la philosophie et la théologie pourront être enseignées dans cette maison par des professeurs de nation irlandaise; de plus, que les étudiants pourront prendre des grades dans l'Université de Nantes, en subissant les examens d'usage.

L'Université, assemblée en séance générale, le 20 mai 1766, voulant procurer aux prêtres irlandais la facilité de s'instruire et les exciter à former des missionnaires pour leur patrie, arrêta, après en avoir délibéré, que les écoles du séminaire irlandais seraient incorporées et unies à l'Université de Nantes, aux conditions suivantes. Il n'est pas inutile de les citer, pour montrer jusqu'où s'étendait la surveillance de l'Université sur les établissements placés sous son patronage.

Art. I. — Ladite école, tant de philosophie que de théologie, ne sera que pour les seuls ecclésiastiques venus d'Irlande et des autres îles Britanniques en France, pour y faire leurs études et demeurans dans ladite communauté, sans qu'aucuns externes, de quelque pays, nom ou qualité qu'ils soient, même Irlandais, puissent prendre des leçons dans ladite école.

Art. II. — Les deux professeurs de philosophie de ladite école se feront recevoir maîtres ès arts, en subissant les examens ordinaires, avant de commencer leurs leçons, et ils présenteront leurs lettres de maître ès arts et leur mandement de professeurs à la faculté des arts,

[1] Ce séminaire était dans le vieux logis qui existe près de la rue des Irlandais.

que le doyen fera assembler à cet effet, indiquant auxdits professeurs le jour et l'heure de ladite assemblée.

ART. III. — Les professeurs de théologie, qui ne pourront pas être plus de deux à la fois, seront au moins bacheliers en théologie, avant de commencer le cours de leurs leçons. Ils seront tenus, en outre, de prendre le bonnet de docteur en théologie dans ladite Université, au moins dans l'espace de trois années, en soutenant les thèses et autres actes que les bacheliers ordinaires sont obligés de soutenir, sans que leurs qualités de professeurs puissent les en exempter, et ils présenteront à la faculté de théologie le mandement qu'ils auront eu de leur supérieur pour professer suivant l'usage des autres professeurs de théologie.

ART. IV. — Lesdits professeurs de philosophie et de théologie commenceront leurs cours de leçons à l'ouverture des écoles de l'Université, et ils ne les finiront pas avant la clôture des cours académiques de ladite Université. Lesdits professeurs donneront aux syndics des facultés de philosophie et de théologie, à l'ouverture des écoles, les noms de leurs écoliers.

ART. V. — Lesdits professeurs de théologie et de philosophie auront soin de faire soutenir, chaque année, au moins à quelqu'un de leurs écoliers, des actes et thèses publiques, en leur maison et communauté, et ils seront tenus de faire examiner et sindiquer leurs thèses, encore bien qu'elles ne seroient pas destinées à l'impression ; sçavoir : les thèses de philosophie par le sindic de la faculté des arts, et les thèses de théologie, par le sindic de la faculté de théologie, suivant l'usage et l'arrêt de la Cour du 22 août 1759. Et les professeurs, avant de faire soutenir, se présenteront devant le recteur de l'Université, pour qu'il leur prescrive les jour et heure convenables des thèses, afin que ledit sieur recteur y assiste, si bon lui semble, conformément audit arrêt. Lesdits actes et thèses, s'ils sont imprimés, le seront par l'imprimeur de l'Université.

ART. VI. — A chaque *prima mensis* d'août, lesdits professeurs de théologie, suivant l'usage de ses autres professeurs, se présenteront à la faculté de théologie, pour lui indiquer les traités qu'ils se proposeront de donner à leurs écoliers dans le cours de l'année suivante, et la faculté veillera à ce qu'ils enseignent à leurs dits écoliers les traités et matières les plus utiles et les plus convenables, et pour ce qui est de la philosophie, les professeurs enseigneront à leurs écoliers les différentes parties de la philosophie, suivant l'usage, dans le cours de deux années.

ART. VII. — Lesdits professeurs en théologie enseigneront à leurs écoliers les quatre propositions du Clergé de France de 1682 et les leur feront

soutenir dans les thèses, suivant que les matières le demanderont, et ceux de leurs écoliers qui voudront prendre des grades en la faculté de théologie, seront obligés de soutenir leurs actes pour lesdits grades dans la salle ordinaire de la faculté.

ART. VIII. – Les écoliers qui, après leur cours de philosophie, voudront se faire recevoir maîtres ès arts, se présenteront à la faculté des arts pour être examinés, comme le sont les autres étudiants en philosophie ; après quoi ils assisteront à l'inauguration solennelle de la Magdeleine, pour y recevoir le bonnet de maître ès arts, suivant l'usage.

ART. IX. — En quelque nombre que soient les docteurs irlandais, anglais ou écossais en la faculté de théologie, il n'y aura jamais que les deux professeurs en théologie et exerçant actuellement et reçus docteurs, comme il est dit cy-dessus, à avoir voix et suffrage dans les assemblées et actes, tant de la faculté que de l'Université, sans qu'ils puissent être suppléés ; et quant aux assemblées de l'Université, qui seront seulement de cérémonies publiques, les autres docteurs pourront y assister sans pouvoir délibérer, ayant été reçus gratis.

ART. X. — Le recteur et les députés de l'Université feront, quand l'Université le jugera à propos, la visite dans lesdites écoles des prêtres irlandais, pour veiller à l'exécution des présentes conditions et au maintien des bonnes études.

ART. XI. — Les gradués et docteurs irlandais se conformeront, au surplus, à tous les règlements de l'Université et des facultés cy-devant faits à leur égard, en ce qui ne se trouvera point de contraire aux présentes conditions, notamment au sujet du décanat et rectorat [1].

Au temps où la Bretagne était province *d'obédience*, c'est-à-dire à l'époque où elle était un duché soumis à l'autorité directe du Saint-Siége, l'article VII aurait soulevé des protestations ; mais depuis l'annexion à la France, les ordonnances royales et les arrêts du Parlement avaient bien changé le cours de l'opinion. Au XVIIIe siècle, le gallicanisme avait pénétré partout.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les quatre propositions admises dans l'assemblée du clergé de 1682, et condamnées de nos jours, se trouvent recommandées dans ce programme officiel, comme un

[1] Extrait du reg. des délibérations de l'Université de Nantes (Arch. de la Loire-Inf., série D.)

point fondamental de l'enseignement théologique. Les maximes qu'elles contiennent n'ont pas été, comme on le croit trop généralement, le résultat d'une erreur passagère, ou *l'ultimatum* d'un roi orgueilleux : on les aperçoit, aux diverses époques de notre histoire, au fond de toutes les déclarations publiques des rois et du clergé de France.

Ce qui serait aujourd'hui un danger pour l'unité du monde catholique ne troublait en rien les règles de l'orthodoxie dans l'ancienne société. L'attachement de nos rois au Saint-Siége était si éprouvé, que l'opinion ne s'alarmait jamais de les voir édifier une *Église gallicane*.

L'Église de France, étant d'ailleurs un corps politique et une puissance territoriale considérable, devait nécessairement se faire l'auxiliaire de la royauté, dont elle était l'un des principaux soutiens, comme premier ordre de l'État. Et d'autre part, la Papauté, entraînée par la coutume et les lois du temps dans le courant des affaires temporelles, rencontrait souvent des antagonistes qui étaient plutôt des adversaires politiques que religieux.

Le pape était alors un roi, et les évêques des princes.

Quand le clergé de France proclamait les libertés de l'Église gallicane, il plaidait surtout pour défendre les prérogatives du pouvoir civil, et non pour se mettre en dissidence avec le pontife de l'Église universelle. Cette appréciation est si vraie, que le jour où l'Église de France a perdu ses droits politiques et a été dépouillée de ses biens, elle n'a cessé de se rapprocher de plus en plus de la Papauté. Aujourd'hui, l'union est complète. C'est pour nous un gage de sécurité et de confiance, au milieu des périls sociaux qui nous menacent.

LÉON MAITRE.

LE ROMAN MILITAIRE

LÉGENDES MILITAIRES : Tome Ier, *Je suis du régiment de Champagne, Auvergne et Piémont.* — Tome II, *Le sergent d'Armagnac, Le Ressuscité,* par M. A. Fiévée. — Deux volumes in-18. Paris, E. Plon et Cie.

I

Dans la *Correspondance de H. de Balzac*, récemment publiée, on voit quelle importance le célèbre romancier attachait à cette partie de son œuvre, qui devait porter le titre de *Scènes de la vie militaire.* Dès 1832, il parle d'un grand ouvrage consacré au récit de la campagne de 1805 et de la victoire d'Austerlitz. « Je prépare un grand ouvrage intitulé *la Bataille* », écrivait-il le 2 juillet 1832. « Soyez tranquille, disait-il, le 23 septembre suivant, *la Bataille* va paraître. » Balzac revient sur ce sujet à diverses reprises ; ce livre, malheureusement, n'a pas été publié. A quelques années de là, il projette un voyage dans le nord de l'Italie, afin d'étudier sur les lieux les péripéties du siége de Gênes et de la glorieuse résistance de Masséna. Plus tard, il va en Saxe afin de recueillir les éléments d'un récit de la bataille de Kulm, perdue par Vandamme. En 1839, Stendhal (Henry Beyle) publie la *Chartreuse de Parme*, où se trouve un si merveilleux récit de la bataille de Waterloo. Balzac lui écrit aussitôt : « Monsieur, j'ai déjà lu, dans le *Consti-* » *tutionnel*, un article tiré de la *Chartreuse*, qui m'a fait commettre » le péché d'envie. Oui, j'ai été saisi d'un accès de jalousie, à cette

» superbe et vraie description de bataille que je rêvais pour les » *Scènes de la vie militaire*, la portion la plus difficile de mon » œuvre ; et ce morceau m'a ravi, chagriné, enchanté, désespéré. » Je vous le dis naïvement. C'est fait comme Borgognone et Wou- » wermans, Salvator Rosa et Walter Scott. »

Balzac est mort sans avoir eu le temps de mettre à exécution le projet qu'il avait formé ; on a trouvé dans ses papiers les titres de plusieurs *Scènes de la vie militaire*, parmi lesquelles devait se trouver un récit du combat de la *Pénissière* (1832.)

Il doit y avoir là, pour tous les amis des lettres, un vif sujet de regrets. Sur ce terrain, en effet, Balzac était à l'aise pour donner carrière à ses étonnantes qualités, et il n'y avait presque pas de place pour ses défauts habituels, l'exagération, l'abus de la description et de l'analyse. Le *Réquisitionnaire* (1793), *El Verdugo* (1808), sont de courts et merveilleux récits. Dans *Adieu*, il y a une peinture du passage de la Bérésina, que n'ont égalée ni M. Thiers, ni même le général Philippe de Ségur dans son beau livre sur la campagne de 1812.

En dehors de Balzac, je ne vois guère à citer que l'*Enlèvement de la redoute*, de Prosper Mérimée, une simple esquisse, mais si vigoureuse de ton, d'une allure si vive et qui sent véritablement la poudre ; — et ce début de la *Chartreuse de Parme* qui, à si juste titre, avait enthousiasmé Balzac, et où Fabrice raconte la bataille de Waterloo.

Mais, ni Stendhal, ni Mérimée, ni Balzac n'étaient des soldats. Stendhal avait bien été sous-lieutenant à dix-huit ans, mais à dix-neuf ans il donnait sa démission, et, si plus tard nous le retrouvons à la suite de la grande armée c'est comme fonctionnaire civil et comme *pékin*. Quant à Balzac, il avait horreur de l'état militaire, même sous sa forme la plus anodine, et jamais il ne consentit à monter sa garde ! Il écrivait, au mois d'août 1836, à son éditeur, M. Edmond Werdet :

« Mon cher ami, cet ignare dentiste, M. M***, qui cumule son » affreuse profession avec les fonctions atroces de sergent-major, » vient de me fourrer à l'*hôtel des haricots*. »

II

L'auteur des *Légendes militaires* a sur ses illustres devanciers cet avantage qu'il porte l'épée, qu'il a vécu de la vie du soldat, partagé ses fatigues et ses dangers, et qu'il connaît le champ de bataille, non pour l'avoir visité le lendemain, comme Stendhal, ou après trente ans comme Balzac, mais pour y avoir versé son sang. On reconnaît sans peine, à chaque page de ses intéressants récits, que son cœur a battu sous l'uniforme, et que tous ces généreux sentiments, toutes ces nobles passions, l'amour du pays, le culte du drapeau, la fraternité du bivouac, l'honneur, le dévouement, le sacrifice, il ne les exprime si bien que parce qu'il les a tout d'abord ressentis et partagés. M. Fiévée, en un mot, est un vrai soldat, comme le fut Alfred de Vigny, l'éloquent auteur de *Servitude et Grandeur militaires*. La vie militaire ne fait cependant pas le fond des beaux récits du comte Alfred de Vigny, elle leur sert seulement de cadre, et c'est pour cela que je ne les ai pas rappelés tout à l'heure à côté des récits de Balzac, de Mérimée et de Stendhal. Il en est autrement des *Légendes militaires*, que justifient pleinement leur titre. J'ajoute que M. Fiévée, comme M. de Vigny, est un de ces soldats qui vérifient le mot de Cervantes : « *Nunca la lanza emboto la pluma :* jamais la lance n'émoussa la plume. » Son style est vif, clair, alerte ; il ne s'attarde pas en chemin et va droit au but ; il a cette qualité si française, la netteté, dont Vauvenargues, — qui eut l'honneur, lui aussi, de porter l'épée, — disait : « la netteté est le vernis des maîtres. »

Le premier volume des *Légendes militaires* nous reporte précisément à cette époque où le marquis de Vauvenargues était capitaine dans le régiment du roi. *Auvergne et Piémont* se passe au milieu du XVIIIe siècle ; le récit qui ouvre le volume, *Je suis du régiment de Champagne*, se passe au commencement du XVIIe. Dans ces deux *Légendes*, M. Fiévée a tenu à honneur de remettre en lumière la vaillance, la belle humeur, l'entrain de ces beaux

régiments de l'ancienne France qui ont fait notre patrie et reculé nos frontières. Il a tenu à rappeler, ce que nous oublions trop facilement, hélas ! qu'avant 1789 nous avions de grands généraux et des soldats héroïques : il a cru, — et il a eu raison, — il a cru servir son pays en lui rappelant son glorieux passé. M. Fiévée est de ceux qui estiment que le respect de la tradition est une force, en même temps qu'il est un devoir. Aussi le lecteur trouvera-t-il dans ses *Légendes* tout à la fois profit et agrément. La moralité qui s'en dégage est la même que celle que je trouve dans un conte que M. Fiévée me pardonnera de rappeler ici, puisque aussi bien ce conte, pour vieux qu'il soit, est un chef-d'œuvre. Je veux parler d'*Aladin ou la lampe merveilleuse.*

Aladin et sa femme, la belle Badroulboudour, étaient parvenus au comble de la félicité ; leur palais était magnifique et faisait envie à tous les princes étrangers. Certain magicien africain, ennemi d'Aladin et jaloux de son bonheur, se rend dans la ville où il habitait, achète une douzaine de lampes de cuivre toutes neuves, propres et bien polies, et se met à crier sous les fenêtres du palais : *Qui veut changer de vieilles lampes pour des neuves ?* Aladin, qui était parti pour la chasse, avait laissé sur une corniche la lampe merveilleuse, source de son prestige et de ses succès ; vieille lampe, d'ailleurs, pleine de rouille et passée de mode. Et à ce propos, l'auteur fait une réflexion bien sage : « On dira qu'Aladin aurait dû enfermer la lampe. Cela est bien vrai, mais on a fait de semblables fautes de tout temps, on en fait encore aujourd'hui et l'on ne cessera d'en faire. Quoi qu'il en soit, une esclave aperçoit la lampe et l'apporte à sa maîtresse, la princesse Badroulboudour, qui l'échange aussitôt contre des lampes neuves, tout heureuse et toute fière de son marché.

Le lendemain matin le palais d'Aladin avait disparu.

Le jour où la France, dédaignant la *tradition,* parce qu'elle était trop vieille et couverte de poussière, l'a échangée contre une douzaine de révolutions toutes neuves, n'aurait-elle point, par hasard, commis la même faute que la princesse Badroulboudour ?

III

Avec *le Sergent d'Armagnac,* qui remplit presque tout le second volume des *Légendes,* nous entrons dans la période révolutionnaire. Le récit s'ouvre à Nantes, au mois de septembre 1793, au moment où arrive l'avant-garde de l'armée de Mayence, et il se dénoue dans la même ville, au mois de décembre suivant, à l'époque des noyades de Carrier. Dans ce cadre terrible, M. Fiévée a placé une touchante histoire, à la fois dramatique et simple, telle qu'il en naissait chaque jour à cette époque tragique, qui semble appeler à la fois la plume de l'historien et le pinceau du romancier. Je n'analyserai pas *le Sergent d'Armagnac,* je dirai seulement que ces guerres de la Vendée, qui auront un jour leur Walter Scott, n'avaient pas inspiré encore un récit aussi émouvant et qui pourtant respecte plus fidèlement les grandes lignes et les petits détails de l'histoire. On voit que l'auteur a étudié les combats de la Vendée, non-seulement dans les livres, mais sur les lieux ; je citerai en particulier le récit de la bataille de Torfou, si vivant et si exact, et qui a de plus le mérite de se rattacher étroitement à l'action.

Je ne saurais d'ailleurs mieux témoigner à l'auteur des *Légendes militaires* l'estime que j'ai pour son talent et pour son livre qu'en lui signalant les quelques inexactitudes que j'y ai rencontrées et qui sont, comme on va le voir, en bien petit nombre et bien légères.

Au mois de septembre 1793, le général Biron n'avait pas encore porté sa tête sur l'échafaud. Il ne fut guillotiné que le 11 nivôse an II (31 décembre 1793).

Le général Rossignol n'était pas un ancien acteur. C'était un ancien garçon orfèvre.

A l'époque où les Mayençais arrivèrent à Nantes, il n'y avait pas, dans l'Ouest, trois armées républicaines, ayant chacune leur état-major particulier, — armée des côtes de la Rochelle, armée des côtes de Brest, armée des Sables-d'Olonne. Il n'y en avait que deux : l'armée des côtes de Brest, commandée par Canclaux, et

l'armée des côtes de la Rochelle, sous les ordres de Rossignol. L'armée des Sables-d'Olonne n'était qu'une des cinq divisions qui formaient l'armée des côtes de la Rochelle : la division de Saumur, commandée par Santerre ; celle d'Angers, commandée par Duhoux ; celle de Niort, commandée par Chalbos ; celle de Luçon, commandée par Tunck, et celle des Sables-d'Olonne, commandée par Mieszkouski [1].

Enfin, et pour en terminer avec ces très-petites chicanes, le château de Henri de la Rochejaquelein s'appelait la Durbellière et non la Durballière. Ce ne sont là, je le répète, que des taches légères et qui ne valaient d'être signalées que parce qu'elles se rencontrent dans une œuvre où la conscience est à la hauteur du talent.

Le Ressuscité, qui termine le second volume des *Légendes militaires,* est un épisode de la guerre d'Espagne et se passe en 1810. C'est, en quelques pages, un tableau dramatique et vivant des passions terribles qui étaient en présence et en lutte dans cette funeste guerre. Sans atteindre à l'intensité d'émotion que Balzac a si prodigieusement concentrée dans *El Verdugo,* M. Fiévée a tracé, dans *El Resuscitado,* une esquisse énergique et qui fait singulièrement honneur à son talent.

Que M. Fiévée continue donc ses *Légendes militaires ;* encore quelques œuvres comme *le Ressuscité* et *le Sergent d'Armagnac,* et il aura ajouté une illustration nouvelle à un nom déjà justement célèbre.

Il est, en effet, si nous ne nous trompons, le fils de J. Fiévée, l'auteur de *la Dot de Suzette,* — un chef-d'œuvre, — de *Frédéric,* de la *Correspondance avec Bonaparte, premier consul et empereur,* etc. M. Fiévée a reçu en dot de son père un style alerte et facile et le don si rare de conter et de plaire. Qu'il en reçoive ici nos sincères félicitations : ce n'est point là une dot à dédaigner — *la Dot de Suzette.*

EDMOND BIRÉ.

[1] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans,* II, 132.

III

BUHEZ MABDEN

I

227. Goude da stat ha pompadou,
Guyscamant ha paramantou,
Ez duy an Anquou ez louen,
Pan troy en haf, da lazaff mic,
Maz duy da neuz da bout euzic
Ha tristidic da bizhuyquen.

228. Pan vezo da quic maru myc yen,
Ne deux car oar an douar certen,
Me dest, nac estren nep heny,
Na tut da ty, na da priet,
Na ve mar dispar ez carset,
En deurffe quet da guelet muy.

229. Yvez dan pret maz decedy,
Guen ez oar da chouc ne douguy
Nemet hep muy un coz lyen,
Pen heny ez vezy griet
Tiz mat, a lum, ha dastumet :
Tra en bet ne vezo quet quen.

III

LA VIE DE L'HOMME

I

227. Après tes dignités et tes vanités, tes beaux habits et tes parures, la Mort viendra gaiement, quand tu seras prêt, te tuer raide, et ta face deviendra un objet d'horreur et de tristesse pour jamais.

228. Quand ta chair sera morte, froide et glacée, il n'est sur terre, je l'atteste, ami, ni ennemi, ni personne, ni homme de ta maison, ni épouse, quelque amour qu'on ait eu pour toi, qui voulût te voir davantage.

229. En outre, au temps où tu mourras, tu n'emporteras avec toi sur tes épaules rien de plus qu'un méchant drap dans lequel tu seras cousu à la hâte, grossièrement, et enveloppé ; tu n'auras rien de plus du monde.

230. Goude se en douar oar da huen
Ez laquaher, pan duy an termen;
Mar cazr na quen oas a quenet,
Eno coff ha queyn ez breiny,
Treit ha penn, hac ez dispenny
Lagat ha fry ha goazyet.

231. Dou pe try glyzen[1] tremenet,
Treyt ha penn ez vyzy tennet;
Certes ne ves quet leset muy;
Ha ne goffe styn az lynes,
Euyt da sellet a het dez,
Pa ez lamher an bez, piou vezy.

232. Ha! chede certen testeny:
Dirac un carnel, pan guely,
Hars, ha sell out y, ancyen!
Da gouzout, na dout mar soutil,
A te a aznaffe quet entre mil
Neb so gentil diouz an bylen?

233. An fall nann[2] cre diouz an seven?
A un port, un sort, un ordren,
Quement so a maru yen tremenet;
A holl hat Adam, drouc ha mat,
So comun saczun[3], en un stat;
Evel en un oat trelatet.

234. Nobl ha partabl en un bezret
Ez ynt un hevel da guelet;
Na ne deux quet, mar discret ve
Eguyt phylosophy na sciancc,
Na prudancc, [entr] o diffarancc,
Na ve mar prim, a estymhe.

[1] *Recté sic,* = blizen. — [2] *Var.* na'n. — [3] *Var.* Saçun.

230. Après cela, quand viendra l'heure, tu seras mis sur le dos, en terre, et là, si beau, si brillant, que tu aies été, ventre et dos, pieds et tête, œil et nez et veines, tout en toi pourrira, tu seras tout décomposé.

231. Au bout de deux ou trois années, pieds et tête on te déterrera (car tu ne seras pas laissé plus de temps) et quand on te retirera de la tombe, ta famille ne te reconnaîtra pas, fût-elle tout un jour à te considérer.

232. Ah! voici un bon témoignage : lorsque tu passeras devant un ossuaire, ô vieillard, arrête-toi et regarde! Si subtil que tu sois, est-ce que tu pourrais distinguer entre mille, l'homme de qualité du vilain?

233. Le faible ou le fort du lettré? De même prestance, de même état, de même condition, sont tous ceux qui ont passé par les mains froides de la mort. Tous les fils d'Adam, pauvres et riches, sont égaux; ils sont dans un état pareil; ils sont comme rendus au même âge;

234. Noble et vilain au cimetière font même figure. Et il n'est homme, si instruit fût-il, si grand philosophe, si savant, si sage, si prompt à bien juger, qui pût faire la différence entre eux.

235. Ne gueus[1] a nep stil quen abil ve,
Na quen ruset diouz an beure,
Pan ve quement den so en bet,
A aznaffe querent diouz hentez
Na breuzr diouz hoar dre nep oarez[2],
Ha pan vez en bez gourvezet.

236 Rac se breman, holl pobl an bet,
En oz esper consideret
Pan duy an pret da decedaff
Ez vihet egal havalet,
Hep differancc a tra en bet
Ouz an re so eat da quentaff[3].

II

237. Tro drem a breman, map, an bet,
Hac engalv [4] salvder dəz speret,
Hep goap, apret, parfet, detal,
Ha myr ouz hirvout dyouty,
Han roll follez deux anezy,
Pan out tell [5] en hy cordyal.

238. Den trist cristen so ouz gorren penn,
Try azrouant dre un banden
So oll ouz lenn ez guerchen flour :
An bet ledan, Sathan han quic;
Ouz vost ho stat hat do [6] pratic,
Quent ez duy an yc, da em sycour.

239. An bet, credet [7], so traitour,
A stryff, iffam, flam dyamour;

[1] Ne deus. — [2] Aruoez. — [3] Après cette strophe, le texte porte, en rubrique, le mot Conclusion, que rien ne justifie. — [4] *Var.* Ha galv. — [5] Tenn (*recté*). — [6] Ha do *lege* hac ho. — [7] Credit.

235. Il n'est homme, si habile fût-il en tout genre, ou si avisé de naissance; il n'est personne dans tout le monde qui pût distinguer ses amis de ses parents, ou son frère de sa sœur, par aucun signe, quand ils sont couchés dans la tombe.

236. Donc maintenant, vous tous, peuples du monde, considérez dans votre cœur qu'à l'heure de votre trépas vous serez rendus tous égaux, sans différer en quoi que ce soit de ceux qui partirent les premiers.

II

237. Détourne ton visage du monde, il en est temps, mon fils, et demande sérieusement, sans tarder, pleinement, du fond du cœur, le salut de ton âme, et préserve-la des tourments qu'elle a mérités par ses fautes, puisque tu lui es étroitement attaché.

238. Pauvre chrétien, qui lèves la tête, trois ennemis associés s'acharnent tous les trois contre ton bonheur : le vaste monde, Satan et la chair; mets-toi en garde contre leurs charmes et leurs pratiques avant que la mort arrive.

239. Le monde, qui est un perfide, crois-moi, combat odieusement contre toi avec une grande haine; et la

Han quyc, han azrouant queffret
Bepret a red [1] en da penet,
En dampnacion dyresmet.

240. Maz sonche den certen en mat
En orgouyl soellet [2] hep crethat
Pe a hat ez furmat natur,
En pomp corrompet, credit se,
Spes, am deseu, her dre bevhe,
Ne nem gorrhoe, mar be fur.

241. Ourgouillus, cablus dymnusur,
Gra goap az port, az sort ordur.
Soing, ha conyur ez asurancc
Breman; da hunan peban out?
Ha hoaz [3] maz y, pan chenchy rout?
Ha! cred ez edout en doutancc!

242. Meur a unan so souzanet
Maz desevont na marvhont quet,
So ho coudet [4] bepret hedro
Do ezrevent hep squet quen tro [5],
Dyspar a rum ouz dastum bro;
Ho vost, ho stat pell ne pado.

243. Da merch haz map un scrap apret
Ayel diouguel daz guelet
En bez gourvezet, bez seder [6];
Pan vyzy sygur mailluret
Ne vezo mez, pez az guerzet
Ha quent, monet da embreder,

[1] Rod nep asent out e so collet. — [2] Soillet. — [3] Choaz. — [4] *Var.* Caoudet. — [5] Hep quet quent tro. — [6] Scler.

chair et le démon, unis, concourent sans cesse à ton malheur, à ta damnation irrémédiable.

240. Certes, si l'homme souillé par un orgueil sans raison songeait bien de quelle semence corrompue provient la nature dont il est fier, croyez-le, tant qu'il vivrait, il ne s'élèverait pas du tout, à mon avis, s'il était sage.

241. O orgueilleux, démesurément coupable, ris de ta prestance et de ton état, qui n'est qu'ordure. Réfléchis et prie avec confiance maintenant; par toi-même, d'où viens-tu ? et où iras-tu demain, quand tu auras changé de voie ? Ah ! crois-moi, tu es en péril !

242. Bien des gens, assez fous pour penser qu'ils ne mourront pas, ont livré leur cœur, toujours changeant, à leurs ennemis qui ne changent pas, et dont les bandes innombrables sont occupées à gagner du pays; mais leurs charmes et leurs dignités ne dureront pas longtemps.

243. Ta fille et ton fils, bientôt ravis, iront assurément te voir couché dans la tombe, sois tranquille; quand tu y seras bien enveloppé, il n'y aura nulle impudence, quoi que tu aies valu autrefois, à s'aller mettre à tes côtés.

III

244. Hep goap, Macabre are an Dancc,
So yen quenan [1] e contanancc !
Mar roez da loquancc en brancel,
Mar franc eu branc az iouanctet,
An Marv yen certen so guen et,
Ne leso quet da monet pell.

245. Ma map, labour flour ez tourel,
Ha bez ferv seder quent mervel.
Mar quify syel Roe belly
En les da respont ha contaff,
Ne caffo Sathan nep anaff,
Hoantec ez eu claff gant avy.

246. Pep hent entroch ez cleavech huy
Prezec an Hector colory;
En bet detry na quiffy den,
Eff Alexander, dre nep antre,
En stat bataill ho assailse,
Rac [2] a nep re ne douge den.

247. Pan deuz dezo garv an Marv yen
En nep rout ne quefsont [3] souten:
Lem [4] da tremen, an termen so
Plen ordrenet, het ha ledan,
Dre spacc saczun da pep unan,
Na bras na byhan ne mano.

248. En creys mys haff an cazraff so,
Oar an bet cref pan decedo

[1] Guenam. — [2] *Var.* Nac. — [3] Quefsnont. — [4] Len.

III

244. Voici venir la Danse Macabre, dont l'allure glace d'épouvante! Si déliée que soit ton éloquence dans le branle, si vert que soit le rameau de ta jeunesse, la froide Mort qui dansera avec toi, ne te laissera pas aller loin.

245. Mon fils, travaille bien dans ta tour, et sois très-ferme avant de mourir. Si tu reçois l'empreinte du Roi puissant, dans la cour des réponses et des comptes, Satan qui te convoite et qui est dévoré d'envie, ne trouvera pas en toi une connaissance.

246. Partout vous entendez parler entre vous des prouesses d'Hector; dans tout l'univers on n'eût trouvé personne capable de le vaincre en bataille, ni lui ni Alexandre, en aucune rencontre, car ils ne craignaient aucun homme, quel qu'il fût.

247. Eh bien, quand la froide Mort vint à eux, ils ne trouvèrent d'appui nulle part: rude à passer, un terme fatal, en long et en large, à travers l'espace est assigné à chacun; ni grand ni petit ne vivra toujours.

248. Dans le plus beau mois de l'été, où tel potentat qui gouverne le monde mourra, il pourrira,

Cof queyn [1] ez breyno eff so coant
He brut, quen munut ha ludu
Cougant, dysmantet hac eat du
A pep tu dyscurlu [2] puant.

249. Ny hon hunan dan comanant
So suget, credyt, resydant,
Ha ny varyant consantet
Da bech pechet, hep sellet quen,
Ha bezout oar mar na goar den,
Certen eu termen ordrenet.

250. Mar marv da eneff en cleffet
Pan ay az corff dre nep torfet,
Ez a calet, cret, da detyn [3];
En poan ha souzan ez mano
En tan ha frym en arrymo
A huen, eno; nez vezo mez [4].

251. Loman goa an map a atraper
En ty na belly Lucyffer!
A pret preder ez mecherou;
Pan vez en iffernn hep quernez
A bloazyou dou cant ha myl guez,
Seder ne gruez nemet dezrou.

252. Da penn an hoaz, sygoaz! poaz glou [5]
Carguet a prevet ez metou,
Ha sclacc a placzou, traou garu!
Dyvat Sathan hep ehanaff
Da pep eneff plant [6] so gant aff,
Ret eu ouz beva bezaff maru.

[1] *Var.* Quern. — [2] Discursu. — [3] Cret da decin. — [4] *Var. Lege* fin. — [5] Poan glaou. — [6] Plont.

dos et ventre, lui dont la gloire est éclatante, et son corps, aussi réduit que la poussière, s'écoulera de tout côté, décomposé, noirci, puant.

249. Pour nous-mêmes, simples mortels, soumis à la loi commune; pour nous-mêmes, hommes légers, qui avons consenti à une masse de péchés, sans y regarder, et qui sommes dans un danger que personne ne connaît, croyez-moi, le terme fatal est marqué.

250. Si, dans ta dernière maladie, ton âme sort de ton corps en état de péché grave, ton destin, crois-moi, sera rude : elle restera en peine et en frayeur dans le feu, dans les frimas qui l'environneront, couchée là, sans qu'il y ait de fin.

251. Malheur à l'homme enlevé d'ici-bas pour la maison souveraine de Lucifer ! Il en est temps, considère tes besoins; quand tu seras en enfer, sans quartier, depuis deux cents ans, depuis mille ans, tu ne feras qu'y arriver.

252. Dès le lendemain, hélas ! réduit comme la braise, tu auras ton sein plein de vers et glacé par places, chose affreuse ! Dans sa méchanceté, Satan frappe sans cesse toutes les âmes qui sont avec lui, et il leur faut, en vivant, mourir.

253. Quen lem ez quemesq en e scaru
An tan creff a seff en ho baru,
Ouz den quen garu er sparvent
En scandal infernal calet,
Ne gallet prym e estym quet;
Dyou rann an bet a grahet quent.

254. Pobl an bet man, an tan, han ment
Mar neant ez edy ho squyent;
Certes en sent ne entente
Pes hep espernn so en iffernn yen
Euzyc, lisquydic, byzhuyquen
Nep oat na den no tremenhe.

255. Foll eu an heny na study se
Ha na gra mat an stat maz dle,
Rac berr ma charre oar he quys
Ez vezo tymat relatet
Da Luciffer, oar esperet,
Nen deveux quet quen couetys.

556. Maz soynche den certen en bet
Bout en iffern en cernn bernet
En tan manet, hep guelet Doe,
Ha bezaf ret bepret seder
Dre e blam iffam pep amser
Ober a Luciffer he roe,

257. Ez quemerche plen myl enoe,
Pan pathe e stat bet oat Noe,
Quent ez dysavouhe e Croeer[1],
Pan ve autrou glan oar an bet :
Mar douc bech un grech[2] a pechet
Ne deu quet nepret dipreder.

[1] *Var.* Crouer. — [2] Mar douc bech un grec.

253. Si bien s'enlacent et se croisent les flammes dévorantes qui montent jusqu'à leur barbe, si rudement elles envahissent l'homme en proie au désordre affreux de l'enfer, qu'on ne pourrait pas concevoir un pareil désordre; on concevrait plutôt le monde mis en deux morceaux.

254. Le peuple d'ici-bas ne pourrait absolument rien comprendre à ce feu et à sa mesure; les saints eux-mêmes ne concevraient pas ce qu'il y a d'impitoyable, d'horrible, de dévorant dans les glaces infernales, d'où jamais personne ne pourrait sortir.

255. Bien fol est celui qui ne réfléchit pas à cela et qui ne fait pas son devoir comme il le doit, car dès que son tour arrivera il sera bientôt apporté à Lucifer qui l'attend et n'a pas d'autre convoitise.

256. Certes si aucun homme songeait qu'il sera mis dans le cercle de l'enfer, retenu dans le feu, sans voir Dieu, et qu'il lui faudra éternellement, par sa faute, appeler Lucifer son roi,

257. Il supporterait mille ennuis, — dût-il vivre autant que Noë, — fût-il roi de tout l'univers, — plutôt que de renier son Créateur : si une femme porte fruit du péché, elle n'est jamais sans souci.

258. Tom en broman chenyng glan manyer
Her dre beuy en hy fier
A couraig ha cher anteryn,
Myr tenn out hy, na vyzy sot
Cadarn ouz gouarn drouc oar not,
Ha bez creff devot dre dotryn.

IV

259. Publyc[1] ez eu dic mylyguet
Lomaṇ an map hep goap a pret
Na guel bout goalchet a netra[2].
Myl den so en bro a tro goly [s]
Ouz dastum glat a drouc atys
Da clasq coantys do queffrysa.

260. Bepret ez edout ouz routa
Daz map haz par ouz douarha,
Den crez ; goadyza dyouz a rez ;
Ha pan decedy varyant
Ez lesy flam da testamant
Gant da azroant a cant guez.

261. Gant map a pres mar he lesez
Nep guys dispar, oar digarez
Yen ez manez, heb buhez glan,
Amser da spehat ahet fun
Na fizy pynvizyc en nygun.
Disgra da cahun da hunan

262. Quen bout dyroudet en bet man
Na lagass[3] tam, cleu flam aman,
En un ty byhan[4] gant an bal.

[1] *Var.* Public. — [2] Neutra. — [3] Legaff (*recté*). — [4] Bilian.

258. Toi qui brûles pour cette terre, tandis que tu y vivras libre, fier et heureux, garde-toi bien d'elle; tu ne seras pas un insensé en éloignant vaillamment le mal de dessus toi, et en étant un vrai dévot conformément à la doctrine.

IV

259. Il est publiquement maudit, justement maudit ici-bas, le fils sans pudeur qui, dès sa jeunesse, ne peut se rassasier de rien. Il y a dans ce monde mille gens de désordre qui ramassent du bien par l'inspiration du démon pour satisfaire leur passion à la recherche des femmes.

260. Tu es toujours traçant à ton fils et à ta compagne la voie de la fortune, ô avare; tu plaisantes; mais quand tu mourras, homme léger, tu laisseras ton testament à ton ennemi, cent fois sur une.

261. Si tu le laisses naturellement à un fils pressé d'en jouir ; par la raison que tu restes froid et sans vie, tu ne seras plus riche, et n'auras plus le temps de semer au cordeau.

Défais le feu de ton foyer toi-même,

262. Avant d'être poussé de ce monde, sans rien léguer — écoute bien ceci — dans un étroit réduit à l'aide d'une pelle.

Malheur à l'homme, fût-il pape ou rabin, après les

Goa map, pan ve Pap arabyn[1]
Goude fest he stat he latin
Mar quaffe deffyn crymynal.

263. Pep dez cren y deffry ryal
So e teyg mechant, ardant, strantal,
Ne deu e nep stal dyvalau
Dre splet convetys, hep disten,
Ez caz Iuzas de nem asten
Ahet[2] corden en guzen scau.

264. Foll az hol mat haznat atau,
Nemet pemp planquen a prenn fau
Moan ha tanau daz distavaff[3]
Ne day ez querchen a tensor,
Goude da glat plat, az cador,
An hol cosquor daz enoraff.

265. Dre an dra man hanvet goazhet[4] bell
Myl conscyancc so en brancel,
Goal soyngaff mervel ez fellont
Eynn guenn ho em hastenn quentrat,
Hac a claf quen scaff han affuat,
Quen coz hac ho tat ne pathont.

266. Quen monet, setu, an tu hont,
Ez renq tut fier ober cont
Serz mar quersont oar an pont stryz;
Her dre tra certen ma nen greont
Cougant gant an stroez ez coezhont
Pan duy respont, maz vezont scuys.

267. Bech a pechet, e sellet piz,
A renc[5] tenn en mat hac a tiz

[1] Arbin. *Lege* ha Rabin. — [2] Het. — [3] Distanaff, *distennaff*? — [4] *Var.* Goahet. — [5] Rent.

joies de sa puissance et tout son latin, s'il trouve une fin criminelle !

263. Tremble chaque jour bien réellement, toi qui es dans des habitudes mauvaises, passionnées, évaporées, d'en venir vilainement, par l'effet de ta convoitise, à te pendre sans rémission comme Judas ; à te pendre à l'aide d'une corde, à un sureau.

264. Toujours fou de tes immenses richesses, de ton trésor, tu n'emporteras avec toi que cinq planches en bois de hêtre minces et étroites, pour t'étendre, unique débris de tes biens, de ton trône, et des hommes de ta nation.

265. Par ce qu'on nomme *la gloire des armes*, bien des consciences sont agitées ; tels veulent mourir glorieusement que de vives douleurs terrassent ; ils tombent malades subitement, et ils ne vivent pas aussi vieux que leur père.

266. Avant d'aller là-bas, — voyez-vous, — les hommes superbes doivent faire leur calcul et marcher avec précaution sur le pont étroit ; s'ils ne le font pas maintenant, certainement ils tomberont tous dans les abîmes, quand viendra l'heure de la réponse, car ils seront lassés.

267. L'homme qui passe vêtu de gris avec sa lettre d'obédience[1] doit surtout y regarder de près et se

[1] Le Cordelier.

Map trémen en griz e lizer,
Ha bout talvoudec bede garnn,
(Savet pep unan he scouarnn)
Rac just eu sustarn an barner.

V

268. En dyuez an bet caleter
Tempest du, cruel a guelher !
Coffat he atfer mecher so
Quent donet rann en splann an dez
Maz gourvezo[1] den hep quen mez
Pebez boutez en devezo.

269. An dour dyluyg a dystrugo
Neat an bet man ; glan ne mano
Un dro na pleno an bro man,
Pan duy hep mez oll da golo
Quen spann dyoz an knech ; mar seacho[2]
Ton ne chomo na coezo tan.

270 Neuse a pep tu quen buhan
Cadarn an barner souveran
A duy yen gueneomp ouz an tnou,
Hac eff he mam dynam lames[3]
Da pep hep span glan Roanes
Ha sent en les han santesou.

271. Han ol aelez rez en dezrou,
Innumerabl, ne dint fablou,
Dren coabrennou, bep sezlou quen.
Hac ez duy goude a dehou
Vayllant an tron an Guyrionou
Da guyt ho corffou en louen.

[1] Gouzeuzo. — [2] Seaho. — [3] James.

décharger bien promptement du fardeau du péché, et être serviable jusqu'à la corne (que chacun dresse ici l'oreille !), car l'enfer du Juge est la justice même.

V

268. A la fin du monde, quel spectacle horrible, quelle sombre et affreuse tempête ! il est nécessaire que l'homme impudent y pense avant la venue définitive de ce jour de destruction, où il connaîtra son sort.

269. L'eau d'un déluge détruira entièrement ce monde ; en sa tournée elle ne laissera rien qu'elle n'aplanisse sur la terre, quand elle viendra du haut du ciel tout couvrir sans rien respecter ; et en même temps tombera un feu si ardent qu'il consumera l'univers.

270. Alors, tout-à-coup, le souverain juge descendra sévère et terrible vers nous qui monterons d'en bas de tout côté ; et avec lui sa mère immaculée, cette sainte reine de tout homme, les saints de la cour céleste et les saintes,

271. Et la foule innombrable des anges demeurés fidèles dès le commencement — ce ne sont pas ici des fables — seront portés sur les nuées et ne se tairont plus. Et puis, de la droite du ciel, viendront les justes valeureux cherchant joyeusement leurs corps.

272. Mall creff ho deveux, ne deux goap
Ez duy splann en dez dyvezat[1]
A specyfyat dont[2] tatdou ;
Neusse, quen splann ha qualan mae,
Ez ynt assuret[3] hep quet fae
A doubla gae pae ho ioaeou.

273. Nep so en iffern a bernou
So ho desyr hyr, ho guyriou,
Mar claff caffou en metou so
En tan, an sclacc ho soulacc yen,
Gant diaoullou, en crou couen[4],
Chom bizhuyquen a huen eno.

274. Pan duhynt gant Sathan a hano
Da guyt ho corffou a pep bro,
Oar un dro ez doublo ho poan ;
Na ma carhent na deuhent quet[5]
Dan Barnn encharnet ahet cam
Da caffout muy blam dre tra man.

275. Pan duy da guyt lig an sig glan
Map Doe, Roe bet[6], het ha ledan
Ez gray quen buan unvanou
Dan eal Gabriel revelet
Senyff[7] e cornn couyornn[8] ornet
Da cleuet en holl bezredou.

276. Ha quen fornys dren ylisou
Distac a cor, hac en morou,
Splann dre lannou, han hynchou meur
Ez redo scaff an anaffon
Da guyt ho corffou ; dezrouzon
Dre reson maz questionher.

[1] *Var.* Diveza. — [2] Dan (*recté*). — [3] Asseuret. — [4] Coen. — [5] Au lieu de *quet* lisez *tam*; la rime l'exige. — [6] Roe'n bet. — [7] Siniff. — [8] Couviern.

272. Ils étaient très-impatients de la venue du dernier jour, du jour brillant annoncé à leurs pères ; lorsqu'il resplendira autant que les calendes de mai, ils auront l'assurance de voir, sans mentir, doubler les joies de leur récompense.

273. Les âmes qui sont entassées dans l'enfer ont un désir incessant ; elles regardent comme leurs droits (si leurs douleurs faiblissent au milieu du feu, quand la glace les soulage atrocement) d'y rester éternellement étendues avec les démons, dans l'antre du deuil.

274. Lorsqu'elles viendront de là avec Satan, pour chercher leurs corps en tout pays, leur peine à toutes doublera, et elles voudraient bien ne pas se rendre, revêtues de leur chair au jugement, de peur d'éprouver ainsi une plus grande honte.

275. Quand le fils de Dieu, roi du monde, le parcourra en long et en large, pour chercher les hommes-liges du Saint-Siége, il fera, pour les réunir promptement, sonner à Gabriel, l'ange de l'Annonciation, sa trompette d'airain brillante, afin qu'elle soit entendue dans tous les cimetières.

276. Et très-pressées, à travers les églises en ruines et à travers les mers, et par les vastes landes, et par les grands chemins voleront légères les âmes à la recherche de leurs corps, et elles arriveront dès qu'on fera l'appel.

277. Ha quen buhan loman dan feur
Mapden quen scort ne deporteur
Quentrez danchorcher evel henn
A cleyz pe a dehon dezrou chancc
Hervez e dellyt, credyt acc,
Ez choaso dilacc e placenn.

278. Quement a voe gant Doe, Roe glenn,
Croeet ha furmet, credet henn,
Trist hep dystenn da tachenn man
A Aelez, Archaelez, (pebez cry)
Sant ha santez dre cortesy
Yaha ay, bras ha bihan.

279. Doe quenta guir a dylibro
Dan fals crysten certen eno
Ez gouzvezo ne cheincho stat :
Eat oas dynoas hep quen lastez,
Start, hac ardant en carantez,
Cougant, dan dez ma ez badezat ;

280. Hegas da stat, drouc croadur [1] !
Sede an croas am crougas assur,
Am saff gant laur [2], han curun
A mach oar ma quernn a cernet ;
En noaz daz dazprenn a penet
Outraig em sachet ahet fun.

281. En guys man glan hep ehanaff
Ez comso [3] Doe difoe [4], Roe bet [5],
An dez divezaff dihaffal
Ouz an re ehanff condamnet
Goal amouc [6] ouz drouc [7] hantroquet
Ha roet Drouc Speret do guedal.

282. Goude leal specialet
Dan re a dehou ennouet

[1] Var. Croauedur. — [2] Laour. — [3] Var. Compto. — [4] Divoe. — [5] Roe a bet. — [6] Amour. — [7] Drouch. — [8] Real. — [9] Bugale. — [10] Ronantelez.

277. Et soudain, au fur et à mesure qu'on se présentera, chaque homme sans attendre, à droite ou à gauche, selon ses mérites, de lui-même prendra sa place ; ceci est de foi.

278. Quiconque, croyez-le, a été créé et formé par Dieu, le roi du monde, ira triste et inconsolé vers cette place, avec les anges et les archanges, — et quels cris ! — avec les saints et les saintes pleins de courtoisie ; tous y viendront grands et petits.

279. Alors, au premier mot que Dieu dira au mauvais chrétien, il saura d'une manière certaine qu'il ne changera plus de condition : « Tu étais pur et sans aucune souillure, ardent et fort en ton amour, tu étais complet, le jour de ton baptême ;

280. Déplore ton sort, méchante créature ! voici la croix où je fus suspendu, où je fus élevé de terre ; voici la couronne qui ceignit et pressa mon front ; mis à nu, pour racheter tes fautes, on me tira outrageusement à l'aide d'une corde. »

281. De cette façon sévère, sans délai, Dieu le roi du monde, parlera en ce jour suprême et unique, aux hommes condamnés irrémissiblement à la douleur qui ne passe pas, et donnés en garde au démon.

282. Ensuite, resplendissant d'une beauté royale, il s'adressera à ceux de droite, à ceux d'une foi parfaite inspirée par le Saint-Esprit, et il leur dira doucement :

Parfet a cret en Speret glan
Ez lavaro, ez comso rez :
Deut huy, ryal [8] ma bugalez [9],
Dam roantelez [10] an guez man.

283. Naonn splann, na nech, yvez sechet
Certen bizhuyquen na penet
Nemet joae parfet, credet sur,
Noz bezo tam flam, nep amser ;
Saczun curunet dybreder
Vihet seder a mecher pur.

284. En guys man haznat da natur
Ez compso dic publicc sigur
Roe an neff mur a musur mat
Hep goap ouz mapden sotenet,
Maz bez hep sy gloryfiet
Hac ouz galv salvet map e tat.

285. Acc an gracc man hep huanat
Bezet autreet guelhet stat
Deompny haznat, hep laquat sy,
Goude hon respet en bet man
Dre lyngn maz pynhomp entromp glan
Guytebunan dan letany.

VI

286. Maz sonche den certen en maru
Hac ouz pep barn peguenn garu eu,
Bizhuyquen en lech ne peche,
Na ne hoarshe her dre ve beu.

AN FIN.

*

287. Aman ez achief an lefr man
Meurbet devot ; da peb unan
Da lenn dan re a Goelet Breiz
Eguit chom fermoch en ho feiz.
Mil ccccc ha xxx.

« O vous, mes vrais enfants, venez dans mon royaume, maintenant.

283. Plus de faim, plus de chagrin, plus de soif en aucun temps, plus jamais de peine pour vous ; rien qu'une joie parfaite, croyez-moi ; heureux, sans soucis, vous allez être couronnés ; c'est de toute justice. »

284. De cette façon digne, publique, majestueuse, intelligible à la nature, parlera, sans mentir, le grand Roi du ciel, dont la balance est juste, à l'homme ébahi ; et le fils, sans péché, de son père, sera glorifié, appelé et sauvé.

285. Ah ! que cette grâce, que cette destinée sans soupirs, — la meilleure de toutes ! — nous soit accordée manifestement, certainement, après notre départ de ce monde ! Et puissions-nous monter au ciel tous ensemble en procession !

VI

286. Si l'homme songeait sérieusement à la mort, et combien chaque jugement est terrible, jamais il ne pécherait ici-bas, ni ne rirait tant qu'il vivrait.

FIN.

*

287. Ici finit ce livre très-dévot ; que chacun de ceux de la Basse-Bretagne le lise pour demeurer plus ferme dans la foi.

1530.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES CONFRÉRIES BRETONNES, *leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs,* par M. Léon Maître, membre de la Société de l'Ecole des Chartes, officier d'Académie, archiviste de la Loire-Inférieure. In-8° de 50 pages. (Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4. Se trouvent chez les principaux libraires de Bretagne).

Ce titre seul attire l'attention et mérite l'intérêt; il le mérite d'autant plus que l'auteur, M. Léon Maître, n'est certes point un fantaisiste qui fait de l'histoire à vol d'oiseau, mais un érudit sérieux, minutieux, dont chaque ligne repose sur un document, chaque appréciation est justifiée par une étude où la science et la conscience sont toujours d'accord. Déjà M. Maître nous a prouvé, pièces en mains, que le vieux temps, le temps de Bossuet et de Corneille, n'avait été pour personne en France le temps de l'obscurantisme; il nous a fait suivre les pas de la charité, cette sœur aînée, très-aînée de la philanthropie, depuis ses premières *aumôneries* constamment ouvertes aux pauvres, aux malades, aux voyageurs, jusqu'à nos hôpitaux actuels, incomparables pour l'entente de l'hygiène, pour tout ce qui tient à la science technique, mais qui ne sont arrivés à ce point de perfection que par les essais accumulés de bien des siècles de tâtonnement et de dévouement. Aujourd'hui, c'est encore l'histoire de la charité qu'il nous donne, mais sous une autre forme, celle des secours mutuels, c'est-à-dire de la *fraternité.* On s'étonne quelquefois que les anciens hospices fussent surtout consacrés aux pèlerins et aux indigents et que la pensée des malades n'y vînt que la dernière; mais pourquoi? Parce que le soin des malades revenait de droit aux membres de leur confrérie. Il n'y avait, en effet, que les gens *sans aveu* qui n'appartinssent pas à quelqu'une ou à plusieurs de ces associations fraternelles dont le but était de s'aider à vivre et, quand le jour était venu, à bien

mourir. Un homme *sans aveu* était précisément un homme sans *avoué*, ou, en d'autres termes, sans patron, sans confrères, à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui un vagabond ou un repris de justice.

M. Léon Maître constate que son collègue du Morbihan, M. Rozensweig, a rencontré des confréries *dans les plus humbles villages* et que lui-même, sans avoir eu le temps de fouiller les archives de toutes nos paroisses, avait pu s'assurer souvent de l'existence d'une confrérie *au moins*, dans les plus petites. A Nantes seul, il en compte *vingt-six*, indépendamment des corporations de métiers, qui étaient elles-mêmes de véritables confréries. Tel était l'état des choses avant la grande époque qu'on nous donne comme l'ère fatidique de la fraternité.

D'où provenaient ces institutions de piété et de bienfaisance ? M. Léon Maître n'hésite pas à le dire : elles provenaient de l'Evangile. C'était la traduction en œuvres de la parabole du Samaritain et de toute cette loi d'amour qui ne voyait que des frères dans tous les hommes. C'était aussi, comme le fait très-bien remarquer M. Maître, la pensée de l'éternité avec ses chances terribles. Prier les uns pour les autres fut toujours et partout la première préoccupation des confrères; il y avait même des confréries qui n'avaient pas d'autre but. Hier encore, à Rome, avant l'invasion du *Kulturkampf*, le plus pauvre convoi se distinguait à peine du plus riche, tant étaient nombreux les confrères qui lui formaient cortége, et étincelant de lumières le cénotaphe de la confrérie. Les suppliciés eux-mêmes avaient leur escorte, leurs torches, leurs messes, leurs prières, que leur assuraient les statuts de diverses associations.

Augustin Thierry a voulu voir l'origine des confréries dans la *Ghilde* des Scandinaves; c'est oublier, lui répond très-bien M. Maître, qu'entre la Ghilde des sectateurs d'Odin et les confréries des disciples du Christ, il y a eu la période des invasions barbares et le cataclysme moral qui en fut la suite; c'est méconnaître, en outre, le caractère fondamental des associations chrétiennes, qui était la prière. Quant au principe de secours mutuels que Thierry signale dans la Ghilde, M. Léon Maître le met en doute : « Je n'ai pas » trouvé, dit-il, dans les pièces justificatives du livre, la moindre » confirmation de cette théorie hasardée. »

Qu'était-ce en effet que la Ghilde ? C'était un banquet funèbre où

des coupes, disons plus justement, des cornes, étaient vidées en l'honneur des dieux, des héros et des amis. Tous ceux qui y prenaient part faisaient le serment de se défendre les uns les autres, voilà tout; mais la pensée de l'avenir, vous ne l'apercevez pas. Le membre de la Ghilde est nommé *le Convive*; le membre de la confrérie est nommé *le Confrère;* n'y a-t-il pas là toute une différence?

Je sais bien que le mot de Ghilde se retrouve souvent dans les lois saxonnes avec un sens chrétien et appliqué à des associations chrétiennes; mais je sais également que le mot d'Olympe figure dans quelques-unes de nos hymnes; ce qui ne prouve nullement qu'on ait jamais confondu, dans le christianisme, la demeure de Dieu avec la demeure des dieux.

En définitive, la confrérie était un pacte d'amitié comme la Ghilde, et sa fête patronale était ordinairement suivie d'un banquet; mais le banquet était la partie principale dans la Ghilde; il n'était que l'accessoire dans la confrérie. Les confrères n'y voyaient qu'un souvenir des agapes chrétiennes, qui apparemment ne remontaient pas à la Ghilde.

Si maintenant nous voulions entrer dans le détail, que de différences! Les convives de la Ghilde s'entraidaient les uns les autres; les confrères faisaient plus : non-seulement ils pratiquaient la charité entre eux, mais ils la pratiquaient encore hors du cercle de la confrérie. Il était rare qu'une quête ne fût pas faite pour les pauvres, et le produit de ces quêtes a suffi quelquefois pour soutenir des hospices [1]. L'obligation de s'aider n'était pas, en outre, vague et générale; elle précisait l'entretien des pauvres, le soin des malades; quelquefois, des dots pour les jeunes filles [2]; en première ligne, partout l'enterrement des confrères et des prières pour leurs âmes. Que sont nos sociétés de secours mutuels près de cette vaste et fraternelle organisation? Par les tiers-ordres, le christianisme, suivant le mot de Montalembert, avait *introduit la vie monastique dans la*

[1] L'hôpital du Saint-Esprit, à Marseille, ne pourvoyait à la nourriture des pauvres auxquels il servait d'asile, que du produit des quêtes faites par la confrérie *des droits de l'évêque et du clergé,* fondée en 1212. On pourait citer bien d'autres exemples.

[2] L'archiconfrérie de la *Sainte-Annonciade,* à Rome, distribuait, à elle seule, 400 dots à de jeunes filles pauvres, le jour de sa fête. Le nombre des jeunes filles dotées dans la capitale du monde chrétien, s'élevait à plus de 1,500, et le total des dots à 600.000 écus (plus de 3.000.000 de francs).

famille et la société; par les confréries, il introduisait, en quelque sorte, la société et la famille dans l'étroite fraternité dont la vie monastique était le plus complet modèle.

M. Léon Maître nous donne les statuts de trois confréries bretonnes: celle des *saints Pierre et Paul*, dans notre cathédrale, de *Toussaint* à Vannes, et de *Toussaint* sur les ponts de Nantes. Le premier statut est toujours consacré au devoir de la prière et à l'assistance aux messes, vêpres et divers offices de la confrérie. Des amendes sont prononcées contre les absents, contre ceux qui vont *vagabonds* par l'église au lieu *d'aider à chanter*, suivant *leur possibilité et scavance;* contre ceux qui, à bon escient, font *cheoir de la cire* sur leurs confrères; puis vient le chapitre de la charité. Si un frère est malade, les autres frères sont tenus de le *visiter et conforter et caritativement inducer au salut de son âme.* Est-il *indigent ou besoigneux,* chaque membre de la confrérie est tenu de *lui aider*, ainsi comme un frère est *tenu faire pour l'autre.*

Le dîner qui réunissait les membres de la confrérie, au jour de la fête patronale, devait être donné *en lieu honnête,* et se passer *en silence, sans scandale,* ni *murmure,* ni moquerie d'aucune personne par *signe ou autrement,* et si quelqu'un osait le contraire, s'il advenait *discension ou riote,* une amende était prononcée contre le coupable. Ces statuts sont des modèles de prévoyance et de convenance. Mais, quelque soin que l'on prît de s'assurer de la *bonne vie et honneste conversacion* de tous les confrères, ils étaient trop nombreux pour qu'avec le temps on ne vît plus d'un abus. Les œuvres pieuses ne se soutiennent que par la piété, et, si la piété diminue, elles déclinent. Le dîner donna lieu parfois à des désordres. M. Léon Maître ne les dissimule pas. Les confréries, d'un autre côté, accaparèrent un peu trop les églises, comme si elles leur appartenaient. Je pourrais citer telle confrérie des *Trépassés,* dans notre diocèse, qui encombrait l'église paroissiale, le jour des Morts, de blé, de laine, de lin, de victuailles mortes ou vivantes dont elle faisait une distribution aux pauvres après l'office ; et, pendant l'office, le bruit, l'agitation, les piaulements, les querelles rendaient tout recueillement impossible. Les curés protestaient, mais les sacristains, nommés à l'élection et choisis de préférence parmi les *particuliers bons enfants* [1], laissaient trop souvent faire.

[1] Ce sont les termes mêmes dont se servent les curés.

Il y avait donc beaucoup à réformer; la Révolution réforma à sa manière, c'est-à-dire qu'elle supprima; comme elle ne pouvait cependant supprimer le besoin d'association, qui est de l'essence même de l'humanité, et que, d'ailleurs, toutes les associations ne lui déplaisaient pas, il s'établit un courant terrible vers les sociétés secrètes et ténébreuses, compagnonages, franc-maçonnerie, *ventes*, serments sur le poignard. A ce courant fatal répond heureusement aujourd'hui un autre courant, le vieux courant chrétien, rendant sa fécondité ancienne à notre sol dévasté. Les anciennes confréries renaissent, sans le banquet peut-être, mais avec la charité et la piété des premiers temps. La Révolution croyait avoir inventé les sociétés de secours mutuels; elle est réduite à s'apercevoir que ces sociétés sont aussi anciennes que la foi et que jamais elles ne sont plus nombreuses que dans les pays où règne la foi. Comment énumérer toutes les associations pieuses de notre siècle? Leurs *statuts* et *comptes rendus* forment déjà bien des volumes qui promettent une riche moisson aux archivistes de l'avenir : conférence de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'assistance des malheureux; sociétés de Saint-François Xavier, de Saint-François Régis, de Saint-François de Sales pour aider l'ouvrier, soutenir la famille, protéger la foi contre l'hérésie; confréries du Saint-Sacrement, du Saint-Rosaire, de la Bonne-Mort, etc., etc., s'étudiant à renouveler dans le monde l'esprit de prière. Tel est le spectacle que nous offre notre époque. Si l'âme y est souvent attristée, elle y trouve aussi bien des motifs d'espoir et de consolation. En face de l'ennemi, la famille chrétienne resserre ses liens; on se rapproche, on s'appuie, on sent mieux chaque jour combien il est doux pour des frères de vivre, de marcher et de combattre ensemble : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum !*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LES SONGÈRES, roman, par M. Ch. Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18 jésus. Paris, A. Lemerre, 1877.

Le public aime les romans; bons ou mauvais, il lui en faut. Récréation pour les gens occupés, ce genre de lecture est, pour les oisifs, un moyen de passer le temps. Le fait est qu'à aucune époque, cette forme de la pensée n'a tenu dans la littérature une place com-

parable à celle qu'elle occupe aujourd'hui. Le journalisme, en introduisant le feuilleton dans la vie quotidienne, a développé la disposition naturelle de l'esprit humain à rechercher dans les fictions l'oubli de la vie réelle ; et il est permis de supposer aussi que les voyages, en multipliant les circonstances dans lesquelles on se trouve détourné de ses occupations, ont contribué à l'abandon des lectures sérieuses. La plupart des gens lisent pour s'amuser ; aussi le roman qui peint les mauvaises mœurs contemporaines est sans contredit le plus commun. Les œuvres de M. Zola, de M. Feydeau, de M. Belot, se vendent à foison ; on fait des éditions de luxe pour la *Germinie Lacerteux*, de MM. de Goncourt, et pour la *Bovary*, de M. Flaubert. Rien de trop bas, rien de trop ignoble pour les gens blasés. Le roman historique se fait rare ; ce genre ressemble trop à l'histoire ; quant au roman d'aventure, il tend chaque jour davantage à se cantonner dans le monde interlope des escrocs, pour retracer les péripéties des instructions judiciaires.

Il est heureux que, pour répondre à cette passion du jour, les bons romans ne manquent pas, et, grâce à Dieu, il en est ainsi. Chaque jour, il s'en publie qui peuvent amuser les plus difficiles ; sans parler des innombrables traductions des romans étrangers qui sont, généralement, plus que les nôtres, respectueux du lecteur, on peut dire que jamais la jeunesse n'avait eu pareil choix à sa disposition. Néanmoins, comme il faut du nouveau, et toujours du nouveau, c'est une bonne fortune d'avoir à signaler un roman dont le style est pur et la pensée élevée. Celui de M. Robinot-Bertrand nous attire d'ailleurs par plus d'un côté : il a été composé à Nantes, par un Nantais, dont les débuts poétiques ont été remarqués ; il y a été imprimé, et le théâtre de l'action est une propriété nommée *les Songères*, que l'on aurait peut-être quelque peine à trouver sur la carte, mais qui certainement doit être assise sur les coteaux de la rive droite de la Loire, dans les environs de la Basse-Indre. M. Robinot-Bertrand affectionne cette région ; c'est là que se déroulent plusieurs des scènes de la *Légende rustique*, poème qui contient de fort beaux vers, et c'est en l'honneur de ces mêmes rives qu'il avait intitulé un autre recueil de poésies : *Au bord du fleuve*. Ce n'est donc qu'après avoir assoupli son langage par le rhythme du vers que M. Robinot-Bertrand a abordé la prose ; plus d'un auteur a procédé ainsi et ne s'en est pas mal trouvé.

Nous le féliciterons d'avoir laissé de côté cette fois les considérations sur la société qui donnaient à penser qu'il avait étudié l'ouvrier et le paysan dans le *Meunier d'Angibault* et dans le *Compagnon du tour de France.* La teinte légèrement démocratique que l'auteur a donnée aux œuvres poétiques que j'ai nommées, et auxquelles il faut ajouter *La fête de Madeleine*, nuisait certainement à l'effet que le talent du poète aurait pu produire. On admet généralement, depuis Boileau, que l'artiste a le don de rendre agréable le monstre le plus odieux ; mais il ne nous est point démontré que le législateur du Parnasse eût parlé de la sorte, s'il avait pu entrevoir quelque alliance entre l'art et un parti qui s'honore de flatter les instincts de la foule, sous prétexte de servir ses intérêts. L'art est l'expression d'un sentiment délicat et élevé qui ne se rencontre que dans les natures d'élite ; l'art c'est le beau, et Brizeux nous l'a dit :

Le beau, c'est vers le bien un sentier radieux.

Or les sentiers ne sont pas faits pour la foule. Efforçons-nous, s'il est possible, de mener au bien cette foule, par les grands chemins qui sont ouverts, mais ne nous flattons pas de l'amener jamais à sentir les charmes de l'éternelle beauté.

Dans ce livre, consacré à l'art et aux artistes, on ne trouve donc aucun paysan mécontent de son sort, comme le Gabriel de la *Légende rustique,* aucun ouvrier-poète, comme le mari de Madeleine ; l'auteur a compris que, pour l'artiste vraiment épris du beau, et occupé de le réaliser, la société est toujours bien faite, si elle contient des gens aptes à comprendre ses œuvres et capables de les acheter. Le fond du livre est une étude de l'idéal, et comme l'esthétique est, de sa nature, une science un peu subtile, l'auteur a mis en jeu les passions humaines, pour incarner en quelque sorte les théories dans des êtres vivants et les rendre plus saisissables. S'il célébre l'art, dit-il dans sa préface, il n'est pas de ceux qui croient que l'art est le but : l'art guide vers le but. Il fait dériver l'art des profondeurs mêmes de l'âme ; pour lui, aimer est la source éternelle où l'art doit puiser. L'idéal ainsi compris conduit nécessairement à Dieu, car son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu, le vrai et absolu idéal n'étant autre que Dieu lui-même.

Je doute fort qu'avec une pareille visée, Lesage lui-même fût

arrivé à écrire un roman aussi amusant que *Gil-Blas ;* c'est beaucoup néanmoins d'avoir créé une fable dont la donnée est simple, mais d'un intérêt plus que suffisant pour que la lecture soit toujours agréable et facile.

Les Songères, situées au milieu d'un admirable paysage, appartiennent à un jeune homme nouvellement marié, et qui, non moins que sa femme, a le culte des beaux-arts. Ils forment le projet de transformer leur habitation en un véritable palais, et, à la manière de ces princes romains et florentins, qui appelaient pour décorer leurs demeures devenues célèbres les artistes les plus distingués de la Renaissance, ils ont attiré chez eux peintres et sculpteurs. Une nièce, fort belle, fort coquette, et très-capable de donner la réplique sur toutes les questions d'art, est venue de Paris passer quelque temps à la villa ; elle se nomme Régane, comme la fille du roi Lear. A quelque distance des Songères, se trouve aussi en villégiature un autre ménage, dont le mari, amateur déterminé de la pêche, n'aime rien au monde que ses filets et sa fille Albertine, charmante enfant, naïve et douce, mieux faite pour donner aux autres l'idée du beau que pour en disserter.

Les artistes sont au nombre de trois : George Langon, peintre et sculpteur de génie ; Galéas, un Dalmate, fort bien doué, et qui joint à des agréments physiques remarquables un talent de premier ordre ; Rochetin, qui demeure à quelque distance avec sa femme, devenue folle depuis le jour où un tableau, dont dépendait la fortune de son mari, a été crevé par un envieux demeuré inconnu. Au milieu d'eux passe et repasse, étourdissant tout le monde par ses saillies mordantes, un ancien artiste nommé Sévracque, qui est laid et manchot, et qui, devenu impuissant à produire le beau, en parle comme un homme supérieur et s'est attaché à George Langon, pour lequel il éprouve tous les sentiments de l'amour paternel. Un médecin de campagne, jovial et de bonne humeur ; le fils de ce médecin, jeune homme timide qui cache sous un extérieur disgracieux des trésors de science et de sentiment ; le père de Régane, parisien de la secte d'Epicure, qui préfère les tons chauds d'une dinde truffée, cuite à point, à tous les jaunes des Vénitiens ; tels sont les personnages, dont je donne à peine les contours principaux.

Il est inutile de dire que Régane et Albertine trouvent parmi les interprètes du beau idéal de respectueux adorateurs de la beauté terrestre. L'intrigue repose presque tout entière sur l'accusation portée contre George Langon, d'avoir jadis détruit le tableau de Rochetin, et sur sa passion pour Albertine, que ses parents refusent de donner à un homme soupçonné d'un acte indélicat. L'un des jolis épisodes est le chapitre de l'amour du jeune Samson, le fils du médecin, pour la belle Régane qui le dédaigne, et qui se voit en dernier lieu délaissée de tout le monde, malgré son esprit et sa beauté, tandis qu'Albertine épouse George Langon, dont l'innocence est démontrée.

La plupart des descriptions mériteraient d'être citées : ce sont des tableaux achevés, où souvent on aperçoit dans le lointain resplendir notre beau fleuve. Pour donner seulement une idée du style de l'œuvre, nous détacherons cette page du carnet de Sévracque :

« Quand chez un peuple l'art périt, c'est que ce peuple a laissé tarir en soi l'élévation morale.

» L'idéal ne fait jamais défaut ; mais l'œil se lasse de le contempler.

» L'idéal est comme un mystérieux diamant aux innombrables facettes : chaque artiste n'en voit que quelques-unes ; mais, à côté de celles-là, il y en a d'autres en si grand nombre que l'humanité ne pourra jamais les apercevoir toutes, quels que soient l'élargissement et la puissance de son regard.

» Par le mensonge finissent l'art et les peuples. L'artiste doit demeurer sincère comme l'enfant, « *sicut parvuli.* »

» George, pour la sincérité, est vraiment un enfant ; ses erreurs et ses fautes ne sont jamais venues du mensonge.

» O sincérité, trait essentiel du caractère français, toi la meilleure, la plus haute, la plus sainte de nos qualités, toi par qui l'art chez nous est encore le premier du monde, toi qui nous as toujours conseillé de prononcer le mot que les autres peuples gardaient sur les lèvres ; ô sincérité, toi qui es pour notre patrie sa puissance d'attraction, et qui lui as fait pardonner tant de sottises ; ô sincérité, vis toujours dans nos cœurs. Toi morte, ô sincérité, mort serait le génie de notre race. On a dit : « la Grèce menteuse » ; qu'on dise : « la France sincère. » O sincérité, fais vivre la noble France ! »

Assurément, il y a du courage à employer son talent à écrire un tel livre par le temps qui court, et pour tourner le dos à la popularité qui sourit à tant d'œuvres vulgaires, on ne saurait prendre une plus digne attitude.

ALFRED LALLIÉ.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un livre du chroniqueur Bernadille. — L'achèvement de la cathédrale de Nantes. — Nécrologie : Le R. P. Denis, MM. de Kergaradec, de Gouyon et le général de Roujoux. — M. Yan Dargent, chevalier, et M. Victor Massé, officier de la Légion d'honneur.

Est-il, dans une revue, une place meilleure que la *Chronique* pour parler d'un chroniqueur ? Et peut-on en vanter un plus spirituel, mieux informé, plus varié de sujets, de ton, d'allures, que le Bernadille du *Français*, qui vient de réunir ses articles en un volume intitulé *Esquisses et croquis parisiens?* Le nom de l'écrivain éminent qui se cache sous ce pseudonyme, commence déjà à être le secret de la comédie, mais nous sommes à peine sortis du carnaval, et ce n'est pas le moment de lever les masques. Il nous importe assez peu d'ailleurs, quand nous voyons jouer le *Mariage de Figaro*, et que nous sommes éblouis par la verve du barbier, de savoir si le rôle est tenu par Got, par Coquelin ou par tel autre. Notre esprit est tendu, le temps passe rapidement et nous sommes charmés. Tel est l'effet que produit Bernadille, qui n'a que l'esprit de commun avec Figaro, dans ses revues du monde parisien, qu'il décrit à tous les degrés de l'échelle sociale. Pour lui, pas un recoin — de ceux, bien entendu, où l'on conduit les honnêtes gens, — ne reste inexploré. Ce cocher, vêtu de noir avec des aiguillettes blanches qui conduit la dernière voiture, il vous fera sa physiologie, et il vous conduira au dîner des croque-morts. De Nanterre, où l'on couronne la rosière traditionnelle, il passe aux cafés-concerts, qu'il décrit par le menu, depuis le café-concert des Champs-Élysées jusqu'à celui de la rue Mouffetard. Aimez-vous les joujoux ? Voici la chronique de l'année écrite par la bimbeloterie parisienne. Bernadille a même découvert une religion nouvelle, qui a ses prêtres, sa liturgie, ses livres de prières, et qui peut rendre jalouse celle de M. Loyson, car elle a des fidèles. Nous autres, gens de province, qui avons encore des domestiques auxquels nous pouvons confier nos enfants, nous frémissons en lisant l'étude des domestiques parisiens, qui n'ont aucun secret pour lui, car il a su se faufiler au bal des gens de maison. Il sait, au besoin, faire de la morale, et il venge la belle-mère, cette victime du monde parisien, en montrant que les gendres sont trop intéressés à rejeter leurs torts sur les autres, pour qu'on puisse croire leurs accusations.

Qui n'a, au moins une fois en sa vie, déménagé, et ressenti ces transes douloureuses que fait éprouver la vue d'une table qui se disloque sous l'effort maladroit d'un portefaix, ou le spectacle d'un panier de beaux livres, dont les dos en peau s'écorchent au contact de l'osier? Bernadille a sûrement déménagé l'an passé, car il y a des cris de l'âme dans cette peinture de l'homme qui, arrivé dans son nouveau domicile, s'aperçoit qu'on a mis la brosse au cirage dans sa toilette, et ses peignes dans le tiroir de le table de cuisine. L'homme qui se chauffe gratis est malheureusement une vérité, et plût à Dieu qu'il n'y en eût qu'un! Bernadille fait pour vous sa connaissance; il l'a suivi, de la Bibliothèque nationale à la Sorbonne, du Collége de France au cours de thibétain; douloureuse épopée d'un pauvre diable qui a, durant cet hiver exceptionnel, fait certainement plus d'une infidélité au cours de japonais de M. Léon de Rosny. Sauf dans une *entrevue avec l'illustre vieillard*, et dans une liste d'adresses de MM. les députés, où la politique n'est encore qu'effleurée, bien que les personnages soient fortement égratignés, on ne trouve rien dans ce volume qui rappelle Versailles et tout ce qui s'ensuit. Donc, aucun mot ne choque ni ne détonne dans ce volume, mais de l'*humour*, de l'esprit à pleines mains; des vérités, des réalités, et pas de réalisme. Bernadille est loin de trouver que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais comme on ne peut pleurer de tout, il trouve que le mieux est encore d'en rire.

— Revenons en Bretagne, et hâtons-nous d'annoncer à nos lecteurs l'achèvement probable de notre cathédrale de Nantes. Le dimanche 28 janvier, Mgr Fournier y monta en chaire, pour prononcer à cet effet une chaleureuse allocution, que nous allions étudier, lorsque notre excellent ami M. Eugène de la Gournerie nous a apporté les pages suivantes, que nous insérons avec empressement:

« L'appel de notre évêque répond à un besoin si généralement senti et dont nous nous sommes fait nous-même trop souvent l'interprète pour que nous puissions y être indifférent. Peut-on, en effet, ne pas gémir sur l'état de notre cathédrale? Commencée par nos ducs, inachevée après eux, elle est parmi nous le dernier monument et comme l'adieu interrompu de notre vieille nationalité bretonne [1]. Ce n'est pas une église, c'est une moitié d'église, et plus son porche était majestueux, plus ses nefs étaient grandioses, plus il

[1] L'architecte de Saint-Pierre, *architectus* ou *magister novi operis*, comme portent indifféremment les registres, fut un nommé Mathurin Rodier, qui devait recevoir, comme *maistre de l'euvre*, un blanc de plus par jour que les autres ouvriers et, chaque année, une robe de la valeur d'un marc d'argent pour sa femme. — Voir une note de notre savant ami M. de la Borderie dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, t. I, p. 104.

était pénible de n'apercevoir au bout de quarante mètres que de hauts murs et un sanctuaire étroit et bas. Mais ce sanctuaire lui-même n'existe plus ; il tombait, on l'a démoli, et il ne reste, à l'heure qu'il est, pour le grand autel, l'évêque, le chapitre, le clergé paroissial, la maîtrise, qu'une vieille rotonde à la clôture de parpaings et aux arceaux étayés.

Ainsi, deux débris soudés l'un à l'autre, débris d'un plan magnifique et débris ruineux d'un vieux sanctuaire ; voilà en quoi consiste aujourd'hui la cathédrale d'une ville de cent-vingt mille âmes et d'un diocèse de six cent mille.

Si, au moins, ces débris pouvaient suffire à la population! Mais, tout le monde le sait, il n'en est rien. Chaque grande fête, chaque cérémonie nous en donne la preuve. Ce n'est donc pas l'art seulement qui demande l'achèvement de Saint-Pierre, c'est, on peut le dire, la nécessité.

Il est remarquable, au reste, que la première pensée de cet achèvement est venue à un pouvoir qui s'occupait fort peu des intérêts catholiques. C'était quatre ou cinq ans après la révolution de 1830. Notre évêque, Mgr de Guérines, désirait obtenir quelques fonds pour approprier au service des catéchismes les constructions inachevées du transept septentrional. — Mais, Monseigneur, lui dit le ministre, pourquoi vous borner à une chapelle, lorsque vous avez votre cathédrale à finir ? — Nous entendons encore le vieil évêque exprimant la surprise et l'émotion que lui causa une pareille ouverture. Et ce ne furent pas de vains mots ; un plan fut adopté, des allocations furent faites. Malheureusement, nous savons avec quelle lenteur ont marché les travaux. Tandis que la plupart des paroisses de la ville édifiaient, de fond en comble, de nouveaux sanctuaires où revivait toute la poésie des âges de foi; tandis que Saint-Nicolas, Saint-Clément, Sainte-Croix, Notre-Dame, Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, modifiaient complétement l'aspect général de notre ville par leurs pinacles, leurs clochetons, leurs flèches, leurs coupoles, les nouvelles constructions de Saint-Pierre n'offraient à l'œil, sur la plus belle de nos promenades, que des piliers inachevés, des arceaux ne supportant aucune voûte, tout ce qui ressemble le mieux à une ruine.

Et voilà trente-six ans que cela dure ! Que faut-il cependant pour que cette ruine devienne un splendide édifice ? — Une somme élevée peut-être, mais dont le gouvernement nous offre la moitié, à la condition que nous ferons l'autre.

A quoi bon cependant, me dira-t-on, élever pierre sur pierre lorsque tout s'écroule ? Ne nous suffit-il pas de songer aux âmes, ces pierres vivantes du temple de Jésus-Christ, qui appellent de tout côté au secours : dans l'armée, dans l'école, et dans ce haut enseignement catholique à peine conquis et pour lequel tant de sacrifices sont faits autour de nous, à nos portes? Nous désintéresserons-nous de pareilles œuvres, qui ont besoin

d'être soutenues, fortifiées, développées ? — Non, mille fois non. — Négligerons-nous la moindre de nos œuvres anciennes ? C'est impossible. Mais songeons bien que l'effort qu'on demande à la paroisse Saint-Pierre, dont a population dépasse quinze mille âmes, n'a pas effrayé des paroisses de six ou huit mille. Il ne s'agit pas d'ailleurs uniquement d'une œuvre paroissiale, mais d'une œuvre diocésaine. Saint-Pierre a plus d'une fois porté son obole aux églises ses filles; celles-ci ne refuseront pas leur obole à Saint-Pierre.

On voit que l'œuvre peut être accomplie sans des efforts qui seraient un obstacle pour tout le reste. L'orage menace, il est vrai; mais il n'est pas plus menaçant que le jour où Notre Seigneur reprocha leur peu de foi à ses apôtres, *quid timidi estis, modicæ fidei?* A l'œuvre donc, quoi qu'il arrive; Dieu ne dort jamais complétement.

N'oublions pas, enfin, que notre cathédrale est notre mère, *Ecclesia mater,* qu'elle est de plus un mémorial vivant de presque tous nos saints. Sur l'emplacement qu'elle occupe s'élevait, au VIe siècle, la basilique de Saint-Félix, une des merveilles des Gaules; dans l'enceinte de cette basilique furent martyrisés, au IXe, saint Gohard et un grand nombre de nos ancêtres; sur ce sol sacré ont passé et prié saint Martin de Vertou, saint Pasquier, saint Hermeland, saint Emilien et l'armée nantaise, avant de marcher avec lui contre les bandes sarrazines. Saint Vincent Ferrier y prêcha l'avent en 1418; puis la première pierre de la cathédrale actuelle est posée par le duc Jean V, en 1434; la bienheureuse Françoise d'Amboise y fait son entrée solennelle comme duchesse de Bretagne en 1450; Pierre du Chaffault, l'un de nos plus saints évêques, décore son *portail et chef-d'œuvre* de bas reliefs de bronze en 1470; et sur sa chaire pastorale se succède toute une suite d'évêques dont on peut dire qu'aucun n'a trahi sa foi.

Citons seulement Turpin de Crissé de Sanzay et Mauclerc de la Musanchère, qui sauvèrent le diocèse de la peste du jansénisme, et Frétat de Sarra, qui l'embauma du parfum de ses vertus. Pourrions-nous oublier, enfin, ceux qui, depuis la tourmente révolutionnaire, ont reconstitué l'Église de Nantes, et par leur piété, par leurs œuvres, lui ont rendu son ancienne prospérité ?

Nous n'avons donc pas un seul pieux souvenir qui ne nous rattache à notre cathédrale. Les souvenirs de la patrie ne lui sont pas non plus étrangers. Nos princes les plus célèbres, Charles le Pieux, Jean le Conquérant, Jean le Bon, Richemont, le vainqueur des Anglais, Anne de Bretagne, la bonne duchesse, et, depuis notre réunion à la France, Henri IV, Louis XIV, s'y sont agenouillés devant Celui par qui règnent les rois. Napoléon y est venu, à l'heure d'un revers imprévu de ses armes, et y a senti, pour la première fois peut-être, cette main d'en haut qui de-

vait plus tard s'appesantir sur lui [1]. Notre cathédrale possède, enfin, le tombeau de notre dernier duc, tombeau splendide qui est le chef-d'œuvre de la Renaissance, et elle attend le jour où une place sera faite à celui de notre dernier héros, de La Moricière. Laisserons-nous ce glorieux marbre, qui a fait l'admiration de tous à la dernière exposition et que tous nous envient, vieillir obscurément dans la poussière d'un atelier?

Est-ce assez? Mais s'il fallait un motif de plus pour hâter les travaux de Saint-Pierre, nous dirions : l'Église est toujours heureuse de mettre le génie à l'œuvre, mais elle l'est bien plus encore de mettre le pain à la portée de l'ouvrier. Lorsqu'en 1848, le travail cessait partout, il ne cessa jamais à Saint-Nicolas, et, depuis six ans, lorsque tant de chantiers ont été fermés, ceux de Saint-Donatien et de Saint-Similien sont toujours restés ouverts. Qu'il en soit ainsi de notre cathédrale; qu'elle soit une fois de plus une *église-mère* au milieu des calamités publiques, et, dans trois ans, nous pourrons chanter le cantique d'allégresse en entrant dans le temple achevé, que notre piété aura offert au Seigneur : *In domum Domini ibimus.* »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces éloquentes considérations : la souscription est ouverte et promet d'être fructueuse; Mgr Fournier s'est inscrit en tête pour 5,000 francs; Mgr Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris, pour 3,000, et le Chapitre pour une contribution très-généreuse. Leur exemple va être certainement imité.

— Le R. P. Denis, depuis de longues années supérieur général des Pères du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, est décédé subitement le 14 février à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Il était âgé de 67 ans.

— M. le Vte Le Jumeau de Kergaradec, membre de l'Académie de Médecine, ancien recteur de l'Académie du Morbihan, est mort à Paris, le 5 février, dans sa 90e année. Il était le beau-père de notre compatriote M. Aurélien de Courson, si connu pour ses travaux historiques et littéraires. — M. de Gouyon, ancien député du Morbihan, est décédé le 8 février, à son château de la Ville-Janvier, à l'âge de 73 ans.

Nous reviendrons sur ces deux nobles existences.

— Le 30 janvier, Landerneau voyait s'éteindre un de ses plus dignes enfants, M. le général de Roujoux, et, quelques jours après, un autre de ses fils, M. Yan Dargent, au pinceau duquel on doit les belles peintures murales de la cathédrale de Quimper, était nommé chevalier de la Légion d'honneur, en même temps que notre compatriote, M. Victor Massé, était élevé au rang d'officier, pour son bel opéra de *Paul et Virginie.*

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Ce fut à Nantes que Napoléon apprit la capitulation de Baylen.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année 1877. In-18, 271 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vilaine, et des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Rennes, 29e année, 1877. In-18 jésus, 384 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; lib. Dubois..... 1 50

ALMANACH MORBIHANNAIS pour l'année 1877. In-8°, 60 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ANNUAIRE administratif, industriel et commercial du département d'Ille-et-Vilaine et de la Cour d'appel de Rennes et des tribunaux du ressort. Almanach des adresses de Rennes, 45e année, 1877. In-18 jésus, 384 p. Rennes, imp. et lib. Leroy fils..... 1 50

APPLICATION INDUSTRIELLE de la force centrifuge à la fabrication du vin. Notice complémentaire; par M. Anizon. In-8°, 11 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 2e semestre 1875.

AVANT-PROJET D'UN GRAND CANAL MARITIME TRAVERSANT LA FRANCE; par Joaschim, chef de district du chemin de fer d'Orléans, à Châteaulin (Finistère). In-8°, 12 p. Quimper, imp. Caen.

EN DOCTRIN A GRECHÉNEAH É BÉR GUIRIEU. — In-18, 18 p. Vannes, imp. et lib. Galles.

ENQUÊTE (L') SUR LES CHEMINS DE FER. Notes adressées à la Commission. — In-8°, VII-67 p. Fontenay-Vendée; imp. et lib. Robuchon.

ETUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques. Descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus, par Charles Oberthur. 1re livraison, Faune des lépidoptères d'Algérie. 2e livraison, Nouveaux lépidoptères de la Chine. — Gr. in-8°, 108 p. et 8 pl.; Rennes, imp. Oberthur et fils.

GUERRES DE LA VENDÉE. Correspondances inédites des généraux Travot et Watrin; par A. du Chatellier, correspondant de l'Institut. — In-8°, 47 p.; Orléans, imp. Colas; Paris, lib. Picard.

GUIENNE (LA) ET LA GASCOGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. II. — Henri-François Salomon de Virelade et sa correspondance inédite (1620-1670); par M. René Kerviler. — Broch. in-8°, 58 pp.; Paris, Dumoulin.

GUIDE HISTORIQUE DE VITRÉ; par J. Guays. In-12, 31 p. Vitré, imp. et lib. Guays..... » 60

GUINGAMP ET SA BANLIEUE; par P. de Courcy. In-8°, 19 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

LA HÉRISSAIE DE NOEL DU FAIL; par Arthur de la Borderie. In-8°, 31 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LIVINGSTONE*

Ce fut en 1840 que Livingstone, à l'âge de vingt-sept ans[1], aborda pour la première fois ce continent sud-africain dont il allait être en même temps le Colomb et le Las Casas.

Animé d'un zèle religieux et philanthropique aussi dévoué que

* Notre collaborateur, M. Lucien Dubois, veut bien nous communiquer, en épreuves, sous ce titre, des fragments d'un des chapitres inédits du tome II de son ouvrage, *Le Pôle et l'Equateur*, dont une nouvelle édition va incessamment paraître à la librairie Lecoffre, et dont nous nous proposons de rendre compte en temps et lieu. Consacré à l'Afrique (*Désert, Soudan, Nil, Région des grands lacs, Races et langues*, etc.), ce second volume offrira le résumé des découvertes — des plus anciennes aux plus récentes, du Carthaginois Hannon à l'Écossais Cameron — dont ce grand et toujours mystérieux continent a été et est encore le théâtre, et personne n'ignore de quel puissant intérêt sont ces découvertes, sous le double rapport géographique et ethnologique.

Le tome Ier de cet ouvrage, dont nous entretînmes nos lecteurs lorsqu'il parut, nous retraçait, au point de vue pittoresque et scientifique à la fois, le dramatique récit des dernières expéditions au Pôle nord; puis, dans un long appendice, le double système circulatoire des courants de l'atmosphère et de l'Océan, avec leur merveilleuse et grandiose harmonie.

Réunis, ces volumes présentent, on le voit, l'ensemble de ces deux grandes questions géographiques, plus que jamais à l'ordre du jour, du Pôle nord et de l'Afrique centrale. A ce titre, nous ne pouvions hésiter à mettre sous les yeux de nos lecteurs ce chapitre, où, faute de place, nous regrettons d'avoir eu à faire de trop nombreuses coupures. *(Note de la Rédaction).*

[1] David Livingstone naquit le 19 mars 1813, à Blantyre, dans le comté écossais de Larnak. Originaire d'Ulva, l'une des îles Hébrides, sa famille, restée longtemps catholique, n'était riche que de sa traditionnelle probité. Un de ses ancêtres était mort à la bataille de Culloden, pour la cause des Stuarts.

Apprenti tileur dès l'âge de dix ans, puis ouvrier tisseur, le jeune David, avec cette

sincère, le jeune envoyé de la Société des missions protestantes de Londres arrivait au Cap avec l'ardent désir de travailler à la civilisation de ces peuples sauvages, connus ou inconnus, et surtout à l'abolition de cet odieux trafic esclavagiste qui les pervertit et tend à les détruire. Cette bienfaisante mission qu'il s'était imposée, Livingstone allait la poursuivre pendant trente années, sinon toujours avec succès, du moins avec une persévérance héroïque et un dévouement digne d'admiration, en même temps que ses découvertes géographiques lui assuraient le premier rang parmi les voyageurs modernes.

Nous ne sommes pas peu embarrassé, nous l'avouons, pour suivre en quelques pages le grand explorateur à travers ce dédale compliqué de pérégrinations qui, poursuivies à trois reprises successives, ne devaient pas comprendre, dans leur ensemble, moins de la moitié presque entière de l'Afrique. Tout en regrettant de négliger mille détails intéressants, nous exposerons aussi brièvement que possible les principales découvertes amenées par ces longues excursions à travers des régions qui, pour la plupart, étaient restées inconnues jusqu'à ce jour.

Après un court séjour à la station de *Kourouman*, poste jusque-là le plus avancé des missions évangéliques, auprès du R. Robert Moffat, dont les conseils avaient décidé sa vocation africaine et dont il allait bientôt épouser la fille, Livingstone visite les *Bakouains*, tribu de Betchouanas, dont il convertit le roi Séchélé, puis les *Bakattas* [1], les *Bamangouas*, et enfin les *Cololos* ou *Makololos*, qui allaient devenir pour lui des amis si dévoués.

Chemin faisant, le voyageur traversait, au risque de périr de soif, l'aride désert de *Kalahari*, vaste plaine unie qui reproduit cer-

persévérante et calme énergie dont il devait plus tard donner tant de preuves, trouva le moyen, non-seulement de faire de solides études classiques, mais encore de prendre ses grades en théologie protestante et en médecine, pour se préparer à ses futurs travaux de missionnaire et de voyageur.

[1] Ce fut chez les Bakattas, en 1843, que Livingstone fut attaqué par un lion, qui lui broya le bras gauche, blessure dont la cicatrice, toujours persistante, permit, trente ans plus tard, de reconnaître l'identité du corps défiguré du célèbre voyageur, lors de son transfert à Londres et de ses funérailles, en avril 1874.

taines particularités du grand désert sâh'rien du nord, ayant comme lui ses *chott* ou lagunes salines, ses lits desséchés de *ouadis*, ses décevants mirages, ses oasis, son simoûn et son éblouissante lumière sans ombre. Moins stérile toutefois, le Kalahari, se couvre d'une abondante végétation herbeuse, au milieu de laquelle s'ébattent de nombreux troupeaux d'antilopes, d'autruches, etc. Les *Boschimans*, ou *Bushmen* (hommes des buissons), misérables tribus nomades qui paraissent être les habitants aborigènes de l'Afrique australe, et qui se sont vu progressivement refouler jusque dans ces solitudes, — sont, avec certains partis de Betchouanas, les Touaregs de cet autre Sâh'ra. Ces sâh'riens du sud étanchent tant bien que mal leur soif, non point à l'aide de puits, naturels ou artésiens, mais en aspirant l'eau, à travers la couche des sables, au moyen de longs chalumeaux en roseau. L'eau ainsi puisée est recueillie dans des œufs d'autruche, vases primitifs de ces peu industrieux indigènes.

Plus au nord, et non loin du désert de Kalahari, Livingstone découvrait, le 1er août 1849, le lac N'gami, nappe d'eau peu profonde, aux bords plats et vaseux, de 150 à 160 kilomètres de pourtour.

En 1851, le missionnaire-voyageur arrivait chez les Makololos, après avoir vu les bœufs qui traînaient son grand wagon de voyage, périr tous les uns après les autres sous les piqûres de la mouche *tsétsé* [1]. C'est avec un véritable enthousiasme qu'il nous parle du roi qui gouvernait alors cette nation, l'illustre *Sébitouané*, à la fois conquérant et législateur, qu'il nous vante comme « le plus grand capitaine dont on ait jamais entendu parler au nord de la colonie du Cap. » Ce sauvage héros nous est un nouvel exemple du développement intellectuel auquel sont capables de s'élever ces races incultes et trop dédaignées. Une mort prochaine allait malheureusement priver notre voyageur du précieux auxiliaire qu'il avait un moment espéré pour le succès de ses futures entreprises.

[1] Mortelles pour le bœuf, la vache et le cheval, les piqûres de ce terrible insecte, l'un des plus redoutables fléaux de l'Afrique centrale, sont, paraît-il, inoffensives pour certains autres quadrupèdes, tels que l'âne, par exemple : phénomène contradictoire en apparence et encore inexpliqué.

Peu après, au mois de juin 1851, Livingstone découvrait le *Zambési* ou Zambèse [1], ou du moins le cours supérieur de ce fleuve, dont le cours inférieur et l'embouchure étaient seuls connus jusque-là. Bien que ce fût l'époque annuelle de la saison sèche, le fleuve, profond et rapide, mesurait en largeur de 300 à 600 mètres, suivant les accidents du terrain. Lors de leur débordement annuel, ses eaux, enflées démesurément, se répandent sur une surface de 25 à 30 kilomètres. Livingstone constata que le Zambèse descendait du nord-ouest et que ses sources devaient être cherchées bien plus loin encore vers le centre du continent.

Après un retour momentané à la ville du Cap, où il était allé embarquer pour l'Angleterre sa femme et ses enfants, Livingstone revenait, en mai 1853, chez ses chers Makololos, avec le hardi projet de relier, par des relations commerciales, leur pays et l'établissement religieux qu'il méditait d'y fonder, à la côte occidentale du continent. Le grand voyageur devait faire mieux encore : il allait traverser l'Afrique de l'un à l'autre océan.

Le 11 novembre 1853, Livingstone partait de *Linyanti*, capitale des Makololos, avec une escorte de 27 de ces indigènes. Ne pouvant, faute d'espace, retracer tout au long ce mémorable voyage accompli, à travers de splendides paysages, d'abord en bateau sur le Zambèse et ses affluents, puis par terre à dos de bœuf, — rappelons-en du moins les principaux incidents : la découverte du petit lac *Dilolo*, nœud de la ligne de partage des deux bassins du Zambèse et du Congo ou Zaïre ; l'arrivée à la ville portugaise de Saint-Paul de Loanda, sur l'Atlantique, après six mois de route ; le bienveillant accueil fait par les autorités locales et en particulier par l'évêque catholique d'Angola, au voyageur et à ses Zambésiens ; la naïve stupéfaction de ceux-ci à la vue de l'Océan et des vaisseaux en rade, de la ville et de ses monuments [2] ; enfin, le retour triom-

[1] Dans la langue indigène, ce mot signifie *grande rivière*.

[2] Parmi ces monuments, Livingstone nous cite deux magnifiques églises, dont l'une, autrefois bâtie par les jésuites, est devenue un atelier, et dont l'autre sert présentement d'écurie à bœufs.

phal de la petite caravane, à Linyanti, en septembre 1855, après plus de vingt mois d'absence.

Non content d'avoir ouvert à ses amis les Makololos des relations avec la côte occidentale (relations qu'ils mettaient immédiatement à profit en envoyant à Loanda, avec le même succès, une seconde caravane, sous la conduite d'un trafiquant arabe, Ben-Habib, égaré jusque dans leur lointain pays), Livingstone songeait à leur chercher un nouveau débouché du côté opposé de l'Afrique, vers la mer des Indes, en suivant la voie toute naturelle du Zambèse. Avec son expérience des choses africaines, il estimait que, après l'introduction de l'Évangile, un trafic honnête et régulier serait le plus sûr remède à cet inhumain commerce des esclaves, dont l'abolition était le constant objectif de son zèle.

Dès le 5 novembre 1855, Livingstone se remettait en route, se proposant de descendre le Zambèse jusqu'à son embouchure. Deux cents Makololos composaient son escorte; car, parmi les naturels, c'était à qui accompagnerait le *père*, nom touchant donné par eux à l'illustre voyageur et qu'il méritait si bien par son dévouement, sa bonté et son extrême droiture. La caravane emportait d'abondantes provisions de bouche, libéralement fournies par le peuple et son roi *Sékélétou*, fils du grand Sébitouané : exemple unique d'une tribu sauvage donnant à un homme blanc les moyens d'entreprendre une aussi longue exploration, et s'associant à lui pour l'accomplir ; preuve tout à la fois de la supériorité naturelle de cette tribu, et de l'attachement que Livingstone avait su lui inspirer.

Quelques jours après son départ, le 17 novembre, le célèbre explorateur découvrait l'une des plus grandes merveilles que la nature offre à l'admiration de l'homme dans les deux mondes, ces chutes du Zambèse désormais fameuses sous le nom de *Cataractes Victoria*, que leur attribua le patriote voyageur. Il est permis de regretter qu'il ne leur ait pas laissé leur appellation indigène, aussi expressive que poétique, de *Fumée-tonnante (Mosi-oa-tounya)*.

Dix hautes colonnes de vapeur, flottant dans les airs comme une fumée d'incendie, annoncent le phénomène jusqu'à une distance

de près de quarante kilomètres. Que l'on se figure un fleuve large de 2,000 mètres, s'abîmant tout à coup avec un étourdissant fracas, d'une hauteur de plus de 300 pieds dans un gouffre vertigineux, par deux masses tumultueuses, qui, formant une double cataracte, se réunissent à moitié chemin dans un effrayant tourbillon, pour retomber encore plus loin dans quatre autres abîmes se succédant par échelons. A peine précipitée de quelques mètres, la nappe des eaux n'est plus qu'une masse neigeuse, qui se dissout bientôt elle-même en des myriades de fusées liquides, de comètes échevelées et bondissantes, sur lesquelles se jouent les couleurs irisées de multiples arcs-en-ciel. Qu'un éléphant ou un hippopotame vienne à être saisi par le torrent et lancé avec lui dans le gouffre, son cadavre n'en ressortira qu'en fragments pâteux.

Quel cataclysme géologique a creusé ainsi, dans le trapp basaltique, cette faille gigantesque, aux parois verticales, aux vives arêtes, qui, détournant le Zambèse de son lit primitif, encore visible, et se déchirant transversalement en prodigieux zigzags, découpe de larges promontoires boisés et fleuris, d'où le spectateur domine et contemple cet admirable tableau?

La masse des eaux emporte avec elle en tombant un volume d'air considérable qui, après avoir pénétré jusqu'à une profondeur inconnue, rebondit soulevé par la force même de la compression, et s'élève en colonnes hautes de 300 à 350 pieds, toutes chargées de vapeurs d'eau qui retombent en pluies perpétuelles. Le soleil du matin ceint d'un triple arc-en-ciel ces vaporeux colosses. Les rayons dorés du couchant les teignent de nuances sulfureuses, qui font ressembler le gouffre béant à la gueule de l'enfer.

« Il n'est pas de paroles qui puissent donner l'idée d'un pareil spectacle », nous dit Livingstone, et on peut l'en croire, lui si simple, si sincère, si peu porté à l'amplification. Encore n'a-t-il visité les chutes du Zambèse qu'à l'époque de la saison sèche. Combien plus grandiose doit être le tableau, lorsque les pluies diluviennes de ces régions ont enflé les eaux du fleuve jusqu'au *maximum* au dessus de leur étiage normal!

Les fameuses cataractes du Niagara, jusqu'ici sans rivales, sont distancées, outre qu'il est permis de prévoir l'époque relativement prochaine, huit ou dix siècles peut-être, où, rongeant de plus en plus leur lit supérieur et reculant progressivement vers le lac Erié, elles auront disparu, tandis que la *Fumée-tonnante* continuera d'être la merveille de l'Afrique.....

Toutefois, si admirables au point de vue pittoresque, ces chutes du Zambèse présentent, au point de vue pratique, le fort grave inconvénient d'opposer à la navigation un insurmontable obstacle. En amont et en aval de ces cataractes principales, Livingstone reconnut l'existence de rapides et de brisants secondaires, qui, surtout pendant les mois de sécheresse, rendraient fort difficile, sinon impossible, le passage d'embarcations d'un certain tonnage.....

Livingstone, aux espérances duquel le Zambèse se trouvait ainsi ne répondre qu'imparfaitement, dut continuer par terre son voyage, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre. Après avoir rencontré des ruines d'anciens établissements portugais, non loin du légendaire empire, aujourd'hui bien déchu, du Monomotapa, il atteignit la station portugaise, également en décadence, de Tété. De là il descendit le Zambèse, désormais libre de récifs, jusqu'à Quilimané, autre comptoir portugais autrefois florissant, situé sur l'une des quatre bouches principales par lesquelles le fleuve déverse ses eaux dans le canal de Mozambique, vis-à-vis la grande île de Madagascar, après avoir formé un large delta marécageux, d'où s'exhalent, à certaines époques de l'année, des miasmes pestilentiels.....

C'était le 20 mai 1856, six mois et demi après son départ de Linyanti, que Livingstone atteignait Quilimané. Le premier des Européens, il avait la gloire d'avoir traversé l'Afrique de part en part, de l'océan Atlantique à l'océan Indien.

Le 12 juillet, l'illustre explorateur s'embarquait pour l'Angleterre, qu'il saluait le 12 décembre suivant, après une absence de seize années, et où son retour excita un enthousiasme bien mérité.

Tout autre que Livingstone se fût estimé quitte envers la gloire et n'eût songé qu'à jouir d'un repos si noblement gagné par tant de courses lointaines, qui, à elles seules, suffiraient pour illustrer plusieurs vies d'hommes. Mais, à peine revenu dans sa « vieille et chère Angleterre », l'infatigable voyageur ne songeait qu'à la quitter de nouveau pour revenir dans cette Afrique, sa seconde patrie, où il lui restait encore tant de découvertes à faire.

Au mois de juin 1858, nous retrouvons Livingstone remontant le Zambèse en compagnie de son frère Charles et de quelques savants destinés à le seconder. Bien que préparé à grand frais, ce deuxième voyage, qui devait durer six années, fut loin d'être aussi fécond en résultats que le premier, accompli par Livingstone seul et quasi sans ressources. Obstacles du côté de la nature, haine des traitants d'esclaves, jalousie des Portugais, semblèrent se liguer pour entraver l'expédition. Cependant une étendue considérable de pays, encore inconnue en partie, fut explorée, et de fort intéressantes découvertes vinrent s'ajouter aux précédentes.....

La fin de ce second voyage de Livingstone fut attristée par la mort de plusieurs de ses compagnons et surtout par celle de sa courageuse épouse, qui était revenue d'Angleterre partager ses fatigues, et dont les restes reposent là-bas, sur les rives du Zambèse. Rappelé par une dépêche de son gouvernement, Livingstone revoyait l'Angleterre en juillet 1864.

Dès le 14 août 1865, il en repartait pour entreprendre, à l'âge de cinquante-deux ans passés, la troisième de ses immortelles expéditions, dont la mort seule devait interrompre le cours.

Passant par Bombay, d'où il rapatrie quelques jeunes Zambésiens, esclaves libérés, qui allaient devenir pour lui des serviteurs si dévoués, Livingstone touche à Zanzibar en mars 1866. Abordant plus au sud la côte africaine, il remonte par terre le cours du *Rovouma*, grande rivière que, dans son précédent voyage, il avait déjà explorée jusqu'à 250 kilomètres de son embouchure, et qui, obstruée d'îlots, de brisants et de bancs de sable, ne se prête que malaisément à la navigation pendant la saison sèche.

A partir de ce point, on perd momentanément les traces du hardi voyageur s'enfonçant de nouveau au cœur de l'Afrique. Des bruits sinistres se répandent bientôt en Europe : des hommes de l'escorte de Livingstone sont venus raconter au consul anglais de Zanzibar que son célèbre compatriote a été attaqué et tué par une bande de brigands, chez la tribu des Mazitous, à l'ouest du N'yassa. Une première expédition envoyée par le gouvernement anglais, jusque dans les parages de ce lac, ne tardait pas à convaincre de mensonge ce récit d'infidèles déserteurs. Une lettre de Livingstone reçue en 1868 et une autre datée de mai 1869, venaient, en outre, attester qu'il était bien réellement vivant. Puis, le silence se fait de nouveau. Les inquiétudes deviennent plus vives. L'Europe, le monde civilisé tout entier s'émeut. L'Angleterre se prépare à envoyer une seconde expédition à la recherche de son illustre enfant. L'Afrique centrale va-t-elle donc voir se reproduire les émouvantes péripéties du drame polaire de Franklin ? [1].....

Tout à coup la nouvelle se répand qu'un simple journaliste, un *reporter* de la feuille américaine le *New-York-Herald*, M. Stanley, revient de l'Afrique centrale, où il a retrouvé Livingstone ! Des lettres autographes du grand voyageur et une copie de son journal certifiaient la réalité de ce fait, tout d'abord estimé fabuleux, tant il était invraisemblable.

Parti de Zanzibar, le 5 février 1871, Stanley, au prix de fatigues et de dangers quotidiens, atteignait, le 10 novembre suivant, le lac Tanganyika, au village d'Oudjidji. Par un hasard providentiel, il y rencontrait Livingstone. Il était temps : malade, découragé, ruiné, l'illustre explorateur, dont on n'avait pas de nouvelles depuis plus de deux ans, et qui, isolé au milieu de peuplades sauvages souvent en guerre et de trafiquants hostiles, venait de passer six années à visiter des régions inconnues, était à bout de ressources.

[1] Voir dans le tome 1er du *Pôle et l'Équateur*, la relation de ce long drame de quinze années.

Un sauveur inattendu lui tombait du ciel, pour le réconforter et le ravitailler! Tous deux ensemble visitèrent en pirogue la partie septentrionale du Tanganyika, et s'assurèrent que la rivière *Roussizi* vient se jeter dans le lac à son extrémité nord, au lieu de s'en échapper, comme l'avait supposé Livingstone, qui y voyait déjà l'une des sources du Nil.

Le 14 février 1872, Livingstone et Stanley se disaient adieu, celui-ci pour reprendre la route de Bagamoyo et de Zanzibar; celui-là, toujours infatigable, toujours intrépide, malgré ses cinquante-neuf ans, pour s'enfoncer plus avant encore au centre de l'Afrique, et poursuivre le cours de ses découvertes. Le grand voyageur estimait que deux années de recherches lui seraient encore nécessaires pour achever d'éclaircir enfin le double problème des sources du Nil et de celles du Zaïre, qu'il conjecturait voisines. La mort ne devait pas lui permettre de réaliser son espérance..

Qu'avait fait, cependant, Livingstone, dans le cours des cinq années qui venaient de s'écouler?

Au prix de fatigues et de privations de toute nature, de la fièvre, de la faim, il avait découvert, au nord-ouest du N'yassa, toute une vaste et magnifique région, élevée de plusieurs milliers de pieds au dessus du niveau de l'Océan, arrosée par des lacs et d'innombrables cours d'eau, habitée par de nombreuses peuplades, les unes fort belles, au type quasi européen, industrieuses et paisibles, les autres anthropophages ou tout au moins pillardes, se livrant à la chasse des esclaves pour le compte des traitants de la côte.....

Livingstone approchait de sa fin. Epuisée par les privations et les fatigues de trente années de courses incessantes, lentement minée par la pestilentielle *mal'aria* des marécages africains, sa robuste constitution était à bout. Moins de quinze mois après sa séparation d'avec Stanley, le 4 mai 1873, il expirait à *Ilala*, village voisin de la rive méridionale du lac Bangouéolo. Ses fidèles serviteurs zambésiens, qu'il avait ramenés de Bombay, transportèrent jusqu'à la côte, pendant un trajet aussi pénible que dangereux, d'une longueur de dix-huit cents kilomètres et d'une durée de *neuf mois!* — le

corps de l'immortel voyageur, grossièrement embaumé par eux avec du sel, et empaqueté comme un colis pour éviter de donner l'éveil aux tribus sauvages rencontrées sur la route. C'est également à ces intelligents serviteurs, surtout à l'un d'eux, *Choumah* (son nom mérite d'être cité), que nous devons la conservation des précieux manuscrits de l'illustre défunt, de son *Dernier Journal.*

Quelques mois plus tard, le 18 avril 1874, l'Angleterre s'honorait en faisant de princières funérailles au plus grand des voyageurs modernes, en lui donnant place, à côté de ses plus hautes illustrations, dans sa royale nécropole de Westminster.

Doué d'un esprit plus solide que brillant, avec les fortes qualités de sa vieille race gaëlique, sœur de notre race bretonne ; homme profondément religieux et bon, loyal et simple, généreux et désintéressé; explorateur persévérant et infatigable, alliant le calme à l'audace, se pliant sans effort à tous les climats, à toutes les formes de la vie sauvage; observateur sagace et patient; *découvreur* incomparable; héroïque apôtre de la civilisation et de l'humanité : — à tous ces titres divers, Livingstone mérite l'universelle et sympathique admiration dont son nom est et restera à jamais entouré. « Quelle que soit la valeur de mes découvertes, écrivait-il en faisant allusion à ses sauvages, j'estime la plus précieuse celle d'avoir constaté combien il y a de bonnes gens sur la terre. »

Tout le cœur de Livingstone est dans ce mot.

Libre des étroits préjugés du sectaire, il savait rendre justice aux missionnaires catholiques, notamment aux jésuites portugais, dont il retrouvait les traces sur la terre africaine, et qui l'eussent probablement devancé dans ses découvertes à l'intérieur du continent, s'ils n'en avaient été brutalement chassés par le ministre Pombal, en 1759 [1]. Volontiers, il citait saint François Xavier, cet autre grand voyageur, cet immortel conquérant d'âmes.

[1] Ces missionnaires, qui connaissaient, par ouï-dire tout au moins, la région des grands lacs du centre, avaient des établissements jusque dans l'intérieur du Congo, notamment à *San-Salvador*, grande et florissante ville, aujourd'hui déchue, où, dès le XVIe siècle, les jésuites possédaient un collége et douze églises. Suivant un

On a calculé que la superficie des pays découverts par Livingstone équivaudrait à celle du quart de l'Europe, et que ses itinéraires en Afrique seulement, accomplis le plus souvent à pied, représentent dans leur ensemble environ *onze mille six cents lieues*, 1600 de plus que le tour entier du globe !

Dans leur retour vers Zanzibar, avec le corps de leur maître, les serviteurs de Livingstone avaient fait, en octobre 1873, la rencontre d'une expédition anglaise envoyée pour ravitailler le célèbre voyageur, dont on n'avait pas de nouvelles depuis près de deux années. Le lieutenant de vaisseau Cameron [1], qui la commandait, n'en résolut pas moins de continuer sa route vers l'intérieur ; s'il venait trop tard pour secourir Livingstone, il pouvait du moins poursuivre le cours, interrompu par la mort, de ses recherches.

Deux années se passent. En novembre 1875, un voyageur arrivait, du centre de l'Afrique, à la ville portugaise de Saint-Philippe de Benguela, sur l'océan Atlantique. C'était Cameron ! Le jeune et intrépide officier venait d'accomplir à son tour la traversée entière du continent, à une latitude plus voisine de l'équateur que celle opérée, vingt ans plus tôt, par son glorieux rival.

De cette nouvelle et déjà célèbre expédition, nous ne connaissons encore que les principaux résultats géographiques.....

Comme conclusion, et d'après l'ensemble des observations dont nous venons d'esquisser le résumé, nous pouvons nous faire une idée générale de la physionomie physique de l'Afrique inter-tropicale, et de son relief, pittoresquement comparé par Speke à une *assiette renversée*, et par Livingstone à un *chapeau de feutre mou au fond déprimé*.

récente communication faite à la Société de géographie de Paris (janvier 1877), par M. l'abbé Durand, et appuyée sur d'anciens documents portugais, deux missionnaires, l'un portugais et l'autre espagnol, auraient précédé Livingstone et Cameron dans la traversée de l'Afrique, le premier à la fin du XVIe siècle, le second au XVIIe.

[1] Ecossais comme Livingstone et Mungo-Park, et leur digne émule, M. *Verney Lovett Cameron* est né en 1844.

A la zone maritime, plus ou moins large, plate et marécageuse, succède, sur les deux côtes, une chaîne parallèle de montagnes, servant elle-même de contre-fort à un plateau central, d'une hauteur moyenne de quatre à cinq mille pieds. D'inégal niveau, ce plateau s'exhausse en collines ou se creuse en vallées et dépressions, où s'accumulent les pluies de l'hivernage ; s'amassant ici et s'épanouissant en lacs, ces eaux s'écoulent ailleurs en rivières et en fleuves qui, pour gagner l'un ou l'autre océan, doivent s'ouvrir un passage à travers la chaîne côtière, d'où ils tombent en formant des rapides et des cataractes.

Tel nous est enfin révélé, en grande partie du moins [1], ce mystérieux centre de l'Afrique, que nous devons classer désormais parmi les plus riches pays du globe ; comparable, par l'abondance de ses eaux et de ses richesses agricoles et minières, à la région des grands lacs nord-américains, il est sans doute comme elle, naguère encore sauvage aussi, appelé à voir tôt ou tard, bientôt peut-être, la civilisation succéder à sa barbarie séculaire.

Ces magnifiques et vastes contrées ouvrent un champ nouveau et plein de promesses à cette fébrile activité européenne qui est en voie de conquérir et de transformer le globe [2].

LUCIEN DUBOIS.

[1] On a calculé que, sur les 28 *millions* environs de kilomètres carrés que mesure la surface du continent africain (soit à peu près 56 fois celle de la France), dix millions seulement étaient connus au commencement du XIXe siècle. Depuis cette époque et surtout depuis vingt-cinq ans, *quinze millions* ont été explorés ; reste à découvrir, dans la région centro-équatoriale, trois millions de kilomètres carrés, circonscrits entre 3° latitude sud et 10° latitude nord, et 10° et 25° longitude est. Il y a lieu d'espérer que la fin de ce siècle verra combler cette dernière lacune.

[2] Le lieutenant Cameron, à peine de retour, se prépare à recommencer sa traversée de l'Afrique centrale, mais en sens inverse, en remontant le Zaïre, afin d'achever de s'assurer de l'identité de ce fleuve et du Loualâba. Déjà une société commerciale se forme en Angleterre pour l'exploitation des opulentes régions découvertes par Livingstone et Cameron, tant le génie positif et si entreprenant de nos voisins a hâte de tirer parti de ces richesses naturelles, restées jusqu'ici improductives. Cameron estime que trois années suffiraient pour ouvrir l'Afrique centrale au commerce européen.

LE TRAIT D'UNION

COMÉDIE EN UN ACTE

PERSONNAGES : — RAOUL, 24 ans. — CLOTILDE, 19 ans. — BENOIT, 60 ans.

La scène se passe de nos jours, dans un château de Bretagne.

Un boudoir à pans coupés. — style Louis XVI. — A droite, au premier plan, une console sur laquelle se trouvent une broderie inachevée et une corbeille à ouvrage; — au second plan, une cheminée sans pendule au dessus, mais garnie de deux vases à fleurs; — dans le pan coupé, une porte. — A gauche, au premier plan, une console sur laquelle on a déposé une gerbe de fleurs des champs; — au second plan un fauteuil; dans ce pan coupé, une fenêtre. — Au fond, une porte à deux battants, à droite de cette porte, un fauteuil, et à gauche un chevalet et une boîte à couleurs fermée. — Au milieu du salon, une table, sur laquelle il y a un plateau contenant deux tasses, une cafetière, un sucrier, une tabagie et un timbre. — Meubles riches et élégants.

SCÈNE Ire

BENOIT, *seul, debout derrière la table, examinant le contenu du plateau.*

Tout est bien là ? — Monsieur a-t-il du tabac?... Oui.
(*Regardant autour de la table*).
Le fauteuil de Madame?... (*Il va chercher le fauteuil qu'il porte péniblement et qu'il place à la droite de la table*).
Ouf! comme j'ai vieilli !
Ce fauteuil n'est pas lourd... et je suis hors d'haleine.
Mais, c'est égal, pour eux je ne plains pas ma peine.

(*Il va à la console ; il délie la gerbe de fleurs, et, pendant son monologue, il compose deux bouquets, qu'il place dans des vases, de chaque côté de la cheminée*).

Un couple si gentil... un ménage tout neuf...
Monsieur a vingt-quatre ans et Madame dix-neuf...
Des enfants !... Le mari, Raoul, je l'ai vu naître...
Donc, j'ai depuis longtemps appris à le connaître...
Brave, loyal et bon... Madame, un vrai trésor
De tendresse et de grâce... En somme, deux cœurs d'or !...
Ah ! c'est jeune... Le feu leur prend vite à la tête...
Et puis c'est l'avenir qui pour eux m'inquiète...
On n'est heureux qu'un temps dans le monde doré...
J'ai vu cela... Toujours le bonheur désœuvré
Finit mal... On a beau s'aimer d'amour extrême,
Quand les bras sont oisifs, quand l'esprit l'est lui-même,
L'ennui dans le ménage entre sournoisement,
Et le bonheur s'éclipse au premier bâillement...
On boude sans motif, on s'attriste sans cause ;
On se querelle enfin... pour faire quelque chose...
Je crains que mes époux n'en soient arrivés là...
Mais qui conseillera leur jeunesse ?... Ah ! voilà
La grosse question... Je cherche, et me demande
Qui peut, s'autorisant d'une liberté grande,
Dire à Monsieur : « Raoul, vous peignez à ravir ;
« Contre l'oisiveté sachez donc vous servir
« De vos brillants pinceaux... » — Qui peut dire à Madame :
« Vous excellez, Clotilde, aux ouvrages de femme ;
« Travaillez ! Le travail, du toit qui l'exila
« Se venge par l'ennui ! » — Qui leur dira cela ?...
Raoul est orphelin depuis son plus bas âge ;
Madame a bien sa mère... une tête volage !
Que leur reste-t-il donc ?... Un pauvre serviteur,
Moi seul... n'ayant sur eux que le pouvoir du cœur,
Et ce n'est pas toujours celui-là qu'on écoute...
Bah ! d'avance et pour rien je m'alarme sans doute...
Mais quel est le vieillard qui n'en fait pas autant ?...
(*Remontant*).
Comme leur déjeuner se prolonge !
(*Entrent Raoul et Clotilde*).
Ah ! pourtant

Les voici!...

(*A part*).

Le sourire est absent du visage...
Hé! hé!... cet air boudeur est un mauvais présage...

SCÈNE II.

BENOIT, RAOUL, CLOTILDE.

RAOUL.

Nous ne serons jamais d'accord à cet égard...
Moi j'admire Wagner...

CLOTILDE.

Moi j'adore Mozart.

RAOUL.

On juge comme on sent... Musique jeune ou vieille
Par le cœur s'apprécie autant que par l'oreille...
Toi, que préfères-tu, Benoît, les airs nouveaux
Ou les anciens?...

BENOIT.

Monsieur, j'ai toujours chanté faux,
Même à vêpres.

RAOUL.

Benoît est modeste dans l'âme.

BENOIT.

Je dis la vérité... par malheur... Mais, Madame,
Le café sera froid...

CLOTILDE, *assise*.

Monsieur Benoît sait bien
Qu'ilest toujours trop chaud.

RAOUL, *assis*.

Le vôtre... Mais le mien?
Moi, j'aime le café quand il bout dans ma tasse.

BENOIT, *versant dans la tasse de Raoul*.

Monsieur, j'en suis certain, le prendrait à la glace...
Oui... pour plaire à Madame...

(*Versant dans la tasse de Clotilde*).

Est il rien de plus doux
Qu'une entente parfaite entre jeunes époux?

Ce que l'un cède à l'autre il le regagne vite,
En doublant un bonheur dont lui-même profite...
(*Raoul et Clotilde boivent leur café*).
Tous les deux, sûrement, vous comprenez cela...
Le sort de ses faveurs tous les deux vous combla...
S'il est des gens heureux c'est vous qui devez l'être...
Et vous ne l'êtes pas !

RAOUL.

L'ai-je laissé paraître ?

CLOTILDE.

Me suis-je plainte ?

BENOIT.

Non... mais Benoît, quoique vieux,
Y voit clair... et son cœur au besoin a des yeux...
Vous gâtez vos beaux jours, ô jeunesse insensée !

RAOUL, *faisant une cigarette.*

Allons ! ne prends donc pas ta mine courroucée.

CLOTILDE.

Mon bon monsieur Benoît, pour nous soyez clément.

RAOUL.

Tu nous voudrais épris comme au premier moment ?

BENOIT.

Non... l'excès de l'amour est funeste en ménage ;
C'est un soleil trop vif qui va chercher l'orage.

RAOUL.

Que veux-tu donc ?

BENOIT.

Je veux, et c'est bien naturel,
Vous voir finir gaîment votre lune de miel,
Toujours d'humeur égale, et toujours d'un caprice
A la paix du foyer faisant le sacrifice.
Je veux votre bonheur... Voilà ce que je veux !...

RAOUL.

Ne fût-ce que pour toi, tu nous verras heureux.

BENOIT.

Unis... contents... heureux, comme on l'est quand on s'aime !

Et vous me le jurez ?

RAOUL.

Oui... bien vrai...

CLOTILDE.

Moi, de même...

BENOIT, *prenant le plateau du café.*

Ah! que vous m'avez fait du bien!

(*Il emporte le plateau, et, arrivé à la porte, se retournant*).

Mais que ce soit

Pour tout de bon, au moins ?

SCÈNE III.

RAOUL, CLOTILDE.

RAOUL, *allumant sa cigarette.*

Cet excellent Benoît,

Comme il nous gronde!

CLOTILDE, *jouant avec son éventail.*

Et comme il a raison !

RAOUL.

Oui, certes !

Quand les roses partout à nos mains sont offertes,
Nous cueillons des pavots.

CLOTILDE, *se levant.*

Eh bien, dès aujourd'hui,

Cueillons les roses.

RAOUL, *de même.*

Soit!

CLOTILDE.

Pour combattre l'ennui,

Liguons-nous.

RAOUL.

C'est cela... déclarons-lui la guerre,
Et Benoît n'aura plus de reproche à nous faire.

CLOTILDE.

Et, sur mon front joyeux, un cordial baiser
Peut-être viendra-t-il plus souvent se poser.

RAOUL, *allant à Clotilde.*

Croyez-vous donc, malgré votre mélancolie,
Que vous ayez, pour moi, cessé d'être jolie ?
(*Il s'approche de Clotilde pour l'embrasser*).

CLOTILDE, *s'écartant.*

Non... j'aurais l'air d'avoir quêté cette faveur.
Un baiser demandé perd toute sa saveur...
Plus tard...
(*Entre Benoit*).

SCÈNE IV.

LES MÊMES, BENOIT.

BENOIT.

Le break attend au bas de la terrasse...

RAOUL, *à Clotilde.*

Nous allons faire un tour dans le parc...

CLOTILDE.

Ah ! de grâce
Veuillez m'en dispenser...

RAOUL.

Nous étouffons ici ;
Je vous promets, au bois, de la fraîcheur.

CLOTILDE.

Merci !
Toujours les mêmes eaux, toujours les mêmes arbres,
Autour de vos bassins, toujours les mêmes marbres ;
Et les mêmes oiseaux dans les mêmes buissons,
Et, quand on sort du bois, les mêmes horizons !
Chaque jour que Dieu fait revoir la même chose,
C'est un soporifique à la plus forte dose.

RAOUL.

Vous adoriez les bois ?

CLOTILDE.

On se lasse de tout.

RAOUL.

Même de la fraîcheur et de l'ombre au mois d'août ?
Vraiment...

CLOTILDE, *assise.*

N'insistez pas. Raoul, je vous en prie.

RAOUL, *froissé, mais dissimulant.*

Insister?... Moi, vouloir ce qui vous contrarie?
Dieu m'en garde .. Benoît, va faire dételer.

BENOIT *à Raoul.*

Bravo, Monsieur. Voilà ce qu'on peut appeler
Un bon commencement d'entente conjugale.

RAOUL, *moins contenu.*

Va faire dételer.

BENOIT.

J'y vais...
(*Remontant*).
Mais rien n'égale
Ma joie...
(*S'arrêtant*).
Ah! j'ai bien fait de parler... on le voit...
Toujours un bon conseil porte son fruit.

RAOUL, *regardant sortir Benoît, à part.*

Benoît!
Tu te flattes.

SCÈNE V.

RAOUL, CLOTILDE.

CLOTILDE.

Ainsi, de votre promenade
Le deuil est fait... Tant mieux... L'idée était maussade...
(*Se levant*).
Mais, pour vaincre l'ennui, ne fût-ce qu'un moment,
Voulez-vous bien m'offrir votre bras... galamment?

RAOUL.

Oui... galamment...

CLOTILDE, *au bras de Raoul.*

Passons au salon bleu... J'espère
Qu'un air de piano...

RAOUL, *s'écartant vivement de Clotilde.*

Grand Dieu!... pour me distraire,
Le piano! .. Plutôt la trompe ou le basson,

Que cette lourde boîte au métallique son,
Que cet instrument sec, dont l'agaçante note
Glapit sous un morceau d'ivoire, qu'on tapote.
Le piano !

CLOTILDE.

Pourtant, le mien vous a charmé...

RAOUL.

Vous dites vrai... Pour lui, je me suis enflammé...
Tout un soir !

CLOTILDE.

Je n'étais pas encor votre femme...
Vous me faisiez la cour...

RAOUL.

Un bien beau temps, Madame !
La veille, vous quittiez le couvent.

CLOTILDE.

Plût à Dieu
Que j'y fusse restée !

RAOUL.

Ah ! oui !

CLOTILDE.

J'en fais l'aveu...
Mais on ne prévoit rien quand on est jeune fille,
On court au mariage, on court à ce qui brille,
Et, plus tard, on expie un engoûment fatal,
Pauvre alouette prise au miroir nuptial !

RAOUL.

Et moi n'étais-je pas coupable d'imprudence,
Quand je sacrifiais ma belle indépendance
A des illusions qui toutes ont menti ?
Ah ! si quelque bonne âme alors m'eût averti !

CLOTILDE.

Si j'avais su !

RAOUL.

Mais non... Toujours la ritournelle :

« Mariez-vous, Raoul, c'est l'heure solennelle. »
Et, parents, vieux amis, tous étaient du complot...
On n'est jamais trahi que par les siens !...

CLOTILDE.

Un mot,
Un seul mot de ma mère, et j'évitais le piége !...
Innocence ! voilà comment on te protége !

RAOUL.

Ajoutez que, fuyant la noce incognito,
Nous prîmes le chemin de cet ancien château.
Nous voulions, chérissant sa retraite profonde,
En faire un nid d'amour, et vivre, loin du monde,
L'un pour l'autre, le cœur exempt de tout souci...
Ah ! nous avons, ma foi, joliment réussi !...

CLOTILDE.

A qui la faute... ? à vous, Monsieur !

RAOUL.

A moi, Madame !
Vous me la baillez belle.

CLOTILDE.

Oui... votre pauvre femme
N'a que trop vite appris à souffrir près de vous.

RAOUL.

Je vous plains !

CLOTILDE.

Vous voulez tyranniser mes goûts.

RAOUL.

Mais c'est vous qui cherchez à m'imposer les vôtres.

CLOTILDE.

Si les miens sont les bons ?

RAOUL.

Et moi, si j'en ai d'autres
Que je crois meilleurs.

CLOTILDE.

Trève aux détours superflus :
Avouez franchement que vous ne m'aimez plus !

RAOUL.

Il faudrait à l'amour une rare puissance
Pour résister, Madame, à votre indifférence.

CLOTILDE.

Il est sûr qu'avec vous, Monsieur, j'ai toujours tort...
Mais je sais un moyen qui nous mettra d'accord...
Quand on ne s'aime pas...

RAOUL, *vivement.*

Alors ?...

CLOTILDE, *résolûment.*

On se sépare.

RAOUL.

Bien dit !
(*Il sonne*).

CLOTILDE.

Le mariage est une loi barbare...

RAOUL.

Monstrueuse en effet...
(*Entre Benoît*).

SCÈNE VI.

LES MÊMES, BENOIT,

RAOUL, *à Benoît.*

Qu'on prépare à l'instant
Mes malles.

BENOIT.

Oui, Monsieur.

CLOTILDE.

Que l'on en fasse autant
Des miennes.

BENOIT, *se frottant les mains.*

Un voyage !... ah ! l'excellente chose...
Les cœurs battent plus près et plus fort... Je suppose
Que nous allons tout droit à Paris ! Ah ! tant mieux !
(*A Raoul*).
Les chefs-d'œuvre de l'art, étalés à vos yeux,
Réveilleront en vous le goût de la peinture...

Le travail, je le sais, est dans votre nature....
(*A Clotilde*).
Madame l'aime aussi... Quel bonheur ! je vous voi
(*A Raoul*). (*A Clotilde*).
Vous au Louvre... Madame aux Gobelins.

RAOUL, *l'interrompant.*

Et toi ?

BENOIT.

Partout où vous irez, moi je vous accompagne.

RAOUL.

Eh bien ! tu me suivras sur la route d'Espagne.
Je vais à Madrid.

BENOIT, *étonné.*

Ah !

CLOTILDE.

Moi, chez ma mère... à Tours.

BENOIT, *inquiet.*

Et vous vous séparez... pour combien...

CLOTILDE.

Pour toujours.

BENOIT, *à Raoul.*

Bien vrai ?

RAOUL.

Bien vrai !

BENOIT, *consterné.*

Non pas... c'est un pur badinage...
Cessez-le, je vous prie... On rit mal à mon âge...
Vous quitter !...

RAOUL.

Sur le champ... pour ne plus nous revoir.

BENOIT, *appuyant.*

Mais il ne passe pas de train avant ce soir...

CLOTILDE.

Avant ce soir !... L'ennui de plus en plus me gagne...
Adieu !
(*Elle sort par la droite*).

RAOUL.

Moi, je m'élance à travers la campagne...
Le temps, hors de chez soi, paraît toujours moins long.
(*Il sort par le fond*).

SCÈNE VII.

BENOIT, *seul, regardant alternativement la porte par laquelle est sortie Clotilde et celle du fond.*

Ils s'en iront... brouillés... Raoul, dans un wagon...
Sa femme, dans un autre... Ah! c'est affreux... j'en tremble!
(*Triste et songeur*).
Encor, s'ils étaient là, tous les deux... il me semble
Que je pourrais peut-être, à force de creuser
Ma cervelle, — inventer, trouver, improviser
Un rapprochement... Car, — c'est ce qui me désole, —
Ils s'aimaient, ces deux fous!... Une bonne parole,
Presque rien, les rendrait à leurs premiers penchants...
(*Regardant encore alternativement les deux portes*).
Mais Madame s'enferme et Monsieur court les champs...
Trop tard!... Les reverrai-je avant l'heure fatale?...
(*Remontant — très-abattu*).
Ah! mon pauvre Benoît!... va faire aussi ta malle...
(*Au moment où Benoît va sortir, il se retourne et voit entrer Clotilde*).
Madame!
(*Il revient sur ses pas — sans être vu de Clotilde*).

SCÈNE VIII.

BENOIT, CLOTILDE.

CLOTILDE, *très-animée, se croyant seule.*

Il ne voyait que son esclave en moi,
Je me suis révoltée, et j'ai bien fait, ma foi!
(*S'asseyant.*)
Ving-cinq jours révolus, le compte en est fidèle,
Vingt-cinq jours, découpés sur le même modèle,
Où, dedans, où dehors, constamment sur mes pas,
L'ennui me saisissait et ne me lâchait pas.
Quel enfer!
(*Se levant*).

Pour la femme à l'ennui condamnée,
La minute est une heure, et l'heure est une année...
(*Voyant Benoît*).
Encore ici, monsieur Benoît ? Oubliez-vous
Le départ ?

BENOIT.

Nous avons, Madame, devant nous,
Pour faire nos apprêts, tout le temps nécessaire...
Et beaucoup plus...

CLOTILDE.

Voilà ce qui me désespère...
Attendre avec les nerfs crispés !... c'est un tourment...

BENOIT, *remarquant la broderie sur la console, et se frappant le front, saisi par une idée subite.*

Que Madame pourrait adoucir...

CLOTILDE.

Et comment ?

BENOIT, *prenant la broderie, et allant à Clotilde.*

Lorsque Madame était encore demoiselle,
J'avais occasion d'aller parfois chez elle,
Et, faisant des efforts pour en croire mes yeux,
(*Présentant la broderie à Clotilde*).
J'admirais dans vos mains ce travail merveilleux.

CLOTILDE, *prenant la broderie.*

Oui, Benoît... c'est bien là ma pauvre délaissée.
Qu'ils étaient beaux les jours où je l'ai commencée !...
Car j'étais libre alors...
(*Jetant la broderie sur la table*).
O mon bonheur perdu !

BENOIT, *reprenant la broderie.*

Madame, ce bonheur peut vous être rendu...
Au moins par la pensée... Achevez cet ouvrage,
Il vous rappellera ce passé sans nuage,
Ces jours où toute joie avait son lendemain.

CLOTILDE, *repoussant la broderie.*

Je n'ai plus à cela ni l'esprit ni la main.

BENOIT, *insistant.*

Mais votre cœur vous reste... Et, cette broderie,
Vous deviez, à Noël, la mettre en loterie...
Un lot si précieux, chacun l'eût convoité...
Et vos pauvres...

CLOTILDE, *prenant vivement la broderie.*

Donnez ! — Tout pour la charité.

BENOIT, *à part, joyeux.*

Je la tiens !
(*Haut — donnant à Clotilde sa corbeille à ouvrage qu'elle cherchait et qu'il trouve avant elle*).
La voici !

CLOTILDE, *à la broderie.*

C'est le ciel qui t'envoie,
Ma belle, à l'œuvre !
(*Fouillant dans la corbeille*).
Pas un écheveau de soie
Dévidé ! pas un seul !... Comment faire ?...

BENOIT.

Et mes bras,
Madame ?

CLOTILDE.

Vrai, Benoît... vous voulez ?

BENOIT.

Pourquoi pas ?

CLOTILDE.

Oh ! j'accepte.

BENOIT, *à genoux devant Clotilde et les bras tendus.*

Est-ce bien ?

CLOTILDE.

Très-bien.
(*Passant l'écheveau de soie autour des poignets de Benoît et dévidant*).
Mais, d'aventure,
Si quelqu'un vous voyait, là, dans cette posture,
Mon bon monsieur Benoît, je crois qu'il rirait fort...

BENOIT.

Tant pis pour le rieur, Madame, il aurait tort.

A genoux ou debout, quelle que soit la pose,
Seconder le travail est une honnête chose.
(*A part*).
Et je ne dis pas tout.

CLOTILDE, *dévidant.*

Voyons, Benoît !... Je sais
Que vous ne mentez pas...

BENOIT.

Non, Madame, jamais !

CLOTILDE.

Vous êtes veuf?

BENOIT.

Après trente ans de mariage.

CLOTILDE.

Croyez-vous que l'on puisse être heureux en ménage ?

BENOIT.

Certes !... ma femme et moi nous étions fort heureux.

CLOTILDE.

Vraiment !... et pas d'ennuis... de ces ennuis fiévreux ?

BENOIT.

Il faut, pour s'ennuyer, avoir du temps de reste,
Et nous n'en avions pas beaucoup, je vous l'atteste.
Le travail nous prenait nos instants... presque tous...
Mais ceux qu'il nous laissait, combien ils étaient doux !
On ne s'aima jamais avec plus de constance ;
Et ce bonheur, Madame, était la récompense
Du travail accompli...

CLOTILDE, *pensive, ayant cessé de dévider.*

Benoît... c'est suffisant.
Je vous rends vos deux bras, dévidoir complaisant.
Et grand merci !
(*Cherchant son dé*).
Mon dé... voyons... où peut-il être ?
Ah ! je sais maintenant.
(*Elle sort vivement par la droite*).

BENOIT *seul, voyant entrer Raoul par le fond.*

Quelle chance ! mon maître...
Avisons...

SCÈNE IX.

BENOIT, RAOUL.

RAOUL, *secouant son chapeau et ses vêtements.*

Une averse après un beau soleil...
C'est à mon mariage absolument pareil...
(*A Benoît*).
Je gage que déjà ta valise est bouclée ?

BENOIT.

Tout sera prêt, Monsieur.

RAOUL.

Je prends donc ma volée.

BENOIT.

Oh ! pas encor. . ce soir.

RAOUL.

Chacun de son côté,
Nous vivrons plus heureux, vivant en liberté.
Clotilde est casanière, et je cours dès l'aurore ;
Elle exècre les champs, et moi je les adore...
Tandis qu'en un boudoir elle ira se cloître,
Moi, c'est l'air du bon Dieu que je vais respirer...
Donc, tout est pour le mieux...
(*Allant à la fenêtre*).
Benoît, que je m'ennuie !
Et jusques à ce soir, prisonnier de la pluie,
Il faut que je demeure ici les bras pendants !

BENOIT, *renversant avec intention la boîte à couleurs.*

Maladroit que je suis! .. Quel chaos là-dedans !

RAOUL.

Ne te désole pas, Benoît... Tu vois l'usage
Que j'en fais...

BENOIT.

Ce n'est pas le parti le plus sage.

RAOUL.

Tu crois ?

BENOIT.

Vous gaspillez, Monsieur, de bons moments
Et vous manquez, en outre, à vos engagements.

RAOUL.

Envers qui, s'il te plaît ?

BENOIT.

Envers moi.

RAOUL.

C'est fort grave.

BENOIT.

Plus que vous ne pensez.

RAOUL.

Explique-toi, mon brave.

BENOIT.

Cent fois vous m'avez dit : « Benoît, je te promets
Un tableau fait pour toi, tout exprès. » Et jamais
Je n'ai vu cette toile ardemment désirée...
Relique d'amitié, qui m'eût été sacrée...

RAOUL.

Je te jure, Benoît, que mon premier tableau...

BENOIT, *l'interrompant.*

Votre serment, Monsieur, n'est qu'un délai nouveau...
Eh ! libérez-vous donc de cette vieille dette...
N'êtes-vous pas en fonds... Voici votre palette...
Voyez... elle est intacte... et vos pinceaux aussi.

RAOUL, *haussant les épaules.*

Tu sais bien qu'un tableau ne se fait pas ainsi ;
On doit le méditer, le combiner d'avance...

BENOIT.

Je sais que, pour finir, il faut que l'on commence ;
Commencez à présent ; vous finirez plus tard...
Et puis c'est un moyen d'attendre le départ...

RAOUL.

Allons ! je veux, Benoît, te prouver que je t'aime...

Et, d'ailleurs, tu fais bien, tu me rends à moi-même,
Devant mon chevalet, je vais tout oublier...
Oui, tout... même qu'un jour j'ai pu me marier...

BENOIT, *à part, déployant le chevalet.*

C'est ce que nous verrons.

RAOUL, *indiquant la place du chevalet.*

Là, près de la fenêtre...

BENOIT, *obéissant.*

Comme cela ?

RAOUL.

Très-bien.
(*Plaçant la toile sur le chevalet.*)
Le peintre va renaître.

BENOIT, *à part.*

Ce n'est pas trop tôt... ouf !
(*Il s'assied, s'essuyant le front*).

RAOUL, *préparant sa toile.*

Tu viendras m'avertir,
Benoît, quand pour la gare il nous faudra partir...

BENOIT.

Sûrement...
(*A part, se levant inquiet*).
Mais où donc est Madame ?... Va-t-elle
M'échapper... Ah ! j'éprouve une crainte mortelle...
Ne pouvoir un instant ici les réunir...
Ils me glissent des mains quand je crois les tenir...
(*Voyant rentrer Clotilde*).
C'est elle... Il était temps... Je respire... et j'espère...

SCÈNE X.

LES MÊMES, CLOTILDE.

CLOTILDE, *un petit nécessaire à la main, sans voir Raoul, à part et s'asseyant.*

Je croyais ne jamais trouver mon nécessaire...
(*Apercevant Raoul et se levant*).
Raoul... Je sors...

BENOIT, *la retenant, à demi-voix.*

Non pas... Restez... Avez-vous peur ?
Prouvez donc que pour lui vos yeux et votre cœur
Se sont fermés...

CLOTILDE, *résolue.*

C'est vrai !

(*Elle se rassied*).

RAOUL, *se retournant et voyant Clotilde, à part.*

Clotilde !... sa présence..
Me chasse.

(*Il pose sa palette et remonte*).

BENOIT, *allant vivement à Raoul et l'arrêtant, à demi-voix.*

Vous fuyez, lorsque l'indifférence
Vous a mis hors d'atteinte ?...

RAOUL.

Au fait... Le mur d'airain
Qui nous sépare...

(*Il reprend ses pinceaux*).

BENOIT, *à part, poussant un grand soupir de satisfaction.*

Enfin !

(*Il sort*).

SCÈNE XI.

RAOUL, CLOTILDE.

CLOTILDE, *assise, les yeux sur la broderie et croyant Benoît encore dans l'appartement.*

A quelle heure le train,
Benoît ?

RAOUL, *assis et peignant.*

Il n'est plus là... Mon voyage réclame
Ses soins...

CLOTILDE, *brodant.*

Un sac de nuit !... une malle !

RAOUL.

Ah ! Madame,
Mon bagage serait bien plus lourd, je l'admets,
Si mes déceptions devaient me suivre, mais
Je les laisse ici.

CLOTILDE.

Vrai ? Pour tenir compagnie
Aux miennes ? J'en ressens une joie infinie...
Quant à ce tableau, peint dans un accès d'humeur,
Madrid, probablement, en aura la primeur ?

RAOUL.

Oui... Madrid.

CLOTILDE.

Quelque page héroïque ? Une scène
Du Dante.

RAOUL.

A me railler vous perdez votre peine...
Que le pinceau d'un maître élargisse son vol,
Il le peut... Mais le mien doit effleurer le sol...
Aussi, je peins les fleurs, délicates et frêles,
L'insecte qui bourdonne et voltige autour d'elles,
La perle de rosée, éclose au point du jour,
Tout ce qui brille et meurt bientôt... comme l'amour !

CLOTILDE.

Moi, sans y soupçonner la moindre allégorie,
J'ai de papillons d'or semé ma broderie ;
C'était avant la noce, et, dans cet heureux temps,
Aurais-je bien pu croire aux maris inconstants ?...
Mais, je suis loin, Monsieur, de vous en faire un crime ;
C'est, plutôt qu'un reproche, un regret que j'exprime.

RAOUL.

Si le nom d'inconstant est par moi mérité,
L'inconstance n'est pas ici d'un seul côté,
Puisque, suivant tous deux l'élan qui nous entraîne,
Dans un commun effort nous brisons notre chaîne...
N'obéissons-nous pas au même sentiment ?...
L'ennui devient pour nous un mutuel tourment ;
Et nous fuyons l'ennui ; vous, dans votre famille,
Moi, bien loin, sous le ciel de la fière Castille.

CLOTILDE.

Seul, vous serez la veille... et, seul, le lendemain.

RAOUL, *se levant.*

Seul ? Je ne le suis pas ma palette à la main.

CLOTILDE.

A la gloire peut-être espérez-vous atteindre ?

RAOUL.

Non, certes... Mais cela m'empêche-t-il de peindre ?
Trop heureux de pouvoir occuper mon loisir,
Que m'importe la gloire où m'attend le plaisir !...
Et quel plaisir !... Pour moi, la coupe enchanteresse
Où mes sens éblouis puisaient leur chaude ivresse,
Mes plus beaux jours, mes nuits de folle liberté,
N'ont jamais contenu plus douce volupté...
Rien, croyez-moi, non rien ne vaut la joie intime
Du peintre... quand il voit sa toile qui s'anime,
Et que, fameux artiste ou fervent amateur,
Il peut dire : « A mon tour, moi, je suis créateur ! »

CLOTILDE.

Comme l'art, tout à coup, vous remplit de sa flamme !

RAOUL, *assis.*

Il vient à mon secours... Mais vous avez, Madame,
Vous aussi, vos projets.

CLOTILDE.

Un seul — bien arrêté...
Je me choisis dans Tours un hôtel écarté ;
J'y loge avec ma mère et ne reçois personne...
Ma porte est verrouillée et tant pis si l'on sonne...
On jasera, bien sûr, me donnant tous les torts ;
Mais je n'entendrai pas, on jasera dehors...
Quant à l'emploi du temps, je n'en suis pas en peine :
Mes ciseaux, mon aiguille et ma soie et ma laine,
Mon canevas... et puis je broderai... Combien
Ce travail-là me plaît !... Il ne captive en rien ;
On peut, à volonté, prendre ou quitter l'ouvrage,
Et quand l'aiguille court, l'esprit aussi voyage...
Voilà... je broderai tout le jour... et, le soir,
Devant mon piano je reviendrai m'asseoir,

Du clavier librement j'attaquerai les notes,
Sans avoir à subir des oreilles despotes,
Sans craindre d'agacer les nerfs de mon mari.
(*Se piquant le doigt*).
Aïe ! Aïe !

RAOUL, *allant vivement à Clotilde.*
Eh ! qu'avez-vous ?

CLOTILDE. — *debout.*
Rien... un bobo...

RAOUL, *de même.*
Ce cri
M'a remué le cœur...

CLOTILDE.
Vous êtes trop sensible,
Monsieur... Une piqûre... un mal presque risible.

RAOUL.
Petit ou grand, toujours j'y saurai compatir...
Si nous nous séparons, est-ce pour nous haïr !

CLOTILDE.
Le ciel nous en préserve...

RAOUL, *les yeux sur la broderie.*
Oh ! l'étonnante chose !

CLOTILDE.
Laquelle ?

RAOUL.
Ce bouquet où rayonne une rose...

CLOTILDE.
Eh bien !

RAOUL.
On le dirait calqué fidèlement
Sur celui que je viens de peindre en ce moment.

CLOTILDE.
Vous plaisantez ?

RAOUL.
Voyez et jugez.

(*Clotilde va regarder le tableau. Au même moment, Benoît entr'ouvre doucement la porte du fond, regarde, exprime une joyeuse surprise, et referme la porte sans se laisser voir*).

CLOTILDE, *devant le tableau.*

O merveille !
Mêmes fleurs, se groupant d'une façon pareille !

RAOUL.

Et, pourtant, mon pinceau créant ces fleurs d'un jet,
De votre broderie ignorait le sujet.

CLOTILDE, *émue.*

C'est de la sympathie... en peinture.

RAOUL.

Eh ! Madame,
Quand elle ne peut pas éclore au fond de l'âme,
On est heureux encor de la trouver ailleurs...

CLOTILDE, *retournant à sa place.*

Oh ! oui, continuons, vous, de peindre des fleurs,
Et moi, de les broder. (*Ils reprennent leur travail*).

RAOUL, *à part, regardant Clotilde.*

Que son doigt avec grâce
D'un dessin compliqué cherche et poursuit la trace !
Comme elle tient son front penché modestement !
Brodeuse n'eut jamais un maintien plus charmant !...
Si Clotilde eût voulu, j'aurais le cœur moins triste...

CLOTILDE, *à part, regardant Raoul.*

Il est vraiment très-bien, avec son air artiste...
Son visage penseur... Ah ! mon sort serait doux,
Si Raoul eût compris...

(*On entend sonner six heures à l'horloge du château*).

CLOTILDE, *s'exclamant.*

Six heures !... Avez-vous
Entendu ?... Ce n'est pas possible... Oh ! non...

RAOUL, *regardant à sa montre.*

Six heures !
Juste !

CLOTILDE.

Vous avancez.

RAOUL.

Ma montre est des meilleures.
(*Entre Benoît*).

SCÈNE XII.

LES MÊMES, BENOIT.

CLOTILDE, *allant à Benoît.*

Quelle heure est-il, Benoît ?

BENOIT, *gaîment.*

L'horloge du château,
Madame, vous l'a dit par six coups de marteau...
Le moment est venu de partir pour la gare...

RAOUL.

Déjà !

BENOIT.

Le train n'attend personne.

CLOTILDE.

C'est bizarre;
Mais à peine midi venait-il de sonner
Quand nous quittions la table après le déjeuner,
Et, depuis ce moment, pouvez-vous bien comprendre
Que le temps ait marché si vite ?

BENOIT.

Il faut vous rendre
A l'évidence... Il est six heures...

RAOUL.

Franchement,
Je ne m'explique pas, — je ne vois pas comment
L'heure qui se traînait dans des langueurs mortelles,
Pour s'envoler soudain a retrouvé des ailes...

CLOTILDE.

Devinez-vous, Benoît ?

BENOIT.

Oui, certes... Aujourd'hui,
Les heures, pour vous deux, comme un éclair ont fui ?

RAOUL.

La preuve !

BENOIT.

Eh bien ! hier, du moment où se lève
Le soleil, au moment où sa course s'achève,
Qu'avez-vous fait ?

CLOTILDE.

Moi ? Rien... Je me trompe pourtant,
J'ai broyé de l'ennui...

RAOUL.

Je puis en dire autant.

BENOIT, *à Clotilde.*

Mais, cette après-midi, votre aiguille de fée
Changeait un canevas en gracieux trophée,
(*A Raoul*).
Et, vous, dans vos pinceaux trop longtemps endormis,
Votre main réveillait de précieux amis...
Vous avez travaillé... Voilà tout le mystère.

RAOUL.

C'est bien vrai...

CLOTILDE.

Ma raison, comme mon cœur s'éclaire.

BENOIT.

De la loi du travail rien ne nous affranchit,
Rien, pas même l'amour... si l'amour réfléchit...
L'ennui part promptement, quand le travail le chasse,
Et c'est le vrai bonheur alors qui le remplace...

CLOTILDE, *tristement.*

Le vrai bonheur !

BENOIT.

Bien sûr... Mais le train va passer...

RAOUL.

Et qu'il passe le train ; je n'y veux plus penser...

BENOIT.

Et vous, Madame ?

CLOTILDE.

Moi !
(*Montrant sa broderie*).
La voilà... ma réponse...
Je reste... Voulez-vous qu'au bonheur je renonce,
Quand je sais à quel prix il peut m'être accordé ?

RAOUL, *prenant Clotilde dans ses bras.*

Clotilde !

(*Il lui donne un baiser sur le front*).

CLOTILDE, *rayonnante.*

Celui-là n'était pas demandé.

RAOUL, *joyeux.*

Benoît, va déboucler ma malle.

BENOIT, *très-ému.*

O mon cher maître,
Benoît vous aime trop pour l'avoir faite.

RAOUL, *prenant les mains de Benoît.*

Ah ! traître !

CLOTILDE, *avec effusion.*

Merci, mon bon Benoît.

BENOIT.

Vous ne me devez rien ;
J'ai rapproché vos cœurs pour réchauffer le mien.

HIPPOLYTE MINIER.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

La résistance de Rennes.

XVII

D'Argentré a bien exprimé d'un mot l'effet produit en Bretagne par la journée de Saint-Aubin : « Onc, dit-il, ne fut si grant estonnement par tout le pays [1]. » On crut voir, sentir partout le glaive du vainqueur, el partout on se crut à sa merci. Cet étonnement fut tel qu'un petit chef de bande français (Nicolas Labbé), qui guerroyait le long de la frontière normande, s'étant le lendemain de la bataille jeté sur la Bretagne, enleva en deux jours [2], sans coup férir, trois forteresses, — Aubigné, Hédé et Montmuran, — en se donnant pour l'avant-garde de l'armée d'invasion.

La Trémoille, qui mesurait bien l'émotion produite par sa victoire, profita de la première minute de cet effarement pour diriger contre Rennes un coup d'intimidation qui avait chance de lui livrer cette ville. Le 29 juillet, ses hérauts se présentèrent devant la place

* D'après la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par Louis de La Trémoille, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de février 1877, pp. 81-96.

[1] *Hist. de Bret.*, 1re édition, p. 1107.

[2] Avant le 1er août, voir la *Correspondance de Charles VIII*, n° 219, p. 245.

et remirent aux magistrats une lettre du général sommant les bourgeois d'ouvrir leurs portes au roi de France. S'ils refusaient, l'armée royale partirait dès le lendemain pour venir les assiéger, et ferait d'eux « telle punition qu'il en seroit mémoire et exemple à tous autres. » S'ils obéissaient, le roi les traiterait de façon à les rendre contents plus qu'ils ne l'avaient jamais été. « Et vous man- » dons, disait-il en terminant, que demain, que approcherons de » vostre ville, vous faites venir et amener des vivres à l'ost, et » seront bien traitez ceux qui les amèneront et bien payez [1]. »

Ce dernier trait, négligemment jeté à la fin de la lettre, ne pouvait guère laisser de doute sur la réalité des intentions de la Trémoille et de sa marche contre Rennes. En un instant, la cité fut en rumeur. On fit demander, pour répondre, un délai de quatre jours, afin de consulter le duc qui était à Nantes : les hérauts, conformément aux ordres du général, refusèrent. Le conseil de ville et les notables de trois ordres se rassemblèrent dans la cathédrale. Les avis furent partagés ; les alarmés voulaient se rendre, mais la panique folle, issue de la défaite de la veille, fut arrêtée par la digue solide du vieux patriotisme breton. Le parti de la résistance l'emporta, et l'on rédigea une belle harangue pour rejeter la sommation de La Trémoille. Quand il s'agit de savoir qui la porterait aux hérauts, « plusieurs refusèrent la charge, dit Bouchart, de peur d'encourir » la male grâce des Françoys. » Cette crainte n'arrêta point Jean Le Vayer, chanoine de Rennes, Plessix-Balisson, lieutenant du duc, Jacques Bouchart, membre du conseil des bourgeois, greffier du Parlement, « homme moult sçavant et éloquent. » Tous trois se rendirent à la porte de l'enceinte où les hérauts attendaient, en dehors des murs, et là le greffier eut l'honneur de leur lire la réponse de la ville. Réponse admirable, trop peu connue, car depuis la dernière édition d'Alain Bouchart (1541), un seul de nos historiens (Lobineau, en 1707), l'a reproduite. La voici :

« Messeigneurs les heraulx, les gens de ceste ville de Rennes ont eu conseil sur ce que vous leur avez dit et fait dire de par le

[1] D'Argentré. *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 974.

seigneur de la Trimouille, lieutenant du roy, et ont entendu que vous ne leur avez pas voulu donner temps de quatre jours pour sur ce conseiller [1] le Duc, nostre souverain seigneur : qui leur semble chose bien estrange.

» Ne pensez pas pourtant, si le roy a eu la victoire à Sainct Aulbin du Cormier, — dont vous aultres Françoys tenez voz courages si très hautz qu'il vous semble que jà vous estes seigneurs de Bretaigne, — que vous ayez ainsi facilement le sourplus.

» Vous devez tout premièrement considérer que le roy ne doibt et ne peult rien prendre en ceste duché, dont cy est la principale cité ; aussi ses prédécesseurs roys de France n'y ont jamais réclamé droit, sinon en l'obéissance de Pierre Mauclerc.

» Si vous avez bien veu les histoires de la Saincte Escripture, vous y avez en plusieurs lieux trouvé que le plus grant nombre de combattans n'ont pas toujours eu la victoire. Vous sçavez comment il en print au roy Philippe de Valois à Crécy, l'an 1346, quant luy, qui accompaigné estoit de cent mil hommes, fut defaict par dix mil Angloys. Et aussi du roy Jehan près Poitiers, le 19e jour de septembre l'an 1356, où les Françoys par leur fierté perdirent leur roy. Vous aultres Françoys ferez assez d'entreprinses de guerre et de bataille, tant qu'il vous plaira ; mais Celuy qui sans fin règne là sus donne les victoires. Ne vous en attribuez pas la gloire, c'est à luy qu'elle appartient.

» Le roy, par les ambassadeurs qu'il a ces jours passez transmis par devers le duc, ne demandoit pour octroyer la paix que la ville de Foulgères ; encore ne la vouloit-il avoir sinon jusques à tant que l'on eust visité [2] les droits du roy. Or avez vous maintenant Foulgères, et demandez encore Rennes !

[1] Prendre conseil, consulter.

[2] C'est-à-dire examiné, ou fait examiner par des arbitres, les prétentions du roi au duché de Bretagne après la mort du duc François II. — Il est très-vrai que, malgré la reprise des hostilités au commencement de juillet, les négociations se poursuivaient entre le roi et le duc, témoin ce passage d'une lettre de Graville à la Trémoille du 8 juillet 1488 : « Touchant Monsr de Dunoys, il doit estre demain icy et dit » des plus belles choses du monde... Mais ne laissez pas à tenir voz choses toutes

» Seigneurs heraulx, je vous faiz assavoir qu'en ceste bonne ville de Rennes y a quarante mil hommes, dont les vingt mil sont de telle résistance que — moyennant la grâce de Dieu en qui gist nostre confiance! — si le seigneur de la Trimouille et son armée viennent assiéger ceste ville, autant y gaigneront-ilz comme ilz ont gaigné devant la ville de Nantes [1].

» Nous ne craignons le roy ne toute sa puissance.

» Pourtant, retournez au seigneur de la Trimouille et luy faictes le rapport de la joyeuse réponse que nous vous avons faicte ; car de nous n'aurez aultre chose pour le présent [2]. »

Avant de laisser partir les hérauts, on les fit boire et manger ; revenus à Saint-Aubin près de La Trémoille, ils « luy récitèrent de mot en mot », dit Alain Bouchart, la réponse des Rennais. La Trémoille ne partit point le lendemain pour assiéger Rennes. Il resta à Saint-Aubin jusqu'au 4 août, réglant avec ses lieutenants son plan de campagne ; ce jour-là il se mit en marche vers Dinan.

Beaucoup d'historiens se sont demandé pourquoi le général français ne donna pas suite à ses menaces contre Rennes. Plusieurs le taxent d'indécision et d'inhabileté. Presque tous voient dans la belle réponse des Rennais un généreux mouvement de patriotisme, qui n'aurait pu être soutenu d'une résistance sérieuse en cas de siége. Quelques-uns expliquent le fait en supposant un miracle. « La capitale de la Bretagne n'était pas en état de soutenir un » siége contre des ennemis *dix fois supérieurs en nombre* : » si « l'armée assiégeante, changeant subitement de dispositions, *on* » *ne saurait dire pour quel motif*, renonça à poursuivre sa victoire » et rentra dans ses quartiers [3] », c'est que Notre-Dame des Miracles

» prestes (pour le siége de Fougères), et de les avancer tant que vous pourrez, car » je ne crois pas que les Bretons baillent ceste place si ce n'est par la doubte qu'elle » leur soit prinse par force. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 151, p. 171.) — Il est donc vrai, comme le dit Jacques Bouchart, que les Français avaient demandé Fougères pour faire la paix.

[1] Assiégée inutilement par les Français du 19 juin au 6 août 1487.

[2] Alain Bouchart, *Chron. de Bret.*, édit de 1532, f° 209 v°.

[3] Dom F. Plaine, *Hist. du culte de la sainte Vierge dans la ville de Rennes*, 1872, p. 57-58. Dom Plaine dit même que, « pendant *les quatre jours de répit accordés par*

et de Bonne-Nouvelle, exauçant les prières des Rennais, étendit sur leur cité sa puissante protection.

Assurément la sainte Vierge, invoquée dans ce péril, put raffermir le courage des habitants, inspirer leur résistance, et par là sauver leur ville. Mais les actes de La Trémoille s'expliquent sans miracle. Il envoya sommer les Rennais, le 29 juillet, parce qu'il espérait voir la panique lui ouvrir leurs portes et ne voulait pas négliger une pareille chance. Il n'assiégea pas Rennes, parce qu'il n'espérait pas le prendre et ne voulait pas risquer un échec.

Voyons s'il avait raison.

XVIII

A l'occasion de la prise de Fougères, nous avons montré comment, au temps de Charles VIII, dans le siége des petites places, la force de l'attaque se trouvait nécessairement supérieure à celle de la défense. La cause de cette supériorité était la facilité, pour l'artillerie, de faire brèche dans des murailles trop élevées et de couvrir de ses feux tout l'intérieur de la ville de manière à accabler la garnison, à désespérer les habitants, à les empêcher de dresser derrière les points attaqués de nouvelles défenses ; la facilité, aussi, d'investir une enceinte peu étendue.

Contre une enceinte de grande dimension, comme étaient celles des grandes villes, la supériorité de l'attaque s'effaçait. Les armées de cette époque, ordinairement assez peu nombreuses, ne suffisaient pas à l'investissement ; les bouches à feu ne portant pas, sauf exception, au delà de 5 à 600 mètres, l'intérieur de la place était en grande partie hors d'atteinte. Quand on avait été assez avisé pour diminuer la hauteur des murs ou pour les couvrir d'ouvrages nouveaux moins vulnérables au feu de l'assiégeant, quand ces ouvrages et les murs eux-mêmes étaient armés d'une bonne

» *l'orgueilleux sire de la Trémoille*, on courut en foule assiéger les autels de Notre-
» Dame des Miracles et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. » Alain Bouchart, seul contemporain qui rapporte cette histoire, dit tout au contraire, comme on l'a vu, que le répit de quatre jours demandé par les Rennais fut refusé.

artillerie bien servie, la place défendue par des gens de cœur, librement ravitaillée et secourue, alors une grande ville était si forte que les écrivains militaires du XVIe siècle la présumaient imprenable, sauf par trahison, surprise ou stratagème [1].

En 1485, les murailles de Rennes, formées par trois enceintes successivement soudées l'une à l'autre, présentaient un développement de près de 3,000 mètres et renfermaient une surface de 62 hectares environ. On comprenait dès lors parfaitement que la force d'une place dépendait de l'étendue de ses défenses; en février 1486, sur la proposition du prince d'Orange et du maréchal de Rieux, commis à la visite des places de Bretagne, le duc ordonna un nouvel accroissement de la ville de Rennes du côté du Nord, au moyen d'une quatrième enceinte, qui devait partir de la porte Saint-Georges (près de l'abbaye de ce nom), comprendre le monastère de Saint-

[1] Guillaume du Bellay, qui écrivait au commencement du XVIe siècle (il mourut en 1542), dit dans ses *Instructions sur le fait de la guerre :* « Qui vouldra priser la peine que c'est de tenir siége devant une ville forte et ce qu'elle couste avant qu'estre conquise par force d'armes, il trouvera que la peine et la mise surmontent de beaucoup le proffit qui en pourroit jamais venir. Et j'ose dire que la conqueste d'un grand païs seroit plus aisée à faire que la prinse d'une de ces villes fortes et obstinées en leur opinion... Et puisque je parle de ces villes fortes, il faut dire quelle ville ou place c'est que j'estime estre imprenable ou du moins fort bien difficile à prendre. Je dy que celle là en est une qui est aussi forte de gens et de toutes munitions comme sont ceux qui l'assiégent, sans la forteresse de la ville que les assiégez ont davantage... ou, si elle n'est du tout aussi forte de gens, qu'au pis aller elle en ayt assez pour fournir ses murailles et bastions de toutes parts de pas en pas, et en oultre, qu'il y en ait un très bon nombre pour defendre les bresches que ceulx de dehors pourroient faire. Et mais qu'une ville soit ainsi garnie, jaçoit que les murailles et aultres deffenses ne soient des meilleures, si est-ce qu'elle se peult tenir pour très forte... Celles qui auront esté remparées depuis XXX ans peuvent estre tenues pour très difficiles à conquester, et au devant desquelles on perdra plus que l'on ne gaignera. » (*Instr. sur le fait de la guerre*, Paris, Vascosan, 1548, f° 84 v°, 85 r°, livre III, ch. 2); — Robert de Balsac d'Entragues, sénéchal d'Agenais, l'un des lieutenants de La Trémoille en 1488, a écrit un petit livre sur l'art militaire, intitulé la *Nef des batailles*, dans lequel il conseille, « lorsqu'on veut assiéger une place, de l'enclorre, c'est-à-dire de l'investir parfaitement; car si l'on y laisse quelque issue, jamais on ne viendra à bout de la réduire. » Voir *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XXVII, p. 8.

Melaine, la barre Saint-Just [1], et aboutir au pont Saint-Martin sur l'Ille, descendre le long de cette rivière jusqu'au pont du Bourg-l'Evêque, et de là revenir s'attacher à la vieille enceinte dans le voisinage de la porte Mordelaise. Cet accroissement devait doubler l'étendue de la place. Pour fournir à la dépense, le duc fit lever sur les vins dans tout l'évêché de Rennes, un impôt dit le *dizain soult* [2].

L'année suivante, dès le commencement de la guerre entre la Bretagne et la France, les bourgeois de Rennes prirent les mesures les plus énergiques. Les 28 et 29 mars 1487, le conseil de ville ordonna de mettre en état l'artillerie et de la monter sur les murailles, de tendre les chaînes dans les rues, de réparer et fortifier les barrières qui fermaient chaque faubourg [3]. On décida que personne, excepté les habitants, ne pourrait entrer en armes dans la ville, que l'on surveillerait avec soin les hôtelleries. On fit de grands approvisionnements de blé ; on visita l'arsenal de la ville, on acheta des brigandines et l'on remit des cordes aux arbalètes. Enfin, la milice bourgeoise, qui en temps de paix sommeillait un peu, reçut l'ordre de s'exercer assidûment [4].

Puis l'attention des bourgeois se porta sur leurs murailles. Il y avait là de grosses dépenses à faire. Comme l'argent comptant n'abondait pas, on obtint du duc l'autorisation de lever, « sur les » manans et habitans de Rennes riches et puissans de prester », un emprunt qui produisit 3,124 livres (plus de 100,000 francs de nos jours) et ne fut, croyons-nous, jamais remboursé.

[1] La barre ou barrière Saint-Just était située vers l'extrémité de la rue actuelle de Fougères, au lieu où cette rue prend le nom de faubourg de Fougères.

[2] V. d'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1618, l. XIII, ch. 33, p. 948.

[3] On en augmenta le nombre ; le compte des miseurs pour 1487 constate qu'il n'y en avait pas moins de vingt sur les diverses avenues de la ville de Rennes.

[4] « Item, est commandé à chaincun cinquantanier et sa cinquantaine de se mettre en point, et aller lundi (2 avril 1487) par les maisons pour les en advertir, et paroillement de leur artillerie ; et jeudi à deux heures après midi la monstre leur assignée. En ce qu'est cest article, seront mandez à demain à matin les cinquantaniers. » Arch. de Rennes, liasse 15.

On rasa, aux abords de la ville, tout ce qui pouvait faire obstacle à l'artillerie de la place ou servir d'abri à l'ennemi : on ne respecta ni l'hôtel du Puits-Mauger (devant le boulevard de Toussaints), séjour favori du duc François II, ni le manoir seigneurial de la Vaierie, (sur l'emplacement du Champ-de-Mars actuel), ni le colombier et la chênaie de l'abbesse de Saint-Georges. Du côté du nord, où la ville se trouve plus dominée, on prit un soin tout spécial d'aplanir et de niveler le sol environnant [1].

Comme on craignait d'abord une attaque venant du sud, on fit rompre et *hourder* [2] les chemins dans cette direction [3] et l'on s'occupa de suite de ce côté de la place. L'angle Sud-Ouest était fort mal défendu : on couvrit la porte du Champ-Dolent et la tour de Chicogné par un ouvrage extérieur en maçonnerie, que les actes du temps appellent *fausses brayes*, mais qui était probablement un bastion peu élevé, armé d'artillerie [4]. Dans les boulevards ou ravelins qui couvraient les portes de Toussaints et de Porteblanche, on construisit des *taudis*, c'est-à-dire des abris fortement remparés de bois et de terre pour loger des hommes et de l'artillerie [5]. Entre ces deux boulevards et au delà des fossés, on se fit à peu de frais une bonne défense avancée en crénelant le mur du jardin de la Vaierie [6].

[1] « Aultres mises faictes pour unir et abatre les terres et arbres d'entre les portaulx de Sainct Michel et Sainct George... et porter les terres sur les douves du dehors de la ville d'entre les portaulx de Mordelaize et Sainct Michel. » Pour ce travail, 1,920 journées de « manouvriers », du 17 juin au 1er octobre 1487. *Arch. de Rennes, Comptes des miseurs pour* 1487 (n. st.), f. 43 et 44.

[2] Garnir d'obstacles.

[3] Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 14 R°, dépense du 25 avril 1487.

[4] « Aultres mises pour l'ediffice de la masonnerie des *faulces brayes* divisées estre faictes au dehors de la ville, entre le portal de Champ Dollant et la tour de Chicongnée. » — « Item, à Guill. Evain, Pierres Boschier et Jamin Olivaud, pour leurs paines d'avoir esté en la compaignie de Monsr le chancelier diviser les canonnières des faulces brayes de Champ Dollent. » — « Le derroin jour d'octobre, pour sept gons de fer à servir ès deux entrées des faulces brayes du Champ Dollent et du boulevart de terre du pré Raoul. » Etc. Ibid. f. 24, 27, 30, 53, 66. Travaux faits du 18 juin au 5 août et du 6 octobre au 3 décembre 1487.

[5] Ibid. f. 45 à 49.

[6] « XXXVII journées de maczon à perser le mur de la Vaerie ». Comptes des miseurs pour 1488 (n. st.), f° 87 v°.

A l'Est, on donna plus de largeur et de profondeur aux douves « derrière Saint-Georges », qui allaient de la porte de ce nom à la Vilaine ; et devant cette porte on construisit un ravelin ou boulevard de pierre, comme en avaient les autres entrées de la ville [1].

A l'Ouest, on établit hors des murs un grand retranchement, formé d'un fossé et d'un rejet de terre, appuyé d'un bout sur l'Ille vers le pont du Bourg-l'Evêque, et de l'autre sur la Vilaine ou tout au moins sur l'ancienne enceinte au dessous de la porte Mordelaise : on appelait cela « le boulevard de terre du pré Raoul » [2].

Au Nord, un retranchement pareil fut jeté en avant de la porte aux Foulons et de son boulevard de pierre qui existait depuis longtemps [3]. Entre cette porte et la Mordelaise, on *rempara* les murs de la ville [4], c'est-à-dire qu'on appliqua, contre la partie inférieure du vieux mur de pierre, une muraille de terre toute neuve, maintenue extérieurement par des pièces de bois et des clayonnages, juste assez élevée pour donner un tir rasant aux pièces qu'on y plaçait et pour dominer la contrescarpe, trop peu pour être découverte par l'artillerie assiégeante tant qu'elle ne serait pas rendue au bord du fossé. C'est là ce qu'on appelait alors proprement un *rempart* [5]. Enfin, toujours pour donner moins de prise au feu de

[1] Comptes des miseurs pour 1487 (f° 15 à 24), et pour 1488, f° 22 à 36.

[2] « Aultres mises pour l'ediffice et faczon du boulevart de terre du ponsel du pré Raoul. » Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 32 à 43, travaux faits du 18 juin au 3 décembre. — Le pré Raoul s'étendait à l'Ouest de la ville de Rennes, en dehors des fossés ; il était borné au Sud par la Vilaine, — à l'Est par l'enceinte de la ville ou plutôt par les maisons et jardins bordant la contrescarpe des fossés depuis la porte Mordelaise jusqu'à la Vilaine, ce qui répond à la rue Nantaise actuelle, — au Nord par les maisons et jardins du « forsbourg l'Evesque » jusqu'à la hauteur du premier pont sur l'Ille, point qui marquait à peu près la limite occidentale du pré Raoul.

[3] « Aultre mise pour le belouart de terre divisé estre fait au davant de la porte et belouart de pierre au Foulon, commancé la semaine 24e jour de may l'an 88. » Arch. de Rennes, Livre du contrôle pour 1488 (n. st.), f. 64 à 118. — Cf. Comptes des miseurs pour 1488, f. 39 à 58.

[4] Annexes des comptes des miseurs pour 1487.

[5] V. Viollet-Leduc, *Dictionn. de l'architect. franç. du XIe au XVIe siècle*, I, p. 422-424, au mot *Architecture militaire*.

l'ennemi, les Rennais sacrifièrent ces belles tours qui, dominant de haut le reste de l'enceinte, formaient comme les fleurons de leur couronne murale. On les décoiffa de leurs toits en aiguille si élancés ; on rasa à mi-hauteur ces colonnes gigantesques, on les mit au niveau des courtines. La tour Le Bart, qui trônait comme un donjon à l'angle Sud-Est dans une situation prédominante, n'eut d'autre avantage que de tomber de plus haut et d'écraser sous ses ruines les bâtiments placés à ses pieds [1].

Toutes ces améliorations étaient fort bien entendues pour réduire les avantages de l'assiégeant et accroître ceux de l'assiégé. Les boulevards de terre du pré Raoul et de la porte aux Foulons, les fausses brayes du champ Dolent, le mur crénelé de la Vaierie, étendaient notablement le champ de défense des trois anciennes enceintes. Pourtant, on ne s'en tint point là. En octobre 1487, on commença de travailler à la quatrième enceinte, ou, comme on disait alors, à la nouvelle « croissance de la ville », ordonnée en février 1486 par le duc François II. On ne s'amusa point à la faire en maçonnerie, le temps manquait, et d'ailleurs ces murs de pierre, beaux à l'œil, offraient à l'user plus d'inconvénients que d'avantages. Un bon fossé, avec rejet de terre pour couvrir les hommes et l'artillerie, valait mieux et coûtait moins [2]. On en fit un de cette sorte allant de la porte Saint-Georges à l'abbaye de Saint-Melaine et jusqu'à la barre Saint-Just [3] ; de là au pont Saint-Martin, on

[1] « Aultres mises faictes pour la descouverture et abateure des tours de ceste dicte ville. » Comptes des miseurs de Rennes pour 1488 (n. st.), f. 87 à 90.

[2] Machiavel dit que « les fossés sont la première et la plus forte défense des places. » Cité par Viollet-Leduc, *Dict. d'archit.* I, p. 433.

[3] « Ensuilt le grant et pris des heritaiges et chouses heritelles prinses par le Duc, nostre souverain seigneur, pour la fortificacion et augmentacion nouvellement ordonnée et faicte prés ceste ville de Rennes, ou costé devers Saint-Melaine en soy rendant droit aux moulins de Saint-Martin. » Arch. de Rennes, Livre du prisage des terres et maisons prises pour la fortification de la ville en 1487, f. 27 à 30. — « Mises pour l'édifice et emparement des douves neuffves d'emprés la barrière Sainct Just. » Comptes des miseurs pour 1487 (n. st.), f. 44. — « Aultre mise faicte aux fossez de la barre Sainct-Just, tirant aux fossez de Sainct Melaine, pour la croissance de la ville » et « pour la fortificacion et garde des faulxbourgs. » Travaux du 25 février au 21 juillet 1488. Comptes des miseurs pour 1488 (n. st.), f. 37 et Livre du contrôle pour 1488, f. 59.

renouvela, en l'augmentant, un vieux retranchement connu depuis le XIIIe siècle sous le nom de « douve à Gahier [1] ; du pont Saint-Martin à celui du Bourg-l'Évêque, on eut le meilleur des fossés, la rivière d'Ille ; et le Bourg-l'Évêque se trouva couvert, relié à l'ancienne enceinte par un ouvrage dont on a déjà parlé, le boulevard de terre du pré Raoul. — En doublant l'étendue des défenses de Rennes, cette nouvelle ligne de retranchement, improvisée sous le coup de l'invasion, rendait l'investissement impossible, et mettait hors d'atteinte le corps de la place.

Tout cet ensemble de fortifications, très-habilement conçu, était formidable. Reste à voir s'il était insuffisamment pourvu d'armes et de défenseurs.

XIX

L'arme la plus efficace, pour défendre comme pour attaquer une place, c'était déjà l'artillerie.

Les Rennais semblent s'être appliqués de tout temps à entretenir l'artillerie de leur ville. Malheureusement il nous en reste bien peu d'inventaires, et aucun qui se rapporte à 1487 ou 1488. Le plus voisin de cette date est de décembre 1474 [2].

A cette époque, Rennes possédait près de 80 pièces d'artillerie de diverses espèces, savoir : *3 veuglaires, 9 serpentines, 30 canons, 2 crapaudeaux, 2 pétards, 27 coulevrines.* Sauf les coulevrines, les pétards et quelques-uns des canons, toutes ces pièces se chargeaient par la culasse, au moyen de boîtes mobiles. Les canons, les pétards, 4 coulevrines et une serpentine étaient en fer, le reste en fonte de cuivre et, à en juger par leur poids, toutes de moyen ou de petit calibre. Les plus fortes, les veuglaires, pesaient de 5 à 600 livres; les serpentines 300 en moyenne, sauf une serpentine *double*, nécessairement plus grosse. Douze des canons pesaient ensemble 2,386 livres, moyenne 200 ; mais il y avait 4 « *grands* canons »

[1] « Ensuilt le grant et pris des heritaiges prins pour reparer les douves à Gahier, entre la ripvière d'Isle et la ripvière de Vislaigne. » Livre du prisage de 1487, f. 26.

[2] Cet inventaire est à la fin du compte des miseurs pour 1473 (n. st.).

qui étaient probablement beaucoup plus forts, et 8 « petits canons » enchassez en bois », certainement plus faibles. Cent et quelques livres était le poids de la plupart des coulevrines, il y en avait de plus fortes et de plus faibles ; ces dernières, ainsi que les moindres canons, se tiraient sur des chevalets et peuvent être considérées comme armes portatives, dont chacune faisait la charge de deux hommes.

Nous nous arrêtons sur ces détails pour montrer ce qu'était cette vieille artillerie. En 1475, elle s'accrut de 25 coulevrines et serpentines, à côté desquelles on voit pour la première fois paraître la bisaïeule légitime de notre fusil actuel, l'arquebuse, qu'on appelait encore hacquebute ou hacquebusse.

En 1477, la ville de Rennes fit exécuter par divers maîtres fondeurs 100 « hacquebuces » et 85 pièces d'artillerie, savoir, 40 canons de fer, 14 serpentines et 31 coulevrines de fonte de cuivre [1]. Les poids de ces différentes pièces sont presque tous supérieurs aux chiffres correspondants de l'inventaire de 1474, par ailleurs les différences semblent peu sensibles. On peut croire que les veuglaires, les grosses serpentines et les grands canons lançaient des boulets du poids de 20 à 30 livres [2], et les autres au dessous à proportion. On voit d'ailleurs qu'à cette date la ville de Rennes possédait déjà, outre ses hacquebutes, 180 pièces d'artillerie, chiffre formidable.

Pour les dix années suivantes nous manquons de renseignements.

En 1487 et 1488, la ville de Rennes fit fondre ou acheta 7 hacquebutes [3] et 45 bouches à feu dont 3 serpentines de fer, 36 *faucons* de fonte de cuivre, et 6 autres pièces sans désignation spéciale. Plus de coulevrines, les faucons en tenaient lieu, quoique bien plus forts ;

[1] *Arch. de Rennes*, actes des 11 mai et 3 octobre 1477. Chacune des « hacquebuces » pesait 20 livres, indépendamment du bois sur lequel on la montait.

[2] Il est même probable que les *grands* canons et les serpentines doubles dépassaient ce chiffre. L'auteur des *Etudes sur l'artillerie* dit en effet (I, 96-97) que le canon *double courtaut* portait 50 livres, et le *canon serpentin* 24. Or nous retrouvons plus tard, dans les comptes des miseurs (1488), des canons dits « *gros courtauts* » qui doivent être les « *grands* canons » de 1474.

[3] De fonte de cuivre pesant 34 l. chacune.

deux d'entre eux devaient peser près de 500 livres chaque, douze 300 livres, quatre 200, et dix-huit de 140 à 150; on tirait ces derniers sur des chevalets. Tous ces faucons se chargeaient par la gueule, sans boîte mobile. Les serpentines, qui étaient de très-fortes pièces, se chargeaient les unes par la gueule, les autres par la culasse. La plus faible pesait avec sa boîte 834 livres. Les deux autres devaient peser ensemble de 6 à 7,000 livres : l'une, à boîte mobile et se chargeant par derrière, portait des boulets de fer de 60 livres, l'autre de 40, cette dernière sans boîte mobile, se chargeant par devant, et munie de tourillons « pour tirer sur un affust à roes [1].» C'était là les plus forts calibres de l'époque et les derniers perfectionnements de l'artillerie.

Plus de 200 bouches à feu pour défendre la ville de Rennes, c'était un armement redoutable, mais il fallait savoir s'en servir et d'abord les placer.

Pendant la plus grande partie du XVe siècle, on s'était plu à hisser les pièces d'artillerie sur les murailles, sur les plates-formes des tours et des portes, comme on y mettait auparavant les trébuchets, les mangonneaux et autre machines de jet. Mais le feu plongeant, surtout avec des pièces qu'on faisait mouvoir difficilement, a un grand désavantage: il ne frappe qu'un point et il est facile de s'y soustraire. Le feu rasant, à hauteur d'homme, atteint au contraire tout ce qui se trouve dans toute la longueur de sa ligne de tir et envoie des projectiles en ricochets [2]. Dans toutes les fortifications nouvelles, soit de pierre, soit de terre, on avait toujours soin de se ménager ce genre de tir. Pour l'obtenir dans les fortifications anciennes, il fallait, à la partie inférieure des murs et des tours, percer de larges canonnières. Les Rennais ne s'y épargnèrent pas : du boulevard de Porteblanche à celui de Mordelaise, c'est-à-dire dans la partie la plus ancienne de l'ancienne enceinte, on les

[1] Compte des miseurs pour 1487, et acte du 28 janvier 1488. — Sur l'artillerie de Rennes en 1487 et 1488, voir le compte de 1487, f. 91 v° à 98, et celui de 1488, f. 92 r° à 97.

[2] V. Viollet-Leduc, *Dictionn. de l'architect. franç. du XIe au XVIe siècle*, I, p. 410.

voit bécher les terres accumulées derrière la muraille et percer dans le bas de celle-ci de larges ouvertures pour placer des batteries qu'on protégeait tantôt avec des manteaux de bois, tantôt avec des talus gazonnés. On n'épargna même pas les églises, on fit une de ces grandes canonnières dans celle de Saint-Georges, contiguë au mur de ville [1].

Dans la partie de l'enceinte où les fossés étaient secs, on construisit, sous les ponts des portes de la ville, de petites maisons de pierre, basses, crénelées, couvertes de forts madriers, pour loger des hommes et de l'artillerie chargés de balayer le fond de la douve. Les auteurs militaires de l'époque (Machiavel, entre autres), nomment ces petites constructions des *casemates*, on a dit plus tard des *caponnières*, les Rennais de ce temps les appelaient simplement des *saillies* [2].

Le personnel chargé de *gouverner* l'artillerie de la ville Rennes — comme on disait alors — répondait à l'importance du matériel. Mais il faut remarquer que l'artillerie ne formait point encore une arme spéciale : les canonniers et les « artilliers » étaient une sorte d'ingénieurs qui dirigeaient à la fois et la fabrication et le service des bouches à feu. En temps de paix ils avaient sous leurs ordres, pour leurs travaux, des brigades d'ouvriers ; en temps de guerre, des escouades de soldats tirés de l'infanterie, mis à leur disposition pour manœuvrer leurs pièces.

[1] Dans le compte des miseurs pour 1488 : « Mises faictes pour les canonnières et saillies de cete ville de Rennes » (f. 76 à 83) entre autres dépenses : « 6 journées de manouvriers quels commencèrent à perser le grox mur des deux coustez du portal aux Foullons pour y faire deux canonnières. — 56 journées de manouvriers, quels furent à becher et porter les terres de près les murs de la Feillée de Rennes et d'entre le portal de S' George et la tour Lebart, pour y faire des canonnières. — 145 journées de maczons, quels furent à besongner aux canonnières et saillies de S' Georges, aux Foullons, Champ Jacquet, la Feillée, S' Michel et de Mordelaise » et plus loin « de Porteblanche » (f. 76, 78, 79). — 18 journées de maczons qui furent à tailler de la pierre pour la maczonnerie d'une canonnière estant en l'église parochial de Sainct George » (f. 87 v°). — « 15 journées et demie de manouvriers à faire une canonnière de gason près la tour Lebart du costé vers S' Georges » (f. 89 r°).

[2] Voir à ce sujet Machiavel, *Art de la Guerre*, cité et commenté par L.-Nap. Bonaparte, *Études sur l'artillerie*, t. II. p. 106, 134, 137.

Au commencement de 1488, Rennes avait à ses gages 40 canonniers, dont le chef était Vullequin ou Villequin de Lespine, maître-canonnier de la ville. Sur ces quarante canonniers, 6 se qualifiaient en outre « ouvriers de fonte », c'est-à-dire fondeurs de cuivre, ils faisaient les pièces de bronze ; 3 étaient « ouvriers de forge » et faisaient les pièces de fer ; il y avait aussi 5 charpentiers, 5 « artilliers » ou artificiers et fabricants d'arcs et de flèches [1], un ouvrier d'arbalètes et un ouvrier de fers de vireton. Le lendemain de la bataille de Saint-Aubin, le jour même où La Trémoille envoyait sa sommation, ce nombre de canonniers se trouva doublé, parce qu'une quarantaine de ceux du duc, venus à Rennes après le désastre, furent immédiatement retenus aux gages de la ville. Le lieutenant de l'artillerie ducale, Jean Louys, resta avec eux et donna tous ses soins « tant de jour que de nuyt » à la garde de la place [2].

XX

On le voit, le patriotisme actif des bourgeois de Rennes n'avait rien négligé pour mettre leur ville en mesure de remplir sa mission et d'être le solide boulevard de l'indépendance bretonne. Mais faut-il prendre à la lettre le mot de Jacques Bouchart, que si La Trémoille venait assiéger la place, elle pourrait lui opposer 20,000 défenseurs? C'est plus certainement que n'en peut fournir une population de 40,000 âmes : en admettant que tout homme valide prît part à la défense, cela ne peut guère aller au delà du quart, qui est 10,000. Mais on doit croire que ce chiffre eût été atteint et qu'il eût été sérieux : les bourgeois se défendaient bien derrière leurs murailles, et il y avait là d'ailleurs un noyau solide, une milice bourgeoise fort exercée, dont on a parlé plus haut.

De l'armée bretonne défaite à Saint-Aubin il restait environ 6,000 hommes, que le maréchal de Rieux s'occupait de rallier. Dès qu'il sut

[1] Brantôme dit que, de son temps encore, « le maistre *artiller* est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, des traits et des flesches,... et aussi se mesloient de faire des fusées. » (*Œuvres*, édit. du *Panthéon littér.*, t. I, p. 578). A Rennes, il y avait un ouvrier spécial pour les arbalètes et pour les *virelons* ou traits d'arbalète. Les « artilliers » devaient être réduits aux arcs, aux flèches et aux fusées.

[2] Compte des miseurs pour 1488, et actes du 2 août et du 23 décembre 1488 (Arch. de Rennes).

Rennes menacé, il y accourut avec ce qu'il avait sous la main [1]. Nul doute qu'à la nouvelle du siége et de la résistance de sa capitale, la Bretagne entière, se remettant de la panique de Saint-Aubin, n'eût volé au secours, comme elle l'avait fait pour Nantes l'année d'avant. Le nombre de ses défenseurs aurait bien vite dépassé le chiffre annoncé par Bouchart.

L'armée française, malgré sa victoire, avait souffert et perdu près de 1,500 combattants, à peine dépassait-elle 13,000 hommes [2]. En supposant ses pertes réparées, elle allait à 15,000. Ce n'était pas la moitié de ce qu'il fallait pour faire le siége de Rennes. Nous en avons un témoin irrécusable : le roi Charles VIII, trois ans plus tard, n'ayant plus que Rennes à soumettre de toute la Bretagne, déclarait (le 8 octobre 1491) « que, pour enclorre et environner la » dite ville ainsi qu'il appartient, il convient de nécessité recou- » vrer jucques au nombre de 30,000 combattants, oultre ses or- » donnances [3]. » Et même quand il eut cette grosse armée, le roi n'essaya pas d'investir la place, qui resta toujours libre du côté de l'Ouest.

La Trémoille était bien trop habile pour entreprendre un tel siége, sans même avoir la moitié des troupes nécessaires pour réussir. Aussi — quoi qu'on en ait dit [4] — ne fit-il pas un mou-

[1] Dans la nuit du 29 au 30 juillet, les Rennais lui envoyèrent à Dinan la sommation de La Trémoille, en le priant de venir à Rennes dont il était capitaine ; il s'y trouvait certainement le 4 août. (Arch. de Rennes, actes du 4 août et du 3 octobre 1488). Les chefs de l'armée française prévoyaient fort bien que les débris de l'armée bretonne allaient se rallier à Rennes ; voir Jaligny dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54.

[2] Le R. P. Plaine (voir plus haut p. 211) dit que l'armée de La Trémoille était « dix fois supérieure en nombre » aux défenseurs de Rennes. C'est supposer que Rennes n'eût pas trouvé plus de 1,300 hommes pour la défendre, assertion tout à fait invraisemblable et injurieuse pour cette ville.

[3] Biblioth. Nat. Mss. Fr. 26,102, n° 715.

[4] D'Argentré (édit. 1618, p. 975, l. XIII, ch. 46) dit que « le sieur de La Tri- » mouille, pour plus espouvanter les habitans de Rennes, fist approcher l'armée du » roy à Acigné, Chasteaugiron, Vern, Saint Sulpice et autres villages des envi- » rons. » On ne retrouve cette assertion nulle part ailleurs, et d'Argentré doit l'avoir tirée de quelque tradition orale qui avait confondu la menace de siége de 1488 avec le siége effectif mis devant Rennes en 1491 par Charles VIII ; car, des montres militaires conservées à la Bibliothèque Nationale il résulte clairement que les paroisses

vement pour menacer Rennes, la *Correspondance de Charles VIII* le prouve. Elle prouve qu'il resta à Saint-Aubin du Cormier jusqu'au 4 août [1], et le 7 il était à Dinan, comme nous le verrons tout à l'heure, signant la capitulation de cette ville. Du 4 au 7, à peine avait-il eu le temps de rejoindre devant cette place, avec le gros de son armée, l'avant-garde qu'il y avait envoyée le lendemain de la bataille sous les ordres du vicomte de Rohan.

Ainsi tout s'explique naturellement. Au lendemain de Saint-Aubin, La Trémoille voulut forcer les portes de Rennes par l'intimidation. Il échoua. La réponse des habitants ne fut pas le cri irréfléchi d'un peuple téméraire, incapable de soutenir ses paroles par des actes. Ce péril ne les surprit point, ils s'y préparaient depuis seize mois et s'étaient mis en état de le braver. La Trémoille, sûr d'un échec, les laissa.

Saluons, en passant, cet exemple de patriotisme et de fermeté dans le devoir. Pendant les cinq ans de cette guerre (1487-1491), où tant de grands noms de l'aristocratie bretonne se traînèrent tristement dans l'intrigue, la cupidité, la trahison, Rennes n'eut pas un instant de défaillance. Ses bourgeois donnèrent aux chevaliers des leçons d'honneur.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

nommées par d'Argentré furent occupées par des corps de troupes françaises, non en 1488, mais en septembre et octobre 1491.

[1] Le 9 août 1488, Charles VIII écrit à La Trémoille : « Cher et féal cousin, il y a ung jour que nous avons receu voz lettres, *escriptes à St-Aubin le 4e jour de ce moys d'aoust*, par lesquelles nous faictes savoir vostre partement, et le lieu où vous tirez, et de la sommacion que avez faicte à ceulx de Rennes : et nous semble que avez bien advisé de le prendre ainsi. Et au regard des vivres que demandez qui vous suyvent, nous en avons escript partout aux commissaires, tellement que vous n'en aurez point de faulte. Mais *en tant que touche de mectre des gens à Dol pour la seureté de vosditz vivres*, il faut que cela viengne d'entre vous et que y donnez provision telle quelle vous semblera estre affaire par delà. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 186, p. 206-207). La dernière phrase de ce passage prouve jusqu'à l'évidence que La Trémoille, en quittant St-Aubin le 4 août, se dirigea immédiatement sur Dinan, surtout quand on se rappelle qu'avant la bataille de St-Aubin il s'était prononcé pour le siége de cette place comme « le plus aisé, pour le fournissement des » vivres qui pouvoient venir de Normandie par Dol. » (Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° de décembre 1876, p. 479.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GAULOISE. Mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale, par M. Alexandre Bertrand. — Paris, Didier, 1876; Nantes, L. Morel. In-8° de XXXII-464 pp., avec un grand nombre de gravures intercalées dans le texte, de planches et de cartes détachées. Prix : 9 fr.

Notre presqu'île armoricaine ayant été habitée par les Celtes et les Gaulois, l'archéologie celtique et gauloise a pour nous le plus vif attrait ; mais cet attrait s'augmente encore, lorsque les questions délicates que soulèvent les mystères de notre antique histoire sont abordées par l'un des maîtres de la science moderne, et surtout lorsque cet archéologue éminent, créateur et conservateur de notre principal musée d'antiquités nationales (celui du château de Saint-Germain-en-Laye), appartient lui-même à notre chère province ; car M. Alexandre Bertrand est Breton, et la ville de Rennes aura le droit de le revendiquer plus tard parmi ses plus illustres enfants, ainsi que son frère, Joseph Bertrand, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences, à qui il a dédié son livre.

Lorsque le fatal accident du chemin de fer de Versailles enleva Dumont d'Urville à la France, les deux Bertrand, tout jeunes alors, se trouvèrent au nombre des victimes ; mais le sort leur fut plus clément qu'au vaillant amiral, déjà parvenu à la célébrité ; et quoique les deux frères portent encore les marques de leurs blessures, un brillant avenir leur fut à tous les deux réservé. Pendant que l'un,

ingénieur des mines, devenait, à peine sorti de l'Ecole d'application, professeur de calcul infinitésimal à l'École polytechnique, à côté de son oncle Duhamel, pour entrer bientôt à l'Académie des Sciences, l'autre, élève de l'École d'Athènes, puisait aux meilleures sources les trésors d'érudition qui devaient lui faire gagner les couronnes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce préambule n'est point indifférent à notre sujet. Il existe des familles privilégiées, dans lesquelles les traditions de travail opiniâtre et de science sérieuse se perpétuent de génération en génération [1]. Lorsqu'une publication sort de leur sein, elle commande aussitôt l'attention : le lecteur sait d'avance qu'il n'y trouvera rien d'aventuré, que toutes les déductions seront appuyées solidement, que tous les arguments dériveront de sources authentiques. Nous sommes heureux de constater tous ces caractères dans le livre de M. Alexandre Bertrand, recueil des articles et des mémoires publiés, pendant une période de quinze années — de 1861 à 1876, — par l'habile conservateur du Musée national de Saint-Germain. Et voyez avec quel esprit sage et discret il procède en cette délicate matière. Ayant énormément vu, coordonné et comparé ; ayant eu sous les yeux, par la nature de ses fonctions, tous les faits nouveaux qui se sont produits depuis quelques années sur ce sujet ; ayant dressé, sur de nombreuses cartes patiemment dessinées, les contours de chaque groupe similaire matériellement figuré, tout cela sans précipitation, sans esprit de système pour interpréter les innombrables découvertes accumulées dans ces derniers temps, M. Alexandre Bertrand est arrivé à des résultats qui ont profondément surpris plusieurs archéologues à idées préconçues, à systèmes arrêtés d'avance. Or ces résultats, tout inattendus qu'ils puissent être pour quelques esprits aventureux qui n'avaient rêvé rien moins que de bouleverser toutes les notions acquises sur l'ancienneté de la race humaine, doivent-ils être en désaccord avec les données générales de l'histoire ? Non, assurément, répond M. Bertrand. L'archéologie

[1] Sans parler de la dynastie malouine des Duhamel, la sœur des deux Bertrand a épousé M. Hermite, de l'Académie des Sciences.

explore sans doute en ce moment des contrées où les Grecs et les Romains ont pénétré fort tard, qu'ils connurent mal, où nous rencontrons un état social dont ils ne nous ont point parlé. Les tribus qui habitaient ces vastes régions n'avaient point livré à leurs vainqueurs le secret d'un passé probablement ignoré d'elles-mêmes. Ce que nous découvrons aujourd'hui n'est donc qu'un supplément à l'histoire. Nous y puisons l'explication de grands événements, mal connus jusqu'ici dans leurs causes premières ; mais nous n'y apprenons rien qui eût été de nature à causer quelque surprise à un Hérodote, à un Thucydide, à un Polybe, à un Strabon. En un mot, les progrès de l'archéologie n'empiètent pas sur le domaine de l'histoire : ils l'agrandissent. Le rôle de l'archéologie est d'apporter à l'histoire écrite un supplément et un contrôle : l'archéologue est un auxiliaire de l'historien.

Voilà une excellente déclaration de principes ; on ne pouvait mieux dire, et, avec cette idée toujours présente, on ne court pas grand risque de s'égarer hors des limites permises. Il est certain que l'histoire ne nous a pas tout dit sur les temps passés ; ce qu'elle nous a dit, elle l'a fait souvent d'une façon obscure et voilée, presque toujours incomplète. Les mythographes et les logographes, remarque fort bien M. Bertrand, parlent un langage dont nous avons rarement la clef. Les poètes épiques et lyriques ont couvert les faits d'un voile magique, éblouissant l'esprit, mais qui n'est pas toujours assez transparent. Enfin, si nous remontons plus haut vers le passé, il est un temps où manquent à la fois les mythographes, les logographes et les poètes. La parole est alors à l'archéologie seule, qui devient notre guide unique ; et son utilité se fait sentir principalement dans la recherche de la solution de l'un des problèmes historiques les plus ardus : celui de la détermination des courants divers qui ont porté, dans les diverses contrées de l'Europe, les éléments de la grande civilisation. Les origines des civilisations grecque, étrusque, celtique et romaine, sont encore ou inconnues ou mal connues ; l'origine même et le caractère des races occupant ces pays sont discutés : l'archéologie se prépare à résoudre ces difficiles questions.

Les questions celtiques surtout ont fait d'immenses progrès. Un livre d'ensemble, appuyé de données précises, pourra bientôt s'écrire sur les temps primitifs de la Gaule et les pays du Nord, dit modestement M. Bertrand, qui ne présente son recueil d'articles et de mémoires que comme la préparation et le préambule de cette œuvre importante. Le livre d'ensemble, le voici cependant, car ces divers articles, groupés avec méthode, nous font passer en revue toutes les phases de la civilisation des peuplades qui ont habité la Gaule depuis les temps les plus reculés. Après une remarquable introduction, intitulée *Archéologie préhistorique*, et qui reproduit le rapport sur les questions discutées au *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, tenu en 1875 à Stockholm, trois grandes séries d'articles divisent l'ouvrage en trois parties distinctes : — *Les temps primitifs de la Gaule*, avec les troglodytes et le renne de Thaïngen, les dolmens et tumulus à grandes galeries ; — *l'Ère celtique*, avec l'introduction des métaux en Gaule, les instruments de bronze et les sépultures par incinération ; — enfin *l'Ère gauloise*, avec les armes de fer, les petits tumulus et les poteries à physionomie étrusque.

Tout cela est éclairci par des dessins et des cartes statistiques remarquablement exécutés, qui font toucher du doigt les courants de progression de ces diverses civilisations : la première, celle des Hyperboréens, venue par les mers du Nord et pénétrant à l'intérieur par la zone du littoral atlantique; les autres, celles des Celtes, puis des Gaulois ou Galates, venant du Caucase et pénétrant chez nous par la vallée du Danube.

Ce qui nous frappe dans le livre de M. Bertrand, ce n'est pas seulement la netteté avec laquelle tous les résultats se déduisent d'observations exactes et précises, comparées entre elles avec une rare impartialité, en l'absence de tout système préconçu, c'est surtout cet excellent esprit qui le porte, en maintes circonstances, à protester énergiquement contre les *philosophes théoriciens*, qui ont prétendu que l'homme avait été partout condamné à passer successivement, et comme par une loi de sa nature propre, de l'état de

chasseur nomade à celui de pasteur, puis d'agriculteur, avant d'arriver à l'état social parfait. Les faits démentent ces théories, du moins pour l'Europe. Les premières générations d'hommes livrées à elles-mêmes n'ont nulle part, dans nos contrées, su dépasser une certaine limite, qui semble celle que la Providence avait assignée au développement de leurs facultés isolées : à deux reprises différentes, en Gaule, ce sont de nouveaux groupes humains qui ont fait sortir de leur sommeil les populations antérieures avec lesquelles elles semblent ensuite s'être fondues, leur communiquant, et peut-être aussi leur empruntant, des aptitudes nouvelles ; en sorte qu'il semble que la loi providentielle du progrès obéisse à la loi économique de la division du travail.

On a cru que l'âge de la pierre polie, dit ailleurs M. Bertrand, représentait une des phases normales et nécessaires du développement de l'humanité dans la voie du progrès, quelque chose d'analogue à ce qui est, en géologie, un étage bien tracé dans la succession des terrains antérieurs à l'ère récente. Ce point de vue ne peut qu'égarer. Le perfectionnement du travail de la pierre, chez les populations septentrionales et occidentales de l'Europe, tient uniquement à leur isolement. Il est synchronique et même postérieur au développement bien supérieur des populations du midi, qui n'ont point traversé d'étage semblable. Car l'âge de la pierre polie n'existe point en Égypte et n'a été que très-peu développé en Grèce et en Italie : ces pays ont passé brusquement et presque sans transition, comme à notre époque l'Australie, de l'état sauvage à l'âge des métaux, et cela explique pourquoi les Grecs et les Romains ne parlent point de cette civilisation de la pierre, que leurs ancêtres avaient à peine connue chez eux.

Mais nous n'avons pas le loisir d'analyser ici le livre entier de M. Bertrand; nous espérons que l'aperçu général qui précède donnera le désir à nos lecteurs de faire connaissance avec ces palpitantes questions, qui jamais encore n'avaient été mises en lumière avec tant de luxe figuratif, ni avec un pareil ensemble. Un des résultats les plus importants auxquels soit arrivé le savant directeur du musée

de Saint-Germain est de constater que l'introduction du bronze en Gaule ne doit pas être antérieur au VIIe ou au VIIIe siècle avant notre ère. Ayant trouvé récemment une station de l'âge du bronze dans nos fouilles du bassin de Penhouët à Saint-Nazaire, et ayant pu déduire, du nombre des couches d'alluvions vaseuses superposées, qu'elle n'était point antérieure au Ve siècle avant notre ère, nous avons été heureux d'apporter à l'éminent archéologue une preuve de plus à l'appui de ses intéressantes conclusions.

RENÉ KERVILER.

PROVERBES DE SALON, par M. François de la Haulle. — Un vol. in-18. Paris, Calmann Lévy, éditeur. 1877.

Il y a quelque vingt ans, M. Louis Veuillot publiait sur les *Esquisses* de M. Alfred de Courcy, — ne serait-ce point par hasard le vrai nom de François de la Haulle? — un article dont je veux détacher quelques lignes : « Ce volume restera dans le rang de ceux que l'on relit, que l'on donne à lire, que l'on recommande aux amis, que l'on confie aux enfants. Je n'en connais pas beaucoup de cette espèce, même parmi ce que l'on appelle les bons livres. Le style de M. de Courcy est ferme, élégant, vivant... A l'encontre de tant d'autres qui écrivent malgré Minerve, lui, avec tous les dons qui font l'écrivain, il a pris une autre carrière. Il ne faut pas une petite dose de volonté, en un temps comme le nôtre, à ceux qui, ayant du goût, de la lecture, des connaissances, de l'esprit, se sentant la plume en main, se voyant sollicités par les journaux et par les librairies, embrassent néanmoins les travaux tout autres que la destinée leur impose ou que leur seule raison choisit [1] ». — Depuis l'époque où M. Louis Veuillot écrivait ces lignes, M. Alfred de Courcy est resté fidèle aux travaux qu'il avait embrassés; il est devenu le directeur de l'une de nos plus grandes compagnies financières, et il a pris place au premier rang de nos économistes, faisant mentir, par la lucidité et l'agrément de ses dissertations sur l'économie politique, la définition de M. Thiers, qui disait un jour :

[1] *Univers*, 19 mars 1855.

« La science économique est la plus ennuyeuse des sciences. » Et, au milieu de ses travaux, le spirituel auteur des *Esquisses* a trouvé le temps d'écrire ces *Lettres parisiennes*, si appréciées des lecteurs de la *Revue* [1], ces pages sur l'*Honneur* [2], qui sont d'un homme plein de son sujet, une ingénieuse et charmante nouvelle publiée dans le *Correspondant* sous ce titre : *Un Nom* [3], et enfin ces *Proverbes de salon*, que nous signalons aujourd'hui à tous ceux qui aiment l'esprit au service du bon sens et du bon goût.

Il fut un temps où les *proverbes* étaient à la mode, où la publication de ceux de Théodore Leclercq, le maître du genre, était un événement : c'était sous la Restauration. Hélas ! que nous sommes loin de cet heureux temps ! La comédie de société, ce plaisir des jours tranquilles, n'est plus de mise lorsque la Révolution est déchaînée, que l'avenir est gros d'orages et que nul jour n'est assuré de son lendemain. Certes, il y a aujourd'hui, comme sous la Restauration, des hommes d'esprit, de gracieuses maîtresses de maison, des hôtels somptueux ou modestes, où se pourrait dresser un théâtre, ou tout au moins un paravent. Pourquoi donc ne jouons-nous plus de proverbes ? C'est que, grâce à nos révolutions incessantes, à notre *instabilité perpétuelle*, « on commence à savoir ce que c'est que la » haine en France. La politique nous a fait ce présent, et *elle a tué* » *chez nous la gaieté.* » C'est un témoin non suspect, M. Prosper Mérimée, qui écrivait cela en 1850, sous la seconde République ; et combien ces paroles sont encore plus vraies sous la troisième !

J'ai donc grand'peur, pour les *Proverbes de salon*, qu'ils ne trouvent point de salon où on les joue ; mais ce dont je suis assuré, c'est qu'ils prendront place dans toutes les bibliothèques, sur la table de tous ceux qui apprécient la distinction, le naturel, le goût, toutes ces choses exquises et légères, qui sont menacées de périr sous l'*assommoir* de la démocratie et du réalisme. Quel soulagement, au

[1] Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, années 1861, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1871.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1857.

[3] *Le Correspondant*, 25 novembre, 25 décembre 1858, — 25 janvier 1859.

lendemain d'une élection démagogique, de lire *le Certificat*, la *Plume du paon*, *Chacun son goût*, *les Informations*, délicieuses esquisses où se joue le talent délicat, fin, ingénieux, de M. Alfred de Courcy. Pour moi, aux grosses comédies qui ne nous montrent plus que des *Étrangères*, des *Espionnes*, ou des *Courtisanes*, je préfère cent fois ces petites pièces, sans prétention, mais non point sans art, où une honnête femme donne la réplique à un galant homme ; aux énormes *ficelles* de nos *habiles*, je préfère la gaze légère, le joli morceau de tulle de François de la Haulle : *Chacun son goût*.

EDMOND BIRÉ.

MÉLODIES POPULAIRES DE GRÈCE ET D'ORIENT, par M. Albert Bourgault-Ducoudray. Un album grand in-4° ; Paris, H. Lemoine.

Déjà la *Revue de Bretagne et de Vendée* a, sans en attendre la publication, consacré une page de sa chronique de janvier dernier à l'harmonieux recueil que nous annonçons.

On y a dit à quelle épreuve préalable, encore inédit, il avait été soumis devant un auditoire doublement compétent, au point de vue philologique et artistique. Car, sous son titre charmant et léger, ce recueil, tenant à la fois de l'art et de la science, soulève de graves et complexes questions et en résout plusieurs. Il servira en particulier à éclaircir l'énigme de la métrique et de la rhythmique grecques, tant en prosodie qu'en musique. A ce titre, M. Bourgault-Ducoudray a fait là une véritable découverte, analogue à celle d'un de ces fragments de sculpture ou d'architecture, ou d'une de ces inscriptions qui éclairent un point, resté jusque-là obscur, de l'art antique.

Dans un précédent voyage en Orient, M. Bourgault avait déjà été frappé de l'originalité de quelques airs grecs populaires, que la tonalité et la variété de leurs modes distinguaient nettement de notre musique occidentale. Grecs du peuple, bergers, *vlaghes* ou matelots, tels étaient les rustiques rhapsodes auxquels le jeune *maestro* demandait, on devine avec quelle avidité, ces originales mélodies, entendues un peu partout, dans les villages, sur le Lycabète ou sur les quais du Pirée. Ces mélodies tranchaient absolument

sur ces banales cantilènes, italiennes d'origine comme presque toutes celles du sud de l'Europe (à l'exception de l'Espagne, dont les chants, vivant souvenir de la domination des Maures, sont restés franchement orientaux), et qui, grâce à leur adaptation à des paroles de chants populaires, usurpent trop souvent le titre de ceux-ci.

Revenu en France, notre compatriote sollicita et obtint du ministre de l'Instruction publique la mission d'aller recueillir sur place un certain nombre de ces mélodies, véritablement populaires et originales celles-là, qui l'avaient si vivement frappé pendant sa première excursion en Orient. Athènes, Mégare, Constantinople, Smyrne et d'autres centres importants fournirent à l'ardent chercheur (on sait sa passion pour les choses de son art) une ample récolte, dont le recueil récemment paru nous offre un si intéressant spécimen [1]. La femme d'un Français établi à Smyrne, Mme Laffon, née dans l'Asie grecque et possédant tout un riche répertoire de chants populaires, qu'elle savait interpréter avec autant de goût que de talent, fut la principale pourvoyeuse, si j'ose dire, de M. Bourgault.

Tout d'abord, celui-ci se heurta à une difficulté imprévue, celle de traduire ces chants dans la langue musicale européenne, à l'aide de ses deux seuls modes, majeur et mineur. Pour plusieurs de ces mélodies, cette difficulté alla jusqu'à l'impossibilité. En les étudiant de plus près, M. Bourgault découvrit que ces airs orientaux étaient construits, non point suivant les principes de notre musique moderne, mais d'après les anciens modes grecs, qui, conservés à travers les siècles, se révélaient ainsi à notre compatriote charmé, toujours pleins de vie, toujours jeunes malgré leur âge de vingt ou trente siècles. Aux musicologues qui, comme MM. Vincent et Ge-

[1] M. Bourgault à raconté les épisodes et incidents de son voyage artistique dans une petite brochure intitulée : *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient.* (Paris, J. Baur.)

Il est permis de regretter que M. Bourgault n'ait pas poussé ses investigations jusqu'au mont Athos et à ses vingt grands monastères basiliens, cette Pompéi byzantine où dorment des trésors littéraires et artistiques, et qui en a déjà livré plusieurs si intéressants à la science occidentale. M. Bourgault n'eût pu manquer de faire là aussi quelque curieuse trouvaille musicale, soit dans les bibliothèques des moines, soit dans leurs chants, qui doivent offrir avec les anciens chants grecs une double parenté modale et mélodique.

vaërt, avaient péniblement, à l'aide de textes souvent obscurs, reconstitué la théorie de ces antiques modes que l'on croyait perdus, M. Bourgault en apportait inopinément de vivants spécimens.

Je me trompe, nous avions déjà, de ces modes et même de ces airs antiques, d'autres spécimens toujours vivants aussi, dans le plain-chant de notre liturgie. On sait que saint Ambroise emprunta à la musique grecque, pour les adapter au chant ecclésiastique, quatre de ses tons, dits *authentiques*, et plusieurs de ses plus belles mélodies, auxquels saint Grégoire ajouta quatre autres de ses modes, dits *plagaux*, ainsi que d'autres mélodies anciennes, faisant du tout ce que l'on a appelé le *chant grégorien*. A ce trésor primitif sont venues s'ajouter des mélodies nouvelles, comparables en beauté, sinon supérieures, aux premières, et composées, suivant les mêmes anciens modes, par les plus doctes et les plus saints papes, évêques ou religieux, depuis saint Ambroise jusqu'à saint Thomas d'Aquin, à partir duquel commence déjà la décadence. L'ensemble constitue un répertoire sans pareil, offrant à l'admiration des hommes de science et de goût d'inimitables chefs-d'œuvre de la plus belle et de la plus sublime simplicité. Aussi M. Bourgault nous permettra-t-il de ne pas souscrire á ce passage de sa préface où il compare, un peu durement, notre plain-chant actuel à une momie privée de vie et de mouvement. Il est vrai qu'à notre époque (on peut même dire depuis le XVIe siècle, au jugement des experts), le vieux chant grégorien a perdu singulièrement de sa beauté, défiguré qu'il est par une exécution trop souvent déplorable et réclamant depuis longtemps une réforme, — quand il n'est pas abandonné tout à fait pour la musique moderne, comme il est arrivé dans presque tous les pays catholiques, à l'exception de la France peut-être, son dernier et quasi unique refuge. Quelque défiguré qu'il soit, notre beau chant liturgique a encore de quoi charmer les plus difficiles et les plus délicats. Des mélopées telles par exemple que celles de la *Préface* et du *Pater*, peuvent soutenir la comparaison avec ce que l'ancien art musical et le moderne ont de plus pur et de plus élevé.

Mais il est temps de revenir à M. Bourgault et à son très-intéressant recueil.

Dans une savante introduction, l'auteur-éditeur nous fait l'exposé

théorique de ce système compliqué de gammes diatoniques et chromatiques usitées chez les anciens, et dont il montre l'application dans chacune des trente mélodies dont se compose son album. Ces termes, tout classiques, de *modes dorien, hypodorien, phrygien, hypophrygien, lydien, hypolidien, mixolydien, locrien,* nous reportent à plus de vingt siècles en arrière, au temps d'Euripide et de Sophocle. Et, en effet, si l'origine de ces chants orientaux ne remonte pas à une époque aussi reculée (encore n'en peut-on préciser l'âge), leur mode de composition date du moins des temps anciens de la Grèce.

N'ayant pas assisté au concert musico-archéologique dans lequel M. Bourgault a fait entendre, avec tant de succès, la plupart de ces mélodies, nous n'avons pu nous rendre compte nous-même de leur effet qu'assez imparfaitement, à l'aide d'un déchiffrement que rend malaisé la variété des modes et des rhythmes. Cette variété est telle, et c'est là l'un des caractères les plus marqués de ces chants, que plusieurs sont établis chacun sur deux ou trois modes différents, et que les rhythmes alternent parfois de mesure en mesure.

Harmoniser des airs d'une telle complication modale et rhythmique demandait un travail délicat et ardu ; pour en venir à bout, il fallait la science consommée d'un musicien tel que M. Bourgault, artiste éminent en même temps que musicologue profond. Pas une note qui ne soit analysée, discutée, pour être mise en parfaite harmonie avec le ton ou plutôt les tons changeants du morceau.

On a scrupuleusement conservé à chaque mélodie ses paroles en grec moderne, ce qui ajoute encore à la couleur locale. Sous ce texte national est ajoutée en interligne une traduction italienne en vers libres, plus aisée à déchiffrer pour les profanes. Enfin, une autre traduction littérale en prose française, reléguée à la fin du morceau, en dit le sujet et le sens, souvent fort étranges aussi dans l'expression.

Nous serions embarrassé pour faire un choix parmi ces trente mélodies, qui toutes ont leur cachet et leur mérite propre. Citons toutefois les nos 1er et 13 (berceuses ou chansons de nourrice, d'un caractère rêveur et doux), les nos 5, 6, 9, 11 (chant en mineur européen, rappelant nos chants populaires bretons); un chant de

berger, sur le mode phrygien, duo à l'octave, plein de vivacité et d'éclat); le n° 29, intitulé Ανησυχια ou *Tormento,* mélodie plaintive et pénétrante, à laquelle le chromatique oriental, procédant par intervalles de deux demi-tons séparés par un autre de trois demi-tons (*trihémiton*), prête ses étranges effets; etc.

Tout cela est original, un peu bizarre et vraiment curieux. Les finales surtout déroutent quelque peu notre oreille et la tiennent comme suspendue dans l'attente d'une note complémentaire. Cela, peut-on dire, est neuf à force d'être vieux, et notre musique moderne gagnerait à se retremper dans ces sources antiques.

M. Bourgault nous fait espérer la publication d'une nouvelle série de mélodies et d'airs empruntés à sa précieuse collecte. Nous comptons bien qu'il ne fera pas trop attendre au public l'accomplissement de cette bonne promesse.

LUCIEN DUBOIS.

LE LIVRE D'UN PÈRE, par Victor de Laprade, de l'Académie française; édition in-18. Paris, Hetzel. — VOIX GALLO-ROMAINES (GALLO-ROMANÆ VOCES), par Victor de Laprade et Eugène Beaufrère. Broch. petit in-8°. Paris, A. Lemerre.

Il y a deux mois, notre ami Edmond Biré présentait à nos lecteurs le *Livre d'un père* : nous nous garderons bien d'ajouter un seul mot à son excellente critique sur ce volume excellent. Nous voulons seulement prévenir ceux — et le nombre en est grand — qui n'achètent point les livres *à images*, parce que les images les rendent plus chers; ceux, aussi, qui se préoccupent moins de la forme que du fond, moins de l'habit que de l'âme ; nous venons, disons-nous, prévenir ces sérieux amis des bons ouvrages, que la nouvelle œuvre de notre poète leur est offerte aujourd'hui en un format aussi commode que peu coûteux.

Cette édition renferme quelques belles pièces de plus, *Morts pour la patrie*, *Soyez des hommes*, dont voici les dernières strophes:

Élevez vos cœurs et vos yeux
Vers les sommets de notre histoire;
Saluez l'œuvre des aïeux
Et leurs noms rayonnants de gloire.

Pour exciter votre vigueur
Nourrissez-vous de leurs exemples;
Humbles comme eux près du Seigneur,
Soyez fiers au sortir des temples.

Fuyez, oubliez pour toujours,
Tout prêts à de sanglants baptêmes,
Les fleurs, les chansons, les amours,
Mes chères Alpes elles-mêmes,

Le bleu des lacs si doux à voir,
Les bois, ma vieille idolâtrie...
Tout ce qui n'est pas LE DEVOIR,
Tout ce qui n'est pas LA PATRIE.

Ne soupirons plus mollement.
Fuyons toute lyre énervante,
Arrière le faux sentiment !
Place à la foi ferme et vivante !

Il faut de plus mâles sauveurs
Dans l'affreux orage où nous sommes.
Nous avons eu trop de rêveurs...
Soyez des hommes.

— En même temps que la nouvelle édition du *Livre d'un père*, nous recevions une petite brochure, que nous sommes heureux de signaler à quiconque n'a pas encore tout à fait *perdu son latin*. M. Eugène Beaufrère — qui, si nous ne nous trompons, habite Montpellier, — s'est plu à traduire, dans la langue de Virgile, qu'il nous semble manier avec un talent qui se fait bien rare, trois des plus nobles inspirations patriotiques de M. de Laprade : *A la France, A Jeanne d'Arc, la Patrie*. Le barde lyonnais exprime ainsi sa gratitude à son habile traducteur, qu'il surnomme le *Philopœmen de la poésie latine :*

Nos deux Muses sont sœurs, n'en déplaise aux barbares
Qui proscrivent la tienne en leurs décrets bizarres.
Nous, rimeurs d'aujourd'hui, nés pour vivre un matin,
Nous n'aurons de lecteurs que ceux du vers latin ;
Et nos maîtres, nos dieux, Corneille ou Lamartine,
Mourraient du même coup que la Muse latine.

Les *Gallo-Romanæ voces* obtiendront-elles un succès très-vif parmi les gens du monde ? Nous le souhaitons fort, sans oser l'affirmer ; elles nous font, du moins, regretter de n'être pas, un petit instant, ministre de l'instruction publique : nous profiterions de ces quelques minutes de pouvoir, pour ordonner que cette poétique brochure fasse désormais partie des livres mis aux mains de tous les rhétoriciens de l'Université de France.

ÉMILE GRIMAUD.

M. Joseph Autran.

Comment parler de l'auteur du *Livre d'un père*, sans penser aussitôt à son émule, à son ami, à son confrère de l'Académie française, M. Joseph Autran, que la mort frappait, le 6 mars, à Marseille, d'une manière si imprévue et si terrible?

« Je suis bien malheureux — nous écrivait M. de Laprade, à propos de ce coup de foudre, — j'ai perdu mon bon, mon excellent Autran!... Si vous saviez comme il était simple, sincère, modeste, affectueux, secourable, sans fiel comme un enfant! C'est une des meilleures et des plus aimables âmes qui se puissent voir, et qui m'aimait comme je l'aimais, absolument sans une heure d'oubli, sans un nuage, depuis trente-cinq ans que la poésie nous avait réunis et que notre cœur nous unissait tous les deux! Dieu nous l'a repris subitement. Il est mort en faisant des vers, d'un mal au cœur, dit-on... Il n'a eu que le temps de jeter un cri. — Je le vois, je le sens auprès de Dieu, cet être bienfaisant et pur... Voilà une bonne part de ma vie qui s'en est allée! Je passais auprès de lui des heures singulièrement calmes et douces, dans son atmosphère de bonheur, de tendresse, de bienveillance universelle... Vous le regretterez avec moi et vous prierez pour lui comme moi. Un vrai poète honnête homme, la France n'en a pas beaucoup à perdre!... »

Que M. de Laprade nous pardonne de faire lire à tous ces lignes qui n'étaient destinées qu'à nous seul : ne sont-elles pas la plus belle oraison funèbre du cher écrivain dont les lettres françaises portent aujourd'hui le deuil?

La *Revue* examinera, dans quelque temps, l'ensemble de l'œuvre du maître qui l'honorait naguère de sa collaboration [1]; et, quand elle aura rendu justice à la *Fille d'Eschyle*, aux *Poèmes de la mer*, à la *Vie rurale*, à *la Légende des paladins*, et à tant d'autres œuvres charmantes, fines, délicates, et surtout salubres et chrétiennes, on comprendra mieux encore, autour de nous, la tristesse profonde que doit causer à tous les gens de bien la perte d'un homme de ce cœur, de ce caractère et de ce talent.

EMILE GRIMAUD.

[1] Aucun de nos lecteurs n'a certainement oublié les admirables strophes sur *Saint-Pierre de Rome*, par lesquelles s'ouvrait notre numéro de septembre dernier

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. de Gouyon de Coipel. — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Kergaradec. — L'Aristide du parvis. — Voyage de Mgr Fournier à Paris. — L'achèvement de la cathédrale de Nantes. — Les mandements de carême de NN. SS. de Bretagne et de Vendée. — Une découverte archéologique.

Nous promettions, en terminant notre précédente chronique, de ne pas nous contenter d'une simple mention, quand nous voyions descendre dans la tombe deux Bretons comme M. le comte de Gouyon de Coipel et M. le vicomte de Kergaradec. L'*Union* et le *Journal du Morbihan* vont nous aider à remplir cet engagement.

La première de ces feuilles a donné, sur M. de Gouyon, des pages, — dues à la plume de M. le comte Gabriel de Lambilly, — qui ont été très-appréciées. Les voici presque intégralement :

« Né le 20 avril 1803, M. le comte de Gouyon commença ses études dans différents petits établissements et les termina brillamment sous la direction des jésuites, à Sainte-Anne d'Auray. Elève de Saint-Cyr en 1820, il fit la campagne d'Espagne comme sous-lieutenant au 7e de ligne ; remarqué de ses chefs par sa valeur, il entra au 6e régiment de la garde, et fut nommé lieutenant en juillet 1828.

Deux ans plus tard, son régiment luttait pour défendre la royauté légitime, et, après un combat de deux heures, opérait à regret sa retraite par le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées, pour gagner Saint-Cloud.

Trois compagnies placées dans des maisons au coin de la rue Richelieu et de la rue de Rivoli, observant une barricade, ne s'aperçurent pas de la retraite et restèrent à leur poste.

La foule qui venait de piller les Tuileries, celle qui franchissait la barricade, les y assiégea bientôt ; elles tentèrent une sortie à la baïonnette, mais durent rentrer, emportant les blessés, au nombre desquels se trouvait le capitaine commandant la compagnie de M. de Gouyon, qui prit immédiatement le commandement. Peu de temps après, deux des

consolantes et plus belles; et quels accents il y faisait entendre! Son discours du 29 septembre 1876 restera comme le modèle d'une éloquence que les maîtres de la parole ne désavoueraient pas. Ce fut, hélas! le dernier cri de sa foi et de sa fidélité. Le concours de ceux qui se pressaient à ses funérailles vous dit d'une manière touchante l'estime et la vénération qu'une province entière avait pour celui que vous pleurez.

Croyez qu'il m'est doux de venir à mon tour apporter le tribu de ma reconnaissance et de mon affection sur la tombe de l'homme de bien, que Dieu a trouvé mûr pour recevoir la récompense de ses vertus.

Les sentiments que vous m'exprimez, Monsieur, et qui sont aussi ceux de tous les vôtres, me confirment dans ce que je savais déjà, c'est que le nom de Gouyon sera toujours et partout noblement porté.

Comptez, avec Madame votre mère et tous les membres de votre famille, sur ma vive sympathie.

HENRI.

M. Ferdinand du Guiny a reçu également de M. le comte de Chambord, à l'occasion de la mort de sa tante, Mlle Pauline du Guiny, une lettre qui doit trouver place dans notre recueil :

Goritz, le 12 janvier 1877.

Le nom que vous portez, Monsieur, a des droits tout particuliers à ma reconnaissance et à ma sympathie. Le courage et le dévouement de Mlle Pauline du Guiny, votre vénérable tante, ont fait d'elle un véritable typede la fidélité bretonne, et je regarde comme une dette sacrée de m'associer aux hommages si justement décernés à la digne femme qui vient de quitter le monde dans un âge si avancé. Que de fois ma mère ne m'a-t-elle pas raconté les traits vraiment admirables de son zèle intelligent et de sa présence d'esprit! Née au moment où s'écroulait notre vieille société française, elle avait vu de trop près nos révolutions à l'œuvre pour ne pas retirer de l'enseignement de tant de malheurs ce qu'une âme ardente comme la sienne devait y rencontrer : la fermeté du caractère et l'attachement invincible aux traditions de sa race. Dieu semble ne lui avoir accordé une si longue vie que pour lui donner la consolation de voir l'union des membres de sa nombreuse famille restant inébranlables dans le culte de tout ce qu'elle aimait.

Soyez, Monsieur, mon interprète auprès d'eux tous. Je vous charge spécialement de dire à Mme de Chantelou, qui me faisait part, en même temps que vous, de la mort de sa sœur, combien j'ai été touché de sa lettre, et croyez bien vous-même à la sincérité de mes regrets, ainsi qu'à tous mes sentiments.

HENRI.

— M. V. Le Diberder parlait ainsi, le 13 février, dans le *Journal du Morbihan*, de M. le vicomte de Kergaradec :

« Le 9 février dernier, un petit nombre de ses amis recevaient, à la gare de Lorient, la dépouille mortelle d'un médecin illustre et le conduisaient à l'église, de là au cimetière.

M. le docteur Le Jumeau, vicomte de Kergaradec, avait voulu que son

corps reposât auprès de celui de sa femme. Ses dernières volontés étaient en rapport avec tous les actes de sa vie.

M. de Kergaradec, né à Morlaix le 20 septembre 1787, après de fortes études littéraires, débutait à Paris en 1803, dans l'étude des sciences médicales. Son âme jeune et ardente lui avait fait entrevoir dans cette voie la satisfaction la plus grande de ses aspirations. La médecine, par ses études élevées, est assurément le champ le plus vaste qui puisse s'offrir à une imagination qui se sent capable de ne reculer devant aucune difficulté. C'était bien ainsi qu'il l'avait comprise. Aussi ses débuts furent des plus brillants.

L'institution de l'internat dans les hôpitaux de Paris était encore nouvelle, elle datait de 1804, et de Kergaradec y fut admis au concours de 1806.

Dans ce milieu plein d'ardeur, il eut pour collègues et pour amis : Lhuillier, Lorhoux, Cajol, Brechet, Serres, Béclard, qui tous ont laissé un nom brillant dans les annales médicales.

Au milieu de cette pléiade commençait déjà à se faire jour Laënnec, l'immortel auteur de l'auscultation des voies respiratoires. Les sentiments les plus nobles et les plus élevés rapprochaient tout naturellement M. de Kergaradec de Laënnec. Ils se lièrent d'une étroite amitié. Leurs travaux s'en ressentirent. Aussi, ce fut au moment où le traité de l'auscultation des voies respiratoires venait projeter tout son éclat, que parut le mémoire de M. de Kergaradec sur l'auscultation obstétricale.....

La découverte de M. de Kergaradec est restée entière. Elle fait partie intégrante de la science, non-seulement dans le domaine de la théorie, mais aussi dans celui de la pratique. Ce mémoire lui avait acquis dans la science un rang élevé; aussi, l'Académie de médecine s'empressa de l'admettre dans son sein. L'honorable Parent du Chatelet retira sa candidature, et M. de Kergaradec fut élu membre de l'Académie en 1843. Dernièrement, cette docte assemblée a fêté sa cinquantaine et lui a décerné une médaille commémorative.

Depuis cette marque de distinction, la vie de notre confrère fut remplie ou par des travaux scientifiques, ou par ces élans de dévouement qui se révèlent dans la pratique au moment des grandes calamités.

Nous le trouvons à Quimper en 1832 quand sévissait le choléra. Pendant cette épidémie il se jette dans la pratique, mais, de préférence, dans la pratique auprès des indigents. Il réchauffe un mourant en l'enveloppant de son corps et en lui communiquant sa propre chaleur. Il est assez heureux pour le sauver. La terreur était à son comble et la crainte de la contagion ajoutait au danger.

M. de Kergaradec n'hésite pas, pour démontrer, et c'était sa conviction,

qu'il n'y avait aucun danger à s'approcher des malades, il conduit par la main deux de ses enfants à l'hôpital, dans les salles des cholériques. Cet acte de courage, car nul n'aimait plus ses enfants, remonte les cœurs, et les malades sont soignés avec confiance.

Cette conduite d'un grand cœur puisait sa force dans le sentiment profond de la foi chrétienne. Comme son ami et son émule, comme le grand Laënnec, notre confrère, né dans la même province. — la Bretagne, — avait été nourri, dès le berceau, dans les traditions du catholicisme. C'est en s'appuyant avec une confiance sans borne sur le principe divin du christianisme, que ces hommes consacrèrent leur vie tout entière à la recherche des vérités scientifiques utiles à leurs semblables. Tous deux réunis dans le sein de Dieu doivent rester des modèles pour les races futures. Ils leur ont tracé la voie qui conduit, par la charité, à tous les dévouements et à toutes les splendeurs de la science. »

Cueillons, en passant, dans la *Défense*, une anecdote caractéristique sur notre regretté compatriote :

« M. de Kergaradec, après avoir été admis comme interne à l'Hôtel-Dieu, passa successivement par l'hôpital Saint-Antoine, par la Pitié, puis revint à l'Hôtel-Dieu, où Pelletan le reçut à bras ouverts et le traita comme un fils. Là se trouvaient alors deux jeunes étudiants appelés l'un et l'autre à conquérir une éclatante renommée : Dupuytren et Marjolin. Le premier, dont la nature était rude et peu bienveillante, ne se refusait pas de tourner en ridicule l'austère piété de Kergaradec, qu'il voyait souvent se diriger vers l'église cathédrale. Un jour les choses furent poussées si loin que le Bas-Breton perdit patience : — Aussi bien qu'un autre, dit-il d'une voix ferme, j'entends la plaisanterie ; mais je ne permets pas qu'on insulte mes croyances !

Marjolin dut intervenir. Le lendemain, au sortir de l'Hôtel-Dieu, Dupuytren dit à M. de Kergaradec, devant ses condisciples : — Hier je vous ai fait sortir de vos gonds ; mais, croyez-le, j'estime tellement la droiture et l'équité de votre jugement que je vous ai donné le surnom d'*Aristide du parvis*.

Le mot, répété par Marjolin, resta ; Laënnec, Récamier, de Lens, Andral, Cayol et d'autres l'employaient souvent en plaisantant. »

— Tous ceux qui ont lu, le mois dernier, les remarquables pages de M. Eugène de la Gournerie sur l'achèvement de la cathédrale de Nantes, nous sauront gré de leur transmettre celles que la *Semaine religieuse* de notre diocèse a consacrées au récent voyage de Mgr Fournier à Paris :

« Monseigneur avait quitté Nantes lundi matin, 6 mars, avec l'intention bien arrêtée de ne pas rentrer dans la ville épiscopale avant d'avoir

essayé, par tous les moyens possibles, d'obtenir une subvention suffisante pour le prompt achèvement de l'église cathédrale. Un secret pressentiment lui disait que son voyage serait heureux.

L'entreprise présentait toutefois de sérieuses difficultés. La somme nécessaire pour une œuvre de cette importance était considérable, et les ressources budgétaires affectées à l'entretien des édifices diocésains venaient tout récemment d'être réduites. Il était facile de prévoir de graves objections; afin de pouvoir y répondre d'une façon péremptoire, Monseigneur voulait les connaître. Aussi, dès le mardi, se présentait-il au bureau de la Direction du ministère des Cultes. Loin de recevoir des espérances, il apprit avec chagrin que l'allocation ordinaire, au lieu d'être augmentée, devrait subir une réduction nouvelle. Les hommes d'initiative et d'énergie se révèlent surtout en face de l'obstacle. Monseigneur, façonné depuis longtemps aux luttes de ce genre, répondit avec une imperturbable précision; la netteté de ses arguments fut telle qu'on sentit de suite sa cause et la nôtre gagner du terrain. L'audience du ministre fut fixée au lendemain mercredi.

A l'heure dite, Monseigneur était au ministère. Messieurs les sénateurs et les députés du département s'étaient fait un devoir de se joindre à leur évêque et de venir lui prêter l'appui de leur influence et de leur sympathie. En l'absence de M. le ministre, appelé subitement près du maréchal de Mac-Mahon, le chef de cabinet de Son Excellence reçut la députation nantaise avec une distinction parfaite. Monseigneur présenta sa requête, expliqua les travaux à poursuivre comme eût pu le faire l'architecte le plus compétent, et sut mettre dans son plaidoyer toutes les ressources de sa vive intelligence et toute l'habileté de sa parole : il exerçait évidemment une véritable séduction sur son entourage d'élite. M. le chef de cabinet prit l'engagement d'appuyer de tout son pouvoir une demande qui lui semblait offrir toutes les garanties désirables de succès.

Mais ce n'était encore qu'une promesse : il fallait à tout prix voir le ministre lui-même; Monseigneur y tenait absolument, et c'était aussi l'avis de MM. les sénateurs et députés. Il fut donc résolu qu'on insisterait, le séjour à Paris devant être prolongé jusqu'au jour d'une audience nouvelle.

Le lendemain jeudi, à une heure matinale, les habitants de Montmartre contemplaient avec édification et surprise un vénérable prélat, gravissant à pied, par un froid rigoureux et sous les flocons d'une neige abondante, les pentes difficiles qui conduisent au sommet de la célèbre colline. L'évêque de Nantes, — car c'était lui — voulait offrir le saint sacrifice de la messe dans l'église provisoire du Vœu national, et confier le succès de son œuvre au Cœur adorable de Jésus, dont il savait toute la miséricor-

dieuse puissance. Il est facile de comprendre quelle dut être, en cette circonstance solennelle, l'ardeur de sa prière, dans cette chapelle où déjà tant d'*ex-voto* rendent hommage à l'inépuisable bonté du Cœur sacré de notre Sauveur. Le R. P. Rey, supérieur de la résidence, profondément touché d'une foi si vive et si courageuse, promit d'envoyer bientôt lui-même son offrande pour l'achèvement de la cathédrale de Nantes.

Au retour, Monseigneur recevait une lettre qui l'invitait à se présenter chez M. le ministre le jour même. Nos sénateurs et nos députés attendaient Sa Grandeur à l'hôtel de la place Vendôme. Fortifié par son pèlerinage, et plein de confiance dans le secours divin, notre pieux évêque exprima devant M. le ministre, en termes chaleureux, et avec une éloquence irrésistible, les désirs de tout son peuple ; il fit ressortir la générosité de son Chapitre, l'empressement général pour une souscription qui, en trois semaines et dans la seule paroisse de Saint-Pierre, avait déjà produit une somme considérable ; la nécessité, ou tout au moins l'obligation de suprême convenance dans laquelle il se trouvait, d'abriter promptement sous les voûtes du nouvel édifice le tombeau de Lamoricière, ce chef-d'œuvre de sculpture que tant d'autres nous envient. Il offrait enfin, au nom de tous, de se charger, en quatre années, du tiers de la dépense totale nécessaire pour l'achèvement de l'église-mère de son diocèse.

On vit bientôt M. Martel tendre affectueusement les mains à Sa Grandeur. — « Je suis heureux, Monseigneur, lui dit-il, avec une grâce charmante, d'aller au devant de vos désirs et d'encourager, tout en les récompensant, les sacrifices de vos fidèles. Chaque année, vous recevrez la somme désirée pour votre cathédrale jusqu'au complet et prompt achèvement des travaux, et je prie M. de Boissieu, mon chef de bureau, de vous ouvrir sur l'heure un crédit de *cinquante mille francs*, pour que vous puissiez établir sans retard les bases de votre chantier. »

La joie était au comble : nous ne saurions peindre l'émotion, la profonde gratitude de notre évêque et des éminents concitoyens qui l'entouraient, M. Martel a droit aux remerciements les plus sincères : les Nantais conserveront le souvenir de son nom.

La reconnaissance est un devoir bien doux à remplir. Le vendredi, Monseigneur s'empressa d'aller à Notre-Dame des Victoires célébrer une messe d'actions de grâces, et prier pour tous ses bienfaiteurs. Le lendemain matin, avant de revenir au milieu de nous, Sa Grandeur s'arrêtait encore à Chartres pour offrir, aux mêmes intentions, l'adorable sacrifice dans la célèbre crypte de Notre-Dame de Sous-Terre.

Dimanche, Monseigneur paraissait dans la chaire de sa cathédrale et communiquait à tous, avec bonheur, le résultat de ses persévérants efforts.

— Mardi dernier, les ouvriers du chantier de la cathédrale se sont présentés spontanément à l'Evêché, ayant à leur tête M. l'architecte qui dirige les constructions : ils venaient féliciter Monseigneur de l'heureuse issue de ses instances près de M. le ministre des cultes, et surtout lui offrir l'expression de leur reconnaissance pour le nouveau service qu'il avait rendu à la classe ouvrière en lui procurant du travail, et en lui assurant des ressources dont elle a si grand besoin. Monseigneur a été profondément touché de cette démarche. »

— Voici le relevé des sujets traités, dans leurs mandements de carême, par NN. SS. de Bretagne et de Vendée :

S. E. le cardinal-archevêque de Rennes : *Les Anticléricaux.*
Mgr de Nantes : *La Providence.*
Mgr de Vannes : *L'instruction de l'enfance et de la jeunesse.*
Mgr de Quimper : *Le bon usage des souffrances et des épreuves de la vie.*
Mgr de Saint-Brieuc : *L'impiété contemporaine.*
Mgr de Luçon : *L'oubli de l'âme.*

— Notre Société archéologique poursuit, depuis quelque temps, une veine heureuse. Après des trouvailles mérovingiennes faites à Vertou, sont venues celles, si curieuses, des dolmens de Pornic et du pays de Retz ; puis la découverte, dans les profondeurs du bassin de Penhouët, du port préhistorique de Saint-Nazaire, a eu le plus grand retentissement dans le monde des archéologues. Enfin, voilà qu'au beau milieu de notre ville, le mois dernier, des substructions de l'enceinte gallo-romaine du Portus Nannetum ont été mises à jour, et donnent un nouveau point de repère pour le tracé du plan de la cité gallo-romaine des Nannètes. — La curiosité publique a été vivement excitée par le déblaiement de ces débris antiques ; bon nombre de nos concitoyens sont allés les visiter avec d'autant plus d'intérêt que c'était, pour ainsi dire, une page de notre histoire qui venait d'être retrouvée. Aussi félicitons-nous les vaillants chercheurs de notre Société d'archéologie nantaise, espérant qu'ils obtiendront un jour, au concours des sociétés savantes, la récompense bien légitime de leurs travaux.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1877. In-18, 106 p. Nantes, imp. veuve Mellinet.

ANNUAIRE statistique, historique et administratif du département du Morbihan ; par Alfred Lallemand, juge de paix du canton est de Vannes, 1877. In-18, IV—228 p. Vannes, imp. et lib. Galles..... 1 fr. 25

BUEZ AN TAD JULIAN MANER, religius eus a compagnunez Jesus, hag abostol Breiz-Izel. Scrivet e brezonec; gant an tad J. Bleuzen, eus ar menez compagnunez. In-32, X-234 p. Quimper, imp. de Kerangal; les lib. de la Bretagne.

CATALOGUE des tableaux, dessins, bas-reliefs et statues exposés dans les galeries du musée de la ville de Rennes. In-8°, 261 p. Rennes, imp. Leroy fils..... 1 fr. »

DIX PIÈCES DRAMATIQUES, à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc ; par l'abbé du Tressay, chanoine honoraire. 2e édition. In-8°, XI-546 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Luçon, lib. Renaud.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINT-NAZAIRE; recueillis et annotés par René Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées. Chap. 1er. Lutte de Saint-Nazaire avec Guérande et les fermiers généraux (1453-1714). In-32, 139 p. Saint-Nazaire, imp. Gérard.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES. Monuments mégalithiques, instruments de bronze, débris romains, régime féodal et ecclésiastique ; par M. Guidel. In-8°, 60 p. Lorient, imp. Eug. Grouhel.

NOUVELLES ÉTUDES SUR LES ORIGINES DE LORIENT, en réponse à une diatribe contre les premiers coopérateurs à la fondation de cette cité; par M. J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. In-8°, 122 p. Dinan, imp. Bazouge.

NOUVELLE THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DE LA BOTANIQUE, suivie d'une analyse des familles des plantes qui croissent en France ou qui y sont généralement cultivées en pleine terre, dans les parcs, les jardins et les champs; par le docteur Ecorchard, directeur du Jardin-des-Plantes de Nantes. In-18 jésus, LV-462 p. Mesnil, imp. Firmin Didot; Paris, lib. agricole de la *Maison rustique*..... 6 »

PRESSE (LA) POLITIQUE SOUS RICHELIEU ET L'ACADÉMICIEN JEAN DE SIRMOND (1589-1649); par René Kerviler, ancien élève de l'Ecole polytechnique. In-8°, 55 p. Paris, imp. de Soye et fils; lib. Baur.

Extrait du *Correspondant*.

SAINTE-FAMILLE-DU-CHÊNE (LA) à la Rabatelière (Vendée). In-32, 16 p. et vign. Nantes, imp. Boucherie et Cie.

UN PEU DE THÉOLOGIE à propos de la *Théodicée* de M. l'abbé Brin, professeur de philosophie au séminaire de Coutances; par l'abbé du Tressay. In-12, 48 p. Luçon, imp. Gandriau.

Extrait de l'*Union de l'Ouest*.

UNE VISITE AUX RUINES DE L'ABBAYE DE LEHON, près Dinan; par D.... presbyter. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON

I

C'était en 1608, sous le règne du bon Henri et pendant le mois de décembre. Luçon attendait l'arrivée d'un nouvel évêque, nommé déjà depuis environ deux ans. Décembre, c'est l'époque des longues veillées et des interminables causeries. Chez les fidèles, chez les prêtres, parmi les protestants eux-mêmes, les groupes réunis autour de la bûche pétillante de chêne du Bocage, ou de la bûche de frêne du Marais à la flamme d'argent, s'entretenaient de la grande nouvelle. Il y avait si longtemps qu'on n'avait vu un évêque de Luçon à Luçon ! Aucun n'avait apparu depuis René de Salla, mort le 18 avril 1584, au château de Montorgueil, près Saint-Vincent-sur-Graon, dans le cours d'une visite pastorale, et enterré dans le chœur de l'église cathédrale par les soins de Michel Papin, vicaire général, et de David Rochereau, ses exécuteurs testamentaires [1].

Depuis ce temps, c'était le chapitre qui avait gouverné le diocèse. Il l'avait fait avec une sagesse et une fermeté d'autant plus remarquables, qu'il avait eu à combattre à la fois contre les protestants,

[1] René de Salla, avant d'être évêque, était religieux célestin de l'abbaye de Jard.

qui lui enlevaient ce qu'ils pouvaient par la violence, et contre les usurpations de la famille de Richelieu, qui prétendait lui enlever légalement à peu près tout ce qui lui restait.

Enfin, Luçon allait avoir son évêque, et c'était le 21 décembre que le prélat devait arriver. Si nous nous aidons de l'histoire, nous trouverons que les propos suivants durent comme nécessairement se tenir parmi les membres du clergé, dans les salons des riches et parmi le peuple.

— Enfin, le jeune prélat s'est décidé, et, au lieu d'imiter Jacques du Plessis de Richelieu, qui s'est tout petitement soumis à recevoir le sous-diaconat en 1585 après avoir été nommé évêque, n'étant encore que minoré, et son successeur Messire Hyvert, *cet homme de paille, dont la dame de Richelieu s'est servie pour jouir de l'évêché* en attendant qu'un enfant de la famille de Richelieu pût en prendre le titre, il s'est fait sacrer évêque par le pape. Il agit mieux dans les intérêts du diocèse que son frère Alphonse lui-même, qui, évêque de Luçon depuis l'âge le plus tendre, n'a jamais résidé. Celui-ci, du moins, est entré dans un monastère ; il n'aime point les honneurs, qui le recherchent, ni les richesses, qui suivent les honneurs. La pauvreté fait ses délices : né pauvre, il veut rester pauvre et mourir avec les pauvres. C'est un saint qui réjouit les anges du ciel. N'empêche qu'à Luçon, il nous faut un saint aussi, mais un saint qui soit évêque [1].

— Avant tout, il nous faut un homme. On nous envoie un garçon de vingt-trois ans, un enfant! *Quis putas puer iste erit?*

[1] Alphonse-Louis de Richelieu, vingt-sixième évêque de Luçon, ne résida pas. Il donna sa démission et se renferma à la Grande-Chartreuse. On l'en retira pour le faire successivement archevêque d'Aix et de Lyon. En 1632, il devint grand aumônier de France et chevalier du Saint-Esprit. Il fut abbé commendataire de plusieurs monastères, entre autres de l'Ile-Chauvet, au diocèse de Luçon. Il fut proviseur de la maison de la Sorbonne, cardinal, ambassadeur à Rome, etc. En 1645, il présida l'assemblée générale du clergé de France. Il mourut le 23 mars 1653, à l'âge de soixante-onze ans. Il fut enterré dans la riche église de la Charité de Lyon, qu'il avait fait construire. Il voulut qu'on gravât sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Pauper natus sum, paupertatem vovi. Pauper morior et inter pauperes sepeliri volo.

— Il est vrai qu'il est de la famille des Richelieu, ces évêques-nés de Luçon.

— Qu'ont donc de plus que les autres gentilshommes ces du Plessis, qui, depuis quelque temps, aiment tant à faire parler d'eux sous le nom de Richelieu ? N'avons-nous pas en Bas-Poitou des familles qui rivalisent avantageusement avec ces hobereaux hauts-poitevins, et, dans notre clergé, des gentilshommes, chanoines ou simples prêtres, qui, au point de vue de la naissance, du talent personnel et de l'expérience, l'emportent sur ce jeune cavalier de vingt-trois ans ?

— Vous parlez de naissance. Est-il donc nécessaire d'être gentilhomme pour être évêque ? Et les apôtres étaient-ils de hauts et puissants seigneurs ? Notre bourgeoisie bas-poitevine a fourni au clergé, au chapitre et à la liste des évêques de Luçon assez de sujets pour qu'on prenne le talent là où il se trouve.

— Moi, je me tiens à dire que, parmi les évêques de Luçon, ceux pris dans le pays, n'importe dans quelle classe, n'ont pas fait déshonneur au siége, et que, si nous devons beaucoup aux étrangers qui ont exercé le ministère épiscopal parmi nous, nous devons beaucoup aussi aux prêtres indigènes devenus les premiers pasteurs du diocèse ; et j'en conclus qu'on eût pu trouver parmi nous aussi bien et mieux qu'un tout jeune homme, destiné d'abord à l'état militaire et plus accoutumé à conduire un cheval qu'à diriger des âmes.

— Vous êtes peut-être un peu sévère. Si le siége de Luçon peut se glorifier de compter parmi ses évêques bon nombre de Bas-Poitevins qui l'ont éclairé et édifié par leur science et leurs vertus : tels que les La Voirie, les Martineau, les Fleury, les La Roche, les Boutaud, etc., il n'a pas oublié que, parmi ses plus illustres prélats, figurent aussi des sujets nés hors du diocèse, et notamment Louis de Bourbon, descendant de saint Louis et grand-oncle d'Henri IV, glorieusement régnant. Il n'avait que trente ans lorsqu'il remplaça le cardinal Jean de Lorraine sur le siége de Luçon : le souvenir de ses travaux est encore vivant dans les esprits. Ses ordonnances disent

quels furent son zèle et sa sagesse ; ses armes, qui surmontent le portail du palais épiscopal, marquent le soin qu'il eut de restaurer la demeure de nos évêques. Malheureusement son séjour parmi nous ne fut que de quelques années : espérons que le nouveau prélat ne le cèdera pas en mérite personnel à l'illustre cardinal et que son séjour se prolongera davantage. Des lettres de Rome et de Paris racontent de lui des merveilles. L'an dernier, à Rome, invité à prendre part à une conférence sur une des questions les plus difficiles du traité de la grâce, il a parlé avec une aisance et une clarté qui ont ravi le pape et les cardinaux. Aussi Paul V lui a-t-il dit qu'il était juste qu'il fût sacré avant l'âge, puisqu'il avait de la science et de la sagesse au-dessus de son âge. Quoique le pape lui eût donné l'onction épiscopale, il a voulu, avant de prendre en main le gouvernement du diocèse, séjourner encore un an à Paris, afin de compléter ses études, et pendant que nous nous inquiétions à Luçon de ce qu'il faisait là-bas, pendant que le chapitre exprimait, avec une liberté que je ne puis que louer, la crainte que le jeune évêque ne suivît les errements de ses prédécesseurs et ne touchât les revenus de l'évêché sans en prendre la charge, lui, comme la laborieuse abeille, butinait dans les écoles catholiques, afin d'apporter à la ruche le miel d'une saine doctrine.

Dans les maisons des fidèles, les vieux hommes et les vieilles femmes n'auront pas manqué de rappeler les splendeurs anciennes de la réception des évêques. Le peuple se portait en foule aux dernières maisons de la ville, près de l'église de Saint-Mathurin. Là se tenait, à pied, le seigneur de Sainte-Gemme, vassal de l'évêque. Il était habillé *en pourpoint de soie et en chausses semelées, l'épée au côté*. Lorsque le prélat arrivait, le seigneur approchait, prenait les rênes de son cheval et le conduisait ainsi jusqu'à la porte de l'évêché. Mais que les temps sont changés ! Les du Bouchet, seigneurs de Sainte-Gemme, ont brisé du même coup avec Dieu et avec son représentant dans le diocèse : l'un d'eux s'est emparé par surprise de la ville de Poitiers pour le compte des protestants, tandis qu'un autre a chassé le prieur de Saint-Cyr-en-Talmondais, a converti

l'église en grange et a pris à Poiroux le titre de baron. L'église de Saint-Mathurin existe encore [1] ; mais l'église paroissiale de Saint-Filbert a été ruinée de fond en comble ; la cathédrale elle-même, avec ses autels brisés et ses voûtes ébranlées ou détruites, n'est presque qu'une ruine ; l'évêché, en partie démoli, ne peut être habité. Des halliers ont envahi les cours. Les calvinistes ont établi un prêche tout près de la cathédrale, comme pour narguer l'évêque, le clergé et les fidèles. Il faut que le jeune prélat ait du courage pour consentir à venir à Luçon.

De leur côté, les protestants n'auront pas manqué de deviser sur la prochaine arrivée d'Armand de Richelieu. Outre leur séparation des catholiques, ils étaient, sur certains points politiques, comme sur les doctrines religieuses, divisés entre eux : la haine qu'ils portaient à l'Église les tenait seule unis comme une masse compacte, et, tandis que les plus conséquents avec eux-mêmes tournaient, en religion, au rationalisme sans en connaître les subtilités, et, en politique, au républicanisme comme précurseurs inconscients de la révolution, d'autres, réagissant en pratique contre leurs propres principes, remplaçaient l'orthodoxie véritable par une orthodoxie de convention, et restaient fidèles au roi, tout en professant une doctrine qui contient en germe l'anarchie la plus absolue.

Divisés entre eux, unis contre l'Église, ils résolurent, en attendant mieux, de faire au nouvel évêque une opposition systématique qu'on décorerait peut-être aujourd'hui du nom de résistance légale.

Tel était l'état des esprits ; l'état des choses y répondait parfaitement. Les maisons des particuliers et les monuments publics portaient encore des traces horribles des discordes civiles. Des ruines recouvrant des sépultures sans tombeaux et parfois ignorées, des habitations à moitié détruites, n'offrant que d'insuffisants asiles, l'église de Saint-Filbert ébranlée jusque dans ses fondements et abandonnée, la cathédrale mutilée, encore teinte du sang des prêtres

[1] L'église de Saint-Mathurin existait sous l'épiscopat de Richelieu ; elle a été détruite par la Révolution.

et des fidèles morts en la défendant, les murs et les tours de la ville et de l'évêché presque entièrement renversés, disaient assez de quelles scènes de carnage Luçon venait d'être témoin. L'évêché, qui, avec ses restes de fortifications, abritait pendant les nuits cruelles de la guerre civile la population timide, n'avait plus ni bâtiments solides, ni dépendances. C'était une solitude désolée. Les rues, couvertes d'une épaisse boue calcaire, ne permettaient l'usage que de chaussures rustiques.

Tel était l'aspect qu'offrait au grand seigneur de vingt-trois ans, évêque de Luçon, la ville dont il avait reçu le titre et où il était résolu de résider. Le pays entier était ruiné : « Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le premier, » écrivait-il à Mme de Bourges, une amie de sa famille. Quelques lignes plus haut il disait : « Il ne se trouve ni gentilshommes ni autres qui aient de l'argent et du drap. » Voilà le fruit des guerres civiles.

Ne pouvant loger dans l'évêché, en parti démoli, il se trouva sans avoir une pierre où reposer la tête. Aussi, après avoir rendu à Dieu ses actions de grâce, son premier soin fut-il de se caser dans une modeste maison de loyer. « Je suis extrêmement mal logé, écrivait-il à Mme de Bourges environ un an après son arrivée à Luçon, car je n'ai aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée. Vous jugez que je n'ai pas besoin de grand hiver; mais il n'y a de remède que la patience. Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable..... Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni allée, ni quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. »

Lorsque Richelieu se présenta en si mince appareil au milieu des ruines de sa cathédrale, de son évêché et de sa ville épiscopale, il fut cependant facile aux hommes intelligents de comprendre que Luçon avait un évêque. La divine Providence l'avait mieux doté du côté des muscles que de la chair. Son corps maigre et nerveux était droit ; son attitude fière, sans être provocatrice ; son regard ferme et décidé, sans être audacieux ; ses lèvres, tant soit peu pincées, surmontées d'une légère moustache, indiquaient à la fois du sérieux,

de l'esprit et de la volonté. Son front large, derrière lequel fuyait, avec une sorte de négligence, sa barrette, semblait compléter le tableau par un éclair de génie. C'était l'homme supérieur. Les chanoines purent saluer en lui un chef; les catholiques, un protecteur; les protestants, un lutteur intrépide; les membres de la noblesse, un gentilhomme qui pensait les valoir ; le diocèse, un pasteur.

Sachant que l'union fait la force, Richelieu s'appliqua d'abord à régler un différend relatif à la distribution et à l'administration des biens de l'Église de Luçon, qui avait donné lieu, entre les évêques ses prédécesseurs et le chapitre, à un procès regrettable, qui durait encore. Sous l'influence d'un esprit sage et éclairé comme le sien, mûr avant le temps, les difficultés s'aplanirent, et, le 4 juin 1609, cinq mois et demi après son arrivée, une transaction à l'amiable réglait les droits de l'évêque et ceux du chapitre.

Le nouvel évêque ne tarda pas à se concilier les plus vives sympathies : « Je suis, dans ma baronnie, aimé, ce qu'on veut me faire croire, de tout le monde, écrivait-il à Mme de Bourges ; mais je ne sais que vous en dire encore, car tous les commencements sont beaux, comme vous savez [1]. »

Malgré l'état de gêne dans lequel il vivait à Luçon, malgré le logis plus que modeste qu'il habitait, le cadet de la famille de Richelieu avait conservé des airs de grand seigneur tels qu'il pouvait écrire : « Tout notre fait va honorablement, car on croit que je suis un grand monsieur dans ce pays. » Il y avait dans son existence un mélange de simplicité résignée et de prétentions aristocratiques qui laissait parfaitement voir le fond de sa pensée, qu'à l'occasion, du reste, il exprimait nettement. L'exiguité de sa maison de loyer ne l'empêcha pas de prendre un gentilhomme du nom de Labrosse pour maître d'hôtel, et, si son repas était plus que sobre, avec son petit vin de Luçon, il n'en voulait pas moins que

[1] Luçon était évêché et baronnie. Autrefois, il comprenait une baronnie ecclésiastique et une baronnie laïque. Du temps de Richelieu, les deux baronnies étaient réunies dans les mains de l'évêque.

ses mets fussent servis sur des plats d'argent. Ses plats d'argent, il les attendit plusieurs années.

Il se fût contenté de deux douzaines ; il n'avait pour les acheter que cinq cents écus, qui lui étaient dus à Paris. Il en parle dans une lettre du 10 juin 1610, et dans une autre lettre, sans doute de date postérieure. Cette fois, il avait ses cinq cents écus, car il dit à Mme de Bourges : « Je vous prie de me mander ce que me coûteront deux douzaines de belle grandeur, comme on les fait. Je voudrais bien qu'il y eût moyen de les avoir pour cinq cents écus, car mes forces ne sont pas grandes. Je sais bien que, pour cent écus de plus, vous ne voudrez pas que j'aie quelque chose de chétif[1]. Je suis gueux, comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent ; mais toutefois, lorsque j'aurai plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Qnand j'aurai su le prix, je vous enverrai cinq cents écus, s'ils y peuvent fournir, et vous prierai de vouloir bien me faire cette faveur, que d'achever de me mettre en ménage, puisque vous avez commencé. »

Sa jeunesse et ses goûts n'empêchaient pas Richelieu de résider fidèlement dans son évêché crotté. Près de deux ans s'étaient écoulés sans qu'il eût revu Paris. Le 10 juin 1610, un mois après la mort de Henri IV, il écrivit à Mme de Bourges pour lui annoncer l'intention où il était d'aller y faire quelque séjour. Cette lettre nous apprend que le jeune prélat avait été malade, et nous montre tous ses embarras. Où logera-t-il ? A Paris, il n'a ni mobilier, ni appartement ; pour un évêque surtout, les chambres garnies ont leur inconvénient : il n'est pas riche ; les loyers sont chers : il prie Mme de Bourges de lui en retenir un, si elle en trouve à bon marché. Le vin aussi est cher. Combien vaut-il le muid à Paris ? Si l'on en porte de Luçon, il reviendra à dix-sept écus la pipe, rendu en cave. « Si vous me donnez bon conseil, ajoute-t-il, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut. Et, d'autre côté,

[1] Il y a probablement quelque chose de passé dans cette phrase.

tenant de votre humeur, c'est-à-dire étant un peu glorieux, je voudrais bien, étant plus à mon aise, paraître davantage, ce que je ferai plus facilement ayant un logis à moi. C'est grande pitié que de pauvre noblesse ; mais il n'y a remède : contre fortune, bon cœur. »

Dans un second article, nous verrons en quelles circonstances Richelieu exécuta son projet de voyage, et nous parlerons de son administration diocésaine. Nous avons aujourd'hui surtout montré le grand homme aux prises avec les difficultés de la vie domestique. Pour donner à notre récit plus de valeur, nous le faisons suivre de quelques lettres adressées par le jeune prélat à Mme de Bourges, sa conseillère intime dans l'installation de son ménage.

L'abbé DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

LES PEINTURES DE M. PAUL BAUDRY

A L'OPÉRA*

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher ami,

Le riche et complet album que vient de publier la maison Goupil, et sur lequel vous me demandez mon sentiment, sera, à coup sûr, fort recherché par tous les amateurs de la grande peinture historique, et ils sont nombreux encore, grâce à Dieu ! En parcourant cet in-folio de bibliothèque, qui ne contient pas moins de quarante-huit planches, obtenues par les procédés de la photogravure, je songeais à un temps, qui n'est pas bien éloigné, — une trentaine d'années, au plus, — où l'artiste ne pouvait compter, pour propager son œuvre, que sur le graveur ou le lithographe. Une longue existence eût à peine suffi pour creuser le métal et terminer un tel travail, c'est-à-dire un ensemble de peintures décoratives le plus considérable, sous tous les rapports, qui ait été exécuté de nos jours. Notre époque de trains rapides ne s'accommoderait plus de cette lenteur : impatiente de jouir, elle recourt aux merveilleux résultats de la photographie ; et quelques mois suffisent pour faire

* *Peintures décoratives du grand foyer de l'Opéra, par Paul Baudry, de l'Institut. — Notice biographique et description, par E. About.* — Album grand in-folio, Paris, Goupil et Cie, imprimeurs et éditeurs, 9, rue Chaptal. Prix : 250 francs.

surgir un véritable monument. On peut appeler ainsi l'album qui est là, devant nos yeux.

La première planche présente le remarquable portrait de M. Paul Baudry, dessiné par lui-même; portrait d'une grande énergie d'expression et d'allure, vigoureusement buriné par M. Ch. Bellay, son ami, pensionnaire de la villa Médicis.

Vient ensuite la biographie du peintre, par M. Edmond About; c'est une notice touchante et sincère. L'érudit et attrayant écrivain a fait précéder chaque sujet d'une explication détaillée; puis on entre de plain-pied dans l'examen des compositions. C'est infiniment agréable et intéressant de pouvoir étudier ainsi de près, à son aise, une œuvre aussi complexe; on a pu admirer sur place l'ensemble de cette harmonieuse et savante décoration; mais l'excursion courte et tourmentée que vous faites dans un foyer de théâtre, accosté par les uns, coudoyé, bousculé par les autres, vous permet-elle vraiment de fixer quelque part votre attention? Le regard court sur ces immenses surfaces, où l'éclat des couleurs lutte avec les dorures; on estime en bloc la valeur de tant de richesses; mais l'œuvre du maître, son labeur opiniâtre, les obstacles qu'il a rencontrés, le succès qu'il a obtenu, en tient-on bien assez compte?

Si l'on ouvre ce volume, édition d'une beauté rare, on pourra observer tout, jusqu'à l'étude, et sans fatigue cette fois. On ne le fermera, j'en réponds, qu'à la dernière page.

Vous assistez à l'enfantement de l'œuvre; vous la voyez germer, éclore, pour ainsi dire, sous l'inspiration de l'artiste; et ce n'est pas assurément une des moins piquantes surprises que vous ait ménagées l'éditeur, que d'offrir, à la suite de la composition arrêtée, la planche qui reproduit le dessin préparatoire, le *carton*, — c'est son nom; — et les carreaux tracés témoignent qu'il a servi pour la transcription sur la toile définitive.

Quel amateur sérieux, quel ami d'un peintre n'a pas rêvé de le surprendre au milieu de ses croquis, épars sur sa table, sur son chevalet, à terre, faibles linéaments où domine l'accent de la nature saisi sur le modèle vivant? Ces notes concises, expressives, claires pour lui seul, il va les coordonner, les souder en figures d'ensemble,

en groupes, et il formera ainsi sa composition. Cette curiosité légitime est satisfaite ici, sans indiscrétion : l'auteur et l'éditeur vous y invitent. Ces cartons vous présentent déjà très-bien la donnée générale du sujet : chaque personnage a sa place, son attitude, son expression, fixées par un trait ferme et savant. Quelques rares surcharges, variantes ou suppressions, vous font pénétrer dans l'intimité de la pensée du maître, en constater les transformations successives ; vous vous sentez entraîné au courant des fluctuations de son esprit ; vous partagez, en fin de compte, cette fièvre salutaire d'élaboration qui décuple ses facultés, et qui vous transporte d'une profonde admiration.

Ces compositions, que la photogravure rend avec tant d'exactitude, sont d'une coloration de sépia douce et agréable. Ne vous attendez donc point à retrouver cette variété, cette richesse de coloris qui sont un des grands charmes de la peinture de M. Paul Baudry, et qui ne perdent rien de leur vivacité ni de leur harmonie au contact des dorures et sous l'éclat des lustres. En revanche, vous possédez, dans leur intégrité, les qualités primordiales de toute œuvre d'art, un dessin nerveux et personnel ; les silhouettes, heureuses et variées, d'une composition toujours appropriée à l'architecture ; enfin, les masses sobres de l'effet.

J'ai dit que M. Edmond About avait contribué, pour sa part, à guider, à éclairer le lecteur, et, je l'avoue, il y a un vrai plaisir à le suivre. Ce n'est pas un cicerone ordinaire que M. About ; à chaque tour de feuille, il vous accompagne, avec sa grâce attique ; il vous ouvre complaisamment les arcanes des légendes mythologiques, et, le talent de l'artiste et celui de l'écrivain se prêtant un mutuel appui, on ne trouve pas encore trop démodés les dieux du paganisme, ces héros, ces muses, ces corybantes et ces bacchantes. Tous ces païens nous rappellent tant de chefs-d'œuvre incomparables, tant de maîtres qu'ils ont inspirés et immortalisés !

Avant de vous laisser parcourir cet ensemble décoratif, M. About développe ainsi le programme d'ensemble :

« Un peintre d'histoire, appelé au périlleux honneur de décorer le foyer du nouvel Opéra, ne pouvait oublier que les Grecs, nos

maîtres en tout, ont divinisé la Poésie, la Musique et la Beauté... Nous sommes au rendez-vous des plus nobles et des plus gracieux Génies : l'architecture, la statuaire et la peinture ont construit et décoré le théâtre ; la poésie, la musique et la danse l'animent ; elles y font circuler un courant de vie artificielle, intense et quelque peu surhumaine... Son esprit s'élève d'abord vers les sources divines de l'art ; il va droit au Parnasse... Pour compléter l'expression de sa pensée, il oppose au Parnasse... les poètes » et les artistes de l'antiquité.

« La Musique plane sur tout l'ensemble » : c'est le plafond central. « L'idée dramatique apparaît dans deux plafonds secondaires, dont l'un figure la Tragédie et l'autre la Comédie. La conception du peintre se développe et se précise dans dix grandes compositions qui tournent autour des voussures, et qui expriment les caractères et les effets de la Musique et de la Danse. La Musique calme la folie dans le tableau de David charmant Saül. Elle a raison de la mort elle-même, dans le drame d'Orphée et d'Eurydice. L'art naïf des bergers vit dans une scène inspirée des idylles de Théocrite et des églogues de Virgile. Dans l'*Assaut*, la musique guerrière conduit les hommes à la victoire. Le rêve de sainte Cécile représente l'art sacré... Le peintre a représenté la danse virile des Corybantes et des Curètes autour du berceau de Jupiter ; la danse échevelée des Ménades autour du cadavre d'Orphée ; la danse fatale, meurtrière, impie, de Salomé devant Hérode. Le triomphe de la Beauté, but suprême et dernière fin de tous les arts, est figuré par le jugement de Pâris. Enfin, la supériorité de l'art idéal sur le réalisme grossier éclate dans l'antique symbole d'Apollon, vainqueur de Marsyas. »

Que de fois on a interjeté appel de ce jugement, depuis ces nébuleuses époques ! De nos jours, la doctrine du laid ne nous envahit-elle point de tous côtés, au théâtre comme en art, et n'entendait-on point, à l'exposition de ces peintures, quelques protestations contre ces idéalités surannées ? Les adeptes de M. Zola auraient préféré sans doute quelque scène de mœurs actuelles bien

faisandées, quelques mascarades où l'on eût vu trôner les divinités et les héros des bals publics et du cabaret ? Non ! mille fois non ! Ces Muses, avec cette fière allure et l'ample jet de leur draperie, sont bien à leur place. « Les filles de Jupiter et de Mnémosyne, ajoute avec raison M. About, sont là chez elles ; elles nous font les honneurs de la maison. »

Au dessus des portes se détachent dix médaillons, où l'artiste a agencé des groupes d'enfants de stature héroïque, qui représentent la musique instrumentale des peuples anciens et modernes, depuis le sistre des Pharaons jusqu'au clairon de nos soldats.

Le plafond central est la première composition que nous offre l'album ; c'est l'idée-mère.

« La Mélodie, en robe verte, couronnée de liserons, fleurs éphémères, chante comme l'alouette. L'Harmonie, sa sœur inséparable, et qui ne serait rien sans elle, l'accompagne. A gauche, plane la Gloire, drapée de rouge; elle élève au dessus de sa tête une couronne de lauriers, et porte dans l'autre la trompette héroïque; à droite, la Poésie, vêtue de pourpre et couronnée d'or, est emportée au vol impétueux de Pégase. Autour d'une balustrade, qui relie le tableau à l'architecture, des Génies adolescents se jouent parmi les eaux jaillissantes, les oiseaux et les fleurs. »

Classée en tête par l'importance du sujet, ainsi que les deux plafonds de forme ovale qui la suivent, cette composition occupe aussi la plus grande surface que l'artiste ait eu à peindre. Quelle toile imposante, en effet ! Quatre mètres trente de hauteur sur une largeur de treize mètres quarante-cinq ! Je n'ai garde, assurément, de mesurer, en toute œuvre d'art, le mérite sur l'étendue. Combien de chefs-d'œuvre, à cet étroit calcul, perdraient leur valeur réelle ! Pourquoi, néanmoins, ne pas tenir compte des difficultés multiples qui peuvent, en cette occurrence, intimider le talent le plus audacieux ? Il faut, en effet, que l'artiste perce fictivement ces espaces immenses ; qu'il les creuse par la perspective; qu'il les anime par les personnifications appropriées à son sujet; il faut, enfin, qu'il fasse *plafonner* ses figures ; qu'elles semblent s'élever naturellement dans les airs, et y planer, comme l'oiseau même.

Nous ne saurions trop féliciter M. Baudry d'avoir abordé hardiment l'épineux problème des raccourcis; cette audace lui a porté bonheur. Il n'a pas voulu se soustraire à ce principe rigoureux de la haute décoration. Il avait, cependant, en ce genre, plus d'un exemple contraire à suivre : tant de maîtres modernes, M. Ingres à leur tête, ont si souvent dérogé à cette règle fondamentale, et fait, selon nous, acte de défaillance !

Le travail est rude, convenons-en, la tâche ingrate ; ces pénibles efforts d'agencements, d'attitudes, qui commandent la science la plus sûre, la plus correcte de dessin, le commun des mortels est-il capable de les estimer à leur prix? Ce sont les tours de force de virtuose qui l'étonnent, sans le charmer; il est vrai qu'on n'est pas habitué à voir planer ainsi des figures humaines chargées de draperies, et ces raccourcis paraissent aussi nouveaux qu'étranges. C'est aux initiés seuls qu'il est permis de déchiffrer cette espèce de grimoire; car, dans cette planche, le résultat de la photographie ne donne qu'imparfaitement les dégradations perspectives de la valeur et du ton coloré; l'air ambiant ne circule pas ici, comme dans la peinture, et l'examen est aussi difficile qu'aride.

Ce n'en est pas moins la partie décorative qui exige du maître les connaissances les plus approfondies du dessin anatomique. Dans les études préparatoires qu'il a faites pour cet objet, il ne consulte le modèle vivant que par morceaux, qu'il joint ensuite; tout au plus peut-il se rendre compte d'un effet d'ensemble sur des maquettes en relief. Il perd pied, pour ainsi dire, en cette matière, et son crayon doit suivre le vol de son imagination.

J'insiste à dessein sur la valeur de cette partie importante de l'œuvre, parce que je sais qu'elle sera, bien à tort, la plus délaissée. Tout le monde rendra pleine justice, cependant, j'en suis certain, à la personnification de la Mélodie; on admirera son profil si pur, son geste et son élan inspirés; le regard se promènera avec plaisir sous ces arcades fictives, autour desquelles se jouent des Génies aux formes sveltes, remplissant tous les vides de la façon la plus heureuse.

Le même vigoureux talent de dessinateur s'accentue dans les deux

autres plafonds de forme ovale qui représentent, l'un la Tragédie, l'autre la Comédie. Qui n'appréciera, dans le premier, la touchante figure qui personnifie la Pitié, vêtue de deuil, suppliante et désespérée dans son geste et son attitude, *aux pieds de Melpomène, le glaive en main, assise sur le trépied sacré des Pythies?* On sera frappé d'effroi devant la Fureur, *qui, armée de la torche et du poignard, tombe comme un aérolithe.*

L'autre plafond, la Comédie, n'est pas moins en harmonie avec son sujet. Qu'elle est belle et finement railleuse, l'expression de « Thalie, qui brandit une poignée de verges dans sa main droite, et de l'autre précipite un faune grotesque, en lui arrachant la peau de lion dont il s'était affublé ! L'Esprit, vêtu de rouge, la flamme au front, lance son trait. L'Amour s'envole en riant. »

Une des qualités distinctives et supérieures du talent de M. Paul Baudry, c'est l'action, souvent à son degré le plus intense, l'élan vigoureux et continu, un souffle incessant qui circule partout et ne s'affaiblit point. Tout s'anime sous vos yeux, physionomies, attitudes, draperies, groupes entiers; toutes ces masses figurées par la peinture sont mouvantes; ce don précieux de donner à ce point la vie, la passion à ses figures, est infiniment rare. A propos des voussures qne l'artiste a décorées de dix grandes compositions, l'amateur qui parcourra notre album pourra estimer ce qu'il y a de verve et d'entrain dans cette longue et attrayante série. L'artiste n'est resté nulle part au dessous de son sujet; il paraît être dans son élément lorsqu'il représente la danse des Corybantes et des Curètes autour du berceau de Jupiter. « Sont-ils assez bondissants et tourbillonnants? » comme dit l'auteur des hymnes orphiques. Font-ils assez vacarme avec leurs hurlements héroïques, le bruit des tympanons, des tambours et des cymbales, et le choc des épées contre les boucliers; on conçoit aisément les cris du jeune dieu à ce concert sauvage.

La danse des Ménades autour du cadavre d'Orphée n'est pas moins enfiévrée, et je puis signaler entre toutes cette remarquable figure de bacchante, qui, au paroxysme de l'ivresse, se renverse en

tordant son thyrse. Tout cela est vigoureux, palpitant ; rien n'est commun. C'est à la nature bien interprétée et aux sources élevées de l'art antique que s'est inspiré M. Paul Baudry.

On se sent enflammé du feu sacré du maître, dans cette course vertigineuse à travers ses sujets d'action impétueuse, échevelée. En regardant l'Assaut, on est saisi d'un élan patriotique devant l'ardeur sublime qui emporte vers les remparts ces robustes guerriers. Après cette tourmente, ce simoun d'hommes, de femmes, de combattants, tous hurlant, bondissant, se précipitant à la mort, on tourne la page, et soudain l'on éprouve un salutaire apaisement, comme le dut ressentir Saül, aux accords de la harpe de David. La figure poétique du jeune barde s'enlève sur un ciel doucement éclairé par la lune, dont les clartés se répandent au loin sur un fond de paysage tout oriental. Le groupe du roi d'Israël et de ses enfants, qui cherchent à le retenir et à le calmer, est des mieux disposés et des plus touchants.

Puis vous arrivez en pleine nature, dans une de ces oasis rafraîchissantes, créées pour la rêverie sans fin, loin du bruit et des ambitions de ce monde. « Dans un frais paysage de la Sicile, quelques bergers se reposent à l'ombre des grands arbres. Des jeunes gens se disputent le prix de la flûte ; l'un joue de la syrinx ; l'autre, debout, attend son tour : *amant alterna Camœnæ*. Les enjeux reposent à leurs pieds ; c'est un chevreau blanc et une coupe de hêtre. A droite du tableau, une jeune femme trait une brebis, pour offrir une libation aux dieux. Dans le fond, à gauche, un vieux pasteur garde son troupeau en soufflant dans la cornemuse. »

Bercé par cette musique champêtre, votre regard s'étend sur un paysage adorable ; il vague sur ces collines qui bornent l'horizon ; votre âme s'envole, ravie, vers son Créateur. C'est ainsi que l'artiste vous fait passer des émotions fortes aux douces impressions de la poésie contemplative ; puis vous vous sentez pénétré d'une harmonie angélique : « Aux douces clartés d'une nuit étoilée, sainte Cécile, jeune patricienne, s'est endormie sur une terrasse de son palais ; des anges, éclatants de lumière, lui donnent par leurs chants et par leurs accords un avant-goût de la musique céleste. »

Y avait-il ou non convenance à faire figurer une sainte dans le foyer de l'Opéra? Cette question a été très-discutée. A notre avis, « le sujet s'imposait, » en quelque sorte, à l'artiste, « l'art sacré qu'elle représente ici, ayant forcé, depuis un certain temps, les portes du théâtre. » Nous ne saurions rouvrir le débat; mais on conviendra, du moins, que le sujet est rendu avec une suavité toute religieuse et qui lui assurerait une place honorable sur les murs d'un sanctuaire.

J'ai déjà dépassé les limites qui m'étaient assignées, et je n'ai pas encore parlé du jugement de Pâris, de Salomé, de Marsyas et du drame d'Orphée et Eurydice; ces compositions se recommandent pourtant, comme les précédentes, à un examen sérieux; les mêmes qualités les distinguent. — Le temps et l'espace me pressent, et je ne puis qu'effleurer l'analyse des deux grands sujets qui décorent les extrémités du foyer, je veux dire les poètes, d'une part, le Parnasse, de l'autre. Avec les poètes, M. Baudry nous fait remonter le cours des âges, jusqu'aux temps primitifs : vous êtes en présence des ancêtres des lettres, des sciences et des arts : Homère, Pindare, Achille, Orphée, Hésiode, Platon, puis le peintre Polygnote, le sculpteur Polyclète, etc. C'est une marche triomphale vers les civilisations encore à naître; c'est une apothéose des pères de l'humanité. A droite et à gauche, des épisodes, très-heureusement placés, symbolisent l'agriculture et les arts.

Dans le Parnasse, un groupe entier de muses remplit le côté droit. Descendues du piédestal où nous les avons toujours vues figurer, immobiles dans leur beauté antique, elles ont ici reçu du crayon de l'artiste leurs contours les plus palpitants : Thalie, Calliope, Euterpe, Polymnie, Erato, prennent part à l'entretien général; elles s'animent, elles revivent plus enchanteresses que jamais sous l'éclat harmonieux des couleurs. Quel succès obtiendrait une seule de ces figures à nos expositions, Hippocrène, par exemple, « la source poétique, couronnée de roseaux, le bras appuyé sur son urne féconde! » A gauche, un groupe d'immortels : Beethoven, Mozart, Lulli, Rameau, Méhul; mais j'en passe, car il faut conclure et laisser quelques surprises à qui ouvrira cet album.

Par son éducation d'artiste, Paul Baudry était plus que personne apte à réussir dans cette colossale entreprise. N'eut-il pas, dès sa jeunesse, l'heureuse fortune de connaître Rome, l'Italie; d'y vivre, pendant plusieurs années, d'y admirer sans cesse les maîtres incomparables de tous les arts? Il a gardé le culte de ce merveilleux pays. Comme tous ceux qui y ont résidé et qui en sont revenus, le cœur atteint d'une sorte de nostalgie romaine, il y est retourné, et n'a jamais éprouvé cette singulière impression que l'infortuné Regnault, — un fier tempérament aussi, — exprimait à son père, dans une lettre du 29 mai 1867 : « Que voulez-vous qu'on fasse, quand, de but en blanc, on se trouve en présence de ce formidable géant de la chapelle Sixtine? Que peut-on oser devant lui, quand, à chaque visite, on est écrasé sous un double sentiment d'étonnement et d'admiration, tellement étrange qu'on se demande si ce n'est pas de la peur? Pour moi, Michel-Ange est un dieu auquel on n'ose pas toucher; on craindrait qu'il n'en sortît du feu. »

Paul Baudry a touché à ce dieu; bien plus, il l'a pris corps à corps, et les ailes de son génie, à ce brûlant contact qui devait le consumer tout entier, n'ont même pas été atteintes; son inspiration, son talent, déjà pleins de maturité et de vigueur, se sont encore retrempés, et, de cette dernière étreinte avec le Titan de la Renaissance, il sortit préparé à la lutte. Lorsqu'il s'est agi de décorer le grand foyer du nouvel Opéra, on ne pouvait sérieusement songer qu'à lui. Le résultat a répondu à ce que tous en attendaient : le succès a été éclatant.

De notre étude consciencieuse, mais, hélas! trop incomplète, comme de l'examen sérieux que chacun pourra faire dans la luxueuse édition de M. Goupil, il ressortira certainement, nous n'en doutons pas, que Paul Baudry, en accomplissant cette œuvre, fruit de dix années d'un travail opiniâtre, sans aucune collaboration, cette œuvre, la plus considérable qui ait été exécutée depuis des siècles, est demeuré fidèle à la vraie tradition; qu'il n'a rien abdiqué de ses qualités natives; en un mot, et c'est un suprême éloge, que votre illustre compatriote est resté *lui-même*.

GUSTAVE MARQUERIE.

LOUIS DE LA TRÉMOILLE
ET LA GUERRE DE BRETAGNE
EN 1488 *

XXI

La fière résistance des bourgeois de Rennes releva le cœur de la Bretagne. On comprit que, malgré Saint-Aubin, tout n'était pas perdu ; que sous la protection de Rennes et de Nantes il était possible de refaire une armée, de prolonger la lutte, peut-être de réparer tous les désastres.

Le duc et son conseil ne perdirent pas une minute. Dès le 30 juillet, il envoie deux messagers de confiance demander secours au roi d'Angleterre et à celui des Romains [1]. Le même jour, il fait lever dans le pays de Guérande 200 bons combattants pour garder la place de Redon. Le 3 août, il donne « commission à Jean de » Tromenel de se transporter ès parties de Ploërmel, Josselin, » Guingamp et ès environs, pour choisir et eslire de *bons corps* » pour la deffense du païs. » Le 4 août, « commission à Thébaud » du Maz d'assembler des gens de communes en certaines paroisses » de l'évesché de Rennes. » Le 6 août, il faut de l'argent comptant, le duc met de ses joyaux en gage pour 25,000 livres [2].

* D'après la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (1488), publiée par Louis de La Trémoille, Paris, 1875. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Un vol. gr. in-8°. — Voir le n° de mars 1877, pp. 208-224.

[1] D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.* III, 594-595.

[2] *Reg. de la chancell. de Bret.* de 1487-1488, f. 243 v°, 246 r° et v°, 247 r°.

Le 7 août, la ville de Dinan, après avoir tenu quelques jours contre le vicomte de Rohan, voyant venu sous ses murs La Trémoille avec le reste de l'armée française, se rend aux conditions les plus douces [1]. Elle n'avait pour garnison qu'une trentaine de gentilshommes du pays, on ne comptait pas sur sa résistance. Cet échec n'affecta pas les Bretons et semble avoir redoublé l'activité du duc.

Le 10 août, il envoie dans tous les évêchés de Basse-Bretagne Maurice du Mené, capitaine des archers de la garde ducale, et maître Guillaume de la Noë, pour « assembler en la plus grant diligence » qu'estre pourra les nobles, ennobliz, francs-archiers, esleuz et » bons corps, en leur faisant injonction de se mettre incontinent » sus en armes, sur peine de punition corporelle et confiscation de » leurs biens », et aussi pour « contraindre et compeller tous ceux, » de quelque estat qu'ils soient, qui auront esté taillez et imposez ès » rolles des empruntz, à en faire paiement au trésorier des guerres, » néantmoins quelconques empeschemens. » Le même jour, le duc ordonne aux juges de Vannes d'assembler le peuple « en plus grant » nombre qu'estre pourra », pour « desmolir et abatre les murailles » et forteresses de ladite ville [2]. » Le 12 août, ordre de faire monter sur roues l'artillerie de Nantes. Le 14, institution de Guillaume Calon pour capitaine-général au terroir de Guérande sur terre et sur mer, car l'énergique population de ce coin de terre se battait également bien sur les deux éléments. Le même jour, ordre à François Madeuc et Jean de Tromenel de ravitailler Josselin pour deux mois au moins; en cas de siége de mettre hors de la place les bouches inutiles, de rompre les murailles de la ville en deux ou trois endroits

[1] La vie et les biens des habitants de la ville et de tout l'archidiaconé de Dinan furent garantis, ceux qui voulurent se retirer ailleurs eurent 15 jours pour le faire sans perdre leurs biens. Les autres conservèrent tous leurs priviléges ; il fut stipulé qu'on ne les tirerait point de chez eux pour faire la guerre, qu'au contraire, l'armée du roi sortirait incontinent de leur territoire. Voir D. Morice, *Preuves*, III, 595-597.

[2] *Reg. de la chanc. de Bret. de* 1487-1488, f. 249 v° et 251 v°. Dans l'extrait du mandement relatif à Vannes, on mentionne comme présents au conseil du duc « les comtes d'Albret et de Dunoys, le vichancelier, le seneschal de Nantes, le procureur général, les trésorier et couterolle généraux, et plusieurs autres. »

et de tenir énergiquement dans le château. Ce jour-là encore on scelle l'ordre de remettre à Bisien de Kerousy et Geoffroy La Garde une somme de mille livres « pour emploier au secours de Saint-Malo [1]. »

Car Saint-Malo était assiégé. La Trémoille sortant de Dinan avait mené là son armée. Mais Saint-Malo n'était pas Dinan : le duc de Bretagne comptait bien qu'il ne serait pas pris, le roi ne comptait guère le prendre. Graville, son confident, écrivait, le 12 août à La Trémoille : « J'ay tout maintenant reçu une lettre de vous touchant Saint-Malo, » que vous dites qui est une forte place : c'est chose bien véritable » que c'est vrayment *une des belles places du monde.* Et au regard » de la prendre par force, s'il y a des gens dedans pour la défendre, » *seroit une chose très mal aisée à faire;* mais si n'y avoit que ceux » de la ville, on les pourroit bien prendre par peur, *non pas par* » *autre manière.* » Or, il y avait dans la place 1,200 hommes de guerre bretons et étrangers, sous les ordres de Jacques Le Moyne, grand-écuyer de Bretagne et homme de résolution, qui était venu s'y renfermer à la nouvelle du siége. Aussi Graville ajoutait : « Il » s'entend bien assez par deçà (c'est-à-dire à la cour) ce que y » pouvez faire, par quoy ne pouvez faillir à en estre quitte » [2], même si vous échouez dans ce siége.

Saint-Malo, sur son rocher lié à la terre par une longue et étroite langue de sable [3], que son château dominait absolument et sur laquelle il était impossible de placer de batterie, Saint-Malo était presque inaccessible à l'artillerie assiégeante. La côte la plus voisine était celle de la Cité au dessus de Saint-Servan, à mille mètres environ de la place assiégée : les canons ne portaient pas si loin. Il fallut faire la batterie en pleine grève en avant de la Cité et l'asseoir sur une construction de maçonnerie dont les restes se voyaient encore au temps de d'Argentré [4]. On ne pouvait l'utiliser qu'à mer basse; à mer

[1] *Ibid.* f. 253 r°, 254 v° 255 v°.

[2] *Corresp. de Charles VIII,* n° 188, p. 209.

[3] On n'avait point encore bâti, sur cette langue de sable, la chaussée artificielle (fort élargie depuis quelques années) que l'on appelle le Sillon.

[4] D'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1618, l. XIII, ch. 47, p. 976.

haute il fallait retirer les pièces. D'Argentré raconte, d'après Fulgose [1], qu'on les laissait sous la vague toutes chargées, couvertes de peaux enduites de graisse qui tenaient à sec, malgré le flot, la pièce et la poudre. Fulgose rapporte mal à propos au siége de Saint-Malo ce que Jean Chartier dit de celui de Cherbourg en 1450, et encore, même pour Cherbourg, cela a l'air d'un conte. Il est sûr, en tous les cas, que l'attaque était fort laborieuse, et la place pouvant toujours se ravitailler par mer, si l'assiégeant avait rencontré dans l'assiégé la même fermeté qu'à Rennes, il eût certainement échoué.

L'artillerie finit par faire deux petites brèches dans le mur, l'une entre la tour Mouillée et la tour Battue, l'autre entre cette dernière et la croix de l'Ardillier [2]. Mais la place gardait intacte sa meilleure défense: sa formidable ceinture de roches, qui rendait l'assaut presque impossible. La garnison l'attendait sans crainte [3]; les habitants, marchands avant tout, prirent peur pour leurs biens. « Ceux de la ville qui ne vouloient pas se détruire, dit Jaligny, requirent de parlementer [4]. » Les gens de guerre s'y opposèrent, entre autres Jacques Le Moyne, qui s'emporta en « paroles mal sonnantes », c'est-à-dire en invectives contre les bourgeois et les Français. La garnison refusa de prendre part aux négociations. Les habitants passèrent outre et dépêchèrent Jacques Lemée, l'un deux, pour connaître les intentions de l'assiégeant. Cette ouverture ayant été accueillie, la ville envoya au camp français, pour débattre les clauses de la capitulation, huit députés, deux au nom des gens d'Eglise : Etienne Millon, abbé de Saint-Jacut, Jean Robin, chanoine; et six au nom des bourgeois: Berthelot Lemée, Jean May, Alain Guillaume, Pierre des Granges, Jourdan Maingart, Jean de Beaubois [5].

[1] Ou Frégose (Jean-Baptiste), doge de Venise en 1479, déposé en 1484, mort en France après 1496; son ouvrage *de Dictis factisque memorabilibus* fut publié à Milan en 1509.

[2] Mémoires mss. de Frotet de la Landelle.

[3] La ville de Châteaubriant, dans des conditions infiniment plus mauvaises, avait subi et repoussé quatre ou cinq assauts avant de capituler.

[4] Dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 55.

[5] V. *Corresp. de Charles VIII*, n° 220, p. 246.

Les dignes marchands s'étaient trop pressés. Quelques jours de résistance de plus eussent été de leur part une opération fructueuse et pour leur honneur et pour leur caisse. Graville, en effet, mandait le 14 août à La Trémoille : « Le roy vous escript unes let- » tres touchant les ambassadeurs de Bretaigne qui sont icy, les- » quels ont requis dudit seigneur, de par le Duc, quatre jours d'abs- » tinence de courre les bonnes gens du plat pays : ce que le roy » leur a accordé, à commencer de l'heure que vous aurez les lettres » qu'il vous en escript ; et *au regard de la place* (de Saint-Malo), il » me semble pareillement que vous devez donner à congnoistre à » ceux de la place *qu'il vous est défendu de plus ne les presser* [1]. » Mais le jour même que l'amiral écrivait ces lignes au château du Verger [2] où le roi se trouvait alors, La Trémoille signait la composition de Saint-Malo.

Par ce traité, la vie des habitants et de tous les défenseurs de la place fut garantie sans difficulté.

Pour les biens, la question était plus délicate. Il y en avait beaucoup dans la ville et sur les navires mouillés au port ; le commerce malouin était fort riche. Les Français convoitaient cette proie opime ; mais les Malouins ne traitaient point par lâcheté, ils négociaient pour sauver leurs biens ; menacés de les perdre, ils auraient rompu la conférence, refermé leurs portes, résisté victorieusement. La Trémoille, voyant ce péril, modéra l'avidité de son armée. Saint-Malo abritait d'autres richesses que celles des Malouins ; dans ce lieu vraiment imprenable — pour peu qu'on le voulût défendre — nombre de Bretons de tous les points du duché avaient mis en sûreté le plus précieux de leurs biens, or, argent, bijoux, meubles, vêtements, etc. A force d'entasser, cette part du trésor était devenue la plus grosse : La Trémoille s'en contenta.

On fit deux catégories des richesses amassées à Saint-Malo, l'une composée des biens qui appartenaient aux habitants de cette ville ou du pays d'alentour dans le rayon de quatre lieues, aux habitants de

[1] *Ibid.* n° 189, p. 210.

[2] En la paroisse, auj. commune de Seiches, à 5 lieues N-E. d'Angers.

l'archidiaconé de Dinan et des autres territoires bretons soumis à la France (Vitré, Fougères, Saint-Aubin et Dol) : tous ces biens furent garantis à leurs possesseurs. — Tous les autres furent confisqués au profit du roi.

Quant aux gens de guerre de la garnison, qui subirent cette composition sans l'accepter, on leur délivra des sauf-conduits pour aller où bon leur semblerait, sans armes, armures, paquets, bagages ni autre chose quelconque, « fors leur robe, pourpoint, » chausses, souliers, bonnet et chapeau seulement, avec ce qu'ils » avoient d'argent en leur bourse, le surplus de leurs biens à la » volonté du roi et de M. de La Trémoille. » Jacques Le Moyne fut encore plus maltraité : pour le punir de s'être jeté dans la place et de l'avoir excitée à la résistance par ses « paroles mal sonnantes », on le condamna à sortir en simple pourpoint, un bâton blanc au poing et nu-tête « en signe d'humilité » [1].

Ainsi, les habitants de Saint-Malo sauvèrent leurs biens en livrant ceux que les Bretons du dehors avaient fiés à ce boulevard de la Bretagne, en livrant même, autant qu'il était en eux, l'honneur et les intérêts de la garnison. On voudrait pouvoir enlever cette page, qui fait tache dans les glorieuses annales de cette ville.

Les Malouins furent dabord si satisfaits du marché, qu'ils offrirent à La Trémoille entrant dans leurs murs un quartaut de vin de Canarie [2]. Bientôt vint l'heure des regrets. Une clause de la capitulation portait que, tout en gardant leurs biens, les habitants « aideroient à défrayer les dépens et frais faictz par leur faute »

[1] V. la capitulation de Saint-Malo dans la *Corresp. de Charles VIII*, n° 220, p. 246-248.

[2] Frotet de la Landelle a transcrit, à la fin de ses mémoires manuscrits, une pièce intitulée : *L'emprunt de* 12 000 *escus soleil faict par le roi Charles VIII à la ville de Saint-Malo avec les noms de ceux qui prestèrent ladicte somme*. C'est la liste de ceux qui contribuèrent à la rançon exigée par La Trémoille, que le roi consentit plus tard à rembourser. On y trouve cet article : « *Jacques Lemée*, 7 escus ; *item*, pour un cheval qu'il perdit quand il fut parler, y estant envoyé, à Monsr de la Trimouille, capitaine et lieutenant général du feu roy Charles lors tenant le siége devant la Cité de Saint-Malo, et pour un quartault de vin de Canarie, que ledit Lemée luy bailla pour present de la part de la ville, 22 escus. »

pour le siége de leur ville. Sous ce prétexte, on leur extorqua 12,000 écus à 35 sols pièce, soit 21,000 livres répondant à plus de 800,000 francs d'aujourd'hui : pour un siége de huit jours, c'était cher. Cette saignée ne mit point à sec la fortune des Malouins ; pourtant, comme il fallait payer de suite, ils se trouvèrent sur l'instant serrés au point d'accepter le secours même des Français. Adrien de l'Hospital, nommé provisoirement (semble-t-il) capitaine de Saint-Malo après la reddition, leur prêta, pour cet objet, 671 écus [1]. Le 24 août, ils avaient achevé de payer leur rançon [2].

XXII

La capitulation de Saint-Malo fut plus funeste à la cause bretonne que la journée de Saint-Aubin. Il était possible de refaire une armée ; impossible de reprendre, sur des gens résolus à la défendre, cette place imprenable, l'un des boulevards du duché. Cet échec militaire — grâce aux clauses acceptées par les Malouins — se doublait d'un désastre financier, vivement ressenti dans toute la Bretagne [3].

[1] Sur la liste des personnes qui fournirent l'argent pour la rançon de Saint-Malo, on trouve, en tête de l'un des chapitres, cette note : « Tous les susdénommés estoient habitans de St-Malo, et les suivans en estoient estrangers ou forains » ; l'article qui suit immédiatement porte : « Le capitaine Adrian, 671 escus. » Et plus bas, on rencontre un chapitre intitulé : « Autres habitans qui prestèrent pour rembourser le capitaine Adrian. » Ce titre de capitaine et l'inscription d'Adrien sur cette liste ont induit en erreur Frotet de la Landelle, qui écrivait à la fin du XVIe siècle, sur des actes, aujourd'hui détruits, des archives de Saint-Malo. Il a cru à tort que cet Adrien était capitaine ou gouverneur de la ville avant sa reddition ; mais ce qui ne permet là-dessus aucun doute, c'est qu'une des copies de la liste de l'*Emprunt de* 12,000 *escus*, citée en extrait par M. Robidou (*Histoire et panorama d'un beau pays*, édit. in-4°, 1861, p. 154), porte « Adrian *de Lhospital* », ce qui ne peut désigner que le lieutenant de La Trémoille, le chef de l'avant-garde française à la journée de Saint-Aubin.

[2] V. *Correspond. de Charles VIII*, n° 225, p. 253.

[3] Jaligny indique fort bien le caractère et les conséquences de l'événement : « A la prise de Saint-Malo, dit-il, les Bretons eurent une grande et merveilleuse perte, pour ce qu'ils la tenoient pour une des plus seures villes de tout le pays de Bretagne et, à cette cause, avoient retiré dedans, comme à refuge, la plupart de leurs biens : ce qui fut cause qu'il y eut un fort grand gain pour les gens du roy, et c'es-

Au lendemain de Saint-Aubin, la fière résistance de Rennes avait relevé tous les cœurs et rendu courage au duc ; on avait cru le salut du pays possible par le patriotisme de la bourgeoisie appuyé sur la solidité des meilleures places de guerre ; et voilà que l'une de ces places, des plus importantes par sa situation, par son commerce, par l'audace et la richesse de ses habitants, faisait misérablement défaut.

Ce coup produisit l'effet inverse de la résistance de Rennes : le découragement, chassé un instant, reparut, plus lourd, plus profond, plus général qu'au lendemain de Saint-Aubin. Le duc renonça à poursuivre la lutte, ses ambassadeurs eurent ordre de faire la paix à tout prix. Le roi y était disposé, car cette guerre pesait fort sur ses finances, et le 17 août 1488, annonçant au Parlement de Paris la prise de Dinan et de Saint-Malo, il disait : « Quelques » choses qui soient avenues à nostre honneur et avantaige, nous » sommes deliberez entendre à la paix, et n'a tenu ni ne tiendra à » nous que bonne fin et conclusion n'y soit prinse avecques les am- » baxadeurs de nostre cousin le duc de Bretaigne, lesquelz par » nostre congé sont encores revenuz vers nous pour y besongner, » nonobstant qu'il soit bien à nostre puissance de subjuguer et » mectre en nostre main et obéissance le demourant dudit païs et » des places d'iceluy [1]. ».

Le 19 août, au château du Verger où se trouvait le roi, le traité fut conclu, l'instrument authentique dressé le lendemain à Sablé, et la ratification du duc de Bretagne donnée à Coiron quelques jours après.

toit tousjours un plus grand renfort pour luy et plus grand affoiblissement pour le duc et ceux de son party. Que si les Bretons furent affoiblis à cause de la journée de Saint-Aubin, la prise de Saint-Malo les mit encore davantage hors de tout espoir de salut et ne voyoient plus aucune ressource ny remède à leurs maux, sinon d'avoir leur final recours à la bonne grâce et miséricorde du roy. » Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 55.

[1] Archives Nationales. — D'après Bouchart (édit. 1532, f. 211) et d'Argentré (édit. 1618, l. XIII, ch. 48), le roi, excité par certains conseillers, surtout, selon d'Argentré, par Mme de Beaujeu — aurait incliné à refuser la paix et achever la conquête de la Bretagne, sans l'intervention du chancelier Gui de Rochefort qui, s'opposant éner-

Voici les principales clauses de ce traité. — Le duc fera sortir « incontinent » de son pays « tous les estrangers qui se sont meslez » de la guerre contre le roy. » — Il « ne permettra point que ses » filles soient mariées au desplaisir et mescontentement du roy. » — Le roi gardera « en sa main » les places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin, avec leurs « banlieues, chastelenies, juris- » dictions et ressorts. » Il fera « dès à présent retirer son armée » hors de Bretaigne » ; il n'exigera du duc aucune contribution de guerre, il le laissera même jouir du revenu des domaines de Dinan et de Saint-Aubin, s'engageant à lui remettre ces deux places quand le duc aurait accompli toutes les clauses du traité. — Mais il devait garder Saint-Malo et Fougères jusqu'à la mort du duc et même, après cette mort, jusqu'à la sentence à intervenir entre lui et Anne de Bretagne sur les droits qu'il prétendait au duché en vertu de la cession faite à Louis XI par les héritiers de Charles de Blois. Cette clause était menaçante. — Enfin le roi ne devait rendre Vitré et Clisson qu'aux seigneurs de ces deux places — le comte de Laval et le baron d'Avaugour, tous deux du parti français et ne demandant qu'à garder des garnisons françaises [1].

En somme, Charles VIII continuait de tenir six villes de Bretagne, qui lui permettaient de reprendre la guerre quand il le voudrait et de la porter au cœur du pays. La nécessité du consentement du roi au mariage de l'héritière de Bretagne était une condition dure en apparence, mais facile à éluder. La disposition la plus pénible, c'est en réalité la première, celle qui regarde les étrangers, car sous ce nom se trouvaient compris les mécontents de France : en s'obli-

giquement à cet abus de la force, eût décidé Charles VIII à donner à François II des conditions acceptables. — La lettre royale que nous citons et le témoignage très-autorisé de Jaligny prouvent que le roi était pour la paix : « Après que le roy eut entendu ladite ambassade, sur le champ, de luy mesme, et sans prendre sur cela aucun conseil, il leur fit réponse et dit, etc. » Jaligny dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 56). Mais on doit admettre, à raison du témoignage de Bouchart, que le chancelier Rochefort s'employa énergiquement à obtenir pour la Bretagne les meilleures conditions qu'il était possible.

[1] V. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.* III, 598-602, et Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 57-61.

geant de les mettre hors de son duché, le duc s'engageait à livrer de sa main ses propres alliés au roi sans la moindre garantie contre la vindicte royale. Charles VIII, jusqu'au dernier moment, crut que la crainte de tomber en son pouvoir pousserait ces mécontents aux derniers efforts pour empêcher François II de ratifier le traité. Jusqu'à la ratification officielle il tint à garder ses troupes en Bretagne au grand complet. Dès le 23 août, La Trémoille avait tiré l'armée de Saint-Malo, et commencé de la passer en revue à Châteauneuf de la Noë [1], pour renvoyer en France tout ce qui ne serait pas nécessaire à la garde des places. A cette occasion, le roi lui écrivit le 24 août :

« Nous avons tout à ceste heure receu une lettre de vous qui contient vostre deslogement de Saint Malo et le chemin que vous avez espérance de tirer pour toujours nous faire service. Vous mettez en vostre lettre que vous prenez une conclusion pour departir [2] noz gens de pié. Il nous semble que vous avez très-bien advisé, mais il est besoing d'une chose : c'est que jusques à demain l'arcevesque de Bordeaux et autres, qui vont de par nous devers le duc, ne seront à Nantes; et *doubtant que noz subjectz qui sont là n'empeschassent l'appointement ainsi conclu* [3], *qui est en effect qu'ilz n'y sont guères avant comprins, eulx saichans nostre armée departie pourroient encore brouiller quelque chose.* — Nostre advis est que pour d'icy à mercredi ou à jeudi (27 et 28 août), vous faciez vivre voz gens sans en faire grant departement ne tourner de tous points le doz à la ville de Rennes, en attendant de nos nouvelles, affin que nous ne fussions point empeschez de rassembler ceulx qui seroient departiz. Vous, passez le temps le mieulx et le plus doulcement que pourrez jusques ad ce que vous ayez de noz nouvelles; et tout incontinent que nos ambaxadeurs nous auront fait savoir l'arrest de la conclusion, vous en serez advertiz à toute diligence. — Mais ce temps pendant, faictes

[1] D. Morice. *Pr. de l'hist. de Bret.*, III, 592, 593.

[2] Séparer, renvoyer dans leurs quartiers ou dans leurs foyers.

[3] C'est-à-dire la ratification du traité du Verger par le duc François II, ratification qui d'après cette lettre dut avoir lieu le 25 ou 26 août 1488.

voz departemens, tant de commissaires que de prevosts pour conduire voz gens de pié, qui n'y ait sinon à faire le commandement quant noz nouvelles vous en viendront : et faictes le tout à la moindre charge du peuple que faire se pourra [1]. »

Cette lettre nous montre dans Charles VIII une prévoyance toujours en éveil, une entente rare du détail des choses de la guerre. Le traité fut ratifié sans difficulté ; conformément aux dispositions arrêtées par La Trémoille et recommandées par le roi lui-même, l'armée française évacua la Bretagne dans les derniers jours d'août.

XXIII

La guerre — jusqu'à nouvel ordre — était finie.

Aussitôt Charles VIII adopta vis-à-vis de la Bretagne, surtout vis-à-vis des villes et des territoires tombés en son pouvoir, même vis-à-vis des mécontents de France réfugiés dans cette province, une politique pleine de modération et d'habileté. La Trémoille, en quittant Saint-Malo, y avait laissé des commissaires trop faibles contre les convoitises allumées en eux et autour d'eux par la vue de l'or malouin, qui exercèrent ou laissèrent exercer « des rançonnements sur les » biens et marchandises d'aucuns dudit Saint-Malo », et accablèrent ceux qui résistaient de mauvais traitements. Les habitants se plaignirent; par l'organe de leur évêque, Pierre de Laval, qui était aussi archevêque de Reims, leurs plaintes parvinrent jusqu'au roi. Celui-ci ordonna immédiatement de cesser ces vexations et manda à La Trémoille (31 août 1488) de retirer ses commissaires, déclarant hautement sa volonté de traiter les Malouins « aussi bien et favora- » blement que autre ville de nostre royaume », ajoutant qu'il allait envoyer de ses gens « là et ailleurs aux autres places (dit-il) que » nous tenons en Bretaigne, afin que rien ne leur soit fait par quoy » ilz aient cause d'eulx malcontenter : car leur malcontentement » nous pourroit trop préjudicier pour le temps advenir, et ce ne

[1] *Corresp. de Charles VIII*, n° 193, p. 214-215.

» seroit pas la manière de les entretenir en doulceur et amour » soubz nous, comme de tout nostre pouvoir desirons faire [1]. »

Le même jour (31 août), autre lettre de même nature pour Fougères. Charles VIII y voulait mettre une garnison de francs-archers, dont La Trémoille redoutait les goûts de pillage : « Au regard de » la pillerie que dictes qu'ilz feront en ladite ville, faictes-vous en » bien donner garde et y donnez provision (dit le roi), car tenez-» vous seur que nous n'en serions pas content et en ferions faire » telle et si griefve punicion, tant des capitaines que des francs » archers, qu'il en seroit memoire perpetuel et exemple à tous » autres [2]. »

Bien plus, en septembre 1488, il confirme les priviléges des habitants de Fougères ; aux deux foires franches qu'ils avaient déjà (à la Saint-Léonard et à l'Ascension) il en ajoute une troisième de quatre jours (le mercredi des cendres), pour aider « à réparer et entretenir leur ville qui a esté grandement » demolie, tant ès clostures que edifices d'icelle, au moyen du » siége qui y a esté, et eulx resourdre des pertes et dommaiges » qu'ilz ont eus à ceste occasion ; — voulans, dit-il, les favoriser » en leurs affaires, decorer et augmenter ladite ville et donner » matière de l'enrichir à ce qu'ilz puissent desormais vivre en » tranquillité et seureté soubz nostre obeissance [3]. »

Peu de temps après, il confirme aussi les priviléges des Malouins et leur en donne deux nouveaux, plus précieux que tous les autres : 1° l'exemption de tout service militaire hors de leur ville ; 2° l'exemption « de toutes impositions, péages, travers et devoirs » quelconques levés ou à lever, tant des marchandises qu'ils amè-» neront dans noz royaume et païs de nostre obeissance que à » cause des bleds, vins et marchandises qu'ils en tireront et feront » tirer par mer, eau douce, et par terre en nostre ville de Saint-

[1] *Corresp. de Charles* VIII, n° 195, p. 217.
[2] *Ibid.*, n° 197, p. 219.
[3] Arch. Nat. Reg. du Trés. des Chartes, JJ., 219, f. 129 v°.

» Malo, et de ce ne seront tenuz aucune chose payer [1]. » C'était faire de Saint-Malo un port franc.

En même temps, il déclare que la rançon de 12,000 écus, tirée des Malouins par La Trémoille à la reddition de cette place, sera considérée comme un emprunt remboursable sur les recettes royales de Normandie, — et qui fut en effet remboursé [2].

Le 3 septembre, Charles VIII ordonne à La Trémoille et à tous les capitaines de son armée de restituer au sire de Coëtquen, grand-maître d'hôtel de Bretagne, tous les biens qui lui avaient été pris, de l'indemniser de toutes ses pertes, enfin, de tenir la promesse royale faite à ce seigneur, à Angers, quand il y était venu en ambassade [3].

Le 9 septembre 1488, le pauvre duc François II meurt à Coiron, sur la Loire, rongé de chagrins, torturé surtout par l'engagement — inscrit dans le traité du Verger — de livrer sans défense à Charles VIII ses alliés d'hier, les mécontents de France. Pas un d'entre eux n'était encore sorti de Bretagne ni n'en prétendait sortir avant que le duc eût obtenu du roi leur pardon. François II, depuis la paix, avait maintes fois importuné Charles VIII de cette requête. A son lit de mort, sa conscience bourrelée exhale à ce sujet une suprême prière et charge les assistants de la porter au roi. Quelques jours après, le roi l'exauce : le sire d'Albret, le comte de Dunois, le sire de Lescun (ou de Comminge), leurs amis et serviteurs, les serviteurs et amis du duc d'Orléans et du prince d'Orange, entraînés dans leur faction depuis le mois de septembre 1484, obtiennent de la chancellerie des lettres d'abolition, de restitution et de pardon complet, sous l'unique charge de rentrer en France avant le 15 octobre 1488 [4].

[1] Edit du roi Charles VIII donné à La Flèche en octobre 1488, dans le *Recueil des édits, déclarations et arrests rendus en faveur de la ville de St-Malo*, imprimés en 1732, in-4°.

[2] Mém. mss. de Frotet de la Landelle.

[3] *Corresp. de Charles VIII*, n° 198, p. 220.

[4] Arch. Nat., Reg. du Trés. des Chartes, JJ. 219, n°s 196, 197, 198, 202 et 203. — Dans toutes ces lettres, le roi déclare accorder ce pardon et abolition parce que

Toutes ces mesures semblent indiquer de la part du roi des intentions très-sincèrement pacifiques. Il ne faudrait pourtant pas s'y fier tout à fait. Car le 31 octobre 1488, Pierre Daux, bailli de la Montagne, capitaine de Fougères pour le roi, l'un des lieutenants de La Trémoille dans la guerre de 1488, écrivait la curieuse lettre qui suit à son général, retiré dès lors — ce semble — dans ses terres de Poitou :

« Monseigneur, le seneschal de Carcassonne [1] passa lundi par icy (c'est-à-dire par Fougères), et s'en va par devers Monsr de Rohan, et me bailla unes lettres du roy, lesquelles je vous envoye... Le roy envoye ledit seneschal pour dire à Monsr de Rohan qu'il ne se die plus duc de Bretaigne [2], mais que s'il y a droit il luy sera gardé. Et m'a dit que le roy prétend droit en la duché, et à ceste cause fait revenir 1,200 Souysses et fait mettre sus 2,000 arbalestriers et des gens d'armes le plus qu'ilz en pourront trouver : et, à ce que m'a dit ledit seneschal, sont deliberez d'aler en basse Bretaigne et mener artillerie quant y eulx [3], et si les estrangiers ne sont vuidez, d'essaier de les faire vuider par force. Monsr de Champeroux, le seneschal de Carcassonne et le seneschal de Toulouse [4] ont la charge. Ledit seneschal (de Carcassonne) m'a dit qu'il avoit grant vouloir que vous l'eussiez, *mais il y en a qui ne l'ont pas voulu.* Vous n'y perdez guères, car s'ilz y vont mal accompaignés, ilz s'en pourroient bien repentir.

» Je avoys envoyé une trompete à Vennes, feignant chercher des

« par plusieurs foiz nostre feu cousin le duc (de Bretagne) nous avoit de ce escript et fait requérir par ses ambassadeurs, et encores à son trespas ordonna et chargea tres expressément à aucuns de ceulx qui estoient à l'entour de luy nous en supplier et requérir de rechieff. » *Ibid.*, f. 116 v°.

[1] Claude de Montfaucon, l'un des principaux lieutenants de La Trémoille dans la campagne de 1488.

[2] Il prétendait que sa femme Marie de Bretagne, fille du duc François Ier, devait hériter du duché après la mort du duc François II.

[3] Tel est le texte imprimé ; il faut probablement lire « quant et eux », c'est-à-dire « avec eux. »

[4] Gaston du Lyon.

prisonniers, qui arriva yer et a demoré cinq jours avecques eulx, qui m'a dit qu'il a veu bien 2,000 Espaigneux, que de pié que de cheval, qui sont logez tout autour Vannes, et y a des Allemans logez dedans Vannes ; et dit, en s'en venant, qu'il passa à Malestret, où il trouva bien 1,000 Allemans, et dit qu'il rencontra leur payement qu'on leur menoit. Je ne sçay comment ilz (les capitaines français) l'entendent de faire la guerre et mener l'artillerie, car si les autres (les Bretons) se mettent en troys ou quatre places, ilz feront chauffer la cire [2] tout au long de cest yver et à peine tiendra-t-on gens d'armes s'ilz ne sont logez à couvert. Ilz (les capitaines français) font leur compte de mener 5 ou 600 hommes d'armes, mais d'icy à deux moys n'en sauroyent tirer 300 aux champs [3]. La trompete dit qu'il vit fondre un gros canon et une grosse coulevrine, et qu'ilz (les Bretons) avoyent des moles [4] pour en fondre des autres ; et à ce que je puys entendre, ilz (les Bretons) ne sont point deliberés de rien faire si ce n'est à leur avantage, s'ilz ne le font par force [5]. »

XXIV

Cette lettre prouve que Charles VIII était décidé dès lors à déchirer le traité du Verger en réclamant par les armes ses prétendus droits sur la Bretagne, dont le jugement, d'après ce traité, aurait dû être l'objet d'un arbitrage. Suivant le rapport du trompette du capitaine de Fougères, les Bretons ne s'abusaient point sur les intentions du roi; la paix à leurs yeux n'était qu'une trève pendant laquelle ils s'apprêtaient activement à repousser de nouvelles attaques. Si le trompette avait bien vu, loin d'expulser leurs auxiliaires étrangers, les Bretons devaient en avoir reçu de nouveaux d'Espagne et de Flandre depuis la journée de Saint-Aubin. Il est sûr du moins que, dès le 7 octobre 1488, Anne de Bretagne avait fait demander du

[1] Avec les prisonniers, et par conséquent parmi les Bretons.
[2] Trainer les choses en longueur.
[3] Mettre en campagne.
[4] Moules.
[5] *Corresp. de Charles VIII*, n° 232, p. 260-261.

secours au roi des Romains [1]. Les bourgeois de Rennes continuaient de fondre des canons, de creuser des fossés, de remparer leurs murs. Tout se préparait pour une nouvelle guerre. Les obstacles indiqués dans la lettre qu'on vient de lire la retardèrent jusqu'en janvier 1489. Mais ce qui étonne surtout dans cette lettre, c'est de voir que La Trémoille ne devait point diriger cette future campagne. Moins de trois mois après Saint-Aubin on l'écarte, on lui reprend ce commandement devenu entre ses mains l'instrument d'une suite ininterrompue de succès. Ses lieutenants, dont on prétend faire des généraux, le réclamaient pour chef; mais, suivant le capitaine de Fougères, il y en avait d'autres qui s'y opposent.

D'où venait cette opposition ?

Dans la guerre de 1488, le génie militaire de La Trémoille s'était révélé, non-seulement par cette série de triomphes, mais d'abord par la sûreté du coup d'œil, l'habileté du plan, l'enchaînement logique et la bonne conduite des opérations : pas un jour perdu, pas une chance négligée, pas une fausse marche. Ces qualités éclataient surtout par la comparaison naturelle de cette campagne si féconde en résultats avec celle de l'année précédente, qui avait exigé plus d'hommes, d'efforts, de ressources de toute sorte, y compris la présence même du roi, pour ne laisser après elle qu'un demi-désastre. La supériorité militaire de La Trémoille, vis-à-vis de tous les autres capitaines français, en ressortait clairement. Cette grande situation, conquise de haute lutte par le coup d'essai d'un général de vingt-sept ans, devait exciter l'envie.

Près du roi il y avait un homme habile, alerte, fin courtisan, Louis Malet, sire de Graville, amiral de France. La faveur dont l'honorait Mme de Beaujeu, plus encore que son talent personnel, avait fait de lui un vrai ministre de la guerre (titre qui n'existait pas encore). Graville craignit de se voir supplanté par La Trémoille. Il avait entretenu avec lui, pendant la campagne, une correspondance où souvent perce la note ironique, mais dont le ton dominant est

[1] D'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 973-974.

amical. Après les deux grands succès de La Trémoille, — Saint-Aubin et Saint-Malo — le ton de Graville change et tourne à l'aigre. Ses deux dernières lettres, du 17 et du 28 août 1488, sont celles d'un homme obligé de garder des mesures, mais brouillé à fond [1]. Le ton du roi vis-à-vis de son général se modifie dans le même temps et dans le même sens : les deux lettres du 31 août, dont on a déjà parlé, en faveur des habitants de Fougères et de Saint-Malo, sont d'un style impérieux, presque menaçant [2]. Le même jour, Charles VIII prend une autre mesure qui a presque, à l'égard de La Trémoille, un caractère de méfiance. Au lieu de lui laisser le soin — qu'il avait pris jusque-là — de régler les difficultés soulevées entre les vainqueurs par le partage du butin et des prisonniers de Saint-Aubin et de Saint-Malo, le roi prescrit de mettre tout en sa main pour en décider lui-même souverainement [3]. En même temps il donne à Graville le gouvernement de Saint-Malo (pure sinécure). Il est facile, après cela, de reconnaître la main qui, en octobre 1488, fit refuser à La Trémoille la direction de la nouvelle guerre de Bretagne.

L'oubli des intérêts ou plutôt des droits du vainqueur de Saint-Aubin alla plus loin. Il avait fait, durant son commandement, pour les nécessités urgentes de la guerre de grandes dépenses : sa femme s'était vue obligée d'engager ses bijoux pour lui envoyer de l'ar-

[1] *Corresp. de Charles* VIII, n°s 190 et 194, p. 211, 215.

[2] « Et pour ce pourvoiez-y (dit le roi) ainsi qu'il appartient, nous donnons merveilles que ne l'avez autrement entendu, et ne serions pas content qu'il y eust faulte. » *Ibid.*, n° 195, p. 217.

[3] « Cher et féal cousin, plusieurs capitaines et gens d'armes se sont plaints à nous de la manière qui a esté tenue jusques icy touchant les prisonniers, morts, butin et toutes autres choses qui y doivent estre mises, tant de ce qui fut pris et gagné à la bataille de Saint Aubin que de tout ce qui depuis a esté fait à Saint Malo, nous requérans y donner provision. A ceste cause, nous avons ordonné que le tout sera mis et arresté en nos mains, quelque part qu'il y en ait, ensemble les deniers qui jà en sont venus et peuvent venir... Et pour ce donnez y ordre en manière que ce que en avons ordonné et appointé soit tenu et gardé, car s'il y en a aucuns qui soient trouvés faisans le contraire, nous n'en serons pas contents et voulons qu'il n'y ait point de faute. » *Ibid.*, 196, p. 218.

gent [1], ses avances au roi pour cet objet dépassaient 12,000 livres (plus de 400,000 fr. de nos jours). En novembre 1488, on ne lui avait pas encore remboursé un sou ; il était contraint d'écrire au roi pour se rappeler à lui et lui recommander aussi ses vassaux du Craonnais fort maltraités par la guerre. Le roi lui répondait le 17 novembre : « Je sçay bien que vous avez faict des despenses et vos » subjets des pertes ; *mais aussi vous avez eu de l'honneur large-* » *ment, qui est demy récompense de la mise que vous y avez faicte.* » Toutefois je parfournirai *le demourant* en manière que voz en- » fans ne se sentiront point de ce dommaige [2]. »

C'est seulement l'année suivante que le roi assigna sur ses recettes une somme de 12,000 livres à La Trémoille « pour *partie de la* » *récompense des fraiz et despenses* qu'il a convenu audit sei- » gneur faire l'année passée (1488) en l'armée de Bretaigne dont il » estoit chef [3]. » Aux termes de la lettre de Charles VIII du 17 novembre, cette somme de 12,000 livres ne représenterait guère que la moitié des avances de La Trémoille, l'honneur l'ayant indemnisé du surplus.

En 1489, La Trémoille n'eut plus de charges de ce genre. La guerre de Bretagne recommença, il n'y parut pas; il l'eût vraisemblablement finie cette année même, son absence la fit durer deux ans de plus. Pour la Bretagne, deux ans de plus de ravages et de souffrances, mais aussi deux ans de plus d'une résistance qui accrut son honneur. Pour la France, deux ans de plus de lourds sacrifices en hommes et en argent, fécondés par des pratiques d'une loyauté douteuse, — en un mot une perte sèche.

XXV

Par un jeu du sort plus imprévu qu'étonnant, moins d'un siècle après la mort du vainqueur de Saint-Aubin [4], sa famille avait pris

[1] *Ibid.*, n° 217, p. 243.
[2] *Ibid.*, n° 200, p. 222.
[3] *Ibid.*, n° 234, p. 264.
[4] Louis de La Trémoille fut tué en 1524, à la bataille de Pavie.

place à la tête de l'aristocratie bretonne. La baronnie de Vitré, entrée dans cette maison par suite d'une alliance au commencement du XVIIe siècle, lui donnait, alternativement avec Rohan, la présidence des États de Bretagne pour l'ordre de la noblesse. L'héritier du destructeur de l'indépendance bretonne était désormais le défenseur-né des libertés de Bretagne. Dans ce nouveau rôle, les La Trémoille montrèrent envers cette province la même loyauté, la même fidélité au devoir que leur illustre aïeul envers la couronne de France sur le champ de bataille de Saint-Aubin. Jusqu'à la révolution, ils rendirent aux Bretons les plus grands services; ils se firent chez eux un renom de courtoisie, de droiture et d'honneur, qui dure encore.

En publiant la *Correspondance de Charles VIII*, si utile pour éclairer les annales bretonnes, M. le duc de La Trémoille n'a fait que continuer, à l'égard de la Bretagne, une tradition de famille. Comme Breton, nous tenions à l'en remercier. La meilleure manière de le faire était, croyons-nous, de montrer — en partie du moins — les précieuses ressources, les grandes lumières que cette publication fournit à l'histoire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LE SOUS-PRÉFET

COMÉDIE EN TROIS ACTES

Personnages :

M. DE NOIRVILLE ;
MARGUERITE, sa fille ;
M. LE BORGNE DE VILLENEUVE, sous-préfet ;
JULES MARTIN, journaliste.

ACTE PREMIER.

La scène se passe au château de M. de Noirville, dans son cabinet.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. DE NOIRVILLE, *seul, regardant de temps en temps à la fenêtre.* — Quel affreux orage! Le tonnerre et la pluie ne veulent pas cesser, voilà deux heures que cela dure, et je ne sais pas où ces dames auront pu se réfugier. Elles sont sorties à pied depuis le déjeuner, pour quelque tournée de charité ; je leur disais bien que le temps était menaçant, mais je ne soupçonnais pas de telles avalanches. J'ai envoyé à tout hasard la voiture à leur recherche ; elle ne rentre pas. — Il me semble que j'en entends rouler une du côté de l'avenue. *(Il écoute.)* Oui, le bruit se rapproche. Nous allons voir au détour. — Non, ce n'est pas mon cheval blanc. Qui peut songer à me faire une visite par un temps pareil ? La voiture s'arrête bien au perron. — Un jeune homme inconnu en descend. — Il offre la main à une jeune fille. — Je ne me trompe pas, c'est Marguerite.

Quelle aventure! — Et où est ma femme? — Ah! la voici qui descend à son tour toute ruisselante. Allons à leur rencontre. *(Il ouvre la porte).*

VOIX DE FEMME, *du dehors, avec un éclat de rire.* — Nous n'entrons pas, mon père, et allons vite nous changer dans nos chambres. Nous sommes mouillées comme des éponges.

M. DE NOIRVILLE. — Je le crois bien, si vous avez reçu toute cette averse!

LA VOIX. — Nous n'en avons pas perdu une goutte.

SCÈNE II.

M. DE NOIRVILLE, LE SOUS-PRÉFET.

M. DE NOIRVILLE. — A qui ai-je l'honneur d'être redevable de ce service, Monsieur?

LE SOUS-PRÉFET. — A votre nouveau sous-préfet, M. de Villeneuve, qui ne s'attendait pas à vous faire ainsi sa première visite.

M. DE NOIRVILLE. — Je croyais avoir lu que notre nouveau sous-préfet se nommait M. Le Borgne.

LE SOUS-PRÉFET. — M. Le Borgne de Villeneuve, si vous le voulez bien.

M. DE NOIRVILLE. — Daignez recevoir mes excuses, Monsieur de Villeneuve, et plus encore mes remerciements. Comment avez-vous rencontré ces dames?

LE SOUS-PRÉFET. — Blotties contre une haie, qui ne les protégeait guère, je vous assure. Je rentrais d'une course et regagnais la ville, de toute la vitesse de mon cheval de louage, quand je les ai aperçues ainsi au bord de la route. Naturellement je me suis arrêté pour les recueillir, et je me suis fait un devoir de les ramener chez elles.

M. DE NOIRVILLE. — Je suis on ne peut plus reconnaissant de votre attention.

LE SOUS-PRÉFET. — La chose la plus simple du monde. Qui n'en

aurait fait autant, pour des femmes ? Ce n'est pas vous, n'est-ce pas ?

M. DE NOIRVILLE. — Je l'espère.

LE SOUS-PRÉFET. — Et j'ai considéré comme une véritable bonne fortune de pouvoir inaugurer ainsi des relations que je me proposais de rechercher sans tarder. Je n'ignore pas que vous êtes un des hommes dont la bienveillance doit m'être le plus précieuse, et mes instructions me prescrivent d'ailleurs de m'efforcer de la gagner.

M. DE NOIRVILLE. — Ce ne sera pas difficile, Monsieur, quand même vous n'auriez pas commencé par m'en imposer le devoir. Mais elle n'a pas la valeur que vous pensez.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous demande pardon, je sais ce qu'elle vaut. Nouveau venu dans ce pays, j'y ai besoin d'appuis pour aider mon administration — surtout à la veille d'une crise électorale. Un membre du conseil général, maire de sa commune, président du comice agricole, — et par dessus tout, un homme entouré de respects universels et n'exerçant son influence que par ses bienfaits....

M. DE NOIRVILLE. — De grâce, monsieur le sous-préfet, attendez que vous me connaissiez un peu mieux...

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous connais parfaitement, Monsieur. L'administration est bien informée, et il m'a suffi de causer avec mon prédécesseur... dont mon vœu le plus ardent est de ne pas trop vous faire regretter le départ. Vous l'honoriez, je crois, de votre estime particulière ?

M. DE NOIRVILLE. — Dites plutôt de mon amitié.

LE SOUS-PRÉFET. — En vérité? C'est un grave écueil pour moi. (*Tirant sa montre*). Mais l'heure s'avance, et je suis obligé de vous quitter.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne le permettrai pas. L'orage s'apaise à peine, et il est impossible que vous ne restiez pas à dîner avec nous. Je vais donner ordre de dételer votre voiture.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous l'exigez, j'obéis.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, MARGUERITE.

MARGUERITE. — Me voici. Je n'ai pas mis trop de temps à m'habiller, j'espère. Le plus long était de me débarrasser de vêtements mouillés et collés. Quel bain ! — Je vous renouvelle tous mes remerciements, Monsieur.

LE SOUS-PRÉFET. — Encore, Mademoiselle. C'est à moi de bénir l'heureuse chance de cette rencontre.

M. DE NOIRVILLE. — Où vous êtes-vous fait ramasser ainsi dans un fossé ?

MARGUERITE. — Au coin du bois de la Boulaye.

M. DE NOIRVILLE. — C'est à près d'une lieue d'ici, et loin de tous les villages. Je comprends que vous n'ayez pas trouvé d'abri. D'où veniez-vous donc par là ?

MARGUERITE. — Il y a des malades dans les chaumières de la montagne, et ma mère avait tenu à les visiter.

M. DE NOIRVILLE. — Tu n'y étais pour rien, ma chère enfant ? Je te soupçonne bien d'avoir entraîné ta mère, car tu es encore plus zélée qu'elle sur ce chapitre. — Voyez-vous, monsieur le préfet, ma fille est une véritable infirmière.

LE SOUS-PRÉFET. — Je ne l'ignorais pas. L'administration est bien informée. Mon prédécesseur m'avait représenté Mademoiselle comme l'ange de la charité.

MARGUERITE. — Vous connaissez votre prédécesseur, M. de Landelle ?

LE SOUS-PRÉFET. — Peu, mais j'ai dû conférer avec lui à Paris, avant de venir lui succéder, comme j'ai renseigné mon propre successeur. L'administration a soin de recommander ces conférences qui sont très-utiles.

M. DE NOIRVILLE. — Vous venez donc d'un autre poste ?

LE SOUS-PRÉFET. — Du fond des Hautes-Alpes. Mon envoi dans ce riant pays a été une récompense... dont, avant d'avoir vu votre famille, Monsieur, je ne savais pas tout le prix.

M. DE NOIRVILLE. — Vous êtes trop poli, Monsieur.

MARGUERITE. — Ce n'est pas moi qui dirai du mal de l'administration, ni qui aurai le droit de lui faire de l'opposition. Il paraît que je suis destinée à être toujours sauvée par des sous-préfets.

LE SOUS-PRÉFET. — Vraiment, Mademoiselle ? un prédécesseur aurait eu le bonheur...

MARGUERITE. — Figurez-vous qu'il y a deux mois, M. de Landelle devait dîner au château ; je rentrais d'une promenade à cheval avec mon père ; je ne sais quel accident se produit, mon cheval se retourne, prend le mors aux dents et m'emporte sans que je puisse le maîtriser ; je me sentais en grand danger. M. de Landelle arrivait précisément à pied, il se jette à la tête du cheval et l'arrête, non sans avoir été traîné sur la route et assez gravement contusionné.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous me forcez à regretter de n'avoir pas même risqué une égratignure, ni un rhume de cerveau. Mais si vous voulez essayer une seconde fois de venir à la rencontre du sous-préfet sur un cheval emporté, je jure que vous ne trouverez pas l'administration moins dévouée.

MARGUERITE. — Vous me permettrez de ne pas essayer. — On l'envoie bien loin, M. de Landelle, si j'en crois le journal, car il n'a pas écrit à mon père depuis son départ, ce qui m'étonne.

LE SOUS-PRÉFET. — Un avancement notable, qu'il a bien mérité. L'administration ne consulte pas toujours nos convenances... personnelles, et nous sommes ses esclaves. Trop heureux quand la chaîne est cachée sous quelques fleurs, comme elle doit l'être ici, Mademoiselle. Je ne m'étonne plus que mon prédécesseur m'ait paru chagrin de son déplacement, malgré les avantages qui en résultent pour sa carrière administrative.

MARGUERITE. — Ah ! il vous en a paru chagrin ? C'est peut-être pour cela qu'il n'écrit pas.

M. DE NOIRVILLE. — Ces regrets sont bien naturels. Des relations à renouveler sans cesse. Je gage, monsieur le sous-préfet, que vous emportez aussi des Hautes-Alpes des regrets de relations rompues ?

LE SOUS-PRÉFET. — Des regrets... qu'ici je sens déjà s'effacer.

M. DE NOIRVILLE. — Il en arrivera bientôt autant à M. de Landelle.

MARGUERITE. — Pouvez-vous le croire, mon père? J'ai plus de confiance dans la constance de ses sentiments... pour vous.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Je crains d'avoir quelque peine à faire oublier M. de Landelle. Je ne désespère pas d'y réussir, c'est peut-être un privilége de l'administration.

M. DE NOIRVILLE. — Tu vois l'exemple de M. de Villeneuve. — Mais excusez ma distraction, Monsieur. N'avez-vous pas une famille qui vous attend et s'inquiète? Je ferais partir un exprès pour l'avertir.

LE SOUS-PRÉFET. — Inutile : je suis garçon, et n'ai même pas encore une cuisinière. Je mange provisoirement à l'hôtel, et je ne redoute pas d'attaques de nerfs de la part de mon hôtesse éplorée. C'est bon à quelque chose d'être garçon. Malheureusement on s'en lasse, et l'isolement devient pénible.

M. DE NOIRVILLE (*à part*). — Encore un sous-préfet qui va être galant.

LE SOUS-PRÉFET. — Puis c'est mauvais pour l'administration. Une femme intelligente est une merveilleuse auxiliaire. Je prétends qu'elle devrait avoir un traitement spécial, inscrit au budget. Je voudrais donner des dîners, quelques bals l'hiver : excellente occasion de rapprocher les gens honorables de tous les partis. C'est l'intérêt de l'administration. Le moyen, quand on est garçon?... Comment s'y prenait mon prédécesseur?

MARGUERITE. — M. de Landelle avait sa mère, par qui sa maison était tenue, une femme d'une amabilité rare. Aussi donnait-elle des soirées charmantes. Je n'ai jamais dansé qu'à la sous-préfecture. M. de Landelle conduisait lui-même le cotillon, avec beaucoup de grâce et d'entrain.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Décidément il n'est pas facile à remplacer. Nous verrons si mon agilité aux élections pourra tenir lieu d'autres pirouettes. (*Haut.*) Je n'ai pas cette ressource, Made-

moiselle : ma mère est retenue chez elle par d'autres devoirs, et n'est pas libre de me suivre dans mes garnisons administratives.

M. DE NOIRVILLE. — Vous serez condamné à vous marier.

LE SOUS-PRÉFET. — Par ordre de l'administration, (*souriant*) et très-disposé à me résigner. Elle m'a fait entendre que ce serait nécessaire avant d'être promu à une préfecture.

M. DE NOIRVILLE. — Vous songez déjà à nous quitter ?

LE SOUS-PRÉFET. — Pour une préfecture, Monsieur, je pense que vous auriez l'indulgence de me le pardonner.

M. DE NOIRVILLE. — Et croyez-vous en avoir des chances prochaines ?

LE SOUS-PRÉFET. — Cela dépendra des élections ; car voyez-vous, Monsieur, tout est là, dans la carrière administrative, ainsi qu'en beaucoup d'autres choses. L'administration s'attache sans doute à discerner le mérite ; elle n'est pas, on le sait trop, insensible à la faveur ; mais elle apprécie surtout le succès. C'est comme à la guerre : le plus habile général est celui qui gagne les batailles. Et les élections sont une bataille. Si je suis battu, je tombe en disgrâce et mes protecteurs eux-mêmes m'abandonnent. *Væ victis!* — Pardon, Mademoiselle : malheur aux vaincus ! aux vaincus des luttes électorales comme à ceux de toutes les autres rivalités. Mais si je suis vainqueur, je trouve des appuis partout, parce que je suis déjà fort.

MARGUERITE. — Quelle vilaine parole vous dites là, Monsieur ! C'est la faiblesse qui a besoin d'avoir des appuis.

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, mais c'est la force qui les trouve. Vous apprendrez cela, en avançant dans la vie.

MARGUERITE. — J'espère ne jamais l'apprendre.

LE SOUS-PRÉFET (*galamment*). — Vous me feriez souhaiter de rester faible, Mademoiselle. — L'administration n'a pas votre générosité, et il me semble que, dans les tournois de la chevalerie elle-même, c'était le vainqueur qui obtenait de la beauté le prix de la lutte.

MARGUERITE. — J'aurais préféré secourir et relever le vaincu.

LE SOUS-PRÉFET. — Gardez ces sentiments, Mademoiselle, pour la

consolation de ceux qui peuvent succomber ; mais craignez, si vous les exprimez d'avance, d'éteindre l'ardeur des combattants, en leur faisant désirer la défaite. Si, par exemple, ils combattaient aux côtés de monsieur votre père...

MARGUERITE. — Que voulez-vous dire, Monsieur?

LE SOUS-PRÉFET. — C'est un peu prématuré, et je ne m'attendais pas à traiter aujourd'hui cette question. Il est clair que le meilleur candidat de l'administration devra être M. de Noirville.

MARGUERITE. — Alors tous mes vœux seront pour le vainqueur.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous voyez !

M. DE NOIRVILLE. — Monsieur le sous-préfet, laissez-moi de grâce à mes champs. Je n'ai aucun goût pour les agitations de la vie politique ; je n'ai aucune ambition...

LE SOUS-PRÉFET. — Ce que d'autres recherchent par ambition, vous l'accepterez par dévouement, Monsieur...

MARGUERITE. — C'est exactement ce que vous disait M. de Landelle, mon père.

LE SOUS-PRÉFET. — Je serais ravi de suivre ici toujours aussi bien... les exemples de M. de Landelle, — et ravi d'avoir, par Mademoiselle, des intelligences dans la place.

M. DE NOIRVILLE. — Tu es donc ambitieuse, toi, ma chère enfant ?

MARGUERITE. — Pour vous, mon père, qui êtes digne de tous les honneurs.

M. DE NOIRVILLE. — Pauvre enfant ! tu ne sais pas ce qu'ils coûtent, quand on les a obtenus, ni ce qu'il en coûte pour les obtenir. Rien que pendant la période électorale, sans aucune certitude de succès, je serais accablé de tracas et de déboires, poursuivi des calomnies du journal de Jules Martin...

MARGUERITE. — Ce malheureux que vous avez comblé de bienfaits depuis son enfance !

M. DE NOIRVILLE. — Tu es jeune, ma fille. C'est pour cela qu'il est implacable.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous connaissez particulièrement Jules Martin?

MARGUERITE. — Un orphelin que mon père a recueilli ; un petit gardeur de vaches de la ferme, dont mon père a payé toute l'éducation, payé la première année de séminaire...

LE SOUS-PRÉFET. — Ah ! il a été séminariste ? Je ne m'étonne plus s'il est si acharné contre les cléricaux.

M. DE NOIRVILLE. — Vous avez déjà lu sa feuille ? Je vous plains.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est un devoir pour l'administration de se tenir au courant de cette littérature. Jules Martin m'avait été signalé dès Paris, dans les bureaux du ministère, comme le rédacteur de la feuille venimeuse du lieu. Il y en a une dans chaque arrondissement. Il n'a pas manqué de me régaler d'injures à mon arrivée, pour me souhaiter la bienvenue. Nous sommes habitués à déjeuner ainsi d'outrages, en prenant notre café. On s'y fait. Il m'a paru très-fort, ce Jules Martin.

M. DE NOIRVILLE. — Il est très-intelligent, en effet.

LE SOUS-PRÉFET. — Conséquemment dangereux, à combattre ou à ménager suivant les circonstances...

MARGUERITE. — A ménager ? M. de Landelle ne le ménageait pas, je vous en réponds.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est sans doute qu'il n'y voyait pas les intérêts de l'administration. Ces intérêts peuvent changer. Nous avons quelquefois des motifs... et nous avons certains moyens... L'oubli des injures est souvent une de nos vertus, Mademoiselle. — Savez-vous que Jules Martin se portera probablement candidat aux élections et sera le compétiteur de votre père ?

MARGUERITE (*éclatant*). — Jules Martin le compétiteur de mon père ? C'est impossible !

M. DE NOIRVILLE. — Oui, rassure-toi, c'est impossible, — parce que je ne serai pas le sien.

LE SOUS-PRÉFET. — Alors vous voulez l'avoir pour député ?

M. DE NOIRVILLE. — Vous ne manquez pas d'autres noms à lui opposer.

LE SOUS-PRÉFET. — Aucun n'aurait l'autorité du vôtre. L'administration est bien informée.

MARGUERITE.— Assurément, mon père, personne ne peut balancer votre influence.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous voyez que mademoiselle votre fille est de mon avis. Vous ne voudrez pas exposer l'Administration à un échec, qui serait désastreux pour les honnêtes gens, — ni la mettre dans la nécessité d'un compromis. Songez qu'il lui serait facile... de tempérer les ardeurs de Jules Martin... et d'apaiser graduellement son hostilité. Mais pour que ses lecteurs ne s'en aperçussent pas, il faudrait peut-être lui abandonner bien des choses... qui vous tiennent au cœur, et avec raison. Vous en souffririez, vous regretteriez de n'avoir pas accepté la lutte ouverte, dans laquelle l'administration est prête à vous soutenir avec vigueur.

MARGUERITE. — Ah ! Monsieur, si je vous comprends, ce n'est pas M. de Landelle qui aurait employé de pareils arguments.

LE SOUS-PRÉFET (*à part*). — Toujours M. de Landelle ! (*Haut, et s'efforçant de sourire.*) Je n'ai pas les talents de persuasion de mon prédécesseur, et je les lui envie, Mademoiselle. Si mon argumentation est mauvaise, je la retire. Daignez l'excuser en faveur du but, sur lequel du moins je suis heureux d'être d'accord avec vous. Vous serez beaucoup plus éloquente que moi, et je m'en rapporte à vous pour triompher des résistances de monsieur votre père. Mme de Noirville est moins prompte que vous à sa toilette, ce me semble ?

M. DE NOIRVILLE (*courant à la fenêtre*). — J'entends le galop d'un cheval. Qu'est-ce encore ? — (*On apporte un papier.*) — Une lettre écrite au crayon. C'est du curé. (*Lisant.*) « La rivière a débordé en rompant ses digues. Tout le village est envahi par les eaux, qui montent encore. Plusieurs maisons sont déjà renversées, d'autres menacées. Le désastre est plus grand qu'en 1859. Venez vite avec tous les secours possibles. » — Ah ! mon Dieu, pauvre village ! Déjà presque détruit en 1859, et le désastre est plus grand ! J'y cours ! — Et ma voiture qui n'est pas rentrée !

LE SOUS-PRÉFET.— J'ai la mienne, qui est, je crois, restée tout attelée.

M. DE NOIRVILLE. — Vous voulez bien me la prêter ?

LE SOUS-PRÉFET. — Non pas. Je cours avec vous sur les lieux. Le sous-préfet !

M. DE NOIRVILLE. — C'est juste.

MARGUERITE. — Je vous accompagne.

M. DE NOIRVILLE. — Je te le défends, demeure avec ta mère : vous avez mieux à faire ici. Préparez des lits dans toutes les chambres et dans la grange, ainsi que des aliments. Dis à la ferme d'envoyer en toute hâte des charrettes, avec des cordes et des échelles. Donne-moi une boîte de médicaments et des couvertures. — Partons, monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Partons ! quel bonheur que je me trouve ici ! Deux heureuses chances dans la même journée !

M. DE NOIRVILLE. — Vous prenez les choses du bon côté.

LE SOUS-PRÉFET. — Eh ! sans doute. Nous allons secourir ces pauvres gens, pour l'honneur de l'Administration. On paierait cher l'aventure. Le candidat et le nouveau sous-préfet ont une occasion de déployer leur dévouement, — et à la veille des élections ! Vous serez député, monsieur de Noirville, — et je serai préfet.

ALFRED DE COURCY.

(La fin à la prochaine livraison.)

POÉSIE

LA BRETAGNE

A M. LE V^to^ H. DE LA VILLEMARQUÉ

Entre toutes les princesses
Et les plus fières duchesses,
Je porte un nom sans pareil;
Qui n'a pas vu mes richesses
N'a rien vu sous le soleil!

Dans ma couronne ducale,
Glorieuse, colossale,
Se dresse, à chaque fleuron,
Une ancienne cathédrale;
Et la Bretagne est mon nom!

J'ai des manteaux de verdure,
De longs voiles de guipure,
Dès que fleurit mon blé noir;
J'ai de grands monts pour ceinture,
Et l'Océan pour miroir!

J'ai des verrières magiques,
Où scintillent, magnifiques,
Rubis, topazes, saphirs;
J'ai, dans mes bijoux antiques,
Des dolmens et des menhirs!

J'ai de superbes charpentes,
Où s'enroulent des acanthes,
De fiers donjons crénelés,
Des ogives flamboyantes,
Des pinacles fleuronnés;

Des cloîtres, des colonnades,
Des toits pointus, des arcades,
Des clochetons, des jubés,
De mystiques balustrades,
Que touchent les fronts courbés.

Regarde mes reliquaires,
Mes gigantesques calvaires,
Mes phares aux longs reflets,
Et mes Bretonnes austères,
Egrenant leurs chapelets.

Regarde, et prête l'oreille:
Tu vas voir une merveille
Au dessus de ces trésors;
Sur elle mon âme veille,
Dès qu'un instant je m'endors.

Car, sous la voûte étoilée,
Jamais ne s'est déroulée
Bannière au renom plus beau
Que l'hermine immaculée,
Mon emblème, mon drapeau!

Où trouver une figure,
Une devise aussi pure,
Traduisant mieux tout mon cœur?
LA MORT! JAMAIS LA SOUILLURE!
TOUT POUR LE CIEL ET L'HONNEUR!

Cte DE SAINT-JEAN.

Septembre 1876. En sortant de la cathédrale de Dol.

REVUE DES PUBLICATIONS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Nous avons été plusieurs fois très-instamment prié par des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, qui s'intéressent au progrès des études historiques sur notre province, et qui ne peuvent faire partie de toutes les sociétés savantes de nos cinq départements, de publier ici un compte rendu sommaire, une sorte de revue de toutes les publications de ces diverses sociétés, afin que l'on puisse savoir où trouver, à un moment donné, un mémoire intéressant sur un sujet qu'on étudie soi-même, et ne pas être exposé à commettre des erreurs, même de faits, pour n'avoir pas connu des travaux voisins. Nous avons pensé, en effet, qu'une pareille revue pouvait rendre des services importants aux travailleurs, de plus en plus nombreux, qui s'occupent d'études historiques ou archéologiques, et nous commençons dès aujourd'hui ce dépouillement raisonné, en le faisant remonter à l'année 1875. Nous ne pouvons songer, bien entendu, à signaler toutes les indications contenues dans les procès-verbaux des séances de nos sociétés savantes : quoiqu'il y ait là une mine à peu près inépuisable de faits nouveaux et de discussions utiles, il faudrait reproduire ces procès-verbaux presque en entier, pour ne rien omettre d'important. Nous ne signalerons et n'analyserons que les études, notes ou mémoires, publiés à la suite des procès-verbaux. Nous commençons sans plus de préambule.

I. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1875. Vannes, Galles, 1875, 1 vol. in-8°, 244 pages. — Année 1876, premier semestre. *Ibid.* 1876.

Fondée en 1826, la Société polymathique du Morbihan, qui a célébré, l'année dernière, dans une séance solennelle, l'anniversaire de sa cinquantaine, compte aujourd'hui dans ses archives un nombre très-respectable de volumes publiés par elle et riches en documents historiques de toute sorte. Ses mémoires paraissent habituellement en fascicules, distribués bisannuellement, un par semestre.

Dans le volume de 1875, nous remarquons, après une allocution de M. Burgault, en prenant le fauteuil de la présidence :

1° La fin de l'importante étude, enrichie de documents inédits, de notre collaborateur, M. René Kerviler, sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzai, au diocèse de Nantes, évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, etc. M. Eugène de la Gournerie ayant ici même rendu compte de cette étude, dans une de nos livraisons de 1876, nous nous dispenserons d'en parler davantage.

2° Une *Notice sur les peuples armoricains*, par M. Burgault, avocat. C'est une discussion très-complète de la géographie, fort difficile à établir, des peuplades armoricaines aux époques gauloise et gallo-maine : Elle a principalement pour but de répondre à deux travaux plus anciens, l'un de M. Sioc'han de Kersabiec, intitulé : *Corbilon, les Samnites, les Venètes et les Bretons de la Loire*, qui avait paru en 1868 dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure ;* l'autre, de M. René Kerviler, extrait des mémoires de l'*Association bretonne*, sous le titre d'*Études critiques sur la géographie de la presqu'île armoricaine, au commencement et à la fin de l'occupation romaine.* M. Burgault est d'accord avec ces deux auteurs pour admettre que les Nannètes ne joignaient pas l'Océan, et avec le dernier, que les Vénètes occupaient toute la côte sud de l'Armorique, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au goulet de Brest. Cette conclusion est capitale, car bien des déductions historiques ont été faussées par cette idée préconçue, qui a eu cours

pendant fort longtemps, que les Vénètes n'occupaient, au moment de l'arrivée de César, que le territoire de l'ancien évêché de Vannes. Mais M. Burgault n'admet pas que leur capitale fût, au moment de la conquête romaine, située dans la presqu'île guérandaise, ni surtout que la défaite navale des Vénètes ait eu lieu dans la baie du Croisic. Il combat aussi très-énergiquement l'opinion qui place les Diablintes dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, et reporte aux pays de la Gaule-Belgique tous les lieux, tels que *Jesocribate, Sulim, Condate, Reginea,* etc., qu'on cherche depuis longtemps dans la presqu'île armoricaine. — Ce mémoire, très-remarquable par son érudition, mais dont nous n'avons pas le loisir de discuter ici plusieurs conclusions qui donnent prise à la critique, se termine par une dissertation approfondie sur l'origine, la destination et la signification de nos monuments mégalithiques.

3° Une notice sur la *Construction de l'église de Notre Dame-de-Paradis à Hennebont,* par M. l'abbé Luco, appuyée sur de nombreux documents inédits, puisés dans les fonds de l'abbaye de la Joie, des Carmes et des Capucins d'Hennebont, aux archives départementales du Morbihan, et dans les anciens registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Gilles d'Hennebont.

4° Un document inédit sur *la mort et les funérailles de Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes,* par le même auteur.

5° Un très-savant mémoire sur *les opérations césariennes dans le Morbihan,* par M. le docteur G. de Closmadeuc, à propos d'une opération césarienne pratiquée à Marzan, diocèse de Vannes, en l'année 1575 et dont la mention a été retrouvée par M. l'abbé Luco, sur un des feuillets d'un vieux registre baptismal de cette paroisse.

6° Une importante étude sur *les paroisses du diocèse de Vannes,* par M. l'abbé Luco ; étude remontant à leurs plus anciennes origines, recherchant, dans une savante préface, tous les détails de leur administration : communautés de prêtres, chapellenies, titulaires et patrons de paroisses, dîmes, prémices, neufmes, oblations ; puis, prenant toutes les paroisses du Morbihan par ordre alphabétique, et donnant pour chacune un historique spécial et la liste de

tous les recteurs. Le volume de 1875 contient ces notices depuis Allaire jusqu'à Bignan.

7° Une notice sur le *Monastère du Père-Eternel de Vannes*, par M. l'abbé Le Mené. On sait que ce monastère a eu pour fondatrice Jeanne de Quélen, dame de Marteville, fille du lieutenant pour le roi au gouvernement de Rennes : née en 1624, elle chercha d'abord à plaire au monde, mais une lecture édifiante dans la vie de sainte Thérèse la ramena complétement à Dieu. Elle se retira à Vannes pour se mettre sous la direction des Jésuites, qui tenaient le collége, se fit recevoir tertiaire de l'ordre des Carmes en 1664, commença les retraites de femmes en même temps que Mlle de Francheville, et voulut, enfin, procurer l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, au moyen d'une communauté spéciale. Dès 1668, elle commença l'exécution de ce dernier projet, et elle ne mourut qu'en 1689, après l'avoir réalisé. Le monastère avait abrité 86 religieuses, dont M. Le Mené nous donne la liste, au moment où il fut brutalement supprimé par la Révolution. Toutes celles qui y vivaient alors déclarèrent vouloir persévérer dans le genre de vie qu'elles avaient librement choisi. Elles n'en furent pas moins jetées sans ressources sur le pavé.

Le volume se termine par une allocution de M. Burgault, en quittant le fauteuil de la présidence.

Le fascicule du 1er semestre de 1876, qui vient d'être distribué récemment, contient d'abord le compte rendu, par M. Le Gall de Kerlinou, de la séance solennelle du 28 mai 1876, pour le *50e anniversaire de la fondation de la Société polymathique du Morbihan;* et nous remarquons, parmi les documents lus à cette séance et reproduits *in extenso*, une remarquable *histoire de la Société polymathique*, par M. Lallemand ; une notice sur la *Société laïque des dames de charité à Vannes au XVIIe siècle*, par M. le docteur A. Mauricet ; une note sur le *Percement de l'isthme de Suez*, par M. Lecoindre, l'un des collaborateurs de cette œuvre gigantesque ; un curieux mémoire sur le *Collége de Vannes en 1812*, souvenirs d'un vieux collégien, par M. le docteur J.-F. Mauricet, l'un des

— Fassent Dieu et saint Magnus que vous dansiez ainsi toute l'année !

Cette prière fut exaucée aussitôt.

Jean, le fils du prêtre, voulant retirer sa sœur de cette danse, la prit par le bras ; le bras, détaché du corps, lui vint dans la main, le sang ne coula pas, sa sœur demeura avec la bande, dansant et chantant sans relâche. Et cela dura toute l'année.

La pluie en tombant ne les mouillait pas ; le froid ni la chaleur, la faim, la soif, la fatigue, rien n'avait prise sur eux. Leurs vêtements, leurs souliers mêmes ne s'usaient pas. Ils continuaient de chanter à tue-tête ; à force de fouler le sol en dansant, ils finirent par y descendre jusqu'aux genoux, puis jusqu'aux cuisses.

Enfin, au bout de l'an, Herbert, évêque de Cologne, les délia du nœud maudit qui enlaçait leurs mains et, devant l'autel de saint Magnus, leur donna l'absolution.

La fille du prêtre et ses deux compagnes moururent aussitôt. Les autres danseurs dormirent trois jours et trois nuits. Quelques-uns, avant de mourir, firent rude pénitence et même — dit-on — des miracles. Mais la plupart gardèrent toute leur vie, dans tous leurs membres, un tremblement qui était la peine de leur faute.

II

LE CHEVALIER TUÉ AU TOURNOI

Mon père avait une cousine que j'ai connue, qui atteignit l'âge de cent trente ans. Je tiens d'elle le fait suivant, arrivé de son temps, dans sa paroisse natale, près de Bruxelles en Brabant.

Sur le territoire de cette paroisse vivaient alors, en divers manoirs, plus de soixante chevaliers portant les armes : à peine si l'on y en trouverait un aujourd'hui. Tous ces chevaliers et ceux des cantons voisins passaient leur temps à faire des tournois, où ils joutaient ensemble sans autre arme que la lance, l'écu et le casque, au corps une simple tunique de lin redoublée en plusieurs plis.

Dans un de ces tournois, un chevalier, ne s'étant pas bien couvert

de son bouclier, reçut un coup de lance au cœur et tomba mort. Cela fit un grand deuil. On porta à son logis le corps du défunt, on le mit au cercueil, les parents et les amis accoururent pour la veillée funèbre : si bien que, vers minuit, tout ce monde assemblé autour du mort faisait grand désordre dans la maison.

Une heure plus tard, un valet sortit, qu'on envoyait pour affaires en un lieu assez voisin du bourg paroissial. En son chemin il trouva un coursier noir et, sur ce coursier, le chevalier mort, qui lui dit :

— Monte derrière moi, je te mènerai au lieu où l'on t'envoie.

Le valet, terrifié, n'osant résister, monta. Comme il se tenait des deux bras aux flancs du cavalier, sa main, sans qu'il y prît garde, toucha la blessure du chevalier, qui dit alors :

— Plonge ta main plus avant dans ma plaie, et tires-en le fer de lance qui m'a tué.

Le valet tremblant obéit. Et quand ils furent arrivés au lieu où allait le valet, le chevalier s'arrêtant reprit :

— Descends maintenant, va dire à mon meurtrier et à tous les autres de venir ici demain pour voir le jugement de Dieu sur moi, et s'ils ne veulent pas te croire, tu leur montreras ce fer de lance.

Le lendemain matin, le valet exécuta l'ordre du mort. Le meurtrier et ses compagnons se rendirent au lieu désigné. Ils y trouvèrent une nuée de corbeaux et de vautours dépeçant à grands coups de bec ce pauvre cadavre.

III

L'ÉGLISE DU DIABLE

Du produit de son usure et de ses rapines un usurier avait construit une église. Il invita l'évêque du diocèse à en faire la dédicace. L'évêque avec son clergé vint célébrer la consécration.

La cérémonie était commencée, quand, derrière l'autel, sur la chaire pontificale, le prélat aperçut.... le diable assis, en costume épiscopal, qui lui dit :

— Pourquoi consacres-tu mon église ? N'achève pas : elle est à moi, à moi seul ! car elle est toute bâtie d'usure et de rapine.

L'évêque épouvanté prit la fuite avec ses clercs, — et le diable à grand fracas renversa l'église.

IV

L'EAU DISTILLÉE

Dans une ville d'Italie, un apothicaire se voyant gravement malade, appela un notaire et des témoins pour dresser son testament. Eux venus, il dit au notaire :

— Ecrivez ceci : Je laisse mes biens à ma femme et à mes enfants, mon corps à la terre et aux vers, mon âme au diable pour qu'il la tourmente éternellement.

Le notaire et les témoins, stupéfaits, s'écrièrent qu'on ne pouvait faire pareil testament, qu'il fallait changer au moins le dernier article.

— Du tout, reprit le malade, ce qui est écrit est écrit et restera écrit.

— Mais enfin, répliquèrent-ils, quel besoin de donner votre âme au diable ?

L'apothicaire répondit : — J'ai si souvent volé mon prochain, en lui vendant, pour eau distillée, de l'eau de ma gouttière, que je n'ai aucun espoir de salut.

Il mourut ainsi et fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse. Le lendemain sa sépulture revomit son corps, indigne de reposer en terre bénite.

On finit par le jeter dans un étang, où le diable, aujourd'hui encore, fait tant de tours de son métier, que nul n'ose passer par là.

V

LES SOULIERS A LA POULAINE

Une dame belle et riche, qui avait passé sa vie dans tous les plaisirs et les vanités du monde, étant à l'article de la mort (je tiens cette histoire d'un religieux), se fit faire des souliers neufs ornés

de pointes merveilleuses, puis, elle ajouta : « Vous m'enterrerez avec ces souliers, car j'en aurai grand besoin. » Et ainsi fut fait.

La nuit qui suivit sa sépulture, longtemps avant jour et par un beau clair de lune, un chevalier et son page chevauchant sur la grande route, crurent ouïr des gémissements féminins. Etonnés, ils se demandaient ce que c'était, quand une femme, courant à perte d'haleine, se précipita vers eux criant : « Au secours! au secours! » Le chevalier mit pied à terre, traça de son épée un cercle autour de lui et y fit entrer cette femme qu'il reconnut bien, quoiqu'elle eût pour tous vêtements sa chemise et ses souliers neufs à la poulaine.

Tout à coup, on entendit dans le lointain la voix d'un chasseur sonnant du cor avec un éclat terrible, et les aboiements d'une meute qui courait devant lui. A ce bruit, la femme trembla de tous ses membres ; le chevalier s'étant enquis de la cause de cet effroi, lia solidement à son bras gauche les cheveux de la dame par leurs tresses, confia son cheval à son page, et de la main droite brandissant l'épée, il attendit.

La chasse infernale se rapprochait : — « Laissez-moi, cria la dame au chevalier, laissez-moi courir ! voici qu'il vient ! » Lui, au contraire, la retenait plus fortement ; la malheureuse le repoussait et avec de tels efforts qu'enfin, ses cheveux arrachés, elle échappa. L'infernal chasseur la poursuivit, la prit, la jeta sur son cheval en travers, tête et bras d'un côté, jambes de l'autre, et peu de temps après, enlevant sa proie, il repassa au galop devant le chevalier.

Celui-ci, rentré le matin à la ville, raconta ce qu'il avait vu, et quoiqu'il montrât les cheveux liés à son bras, on refusait de le croire ; mais quand on ouvrit le tombeau de la dame, on reconnut qu'elle n'avait plus de chevelure.

Cela se passa dans le diocèse de Mayence.

JEAN KERMALO.

(*La suite prochainement.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE, par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan; 3e volume, complété par M. A. Bonnetty, collaborateur de Mgr Gerbet à l'*Université Catholique* et directeur des *Annales de philosophie chrétienne*. Un vol. in 8°. Paris, Haton, 33, rue Bonaparte.

L'annonce d'un troisième volume de *l'Esquisse de Rome chrétienne* a été accueillie avec non moins de joie que de surprise par tous ceux qui savent apprécier le génie du savant évêque de Perpignan et qui attendaient depuis plus de vingt-cinq ans le complément de son œuvre. Pourquoi un si long retard ? pourquoi surtout ce complément ne paraît-il que treize ans après la mort de Mgr Gerbet? M. Bonnetty nous le dit dans un *Avis au lecteur* ; mais il ne nous dit pas tout; il ne nous dit pas que nous lui devons, non-seulement le troisième volume qu'il a édité et complété, mais, jusqu'à un certain point même, les deux premiers, qui n'eussent peut-être jamais vu le jour sans ses instances continues près de l'auteur et les obligeances infatigables de son intelligente amitié. Pour lui et pour lui seul il se faisait éditeur ; l'abbé Gerbet étant alors à Rome et les chemins de fer ne supprimant point encore les distances, les épreuves s'éternisaient en route ou même quelquefois sur le bureau de l'abbé, dont la santé était trop faible et la nature trop poétique pour s'assujettir aux calculs minutieux des heures et des jours. M. Bonnetty écrivait, pressait, ne laissait jamais gagner l'oubli, et c'est ainsi que le premier volume, solennellement annoncé dès 1842, finit par paraître dans le cours de 1844. Le second devait le suivre; mais il n'en fut rien. Lorsque le retard venait de l'auteur,

M. Bonnetty insistait; lorsqu'il venait des libraires, M. Bonnetty tranchait la difficulté en prenant tout à sa charge. Quatre ans se passèrent ainsi, puis éclata la Révolution de 1848 ; Rome était envahie, l'abbé Gerbet suivait le pape à Gaëte, et de nouveaux travaux exigés par les circonstances absorbaient son temps. Bref, le second volume n'était livré au public qu'en 1850.

Un troisième était promis, était même en partie composé ; mais M. Gerbet n'était plus à Rome, où lui étaient venues ses premières inspirations. La pensée de son œuvre ne lui revint qu'à de rares intervalles, et, devenu évêque, tout entier aux devoirs de son ministère et aux préoccupations de la papauté, dont il fut un des plus éloquents défenseurs, il finit même par le délaisser complétement.

L'œuvre cependant existait ; M. Bonnetty l'avait eue entre les mains ; il la réclama, tout incomplète qu'elle pût être, lorsqu'il apprit la mort de l'auteur. On lui répondit que le manuscrit n'existait pas et n'avait même jamais existé. Une pareille réponse ne pouvait le convaincre. Il renouvela, multiplia ses démarches et apprit enfin, au bout de plusieurs années, que quatre chapitres venaient d'être découverts au fond d'une caisse inexplorée. M. Bonnetty ne se tint pas pour complétement satisfait; il assura qu'il devait y en avoir d'autres, et, en effet, trois autres chapitres furent trouvés. Un seul, le vingtième, sur *Saint-Pierre-ès-Liens,* manquait et manque toujours.

Je suis entré dans ces détails, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient et de faire mieux ressortir le mérite d'un livre qui a su se faire sa place, et une haute place, dans l'estime publique, tout en ne paraissant que par lambeaux et n'offrant jamais une vue d'ensemble. « L'intérêt avec lequel nous étudions les vieilles cathédrales de nos diocèses, écrivait Mgr Gerbet en 1842, devra s'appliquer (un jour) dans de plus grandes proportions et avec un attrait plus fort à la ville qui est le monument commun de la chrétienté, formé avec des pierres de tous les siècles et des souvenirs de toutes les nations. Nous la contemplerons alors, non plus avec l'enthousiasme naïf du moyen âge, mais avec une admiration réfléchie, pleine de

philosophie et de piété. Lorsqu'un des livres auxquels il est réservé de produire cet effet aura paru, le mien, en supposant qu'il ait, par hasard, rencontré quelques lecteurs jusqu'alors, descendra entièrement dans l'oubli... et je désire, de tout mon cœur, qu'il finisse bientôt ainsi. Il n'y a pas de meilleure sépulture pour un livre chrétien que d'être enseveli dans le bien survenu depuis son apparition. »

Que s'est-il passé cependant? L'intérêt, comme l'avait prévu Mgr Gerbet, s'est de plus en plus concentré sur Rome; les livres consacrés à la capitale chrétienne se sont multipliés à l'infini, et celui de l'illustre évêque garde toujours son rang, que nul n'a pu lui enlever, parce que nul n'a envisagé la Ville sainte de si haut, nul n'en a pénétré aussi profondément l'âme. Les écrivains religieux qui ont étudié Rome l'ont prise du côté descriptif ou du côté historique; Mgr Gerbet l'a prise surtout du côté symbolique. On admirait et l'on a fait admirer le génie chrétien dans les monuments de Rome et dans ses annales; Mgr Gerbet a fait plus: chacun de ses monuments, chacun des faits de son histoire, chacune des cérémonies de son culte ont été pour lui l'expression des dogmes de la foi. D'une part on s'est attaché à Rome chrétienne, mais terrestre; de l'autre on ne cesse de voir à travers la Rome du temps la Rome de l'éternité.

Dans ses deux premiers volumes, Mgr Gerbet, considérant tout d'abord Rome comme centre du christianisme, l'a vu se développant dans les catacombes, dans les basiliques constantiniennes, et laissant partout la trace monumentale des vérités qui venaient renouveler le monde; puis, au milieu des luttes qu'il eut à soutenir contre l'hérésie, il signale les monuments qui furent l'expression de la lutte. Le vieil oratoire de Saint-Sylvestre et la mosaïque représentant la Vierge-mère sous le titre de *Joie des chrétiens*, lui rappellent la profession de foi de Nicée contre l'arianisme; la vénérable église de Saint-Clément, la condamnation des erreurs de Pélage; la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, celle de Nestorius, etc., etc.; de telle sorte que nous suivons pas à pas les victoires de la divinité de

Jésus-Christ, de la grâce de Jésus-Christ et de l'incarnation d'un Dieu. Avec Mgr Gerbet, Rome est à la fois un monument et un catéchisme.

La papauté lui fournit ensuite un sujet d'études du plus haut intérêt. Son nom, ses titres, ses emblèmes, son cérémonial, ses palais et cette ville des Césars, qui est devenue avec elle la *Ville-Sainte,* lui présentent, sous une forme visible, tout l'ensemble des mystères qui relient la terre aux cieux. Dans les peintures des catacombes, dans les mosaïques des premiers siècles, dans les usages de l'Église, il saisit, à des traits souvent inaperçus, la foi primordiale et continue aux vérités dont l'antiquité a été vainement contestée par l'hérésie. Chaque coup de pinceau devient un document, chaque emblème prend l'importance d'une preuve.

L'auteur suit enfin, dans les principaux monuments de Rome, la transformation de la capitale païenne en capitale chrétienne. Le Panthéon devenant *Sainte-Marie aux martyrs ;* le temple de Jupiter Capitolin remplacé par la pieuse église d'*Ara Cœli;* le palais des Césars tombant comme *la grande Babylone,* et le Colisée, ce grandiose abattoir de chair humaine dont les chrétiens ont fait, par leur sang, le plus monumental des reliquaires, sont les principaux indices de cette transformation. Avec eux finit le second volume.

Le troisième nous offre l'idée de virginité, qui ne fut pas complétement étrangère au paganisme, figurée par le temple de Vesta, dont le christianisme a fait un temple de la Vierge, et par celui de Diane, qu'a remplacé une église dédiée à saint Jean, autre type de la virginité chrétienne. Une pensée analogue fit élever une église à saint Georges, le type du guerrier chrétien, sur les ruines de la maison de Scipion, et célébrer la fête de saint Pierre-ès-liens, destinée à honorer le second fondateur de Rome jusque dans ses chaînes, le jour même où les païens célébraient par des fêtes idolâtriques la mémoire d'Auguste, le fondateur de l'Empire.

Ces points de vue, je le sais, peuvent être quelquefois arbitraires, mais ici ils se justifient par une sorte de parallélisme évident et par les faits. On pourrait même leur faire embrasser un bien plus

grand nombre de monuments et de souvenirs : saints Cosme et Damien, par exemple, les deux frères jumeaux unis dans la foi et dans la mort, prenant possession du temple de Romulus et Rémus, les deux frères jumeaux mais ennemis, des premiers temps de Rome; *Sainte-Marie libératrice de la peste et des peines de l'enfer*, s'élevant au dessus du marais et du gouffre où s'engloutit Curtius; sainte Agathe, la pieuse vierge et martyre, purifiant de son souvenir et de son culte l'impur quartier de la *Suburra* où *aboyaient* les courtisanes.

Quelques auteurs, M. Ampère notamment, ont exercé leur imagination à chercher dans le paganisme l'origine et, bien mieux, la *poésie des origines* de beaucoup de types chrétiens et de cérémonies chrétiennes [1]. La pierre coulante *(lapis manalis)*, que l'on promenait pour obtenir de la pluie, les fait penser à nos Rogations, qui leur semblent *très-pareilles*. Les images de la Vierge et de son fils, cette maternité divine d'une Vierge que le génie chrétien a su rendre en quelque sorte visible par la jeunesse, la candeur, la beauté simple et modeste, ils osent y voir une sorte de copie de cette *nature créatrice et féconde* que les païens représentaient sous la forme d'une grosse nourrice tenant près de son sein les deux enfants de l'Ida, Junon et le dieu des dieux, Jupiter, *appetens mammam;* et cette grosse nourrice, à les entendre, excitait dans les cœurs *un peu de cette dévotion tendre que la vue assez semblable de la Vierge et du petit Jésus y fait naître aujourd'hui* [2].

Voilà cependant ce qu'ils appellent la *poésie des origines!* Ils s'agenouillent devant le type le plus vulgaire pour ne s'agenouiller qu'à demi devant le type le plus sublime; ils se feront païens sans l'être pour ne pas paraître trop chrétiens.

Mgr Gerbet avait répondu par avance à M. Ampère ; pas plus que lui il ne redoute les comparaisons; il va même comme lui à leur recherche; mais ses conclusions sont bien différentes. Voici, par exemple, dans le troisième volume, un chapitre sur le temple de Vesta

[1] Voir notre article: *M. Ampère et Rome chrétienne*, t. XXIII, p. 335, de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

[2] *L'histoire romaine écrite à Rome*, t. II, p. 95. Ceci étonne d'autant plus de la part de M. Ampère qu'il était loin d'être un incrédule et qu'il a même exprimé, plus d'une fois, des sentiments religieux.

où la chasteté chrétienne se trouve naturellement et forcément mise face à face avec la chasteté païenne. Le rapprochement est des plus instructifs et des plus curieux. M. Ampère ne voit dans les vestales que de jeunes filles dans un couvent. « On leur coupait les cheveux comme à nos religieuses, dit-il, et elles vivaient dans des cellules, sous la direction d'une supérieure[1] ». Très-bien; mais comment étaient recrutées ces jeunes filles? Venaient-elles d'elles-mêmes, comme nos religieuses, présenter leur chevelure aux ciseaux et leur virginité à Dieu? Nullement, elles étaient désignées par le sort dès l'âge de six à dix ans, et soustraites aussitôt à leurs familles, dit Aulu-Gelle, *comme des captives prises à la guerre.* Au lieu de la virginité volontaire du christianisme, c'était donc une virginité forcée; ajoutons qu'au lieu d'une virginité perpétuelle, c'était une virginité à temps. Quand l'âge des passions était écoulé, quand trente années de service dans le temple avaient fait de la jeune fille une vieille fille, la déesse n'en voulait plus. Si vieux ou jeunes la veulent alors pour épouse, à la bonne heure, mais Vesta, dit Prudence, n'a aucun goût pour les virginités surannées.

Virgineam fastidit Vesta senectam.

Et que faisaient les vestales dans le temple? Elles gardaient le feu sacré, tout le monde le sait; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'elles gardaient aussi l'image de la fécondité, le Dieu obscène *Fascinus.* Noble emploi pour des vierges!

On comprend tout ce que la comparaison entre ces vestales et nos religieuses a dû inspirer de pensées élevées à l'âme poétique et mystique de Mgr Gerbet; à l'élévation des pensées se joint, en outre, le charme du style. Saint-Jean *devant la porte latine*, Saint-Georges *au Velabre,* Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre du Vatican, passent ensuite sous nos yeux, comme autant de monuments de la victoire que l'Évangile a remportée sur le paganisme, *non pas seulement,* dit l'illustre auteur, *en effaçant ses vices, mais aussi en éclipsant ses vertus.*

[1] *L'histoire romaine écrite à Rome,* t. 1er, p. 359.

Parlant de la basilique Vaticane, Mgr Gerbet y découvre toute une suite de symboles. La basilique chrétienne commence par un souterrain, et, à défaut d'autre grandeur, elle a la *majesté du tombeau*. Au quatrième siècle, elle s'étend au loin sur la terre avec ses nefs, ses chapelles, son portique des pénitents et le palais apostolique qui en est *comme la prolongation;* c'est la conquête, mais ce n'est pas encore le triomphe. Bientôt cependant le triomphe éclate par l'élévation des temples qui dominent tous les autres édifices, par les tours, symbole de puissance, les flèches qui percent la nue comme la prière, la coupole reproduisant la forme arrondie du firmament et nous rappelant le royaume des cieux.

Ce mouvement ascensionnel de l'architecture, fait remarquer l'auteur, est, comme phénomène général, un fait catholique. A part Saint-Paul de Londres, construit à l'imitation de Saint-Pierre de Rome, pour un culte qui, en conservant sa hiérarchie épiscopale, son rituel, ses costumes, n'est lui-même qu'une contrefaçon du catholicisme, on ne trouvera nulle part chez les peuples infidèles ou hérétiques cette tendance architecturale vers le ciel, ce *sursum corda* monumental qui est le propre du catholicisme. « Si vous aviez sous les yeux une mappemonde du christianisme, dit Mgr Gerbet, marquant les contrées où l'architecture religieuse a réuni ses plus sublimes produits, ne devriez-vous pas, en voyant que ce sont précisément les pays catholiques, en conclure que c'est précisément le catholicisme qui est la religion la plus divine et que Rome en est le centre désigné par Jésus-Christ même, le fondateur de l'Église? »

J'ai dit que le chapitre consacré à la basilique de Saint-Pierre-ès-liens était perdu. M. Bonnetty l'a remplacé par une dissertation des plus érudites sur les origines de cette basilique et sur les chaînes de l'Apôtre qu'on y vénère. Personne mieux que lui ne pouvait traiter *ex professo* de ces questions d'archéologie religieuse. Les cent volumes de ses *Annales de philosophie chrétienne* sont un répertoire inépuisable de données scientifiques sur tout ce qui touche de près ou de loin à la science sacrée, et, après cinquante ans bientôt de

travaux et de luttes, sa critique n'en est que plus ferme et plus sûre, sans avoir rien perdu de sa fécondité et de son entrain dans sa verte vieillesse. La dissertation sur Saint-Pierre-ès-liens est donc du plus haut intérêt.

Saint Pierre-ès-liens est souvent désigné dans les actes pontificaux par le nom de *Basilique Eudoxienne*, en mémoire de l'impératrice Eudoxie qui le reconstruisit vers le milieu du Ve siècle; mais M. Bonnetty nous en fait suivre la généalogie jusqu'au pape Alexandre, c'est-à-dire jusqu'aux premières années du second siècle. Ce serait également l'impératrice Eudoxie, d'après Baronius et le Bréviaire romain, qui aurait fait don à la basilique de la chaîne dont saint Pierre avait eu les mains attachées dans la prison de Jérusalem. M. Bonnetty discute avec une grande autorité et contredit cette opinion. Il prouve très-clairement que jamais cette chaîne n'a été à Constantinople, comme le voudrait la légende, et, s'autorisant du témoignage de Bède, il n'hésite pas à faire remonter au temps du même pape saint Alexandre la venue de cette chaîne de Jérusalem à Rome. Tous les textes pour et contre sont cités, commentés, analysés. M. Bonnetty a contre lui les anciens Bénédictins; espérons qu'il aura pour lui les nouveaux, lorsqu'ils en seront au premier août de leur *Année liturgique*.

Cette date du premier août, qui est celle de la fête de saint Pierre-ès-liens et qui était autrefois spécialement consacrée à Auguste, fournit à M. Bonnetty l'occasion de nous parler avec détail des fêtes de ce prince et de son oncle Jules César, dans le calendrier romain. Ces fêtes étaient sans nombre. Chacune de leurs victoires, chacun de leurs titres, chacune des époques marquantes de leur vie étaient célébrés par des cérémonies diverses. Le 4 septembre notamment, jour de la bataille d'Actium, tous les dieux de Rome étaient descendus de leurs piédestaux et couchés dans des lits magnifiques. Ce n'était plus Jupiter, c'était Auguste qui, dans la Rome de l'empire, était devenu le dieu des dieux.

Mgr Gerbet avait annoncé de nombreux *appendices* dont aucun n'a été retrouvé. Ces appendices devaient être tantôt des documents

cités *in extenso*, tantôt des éclaircissements sur divers points d'une importance particulière. M. Bonnetty a produit les documents et fourni, avec son érudition habituelle, les éclaircissements désirés. Nous signalons surtout une dissertation de trente pages sur la prophétie attribuée à la Sybille relativement à l'*Enfant hébreu*. La question y est épuisée [1]. Une autre dissertation sur le *titre de la croix*, avec *fac-simile*, n'est ni moins complète ni moins remarquable [2].

M. Bonnetty a donc complété autant qu'il était possible l'œuvre du grand évêque de Perpignan; mais ce que ni lui ni personne ne pouvaient nous donner, c'est l'accent de cette voix si éloquente et si pénétrante, c'est le cri de douleur que lui eût arraché l'état actuel de cette Rome dans laquelle il s'était plu à voir l'expression même de la vérité. Il n'y a plus aujourd'hui que les lamentations de Jérémie pour rendre les impressions des âmes chrétiennes sous le coup des ruines que l'incrédulité amoncelle dans cette capitale du monde devenue la capitale du *galant homme* italien. Mais non, Rome demeure toujours la capitale du monde. On peut s'en convaincre, plus que jamais peut-être, en voyant les foules pieuses qui s'y pressent, de tous les points du globe, autour d'un pauvre vieillard découronné, le captif du Vatican. En quel pays, en quel temps, a-t-on jamais rien vu de semblable? Rome a beau être la proie des *Buzurri*, elle n'a pas cessé d'être le centre vivant de la foi, la capitale de la seule puissance qui soit aimée, vénérée et obéie jusque dans les fers. C'est toujours la ville maîtresse de saint Jérôme, *urbs domina*, et jamais elle n'exprima mieux cette force morale et sublime que les anciens découvraient déjà dans les quatre lettres de son nom: *Roma aut fortitudinis nomen apud Græcos est, aut sublimitatis apud Hebræos* [3].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Voir pp. 181 et suivantes.
[2] Voir pp. 344-396.
[3] *S. Hier. adv. Jovin.* I, II, n° 38.

LES SCIENCES ET LES LETTRES AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE, par Paul Lacroix, un vol. in-4°, illustré de 14 chromos et de 350 gravures; 2e édition : — Firmin Didot.

Déjà, à diverses reprises, nous avons parlé ici de cette série de chefs-d'œuvre littéraires, typographiques et artistiques, publiée par la librairie Didot et qui, accrue chaque année, est en voie de composer toute une bibliothèque. Au mois de décembre dernier, l'illustre maison enrichissait encore cette belle collection de deux autres magnifiques ouvrages : *Les Sciences et les Lettres au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance,* par M. Paul Lacroix, le savant conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, qu'on a justement appelé un *bénédictin laïc;* et *La Sainte Vierge,* par M. l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers, auteur de deux vies fort estimées de saint Vincent de Paul et de Voltaire, ces deux si dissemblables héros de la charité chrétienne et de la libre pensée, dont les noms, par leur seule opposition, en disent plus long que des centaines de volumes, sur la valeur morale des doctrines qui inspirèrent le saint et le philosophe.

Et tel avait été l'empressement du public à accueillir ces nouvelles et magnifiques *étrennes* offertes par la maison Didot à sa clientèle française et étrangère, que la première édition de l'un et de l'autre de ces ouvrages se trouva épuisée avant même de paraître, le chiffre des souscriptions absorbant d'avance celui des exemplaires, sorte de phénomène qui s'était déjà produit pour la *Vie de Jésus-Christ* et pour *Jeanne d'Arc.* Cette récidive de succès, quand il s'agit de telles publications, a de quoi surprendre en ce temps-ci, en même temps qu'elle console du scandale des *Assommoirs* et autres ordures vomies par l'égoût parisien, dernier mot du réalisme, lequel était lui-même le dernier mot du romantisme.

L'écoulement quasi instantané de la première édition a rendu nécessaire la préparation d'une seconde, celle-là même que nous annonçons.

Nous ne dirons rien ici du beau livre *La Sainte Vierge,* sinon que, composé sur le même plan que le *Jésus-Christ* de Louis Veuillot, dont il est le digne pendant, il présente comme lui un

riche musée d'*illustrations*, empruntées à toutes les époques et à toutes les écoles de l'art religieux.

Les *Sciences et les Lettres* sont le complément du grand ouvrage entrepris, depuis quelque dix ans, par M. Paul Lacroix, sur le Moyen Age et la Renaissance. Déjà, dans trois précédents volumes, rapidement parvenus à de multiples éditions, le savant *Bibliophile* avait successivement étudié ces deux époques si intéressantes et si dissemblables, dans leurs *Arts*, dans leurs *Mœurs, usages et costumes*, et dans leur *Vie militaire et religieuse*. Nous dirons plus bas quelques mots de ces divers sujets.

Ce quatrième volume, traitant des lettres et des sciences, est digne des précédents, s'il ne leur est supérieur.

Au Ve siècle, les invasions barbares avaient étouffé la civilisation grecque et latine; les ténèbres s'étaient de nouveau répandues sur le monde. Ce fut l'Eglise du Christ qui devait les dissiper en prononçant un autre *fiat lux*, et coordonner cet autre chaos. Comme Noé donnant asile dans son arche aux êtres destinés à échapper au déluge, l'Église recueillit dans ses temples et ses monastères les lettres, les sciences et les arts exilés; elle les y garda comme un dépôt sacré jusqu'au jour où, les eaux du déluge de la barbarie ayant peu à peu baissé, et une société nouvelle apte à la civilisation étant née, elle tirera de leurs pieux asiles et fera rayonner de nouveau sur le monde, par ses écoles, ses universités, son clergé et ses corporations religieuses, ces arts, ces sciences et ces lettres que l'invention de l'imprimerie allait, en les fixant pour toujours, mettre désormais à l'abri d'une semblable catastrophe.

C'est ce grandiose et imposant tableau que M. P. Lacroix nous retrace d'une manière synthétique, sous une forme descriptive et narrative, à la fois savante et simple, ingénieuse et claire, à la portée de tous les lecteurs, avec l'impartialité sereine du véritable érudit, supérieur aux vicissitudes du goût et aux injustices des préjugés. C'est en contemporain plutôt qu'en historien que M. Lacroix nous parle du Moyen Age, si pertinemment il connaît les plus intimes détails des annales publiques et privées de cette époque mouvementée et exubérante.

Ici, les faits et les choses se pressent : *universités*, écoles et écoliers; *sciences philosophiques*, scholastique, nominalisme et

réalisme, aristotélisme et platonisme, avec les grands noms de Boèce, Bède, Alcuin, Scot, Roscelin, S. Anselme, Abélard, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, etc.; — *sciences mathématiques* et les divers systèmes du monde planétaire; — *sciences naturelles et médicales* et leurs diverses écoles, alexandrines, arabes, italiennes et françaises; — *sciences occultes*, magie blanche et magie noire, alchimie, nécromancie, chiromancie, kabale, sorcellerie, dont les victimes ne furent pas toujours innocentes; croyances et superstitions populaires; — *science héraldique*, armoiries et blasons; — langue française, sa formation, ses dialectes ou patois, son éclatante floraison au XIIIe siècle, son adultération au XVIe, par l'invasion de l'hellénisme et de l'italianisme; *romans de geste*, poèmes épiques, chants populaires, trouvères, troubadours et jongleurs; chroniques et mémoires; — *théâtre*, mystères, confréries d'acteurs, comédie naissant du fabliau; — *éloquence* religieuse, civile, politique et militaire, avec des noms tels que ceux de saint Bernard, de saint Dominique, de Jeanne d'Arc, de Michel de l'Hôpital et même de Henri IV.

Tous ces chapitres, dont nous n'avons pas épuisé la liste, sont autant de monographies complètes, chacune en son cadre.

Nous assistons ici à la naissance de quelques-unes de ces sciences qui devaient prendre plus tard un si éclatant développement. Du creuset et de la cornue de l'alchimiste sortent la chimie et la métallurgie; de l'astrologie naît l'astronomie; les découvertes successives des voyageurs débarrassent de ses fables la géographie, qui voit son domaine s'accroître de mondes inconnus; André Vésale crée l'anatomie et Ambroise Paré la médecine rationnelle; etc.

Le défaut d'espace ne nous permet pas non plus de relever par le menu ces 360 et quelques figures, coloriées ou à la manière noire, qui ajoutent un haut intérêt à un texte déjà si riche en curieux détails. Au double point de vue artistique et archéologique, la valeur de ces planches et figures diverses est d'autant plus grande qu'elles sont toutes scrupuleusement copiées sur autant d'œuvres originales des artistes du temps, empruntées aux plus célèbres collections et bibliothèques de l'Europe, et tout d'abord à celles de M. A. Firmin Didot lui-même, le regretté doyen de l'imprimerie française.

Nous avons dit que ce beau volume avait été précédé de trois autres ayant trait aux deux mêmes époques du Moyen Age et de la

Renaissance, envisagées au triple point de vue des *Arts*, de la *Vie militaire et religieuse*, et des *Mœurs, usages et costumes.*

Nous nous bornerons à mentionner le premier de ces traités (les *Arts*), auquel nous consacrâmes ici, dans le temps, une notice détaillée.

Dans le second de ces volumes (*La Vie militaire et religieuse*), nous voyons se dérouler toute une série de chapitres, dont le seul énoncé dit assez l'intérêt : *Féodalité*, ses origines germaniques, sa législation, sa constitution politique, territoriale et sociale ; *Guerre*, invasions barbares, armées et leurs changeantes organisations dans les divers siècles, armes et machines de siége, tactique offensive et défensive; *Marine*, vaisseaux longs (*galères*) et vaisseaux ronds (*nefs*), navires à éperon, à tourelle, etc., (car ici, comme en tant d'autres choses, rien n'est nouveau); *Croisades*, leurs émouvantes et romanesques péripéties, leur influence religieuse et sociale sur l'Occident; *Chevalerie*, son origine, ses caractères, ses lois, ses tournois, joutes, lices et duels; *Ordres religieux*, de Saint-Jean, du Temple, de Calatrava, de la Toison d'or, etc. : voilà pour la *vie militaire*. — Et pour la vie *religieuse :* Les *Papes*, leur action réformatrice et civilisatrice sur la société antique et sur les Barbares; *Conciles* œcuméniques et régionaux ; *Clergé séculier*, *Ordres religieux*, les sauveurs des lettres et des arts; *Liturgie* et cérémonies religieuses; *Institutions charitables*, enveloppant dès lors de leur divine sollicitude toutes les infortunes, travaillant infatigablement à consoler tous les maux, celui du lépreux à soigner comme celui de l'esclave à racheter; *Pèlerinages*, dont notre âge sceptique voit avec étonnement refleurir la pieuse pratique; *Hérésies*, *Inquisition*, *Funérailles*, sépultures et leur cérémonial...

On voit quel vaste champ ce volume offre à notre étude.

Plus piquant encore et plus neuf est le sujet traité dans le livre des *Mœurs, usages et costumes.* Ici, nous avons la physionomie intime des générations passées. Comment vivaient nos pères? Quelles étaient leurs institutions, leurs mœurs sociales, publiques et privées? Comment s'habillaient-ils et que mangeaient-ils? Comment étaient aménagés et meublés le castel du seigneur, la maison du bourgeois citadin et la chaumière du *vilain?* Jeux, divertissements, chasses, cérémonial de fêtes et de deuil ; régime social et

politique, transformation progressive de l'esclave en serf et du serf en paysan ; régime judiciaire, si admirablement réformé par saint Louis, avec jugement de chaque classe par ses pairs et devant un jury (autre institution soi-disant moderne) ; corporations de métiers, commerce, industrie, impôts, finances et monnaies, etc. : — autant de sujets pertinemment étudiés et exposés par l'érudit écrivain. Il n'est pas jusqu'aux Juifs, aux Bohémiens et aux mendiants, qui ne trouvent leur pittoresque croquis dans ce vaste tableau d'ensemble.

Est-il besoin d'ajouter que les deux volumes dont nous parlons sont non moins richement illustrés que les précédents ? Vingt-neuf planches en couleur et 850 gravures sur bois, toutes fidèlement reproduites d'après des originaux de l'époque, offrent aux yeux un vivant commentaire du texte.

Ces quatre volumes réunis nous présentent, au multiple point de vue religieux, politique, social, artistique, scientifique et littéraire, le tableau complet d'une période historique de mille ans, du Ve siècle au XVIe. Période fondamentale de notre histoire, tour à tour sombre et radieuse, cruelle et héroïque, de luttes ardentes entremêlées de courtes trêves, et qui fut comme le creuset où vinrent se fondre et s'amalgamer ces trois éléments réfractaires en apparence, le Romain, le Barbare et le Chrétien : fusion à laquelle présida l'Eglise, cette divine alchimiste, et d'où sont sortis les peuples modernes, aujourd'hui si ingratement oublieux de leur origine et si superbement émancipés.

Ce beau monument historique et artistique élevé en l'honneur du Moyen Age et de la Renaissance, par MM. Didot et Lacroix, pourrait se symboliser à la fois par une cathédrale gothique, un manoir féodal et un palais, — Notre-Dame, Pierrefonds et Chambord, — que l'érudit, l'artiste ou même le simple amateur peuvent, et ils ne s'en feront pas faute, ranger côte à côte, en figure, sinon en réalité, sur les étagères de leur bibliothèque.

LUCIEN DUBOIS.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Alain de Kersabiec. — La Bretagne et la Vendée à la réunion des délégués des Sociétés savantes.

Il y a quelques jours à peine, notre collaborateur, M. Edouard de Kersabiec, conduisait à sa dernière demeure, dans le cimetière de Saint-Étienne-de-Montluc, un frère, plus jeune que lui, et bien digne de tous nos hommages.

Né le 23 septembre 1842, Alain de Kersabiec entra à dix ans au collége Saint-François-Xavier des Jésuites de Vannes; il en sortit bachelier, à dix-sept ans. Sa mère y consentant, six mois après, il partit pour Rome, où son cœur et sa foi le sollicitaient d'aller défendre le Vicaire de Jésus-Christ attaqué par la Révolution. Il fut des Francs-Croisés de Cathelineau, des Zouaves pontificaux de La Moricière et de Becdelièvre. Combattant à Castelfidardo, il y fut blessé grièvement à la jambe et demeura prisonnier des Piémontais. Compagnon de Guérin, de sainte mémoire, il occupa, à Osimo, le lit d'hôpital que la dépouille mortelle de ce *petit ange* venait de quitter pour le ciel. Le Saint-Père daigna le nommer chevalier de son ordre de Pie IX.

Après un court séjour en France, Alain de Kersabiec retourna à Rome; il fut de tous les travaux de cette garnison laborieuse; il subit toutes les tristesses infligées au Saint-Siége par la politique d'alors; il assista à tous les combats: à Viterbe, à Valentano, à Mentana, et, depuis, à la Porta-Pia. Il vit les horreurs de l'entrée des Piémontais à Rome et eut sa part des outrages que les soldats de la Révolution infligèrent aux martyrs de la Justice et du Droit. De retour en France, il fit la campagne des Volontaires de l'Ouest, durant l'hiver de 1870 à 1871.

Alain de Kersabiec s'était marié à Rome, avec une jeune Canadienne, d'origine française, Mlle de Beaujeu, qui, toute dévouée aux nobles causes, avait trouvé en ce jeune zouave ce qu'avait rêvé son âme ardente pour le bien. Ils espéraient le bonheur ici-bas, et tout semblait leur sourire; mais

ces travaux multipliés, dans la période de la vie où les forces ont besoin d'être ménagées, avaient gravement atteint la santé du soldat du pape, il avait donné dix ans de sa vie à Rome et à la France, à ses deux affections de ce monde ; il mit le reste à franchir la distance qui sépare le ciel de la terre : ces six dernières années ont été employées par lui à mourir, jour par jour, lentement, courageusement, pieusement, saintement. Sa dernière recommandation à sa jeune veuve a été celle-ci : « Je veux sur ma tombe une pierre de granit, avec une croix, et au dessous : IL A SERVI L'ÉGLISE ».

Alain de Kersabiec avait une nature droite, franche, loyale, ennemie de toute voie détournée; il avait obtenu lentement, par la force des choses et par son seul mérite, le grade de capitaine.

Les récits publiés dans cette *Revue,* qui ont été lus avec intérêt et ont eu une certaine notoriété, l'ont été à son insu [1].

— La dernière réunion des délégués des Sociétés savantes des départements tenue à la Sorbonne, du 4 au 7 avril dernier, a été très-brillante et des mémoires du plus haut intérêt y ont été lus dans les quatre sections : l'archéologie, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

Les limites de notre chronique ne nous permettent pas de donner *in extenso* le compte rendu des communications qui ont été faites, mais nous tenons à parler sommairement des délégués bretons et vendéens qui ont pris une part active à cette session.

Dans les sciences nous citerons : M. Sirodot, doyen de la faculté des sciences de Rennes, qui a communiqué les résultats de sondages pour arriver à préciser l'âge du gisement préhistorique du Mont-Dol ; MM. Monteil et le comte de Limur, de la Société polymathique du Morbihan ; le premier a exposé que « les lignes qui limitent la surface alaire sont en » relation avec la vitesse de l'aile, le poids de l'oiseau et l'angle que fait la marge antérieure de l'organe avec l'axe de rotation ; le second a montré une météorite, ou corps tombé des espaces planétaires ; M. Guyot-Jomard, de Vannes, secrétaire de la Société polymathique, a donné lecture, dans la section d'histoire, d'une intéressante *Etude de linguistique celtique*.

Dans la même section nous devons citer encore M. Fierville, proviseur du lycée de Saint-Brieuc, qui a lu la seconde partie d'une étude sur *Etienne de Rouen*, moine du Bec au XIIe siècle, auteur de l'*Abrégé inédit de Quintilien,* fait par ce moine vers 1165, et le meilleur que nous

[1] Ces récits sont : *Journal d'un zouave pontifical*. T. IX, année 1861. — *Les soldats du pape ;* journal de deux zouaves bretons. T. XXII, année 1867. — L'entrée des Piémontais à Rome a été publiée par l'*Univers* et reproduite par l'*Espérance du peuple*.

ayons avec celui de Rollin (1715), qui a suivi une méthode analogue à la sienne, bien qu'il n'ait pas connu ce manuscrit.

Dans la section des beaux-arts — section nouvelle, réunie, pour la première fois, sous la présidence de M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, et assisté de M. Alfred Darcel, du comité des travaux historiques — M. C. Marionneau, secrétaire de la commission de surveillance du musée de peinture et de sculpture de Nantes, a développé l'état d'avancement de l'inventaire des richesses d'art du chef-lieu de la Loire-Inférieure. Le travail est presque achevé pour les églises. La cathédrale, en outre du tombeau si connu de François II, exécuté par Michel Colombe, d'après un dessin de Jehan Perréal, et de la coupole peinte par Charles Errard, possède un tableau du père du premier directeur de l'école de Rome, représentant : *Jésus-Christ baillant les clefs à saint Pierre*, dont le contrat d'adjudication a été trouvé par M. Léon Maître, aux archives départementales. A côté des œuvres des XVIIe et XVIIIe siècles, les églises de Nantes possèdent des peintures importantes d'artistes modernes.

Enfin, dans la section d'archéologie, dont l'importance s'accroît chaque année, M. Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a lu une dissertation sur un *denier gaulois* inédit à la légende GIAMILOS, qu'il attribue à la région de l'ouest de la Gaule, où il a été trouvé, et M. le baron de Wismes, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a exposé le résultat des *découvertes de monuments préhistoriques à Pornic et aux environs*, et a mis sous les yeux de MM. les délégués de grands dessins représentant des signes gravés en creux sur des grès. Ces signes paraissent être une ancienne écriture, analogue aux caractères, encore inexpliqués, observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinnis. Expliquera-t-on ces signes ? Sont-ce vraiment des caractères alphabétiques ? M. de Wismes ne croit pas le moment venu de le décider ; il s'est contenté de les soumettre à la critique de ses collègues, MM. les délégués à la Sorbonne.

Nnous ne pouvons plus heureusement terminer ce compte rendu qu'en reproduisant le passage du discours de clôture de M. le Ministre de l'instruction publique, où il est amplement question d'un nom et de faits qui nous touchent de près :

Un jeune ingénieur, M. Kerviler, occupé à creuser un bassin à Penhouët, près Saint-Nazaire, a constaté que les couches d'alluvion qui avaient été déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois.

M. Kerviler a remarqué que les dépôts annuels de la Loire se sont toujours effectués avec une constante régularité; aussi loin qu'il a pu pénétrer dans les couches qui se sont accumulées, il a retrouvé la même disposition. Il a pu faire ses obser-

vations sur une hauteur de huit mètres, je crois, et il se propose de pousser ses explorations jusqu'au sol granitique, au moyen d'un puits à large section.

M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'on n'avait aucune manière de déterminer les accroissements annuels ainsi formés. La découverte de M. Kerviler vient, je crois, résoudre ce problème, au moins pour cette partie de la France. Les couches sont de trois à trois millimètres et demi chacune; chaque alluvion est formée de trois pellicules, l'une de détritus végétaux, l'autre de glaise et la troisième de sable: elles correspondent aux alluvions du fleuve pendant les différentes époques de l'année. Les végétaux arrivent à l'automne après la chute des feuilles, le sable et la glaise viennent s'y ajouter pendant l'hiver et pendant l'été. Les couches étant, comme je viens de le dire, de 3 1/2 millimètres, il en résulte que 35 centimètres représentent un siècle. Ce qui permet de déterminer d'une manière exacte l'épaisseur et le nombre des couches, c'est que le sable constitue une *couche d'isolement*; lorsque la tranchee est exposée à l'air, le sable se désagrége et on peut compter les couches, absolument comme les cercles concentriques d'un tronc de sapin.

M. Bertrand a déjà rapporté des blocs d'alluvion de Penhouët et des objets trouvés dans les fouilles, qui sont entre les mains des savants.

Comme je vous le disais, les investigations vont être continuées sur une grande échelle, et avec toutes les garanties scientifiques; j'ai mis à la disposition de M. Kerviler la somme nécessaire pour continuer ses recherches. J'ajoute que déjà on a pu, grâce aux objets trouvés à différentes profondeurs, arriver à des résultats chronologiques importants. Ainsi, on a découvert des monnaies de l'empereur gaulois Tétricus, et la profondeur des couches où on les a trouvées, comparée au sol actuel, donne la date de 300 ans après J.-C. C'est à peu près la date à laquelle vivait Tétricus. En allant plus avant, on a trouvé dans une couche de sable plus profonde des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec un manche de corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, et, étant donné l'hypothèse de 35 centimètres par siècle, ces objets correspondraient au cinquième siècle avant J.-C. C'est aussi à cette époque que l'on peut les rapporter, d'après les données de la science.

Je ne crois pas devoir insister davantage sur l'intérêt qui s'attache à cette découverte, qui permettra de fixer approximativement la fin de l'époque quaternaire sur ce point du globe, et qui suscitera certainement des recherches analogues sur d'autres points de la France et de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Ce discours a été suivi de la distribution des récompenses aux membres des Sociétés savantes des départements. Au nombre des lauréats nous sommes heureux de citer: M Alfred Ramet, de la Société archéologique de Rennes, et M. Edouard Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, promus au grade d'officiers de l'Instruction publique, et MM. René Kerviler et Charles Marionneau, nos collaborateurs, qui ont été nommés officiers d'Académie.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE pour 1877. Calendrier agricole par feu Bodin, etc. In-18, 72 p. Rennes, imp. Oberthur et fils; librairie Verdier.

CHEMINS (LES) DE FER FRANÇAIS DEVANT LE PARLEMENT. Discours de M. Laisant, député de la Loire-Inférieure. In-18, 72 p. Paris, imp. et lib. A. Witersheim.

ÉTUDE SUR LE SERMENT JUDICIAIRE ET LE SERMENT PROMISSOIRE, suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne; par M. Auguste André, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes. In-8°, 140 p. Rennes, imp. Catel.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

ÉTUDES SUR UNE SÉRIE D'ANCIENS SARCOPHAGES; par le comte Grimouard de Saint-Laurent. In-8°, 39 p. et 4 pl. Arras, imp. Planque.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

FÊTES (LES) DU COURONNEMENT DE N.-D. DE LOURDES, suivi de : Prière à Marie pour Pie IX (vers); par un jeune pèlerin. In-8°, 7 p. Les Sables, imp. Lambert.

GUIDEL. Notes archéologiques. Monuments mégalithiques, instruments de bronze, débris romains, régime féodal et ecclésiastique; par l'abbé Euzenot. In-8°, 60 p. Lorient, imp. Eug. Grouhel.

HEURE NATIONALE; par Pitre Merlaud. 1re partie. In-8°, XVII-187 p. Nantes, imp. Plédran.

MÉLODIES POPULAIRES DE GRÈCE ET D'ORIENT, avec accompagnement de piano, par L.-A. Bourgault-Ducoudray. Édition de luxe, 10 fr.; édition populaire, 7 fr. Paris, H. Lemoine.

MEULEUDI AR INTRON VARIA LOURD. In-32, 16 p. Quimper, imp. Lefournier aîné; lib. Salaun.

ŒUVRES POSTHUMES DE VICTOR BERNARD. Feuilles mortes, réflexions et pensées; publiées, selon le vœu de l'auteur, par Robert Oheix. In-32, 127 p. Nantes, imp. Vincent et Cie. (Tiré à 100 ex.)

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne; les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Adre de Couffon de Kerdellech. Tome 1er, gr. in-8°, 580 pp., titres rouges et noirs. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, édit.; Paris, lib. Dumoulin.

Le prix de l'ouvrage est de 15 fr. pour les souscripteurs. Il sera porté à 20 fr., à la mise en vente du 2e et dernier vol. On paie chaque vol. (7 fr. 50), en le prenant chez l'éditeur.

LETTRES INÉDITES DU ROI CHARLES VIII

A LOUIS DE LA TRÉMOILLE

SUR LA GUERRE DE BRETAGNE

Au moment où nous venions d'achever notre étude sur La Trémoille et la guerre de Bretagne, notre excellent ami, M. Léopold Delisle, administrateur-général directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu nous adresser la copie d'onze lettres inédites du roi Charles VIII, dont il vient d'acquérir les originaux pour le grand et admirable dépôt qu'il dirige avec une science et un zèle connus du monde entier.

Ces onze lettres sont toutes écrites au vainqueur de Saint-Aubin du Cormier, sauf la première qui est adressée à sa femme, et la dernière à un officier de finances, « secrétaire de la guerre. »

La première de ces lettres est d'octobre 1487 et a trait aux derniers jours de la première campagne de Bretagne; elle montre combien était difficile, par les mauvais temps et les mauvais chemins d'automne, l'approvisionnement de l'armée royale en Bretagne: difficulté qui obligea de la retirer du duché presque tout entière pour prendre ses quartiers d'hiver en France.

Les dix autres lettres sont datées de juin à septembre 1488.

Celle du 1er juin (no II) est particulièrement intéressante, parce qu'elle donne le chiffre exact des troupes envoyées de France à cette date pour former l'armée de La Trémoille, chiffre qui monte à 16,092 hommes, sans compter les pensionnaires du roi. Il est vrai qu'il y avait des manquants, parce que tous les capitaines n'étaient pas assez soigneux de « faire retirer leurs gens à leur enseigne »; mais « pour la faute qu'ils en font, dit

le roi, nous n'en laissons pas à payer l'argent. » Jaligny dit qu'au siége de Châteaubriant, c'est-à-dire au début de la campagne, en avril 1488, l'armée française était de 12,000 combattants [1]. En observant avec soin tous les renforts mentionnés depuis cette date dans la *Correspondance de Charles VIII*, nous avions été amené à en porter le chiffre à 15,000 hommes au moment de la bataille de Saint-Aubin (ci-dessus, p. 223); la lettre ci-dessous n° II nous donne pleinement raison.

Les nos III et IV ont trait à la prorogation de la trêve qui suspendit, pendant le mois de juin, les hostilités entre les deux partis.

Les nos V, VI, VII, VIII (22 juin à 24 juillet) concernent diverses mesures de détail prescrites par le roi pour augmenter la force de ses troupes et assurer leur bon armement.

Par le n° IX (27 juillet) nous apprenons que, quelques jours avant la bataille de Saint-Aubin, un combat (jusqu'ici ignoré des historiens) avait eu lieu entre les gens d'armes du sire d'Albret et un détachement de l'armée française : apparemment ces deux troupes, battant de part et d'autre la campagne en éclaireurs, se rencontrèrent entre Fougères et Andouillé, où le quartier général breton resta jusqu'au 26. On remarquera que cette lettre de Charles VIII a pour objet un acte de clémence, qui confirme tout ce que nous avons dit des dispositions du roi dans notre *Légende du souper de La Trémoille*.

D'après le n° X, Charles VIII apprit seulement le 2 septembre 1488 la ratification du traité du Verger par le duc de Bretagne : ratification que les ambassadeurs français étaient allés dès le 25 août demander au duc. La longueur de ce délai autorise à croire qu'il y eut, au dernier moment, contre ce traité un peu de cette opposition que prévoyait Charles VIII [2]. Les louanges et les remerciements que le roi prodigue dans cette lettre à ses auxiliaires suisses prouve l'importance capitale de leur rôle dans cette campagne.

Enfin, cette lettre et la dernière (n° XI) montrent que la Bretagne fut évacuée par l'armée du roi au commencement de septembre.

Nous ne saurions trop remercier M. Delisle de cette précieuse communication, qui couronne, en l'éclairant, notre travail et complète la belle publication de M. le duc de La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Dans Godefroy, *Hist. de Charles* VIII, p. 48.

[2] Voir *Corresp. de Charles* VIII, n° 193, p. 214, et ci-dessus, p. 277.

I

(*Laval, 20 octobre 1487.*)

A MA COUSINE MADAME DE LA TRIMOILLE [1].

Ma cousine, j'ay esté adverty presentement que en mon ost y a tres grande necessité de vivres, par ce que les vivres qui sont ès estappes, mesmement à Chasteau Gontier, ne peuvent vuider pour faulte de charroy. Pourquoy je vous prie, sur tout le plaisir que vous me desirez faire, que vous vueillez faire secourir mes commissaires des vivres de Chasteau Gontier dudit charroy, en manière que les vivres qui sont audit lieu en grande quantité puissent estre charriez et menez en l'ost; car autrement l'avitaillement et fourniture desdiz vivres ne se pourroit continuer, qui me seroit ung dommage irréparable, comme assez le pouez entendre. Et en ce faisant, vous me ferez ung tres singulier plaisir ; car à plus grant affaire ne pourroit venir ladicte ayde. Et adieu, ma cousine.

Escript à Laval, le XXe jour d'octobre [2].

CHARLES.

E. PETIT.

II

(*Angers, 1er juin 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT, ET A NOZ AMEZ ET FÉAULX LES CAPPITAINES ESTANS EN SA COMPAIGNIE, ET AUTRES QUE Y ENVOIASMES HIER.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, pour ce que les seneschaulx et le sieur de Saint André, eux estans par deça et

[1] Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II de La Trémoille.

[2] Il est constant que Charles VIII séjourna à Laval pendant la plus grande partie d'octobre 1487 ; le Conseil du roi y tint séance, entre autres, les 4, 6, 8, 11, 12 et 15 de ce mois (Arch. Nat. V^5^ 1040). On ne voit nulle part, au contraire, que le roi ait résidé en cette ville à aucune époque de l'an 1488.

débatant de noz affaires avec noz gens estans icy, ne peurent pas bien savoir le nombre des gens de guerre que nous avons là où vous estes payez à nostre soulde, tant gens de cheval que de pyé, et qu'il nous a semblé qu'il estoit besoing que le sceussiez au vray pour vous en ayder et en faire le departement selon l'affaire que vous adviserez ensemble, nous avons fait chercher les papiers de noz gens de finances, et les avons trouvez par le menu, lesquelz nous vous envoyons cy dedans, qui doyvent estre en nombre XVI^x IIII^xx XII hommes, sans noz pencionnaires et autres qui ilz sont allez de leur voullenté.

Et sy vous dictes que le nombre n'y est pas, nous croyons bien que non, mais il fault bien que chascun entende qu'il tient à ceulx quilz ne nous servent pas ainsi qu'ilz doyvent, c'est à assavoir à noz cappitaines tant des grans ordonnances que des gens de pié, et aussy à noz commissaires. Car pour la faulte qu'ilz en font, nous n'en laissons pas à payer l'argent, et par noz clers qui en font les payemens, qui sont là où vous estes, le pourrez savoir : parquoy est besoing que vous parlez à tous les cappitaines qui sont par dellà, vous nostre cousin de la Trimoille et noz gens qui sont aujourduy partiz d'icy, affin que chascun face retirez ses gens à son enseigne : car il sera besoing de faire une reveue entre cy et peu de temps, affin que nous congnoissons ceulx par qui la faulte vient.

Et au seurplus faictes nous tousjours savoir de voz nouvelles, et de ce qui nous seurviendra en serez incontinant advertiz.

Donné à Angiers, le premier jour de juing.

CHARLES.

BERZIAU.

III

(*Angers, 15 juin 1488*).

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nostre frère le duc de Bourbon fait responce aux lettres que le sieur de Dunoys luy a escriptes. Nous les vous

envoyons en ung pacquet avecques aucunes autres lettres. Faictes qu'ilz les ayent aujourd'huy avant soleil couché, ou à la plus grant dilligence qu'il vous sera possible.

Donné à Angiers le XVe jour de juing.

CHARLES.

De Saint-Martin.

(*Cédule attachée par une épingle.*)

En ensuyvant ce que aujourduy nous vous avons escript [1], nous sommes d'avis que ne devez demain partir. Et gardez bien pour tout le jour qu'il ne se face aucune course.

IV

(*Angers, 16 juin 1488.*)

A nostre cher et féal cousin le sire de la Trimoille, nostre lieutenant en nostre ost.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nous vous envoyons cy dedans encloz le double d'unes lettres que le duc de Bretaigne nous a aujourduy escriptes, ensemble de la responce que luy avons sur ce faicte, affin que vous voiez sur le tout bien amplement de nostre intencion. Et pour ce faites selon le contenu de nostredicte responce jusques à samedi prouchain, combien que par noz autres lettres vous ayons tousjours mandé jusques à vendredi pour tout le jour seullement [2].

Et au regard des lettres qui vous ont été escriptes de Nantes,

[1] C'est-à-dire, la lettre n° 122 (p. 137) de la *Correspondance de Charles VIII*, datée du 15 juin, où le roi dit à La Trémoille : « Nous avons receu vos lettres, ensemble celles que le sire de Dunoys escripvoit à nostre frére le duc de Bourbon..... Ne partez demain pour tout le jour et ne faites course en ce pays qui leur soit dommageable. » D. Morice a aussi publié cette lettre (*Hist. de Bret.*, t. II, p. CCXLIX).

[2] Les lettres du roi à La Trémoille, des 14 et 15 juin, portent en effet textuellement : « Jusques à vendredi prochain pour tout le jour. » (*Corresp. de Charles VIII*, n°s 117 et 122, p. 134 et 137). Cette lettre-ci est donc nécessairement postérieure et doit avoir été écrite dès le lendemain, c'est-à-dire le 16 juin, pour faire connaître au général la prolongation de la trêve jusqu'au samedi.

vous en pourrez faire la responce en ensuivant ce que nous escripvons audit duc.

Nous[1] vous envoyons unes lettres par lesquelles le chancellier, le grant escuier et le capitaine Raoul de Launoy[2] certiffient ce que avons escript au duc, et en faisant responce au chancellier de Bretaigne, luy pourrez envoyer lesdictes lettres, affin qu'ilz ne puissent innorer la déliberacion qui en fut prinse.

CHARLES.

PARENT.

V

(*Angers, 22 juin 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENAN EN NOSTRE ARMÉE ESTANT DE PRESENT EN BRETAIGNE.

De par le roy.

Chier et féal cousin, nous avons sceu que, pour le quartier de juillet, aoust et septembre prouchainement venant, il y aura ung homme d'armes et XXIII archiers à pourveoir, du nombre de ceulx qui sont venuz de Chasteaubriant pour nous servir[3]. Nous entendons qu'ils soient pourveuz par les compaignies ès places de ceulx qui ne seront pas venuz ou que trouverez vuides, ainsi que autreffoiz le vous avons escript. Si le vueillez ainsi faire, et contraignez les cappitaines à les prendre, car nous ne voulons point qu'ilz demeurent à nostre charge pour les faire paier extraordinairement.

[1] Paragraphe ajouté après coup.

[2] Raoul de Launoy, s^r de Morvilliers, l'un des hommes importants de la cour de France et du conseil militaire de Charles VIII ; envoyé fréquemment par le roi vers La Trémoille pour régler avec lui les diverses opérations de la campagne ; mentionné dans plus de trente lettres de la *Correspondance de Charles VIII*.

[3] Le 24 avril 1488, c'est-à-dire le lendemain même de la reddition de Châteaubriant à La Trémoille, le roi écrit à celui-ci : « Au regard des hommes d'armes et archiers qui estoient dedans ladicte place, lesquelz s'en sont venuz à vous pour nous servir, logez les par les compaignies où verrez que mieulx sera, et nous les ferons paier en ensuivant la promesse que leur avez faicte. » (*Corresp. de Charles VIII*, n° 54, p. 60). Graville nous apprend qu'ils étaient au nombre de vingt-cinq. (*Ibid.* n° 56, p. 61).

En la compaignie des LX lances, dont Glaude de la Baulme a la monstre dernierement faicte, pour ce present quartier sont trouvez six archiers absens que nous avons cassez, desquelz les noms s'ensuivent, c'est assavoir Lancelot du Lyon, Jehan Gadon, Pierre de Castre, Guillemin Oger, Jehan Hervieu et Jehan Le Picart, ès places desquelz voulons que mettez six [autres?] des XXIII qui sont à pourveoir [1]. Et ordonnez audit Glaude qu'il leur t..... compaignie et service comme les autres, et qu'il n'y f.....

A Angiers, le XXII jour de juing.

CHARLES.

BERZIAU.

VI

(*Angers, 9 juillet 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT GENERAL EN NOSTRE ARMÉE, ET AUX CAPITAINES ESTANS AVEC LUY.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, nous envoyons devers vous en nostre armée ce porteur, artillier de nostre bonne ville de Paris [2], lequel meyne du trait d'arbaleste, du fil à faire cordes des arcs et trousses, pour vendre et distribuer à ceulx de noz gens de guerre à qui il en fauldra, comme l'avyons mandé à ceulx de nostredicte ville. Et pource que aucuns marchans qui par cy devant ont esté en l'ost s'en sont revenuz sans riens vendre, et les

[1] Le roi rappela cet ordre à La Trémoille quelques jours après (le 26 juin) dans une lettre où il dit : « Puis naguères vous avons escript que pourvoyez l'omme d'armes et XXIII archiers qui sont de creue pour le quartier prouchain advenir, du nombre de ceux que vous avez recueilliz par la composition de Chasteaubriant, et que vous en baillez VI archiers à Glaude de la Baulme ou lieu d'autres VI archiers dont vous avons escript ». (*Corresp. de Charles VIII*, n° 135, p. 152).

[2] Le roi envoyait cet *artillier* à son armée en prévision du siége de Fougères qui allait commencer, car ce jour même 9 juillet, il disait à La Trémoille : « Et au regard de votre siége, n'y dissimulez plus... Faites en tout la dilligence possible et nous servez en cest affaire qui est des plus grans que nous puissions avoir ». (*Corr. de Charles VIII*, n° 155, p. 173).

autres sans estre paiez ne contentez de leursdictes marchandises, nous vous prions et mandons que cedit porteur vous faictes traicter en vendant sadicte marchandise le mieulx que vous pourrez, et de ce que nosdictes gens de guerre prendront le faictes paier et contenter, affin que l'on vous en porte plus voulentiers.

Donné à Angiers, le IXe jour de juillet.

CHARLES.

PARENT.

VII

(*Angers, 17 juillet 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOLLE, NOSTRE LIEUTENANT GÉNÉRAL EN NOSTRE ARMÉE DE BRETAIGNE.

De par le roy.

Cher et féal cousin, pour ce que avons esté avertiz que Anthoine Guerault est ung gentil gendarme et pour bien servir en la guerre, et que desirons, pour le bon rapport qui nous a esté fait de luy, qu'il soit pourveu en noz ordonnances, à ceste cause le vous envoyons. Si vous prions et neantmoins mandons que vous le recueillez et le plus tost que possible vous sera le logez et faictes bailler une place de homme d'armes en telle des compaignies de nosdictes ordonnances estans par delà que vous aviserez. Et qu'il n'y ait point de faulte.

Donné à Angers le XVIIe jour de juillet.

CHARLES.

J. GESME.

VIII

(*Angers, 24 juillet 1488.*)

A MON COUSIN LE SIRE DE LA TREMOILLE

Mon cousin, Françoys de la Ferrière est venu devers moy et m'a dit que le mareschal de Gyé l'a mis à la garde de la place de Moraing, et m'a supplié et requis que je le voulsisse descharger des

pyonniers dont il a la charge, en laquelle il m'a bien servy, comme j'ay esté adverty. Et pour ce deschargez l'en, et le faictes payer du temps qu'il aura esté en ladicte charge, ainsi que verrez estre affaire. Et adieu, mon cousin.

Escript à Angiers le XXIIIIme jour de juillet.

CHARLES.

DAMONT.

IX

(*Angers, 27 juillet 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT EN L'ARMÉE DE BRETAIGNE.

De par le roy.

Cher et féal cousin, nous avons sceu, par lettres que a escriptes le viconte d'Aunoy [1], comme il a esté prins aucuns hommes d'armes de ceulx du sieur d'Albret, entre lesquelz est nommé Pierre Buffière [2]. Et pour ce que nostre tres chère et tres amée seur la duchesse de Bourbon nous a supplié et requis que nostre plaisir soit lui sauver la vie, ce que lui avons accordé, nous voulons et vous mandons que on ne fasse aucune exsecusion de sa personne. Toutteffois, nous n'entendons pas qu'on le mette à aucune raençon ne qu'il soit delivré, mais escripvons audit viconte qu'il soit bien gardé jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné.

Donné à Angiers, le XXVIIe jour de juillet.

CHARLES.

PARENT.

[1] Eustache de Montberon, vicomte d'Aunay ou d'Aunoy, l'un des principaux capitaines de l'armée du roi. La *Correspondance de Charles VIII*, publiée par M. le duc de La Trémoille, parle souvent de ce personnage; voir entre autres les nos 1, 22, 71, 79, 106, 155 (p. 1, 24, 83, 94, 122, 167), où il en est question sous les dates des 13 et 25 mars, 6, 13, 31 mai, et 5 juillet 1488.

[2] La compagnie de cent lances du sire d'Albret avait, nous l'avons vu (no de la *Revue* de décembre dernier), quitté l'armée du roi pour celle du duc de Bretagne: les prisonniers de cette compagnie, livrés au prévôt des maréchaux, devaient nécessairement être condamnés comme traîtres. De là le péril de Pierre Buffière.

X

(*La Roche-Talbot, 14 septembre 1488.*)

A NOSTRE CHER ET FÉAL COUSIN LE SIRE DE LA TRIMOILLE, NOSTRE LIEUTENANT EN L'ARMÉE DE BRETAIGNE, ET AUX CAPPITAINES ESTANS AVECQUES LUY.

De par le roy.

Cher et féal cousin, et vous noz amez et féaulx, pour ce que nous avons eu nouvelles, de noz ambaxadeurs qui sont alez devers nostre cousin le duc de Bretaigne, que la paix a esté jurée par ledit duc [1], et aussi que ceulx des Ligues [2] ont escript que noz Suysses s'en retournassent devers eulx, ausquelz nous voulons bien complaire, nous avons advisé qu'ilz s'en tireront droit à Saumur, et là ilz seront paiez. Et pour ce, dites à Pierre Loys [3] qui les mène et conduise jusques là. Et quant ilz partiront de vous, merciez les bien des bons services qu'ilz nous ont faiz et leur dites bien que tousjours les aurons en bonne souvenance et recommandacion.

Au seurplus, nous besongnons à la despesche du gouverneur de Limosin [4] et du sieur de Morvillier [5], que nous envoyons devers vous afin de vous mander ce que vous ferez, aussi le demourant de noz gens d'armes estans avecques vous, et de tout ilz vous advertiront bien au long.

Donné à la Roche-Tallebot [6], le IIe jour de septembre.

CHARLES.

PARENT.

[1] Le 24 août 1488, le roi Charles VIII avait écrit à La Trémoille que ses ambassadeurs iraient le lendemain à Nantes pour trouver le duc de Bretagne et lui faire ratifier le traité du Verger, et que dès qu'il aurait nouvelle de cette ratification, le roi en ferait part à La Trémoille, qui ferait alors sortir son armée de Bretagne. Voir *Corr. de Charles* VIII, n° 193, p. 213-214, et ci-dessus, p. 277.

[2] Les Cantons suisses.

[3] Sieur de Valten, maître d'hôtel du roi, mentionné dans la *Corr. de Ch.* VIII, n°s 27, 29, 30, 31, 63.

[4] Mentionné dans la *Corr. de Ch.* VIII, n°s 8, 48, 49, 67, 93, 106.

[5] Voir ci-dessus, à la lettre n° IV, la note sur Raoul de Launoy.

[6] La Roche-Talbot, près Sablé, Sarthe.

XI

(*La Roche-Talbot, le 2 septembre 1488.*)

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL JACQUES BERZIAU [1], CONTREROLLEUR GENERAL DE NOZ FINANCES ET SECRETAIRE DE NOSTRE GUERRE.

De par le roy.

Nostre amé et féal, pour aucunes causes qui nous meuvent, ne partez point d'avecques nostre armée jusques à ce que vous escripvions ce que devrez faire et que aiez aultres nouvelles de nous. Et gardez qu'il n'y ait faulte.

Donné à la Roche-Talbot, le IIe jour de septembre.

CHARLES.

PARENT.

[1] Sur ce personnage et ses fonctions administratives près l'armée du roi, voir dans la *Correspondance de Charles VIII*, sous la date des 20 mars, 4 et 14 juin 1488, les n°s 9, 10, 108, 117, p. 9, 124 et 132.

UNE PAGE

DE LA

MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES

I

Constructions navales.

Détails historiques. Chantiers de constructions. Corderie Brée. Prix des bâtiments en 1786. Frégates construites à Nantes et à Basse-Indre sous la République et le premier Empire.

La perte de l'île de Saint-Domingue et l'abolition du hideux trafic des esclaves portèrent un coup mortel à la place de Nantes, menacée de plus en plus aujourd'hui, dans ses relations avec Bourbon et les Antilles, par la fabrication du sucre indigène. De tous côtés surgissent, en ce moment, les plus graves préoccupations, au sujet de l'état d'amoindrissement et de malaise qui pèse sur la marine marchande, sans laquelle la France ne peut recruter sa marine militaire.

Si, en 1846, par exemple, M. Ducos, ministre de la marine, établissait dans son rapport que Nantes était le premier des quatre grands ports de commerce, il faut avouer que, depuis, les choses ont changé de face [1]. Aussi notre ville, jadis riche et puissante,

[1] Le matériel naval de ces différents ports comprenait :

Nantes,	534	navires,	jaugeant	ensemble	59,442 tx.
Le Havre,	303	—	—	—	61,601
Bordeaux,	370	—	—	—	63,283
Marseille,	645	—	—	—	54,182

L'inscription maritime pour l'arrondissement de Nantes était de :

8,823 marins valides.
621 invalides.
1,724 gens de mer hors de service.

Voir *le Breton* du 2 juillet 1847.

grâce à son commerce, ne voulant pas déchoir du rang honorable qu'elle occupait, s'est-elle tournée vers l'industrie, cette autre source de la prospérité et de la fortune modernes. Voyant décliner sa navigation, également entravée par l'ensablement de la rivière, la vieille cité des *marchands à la Fosse*, suivant, avec intelligence et profit, la voie nouvelle du progrès, s'est transformée en un grand centre, industriel d'abord, commercial ensuite.

Le port de Nantes, dit Mellinet [1], était renommé pour la bonne et solide construction de ses navires. La Compagnie de terre ferme d'Amérique, ou France équinoxiale, y fit équiper ses vaisseaux. Le 2 février 1654, toute la population se porta au départ de l'un de ces bâtiments, monté de cinq pièces de canon, et d'environ trois cents hommes, avec grand nombre de femmes, sans comprendre l'équipage, ni douze des associés de la Compagnie, passés à Cayenne.

Toutefois, bien avant cette date, dès le règne de François Ier, nous pouvons constater que le *Nonpareil*, l'un des plus forts vaisseaux de l'époque, remarquable par ses proportions et la beauté de ses aménagements, sortit de nos chantiers, de même que le *Grand-Caraquon* et le *Grand-Henri*, sous Henri II.

Pendant les guerres de religion, le gouvernement eut souvent recours à Nantes pour avoir des bâtiments, des équipages, des capitaines, et surtout des objets d'armement, tels que mâtures, cordages, artillerie, vivres, etc.

Sous Louis XIII, les marins nantais prirent une large part au siége de la Rochelle, et une douzaine de bâtiments de guerre étaient lancés à Indret, sans préjudice, bien entendu, des nombreux navires de commerce, expédiés dans tous les ports de l'ancien continent et du Nouveau Monde.

Louis XIV et Colbert imprimèrent à la marine un élan dont elle se ressentit longtemps; mais les documents nous font à peu près défaut.

Le 11 juin 1668, le maire de Nantes, François Lorido, accompagné des échevins Prouin, Peltier, Valleton, Hallouin, de Boussineau et Etienne Grilleau (ces deux derniers armateurs), descendirent à

[1] *Hist. de la Com. et de la Mil. de Nantes*, t. IV, p. 248.

Indret, où ils trouvèrent deux maîtres charpentiers, Gilles et Josselin Thomas, avec onze autres charpentiers, « se disans de Saint-Malo »[1], qui leur montrèrent « un grand navire, nommé le *Saint-Estienne*, de 400 tonneaux[2], mesurant 82 pieds de quille portant sur terre, 27 pieds de baux, 16 pieds de varangue droite[3], 11 pieds sous son premier pont, et cinq pieds de hauteur entre les deux ponts », qu'ils mirent à l'eau en leur présence. La visite municipale avait pour but de constater le port du navire, afin de faire compter aux armateurs les six livres par tonneaux que le roi accordait aux bâtiments au dessus de 200 tonneaux, prime d'encouragement, réduite à cinq livres pour ceux d'une capacité inférieure[4].

L'année suivante, Gentien Lefeuvre, marchand à Orléans, faisait construire, « proche la maison de santé dudit Nantes »[5], quatre navires de 108, 100, 75 et 50 tonneaux.

Au 14 juin 1699, le maire permet à Jacques Riallan, « maistre charpentier de navire, de construire et bâtir un vaisseau, du nombre de cent trente thonneaux, dans l'endroit vain et vague situé au bas de la Fosse, destiné de tout temps immémorial pour la construction et radoub des vaisseaux », où il en avait mis un à l'eau, la veille[6].

Même permission est accordée à Jacques Honorat, « au joignant de la barrière du Sanitat ».

La Compagnie des Indes, établie d'abord à Nantes, puis transférée à Lorient, donna une grande activité à notre port. Malheureusement, les archives de l'administration de la Marine nantaise sont très-pauvres.

[1] Il n'y avait donc pas alors de constructeurs nantais.

[2] Dans le vocabulaire des marins, le mot *tonneau* a un sens tout technique ; il désigne l'unité servant de mesure à la contenance d'un navire. Cette unité est de deux espèces, la première appliquée au poids, l'autre à l'encombrement. Le tonneau de poids est égal à 2,000 livres ou 1,000 kilogrammes environ ; le tonneau de volume est égal à un solide imaginaire qui aurait 42 pieds cubes.

[3] Varangue, pièce de bois courbe, qui par son milieu se fixe sur la quille et sert de base aux allonges. L'ensemble des varangues forme le squelette du fond du navire.

[4] *Arch. municip.*, série BB. Commerce.

[5] Le Sanitat, dont l'entrée porte aujourd'hui le n° 82 sur la Fosse.

[6] *Arch. municip.*, série BB, n° 63, reg. des délib., fol. 87.

Jusqu'en 1738, les chantiers se trouvaient à la Fosse, dans l'espace compris approximativement aujourd'hui entre la rue des Capucins et la rue Mazagran. Le développement du commerce ayant conduit les négociants à bâtir leurs demeures dans ce quartier, habité par eux depuis le XVe siècle, les magasins destinés au dépôt des marchandises, les entrepôts, particuliers, si l'on veut, furent successivement remplacés par des *boutiques* et refoulés vers l'Ouest.

Alors il devint de nouveau nécessaire de reculer jusqu'à Chésine ces derniers magasins, pour faire place à d'autres boutiques. De beaux hôtels, des quais larges et bien plantés, transformèrent en entier l'aspect de ce vieux faubourg, bas, marécageux et négligé.

M. Magnin, habile ingénieur de la marine, remarqua les graves inconvénients de cette position et conseilla de reporter les chantiers à la Piperie et au bas des coteaux de Misery, « terrain spacieux, couvert des eaux de la rivière, planté d'osiers, et qui s'est peu à peu élevé au dessus des grandes marées ». Déjà, du reste, des navires y avaient été construits, entre autres l'*Apollon*, de 36 canons et 130 pieds de longueur, lancé en 1745. A Chésine il était impossible de mettre en chantier plus de dix bâtiments de 90 pieds de longueur, tandis que sur le nouvel emplacement on pourra en commencer simultanément au moins vingt-sept, de la plus grande dimension, sans avoir à craindre que l'eau vienne à manquer, comme cela arrive souvent près le Sanitat[1].

Depuis le XVIe siècle, les corderies nantaises jouissaient d'une certaine réputation et occupaient un nombreux personnel. En 1767, sur les terrains de la place actuelle de la Monnaie, existaient deux grandes corderies couvertes, avec leurs immenses hangars, formant un vaste enclos entouré de murs. Elles appartenaient aux sieurs Brée et Bodichon, beaux-frères, qui occupaient plus de deux cents ouvriers et formaient des sujets utiles au service de la marine. Cet établissement donnait une sérieuse impulsion à la culture du chanvre, dans la Bretagne et les provinces voisines, et utilisait, année commune, plus de douze milliers de matières premières, indépen-

[1] *Arch. municip.*, série BB, n° 107, fol. 82.

damment de ce qu'il tirait de l'étranger. Malgré la stérilité du commerce et la disette des chanvres, pendant la guerre de Sept ans, les directeurs continuèrent à entretenir le même nombre d'ouvriers, afin d'être toujours prêts à fournir les câbles et cordages demandés par la marine royale, à laquelle ils firent, avec autant de célérité que de fidélité, des livraisons considérables, telles que les câbles et cordages du gréement de six prames, construites par ordre du roi à Nantes [1] ; les câbles et cordages nécessaires aux vaisseaux qui se trouvaient dans la Vilaine [2], et ceux des frégates armées à Nantes. Enfin, les fournitures des dix flûtes, armées en septembre 1762, et qui seules formaient un article de plus de trois cent milliers de cordages, furent livrées dans l'espace de trois semaines.

Aussi, le roi, voulant récompenser leur zèle, a permis aux sieurs Brée et Bodichon, par décision prise au Conseil tenu à Versailles le 6 septembre 1767, « de mettre au dessus des principales portes de la manufacture un tableau aux armes de S. M., avec cette inscription : MANUFACTURE ROYALE DE CORDERIES, et d'avoir un ou plusieurs portiers à la livrée de Sa Majesté » [3].

En 1782, Louis XVI autorisa le transport des chantiers à la Piperie, en même temps qu'il céda pour cet objet l'île Cochard au sieur Videment, et l'île Le Maire aux sieurs Hubert et Baudoux, constructeurs.

Une lettre, adressée au ministre de la marine par le commissaire de Nantes, le 1er avril 1786, nous fournit les données suivantes, sur le prix par tonneau des navires marchands, frais de menuiserie, sculture et peinture compris [4].

1re classe. 700 tonn..	La coque achevée et doublée en sapin, revient à			100 f par t.
2e classe.. 500 tonn..	la coque	—	—	100 f —

[1] *Adm. de la Marine :* Lettres de la cour, 1780.

[2] Il s'agit ici du malheureux échec dit combat des Cardinaux, subi par le maréchal de Conflans, le 20 novembre 1759, à la suite duquel sept vaisseaux, deux frégates et trois corvettes se réfugièrent dans la Vilaine.

[3] *Arch. municip.*, série BB., corp. d'arts et métiers ; reg. 1767-1768, fol. 25.

[4] *Adm. de la Marine :* Lettres de la cour, 1786.

3e classe.. 300 tonn..	la coque	—	—	106f	—
4e classe.. ou barques de 100 à 150 t.	la coque	—	—	120f	—

« Ainsi, en comparant le prix commun par tonneau des navires construits dans les ports méridionaux de l'Angleterre (lequel est de 7 f sterlings, à raison de 22 f 10 s, la l. s. ou 157 f 10 s de France), à celui des navires construits à Nantes, dont le prix commun est de 106 f 10 s, il résulte que les Anglais paient leurs vaisseaux environ un tiers de plus que les Nantais.

» Quant aux agrès et apparaux nécessaires à l'équipement d'un navire, comme mâture, voiles, cordages, poulies, ancres, il est reconnu que le coût de tous ces objets équivaut au prix de la coque sur laquelle ils doivent être placés. Bien entendu qu'on ne fait pas mention ici des articles du cuisinier, du boulanger, du charpentier du pilote, du chirurgien, et autres ustensiles de la chambre, dont le vaisseau n'est pourvu qu'à l'instant de l'armement.

» Les bâtiments construits à Nantes durent de 12 à 15 ans; les bâtiments anglais durent 21 ans. »

A partir de l'an III (1795), les chantiers de Nantes, de la Basse-Indre, et même de Paimbœuf, rentrèrent en pleine activité. Indépendamment de *la Loire*, qui fait l'objet de notre second paragraphe, ils fournirent à la République et à l'Empire nombre de bâtiments, parmi lesquels nous citerons :

Les frégates *la Créole* et *l'Heureuse*. En dépit de son nom, cette dernière, près de mettre à la voile, drossée par la débâcle des glaces, le 26 décembre 1798, périt sur la roche le Flamand, à l'entrée de la rivière, sans qu'il fût possible de sauver autre chose que le gréement;

La frégate *la Chiffonne*, achevée à la date du 13 thermidor an VI, payée aux frères Crucy 98,000f; prise à l'île Mahé, le 19 août 1801, après un combat dans lequel elle eut trente-cinq hommes tués et cinquante-cinq blessés.

Une lettre du ministre de la marine, du 10 prairial an V (29 mai 1797), prescrit de faire porter aux frégates *la Clorinde* et *l'Uranie* des pièces de 18, et aux corvettes *l'Aréthuse* 20 canons de 8, *la Flèche* et *la Curieuse* 20 de 6 chacune [1].

Le 6 frimaire an X (27 novembre 1801), ce haut fonctionnaire était informé du départ de ces deux frégates et écrivait le 21 floréal (11 mai 1802) : « J'ai reçu la lettre du 28 germinal (18 avril), annonçant que la frégate *la Belle-Poule* a été mise à l'eau, avec tout le succès désirable, et que le doublage qui avait été appliqué avant de la lancer n'a éprouvé aucune espèce d'atteinte. Vous ferez également doubler sur les chantiers les petits fonds de la frégate *la Surveillante* [2]. »

Le 16 thermidor an X (4 août 1802), un marché est passé avec les frères Crucy, pour la construction des frégates *la Minerve* et *la Gloire*, au prix de trois cent mille francs chacune.

Ce rapide exposé, qui est bien loin d'être complet, suffit cependant pour prouver que le vieux port de Nantes n'a pas seulement à citer ses vaillants corsaires, ses navires marchands, ou ses longs-courriers, qui, comme *le Saint-Jean-Baptiste*, monté, en 1768, par le capitaine Jean-François-Marie de Surville, accomplirent le tour du monde ; mais qu'il a réellement droit à un chapitre dans l'histoire de la marine nationale, en raison des nombreux officiers supérieurs et généraux qui lui appartiennent, et des bâtiments de guerre que de tout temps il a donnés à la France.

Bien entendu, nous ne mentionnons pas ici toutes les frégates

[1] *L'Uranie*, frégate de 44*, fut brûlée en 1814. *La Flèche* fut prise le 5 septembre 1802 ; *la Curieuse*, coulée en mer par les Anglais, le 29 janvier 1801.

[2] *La Belle-Poule*, armée le 8 août 1802, sous le commandement du capitaine Bruilhac, accomplit, pendant les années 1805 et 1806, la pénible campagne de l'amiral Linois. Le 11 juillet 1805, elle captura, en vue du port de Galles, le vaisseau de la Compagnie des Indes LE BRUNSWICK, de 1,500 tonneaux, armé de 30 canons, pouvant en monter 64. Le 13 mars 1806, faisant route pour France, avec le vaisseau *le Marengo*, elle tomba dans une escadre de sept bâtiments anglais, commandés par l'amiral Waren. *Le Marengo*, monté par l'amiral Linois, fut bientôt pris ; et, malgré sa vigoureuse défense, *la Belle-Poule* dut également amener pavillon. — Voir L. Guérin, *Hist. mar. de France*, t. VI, pp. 400 et 455. — *La Surveillante* fut prise au Cap Français, le 30 novembre 1803.

construites à Nantes ou sur les chantiers de la rivière, pendant la République et l'Empire. Peut-être, un jour, retracerons-nous l'odyssée glorieuse de ces divers bâtiments, dont plus des deux tiers tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Ces douloureux résultats sont, il est vrai, amplement compensés par les éclatants services de nos corsaires, qui balancent avantageusement les pertes énormes infligées à la marine de l'État. L'histoire de ces derniers, complétement oubliée aujourd'hui, n'a jamais été écrite. Nous essayons d'en réunir les documents épars; qui permettront de rappeler les nombreux et intéressants épisodes à l'honneur des capitaines nantais.

II

La frégate « la Loire ».

1794-1798

Offrande patriotique. — Compte de la souscription et frais de construction. — Premier armement. — Les officiers d'état-major. — Départ pour Brest. — La division Bompart. — Les cinq combats de *la Loire* — Sa prise. — Derniers détails.

Le 17 avril 1794, ou, comme l'on comptait alors, octidi 28 germinal an II de la République une et indivisible, « la Société populaire (dite de Vincent la Montagne), et les citoyens des tribunes arrêtèrent d'offrir à la République une frégate qui serait nommée *la Loire-Inférieure.* » Un placard affiché dans la ville porta cette résolution à la connaissance des habitants, et bientôt la souscription, favorisée par l'administration municipale, atteignit un chiffre important [1].

Depuis le mois de mars 1793, l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France. Cet acte de patriotisme est donc digne de remarque, surtout au sortir des tristes épreuves subies par la population nantaise.

[1] Une députation de la Société de Vincent la Montagne vint soumettre à la sanction du Conseil général de la commune (séance du 23 juin 1794), le réglement rédigé par les neuf membres de la commission chargés « des détails relatifs à la construction de la frégate offerte à la patrie par la Société et la Commune de Nantes. » Le Conseil approuve le réglement dans son entier et permet à la commission de s'assembler où bon lui semblera.

Nantes commençait à respirer un peu. L'immonde scélérat qui eut nom Carrier, était allé à Paris rendre compte de ses crimes inouïs. Le règne de la Terreur, passé dans la cité si cruellement éprouvée, allait aussi avoir un terme pour la France, par la chute de Robespierre, arrivée le 26 juillet, — 9 thermidor an II.

Le 23 mars 1796 (3 germinal an IV), deux ans à peine après la première motion, une foule immense, composée de toutes les classes, s'était donné rendez-vous au bas de la Fosse, devant le grand magasin des Salorges. Là, sur l'emplacement même occupé par la gare actuelle des marchandises, se voyait la coque élégante et fine d'un magnifique bâtiment, pavoisé aux couleurs nationales.

C'était la frégate *la Loire* [1].

Rien n'avait été négligé pour la rendre digne de la ville qui l'offrait, de la France, à laquelle elle était destinée.

La mise à l'eau d'un navire a quelque chose d'imposant. Malgré la fréquente répétition de ce fait commun dans nos ports, elle présente toujours une certaine solennité qui rencontre peu d'indifférents. Mais, pour la frégate qui allait prendre possession de son élément, elle empruntait un intérêt tout particulier à la circonstance; car elle représentait un témoignage de sympathie, une offrande nationale, un don de la ville et des habitants à la République. Chacun y avait contribué, et désirait assister à la fête émouvante qui forme, en quelque sorte, l'acte de naissance du navire.

Les divers corps administratifs, civils et militaires, assistaient à la cérémonie. Le citoyen Francheteau, président de l'Administration départementale, Beaufranchet, président de l'Administration municipale, et les administrateurs Haudaudine, le Régulus nantais, Douillard, Lecadre père, Fourny, Couprie aîné, Ogier, etc., s'entretenaient des derniers événements de la guerre de la Vendée; car, ce même jour, à six heures du soir, le général de Charette était pris par le général Travot, au milieu d'un hallier du taillis de la Chabossière, paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon. Maussion et Gandon, présidents des deux sections du Tribunal civil de Nantes, discutaient avec Lincoln,

[1] Par délibération du 7 nivôse an III (27 décembre 1794), le comité de Salut Public approuve que la frégate offerte par la commune de Nantes, et acceptée par le gouvernement, soit nommée *La Loire*. *Adm. de la Mar.*, corresp. minist., vol. 16.

président du tribunal de commerce, et les juges Petit-Desrochettes, Vilmain, Rozier et Lormier. Au centre d'un nombreux et brillant état-major, le général Duthil, chargé des mouvements des armées de l'Ouest, Even, commissaire de la Marine, Louis Dufeu, chef de division de la garde nationale, échangeaient des observations sur la bonne tenue des canonniers du château, qui, deux jours avant, sans vivres depuis sept jours, sans solde depuis quatre mois, avaient refusé le service, et que Duthil avait ramenés à la soumission par de bonnes paroles et la solde de cet arriéré. La musique de la légion nantaise faisait retentir au loin les notes éclatantes de ses joyeuses fanfares, et une franche gaieté semblait régner au milieu de tous les groupes, qui voyaient dans le nouveau bâtiment un sérieux adversaire des Anglais.

Enfin, au bruit des salves d'applaudissements, couvertes par les cris mille fois répétés de : Vive la République ! le signal est donné : *la Loire* glisse majestueusement sur son ber [1]. La poupe ornementée s'incline dans le lit du fleuve, dont elle refoule les eaux, puis se relève, ondulant encore, comme pour saluer la rive qu'elle abandonne, semblable à la sylphide légère et hardie, qui prend possession de la scène en présence d'un parterre sympathique et charmé.

Comme témoignage de satisfaction, la municipalité fit remettre aux ouvriers une gratification de six livres, « valeur métallique, » dit l'ordonnance de paiement, afin de bien mettre en évidence la supériorité du numéraire sur les assignats discrédités.

Le 23 germinal an IV (12 avril 1796), le ministre de la marine, Truguet, écrivait au commissaire des classes de Nantes : « Vous m'annoncez la capture du chef des rebelles, Charette, et j'apprends avec plaisir la mise à l'eau de la frégate *la Loire*, qui a été faite avec tout le succès possible [2]. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Ber, nom donné à une espèce de lit, composé de fortes pièces de bois, et construit autour du navire qu'on doit lancer. Lors de l'établissement de la gare des marchandises, le ber qui avait servi à *la Loire* était encore en place, nous a dit M. Desagenaux, fils du commandant de la frégate.

[2] *Adm. de la Mar.*, corresp. minist., vol. 20.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON *

II

En ce temps, les protestants de Luçon avaient un pasteur du nom de Bonaud. Ce pasteur écrivit, en son nom et au nom des anciens et du diacre de sa prétendue Eglise, une lettre rédigée en consistoire et adressée à MM. de Villarnault et de Mirande, délégués des Eglises réformées de France à Paris. Cette lettre est datée du 5 avril 1609 : Richelieu n'était que depuis trois mois et demi assis sur le siége épiscopal de Luçon. Les protestants, comme la plupart de ceux qui soutiennent une mauvaise cause, cherchaient à gagner par leur activité un succès que leur refusait la fausseté de leur doctrine.

Ils nous apprennent que, pendant quelque temps, ils avaient eu leur prêche vis-à-vis de la grande porte de la cathédrale, à une distance de quinze pas seulement; qu'au moment où ils écrivent, leurs assemblées se tiennent à quarante pas de la même église; ils prétendent que le temple qu'ils construisent, temple que l'évêque trouve encore trop près du lieu saint, est à quatre ou cinq cents pas de la cathédrale et disent que, le prélat étant logé en loyer, il pourrait se faire, s'ils transportaient leur temple ailleurs, qu'il allât poser encore son habitation près d'eux pour les forcer à se

* Voir le n° d'avril 1877, pp. 249-257.

retirer. Ils disculpent quelques-uns des leurs, que l'évêque accusait de n'avoir pas salué la procession, et lui reprochent d'avoir baptisé de nouveau, c'est-à-dire sous condition, plusieurs personnes qui s'étaient faites catholiques après avoir reçu le baptême dans l'Eglise réformée, et d'avoir expressément défendu à son sénéchal de prendre ses officiers ailleurs que parmi les catholiques. Quels crimes! Ces plaintes des protestants du XVIIe siècle ont beaucoup de rapport avec celles des prétendus libéraux du XIXe. On ne sait ce qu'elles produisirent. On y découvre, du moins, le désir de vexer les catholiques.

D'après l'usage établi dans le diocèse, les curés percevaient un droit de boisselage. Les protestants prétendirent que le boisselage et les dîmes personnelles n'étaient dus que par les catholiques et non par eux, qui s'étaient séparés. Le conseil d'Etat rendit, le 16 avril 1609, un arrêt qui les obligea, conformément à l'article 25 de l'édit de Nantes, à payer *les dîmes et autres droits aux curés et autres ecclésiastiques, selon l'usage et coutume des lieux.* Henri IV apposa sa signature à cet arrêt.

De leur côté, les catholiques demandaient que ceux qui avaient pillé, ruiné, détruit les églises et les édifices religieux, fussent obligés de réparer ces dommages, et qu'en conséquence, on confisquât, au profit de l'Eglise, tout ou partie de leurs biens. Richelieu et son clergé écrivirent dans ce sens au roi. Leurs prétentions parurent exagérées, sans doute parce qu'il était difficile de les satisfaire, et les catholiques furent obligés de relever à leurs frais des murs que le protestantisme avait abattus. L'état de détresse où les avait jetés la guerre, ne leur permit pas de rendre aux monuments leur splendeur primitive. Naguère encore, plusieurs églises nous disaient, par leurs voûtes tombées, leurs colonnes brisées, leurs statues mutilées, quels avaient été les excès des ennemis de la foi. Il était donné au XIXe siècle de délivrer le sol du Bas-Poitou de ces souvenirs honteux des égarements de nos pères et d'élever à la gloire de Dieu ces temples catholiques où les enfants des persécuteurs et ceux des persécutés, unis dans les liens d'une même religion, s'assemblent et se donnent le baiser de paix. Les ruines matérielles et les ruines

spirituelles des âges passés disparaissent : Dieu veuille que des ruines nouvelles ne viennent pas les remplacer !

Dans son arrangement avec le chapitre, Richelieu, en cas d'insuffisance du côté de la fabrique, s'était chargé de payer un tiers des grosses réparations à faire à la cathédrale, le chapitre restant chargé des deux autres tiers. Il refit les voûtes et remit l'église dans un état décent. Plus tard, il restaura, en tout ou en grande partie, à ses frais, le palais épiscopal. Il continua son œuvre, alors même qu'il n'était plus évêque de Luçon. Sur la façade principale de l'édifice, brillent encore aujourd'hui ses armes.

Il entreprit d'autres constructions non moins utiles au diocèse. Le concile de Trente avait ordonné l'établissement des séminaires. Richelieu s'occupa avec activité de cette œuvre. Il commença par s'entendre avec ceux de ses prêtres dont le concours devait lui être le plus profitable. Sur son désir, les syndics du diocèse l'autorisèrent, le 21 avril 1610, à mettre un impôt de 3,000 livres sur la totalité des bénéfices de plus de 800 livres de revenu. Des lettres patentes du roi, du 27 août 1611, homologuèrent ces dispositions : ces lettres passèrent au Parlement, le 7 septembre 1612.

De nouvelles lettres patentes, du 12 août 1613, taxèrent tous les bénéficiers non curés. L'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm et le prieur de Saint-Georges-de-Montaigu résistèrent, mais furent obligés de céder.

Mais qu'était cette somme pour un projet aussi considérable ?

Parlant de cette œuvre de Richelieu, Mgr de Beauregard dit :

« Il établit un séminaire à Luçon, et acheta de ses deniers une maison pour y rassembler ceux qui se destinaient à l'Église. Cette maison, étant trop petite, fut abandonnée et M. de Colbert porta le séminaire où nous le voyons aujourd'hui [1]. L'ancien séminaire était situé dans la rue qui va de la petite place près l'église à la paroisse, non loin de la maison du bénéfice de Sainte-Flaive. Cette maison, connue autrefois sous le nom de la *Souche*, fut achetée le 12 mars

[1] Nicolas Colbert, frère du ministre et troisième successeur de Richelieu, fut évêque de Luçon de 1661 à 1671. Il fut transféré à Auxerre.

1612. » La rue dont parle Mgr de Beauregard est la rue de la Roche-sur-Yon [1].

Les bâtiments du séminaire furent entièrement construits en 1616. Richelieu s'occupa de l'organisation de l'établissement. Les parties intéressées reconnurent qu'il appartenait à l'évêque de faire le règlement, de le publier, de le modifier et, au besoin, de le changer entièrement. La nomination et la révocation des professeurs lui étaient naturellement réservées. Le premier supérieur fut Antoine Frossart, docteur en théologie, chanoine et curé de Luçon; mais, dès la même année 1616, les oratoriens remplacèrent les prêtres du diocèse [2]. Plus tard, les jésuites remplacèrent les oratoriens; plus tard encore, les lazaristes remplacèrent les jésuites. Depuis le rétablissement du siége de Luçon sous Mgr Soyer, les prêtres du diocèse ont repris la direction du grand séminaire et se sont toujours montrés à la hauteur de leur importante mission. C'est à eux que l'on doit ces générations de pasteurs zélés, aussi distingués par leur modestie que par leur science, qui ont conservé l'esprit de foi et de piété chez le peuple vendéen.

Pendant que ces choses se passaient dans le diocèse de Luçon, Henri IV était tombé, le 4 mars 1610, sous le fer d'un assassin, et Louis XIII, son fils, âgé seulement de neuf ans, lui avait succédé. Marie de Médicis, mère du jeune prince, avait reçu le titre de régente.

La mort du roi le plus populaire qu'ait eu la France, avait produit la plus douloureuse émotion. Saint François de Sales avait accordé des regrets et des éloges à un prince qui, à des défauts

[1] On voit encore, à quelques pas de la rue de la Roche-sur-Yon, une maison dont les bâtiments ou dépendances, disent les anciens, allaient autrefois jusqu'à cette rue. Cette maison atteste par sa solidité et son importance qu'elle fut bâtie pour un emploi au-dessus de l'ordinaire. Ses murs, du côté de la rue, sont construits en pierres de taille; son architecture est du XVIIe siècle. Elle a reçu le millésime 1612 sur son portail. Le chiffre est surmonté d'une sorte de dais non terminé, dans l'intérieur duquel s'étale une coquille. Sous le chiffre est un écusson sans armoiries. Le même chiffre 1612 se voit aussi sous la clef de voûte d'un porche dans l'intérieur de la cour. Nous ne doutons pas que ce ne soit là une portion du séminaire fondé par Richelieu. Cette maison est habitée par M. l'abbé Bourbon, chanoine.

[2] L'Oratoire n'était ouvert en France que depuis le 10 novembre 1611.

regrettables, joignait les plus admirables qualités. Richelieu parut plus sévère. Dans ses *Mémoires*, il ne trouve pas d'autre moyen d'expliquer la mort violente de Henri IV qu'en faisant intervenir « le courroux du Tout-Puissant. »

Laissons parler l'évêque de Luçon :

« Le christianisme, dit-il, nous apprend à mépriser les superstitions qui étaient en grande religion parmi les païens; je ne rapporte pas ces circonstances pour croire qu'il y faille avoir égard en d'autres occasions; mais l'événement ayant justifié la vérité de ces présages, prédictions et vues extraordinaires, il faut confesser qu'en ce que dessus il y a beaucoup de choses étranges dont nous voyons les effets et en ignorons la cause. Vrai est que, si la fin nous en est inconnue, nous savons bien que Dieu, qui tient en main le cœur des rois, n'en laisse jamais la mort impunie. *Qui fait ses volontés a part à sa gloire; mais qui abuse de sa permission n'échappe jamais sa justice,* comme il appert en la personne de ce malheureux (Ravaillac), qui meurt par un genre de supplice le plus rigoureux que le parlement ait pu inventer, mais trop doux pour la grandeur du délit qu'il a commis.

» Tant de pronostics divers de la mort de ce prince, que j'assure être véritables pour avoir eu le soin de les éclaircir et justifier moi-même, et la misérable et funeste fin qui a terminé le cours d'une si glorieuse vie, doivent bien donner à penser à tout le monde.

» Il est certain que l'histoire nous fait voir que la naissance et la mort des grands personnages est souvent marquée par des signes extraordinaires, par lesquels il semble que Dieu veuille, ou donner des avant-coureurs au monde de la grâce qu'il leur veut faire par la naissance de ceux qui les doivent aider extraordinairement, ou avertir les hommes qui doivent bientôt finir leur course d'avoir recours à sa miséricorde lorsqu'ils en ont plus de besoin.

» Je m'étendrais au long sur ce sujet, digne d'un livre entier, si les lois de l'histoire ne me défendaient d'y faire le théologien autrement qu'en passant. Il est raisonnable de se resserrer dans la multitude des considérations que ce sujet fournit, mais non pas de

passer sans considérer et dire que ceux qui reçoivent les plus grandes grâces de Dieu, en reçoivent souvent les plus grands châtiments, quand ils en abusent.

» Beaucoup croient que le peu de soin que ce prince a eu d'accomplir la pénitence qui lui fut donnée lorsqu'il reçut l'absolution de l'hérésie, n'est pas la moindre cause de son malheur.

» Aucuns estiment que la coutume qu'il avait de favoriser sous main les duels, contre lesquels il faisait des lois et des ordonnances, en est une plus légitime cause.

» D'autres ont pensé que, bien qu'il pût faire une juste guerre pour l'intérêt de ses alliés, qu'encore que ravoir le sien soit un sujet légitime à un prince de prendre les armes, les prendre sous ce prétexte, sans autre fin que d'assouvir ses sensualités au scandale de tout le monde, ne fut pas un faible sujet d'exciter le courroux du Tout-Puissant.

» Quelques autres ont eu opinion que n'avoir pas ruiné l'hérésie en ses États a été la cause de sa ruine.

» Pour moi, je dirais volontiers que ne se contenter pas de faire un mal s'il n'est aggravé par des circonstances pires que le mal même, ne se plaire pas aux..... adultères s'ils ne sont accompagnés de sacriléges, faire et rompre des mariages pour, à l'ombre des plus saints mystères, satisfaire à ses appétits déréglés, et, par ce moyen, introduire une coutume de violer les sacrements, et mépriser ce qui est de plus saint en notre religion, est un crime qui, à mon avis, attire autant la main vengeresse du grand Dieu, que les fautes passagères de légèreté sont dignes de miséricorde. »

Ce qu'on vient de lire, nous révèle la pensée intime de Richelieu sur une question qu'oublient trop souvent les rois et les hommes politiques ; ce qui suit, nous peint les angoisses qui se produisirent à la cour après la mort d'Henri IV. L'illustre narrateur ne les étudiait pas sans dessein.

« A cette triste nouvelle, dit-il, les plus assurés sont surpris d'une telle frayeur que chacun ferme ses portes dans Paris, l'étonnement ferme aussi d'abord la bouche à tout le monde, l'air retentit ensuite de gémissements et de plaintes, les plus endurcis

fondent en larmes, et, quelque témoignage qu'on rende de deuil et de douleur, les ressentiments intérieurs sont plus violents qu'ils ne paraissent au dehors.

» Les cris publics et la tristesse du visage des ministres qui se présentent au Louvre, apprennent cette déplorable nouvelle à la reine ; elle est blessée à mort du coup qui tue celui avec qui elle n'est qu'une même chose, son cœur est percé de douleur ; elle fond en larmes, mais de sang, larmes plus capables de la suffoquer que de noyer ses ressentiments, si excessifs que rien ne la soulage et ne la peut consoler.

» En cette extrémité, les ministres lui représentent que, les rois ne mourant pas, ce serait une action digne de son courage de donner autant de trêve à sa douleur que le requérait le bien du roi son fils, qui ne pouvait subsister que par son soin. Ils ajoutent que les plaintes sont non-seulement inutiles, mais préjudiciables aux maux qui ont besoin de prompts remèdes.

» Elle cède à ces considérations, et, bien qu'elle fût hors d'elle-même, elle s'y retrouve, et pour mettre ordre aux intérêts du roi son fils, et pour faire une exacte perquisition des auteurs d'un si abominable crime que celui qui venait d'être commis.

» Chacun court au Louvre, en cette occasion, pour l'assurer de sa fidélité et de son service ; le duc de Sully, qui devait plus à la mémoire du feu roi, y rend le moins, et manque à son devoir en ce rencontre.

» Son esprit fut saisi d'une telle appréhension à la première nouvelle de la mort de son maître, qu'au lieu d'aller trouver la reine à l'heure même, il s'enferma dans son arsenal, et se contenta d'y envoyer sa femme pour reconnaître comme il serait reçu, et la supplier d'excuser un serviteur qui n'avait pu souffrir la perte de son maître sans être outré de douleur et perdre quasi la raison.

» La connaissance du grand nombre de gens qu'il avait mécontentés, le peu d'assurance qu'il avait des ministres dont le feu roi s'était servi dans ses conseils avec lui, et la défiance ouverte en laquelle il était de Conchine, qu'il estimait avoir grand pouvoir

auprès de la reine, et qu'il croyait avoir maltraité pendant sa puissance, lui firent faire cette faute.

» Pendant ces incertitudes du duc de Sully, le chancelier [1], le sieur de Villeroy et le président Jeannin travaillaient au Louvre à penser ce qui était le plus nécessaire en un tel accident.

» Aussitôt qu'ils eurent un peu affermi l'esprit de la reine, ils se retirèrent dans le cabinet aux livres, où les secrétaires d'État et le sieur de Bullion, qui dès lors était employé par le roi en diverses occasions, se trouvèrent aussi.

» On proposa tout ce qui se pouvait faire pour assurer l'État en un tel changement, et si opiné qu'il surprenait tout le monde.

» Tous demeurèrent d'accord que la régence de la reine était le moyen le plus assuré d'empêcher la perte du roi et du royaume, et que, pour l'établir, il n'était question que de mettre en effet, après la mort de ce grand roi, ce qu'il voulait pratiquer durant sa vie.

» Pendant l'agitation et les difficultés qui se trouvaient aux premiers moments d'un si grand changement, comme ceux qui se noient, se prennent, durant le trouble où ils sont, à tout ce qu'ils estiment les pouvoir sauver, la reine envoya sous main, par l'avis qui lui en fut donné, avertir le premier président de Harlay, homme de tête et de courage, et qui lui était affectionné, d'assembler promptement la cour, pour faire ce qu'ils pourraient en cette occasion pour assurer la régence.

» Ce personnage, travaillé de ses gouttes, n'eut pas plutôt cet avis qu'il sortit du lit, et se fit porter aux Augustins, où lors on tenait le parlement, parce que l'on préparait la grande salle du palais pour y faire le festin de l'entrée de la reine. Les chambres ne furent pas plutôt assemblées que le duc d'Epernon s'y présente, et leur témoigne comme le roi avait toujours eu l'intention de faire la reine régente.

» Les plus sages représentaient les maux qui pouvaient arriver si l'on apercevait un seul moment d'interruption en l'autorité

[1] Le chancelier de Sillery.

royale, et si l'on pouvait croire que Dieu, nous privant du feu roi, nous eût privés de la règle et discipline nécessaire à la subsistance de l'État.

» Ils conclurent tous qu'il valait mieux faire trop que trop peu en cette occasion, où il était dangereux d'avoir les bras croisés, et qu'ils ne sauraient être blâmés de déclarer la volonté du roi, puisqu'elle était connue de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

» Sur ce fondement et autres semblables, ils passèrent en cette rencontre très-utilement les bornes de leur pouvoir ; ce qu'ils firent plutôt pour donner l'exemple [1] de reconnaître la reine régente, que pour autorité qu'ils eussent d'y obliger le royaume, en vertu de leur arrêt qu'ils prononcèrent dès le soir même.

» Le lendemain, 15 de mai, la reine vint en cet auguste sénat, où elle conduisit le roi son fils, qui, séant en son lit de justice, par l'avis de tous les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, suivant les intentions du feu roi son père, dont il fut assuré par ses ministres, commit et l'éducation de sa personne et l'administration de son État à la reine sa mère, et approuva l'arrêt que le parlement avait donné sur ce sujet le jour auparavant.

» En cette occasion, la reine parla plus par ses larmes que par ses paroles ; ses soupirs et ses sanglots témoignèrent son deuil, et peu de mots entrecoupés une extrême passion de mère envers son fils et son État. Elle alla du palais droit à l'église cathédrale, pour consigner le dépôt qu'elle avait reçu, entre les mains de Dieu et de la Vierge, et réclamer leur protection. »

Tel est le récit et tels étaient les sentiments de l'évêque de Luçon.

La régence resta aux mains de Marie de Médicis, et l'omnipotence de Concini commença.

Les calvinistes avaient des raisons particulières pour regretter la mort de Henri IV. Pendant que les grands quittaient la cour et que les mécontents agitaient Paris et la province, les calvinistes se

[1] *Bono magis exemplo, quam concesso jure.* Tacit. l. 1. Ann.

réunirent pour travailler aux intérêts de leur secte. Ils choisirent pour chef Henri de Rohan, gendre de Sully et frère du fameux Soubise. Les Rohan, et notamment Henri, avaient été en grande faveur sous le dernier règne : un d'entre eux, le duc de Montbazon, accompagnait Henri IV lorsqu'il fut assassiné.

Les Rohan descendaient des comtes de Vannes, les plus distingués des anciens souverains de Bretagne, au dire de Moréri. C'étaient des chefs de tribu auxquels d'anciens historiens donnaient le titre de rois. Conformément à cet usage, le Porhoët et le Rohan sont, dans certains actes, qualifiés de royaumes. Un acte de 1092 porte que les comtes de Rohan avaient leurs barons, tout aussi bien que les comtes de Champagne et de Flandre. Les premières maisons de l'Europe ne dédaignaient pas leur alliance. Ils furent parents des ducs de Bretagne, des comtes de Foix, des rois de Navarre, des rois d'Aragon, des rois de France.

Le bourg de Rohan, d'où ils tirent leur nom, est en Bretagne, et fait aujourd'hui partie du département du Morbihan ; ils possédèrent un château du même nom en Poitou, dans la contrée qui forme maintenant le département des Deux-Sèvres. Catherine, fille unique de Jean Larchevêque de Parthenay, épousa René, vicomte de Rohan, et lui apporta en dot la terre de Soubise. Elle devint mère de Henri de Rohan et du Soubise dont il vient d'être question. Après différents combats contre les catholiques, son mari était mort à la Rochelle, en 1586, âgé de trente-six ans. Elle mourut au Parc, dans le diocèse de Luçon, le 26 octobre 1631, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. C'était une femme distinguée par son érudition et son esprit. Elle composa plusieurs pièces de théâtre, entre autres une tragédie d'*Holopherne,* qui fut représentée à la Rochelle, en 1574. Elle fit des élégies ; elle traduisit les *Préceptes* d'Isocrate et s'occupa d'autres travaux littéraires.

Henri IV avait érigé, en 1603, les terres de Henri de Rohan en duché-pairie, et l'avait nommé, en 1605, colonel-général des Suisses et des Grisons. Le duc de Rohan était un homme puissant, les protestants le crurent l'homme le plus capable de diriger leurs affaires.

Leur assemblée générale se réunit à Saumur. Duplessis-Mornay, la Trémoille, Bouillon, Sully, les Rohan, la Force, Châtillon et la plupart des autres chefs s'empressèrent d'agiter les passions, toujours allumées, des vieux hérétiques. La cour s'effraya. Condé se rendit dans son gouvernement de Guyenne ; les inquiétudes augmentèrent. On chargea le duc d'Epernon, qui avait le gouvernement de la Saintonge, d'épier ses démarches ; mais lui-même était mécontent.

L'objet de l'assemblée était de nommer des députés qui, selon les édits, avaient titre officiel pour défendre, près du gouvernement, les intérêts de leurs coréligionnaires. Au lieu de s'occuper de cette élection, on rédigea des cahiers de plaintes et cinq de l'assemblée les portèrent à la cour. On leur promit, au nom du roi, leurs places de sûreté pour cinq ans encore. Ils s'étonnèrent de ce qu'on parût leur faire une grâce de ce qu'ils regardaient comme un droit. Ils murmurèrent et ne partirent que sur l'ordre qui leur en fut donné. L'assemblée resta en permanence : Sully et les Rohan s'y conduisirent en séditieux. Le duc de Bouillon, suivant une marche opposée, se rapprocha de la cour. La faction se dispersa ; mais le germe des discordes civiles n'était pas détruit.

Au milieu de cette agitation générale, que devenait l'évêque de Luçon ?

Dès qu'il eut appris la mort du roi, il se rendit à Paris, non, paraît-il, sans quelques vues ambitieuses. Ce fut ce voyage de 1610 dont nous avons déjà parlé. Il se borna cependant à donner des sermons. Son talent et sa réputation attirèrent autour de sa chaire un nombreux auditoire, dans lequel on remarquait les personnages les plus considérables de la cour. La reine même parla avec beaucoup d'éloges du jeune orateur ; cependant elle ne fit rien pour lui. Il rentra dans son diocèse, ne se doutant pas peut-être qu'il avait jeté les fondements de sa fortune.

L'année suivante, Richelieu reparut à Paris pour appuyer le célèbre Père Joseph dans ses projets de réforme de monastères et notamment dans l'affaire de la nomination de l'abbesse de Fonte-

vrault [1]. L'évêque de Luçon et le capucin se présentèrent à la cour. Le second dit du premier tout le bien possible, dans une entrevue particulière qu'il eut avec la reine, le représentant, assure-t-on, comme pouvant, par la supériorité de son génie, rendre à l'État les plus grands services. La reine, bien qu'elle appréciât parfaitement l'évêque de Luçon, le laissa partir pour son diocèse sans rien faire, croit-on, pour le retenir à Paris. Nous ne voyons pas que le zélé pasteur ait ensuite quitté son troupeau avant 1614, si ce n'est pour prendre quelques moments de repos à son prieuré de Coussay, près de Mirebeau, en Haut-Poitou.

Il employa ce temps à la construction du séminaire, à la restauration des édifices religieux de sa ville épiscopale et de son diocèse, à l'instruction de son clergé et de son peuple. Il fortifiait ses prêtres par sa présence et par ses conseils; il encourageait les catholiques dans leur résistance aux entreprises de l'hérésie; en toute occasion, il donnait le bon exemple. Qu'il désirât autre chose que ce qu'il faisait, c'est possible ; mais bien faire ce que l'on fait, en désirant autre chose, c'est avoir quelque mérite.

La paix de Sainte-Menehould n'avait contenté ni les catholiques ni les protestants. La reine convoqua les États généraux en 1614. Le roi, déclaré majeur, en fit l'ouverture. L'évêque de Luçon fut chargé de porter la parole au nom du clergé. Son discours, sans atteindre, pour la doctrine, à la hauteur de celui du cardinal du Perron, est cependant un des plus remarquables de cette époque, au point de vue religieux et politique, comme au point de vue littéraire. Il serait trop long de le citer ici ou d'en faire seulement l'analyse. Remarquons seulement qu'un des points sur lesquels Richelieu insista comme étant une des causes des malheurs de la monarchie et du pays, fut l'éloignement des affaires publiques dans lequel on tenait systématiquement le clergé. Après avoir rappelé que, chez les païens, les prêtres de fausses divinités jouissaient dans

[1] Éléonore de Bourbon, fille de Charles de Vendôme et tante de Henri IV, abbesse de Fontevrault, venait de mourir.

les États d'une influence qu'on accorda plus tard aux prêtres du vrai Dieu, et qu'on leur refusait désormais, il ajoute :

« Tant s'en faut qu'on recherche les conseils des ecclésiastiques en ce qui concerne l'Etat, qu'au contraire, il semble que l'honneur qu'ils ont de servir Dieu les rende incapables de servir leur roi, qui en est la vive image.

» S'il leur est libre d'entrer au Conseil, c'est seulement pour la forme ; ce qui paraît assez, puisqu'ils y sont reçus avec un tel mépris, qu'il suffit d'être laïque pour avoir lieu de préséance sur eux là où anciennement leur ordre, qui les rend préférables à tous les autres, les y rendait aussi préférés. »

Il prie le roi de considérer quelle raison il peut y avoir d'éloigner les ecclésiastiques de l'honneur de ses conseils et de la connaissance de ses affaires, puisque leur profession sert beaucoup à les rendre propres à y être employés, en tant qu'elle les oblige particulièrement à acquérir de la capacité, à être pleins de probité, à se gouverner avec prudence, qui sont les seules conditions nécessaires pour dignement servir un Etat, et qu'ils sont en effet, ainsi qu'ils doivent être par raison, plus dépouillés que tous les autres d'intérêts particuliers.....

L'évêque de Luçon disait juste et ses paroles sont encore aujourd'hui pleines d'actualité. Les choses ne vont pas mieux dans un Etat qui, s'étant fait athée, combat à outrance toute influence du clergé, que dans celui qui, reconnaissant Dieu, veut que ses ministres aient dans les affaires publiques, non toute l'autorité, mais celle qui leur revient.

Richelieu, puisant dans ses réminiscences d'évêque, blâme le gouvernement de sa faiblesse vis-à-vis de l'hérésie. Les prêtres donnent volontairement au roi la dîme de leurs biens ; « on ne laisse pas, dit-il, de les dépouiller de tout le reste, pour en favoriser des personnes du tout incapables de le posséder, ou pour s'être dédiés au monde et non à Dieu, ou pour être dépourvus de la foi et ennemis de l'Eglise, des biens temporels de laquelle on ne peut jouir que sacrilégement, si on ne participe aux spirituels.

» Encore qu'ils (les prêtres) soient exempts de tous impôts, il y

peu à quoi on ne les veuille assujettir. On les prive de leur ction, on souffre que les ennemis de la foi polluent tous les impunément les lieux les plus sacrés par leurs profanes sépul- De plus que, contre les édits et la raison, ils retiennent par violence leurs églises, empêchant d'y publier la parole de ir y annoncer celle des hommes. »

Chacun de ces points, l'évêque de Luçon aurait pu citer des nt il avait été témoin dans son propre diocèse, où le clergé pressuré, où l'abus de la commande, aidant à l'hérésie, avait les monastères à des mains indignes, et où les calvinistes emparaient au besoin des églises pour y étaler leurs scandales, sous prétexte de cérémonies religieuses.

L'année précédente (23 mai 1613), Mathurin Bureau, écuyer, seigneur de la Buffetière, étant mort sans renoncer à l'hérésie, le clergé de Boufféré, sa paroisse, avait fait fermer l'église dans la crainte que l'on ne tentât de l'y enterrer. Ce que voyant, les amis du défunt avaient enfoncé les portes et procédé à leur cérémonie impie. Des informations avaient été faites; mais les scandales ne s'en renouvelaient pas moins, tant était grande l'audace de la secte. La plus grande partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie prenait séditieusement part à ces actes criminels. On comprendra, d'après cela, la douleur de l'évêque.

Les Etats généraux ne contentèrent personne, et cette impuissance accidentelle ne contribua pas peu à l'établissement funeste du pouvoir absolu. Les protestants levèrent l'étendard de la révolte : une armée fut nécessaire pour protéger la marche du roi, lorsqu'il traversa la France pour aller au-devant de sa jeune épouse, l'infante Anne d'Autriche, à Bordeaux. Ce fut dans cette ville qu'il déclara le duc de Rohan ennemi de l'Etat et qu'il signifia aux protestants de poser les armes dans le délai d'un mois sous peine d'être poursuivis comme rebelles. Enfin, après différents pourparlers à Saint-Maixent, où le père Joseph vit les princes; à Poitiers, où le roi séjourna pendant quelques jours, et à Fontenay-le-Comte, où, par ordre du roi, le maréchal de Brissac, Villeroy, le duc de Nevers et le baron de Thianges, vinrent s'aboucher avec Condé, la paix fut

signée à Loudun. Elle était encore plus favorable aux mécontents que celle de Sainte-Menehould. Richelieu ne prit aucune part à ces négociations et en blâma le résultat : « Les princes, dit-il, reçurent de grands dons et récompenses du roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée. Aussi ne livrèrent-ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si chèrement, ou, s'ils la lui livrèrent, ce ne fut pas pour longtemps. »

Les Etats généraux terminés, Richelieu n'était pas rentré à Luçon. Resté à la cour, il se conciliait la confiance de la reine-mère et celle de Concini lui-même. Il devint bientôt conseiller d'Etat. Après la paix de Loudun, comme le prince de Condé, qui avait cependant reçu un million et demi, n'était pas encore satisfait et boudait dans le Berry au lieu d'être à la cour, où il s'était engagé à résider, le roi lui envoya différents diplomates qui ne purent faire fléchir son indomptable opiniâtreté. Ce que voyant, la reine-mère lui députa l'évêque de Luçon, qui fut assez habile ponr décider enfin le retour du prince. Celui-ci se mit à conspirer de nouveau, et ce fut sur les conseils du même évêque de Luçon que, le 1er septembre 1616, Concini le fit arrêter. L'année suivante, Concini était lui-même assassiné par Vitry et remplacé au ministère par Albert de Luynes, favori du roi.

Richelieu était secrétaire d'Etat depuis le 30 novembre 1616. Il avait résisté aux instances de Concini, qui voulait qu'il se démît de son évêché de Luçon. Il quitta le ministère après l'élévation d'Albert de Luynes et se retira à Blois avec la reine-mère, qui le fit chef de son conseil et surintendant de sa maison. Malgré son entière soumission au roi et le soin qu'il avait pris de ne pas blesser le favori, « un mois s'était à peine écoulé qu'il reçut ordre de se retirer à son prieuré de Coussay, et, peu de temps après, d'aller résider à Luçon » [1].

L'ABBÉ DU TRESSAY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Petitot. *Notice sur Richelieu.*

LE SOUS-PRÉFET

COMÉDIE EN TROIS ACTES *

ACTE II.

La scène se passe dans le cabinet du sous-préfet.

SCÈNE I.

LE SOUS-PRÉFET (*seul*). — Voyons ce que dit fraternellement *la Fraternité* de mon équipée d'avant-hier. (*Il déploie un journal et lit*). « La Providence de l'administration a disposé tout exprès une petite catastrophe pour fêter la bienvenue de notre nouveau sous-préfet. » — Pas mal débuté. — « Une inondation a causé quelques dégâts dans le village de Reuilly, qui est encaissé au confluent de deux rivières et qui est régulièrement visité par ce genre d'accident. » — Quelques dégâts. Jules Martin aime l'euphémisme, le village est presque entièrement détruit. — « Il faut toute l'incurie de la municipalité », — bon, c'est la faute de la municipalité, — « pour avoir laissé rebâtir des maisons dans une situation aussi exposée, mais le curé et son digne vicaire, le maire, trouvent leur compte à entretenir la population dans la crainte salutaire des châtiments du ciel. » — Assez bien trouvé. — « La Providence a conduit sur les lieux, quand il n'y avait plus rien à faire, notre nouveau sous-préfet M. Le Borgne, flanqué du maire. » — J'aurai de la peine à faire accepter dans ce monde-là mon second nom. Bah! en promettant un peu d'indulgence sur le reste ! Continuons. « Ils ont eu la

* Voir la livraison d'avril 1877, pp. 287-297.

gloire de voir de leurs yeux le torrent emporter quelques meubles et quelques bestiaux. Demain le journal de la sous-préfecture, imprimé en lettres d'or, exaltera leur héroïsme. M. de Noirville a eu celui de recueillir dans son château féodal plusieurs vassaux, avant de les évacuer sur l'hôpital. Le curé prépare son prône pour dimanche sur le mode des lamentations de Jérémie. Il aura soin de faire remarquer aux bonnes âmes que la Providence a miraculeusement épargné l'église, le presbytère et l'école des sœurs, lesquels sont, à la vérité, bâtis à l'abri des plus hautes eaux, tandis qu'elle a renversé ces deux sentines d'impiété, le cabaret et l'école primaire, qui étaient juste au fond de l'entonnoir. Nous espérons qu'on plantera une croix de plus pour perpétuer le souvenir de ce miracle. En attendant, Mme de Noirville et sa fille invoquent dévotement, dans l'oratoire du château, — Notre-Dame des Élections. » (*Il dépose le journal et se lève.*) Le trait final est réussi. J'en ferais volontiers mon compliment à Jules Martin, — entre gens de lettres. — Pas d'injures, pas de violences, une pointe voltairienne assez agréable. Et voilà comme on écrit l'histoire, à quelques lieues, à vingt-quatre heures de l'événement. La vérité est que ç'a été un affreux désastre local, qu'il y a eu des victimes, qu'il y en aurait eu beaucoup d'autres, sans le dévouement du maire et du curé qui ont exposé bravement leur vie. J'y étais, j'ai payé de ma personne moi-même. Les trois quarts du département en croiront Jules Martin, qui n'y était pas, et bientôt les trois quarts de la France ; car son article aura certainement l'honneur d'être reproduit dans *le Siècle* et dans *le Rappel*. Cela s'appelle exercer le sacerdoce de la presse. Quel coquin ! — Bah ! Voltaire n'était pas un moindre coquin ; ce qui ne l'a pas empêché d'être la gloire de l'humanité. Il y a de ces Martin partout ; mais celui-ci est bien plus fort que son congénère des Hautes-Alpes, un ours mal léché dont je n'ai pu rien faire. Il y a ici de la ressource. J'attends l'épreuve du journal de la sous-préfecture, le contre-poison, qui par malheur n'est jamais ingurgité par ceux qui ont bu le poison. Et puis le rédacteur n'est pas habile. J'ai dû refaire son article, en y mettant

le lyrisme voulu, sans m'oublier. Je crois avoir trop vanté les dames du château. Elles ont été admirables, et mademoiselle Marguerite est certainement charmante. Elle m'agace avec son Monsieur de Landelle, — un bon jeune homme, doué de toutes les vertus, et très-tendre pour sa maman. Presque un niais. Ce n'est pas avec cela qu'on fait de l'administration.

(*On apporte divers papiers et lettres.*)

Ah ! voici sans doute mon épreuve. — Encore une dépêche ! Ce maudit télégraphe a été inventé pour être le fléau des fonctionnaires. On n'a pas un instant de sécurité. Nous verrons quelque perfectionnement qui ne nous permettra plus de nous déplacer sans dérouler un fil fixé à un appareil de poche. (*Il ouvre la dépêche*). C'est du préfet. (*Lisant.*) « Le ministère a été en minorité. Évolution probable vers la gauche. Soyez très-prudent et suspendez toutes démarches en vue des élections. » — L'avis arrive à propos. Que de ratures à faire à mon épreuve ! Ce n'est pas M. de Landelle qui serait à la hauteur de la situation. (*On apporte une carte de visite*). — La carte de Jules Martin, qui demande à être reçu. Saurait-il déjà... ? Nous allons voir. — Faites entrer.

SCÈNE II.

LE SOUS-PRÉFET, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est vous, Monsieur Martin. Entrez donc, j'ai été journaliste, et nous sommes presque confrères. Qu'avez-vous à me dire ?

JULES MARTIN. — Je venais faire une visite de déférence à mon nouveau sous-préfet, — et vous demander si vous avez été trop mécontent de mon article de ce matin.

LE SOUS-PRÉFET. — Pas trop : il est spirituel, il n'est pas violent, et vous maniez bien l'ironie. Attaquez-moi tant que vous voudrez sur ce ton ; c'est votre état, pour le moment du moins, d'attaquer l'administration. Mais ne pourriez-vous pas m'appeler M. de Villeneuve ?

JULES MARTIN. — De tout mon cœur, Monsieur le sous-préfet, si vous vous proposez, comme M. de Landelle, d'épouser...

LE SOUS-PRÉFET (*interrompant*). — Qui doit épouser M. de Landelle?

JULES MARTIN (*à part*). — Déjà rival? (*Haut.*) Je voulais dire: d'épouser, comme M. de Landelle, les passions de tous les hobereaux et de tous les cléricaux du pays. Pardonnez-moi d'avoir cru... que vous aviez moins de préjugés.

LE SOUS-PRÉFET. — Oh! je n'en ai guère de préjugés, en effet, mais le monde en a. Si je m'étais appelé d'un nom sans signification, Martin, par exemple, je n'aurais pas songé à en changer.

JULES MARTIN. — Il y a plus d'un âne à la foire... vous savez le reste. Je ne change cependant pas mon nom et je n'en rougis pas.

LE SOUS-PRÉFET. — Si vous occupiez des fonctions élevées, — ou si vous y prétendiez, — ce que votre intelligence et votre éducation vous permettent sans doute, — vous feriez peut-être comme tant d'autres. On voit plus d'une particule usurpée dans votre propre parti, plus d'un titre même...

JULES MARTIN. — Les fanatiques s'en scandalisent, — les habiles en sourient, et saluent volontiers ces gentilshommes de la démocratie, qui ont leur rôle et leur utilité. Ils nous servent à faire croire aux simples que nous ne sommes pas aussi subversifs qu'on le dit. Le type du baron radical est précieux. Je regrette que nous n'ayons pas un duc.

LE SOUS-PRÉFET. — La question a pour moi moins de profondeur. Mon premier nom est presque désagréable à porter, c'est ennuyeux de se nommer Le Borgne. Puis, je peux être désireux de me marier; il y a bien des jeunes filles qui ne voudraient pas être appelées madame Le Borgne, — et qui consentiraient à être appelées Madame de Villeneuve. Je n'y mets pas plus de vanité ni de malice.

JULES MARTIN. — Je vous comprends. (*A part.*) Je connais la faiblesse du sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous êtes homme d'esprit: n'avez-vous jamais réfléchi philosophiquement à cette étrange puissance de deux ou trois syllabes juxtaposées, qui forment un nom? En soi,

tout ce qu'il y a au monde de plus futile, de plus fortuit, de plus extérieur, comme les écriteaux qui désignent les chevaux dans une écurie ou les navires dans un port. Je vous demande un peu ce que cela retranche ou ajoute à la valeur d'un cheval ou d'un navire d'être intitulé Montmorency. En réalité, quand il s'agit des hommes, c'est d'une importance énorme. L'écriteau s'incarne dans la personne. On est élevé sur le trône, pour un nom. On est envoyé à l'échafaud, pour un nom. — Entre nous, Monsieur, prétendez-vous réformer cela, et détruire le nom ?

JULES MARTIN. — C'est la logique de l'école, et nos sectaires vous répondraient affirmativement. Il est certain que, s'ils parvenaient à détruire la famille, il ne resterait pas grand'chose du nom. Nous avons quelques sectaires, d'aussi bonne foi que M. de Noirville, — ou que son ami qui voudrait être son gendre, M. de Landelle...

LE SOUS-PRÉFET. — Vous croyez que mon prédécesseur...

JULES MARTIN. — C'était évident. (*A part.*) Le coup a porté. (*Haut.*) Moi-même, dans mon journal, en choisissant le moment, je pourrais bien soutenir la thèse. Je sais être sectaire à mes jours. Mais en causant avec Monsieur... de Villeneuve, entre confrères du journalisme, je ne suis qu'un ambitieux — comme lui peut-être...

LE SOUS-PRÉFET. — Vous pouvez continuer : personne ne nous entend.

JULES MARTIN. — Et puis, le moment serait mal choisi, à la veille des élections. Nous sommes d'enragés conservateurs, c'est le mot d'ordre. C'est M. de Noirville qui est un révolutionnaire, qui veut ramener l'ancien régime, la dîme, la corvée, l'inquisition, le droit du seigneur, les priviléges de la noblesse et du clergé, etc. Je vais développer toutes ces rengaines, et, foi de Martin, j'en serai cru sur parole. Moi, au contraire, je défends l'ordre social, l'égalité civile, et les immortels principes de 89. Je parierais persuader à mes lecteurs que M. de Noirville s'occupe de rétablir la torture, et de relever ses potences de haute et moyenne justice.

LE SOUS-PRÉFET. — Ce serait gros.

JULES MARTIN. — Il n'y a rien de trop gros, en ce genre, qui ne

s'insinue, aidé d'un peu d'encre de la petite vertu, — ou d'un peu de salive d'orateur des réunions électorales. C'est le chameau qui passe par le trou d'une aiguille.

LE SOUS-PRÉFET (*souriant*). — Vous n'avez pas oublié votre séminaire.

JULES MARTIN (*éclatant*). — Qui vous a déjà dit cela ? M. de Landelle ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ou Mademoiselle Marguerite.

JULES MARTIN. — C'est tout un. — Qu'importe ? Venons au fait et à l'objet de ma visite. Est-ce la guerre ou la paix ? Comptez-vous soutenir contre moi la candidature de M. de Noirville ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ce sont, — c'étaient du moins hier mes instructions.

JULES MARTIN. — Ignorez-vous les dernières nouvelles de Paris ?

LE SOUS-PRÉFET. — Ah ! vous les savez vous-même ! — Non, je ne les ignore pas. L'administration est bien informée. (*Il montre la dépêche.*)

JULES MARTIN. — L'opposition l'est souvent mieux, et plus vite. J'ai ma dépêche aussi, depuis hier soir, et je venais vous donner un bon avis. Votre journal paraît dans quelques heures. Qu'allez-vous faire ?

LE SOUS-PRÉFET. — Oui, j'ai là l'épreuve à corriger. C'est embarrassant ; d'autant plus que mes informations sont encore dubitatives. Les vôtres sont-elles plus précises ?

JULES MARTIN. — Un ministère de gauche, c'est certain. J'entre dans le mouvement ; je mets une sourdine à mon radicalisme, et je deviens ministériel. A vous de me soutenir, en vous protégeant vous-même. Je n'aurais pas apporté ce bon avis à M. de Landelle, et je l'aurais laissé courir à sa perte.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous remercie. Oui, je crois que nous devons nous entendre, dans l'intérêt de l'administration, — et des principes conservateurs. Mais je suis pris trop de court : tout le journal serait à refaire. Bah ! il ne paraîtra que demain ; quelque accident d'imprimerie. Donnons-nous la journée pour y réfléchir et nous concerter.

JULES MARTIN (*souriant*). — Et pour avoir le temps d'avoir d'autres nouvelles, n'est-il pas vrai, Monsieur de Villeneuve?

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, il ne faut pas faire de pas de clerc. Votre dépêche n'est pas connue ?

JULES MARTIN. — De moi seul.

LE SOUS-PRÉFET. — La mienne n'est pareillement connue que de moi. Gardons-nous en réciproquement le secret. Et l'employé du télégraphe, il va peut-être bavarder ? . . . .

JULES MARTIN. — Il n'y a pas de danger, il est des nôtres et je lui ai fermé la bouche.

LE SOUS-PRÉFET. — Nous allons donc combattre vigoureusement M. de Noirville.

JULES MARTIN. — Et moi, dans un numéro extraordinaire, je vais rectifier mon article, en ce qui touche Monsieur de Villeneuve, et rendre justice au dévouement qu'il a déployé dans la catastrophe de Reuilly.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est cela.

LE GARÇON DE BUREAU (*entrant.*) — M. de Noirville demande à voir monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Quel contre-temps ! (*A Jules Martin*). Que faire ?

JULES MARTIN. — Le recevoir, parbleu. Est-ce qu'il vous intimiderait?

LE SOUS-PRÉFET. — En votre présence ?

JULES MARTIN. — Je ne pourrais pas sortir sans être vu. J'aime mieux l'attendre ici ; mais je me retirerai bientôt. Soyez tranquille, tout se passera très-bien. Je le rencontre souvent et le salue.

LE SOUS-PRÉFET. — Et votre article de ce matin?

JULES MARTIN. — Il ne l'a pas lu. Pensez-vous que M. de Noirville soit au nombre de mes abonnés?

LE SOUS-PRÉFET. — Vous ne préférez pas entrer dans ce cabinet?

JULES MARTIN. — Comme au théâtre? Non. Il pourrait l'apprendre ou me surprendre, et ce serait bien pis.

LE SOUS-PRÉFET. — Comme il vous plaira. — (*Au garçon de bureau*). — Dites d'entrer.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE NOIRVILLE.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne vous dérangerai pas longtemps, Monsieur le sous-préfet. (*Reconnaissant Jules Martin*). Ah ! c'est vous, Monsieur Jules ! Bonjour, mon ami. (*Il lui tend la main. — Mouvement d'étonnement du sous-préfet*).

JULES MARTIN (*embarrassé.*) — Je vous présente mes humbles respects, Monsieur. Me permettez-vous de m'informer de la santé de Madame de Noirville?

M. DE NOIRVILLE. — Elle est un peu fatiguée, et retenue d'ailleurs avec ma fille par les soins à donner à nos réfugiés de Reuilly. Sans cela, elles m'eussent accompagné toutes deux pour venir remercier M. de Villeneuve du service qu'il a bien voulu leur rendre.

LE SOUS-PRÉFET. — Oh ! Monsieur, vous y pensez encore ! Une bagatelle. Nous avons eu depuis des choses plus importantes.

M. DE NOIRVILLE. — Pour lesquelles je vous exprime aussi, au nom de ma pauvre commune, toute ma reconnaissance.

LE SOUS-PRÉFET. — J'ai adressé hier mon rapport officiel à l'administration, et j'ai eu soin de vous rendre les hommages qui vous sont dus.

JULES MARTIN. — Je me retire, et vous laisse causer, Messieurs.

M. DE NOIRVILLE. — Du tout, c'est moi qui m'excuse de vous avoir dérangés, et je n'ai plus qu'un seul mot à dire à M. de Villeneuve. J'ai beaucoup réfléchi à cette idée de députation : décidément je décline toute candidature.

LE SOUS-PRÉFET (*soulagé*). — En vérité !

M. DE NOIRVILLE. — Oui, je vous ai dit ma répugnance pour les luttes politiques ; je ne puis me résoudre à me risquer dans ces bagarres auxquelles je me sens peu propre. En ce moment, surtout, je craindrais de donner l'apparence d'une manœuvre électorale au peu de bien que je pourrai faire à ma commune cruellement frappée.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est d'une délicatesse... outrée.

M. DE NOIRVILLE. — Ces dames m'ont supplié de rebâtir les plus

pauvres maisons de Reuilly, et je suis venu m'entendre avec les entrepreneurs pour qu'on commence immédiatement les travaux. Seulement je ne veux pas qu'on les rebâtisse au fond de la vallée. J'ai un terrain convenable qui est mieux à l'abri des eaux. Je me propose de reconstruire aussi une école.

JULES MARTIN (*à part*). — Aurait-il lu mon article?

M. DE NOIRVILLE. — Un maire peut faire ces choses-là, un candidat ne le pourrait pas. J'aurai aussi à solliciter le concours de l'administration...

LE SOUS-PRÉFET. — Que vous trouverez très-empressée.

M. DE NOIRVILLE. — Je l'espère bien, — autant qu'une administration est empressée (*souriant*). Peut-être le serait-elle davantage pour un candidat, mais je ne veux pas que mes démarches semblent intéressées. N'est-ce pas votre avis, Monsieur Jules?

JULES MARTIN (*déconcerté*). — Je n'aurais pas la présomption, Monsieur..., d'influencer vos résolutions.

M. DE NOIRVILLE. — Qui sait? Il n'est pas impossible qne j'aie peur de votre journal, quoique je ne pense pas céder, personnellement, à ce sentiment. Votre talent a fait une puissance d'une feuille qui était sans crédit, avant que vous n'en prissiez la direction. Je suis trop franc pour ne pas vous dire combien je regrette que vous employiez ce talent à combattre la plupart des causes qui me sont chères. J'excuse la fougue de la jeunesse. L'expérience de la vie, les succès même, auxquels je voudrais pouvoir applaudir sans inquiétude, vous rendront, je pense, plus modéré.

JULES MARTIN. — Il faut être indulgent pour l'improvisation du journaliste, qui n'a pas toujours le temps de se relire... Je subis la loi d'une profession dont je n'ignore pas les écueils. — Je vous proteste, Monsieur, que je ne sais souvent pas le lendemain... ce que j'ai écrit la veille, et je serais prêt à désavouer..., si quelque chose vous avait offensé...

M. DE NOIRVILLE. — En quoi, mon cher Jules...? pardon, s'il m'échappe de vous appeler comme je l'ai fait si longtemps. Je parlais en général ; je n'ai connaissance d'aucune offense personnelle. Je ne reçois pas et ne lis jamais votre feuille. Je serais obligé de la

lire si j'étais candidat, et c'est alors que je risquerais de me trouver offensé.

LE SOUS-PRÉFET. — Si votre résolution n'était pas aussi bien arrêtée, j'essaierais de la fléchir.

M. DE NOIRVILLE. — Ce serait inutile (*souriant*), ma fille n'y est pas parvenue. J'ai eu toutes les peines du monde à lui faire entendre raison sur ce chapitre. Elle est jeune aussi, et un peu passionnée, à sa manière.

LE SOUS-PRÉFET. — J'avais cru m'en apercevoir.

M. DE NOIRVILLE. — La question a été chaudement discutée hier au soir, autour de la table de famille, une vraie réunion électorale préparatoire. J'ai eu à faire ma profession de foi, qui n'a pas été du goût de ma fille, et c'est même par là que j'ai réussi à vaincre son insistance. Elle me trouve trop modéré. — Quand aurons-nous le plaisir de vous revoir au château, Monsieur le sous-préfet?

LE SOUS-PRÉFET. — Je ne sais trop. Je vais avoir énormément d'occupations... Je ne suis pas encore installé...

M. DE NOIRVILLE. — Le plus tôt sera le mieux. Au revoir donc, Monsieur le sous-préfet. — Bonjour, Monsieur Jules. (*Il prend successivement la main de chacun d'eux*).

JULES MARTIN. — Je vous présente mes humbles respects, Monsieur.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous prie d'offrir les miens à ces dames.

(*M. de Noirville sort.*)

SCÈNE IV.

LE SOUS-PRÉFET, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — Il ne sait rien.

JULES MARTIN. — Pas même de mon article.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous croyez?

JULES MARTIN. — Il est trop loyal; il me l'aurait dit.

LE SOUS-PRÉFET. — Il m'a tiré d'un véritable embarras. J'avais tant insisté pour lui faire accepter la candidature. Je suis en règle avec l'administration.

JULES MARTIN. — Passée et future.

LE SOUS-PRÉFET. — Un galant homme! C'eût été ennuyeux d'avoir à le combattre. Entre nous, mon cher confrère, ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux que nous?

JULES MARTIN. — Beaucoup mieux; mais sa position est faite, la nôtre est à faire.

LE SOUS-PRÉFET. — C'est juste. Faut-il continuer de le louer dans l'*Echo*, à l'occasion de cet accident de Reuilly?

JULES MARTIN. — En atténuant. Il n'est plus à craindre; on peut bien l'ensevelir sous quelques fleurs.

LE SOUS-PRÉFET. — Tenez, voici l'épreuve. Emportez-la, corrigez, raturez, ajoutez librement. Vous me la rapporterez à la fin de la journée. J'ai des rendez-vous, je vais être extrêmement dérangé, et vous connaissez le pays mieux que moi. Entre confrères on peut bien se rendre ces petits services.

JULES MARTIN. — A charge de revanche.

LE SOUS-PRÉFET. — J'y songe: vous trouverez probablement quelques attaques assez vives contre vous. Elles étaient en situation. Vous ne vous en fâcherez pas?

JULES MARTIN. — Pour qui me prenez-vous? Je m'attaquerais moi-même, si c'était utile.

LE SOUS-PRÉFET. — M. de Noirville, votre seul concurrent redoutable, se retire. Vous allez devenir le candidat de l'administration. — Vous serez député, mon cher monsieur Martin, — et je serai préfet.

ACTE III.

La scène se passe au château de M. de Noirville, dans son cabinet.

SCÈNE I.

M. DE NOIRVILLE, MARGUERITE, *apportant des lettres et des journaux.*

MARGUERITE. — Voici le facteur qui arrive, mon père, avec un courrier énorme. Il y a, enfin, une lettre de M. de Landelle.

M. DE NOIRVILLE. — Tu sais déjà cela, petite curieuse?

MARGUERITE. — Je m'amuse toujours à regarder les adresses des lettres, ainsi que les timbres de la poste, et à chercher à deviner les signataires.

M. DE NOIRVILLE. — C'est un amusement qui peut être indiscret.

MARGUERITE. — Il faut bien, d'ailleurs, que je lise les adresses, puisque je suis chargée de recevoir le facteur et de procéder à la distribution.

M. DE NOIRVILLE. — Chargée par qui?

MARGUERITE (*riant*). — Par moi-même, je crois.

M. DE NOIRVILLE. — Je le crois aussi. Une grande réforme à faire dans ma maison, puisque tu as la curiosité de chercher à deviner de qui sont les lettres...

MARGUERITE. — Quelle indiscrétion y a-t-il à cela?

M. DE NOIRVILLE. — Je te l'expliquerai... quand tu n'auras plus besoin qu'on te l'explique. Il y a comme cela beaucoup d'explications qui ne sont opportunes que lorsqu'elles sont devenues inutiles.

MARGUERITE. — Peut-être, par exemple, l'explication de ce que vous me dites là.

M. DE NOIRVILLE. — Précisément. — J'ai envie de charger de ton service de distributeur... qui...? tout simplement un domestique.

MARGUERITE. — Vous pensez qu'un domestique sera toujours plus sûr, — et moins curieux que moi? Et s'il lui prenait la fantaisie de supprimer une lettre, ou de l'égarer, après l'avoir lue?

M. DE NOIRVILLE. — C'est vrai : mauvaise combinaison. Eh bien, je dirai au facteur d'apporter le courrier dans ma chambre et de ne le remettre qu'à moi.

MARGUERITE. — Alors toute la maison attendra votre retour si vous êtes absent. Et puis, vous êtes presque toujours sorti, en courses ou à la chasse, à l'heure où il arrive.

M. DE NOIRVILLE. — C'est encore vrai. Comme la moindre réforme est difficile! L'idéal serait de faire distribuer les lettres par un homme qui ne saurait pas lire.

MARGUERITE. - En effet, et il faudrait de plus être certain qu'il ne se ferait aider par personne.

M. DE NOIRVILLE. — Continue donc provisoirement ton office, malgré ses graves inconvénients.

MARGUERITE. — Je suppose que vous plaisantez, mon père, en parlant de ces graves inconvénients?

M. DE NOIRVILLE. — Oui, ma chère enfant, je plaisante... *(A part.)* sérieusement.

MARGUERITE. — Que vous écrit M. de Landelle? Je suis surprise qu'il soit encore à Paris et n'ait pas rejoint son nouveau poste. Ouvrez donc sa lettre.

M. DE NOIRVILLE. — Pour cette fois je ne plaisante pas, en te dictant un principe de conduite pour toute ta vie : on ne doit jamais lire haut une lettre quelconque, devant qui que ce soit, devant sa femme, son mari ou son meilleur ami, avant de l'avoir lue bas, à loisir et jusqu'au bout. On a même tort de l'ouvrir, quand on n'est pas seul.

MARGUERITE. — Pourquoi cela, mon Dieu?

M. DE NOIRVILLE. — De peur de trahir une émotion par un cri, par un mouvement, par un jeu de physionomie, qui peut être une indiscrétion. La lecture d'une lettre demande le recueillement de la solitude, parce qu'elle est souvent une confidence. Faute d'observer ce principe, tu ne sais pas à quoi l'on s'expose. J'ai vu des scènes douloureuses, j'en ai vu de bouffonnes. Au milieu d'une phrase, le lecteur imprudent s'aperçoit tout à coup qu'un de ses auditeurs est nommé, pas toujours obligeamment. Il s'interrompt, il se trouble, il balbutie, il essaie de corriger, il patauge, — il finit par être forcé de tout lire, ou de déclarer qu'il ne peut le faire, ce qui est encore pis; et qui est le plus sot, de l'auditeur ou du lecteur?

MARGUERITE. — Je vois que vous craignez que M. de Landelle ne vous écrive du mal de moi.

M. DE NOIRVILLE. — Cela t'étonnerait?

MARGUERITE. Pour être franche, oui. S'il en pensait, ce n'est pas à vous qu'il l'écrirait.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Peut-être, afin de m'éclairer sur tes défauts. Crois-tu seulement qu'il en pense?

MARGUERITE (*baissant les yeux*). — Pour être franche... cela m'étonnerait encore.

M. DE NOIRVILLE (*à part*). — C'est plus grave que je ne m'étais imaginé. Poursuivons mon enquête paternelle, l'occasion est favorable. (*Haut*). Eh bien, je suppose qu'au contraire il m'écrive pour me faire ton éloge...

MARGUERITE. — Je serais résignée à l'entendre.

M. DE NOIRVILLE. — Sans rougir?

MARGUERITE. — Ou en rougissant.

M. DE NOIRVILLE. — Ah! vraiment, tu ne te boucherais pas les oreilles?

MARGUERITE. — Pas toutes les deux.

M. DE NOIRVILLE (*tenant la lettre suspendue par un angle et l'agitant*). — Qu'y a-t-il là-dedans? Voilà la question. Probablement rien autre chose que de la politesse, et de la politique.

MARGUERITE. — Dépêchez-vous de le savoir.

M. DE NOIRVILLE. — Je ne suis pas si impatient. Quand tu ne seras plus là. Je t'ai dit mes principes.

MARGUERITE. — Alors je me sauve dans ma chambre. — Vous me rappellerez?

M. DE NOIRVILLE. — Peut-être pas. — Mais, attends encore. Il me plaît de piquer ta curiosité, en épuisant toutes les hypothèses. Si c'était l'annonce de son mariage (*Marguerite tressaille*) dont les préparatifs l'auraient retenu à Paris?

MARGUERITE. — Je ferais les vœux les plus sincères... pour qu'il eût tout le bonheur... qu'il mérite.

M. DE NOIRVILLE. — Allons, une dernière hypothèse, cela ne coûte rien. (*Agitant encore la lettre*). Et s'il y avait là-dedans... quelque chose comme... une demande en mariage?

MARGUERITE. — Pour le coup, vous seriez bien obligé de me montrer la lettre, avant d'y répondre.

M. DE NOIRVILLE. — Ce n'est pas certain : tu n'es pas majeure.

MARGUERITE. — Il s'en faut si peu! Je suis bien assez grande pour être consultée.

M. DE NOIRVILLE. — Après que je me serai consulté moi-même,

après que j'aurai consulté ta mère, et tu vois combien mes principes sont justes. Mais assez plaisanté ; retire-toi, et laisse-moi lire mon courrier, où il doit y avoir des choses plus importantes. (*Déposant la lettre sur la table*). Je parie qu'il n'y a sous cette enveloppe que des banalités.

MARGUERITE. — Je tiendrais volontiers le pari. — Ah ! mon Dieu, j'entends une voiture, et vous allez être dérangé par des visites !

M. DE NOIRVILLE. — Eh bien, je lirai mon courrier plus tard. (*Marguerite sort*).

SCÈNE II.

M. DE NOIRVILLE (*seul. Il reprend la lettre*). — C'est à mon tour d'être ému de cette lettre, dont je n'ose pas rompre le cachet. J'ai compris que le bonheur de Marguerite peut en dépendre. Ma femme se trompait : elle ne voulait voir là qu'un enfantillage sans conséquence. Je sentais que nous étions imprudents en faisant autant d'accueil à ce jeune homme, — qui est charmant d'ailleurs. Les mères ne sont pas toujours clairvoyantes. Il est vrai qu'on se cache d'elles plus que de nous. Ce n'est pas avec sa mère que Marguerite aurait eu cet abandon de conversation. — Allons, lisons... non, je n'ose pas, et je n'aurai pas le temps, s'il m'arrive une visite. Jetons plutôt les yeux sur les journaux. (*Il arrache la bande d'un journal*). Je trouverai peut-être enfin la liste du nouveau ministère qui est en formation depuis trois jours, un ministère de gauche, quelle tristesse ! Pauvre pays !

UN DOMESTIQUE (*annonçant*). — M. le sous-préfet.

SCÈNE III.

M. DE NOIRVILLE, LE SOUS-PRÉFET.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous m'avez témoigné tant de bienveillance, Monsieur, que j'espère que vous ne m'en refuserez pas une marque, dans une crise décisive pour ma carrière.

M. DE NOIRVILLE. — Ma bienveillance n'a jamais valu grand'

chose, Monsieur le sous-préfet ; elle ne vaut plus rien, et serait même compromettante.

LE SOUS-PRÉFET (*étonné*). — Vous ne savez donc rien de ce qui se passe à Paris ?

M. DE NOIRVILLE. — Pardon, je sais que nos amis ont été vaincus, et que le parti contraire à celui qui a mes sympathies est au pouvoir. Je l'ai appris peu après vous avoir quitté l'autre jour, et je me suis félicité du moins de vous avoir apporté, avant de le savoir, ma résolution de rester étranger à la vie politique.

LE SOUS-PRÉFET. — Tout cela est changé. La partie flottante de l'Assemblée s'est effrayée, en reconnaissant où on l'entraînait, et s'est retournée. Un nouveau vote, à une grande majorité, a rétabli la situation. Le ministère conservateur s'est reconstitué, et, ce qui caractérise le mieux la situation, il s'est fortifié en appelant à l'Intérieur le plus brillant adversaire de la gauche, un grand talent et un grand cœur, votre ami particulier, je crois, M. Deschamps.

M. DE NOIRVILLE. — M. Deschamps serait ministre de l'Intérieur ?

LE SOUS-PRÉFET. — N'avez-vous pas là les journaux ? (*Il en ouvre un*). Lisez plutôt.

M. DE NOIRVILLE. — En effet, c'est à n'y pas croire. Oui, un grand talent, et, qui plus est, un grand caractère, et qui a sur la plupart de ses amis l'avantage, dans notre pays si aveuglé de préjugés antinobiliaires, que son nom ne donne même pas d'ombrages à ces préjugés. Un choix admirable.

LE SOUS-PRÉFET. — Son prédécesseur était un peu mou, et ménageait un peu trop l'opposition ; ses instructions manquaient de vigueur et de netteté, ce qui nous embarrassait souvent.

M. DE NOIRVILLE. — N'était-ce pas lui qui vous avait nommé ?

LE SOUS-PRÉFET. — Sans doute, ce qui m'embarrassait davantage. Et M. Deschamps n'est-il pas votre ami ?

M. DE NOIRVILLE. — Le plus cher, depuis le collége.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous voyez quel va être votre crédit, et si j'ai raison de l'invoquer. Je viens de passer trois jours dans d'affreuses perplexités, sans instructions, obligé de paraître écouter

tout le monde. Vous avez rencontré chez moi Jules Martin, qui s'y était introduit comme un démon tentateur. J'étais confus que vous me vissiez en pareille société, un drôle de la pire espèce. — Avez-vous lu son article sur la catastrophe de Reuilly ?

M. DE NOIRVILLE. — Epargnez-le, de grâce !

LE SOUS-PRÉFET. — C'est vrai, j'oubliais de quelle générosité vous l'avez accablé. Mais voyez-vous, Monsieur, un pareil contact peut me perdre, je serai dénoncé, et, si vous n'intervenez pas auprès de M. Deschamps pour me sauver, je serai perdu. Je sens qu'il est difficile que je reste ici. Obtenez que je sois replacé ailleurs, sans disgrâce. Je vous en aurai une reconnaissance éternelle, et je vous jure que le nouveau ministre n'aura pas d'agent plus dévoué que moi. Je ne vous demande pas de réponse ; songez seulement que je suis sans fortune, que j'ai besoin de ma carrière, et que je n'ai d'espoir qu'en vous. Je me mets sous la protection des souvenirs de la journée de Reuilly...

M. DE NOIRVILLE. — Ils ne s'effaceront pas de ma mémoire, Monsieur de Villeneuve...

LE SOUS-PRÉFET. — Et sous la protection de madame de Noirville. Adieu, je rejoins mon poste en toute hâte : je puis recevoir des dépêches... Si vous en adressiez une à M. Deschamps ? Le temps presse peut-être. Adieu encore, Monsieur, je compte sur votre appui.

(*Il se dirige vers la porte, qui s'ouvre ; Jules Martin paraît*).

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, JULES MARTIN.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous ici, Monsieur Martin ?

JULES MARTIN. — Vous y êtes bien, Monsieur le sous-préfet.

LE SOUS-PRÉFET. — Il y a plus longtemps, ce me semble, qu'on ne vous y avait vu.

JULES MARTIN. — En revanche, la maison m'est mieux connue. M. de Noirville jugera si j'ai eu tort de m'y présenter.

(*Le sous-préfet disparaît*).

SCÈNE V.

M. DE NOIRVILLE, JULES MARTIN.

JULES MARTIN. — Oui, Monsieur, vous en jugerez. Je n'aurais pas eu cette audace, sans la générosité avec laquelle vous m'avez traité, et que je ne méritais pas.

M. DE NOIRVILLE (*lui tendant la main*). — Bonjour, mon cher Jules, cette maison ne saurait vous être fermée.

JULES MARTIN. — Merci, Monsieur. Elle ne saurait non plus m'abriter longtemps. Puisque M. le sous-préfet sort d'ici, (*amèrement*) et je ne suppose pas qu'il m'ait servi, vous êtes au courant de la situation. Je ne me fais aucune illusion : mon parti est vaincu sans combat. Il était fort, il peut le redevenir, devant les hésitants et les faibles. Mon journal va être supprimé, c'était mon gagne-pain en même temps que le marchepied de mon ambition, qui était vaste. Que voulez-vous ? J'étais un déclassé. Je suis très-compromis, et m'attends à être poursuivi. Je répugne à prendre la fuite comme un voleur, au risque d'être arrêté à la frontière, et en laissant derrière moi quelques dettes criardes. Pouvez-vous me procurer, par le nouveau ministre de l'Intérieur, que je sais votre ami, huit jours de répit pour régler mes affaires, et un passeport pour gagner l'étranger avec sécurité, sans que je sois l'objet de poursuites ? C'est l'unique et dernière faveur que je viens solliciter de vous.

M. DE NOIRVILLE, — Avez-vous les moyens de régler ces petites dettes dont vous parlez ? Je serais à votre disposition.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, je n'aurais pas l'impudeur de vous demander de l'argent. J'ai été élevé à votre école, et quoique j'en aie mal profité sous bien des rapports, j'ai encore de la fierté. Je vendrai mes meubles, je trouverai un acquéreur pour mon journal, si on ne le supprime pas, et j'aurai de quoi subsister pendant les premiers mois d'exil.

M. DE NOIRVILLE. — Et qu'irez-vous faire à l'étranger ? grossir le

nombre de ces réfugiés de Londres ou de Genève, qui vivent à l'état de conspiration permanente contre leur patrie en se nourrissant de fiel ?

JULES MARTIN. — Hélas ! je n'ai pas le choix.

M. DE NOIRVILLE. — Voulez-vous aller jusqu'en Amérique, faire sérieusement du commerce et dire adieu à la politique ?

JULES MARTIN. — Je ne sais pas le commerce, et je n'ai pas de capitaux pour commencer. Autrement, avec quelle joie...

M. DE NOIRVILLE. — Je connais un négociant qui s'est établi aux bords de la Plata et y a prospéré. Il est en France. Il cherche un jeune homme intelligent et laborieux, qu'il puisse emmener avec lui en l'associant à ses affaires. Soyez cet homme. Je vous prêterai vingt mille francs pour entrer dans l'association ; mais vous me jurerez de laisser là les complots et la politique.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, vous me confondez, vous m'écrasez ! J'étais déjà bien assez ingrat, que deviendrais-je, grand Dieu !

M. DE NOIRVILLE. — Parole amère, mon cher Jules.

JULES MARTIN. — Amère et juste, Monsieur. L'orgueil souffre trop de la dette de la reconnaissance, tant qu'il se sent insolvable, et c'est cette souffrance qui le rend ingrat. Savez-vous ce que je rêvais dans le triomphe de mon parti ? De trouver, à travers les désordres et les violences que je prévoyais, l'occasion de vous rendre un service éclatant, de vous sauver la vie peut-être, et de m'apaiser en m'acquittant.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Je vous remercie de la bonne intention, mon cher Jules. Vous vous apaiserez autrement, par le travail honnête, vous vous acquitterez autrement, en faisant fortune, et vous nous reviendrez conservateur, — comme votre associé futur, qui au départ était aussi un réformateur de la société. Mon père lui avait prêté vingt mille francs, qu'il m'a rapportés avec les intérêts. Ce sont ces vingt mille francs que je vous offre, sans m'appauvrir, et qui retourneront fructifier en Amérique.

JULES MARTIN. — Oh ! merci, Monsieur !

M. DE NOIRVILLE. — Nous règlerons cela plus à loisir. Ce qui est urgent, c'est de pourvoir à votre sécurité, puisque vous la croyez menacée. Je vais tracer une dépêche, que vous expédierez vous-même en rentrant à la ville. (*Il prend une plume et écrit*).

« Deschamps, ministre. Personnelle. — Je réponds de Jules Martin, le chef du parti ici et le rédacteur de *la Fraternité*. Il est chez moi. Je demande qu'il ne soit pas inquiété. Je me charge de le faire partir pour l'Amérique. Ton meilleur ami, NOIRVILLE. »

Voilà, mon cher Jules. — Ah ! j'oubliais notre sous-préfet, qui meurt de peur d'être destitué.

JULES MARTIN. — Il le sera certainement : je l'ai compromis.

M. DE NOIRVILLE. — Donnez-moi un conseil. Est-il dangereux ? Puis-je intercéder pour qu'il soit replacé ailleurs ?

JULES MARTIN. — Si le gouvernement est fort, il le servira bien et non sans habileté. Il vaudra mieux que beaucoup d'autres.

M. DE NOIRVILLE. — Allons, un post-scriptum, dont vous partagerez le mérite, — ou la responsabilité. (*Il écrit*).

« Ne hâte rien pour mon sous-préfet. Je te demanderai pour lui un autre poste. Je t'écris. NOIRVILLE. »

Partez, mon cher Jules, et revenez demain — à moins que vous ne préfériez venir coucher au château. Ce serait peut-être plus prudent. Je vous ferai préparer une chambre, celle de la tourelle, où vous pourrez entrer à toute heure, et sans être vu.

JULES MARTIN. — Ah ! Monsieur, vous me comblez ! (*Il baise la main de M. de Noirville et sort*).

SCÈNE VI.

M. DE NOIRVILLE (*seul*). — Ce malheureux a bien souffert ! (*Reprenant la lettre de M. de Landelle*). Aurai-je, enfin, le temps de lire cette lettre ? Je devine maintenant. Encore un appel à mon crédit naissant. Et de trois. Et nous ne sommes qu'au commencement de la journée. M. de Landelle a envie d'être préfet ; ce n'est pas autre chose. (*Il rompt le cachet et lit*) :

« Mon trop long silence a dû vous étonner. Il était de l'embarras et de la discrétion. C'est par discrétion aussi que j'avais demandé mon changement de résidence, quand j'ai senti que mon cœur s'engageait témérairement. Je me reprochais des assiduités qui devenaient pour moi un danger ; j'ai cru de mon devoir de m'éloigner, et n'ai même pas osé aller prendre congé de vous. Je n'ai pas le courage de vous taire plus longtemps mes motifs, ni celui de renoncer à jamais à un rêve enchanteur, sans avoir acquis la douloureuse certitude qu'il est, comme je le pense, irréalisable. Dans l'évolution politique qui s'accomplit, le choix de plusieurs postes me sera offert. Je n'aspirerais qu'à retourner à celui que j'ai quitté avec tant de regrets. Je ne saurais le solliciter sans votre autorisation. Daignez donc prononcer mon arrêt. Quel qu'il soit, je conserverai le souvenir le plus reconnaissant de l'indulgence avec laquelle vous m'avez accueilli, et des bontés dont vous m'avez comblé. »

Un brave jeune homme ! Il ne demande rien à mon crédit, celui-là. (*Souriant*). Pardon, il me semble qu'il me demande quelque chose et même d'assez précieux. Son arrêt ? C'est à Marguerite à le prononcer, et je me trompe fort s'il n'est pas tout préparé, avant les plaidoiries. Il faut d'abord que j'en cause avec ma femme. C'est elle qui a eu le tort de trop attirer ce jeune homme, si c'est un tort, et elle n'a que ce qu'elle mérite. (*Il sonne. — A un domestique*) : Dites à ma femme que j'ai besoin de lui parler, et que je la prie de venir dans mon cabinet.

SCÈNE VII.

M. DE NOIRVILLE, MARGUERITE.

M. DE NOIRVILLE. — J'ai à causer avec vous de choses bien sérieuses, ma chère amie.... — Ah ! c'est toi, Marguerite ? Je demandais ta mère.

MARGUERITE. — Elle est sortie ; elle est allée à Reuilly, et ne rentrera pas de sitôt. Est-ce que je ne pourrais pas la remplacer ?

M. DE NOIRVILLE. — Pas précisément. Plus aisément pourtant qu'elle ne te remplacerait elle-même.

MARGUERITE. — Vous avez eu des visites. Est-il vrai que Jules Martin ait eu l'audace de se présenter ici ? Je n'ai pas voulu le croire.

M. DE NOIRVILLE. — Oui, c'est vrai, et il viendra peut-être coucher ce soir. Tu lui feras préparer la chambre de la tourelle.

MARGUERITE. — C'est impossible, mon père, et je ne m'en charge pas ! Je veillerais toute la nuit à votre porte.

M. DE NOIRVILLE (*souriant*). — Tu vois bien que tu ne peux pas remplacer ta mère, puisque tu refuses de m'obéir.

MARGUERITE. — Recevoir chez vous Jules Martin ! Que voulez-vous donc faire de lui ?

M. DE NOIRVILLE. — Je l'envoie dans quelques jours en Amérique.

MARGUERITE. — Ah ! tant mieux, et bon voyage. — Pourvu qu'il n'en revienne jamais. Il serait mangé par un requin, que je ne le regretterais pas.

M. DE NOIRVILLE. — Charité chrétienne !

MARGUERITE. — Tout ce que je peux lui souhaiter chrétiennement, c'est une bonne confession.

M. DE NOIRVILLE. — Au moment d'entrer dans la bouche du requin ? Les confesseurs sont rares dans ce voisinage.

MARGUERITE. — Avez-vous enfin lu votre courrier ?

M. DE NOIRVILLE. — Je n'en ai pas eu le loisir, je n'ai pas été seul une minute.

MARGUERITE. — Alors, je vous laisse.

M. DE NOIRVILLE. — J'ai pu lire cependant la fameuse lettre. (*Il la montre*). Elle n'est pas longue.

MARGUERITE. — Et vos principes vous défendent-ils encore de me dire ce qu'elle contient ?

M. DE NOIRVILLE. — En aucune façon, je suis en règle avec mes principes. D'abord, tu n'es pas même nommée, ni en bien, ni en mal, et sous ce rapport nous perdions notre temps en hypothèses.

MARGUERITE (*dépitée*). — Je l'aurais cru plus poli. Que vous raconte-t-il donc ?

M. DE NOIRVILLE. — Qu'il n'ira pas au poste pour lequel il avait été désigné.

MARGUERITE. — Comme c'est intéressant ! Et où ira-t-il, ce beau monsieur ?

M. DE NOIRVILLE. — Il n'en sait rien encore.

MARGUERITE. — Comme c'est palpitant !

M. DE NOIRVILLE. — Peut-être... sollicitera-t-il... de revenir ici...

MARGUERITE. — Vraiment ? C'était bien la peine de s'en aller !

M. DE NOIRVILLE. — Si je lui en donne la permission. Il n'y a pas autre chose.

MARGUERITE. — Vous, la permission ? Et la donnerez-vous ?

M. DE NOIRVILLE. — Tiens, mon enfant, lis, et tout bas. (*Une pause. Marguerite lit et laisse tomber le papier. Elle le ramasse et le rend à son père d'une main tremblante. M. de Noirville l'attirant près de lui et l'embrassant sur le front* :) Eh bien, mon enfant, faut-il permettre ?

MARGUERITE (*baissant les yeux*). — Oui, mon père, quand ma mère l'aura permis.

ALFRED DE COURCY.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES MOINES D'OCCIDENT, par le Cte de Montalembert. Tomes VI et VII. — Paris, Lecoffre.

Voici les derniers volumes d'une œuvre remarquable à laquelle son auteur n'a pu mettre la dernière main. Emporté par la mort, il n'a pu lui-même publier ces pages qui paraissent aujourd'hui ; il n'a pu surtout écrire cette histoire de saint Bernard qu'il avait projetée tout d'abord, et dont *les Moines d'Occident* ne sont que l'introduction agrandie, transformée. Il avait laissé des notes nombreuses, des fragments considérables; ce sont ces notes, ces fragments que sa famille donne maintenant au public, après avoir chargé M. Aurélien de Courson, — digne à tant de titres d'un choix si honorable, — de les revoir et de les mettre en ordre.

Ces deux volumes contiennent le récit attachant de l'un des faits les plus remarquables de l'histoire de l'Église ; il faut dire plus, car l'Église, créée par Dieu pour opérer le salut des hommes, prime tout ici-bas : ils racontent l'un des événements les plus importants de l'histoire du monde. La querelle des Investitures, cette lutte terrible engagée par le pape saint Grégoire VII contre l'empereur d'Allemagne Henri IV, et terminée, après des alternatives de succès et de revers, par le triomphe de la papauté, voilà quel est l'objet principal de ce livre. Qu'on ne s'en étonne pas ; qu'on ne trouve pas exagérée la place donnée par M. de Montalembert à cette lutte dans l'histoire des *Moines d'Occident*.

Fidèle à l'idée inspiratrice de son œuvre, heureux de montrer dans tout son jour l'influence bienfaisante de l'ordre monastique

sur les destinées de l'Europe chrétienne et partant des sociétés modernes, il ne pouvait accorder trop d'étendue à un récit dans lequel les moines jouent le principal rôle. De même qu'il avait montré un moine, saint Grégoire le Grand, commençant après les troubles des invasions la réformation du monde, de même il montre un autre moine, saint Grégoire VII, maintenant le monde dans les voies de la vérité et de la justice. Car c'était un moine que cet énergique et pieux Hildebrand, qui se mit courageusement en face de la puissance impériale et lui disputa, lui arracha pour l'Église, ce droit qui appartient, comme il le disait lui-même dans son expressif langage, à la plus pauvre des femmes, le droit de choisir librement son époux. C'était dans les monastères de Rome, c'était à Cluny, qu'il avait puisé ces inspirations; c'était là, dans l'ombre des cloîtres, sous la voûte des églises, pendant le chant des offices, qu'il avait compris la grandeur du sacerdoce chrétien et la nécessité de le délivrer à tout prix des deux périls qui menaçaient de l'avilir: à savoir, la suprématie du pouvoir temporel et la corruption des clercs. On a voulu faire de lui je ne sais quel tribun, précurseur de nos révolutionnaires; on a voulu en faire je ne sais quel habile politique : il ne fut ni l'un ni l'autre, il fut un prêtre, il fut un saint; « il ne » cessa d'être un moine pieux, pénétré de l'importance de sa mis- » sion, ferme et intrépide par l'entière conviction qu'il avait de la » nécessité, de la légitimité de son entreprise. » Ainsi parle Doellinger, un prêtre qui, devenu l'ennemi du siége pontifical, auquel il consacra les prémices de son talent, condamne par ses écrits d'autrefois sa révolte d'aujourd'hui. Autour de saint Grégoire VII se pressent des auxiliaires dévoués, ce sont encore des moines. Tandis que le clergé séculier d'Allemagne, séduit par la faveur ou effrayé par la menace, se range presque tout entier devant le trône de l'empereur, les couvents comptent de nombreux défenseurs des libertés de l'Église et des droits de Dieu. Quand le saint pape sera monté au ciel pour recevoir sa récompense, d'autres moines, devenus ses successeurs, continueront son œuvre, et tous ces efforts aboutiront au concordat de Worms et au concile général de Latran.

Il est beau, il est consolant de voir ces choses admirablement ra-

contées dans les volumes que nous avons sous les yeux. Sans doute, le temps n'est plus où les parlementaires et les gallicans du XVIIe et du XVIIIe siècle, prenant parti pour l'impudique et sanguinaire Henri IV, faisaient de saint Grégoire VII un ambitieux sans honte; le temps n'est plus où l'on refusait de lui rendre le culte religieux que lui décernait Benoît XIII. On reconnaît maintenant que dans cette lutte il avait le beau rôle. Mais toute la justice n'est pas encore faite. On ne sait pas quelle délicatesse de sentiment, quelle tendresse de cœur il y avait dans cet homme dont la grandeur et l'énergie peuvent au premier-abord inspirer quelque effroi. On l'admire peut-être, on ne l'aime pas. C'est à le faire aimer que les pages de M. de Montalembert pourront servir. Il sera impossible de fermer ce livre sans éprouver une vive sympathie pour celui qui en est le principal héros. Une fois de plus on comprendra ce que le christianisme fait d'une âme dans laquelle il règne sans partage, comment, purifiant, élevant, fortifiant la nature, il amène l'homme à gagner par l'amour ceux qu'il subjugue par la puissance.

En même temps que la querelle des Investitures était soutenue contre les empereurs d'Allemagne par saint Grégoire VII et ses successeurs, il y eut une autre lutte qui eut pour théâtre l'Angleterre, et dont les principaux acteurs furent encore un grand moine et un détestable tyran, saint Anselme de Cantorbéry et Guillaume le Roux. Le motif de la querelle était le même, les moyens employés de part et d'autre furent semblables : du côté du moine, l'indomptable courage; du côté du roi, la persécution sans relâche. Le succès fut le même. Maltraité, dépouillé, banni, Anselme, après la mort du tyran, après de nouveaux combats vaillamment supportés, s'endormit tranquille dans la paix du Seigneur, au sein de l'Église d'Angleterre rendue à sa liberté et à sa pureté.

Il est bon de relire l'histoire de ces luttes. Il est bon de la relire dans notre siècle si profondément troublé, au milieu de notre société, menacée chaque jour de bouleversements épouvantables. L'esprit de l'homme a marché, comme on dit; l'Europe s'est éloignée de son berceau; l'œuvre accomplie par saint Grégoire VII est oubliée; en face du monde déchaîné, le pouvoir régulateur de

la papauté n'est plus reconnu comme au moyen âge ; toutes les abbayes sur lesquelles s'appuyaient les souverains pontifes ont successivement disparu. Aussi l'âme chrétienne, épouvantée de l'avenir, a besoin pour fortifier sa foi d'écouter les leçons du passé. L'histoire de Grégoire VII est là pour consoler et pour soutenir. Non, l'Eglise catholique et romaine ne succombera pas davantage sous les attaques d'une démocratie franchement irréligieuse qu'elle n'est tombée sous les coups d'une tyrannie hypocritement chrétienne. Dieu, qui la fit triompher, il y a huit siècles, la fera triompher encore. Si les empereurs ne viennent plus à Canossa, les peuples y viendront, et, désabusés de leurs erreurs, ils reconnaîtront que la voix qu'il faut écouter est toujours celle qui leur parle des joies du ciel en face des tristesses de la terre.

A côté du récit de cette action des moines, devenus évêques ou souverains pontifes, sur la société du moyen âge, se trouvent, dans les volumes de M. de Montalembert, des chapitres plus spécialement consacrés à la vie monastique proprement dite. Le VIIe volume s'ouvre par un livre intitulé : « L'Ordre monastique et la Société laïque », qui forme un tableau complet des services rendus au monde par les moines du XIe siècle. Fondation de monastères, influence des moines sur la politique, les sciences, les beaux-arts, l'agriculture, leurs rapports avec les classes pauvres, tels sont les titres principaux auxquels sont rattachés en nombre considérable des faits capables d'intéresser vivement le lecteur et destinés à rectifier bien des idées fausses. M. de Montalembert se retrouve dans ces pages avec cette grâce, cette fraîcheur, cette délicatesse, qui rendent si charmantes l'introduction générale des moines d'Occident et l'histoire des moines anglo-saxons. De touchantes et poétiques légendes, de nombreuses citations empruntées aux chroniques des monastères, donnent au récit qui les encadre un intérêt nouveau, en faisant pénétrer le lecteur dans la vie intime de cette société chrétienne, si différente à tous les points de vue de la société de notre époque.

En fermant ce livre, on ne peut se défendre d'une dernière réflexion. Celui qui l'a écrit est descendu dans le tombeau, et aus-

sitôt son nom a été invoqué par plusieurs comme un cri de ralliement contre cette papauté à l'action de laquelle son ouvrage rend un hommage si remarquable. On a cité de lui des paroles, même des lettres, qui accusent des sentiments étranges dont on pourrait trouver quelque trace même dans les pages que nous venons de lire. Qu'importe? Ceux qui ont besoin du nom de Montalembert pour couvrir leur révolte, ne parviendront jamais à transformer en l'un de leurs ancêtres ce chrétien si fier et si convaincu. Avant tout, il aimait l'Église, il l'aimait d'un amour sincère et sans limites. Il a pu se tromper, il s'est trompé dans le choix des armes nécessaires pour en assurer le triomphe; mais jamais il n'aurait consenti à lui disputer la moindre parcelle de son influence et de sa liberté. Ce livre en est la preuve; il respire un amour trop filial pour être l'œuvre d'un rebelle. Laissons donc le schisme aux abois faire grand bruit de ces révélations posthumes; laissons livrer à la publicité, par une violation scandaleuse du secret des correspondances, ces lettres qui furent arrachées à la faiblesse de l'homme, par l'ennui de la contradiction, l'âpreté de la souffrance, les déceptions de la vie, par ces mille causes qui expliquent et atténueront devant Dieu nos fautes de chaque jour. A celui qui a tant aimé, beaucoup a dû être pardonné. Nous passerons, nos luttes cesseront, le souvenir s'en effacera; mais ce qui ne passera pas, ce qui ne sera pas détruit, c'est le monument élevé par Montalembert à l'ordre monastique. A distance, les taches de l'homme disparaîtront, comme ont disparu celles qui, dans certains de ses grands et saints moines, ont attristé peut-être les yeux de leurs contemporains, et il restera seulement un cœur d'élite consacrant au sujet le mieux choisi le plus beau des talents.

L'ABBÉ P. TEULÉ.

P.-S. — Qu'il nous soit permis d'ajouter à ce que nous avons dit une nouvelle observation. On se plaint, et avec raison, de la disette des bons livres, en face du débordement épouvantable de la presse antireligieuse. *Les Moines d'Occident* pourraient rendre d'inappréciables services à la cause catholique. Ils ne les rendront qu'en partie. Dans leur double format, ils sont inabordables à bien des

bourses, ils ne peuvent devenir des ouvrages de propagande. Pour quoi n'en ferait-on pas une édition à bas prix ? Ceux qui en sont propriétaires feraient une bonne œuvre. Ils feraient également une bonne spéculation ; car ils trouveraient dans les bibliothèques du clergé, les œuvres des bons livres, les institutions catholiques, un débouché continuel. Faut-il donc que les enfants des ténèbres soient toujours plus prudents que ceux de la lumière ? Faut-il donc que des œuvres de perdition s'impriment à des conditions incroyables de bon marché, et qu'un pauvre curé de campagne soit obligé de se priver d'ouvrages qu'il désirerait avoir, encore plus pour les faire lire que pour les garder après les avoir lus ? Ce que nous disons des *Moines d'Occident*, nous le disons de bien d'autres ouvrages. Sans doute, il peut sembler honorable pour un livre de figurer en beau format sur les rayons d'une bibliothèque aristocratique, mais il vaut mieux paraître également dans une forme modeste sur l'établi de l'ouvrier et sur la table du laboureur. Le peuple, perdu par les mauvaises lectures, ne sera pas sauvé par des éditions de luxe.

HISTOIRE D'UNE ENFANT DE PARIS, par Mme Le Lasseur (née Perier). In-18. Vaton, Paris, 1877. Illustrations de Bertall.

Il y a quelques mois, à l'époque du premier jour de l'an, Mme Le Lasseur dédiait à ses petits-enfants un volume de *Contes de fées*, dans lequel son imagination prenait avec le merveilleux toutes les libertés auxquelles nous ont accoutumés Perrault, Mme d'Aulnoy et Andersen. Dans ce monde de rêves, dans ce *pays rose*, où les lois de la nature sont si gracieusement interverties pour l'enchantement des enfants, les bons sont récompensés, et les méchants punis, — quand ils ne se corrigent pas, car il ne faut décourager personne. Mais il n'en va pas ainsi toujours dans le monde réel, où tant de choses qui ne sont point à leur place, tant de souffrances en apparence imméritées, rendent si certaine et si évidente la nécessité d'une autre vie. Envisagée sous ce point de vue, l'*Histoire d'une Enfant de Paris* complète parfaitement le petit cours de morale commencé dans les *Contes de fées*.

Dans le premier ouvrage, l'auteur avait montré que la faculté d'inventer lui était aussi naturelle que le talent d'écrire ; dans celui-ci, l'invention est peu de chose, et l'observation délicate des caractères, la simplicité de la forme, font tout le charme du récit.

Une jeune fille honnête, exercée à la vertu par les religieuses qui l'ont instruite, a, dans son inexpérience, épousé un ouvrier qu'elle croyait homme de cœur et laborieux. Elle s'est trompée : l'ouvrier est paresseux, ivrogne, impie, socialiste. Elle supporte néanmoins son sort avec courage et résignation ; elle travaille pour le paresseux, prie pour l'impie, et aime celui qui hait Dieu et la société. L'enfant née de ce mariage est une fille du nom de Louise, qu'elle élève avec ce redoublement de dévouement particulier aux mères dont les maris sont indignes. L'indignité de celui-là est extrême ; il a abandonné son ménage, et il n'y revient que pour voler les petites économies que sa femme réussit à faire en travaillant avec excès et en se privant de tout.

Au moment où commence le récit, les malheureuses sont encore tout endolories des souffrances du siége de Paris. La Commune est proclamée, et le père est devenu l'un de ces officiers galonnés pour qui l'autorité ne fut qu'une occasion de satisfaire leurs passions grossières et leurs haines farouches.

Heureusement pour la pauvre ouvrière, la mesure des chagrins, des douleurs et des mérites est comble : elle meurt, assistée par un saint prêtre que Louise est allée chercher et qui profite de l'absence de l'officier fédéré pour administrer à la mourante les derniers sacrements. L'enfant est recueillie par une voisine ; presque aussitôt le père revient à la maison, et, comme en ce temps-là tout est occasion de manifestation, il organise avec ses amis un enterrement civil, odieuse profanation du corps et de l'âme de la pauvre morte.

Les voisins sont généreux et charitables, mais ils ne sont pas riches ; que deviendra la pauvre Louise ? Son père se souvient alors qu'il y a quelque temps, la petite a manqué d'être écrasée par la voiture d'une riche Hongroise, qui s'est intéressée à elle, qui est

venue la voir, et qui lui a donné des secours. L'occasion est belle pour se débarrasser de sa fille; il se présente avec elle chez la grande dame, qui est touchée du sort de l'enfant et qui, moyennant une somme versée au père, obtient la promesse qu'elle lui sera indéfiniment confiée. Louise rappelait à sa bienfaitrice une fille du même âge qu'elle avait perdue. Cette première partie du livre est la mieux remplie, et, selon moi, la meilleure; tout est pris sur le vif; il y a des traits qui ne s'inventent pas et que fournit seulement une longue expérience des misères physiques et morales de la grande ville.

La seconde partie est consacrée à la vie de Louise en Hongrie, où sa bienfaitrice est allée habiter un vieux et somptueux château sur les bords du Danube. L'enfant de Paris a reçu là une éducation soignée, au milieu de tous les raffinements du luxe. Elle est devenue belle, intelligente, instruite. Elle vient d'avoir quinze ans, et sa mère adoptive l'aime comme sa fille. Un soir elle disparaît; on la cherche et on la trouve évanouie sur le bord d'un chemin, à quelque distance du château. Pourquoi cette absence? Où est-elle allée? On en devine la cause, en apprenant que son père a été vu errant aux environs du château. C'est son père, en effet, qui lui a donné un rendez-vous dans lequel il lui a exprimé le désir de la reprendre. L'enfant a cru à des promesses, à des assurances de bonne conduite, et elle veut quitter sa bienfaitrice, parce que les liens du sang lui paraissent les plus forts. Avec une nouvelle somme d'argent tout s'arrange; le père renonce de nouveau à exercer des droits qu'il n'avait fait valoir que dans un but d'ignoble chantage. Cependant la révélation de la bassesse de son père, la lutte de sentiments qui s'est passée en elle, ont brisé la faible enveloppe de ce cœur de quinze ans, et Louise meurt à Paris, où on l'a ramenée dans l'espoir de lui rendre la santé. Le tombeau de sa mère contient ses restes au cimetière du père Lachaise.

C'est avec cette donnée peu compliquée que l'auteur a su écrire, non sans y mettre beaucoup d'art, un récit attachant où le cœur parle haut, et où néanmoins la phrase est simple, sans emphase ni rhétorique. « La simplicité et la grâce du langage, disait Saint-Marc

Girardin, viennent des pensées et non de la désinence des mots. » Que Louise ait réellement vécu et ait été adoptée par une comtesse hongroise, comme on me l'a assuré, la chose importe peu. Il y a des romans qui sont vrais et des histoires qui ne le sont pas. Histoire ou roman, le livre intéresse, émeut; que faut-il de plus pour savoir gré à l'auteur de l'avoir écrit ?

ALFRED LALLIÉ.

NOTRE-DAME DE LOURDES, par M. Henri Lasserre, un vol. in-4°, illustré de chromos, cartes, vues, portraits, etc ; 2e édition; — Paris, Victor Palmé et Cie.

A côté de la *Sainte Vierge,* éditée par la maison Didot, vient prendre place, rajeunie et transfigurée, la fameuse *Notre-Dame de Lourdes* de la librairie Palmé.

Est-il besoin de faire ici l'éloge d'un ouvrage que cent quarante éditions, de tout format et en toutes langues, ont rendu populaire? succès le plus éclatant, et il faut s'en applaudir hautement, de la librairie moderne, qui en a tant de malsains à se reprocher. Qui n'a lu et relu ces pages, tour à tour étincelantes de spirituelle malice et tout imprégnées de pieuse émotion, comédie d'après nature de la libre-pensée, et drame divin de la foi ? Ce livre, que l'on a justement appelé un événement social, a jeté comme un autre cri de : *Dieu le veut !* soulevant les foules, poussant des armées de pacifiques croisés vers la merveilleuse grotte de la vision. Depuis le siècle de saint Louis, en effet, jamais le monde n'avait vu de telles multitudes se mettre en marche de tous les pays, pour se donner un commun rendez-vous. M. Henri Lasserre aura eu l'honneur, la gloire, d'être le promoteur de ce prodigieux mouvement, le Pierre l'Hermite de cette autre croisade.

Aussi n'insisterai je pas davantage sur le fond de ce livre, que tous ont lu ou liront ; j'ai hâte d'arriver à la forme splendide dont on vient de le revêtir, et qui en fait l'un des chefs-d'œuvre de la typographie contemporaine.

Pour ne parler que de l'accessoire, lequel suffirait de reste à

l'ornementation de tout autre ouvrage de prix, quel charme pour les yeux de feuilleter une à une ces pages ornées chacune et comme enguirlandées d'un délicieux encadrement, dont les éléments variés sont empruntés aux motifs les plus divers, principalement à cette magnifique nature pyrénéenne, si riche en sites grandioses, et tout d'abord à Lourdes et à ses admirables paysages : roches Massabielles; basilique à la flèche élancée ; vieux château féodal ; Gave torrentueux serpentant dans les méandres de la vallée ; pics neigeux, glaciers étincelants, cascades et cascatelles tombant des gorges et déployant leurs voiles de gaze ; pins alpestres dressant leurs rameaux, semblables à des branches de candélabre, au milieu de ce temple de la création ; hirondelles rasant les eaux, que les arbres et arbustes ombragent de leur feuillage ; martinets se jouant autour de sveltes clochetons gothiques ; fleurs ici tressées en guirlandes, là retombant en légers festons, ailleurs enroulant leurs frêles lianes sur de minces colonnettes... Puis, ce sont les portraits des acteurs de cette merveilleuse histoire et de son historien, des scènes religieuses, des épisodes de la vie de la Sainte Vierge, des cérémonies de pèlerinage, de longues processions, bannières déployées, déroulant leurs pieuses théories dans le lacis des sentiers en pente, etc. Tout cela va, vient, court, descend, monte, le long de chaque page, lui composant le plus charmant, le plus vivant des cadres. L'ensemble de ces compositions, dessinées et gravées par nos plus habiles artistes, Giacomelli, Yan'Dargent, Clerget, Morin, etc., forme, à lui seul, une œuvre artistique de haute valeur.

Et pourtant ce n'est là, ai-je dit, que l'accessoire. La partie principale de l'*illustration* de ce magnifique volume, c'est cette série de belles lithochromies, et tout d'abord, en frontispice, cette reproduction de la *Vierge* de Cabuchet, d'un si pénétrant mysticisme, d'un galbe si pur, véritablement *immaculée;* puis *Bernadette* gardant son troupeau, l'*Apparition*... Deux grandes cartes coloriées, dues au burin d'Erhard, le plus habile de nos graveurs cartographes, nous offrent la vue panoramique de Lourdes et de ses environs, tels qu'ils étaient avant l'apparition et tels que ce merveilleux

événement les a transformés et comme transfigurés. Je ne parle pas des fleurons, lettres ornées, fins de chapitres, avec leurs paysages, scènes et portraits, qui suffiraient à l'ornementation d'un ouvrage ordinaire.

Ce livre est, on le voit, un véritable écrin artistique, où sont prodiguées à la fois les richesses du crayon, du burin et de la couleur. Aussi la première édition s'est-elle trouvée épuisée en quelques jours. La seconde, tirée au chiffre, peut-être sans exemple, de *quinze mille exemplaires*, ne tardera pas à l'être à son tour, et un nombre indéfini d'autres devra sans doute la suivre pour satisfaire aux demandes toujours aussi empressées du public !

LUCIEN DUBOIS.

MONOGRAPHIES DES RÉGIMENTS DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — HISTOIRE DU 5e BATAILLON DE CHASSEURS A PIED, par M. G. de Sourdeval, capitaine adjudant-major audit bataillon. Un volume in-12 de 318 p. *Publications de la Réunion des officiers.*

Le nom de Sourdeval n'est pas nouveau pour les lecteurs de la *Revue*, et c'est pour nous un vrai plaisir de parler d'un ouvrage du fils, après avoir parlé des ouvrages du père. Notre vieil ami, M. de Sourdeval, a porté sur bien des points son esprit curieux, sagace et investigateur. Propriétaire vendéen, il a traité la question chevaline, l'une des plus importantes du pays, avec une supériorité marquée; érudit, il nous a donné l'histoire de Machecoul et des Marches poitevines; magistrat à Tours, il s'est plu à nous faire connaître les antiquités et les châteaux de la Touraine; linguiste, il est parvenu à se rendre familiers les secrets des langues du Nord; littérateur enfin, il a remis en lumière un vieux poète quelque peu oublié des Poitevins, ses compatriotes, André de Rivaudeau, et qui ne méritait pas l'oubli. Son fils embrassera t-il autant de sujets dans ses goûts studieux? J'en doute, et il n'y a certes pas nécessité, car celui qu'il a choisi en vaut bien d'autres. Rien, en effet, de plus noble que le courage, le dévouement et l'abnégation qu'exige la vie de soldat, et rien de plus digne d'intérêt que l'histoire de ces régiments, disons mieux,

de ces familles militaires, où se gardent fidèlement le culte de l'honneur et le respect des anciens.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, au reste, que les régiments tiennent à avoir leurs annales. M. de Roussel avait entrepris d'être leur historien, il y a cent ans, et d'autres l'ont imité depuis. Nous ne pouvons que féliciter la *Réunion des officiers* de multiplier les publications de ce genre. Le livre de M. de Sourdeval est, à cet égard, un modèle de précision, de concision, et j'ajouterai, de modestie. Point de grandes phrases, mais des faits, un récit toujours simple, mais où rien n'est omis, une diction facile et jamais prétentieuse ; c'est la vie jour par jour du bataillon, écrite pour le bataillon, mais qui intéresse tout le monde.

Sans doute il ne faut pas y chercher le tableau général des événements. Vous n'apercevez qu'un coin de la bataille de l'Alma et du siége de Sébastopol. La bataille de Solférino se résume pour vous dans la prise de Medolle et celle de Rebecco ; le combat de Borny, dans la défense du bois du May ; la bataille de Rezonville [1], dans l'attaque du bois de Tronville et la charge impuissante des dragons de la garde prussienne ; la bataille de Saint-Privat [2], dans la fusillade meurtrière contre les Hessois embusqués dans les bois de la Cusse ; le combat de Servigny, dans l'envahissement du camp prussien entre Poixe et Failly ; mais chacun de ces épisodes du moins est précis et complet. Si nous ne voyons pas l'ensemble, nous distinguons quelques détails, et quels détails !

Suivez, par exemple, cet assaut de la batterie Gervais à Sébastopol : « Nos chasseurs, qui se sont jetés dans le fossé, ne peuvent en sortir par le côté opposé. La terre légère et friable s'éboule et ne peut supporter le poids d'un homme. Le lieutenant Potier, enfonçant profondément son sabre dans le retranchement, s'élève, à la force des poignets, sur le parapet, et vient en aide à ses chasseurs, qu'il attire à lui, en saisissant l'extrémité de leur carabine. Un canonnier russe lui assène plusieurs coups d'écouvillon sur la

[1] Dite par les Prussiens de *Mars-la-Tour*.

[2] Dite aussi, par les Prussiens, de *Gravelotte*, et par nous, d'*Amanvillers*

tête sans lui faire lâcher prise. Tout ensanglanté, il continue de presser l'escalade. Une grosse pierre lancée avec force l'atteint en pleine figure, lui brise sept dents et l'envoie rouler dans le fossé. Il se relève, franchit une seconde fois le parapet et rejoint les chasseurs, qui, grâce à son audace et à sa présence d'esprit, sont maintenant dans l'ouvrage. Son sous-lieutenant, M. des Garets, qui s'est jeté des premiers sur l'ennemi, vient d'être mortellement frappé par une balle. »

Cette ascension héroïque ne rappelle-t-elle pas la célèbre escalade du fort Saint-Charles, à Port-Mahon, par les grenadiers du *régiment du Roi?* « M. de la Grationnaye [1] avait la tête de l'attaque, dit M. de Roussel, et il ne voulut jamais se laisser précéder par les volontaires. — Je suis, dit-il au maréchal de Richelieu, le premier capitaine de grenadiers de l'armée, et je tiendrai pour ennemis du roi tous ceux que je rencontrerai entre la place et moi. — Il fut blessé d'un coup de feu qui lui fracassa la hanche, et donna encore des preuves d'humanité, en ne voulant pas se laisser panser avant ceux de ses grenadiers qui en avaient besoin. » L'intrépidité du chef avait d'ailleurs communiqué une telle ardeur aux soldats, qu'ils escaladaient des ouvrages, élevés de plus de vingt pieds, sur des rochers escarpés, en se soutenant les uns les autres. Le surlendemain, l'île entière capitulait.

Si le 5e chasseurs n'obtint pas un succès aussi complet à Sébastopol, dans cette attaque du 18 juin, ce ne fut assurément pas sa faute. Non-seulement il emporta la batterie Gervais, mais il pénétra dans les faubourgs de la ville, s'y maintint avec une indomptable énergie et ne battit définitivement en retraite que parce qu'il n'était pas soutenu. Comment ne pas admirer, entre tous, ce capitaine de Geslin, qui a voulu commander sa compagnie, quoique gravement malade, et qui l'anime de son ardeur jusqu'à ce qu'il reçoive au bas-ventre une blessure dont il souffrira cruellement pendant un

[1] Vincent-Joseph de Talhouët, chevalier de la Grationnaye, était né à Carnac le 25 novembre 1700; il devint lieutenant-colonel du *régiment du Roi*, et mourut à Quimperlé en 1773.

an; et ce capitaine Masse, ce lieutenant Roger du Nord, qui sont foudroyés à bout portant en ralliant leurs troupes, ce commandant Garnier surtout qui a le bras percé par une baïonnette, la poitrine traversée par une balle, et qui n'en continue pas moins de commander et d'enflammer son bataillon. Il lui faut une troisième blessure, une balle à la hanche, pour qu'il se laisse porter dans la tranchée. Trois jours après, le 5e bataillon, réduit à 356 hommes, défilait devant l'armée anglaise pour prendre de nouveaux cantonnements. En tête était le commandant Garnier, couché sur un brancard, mais recevant de tous les plus hauts témoignages d'estime.

Les scènes de ce genre ne sont pas rares dans le livre de M. de Sourdeval et en rendent souvent la lecture attachante et émouvante.

L'ouvrage se termine par de courtes mais intéressantes notices sur tous les officiers tués et sur tous les commandants qu'a eus successivement le bataillon. Vient enfin la liste complète des officiers inscrits sur ses rôles depuis sa formation en 1840 jusqu'à l'année 1875. On voit que rien n'est oublié. Parmi les tués je remarque le capitaine de Jouvancourt, *superbe militaire,* écrivait son commandant Canrobert, *aussi brave, aussi loyal, aussi généreux qu'il est beau;* le sous-lieutenant Etournaud, *rigoureux au moral comme au physique,* et le capitaine Masse, *homme de premier mérite,* et le jeune Roger du Nord, aussi *aimable* que *brave et modeste,* et l'adjudant-major Chabert, intrépide jusqu'à l'aveuglement, et le commandant Carré, ferme chrétien, chef bienveillant et dévoué. Il faudrait les citer tous.

Les commandants successifs du bataillon sont presque tous parvenus aux plus hauts grades de l'armée. C'est d'abord Mellinet, qui le forma, l'un de nos plus vieux généraux de division aujourd'hui, puis Canrobert, qui lui a, en quelque sorte, laissé son nom, et qui est depuis plus de vingt ans maréchal de France. Après eux viennent Soumain, Levassor-Sorval et Garnier, tous les trois généraux de division, etc.

Henri IV disait des *Commentaires* de Montluc qu'ils devraient être la Bible du soldat. Moins important, le livre de M. de Sourdeval

sera certainement du moins le *vade-mecum* des chasseurs du 5e. Ils y trouveront les leçons et les exemples de leurs anciens et y entendront cette voix des braves : *Ne forligne pas.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ARMÉE DE BRETAGNE. *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère, à la deuxième division de l'armée de la Loire* — 1870-1871, — par M. Henri Monnié, ex-mobilisé de Nantes. — Un vol. in-18, de 179 pages. Nantes, imprimerie Bourgeois.

La première édition du livre de M. Monnié date de juin 1871. Ecrite sous le coup des événements, on y sentait toutes vives les émotions de l'épreuve ; aujourd'hui on y trouve, avec ces émotions, tout un ensemble de documents inconnus alors et qui donnent à l'ouvrage un intérêt nouveau. Pour être devenue d'ailleurs plus complétement historique, l'œuvre de M. Monnié n'a rien perdu de ce caractère intime et personnel qui donne un attrait particulier à la lecture des *Mémoires.*

Ce n'est point une histoire générale que l'auteur nous présente. « Nous nous bornons, dit-il, à raconter les événements auxquels les mobilisés de Bretagne ont pris une part plus ou moins active ou glorieuse ; à rappeler les misères, les privations, les souffrances, en un mot, les tribulations de toute sorte dont ils ont été les innocentes et patientes victimes. »

Ces tribulations tiennent à bien des causes. Quelques-unes étaient fatales : un hiver rigoureux, l'imprévu, l'inexpérience, la défaite ; mais d'autres tenaient à des circonstances qu'on eût fort bien pu éviter. Ainsi rien n'obligeait M. Gambetta, un avocat de trente-cinq ans, d'assumer la direction de la guerre ; rien ne faisait un devoir à M. de Keratry, devenu, de capitaine démissionnaire, général en chef pour s'être emparé, sans coup férir, de la préfecture de police au 4 septembre, rien ne lui faisait un devoir de choisir, pour exercer ses divisions, au lieu du pavé des villes, un camp au sous-sol imperméable, en plein hiver, c'est-à-dire un lac de boue où toute

manœuvre était impossible [1]. Rien ne saurait enfin expliquer ni excuser la défiance qui faisait refuser aux Bretons les armes perfectionnées, les munitions et les équipements qu'on accordait si facilement aux chemises rouges de Garibaldi et autres patriotismes du même genre. Pouvons-nous oublier que la bataille du Mans, cette bataille de trois jours qui, pendant les deux premiers, fut un succès, ne se fût jamais changée en défaite sans *l'armement détestable* et *l'instruction militaire nulle* des mobilisés bretons ?

Assurément ces mobilisés, enlevés soudainement à la charrue ou aux occupations libérales, n'avaient ni ne pouvaient avoir la solidité de vieilles troupes, mais c'est un devoir pour nous de signaler leur courage et leurs services, qu'était loin de dédaigner le général Chanzy. *Les troupes de Bretagne*, écrivait-il le 11 janvier, *ont puissamment contribué à conserver la position importante d'Auvours*. Vainement M. Gambetta supprima-t-il cette phrase de la dépêche ; le général nous l'a rendue et elle restera [2].

Sans doute l'affaire de Droué commença par une panique, mais elle finit par l'expulsion des Prussiens, qui perdirent six fois plus de monde que nous. La panique s'expliquait d'ailleurs par la surprise et par la nature de l'attaque. La fusillade partait, en effet, des maisons du bourg. Or, pouvait-on supposer que les Prussiens fussent venus, sans rencontrer la moindre grand'garde, jusqu'aux jardins extérieurs et fussent entrés dans les maisons par ces jardins ? On se crut donc trahi par les habitants, et quand on se croit trahi, trop souvent on n'écoute plus rien. Mais cette première impression fut suivie d'une *rescousse* vigoureuse. La position une fois bien reconnue, l'ennemi fut, en quelques instants, débusqué et mis en fuite. De ceux qui étaient dans les maisons, pas un n'échappa. M. Monnié signale les mobilisés de Nantes comme ayant énergiquement soutenu, dans cette occasion, l'honneur du drapeau.

[1] Il faut lire, dans l'excellent rapport de M. de la Borderie sur le *camp de Conlie*, les plaintes des généraux et leurs demandes réitérées d'évacuation. Faut-il ajouter que le temps s'y passait en corvées, dont la principale était d'aller chercher de l'eau potable à un ou deux kilomètres ? Il en fut ainsi jusqu'au commencement de décembre.

[2] Voir *Deuxième armée de la Loire*, p. 320.

Les documents les plus complets ont été réunis par lui sur cette affaire de Droué. C'est d'abord le rapport du lieutenant de vaisseau Coq, qui commandait l'artillerie et eut une grande part dans le succès de la journée. Ce rapport, écrit sous l'influence des premières impressions, exprime la pensée que l'ennemi était caché dans le bourg, et que pas un habitant n'avait eu le courage de nous en avertir. Cette pensée est également celle de l'abbé Camaret, l'un de nos aumôniers les plus dévoués. Vient ensuite l'opinion du général Gougeard, qui allait s'illustrer à la bataille du Mans. Cette opinion est ainsi formulée : « La seule faute de ces villageois affolés de terreur est de ne nous avoir pas prévenus du voisinage de l'ennemi, ce qui permit à ces derniers de s'approcher de nous, à la faveur des bois, et de profiter de toutes les circonstances favorables pour nous attaquer à l'improviste. »

Le voisinage de l'ennemi était parfaitement connu de toute la division et nul, à coup sûr, ne pouvait en douter depuis l'escarmouche de Montigny, qui avait eu lieu la veille. Les habitants de Droué n'en faisaient d'ailleurs aucunement mystère ; ils disaient à qui voulait les entendre : « Les Prussiens ne sont pas ici ; ils avaient commandé 500 rations de pain ; mais quand ils ont su que vous arriviez, ils se sont sauvés bien vite [1]. » C'était l'exacte vérité. Que conclure de là cependant ? Que l'ennemi était évidemment très-près, puisqu'il ne s'était retiré qu'à notre approche. Il importait donc beaucoup d'être sur ses gardes. On se garda, en effet, très-soigneusement pendant la nuit ; mais le jour venu et l'heure du départ approchant, on ne se garda plus. Telle fut en réalité, croyons-nous, la véritable *circonstance favorable* dont les Prussiens surent profiter. Les bois eux-mêmes, avec leurs branches nues, n'auraient pu les dissimuler complétement à l'œil, si l'on se fût un peu gardé.

Le combat de Droué n'avait duré qu'une heure ; celui de Champagné dura deux jours. Ce fut le plus rude de ceux que nos mobilisés eurent à soutenir et ils y perdirent leur colonel. S'ils finirent

[1] Voir le livre de M. Monnié, p. 47.

par abandonner le village, ce fut du moins après avoir résisté énergiquement à des forces très-supérieures et en ne cédant le terrain que pied à pied. Enfin, à Auvours, ils furent les dignes auxiliaires des *Volontaires de l'Ouest*. On ne pouvait leur demander plus.

Telle est la modeste mais très-honorable histoire de nos mobilisés. Je ne parlerai pas de leurs autres épreuves, épreuves beaucoup plus pénibles que la lutte pour tous les hommes d'entrain et de cœur. M. Monnié en sait quelque chose, car il est d'une famille où, de père en fils, on ne craint pas le feu.

L'ouvrage se termine par le récit des honneurs dont a été entourée la mémoire de nos morts : calvaire de Conlie, monument de Droué, monument de Champagné, monument d'Auvours, tables monumentales de l'Hôtel-de-Ville de Nantes. Un peuple qui honore ainsi le dévouement et le courage n'est pas un peuple près de finir.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous croyons utile de compléter cet article par la reproduction de la liste des Nantais morts pendant la guerre de 1870-1871, et dont les noms ont été relevés par M. Monnié sur la plaque commémorative placée à l'Hôtel-de-Ville de Nantes. *(Note de la Rédaction).*

Liste des Nantais morts pendant la guerre 1870-1871.

ARMÉE ACTIVE.

Officiers.

Galicier (Achille), capitaine au 84e de ligne.
Hervé (Gabriel), capitaine au 54e de ligne.
De Lachaise (Jules), chef de bataillon au 116e de marche.
De Lacvivier (Henri), chef de bataillon au 31e de ligne.
De Lambilly (Humbert), lieutenant-colonel d'état-major.
Loysel (Emile-Marie), lieutenant-colonel de hussards.
Main (Louis-Charles-Chéri), capitaine au 37e de ligne.
Renouard (François-Adolphe), capitaine au 97e de ligne.
Ruel (Stanislas-Adrien), sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie de marine.
Sageran (Victor), lieutenant au 93e de ligne.
Sioc'han de Kersabiec, capit.-command', au 3e cuirassiers.
Viot (Henry), capitaine au 36e de marche.

Sous-officiers et soldats.

Allard (Amédée), caporal aux chasseurs à pied.
Baffet (Stanislas-Alexis), soldat au 71e de ligne.
Barré (Pierre-Marie), soldat au 3e zouaves.
Batard (Henri-Ambroise), caporal au 9e chasseurs à pied.
Baudouin (Julien-Marie), soldat au 1er chasseurs à pied.
Baudouin (Stanislas-Armel), soldat au 1er zouaves.
Bellamy (Eugène), caporal infirmier.
Béranger (Alfred), soldat au 28e de ligne.

Berrou (Jean-Baptiste), soldat au 19e chasseurs à pied.
Bossis (Prosper), soldat aux zouaves.
Bouquier (Henri-Paul), sergent-fourrier au 43e de ligne.
Bourgerel (Maurice), engagé volontaire au 9e cuirassiers.
Brouinsard (François-Jean), soldat au 3e zouaves.
Caridel (Alphonse), soldat au 52e de ligne.
Chevrel (François), soldat au 34e de ligne.
Doizé (Yves-Louis), soldat au 3e de ligne.
Doublé (Emile), soldat au 44e de ligne.
Dubois (Edouard-Marie-Léon), soldat au 84e de ligne.
Dugast (Pierre-Victor), soldat au 56e de ligne.
Dupé (Alexis), soldat au 20e chasseurs à pied.
Ernoult (Auguste), soldat au 28e de ligne.
Gadais (Georges), sergent-fourrier au 3e chasseurs d'Afrique.
Gazeau (François-Emile), sapeur au 51e de ligne.
Gilbert (Alexis-Louis-Marie), soldat au 23e de ligne.
Giraud (Charles), soldat au 65e de ligne.
Giraudet (Stéphane-Marie), engagé volontaire au 6e hussards.
Guiheux (Pierre), soldat au 18e corps d'armée.
Haudebourg (Hippolyte-Jean), sergent-fourrier au 81e de ligne.
Hervo (Abel), engagé volontaire au 1er de ligne.
Houssier (Georges-Albert), engagé volontaire au 45e de ligne.
Jannin (Auguste), soldat au 7e régiment d'artillerie.
Jamouillet (Charles), soldat au 20e de ligne.
Jarry (Eugène), soldat au 91e de ligne.
Josse (Jean-Marie), matelot.
Julien (Louis-Victor), sergent-fourrier au 86e de ligne.
Kremeter (Joseph-Ambroise), soldat au 13e d'artillerie.
Lebreton (Alexandre), soldat au 98e de marche.
Lecroc (Joseph-Jules), soldat au 32e de ligne.
Leduc (Hippolyte-Martin), matelot.
Legal (Jacques-Marie), caporal au 27e de marche.
Lerat (François), soldat au 40e de ligne.
Letort (Louis-Alfred), soldat au 11e de marche.
Lheudé (Jean-Louis), soldat au 44e de marche.
Luzet (Jean), soldat au 98e de ligne.
Martineau (Abel-Marie), soldat au 1er zouaves.
Masseaux (Charles-Jules), engagé volontaire au 4e zouaves.
Prion (Alfred), soldat au 32e de ligne.
Rebulet (Henri), maréchal-des-logis au 1er dragons.
Rineaud (Joachim), soldat au 83e de ligne.
Sorin (Alexandre-Marie), sergent-fourrier au 28e de ligne.
Teillais (Pierre-Henri), soldat.
Tenaud (Charles), soldat au 91e de ligne.
Tessier (Arsène-Marie), soldat au 6e de ligne.
Thébault (Henri), soldat au 7e régiment d'artillerie.
Trichard (Antoine-Marie), caporal-fourrier au 11e chasseurs à pied.

VOLONTAIRES DE L'OUEST.

De Bouillé (Fernand-Louis).
De Bouillé (Jacques-Marie).
Guillet de la Brosse (Auguste).
Guillet de la Brosse (Hippolyte).
Houdet (Marie-Joseph).
Le Lièvre de La Touche (Ferdinand).
Lepage du Boischevalier, lieutenant.
De Mauduit du Plessis (Paul).
Perraud (Joseph).
Souffrant (Henri).
Thébaud (Camille-Emile).
Viaud Grand-Marais (Henri).

VOLONTAIRES NANTAIS.

Cathelineau (Prudent).

VOLONTAIRES DE LA VENDÉE.

Rousselot (Félix-Jean-Marie).

FRANCS-TIREURS.

Legalle (Auguste), capitaine.
Blineau (Charles).
Terrien (Ernest-Théodore).

MOBILES.

Albert (Auguste).
Béranger (Armand).
Bizeul (Elie).
Bonsergent (Frédéric).
Bouchaud (François).
David (Jules).
Duté (Auguste-Baptiste).
Foucaud (Joseph).
Heurtin (Guillaume).
Lainé (Théophile).

Luzierre (Jules-Marie).
Maisonneuve (Alphonse).
Malherbe (Ernest-Alexandre).
Moreau (Pierre).
Nicolas (Gabriel).
Planson (Jean-Marie).
Plantard (Eugène), sous-officier au 28e.
Poilièvre (Jules).
Prat (Louis).
Radigois (Louis).
Regaré (Étienne).
Rigolage (François).
Tatesault (Jean).
Truau (Eugène).
Vrignaud (Pierre-Victor), lieutenant.

MOBILISÉS.

Bel (Clément-Théodore), colonel.
Béranger (Joseph).
Béziaux (Alfred), sergent-major.
Blain (Félix).
Bonnet (Pierre).
Bonnet (Léon).
Brienne (Henri-Théodore), sergent.
Chevy (François).
Coquereau (Auguste), tambour.
Duhamel (Ludovic).
Gazeau (Alexandre-Georges).
Jeanneau (Augustin), clairon.
Jarry (Alexandre-Guillaume), sergent-major.
Levesque (Auguste-Marie).
Louvel (Jean-Baptiste), sergent-fourrier.
Maillard de la Gournerie.
Moriceau, sergent.
Oury (Paul).
Potel (Jean-Jacques-Henri), sergent.
Richomme.
Robert (Pierre).

LA FAMILLE DESCARTES EN BRETAGNE, par M. Sigismond Ropartz. — Saint-Brieuc, 1876. 1 vol. gr. in-8°, 238 pp.

On nous a répété tant de fois que le philosophe Descartes était une des gloires de la Touraine, que nous ne pouvons nous habituer à marier ce grand nom à celui d'une autre province. M. Ropartz vient de nous démontrer, preuves en main, que les Poitevins et les Bretons ont quelque droit à le revendiquer aussi comme leur compatriote. Son grand-père, Pierre, était médecin à Châtellerault, et sa mère, Jeanne Brochard, était fille d'un lieutenant-général de Poitiers. René Descartes est bien né en Touraine, chez sa grand'mère Jeanne Sam, ainsi que son frère aîné Pierre, mais sans les troubles de la ligue qui obligèrent sa mère à quitter la Bretagne, sa destinée l'eût fait naître à Rennes, où son père, Joachim Descartes, avait acquis une charge de conseiller au Parlement en 1585.

A partir de cette date jusque vers la fin du XVIIIe siècle, la famille du philosophe n'a pas cessé de résider à Rennes, dans le Morbihan ou dans le comté nantais. Son père épousa en secondes noces Jeanne Morin, fille du premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne, qui lui apporta la propriété de Chavagne en Sucé (Loire-Inférieure), et son frère aîné alla épouser en Basse-Bretagne Marguerite Chohan, dame de Kerbau. Les aînés de ces deux branches siégèrent parmi les conseillers du Parlement et s'allièrent

aux meilleures familles de la province, aux Porcé du Parc, aux Bidé de la Grandville, aux Quilfistre et aux Leprestre.

Les descendants de Joachim venaient souvent passer leurs vacances à Chavagne. Nous en avons la preuve par les nombreuses signatures qui figurent sur les registres paroissiaux. M. l'abbé Grégoire, à qui nous devons une notice bien fouillée sur Sucé, a relevé plusieurs fois le nom de Descartes dans les archives de Sucé. M. Ropartz n'a pas négligé de mettre à profit les recherches de M. l'abbé Grégoire ; il a fait appel également à l'obligeance de tous les possesseurs de titres et interrogé les généalogies les mieux établies. La source à laquelle il a puisé le plus largement est celle des registres du Parlement de Rennes, et ses lecteurs ne s'en plaindront pas. Au lieu de passer en revue une froide nomenclature, ils auront l'avantage d'apprendre les principaux épisodes qui ont marqué l'existence assez agitée des magistrats bretons. Nous avons dans le livre de M. Ropartz l'analyse des délibérations qui se rapportent à la Ligue, au procès de Chalais, à la révocation de l'Édit de Nantes, à la conspiration de Pontcallec, au Jansénisme, aux changements de gouverneurs, enfin à tous les conflits qui ont mis la cour souveraine de Bretagne aux prises avec la Royauté ou l'Église. Quelques pages trop rares sont destinées à nous éclairer sur l'influence du Parlement, sur son organisation, sur ses procédés et ses usages. Nous comprenons que M. Ropartz ne pouvait longuement insister sur ce sujet sans faire oublier sa principale étude, mais nous espérons qu'il reviendra sur ce qu'il nous a fait seulement entrevoir. Qui mieux que lui pourra nous peindre le rôle de la magistrature en Bretagne ?

LÉON MAITRE.

Notre compatriote, M. de Couffon de Kerdellech, vient de publier le premier volume d'un ouvrage très-important sur la chevalerie bretonne : *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, etc. (Voir la *Bibliographie* du mois dernier). Cet ouvrage, fruit de longues années de labeur, et qui se distingue par une érudition aussi consciencieuse qu'étendue, sera favorablement accueilli par tous ceux qui aiment les études sérieuses. Nous nous proposons de lui consacrer un article.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'œuvre de Notre-Dame des bons livres à Nantes. — Nos conseillers municipaux et l'achèvement de la cathédrale. — Le général Forgeot. — Mgr Leturdu. — Le statuaire Barré. — Le congrès de l'Association bretonne. — Une chapelle de M. Gouëzou à Notre-Dame-de-Bon-Port. — La *Société des Bibliophiles bretons*. — Le bassin de Penhouët et l'Académie des sciences.

Deux sergents-fourriers se promenaient, *une fois*, dans la salle du musée de Versailles destinée aux portraits des maréchaux de France. L'un, après avoir examiné la figure de Gilles de Rays, puis celles d'Albert de Gondi, duc de Retz, du maréchal d'Estrées et du duc d'Aiguillon, gouverneurs de Nantes, continuait sa revue, lorsque le second, un fourrier de voltigeurs, errant depuis quelque temps dans la salle, lui dit : — Montrez-moi donc le maréchal d'Artagnan.

— Le maréchal d'Artagnan? fit d'un air assez surpris le sous-officier interpellé, mais il n'existe pas, à moins que ce ne soit le comte de Montesquiou.

— Non pas, non pas, reprit l'interrogateur, le maréchal d'Artagnan le héros des *Trois mousquetaires*, de *Vingt ans après*, de *Dix ans plus tard*, l'immortel d'Artagnan!... Je ne le trouve pas.

— Parbleu, mais je le crois bien, puisque je vous répète qu'il n'existe pas, et que le capitaine-lieutenant des mousquetaires de Louis XIV ne doit son bâton apocryphe qu'à l'imagination brillante et féconde du romancier Alexandre Dumas.

— Un romancier, un romancier, reprit le voltigeur, soit!... Cependant vous voulez rire, car c'est un *roman-historique* qu'il a écrit là; par conséquent son livre est vrai, exact, et vous n'êtes pas fort, si vous prétendez connaître votre histoire...

— Eh bien! cherchez tant qu'il vous plaira; comme preuve que j'ai raison, vous ne trouverez rien.

— C'est donc toujours la même chose? continua l'interrogateur peu convaincu; ce musée n'est qu'une galerie incomplète, tronquée, formée

au choix, à la faveur. Et, haussant les épaules, en signe d'indignation et de pitié, notre homme, murmurant, pestant, maugréant, s'en fut méditer devant la pièce d'eau de Latone, vulgairement nommée le bassin des grenouilles.

L'historiette, réellement vraie, prouve la nécessité d'un guide sûr et sérieux dans le choix des lectures. Le fait, en lui-même des plus insignifiants, importe peu; mais il en est d'autres qui atteignent les principaux personnages de l'histoire, les transforment et les défigurent à plaisir, les présentent sous les couleurs les plus étranges et les plus mensongères, en faussant le jugement et l'esprit avec d'autant plus de facilité, que ces *romans-historiques*, ces *feuilletons* sont écrits dans un style élégant et gracieux.

La lecture est passée dans les mœurs de la génération contemporaine. Lire, lire encore, lire toujours, telle est la première nécessité du moment. La presse est devenue une des grandes puissances de notre époque. Le livre même tend à s'effacer devant le journalisme, qui peu à peu prend la première place. Et parmi les journaux celui-là est encore le plus en vogue, qui donne deux feuilletons, une page de variétés, sans compter les faits divers. Un aphorisme, que démentent formellement, du reste, les magnifiques signatures apposées par les seigneurs de tous rangs au bas des chartes du moyen âge, prétendait qu'un membre de la noblesse « ne savait pas signer, attendu sa qualité de gentilhomme ». Renversons cette absurde proposition et disons qu'aujourd'hui, chacun prend en pitié l'ouvrier négligent, le mendiant paresseux, qui avoue en balbutiant ne pas connaître ses lettres.

Depuis longtemps existait à Nantes, l'œuvre dite *des bons livres*, dont le nom indique assez le but et l'objet, sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter davantage. Pendant de longues années, cette institution fut à peu près nulle et sans résultats, faute de direction; mais, remise aux mains du R. P. Pottier, elle a pris un développement important qui ne fait que s'accroître. Grâce au dévouement et au zèle du nouveau directeur, l'œuvre de *Notre-Dame des bons livres* est à la hauteur de sa mission, à la fois civilisatrice et chrétienne, surtout si l'on songe à la modicité des ressources dont elle peut disposer.

Dans l'année 1876, par exemple, le nombre des volumes distribués, pour le département de la Loire-Inférieure, est de 168,398; — 20,315 de plus que l'année précédente, avec le chiffre de 58,300 volumes en circulation. La ville de Nantes compte 20 bibliothèques et le département, 13; total, 33.

Non content de faire pénétrer ainsi au foyer de la famille les saines doctrines, les principes de la vertu, l'enseignement de l'histoire, une

agréable récréation, un passe-temps utile, le R. P. Pottier a voulu s'adresser aux hommes, et même aux hommes savants.

Il a établi deux grandes bibliothèques pour cet objet. Tant de questions diverses et multiples surgissent, se traitent et se discutent chaque jour, que, sous peine de rester en arrière et d'avoir parfois à rougir de son ignorance, il faut au moins les effleurer un peu, pour suivre le courant qui nous entraîne.

Indépendamment de nombreux ouvrages, d'un vif intérêt et d'une utilité incontestable, le lecteur, surpris agréablement de la bonne fortune qui lui est ainsi offerte, au prix minime de dix francs par an, y trouvera les Revues suivantes, dont l'ensemble forme une collection des plus variées et des plus intéressantes [1] :

1° *Revue des questions historiques ;* 2° *Revue du monde catholique ;* 3° *Analecta juris Pontificii ;* 4° *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires ;* 5° *Nouvelle Revue théologique ;* 6° *Revue des sciences ecclésiastiques :* 7° *Collection des pièces historiques et mélanges religieux ;* 8° *Revue catholique des institutions et du droit ;* 9° *Association catholique. Revue des questions sociales et ouvrières ;* 10° *Revue catholique de Louvain ;* 11° *Le Contemporain ;* 12° *Revue de Bretagne et de Vendée ;* 13° *Revue des questions scientifiques ;* 14° *Les Mondes ;* 15° *Revue de France ;* 16° *Polybiblion ;* 17° *Revue bibliographique universelle ;* 18° *Revue de l'Agriculture ;* 19° *Revue littéraire ;* 20° *L'univers pittoresque ; etc. ;*

Des Revues populaires et illustrées, telles que : 1° *L'Ouvrier ;* 2° *Les Missions catholiques ;* 3° *La Semaine des Familles ;* 4° *Les Annales Catholiques ;* 5° *Le Clocher ;* 6° *Voyages autour du Monde ;* 7° *Musée des Familles ;* 8° *Le Tour du Monde ;* 9° *Le Magasin pittoresque ;* 10° *Le Foyer, journal de la famille ;* 11° *La France illustrée ; etc.*

Aussi le chef du diocèse, ne pouvant que féliciter le R. P. Pottier, lui a-t-il adressé, à la date du 7 novembre dernier, la lettre que nous reproduisons :

« Mon Révérend Père,

» J'admire la fécondité et *l'ingéniosité* de votre zèle. Rien ne le fatigue, tant qu'il y a encore du bien à faire.

» Oui, certes, votre nouvelle création est utile et opportune. Jusqu'ici vous ne vous étiez pas occupé spécialement des hommes lettrés, des hommes d'étude, désireux de rechercher le vrai sur les grandes questions qui s'agitent aujourd'hui, et se résolvent parfois d'une manière si fâcheuse.

[1] L'une des bibliothèques est située rue Dugommier, 5, et l'autre rue des Carmélites, 21. Elles sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 6 à 8 heures du soir.

» Les nombreuses *Revues* que vous fournissez si libéralement, attireront, je l'espère, les esprits élevés et studieux de notre clergé et de nos honorables concitoyens qui, en grand nombre, cultivent les lettres dans notre ville.

» Je vous suis sincèrement reconnaissant.

» Veuillez agréer, avec mes félicitations, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

» ✝ FÉLIX, *Evêque de Nantes.* »

— Notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, a écrit, le 12 mai, à l'*Espérance du peuple*, une lettre que nous devons reproduire ; car elle complètera les pages qu'il nous adressait, il y a deux mois, à propos de l'achèvement de notre cathédrale :

« Me permettrez-vous un mot sur les dernières délibérations de notre Conseil municipal? Non-seulement, à ce qu'il paraît, la demande d'une modeste souscription pour l'achèvement de notre cathédrale a été repoussée, mais on a repoussé également toute expression de gratitude envers le ministre qui veut bien accorder, sur les fonds de l'État, 400,000 francs à un monument nantais et aux ouvriers de notre ville.

» Que ce soit *libéral,* je ne le conteste pas, car nous sommes accoutumés à ce genre de *libéralisme;* mais que ce soit surprenant, tout le monde l'a trouvé et le trouvera.

» Sur quels motifs cependant s'est-on fondé ? Plusieurs personnes, a-t-on dit, croyaient la cathédrale achevée. Qu'il y ait une seule personne à Nantes assez dénuée de jugement pour considérer comme achevés les piliers sans voûtes et les arceaux sans toit qu'on aperçoit de notre belle promenade du Cours, voilà ce qui dépasse la portée de mon intelligence; qu'il y en ait *plusieurs* assez dépourvues de tout sentiment de l'art pour voir un tout harmonieux et complet dans une vaste et haute nef suivie d'un sanctuaire étroit et bas, voilà ce qui désoriente toutes mes idées sur la science moderne. Eh ! mon Dieu, je sais bien que les Palladio et les Mathurin Rodier, puisque tel était le nom du *maître de l'œuvre* de notre cathédrale, ne se trouvent pas partout; mais Nantes a dû à l'art chrétien tant de monuments remarquables depuis trente ans, que le goût, ce semble, doit y être quelque peu formé. Trouve-t-on enfin notre cathédrale suffisante? Cela prouverait uniquement qu'on n'y a jamais assisté aux solennités des grandes fêtes.

» Comment ! il faut plus qu'un oratoire, il faut un temple pour deux ou trois cents protestants; et nous avons payé notre bonne part de ce temple, même de ses clochers, bien que le protestantisme ne veuille pas de cloches; nous ne nous sommes pas préoccupés de la question de savoir si ce temple serait jamais rempli, si l'herbe ne croîtrait pas à sa porte, et

l'on répondrait aux foules qui assiégent nos églises : — Votre église est achevée; entrez si vous pouvez; cela ne nous regarde pas. — C'est cependant ce qu'a fait le Conseil municipal, et il est bon qu'on le sache.

Dans la même séance on s'est occupé de la question de l'Hôtel-de-Ville, et il a été résolu qu'on demanderait un décret d'utilité publique, afin de pouvoir exproprier tous les terrains qu'on désire. Ce doit d'expropriation dont on fait un si grand usage depuis le règne de la *liberté*, ne va-t-il pas un peu loin? Qu'on exproprie pour cause de salubrité, pour cause d'une route, d'un chemin de fer, rien de plus simple. Qu'on le fasse même par respect pour la ligne droite, cette grande beauté architecturale de nos villes modernes, qui leur donnera bientôt à toutes l'aspect monotone et froid des *avenues* de New-York et des *perspectives* de Saint-Pétersbourg, j'y consens; mais, qu'on exproprie pour avoir plus d'espace lorsqu'on en a déjà beaucoup, pour avoir façade sur une rue plutôt que sur une autre, n'est-ce pas voir de l'*utilité* partout et exagérer un peu le *libéralisme*?

» Et maintenant, que fera-t-on de l'hôtel Rosmadec, puisqu'il sagit de lui? que fera-t-on de son bel escalier et de ses sculptures en ronde bosse que signalait Guépin? Serait-il donc impossible de le conserver au milieu des jardins ou des constructions de la municipalité nouvelle, comme type de l'art de notre grand siècle, près d'un chef-d'œuvre du nôtre? L'art aujourd'hui est éclectique, par conséquent sans caractère propre bien déterminé; mais il est arrivé à une grande perfection dans le dessin et dans la main-d'œuvre. La comparaison ne pourrait donc, à coup sûr, l'effrayer, et nous n'aurions pas à regretter l'un des rares monuments qui marquent l'histoire de l'art dans notre ville. Les services de la mairie sont d'ailleurs assez nombreux pour que ce bel hôtel trouve facilement son emploi, tout en laissant de la marge et beaucoup de marge au crayon et à la truelle. »

— Le général de division Forgeot vient de mourir à Arcachon.

Sorti dans un très-bon rang de l'Ecole d'application de Metz, en 1830, il était déjà capitaine d'artillerie en 1837. Il était colonel lorsqu'éclata la guerre d'Orient, et fit, à ce titre, la campagne de Crimée. A Inkermann, il dirigeait notre artillerie, et le général Bosquet, qui n'était pas prodigue de compliments, reconnut dans son rapport que le « brave colonel Forgeot avait rendu les plus grands services en éteignant le feu de l'artillerie russe. » Nommé bientôt après général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur, il commanda successivement l'artillerie à Lyon et à Rennes.

Le général Forgeot fit la campagne d'Italie en qualité de commandant de l'artillerie du 1er corps, puis il fut nommé commandant de l'artillerie de

la garde impériale. En 1861, nommé général de division, il devint membre du comité d'artillerie et inspecteur général de son arme. En 1870, il était commandant de l'artillerie de l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

Président du comité d'artillerie en juin 1871, il ne quitta ce poste qu'en 1873 pour devenir commandant du 10e corps. C'est là qu'il a ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Dès qu'il vit qu'il ne pourrait plus monter à cheval, il se crut obligé de se démettre de son commandement, et donna sa démission. Le maréchal de Mac-Mahon honora sa retraite en le nommant grand'croix de la Légion d'honneur.

Le général Forgeot était né à Nantes; il a succombé aux violentes attaques d'une maladie de cœur.

— Mgr Leturdu, de la Société des Misssions étrangères, évêque de Coryce *in partibus infidelium*, vicaire apostolique de la Malaisie, chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Brieuc, et né à Quintin, le 17 juillet 1826, est décédé à Paris, au Séminaire des Missions étrangères, le 10 mai dernier.

— Nous empruntons au *Journal de Rennes* la notice que M. S. Ropartz a consacrée à l'un de nos compatriotes :

Le jeudi, 26 avril, on célébrait en l'église de Toussaints les obsèques d'un artiste qui a tenu en Bretagne une place des plus honorables, et dont la ville de Rennes en particulier ne saurait oublier le nom.

Jean-Baptiste Barré naquit à Nantes le 27 septembre 1804. Son père était un sculpteur ornemaniste qui, remarquant dès le bas âge les aptitudes de son fils pour un art plus élevé que celui qu'il pratiquait lui-même, le plaça à quatorze ans dans l'atelier de Debay. Il y resta peu, Debay ayant quitté Nantes pour se fixer à Paris, et devint élève de Molchnect, dont il reçut les leçons pendant trois ans environ. Il alla ensuite lui-même à Paris, et fut presque immédiatement occupé au château de Rosny, habité alors par Madame la duchesse de Berry, qui témoigna au jeune Breton une bienveillance toute particulière dont celui-ci aimait à rappeler le souvenir.

Les travaux de la cathédrale l'appelèrent à Rennes, en 1827; il s'y fixa, et travailla avec une persistance infatigable, mais sans attirer sur lui l'attention, jusqu'au jour où il exposa, au salon de 1842, sa *Magdeleine*, qui eut un vrai succès, et lui valut la médaille d'or. Quelques années après, le *Christ à la colonne* confirmait ce premier succès.

Au mois de septembre 1850, à l'exposition qui fut ouverte à Rennes pendant la session du Congrès scientifique de France, il apporta, outre ces deux statues, deux œuvres importantes : la *Sainte Vierge* et *Saint Jean*, et plusieurs bustes, entre autres celui de *Le Perdit* et celui d'*Édouard Turquety*, aujourd'hui au musée de Rennes. Ce fut aussi pendant

ce congrès qu'il découvrit la façade à peine achevée de la jolie maison renaissance du quai Châteaubriand, à Rennes. Le Congrès lui décerna une première médaille, et Édouard Turquety lui adressa des vers qui peuvent être comptés parmi les meilleurs de ce poète.

Au passage de l'empereur à Rennes, Barré fut décoré.

Il exposa au salon de 1856 la statue de *Graziella,* qui reçut un accueil très-flatteur, et au salon de 1866 la statue de *René Descartes.*

A côté de ses œuvres principales il faudrait énumérer, pour rendre un compte exact de la laborieuse existence de M. Barré, une très-grande quantité de statues religieuses, les frontons du Lycée, de la Préfecture à Rennes, de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Servan; l'ornementation de plusieurs maisons et de plusieurs salons particuliers, et une foule de bustes et de médaillons, parmi lesquels je ne puis noter que le buste de *Boulay-Paty,* aujourd'hui au musée de Rennes, et la très-gracieuse statue polychrome de la bienheureuse *Françoise d'Amboise,* aujourd'hui dans l'église de Guingamp.

Après avoir vécu de cette vie laborieuse, Barré, veuf depuis quelques mois, et sans avoir eu d'enfants, est mort en chrétien.

Nous voulons espérer que la ville de Rennes ne laissera pas partir la statue de *Graziella,* dont la place nécessaire est au Musée; ce serait la meilleure attestation du souvenir gardé de cet artiste honnête, laborieux, et qui a su, sans maître, pour ainsi dire, et par ses efforts personnels, prendre sa place dans l'art contemporain, en honorant, à ce point de vue, sa ville d'adoption.

LOUIS DE KERJEAN.

— Le congrès de l'Association bretonne se tiendra, cette année, à Savenay, du dimanche 2 au dimanche 9 septembre.

— Les peintures de la chapelle de Saint-Louis, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, viennent d'être découvertes. Elles sont dues au pinceau de M. Gouézou. Nous en reparlerons.

— Il se fonde dans notre ville une *Société de Bibliophiles bretons.* Sa première réunion s'est tenue le 24 mai, trop tard pour que nous puissions bien renseigner nos lecteurs à son sujet; ce que nous ne manquerons pas de faire prochainement.

— L'Académie des sciences a nommé une commission pour examiner la communication de M. Kerviler, relative à ses découvertes archéologiques et géologiques dans le bassin de Penhouët. Cette commission est composée de cinq membres dont les noms font autorité dans la science; ce sont: MM. de Quatrefages, Decaisne, Daubrée, Gervais et de la Gournerie.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ALMANACH DE LÉON ET DE CORNOUAILLE POUR 1877, français et breton. In-16, 99 p. Brest, imp. Gadreau ; lib. Robert; Le Parcq; Broustail ; les lib. de la Bretagne..... » 10 c.

ANNUAIRE historique, statistique, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest, contenant un plan du boulevard Lacrosse. 13e année, 1877. In-18, 528 p. Brest, imp. et lib. Lefournier aîné.

BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE. Nouvelle série, avec introduction, notices et notes; par M. de Lescure. *Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon.* In-18, XXIV-479 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 2e série, t. 3, 1875-1876. In-8°, XXIV-146 p. et 1 pl. Brest, imp. Gadreau.

CHANTS POUR LES PÈLERINAGES VENDÉENS. In-18. 48 p. Luçon, imp. et lib. Bideaux; lib. Renaud..... » 20 c.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Son histoire, ses principes, son organisation actuelle; par Barthélemy Pocquet. — In-8°, VIII-373 p. Paris, A. Marescq aîné, libraire-éditeur.

FAMILLES (LES) DE VITRÉ DE 1400 A 1789, avec listes et pièces justificatives, par Ed. F***. In-12, 162 p. Tiré à 250 ex. Rennes, lib. Plihon, éditeur..... 2 50

LÉGENDE (LA) DU SOUPER DE LA TRÉMOILLE APRÈS LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN (28 juillet 1488); par Arthur de la Borderie, ancien élève de l'Ecole des chartes, ancien député à l'Assemblée nationale. In-8°, 16 p. Paris, lib. Menu.
(Extrait du *Cabinet historique*, t. 23).

LOUIS DE LA TRÉMOILLE ET LA GUERRE DE BRETAGNE EN 1488, d'après des documents nouveaux et inédits; par Arthur de la Borderie. In-4°, papier vergé, 136 p. Tiré à 150 ex. Ne se vend pas. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTICE SUR L'ABBÉ JEAN BART, CURÉ DES LUCS (VENDÉE); par l'abbé Ferdinand Baudry, officier d'Académie. In-12, 12 p. Luçon, imp. Bideaux.

NOUVELLES POÉSIES CHRÉTIENNES; par Francis Goullin. In-8°, 194 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; lib. Libaros; Paris, Haton. Se vend au profit de la cathédrale de Nantes..... 2 »

TROIS LETTRES A MM. LES ADMINISTRATEURS DES HOSPICES D'ANGERS, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste; par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 71 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; les Roches-Baritaud (Vendée).

GALERIE DES POÈTES BRETONS

—

OLIVIER MERAULT

CHANOINE DE RENNES (1600)

J'ai toujours eu un vif attrait pour les livres rarissimes, et surtout pour les auteurs oubliés ; c'est, sans doute, l'appréhension d'être personnellement un jour dans le même cas, qui m'inspire, au fond, cette sympathie ; mais il y a peut-être, et surtout, je le crois, le désir très-naturel, et très-légitime, à tout prendre, pour un archéologue, de ne pas fouler les sentiers battus, et de faire l'école buissonnière. Je n'ai certes pas la prétention que toutes les trouvailles soient des trésors : je donne les miennes, hommes ou livres, pour ce qu'ils valent, et comme présentant toujours cet intérêt de compléter une série.

C'est à ce titre que j'écris ces quelques pages sur un volume de vers imprimé à Rennes en 1600, et qui a pour auteur Messire Olivier Merault, prêtre recteur de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre de Rennes et licencié ès droits.

Je dois ce volume à la bienveillante affection d'un des chanoines de la métropole, bien connu par son amour intelligent des livres, M. Houet. Je ne connais pas d'autre exemplaire des poèmes d'Olivier Merault que celui que j'ai sous les yeux. Il compte dans la première partie 80 feuillets, c'est-à-dire 160 pages, et dans la seconde, 48 feuillets, ou 96 pages, petit in-4° carré. Les premiers feuillets sont for-

tement rongés des rats. C'est dans la seconde partie que l'on trouve la marque de l'imprimeur, ou peut-être plutôt un simple fleuron qui représente une tête de bouc, et le nom entier dudit imprimeur : *A Rennes par Michel Logeroys imprimeur du roi 1600.*

D. Plaine, dans son intéressant travail sur *l'imprimerie en Bretagne* (*Revue de Bretagne et Vendée,* tome XXXVIII, page 254), écrit ce qui suit : « Enfin les troubles politiques qui signalèrent la fin de ce siècle paraissent avoir occasionné la fondation d'une quatrième ou cinquième imprimerie à Rennes. Cette dernière avait à sa tête le Poitevin Michel Logerois, et se proposa, croit-on, pour principal objectif la mission assez peu louable de combattre par tous les moyens, bons ou mauvais, la sainte Ligue et par conséquent indirectement le catholicisme lui-même. »

Je n'ai pas rencontré de pamphlet antiligueur sorti des presses de Logeroys. Je sais seulement, par les comptes des miseurs de 1589, qu'il était imprimeur de la communauté de ville, aussi catholique que royaliste ; et ce n'est pas le livre catholique et royaliste d'Olivier Merault qui peut lui être reproché au point de vue de l'orthodoxie. La famille Merault tenait un rang important dans la bourgeoisie rennaise. Jean Merault La Barre, qui devait être de cette famille, fut nommé membre de la communauté de ville, après la journée des Barricades, mars 1589, ce qui prouve au moins qu'il n'avait pas donné de preuves d'hostilité personnelle à la Ligue ; c'est probablement le même Jean Merault, qui était receveur du chapitre au commencement du XVIIe siècle. Mais quand les royalistes prirent le dessus, c'est un Julien Merault, très-certainement de la famille, et peut-être frère du chanoine, qui fut député, avec un autre des bourgeois, vers le roi, pour lui dire comment Rennes s'était remise sous l'obéissance royale et s'était débarrassée des officiers imposés par Mercœur [1] ; ce qui prouve que Julien Merault était royaliste reconnu.

Il en était de même du chanoine, bien que l'influence de l'évêque Aymar Hennequin eût entraîné beaucoup de membres du haut clergé

[1] Voyez mon travail intitulé *La Journée des Barricades et la Ligue à Rennes.*

dans la Ligue, au moins à ses débuts [1]. Je ne sais pas, du reste, si Olivier Merault était déjà chanoine de Saint-Pierre en 1589. Les registres capitulaires, conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine présentent une lacune de 1565 à 1635. La première mention qu'ait rencontrée d'Olivier Merault M. l'abbé Guillotin de Corson, et dont il a bien voulu me faire part, est dans les procès-verbaux des Etats royalistes de 1595, où il assiste en qualité de chanoine. Je le trouve de 1602 à 1606 dans les comptes de Jean Merault, receveur du chapitre. Il en disparaît à partir de 1606, date probable de sa mort.

J'ignore également à quelle date il devint recteur de Saint-Martin, qu'on appelait alors *Saint-Martin des Vignes*. C'était une paroisse dont le souvenir seul n'est conservé désormais que par le nom de la rue et du pont Saint-Martin, dans les faubourgs nord-ouest de la ville. On a, à la mairie de Rennes, les registres baptistaires de cette ancienne église, depuis juin 1572; mais tous les baptêmes, sans exception, sauf deux ou trois pendant le XVIe siècle, sont faits et signés par le vicaire ou subcuré, qui était en 1572 L. Jéhan du Duit, et de 1574 jusqu'à 1612 Mathurin Senas. Aucun n'est signé du recteur avant 1615, date de l'entrée en fonctions de André Lyot, qui eut pour successeur un bénédictin de Saint-Melaine, frère Joseph de la Marqueraye. Rien ne me permet donc de préciser l'époque où Olivier Merault fut investi de ce bénéfice, auquel il préférait sans doute son canonicat à la cathédrale, et qu'il fréquentait rarement. La nomination d'André Lyot en 1615 laisse place à un successeur immédiat de notre chanoine, et dont j'ignore le nom.

Nous savons enfin par le titre de notre livre que son auteur était licencié ès droits.

C'est tout ce que j'ai pu recueillir. Je veux relever encore cependant cette phrase de la préface des Cantiques ; après avoir critiqué d'une manière générale les noëls et cantiques de son temps, « qui ne ressentent ny leur théologie, ny leur poésie, et n'ont en soi ny

[1] Aymar Hennequin était un lettré ; il a publié en 1608 une traduction des *Confessions* de saint Augustin, et, à une date que je ne puis préciser, une traduction des *Lettres* de saint Jérôme.

rime, ny raison », il ajoute : « Je confesse que je ne suis grand théologien, quoyque ce soit ma profession, ny grand poète, m'estant fort peu arresté à la poésie, icelle ne nourissant guère bien son sectaire. » La seconde partie de cette confession est malheureusement trop justifiée par le livre, et principalement par les cantiques, dans lesquels le bon chanoine, aux prises avec les petits vers, montre une complète inexpérience et s'accroche à tous les buissons. Je ne parle pas des fautes contre notre prosodie moderne, les hiatus, les rimes insuffisantes ; elles étaient communes en ce temps, et avant que

Malherbe vînt.

Je n'ai pas encore donné le titre du livre : *Poème et bref discours de l'honneur où l'homme estoit colloqué en l'estat de sa création. De la cheute d'iceluy par son péché de désobéissance et des misères en provenües. Plus de son rétablissement par Jésus-Christ nostre Sauveur. — Avec quelques cantiques spirituels composés en l'honneur de sa Sainte venue en ce monde.*

Ce *bref discours* contient près de trois mille vers hexamètres, dont le sujet explique le ton général : je ferai connaître par quelques citations les rares passages où intervient, à la dérobée, la muse ; je m'arrête un instant, en vrai bibliographe, aux liminaires.

Le livre est dédié à *Révérend Père en Dieu messire Charles de Bourg-Neuf, évesque de Nantes.* Tout le monde sait l'importance que la famille de Bourgneuf de Cucé, qui fournit au Parlement plusieurs premiers présidents, avait à Rennes. Charles de Bourgneuf n'avait pas diminué le lustre de son nom et se montra, sur les siéges de Saint-Malo et de Nantes, un des premiers évêques de son temps, et par l'intelligence et par la vertu. Les louanges usuelles des dédicaces n'ont rien ici d'exagéré : « Or, Monseigneur, après avoir par la présente adverty le peuple d'avoir mémoire de ceste désirable venüe du Fils de Dieu et de le loüanger pour les biens vrays et certains qu'il a apportés avec luy, j'ai pris la hardiesse de vous offrir ce petit présent, afin que le lecteur soit encore davantage ému, stimulé et aiguillonné à practiquer et observer le contenu en iceluy. Ayant pensé en moi-mesme que plusieurs venans à jeter leur veue

sur vous comme sur une idéale très-parfaicte et accomplie de vertu, sainteté et religion, seroient portés d'autant plus à faire ce qui est de leur devoir envers Dieu... Aussi, j'ai considéré que vous, estant évesque très-illustre, resplendissant par vos vertus héroïques entre tous ceux qui sont ornez de ceste incomparable dignité, comme Lucifer estoille du jour entre toutes les autres, et comme la montagne apparoissant pour tous, en noblesse, en dignité, en foy, en charité, en bonté, en discipline, en science, en piété, et en maintes autres belles vertuz; j'ai, dis-je, pris garde que vous estant tel, tout le peuple prendroit instruction. » Dans le bas de la page, plus qu'à moitié rongée, il est parlé de la « noblesse de la maison de Cucé, l'une des plus illustres de ce pays de Bretaigne », puis le poète revient à sa dédicace: « Je vous prie de le prendre et recevoir en gré. Je confesse qu'il n'approche aucunement de ce que vous méritez; mais je dirai avec S. Jean Bouche-d'Or, que combien que nos facultez soient petites et de peu de prix, toutefois nous offrons ce que nous pouvons. Que si vous regardez, non à la petitesse du don et à son vil prix, mais seulement à la bonne volonté de celuy qui le présente, ceste votre humanité, voire générosité, méritera grande louange... Que s'il vous plaist recevoir bénignement ce petit fruict de mes labeurs, selon votre naturelle bonté et tant accoustumée, selon ceste candeur de mœurs, et ce bening et affable naturel vostre, et l'autoriser de vostre faveur, je m'asseure qu'il en sera mieux receu du commun, trouvé plus savoureux et moins subject aux morsures des calomniateurs, ennemis de paix et de repos, et le bon chrétien en recevra plus d'édification. De peur de vous estre ennuyeux, ici je feray fin, priant Dieu, Monseigneur, qu'il luy plaise vous avoir tousjours en Sa Saincte garde, continuer et augmenter en vous ses divines grâces et faveurs, vous donner une bonne sancté et prospérité les ans de vostre vie pour le bien et profict de l'Église... et de tous ceux qui sont en vostre troupeau et bergerie. — Vostre très-humble, obéissant et affectionné serviteur, Olivier Merault. »

Si je me suis un peu attardé en cette citation, c'est qu'elle prouve que notre chanoine maniait la prose en habile homme, et qu'il n'é-

tait pas trop indigne contemporain de d'Argentré et de Dufail. Il était aussi habile humaniste, et la dédicace française est suivie d'une épître en vers latins adressée au même prélat, fort bien tournée et signée de l'anagramme latine d'Olivier Merault lui-même : *Virtus oliva mera.* C'était la mode du temps, qui usait beaucoup du grec, et appelait élégamment l'anagramme *Onomastrophe.* Un poète contemporain signant lui même d'une anagramme que je n'ai pas l'esprit de deviner : *Priou vion,* consacrait en ces deux vers l'onomastrophe d'Olivier Merault :

Palladi sacrata est signum virtutis oliva.
Sic tibi nomen inest *Virtus oliva mera.*

Un autre poète français, dont les rats n'ont pas respecté la signature, célébrait à son tour l'anagramme française en ce sonnet, qui n'est pas *sans défaut,* mais qui en vaut beaucoup d'autres :

La lumière du Verbe, auteur du firmament,
Avant que d'avoir pris une humaine nature,
Luisoit comme en ténèbre en ceste terre obscure,
N'estant veüe de tous dès son advénement.

Mais or ceste clarté reluit plus vivement
Par les doctes écrits de ceux qui ont eu cure
De chanter du Sauveur l'incarnation pure,
Voulant d'âme et renom vivre éternellement.

Entre autres un Merault, d'un saint enthousiasme
Composant ses beaux vers, faict que la saincte flamme
Du Verbe paternel apertement nous luit.

C'est pourquoy l'Eternel, qui à chacun ordonne
Un nom mystique et propre, a voulu qu'on lui donne
Un nom au quel on trouve : *Or, la lumière vit.*

Chacune des pièces de notre recueil est contresignée de cette anagramme française, que l'auteur et ses contemporains trouvaient sans doute merveilleuse.

Je termine ces citations par un *quatrain adressé à Messire O. Merault sur le subjet de son livre :*

Divin harpeur, quand tes lyres accordes
Pour resonner le los du Souverain,

Premièrement tu fredonnes les chordes,
Mais le fredon en vollera bien loin.

Cela est signé J. CH. CH. DE R.

Il faut très-certainement lire : *Jan Chauvel, chanoine de Rennes.* Ce Jean Chauvel, qui fut toujours membre de la communauté de ville, à l'époque de la Ligue, était le compatriote, le contemporain, le collègue, et sans doute l'ami, d'Olivier Merault.

Après les dédicaces vient un court *avertissement,* où l'auteur déclare très-sagement qu'il n'a pas voulu, suivant l'usage trop général de la Renaissance, mêler le profane au sacré et la fable aux vérités saintes.

Puis le poème commence ; le titre donne une suffisante analyse des trois parties, ou des trois chants, dont il se compose. J'ai promis quelques citations. Voici le début :

Comme un puissant monarque, après avoir borné
Les fins de son empire, et fait qu'il soit orné
De divers habitans, en sa province ordonne
Quelqu'un son lieutenant, auquel pouvoir il donne :
Ainsi quand le Très-Haut eut, presque en un moment,
Fait et borné les cieux et tout le firmament,
Les haults feux estoillés, l'air, et la terre, et l'onde ;
Et ce qui est de fresle en ce fragile monde :
Et quand l'air, et la terre, et l'eau furent remplis
D'oiseaux, bestes, poissons, d'herbes, d'arbres, de fruits,
Alors le Tout-puissant à l'homme donna l'estre,
Et de tous animaux le fist seigneur et maistre.

Quand notre chanoine doit aborder les définitions théologiques et philosophiques, son vers, lourd toujours, devient souvent obscur. Il déclare, dans l'*erratum,* que la ponctuation de Michel Logeroys est peu soignée : « Au reste vous trouverez quelquefois deux points ou un point, où il ne faut qu'une virgule ; prudent lecteur, je vous prie de suppléer à ce défault et le corriger. » Malgré toutes les corrections, il y a bien des passages où la lumière ne se fera guère. Ce qui vaut mieux, ce sont les comparaisons et les prières. Ainsi, parlant de la soumission du corps à l'esprit, dans le paradis terrestre, il dit :

Le corps à son esprit ne se monstroit retif,
Et de ce corps jamais l'esprit n'estoit captif,
Chacun se contentoit de son droit et partage;
L'un commendoit, et l'autre accordoit faire hommage:
Comme on void qu'au prieur de quelque saint couvent
Le bon moyne obéit d'un cœur prompt et fervent;
Que le vray escholier est attentif au maistre,
L'escoute pour savoir, pour apprendre et cognoistre;
Et que l'humble servante entend ce que luy dist
Sa maistresse, et le fait sans aucun contredit.

Dans le second chant, et parlant de la faute originelle, il démontre que l'ordre de Dieu n'est pas la cause directe de la coulpe, par cette comparaison assez originale et allant droit aux calvinistes :

Si l'expert médecin prescrit à son malade
De ne boire de vin, de n'user de salade,
De concombre et melon, et d'autre tel manger,
De peur qu'il ne se mette en extrême danger;
Et que le patient, mesprisant l'ordonnance
Et sa santé, n'ait soing que de remplir sa pance,
Que de suyvre indiscret son effréné désir,
De ces mets défendus usant à son plaisir:
Le médecin n'est pas cause de son désastre.
Quand la mort tôt après le vient joindre et abbattre,
Luy mesme en est la cause et sujet principal.

Dans le troisième chant, enfin, le plus mouvementé, je relève encore ce passage:

Comme on void qu'au printemps et joyeux renouveau,
Vient reluire sur nous un soleil clair et beau,
La terre rajeunir, de fleurs estre couverte,
Les oiseaux gazouiller sur la ramée verte,
Les arbres en ce temps de feuilles se vestir
Et maint autre sujet qui cause grand plaisir:
De même quand le Christ, vrai soleil de justice,
Pour l'homme est descendu en ceste basse lice,
Tout a esté remis.

Et cet autre :

Quand quelque grand seigneur pour sauver des captifs
Jugez à mort, arrive en estrange pays.

Qui sçauroit exprimer l'aise et joie indicible
De tous ces prisonniers, et comme à leur possible
Ils carressent celui qui payant leur rançon
Les tire, bienveillant, de misère et prison ?
Quant à nostre grand Roy, il a faict davantage;
Car, outre nous avoir délivrés de servage,
Mesme il a bien daigné en la prison entrer
Et la pâtir pour nous, pour nous mieux délivrer.

La sainte Vierge a heureusement inspiré le poète breton :

Adonc l'homme peut bien dire heureux son erreur,
Ayant pour ce receu tant de bien et d'honneur !
Pour oster le péché de la première femme,
Et pour nous repurger de l'ancien diffame,
Il esleut une mère excedant en vertuz
Tous ceux qui ont esté d'humanité vestuz,
Le Sauveur excepté. C'est la vierge Marie,
Qui a porté en soy le doux fruict de la vie,
Le céleste Soleil. Par l'œuvre de l'Esprit
Du pur sang virginal le corps de ce saint fils
Fust basty et formé : il prit d'elle naissance
Sans qu'elle eust, l'enfantant, ni douleur, ni souffrance.
Mère elle fust du Christ, pure, sans lésion
De sa virginité. On void que le rayon
Du soleil reluisant parmy la vitre passe ;
Le mesme toutefois ce clair vairre ne casse :
Ainsi ce beau soleil print incarnation
En ceste vierge mère, et sans corruption.
Le buisson flamboyant a esté la figure
De cecy, qui, ardant, ne perdit sa verdure.
Eschelle elle est, par où cy bas Dieu est venu,
Par où l'homme mortel est au ciel parvenu :
Fenestre, par où Dieu, exauçant sa prière,
A transmis en ce val le Christ, vraye lumière :
Tour forte de David, d'elle mille boucliers
Dépendent pour sauver les contrits à milliers :
Aux pauvres languissants, vertu médicinale
Qui leur est, la prenant, salubre et cordiale !
On tient que les Romains à leur commencement
Sans femmes se voyant, prièrent finement
Les Sabins, leurs voisins, de descendre en leur ville,
Pour faire par beaux jeux alliance civile,

Mais y venux, estans au milieu de ces jeux,
Lors les Romains armés s'eslevèrent sur eux,
Et ravirent, hardis, d'entre leurs mains leurs dames,
Puis, les Sabins chassés, les prirent pour leurs femmes,
Des quelles par après ils eurent des enfants
Qui furent sur maint peuple en armes triomphans.
Or, les Sabins, ayant receu si grand'injure,
Entreprirent contre eux une guerre fort dure.
Mais comme tous les deux prets à s'entregorger
Se vindrent animez en bataille ranger,
Voici lors arriver au milieu des armées,
Les filles des Sabins des deux partis aimées,
Qui tenant en leurs bras leurs tendrelets enfans,
Fondues comme en pleurs, avec gemissemens,
Tournées vers leur peuple, eurent un tel langage :
— O Sabins, appaisez un peu votre courage,
Car si or vous venez à tuer les Romains
En lavant de leur sang vos homicides mains,
Vos gendres vous tuez, hommes de nous, vos filles,
De vos neveux parents, par combats inutiles.
Puis, tournant leur regard devers les fiers Romains,
Dirent : — Nous vous prions, ne soyez inhumains
Encontre les Sabins, car si vous les defaictes,
Vous ferez indiscrets, de très griéfves pertes;
Lors vous mettrez à mort de voz propres enfans
Les grands pères, qui sont de voz femmes parents.
Cecy eust tant de lieu, fut de telle énergie
Que ceste troupe fust par ces raisons régie,
Et ces peuples icy de mortels ennemis,
Devendrent, s'embrassans, tres fidèles amis.
— Il y avoit aussi jadis cruelle guerre
Entre le Tout-Puissant et l'homme sur la terre.
Les hommes par péché faisoient la guerre à Dieu,
Et Dieu sévèrement les traittoit en ce lieu,
Les poursuyvoit de près, et d'eux prenoit vengeance.
Ce que voyant, Marie avec son Fils s'avance,
Et se met entre Dieu et les hommes mauvais,
Désirant moyenner entre les deux la paix :
— O Souverain, dit-elle, adoucissez vostre ire
Encontre les humains; faictes plutôt reluire
Vostre douceur sur eux. Si sur eux vous ruez,
Mes parents, et ceux là de votre Fils tuez,

Qui luy sont temporels. Donc, que vostre clémence,
Père Eternel, succède à vostre ire et vengeance!
— Puis, aux hommes parlant: Misérables pécheurs,
Chassez, chassez de vous la fierté de vos cœurs,
Plus outre ne passez, mettez bas toutes armes,
Je dis vostre péché, cause de tant d'alarmes:
Au lieu, prenez vertus, vous serez bien vouluz
Cognoissant Dieu pour père, et ne l'offensant plus.
— Ces raisons de la Vierge ont si grande efficace,
Que la paix intervient, et tout discord s'efface,
Que Dieu en prenant garde à elle par son Fils,
De l'homme ayant pitié lui a le tout remis.

J'ai cité ce long fragment qui donne une idée de la manière de l'auteur, et qui n'est pas dépourvu de chaleur et de mouvement, bien que la forme soit de nature à mériter des *pensums* à un moderne écolier de rhétorique, si l'on fait encore des vers en rhétorique, et si même, désormais, il y a une rhétorique.

Un peu plus loin, notre chanoine affirme le dogme de l'Immaculée-Conception, qui, je le crois, n'avait pas un adversaire catholique, à cette date, en Bretagne.

Les cantiques forment un recueil avec pagination séparée, sous ce titre particulier: *Hymnes catholiques composez en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Il est à noter que ce titre a été reproduit par un autre poète breton contemporain, M. Turquety, qui, bien que bibliophile extrêmement distingué, n'a pas, j'en suis convaincu, emprunté le titre d'*Hymnes catholiques* au chanoine Merault.

Les cantiques sont au nombre de vingt-cinq: le plus grand nombre est appliqué à des airs profanes contemporains; quelques autres portent pour indication: *sur un air nouveau.* J'ai déjà dit, je crois, que tous ces cantiques sont absolument nuls, sous le rapport du mérite littéraire. Ils ne valent pas à beaucoup près, à ce point de vue, les vieux noëls que l'auteur avait la prétention de remplacer. Mais quelques-uns ont une sorte d'intérêt historique en marquant les sentiments des catholiques royalistes bretons à la fin des guerres de la Ligue. Je citerai quelques strophes de ces derniers; elles suffiront pour faire connaître la manière de l'auteur.

Longtemps, par ne scay quel malheur,
A esté perdu l'honneur
De la France;
Notre offence
Ayant bien fort irrité
Contre nous la divinité.

Longtemps de Mars la cruauté
A banny fidélité
De nos portes;
Ses cohortes
Ayant perverti le cœur
Mesme du simple laboureur.

Or il est temps à ceste fois
Que le désolé François
Prenne haleine
De la peine
Que lui a faict en maint lieu
Le soldat qui ne craint point Dieu.

Maintenant qu'il prenne cœur,
Joyeux d'ouir le grand heur
Que son ame
Tant réclame
D'une suppliante voix
A tout moment au Roy des roys.

S'il garde les divins arrets
Et les mystiques decrets
De l'Eglise;
Je l'advise
Que tant qu'aimer Dieu voudra
Avec Noël la paix viendra, etc.

Je cite encore avec son titre l'*Hymne composée à l'heureuse venue de nostre Roy en Bretagne, plein d'esjouissance*. Henri IV fut à Rennes du 9 au 13 mai 1598; cela donne une date précise à notre cantique, qui fut peut-être chanté durant le séjour du Roi. Si le poète n'avait pas lui-même inscrit ce titre, on aurait peut-être eu quelque hésitation à appliquer au Béarnais ce qui, dans le sens littéral, s'applique à Dieu lui-même.

Que j'ay grande joye en mon cœur
Pour le bonheur
Desiré mille et mille fois
De la venue
A tous cogneue
Du Roy des roys !

Naguère estoient de toutes parts
Mille hazars
Les chemins couverts de voleurs,
Et de gendarmes
Portant les armes,
N'estoient pas seurs.

Tout estoit en combustion ;
Division
Irritoit contre nous les cieux ;
Par mer, par terre,
N'estoit que guerre
En ces bas lieux.

Notre vaisseau ja tout froissé
Estoit versé,
Si la nompareille amitié
De ce monarque
De nostre barque
N'eust eu pitié.

Tout estoit en grand désarroi ;
Mais nostre Roy,
Pardonnant à ses ennemis
Toute l'offense,
Par sa présence
A tout remis.

Pensans estre en guerre à jamais,
Il faist la paix,
Pour ses enfants ayant admis
D'une ame saincte
Sans nulle feincte
Ses ennemis.

Après la sueur de nos bras
Vient le soulas ;
Et du beau temps joye et confort

Après la pluie;
Aussi la vie
Après la mort.

Que sa venue a apporté
D'utilité !
Le monde le doit bien bénir,
Lui donnant gloire
Pour la mémoire
D'un tel plaisir.

Grands et petits, Roys et Pasteurs,
Changez vos cœurs !
Que tous le viennent saluer,
Et voir sa face,
Pleine de grâce,
Pour l'honorer.

Cherchez la lumière à présent
En mieux vivant,
Chassant de vous l'iniquité,
Vraye ennemie
De nostre vie,
Et vérité.

Entendez la divine loy
De ce bon Roy,
Qui vous a mis d'un plein vouloir
Hors de souffrance,
Par sa présence
Donnant espoir.

Et n'allez plus vous elevans
Comme géans
Contre son altesse et grandeur;
Car sa justice
Punist le vice
Et son auteur.

Vous avez vu sans nul tourment
Qu'il est clément,
Qu'il a prins voz iniquitez
En patience :
De sa clémence
Plus n'abuzez.

Car il fera encor, un jour,
Icy retour,
Pour punir en sévérité
L'homme hypocrite
Qui trop inique
L'a mérité.

Prions tous ce grand Roy des rois
Qu'à ceste fois
A bien vivre soyons induits;
Afin de faire
Notre demeure
En paradis.

J'ai cité tout au long cette rimaille, parce que c'est une des moins mauvaises du recueil; parce qu'elle explique bien d'autres allusions de ce même recueil, et parce que, surtout, il ne sera pas sans intérêt de rapprocher ce noël des vers ligueurs que l'influence de Mercœur fit éclore, comme on sait, en assez grand nombre à Nantes, et auxquels le parti catholique royaliste ne semblait jusqu'ici avoir rien opposé.

Je ne citerai désormais que quelques strophes des cantiques postérieurs, inspirés encore, d'une manière plus certaine, par le désir de l'apaisement de la guerre civile et par l'idée royaliste :

Rejouis-toy au moins vers la soirée,
Peuple chrétien, et d'une claire voix
Bénis ton Dieu; prie que le François
Puisse obtenir une paix de durée.

La mer étoit naguère par Borée
Grosse de flots; mais qu'ore le nocher
Ne craigne plus le Caphare rocher [1]
Puisque la France est de paix décorée.

La terre estoit de pur sang colorée,
Que repandoient maints corsaires soldats ;
Qu'ils changent ore en socs leurs coutelas,
Car nous avons la paix tant désirée.

[1] Ne pas voir dans ce « *Caphare* rocher » une variante fantaisiste de notre mot *cafard*, mais bien une rémiaiscence de l'histoire ancienne. *Caphare* ou *Capharée* était le nom d'un promontoire de l'Eubée, sur lequel se brisa la flotte des Grecs en revenant du siége de Troie.

Que la brebis, du bercail égarée,
Vers son pasteur se retire à ce coup,
Qu'elle n'ait plus aucune peur du loup.
La beste d'elle au loin s'est retirée...

Si la France est de justice parée,
Si elle honore en équité son roy;
Si elle n'a qu'un Dieu et qu'une loy,
Elle aura paix qui sera de durée.

Je termine par ces strophes, qui ne sont pas inférieures et expriment la même idée :

Cesse tes cris désormais, pauvre France,
Cesse tes pleurs, cesse ta doléance ;
Car ton salut, ton désiré repos,
Est près de toy, pour t'ayder à propos.

Que le doux miel coule de tes collines,
Et de tes monts mille douceurs divines,
Quand sentiras un tel bien survenir,
Qui t'adviendra, quand tu voudras t'unir.

Qui t'adviendra, quand sans nulle feintise
Tes fils aisnez supporteront l'Eglise ;
Quand de tes flancs l'erreur sera banny
Qui de tes flancs n'est encor desuny !

Le lecteur moderne sera étonné de trouver le mot *erreur* au masculin ; c'était aussi le genre du mot latin correspondant, et j'ai déjà dit qu'en vrai lettré du XVIe siècle, notre chanoine était plus familiarisé avec le latin que bien des lettrés de nos jours ne le sont avec le français lui-même.

Quel fut, en l'an 1600, le succès de ce livre, si profondément oublié, qu'il n'a trouvé place dans aucune bibliographie, excepté dans les dernières éditions du manuel de Brunet, qui antérieurement ne l'avait pas connu, et l'indique aujourd'hui comme très-rare? Ce succès fut peut-être fort grand ; combien d'autres poètes, très-certainement illustres à leur apparition, ont été rejetés dans les plus profondes ténèbres par l'éclat des grands astres qui ont immortalisé le siècle de Louis XIV !

S. Ropartz.

COUP D'ŒIL

SUR

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La question des tarifs des chemins de fer préoccupe en ce moment l'attention publique. Dans certaines localités, le mécontentement contre les principales compagnies augmente chaque jour et est arrivé à un degré qui constitue une situation grave. Je crois qu'il y a d'un côté des erreurs et des illusions, de l'autre quelques fautes. Dans tous les cas, des discussions sérieuses ne peuvent être qu'utiles. Je me propose de présenter quelques considérations sur les principes qui ont guidé dans l'établissement des tarifs, et sur les résultats obtenus pour la richesse de la France ; je dirai ensuite comment j'apprécie les combinaisons que diverses personnes désirent voir adopter.

On doit régler les tarifs de chemins de fer de manière que les recettes soient maintenues à un niveau suffisamment élevé, et que de grandes facilités soient données au commerce. Les recettes sont évidemment la base de tout le système économique d'un réseau ; si, par suite de fausses mesures, elles faiblissaient dans une certaine proportion, on se trouverait en présence des plus sérieuses difficultés. L'intérêt du public, comme celui de la Compagnie, repoussent les réductions exagérées. Du reste, ces intérêts s'accordent toujours quand la concession est à long terme, la prospérité de la Compagnie étant alors intimement liée à celle de la région qu'elle dessert.

Les marchandises se présentent en plus grande quantité à un chemin de fer quand les prix de transport ont été abaissés, mais, sous ce rapport, elles offrent entre elles de grandes différences. Un rabais qui produit une augmentation considérable dans le tonnage de quelques-unes, n'exerce sur d'autres qu'un effet peu appréciable. Pour les premières, le tarif doit être réduit d'une manière notable; la Compagnie obtient ainsi un développement sérieux dans son trafic, et l'industrie un aliment à son activité. Quant à celles qui ne sont l'objet que d'un commerce limité, un abaissement dans le prix de leur transport serait préjudiciable à la Compagnie et presque indifférent au public.

Dès l'origine des chemins de fer, on a été conduit à examiner, pour chaque nature de marchandises, l'extension dont son commerce est susceptible, et on a établi approximativement le prix de transport auquel correspond la plus grande recette nette. Je crois que, dans bien des cas, le tarif a été abaissé au dessous de ce chiffre.

Il a été constaté, à cette époque, que la diminution du prix pour les voyageurs n'en augmentait sensiblement le nombre que dans la banlieue des grandes villes, ou lorsqu'elle correspondait à un motif spécial de déplacement, comme des fêtes, un congrès, des vacances, des pèlerinages, etc. Dans ces cas particuliers, les compagnies font des rabais considérables, mais elles maintiennent à peu près leurs prix pour les parcours ordinaires ; et je crois qu'aucune réclamation ne s'élève sur ce point.

Après ce principe, qui concerne *l'extension dont un trafic est susceptible,* il y en a un second relatif à la *concurrence des autres voies de communications.* Un chemin de fer est obligé de baisser ses tarifs quand il doit lutter avec la navigation, mais il peut les tenir plus élevés et rendre encore de grands services dans les pays qui n'avaient que des routes. Ces inégalités sont favorables au public, parce qu'elles assurent des recettes dans les différentes circonstances où se trouvent les chemins de fer. L'adoption en principe d'un tarif uniforme ne permettrait d'ouvrir de nouvelles

lignes que dans les pays auxquels ce tarif conviendrait, eu égard à l'état de l'agriculture, de l'industrie et des communications [1].

Les divers genres de commerce pouvant, suivant leur nature, prendre des développements très-inégaux, et notre territoire se trouvant pour la facilité des transports et pour l'activité industrielle dans des conditions différentes, l'application des deux principes que je viens d'indiquer a conduit à une grande variété dans les prix. Je suis loin de penser que toutes les appréciations ont été également judicieuses, mais je sais que les tarifs actuels résultent d'études sérieuses, et je tiens pour certain qu'il serait difficile de leur faire des modifications de quelque importance, sans diminuer sensiblement les recettes ou les services que les chemins de fer rendent au pays [2].

Pour ne pas donner trop de développement à cette Note, je néglige quelques cas spéciaux où les compagnies ont pu faire des rabais très-considérables, et je ne m'arrête pas à la question des tarifs de transit. Le principe de ces tarifs est juste, mais on peut évidemment en faire de fausses applications.

Rappelons maintenant les principes qui ont présidé en France à l'organisation de l'industrie des chemins de fer. On a partagé le territoire en régions commerciales un peu d'après les circonstances, et d'une manière qui pourrait prêter à la critique, si elle avait été dès le commencement l'objet d'une étude d'ensemble. Chaque région est desservie par une compagnie, et on y a établi un réseau divisé en deux parties, avec la combinaison du déversoir qui reporte les re-

[1] Je précise: si l'on fixe pour certains produits de l'agriculture un tarif moyen qui serait, par exemple, de six centimes par tonne et par kilomètre, on ne pourra construire un chemin de fer dans un pays pauvre, car les recettes seraient insignifiantes; les habitants déclareront en vain qu'ils manquent de débouchés et qu'un chemin de fer avec un tarif de douze centimes serait pour eux un immense bienfait. — Dans un pays riche et sillonné de canaux, un chemin de fer exigeant six centimes ne pourrait lutter avec la batellerie : les recettes seraient nulles. On ne le construira pas.

[2] M. Christophle a déclaré dans son discours du 20 mars 1877, que d'après les calculs faits au ministère des travaux publics, l'unification des tarifs amènerait une perte de 125 millions de recettes brutes.

cettes réalisées dans les contrées riches, sur les pays d'une moindre activité industrielle pour y faire pénétrer les chemins de fer. Lorsque par la nature des choses un même trafic a dû être partagé, on a veillé à ce que des services communs fussent établis d'après des bases équitables, ce qui, eu égard à la délimitation des régions, a été généralement facile. Enfin, les compagnies surveillées et conseillées, ont pu avec une certaine liberté d'action, chercher à tirer parti des avantages considérables qui leur étaient accordés.

Il est facile de constater d'une manière générale les résultats obtenus.

Nous avons commencé à faire des chemins de fer après plusieurs des peuples de l'Europe. Dès 1840, des trains rapides parcouraient l'Angleterre et la Belgique dans toutes les directions principales, et nous n'avons engagé d'une manière sérieuse les travaux de construction qu'en 1842 [1]. Dans les trente années qui ont suivi, nous avons eu plusieurs révolutions, des crises politiques de tous genres, des guerres nombreuses, des armements maritimes très-dispendieux, une effroyable catastrophe. Moins éprouvés, les peuples nos voisins ont continué d'une manière généralement paisible leur carrière industrielle. Nous avons dû payer à l'un d'eux une énorme rançon en territoire et en argent, puis, quand la liquidation a été faite, il s'est trouvé que la France, *considérée sous le rapport financier*, était à un niveau relatif au moins aussi élevé qu'en 1842 ; le commerce et l'industrie reprenaient leur activité, la propriété conservait sa valeur, les impôts facilement payés donnaient une base solide à un budget que l'on avait cru démesurément étendu, et la France, à l'étonnement de l'Europe, consacrait des sommes considérables à sa

[1] A la fin de 1841, nous n'avions sur tout notre territoire que 566 kilomètres de chemins de fer en exploitation; l'Angleterre en comptait 2,521 ; la Prusse et les États de l'Allemagne, 627; la Belgique, 378; l'Autriche, 747; les États-Unis d'Amérique, 5,800. Nous étions encore plus en retard sous le rapport des lignes en construction.

Il n'entre pas dans mon cadre de rechercher les causes qui nous avaient empêchés de marcher aussi rapidement que nos voisins. Cette question est étudiée dans l'ouvrage de notre regretté compatriote M. Audiganne, *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans.*

réorganisation militaire, tandis que Paris, relevant ses ruines, se préparait à poursuivre l'exécution des projets grandioses qui avaient commencé sa transformation. Pour que des résultats aussi extraordinaires aient pu être obtenus, il faut que pendant ces trente années les arts de la paix aient été cultivés plus fructueusement dans notre pays que chez les peuples qui nous entourent. Or le grand fait industriel de cette période est l'établissement des chemins de fer, opération dans laquelle nous avons adopté une marche différente de celle qui a été suivie exclusivement en Angleterre, et plus ou moins chez les autres peuples. Je ne vois pas d'autre question considérable dans laquelle nous ayons suivi une direction qui nous soit propre. Nos chemins de fer, par l'importance des capitaux qu'ils ont utilement employés, par l'essor qu'ils ont donné à l'agriculture et à l'industrie, dans toutes les parties de la France, à l'aide de tarifs judicieusement et progressivement abaissés, ont eu *dès l'origine* les plus heureuses conséquences pour la fortune publique. Bien loin d'obtenir immédiatement un résultat analogue, l'Angleterre s'est trouvée pendant près de dix années engagée dans des difficultés financières qui, sans l'étendue incomparable de ses ressources, auraient pu avoir les plus graves conséquences pour sa prospérité. « Les Anglais, dit M. Paul Boiteau, ont sacrifié des capitaux immenses, comme ils le pouvaient seuls, pour jouir du bénéfice de la liberté et de la concurrence des voies ferrées. Le sacrifice a été vain. Par la force des choses, on ne saurait trop le répéter, la lutte des lignes, après avoir coûté bien cher et sans avoir procuré au commerce et à l'industrie un bon marché de longue durée dans les transports, n'a abouti qu'à l'établissement d'un monopole sans frein au profit des compagnies victorieuses de leurs rivales. »

Les résultats ont été les mêmes aux États-Unis. Dans ces deux pays des sommes énormes ont été dévorées par la concurrence [1].

[1] Dans sa déposition à une enquête parlementaire dont je parlerai plus loin, le secrétaire de l'Association des maîtres de forges du sud du Staffordshire évalue à cent millions sterling le capital dévoré par la concurrence. Les Anglais auraient dépensé deux milliards et demi au delà du nécessaire, pour obtenir les facilités dont ils jouissent. Cette évaluation a été adoptée par quelques publicistes. — Une note

Jusqu'à ces derniers temps, l'importance des résultats obtenus en France n'avait pas été sérieusement contestée. L'Assemblée nationale réunie après nos désastres a eu trois fois à se prononcer sur la constitution du réseau français, et toujours elle a approuvé le système dans son ensemble. Dans un rapport fait le 12 décembre 1873, M. de Montgolfier déclarait « que l'œuvre de la constitution du réseau national a été sagement conçue, sagement exécutée, et qu'elle fait grand honneur à ceux qui l'ont inspirée et conduite. » Le regretté M. Cézanne disait dans un rapport en date du 3 février 1870 : « La marche suivie dans le passé a présenté des avantages assez considérables pour faire accepter quelques inconvénients.... Si l'on s'en était tenu au régime du *laissez-faire* qu'on réclame aujourd'hui, on aurait peut-être, il est vrai, trois lignes se partageant le trafic de Paris à Marseille, mais qui donc aurait construit ces 2,800 kilomètres de lignes improductives sur lesquelles la ligne actuelle de Paris à Marseille déverse annuellement un tribut de 50 millions? » Enfin, dans un rapport déposé le 13 juin 1874, M. Krantz, qui dans diverses circonstances s'est montré bien sévère pour les principales compagnies, déclare au nom de la grande majorité d'une commission, que la constitution actuelle des sociétés de chemins de fer assure au pays des avantages réels, et que la concurrence qu'on réclame présenterait de graves inconvénients et aboutirait à de grands mécomptes [1].

La nouvelle chambre ne s'est pas prononcée d'une manière aussi

écrite le premier mars 1876, par M. de Franqueville, contient les renseignements suivants sur les chemins de fer en faillite aux Etats-Unis :

« Le nombre des compagnies tombées en faillite au 31 janvier 1876, s'élevait à 125.

» Leur passif en obligations seulement était de..... 4,155,028,624 fr.

» Sur ce chiffre, il a été fourni par les Américains..... 2,824,728,624

» Par les étrangers..... 1,330,300,000

» Ce calcul néglige le capital-actions entièrement perdu, ainsi que les augmentations passagères attribuées aux obligations par les spéculateurs ou leurs dupes. » (*M. de Franqueville, sa vie, ses travaux*, par M. F. Jacqmin).

Ce renseignement aura de l'importance près des personnes qui savent avec quel soin M. de Franqueville réunissait des renseignements sur les chemins de fers étrangers.

[1] Voir le Mémoire de M. Aucoc dans la *Revue de législation*.

formelle, mais en adoptant l'amendement de M. Allain-Targé, elle a montré qu'elle voulait compléter notre réseau suivant les principes qui ont présidé à son établissement.

L'organisation de nos compagnies a été très-remarquée à l'étranger. A peine le fonctionnement des principales d'entre elles était-il connu, que de différentes parties de l'Europe on cherchait à s'assurer le concours des personnes qui y jouaient un rôle et à imiter le système.

L'Angleterre et les peuples qui ont adopté plus ou moins complétement sa manière d'agir, possèdent plus de kilomètres de chemins de fer que nous, tant pour une même étendue de territoire que pour une même population. A l'aide de ce rapprochement, on cherche à établir que nous sommes dans une position d'infériorité.

Lorsqu'un jury d'agriculture veut apprécier une irrigation, il ne se contente pas de comparer la longueur des rigoles à l'étendue du domaine ; il constate tout d'abord les produits obtenus, parce que le problème est d'avoir des récoltes et non pas de faire des rigoles. Il examine ensuite comment les ouvrages sont établis eu égard à la quantité d'eau dont on dispose, à la forme du terrain et à la nature des cultures.

Les différents chemins de fer qui desservent une région doivent être tracés d'après un plan d'ensemble et construits avec les limites de pente et de courbure qui conviennent à leurs divers rôles. Un réseau est une œuvre d'art comme une irrigation, et on doit mesurer son importance par les richesses qu'il produit et non par la longueur totale des chemins qui le composent.

Il est tout naturel qu'un ensemble de lignes construites par des compagnies concurrentes présente un plus grand développement qu'un réseau établi pour être exploité avec unité. C'est, dans le premier système, un vice et non pas un indice de supériorité.

La longueur ne doit même pas être prise pour mesure de l'utilité, lorsque l'on a opéré d'après les mêmes principes pour le fonctionnement des compagnies, parce qu'un territoire peut être des-

servi de manières très-inégales par des réseaux ayant le même développement [1], et parce qu'il y a un degré d'extension auquel correspond le maximum d'utilité.

Dans un chemin de fer, la longueur est regardée par quelques personnes comme le seul élément qu'il y ait à considérer. On dit les prix kilométriques auxquels les diverses sociétés ont construit des chemins, sans s'inquiéter de faire connaître s'ils sont à simple ou à double voie [2], quels sont les rayons des courbes et les limites des déclivités, si les gares ont été établies en vue d'un grand trafic [3], si les difficultés locales étaient considérables, et comment elles ont été surmontées. Des raisonnements fondés sur de semblables appréciations conduisent souvent à des conclusions peu exactes. On a parfaitement raison de faire dans beaucoup de cas des chemins à bon marché, mais il est impossible de comparer sous le rapport de la dépense d'établissement les grandes artères dont les recettes dépassent deux cent mille francs par kilomètre, et les lignes qui n'ont qu'un trafic insignifiant, et auxquelles on devrait tout d'abord apporter de profondes modifications, si l'on voulait diriger sur elles des transports de quelque importance [4].

On arrive à des confusions beaucoup plus grandes, quand on établit sans précaution des raisonnements sur le rapport des dépenses

[1] M. Léon Lalanne a présenté sur cette question des considérations très-judicieuses dans un *Essai sur la théorie des réseaux de chemins de fer*, présenté à l'Académie des Sciences. (*Comptes rendus*, 27 juillet 1863.)

[2] Certains chemins sont établis à une voie d'une manière définitive ; sur d'autres toutes les mesures ont été prises pour le placement ultérieur d'une seconde voie. Il y a une foule de distinctions à faire.

[3] Les dépenses pour les grandes gares sont énormes sur les lignes importantes et nulles sur celles d'un faible trafic. Dans la séance de l'Assemblée du 29 juin 1875, M. Caillaux, alors ministre, a présenté à ce sujet des rapprochements très-intéressants, et signalé sur la comparaison des dépenses kilométriques de chemins d'ordres différents, des confusions étranges qui sont la base d'opérations déloyales.

[4] Dans notre région on cite souvent la ligne de Poitiers à Saumur comme un modèle de construction économique; je ne conteste nullement le mérite des ingénieurs qui l'ont établie, mais si l'on voulait qu'elle devînt de quelque utilité pour le pays qui s'étend sur la rive droite de la Loire, il faudrait lui faire franchir ce fleuve et la relier au chemin de Tours à Nantes.

aux recettes d'exploitation. Toutes choses égales d'ailleurs, la dépense de construction est proportionnelle à la longueur du chemin; dans l'exploitation, il n'y a de proportionnalité nulle part.

D'après ce mode d'évaluation, si deux compagnies faisaient la même dépense pour transporter sur des chemins identiques des tonnages égaux et composés des mêmes éléments, l'une en demandant au commerce les prix ordinaires, l'autre ne devant son trafic qu'à des réductions dans le tarif, cette dernière ayant des recettes plus faibles et des dépenses égales serait réputée moins habile dans l'exploitation.

Toutes les questions relatives à l'industrie des chemins de fer dépendent essentiellement de la disposition des réseaux, et de la manière dont ils sont exploités. Lorsque l'on néglige ces considérations, les circonstances les plus simples deviennent incompréhensibles.

Les lettres adressées de Saint-Nazaire à Brest et à la Rochelle, passent, les premières par le Mans, et les autres par Tours. L'administration des postes peut ainsi les faire voyager par des express, et les faire arriver plus promptement que si elle les acheminait par les trains omnibus qui partent le matin de Nantes dans les directions de Lorient et de la Roche-sur-Yon. Ces trains ne reçoivent que les lettres peu nombreuses déposées après le départ du train-poste du soir [1].

On dirige souvent les colis de grande vitesse par les mêmes itinéraires que les lettres [2]; les voyageurs pressés les prennent

[1] Toute accélération qui ferait parvenir les lettres à une heure où elles ne pourraient être distribuées est inutile. D'après cette considération, on a adopté certains parcours qui retardent, il est vrai, l'arrivée, mais sans inconvénient, et permettent de diminuer le travail des bureaux.

A Donges, les lettres parties le matin de Paris, et presque toutes celles qui viennent de l'étranger, arrivent par Saint-Nazaire, bien que le train qui les porte dans cette ville s'arrête à Donges.

[2] Les colis de grande vitesse sont expédiés de Nantes à Bordeaux, au choix des expéditeurs, par la Rochelle ou par Tours. Le prix est plus élevé dans ce dernier itinéraire, et cependant on le préfère quelquefois.

Lorsque le colis est déposé à la gare de Nantes, après le départ du dernier train

aussi quelquefois, malgré l'augmentation de dépenses qui en résulte ordinairement.

Le trajet de Nantes à Paris est plus rapide et moins dispendieux par Le Mans que par Tours, cependant la présence de coupés dans les trains qui suivent la seconde direction, engage quelques personnes à la prendre. Bien d'autres considérations conduisent dans diverses circonstances les voyageurs à s'éloigner de la ligne la plus courte.

Il y a pour les marchandises des circuits de moindre dépense, comme pour les voyageurs des circuits de plus grande vitesse. On trouve souvent un avantage réel à dégager promptement les wagons des lignes de second ordre, pour leur faire suivre des chemins peut-être un peu plus longs, mais d'un meilleur profil, et sur lesquels les changements de direction sont moins nombreux. Lorsque les mailles des réseaux auront été resserrées, le plus court trajet se composera souvent d'une série de petites lignes en lacet.

Quand une compagnie possède toutes les lignes d'une région, elle dirige un même courant de marchandises par des villes différentes, suivant les circonstances. Elle peut ainsi éviter les encombrements, rendre les réparations plus faciles en supprimant les trains facultatifs sur les chemins où des ateliers sont établis, retarder de quelques années l'établissement d'une seconde voie sur une ligne dont la voie simple est déjà chargée d'un assez grand trafic. L'unité dans l'administration donne une foule de facilités, qui se traduisent toujours par une augmentation dans le produit net et permettent d'abaisser les tarifs d'une manière utile et durable.

On a parlé de détournements que certaines compagnies feraient de leur nouveau réseau qui est garanti à l'ancien qui ne l'est pas, mais on doit remarquer que, le déversoir fonctionnant en même temps que la garantie, toutes les augmentations dans le produit net de l'ancien réseau sont reportées au nouveau et lui appartiennent

des Charentes, c'est-à-dire après deux heures du soir, suivant qu'on le dirige par Tours ou par la Rochelle, il arrive le lendemain à Bordeaux à sept heures du matin ou à sept heures du soir. Le trajet le plus long présente dans ce cas un avantage évident.

d'une manière aussi complète que si elles étaient venues directement par les recettes. Un détournement actuel ne pourrait avoir une influence quelconque que s'il accroissait le produit net de l'ancien réseau d'une somme supérieure à celle qui est déversée.

Afin que cet inconvénient ne puisse pas se présenter, on a eu soin de réunir dans un même réseau toutes les lignes qui pouvaient se faire une concurrence sérieuse. Pour la compagnie d'Orléans, une convention spéciale, passée en 1863, a modifié dans ce but la composition des réseaux. Le produit du déversoir de cette compagnie atteint maintenant onze millions [1] ; il a beaucoup varié, mais à toute époque il a notablement dépassé la somme qui aurait pu être reportée du nouveau réseau sur l'ancien par des détournements.

Si les compagnies accroissaient ainsi leurs bénéfices par des opérations irrégulières, les dividendes augmenteraient avec le

[1] 11,400,000 francs en 1875.

Quelques personnes disent que les grandes compagnies règlent à leur gré leurs comptes avec l'État, et que le contrôle du gouvernement est complétement illusoire. Je renvoie les lecteurs qui voudraient étudier cette question considérable aux mémoires de MM. Aucoc et de Lebry, et notamment à une note très-substantielle insérée par ce dernier dans le *Journal des Economistes* (septembre 1876).

Tous les actes des six compagnies sont surveillés par le service du contrôle. Leurs comptes, tant pour la construction que pour l'établissement, sont soumis, d'une manière permanente, à des inspecteurs des finances délégués pour ce travail. Leur contrôle s'exerce suivant les règles de la comptabilité publique ; ils déterminent le chiffre des dépenses, et la nature des imputations qu'on doit en faire. Les rapports de ces inspecteurs sont transmis à des commissions spéciales composées de hauts fonctionnaires. Chaque commission, présidée par un des vice-présidents du Conseil d'État, s'occupe d'une compagnie. Le réglement annuel est arrêté, sur l'avis de la commission, par une décision ministérielle qui est obligatoire, sauf recours au Conseil d'État.

Ces opérations sont laborieuses et délicates, mais nos habiles inspecteurs des finances n'en sont pas effrayés; plusieurs d'entre eux ont montré dans leur accomplissement une sagacité qui est très-appréciée.

Les fonctionnaires spécialement attachés au contrôle sont rétribués sur des impositions spéciales payées par les compagnies.

J'ai entendu dire plusieurs fois, mais d'une manière assez vague, que les commissions de comptabilité laissaient figurer dans les dépenses de l'exploitation des frais de divers genres qui ne se rattachent pas directement aux opérations régulières des compagnies. Je ne peux qu'exprimer le désir que la jurisprudence des commissions soit bien connue et que leurs travaux reçoivent une certaine publicité.

développement du réseau. Or, voici les renseignements que fournit à ce sujet M. Christophle, dans son discours du 20 mars 1877 :

« En 1859, le Nord touche 65 fr. 50 ; en 1875, 66 francs.

» L'Est touche 38 fr. 75 en 1859 ; en 1875, il touche 33 francs, c'est-à-dire que le dividende a diminué.

» L'Ouest, en 1859, donne un dividende de 37 fr. 50 ; en 1875, son dividende est de 35 francs.

» L'Orléans donne un dividende de 56 francs en 1865 ; — je prends cette date de 1865 parce qu'il y a eu alors dédoublement des actions ; — aujourd'hui, le dividende est de 56 francs.

» Le Paris-Lyon-Méditerranée offre, en 1859, un dividende de 63 fr. 50 ; ce dividende est aujourd'hui de 55 francs. »

Le ministre ajoute : « Voilà, Messieurs, cette prétendue augmentation du revenu réservé, dont les compagnies, disait-on, s'étaient enrichies ; elle se traduit en une diminution constante depuis 1859. »

L'expérience montre que lorsque les chemins qui existent dans une même région et qui forment par leur nature un seul réseau, appartiennent à des Compagnies différentes, l'unité tend à s'établir par des ententes et des fusions quelquefois spontanées, mais souvent précédées de luttes dans lesquelles on voit se produire tous les effets de la concurrence. Parmi les personnes qui se sont occupées de cette question dans ses détails, quelques-unes ont voulu y introduire des considérations de loyauté. Je ne veux pas me placer à ce point de vue. Je doute qu'on trouve, en quelque pays que ce soit, une compagnie de chemin de fer qui, étant en possession d'un trafic avantageux et pouvant le conserver en grande partie, le remette volontairement et sans compensation à une nouvelle société qui aurait ouvert une ligne plus courte [1]. Je n'approuve ni ne blâme ; je ne veux pas rechercher quels sont les principes de morale applicables

[1] Dans le nombre des détournements récemment signalés, il y en a qui paraissent peu possibles, et qui doivent faire croire à des erreurs dans la désignation des villes. Comment admettre que la Compagnie de l'Ouest fasse passer par Paris les wagons venant du Havre, de Dieppe, de Fécamp et de Rouen, à destination de Gisors, plutôt que de les diriger sur Serqueux ? Comment expliquer qu'on lui conseille de remettre à un chemin de fer partant de Pont-de-l'Arche, les marchandises expédiées de Dieppe

dans la circonstance, et me bornant à protester de mon respect pour la loyauté commerciale, je restreins mes études aux conditions réelles et pratiques du mouvement industriel[1].

J'ai entendu dire qu'à l'aide de la garantie, une compagnie peut faire des concurrences dont l'État paie les frais, et dont elle recueille ensuite les bénéfices. Il n'en est rien.

Les garanties ne sont pas absolues; elles ne constituent que des avances à quatre pour cent d'intérêt simple. Une opération de concurrence considérée dans son évolution entière, ne peut être favorable à une compagnie qu'autant qu'elle rapproche le moment où le remboursement aura été terminé. Or il est utile à l'État comme à la Compagnie que l'on arrive promptement à cette époque, et que l'on entre dans la période du partage des bénéfices. L'antagonisme que l'on suppose n'existe donc pas.

J'examinerai plus loin la question de savoir si, en fait, les prix sont relevés au détriment du public, après la cessation de la concurrence.

Les avantages accordés à une compagnie ne sont pas des faveurs, mais la condition expresse sous laquelle elle a accepté différentes charges minutieusement stipulées dans les actes de la concession. En dehors de ces engagements spéciaux elle est soumise en tout aux règles du droit commun.

On ne peut éviter les détournements de concurrence qu'en adoptant une formule absolue, telle que celle de la ligne la plus courte, ou en donnant à une autorité le droit de fixer les itinéraires. Dans l'une de ces solutions comme dans l'autre, il faut établir des règles précises pour la création de services communs obligatoires et im-

à Gisors, quand elle possède entre ces deux villes un chemin direct parcouru par de nombreux trains?

[1] Beaucoup de personnes disent que la Compagnie des Chemins de fer Nantais fera concurrence à la ligne actuelle de La Roche-sur-Yon à Nantes, par celle qu'elle fait construire entre ces deux villes. J'ignore complétement quelles sont les intentions de la Compagnie nantaise, mais j'ai remarqué que ce projet de concurrence n'était nullement considéré comme déloyal, bien que le chemin par Machecoul doive être plus long que celui qui existe maintenant.

poser des tarifs. Des compagnies soumises à de semblables conditions, et exploitant des lignes situées dans la même région, n'auraient ni indépendance les unes par rapport aux autres, ni liberté dans leur gouvernement intérieur. Elles s'entraveraient sans pouvoir se faire la moindre concurrence. Il me semble qu'en cherchant à concilier deux systèmes contraires, on est arrivé à réunir leurs inconvénients, sans conserver aucun des avantages qui leur sont propres. Je ne crois pas que des combinaisons de cette nature aient jamais été appliquées. On n'invoque en leur faveur aucun succès partiel [1].

Le principe de la ligne la plus courte adopté d'une manière générale aurait les conséquences les plus graves. Si des considérations d'intérêt local conduisent à établir un chemin de fer d'Étampes à Blois ou de Blois à Châtellerault, le trafic de Paris à Bordeaux et à la Rochelle devra-t-il prendre cette voie, sans que la compagnie d'Orléans qui a besoin des produits de sa ligne la plus importante pour diminuer les garanties que l'État lui paie chaque année et les rembourser plus tard, reçoive une compensation ? Le gouvernement a plusieurs moyens de rendre les anciens réseaux improductifs. S'il les emploie, il travaillera contre les intérêts de son propre budget, il détruira le crédit des compagnies actuelles, et se mettra dans l'impossibilité d'en constituer de sérieuses.

Ce dernier résultat se produira d'une manière certaine, si l'État prend à l'égard des Compagnies des mesures contraires à l'équité, si, par exemple, il transporte arbitrairement à quelques-unes d'entre elles des trafics qui devaient naturellement appartenir à d'autres.

JULES DE LA GOURNERIE.
Membre du Conseil général de la Loire-Inf^re.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Tout ce que je dis se rapporte à une clause qui serait imposée. Le principe de la ligne la plus courte peut parfaitement être adopté par des compagnies qui ne veulent pas se faire concurrence, et qui règlent d'ailleurs toutes les conditions essentielles de l'exploitation. Si les lignes étaient établies dans des conditions très-différentes, il serait juste de réduire chaque section à une longueur horizontale équivalente sous le rapport de la traction.

ARMAND DE RICHELIEU

ÉVÊQUE DE LUÇON *

III

Avant de quitter sa ville épiscopale pour assister aux Etats-Généraux, Richelieu avait fini par rendre habitable une petite partie de l'évêché et y avait fixé sa demeure. A son retour, il trouva si endommagé ce qu'il avait imparfaitement réparé, qu'il fut obligé encore une fois de chercher gîte ailleurs. Le 20 novembre 1617, le chapitre, gémissant sur la position faite à l'évêque, lui céda une maison touchant à l'évêché. Richelieu s'y établit, et appliqua sans mesure l'activité de son esprit au gouvernement de son diocèse.

C'est par erreur que M. Guizot dit que Richelieu reçut l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon en juin 1617 [1]. Il ne reçut l'ordre de quitter Luçon que le 7 avril 1618, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses *Mémoires*.

Une lettre du 23 décembre 1617, datée de Luçon et adressée au provincial des Pères Capucins, nous le montre tout occupé de la fondation d'un hôpital. Après en avoir conféré avec le R. P. Honoré et le R. P. Joseph, il espère que les Capucins voudront bien prendre la direction de l'hôpital ; mais il les prie de se hâter, de peur que le zèle de ceux qui coopèrent à l'œuvre ne se ralentisse.

* Voir la livraison de mai 1877, pp. 350-364.

[1] *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Les capucins acceptèrent. Richelieu et le Chapitre acquirent un nouveau titre à la reconnaissance des habitants de Luçon.

Deux ans après, des religieux du même ordre fondèrent une maison à Fontenay, et, quoique cette ville fût alors située hors du diocèse, le chapitre de la cathédrale ne voulut pas rester étranger à cette création, qu'il facilita de tout son pouvoir.

Plus tard, l'hôpital de Luçon passa des mains des capucins en celles des Filles de la Charité. Richelieu avait préparé l'introduction des sœurs de Vincent de Paul par l'introduction des Lazaristes dans le diocèse, comme nous allons le voir.

Le prélat avait la plus grande vénération pour le saint qu'on appelait alors M. Vincent: « J'avois déjà une très-grande idée de M. Vincent, disait-il un jour, après avoir conféré avec lui, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis notre dernier entretien. » Aussi, dès que saint Vincent eut fondé la mission de Saint-Lazare, Richelieu, toujours attaché aux intérêts spirituels du Poitou et à ceux du diocèse de Luçon, alors même qu'il n'en était plus évêque, demanda des missionnaires, par acte du 4 janvier 1638, passé à Ruel, insinué et accepté au greffe du Châtelet, au greffe du bailliage et siége présidial de Tours et de Loudun dans le cours de la même année [1]. Il obtenait dix missionnaires, dont sept pour le duché de Richelieu et le diocèse de Poitiers, et trois pour le diocèse de Luçon. Ce ne fut qu'en 1645, sous Mgr de Nivelle, second successeur de Richelieu [2], que les Lazaristes s'établirent difinitivement dans ce dernier diocèse. Les Filles de la Charité prirent la direction de l'hôpital. Saint Vincent de Paul vint à Luçon en 1649 pour y voir et y consolider ses œuvres.

Si Richelieu prenait un tel soin de son diocèse, alors qu'il n'en avait plus la responsabilité, quels soins ne donna-t-il pas à son troupeau, tant qu'il en eut la garde. Quand on étudie attentivement et sans parti pris cet homme si grossièrement calom-

[1] *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par M. l'abbé Maynard, chanoine de Poitiers.

[2] Pierre de Nivelle fut évêque de Luçon de 1635 à 1660. Le successeur immédiat de Richelieu fut Mgr de Bragelongne, qui gouverna le diocèse de 1624 à 1635.

nié par ses rivaux et ses ennemis, on voit que, s'il ne fut pas scrupuleux dans les petites choses, que, s'il put quelquefois se faire illusion dans les grandes, il n'en conserva pas moins le sentiment du devoir et n'en plia pas moins sa volonté si forte sous l'obligation du précepte clairement reconnu ; on voit encore qu'animé d'un véritable zèle, il ne se borna pas toujours à faire ce qui était rigoureusement commandé, et qu'il sut prendre sur sa fortune et se dépenser lui-même pour les intérêts du bien et la gloire de Dieu.

C'est la cathédrale, c'est l'évêché, c'est le séminaire qu'il restaure ou bâtit en grande partie à ses frais; c'est l'hôpital, qu'il fonde; ce sont les églises paroissiales, qu'il s'efforce de relever dans tout le diocèse; c'est une maison de missionnaires, qu'il institue : voilà une partie de ses œuvres.

Cependant sa plume n'est pas inactive. Outre une foule d'opuscules qu'il jette dans le public, il fait imprimer, en 1617, année où il se trouvait encore à Luçon, un ouvrage de controverse intitulé : *Les principaux points de la foi catholique, défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton.*

Ce livre, qu'on a traduit en latin, et dont on a fait un grand nombre d'éditions, a été critiqué, non peut-être sans que la passion s'en soit mêlée, par quelques catholiques, qui ne l'ont pas trouvé assez substantiel, et n'en a pas moins converti bon nombre de protestants. Parmi ceux-ci se distingue Jacques de Coras, qui, en sa qualité de ministre, voulut réfuter les arguments de l'évêque, et se convainquit, en les étudiant, de la fausseté de la religion prétendue réformée. Il abjura entre les mains de l'évêque de Montauban et publia les motifs de sa conversion.

« Richelieu, dit M. Guizot, ne paraissait préoccupé que des fonctions de son ministère; il présidait des conférences; il publia contre les protestants un traité, intitulé : *De la perfection du chrétien.* Luynes ne voulut pas croire à ces préoccupations exclusivement religieuses; il insista auprès du roi pour que Richelieu ne vécût pas constamment dans le voisinage de la reine-mère, et ....

il lui fit donner l'ordre de se retirer dans le comtat d'Avignon. Le pape Paul V se plaignit de ce qu'on exilât l'évêque de Luçon de son diocèse : « Que deviendra, dit-il, la résidence qu'il doit à son évê- » ché et que dira le monde de le voir interdit d'aller où son devoir » l'oblige [1] ? » Le roi répondit qu'il était surpris de la plainte du pape ; que l'évêque de Luçon se trouvait mêlé à des cabales qui contrariaient la politique royale et pouvaient devenir dangereuses pour le repos public. C'était de Luynes qui écrivait par la main de Louis XIII. Plus tard, ce même roi, à qui il fallait absolument un guide, pour ne pas dire un maître, sera heureux de le trouver dans la personne de celui qu'il jugeait d'une façon si sévère.

Richelieu obéit, non sans douleur, mais sans objection. On était dans la semaine sainte, il mit tout au pied de la croix et partit, doublement exilé, exilé de la cour et exilé de son diocèse.

Durant son séjour à Avignon, il ne cessa de protester qu'il ne s'éloignerait pas du lieu de son exil sans consentement du roi et de son ministre. Cependant il n'oublia pas sa charge pastorale. Outre les conseils précieux qu'il donnait à ses prêtres et à ses diocésains, et quelques œuvres doctrinales, il fit un livre d'une grande utilité intitulé : *Instruction du chrétien.*

On ne connaissait pas encore le catéchisme par demandes et par réponses, tel que l'apprennent aujourd'hui les enfants. Cette lacune n'avait pas peu contribué au développement de l'ignorance, et l'ignorance avait puissamment aidé au développement de l'hérésie. Milon d'Illiers, évêque de Luçon, de 1527 à 1552, avait senti la nécessité de donner au peuple un aliment spirituel proportionné à ses besoins et avait ordonné à ses prêtres, qui ne s'acquittaient que très-imparfaitement du devoir de la prédication, de faire la lecture publique d'un livre qu'il leur avait mis entre les mains. Richelieu, qui, lui aussi, savait bien que l'ignorance du peuple est trop souvent due à l'ignorance et au défaut de zèle du clergé, chercha à remédier au mal en publiant son livre.

Mgr de Beauregard, qui ne pèche pas par trop d'admiration pour

[1] *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

Richelieu, critique la première des vingt-huit leçons qui composent l'ouvrage ; mais il ajoute, avec un louable esprit de justice :

« Les autres leçons ont pour objet les douze articles du symbole des apôtres, les commandements de Dieu, ceux de l'Église, les péchés capitaux, l'oraison dominicale, la salutation angélique et les sacrements Cet ouvrage peut être regardé comme un excellent catéchisme. La morale est jointe au dogme. Elle est brève, touchante, et surtout les principes sont clairs et à la portée de tout le monde. L'auteur, qui pénètre l'esprit de ses auditeurs, craint de les ennuyer, et quoique la plus longue de ses instructions ne passe pas dix pages, il ordonne aux curés de la diviser.

» Le livre dont nous parlons est le catéchisme du diocèse de Luçon, mais mis sous une autre forme que celle qui lui a été donnée depuis. [1] »

Le livre est précédé de deux épîtres dédicatoires : la première à ses diocésains, la seconde à ses curés. Elles sont datées du 1er septembre 1618. Il n'y avait guère que quatre mois que le prélat était à Avignon. Il est possible qu'il eût commencé son travail avant de quitter Luçon ; mais il ne lui fallait pas quatre mois pour le faire tout entier, s'il est vrai, comme le dit l'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils*, qu'il ne lui avait fallu que six semaines pour composer son ouvrage de controverse contre les protestants.

L'*Instruction du chrétien* parut en 1619, chez Antoine Mesnier, à Poitiers. Elle eut vingt-quatre éditions, dont la dernière en 1656. Elle fut traduite en arabe, en basque et en latin.

Dans sa lettre aux curés de son diocèse, Richelieu leur recommande de lire, *distinctement et posément*, tous les dimanches et tous les jours de fête, une leçon de son *Instruction* à la grand'-messe.

[1] Mgr de Beauregard était vicaire général de Luçon avant la Révolution. Il émigra en Angleterre, revint en France pendant la guerre de la Vendée, chargé d'une mission auprès de Charette, dans l'armée duquel il resta quelque temps. Plus tard, il devint évêque d'Orléans. Il a laissé des *Mémoires* et un manuscrit sur l'histoire de l'évêché de Luçon. Ce manuscrit est précieusement conservé dans la bibliothèque de l'évêché.

A la fin de sa lettre, le prélat signe, en prenant vis-à-vis de ses prêtres la qualité de *très-affectionné confrère et serviteur.*

Pendant que l'évêque de Luçon attendait patiemment dans son exil que le roi eût besoin de lui, et, tout en attendant, s'occupait, autant que la distance des lieux le permettait, de l'administration de son diocèse, les événements politiques marchaient et allaient bientôt rendre son intervention nécessaire. Les grands s'étaient détachés de Luynes et avaient pris la reine-mère pour drapeau. Le duc d'Épernon avait fait évader la princesse et l'avait conduite de Blois à Angoulême. Le parti du roi et le parti de la reine avaient chacun une armée. Une escarmouche avait eu lieu près des Ponts-de-Cé. Les soldats de la reine avaient été vaincus.

Parmi les grands, plusieurs se décidèrent à tenter une réconciliation entre le roi et sa mère. Le roi entrait parfaitement dans ces vues. Le tout était de fléchir le cœur hautain de la reine. Un seul homme semblait avoir assez d'empire sur elle pour atteindre le but : c'était Richelieu. Le Père Joseph était resté l'ami du prélat et un des conseillers de la cour. Sur son avis, on députa à la reine l'abbé de la Cochère, doyen du chapitre de Luçon, prêtre entièrement dévoué à son évêque. L'abbé de la Cochère n'eut pas de peine à faire comprendre à la reine que l'homme le plus capable d'accommoder ses affaires était l'évêque de Luçon, et qu'avant toute chose, il fallait demander son rappel [1]. La reine adopta sans peine cette idée, agit en conséquence, et, peu de temps après, Richelieu recevait du roi une lettre qui devait lui servir de sauf-conduit.

Richelieu quitta le lieu de son exil et, le 10 août 1619, il conclut entre le roi et la reine un traité de réconciliation. Puis il alla trouver le roi pour préparer l'entrevue entre la mère et le fils. Le prélat resta à la cour, où il luttait sourdement contre le duc de Luynes, en favorisant les desseins ambitieux de la reine-mère, tandis que de Luynes luttait sourdement contre lui en le rendant autant que possible odieux au roi. C'est à cette influence du duc-ministre que l'on attribue la lettre par laquelle Louis XIII supplia le pape Paul V

[1] *Histoire du Père Joseph du Tremblay.*

de ne pas donner le chapeau de cardinal à l'évêque de Luçon. Ceci se passait en janvier 1621 ; au mois de décembre de la même année, le duc de Luynes, qui n'avait du guerrier que le titre de connétable, mourait de chagrin, dit-on, après avoir vainement essayé d'enlever Montauban aux calvinistes.

La mort de Luynes fut le signal d'un changement complet de politique. Richelieu, maître de la situation, reçut, le 5 septembre 1622, le chapeau de cardinal, et ce fut Louis XIII qui lui remit la barrette.

Les protestants, fiers des places fortes que leur laissait l'édit de Nantes, formaient comme un Etat républicain au sein même du royaume de France et ne cessaient de s'agiter dans l'intention de transformer le royaume en république; le feu de la guerre civile désolait de nouveau les provinces, notamment la Saintonge et le Poitou. Le 1er mars 1622, Luçon fut pillé par Soubise, qui dévasta la cathédrale et enleva les archives de l'évêché. Il brûla une partie des papiers [1]. Le roi, obligé de se mettre à la tête de ses troupes, vainquit Soubise à Riez, chanta le *Te Deum* à Apremont, séjourna à Sainte-Hermine et quitta le Bas-Poitou en passant par Fontenay. Nous ne pouvons entrer dans les détails. Richelieu, en attendant qu'il mît fin, en 1628, à la guerre civile par la prise de la Rochelle, secondait de tout son pouvoir les efforts du roi contre les intrigues, les prétentions et les révoltes de l'hérésie.

La dame douairière de Rohan, mère de Henri de Rohan et de Soubise, soufflait de son château du Parc l'esprit de l'erreur et de la révolte sur les contrées voisines. Elle tenait les églises de Vendrennes et de Mouchamps converties en temples calvinistes. Un

[1] D'après Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, Luçon se serait racheté du pillage moyennant une forte rançon. Mgr de Beauregard et Thibeaudeau, auteur de l'*Histoire du Poitou*, disent formellement le contraire. Il est possible que Soubise, après avoir beaucoup pillé, ait reçu une forte rançon à la condition qu'il ne pillerait pas davantage. Le pillage de Luçon n'en reste pas moins un fait constant. Soubise, le chef des républicains calvinistes dans la Saintonge et le Poitou, exerça ses ravages non-seulement à Luçon, mais dans tout le pays environnant. Il est encore certaines traces de ses méfaits qui demeurent. En les montrant, les paysans nous disent tristement : *Ce sont les Soubises qui ont passé là.*

arrêt du 16 février 1623 lui fit lâcher prise. Il fallut qu'un autre arrêt, du 11 septembre 1624, rétablit le culte divin dans l'église de Mouchamps et défendît aux protestants de troubler le curé dans l'exercice de ses fonctions et dans la perception de ses droits.

Richelieu avait provoqué ces mesures. Lorsque la dernière arriva, il s'était démis de son évêché. Voici sa lettre d'adieu au chapitre de la cathédrale :

Messieurs, ç'a esté à mon grand regret que je me suis démis de mon évêché, pour ne pouvoir y rendre en personne l'assiduité que mon devoir désiroit de moi. Mais les lois de la conscience m'y ayant obligé, je me suis étudié à transporter ce bénéfice à une personne dont vous pourriez recevoir de la consolation et qui peut apporter, quand et quand, en l'exercice de sa charge, le soin et la vigilance nécessaires. Une chose me suis-je réservée que je conserverai inviolablement, savoir : le contentement d'avoir esté longtemps chef d'une compagnie, au bien et au mérite de laquelle j'ai, dès le commencement, voué mon cœur et mon affection, et de plus la volonté immuable de vous servir ès occasions, avec autant de zèle que jamais, désirant vous faire ressentir de ce transport, cet avantage que pour un esvêque vous soyez assuré d'en avoir deux : et celui qui vous assistera par sa présence, et moi qui, bien qu'absent, aurai toujours le même esprit de charité pour vous et la même passion à rechercher vos intérêts, que j'ai ci-devant témoignée. L'inclination que vous avez de tout temps montrée à m'aimer, vous porte, je m'assure, à me rendre la pareille et à vous souvenir de moi en vos prières publiques et privées comme je vous supplie d'affection. Pour vous y convier, je donne à vostre esglise la chapelle entière avec laquelle j'avois accoustumé de vous assister ; je vous ai aussi obtenu une décharge des décimes que je vous envoie pour preuve de ce que je désirois faire pour vous en plus importante occurence et du désir que j'ai, qu'ayant place en vos cœurs, vous vous souveniez de moi au chœur de vostre esglise, et que vous croyez que je suis très-entièrement, Messieurs, vostre bien affectionné à vous servir, en toutes occasions,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

A Fontainebleau, le 16 janvier 1623.

Richelieu se réserva une rente de 6,000 livres sur les revenus de l'évêché qu'il abandonnait : c'était le tiers du revenu total de cet évêché. Disons à sa décharge que plus tard il réduisit cette rente à 5,000 livres et qu'il finit même par y renoncer.

N'étant plus évêque de Luçon, il se servit de sa fortune et de son

crédit pour terminer les travaux de restauration commencés à la cathédrale et à l'évêché. La façade principale de ce dernier édifice, rebâtie par lui, porte ses armes, comme le portail porte celles du cardinal Louis de Bourbon, comme les murs de la bibliothèque portaient autrefois celles de Milon d'Illiers. On voyait dans l'ancien évêché, avant la refonte malheureuse qui en a été faite par l'architecte du gouvernement [1] sous l'épiscopat de Mgr Delamarre, la chambre de Richelieu que M. Marionneau a parfaitement décrite dans un récent et remarquable article [2]. Nous n'en parlons après lui que pour en déplorer la disparition. Richelieu continua jusqu'à sa mort à témoigner l'affection la plus sincère et la plus vraie à son ancien diocèse. Dans son testament fait à Avignon et daté du 12 février 1619, il donnait au chapitre une croix, un calice, des burettes, une cuvette, six chandeliers, un bénitier avec son goupillon, deux beaux vases, deux bassins, deux grandes châsses, une clochette, une boîte à hosties, le tout en vermeil; de plus, sa crosse, ses ornements et trois tentures de tapisserie de Flandre pour tapisser le chœur de la cathédrale. C'était toute sa chapelle. Richelieu maintint son testament, qui obtint son effet. Malheureusement la cathédrale ne put conserver ces richesses. Dans une circonstance où le gouvernement demanda des subsides au clergé, vers la fin du règne de Louis XIV, ou au commencement de celui de Louis XV, la crosse du cardinal et d'autres objets précieux furent envoyés à la monnaie pour satisfaire aux exigences du fisc.

Richelieu fut sacré en 1607. Il arriva en 1608 à Luçon. Il se démit en 1623. Pendant son épiscopat, il résida régulièrement dans son diocèse, quand les affaires de l'Etat ne l'appelèrent pas à la cour ou ne le forcèrent pas d'habiter Avignon. Tout modeste qu'était ce diocèse, il s'y attacha et en prit un soin constant et assidu. Ni les préoccupations politiques, ni son séjour dans des lieux éloignés, ne purent éteindre son zèle. Alors qu'il n'en était plus évêque, il s'occupait encore des intérêts du diocèse de Luçon.

[1] Nous disons architecte du gouvernement et non architecte diocésain, pour que la responsabilité de ce qui a été fait à l'évêché de Luçon, sous Mgr Delamarre et depuis, retombe sur le gouvernement de qui dépend l'architecte, et non sur l'autorité diocésaine.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée.* (Août 1876).

Il releva les murs du sanctuaire; il restaura, plutôt au profit de ses successeurs qu'au sien propre, le palais épiscopal; il instruisit son clergé et le fortifia autant par son exemple que par sa parole; il ouvrit aux lévites un séminaire; il prépara de nouvelles générations sacerdotales; il appela dans son diocèse les apôtres de saint François et ceux de saint Vincent; il offrit un asile aux pauvres malades; il laissa à sa cathédrale restaurée ses vases sacrés et à son peuple des livres où la saine doctrine était opposée au poison de l'hérésie. Il fut évêque et bon évêque. Il n'entre pas dans notre plan de le considérer comme ministre.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

Lettres d'Armand de Richelieu, évêque de Luçon, à Mme de Bourges.

I

Madame, ayant permis à Corbonnier de faire un tour à Paris, pour quelques affaires, j'ay esté bien ayse d'avoir ceste occasion de vous assurer que si j'ay esté paresseux à vous escrire, ce n'est pas toutesfois que je n'aye la mémoire que je doits avoir de vous, mais bien le peu de commodité qui se présente d'escrire comme on voudroit; car bien que nous ayons des messagers ordinaires, il ne faut que manquer d'une heure, pour perdre l'occasion d'envoyer ses lettres; je ne veux point tant m'excuser, que je n'advoue estre un peu beaucoup paresseux; mais cela n'empesche pas que je ne recognoisse les obligations que je vous ay et que je ne souhaiste les moyens de m'en revancher. Je songe, sur ma foy, tous les jours à marier Madeleine [1], mais il ne se trouve ny gentilhommes ny autres qui ayent de l'argent ny du drap. Nous sommes tous gueux en ce pays, et moy le premier, dont je suis bien fasché, mais il y faut apporter remède, si on peut. Tel que je soye, je suis bien vostre serviteur, mais si inutile que je n'ose me prévaloir de ce titre, que je désire toutesfois me conserver à jamais pour demeurer, Madame, votre serviteur humble,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

II

Madame, j'ai receu les chappes que vous m'avez envoyées, qui sont venues extrêmement belles, et ont esté receues de la compagnie à qui je

[1] C'était probablement une fille ou une nièce de Mme de Bourges (Note de M. de la Fontenelle, auteur de l'*Histoire du monastère et des évêques de Luçon*).

les debvois; je vous ai un million d'obligations, non pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices que ce papier n'en peut porter le nombre. Je suis maintenant en ma baronnie aymé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde; mais je ne puis que vous en dire encore; car tous les commencements sont beaux, comme vous scavez. Je ne manqueray pas d'occupations icy, je vous assure, car tout y est tellement ruiné qu'il faut de l'exercice pour le remettre Je suis extrêmement mal logé, car je n'ay aucun lieu où je puisse faire du feu, à cause de la fumée. Vous jugez bien que je n'ay pas besoin de grand hiver; mais il n'y a remède que la patience.

Je vous puis assurer que j'ay le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable, mais je vous laisse à penser quel est l'évêque? Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ny jardin, ny allée, ny quoi que ce soit, de façon que j'ai ma maison pour prison. Je quitte ce discours pour vous dire que nous n'avons point trouvé dans mes hardes une tunique et une dalmatique de taffetas blanc, qui accompagnoyent les ornements de damas blanc que vous m'avez fait faire; c'est ce qui faist que je croy que cela a esté oublié. Mon aumosnier deffunct dit qu'on vous l'envoya de Noyseau pour faire esternir les épaules, et que peut-estre cela aura esté oublié chez le faiseur d'ornements. Je vous supplie d'en scavoir la vérité, afin que je sache s'il est perdu ou non; c'est une partie de la succession de deffunt M. de Luçon, car je n'ay trouvé autres ornements de luy que ceux-là.

Il a fallu que j'en aye faist faire d'autres pour la feste, car autrement je n'eusse peu officier. Mais l'espérance que j'ay eue qu'il n'y auroit rien de perdu, m'a faist choisir une autre couleur, affin, que si on recouvre ce qui est égaré, j'en aye de deux couleurs.

Il faut que je vous dise que j'ay accepté le lict de velours de madame de Marconnet, lequel je faits accommoder, ensorte qu'il vaudra 300 liv. Je faits faire force autres meubles, mais il ne manquera une tapisserie; s'il y avoit moyen de changer les pentes de ce lict de deffunt M. de Luçon de soye et d'or, avec une tente de Bergame pareille à celle que vous m'aviez déjà achetée, cela m'accommoderoit fort. Il y a encore à Richelieu quelques pièces dudict lit comme le fond, et que je vous envoyerois. Vous voyez comme je vous escrits de mon ménage, qui n'est pas encore bien garny; mais le temps fera tout.

J'ay pris un gentilhomme pour maistre d'hôtel, qui me sert extrêmement bien et à vostre mosde, sans luy c'estoit mal. Mais je n'ay besoin

que de voir mes comptes ; car, quelque compagnie qui vienne me voir, il scait fort bien ce qu'il faut faire. C'est le jeune Labroue, qui estoit gentilhomme servant de M. de Montpensier. A la fin on trouve tout faist. Tout le monde ne pensoit pas, au commencement, qu'il fist tout ce qu'il faist, mais je vous assure qu'il triomphe. Tout nostre faist va honorablement; car on croit que je suis un grand Monsieur en ce pays. Je vous entretiendrais tout aujourd'huy, mais il se faist tard, ce qui faist que je suis contraint de finir et de vous dire que je suis vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Madame, je vous prie me faire faire un manchon de la moitié des peaux de marthe de M. le commandeur, couvert de velours ras noir, car il faist froit en ces quartiers. Vous me manderez, s'il vous plaist, combien je debvray à mondist sieur le commandeur, pour la moitié de ces peaux.

Madame Magdeleine trouvera ici que je lui baise les mains ; je crois qu'elle sera mariée à ceste heure.

III

Madame, cette lettre vous assurera de mon souvenir et du service que je désirais vous pouvoir rendre, et sans cérémonie, vous prier de me départir toujours votre assistance en mes négociations, auxquelles je pense; méditant déjà mon voyage à Paris, je vous prie de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver une petite tapisserie pareille à celle que vous pristes la peyne de m'acheter, lorsque j'estois malade, c'est-à-dire du prix, car je n'ay pas besoin de grand hyver, ma bourse estant fort foible. Si vous en trouvez une, vous m'obligerez de l'arrester, s'il vous plaist, et, pour cela, j'envoyerai ce qu'il faudra, si elle se trouve devant mon arrivée. Pour de la vaisselle d'argent, M. de Bourges scaist mon intention, qui est d'en avoir, au cas que je puisse tirer l'argent qui m'est deub à Paris; mais sans cela je ne puis rien dire. Pour un logis, je ne scay que faire n'ayant point de meubles à Paris, et les logis estant si chers : si s'en trouve un à bon compte, je le prendrois. Toutefois l'incommodité des chambres garnies estant grande, ainsy que tous les ans, j'espère dorénavant et que cela estant, il faudra que je fasse mes provisions en temps et lieux.

Mandez-moi vostre advis, car il faut que j'advoue que je m'en trouve bien; je vous prie aussi de me mander ce que vaut le vin dans Paris, le muy, d'autant qu'à en faire mener d'icy, il me reviendrait à 17 escus la pipe, rendu en cave. Au cas que vous trouviez que j'en doibve faire mener,

mandez-moy, s'il vous plaist, si on trouveroit où le mettre. Si vous me donnez bon conseil, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut. Et, d'autre costé, tenant de vostre humeur, c'est-à-dire, estant un peu glorieux, je voudrais bien, estant plus à mon aise, paroistre davantage, ce que je ferois plus commodément, ayant un logis à moy.

C'est grande pitié que de pauvre noblesse, mais il n'y a remède : contre fortune bon cœur. Je vous donne beaucoup de peine, je vous en demande pardon, et vous supplie de croire que je suis, Madame, vostre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

Ce 10 juin 1610.

IV

Madame, mettant la main à la plume pour vous escrire, je vous envoye, quand et quand, ce qui vous restoit deub des mises que vous avez faist pour moy; il y a quarante pistoles et vingt sols en monnoye, qui font les quatre cent une livres dont je vous estois demeuré redevable. Passant ces jours derniers par la Melleraye, j'ai appris de mon oncle les traverses que l'on vous donne en vos affaires et ay pris part aux déplaisirs que vous en recevez. Toutesfois vostre contract devant avoir lieu, comme tout chacun l'estime, j'espère que vous serez bientôt hors de l'ennuy dont on trouble vostre repos. Je voudrois avoir moyen de contribuer quelque chose pour vous en tirer, je m'y employerois très-volontiers, et bien que ma bourse ne soit pas garnie comme il faut, si est-ce que là, vous offrant avec ce peu que je puis, je vous prieray de disposer de tout ce qui est mien, comme estant, Madame,

Votre très-humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

A Coussay, ce 28 septembre 1610.

V

Madame, envoyant ce laquais à Paris, j'ai désiré qu'il sceust de vos nouvelles, que je me promets estre telles que je les souhaite. Je me réjouis de vostre voyage des Ardilliers, pour espérer le bonheur de vous voir en mon hermitage de Coussay, où vous aurez tout pouvoir. Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie;

par-là vous connoistrez la misère d'un pauvre moyne qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique. Ne faisant pas si tost estat de quitter ce séjour, pour prendre celui de la ville, en quelque lieu que je sois, vous pourrez vous assurer que je vous souhaiterai toujours autant de bonheur que personne au monde, comme estant véritablement, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Éves. de Luçon.*

VI

Madame, bien que mes lettres ne vous puissent estre qu'à importunité, je ne laisse toutesfois de vous escrire pour vous témoigner le souvenir que j'ay de vous, et vous rafraischir la mémoire de ceux qui vous trouvent comme moy.

Je suis fasché de ne pouvoir vous tesmoigner que par paroles combien je suis vostre serviteur, mais, ma foy, je me recognois si inutile que ma bonne volonté ne sert pas beaucoup à ceux à qui je désire rendre du service. Il faut, à ce compte, que je me plaigne de mon malheur, et que je prie Dieu qu'il me rende plus heureux à l'avenir; quand cela sera, mes efforts vous confirmeront ce que mes paroles vous témoignent. Cependant je vous prie de me mander ce que me cousteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur, comme on les faists; je voudrois bien qu'il y eut moyen de les avoir pour cinc cens escus, car mes forces ne sont pas grandes. Je scay bien que pour cent escus de plus, vous ne voudrez pas que j'aye quelque chose de chétif. Je suis gueux comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent; mais toutefois lorsque j'auray plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Quand j'auray sceu le prix, je vous envoyeray cinc cens escus, s'ils y peuvent fournir, et vous prieray de me vouloir faire ceste faveur que d'achever de me mettre en ménage, puisque vous avez commencé. Je vous importune toujours, mais je scay bien que vous ne le trouverez point mauvais; c'est ce qui m'en donne la liberté et qui m'oblige à demeurer, Madame,

Votre bien humble serviteur,

ARMAND, *Évesque de Luçon.*

Je baise les mains à Madame Magdeleine, que j'estime être maintenant en son ménage.

LOUISE AMAURY

NOUVELLE

Les vieux quartiers de la ville de Nantes sont, ainsi qu'il arrive dans la plupart de nos grandes villes de province, encore remplis de maisons grises, massives, irrégulièrement percées, souvent ornées de sculptures et taillées dans de grandes proportions. Les délicatesses de la vie moderne ont éloigné peu à peu de ces antiques demeures bâties par nos opulents mais rudes aïeux, les fils efféminés de ces braves gentilshommes, et elles se sont peuplées d'une race forte et vigoureuse pour qui elles n'étaient pas construites. Les bruits d'outils, les chansons, les cris des travailleurs retentissent incessamment sous les nobles lambris; les longs passages et les vastes escaliers s'animent comme les galeries d'une fourmilière; l'humble chandelle éclairant la veillée soucieuse et occupée de quelque mère de famille, remplace maintenant les lustres et les girandoles dans les salons rétrécis, et le drame humain se joue désormais, au milieu de ces vieilles décorations, avec de nouveaux acteurs et sous une nouvelle forme. Mais pour être représenté par des personnages obscurs et inconnus, dont l'histoire se déroule sans retentissement lointain entre les murailles dépouillées d'une unique et pauvre chambre, ce drame terrible n'en conserve pas moins ses émouvantes péripéties. Après tout, c'est toujours le cœur humain qui en est le véritable héros. C'est toujours l'homme, avec ses courtes joies et ses longues tristesses, ses aspirations infinies et ses misérables jouissances, sa foi, ses doutes, sa tendresse et ses haines, qui s'agite, vit et meurt en proie aux mêmes impressions et

aux mêmes défaillances. Seulement la rudesse primitive des sentiments et des sensations donne une énergie particulièrement saisissante au travail de la passion sur des caractères qui ne savent ni se réprimer, ni dissimuler leurs impulsions instinctives. A un certain degré de l'échelle sociale la spontanéité des actions ne trouve point d'entraves dans les convenances mondaines; les périphrases n'adoucissent plus le langage. Séparées par une ligne moins accusée, les émotions de l'âme se confondent avec les brutales réalités de l'existence, la douleur morale s'augmente de la souffrance physique, la force matérielle règne avec un empire absolu, à moins qu'elle ne vienne se briser elle-même devant une de ces âpres volontés qui risquent tout pour se satisfaire, et, d'autant plus redoutables qu'elles dominent un esprit plus inculte, ne connaissent ni frein, ni loi. Enfin chaque détail des luttes désespérées poursuivies dans ce triste milieu se présente avec une netteté poignante aux yeux de l'observateur qui peut suivre à travers les voiles déchirés ou insoucieusement rejetés le menaçant développement des maladies de l'âme.

Parmi les constructions désignées dans nos premières lignes, il existe à Nantes, au milieu du quartier dont les rues tortueuses s'étendent en serpentant de la cathédrale à l'Hôtel-de-Ville, une maison à l'aspect original qui manque rarement d'attirer l'attention du voyageur. Elle se trouve placée sur un carrefour où viennent aboutir quatre rues étroites et noires, qui semblent s'y être donné rendez-vous pour faire de compagnie une visite au soleil ; ses toits découpés, et surtout une grosse tourelle en saillie, lui donnent l'air d'un petit château fort. La porte épaisse et massive serait en état d'opposer une solide résistance à de nombreux assaillants. Les fenêtres principales s'ouvrent sur une cour encadrée de grands murs; celles du pignon sont garnies au rez-de-chaussée par des barres de fer, et aux étages supérieurs elles prennent l'apparence de véritables meurtrières. Mais ces précautions des anciens habitants sont devenues tout à fait inutiles depuis qu'une boutique et une porte pratiquées dans l'épaisseur du mur livrent l'entrée de la petite

citadelle. La maison est du reste, à tous ses étages, habitée par des ouvriers. Un serrurier occupe la boutique dont nous venons de parler, au-dessus se trouve un cordonnier, plus haut un menuisier, un tailleur, une lingère.

A la porte de cette maison, par une fraîche matinée des premiers jours de mars, se tenait un groupe composé de cinq ou six femmes auxquelles s'étaient adjoints le cordonnier et le tailleur, que leur état sédentaire rapproche souvent du beau sexe. On causait avec vivacité et l'on s'occupait charitablement du prochain, lorsque la petite poterne, pratiquée dans un des ventaux de la grande porte, s'ouvrant tout à coup, donna passage à une femme âgée dont l'air refrogné, le regard ferme et sombre, la démarche soldatesque refroidirent subitement l'entrain des causeurs. Les conversations cessèrent, on échangea des regards furtifs et on répondit à un glacial bonjour par des saluts embarrassés.

— Est-ce pour sa belle-fille que madame Amaury va chercher du lait tous les jours? dit une des commères en ricanant; faut croire que la petite mijaurée aime à en avoir dans son chocolat.

— Je pense, répondit le tailleur en hochant la tête, que la pauvre femme ne prend pas beaucoup de chocolat, maintenant qu'elle n'a que sa belle-mère pour lui en donner.

— Et vous avez tort de l'appeler mijaurée, madame Henri, reprit avec chaleur une brave petite personne, lingère de son état, et qu'on appelait madame Leblanc; c'était une bonne travailleuse, gaie, accorte, aimable pour tout le monde, avant que le départ de son mari lui eût brisé le cœur.

— Dam! reprit madame Henri, chacun connaît ses affaires. Si sa belle-mère dit qu'elle est une mijaurée, faut croire qu'elle a de bonnes raisons pour le penser. Après ça, vous qui semblez être au fait de ce qui se passe dans la famille, vous devriez bien nous dire pourquoi Gratien Amaury est parti si brusquement.

— Je n'en sais pas plus long que vous là-dessus, répondit la lingère en secouant la tête, et ce n'est pas à madame Gratien qu'on peut le demander à présent. On la tient sous clef cette pauvre

Louise. Personne ne lui a parlé depuis qu'elle est accouchée. Madame Amaury l'étranglerait ou la laisserait mourir faute de secours qu'on n'en saurait rien dans la maison.

— Allons, allons, il ne faut pas parler comme ça, reprit d'un air grave madame Henri, qui, remplissant les fonctions de portière, se croyait chargée de maintenir la bonne harmonie entre ses administrés; c'est dangereux, voyez-vous, d'attaquer la réputation d'une honnête femme, et madame Amaury est honnête quoi qu'on puisse en dire ; elle paye exactement son terme et va à l'église aussi souvent qu'une autre; elle a fait appeler une garde quand sa bru en a eu besoin. On n'a pas le droit de venir se mêler des petites discussions qui peuvent s'élever entre des parents.

— Oui, oui, c'est plus facile de parler ainsi, murmura la lingère; madame Amaury est une brave femme, puisqu'elle paye exactement son terme; elle soigne sa belle-fille à merveille sans doute, mais cependant nous avons tous vu la pauvre Louise, qui est arrivée ici si fraîche et si jolie, dépérir à vue d'œil. Son mari l'a quittée sans qu'on sache pourquoi, et l'on ne peut pénétrer jusqu'à elle. On a emporté son pauvre enfant de si grand matin qu'aucun de nous n'a pu suivre l'enterrement ou le voir passer. Non, je vous répète, moi, qu'on ne sait pas au juste tout ce qui s'est fait et se fait encore là-haut.

— Ma foi, vous devriez vous en informer à madame Amaury elle-même ; ce serait elle qui pourrait le mieux vous répondre. Pour moi, ça ne me regarde pas, et je ne suis plus assez jeune pour me faire du mauvais sang à propos de mes voisins et de mes voisines. Tenez, voilà justement la belle-mère qui revient, allez lui demander des nouvelles de madame Gratien et lui faire vos questions. Elles seront bien reçues !

La vue du visage sévère de madame Amaury, qui, sortant de chez la fruitière avec un petit pot de lait à la main, se dirigeait du côté des causeurs, sembla modifier les dispositions courageuses de la lingère. Elle détourna la tête, murmura quelques mots sur la nécessité d'aller rejoindre ses enfants et rentra dans la maison. Les

autres échangèrent un sourire ironique, mais jugèrent à propos d'imiter sa prudence. Madame Amaury passa au milieu d'eux, parcourut d'un pas lourd la longue allée obscure, et monta lentement le vieil escalier de bois. Arrivée au troisième étage, elle tira une clef de sa poche, ouvrit sa porte et la referma soigneusement après être entrée chez elle. Ce n'était point cependant dans cette chambre que se trouvait la jeune femme qui venait de faire le sujet de la conversation. Louise occupait à l'étage supérieur un appartement semblable en grandeur et en disposition à celui de sa belle-mère. Elle l'avait d'abord habité avec son mari, maintenant elle s'y trouvait seule et tout n'attestait que trop le douloureux abandon dont elle souffrait. Elle était assise sur un fauteuil de paille placé près de la fenêtre. Le lit qu'elle venait de quitter paraissait défait et en désordre; les tisons, à demi éteints, jetaient à peine quelques faibles rayons de chaleur dans la chambre refroidie. Les membres frêles de la jeune femme grelottaient par moment sous l'impression de cette humidité glacée; ses pieds reposaient sur le froid carreau du sol et elle serrait convulsivement sur son sein les plis de la robe qu'elle avait jetée sur ses vêtements de nuit; sa figure était pâle, ses mouvements pénibles; mais dans ses yeux profondément creusés, sur ses lèvres tremblantes, on pouvait lire une telle expression d'angoisse et de désespoir que visiblement les souffrances de l'âme l'emportaient sur celles du corps. Elle était bien jeune, elle avait été bien jolie. Ses traits délicats, qui n'annonçaient pas plus de vingt ans, étaient encore beaux, malgré le chagrin qui les flétrissait. De temps en temps elle promenait autour d'elle des regards inquiets; puis les fixant de nouveau sur la muraille, retombait dans une immobilité complète.

Tout à coup un léger bruit partant de l'étage inférieur la fit tressaillir. Une rougeur fugitive passa sur son visage; elle se redressa et prêta l'oreille avec une attention haletante. Ce qu'elle avait entendu ressemblait au vagissement d'un enfant, mais si faible, si étouffé par la distance, le plancher, l'épaisseur des murs, que pour le distinguer il fallait le profond silence qui régnait dans la chambre, les sens de

la jeune femme affinés par la solitude et la maladie, et peut-être aussi les préoccupations secrètes de la mère.

Et pourtant elle l'entend de nouveau... Encore !... encore !... Certaine de ne pas se tromper, elle se lève de son fauteuil avec une force fébrile, s'élance à la fenêtre et tâche de l'ouvrir. Elle y parvient avec peine et se penche au dehors ; son cœur bat à lui rompre la poitrine. Mais un flot d'étourdissantes rumeurs monte subitement, l'entoure, l'assourdit, et les sons incertains qui l'avaient frappée se perdent au milieu des chansons, des coups de marteau, des bruits de lime, de scie, de ferraille. Elle écouta longtemps, puis découragée et perdant toute la force factice qui l'avait soutenue, elle se traîna d'un pas chancelant jusqu'à son fauteuil, s'y laissa tomber, couvrit son visage de ses mains et éclata en sanglots. Ses douloureux gémissements retentirent dans la chambre vide, ses larmes coulèrent sans interruption au travers de ses doigts amaigris. Personne n'était là pour distraire ou consoler son chagrin. Peu à peu la faiblesse physique l'emporta sur la douleur morale, sa tête se pencha sur son épaule, ses mains se détachant l'une de l'autre tombèrent à ses côtés, et elle s'assoupit ; mais sa respiration entrecoupée attestait que son esprit veillait et souffrait encore.

Pauvre Louise Amaury ! Deux ans auparavant elle était une gaie et insouciante enfant enviée par toutes ses compagnes et adorée par son vieux père, qui n'avait pas de plus grand plaisir que de parer sa chère Louise et de prévenir tous ses désirs.

L'existence des jeunes filles de la classe ouvrière est généralement beaucoup plus heureuse que celle des femmes mariées. Leur liberté est complète, leur imprévoyance très-grande ; leurs gains personnels suffisent à leurs dépenses et elles profitent de l'aisance qu'elles trouvent à cette époque de leur vie dans le ménage de leurs parents encore dans la force de l'âge. Du jour où elles se marient, les soucis, les travaux pénibles, les préoccupations d'avenir tombent sur elles comme un poids accablant, trop souvent alourdi par la lutte contre la misère et les déréglements d'un mari brutal et dépensier. Puis viennent les souffrances et les soins maternels, sur-

croît de peines qui n'excluent pas les autres; et lorsque déjà cinq ou six enfants entourent la table pauvrement garnie, les vieux parents, usés par le travail, viennent demander à ceux qu'ils ont nourris de les nourrir à leur tour. La femme alors prélève leur part sur la sienne et celle de ses enfants; heureuse si son rude mari, dont le labeur entretient la famille, n'ajoute pas brutalement, par des reproches violents, d'autres chagrins à ceux de sa triste existence. Que sont devenus les rubans bleus et roses de la jeune fille, ses rires éclatants, ses promenades des jours de fête en joyeuse compagnie, ses joues fraîches et ses yeux brillants? Qui la reconnaîtrait, flétrie avant l'âge, dans la mère de famille sur laquelle retombe toujours le plus lourd fardeau du ménage? Et nous ne traçons là qu'une esquisse de la vie ordinaire! Qu'est-ce donc lorsque des troubles de cœur ou quelque lutte intestine viennent ajouter leur goutte amère à cette coupe déjà si pleine?

Le père de Louise, le bonhomme Mairan, était un habile sculpteur sur bois. Certains ouvrages de lui auraient pu être comparés aux plus délicates des naïves figurines que nous ont léguées les *tailleurs d'images* du moyen âge. Ces vieux artistes revivaient en lui comme Bernard Palissy dans son compatriote Avisseau; car Mairan aussi était né et habitait à Tours. Malheureusement, avec l'imagination, le goût, la verve du véritable artiste, le bonhomme en avait la complète imprévoyance et le travail capricieux. Il passait des jours, des semaines dans une oisiveté rêveuse, vivant de crédit et d'emprunts, pêchant à la ligne sur les bords du Cher et se promenant dans la campagne. Puis, tout à coup il se mettait à l'ouvrage, travaillait jour et nuit et produisait quelque petit chef-d'œuvre dont le prix acquittait largement ses dettes et lui permettait encore de faire à sa fille chérie un joli présent. Tout le monde, et Louise la première, était accoutumé à cette façon d'agir. On connaissait Mairan pour un honnête homme, on avait confiance en lui, et les bourses de ses amis lui étaient toujours ouvertes. Cependant Louise sembla douter un jour que la conduite de son père fût la mieux entendue, et elle essaya d'y apporter quelques modifications. Entre autres économies

elle détermina le vieillard à louer à deux ouvriers qui, finissant leur tour de France, venaient d'arriver à Tours, deux chambres dont il pouvait facilement se passer, assurait-elle. L'idée de cette excellente affaire était venue subitement à Louise lorsqu'elle avait appris que Gratien Amaury et son compagnon Prosper Baudin, qu'elle avait rencontrés plusieurs fois en se promenant avec son père, cherchaient un logement dans le quartier. Les jeunes gens furent enchantés, et le marché se conclut avec la plus grande facilité. Le vieux sculpteur se douta le dernier du résultat que devait avoir cette tentative de spéculation. Gratien Amaury, déjà épris de Louise, en devint amoureux fou, et réussit à lui plaire. Il était jeune, fort peu avancé dans ses affaires, mais il avait du talent dans son métier d'ouvrier ébéniste. Les défauts de son caractère, une malheureuse faiblesse qui le rendait la proie de tous ceux qui voulaient l'exploiter et une disposition violente à la jalousie, étaient cachés par un entrain de bon enfant et la gaieté intarissable d'un esprit insouciant. Le père Mairan n'était pas capable de faire une objection fondée sur la prévoyance de l'avenir. Il donna son consentement au mariage de sa fille en la suppliant seulement de ne pas le quitter, et Louise épousa Gratien.

La mère de Gratien habitait Nantes. Veuve et n'ayant que ce fils unique, elle avait exercé jusque-là sur lui une extrême influence. Lorsqu'il alla lui faire part de ses projets, la vieille femme jeta feu et flammes. Ce mariage décidé en dehors de ses conseils ou de son approbation l'exaspéra ; mais cette fois son pouvoir échoua contre l'amour qui s'était emparé de l'âme entière de Gratien. Il repartit aussitôt qu'il le put, échappant ainsi aux reproches de sa mère et lui laissant au cœur un levain d'amère jalousie contre la jeune fille qui lui était préférée.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

MONSEIGNEUR FOURNIER

Le mois de juin a été marqué par un événement d'autant plus douloureux pour le diocèse de Nantes qu'il était moins prévu. Quel que fût l'âge de Mgr Fournier, telle était son activité et son énergie, tout au moins morale, qu'on oubliait les années avec lui et qu'il les oubliait lui-même. Trois fois déjà, il avait fait le voyage de Rome ; les deux premières fois, comme simple prêtre, la troisième comme évêque ; le moment fixé par les lois de l'Eglise pour le compte rendu de son administration n'était pas encore revenu; mais, avant de célébrer lui-même les *noces d'or* de son sacerdoce, il avait à cœur d'aller célébrer à Rome, avec un pèlerinage nantais, les *noces d'or* épiscopales du pontife dont la ferme et puissante vieillesse fait la joie des chrétiens et l'admiration du monde.

Comment ne pas reconnaître là un des traits distinctifs du caractère de Mgr Fournier, son amour de l'Eglise romaine ? Bien jeune encore et lorsque les traditions gallicanes étaient dominantes, il professait la foi la plus complète à l'infaillibilité pontificale et appelait de ses vœux le retour à la liturgie de l'Eglise-Mère. Cette tendance de son esprit, disons mieux, de sa foi, le mit, un instant, en rapport avec le célèbre abbé de la Mennais ; mais il s'aperçut vite que la foi du grand écrivain

n'était pas à la hauteur de la sienne, et il fut des premiers à s'éloigner de lui. Il lui fut aussi donné de connaître l'illustre abbé de Solesmes, et l'amitié de dom Guéranger fut pour lui une lumière et une force.

Nous avons déjà dit, dans cette *Revue*, quel ardent foyer d'idées et de charité fut la cure de Saint-Nicolas, à partir du jour où l'abbé Fournier en prit possession; il avait alors trente-trois ans [1]. Nous avons signalé les œuvres nombreuses qui prirent naissance dans cette cure, œuvres fécondes et parfois grandioses. Qu'il nous suffise de rappeler ici que l'abbé Fournier fut le premier, en France, à concevoir la pensée d'une basilique chrétienne, par l'art non moins que par la destination, à une époque où il n'y avait d'admiration officielle que pour les temples païens de Rome et d'Athènes, et qu'il fut le premier, dans notre diocèse, à introduire ces conférences de Saint-Vincent de Paul, qui font du riche, à tous les degrés de l'échelle sociale, mieux que le bienfaiteur, l'ami du pauvre. Le curé de Saint-Nicolas avait le don de l'initiative; mais il avait un autre don, plus rare encore, le don d'attirer à lui les pensées généreuses, de les grouper, d'être un lien entre elles, et de les mettre à l'œuvre, en les aidant de son concours, sans être pour elles une gêne par son autorité [1]. S'il remuait facilement les pierres, je l'ai dit, c'est qu'il remuait aussi les âmes. Sa parole facile, élevée à la fois et familière, sympathique surtout et infatigable, se faisait entendre à toute heure et elle s'est fait entendre quarante ans au même auditoire, sans le lasser jamais. Ajouterons-nous que toutes les bourses de sa paroisse lui furent ouvertes pour ses œuvrees et que, pendant quarante ans, elles ne se lassèrent pas d'être ouvertes.

Comme évêque, Mgr Fournier a marqué son trop court épiscopat par des actes qui ne laisseront pas périr sa mémoire. Le

[1] Voir t. XXVIII, p. 36, et t. XL, p. 249.

[1] C'est ainsi que se sont formées l'institution de Sainte-Marie pour les orphelines, de Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ou sans travail, et ces écoles, ces ouvroirs, ces vestiaires où n'est oubliée aucune misère humaine.

premier fut la promulgation solennelle des décrets du concile du Vatican, qu'il fit dès le mois d'août 1870, moins d'un mois après le concile, sans vouloir attendre un jour, une heure après sa prise de possession de la chaire épiscopale; le second fut la consécration de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus ; le troisième le vœu, dans les circonstances les plus graves, de reconstruire l'église des saints patrons du diocèse, Donatien et Rogatien, et d'associer le vocable du Sacré-Cœur à leur vocable. Vint ensuite la constitution d'un comité catholique pour réunir en un faisceau toutes les bonnes volontés qui prennent leur source dans la foi. On sait avec quelle promptitude et quelle générosité il put, aidé de ce comité et des conférences de Saint-Vincent de Paul, venir en aide à la misère publique, lors des inondations. Lui-même parcourait en bateau les quartiers inondés, comme autrefois le cardinal Consalvi les rues de Rome, pour porter des secours et des consolations aux malheureux.

Nous ne dirons rien de sa charité et de son patriotisme pendant la guerre ; il fut alors ce que furent tous les évêques.

Le diocèse de Nantes doit à Mgr Fournier l'établissement de deux branches de la grande et pieuse famille de Saint-François: les Pères Récollets ou *Franciscains de l'étroite observance*, à Saint-Nazaire, et les Pères capucins à Nantes. Ce fut lui-même qui indiqua aux premiers Saint-Nazaire; il sentait combien serait utile l'influence de ces pauvres volontaires, de ces amis du peuple, dans une ville naissante dont la population cosmopolite n'avait d'autre lien que la pensée du lucre. Il faisait plus, et, à l'exemple de notre Saint-Père Pie IX, il s'affiliait lui-même à cette admirable famille religieuse et prenait la livrée de son tiers ordre.

Lorsque l'enseignement supérieur eut conquis parmi nous une certaine liberté, le grand désir de notre évêque eût été de voir renaître l'ancienne université, fondée par le pape Pie II dans notre ville, comme au lieu le plus propre, « par la fertilité

de son sol, le nombre de ses habitants, la richesse de son commerce, à recevoir et à faire briller cette perle de la science, *scientiæ margaritam*, que l'Église cherche toujours à mettre à la portée de ceux qui sont le plus bas, afin de les élever le plus haut, *ex infimo loco natos evehi ad sublimes* »[1]. Ce désir était naturel; nous le partagions tous; mais, reconnaissons-le, il venait trop tard. Un grand évêque avait déjà pris l'initiative à nos portes et, s'il était permis encore de douter de son succès, nous ne pouvions aucunement compter sur le nôtre. Ce fut un vif regret pour notre évêque. Nous entendant raconter néanmoins, il y a peu de mois, les merveilles accomplies à Angers : — C'est une preuve, nous dit-il, que l'université est bien où elle devait être; — dernières paroles qui méritent d'être retenues.

De grandes œuvres d'ailleurs s'imposaient à Mgr Fournier. Saint-Donatien d'un côté, c'est-à-dire l'accomplissement d'un vœu, la Cathédrale de l'autre, dont les travaux languissaient depuis plus de trente ans, étaient l'objet de ses plus constantes préoccupations ; il ne lui a été donné ni de bénir ni d'achever la nouvelle église de Saint-Donatien, mais il a eu du moins la consolation de savoir que la plus grande partie de cette église serait prochainement livrée au culte ; et, s'il n'a pu, comme son patron, saint Félix, couronner l'œuvre de sa cathédrale, *cumulare opus*, il a mis, du moins, la main au comble de l'édifice, la veille même de son départ pour Rome, et est parvenu à réunir les fonds nécessaires pour assurer son achèvement. Son nom demeure donc inséparable de ce monument grandiose.

Mgr Fournier s'était préparé au voyage de Rome par une tournée pastorale où, suivant son habitude, il n'avait ménagé ni son temps ni ses forces. A Saint-Nazaire, il donnait successivement la confirmation dans les deux paroisses, visitait tous les établissements pieux, toutes les écoles, prenait la parole

[1] Voir la bulle d'institution aux *Preuves* de Dom Morice, t. II, col. 1748.

cinq fois dans le même jour, restait enfin sans repos pendant huit heures. Les plus jeunes de son entourage étaient épuisés, mais lui semblait dominer la fatigue. Le lendemain, à Guérande, il ne s'épargnait pas davantage, et, huit jours après, à Rome, il conduisait, lui-même, ses pèlerins à toutes les stations. Le premier jour, c'était à Saint-Pierre, le second, à Saint-Jean-de-Latran, le troisième, à Saint-Paul hors des murs, le quatrième, à Sainte-Marie-Majeure. Partout il célébrait la messe et faisait entendre de ces *allocutions ardentes qu'échauffait sa flamme de Français et d'apôtre;* [1] « il se surpasse, écrivait un de ses pèlerins [2], jamais il ne m'avait captivé à ce point par son éloquence. » — « Plusieurs évêques ayant vu ces exercices, lisions-nous dans l'*Univers*, ont publiquement manifesté l'admiration que leur inspirait l'attitude des pèlerins nantais », et un prélat italien disait : — « Si tous les évêques français conduisent ainsi leurs fidèles, votre patrie est appelée de nouveau à un grand avenir. [3] »

L'audience pontificale avait été fixée au vendredi 1er juin. Depuis un mois, Pie IX ne cessait de recevoir les adresses les plus remarquables, et cependant Mgr Fournier sut se faire écouter avec des marques visibles d'approbation, par ce don de l'à-propos qui lui manquait rarement. Il rappela à Sa Sainteté le premier apôtre du diocèse de Nantes, saint Clair, apportant de Rome le clou qui avait attaché la main droite de saint Pierre à la croix, et qui nous a tous attachés pour jamais, ajouta-t-il, à la chaire de Pierre; il rappela les La Moricière, les Pimodan, les Charette, les Guérin, ces gloires du diocèse qui sont aussi des gloires romaines ; il evoqua notre ancien titre de *pays d'obédience* qui faisait rugir Voltaire dans ses lettres à

[1] *Univers* du vendredi 8 juin.

[2] M. l'abbé Stanislas Peigné, de l'*Immaculée-Conception.*

[3] *Semaine religieuse de Nantes*, p. 538, et *Espérance du Peuple.* Lettre de M. H. Le Gouvello.

La Chalotais [1] et dont nous sommes toujours fiers, plus fiers même qu'à aucune époque. *Tout y est à vous, Saint-Père,* s'écria notre évêque, *les cœurs, les dévouements, les vies.* Tel a été son dernier adieu : un acte de foi et d'amour.

Le lendemain, en effet, Mgr Fournier succombait à la fatigue et, le 9 juin, il rendait son âme à Dieu, après avoir béni son diocèse et reçu lui-même la bénédiction du Saint-Père. C'était tomber sur la brèche, et quand cette brèche est en avant du trône d'un pape captif, au pied du tombeau des apôtres, quelle mort pourrait être plus digne d'envie !

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] « Le Pape donne en Bretagne, chez vous, oui, chez vous, des bénéfices quatre mois de l'année ; vos évêques, *proh pudor !* s'intitulent *évêques par la grâce du Saint-Siége,* etc., etc. » (11 juillet 1762).

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

ET LA GUERRE DE BRETAGNE

EN 1488 *

ÉCLAIRCISSEMENTS TOPOGRAPHIQUES

M. de Courville, propriétaire de la terre de Moronval ou Moroval [1], dont le sol formait une partie du champ de bataille de Saint-Aubin, a bien voulu, après avoir pris lecture de notre travail, nous adresser les deux lettres suivantes qui contiennent des renseignements d'un grand intérêt, dont nous le remercions vivement.

I

« *Fougères, 2 avril 1877.*

» MONSIEUR,

» M. Maupillé m'engage à vous adresser les renseignements que je possède sur le théâtre de la bataille de Saint-Aubin du Cormier; ils concordent du reste avec tout ce que vous dites dans votre travail publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

» La chasse dura jusqu'au village de Mazière, en landes de *Barbase*, — dit la *Chronique* de J. Molinet (III, 396).

» Le bois de *Barbasset* et la *champagne* [2] de Barbasset, lande,

* Voir la livraison d'avril, pp. 268-286.

[1] *Moroval* est l'orthographe actuelle, *Moronval* celle du siècle dernier, d'après les plans des forêts de Bretagne déposés aux Archives d'Ille-et-Vilaine. — A. DE LA B.

[2] Dans la langue rurale de la haute Bretagne, une *champagne* est une grande pièce de terre plane et découverte, divisée habituellement en plusieurs parcelles limitées par des bornes, au lieu d'être (comme d'ordinaire en ce pays) closes de talus et de fossés. — A. DE LA B.

maintenant bois, figurent au cadastre de la commune de Mézières, sous les nos 714 et 715 de la section D. Ils font partie de la terre de la Giraudais; sur la carte d'état-major n° 76, ils figureraient au dessous de Launay Richer, au N.-E. du point culminant numéroté 121, où (page 58) vous placez, avant l'action, le gros de l'armée bretonne.

» D'après les renseignements que j'ai recueillis, il semble que sous le nom de landes de Barbasset on comprenait autrefois un espace de terrain bien plus considérable, peut-être tout ce qui s'étend entre le bois d'Usel, celui de la Giraudais et la route de Sens ou les *Croix de Pierre*.

» Le souvenir de ces dernières n'est point éteint dans le pays : on m'a promis de m'en montrer l'emplacement exact. Elles n'étaient pas aussi rapprochées que le plan publié par vous semble l'indiquer [1]. L'une d'elles, près d'Usel, était encore, il y a un demi-siècle, une croix complète ; de l'autre, située près du rocher qui domine la lande d'Usel, il ne restait que le soubassement; on nommait ordinairement cette dernière la *Pierre au Loup*. Toutes deux étaient aussi appelées *les Chevaliers*. Vers 1830, ces deux pierres furent enlevées pendant la nuit, soit parce que l'une d'elles était une croix, soit (c'est l'opinion commune) parce qu'elles étaient limites d'une propriété ou d'un afféagement contesté entre communes ou entre propriétaire et commune.

» On prétend que la route de Saint-Aubin à Sens traversait jadis le bois d'Usel, au nord de la route actuelle. Il serait facile de suivre l'ancien parcours, du moins d'après le garde d'Usel, qui m'a dit aussi connaître dans le bois l'emplacement exact où furent inhumées les victimes. Au *Bézier au Charnier*, on distinguerait encore trois monticules qui recouvrent leurs ossements. La partie du bois de la Chaîne qui borde la route au sud porte maintenant le nom de bois de l'Ecot-Sec. Moroval ou Moronval est un afféagement du siècle dernier, je n'ai pu me procurer l'acte d'afféagement; le titulaire était

[1] Je me suis borné, sur ce point, à reproduire le plan des forêts de Bretagne dressé au XVIIIe siècle. — A. DE LA B.

un M. Vedier, celui, je crois, que je trouve ainsi qualifié en 1736 dans son contrat de mariage : écuyer, conseiller du roy, trésorier de France, général des finances de Bretagne, commissaire des guerres. Il passe pour avoir tout créé à Moroval, qui n'était qu'une lande. Mon beau-père, M. Le Beschu de Champsavin, en continuant les défrichements commencés, a, dit-on, trouvé quelques débris d'armes sur les bords du Riquelon, autant que je puis le comprendre, mais sans pouvoir l'affirmer. La tradition veut que les Anglais aient été inhumés dans l'avenue de la Giraudais, non loin de Barbasset ; c'était la ligne directe de la retraite sur Mézières. En 1566, le seigneur de la Giraudais était Raoul Moustart, écuyer. En 1475-1485, Guillaume Laleman était seigneur de la Hervoye. J'ai eu entre les mains une pièce de 1403 établissant qu'un Richer était propriétaire de la Hellandière ; ce sont encore des propriétaires cultivateurs du même nom qui habitent ce village, limitrophe de Barbasset.

» Je n'ai pu avoir de renseignements sur la Roche-Troolet ; j'espère cependant y parvenir [1].

» Il existe sur les sommets de Moroval, où devait se trouver la droite de l'armée bretonne, une ligne de grosses pierres, longue d'environ 300 mètres. Est-ce une clôture ? elle ne s'explique pas dans cet endroit. Est-ce un retranchement fait à la hâte ? Ce mur grossier couronne la butte qui domine le pli de terrain du Riquelon.

» Au nord de la lande de Mézières se trouve l'étang de la Roussière, que quelques personnes m'ont désigné comme étant le lieu de rencontre des coureurs des deux armées ; était-ce après avoir lu l'article du Dictionnaire d'Ogée ? — Peut-on admettre que les coureurs français battus se soient repliés sur Saint-Aubin et aient signalé en cette ville la marche de l'armée bretonne ? L'étang de la Roussière est à environ une demi-lieue des hauteurs de Moroval et d'Usel.

» M. DE COURVILLE. »

[1] Voir ci-dessus, p. 88, note 2, et ci-dessous p. 478.

II

« *Fougères, 15 avril 1877.*

» J'arrive de Saint-Aubin où une affaire m'avait appelé inopinément. J'ai vu le fermier de Moroval pour la *Roche Troolet*. Je crois, d'après son dire et celui de ses voisins, pouvoir vous l'indiquer exactement. On nomme dans le pays Rocher *Tiolet* ou *Tiolaye* (je ne puis reproduire que la prononciation) la première roche de quartz que l'on rencontre à droite, après avoir suivi la route entre le bois d'Usel et le bois de la Chaîne (ou de l'Ecot-Sec), lorsque l'on débouche sur la lande de la Rencontre. C'est un point culminant et un rocher très-pittoresque, il appartient à la lande d'Usel [1] en Saint-Aubin. Je vous envoie une réduction du plan cadastral où j'en marque la situation....

» M. DE COURVILLE. »

On peut tenir à peu près pour certaine l'identité de la *Roche Troolet* de Molinet et du *Rocher Tiolet* d'aujourd'hui, d'autant que dans l'écriture du XVe siècle les lettres *i* et *r* se ressemblent souvent au point de se distinguer difficilement l'une de l'autre.

Quant à *Barbasset*, c'est le nom même écrit par Molinet, car on peut aussi bien lire *Barbasé* que *Barbase*, et pour l'oreille, entre *Barbasé* et *Barbasset* la différence est imperceptible.

N'est-il pas vraiment curieux qu'une seule chronique nous ait conservé quatre noms tout à fait locaux (le bois de *Selp* pour Usel, *Mazière* pour Mézières, *Barbasé*, *Trolet* ou *Tiolet*), qui fixent avec précision le site du champ de bataille de Saint-Aubin, et que cette chronique n'ait pas été écrite en Bretagne mais à l'autre bout de la France, à Valenciennes? La présence des auxiliaires allemands à Saint-Aubin explique d'ailleurs parfaitement la précision topographique de Molinet.

[1] Comme nous l'avons expliqué plus haut (p. 87), la lande qui porte aujourd'hui ce nom n'est autre chose que la partie septentrionale de la lande de la Rencontre la plus rapprochée du bois d'Usel. — Sur notre plan du champ de bataille de Saint-Aubin (ci-dessus p. 87) le rocher *Tiolet* se trouverait situé entre la lisière ouest du bois d'Usel et la route qui monte au Nord (route de Saint-Aubin à Sens), à mi-chemin environ de l'armée française et de la queue du petit ruisseau de Riquelon. — A. DE LA B.

— La conjecture proposée par M. de Courville (ci-dessus, p. 477) nous paraît une bonne explication du passage de d'Argentré relatif à la rencontre des coureurs des deux armées « sur un estang » (voir ci-dessus, p. 95 note 2). On peut très-bien admettre qu'une partie de la garnison française de Saint-Aubin sortit, le 28 juillet au matin, pour battre la campagne dans la direction de l'armée bretonne, rencontra les coureurs bretons près de l'étang de la Roussière et, refoulée après un combat plus ou moins long, rentra à Saint-Aubin annonçant l'approche de l'ennemi à peu près dans le même temps que l'armée française venant de Fougères y entrait de son côté.

*
* *

M. Maupillé a bien voulu me faire observer que la marche de l'armée bretonne d'Andouillé sur Vieuvy ne s'explique pas suffisamment par la nécessité de suivre une route commode pour se rendre à Saint-Aubin du Cormier (voir ci-dessus, p. 82). Les Bretons auraient dû, dans ce cas, s'arrêter à l'ancienne voie romaine de Jublains à Corseul, vers la hauteur de la route actuelle de Sens à Saint-Aubin du Cormier, cette voie étant encore à cette époque la meilleure qu'ils pussent prendre. Cette observation est parfaitement juste. Mais il faut considérer que les Bretons, ne pouvant (ou ne voulant) se rendre d'Andouillé à Saint-Aubin du Cormier dans une seule marche et étant exposés à une attaque de l'armée française qui venait de prendre Fougères, durent chercher pour y passer la nuit une position stratégique qui les mît à l'abri de cette agression; c'est pourquoi ils montèrent jusqu'au Couesnon, qui les protégeait du côté de l'Est et jusqu'à ces positions d'Orange et du Gué-Main, dont la force naturelle les garantissait de tout péril.

*
* *

Enfin, je dois répondre à une dernière observation, relative aux opérations militaires de l'armée française après la bataille de Saint-Aubin et la sommation de Rennes. Si La Trémoille n'as-

siégea pas cette dernière ville, a-t-on dit, ce n'est pas qu'il la jugeât imprenable ; c'est que, comme Jaligny le dit explicitement (Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 54), il jugea plus important, plus avantageux au point de vue stratégique, de s'emparer des places bretonnes du littoral.

Je me permettrai de répondre que cette assertion de Jaligny est, comme quelques autres, une explication trouvée après coup pour pallier l'échec moral des Français devant Rennes. Deux ou trois ports des côtes septentrionales de la Bretagne pris par les Français (c'est tout ce qu'on eût pu faire dans cette campagne) n'entraînaient ni la reddition de Rennes ni la conquête du duché et n'empêchaient nullement les Bretons de communiquer avec leurs alliés du dehors par d'autres points de leur littoral. Au contraire, Rennes pris en traînait la reddition sans coup férir de toutes les places environnantes y compris les ports, la soumission prochaine presque complète du duché, comme cela eut lieu en 1491 après la trahison de d'Albret qui livra Nantes aux Français. La triste capitulation de Saint-Malo amena la paix par le découragement accablant qui en fut la suite ; la prise de Rennes eût amené à bref délai la conquête de la Bretagne. La Trémoille, s'il s'était cru en état de prendre cette place, eût montré en s'abstenant de l'assiéger une impéritie impardonnable. On est d'autant moins fondé à lui prêter une telle faute que, dans toute cette campagne, un des traits de son génie militaire lut une rare habileté à prendre tous ses avantages.

Mais la première habileté pour un conquérant, c'est de ne pas subir d'échec : vrai motif de l'abstention de La Trémoille.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES ANGES, par M. A. Jeanniard du Dot. — Un vol. in-18, 215 p. Nantes, impr. Bourgeois [1].

Excellent petit livre, qui n'a pu être conçu que par un esprit élevé et dont on peut dire que l'auteur y a mis toute son âme. Sans doute, ce qui s'y trouve se trouve déjà dans la Bible ; mais, dans la Bible, les données sur les anges sont éparses et il est nécessaire de les réunir, parfois même de les commenter, pour en faire sortir un corps de doctrine précis et complet. Or, c'est ce qu'a entrepris M. Jeanniard du Dot et ce qu'il a accompli avec une grande sûreté d'érudition, et ce charme de style que revêt toujours plus ou moins une pensée émue et recueillie.

Il est remarquable que la Genèse, en parlant de la création du monde, ne dit rien de celle des anges. — Dans le principe, dit-elle, Dieu créa le ciel et la terre. — Saint Augustin, cité par M. du Dot, entend par le ciel la nature angélique. Tout porte à croire cette interprétation vraie, mais enfin les anges, dont le nom revient à chaque instant dans les saints livres, ne sont pas nommés ici ; le *grand combat* qui fut livré dans le ciel et que nous savons par l'Apocalypse, n'y est pas indiqué ; la chute de Lucifer, dont Isaïe nous a gardé le souvenir, de cet ange de lumière dont la révolte fit, suivant le mot de Tertullien, une bête de ténèbres, *lucifuga bestia*,

[1] Ouvrage approuvé par M. l'abbé Rousteau, sur un rapport très-favorable de M. l'abbé Allard, doyen du chapitre.

y est complétement passée sous silence. Que conclure de là? Que l'Esprit-Saint, qui dirigeait la plume de Moïse, n'a entendu parler de la création qu'en ce qui concerne plus ou moins directement l'homme. Chaque jour, de demi-savants, désespérés de ne pouvoir trouver la Genèse en contradiction avec les découvertes de la science, lui reprochent du moins de s'être tue sur plusieurs des grands cataclysmes, dont la surface du globe porte la trace; mais ces cataclysmes n'intéressaient pas l'homme; pourquoi alors en eût-elle parlé, puisqu'elle ne parle pas de la révolte des anges, qui devait cependant avoir pour l'homme des effets bien plus sensibles? — Dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre. — Qui dira le sens de ce mot *principe* et la date de cette création?

L'écrivain sacré passe ensuite à ce qu'on peut appeler le débrouillement du chaos, en vue de l'homme, puis aux créations diverses qui devaient orner sa demeure, ou plutôt son royaume, c'est-à-dire à cette œuvre des six jours ou des six époques, dont la création de l'homme devait être le couronnement.

Le premier ange qui paraisse dans la Bible, c'est l'ange déchu, l'*antique serpent*, comme saint Jean l'appelle; le second, c'est le chérubin, placé par Dieu à la porte du paradis terrestre, et dont l'épée flamboyante en interdit l'entrée à nos parents coupables; les *anges du Seigneur* apparaissent souvent ensuite, conversant avec Agar, avec Abraham, protégeant Isaac, luttant avec Jacob, conduisant Tobie, chassant Héliodore du temple, ministres constants et dévoués des grâces et des justices de Dieu. Le grand archange Michel, ce prince de la milice céleste, *magnus princeps*, n'est cité que par Daniel, et, longtemps après, par saint Jude et par saint Jean; l'archange Gabriel l'est par Daniel et par les évangélistes; l'archange Raphaël, par le livre de Tobie. Isaïe nous représente les séraphins en adoration des deux côtés du trône de Dieu. Quant aux autres ordres de la hiérarchie céleste, *trônes, dominations, vertus, puissances, principautés*, ils ne nous sont connus que par saint Paul.

On le voit, les esprits célestes, et l'on peut ajouter, les esprits infernaux, sont partout dans la Bible, mais leur histoire n'y est

nulle part. Il faut la dégager de mille traits, sans liaison, le plus souvent, les uns avec les autres, et se produisant sans ordre de dates. La tâche est, à la fois, délicate et ardue ; elle le devient plus encore, lorsqu'on ne se borne pas à raconter les faits, mais qu'on cherche à pénétrer l'essence de la nature angélique, à se rendre compte de l'intelligence des anges, de leurs connaissances, de leur volonté, à voir, en un mot, le *ciel ouvert*, suivant le mot du Sauveur à Nathanaël.

Bossuet nous représente les esprits bienheureux *couvrant* l'espace entre le ciel et la terre ; cet espace n'est pas moins couvert, malheureusement, par les esprits de l'enfer, dont nous ne sentons que trop la présence, et qui nous entourent en si grand nombre que l'Église a des prières pour les éloigner de l'eau, du feu, de l'encens qu'elle fait servir au culte[1], et qu'elle nous recommande le signe de la croix comme une sorte d'exorcisme habituel.

On est souvent porté dans le monde à traiter de superstitions les effets les plus certains de l'action diabolique, cette *noire science de la magie,* entre autres, comme dit Bossuet, qui n'est guère moins pratiquée aujourd'hui qu'à aucune époque, et les accidents *extraordinaires et prodigieux* [2] par lesquels les démons ont, dans tous les temps, cherché à tromper l'homme et à rivaliser avec Dieu. Avons-nous oublié les enchanteurs de l'Égypte et n'avons-nous pas présentes ces paroles de Jésus-Christ : « On verra surgir de faux christs et de faux prophètes qui feront de grandes merveilles et des prodiges à induire en erreur, s'il était possible, les élus eux-mêmes [3]. » Défions-nous des fraudes, sans doute; ne croyons pas à la légère ; mais prenons garde de donner jamais le moindre démenti à la liturgie et à l'Évangile.

Sur toutes ces questions qui touchent à la foi et à la doctrine, M. du Dot sait unir une prudente réserve à une grande sûreté de principes. Lorsque la Bible lui fait défaut, il recourt aux docteurs les plus éminents, à saint Thomas surtout et à l'un de ses habiles

[1] *Expulsa diabolicæ fraudis nequitia.* — Office du samedi saint.
[2] Bossuet. Sermon pour le premier dimanche de carême.
[3] *Ev. sec. Joan.* XXIV, 24.

interprètes, le dominicain Vincent Contenson, qui est parvenu, dans sa *Théologie de l'esprit et du cœur,* à répandre de l'attrait sur la sécheresse de la scholastique.

M. du Dot sait, en outre, appliquer à notre temps et à tous les temps les leçons que lui fournit l'histoire des anges. Ainsi la chute des anges rebelles lui fait faire ce triste retour sur nous-mêmes : « *Je suis comme Dieu,* tel fut le premier cri de la Révolution ; c'est ainsi qu'elle a commencé dans le ciel, c'est encore son mot d'ordre sur la terre. *Qui est comme Dieu ?* telle est l'éternelle réponse de la vérité. » — Et ailleurs : « La condamnation de Celui qui est la vérité, la malédiction d'un peuple prononcée par lui même (que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !) tel est l'acte capital et caractéristique de la démocratie, tel fut le fruit de cette loi du nombre, principe de mort, principe de désordre, principe de mensonge universel, émané de celui qui est le père du mensonge. »

Parlant des idoles du paganisme, l'auteur fait remarquer, avec très-juste raison, que l'idole n'était pas le Dieu, si ce n'est pour les plus grossiers et les plus ignorants du peuple, qu'elle n'était qu'un moyen pour appeler la divinité, la retenir, lui donner un lieu, la fixer dans un corps d'emprunt, mais que le véritable Dieu, c'était le démon. Bossuet n'a-t-il pas parlé des oracles trompeurs des idoles et même de leurs *mouvements terribles?* Pouvons-nous oublier, d'un autre côté, l'effroi que causa au monde païen le silence des oracles à l'avénement de Jésus-Christ ? — « Les oracles cessent à Delphes, s'écriait Juvénal, et le genre humain est condamné à la sombre nuit de l'avenir. » *Genus humanum damnat caligo futuri* [1].

M. du Dot rend, en quelque sorte, visible l'action diabolique dans les sacrifices monstrueux par lesquels on croyait devoir honorer les idoles ou plutôt apaiser les démons, dans les sacrifices humains notamment, qu'on retrouve partout où n'a pas brillé la lumière du christianisme. Il signale cette influence de l'enfer dans les persécutions, qui « fauchèrent, trois siècles durant, pour employer ses termes, toutes les têtes chrétiennes, comme une moisson toujours

[1] *Sat.* VI, v. 556.

renaissante et foisonnant par le martyre. — Je connais les hommes, ajoute-t-il, et je dis que cela ne vient pas des hommes. »

Mais si l'action des esprits infernaux se fait sentir à chaque page de l'histoire, celle des esprits angéliques n'y est pas moins sensible. « On appelle les enfants de *petits anges*, dit M. du Dot ; ils sont, en effet, devenus par le baptême des rudiments et des germes de la nature angélique. *Leurs anges voient la face de Dieu*, et eux causent avec leurs anges. Nous expliquera-t-on le charme que peut avoir pour eux le nom de Jésus, la douceur évidente qui leur apparaît dans la représentation humainement horrible d'un homme crucifié ? Il faut plus que l'influence maternelle pour obtenir cet effet. »

Ce peu de lignes suffit pour faire connaître l'auteur, car le style, c'est l'homme. Qu'on nous permette cependant encore de citer quelques mots de la conclusion.

« Imiter la pureté de la nature des anges par celle de nos mœurs, la rapidité enflammée de leur mouvement, par le zèle de notre charité pour Dieu et pour les hommes, ne demander la lumière et la grâce qu'à Dieu seul et à ceux qu'il en a faits les conducteurs surnaturels, comme chaque espèce angélique est éclairée de proche en proche par l'intermédiaire charitable des anges supérieurs, croire aux enseignements de l'Église et au pape infaillible et participer ainsi à l'infaillibilité des bons anges, c'est le fruit que nous devons retirer de cette faible et incomplète étude où les esprits célestes sont descendus, semble-t-il, assez près de nous, pour qu'on pût toucher au moins le bout de leurs ailes. Leur langage, tout spirituel, peut devenir le nôtre dès cette vie : la prière dans le silence profond, ce désir qui est une prière, ce désir ardent qui est un cri. »

De pareils livres reposent doucement l'esprit au milieu des agitations de notre temps ; ils nous font voir, au dessus de nos misères, ce que nous annonçait Jésus-Christ : les anges montant et descendant sans cesse, montant avec nos prières et descendant avec les grâces divines.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les funérailles de Mgr Fournier. — Un vétéran de l'armée de Charette. — M. Paul du Rozet. — *Les Oiseaux des Tournelles.* — Collection archéologique du canton de Vertou. — Une légende bretonne. — Le buste de M. Édouard Corbière. — M. René Kerviler lauréat de l'Académie française.

Le 9 juin, notre vénérable évêque, Mgr Félix Fournier, rendait son âme à Dieu dans la Ville éternelle; et, par une singulière coïncidence, le 9 juin, un décret était signé à Paris qui nommait évêque de Blois M. l'abbé Charles Laborde, curé de notre église de Saint-Similien. On lira, à la suite de cette chronique, une notice, qui vient de nous être remise, et qui fera comprendre sans peine pourquoi le Gouvernement a distingué notre compatriote parmi tant d'autres admirables membres de notre clergé français.

Du prélat si éminent que pleure l'Eglise de Nantes, nous n'avons plus à parler, après M. Eugène de la Gournerie; mais il nous reste à dire ce dont nous avons été témoin, hier, jeudi, 21 juin.

A Rome, les cérémonies funèbres, célébrées, le 12, dans notre église nationale de Saint-Louis des Français, avaient été très-solennelles, et rien n'est touchant comme les détails qu'en a donnés, dans la *Semaine religieuse de Nantes,* M. l'abbé Pothier, secrétaire de l'évêché, qui avait accompagné Mgr Fournier dans son pèlerinage, et qui l'a assisté jusqu'à la fin avec un dévouement au dessus de tout éloge. — Le Saint-Père, très-ému de cette mort si imprévue, dit, en présence de tous les cardinaux :

« *C'est un deuil bien profond pour la France et pour moi, de perdre,* » *à si peu d'intervalle, deux grands évêques comme ceux de Versailles* » *et de Nantes! L'évêque de Nantes, dont tous veulent s'entretenir, tant* » *était ardent son zèle pour l'Eglise, tant a été sainte sa mort! Tous* » *deux ont donné pendant leur vie de bien grands sujets d'édification.* » *Leur mort a été conforme à leur vie : ils ont reçu la récompense de* » *leurs vertus! La mort de Mgr l'évêque de Nantes est un grand deuil* » *pour moi!* »

Dimanche, 17, le corps de Mgr Fournier arrivait à notre gare; toute la ville s'y était portée. Le cortége, présidé par Mgr de Lespinay, protono-

taire apostolique et vicaire général capitulaire, se mit bientôt en mouvement : « c'était un convoi funèbre et en même temps une sorte de marche triomphale. » Pendant trois jours, une foule sans cesse renouvelée visita, à Saint-Pierre, la chapelle ardente où avait été placé le cercueil, que des mains pieuses ne cessaient d'entourer de bouquets et de couronnes de fleurs.

Hier jeudi, jour des funérailles, nous avons assisté à un spectacle qu'il est impossible d'oublier : dès sept heures du matin, la cour de l'évêché était envahie par une foule immense de prêtres et de fidèles, de tous rangs et de toutes conditions, que nous ne songeons même pas à énumérer. La messe a été célébrée par Mgr Freppel, évêque d'Angers. Les absoutes ont été données par NN. SS. Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, Le Coq, évêque de Luçon, Bécel, évêque de Vannes, Nouvel, évêque de Quimper, et d'Outremont, évêque du Mans.

La procession a suivi ensuite un long parcours à travers la ville et s'est rendue à Saint-Nicolas, où, suivant le vœu formellement exprimé par l'illustre défunt, le corps a été mis dans un caveau, que recouvrira certainement, plus tard, un monument digne du fondateur de cette magnifique église. De là, le cortége est retourné à Saint-Pierre, pour y déposer le cœur de Mgr Fournier.

Nous n'essaierons pas de rendre l'impression que produisaient la vue de cette affluence innombrable, se pressant derrière le cercueil, ou le long des rues ; ces tentures de deuil aux maisons ; ces magasins fermés ; ces musiques militaires se mêlant aux chants sacrés, et cette attitude recueillie, attristée, de tous les assistants. « Mais parmi tous ces hommages, écrit un ecclésiastique à l'*Espérance du Peuple*, il en est un dont le caractère a été particulièrement imposant ; nous voulons parler de celui de l'armée. Prêtres de ce diocèse, si profondément attachés à la mémoire de notre évêque, nous avons été vivement frappés de l'attitude si grave, si respectueuse, des divers détachements de troupes espacés sur le passage du cortége funèbre. Nous remercions les autorités militaires du concours si précieux et si digne qu'elles ont prêté à cette grande manifestation. Le pontife à qui ces honneurs étaient rendus les méritait bien : n'est-ce pas lui, en effet, qui savait trouver, pour parler de l'armée, — cette force au service de la loi et du droit — de si nobles et si patriotiques accents ? »

Dans quelques semaines, la cathédrale sera encore remplie par un concours innombrable de fidèles : ils voudront entendre un des maîtres de la parole sacrée, Mgr Freppel, prononcer sur son illustre collègue un éloge funèbre qui vivra aussi longtemps que le souvenir de Mgr Fournier dans le cœur des Nantais et dans les annales de notre Eglise.

— Il y a quelques semaines, de nombreux amis, auxquels s'étaient joints des zouaves, suivaient au cimetière de la paroisse du Perrier (Vendée), le modeste convoi de Jacques Pajot, vétéran de l'armée de Charette, mort à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, que conduisait son petit-fils, l'abbé Pajot.

C'était un des rares survivants des soldats du général Charette. Enrôlé dès l'âge de quinze ans, il remplit d'abord le rôle périlleux de courrier, avec un courage et un sang-froid remarquables; puis, lorsque l'âge et la force le lui permirent, il combattit comme volontaire. 1815 le retrouva à son poste; il était à l'affaire d'Aizenay et au combat des Mathes, auprès du général de la Rochejaquelein, lorsqu'il fut mortellement atteint; c'est lui qui eut l'honneur de le relever et de le transporter au Perrier.

Nous sommes heureux de rendre hommage à la mémoire de ce vétéran de l'armée de Charette, qui ne démentit jamais la vieille devise vendéenne, aima toujours le roi et rendit doucement son âme à Dieu. (*Publicateur de la Vendée.*)

— On annonce la mort, à Paris, de M. Paul du Rozet, ancien chef d'état-major de l'armée de Bretagne.

M. du Rozet fut le principal organisateur de la mémorable défense de Châteaudun, où il commandait en second les 800 hommes qui, sans canons, soutinrent pendant onze heures les efforts de 12,000 Prussiens et en tuèrent 2,000. A la suite de ce fait, M. du Rozet fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le licenciement de mars 1871 l'avait rendu à la vie civile. Il n'avait que trente et un ans.

— Les journaux de Paris ont signalé un petit acte en vers, que le troisième théâtre français a joué récemment, et qui a pour auteur M. le comte de Saint-Jean, dont nous publiions des vers en avril. « Ce petit acte, dit *le Mois*, intitulé *Les Oiseaux des Tournelles*, n'est qu'une bluette, une conversation de salon, mais une conversation fine et spirituelle entre Ninon, le marquis de Sévigné et le duc de Châtillon, et dont le prétexte est l'anecdote, vraie ou fausse, de la conversion de Châtillon, se faisant de protestant catholique, pour plaire à Ninon, devenue une irrésistible théologienne. Ce petit acte a été fort bien accueilli. »

— A l'exposition d'Angers, notre collaborateur M. Charles Marionneau a obtenu une médaille de vermeil pour sa collection archéologique du canton de Vertou, dont le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* publiera prochainement un très-intéressant *Catalogue*.

— A un concours de poésie ouvert à Montauban, une ballade de notre collaborateur M. E. du Laurens de la Barre, intitulée: *La nuit des morts en Bretagne*, vient d'être jugée la meilleure des pièces du genre.

— Le Conseil municipal de Morlaix a adopté à l'unanimité le vœu qu'un buste de M. Édouard Corbière, ancien officier de marine et publiciste, décédé à Morlaix, fût placé dans la salle des délibérations, et a prié M. le maire de vouloir bien se faire l'interprète de ses désirs auprès de la famille.

— Une bonne nouvelle et qui nous cause, on le comprendra, la plus vive satisfaction : dans sa séance du 2 juin, l'Académie française a décerné l'un des prix Montyon de littérature aux études sur *la Bretagne à l'Académie française*, publiées ici même, par M. René Kerviler, de 1873 à 1877. Il n'avait été fait de ces études qu'un tirage à part à très-petit nombre et qui n'existe pas dans le commerce. Nous apprenons que l'auteur en prépare une seconde édition, qui ne tardera pas à paraître. Nous lui souhaitons la bienvenue.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATA.— Le temps ne nous avait pas permis de soumettre à M. Léon Maître l'épreuve de son compte-rendu du livre de M. Ropartz: *La famille Descartes en Bretagne*. Nous rectifions aujourd'hui les erreurs de noms qui s'y sont glissées, pp. 407-408 de la dernière livraison.

Jeanne Sam, lisez : *Sain;* Kerbau, lisez: *Kerlau;* Porcé du Parc, lisez, *Porée*.

Mgr Laborde, évêque nommé de Blois.

M. l'abbé Charles Laborde, qui vient d'être nommé évêque de Blois, par un décret ministériel du 9 juin 1877, est né à Saint-Nazaire, le 1er novembre 1826.

La douceur et la bonté de sa physionomie sont bien connues parmi nous; c'est un homme d'une exquise amabilité, d'un attrait irrésistible, et, par dessus tout, un prêtre pieux, instruit et plein de zèle.

Ses études au petit séminaire de Guérande ont été des plus brillantes. Il fut ordonné prêtre en 1850, par Mgr Sibour, à Saint-Sulpice, dont il avait dirigé les catéchismes. Sa piété, son talent, son caractère, le désignèrent à Mgr Jaquemet; il l'attacha à sa personne, en qualité de secrétaire, et le

nomma, en 1855, chanoine honoraire, pour le récompenser de ses services.

La capacité, la modération, le tact dont il avait donné continuellement des preuves dans ces premières fonctions, le firent élever, en 1857, à la dignité de vicaire général honoraire, puis, en 1859, à celle de vicaire général titulaire. Il sut si bien tempérer la fermeté par la bonté et par l'aménité de son caractère, qu'il s'attira l'admiration et l'affection de tout le clergé.

Malgré tous les travaux d'un emploi fort complexe, il trouvait du temps pour diriger de pieuses communautés. Il prêchait souvent; sa parole, toujours agréable, toujours gracieuse, avait le don de plaire et de toucher : il acquit une réputation de prédicateur. Il excellait dans la conduite des âmes; il possédait si éminemment cet art des arts, que l'élite de la cité nantaise l'honora de sa confiance.

A la mort de Mgr Jaquemet, qui arriva en 1869, le chapitre de l'Église de Nantes le nomma vicaire capitulaire, avec M. l'abbé Richard, actuellement archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris.

Dans notre dernière guerre, impatient d'un repos auquel il avait droit, ne pouvant résister à son patriotisme et à son zèle d'apôtre, il se dévoua pour être aumônier des mobiles de la Loire-Inférieure. Le département de l'Eure garde le souvenir de son abnégation et de sa charité. De son côté, le lieutenant de vaisseau Athanase Laborde, son frère, tombait à l'attaque du Bourget, sous les balles prussiennes, après avoir fait des prodiges de valeur.

Les indicibles privations de cette affreuse guerre, au milieu des rigueurs d'un hiver exceptionnel, firent contracter à M. l'abbé Laborde une pleurésie dont il souffrait encore, quand Mgr Fournier lui confia, en avril 1870, la cure de Saint-Similien.

C'est une paroisse de Nantes qui compte plus de vingt mille

âmes ; elle se compose surtout d'ouvriers et de gens du peuple. Ainsi cet homme, si distingué qu'il paraissait fait uniquement pour les classes élevées, se trouve tout à coup transporté dans le milieu le plus populaire ; mais lui se trouve parfaitement à sa place dans la mansarde, dans l'échoppe de l'artisan, et dans les plus infimes réduits. Il s'y multiplie, à tout instant du jour et de la nuit. On ne peut s'empêcher de l'admirer au chevet des malades ; il y déploie tant de zèle et une charité si suave, que les pécheurs les plus endurcis se laissent vaincre et attendrir.

Sous son active impulsion, les œuvres déjà fondées se fortifient et s'agrandissent. Il réalise chaque jour le miracle de donner un repas, chez les Filles de charité, à deux cent cinquante enfants pauvres. Il établit de nouvelles œuvres. Les dames s'enrôlent afin de visiter les malades indigents et de leur porter des secours. Un atelier est créé pour fabriquer soit des ornements d'église, soit les vêtements du pauvre ; on s'estime heureux d'y venir travailler, un jour par semaine. En quelques années, on voit sortir de terre la moitié d'une magnifique église ; toutes les ressources sont créées par la seule industrie de cet homme de Dieu, à qui l'on ne peut rien refuser.

M. le curé de Saint-Similien allait couronner son œuvre, lorsque Dieu, qui le trouvait digne, l'a appelé à l'insigne honneur de l'épiscopat. Étonné d'abord, il a dû obéir, bien qu'ayant le cœur déchiré. Son départ laissera bien des regrets et un vide immense.

Nous félicitons le diocèse de Nantes de procurer à l'Église de tels hommes. Nous félicitons le diocèse de Blois de recevoir un tel évêque. A Blois comme à Nantes, il enlèvera tous les suffrages ; il sera de plus en plus aimé et vénéré.

***

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ARMELLE ; par Achille du Clésieux. Gr. in-8°, 241 p. Paris, lib. E. Dentu.

BIOGRAPHIES BRETONNES ; par Blanche de Rosarnou. In-8°, v-264 p. Paris, lib. J. Mollie. . . . . 2 fr.

CATALOGUE des objets composant le musée municipal des beaux-arts de la ville de Nantes, 8e édition. In-12, 273 p. Nantes, imp. Ve Mellinet. . . . . 1 fr. 25

DESCRIPTION SOMMAIRE, avec plan, coupes, profils et listes de fossiles, des terrains tertiaires, fluvio-lacustres et marins, de Campbon à Saint-Gildas des Bois (Loire-Inférieure) ; par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8°, 24 p. et 8 pl. Nantes, imp. Ve C. Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 2e sem. 1876.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, son histoire, ses principes, son organisation actuelle ; par Barthélemy Pocquet, docteur en droit. In-8°, VIII-263 p. Rennes, imp. Catel ; Paris, lib. Maresq aîné.

FLORE RÉGIONALE de toutes les plantes qui croissent spontanément ou qui sont généralement cultivées en pleine terre dans les environs de Paris et les départements de Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure et Gironde ; par le docteur Ecorchard, professeur à l'Ecole des sciences de Nantes. T. I. in-12, IV-448 p. Paris, lib. agricole de la *Maison rustique*. . . . . 6 fr. »

JEAN DACIER ; par Charles Lomon. Drame en cinq actes, en vers. Gr. in-8°, 128 p. Paris, lib. Paul Ollendorff. . . . . 3 fr.

NOTE SUR LE COMBAT DES TRENTE ; par M. E. de Lahitolle. In-8°, 7 p., Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e sem. 1876.

OBSERVATIONS D'OPHTHALMOLOGIE ; par le docteur Teillais, de Nantes. In-8°, 19 p. et 1 pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

PEINTURES (LES) DE M. PAUL BAUDRY A L'OPÉRA ; par Gustave Marquerie. In-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1877.

RANÇON (LA) D'OLIVIER DE COETIVY, SEIGNEUR DE TAILLEBOURG ET SÉNÉCHAL DE GUYENNE. 1451-1477 ; par P. Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 48 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 38.

RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES DU MORBIHAN ; par L. Rosenzweig, archiviste. Archives communales. In-18. 405 à 441 p. Vannes, imp. Galles.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE ET UNIÈME

ANNÉE 1877. — PREMIER SEMESTRE.

—

JANVIER.

Crétineau-Joly, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 5
L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon (suite), par M. *Léon Maître*..... 14
Artistes bretons. — M. Le Hénaff, par M. *Louis de Kerjean*..... 21
Poésie. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. *Joseph Rousse*.. 30
La fontaine de Baranton, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 32
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le *Vte H. de la Villemarqué*, de l'Institut. — I. Les quinze joies de Marie (Pemzec levenez Maria)..... 40
Notices et comptes rendus. — *Le Livre d'un père*, de M. Victor de Laprade, de l'Académie française, par M. *Edmond Biré*. — *Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc.*, de l'abbé du Tressay, par M. *A. L.* — *Proverbes de salon*, par M. François de la Haulle — M. Bossinot-Ponphily, par M. *l'abbé X* — M. Carissan. — Mlle Pauline du Guiny, par M *E. de K.* — *Histoire du règne de Louis XIV*, par M. Casimir Gaillardin. — *L'Ouest*, indicateur de la Normandie et de la Bretagne..... 58
Chronique, par MM. *Eugène de la Gournerie* et *Louis de Kerjean*. 68
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 79

FÉVRIER.

Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). — La bataille de Saint-Aubin du Cormier, par M. *Arthur de la Borderie*..... 81
Le petit déjeuner de messieurs du Parlement de Bretagne, par M. *S. Ropartz*..... 97
Souvenirs des guerres de Vendée. — A l'attaque de Luçon, par M. *l'abbé Augereau*..... 104
Poésie. — Le prix Monthyon en Bretagne; — La Vierge en exil, par M. *Eugène Lambert*. — Château-Thébaud, par M. *Emile Grimaud*..... 105

L'Université de Nantes. — La Faculté de théologie (suite), par M. *Léon Maître*..... 113
Le roman militaire, par M. *Edmond Biré*..... 122
Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits, d'après une édition de 1530, par M. le *Vte H. de la Villemarqué*, de l'Institut. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden) (fin)..... 128
Notices et comptes rendus. — *Les Confréries bretonnes, leur origine, leurs usages et leur influence sur les mœurs*, de M. Léon Maître, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Les Songères*, roman, de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. *Alfred Lallié*..... 154
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 163
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Livingstone, par M. *Lucien Dubois*..... 169
Le Trait d'union, comédie en un acte et en vers, par M. *Hippolyte Minier*..... 182
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. — La résistance de Rennes (suite), par M. *Arthur de la Borderie*.. 208
Notices et comptes rendus. — *Archéologie celtique et gauloise*, de M. Alexandre Bertrand, par M. *René Kerviler*. — *Proverbes de salon*, de M. François de la Haulle, par M. *Edmond Biré*. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. *Lucien Dubois*. — *Le Livre d'un père*, de M. Victor de Laprade, nouvelle édition ; *Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces)*, de MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère ; M. Joseph Autran, par M. *Emile Grimaud*. 225
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 239
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

AVRIL.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*. 249
Etudes artistiques. — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, par M. *Gustave Marquerie*..... 258
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 268
Le sous-préfet, comédie, par M. *Alfred de Courcy*..... 287
Poésie. — La Bretagne, par M. le *comte de Saint-Jean*..... 298
Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpenic*..... 300
Histoires d'autrefois. — Premier dixain : *Histoires extraordinaires*, par M. *Jean Kermalo*..... 305
Notices et comptes rendus. — *Esquisse de Rome chrétienne*, de Mgr Gerbet, 3e volume, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Les Sciences et les Lettres au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, de M. Paul Lacroix, par M. *Lucien Dubois*..... 310
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 324
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 328

MAI.

Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. *L. Delisle*, de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale..... 329
Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 340
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (suite), par M. *l'abbé du Tressay*..... 350
Le sous-préfet, comédie (fin), par M. *Alfred de Courcy*..... 365
Notices et comptes rendus. — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Histoire d'une Enfant de Paris*, de Mme Le Lasseur-Perier, par M. *Alfred Lallié*. — *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre, par M. *Lucien Dubois*. — *Monographies des régiments de l'armée française : histoire du 5e bataillon de chasseurs à pied*, de M. G. de Sourdeval ; — *Les Mobilisés de l'armée de Bretagne à la deuxième division de l'armée de la Loire — 1870-1871*, — de M. Henri Monnié, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *La Famille Descartes en Bretagne*, de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître*. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, par M. A. de Couffon de Kerdellech..... 388
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

JUIN.

Galerie des poètes bretons. — Olivier Merault, chanoine de Rennes, (1600), par M. *S. Ropartz*..... 417
Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut..... 433
Armand de Richelieu, évêque de Luçon (fin), par M. *l'abbé du Tressay*..... 447
Louise Amaury, nouvelle, par M. *Jules d'Herbauges*..... 461
Monseigneur Fournier, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 469
Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. — Eclaircissements topographiques, par M. *Arthur de la Borderie*. 475
Notices et comptes rendus. — *Histoire des anges*, de M. A. Jeanniard du Dot, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 481
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 486
Mgr Laborde, évêque nommé de Blois..... 489
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Armand de Richelieu, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*, 249-257, 350-364, 447-460. — *Esquisse de Rome chrétienne*, de Mgr Gerbet, par M. *Eugène de la Gournerie*, 310-318. — *Les Moines d'Occident*, tomes VI et VII, de M. de Montalembert, par M. *l'abbé P. Teulé*, 337-393. — *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre, par M. *Lucien Dubois*, 396-398. — *Histoire des Anges*, de M. Jeanniard du Dot, par M. *Eugène de la Gournerie*, 481-485.

HISTOIRE.

Études et documents historiques — L'Université de Nantes. Les Facultés de droit civil et canon (suite), 14-20; — la Faculté de théologie, par M. *Léon Maître*, 130-120. — Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint Aubin-du-Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224-268-286, par *M. Arthur de la Borderie*. — Lettres inédites du roi Charles VIII à Louis de La Trémoille sur la guerre de Bretagne, communiquées par M. L. Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, 329-339. — Eclaircissements topographiques sur la guerre de Bretagne de 1488, par M. *Arthur de la Borderie*, 475-480. — Le petit déjeuner de Messieurs du Parlement de Bretagne, par M. *S. Ropartz*, 97-103. — Une page de la marine militaire du port de Nantes, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 340-349.

Biographie. — J. Crétineau-Joly, par M. *Eugène de la Gournerie*, 5-13. — M. Bossinot-Ponphily, 58-60. — M. Carissan, 61-62. — Mlle Pauline du Guiny, 63-66, 242 — M. l'abbé Fresneau, 75. — Le frère Bernardin, 75-76. — M. Julien Taslé, 76-77. — Le R. P. Denis, 167. — M. le vte de Kergaradec, 76, 242-244. — M. le général de Roujoux, 167. — Livingstone, par M. *Lucien Dubois*, 169-181. — M. Joseph Autran, par M. *Emile Grimaud*, 298. — M. de Gouyon de Coipel, 167, 239-242. — M. Alain de Kersabiec, 324-325. — Mgr Fournier, par M. *Eugène de la Gournerie*, 469-474. — Mgr Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.

Archéologie. — *Archéologie celtique et gauloise*, de M. Alexandre Bertrand, par M. *René Kerviler*, 225-230. — Une découverte archéologique, 247

Critique historique. — *Histoire du règne de Louis XIV*, par M. *Casimir Gaillardin*, 66-67. — *Les Confréries bretonnes*, de M. Léon Maître, par M. *Eugène de la Gournerie*, 154-158. — *Monographies des régiments de l'armée française: histoire du 5e régiment de chasseurs à pied*, de M. *G. de Sourdeval*, 398-402; — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., de M. Henri Monnié, 402-407, par M. *Eugène de la Gour-*

nerie. — Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, par M. *A. de Couffon de Kerdellech,* 408.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean,* de janvier, 75-78 ; — de février, 163-167; — de mars, 239-247; d'avril, 324-327 ; — de mai, 409-415 ; de juin, 487-489.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — La Fontaine de Baranton, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre,* 32-39. — Souvenirs des guerres de Vendée : A l'attaque de Luçon, par M. *l'abbé Augereau,* 104-109. — Le Sous-Préfet, comédie, par M. *Alfred de Courcy,* 287-297, 365-387. — Histoires d'autrefois. Premier dizain : *Histoires extraordinaires,* par M. *Jean-Kermalo,* 305-309. — Louise Amaury, par M. *Jules d'Herbauges,* 461-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — J. Crétineau-Joly, par M. *Eugène de la Gournerie.* — Le roman militaire, par M. *Edmond Biré,* 122-127. — Olivier Merault, chanoine de Rennes (1600), par M. *S. Ropartz,* 417-432.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Le Livre d'un père,* de M. Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré,* 52-55; par M. *Emile Grimaud,* 236-237. — *Dix pièces dramatiques,* de M. l'abbé du Tressay, par M. *A.-L.,* 55-57. — *Proverbes de salon,* de M. François de la Haulle, 57-58, par M. *Edmond Biré,* 230-232. — *Les Songères,* de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. *Alfred Lallié,* 158-162. — *Voix gallo-romaines,* de MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, par M. *Emile Grimaud,* 237. — *Histoire d'une enfant de Paris,* de Mme Le Lasseur-Perier, par M. *Alfred Lallié,* 393-396. — *La famille Descartes en Bretagne,* de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître,* 407-408. — *Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance,* de M. Paul Lacroix, par M. *Lucien Dubois,* 319-323.

POÉSIE. — A la mémoire de Félix Thomas, par M. *Joseph Rousse,* 30-31. — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530, par M. le vte *H. de la Villemarqué,* de l'Institut : II Les quinze joies de Marie (Pemzec levenez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153. — Le prix Montyon en Bretagne, la Vierge en exil, sonnets par M. *Eugène Lambert,* 110-111 — Château-Thébaud, par M. *Emile Grimaud,* 112. — Le Trait d'union, comédie en un acte, en vers, par M. *Hippolyte Minier,* 182-207. — La Bretagne, par M. le cte *de Saint-Jean,* 298-299.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, de M. Paul Lacroix, par M. *Lucien Dubois,* 319-323. — Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpenic,* 300-304. — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, par M. *Jules de la Gournerie,* de l'Institut, 433-446. — M. Le Hénaff, par M. *Louis de Kerjean,* 21-29. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient,* de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. *Lucien Dubois,* 232-236. — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, par M. *Gustave Marquerie,* 258-267.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 79, 168, 248, 328, 416.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

*** Mgr Laborde, évêque nommé de Blois, 489-491.

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : A l'attaque de Luçon, 104-109.

BIRÉ (Edmond). — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 52-55. — *Proverbes de salon*, par M. François de la Haulle, 57-58. — Le roman militaire, 122-127.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488 (suite). La bataille de Saint-Aubin du Cormier, 81-96; — la résistance de Rennes, 208-224, 268-286; — éclaircissements topographiques, 475-480.

DE COURCY (Alfred). — Le Sous-Préfet, comédie en trois actes, 287-297, 365-387.

DELISLE (Léopold). — Communication de lettres inédites de Charles VIII à Louis de la Trémoille pendant la guerre de Bretagne en 1488, 329-339.

DUBOIS (Lucien). — Livingstone, 169-181. — *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 232-236. — Les Sciences et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, par M. Paul Lacroix, 319-323. — *Notre-Dame de Lourdes*, par M. Henri Lasserre, 396-398.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — J. Crétineau-Joly, 5-13. — Chronique de janvier, 68-74. — *Les Confréries bretonnes*, par M. Léon Maître, 154-158. — *Esquisse de Rome chrétienne*, par Mgr Gerbet, 310-318. — *Histoire du 5e régiment de chasseurs à pied*, par M. G. de Sourdeval, 398-402. — *Les Mobilisés de la Loire-Inférieure*, etc., par M. Henri Monnié, 402-407. — *Histoire des Anges*, par M. Jeanniard du Dot, 481-485. — Mgr Fournier, 469-474.

DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français, 433-446.

GRIMAUD (Emile). — Château-Thébaud, poésie, 112. — *Le Livre d'un Père*, par M. Victor de Laprade, 236-237. — *Voix gallo-romaines*, par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237. — Joseph Autran, 298.

D'HERBAUGES (Jules). — Louise Amaury, 461-468.

De Kerjean (Louis). — Chronique de janvier, 75-78; — de février, 163-167; — de mars, 239-247; — d'avril, 324-327; — de mai, 409-415; — de juin, 487-489. — M. Le Hénaff, 21-29.

De Kerpenic (L.). — Revue des publications savantes de Bretagne et de Vendée, 300-304.

Kermalo (Jean). — Histoires d'autrefois. Premier dizain : Histoires extraordinaires, 305-309.

Kerviler (René). — *Archéologie celtique et gauloise,* par M. Alexandre Bertrand, 225-230.

Marquerie (Gustave). — Les peintures de M. Paul Baudry à l'Opéra, 258-267.

Minier (Hippolyte). — Le Trait d'union, comédie en un acte, en vers, 182-207.

L. (A.). — *Dix pièces dramatiques,* par M. l'abbé du Tressay, 56-57.

Lallié (Alfred). — *Les Songères,* par M. Ch. Robinot-Bertrand, 158-162. — *Histoire d'une Enfant de Paris,* par Mme Le Lasseur-Perier, 393-396.

Lambert (Eugène). — Le prix Monthyon en Bretagne; la Vierge en exil, sonnets, 110-111.

Du Laurens de la Barre (E.). — La Fontaine de Baranton, légende bretonne, 32-39.

Maitre (Léon). — L'Université de Nantes. — Les Facultés de droit civil et canon, 14-20; la Faculté de théologie, 120-130. — *La famille Descartes en Bretagne,* par M. S. Ropartz, 407-408.

De la Nicollière-Teijeiro (S.). — Une page de la marine militaire du port de Nantes, 340-349.

Ropartz (Sigismond). — Le petit déjeuner de MM. du Parlement de Bretage, 97-103. — Olivier Merault, chanoine de Rennes (1600), 417-432.

Rousse (Joseph). — A la mémoire de Félix Thomas, poésie, 30-31.

De Saint-Jean (cte). — La Bretagne, poésie, 298-299.

Teulé (Abbé P.). — *Les Moines d'Occident,* tomes VI et VII, par M. de Montalembert, 337-393.

Du Tressay (Abbé). — Armand de Richelieu, évêque de Luçon, 249-257, 350-364, 447-460.

De la Villemarqué (vte H.). — Poèmes bretons du moyen âge, publiés et traduits d'après une édition de 1530 : — II Les quinze joies de Marie (Pemzec levenez Maria), 40-57. — III. La vie de l'homme (Buhez mabden), 128-153.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

MENTIONNÉS OU APPRÉCIÉS DANS CE VOLUME

—

Archéologie celtique et gauloise, par M. Alexandre Bertrand, 225-230.

Confréries (les) bretonnes, par M. Léon Maître, 154-158.

Dix pièces dramatiques, à l'usage des cercles d'ouvriers, colléges, salons, etc., par l'abbé du Tressay, 55-57.

Esquisse de Rome chrétienne, par Mgr Gerbet, 310-318.

Famille (la) Descartes en Bretagne, par S. Ropartz, 407-408.

Histoire des anges, par M. Jeanniard du Dot, 481-485.

Histoire du 5e régiment de chasseurs à pied, par M. G. de Sourdeval, 398-402.

Histoire d'une Enfant de Paris, par Mme Le Lasseur-Perier, 393-396.

J. Crétineau-Joly, par M. l'abbé U. Maynard, 5-13.

Légendes militaires, par A. Fiévée, 122-127.

Livre (le) d'un Père, par M. Victor de Laprade, 52-55, 236-237.

Mélodies populaires de Grèce et d'Orient, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 232-236.

Mobilisés (les) de la Loire-Inférieure, etc., par M. Henri Monnié, 402-407.

Moines (les) d'Occident, tomes VI et VII, par le cte de Montalembert, 337-393.

Notre-Dame de Lourdes, par M. Henri Lasserre, 396-398.

Proverbes de salon, par M. François de la Haulle, 57-58.

Sciences (les) et les Lettres au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par Paul Lacroix, 319-323.

Songères (les), par M. Ch. Robinot-Bertrand, 158-162.

Voix gallo-romaines (Gallo-romanæ voces), par MM. Victor de Laprade et Eugène Beaufrère, 237.

FIN DU TOME QUARANTE ET UNIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**

Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME XLII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1877. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1877

Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

COUP D'ŒIL

SUR

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS*

II

Les tarifs de nos chemins de fer, graduellement et constamment abaissés, sont maintenant inférieurs à ceux des pays qui nous entourent [1]. Les renseignements détaillés que M. Christophle a donnés, dans son discours du 20 mars de cette année, ne laissent aucun doute sur ce point.

Relève-t-on quelquefois ces tarifs? M. Tolain l'a affirmé, à diverses reprises, à l'Assemblée; mais M. Caillaux, après avoir pris des informations, lui a répondu dans la séance du 24 mai 1875, que « sauf des cas tout exceptionnels et sans importance, cette assertion n'était pas fondée. » Le ministre a cité, pour exemple des exceptions, le transport du pétrole, dont on a augmenté le prix quand on l'a entouré de précautions spéciales.

Je lis dans une brochure composée d'articles publiés à la fin de l'année dernière par la *République française*, qu'à la suite de la fusion du Lille-Valenciennes avec le Nord, des relèvements avaient été accomplis, mais M. Christophle a déclaré, dans la discussion du projet de loi relatif aux Charentes, qu'il s'était opposé aux augmentations demandées par le Nord.

D'après des renseignements certains qui m'ont été donnés, la

* Voir la livraison de juin, pp. 433-446.

(1) Il s'agit des marchandises. En Belgique les voyageurs paient des prix moins élevés qu'en France.

Commission centrale des chemins de fer, toujours consultée, ne donne que très-rarement un avis favorable à un relèvement. Elle l'a fait récemment, afin de permettre à une de nos grandes compagnies de retenir un trafic qui profitait des facilités mêmes qui lui étaient accordées pour se diriger vers un autre réseau. Les régions des Compagnies ne sont pas partout délimitées d'une manière satisfaisante au point de vue commercial, et de là résultent diverses difficultés.

En résumé, les relèvements sont des exceptions, et il ne paraît pas qu'on les autorise quand les prix ont été abaissés dans un but de concurrence. Lorsqu'une compagnie réduit son tarif, elle ne peut pas raisonnablement espérer qu'il lui sera permis de revenir à ses premiers prix.

On a parlé de relèvements par des voies indirectes qui n'exigent pas une homologation. Certaines compagnies arriveraient à ce résultat, en profitant de diverses facultés dont elles n'usaient pas, mais qu'autorisent les tarifs spéciaux. Je ne sais rien sur cette question, et je ne peux que désirer voir préciser et constater les faits. L'enquête ouverte sur les tarifs donnera une base solide à des discussions qui seraient actuellement prématurées. Elle montrera notamment, si la grande variété des prix est une cause sérieuse d'incertitude et de confusion.

Les anomalies au moins apparentes qu'un tableau fondé sur tant de considérations délicates présente presque nécessairement, sont un inconvénient réel. Les personnes qui se croient lésées se plaignent amèrement; elles demandent s'il doit être permis à une Compagnie de régler des taxes qui paraissent se rattacher à un service public, sous la simple condition de l'homologation par un ministre, dont les droits ne semblent pas être parfaitement définis dans toutes les circonstances.

L'établissement du genre de concurrence que comportent les chemins de fer ne remédie pas à ce mal; j'ai dit dans la première partie de cette note qu'elle amenait de graves inconvénients. Je vais reprendre cette question et appuyer sur des faits l'opinion que j'ai émise.

III

La libre concurrence stimule toutes les activités et règle les prix par des équilibres qui échappent à l'action des pouvoirs publics. C'est la loi de l'industrie dans les circonstances ordinaires, mais elle n'est pas toujours possible, et l'exploitation des chemins de fer ne se prête pas à ses exigences. Un chemin de fer ne peut être construit qu'en vertu d'un privilége ; le nombre des compagnies qui se disputent un même trafic est nécessairement très-limité ; aucune des lignes ne saurait d'ailleurs être supprimée. On comprend que dans ces conditions la lutte doit avoir un terme : elle sert seulement à établir les avantages naturels que possèdent les rivaux et à poser les bases d'un accord. Les transports auxquels une ligne aurait pu suffire, étant alors répartis sur plusieurs, l'exploitation devient dispendieuse ; les recettes ne peuvent donner qu'un petit intérêt aux capitaux engagés dans la construction ou dévorés dans la lutte. On peut difficilement éviter des tarifs élevés.

Lorsque chacune des lignes est utile en elle-même et indépendamment de toute idée de concurrence, le mal est beaucoup moins grand ; mais les chemins ayant été faits en vue d'une lutte, sont établis dans des conditions techniques que le petit trafic réservé à plusieurs d'entre eux ne justifie pas toujours. Enfin s'il y a simplement accord et non fusion complète, les transports ne se trouvent pas répartis de la manière qui serait nécessaire pour que l'exploitation devint réellement économique.

Une industrie est en monopole, lorsqu'elle n'est exercée que par un nombre très-restreint de personnes, et que de nouveaux artisans ne peuvent, d'un jour à l'autre, prendre place auprès des premiers. Le monopole des allumettes serait divisé, mais non pas détruit, si une seconde compagnie recevait le privilége d'en faire et d'en vendre, avec l'invitation de lutter contre la première.

Le monopole divisé a tous les inconvénients du monopole ordinaire, sans présenter comme lui l'avantage de l'unité d'action. D'un côté, il ne permet pas à chacun de se lancer dans la lutte avec son

intelligence et ses capitaux, et il n'établit pas les prix sur des bases indiscutables ; de l'autre il augmente les frais d'établissement et les dépenses générales, et il rend toutes les améliorations plus difficiles à réaliser. Lorsqu'on l'a appliqué aux chemins de fer, il a empêché que les réseaux fussent tracés d'après une vue d'ensemble, il s'est montré impuissant à résoudre le problème d'assurer une rémunération suffisante aux capitaux, et d'offrir des tarifs réduits à l'industrie ; partout il a échoué. Adopté en 1837 pour les communications entre Paris et Versailles, il n'a donné que de mauvais résultats, et a été supprimé, à la satisfaction générale, après avoir englouti un capital qui pèse lourdement sur les finances de la Compagnie de l'Ouest.

C'est ce régime qui a présidé à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer en Angleterre, jusqu'au moment où les compagnies ont cherché leur salut dans des fusions.

Parmi le grand nombre de documents officiels qui existent sur cette question, on remarque l'enquête faite, en 1872, par le Parlement de la Grande-Bretagne. Dans son ouvrage sur le *Régime des travaux publics en Angleterre,* M. Ch. de Franqueville en a publié des fragments, qui montrent que les luttes se terminent toujours par un accord, et que les prix définitifs sont généralement plus élevés que ceux qui étaient primitivement perçus, sans que, pour cela, les dividendes soient satisfaisants, de sorte que, suivant un témoin, « la balance est au préjudice du public aussi bien que des actionnaires [1]. »

Voici quelques passages de la déposition du Président de la Chambre de Commerce de Birmingham :

D. N'existe-t-il pas entre les trois compagnies qui possèdent des lignes de Londres à Birmingham une concurrence qui ait pour résultat d'abaisser les tarifs ? — R. C'est précisément le contraire qui a lieu.

D. Pas même pour les localités qu'elles desservent concurremment ? — R. Au contraire.... Vers l'année 1839, le prix des transports de la quincaillerie de Birmingham à Liverpool par chemin de fer, était de 16 fr. 75,

[1] Outre l'ouvrage de M. Ch. de Franqueville, on peut consulter celui de M. Malézieux (*Les Chemins de fer anglais en 1873*), les articles de M. Paul Boiteau, etc.

par tonne. A la même époque ou à peu près, j'avais fait venir de Liverpool des marchandises de la même classe, par le canal, pour 15 fr. 70 par tonne. Mais le chemin de fer adopta le prix de 16 fr. 75, et je crois qu'il donnait alors un dividende de dix pour cent. Plus tard, la ligne de Liverpool se fusionna avec celle de Manchester; enfin le tarif fut élevé de 18 fr. 85 à 21 fr. 95 par tonne, lorsque ces deux lignes furent réunies à la Compagnie du *London and North-Western*.... Lorsque la Compagnie du *Great-Western* ouvrit sa ligne sur Liverpool, si ce n'est le jour même, au moins dans le mois qui suivit l'ouverture, par un arrangement entre les deux Compagnies, le tarif fut porté à 25 fr. 25, et les choses sont restées dans l'état, c'est-à-dire que par la ligne du *London and North-Western*, le prix est de 25 fr. 25, et qu'il est aussi de 25 fr. 25 par la ligne prétendue concurrente du *North-Western*. Lorsqu'elle était *Grand-Junction* seulement, nous ne payions que 16 fr. 75.

J'ai choisi cette déposition, parce que le témoin occupait une position officielle qui augmente l'autorité de sa parole, mais les choses se sont passées le plus souvent d'une manière un peu différente, la lutte ayant fait baisser momentanément les tarifs.

Dans ses conclusions, la Commission d'enquête s'exprime ainsi au sujet de la concurrence :

Les Comités et Commissions, soigneusement choisis, ont depuis trente ans, essayé d'établir *toutes les formes de la concurrence, l'une après l'autre*, mais il est devenu de plus en plus évident qu'il est impossible que la concurrence produise dans l'industrie des chemins de fer les résultats qu'elle amène dans le commerce ordinaire, et que l'on n'a encore pu trouver aucun moyen d'assurer l'existence permanente de la concurrence. Malgré les recommandations des pouvoirs publics, les fusions et les traités ont été conclus entre les Compagnies sans obstacle et presque sans règle. Il existe aujourd'hui un système de réseaux qui constituent par leur étendue considérable, et par l'absence de toute concurrence dans des contrées entières, des monopoles dont la création aurait suscité les plus vives objections de la part des autorités d'autrefois. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de supposer que les progrès de cette fusion soient arrêtés, ou qu'ils doivent jamais cesser, jusqu'au moment où il n'existera plus dans la Grande-Bretagne qu'un petit nombre de grandes Compagnies.

En Belgique, les résultats ont été les mêmes qu'en Angleterre. M. Jamar, ministre des travaux publics, a traité cette question dans

un exposé fait à la Chambre et dont plusieurs journaux français ont reproduit des extraits. Je n'en citerai qu'un court passage :

On a cru en Belgique, comme en Angleterre, que, pour assurer le bon marché des transports, il fallait empêcher le monopole des chemins de fer ; qu'aux lignes existantes il fallait absolument opposer des lignes concurrentes. Or, l'expérience prouve que la concurrence des chemins de fer produit des effets en sens inverse ; qu'au lieu de la réduction, elle a pour résultat final le renchérissement des prix de transport.

Des résultats analogues se sont encore produits en Amérique, et sont constatés dans des pièces officielles telles que l'enquête du Massachussetts et celle qui a été ordonnée par le Sénat, à l'occasion des plaintes formulées par les habitants de la région à céréales[1]. La variation des tarifs paraît avoir été plus grande aux États-Unis que dans les autres pays. Voici comment le *North-American-Review* s'est exprimé sur ce sujet[2] :

Jusqu'à présent, la concurrence a été la peste des chemins de fer ; elle a toujours agi comme un violent agent de perturbation. Si, à un moment, elle force les prix à descendre à un taux déraisonnablement bas, c'est pour les faire monter, une autre fois, par suite de coalition, à un taux excessivement élevé. Dans ces dernières années, le prix des transports entre New-York et Chicago a oscillé, sous l'influence de la concurrence, entre 5 et 37 dollars par tonne, et de la même localité à Saint-Louis, entre 7 et 46 dollars ; et le Érié-Railway se faisait payer tantôt 2 dollars, tantôt 37 par tonne.

Il y a quelques mois, une dépêche insérée dans tous nos journaux annonçait que les chemins du New-York central, de l'Érié, de l'Ohio, de la Pensylvanie et *quarante-deux autres* avaient contracté un arrangement par lequel ils consentaient une base permanente et uniforme des tarifs avec une notable élévation des prix.

On voit que ce n'est pas sans de sérieux motifs qu'un grand nombre d'hommes d'État, d'ingénieurs et d'économistes, admettent que la concurrence doit être écartée de l'industrie des chemins de fer.

[1] Voir dans l'*Économiste français*, numéros du 27 février et du 6 mars 1875, des articles très-intéressants sur l'enquête ordonnée par le Sénat, et sur le rapport fait par M. Windom, l'un des membres de la Commission.

[2] Je prends cette citation dans l'ouvrage de MM. Ch. du Lin et A. Fousset : *État actuel des chemins de fer*.

IV

M. Couche, qui a une grande autorité pour tout ce qui concerne la construction et l'exploitation technique des chemins de fer, s'est prononcé récemment en faveur du système adopté en Angleterre. Avant toute discussion, je mettrai son article sous les yeux du lecteur.

Il y a un moyen, qui réussit parfois, de faire accepter une proposition fausse : c'est de l'énoncer en termes absolus, en la décorant du nom d'axiome ; comme les axiomes ne se démontrent pas, cela dispense de fournir des preuves.

Tel est le prétendu principe si souvent répété en France, que la concurrence entre les chemins de fer est impossible ; et l'on ne manque guère d'ajouter : « Voyez plutôt l'Angleterre. »

L'exemple, en vérité, est bien choisi.

Si la concurrence consiste, comme autrefois entre les entreprises de transport par terre ou par eau, dans un abaissement à outrance des tarifs, jusqu'à ce que mort s'ensuive pour ceux auxquels le nerf de la guerre fait défaut, rien de semblable n'est possible, en effet, pour les chemins de fer. Un chemin de fer ne disparaît pas. Tout au plus, peut-il être absorbé par un autre, et plus d'une fois cette absorption a été la raison d'être, le but final de la spéculation. Une fois ce but atteint, le produit net du double emploi se résume à peu près en un excédant de charge imposé à la fortune publique, sans bénéfice réel pour les intérêts généraux.

Mais si la concurrence consiste dans les efforts incessants de tous les producteurs pour prendre part à l'approvisionnement d'un même marché, en luttant contre des conditions relativement défavorables, nulle part elle n'est plus vive, plus alerte, et ajoutons, plus féconde en avantages pour le public qu'entre les chemins de fer anglais. Pour la plupart des destinations, le monopole est battu en brèche avec une singulière ardeur et plusieurs compagnies arrivent à se partager le trafic.

« Elles s'entendent », dit-on, en France. Heureuse entente, et plût au ciel qu'il en pût être de même chez nous !

Cela est devenu à peu près impossible. Le système des grands réseaux a tranché la question. On lui doit un assez grand nombre de lignes, dont l'utilité n'avait rien de bien pressant, à en juger par leur trafic si faible,

par le nombre souvent dérisoire des trains qui troublent de temps en temps le silence de leurs solitudes [1].

Les droits acquis, les traités sont inviolables ; mais parce qu'on a rendu la concurrence à peu près impossible en France, en résulte-t-il qu'il en soit de même partout, indépendamment du système qui a prévalu, et que, par leur essence même, les chemins de fer échappent à la condition générale et vitale de toutes les industries : la concurrence !

A cela un mot répond, et ce mot c'est aussi « voyez l'Angleterre. »

Cette « entente » que l'on allègue, à quoi a-t-elle abouti ? à l'uniformité des prix ? parfaitement ; c'est-à-dire que les compagnies qui desservent les trajets moins directs prennent à leur charge tout le parcours de détournement ; qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice : exécution, à grands frais, de lignes nouvelles procurant un raccourcissement de quelques kilomètres ; création de trains à grande vitesse, etc., etc. On dirait en vérité que c'est une lutte d'amour-propre plus encore qu'une lutte d'intérêts, et en effet il s'en mêle bien un peu.

On sait combien sont modérées les prétentions des compagnies anglaises en matière de rémunération des capitaux. Pour elles la concurrence est devenue une sorte de point d'honneur, et elles acceptent, sans sourciller, les charges qu'entraîne une exploitation généralement peu productive.

On va de *Londres :* à *Manchester,* par quatre voies différentes ; à *Birmingham,* à *Liverpool,* à *Leeds,* à *Edimbourg,* à *Glascow,* à *Perth,* par trois voies ; à *Scheffield,* à *York,* par deux, etc.

Si l'on tient compte de toutes les facilités données au public, sous forme de *season tickets,* de billets d'excursion à des prix très-réduits qui ont reçu un énorme développement, on reconnaîtra que l'exploitation des chemins de fer anglais donne au public la satisfaction la plus complète ; résultat dû, pour une bonne part, à la concurrence.

Ne pouvant la nier, on allègue l'immense trafic qui lui fournit des aliments. Sans doute, mais aussi quel réseau !

Nous ne faisons pas, au surplus, de comparaison ; nous avons voulu seulement redresser une erreur, vraiment trop répandue, surtout comme une justification sans réplique du système des grands réseaux !

M. Couche ne conteste aucun des faits importants que, d'après les enquêtes officielles et divers autres documents, on croit, en France, avoir été produits par la concurrence des compagnies anglaises de chemins de fer. Il reconnaît que les prix sont égaux pour les

[1] Il serait intéressant, mais ce n'est pas ici le lieu, d'évaluer le prix de revient de l'unité de trafic sur ces lignes, dont la liste est longue. (Note de M. Couche.)

mêmes transports faits par différentes directions, et que les bénéfices sont faibles. Sans s'expliquer sur l'élévation des tarifs, il indique un cas dans lequel un excédant de charges se trouve imposé à la fortune publique.

Quand, malgré de grands efforts, les compagnies ne touchent que des dividendes réduits, il est impossible de leur demander des sacrifices en dehors de l'objet spécial de leur privilége. Les recettes données par les trafics les plus considérables se trouvent ainsi complétement absorbées. Si le système anglais avait prévalu en France, nous n'aurions eu aucun moyen de construire et d'exploiter des lignes peu productives. Cette conséquence, que tous les ingénieurs ont reconnue depuis longtemps, a été signalée par M. Cézanne dans un rapport dont j'ai parlé plus haut. M. Couche sait où conduit la direction dans laquelle il s'engage : l'exploitation, telle qu'elle est faite en Angleterre, lui paraissant présenter des avantages, il n'hésite pas et condamne les lignes sur lesquelles « un nombre souvent dérisoire de trains troublent de temps en temps le silence des solitudes, » bien qu'il sache que « la liste en est longue. »

Voit-on maintenant ce que le système anglais eût donné dans notre pays, où l'activité industrielle est répartie d'une manière très-inégale? Nous aurions sur chacune des grandes directions plusieurs compagnies qui, sans assurer le bon marché des transports, lutteraient (peut-être?) d'empressement pour procurer au public diverses facilités. Les districts manufacturiers et ceux d'une grande production agricole seraient coupés d'une foule de chemins plus ou moins bien enchevêtrés qui ne donneraient pas de meilleurs résultats pour les tarifs. Enfin les contrées où l'industrie est peu développée, celles que l'on appelle « des solitudes », resteraient complétement délaissées. Quels seraient notre présent et notre avenir, à nous autres Bretons, qui croyons avoir été un peu oubliés?

J'espère que cette doctrine ne prévaudra pas, et que la France voudra prochainement accorder des chemins de fer aux contrées qui n'ont encore reçu aucune satisfaction, bien qu'elles aient con-

tribué comme les autres, par leurs impôts, à la construction des grandes lignes. Il y a sans doute une limite de trafic au dessous de laquelle on ne doit pas construire un chemin de fer, même à bon marché [1] ; mais les lignes à petites recettes établies jusqu'à ce jour ont rendu d'immenses services, principalement pour l'agriculture, qui ne pouvait ni se procurer les amendements nécessaires, ni écouler ses produits ; elles ont donné de la valeur à des richesses naturelles complétement négligées ; elles ont augmenté d'une manière notable le trafic des grandes artères et le commerce général de la France. Dans ses *Observations sur les chemins de fer* [2], M. Krantz a présenté des considérations pleines d'intérêt sur l'utilité réelle que présente tant pour le trésor que pour le pays qu'il traverse, le chemin de fer de la Vendée, qui l'année précédente (1874), avait seulement produit 5,200 fr. par kilomètre.

Mais j'ai trop concédé. Le système anglais n'aurait pas même donné parmi nous les résultats que j'ai indiqués, car nous n'avions pas assez de capitaux pour combler le gouffre que le premier choc eût ouvert. Les fonds étrangers étaient à peu près inconnus dans notre pays : la rente française, des placements chez les notaires, la commandite du commerce de détail, absorbaient presque entièrement les capitaux disponibles, et l'on dut faire des appels en Angleterre pour la construction de quelques-unes de nos premières lignes. C'est à la suite du développement graduel de la prospérité amenée par nos chemins de fer exploités sans concurrence, que nous avons vu l'épargne créer ces capitaux qui, après avoir suffi à une foule d'entreprises ont débordé sur l'Europe ; puis, maintenant que malgré nos revers nous sommes peut-être assez riches pour faire les sacrifices qu'exige le système anglais, nous chercherions à l'imiter,

[1] On comprend parfaitement qu'il ne s'agit pas de rechercher si parmi les embranchements qui ont été ouverts, on n'en trouverait pas dont l'utilité actuelle pourrait être contestée. M. Couche a posé la question d'une manière très-nette ; il ne critique pas la construction de tel ou de tel chemin : c'est le système lui-même qu'il rejette.

[2] Bien que je ne partage pas toutes les idées émises dans cet ouvrage, je crois devoir l'indiquer comme une étude importante. Le lecteur y trouvera notamment des considérations pleines d'intérêt sur la « radicale infirmité » de la concurrence dans l'industrie des chemins de fer, et sur la « dure nécessité » dont je parle plus loin.

autant que peuvent le permettre les droits acquis et les traités, sans avoir d'autre perspective qu'une concurrence qui ne porterait pas sur les prix et dont les avantages ne sont même pas indiqués d'une manière précise!

Les Anglais ont des abonnements et des billets d'excursion à prix réduit : tout cela existe en France, et M. Couche n'établit pas une comparaison qui pourrait seule faire apprécier les différences [1]. Eu égard à l'entente établie entre les compagnies [2], je suis porté à croire que les résultats avantageux qu'il cite, ne sont pas dus à l'action directe de la concurrence, mais à la *dure nécessité* qui résulte d'une exploitation peu fructueuse. Cette situation, regrettable à beaucoup de points de vue, est quelquefois, en effet, une cause d'activité.

Il s'établit naturellement entre les diverses compagnies une émulation très-utile pour augmenter les commodités accordées aux voyageurs, simplifier les formalités dans les expéditions, et donner au public divers avantages, comme l'usage du télégraphe dans les petites localités. Ce genre de concurrence n'exige nullement que les compagnies se disputent un même trafic. Je suis même porté à penser qu'il agit plus efficacement lorsqu'il ne prend pas l'apparence de la lutte.

[1] L'article de M. Couche forme une note de son ouvrage sur les chemins de fer. Dans une autre note, il compare les commodités accordées aux voyageurs en France et en Angleterre. Voici le passage qui me paraît avoir le plus d'importance:

« Le trait caractéristique, et je ne crains pas de le dire, le trait admirable des chemins anglais, c'est l'égalité des tarifs devant la vitesse..... l'ouvrier, le marin, parcourent en cinq heures, comme le millionnaire, les 324 kil. qui séparent Londres de Liverpool..... Chez nous le voyageur de 3me classe met 10 h. 20 m. à se rendre de Paris à Granville (328 kil.); 10 h. 30 m. de Paris à Laval (301 kil.)..... Certes tout ce qui est possible en Angleterre ne l'est pas en France, mais la disproportion des traitements est vraiment excessive. »

[2] Si l'on veut lire dans l'ouvrage de M. Ch. de Franqueville les passages désignés par la table, au mot « Traités », on verra combien sont étroits les engagements qui lient entre elles les compagnies prétendues concurrentes; je me contenterai de rapporter sommairement un exemple : un comité catholique ayant obtenu de la Compagnie du *South-Eastern* des prix réduits pour un pèlerinage en France, l'affaire dut être soumise à la Compagnie du *London-Chatam-Dover*, qui possède, comme la première, une ligne de Londres à Douvres, et celle-ci refusa son agrément.

Mais admettons que cette émulation soit plus grande lorsque les sociétés se partagent un courant commercial : si elle s'établit sur des points importants, tels que les délais de livraison [1], elle doit produire les mêmes conséquences que la concurrence ordinaire, et se terminer comme elle. Une rivalité qui ne trouble pas l'accord des compagnies se réduit nécessairement à peu de chose [2] :

Du reste, les renseignements qui nous parviennent ne témoignent pas tous de l'empressement des compagnies anglaises à l'égard du public: Plusieurs de nos journaux ont reproduit un article étendu et contenant des observations sévères, publié par le *Times*, le 26 juin 1872. J'en extrais quelques passages [3] :

Il serait long de raconter l'histoire du développement de nos chemins de fer, de retracer leurs luttes, leurs gaspillages, leurs fusions, et les différents systèmes qu'ils emploient pour se combattre les uns les autres, et pour faire expier au public tous les péchés qu'il a commis en cette matière.

Tout homme réfléchi se souvient avec chagrin que pendant bien des années il n'a retiré qu'un maigre intérêt de ses placements en actions de chemins de fer, ou qu'il a dû vendre ses titres à perte.... Il sait que dans ce pays, qui a été le berceau des chemins de fer, il paye un tarif plus élevé que dans aucun autre pays. S'il voyage en seconde classe, il sait qu'il est moins bien traité qu'il ne l'est partout ailleurs ; s'il prend la troisième classe, il se sent la victime d'une persécution ingénieuse et presque malicieuse, en mille manières. S'il veut passer d'une ligne sur une autre, il rencontre autant d'embarras et subit autant de délais que s'il traversait une frontière séparant deux peuples.....

Les trains sont organisés avec une si exquise habileté qu'un voyageur ayant à faire un trajet transversal, et forcé d'emprunter successivement plusieurs lignes, est réduit à souffrir, à chaque changement, autant d'ennuis et d'embarras que s'il était un contrebandier connu.....

[1] *Speed is time, and time is money*. Une livraison plus prompte est un abaissement de tarif; offrir un même produit à un prix plus faible ou un produit plus avantageux pour le même prix, ce sont deux variétés de la concurrence qui me paraissent se ressembler beaucoup.

[2] M. Couche pardonnera ces observations à l'un de ses plus anciens camarades. Il occupe une position trop considérable dans la science des chemins de fer pour que, lorsque son opinion ne paraît pas fondée, on puisse la négliger ou ne lui répondre qu'en peu de mots.

[3] J'ai adopté la traduction donnée par le *Journal des Débats*.

La carte des chemins de fer nous montre elle-même, à la simple inspection, que l'on ne s'est attaché à desservir convenablement ni l'intérêt général, ni l'intérêt provincial, ni même les intérêts purement locaux....

La cause de tout cela est la manière dont les chemins de fer ont été créés : c'est-à-dire par le principe de la concurrence publique, tempéré par l'intérêt parlementaire. Il est impossible d'après cela qu'il n'y ait pas une aspiration confuse vers l'institution d'une direction unique et officielle.....

Jamais des critiques plus vives n'ont été faites en France sur le régime des chemins de fer.

La difficulté des voyages transversaux en Angleterre a été plusieurs fois signalée. Deux compagnies liées par un traité, mais ayant cependant des administrations distinctes et des intérêts différents ne peuvent pas combiner leurs services pour la plus grande commodité des voyageurs, comme le fait une seule direction. Les facilités que l'unité assure me paraissent infiniment moins problématiques que celles que la concurrence peut procurer.

Un autre article publié par le *Times*, le 4 septembre 1871, contient le passage suivant, lu à la tribune par M. Caillaux, le 27 mai 1875 :

En Angleterre, dans la pratique, la concurrence a lamentablement échoué. Des millions ont été gaspillés, l'avantage du public a été méconnu, et encore ceux qui ont longtemps crié le plus haut en faveur du *free trade*, en matière d'entreprises de chemins de fer, en faveur de la libre concurrence et d'une rivalité salutaire, sont aujourd'hui tous unanimes pour réclamer l'action combinée, pour exécrer la concurrence et demander l'unité d'administration.

V

Le Conseil général de la Loire-Inférieure a eu plusieurs fois à examiner des questions relatives à l'exploitation des chemins de fer.

Un embranchement qui se détache à Savenay de la ligne de Nantes à Lorient, dessert seul Saint-Nazaire. Depuis longtemps on

projette, tant pour compléter les débouchés de ce port, que pour desservir des intérêts locaux, une ligne qui, passant près des petites villes de Blain et de Nozay, rejoindrait à Châteaubriant le réseau de l'Ouest, et prolongée au delà par une ligne concédée et en partie construite, atteindrait à Sablé le chemin d'Angers au Mans. La distance de Saint-Nazaire à Sablé, ou si l'on veut, à Paris, serait abrégée d'environ trente-trois kilomètres.

Ce chemin, fort utile d'ailleurs, sera toujours moins important que la ligne actuelle qui donne à Saint-Nazaire une communication excellente avec Nantes, les villes de la Loire et les départements situés au sud de ce fleuve, et qui pour les relations avec la région où se trouve Paris, permet à ce port de jouir des avantages qui sont assurés à Nantes relativement au nombre et à la rapidité des trains de voyageurs, à la correspondance avec les lignes transversales, aux réductions dont le tarif est susceptible sur une ligne fréquentée et voisine d'une rivière navigable, etc.

Deux projets sont en discussion : dans l'un le nouveau chemin partirait de Savenay et prolongerait jusqu'à Châteaubriant l'embranchement actuel de Saint-Nazaire ; dans l'autre il s'en détacherait dès Montoir, et couperait à Pontchâteau la ligne de Nantes à Lorient.

Quelques indications numériques sont indispensables.

PREMIER TRACÉ (SAVENAY)

Longueur empruntée à la ligne de Saint-Nazaire à Nantes (Cie d'Orléans) depuis Saint-Nazaire jusqu'à un point un peu au delà de Savenay.....	25.942 m
Longueur à construire de Savenay à Issé.....	50.340
Longueur empruntée à la ligne de Nantes à Châteaubriant actuellement en construction (Cie d'Orléans), depuis Issé jusqu'à Châteaubriant.....	14.800
Longueur empruntée à la Compagnie de l'Ouest. — Gare de Châteaubriant.....	680
Longueur totale du parcours.....	91.762 m

Rayon minimum.....	300 m
Déclivité maxima.....	0m015
Dépense, non compris le matériel roulant...Fr.	8.000.000

SECOND TRACÉ (PONTCHATEAU)

Longueur empruntée à la ligne de Saint-Nazaire à Nantes (Cie d'Orléans), depuis Saint-Nazaire jusqu'à un point un peu au delà de Montoir.....	6.576 m
Longueur à construire de Montoir à Saint-Vincent-des-Landes.....	71.740
Longueur empruntée à la ligne projetée de Châteaubriant à Redon (Cie de l'Ouest), de Saint-Vincent-des-Landes à Châteaubriant.....	12.145
	90.461 m
Rayon minimum.....	400 m
Déclivité maxima.....	0m015
Dépenses, non compris le matériel roulant.Fr.	11.100.000

Il résulte de la comparaison des deux tracés, que le second présente sur le premier [1] :

Une diminution de parcours de.....	1.301 m
Une plus grande longueur à construire (et à entretenir) de.....	21.400 m
Et une plus grande dépense de.....Fr.	3.100.000

Le rayon minimum est porté de 300 à 400m.

Les deux projets sont établis, comme on le voit, dans les mêmes conditions techniques. M. l'ingénieur en chef dit dans son rapport en parlant du second tracé : « Dans une étude définitive, au prix de quelques allongements et de quelque augmentation de terrassements, il est probable qu'on pourrait réduire à douze millimètres le maximum des déclivités. » La situation ne serait pas beaucoup

[1] Les nombres que je donne sont pris sur les pièces communiquées au Conseil général de la Loire-Inférieure dans sa session d'avril 1877. Depuis cette époque, la Compagnie de l'Ouest ayant arrêté le projet de la ligne de Châteaubriant à Redon, il a été nécessaire de faire quelques modifications au raccordement projeté près de Saint-Vincent-des-Landes. Je crois que les changements sont sans importance.

modifiée, et d'ailleurs cette indication, ne faisant pas connaître les augmentations de dépense et de parcours qu'exigerait la réduction des déclivités de 15 à 12 millimètres, ne peut pas être prise actuellement en grande considération.

Dans le second projet, les lignes de Nantes à Lorient et de Saint-Nazaire à Châteaubriant se croisent à Pontchâteau dans des conditions qu'il importe de faire connaître. Voici comment s'exprime M. l'ingénieur en chef : Le tracé « rencontre à 2,000m au delà de la station de ce bourg (Besné), la ligne de Savenay à Redon, au dessus de laquelle il passe un peu avant l'arrivée de ladite ligne à Pontchâteau. Cette disposition est commandée par la configuration du terrain. Un raccordement à niveau dans la station de Pontchâteau serait, en effet, impossible sans rebroussement, et il est bien préférable de prévoir l'établissement d'une voie de service reliant la station de Besné à celle de Pontchâteau. »

Cette voie n'est pas comprise dans l'estimation. Si l'on ne la construit pas, les voyageurs et les marchandises ne pourront pas passer d'une ligne sur l'autre, à Pontchâteau (à moins qu'on établisse entre la station de cette ville et celle de Besné un service d'omnibus et de camions). Si elle doit être faite, c'est une dépense à ajouter à celle du second projet ; il faut de plus avoir égard à la charge qui en résultera pour l'exploitation, et à la gêne que cette communication incommode imposera aux voyageurs.

Si le premier tracé est adopté, on aura quatre lignes allant de la gare actuelle de Savenay à Nantes, à Saint-Nazaire, à Redon et à Châteaubriant. Il sera facile d'établir des correspondances convenables entre les différents trains de voyageurs et de faire à peu de frais les opérations nécessaires pour le triage et le transbordement des marchandises. Cette partie importante du service de l'exploitation a été dans plusieurs pays l'objet d'études sérieuses. On sait maintenant réduire notablement la dépense, par des dispositions spéciales, en concentrant les opérations sur quelques points.

En résumé, le tracé par Savenay satisfait bien aux intérêts locaux et assure une exploitation économique qui peut seule amener des abaissements durables de tarifs. Le tracé par Pontchâteau exige

une plus grande dépense, augmente la longueur du chemin à entretenir, rend l'exploitation plus onéreuse, surtout si l'on fait la voie de raccordement; enfin, même avec ce complément qui paraît nécessaire, il satisfait mal aux intérêts locaux. Les deux projets sont d'ailleurs dans les mêmes conditions, pour les transports entre Châteaubriant et Saint-Nazaire.

Jusqu'à présent, j'ai examiné les tracés en eux-mêmes et indépendamment des questions relatives aux Compagnies. Le premier, ayant par le fait son origine à Savenay, ne donne pas à une nouvelle société accès à Saint-Nazaire. Pour obtenir ce résultat, le Conseil général de la Loire-Inférieure a voté un fonds de concours de 20,000 fr. par kilomètre à construire, pour le cas où le second tracé serait adopté et concédé à la Compagnie de l'Ouest avec gares maritimes indépendantes. Il a de plus demandé :

1° Que si la Compagnie de l'Ouest « était entravée dans son passage par la Compagnie d'Orléans, elle eût la faculté d'établir un chemin accolé à celui de la Compagnie d'Orléans » entre Saint-Nazaire et Montoir;

2° Que la déchéance de la Compagnie de Saint-Nazaire au Croisic soit prononcée, si elle ne remplit pas ses engagements, et que cette ligne soit concédée à la Compagnie de l'Ouest.

D'après cette combinaison, l'Ouest étendrait ses lignes jusqu'à Saint-Nazaire, Guérande et le Croisic, villes situées au sud du chemin de Nantes à Lorient qui appartient à l'Orléans [1]. La question des prolongements qu'une Compagnie peut avoir dans les réseaux voisins, a été examinée lorsque la Compagnie du Midi a demandé la concession d'un chemin de Cette à Marseille par le littoral. Toutes les personnes qui s'occupent des chemins de fer se

[1] Un publiciste distingué, notre compatriote M. A. Chérot, qui a sur les chemins de fer des idées assez différentes de celles que je soutiens, repousse les combinaisons de ce genre. Il dit, en effet, dans un article sur la création de Compagnies régionales secondaires : « Le système régional, tel qu'il nous semble devoir être compris, doit exclure, d'une manière générale, tous prolongements en dehors du périmètre déterminé, toute pénétration dans les autres réseaux.... Ces pénétrations rompent l'homogénéité, qui doit être un caractère essentiel du réseau, créent des rapports difficiles, des complications d'exploitation, et sont par suite de médiocre rapport. » (*Journal des Économistes*, janvier 1877.)

rappellent les discussions qui ont eu lieu à cette époque. Je ne veux pas reproduire des arguments bien connus, mais je crois devoir présenter quelques considérations d'une autre nature.

Les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest ne peuvent pas désirer que les lignes de leurs réseaux s'entre-croisent, et par suite, si les dispositions demandées par le Conseil général existaient en vertu de dispositions antérieures, des conditions de rachat seraient discutées et bientôt arrêtées. Une semblable convention ne se produira certainement pas à la suite d'une concession ; le gouvernement ne saurait le permettre et la Compagnie de l'Ouest ne pourrait avoir la pensée d'escompter ainsi l'avantage qui lui aurait été accordé. Je ne présente cette observation que pour montrer quelle est la combinaison la plus favorable au bon fonctionnement des deux Compagnies. Les situations forcées ne sont utiles à personne ; elles amènent des tiraillements et des difficultés sans jamais produire les résultats favorables que l'on en attend. On ne peut pas plus faire naître la lutte quand elle blesse les intérêts, que l'empêcher quand elle est dans la nature des choses.

Les combinaisons proposées par le Conseil général exigent :

1° La construction de nouvelles gares avec leurs dépendances, à Saint-Nazaire, sur des terrains propres à toutes les industries maritimes ;

2° Très-probablement l'ouverture d'un nouveau chemin entre Montoir et Saint-Nazaire [1] ;

3° L'établissement d'une ligne de raccordement de la future gare de l'Ouest à Saint-Nazaire jusqu'au chemin du Croisic, qui arrive maintenant dans la gare de l'Orléans.

Nous voilà bien loin de la différence de trois millions qu'offraient les estimations des deux tracés étudiés.

La correspondance à Saint-Nazaire entre les trains du Croisic et ceux des deux lignes de Nantes et de Châteaubriant qui auront des gares différentes, ne pourra pas être établie d'une manière commode

[1] Ce chemin devrait être fait par la Compagnie de l'Ouest, mais il n'en faut pas moins avoir égard à la dépense que sa construction entrainera.

pour les voyageurs, ni économique pour les compagnies. Ce n'est pas par de semblables dispositions qu'on attirera des baigneurs sur nos côtes.

La combinaison adoptée par le Conseil général rentre complétement dans le système qu'on appelle généralement la *concurrence*, et que je préfère désigner par le nom de *monopole divisé*, d'abord parce qu'il n'entraîne pas nécessairement une concurrence même momentanée, ensuite pour éviter toute confusion avec le régime de la *libre concurrence* qui n'est pas applicable aux chemins de fer. Pour mettre une seconde compagnie en présence de celle qui exploitait seule un trafic, et lui permettre de lutter avantageusement, on construit des longueurs de chemin beaucoup plus grandes que les besoins réels du commerce ne l'exigent; on dépense beaucoup d'argent et on néglige toutes les circonstances collatérales, malgré la grande influence qu'elles ont sur l'exploitation. Ce point a une importance considérable : on rétablit plus tard l'unité, mais les chemins restent tels qu'on les a construits, au moins dans leurs principales lignes.

Autrefois, quand on cherchait à justifier des dispositions de ce genre, on parlait de l'utilité de la concurrence pour faire baisser les prix. De pareilles assertions n'étant plus possibles maintenant, on dit qu'il s'établira entre les compagnies une émulation très-utile pour satisfaire les besoins du commerce. Dans le cas actuel, on espère assurer la régularité des transports, quelquefois compromise par le manque de matériel.

Il est certain qu'à Saint-Nazaire la Compagnie d'Orléans ne s'est pas toujours trouvée en mesure de mettre à la disposition du commerce les wagons qui lui étaient nécessaires. J'ignore l'importance des dommages qui en sont résultés, et je crois qu'on n'a pas recueilli des données suffisantes pour l'évaluer avec quelque précision.

Si l'exploitation des chemins de fer était soumise aux lois de la libre concurrence, lorsqu'une quantité exceptionnelle de marchandises affluerait en un point, les prix de transport s'élèveraient, et par suite, d'une part les compagnies seraient dédommagées des frais

extraordinaires qu'elles pourraient s'imposer; de l'autre, les expéditeurs les moins pressés attendraient que le tarif fût revenu à son niveau ordinaire, et par leur abstention diminueraient l'encombrement.

C'est ainsi que la concurrence, lorsqu'elle s'exerce librement, résout par des élévations de prix les difficultés qui résultent des augmentations considérables et momentanées de la demande. Des tarifs homologués, et par conséquent fixes, mettent la question dans une situation très-différente et qui n'est nullement modifiée par le nombre des compagnies. Je doute beaucoup qu'aucune concurrence se produise dans les moments où, par suite de circonstances spéciales, les transports, au lieu de donner des bénéfices, deviendraient une charge.

Le développement des chemins de fer autour de Saint-Nazaire entraînera une augmentation de matériel, et permettra par suite de réunir plus facilement les wagons nécessaires; mais il me semble que ce résultat serait plus assuré si un chef unique pouvait envoyer des ordres dans toutes les directions, à Nantes, à Châteaubriant, à Redon, au Croisic, quelle que soit la destination pour laquelle les marchandises se présentent en plus grande quantité.

Le problème de la concentration du matériel a été souvent discuté à l'occasion des questions militaires. Je crois qu'on a toujours regardé que la réunion des lignes sous une même administration rendait la solution plus facile.

En résumé, je ne vois pas que la présence d'une nouvelle Compagnie à Saint-Nazaire puisse en aucune manière porter remède à l'inconvénient de l'insuffisance accidentelle du matériel. Je crois qu'on doit s'y prendre d'une autre manière quand on veut corriger les défauts d'un monopole. Lorsque les intérêts du concessionnaire paraissent en opposition avec ceux du public, des stipulations précises avec des responsabilités pécuniaires doivent être insérées au cahier des charges. Je pense qu'on aurait pu demander qu'une clause de ce genre fût insérée dans le contrat de la Compagnie d'Orléans, s'il doit être révisé; sans doute cette Compagnie n'acceptera pas librement de nouvelles charges sans compensation,

mais on pourrait lui en trouver de diverses manières. On doit d'ailleurs remarquer que la combinaison demandée augmente considérablement la dépense; or, je serais bien surpris si, à l'aide d'une somme relativement très-faible, on n'obtenait pas des conditions assurant d'une manière certaine les transports dans les cas les plus défavorables qui peuvent être prévus. Si je n'entre dans aucun détail sur ce point, c'est que, comme je l'ai dit, je ne connais pas l'étendue des dommages dont souffre le commerce.

On espère aussi que l'émulation des compagnies amènera pour les expéditeurs divers avantages, et notamment la réduction des délais de livraison. Je me suis expliqué sur ce sujet, en parlant des lignes anglaises.

Dans le rapport présenté au Conseil général par sa Commission des travaux publics, il est question de l'établissement entre Saint-Nazaire et Châteaubriant d'une « ligne de grand trafic ». Il s'agirait de « faire passer par cette voie tout le trafic avec Paris, la Normandie, le Nord et la Belgique ». La Commission pense que « l'intérêt des finances de l'État, l'intérêt du pays, exigent que les marchandises et les voyageurs soient toujours dirigés par la voie la plus courte. »

Les deux projets sont bons, mais aucun d'eux ne peut convenir pour une grande ligne de trafic et de trains rapides; le Conseil général n'a pas demandé de nouvelles études ; le fonds de concours qu'il a voté n'est pas subordonné à l'adoption de limites déterminées pour les déclivités et les rayons : il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette question. Je me borne à dire qu'il paraît peu utile de construire entre Saint-Nazaire et Châteaubriant un chemin dans des conditions techniques meilleures que celles de la ligne de Châteaubriant à Sablé qui en forme le prolongement [1].

[1] Le chemin de Sablé à Châteaubriant est exploité, jusqu'à Château-Gontier; la seconde partie sera prochainement ouverte. Le cahier des charges autorise des déclivités de 0m015 et des rayons de 300m. D'après des renseignements qui m'ont été donnés, les déclivités atteignent mais ne dépassent pas 0m012. Les chemins de Château-Gontier à Segré et à Laval, sont projetés dans les mêmes conditions.

VI

Je m'étais proposé de présenter seulement quelques observations sur les tarifs, et je me suis laissé entraîner à traiter diverses questions relatives aux lois naturelles de l'exploitation des chemins de fer. Je laisse ce travail tel que je l'ai écrit, me bornant à en résumer les conclusions.

1. De quelque manière qu'un réseau soit exploité, les conditions qui lui sont faites doivent être telles qu'une bonne administration puisse obtenir des recettes suffisantes pour assurer la régularité du service, et donner une juste rémunération aux capitaux engagés.

2. On doit régler les tarifs d'après une étude minutieuse des besoins des populations, de la nature des industries et des frais de transport sur les voies concurrentes. Ils sont nécessairement compliqués dans un pays composé, comme la France, de parties très-dissemblables.

Il importe essentiellement de les établir avec assez d'ordre et de clarté, pour qu'un expéditeur attentif et ayant quelque expérience puisse, dans tous les cas, comparer promptement les diverses conditions et les différents itinéraires qui lui sont offerts. Lorsque ce résultat sera assuré [1], toute modification un peu importante qui n'aurait pour but que de simplifier les tableaux devra être rejetée.

3. La combinaison qui a été adoptée en France tant pour la construction que pour l'exploitation, a donné des résultats meilleurs que les divers systèmes adoptés dans les autres pays; elle a augmenté la richesse nationale dans une proportion énorme et dans quatre-vingts ans elle mettra l'Etat en possession d'une propriété d'un immense rapport.

[1] Je parle d'une manière générale et sans me prononcer sur les difficultés que peuvent présenter les tarifs actuels. L'enquête ouverte recueillera des faits, et permettra d'apprécier les plaintes qui ont été formulées sur ce point.

4. L'utilité d'un réseau doit être appréciée d'après les richesses qu'il produit.

Dans l'origine, lorsque l'on n'avait encore que des lignes disséminées et peu nombreuses, les rapports de la longueur des chemins à l'étendue du territoire et à la population pouvaient être pris pour mesures tant des efforts faits que des résultats obtenus, dans les divers pays. Ces nombres ne sont maintenant que des éléments de statistique utiles pour l'étude de la formation des réseaux et du tracé des lignes.

Dans l'œuvre de l'amélioration et du développement de ses chemins, la France n'a pas à se préoccuper du rang qu'elle occupe sous le rapport de la longueur.

5. Eu égard à l'étendue actuelle des chemins de fer en France et à l'abondance des capitaux, les principales difficultés de l'extension du réseau sont relatives à l'exploitation.

La construction d'un chemin dont l'exploitation n'est pas assurée par une combinaison financière sérieuse, est une occasion de déceptions, de mécontentements et de pertes de divers genres.

6. L'exploitation des chemins de fer ne se prête pas aux exigences de la libre concurrence. Tous les systèmes essayés ou même indiqués, se réduisent au monopole ordinaire et au monopole divisé entre des compagnies privilégiées [1].

7. Le monopole ordinaire par régions commerciales, présente les avantages qui résultent de l'unité d'action ; il assure notamment des facilités précieuses aux voyageurs qui doivent suivre successivement différentes lignes, par les correspondances qu'il établit entre les diverses directions, et la réunion des trains dans les mêmes gares.

Les relations entre les réseaux contigus sont faciles à régler,

[1] Dans ce travail, j'ai évité de parler de l'exploitation par l'Etat, qui offre quelques caractères particuliers, bien qu'il rentre dans l'un des deux genres de monopole, suivant que l'Etat possède toutes les lignes d'une région, ou seulement quelques-unes d'entre elles.

Ce sujet exigerait des développements étendus.

parce que les traités ne concernant que des opérations restreintes n'altèrent que très-peu l'indépendance des contractants.

8. Quand la concession est à long terme, la prospérité de chaque compagnie de monopole est intimement liée à celle de la région qu'elle dessert.

9. Le monopole divisé n'offre pas les avantages du monopole simple, et conduit à ce dernier mode après avoir produit divers désordres et des pertes de capitaux. Il laisse subsister les abus du monopole, qui ne peuvent être prévenus que par des stipulations contenues dans les actes de privilége, et par l'intervention prudente des pouvoirs publics.

10. L'indépendance de petites lignes simplement affluentes se concilie avec l'existence de réseaux de monopole.

11. Lorsqu'une compagnie possède des chemins sur un territoire, et qu'une nouvelle société entreprend d'y construire des lignes pouvant faire concurrence aux anciennes, la question des conditions de rachat ou de fusion est posée par le fait même du nouveau privilége. Le débat est engagé immédiatement. Quand les parties sont d'accord, les pouvoirs publics peuvent retarder la conclusion, mais ils ne possèdent aucun moyen de maintenir indéfiniment une situation forcée, et le public n'a aucun intérêt à ce que la solution définitive soit ajournée.

12. Les réductions de tarifs qui résultent de l'économie dans l'exploitation et du développement des transports, sont seules utiles et durables. Toute réduction produite par la concurrence absorbe des capitaux et doit être considérée comme un mal ; mais lorsque des compagnies ne parviennent pas à s'entendre, il n'est pas possible d'empêcher une lutte de s'établir.

13. En dehors des engagements spéciaux qu'elle a pris, une compagnie privilégiée est soumise en tout aux règles du droit commun.

Les lois de la concurrence sont réciproques.

Nul ne saurait prétendre qu'il peut faire loyalement concurrence, et qu'on ne pourrait lui faire concurrence sans manquer à la loyauté.

14. Une lutte qui se manifeste non par des abaissements de prix, mais par des facilités de divers genres offertes au public, ou se réduit à peu de chose, ou doit produire les mêmes effets que la concurrence dans sa forme ordinaire.

15. Les raisonnements qui ont pour base le prix de construction d'un kilomètre de chemin, exigent de grandes précautions.

Le rapport des dépenses aux recettes d'exploitation est un élément de statistique dont on ne peut déduire des indications utiles que lorsque l'on connaît, à peu près, dans quelles conditions les chemins considérés se trouvent sous le rapport des difficultés de la traction, de l'état d'entretien de la voie, des éléments du tonnage, des facilités accordées aux voyageurs, de la composition du tarif, etc. [1].

[1] Je crois utile de faire ressortir par des nombres les considérations que j'ai présentées sur ce sujet.

Supposons que l'exploitation d'un chemin de fer donne les résultats suivants :

Recettes d'exploitation, par kilomètre	20.000 fr.
Dépense —	12.000 -
On aura : Recette nette	8.000
Rapport pour cent des dépenses aux recettes d'exploitation	60

Si par l'établissement de nouveaux trains de voyageurs sur certaines sections, par des abaissements judicieux dans le tarif, et par diverses autres mesures du même genre, la Compagnie parvient à accroître la recette d'exploitation de 4,000 fr., en n'augmentant les dépenses que de 3,000 fr., les résultats seront :

Recettes d'exploitation, par kilomètre	24.000 fr.
Dépense —	15.000
Et l'on aura : Recette nette	9.000
Rapport pour cent des dépenses aux recettes d'exploitation	62 50

L'opération me paraît excellente, tant pour le pays dont elle développe le trafic, que pour la Compagnie dont elle augmente les recettes nettes d'un huitième, et cependant elle élève de 60 à 62 50 le rapport de la dépense aux recettes d'exploitation. Certaines personnes diront probablement que la Compagnie administre moins bien, d'autant plus qu'il est généralement admis que, lorsque la recette brute augmente, le rapport dont il est question doit diminuer, si toutes les circonstances de l'exploitation restent les mêmes.

Si l'on adoptait des bases fixes pour régler à forfait et uniquement d'après les recettes, les dépenses dont l'Etat doit tenir compte dans l'établissement du montant des garanties, l'avantage que peut souvent présenter aux Compagnies l'abaissement des tarifs serait diminué.

16. Il est plus facile d'obtenir de rapides concentrations de matériel pour les besoins du commerce ou les opérations militaires lorsque les diverses lignes appartiennent à une même compagnie, que lorsqu'elles sont indépendantes.

Les chemins de fer, bien que relativement récents, ont une histoire, et leur science n'est pas une géométrie que l'on puisse traiter par le seul raisonnement. Les célèbres discussions qui ont eu lieu dans nos anciennes chambres en 1837 et 1838, montrent que dans les questions de cette nature les hommes les plus éminents s'égarent quand ils ne s'appuient pas constamment sur des données positives. J'ai cherché à établir mes déductions sur l'expérience, d'après les faits constatés dans tous les pays, autant qu'il m'est donné de les connaître.

Il me reste à examiner quelques inconvénients que soulève l'organisation des chemins de fer en France, et pour lesquels on ne peut, je crois, trouver que des tempéraments.

Les chemins de fer étant forcément sous le régime du monopole, les tarifs ne reposent pas sur une base naturelle évidente, et quelque favorables qu'on puisse les supposer, ils ne satisferont jamais tous les désirs. Les mécontentements sont donc inévitables; mais, ainsi que je l'ai dit en commençant, ils sont arrivés, dans certaines localités, à un degré qui constitue une situation grave. Des diverses mesures qui ont été proposées, la seule qui me paraisse devoir amener de bons résultats est l'établissement d'une commission parlementaire chargée d'examiner toutes les questions importantes relatives à l'exploitation et aux concessions nouvelles, mais sans avoir une autorité positive, car alors les compagnies seraient dans sa dépendance, et le contrat se trouverait brisé. Il serait nécessaire que ses membres fussent élus pour plusieurs années, afin qu'ils pussent voir se dérouler les conséquences des différentes mesures. Cette commission acquerrait une grande autorité, et comme en réalité les intérêts de l'État garant des nouveaux réseaux, ceux des compagnies et ceux du public s'accordent entièrement, on peut

espérer qu'après diverses difficultés l'entente finirait par s'établir. Des sénateurs et des députés ne peuvent vouloir, en diminuant les recettes dans une certaine proportion, détruire la base de toutes les améliorations, augmenter les garanties que l'État paie chaque année, éloigner d'une manière indéfinie l'époque du remboursement, enlever aux compagnies tout intérêt à bien administrer, et rendre très-difficile l'établissement d'un régime différent.

Actuellement il n'y a peut-être pas entre le public d'une part et les compagnies de l'autre, des intermédiaires assez nombreux et assez autorisés, pouvant constater les abus, mais aussi détruire par des déclarations répétées, les nombreuses erreurs qui se répandent.

Dans ses conclusions sur les mêmes questions, M. Paul Boiteau exprime l'opinion qu'il conviendrait d'accorder l'autorisation, en cas de diffamation, de faire la preuve contre toute personne appartenant à une compagnie concessionnaire. Je crois que cette mesure aurait des avantages. Les compagnies de chemin de fer sont des administrations publiques, et il importe, d'une part que les actes coupables qui s'y commettraient puissent être signalés, de l'autre que les agents des compagnies aient la faculté de poursuivre leurs calomniateurs, comme le font les fonctionnaires de l'État.

JULES DE LA GOURNERIE,
Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure.

Donges, 20 mai 1877.

ROMANCIERS BRETONS

—

PAUL FÉVAL

Les Etapes d'une Conversion. — Un vol. in-18. Librairie catholique de Victor Palmé ; Paris, 1877.

I

La *Revue* vient acquitter une dette contractée depuis longtemps. M. Paul Féval qui, par la puissance et l'éclat de son talent, par son esprit merveilleux, son imagination intarissable, la noblesse de ses sentiments, la haute moralité de ses récits, a réalisé ce prodige de réhabiliter le roman contemporain et d'écrire cent volumes dont pas une seule page ne flatte les passions mauvaises et ne renferme une peinture malsaine, M. Féval est Breton. A ce titre, il nous appartient doublement, et c'est une fête pour nous, en même temps qu'un honneur, d'en parler aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

M. Paul Féval est né à Rennes, le 28 novembre 1817. Son grand-père, M. le baron de Létang, avait été procureur-général à la Cour royale de Rennes ; son père est mort, en 1827, conseiller à la même Cour. Notre romancier a fait ses études au collége de sa ville natale ; il y a passé son enfance et sa jeunesse, et, s'il a dû, un jour, quitter la province pour Paris, son cœur est toujours resté attaché à cette vieille terre où fut son berceau, à cette vieille rue où fut sa maison paternelle. « Faites tous vos vers à Paris », disait Voltaire ; soit ; mais si vos premières années se sont écoulées dans cette grande ville où la vie intime n'existe pas, dans une de ces maisons de pas-

sage où les habitants se succèdent comme dans une hôtellerie, et dont l'on peut dire, avec un poète plus grand que Voltaire :

Ma maison me regarde et ne me connaît plus;

oui, si vous n'êtes pas né, si vous n'avez point passé votre enfance en province, vous ne posséderez jamais quelques-unes des qualités les plus précieuses du romancier : la naïveté du sentiment, la variété des types, l'originalité des caractères. Vos œuvres refléteront peut-être les rayons brûlants du soleil à son midi ; elles ne seront pas trempées des larmes de l'aurore, elles n'auront pas la fraîcheur du matin. Il y a bien longtemps qu'un homme d'un rare esprit et dont plus d'un trait se retrouverait aisément dans la physionomie de M. Paul Féval, — c'est Charles Nodier que je veux dire, — a écrit cette page charmante et d'une observation si vraie : « La vie » intime de la province a un charme dont on ne conçoit aucune » idée à Paris, et qui se fait surtout sentir dans les premières années » de la vie. On peut aimer le séjour de Paris dans l'âge de l'acti- » vité, des passions, du besoin des émotions et des succès ; mais » c'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, » qu'il faut goûter les sentiments d'une âme qui commence à se » révéler et à se connaître. Ce n'est pas à Paris qu'on éprouvera » jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du » cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buis- » son, le jeu d'un rayon du soleil sur la ferblanterie d'un petit toit » solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appartiennent qu'à la » province. J'entendais l'autre jour une femme de beaucoup d'es- » prit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie : « Hélas ! » ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint- » Roch [1]. »

Grâce à Dieu, M. Paul Féval n'est point né sur la paroisse Saint-Roch. Il est Breton, — Breton *bretonnant*, — et c'est à ce titre, sans doute, qu'il a conservé si vivace ce sentiment qu'on ne rencontre plus guère que chez les compatriotes de *M. Surcouf :* la

[1] Charles Nodier, *la Neuvaine de la Chandeleur.*

haine de *l'Anglais*. Pour satisfaire cette haine, il n'a pas hésité à traverser la Manche, à respirer pendant de longs mois l'air humide des îles Britanniques, et il a écrit les *Mystères de Londres*, une satire en dix volumes ! il a écrit la *Quittance de Minuit*, un éloquent plaidoyer en faveur de la catholique Irlande !

Quelque chose pourtant l'emporte, chez M. Paul Féval, sur sa haine pour l'Angleterre, c'est son amour passionné pour la Bretagne, pour ses antiques traditions, ses vieilles mœurs, ses austères paysages. Il a pour elle les yeux et le cœur d'un fils. Et lorsqu'il lui arrive — cela lui arrive quelquefois, — de rire un peu, à ses dépens, comme on sent bien que derrière ces piquantes et inoffensives railleries, se cache un amour sincère, profond et que rien jamais ne pourra briser !

II

Ce qu'est l'homme, chez M. Paul Féval, nous venons de l'indiquer. Quelques mots maintenant sur ses œuvres. Dans l'impossibilité où nous sommes de les analyser ici, — leur liste seule remplirait plusieurs de nos pages, — nous voulons signaler du moins les principales sources d'inspiration d'où elles sont sorties.

Voici tout d'abord un groupe de contes et de romans nés en Bretagne, véritables fleurs de bruyères cueillies sur nos landes : les *Contes bretons*, le *Loup blanc*, *Fontaine-aux-Perles*, les *Belles de nuit*, le *Poisson d'or*, *Châteaupauvre*.

Je parlais tout à l'heure des romanciers qui ont eu cette chance heureuse d'avoir une patrie, c'est-à-dire d'être nés en province. Voyez, en effet, Balzac, George Sand, Jules Sandeau, et comparez-les aux romanciers qui sont nés à Paris : Eugène Sue, Prosper Mérimée, Paul de Kock. Où trouver chez ces trois derniers une page véritablement sentie, une émotion vraiment sincère, un paysage vivant, plein d'air et de lumière, où le sillon fraîchement ouvert exhale, au matin, une vapeur légère ; où, le soir, retentit dans le chemin creux le cri monotone du laboureur mêlé au bruit sourd du charriot qui rentre à la ferme ? Pour découvrir chez eux un petit coin de la nature, il faut s'adresser..... à Paul de Kock ! Lui, du moins, il a

poussé jusqu'à Romainville et à Montmorency! Dans ses voyages de découvertes, il a entrevu des lilas, il a vu des cerisiers! Vous trouverez chez lui des tonnelles de vigne vierge et de houblon, et je crois même qu'il a risqué quelque part une description du parc Saint-Fargeau et des Prés-Saint-Gervais, avec leur fontaine dont l'eau s'amassait dans un étroit bassin de pierre où l'on descendait par quelques marches! Qu'il y a loin de ces malheureux, nés sur le pavé de Paris et pour qui les guinguettes de la banlieue sont les colonnes d'Hercule du paysage, à nos romanciers de province! Est-ce que Balzac n'a pas trouvé ses meilleures inspirations en Touraine, sur ces bords de la Loire qu'il a tant aimés? Passez en revue ses vrais chefs-d'œuvre : *Eugénie Grandet, Ursule Mirouet, le Médecin de campagne, le Curé de Tours, Un ménage de garçon, la Recherche de l'absolu, les Paysans, le Curé de village;* tous se passent en province. Jules Sandeau a fait mieux, il n'a pas voulu qu'un seul de ses romans se passât à Paris : tous ont pour théâtre la Bretagne ou la Creuse, ce pays Marchois où il a placé ces récits qui vivront autant que la langue française : *le docteur Herbeau, Catherine, Madeleine.* Et George Sand! elle aussi, elle a écrit cent volumes. Il en est quelques-uns, en petit nombre, dans lesquels ses héros ont occasion de toucher barre à Paris ; mais au demeurant ils ont tous pour théâtre véritable la province, cette chère province du Berry où Valentine et Bénédict se promènent sous les érables de la *Vallée noire,* où Jeanne garde ses troupeaux, où Germain, le *fin laboureur,* conduit son docile attelage! Mais ni George Sand, ni Jules Sandeau, ni Balzac n'ont eu ce privilége, réservé à M. Paul Féval, de trouver dans leur pays natal un coin de terre qui avait gardé intacte son originalité, qui avait conservé, avec un soin jaloux, son individualité, sa poésie, ses mystères et ses légendes. Aussi, les œuvres du romancier breton sont-elles plus *personnelles* que celles de ses glorieux confrères, et ont-elles conservé un *goût de terroir* à nul autre pareil. Ouvrez un de ses derniers romans, *Châteaupauvre,* et dites s'il est un seul des personnages qui ne soit vraiment pour vous une nouvelle connaissance, s'il en est un seul que vous puissiez impunément transporter à quelques lieues de là, en Normandie ou

en Vendée, par exemple? Chez Balzac, chez Jules Sandeau ou chez George Sand, le paysage est vrai, sincère, d'une réalité puissante : c'est bien la Touraine, c'est bien la Marche, c'est bien le Berry. Mais les personnages qui s'agitent dans ces paysages si merveilleusement peints, sont-ils à ce point tourangeaux, marchois ou berrichons, que vous ne puissiez les sortir de leur cadre et les transplanter ailleurs? Non certes ; à peine, pour cela, aurez-vous besoin de modifier quelques détails de leur costume. Avec les héros de M. Paul Féval, c'est tout autre chose. Ni la vieille Méto, ni Yaume le laboureur, ni le notaire Le Hervageur, ni la notaresse ne sont possibles en dehors des Côtes-du-Nord. Et puisque j'ai rappelé la vieille Méto, je me reprocherais de ne pas constater ici ce qu'il y a de poésie et de grandeur dans ce type de vieille paysanne bretonne, ridicule et sublime, héroïque et avaricieuse, plus grande que nature et pourtant prise sur le vif, telle en un mot qu'elle suffirait à immortaliser le nom de M. Paul Féval : Walter Scott lui-même, le prince des romanciers, n'a rien qui soit supérieur à cet admirable type.

Après les romans bretons viennent les romans de cape et d'épée : *le Cavalier Fortune, le Capitaine Fantôme, le Mari embaumé, Flamberge, le Bossu.* Sur ce terrain, M. Paul Féval se rencontre avec Alexandre Dumas, et je ne sais vraiment auquel des deux reste l'avantage. Alexandre Dumas en prend plus à son aise avec l'histoire ; il s'attaque bravement aux personnages historiques les plus en vue, à Henri III, à Henri IV, à Richelieu, à Mazarin ; et à son point de vue il a raison, car le lecteur le plus ignorant se trouve ainsi tout de suite en pays de connaissance. Avec M. Féval, au contraire, qui n'a pas de telles audaces et se contente de traiter, de pair à compagnon, avec le duc de Nevers ou avec Philippe de Gonzague, le lecteur est quelque peu dépaysé. Mais, chez M. Féval, comme chez son célèbre rival, quel art consommé, quelle vivacité dans le récit, quelle verve et quel entrain! Lequel l'emporte, du *Bossu* ou des *Trois Mousquetaires*, de Lagardère ou de d'Artagnan? lequel a le plus d'esprit, de vaillance et de gaieté?

Prononce, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

Des romans de cape et d'épée aux romans d'aventures il n'y a qu'un pas, et ce pas, M. Paul Féval le franchit volontiers. Aussi bien, le roman d'aventures, tel qu'il le comprend, n'est guère que le roman de cape et d'épée transporté en plein dix-neuvième siècle, au beau milieu des maisons neuves du boulevard Haussmann ou du boulevard Malesherbes, éclairées au gaz et rafraîchies par le service d'eau ! Sceptiques, qui en êtes encore à croire qu'il n'y a plus de traîtres et de coupe-jarrets, plus d'enfants volés, plus de trésors enfouis, plus de héros et de chevaliers errants, lisez *Jean-Diable, les Habits noirs, la Bande Cadet, les Compagnons du Trésor, la rue de Jérusalem, l'Arme invisible, Maman Léo, l'Avaleur de sabres, le Quai de la Ferraille, l'Homme du Gaz, le Dernier Vivant.* Il y a, dans tous ces livres, une dépense de talent incroyable, un enchevêtrement de personnages, un fouillis d'aventures où l'auteur se retrouve toujours, mais où le lecteur se perd quelquefois. Il est pourtant tel de ces romans, *le Dernier Vivant*, par exemple, qui, dans son genre, est un chef-d'œuvre. Le pauvre Prévost-Paradol écrivait un jour qu'ayant commencé la lecture de *la Femme en blanc,* de Wilkie Collins, il n'avait pu s'en détacher, et que les premières lueurs du matin l'avaient surpris dévorant les dernières pages. Si vous ne voulez pas que pareille chose vous arrive, ne commencez pas, le soir, la lecture du *Dernier Vivant,* car il vous serait impossible de laisser là ces deux volumes avant de savoir comment Lucien Thibaut parvient à déjouer les perfides combinaisons de M. Louaisot de Méricourt.

A ces œuvres d'un intérêt dramatique incontestable, mais d'une complication trop grande, je préfère, je l'avoue, les simples histoires que M. Féval a semées çà et là en se jouant, et dont l'une des dernières, celle qu'il a intitulée *Gavotte,* est contée avec un art exquis ; — ou encore ces désopilants récits où il a donné libre carrière à sa verve endiablée : *les Gens de la Noce, Roger Bontemps, la Première Aventure de Corentin Quimper.* Ce qu'il y a, dans ces trois derniers livres, de belle humeur, — je ne dis pas d'*humour,* car notre Breton, dans sa haine de tout ce qui vient d'Angleterre, ne me le pardonnerait pas, — d'esprit, de vivacité, de gaieté folle et

pourtant de bon goût, est vraiment inimaginable. Le jour où il les écrivit, M. Paul Féval était certes en droit de dire comme Mme de Sévigné, après cette représentation d'*Esther* où elle avait causé avec le Roi, M. le Prince et Mme de Maintenon : « Ce jour-là, j'étais en fortune. »

N'allez pas croire pourtant que l'auteur du *Dernier Vivant* n'ait jamais écrit de roman d'analyse. J'en citerai deux qui font le plus grand honneur à son talent : *Bouche de Fer* et *le Drame de la Jeunesse.* Le premier, où vous trouverez une peinture de Rennes sous la Restauration, comparable à la peinture d'Issoudun, dans l'un des chefs-d'œuvre de Balzac, *un Ménage de garçon,* renferme l'analyse de deux caractères aussi profondément étudiés que puissamment rendus, celui de Gougeux, le maître de forges, et celui de Géraud, l'avocat. Mais l'œuvre la plus vraie de M. Paul Féval, son livre le plus « vécu », — avant *les Etapes d'une Conversion,* — c'est, à notre avis, *le Drame de la Jeunesse.* Les joies et les tristesses du foyer, l'amour des grandes sœurs pour le petit frère, la séparation, le départ pour Paris, ces figures, ces scènes que nous avons tous connues, n'avaient pas encore trouvé un peintre aussi ému, aussi sincère et aussi délicat : « Je n'aime pas à parler longuement de ma mère, dit Fernand Leprieur, le héros du *Drame de la Jeunesse*, *peut-être parce que je pense à elle toujours!* » — J'aime moins la seconde partie du livre, celle qui nous transporte dans le milieu parisien. Entre les premières et les dernières scènes, il y a un *heurt* trop violent. La première partie n'en demeure pas moins une des lectures les plus saines, les plus fortifiantes qui se puissent faire.

Nous sommes loin d'avoir passé en revue toutes les œuvres de M. Féval ; qui pourrait nier cependant qu'il n'y ait, dans celles que nous avons rappelées, de quoi fonder cinq ou six réputations ? Il est vrai qu'en France, surtout depuis quelque vingt ans, nous en voulons à ces infatigables producteurs, dont la fécondité est comme une ironie à l'adresse de notre impuissance. Parlez-nous des écrivains qui accouchent à grand'peine tous les cinq ou six ans d'une chétive nouvelle! à la bonne heure ! voilà des gaillards qui ne nous offus-

quent pas ! On vante leur sobriété, leur bon goût ; on leur ouvre toutes grandes les portes du Palais Mazarin. Messieurs les concierges de Paris ne veulent pas admettre dans *leurs* hôtels les pères de famille qui ont beaucoup d'enfants. De même, à l'Académie, on ne veut point admettre les écrivains qui ont fait trop de livres. M. Prosper Mérimée, peu chargé de bagages, y fut reçut d'emblée ; Balzac, flanqué de vingt chefs-d'œuvre, fut impitoyablement refusé. « Il est trop gros pour nos fauteuils », disait M. Sainte-Beuve. Je crains bien qu'il ne se trouve quelqu'un à l'Académie pour répéter le mot de Sainte-Beuve, le jour où M. Paul Féval se présentera. Qu'il se console en songeant que la gloire de Balzac va grandissant chaque jour, et qu'il se venge en nous donnant de nouvelles œuvres, supérieures encore à leurs aînées !

III

Mais le vœu que nous formulons n'est-il pas déjà rempli ? et qu'est-ce que le dernier livre de M. Féval — *les Etapes d'une conversion*, — sinon ce chef-d'œuvre que nous attendions de lui, ce chef-d'œuvre complet qu'il avait déjà failli nous donner dans *le Drame de la jeunesse* et que nous avons aujourd'hui sans lacunes, sans tache et sans ombre ?

L'auteur, dans sa préface, nous explique ainsi le titre de son livre : « A notre insu, nos joies et nos douleurs, nos triomphes et » nos défaites nous rapprochent de Dieu. Ce n'est pas nous qui » marchons vers la conversion, c'est la conversion qui vient à nous. » J'ai voulu marquer les diverses stations de la mienne et raconter, » étape par étape, ce mystérieux voyage de la grâce divine à la ren- » contre d'une pauvre âme. »

Nous n'avons encore que le premier épisode, *la Mort du père*, mais ce premier épisode forme un tout achevé, un livre complet par lui-même et qui désormais ne saurait périr.

Au moment d'ouvrir toutes grandes les portes de la maison paternelle et de faire pénétrer le public auprès du lit de mort de son père, M. Paul Féval a-t-il été saisi d'un scrupule ? A-t-il hésité ? Peut-être. Toujours est-il qu'il ne parle pas en son nom et qu'il a

placé son récit dans la bouche de l'un de ses amis, son ami *Jean*. C'est un singulier personnage que l'ami Jean : « Jean était une » intelligence capricieuse à l'excès, inégale, ayant des lacunes au » beau milieu de trop de richesses, et des paresses dans l'élan » même de ses témérités ; la mesure lui manquait ; mais, en toute » ma vie, il ne m'a jamais été donné de feuilleter une imagination » comparable à la sienne pour l'éclat, l'étendue et la fécondité..... » Il parlait merveilleusement ; ce qu'il disait entraînait et charmait » pendant qu'il le disait. Dès qu'on était dehors, il y avait déchet, » c'est vrai, mais quelque chose restait à côté de ce qu'il avait dit, » au dessus, au dessous, je ne sais où, et l'on voyait devant soi des » horizons ouverts... Peut-être Jean avait-il, çà et là, quelques » paillettes de génie dans l'énorme mine de son cerveau.... Quand » je détourne mes regards du présent pour les reporter en arrière, » je vois, comme si elle était là devant moi, cette tête tourmentée » (mais si calme !) de l'esclave de la foi qui s'émerveillait d'avoir » douté, cette figure du libre-penseur prisonnier de Dieu, ce » masque imprévu, absolument divers, frivole et profond, travaillé » par la fièvre du savoir, mais tout pénétré de naïves sérénités, qui » m'a fait rire si souvent, si souvent penser et pleurer [1]. »

Et nous aussi nous le revoyons, dans notre mémoire et nos souvenirs, et bien mieux encore dans le livre de M. Paul Féval, « avec » ses traits hardis, bizarrement fouillés, sa joue creuse, longue et » blême, hachée de rides dont chacune trahit un sarcasme guéri, » une colère apaisée, une plainte réduite au silence. Va-t-il parler, » lui qui était l'éloquence même ? Sa bouche s'ouvre dans le sou- » rire de ceux qui ont béni la douleur ardemment ; son grand front » pense et prie ; son regard, qui semble éteint, couve sa puissance, » — comme un foyer, endormi sous la cendre, disperse en gerbes, » dès qu'on le remue, le soudain réveil de ses éclairs.... [2] »

Nous le revoyons, tel que nous l'avons connu il y a vingt ans : l'ami Jean s'appelait alors Raymond Brucker. Il avait publié vingt romans dont plusieurs avaient eu un vif succès, puis tout à coup

[1] *Les Etapes d'une Conversion*, page 6.
[2] *Op. cit.* page 9.

il avait disparu, recherchant le silence comme d'autres recherchent le bruit, réservant pour les ouvriers et pour les pauvres les trésors de son éloquence, et collectionnant, avec une ardeur de bénédictin, des notes sans nombre, destinées à former un gros livre qui se serait appelé *Introduction au catéchisme,* et qui n'a jamais vu le jour.

Tel est l'homme dans la bouche duquel M. Paul Féval a placé son récit. Et maintenant, ce récit, l'analyserons-nous? Dirons nous cette pieuse maison, cet intérieur patriarcal, ce père de famille soudainement frappé par une maladie qui ne pardonne pas; l'effarement de tous, l'étonnement de cet enfant qui ne sait pas ce que c'est que la mort et qui en voit l'image autour de lui, sans la reconnaître? Dirons-nous les heures suprêmes, l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique, le dernier souffle du juste, et ce vide du lendemain, plus noir, plus affreux que les angoisses du dernier jour? Nous n'en avons ni le courage ni la force. Ce que M. Paul Féval nous a montré, en effet, dans ces pages où il a mis toute son âme et tout son cœur, c'est bien *la mort du père*, de notre père à chacun de nous. Malheur à celui qu'elles laisseraient insensible! Pour nous, nous renonçons à parler, comme nous en avions d'abord formé le dessein, du talent de l'écrivain, du style simple et ferme avec lequel il a raconté ces scènes simples et touchantes : il nous semble qu'un éloge purement littéraire, si élevé fût-il, serait encore au dessous d'un pareil livre. Quels éloges, d'ailleurs, vaudraient les larmes que ces pages feront couler?

Et maintenant, que l'illustre romancier poursuive son œuvre; qu'il continue à conter à ses lecteurs, à ses amis (n'est-ce pas tout un?), quelques-unes de ces histoires qu'il conte si bien; qu'il mette sur nos lèvres un sourire et dans nos yeux des larmes, ces belles larmes dont parle Virgile, *lacrymæque decoræ;* qu'il égale, s'il se peut, son dernier livre, celui dont son nom sera désormais inséparable : Paul Féval est aujourd'hui et il restera pour la postérité l'auteur de *la Mort du père.*

EDMOND BIRÉ.

UNE PAGE

DE LA

MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES*

Ici prend place naturellement le compte des sommes souscrites et dépensées pour la frégate. C'est ce document, conservé aux Archives municipales, qui nous a inspiré l'idée de rédiger le présent article. La dépense contient par le menu le détail des divers articles et les noms des fournisseurs. Mais afin d'éviter une énumération assez longue et peu intéressante, nous donnons seulement les totaux [1].

4 MESSIDOR, AN IV (22 juin 1796).

Compte rendu à l'Administration municipale, par les commissaires nommés pour la construction de la frégate *La Loire*, donnée à la République par les citoyens de la commune de Nantes.

RECETTE.

Les souscriptions des 18 sections de la commune de Nantes pour la construction de la frégate *La Loire*, montent, savoir:

1re section de la Fraternité (Sainte-Élisabeth, Marchix)	5.181 #	
2e section de Maupassant (Saint-Similien)	427	
3e section de Miséricorde	785	10
4e section de la Liberté (Saint-Clément)	3.109	5
5e section de Saint-André	2.705	2
6e section de Chalier (Saint-Donatien)	167	5
7e section de Saint-Pierre	7.818	5

* Voir la livraison de mai, pp. 340-349.

[1] *Arch. Municip.* Arch. modernes, carton Marine.

8e section de la Concorde (Saint-Léonard)	15.450	11	
9e section dite la Montagne (Sainte-Croix)	11.012		
10e section de Scévola (Ile Feydeau)	39.987	15	
11e section de Beaurepaire (Vertais)	11.066		
12e section Le Pelletier (Saint-Jacques)	1.028	10	
13e section de l'Égalité (Saint-Nicolas)	35.382		
14e section de la Halle	22.478	10	
15e section de J.-J. Rousseau (La Bourse)	5.901	05	
16e section de la Fosse	50.741	10	
17e section du Sanitat	20.575	4	2
18e section de l'Hermitage	1.327	14	
Montant des souscriptions des 18 sections	235.144 # 6s. 2d.		

Souscriptions particulières.

Celle de la Société populaire monte à		27.549 # 4			
Reçu du citoyen Doucet		10.000			
Id. du citoyen Sagory aîné		1.000			
Id. du citoyen Saint-Yves		600			
Id. du citoyen Pinelais		50			
Argent et argenterie vendu à Jacob et à veuve Oriard, le 3 germinal, an III, savoir :					
En argent, pour	1.100				
Argenterie : 2 flambeaux, 7 couverts, 1 boîte à savonette, 3 paires de boucles, 1 épée et son crochet, 1 gobelet, 2 médailles — Le tout pesant ensemble 12 marcs, 7 onces, 2 gros à 260 # le marc	3.855	12	6	4.455 12 6	43.654 16 6
Total de la Recette					278.799 # 2s. 8d.

DÉPENSE.

Bois de construction	133.494 #	2 s	11 d
Fers	18.525	5	11
Clous	14.808	15	4
Mâture	5.681	»	»
Étoupes	1.188	4	»
Divers articles	464	10	6
Marchés	12.673	12	6
Journées de charpentiers	64.351	11	4
Gratification aux citoyens Bourmaud, constructeurs	12.000	»	»
Total	263.187	2	6
Déficit de la Recette	1.444	10	»
Total de la Dépense	264.631 # 12 s. 6 d.		

Arrêté le présent compte, dont la recette s'élève à la somme de deux cent soixante dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres deux sols huit deniers, et la dépense à celle de deux cent soixante-quatre mille six cent trente et une livres douze sols six deniers; dont il résulte qu'il revient pour solde, une somme de quatorze mille cent soixante-sept livres dix sols deux deniers que les commissaires pour la construction de la frégate la *Loire* ont comptée ce jour à l'Administration Municipale. Au moyen de quoi, lesdits commissaires demeurent bien et valablement quittes et déchargés de leur gestion, et de toutes leurs opérations relatives à la construction de ladite frégate, ainsi que des papiers y relatifs et de toutes les quittances au soutien du susdit compte, qu'ils ont déposé au greffe de la Municipalité. A Nantes, le 4 messidor, l'an 4e de la République.

Signé: PAIMPARAY. E. AUBERT. J. PHILIPPE. RENÉ MOIRET. BOITARD.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Administration Municipale de la commune et canton de Nantes.

Extrait des registres de l'Administration Municipale de Nantes.

Du 4 vendémiaire an IV de la République française une et indivisible. Séance où présidait le citoyen Beaufranchet, et assistaient les citoyens Haudaudine, Le Cadre, Ogier, Fourmy, Colas et Couprie.

Présent le citoyen J.-M. Dorvo, commissaire du Directoire Exécutif.

Sur le rapport fait par le citoyen Haudaudine, administrateur, chargé par délibération du 4 messidor an IV de l'examen et vérification des comptes rendus par les citoyens Paimparay, Boitard, E. Aubert, J. Philippe et René Moiret, nommés commissaires pour la construction de la frégate la *Loire,* par lequel il paraît que leur compte était juste et en bonne forme, et que d'après les états des dix-huit sections de cette commune et de la société populaire, la recette provenant des dons et souscriptions volontaires et gratuites se montait à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf francs huit sols six deniers.... 287.089 f 8 s 6 d

Mais qu'ayant eu en souscriptions qui n'ont pas été acquittées la somme de huit mille deux cent quatre-vingt-dix francs cinq sols dix deniers..... 8.290 5 10

Il n'y avait eu de reçu que deux cent soixante dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs deux sols, huit deniers cy..... 278.799 2 8

			278.799	2	8
Sur quoi il y avait encore à déduire pour pertes faites dans la collecte, neuf cent soixante-onze francs, dix sols...	971 10				
Idem, pour les faux assignats et fausses cartes reçus, trois cent vingt francs.....	320				
Pour les frais de collecte, cent cinquante-trois francs.....	153				
Ensemble à déduire, quatorze cent quarante-quatre francs, dix sols.....	1.444 10 cy		1.444	10	
Ce qui réduisait le produit des susdites souscriptions à deux cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-quatre francs douze sols huit deniers.....			277.354	12	8
Que la dépense pour la construction de ladite frégate, dans l'état où elle a été remise au gouvernement, se montait, suivant les comptes reçus et autres (*pièces*), à deux cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-sept francs, deux sols six deniers...			263.187	2	6
Que par conséquent il leur restait encore entre les mains une somme de quatorze mille cent soixante-sept francs, dix sols deux deniers, cy....			14.167	10	2

qu'ils avaient versée à la caisse du trésorier de la commune; qu'ils avaient pareillement remis les cent vingt pièces au soutien au susdit administrateur avec les assignats faux et les cartes fausses, desquelles ils demandent que le dépôt soit fait et qu'il leur soit donné pleine et entière décharge du tout;

L'administration Municipale, considérant que, moyennant les quatorze mille cent soixante-sept francs dix sols deux deniers qu'ils avaient versés à la caisse de la commune et la remise faite des comptes des assignats faux et des cartes fausses à l'administrateur nommé par l'examen, ils se trouvaient libérés;

Considérant qu'ils se sont donné beaucoup de peine tant pour recueillir le montant des souscriptions que pour parvenir à l'achèvement de la construction de ladite frégate;

Arrête: Après avoir entendu le commissaire du Directoire Exécutif; 1° que les citoyens Paimparay, Boistard, E. Aubert et adjoints nommés commissaires pour la construction de la frégate la *Loire*, ont pleine et entière décharge des sommes provenant des souscriptions volontaires et

gratuites des habitants de cette commune qu'ils ont perçues à cet effet et employées à ladite construction, ainsi que des cent vingt pièces, états, comptes, reçus et autres au soutien qu'ils ont remis, dont le dépôt sera fait au secrétariat et que les assignats et cartes faux seront brulés ;

2° Que leurs soins et empressements et le zèle qu'ils ont mis dans cette opération pour procurer à leurs concitoyens l'honneur d'avoir donné à la République un gage de leur attachement inviolable, leur méritent des éloges et qu'en vertu de cela elle leur vote des remerciements, il sera envoyé au citoyen Paimparay et au citoyen Boitard une expédition du présent, signée des administrateurs.

Signé : BEAUFRANCHET, président. HAUDAUDINE, offr m. D. COLAS, offr mal. JACQUES LE CADRE, offr M. FOURMY père, ad. Municipal. OGIER, off. Municipal. ROBERT, Sre adjoint.

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?...

dit quelque part notre bon fabuliste, faisant allusion à certain bloc de marbre qui peut passer à la postérité s'il tombe entre les mains d'un artiste habile, ou être condamné aux plus vils usages s'il est débité par un ouvrier vulgaire.

N'en est-il pas ainsi de la destinée de certains navires? N'avons-nous pas vu, de nos jours (1874), pendant les fêtes offertes à un illustre maréchal, l'opération du lancement avorter complétement, sous les yeux des hauts personnages et des nombreux curieux réunis pour cette solennité, et le malheureux bâtiment périr à son premier voyage. Qui ne connaît la triste célébrité de la *Méduse,* cette autre frégate encore sortie de nos chantiers !...

Tel ne fut pas le sort de la *Loire,* qui devait fournir une courte mais brillante carrière, et dont la place est marquée au premier rang de nos vaisseaux, illustrés par la vaillance de leurs équipages ou la capacité de leurs capitaines.

Depuis longtemps déjà, notre beau fleuve, que n'avaient point encore défiguré les trop fameuses digues submersibles ou insubmersibles, ne pouvait porter les bâtiments d'un fort tonnage. Deux jours après son lancement, la *Loire* descendant à Paimbœuf pour y prendre son armement, toucha dans la passe de Chantenay, et dut attendre le gros de l'eau du mois d'avril, qui lui permit d'arriver en rade de ce port.

Le 12 juin 1796 (24 prairial an IV), le capitaine de frégate Desagenaux était nommé au commandement de la *Loire*, que l'administration avait témoigné le désir de voir placée sous les ordres d'un Nantais, et qu'il devait armer pour une expédition à Saint-Domingue [1].

Les officiers et la majeure partie de l'équipage de la corvette la *Vénus* reçurent l'ordre de passer sur la *Loire* avec leur capitaine. Dans l'état-major nous remarquons MM. Jean Dubois, de Nantes, et Robert Bonamy, lieutenants de vaisseau [2]; Halgan [3]; Charles Lonaty,

[1] Joseph-Augustin Desagenaux, l'un des plus jeunes fils d'un architecte de Nantes, s'embarqua comme mousse en 1773. Lors de la guerre de l'indépendance d'Amérique, il servit en qualité d'officier bleu, ou auxiliaire, sur les vaisseaux de l'Etat, assista à l'affaire de la baie de la Chesapeack et au siége de York-Town, sous les ordres du comte de Grasse. Pris deux fois par les Anglais, il avait échappé par miracle au naufrage de la frégate la *Diligente*, perdue sur le cap Henri (Virginie).

Reçu capitaine au long cours le 30 janvier 1789, et considéré, avec raison, comme l'un des meilleurs officiers de la place, la guerre de 1793 et les aptitudes dont il avait fait preuve le firent rentrer au service du gouvernement de la République. Nommé lieutenant de vaisseau, puis capitaine de frégate, outre plusieurs expédiditions à Saint-Domingue, il accomplit sur les corvettes la *Musette* et la *Vénus*, une suite d'heureuses croisières et d'escortes de convois, pendant lesquelles il fit à l'ennemi cent onze prises, dont 94 fort riches et 17 coulées bas ou brûlées.

La *Loire* ne pouvait être confiée à un homme plus méritant. Malheureusement Desagenaux fut mis en disponibilité lors de la retraite de l'amiral Truguet, ministre de la marine Il chercha le commandement d'un corsaire, et obtint celui de la *Volage*, corvette armée en course par M. F. Cossin. La *Volage* sortit de la rade de Mindin le 28 décembre 1797 et tomba au pouvoir des Anglais le 23 janvier 1798.

Après une assez longue captivité, M. Desagenaux, libre en vertu d'un acte d'échange, revint à Nantes, et commanda la *Célestine*, beau trois-mâts appartenant au même armateur. En effectuant son retour en France, à la suite d'un séjour prolongé à l'Ile de France, la *Célestine* fut prise le 24 mars 1809, et pour la quatrième fois son capitaine revit les prisons anglaises.

Rentré à Nantes le 14 juillet 1812, M. Desagenaux y mourut subitement le 14 avril suivant.

[2] Le capitaine Bonamy, fils de François Bonamy, auteur estimé de la *Flore nantaise*, eut, jeune encore, une fin des plus tragiques. Il se trouvait, vers les premières années de l'empire, à la maison de campagne d'un de ses amis, dans le département du Morbihan. Un des fermiers de ce dernier, croyant avoir à se plaindre de son maître, lui tira un coup de fusil par la fenêtre. Bonamy voulant préserver son hôte, reçut en pleine poitrine la balle qui ne lui était pas destinée, et expira quelques heures après, victime de son dévouement.

[3] M. Emmanuel Halgan, vice-amiral, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, etc..., naquit à Donges, le 31 décembre 1771. Son père, avocat au Parle-

Julien Lahaye, François Aregnaudeau, aussi de Nantes, enseignes [1].

Toutefois, l'armement de la frégate restait à peu près stationnaire, car tous les approvisionnements étaient dirigés sur Brest et les autres grands ports. Cette expédition n'eut pas lieu ; et, lorsque l'amiral Truguet quitta le ministère de la marine, le commandant Desagenaux remit, le 25 thermidor an V (12 août 1797), la direc-

ment de Bretagne, exerçait la charge de sénéchal de Donges, depuis longtemps héréditaire dans la famille. En 1784, à l'âge de 13 ans, il s'engagea dans la marine royale comme volontaire. Nous le retrouvons enseigne sur la *Loire* en 1796, et le 21 mars 1799, lieutenant de vaisseau commandant la corvette l'*Aréthuse*, construite à Nantes, prise par le vaisseau anglais de 82 l'EXCELLENTE, le 10 octobre suivant, après une défense héroïque.

En 1800, M. Halgan arma la frégate la *Clorinde*, lancée à la Basse-Indre, ainsi que l'*Uranie*, au mois d'octobre, et fit comme second une brillante campagne sur ce bâtiment, duquel il débarqua avant sa prise, au Cap, par les Anglais le 30 novembre 1803. De retour en France, il reçut le commandement de l'aviso l'*Epervier*, armé à Nantes le 20 juillet 1802. Ce brick sortit de la rivière, à destination de la Martinique, le 5 septembre, ayant pour second Jérôme Bonaparte, lieutenant de vaisseau. L'aviso nantais, commandé ensuite par ce dernier, tomba au pouvoir de l'ennemi le 27 juillet 1803. A la Martinique, M. Halgan reçut l'ordre de ramener en France la corvette le *Berceau*.

Nous ne suivons pas le vaillant officier dans toutes ses campagnes, ce serait de beaucoup dépasser notre cadre. Capitaine de vaisseau, lors de la désastreuse affaire des brûlots de l'Ile d'Aix, avril 1809, M. Halgan, par l'habileté et l'énergie qu'il montra, sauva sa frégate l'*Hortense*, et préserva même des brûlots la frégate la *Pallas*.

En 1819, ses nombreux et brillants services lui valurent le grade de contre-amiral, avec la direction du personnel au ministère de la marine.

En 1822, le commandement de l'escadre du Levant fut une seconde fois confié à M. Halgan, qui sut transformer le pavillon français en arche de salut et de protection pour les vaincus grecs et musulmans recueillis à son bord. A son audience de retour, Louis XVIII le salua du titre glorieux de HALGAN SOTER, ou *le Sauveur*, et la Chambre des députés, dont il faisait partie comme député du Morbihan, se leva tout entière en se tournant vers lui à la suite du discours prononcé par M. de Bonald, sur sa belle conduite en Orient. (Séance du 4 juillet.)

M. Halgan, nommé vice-amiral en 1829, mourut après une carrière toute d'honneur et de bravoure, le 20 avril 1852, âgé de 81 ans, laissant à ses enfants un nom justement respecté.

[1] François Aregnaudeau, l'un de nos plus intrépides capitaines-corsaires, obtint la croix de la Légion d'honneur en 1804, pour la prise d'une corvette de guerre anglaise. Il disparut en 1811, victime de la catastrophe inconnue dans laquelle périt, corps et biens, le corsaire de Nantes *Duc-de-Dantzick*, qu'il commandait avec succès.

tion de son navire à M. Jean-Baptiste Lecour, capitaine de vaisseau [1].

Le 21 novembre 1797, la *Loire* fut cédée à des armateurs pour la course ; mais cette destination n'eut point d'effet [2]. La République rentra en possession de la frégate, qui partit de la rade de Mindin le 18 janvier 1798 (19 nivôse an VI), sous le commandement du capitaine de vaisseau Louis-Marie Legouardun, de Lorient, ayant dans son état-major l'enseigne Jean-Baptiste Féretier. [3]

[1] Jean-Baptiste-Charles Le Cour Grandmaison, capitaine de vaisseau de 2e classe, est mort à Nantes, le 14 janvier 1861, âgé de cent un ans.

A l'hôtel de la Bourse, la salle des séances de la Chambre de commerce de Nantes renferme un tableau qui représente un sauvetage courageusement accompli au milieu des plus grands dangers, par un des fils de cet officier supérieur. Voici la légende placée au bas de cette peinture :

« Dans l'ouragan éprouvé à l'île Bourbon, en février 1829, tous les navires furent obligés de dérader. Le *Jules*, de Nantes, capitaine Adolphe Le Cour, rencontra le *Réparateur*, de Bordeaux, complétement désemparé et ne gouvernant plus. Après cinq heures de manœuvres pénibles, le *Jules* parvint à sauver l'équipage du *Réparateur*. »

[2] Tous les bons Français, lisons-nous dans la *Feuille Nantaise*, du 6 nivose an VI, et surtout les marins qui connaissent leur état et le génie des équipages, ont vu avec peine la cession que le gouvernement avait faite de ses frégates à quelques négociants et les conditions assez singulières qu'il y avait mises. Ils applaudissent donc à l'ordre émané du ministère de reprendre ces bâtiments. Les Nantais, particulièrement, étaient peinés de voir que la frégate la *Loire*, construite par souscription pour être employée au service de la République, ne servit qu'à augmenter la fortune d'un négociant de Paris. Quelque confiance qu'ils dussent avoir dans le capitaine à qui on a donné le commandement, ils préféreront bien mieux encore qu'elle soit montée par un Nantais, ainsi que le gouvernement le leur a promis, et comme il l'a effectivement fait dans les deux premiers armements de cette frégate.

[3] Jean-Baptiste-Henri Féretier, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur et de S.-Louis, né à Nantes en 1765, y mourut le 11 janvier 1832. En 1809, le lieutenant de vaisseau Féretier, commandait la frégate la *Caroline*, qui appareilla de l'Ile-de-France, pour une croisière dans laquelle elle fit de riches captures et força deux vaisseaux anglais de 36 canons de 18 chacun, le STREATHAM et l'EUROPA, à amener pavillon.

Voici comment M. Troude, *Batailles navales de la France*, t. IV, p. 160-161, raconte la fin de deux frégates construites à la Basse-Indre et armées à Nantes en 1811, l'ARIANE, capitaine Féretier, l'*Andromaque*, capitaine Morice.

« Ces frégates de 44e et le brick le *Mameluck*, de 16e, capitaine Jalabert, sortis de Lorient pour aller croiser aux Açores et aux Bermudes, furent chassés le 15 janvier 1812, par la frégate anglaise de 40e ENDYMION et le vaisseau de 60 LÉOPARD, auxquels

ils réussirent à faire perdre leurs traces. Informé par les capitaines de ces bâtiments de la sortie des frégates françaises, le commandant en chef de l'escadre anglaise du détroit chargea le contre-amiral sir Harry Neale, qui se tenait devant Brest, de surveiller la rentrée de cette petite division.

» Après quatre mois et demi de croisière, et alors qu'il se rapprochait de l'Europe, le capitaine Féretier apprit par des prisonniers et par des journaux trouvés à bord d'un navire capturé, le départ de la division de Lorient pour Brest. Présumant que les croiseurs anglais devaient se tenir désormais devant ce dernier port, il se décida à se rendre dans l'autre. Le 22 mai au matin, il eut connaissance des Penmarcks, à 15 ou 18 milles dans le Nord; la brise était faible de O.-N.-O. A 11 h. 30 m., un gros bâtiment fut aperçu dans le Nord, gouvernant pour passer en dedans de l'île de Groix; c'était le vaisseau anglais de 82° NORTHUMBERLAND, capitaine honorable Henry Hotham. Le capitaine Féretier, renonçant, momentanément du moins, à entrer à Lorient, fit serrer le vent tribord armures; mais ayant reçu du capitaine Morice l'assurance qu'il avait à bord de l'*Andromaque* un officier qui se chargerait de piloter les frégates, il prit le parti de tenter le passage; il signala à cette frégate de se mettre à la tête de la ligne, et laissa le capitaine du *Mameluck* libre de sa manœuvre. Vers 3 h., une canonnade soutenue s'engagea entre les frégates et le NORTHUMBERLAND, qui les attendait en panne à la hauteur de la pointe du Salut. Elle durait depuis trois quarts d'heure, et la fumée était si épaisse qu'on se voyait à peine, lorsque l'*Andromaque* toucha et resta échouée sur la partie Nord du récif dit la basse Grasie: l'officier qui pilotait cette frégate avait été tué. L'*Ariane* vint de suite sur tribord, mais elle talonna aussi et s'échoua à droite de sa compagne. Le vaisseau s'éloigna immédiatement. Le *Mameluck*, qui avait suivi les frégates, reçut l'ordre d'aller demander des secours à Lorient: en voulant exécuter ce signal, il s'échoua à tribord de l'*Ariane*. La mer baissait et l'inclinaison des frégates devint telle, que les deux capitaines firent jeter les canons de tribord par dessus le bord; en même temps on vida les pièces à eau et l'on retira de la cale tout ce qui pouvait les alléger. Le vaisseau revint bientôt à la charge accompagné du brick de 12° GROWLER, capitaine John Weeks; il mouilla dans le Nord des frégates et ouvrit son feu sur elles. Dès les premières volées, un incendie se manifesta dans la hune de misaine de l'*Andromaque*; il fit des progrès si rapides, qu'on ne put s'en rendre maître; en peu de minutes le gaillard d'avant fut embrasé. La situation devenait fort critique. car les robinets se trouvant hors de l'eau, il n'était pas possible de noyer les poudres. Cette frégate fut évacuée à 7 h.: le NORTHUMBERLAND s'était déjà retiré. L'*Ariane* fut aussi abandonnée, remplie d'eau et fort endommagée par les boulets. Son capitaine, estimant ne pouvoir la relever, y fit mettre le feu. Ces deux frégates firent explosion pendant la nuit. Le *Mameluck* fut également évacué. Cependant aucune tentative de destruction n'ayant été dirigée contre lui, on le remit à flot.

» Un conseil de guerre condamna les capitaines Féretier et Morice à la déchéance de tout commandement pendant trois ans. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(La fin à la prochaine livraison.)

NOS ARTISTES AU SALON DE 1877

La marée montante de ce que l'on pourrait appeler la *picturomanie,* — une autre maladie, du moins inoffensive celle-là, qui tend à sévir sur notre époque, affectée de tant d'autres bien autrement dangereuses, — suit une croissante progression. Tout un déluge d'œuvres d'art (?) est venu s'abattre sur ce malheureux jury d'admission, lequel, pour alléger la cargaison artistique du Palais de l'Industrie, a dû jeter par dessus le bord trois à quatre mille tableaux, statues, etc.; et s'il n'a pas poussé plus loin ce travail d'élimination, ce ne peut être que par lassitude. On pourrait, en effet, l'accuser d'un excès d'indulgence bien plutôt que d'un excès de sévérité. Sur les quatre mille cinq cents œuvres diverses qu'il a admises aux honneurs de l'exposition, bon nombre encore en étaient peu dignes. Lorsqu'on parcourt cette double et triple enfilade de salles qui composent ce périodique bazar plus ou moins artistique, la première chose qui vous frappe c'est la quantité des œuvres médiocres, sinon tout à fait mauvaises. Toutefois, cette première impression passée et lorsqu'on en vient au détail, on découvre beaucoup d'œuvres estimables, quelques-unes excellentes, qui suffiraient au renom du Salon de 1877, tels que, par exemple, la *Vierge consolatrice* de Bouguereau, le *Marceau* de M. J.-P. Laurens, le *Saint-Jean-Baptiste* de M. Henner, que l'on n'a pas craint de rapprocher de la *Joconde* de Léonard de Vinci (à part toutefois l'expression, qui sent plutôt le *modèle* que le saint idéal), et le *Portrait de Mlle P. M.,* de M. Paul Dubois, — une tête coupée et

une tête d'enfant, deux tableautins qui écrasent, par leurs qualités, ces vastes toiles tapageuses et prétentieuses étalant aux alentours leurs multiples personnages plus hauts que nature : preuve nouvelle que l'art, pour être grand, n'a besoin ni de complications, ni d'espace ; une simple figure, sur une toile large comme la main, lui suffit.

Mais ne nous laissons pas entraîner à ces généralités du sujet, où se noieraient les quelques pages dont nous pouvons disposer, et bornons-nous au chapitre spécial qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de ce recueil.

Cette année encore, nous rencontrons à peu près les mêmes noms, sinon les mêmes œuvres. Aussi nous étudierons-nous à être court, en vue d'éviter l'écueil de la monotonie.

Commençons encore cette fois par la plus illustre étoile de notre pléiade artistique vendéenne-bretonne, le célèbre auteur de ces magnifiques peintures décoratives du nouvel Opéra, auxquelles notre excellent ami M. Gustave Marquerie rendait ici naguère un si juste et si compétent hommage.

M. Baudry a envoyé au présent Salon, comme au précédent, deux portraits, qui, je dois le dire, ont été également discutés. *Mlle H**** est à cet âge ingrat où l'on n'est plus enfant et pas encore jeune fille. Elle n'est pas du goût de tous, la pose, évidemment voulue, de cette fillette blottie dans une encoignure de cheminée, comme si elle était en pénitence pour quelque méfait, dont elle semble peu repentante, si l'on en juge par ce petit air mutin et malicieux de son charmant minois. De même, on accuse le portrait à demi équestre du général Cousin de Montauban d'être plutôt le portrait du cheval que celui du cavalier, le personnage principal étant quelque peu sacrifié à l'accessoire. Il est du moins enlevé de main de maître, malgré les difficultés du raccourci, ce superbe alezan à la puissante encolure, à l'œil ardent, aux narines frémissantes, comme si elles respiraient la poudre, tandis que le cavalier est pacifiquement accoudé sur la selle d'où il vient de des-

cendre; ce qui ne l'empêche pas d'avoir, lui aussi, une belle et franche figure militaire, pleine d'intelligence et de vie.

Malgré ces critiques, dont nous avons dû impartialement nous faire l'écho, ces deux portraits n'en sont pas moins empreints de ces hautes qualités dont un artiste de la valeur de M. Baudry ne saurait se départir. S'ils n'ajoutent pas à sa juste renommée, du moins ils n'en enlèvent rien.

M. Elie Delaunay, un digne émule de M. Baudry, a également exposé deux portraits, celui de *Mme S...* et celui de M. Lechat, maire de Nantes ; le premier, plein de caractère et d'une physionomie un peu étrange ; le second, également excellent, mais quelque peu poussé au noir et d'une vigueur frisant la dureté : tous deux dignes, au total, de l'artiste éminent qui les a signés.

S'il a moins d'accent personnel, s'il n'a pas encore toute cette liberté et franchise d'allure que l'on pourrait souhaiter, M. Delhumeau est du moins en notable progrès. Tout en étant traités avec le même soin consciencieux, excessif même parfois, que les précédents, les deux portraits que le jeune artiste vendéen a exposés cette année sont peints d'une touche plus large et plus ferme, surtout le *Portrait de M. S.*, figure de vieillard aux traits accentués, rendus avec une remarquable vigueur et une frappante vérité. C'est une de ces images vivantes, dont on reconnaît l'original sans l'avoir jamais vu. Dans une gamme différente et moins accentuée, le *Portrait* en pied *de Mme R...*, avec son élégante tournure, son riche et sévère costume de satin noir, est également une page très-étudiée, très-poussée, notamment dans le modelé des mains, cet écueil de tant de portraitistes. C'est là de la bonne, saine et consciencieuse peinture, sans nulle trace des escamotages et *ficelles* à la mode. Toutefois, il est bon de ne pas trop incliner vers l'excès contraire, et M. Delhumeau devra se résigner à sacrifier davantage encore l'accessoire au principal, à ne pas traiter l'un et l'autre avec une trop égale sollicitude. Il connaît son métier ; il ne lui manque que de laisser un peu plus *la bride sur le cou* à son pinceau, comme Mme de Sévigné le disait de sa plume.

M. Hippolyte Dubois a également exposé deux portraits estimables, bien que dans un genre moins contenu et plus à la mode courante.

Dans le ventripotent et jovial *Portrait de M. Bellot*, M. Chalot nous a donné une nouvelle édition, légèrement corrigée, du fameux *Bon bok*, de M. Manet, et il faut bien confesser que, des deux éditions, la plus remarquable était encore l'originale, chef-d'œuvre de réalisme rabelaisien.

Avec leur archaïsme voulu, avec leurs teintes en grisaille simulant la fresque, les deux grandes scènes empruntées à la vie de saint Louis par M. Luc-Olivier Merson, n'ont peut-être pas séduit l'œil du public, mais, en revanche, elles ont été remarquées des connaisseurs, qui ont loué chez le jeune artiste une consciencieuse recherche, l'aversion du banal et du joli à la mode, la précision du dessin, l'harmonie du coloris. Destinées au Palais de Justice, cet ancien palais de nos rois, qui conserve encore sous ses voûtes gothiques de si précieux souvenirs du séjour de saint Louis (le pieux monarque y rendait familièrement la justice à l'ombre des arbres fruitiers de son jardin, comme sous le chêne proverbial de Vincennes), — ces peintures, avec leur franche couleur locale du XIIIe siècle, seront fort bien à leur place. On sent dans les compositions de M. Merson une personnalité artistique originale qui tend à se dégager, au risque de forcer la note archéologique, ce dont on pourrait, cette fois encore, l'accuser.

Un débutant qui porte un nom bien connu de nos lecteurs, M. Armel de Wismes, s'est essayé dans une toile que signerait plus d'un vétéran des expositions. Ce tableau représentant *La tête d'un brigand* apportée par des paysans romains au délégat de Frosinone, auquel ils viennent réclamer la prime promise par l'édit de 1824, se distingue par les plus sérieuses qualités de composition, de dessin et de couleur. Ce début fait plus et mieux que promettre, il tient déjà.

M. Alf. Guillou a justement conquis une médaille, de 3e classe, il est vrai, pour son tableau *Après la tempête*, un de ces drames dont

nos côtes bretonnes sont trop souvent le théâtre. La mer vient de rejeter sur les rochers, près des débris d'une barque brisée, le corps d'un enfant, du pauvre mousse, sur lequel une femme se penche en pleurant et que regarde avec stupeur sa jeune sœur qui accourt : scène émouvante dans sa simplicité, et habilement rendue, malgré certaines invraisemblances de détail. Je serais tenté de préférer à cette toile *Une école dans le Finistère*, du même peintre, joli tableau d'intérieur, spirituellement composé, d'une touche grasse et solide. *Ne sait pas sa leçon*, par M. Roussin, est une petite scène scolaire analogue par le genre et les qualités.

Primavera, gioventù dell'anno,
Gioventù, primavera della vita !

De ce charmant distique italien, Mlle J. Houssaye nous offre une traduction picturale charmante comme lui. Une belle et élégante jeune fille, à la chevelure rutilante, que l'on dirait empruntée à la palette du Véronèse, contemple une rose, moins vermeille que son teint : printemps de la vie et printemps de l'année, double symbole, plein de fraîcheur et de grâce, rendu dans une gamme blonde, ambrée, d'une délicatesse toute féminine, que rehausse encore un dessin pur et correct. *Les Roses*, autre jeune fille et autre gracieux bouquet, fleurs végétales et fleur humaine, luttant aussi de fraîcheur et d'éclat...

Si la *Cryptie* (épisode du massacre des Ilotes), de M. Baader, laisse à désirer du côté de la nouveauté et de l'intérêt du sujet, c'est du moins une de ces études académiques faites pour réjouir l'œil d'un professeur de l'école des Beaux-Arts.

M. de Beaumont a fait trêve, pour une fois, à ces épigrammes picturales dont le goût était parfois douteux. Son *Nid de Sirènes* est une charmante fantaisie mythologique, d'une mystérieuse coloration bleue et nacrée, rappelant trop toutefois les effets miroitants de la porcelaine.

Elle ne languit pas du doute à l'espérance
Et ne disputa pas sa vie à la souffrance;

Mme E. La Villette nous revient, sinon en progrès marqué, du moins avec ces mêmes excellentes et fortes qualités qui lui assignent désormais une place des plus distinguées parmi nos peintres *mariniers*. Même vigueur toute masculine de pinceau, même justesse d'observation, même vérité d'expression, même procédé aussi. *Kerpape* rappelle en effet l'*Ile des souris* de l'an passé, par son éblouissant coup de soleil qui fait pleuvoir ses myriades d'étincelles sur la mer miroitante. Avec leur cadre de galets et de falaises, les *Vases de Loc-Miquelic*, laissées à sec par la marée basse et toutes vertes de la végétation microscopique des algues, se distinguent par une égale vérité de rendu, jointe à une plus grande nouveauté d'effet.

Le *Larmor* de Mme Espinet trahit une évidente parenté de faire et de méthode avec les tableaux de Mme La Villette. Ces deux dames et leur maître M. Corroller, aux leçons duquel elles font grand honneur, et qui, de son côté, a exposé une toile estimable (*Après la tempête*), composent une petite école paysagiste lorientaise des plus intéressantes et qui, grâce surtout à Mme La Villette, est en voie de s'acquérir une notoriété du meilleur aloi.

Citons encore au courant de la plume, faute d'espace : M. J. Noël et sa pittoresque *Rue en Bretagne ;* — Mme Cazin-Guillet (de Paimbœuf) et son *Village de pêcheurs ;* — M. T. Abraham et ses deux *Vues de la Mayenne,* vigoureuses de touche et d'une évidente vérité ; — M. de Bellée et ses printaniers *Pommiers en fleurs,* tout poudrés de leur neige vermeille ; — les *Fleurs* et les *Fruits* de M. Bidau, l'un des maîtres du genre, auquel il n'y a guère à reprocher qu'un excès de précision et de minutie dans le détail ; — le *Puits dans le désert*, découvert par M. Daudeteau en pleine Loire-Inférieure, comme il l'eût fait dans le Sâh'ra des Touaregs et des Maures Châambas ; — M. Deshays et ces charmants *Bords de la Marne, à Champigny*, qui virent se jouer l'un des plus sanglants épisodes du siége de Paris ; — M. Joubert et sa *Lande de Kerengosquer*, voisine de cette poétique rivière de l'Aven, qui a valu à un autre jeune paysagiste, M. Le Marié des Landelles, une mention honorable fort bien justifiée, présage d'une médaille pour le prochain Salon.

M. Ch. Le Roux a exposé deux toiles (*Une ferme en Vendée* et la *Vasière de la Basse-Indre*), peintes d'après ce procédé quelque peu démodé, rappelant — de loin — Théodore Rousseau, et de plus loin encore le maître de l'artiste, ce charmant rêveur qui avait nom Corot, le poète des brumes ensoleillées, des ciels transparents et nacrés, des diaphanes crépuscules.

Un autre vétéran des expositions, M. Michel Bouquet — un nom prédestiné pour le paysage et que nous retrouverons plus loin, au chapitre des faïences, où il rayonne au premier rang, — nous a apporté deux nouvelles vues, mi-parties terrestres et marines, de *Kéremma*, un recoin du Finistère que l'éminent céramiste affectionne spécialement et qu'il peint *con amore*.

Peu d'œuvres importantes à signaler dans la Sculpture.

Le massif et placide affranchi que M. Ludovic Durand a pacifiquement assis sur son socle de marbre, jure quelque peu, par son expression et son attitude, avec sa fière étiquette : *Libre !* Il ne rappelle en rien, sauf par un fragment de chaîne brisée, que tient négligemment sa main, le célèbre et farouche *Spartacus* de Foyatier, bien que dans les deux œuvres le thème soit analogue. Acheté par l'Etat et sans doute destiné à figurer dans quelque jardin public, ce tranquille révolté ne sera jamais, pour le peuple qui le coudoiera, un dangereux prédicateur d'émeute, et serait bien plutôt propre à refroidir ses révolutionnaires ardeurs, considération qui suffirait de reste à lui faire pardonner ce qui lui manque du côté de l'expression artistique.

Le *Moïse* de M. Guibé (de Saint-Brieuc), un nouveau venu, si je ne me trompe, est un morceau fort digne d'estime. Le double rayon au front, le prophète descend de la montagne, apportant les tables de la Loi : sujet redoutable par l'écrasant souvenir d'un chef-d'œuvre surhumain, et dont notre Michel-Ange briochin a su se tirer avec honneur. Ce début, si c'en est un, nous promet un sculpteur sérieux et consciencieux, et les artistes de cette catégorie ne courent pas les rues.

Le *Jeune Baigneur*, de M. Raffegeau (de Nantes), tâtant l'eau du bout des pieds avec une moue pleine à la fois de crainte et de plaisir, s'il appartient à un ordre de sujets beaucoup moins solennel et plus familier, est du moins traité avec agrément et esprit.

Je ne vois guère à relever ensuite qu'une série de bustes en marbre, en plâtre, en terre cuite, modelés avec plus ou moins de talent, et signés : Gaston Guitton, Gourdel, Le Bourg, Caillé, Perraud, Ogé, Nayel (buste très-ressemblant de Mme La Villette), etc.

Au chapitre *Dessins*, etc., nous rencontrons, encore accru, tout le gracieux essaim d'artistes et d'amateurs féminins, que nous voyons chaque année s'essayer, souvent avec talent et succès, dans ces jolis genres à la mode, porcelaines, faïences, émaux, miniatures, etc.

Dans le *Dessin* proprement dit, nous retrouvons Mlle J. Houssay avec deux portraits d'un faire tout artistique, celui, fort ressemblant, de M. Michel Bouquet, et celui, plus remarquable encore, de Mlle Lory d'U***, œuvre d'un grand caractère dans sa petite dimension, largement traitée, à la façon des maîtres ; copie au noble et pur profil, digne de la beauté du modèle.

Pour la miniature, citons Mlle Bazin (de Pontivy) et Mlle Paviot (de Rennes) ; — pour l'aquarelle, Mlle Valotte (de Fontenay-le-Comte) ; — pour les émaux, Mlles Chevalier et de Nugent (de Nantes), M. Ch. Crétineau-Joly, qui porte dignement un célèbre nom vendéen, et son *Moïse priant pendant le combat des Hébreux contre les Amalécites*, grande composition pleine de vie et de mouvement ; — pour la porcelaine, Mlle Adrien (de Nantes), Mlle Bouilh (de Luçon), Mlle Duchesne (de Nantes), Mlle Le Coursonnois (de Saint-Brieuc), et Mlle Alice Hardy, dont le gentil tableautin *Bonsoir, voisin!* d'après Compte-Calix, témoigne déjà d'une réelle habileté de main et d'un remarquable sentiment du coloris.

Le pastel, cet art gracieux et fragile porté à sa perfection par Latour au siècle dernier, et trop délaissé depuis, a trouvé en Mme Le Revirend une adepte aussi fervente qu'habile. Le *Portrait d'enfant*

exposé par la Rosalba malouine, est un morceau charmant, plein de finesse et de fraîcheur.

Le côté du sexe laid est non moins honorablement représenté dans ces divers genres. Sans parler des gouaches, aquarelles, faïences et pastels, signés : Hombron (de Lambezellec), Pedron (de Vannes), Lucien Roy (de Nantes), Vauxmort (de Rennes), Martin (de Saint-Brieuc), mentionnons M. Léonce Petit, déjà nommé, qui a brossé sur carreaux une rutilante ode bachique en l'honneur de Gambrinus, patron des buveurs de bière ; M. Daudeteau, ses fins et vaporeux fusains ; M. Luminais et ses deux belles aquarelles, d'un ton si chaud, si vigoureusement lavées ; M. Douillard et sa galerie de portraits de famille dessinés au crayon noir.

M. Michel Bouquet, dont le nom clot dignement cette nomenclature, en outre des paysages sur toile dont nous avons parlé plus haut, en a exposé deux autres sur faïence : *Un étang en Bretagne* et *Le vieux Moulin*, traités avec l'habileté que l'on connaît et que savent bien apprécier ceux-là seuls qui sont initiés aux procédés de cet art difficile.

Aucun nom à citer aux articles Architecture et Lithographie, non plus que dans la Gravure au burin.

Nous sommes plus heureux avec la Gravure à l'eau forte, cet art qui brilla d'un si vif éclat au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui, après un long et injuste oubli, a trouvé depuis quelques années un si florissant renouveau. On sait qu'il dut sa résurrection à un simple amateur, officier de marine, à Méryon, esprit capricieux et original, grand artiste, dont on ne possède que quelques planches qui sont des chefs-d'œuvre, et qu'à leur apparition bien peu surent apprécier [1]. Plus libre d'allure, plus aventureuse et plus personnelle que la gravure en taille douce, l'eau-forte a quelque chose de plus coloré, de plus vivant et de plus vibrant. La pointe est l'outil préféré

[1] Lorsqu'il travaillait à ses dernières compositions, le pauvre Méryon était déjà atteint de cette terrible affection, la folie, qui le faisait bientôt enfermer à l'hospice de Charenton, où il s'est éteint il y a une dizaine d'années.

des artistes à imagination ardente et primesautière, qui aiment à traduire vivement leurs impressions, à improviser directement d'après nature.

Notre éminent aquafortiste vendéen, M. Octave de Rochebrune, est l'un de ces artistes et des plus experts dans le maniement de la pointe, avec cette différence toutefois que son dessin, à la fois aisé et correct, ne s'égare jamais en ces fantaisies échevelées que certains romantiques attardés confondent avec l'art. Le procédé de M. de Rochebrune appartient à ce juste milieu prôné par Horace ; il tient de la gravure en taille douce en même temps que de l'eau-forte, ayant la correction de l'une et le coloris de l'autre.

D'ailleurs, par la régularité de ses lignes droites ou courbes, l'eau-forte architecturale, genre dans lequel M. de Rochebrune est, comme on sait, passé maître, prête peu à la fantaisie ; il y faut la sûreté de main, la rectitude et la netteté du trait, toutefois sans sécheresse ni rigidité, en même temps que l'art de faire jouer, au moyen de hachures savamment combinées, la lumière et les ombres sur les multiples détails d'une œuvre le plus souvent fort compliquée.

Toutes ces qualités se retrouvent à égal degré dans la nouvelle planche de M. de Rochebrune : *Arc de triomphe et tombeau romains, à Saint-Remy* (*Bouches-du-Rhône*). Car c'est la poétique patrie des *félibres*, que notre habile artiste a honorée cette fois de sa visite. Il s'en va ainsi de l'ouest à l'est, du nord au midi, partout où l'attire quelque chef-d'œuvre du passé, qu'il sauve parfois d'une ruine imminente, en en fixant le souvenir sur le cuivre et en le multipliant.

L'ensemble de ces planches magistrales, où ont déjà pris place tant de monuments célèbres, de l'antiquité, du moyen âge ou de la Renaissance : *Maison carrée* de Nîmes, sainte Chapelle, château de Blois, Chambord, Châteaudun, etc., constitue un magnifique album, un écrin artistique, qui, chaque année, s'enrichit de nouveaux joyaux.

LUCIEN DUBOIS.

UNE PRÉFACE

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE, DES PAIRS ET DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE, par le P. Anselme, Augustin déchaussé, 4e édition, annotée, corrigée et continuée par M. Pol Potier de Courcy. — 9 vol. in-folio, planches. Paris, Firmin Didot, 1868-1877.

La maison Firmin Didot, à laquelle la librairie française est redevable des plus belles et des plus savantes publications éditées de nos jours, avait entrepris la réimpression de l'ouvrage du P. Anselme et avait confié le soin de ce travail à notre collaborateur M. Pol de Courcy, déjà connu par des ouvrages historiques et généalogiques dont nos lecteurs ont pu apprécier le mérite.

Un volume du P. Anselme avait paru en 1868; un second volume allait voir le jour en 1870, lorsque la guerre et ses conséquences désastreuses vinrent arrêter ce travail de longue haleine.

En attendant que les circonstances permettent de le reprendre, MM. Didot n'ont pas voulu retarder plus longtemps la publication de la partie inédite rédigée par M. de Courcy. Cette œuvre laborieuse, qui forme un volume à part, complète les généalogies du savant Augustin qui s'arrêtaient à l'année 1733 et renferme celles des grands dignitaires nommés postérieurement à cette date.

Nous reviendrons sur cet important ouvrage, qui aura sa place dans toutes les bibliothèques d'érudits, et nous sommes heureux d'en offrir, dès aujourd'hui, à nos lecteurs, la préface, que M. Pol de Courcy a bien voulu nous autoriser à publier.

(*Note de la Rédaction.*)

Les révolutions périodiques dont nous subissons depuis près d'un siècle l'influence délétère n'ont pas du moins ralenti le goût des études historiques. Depuis quelques années, ce goût s'est même particulièrement tourné vers les travaux héraldiques, et le passé nobiliaire de la France est devenu l'objet de nouvelles investigations plus ou moins approfondies. C'est que l'histoire particulière de la noblesse, appelée pendant la longue période de la féodalité à exercer sur les destinées du pays une influence prépondérante, est absolument essentielle à connaître pour l'intelligence de l'histoire générale.

Le livre que nous publions s'adresse donc au moins autant aux érudits qu'aux familles dont il consacre l'illustration et les services.

Il est de vérité constante que la science historique a ses lois, dont personne ne saurait en vain s'écarter et auxquelles il faut se plier.

« La première de ces lois, dit un écrivain judicieux, c'est de ne jamais accorder sa confiance qu'aux documents véritablement originaux, aux textes de première main (ou du moins aux copies dûment collationnées). Et pour nous borner ici à ce qui concerne le Moyen Age, c'est de ne croire qu'aux manuscrits scrupuleusement critiqués et sévèrement analysés.....

« Il suit de là que, pour être en droit de se qualifier historien du Moyen Age, il est tout d'abord nécessaire de savoir déchiffrer les écritures de cette époque dont l'imprimerie marqua la fin. Sous l'historien, il faut pouvoir aisément découvrir le paléographe. J'ajouterai que, sous le paléographe, il faut trouver le diplomatiste. Le diplomatiste, en effet, est ce savant qui, d'un œil sûr, inspecte un document manuscrit et le proclame vrai ou faux, authentique ou fabriqué [1]. » Dans les preuves de noblesse exigées au dernier siècle pour l'exercice de certaines fonctions ou prérogatives, chaque degré de généalogie devait être appuyé sur trois actes originaux jusqu'au

[1] *La question de l'histoire et des études historiques*, par M. Léon Gautier, ancien élève de l'école des Chartes et ancien archiviste de la Haute-Marne.

commencement du XVIe siècle et sur deux actes originaux pour les siècles antérieurs. Il est bien entendu que, lorsque des manuscrits ont été publiés avec soin par de véritables érudits, ces publications ont la valeur des manuscrits eux-mêmes. Il n'est donc plus aussi utile, pour connaître les sceaux inédits des principaux feudataires, de recourir directement au *Trésor des Chartes* conservé aux archives de France, depuis que M. Douët-Darcq a publié, avec une analyse de la charte à laquelle est appendu chaque sceau, l'inventaire complet de ces sceaux au nombre de près de 12.000, et leur description héraldique [1].

Et qui songerait à consulter sur les manuscrits originaux l'*Armorial de France* composé en 1396 par *Navarre*, hérault d'armes du roi Charles VI; l'*Armorial de France* composé en 1450 par *Berry*, premier roi d'armes du roi Charles VII, ou, s'ils n'avaient pas été brûlés en 1871, les registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de Paris, après l'édition que M. Douët-Darcq a donnée du premier [2], M. Vallet (de Viriville) du second [3], et M. le comte de Chastellux du troisième de ces recueils [4]?

Quant aux temps modernes, ils nous dispensent d'être paléographe mais non pas d'être critique, et pour être critique sérieux, il faut de toute nécessité remonter, comme nous l'avons fait, aux vraies sources, c'est-à-dire aux archives, aux bibliothèques publiques et particulières et surtout aux registres de l'état-civil. C'est pour s'être dispensés de ce labeur ingrat que les généalogistes et les biographes qui nous ont précédé, en se copiant les uns les autres, sans contrôle, sont si souvent tombés dans des confusions monstrueuses en faisant naître fréquemment les pères de leurs fils, les fils de leurs oncles, les oncles de leurs neveux, les frères puînés de leurs

[1] 3 vol. in-4°. — Paris, Henri Plon, 1863-1868.
[2] 1 vol. in-8°. — Paris, Dumoulin, 1861.
[3] 1 vol. in-8°. — Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866.
[4] *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*, brûlées le 24 mai 1871. — 1 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1875.

frères aînés. Les erreurs grossières dont leurs ouvrages sont remplis exigeraient d'autres volumes pour être redressées.

« Les généalogies *vraies*, dit le marquis d'Aubais, sont aussi essentielles à l'histoire que les cartes géographiques. Elles apprennent à connaître l'origine des hommes, comme les cartes apprennent la connaissance des lieux; elles ont encore l'avantage de servir essentiellement à rectifier les historiens en constatant un très-grand nombre de dates qu'ils ignorent et qu'ils ne se donnent pas la peine de chercher [1]. »

En général, les ouvrages des généalogistes, même de ceux qui étaient revêtus jadis d'un caractère officiel, ou auxquels on veut aujourd'hui attribuer ce caractère, ont été composés au moyen de notes fournies par les intéressés, notes souvent dépourvues de contrôle et insérées *à prix d'argent* avec plus ou moins de critique. Les lecteurs instruits n'ont jamais été dupes des complaisants mensonges que renferment ces articles, et la satire de Boileau a fait justice des fraudes qui avaient déjà lieu de son temps. A l'inverse de ces publications, précieuses cependant, surtout pour constater les faits contemporains de l'époque où elles voyaient le jour, l'*Histoire généalogique des Pairs et des grands officiers de la couronne* a occupé successivement la vie entière de trois savants religieux, aussi peu suspects de vouloir flatter du fond de leur cloître les amours-propres aux dépens de la vérité, que de rechercher, par des révélations malveillantes, un succès de scandale. Leur œuvre, pure de tout alliage, est restée la plus estimée du genre, et parmi les volumineux recueils généalogiques rédigés pendant les deux derniers siècles, c'est toujours au P. Anselme et à ses continuateurs qu'il faut recourir, comme à la source la plus sûre. Cette appréciation est corroborée par celle de Courcelles, dans l'avertissement qui précède son *Histoire des Pairs de France* : « De tous les ouvrages généalogiques de premier ordre, celui qui, par la nature de son plan, *la franchise et la probité* qui distinguent

[1] *Pièces fugitives pour servir à l'hist. de France*, 3 vol. in-4°, 1759.

son exécution, paraît le plus digne d'être cité pour exemple et suivi pour modèle, est l'histoire du P. Anselme. C'est en effet le seul monument généalogique qui présente la noblesse d'une manière convenable et dont l'histoire n'ait pas révoqué *l'authenticité.* »

La justice rendue par cet auteur, dont on ne saurait récuser la compétence, au mérite de l'*Histoire des grands officiers*, la rareté et le haut prix de ce recueil magistral, nous ont déterminé à en faire paraître une nouvelle édition ou plutôt une réimpression textuelle, en intercalant seulement entre crochets dans la rédaction primitive des articles, mais sans l'altérer, les corrections et additions dont ces articles étaient susceptibles.

Mais le travail de nos savants devanciers s'arrêtant à l'année 1733, il devenait nécessaire de le poursuivre jusqu'à la fin de l'ancien régime ; tel est le but que nous nous sommes proposé dans ce volume complémentaire, contenant, avec la suite des généalogies du P. Anselme, celles des pairs et des grands officiers de la couronne, nommés de 1733 à 1790. Nous nous sommes également attaché à donner la filiation des branches omises par les R. P. Augustins et celle des chevaliers du Saint-Esprit absente des compilations de d'Hozier [1], de Moréri [2] et de La Chênaye des Bois [3].

Pour réaliser ce programme, pas n'est besoin de nous attribuer la qualité, à laquelle nous ne prétendons nullement, de juge d'armes officiel. Notre rôle, beaucoup plus modeste, est celui de rapporteur véridique des pièces qui nous ont passé par les mains, en ayant soin de nous tenir en garde contre les fables dont la plupart des familles ont la faiblesse vaniteuse de vouloir envelopper leur origine :

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

[1] *Armorial général de France*, 2e éd. in-f°. Paris, Didot, 1865-1873. — [2] *Le grand Dictionnaire historique*, 10 vol. in-f°. Paris, 1759. — [3] *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd. 20 vol. in-4°. Paris, Schlesinger frères, 1863-1876.

Notre unique mérite aura été de compiler une foule de chartes, de chroniques et de livres spéciaux ; mais, même dans les limites restreintes de cette tache aussi ingrate que pénible, nous ne pouvions laisser à l'arbitraire de chacun la rédaction de sa notice.

Leur contrôle reste donc sous notre responsabilité ou sous celle des auteurs cités par nous ; mais nous reconnaissons aux intéressés le droit incontestable et incontesté d'obtenir la rectification des erreurs dont une publication de la nature de la nôtre ne peut être exempte. Quant aux susceptibilités d'amour-propre que cet ouvrage pourrait soulever, nous croyons ne pouvoir leur faire de meilleure réponse que celle qu'adressait Guichenon, tant aux Aristarque qu'aux Zoïle de son temps : « Je me suis contenté de commencer les généalogies par celui de la famille duquel j'ai rencontré de plus anciens témoignages par écrit, et si les gentilshommes n'en sont pas satisfaits, je n'en dois pourtant être blâmé, ayant mieux aimé que l'on me reprochât de n'en avoir pas dit assez, que d'en avoir trop dit. D'ailleurs, je les prie de considérer que la plus ancienne noblesse qui soit au monde a eu son principe, et que les premiers gentilshommes ne sont pas tombés du ciel. Les plus grosses rivières sont petites à leur source et tous les commencements sont foibles. J'aurois lâchement trahi ma réputation, si, pour faire plaisir à quelques-uns, j'eusse, contre mon honneur et ma franchise, donné crédit à des fables et à des mensonges, sachant bien que la probité, laquelle n'appréhende ni n'espère rien, est la première partie d'un historien qui estime plus la vérité que la flatterie et qui préfère son honneur aux récompenses [1]. »

Indépendamment des auteurs cités précédemment et des nobiliaires particuliers des provinces, nous signalerons parmi les modernes, comme nous ayant fourni des renseignements, Saint-Allais [2], Courcelles [3], Lainé [4], et pour l'état présent des familles,

[1] *Hist. généal. de Bresse et de Bugey*, in-f°. Lyon, 1650. T. 1. — [2] *Nobiliaire universel*, 21 vol. in-8°. Paris, 1814-1843. — [3] *Hist. généal. et hérald. des Pairs, etc.* 12 vol. in-4°, fig. Paris, 1822-1833. — [4] *Archives de la noblesse de France*, 11 vol. in-8°, fig. Paris, 1828-1848.

les *Almanachs de Gotha* et les *Annuaires* de M. Borel d'Hauterive [1]. Nous avons en outre compulsé au cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, les généalogies inédites provenant du fond du cabinet du Saint-Esprit, et l'*Armorial général de France*, dressé en 1696 par le juge d'armes Charles d'Hozier, manuscrit original dont nous avons extrait, pour les blasonner à la marge, les armoiries, qu'on ne trouve nulle part ailleurs, de plus de trois mille familles alliées à celles des grands officiers. Le journal du marquis de Dangeau [2], les mémoires du duc de Saint-Simon [3], ceux du duc de Luynes [4], rendant compte de toutes les mutations dans les familles de cour de 1684 à 1758; la *Chronologie historique et militaire* de Pinard [5], les preuves faites devant Chérin père, dont l'autorité et l'incorruptibilité n'ont jamais été révoquées en doute, nous ont été particulièrement utiles, et nous avons emprunté à la *Biographie universelle* de Michaud [6] et à la nouvelle *Biographie générale* du docteur Hoefer [7], une foule de faits et de dates de naissance, de mariage et de décès, contrôlés et souvent infirmés par les ouvrages de MM. Jal [8] et de Chastellux, qui offrent les plus grandes garanties d'exactitude. En effet, ces auteurs, au lieu de s'en rapporter aux filiations, souvent erronées, données par les généalogistes modernes et servilement reproduites par les biographes, ont pris comme nous le soin de recourir aux sources officielles et principalement aux minutes des notaires et aux registres de l'état-civil. Mais leurs recherches ne s'étaient portées que sur des personnages nés, mariés ou décédés à Paris. Nous avons été obligé, pour compléter les degrés de filiation d'un grand nombre de familles, lorsque leurs représentants ne répondaient pas à notre appel, d'entretenir une correspondance des plus actives (nous n'avons pas écrit moins

[1] *Annuaires de la noblesse*, 33 vol. in-12, fig., années 1843-1877. — [2] 19 vol. in-8°. Paris, Didot, 1854-1860. — [3] 13 vol. in-12. Paris, Hachette, 1872. — [4] 17 vol. in-8°. Paris, Didot, 1860-1865. — [5] 8 vol. in-4°. Paris, Hérissant, 1762. — [6] 84 vol. in-8°. 1811-1855. — [7] 46 vol. in-8°. Paris, Didot, 1855-1866. — [8] *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques*. Paris, Plon, 1872.

de deux mille lettres) avec des maires, des greffiers de tribunaux civils, des curés, des notaires, des receveurs de l'enregistrement, enfin avec les archivistes de la guerre, de la marine et des départements. Nous avons ainsi obtenu des *actes en forme*, au contenu desquels il faut bien croire, quoique renversant bien des idées accréditées. C'est ainsi que dans bien des cas nous avons pu triompher de l'inertie, de l'ignorance, de la défiance ou même de la mauvaise foi des représentants de certaines familles. D'ailleurs, à la différence de ce qui se pratique généralement pour les insertions dans les publications héraldiques, les descendants des grands officiers de la couronne n'auront pas à payer leur gloire dans le volume complémentaire du P. Anselme ; ils y sont inscrits d'office, aussi bien que les familles éteintes, aux notices desquelles nous n'avons pas donné moins de soin ni d'étendue qu'à celles des familles existantes.

Chacun sait avec quelle facilité on se pare aujourd'hui de titres nobiliaires, sans le plus léger droit et sans se préoccuper du rétablissement de l'art. 259 du code pénal, vieille arme de panoplie qui ne blesse personne. N'étant pas investi de droits régaliens pour conférer ni même pour confirmer des titres de marquis, comte, vicomte ou baron, nous n'avons pu admettre, dans un travail sérieux, les titres qui n'ont d'autre fondement que d'être attribués complaisamment, à la demande des parties, dans des actes rédigés par des notaires, des curés ou des secrétaires de mairie. Nous avons mis, en revanche, un soin particulier à relater les titres assis sur des terres érigées en dignité ou même conférés sans terre, mais par lettres patentes enregistrées, les seuls qui fussent transmissibles de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, sans admettre aucun cadet ni collatéral à la possession du titre primordial, non plus que d'un titre inférieur.

Nous avons cependant conservé aux familles qui ont joui des honneurs de la cour ou qui ont produit des officiers généraux ou supérieurs les titres personnels et viagers, dits *titres de courtoisie* ou *à brevet*, inscrits dans les Almanachs royaux, dans les *États de*

la France des Bénédictins et dans les *États militaires* antérieurs à 1790, à cause de leur *prescription centenaire* et quoiqu'ils ne dussent pas être portés héréditairement. Un abus, de jour en jour plus fréquent, a prévalu sur la règle, mais celle-ci n'est pas périmée ; seulement les magistrats du parquet ne poursuivent pas les usurpateurs, malgré les instructions de leur chef hiérarchique. « Les titres reposent sur une seule tête, et les fils d'un titulaire n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur, ni, à plus forte raison, au titre même porté par leur père [1]. »

On nous permettra d'affirmer qu'il est impossible d'avoir poussé plus loin, à la recherche de la lumière, la rigueur du scrupule. Telle origine, telle date, tel fait, tel prénom même puisés autant que possible aux sources, nous ont coûté des heures et quelquefois des journées de travail, et, jusqu'à ce que toute chance d'arriver à la certitude ait été épuisée, nous n'avons voulu, ni nous contenter de l'à-peu-près, ni rester dans le doute. Nous n'avons donc rien négligé pour mériter que le public accorde au continuateur du P. Anselme la confiance si légitime qu'inspire son devancier. S'ensuit-il qu'il ne nous soit échappé aucune inexactitude ? Ce serait trop présumer de nous-même et nous avons besoin que l'indulgence du lecteur supplée à l'insuffisance de nos forces. On peut dire qu'une généalogie n'est jamais finie ; aussi, quoique nous ayons corrigé bien des fautes commises dans des recueils similaires, il est certain que nos successeurs nous corrigeront à leur tour et seront eux-mêmes corrigés dans la suite [2]. Toutefois, nous osons

[1] Circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, du 18 juillet 1874.

[2] Notre œuvre serait d'ailleurs très-imparfaite, sans le concours qu'ont bien voulu nous prêter quelques érudits, particulièrement instruits de ce qui concerne les familles des gentilshommes de leurs provinces respectives. La liste de ces correspondants serait trop longue pour être rapportée ; nous prions donc nos obligeants collaborateurs de recevoir ici l'expression de notre gratitude et nous éprouvons le besoin de remercier nominativement M. le comte Ernest de Cornulier et M. le comte Henry de Chastellux, dont les communications nous ont été très-précieuses. Nous devons aussi une mention toute spéciale à M. de Pawlowski, chef du bureau des publications nobiliaires éditées par la maison Firmin Didot, pour le soin avec

espérer que les critiques de détail, qu'on peut toujours rassembler contre un ouvrage d'une telle étendue, ne seront pas assez nombreuses pour en défigurer l'ensemble et qu'il justifiera le mot d'Horace :

> .... *Ubi plura nitent,* .... *non ego paucis*
> *Offendar maculis.*

Dans notre préoccupation constante de sincérité, nous avons toujours eu présentes à l'esprit ces paroles d'un des historiens les plus éminents de nos jours : « Le vrai, voilà le but, le devoir, le bonheur même d'un historien véritable. Quand on sait apprécier la vérité, quand on sait combien elle est belle, commode même, car elle seule explique tout, quand on la sait, on ne veut, on ne cherche, on n'aime, on ne présente qu'elle, ou du moins ce qu'on prend pour elle [1]. »

POL DE COURCY.

lequel il a revu toutes les épreuves de cet ouvrage. C'est au concours judicieux et désintéressé de M. de Pawlowski qu'est due la correction des planches et du texte que nous présentons aux appréciations du public.

[1] Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire,* t. XVI.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Les premiers mois se passèrent à merveille. Le vieux sculpteur et son gendre s'entendaient parfaitement. Prosper Baudin tenait compagnie au bonhomme lorsque les jeunes époux faisaient quelques promenades en tête-à-tête au clair de la lune de miel, de sorte qu'il ne s'apercevait pas trop d'un changement quelconque dans les soins ou l'affection de Louise. On vivait bien, car le beau-père et le gendre gagnaient beaucoup, et quand, par hasard, l'ouvrage et l'inspiration chômaient, on continuait à escompter les bénéfices à venir. Malheureusement, Mairan vint à mourir, et sa mort, qui devait forcément changer la position des choses, arriva dans un de ces moments où toute la réserve se composait de dettes. On en découvrit même sur lesquelles on ne comptait pas. Il fallut vendre la maison pour les acquitter en partie, et prendre des engagements pour le reste. Prosper Baudin vint au secours de son ami et entama généreusement pour lui le petit pécule qu'il avait amassé. Gratien fit donc honneur à ses affaires; mais ces tracasseries, en dérangeant l'équilibre de son bonheur, lui firent prendre le séjour de Tours en dégoût. La fâcheuse faiblesse qui faisait le fond de son caractère et annulait souvent toutes ses bonnes qualités, se révéla ainsi pour la première fois.

* Voir la livraison de Juin, pp. 461-468.

Son humeur facile et joyeuse s'effrayait des difficultés de la vie, il manquait du courage moral nécessaire pour les vaincre et pliait bagage devant elles. Il proposa à Louise d'aller vivre à Nantes, où il avait l'espérance d'un bon établissement. Sa jeune femme, ne doutant pas d'être heureuse partout avec son mari, ne fit aucune objection, et tous deux partirent laissant à Tours Prosper Baudin, qui s'était opposé autant qu'il l'avait pu à cette décision et semblait en prévoir les résultats.

La mère de Gratien, prévenue par lui, les attendait à leur arrivée. La toilette de sa belle-fille la choqua. Louise portait le petit chapeau simple que son père aimait à voir encadrer son charmant visage, le manteau soyeux qu'il lui avait donné, la robe en souple étoffe de laine dont Gratien lui avait fait présent lors de leur mariage. Elle s'était faite belle pour plaire à madame Amaury. Mais celle-ci, avec son bonnet rond assez négligé, sa robe d'indienne et son tablier plus souvent raccommodé que lavé, trouva sa bru fort ridicule dans ses beaux atours.

— Donne le bras à ta femme, dit-elle aigrement à son fils, je marcherai derrière vous. Ça lui ferait honte de m'avouer pour sa belle-mère; on me prendra pour votre servante.

De son côté la jeune femme, en arrivant dans la maison sombre et triste où on la conduisait, ne put se défendre d'un mouvement de répulsion et d'un douloureux serrement de cœur. Il lui sembla passer sans transition du doux printemps de son bonheur et de son amour à un glacial hiver plein de menaçantes tristesses.

Il en fut ainsi, en effet. La douceur de Louise, la soumission avec laquelle elle abandonna ses frais atours, son empressement à partager les travaux du ménage, l'adresse qu'elle y déployait et son talent pour réunir l'économie et le bien-être ne purent attendrir en sa faveur la haineuse vieille femme. Elle en voulait à la pauvre enfant d'être jeune et belle, parce que ces qualités lui donnaient sur Gratien un empire trop considérable. En la voyant paraître plus jolie, plus gracieuse encore sous le bonnet rond à longue garniture qui jetait une ombre légère sur son large front et découvrait son

cou blanc et sa mignonne oreille, elle regretta de le lui avoir imposé. Elle avait fini par tirer de Gratien les détails de la mort du vieux sculpteur, elle savait qu'il avait fallu payer les dettes, vendre la maison, et, dans cet esprit sordide et vindicatif, le dépit de voir son fils trompé dans ses espérances de fortune, ajouta encore à l'aversion qu'elle nourrissait contre Louise.

L'amour pour son fils avait été le seul sentiment qui eût jamais pénétré jusqu'au cœur de madame Amaury. Pliée dès ses premières années à cette vie de privation et de labeur incessant qui, chez certaines natures plus vigoureuses que tendres, matérialise pour ainsi dire l'âme humaine, en concentre l'énergie, et ne permet ni l'expansion intellectuelle, ni les jouissances morales, elle n'avait point connu l'insouciance de l'enfance et avait méprisé les vagues espérances de la jeunesse. Elle s'était mariée sans entraînement, sans émotion, comme elle aurait accepté un compagnon de chaîne condamné à partager ses durs travaux. Mais elle devint mère et peu à peu, à côté de l'instinct maternel que la brute partage avec notre race, se glissa l'amour réel, dévoué, l'amour des mères enfin, qui toucha cette rugueuse organisation, l'épanouit, y alluma des flammes qui l'échauffèrent, y fit jaillir une jouissance de tendresse inconnue. Seulement, ce sentiment si doux d'ordinaire prit l'empreinte de l'âpre et dur caractère que la nature, l'éducation et les souffrances avaient fait à madame Amaury. Son cœur sembla se refermer plus complétement pour le reste du monde à mesure qu'il s'ouvrait pour Gratien. Sa passion orgueilleuse, jalouse, dominatrice, accabla, écrasa le faible jeune homme. Elle ne se croyait jamais assez payée de sa farouche affection pour son fils, par celle qu'elle en obtenait en retour. Le mariage de Gratien, les circonstances qui l'avaient accompagné, faillirent, ainsi que nous l'avons déjà indiqué plus haut, la faire mourir de rage, et lorsque le retour des jeunes gens la mit en face de celle qu'elle regardait comme lui ayant volé son bien le plus cher, elle n'eut plus qu'une pensée : celle de reprendre son fils et de se venger de sa bru. Elle ne se demanda pas si elle avait réellement le droit de haïr cette jeune femme, si elle ne

rendrait pas Gratien malheureux, si elle ne risquait pas elle-même tout ce qui lui restait encore d'influence et de bonheur. Elle ne s'interrogea pas, n'hésita pas, ne comprit et ne calcula rien. Son intelligence endurcie et entièrement dominée par un instinct aveugle marchait à la destruction.

Il est facile de comprendre d'après cela les effrois secrets, les amertumes croissantes, les sourdes tortures qui rendirent peu à peu la vie de la pauvre Louise un véritable enfer. Sa nature timide et délicate la rendait moins propre que toute autre à une lutte dont elle ne comprenait pas bien la cause et le but. Elle ne savait que trembler, se soumettre et pleurer. Gratien en rentrant de son travail trouvait sa femme en larmes et était obligé de subir ses plaintes d'un côté, pendant que de l'autre sa mère lui déroulait toute une série d'aigres accusations.

Pour la plupart de ces vigoureux travailleurs qui tout le jour ont employé leurs bras robustes à dompter le fer, le bois, l'eau et le feu, c'est une épreuve à laquelle leur patience résiste mal que celle d'une maison troublée par des dissensions intestines. Ils ont besoin de repos d'esprit après leurs fatigues de corps, ils le demandent, ils l'exigent même souvent avec une grossière indifférence pour les souffrances, les chagrins, les inquiétudes de la mère de famille épuisée par de dures privations ou courbée sur le berceau d'un enfant malade; mais leur autorité capricieuse, quelquefois brutale, ne sait où se fixer, dans une lutte entre deux êtres qui leur tiennent d'aussi près qu'une mère et une femme. Durant ces orages, amenés par leur faiblesse, c'est le plus fort, le plus tenace, qui doit avoir raison. Leur égoïste amour de la paix les pousse de ce côté. Gratien, voyant qu'il ne pouvait réussir à rétablir la concorde dans le ménage, sortait en désespoir de cause et allait, suivant l'usage, se distraire au café avec des camarades. Alors madame Amaury accusait Louise de chasser son mari de chez elle par ses *pleurnicheries*, de le pousser au désordre et de ruiner entièrement une pauvre maison où elle n'avait apporté que des dettes et de beaux habits. Cependant, lorsque Gratien pensait que la vieille femme était rentrée chez elle,

il revenait sans bruit au logis, montait l'escalier à pas de loup, se glissait comme un voleur dans la chambre de Louise, et là, pourvu qu'il n'entendît plus parler de querelles et de disputes, redevenait gai et joyeux comme aux premiers jours de leur union. Il promettait à sa femme tout ce qu'elle voulait pour la consoler : une petite maison à eux tout seuls, un ménage où elle serait reine et maîtresse, des promenades en tête-à-tête comme sur les boulevards de Tours, enfin leur bonheur d'autrefois recommençant pour ne plus s'interrompre. Le lendemain, il est vrai, au bruit de la voix de sa mère, il oubliait ses promesses et se sauvait à son atelier, abandonnant Louise à ses seules forces. Celle-ci, se sentant aimée, reprenait du courage.

Malheureusement, sur ces entrefaites, Prosper Baudin revint de Tours, et Louise, voyant en lui un ancien ami dont la présence lui rappelait ses plus beaux jours, l'accueillit avec une joie naïve qui fit à l'instant jaillir de l'esprit de madame Amaury l'infernale pensée qui devait briser le bonheur de ses enfants. Malheureusement encore, Louise confia ses peines à Prosper, et celui-ci eut l'imprudence d'engager Gratien à mettre un terme aux chagrins de sa femme en la séparant de sa belle-mère ; mais celle-ci avait déjà agi sur l'esprit de son fils, et Gratien, dévoré par la jalousie, ne vit dans les observations de Prosper que la confirmation des soupçons de madame Amaury; il insulta son ami et, pour la première fois, rudoya et maltraita sa femme, lui défendant de revoir Prosper, de sortir seule, ni de recevoir personne sans que sa mère fût présente. De ce moment celle-ci tint entre ses mains le cœur de son malheureux fils et le tortura avec une aveugle imprudence. La conduite de Louise, ses paroles, ses actions, ses larmes et ses soupirs furent espionnés, commentés, envenimés. Gratien crut tout, sans contrôle et sans hésitation. La jalousie le dominait. Sa confiance dans sa mère n'avait cependant pu réussir à éteindre complétement son amour pour Louise. Il éprouvait parfois des retours passionnés de tendresse et de remords, et lorsque Prosper eut quitté la ville pour ne pas donner par sa présence un odieux prétexte aux calomnies

de la mère, Gratien sentit sa jalousie se changer en humiliation, en irritation profonde que les scènes de tous les jours exaspérèrent. Il menaça les deux femmes de partir, de les quitter, de s'en aller au bout du monde, si la tranquillité ne revenait autour de lui.

Un soir, en rentrant au logis, il fut surpris de voir la chambre de sa mère ouverte et vide, ce qui dénotait chez la vieille femme un singulier oubli de ses habitudes; en même temps il entendit retentir à l'étage supérieur les éclats de la voix rauque de madame Amaury. Il comprit aussitôt qu'une violente querelle était engagée entre sa femme et sa mère.

Il s'arrêta avec humeur en hésitant sur ce qu'il avait à faire. Il venait de quitter des compagnons de joyeux caractère dont la gaieté avait réagi sur lui et secoué les ennuis qui depuis quelque temps alourdissaient sa vie. Enchanté de retrouver ainsi son entrain d'autrefois, il s'était senti au fond du cœur comme un vague regret de l'avoir échangé contre les soucis du présent. Cette impression se serait bien vite effacée de son esprit, s'il avait retrouvé sa Louise souriante et tendre au milieu du doux intérieur où il l'avait d'abord connue; mais, en rentrant chez lui, voir pleurer sa femme et entendre gronder sa mère c'était une trop grande épreuve. Il lui sembla qu'il avait fait à ces deux femmes des sacrifices dont elles ne lui tenaient pas assez compte ; son égoïsme exaspéré l'emporta sur sa faiblesse ordinaire, il escalada les marches de l'escalier deux à deux et tout irrité entra dans la chambre où se trouvaient madame Amaury et sa bru.

En l'apercevant Louise s'élança vers lui tout en pleurs comme pour se mettre sous sa protection; mais Gratien la repoussa, se jeta sur une chaise, enfonça ses deux mains dans les poches de son pantalon de velours et regarda les deux femmes en fronçant le sourcil.

— Ce sera donc toujours la même chose! dit-il d'une voix sourde, je n'entendrai jamais que des querelles et des plaintes. Ça ne peut pourtant pas durer ainsi. Je veux la paix chez moi, je vous

le déclare, et si vous ne me la donnez pas ici, j'irai la chercher ailleurs.

Louise, repoussée par Gratien, avait reculé jusque dans l'angle le plus éloigné de l'appartement ; affaissée sur elle-même et la figure couverte de ses deux mains, elle ne répondit aux paroles de son mari que par un sanglot étouffé. Madame Amaury sembla d'abord un peu surprise du ton résolu de son fils, mais elle s'empressa d'y applaudir.

— A la bonne heure, dit-elle, voilà qui est parler en homme ; si tu l'avais fait plutôt et plus souvent, mon garçon, ta femme n'irait pas se promener en ton absence, gaie et pimpante en rubans roses et en robe de soie pour t'accueillir ensuite en larmoyant. Elle garderait sa bonne mine pour toi, ça vaudrait mieux que de la montrer à d'autres.

Gratien rougit jusqu'au front et se leva en frappant du pied.

— Pourquoi l'avez-vous laissée sortir seule, s'écria-t-il avec fureur, je vous l'avais défendu, ma mère! Vous entendez-vous toutes deux pour vous moquer de moi?

— Est-ce que je peux la garder sous clef? répondit madame Amaury avec un éclat de joie sauvage qui sortit de ses petits yeux gris; elle ne se soucie guère de ce que je lui dis, ma foi! Quand je lui fais des reproches, elle pleure, elle gémit et s'écrie qu'elle voudrait bien ne pas t'avoir épousé; ça ne m'étonne pas, elle en connaît peut-être d'autres qui lui plaisent davantage. Je te dis, Gratien, que si j'avais fait le quart de ce que fait ta femme, ton père m'aurait rudement remise dans le bon chemin, et il aurait eu raison. Il faut qu'un homme soit le maître chez lui!

— Ah! reprit Gratien d'une voix altérée, Louise regrette de m'avoir épousé. Est-ce bien vrai, ma mère, ne me trompez-vous pas? Prenez garde! vous ne savez pas ce que vous me feriez faire.

— Non, non, ce n'est pas vrai ! s'écria Louise au milieu de ses pleurs, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire. J'ai dit seulement que j'étais heureuse à Tours et que mon père ne m'aurait pas laissé

maltraiter ainsi. O mon père ! mon pauvre père ! ajouta-t-elle avec une explosion de douleur, aurait-il pu penser que sa Louise serait un jour si malheureuse ?

— Et qui est-ce qui te rend malheureuse ? qui donc te maltraite ? dit brusquement Gratien en se retournant vers sa femme ; je ne demande, moi, que la paix et le repos, je travaille pour vous toute la journée, et quand je rentre, je ne peux pas seulement manger ma soupe et dormir tranquille à l'abri de vos querelles. Voyons, une fois pour toutes, finissez-en ou, par le diable, j'envoie promener toute la boutique, et je m'en vais si loin que vous n'entendrez plus parler de moi.

— Et ce serait fâcheux pour vous, la belle ! ricana madame Amaury ; c'est bien joli d'aller montrer vos toilettes par la ville ; si on ne trouve pas en rentrant l'argent gagné par le mari, le dîner s'en ressent ; l'on ne reste pas longtemps fraîche et coquette, et les galants ne vous regardent plus guère.

— Mais enfin, où a-t-elle été ? s'écria de nouveau Gratien ramené à ses premiers soupçons par l'infernale adresse de sa mère. Dites-le-moi une fois, et si elle a osé !... je l'en ferai repentir.

— Fais-le-lui avouer toi-même, reprit la vieille femme aigrement ; c'était ce que je lui demandais tout à l'heure ; si ça t'ennuie de m'entendre crier, essaye de la faire parler, tu verras si c'est facile quand elle a quelque chose à cacher.

Gratien bondit vers Louise et la saisit par l'épaule, brusquement, mais sans lui faire mal.

— Où as-tu été malgré ma défense ? dit-il les dents serrées.

Louise leva les yeux en tremblant et fut effrayée de l'expression inaccoutumée qu'elle lisait dans les regards de Gratien.

— Chez notre voisine la lingère, répondit-elle à voix basse, votre mère le sait bien.

— Oui, oui, reprit madame Amaury, mais qu'allait-elle y faire ? Autrefois elle y voyait celui qui est parti ; aujourd'hui elle allait y lire une lettre de lui.

— Est-ce vrai ? rugit Gratien.

Louise ne répondit pas immédiatement, peut-être la frayeur l'en empêcha-t-elle ; mais Gratien crut que ce silence était un aveu. Il fixa sur le visage de sa femme des yeux flamboyants, et dans le paroxysme de sa colère il leva sur la frêle créature une main dont le poids semblait capable de l'écraser. Pourtant au moment de frapper il s'arrêta, le courage lui manqua pour maltraiter celle qu'il avait tant aimée, celle qu'il aimait encore avec une passion dont sa folle jalousie elle-même était une preuve cruelle; le bras menaçant retomba sans force, et Gratien détourna la tête. Dans ce mouvement ses regards troublés rencontrèrent ceux de sa mère. L'impitoyable vieille souriait avec un ironique dédain de l'hésitation de son fils. Gratien lut dans ses yeux toutes les brutales pensées qui animaient cette âme endurcie où jamais n'avait existé de pitié pour la faiblesse, et qui ne ressentait de respect que pour la force physique. Un nouveau souffle de colère passa sur lui, enflamma son cœur, et sa main frémissante se releva encore. Puis tout à coup, un rauque gémissement lui échappa ; il repoussa Louise, courut à l'armoire, l'ouvrit, prit une poignée d'argent qui s'y trouvait, quelques hardes qu'il noua dans un mouchoir, et s'élança hors de la maison pour n'y plus jamais rentrer.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *.

II. — *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.* Saint-Brieuc, Prudhomme, in-8°. tome VI, 1re livraison, 1874; — 2e livraison, 1876, 170 pp.

Instituée le 25 juin 1841, la Société archéologique des Côtes-du-Nord avait déjà publié cinq volumes de mémoires fort importants, lorsqu'elle révisa ses statuts en 1873. Depuis cette époque, elle n'a publié que deux livraisons de mémoires. La première contient :

1° Une importante étude du R. P. bénédictin dom François Plaine, notre collaborateur, sur *Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne*, et *Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort.* Cette étude, qui repose sur des documents contemporains inédits, amène l'auteur à des conclusions qui ne sont pas absolument d'accord avec les opinions acceptées par l'histoire, depuis quatre siècles, à savoir que Jeanne de Flandre est au dessous de la réputation dont elle jouit, tandis que l'épouse de Charles de Blois, plus grande que sa renommée, ne devrait plus être l'objet d'accusations sans preuves et sans fondement. Celle-ci a montré un grand dévouement pour son mari; elle n'a rien négligé pour sauvegarder l'indépendance de la Bretagne et pour écarter l'étranger du royaume de France. Celle-là, au contraire, a trahi sa double patrie de naissance et d'adoption, la France et la Bretagne, et elle a été un fléau pour l'une et pour l'autre.

2° La fin du *Glossaire explicatif* de quelques radicaux et de quelques formes qui entrent fréquemment en composition dans les *noms gaulois et celtiques*, par M. Tranois, ancien proviseur de l'Université. Nous y remarquons, en particulier, les formes diverses du radical *red*, cours d'eau, qui a donné son étymologie aux *Redones* et

* Voir la livraison d'avril, pp. 300-304.

à *Redon;* et l'importante explication du *Staliocanus Portus*, de Ptolémée, que l'auteur place à Coz Yeodet, près de Lannion.

La deuxième livraison contient : 1° L'intéressant compte rendu des fouilles du *tumulus du tertre de l'église de Plévenon* (Côtes-du-Nord), par M. Douilet, qui a retrouvé dans les débris recueillis tous les caractères de l'âge du bronze; — 2° la première partie d'un immense travail de statistiqne, entrepris par M. Gaultier du Mottay, le savant explorateur des voies romaines des Côtes-du-Nord ; c'est le *Répertoire archéologique du département*, commune par commune. Cette première partie comprend tout l'arrondissement de Saint-Brieuc. On sait que ces répertoires, dont le programme a été établi par le ministère de l'Instruction publique, et qui sont réclamés avec instance, à chaque réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, n'existent encore que pour les départements du Morbihan, de l'Aube, de l'Oise, du Tarn, de l'Yonne, de la Nièvre et de la Seine-Inférieure. M. Gaultier du Mottay aura eu l'honneur d'élever le huitième de ces monuments, d'une importance capitale pour notre histoire intime; et ceux-là seuls qui ont essayé de dresser ces répertoires pour quelques communes du canton qu'ils habitent, peuvent imaginer quels trésors de patience et de travail il faut accumuler pendant de longues années, pour arriver à constituer une œuvre aussi difficile.

LARVORRE DE KERPENIC.

LES DEUX COUSINES, par M. Lucien Darville. — Un vol. in-18, 402 pp. — Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

C'est une trop réelle bonne fortune de trouver, à notre époque où tant de gens s'adonnent aux lectures faciles, un livre présentant sous une forme agréable les enseignements les plus sérieux, pour que je ne m'empresse de signaler l'intéressant ouvrage qu'a composé M. Lucien Darville, et qu'il offre au public sous ce titre : *Les deux Cousines.*

Je ne connais pas l'auteur, mais je le tiens, après l'avoir lu, pour un homme bon, habile à exposer les saines doctrines qu'il met sûrement en pratique : *Vir bonus dicendi peritus.* Ces mots ont été appliqués, si je ne me trompe, à un magistrat. Eh bien ! M. Lucien Darville me semble, en son œuvre, faire acte de magistrat qui,

habitué à scruter les misères sociales, fait mieux que les flétrir : il en développe paternellement les causes et en montre les remèdes.

Beaucoup de personnages vivent sous la plume de M. Lucien Darville ; on s'attache à eux, on les suit sans effort dans les péripéties d'un récit suffisamment mouvementé ; tout y est naturel et sain, rien d'outré ou de convenu, l'auteur nous peint ce que nous avons vu nous-mêmes. On reconnaît bien des physionomies. L'intérêt est soutenu, le sentiment vrai, souvent profond ; une morale sûre sort de ces pages et tend à rendre meilleur.

La scène est tour à tour à Paris, en Bretagne, dans les salons élégants, dans les demeures plus humbles, les châteaux, les camps, aux frontières, à l'armée de la Loire ; il en résulte des contrastes et des situations qui attachent ; toutes concourent à prouver la thèse que s'est proposée l'auteur. Chacun parle bien son langage. Peut-être parfois, se rencontre-t-il quelques longueurs, mais, placées surtout dans la bouche du vieux docteur, on se sent moins sévère ; n'est-ce pas un privilége ou un défaut de l'âge de disserter amplement ? — Je suis persuadé qu'après avoir lu *Les deux Cousines,* personne ne sera tenté de me reprocher ce que j'en dis ici. — Les bons livres sont toujours rares, surtout les livres qu'on peut sans danger mettre entre toutes les mains.

Vte Edouard de Kersabiec.

Mme la comtesse Arthur de Bouillé.

Une noble existence, en qui se résumaient bien des gloires et bien des douleurs, vient de s'éteindre parmi nous, au milieu du respect et du deuil de tous. Mme la comtesse de Bouillé était fille de l'illustre général de Bonchamps. A peine âgée de cinq ans, elle avait vu mourir son père sous les balles républicaines, mourir son frère de misère et de souffrances, et elle accompagnait en prison sa mère, dont elle parvenait du moins à adoucir la captivité. Par sa grâce ingénue elle lui fut même, près des geôliers, une providence. Mme de Bonchamps avait été condamnée à mort, et il ne fallut rien moins qu'un décret spécial de la Convention, obtenu par Haudaudine, pour sauver définitivement, après dix mois d'angoisses, celle dont le mari avait sauvé, à Saint-Florent, cinq mille prisonniers.

Ces cruelles épreuves furent suivies d'années de calme qui n'étaient pas et ne pouvaient pas être le bonheur; mais en 1817, Mlle de Bonchamps épousa le comte Arthur de Bouillé; le bonheur lui souriait enfin. Malheureusement il dura peu : non-seulement 1830 frappa au cœur M. et Mme de Bouillé, mais il brisa l'épée de M. de Bouillé, et 1832 le condamna, par un arrêt de mort, à mener la dure vie d'un proscrit. Atteinte dans ses affections les plus chères et dans sa fortune, Mme de Bouillé trouva, du moins, dans son intérieur ce qui est la consolation suprême des mères ; elle avait un fils et une fille en qui renaissaient toutes ses espérances; mais, au bout de peu d'années, sa fille lui était enlevée après quelques mois de mariage. Son fils lui restait, et l'on peut dire qu'il était sa gloire. Doué de qualités brillantes et de talents qu'elle s'était plu à cultiver elle-même; fixé, en outre, non loin d'elle, par une union où il avait rencontré toutes les vertus, il n'avait plus, ce semble, qu'à jouir en paix de l'existence grande et prospère que Dieu lui avait faite; mais, au premier bruit de nos malheurs et quoique âgé de cinquante ans, il part avec son fils et son gendre qui, l'un et l'autre, n'étaient astreints par aucune loi au service. Tout le monde sait le reste [1]. Mme de Bouillé, veuve depuis peu d'années, avait alors soixante-onze ans. Ce qu'a été sa vie depuis cette funèbre époque, au milieu des débris de sa famille, il est aisé de le comprendre; mais ce qu'il faut comprendre aussi, c'est ce que peut la religion sur des âmes comme la sienne et ce que peuvent, en même temps, la piété filiale, le dévouement affectueux et le respect dont elle était entourée.

E. DE LA G.

M. Gaston Gauja, fils du regrettable préfet de la Loire-Inférieure et de la Vendée, et conseiller à Agen, a entrepris de publier sous ce titre : *Le Monde judiciaire de France en 1877*, un ouvrage où seront relevées et classées toutes les nominations judiciaires depuis 1840. La 1re partie donnera le tableau des ministres de la justice depuis 1830, des secrétaires généraux ou sous-secrétaires d'État depuis 1840; la composition actuelle du ministère, de la Cour de cassation, de chaque cour, tribunal et justice de paix. La 2e, les notices individuelles (il y en a près de 14,000) de chaque magistrat ou fonctionnaire de la chancellerie.

Un vol. gr. in-8° de plus de 700 pp. Prix : 22 fr. On souscrit chez M. Lamy, imprimeur à Agen. *Le Monde judiciaire* sera publié si 2,000 adhésions sont réunies avant le 1er août.

[1] Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, *Les fils d'un preux*, t. XXVIII, p. 446; *Nos victimes de la guerre*, id., p. 481; et *Guerre de* 1870-71, t. XXXI, p. 129.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Erection d'une statue à l'abbé Jean-Marie de La Mennais. — L'épée d'honneur du général Espivent de la Villeboisnet. — Couronnement de saint Michel. — Le 8 août à Sainte-Anne.

— La Bretagne a toujours rendu hommage à la mémoire de ceux de ses enfants qui l'ont particulièrement honorée et servie : à ce double titre, l'abbé Jean-Marie de La Mennais ne pouvait être oublié.

Ses nombreux amis, quelques années après sa mort, avaient déjà conçu le projet de lui élever une statue : les douleurs de la patrie entravèrent leur généreux élan.

Aujourd'hui, grâce à l'heureuse initiative de Mgr l'évêque de Vannes, cette œuvre véritablement populaire, à laquelle Son Em. le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes et métropolitain de la Bretagne, a daigné accorder son haut patronage, va être reprise, et nous avons lieu d'espérer que Ploërmel verra bientôt s'élever sur l'une de ses places la statue de l'un des principaux bienfaiteurs de notre pays.

Ploërmel fut, en effet, la patrie d'adoption, le lieu qu'affectionnait entre tous l'abbé Jean-Marie de La Mennais. C'est là qu'en 1825 il vint, suivi de quelques Frères, jeter les premiers fondements de cette Institution, si humble à son aurore, et qui maintenant rayonne avec tant d'éclat dans le monde catholique; c'est là qu'il s'est éteint, au milieu des regrets et des larmes d'une population tout entière; c'est là, enfin, que repose sa dépouille vénérée.

Un Comité vient de se former à Ploërmel, dans le but de donner suite au projet si éminemment populaire de Mgr l'évêque de Vannes. Le bureau a été composé ainsi qu'il suit : Président, Mgr Bécel, évêque de Vannes. Vice-présidents : Prince de Léon, député de l'arrondissement de Ploërmel; — G. Peschart, conseiller d'arrondissement, maire de Ploërmel. Secrétaires : Lagrée, curé de Ploërmel, archiprêtre; — comte G. de Lambilly, conseiller général. Trésorier : Grandjean, notaire, adjoint au maire de Ploërmel. — Le Conseil municipal s'est empressé de donner sa complète adhésion et a voté, au nom de la ville de Ploërmel, une somme relativement importante. De nombreux souscripteurs appartenant à toutes les classes de la société se sont déjà spontanément inscrits.

L'expression de ces sympathies est pour le Comité un précieux encouragement. Répondant à son appel, tous les hommes de cœur tiendront à

honneur de contribuer à perpétuer la mémoire de l'humble prêtre, si grand dans sa simplicité, qui, refusant les dignités les plus hautes pour se consacrer au noble labeur de l'instruction chrétienne, avait fait la règle de sa vie dela touchante parole du divin Maître : *Sinite parvulos venire ad me.*

— Les habitants de la ville de Marseille viennent d'offrir à notre compatriote, M. le général Espivent de la Villeboisnet, sénateur de la Loire-Inférieure et commandant notre division militaire, une épée d'honneur, dont voici la description : sur la lame d'acier damasquiné, on lit la dédicace suivante : *Au général Espivent de la Villeboisnet, les Marseillais reconnaissants,* 4 AVRIL 1871. La poignée, en argent massif avec ornements dorés, est un pur chef-d'œuvre de ciselure, signé Froment-Meurice. Trois figures de femmes adossées, la Religion, la Patrie et la Gloire, soutiennent de leurs bras, élevés sur leurs têtes, une forteresse surmontée de la boule du monde faisant pommeau. Un génie ailé, dirigeant une épée flamboyante sur une hydre à trois têtes, forme la garde; ce groupe est plein de grâce et de hardiesse. Enfin, sur la coquille sont ciselés, d'un côté, l'écusson de Marseille avec son exergue : *Corde et brachio,* et les armes du général avec sa devise : *Sine maculâ semper.* Le fourreau est en velours rouge avec garniture d'argent, et le tout enfermé dans un écrin armorié de chagrin rouge.

— La cérémonie du couronnement de la statue de l'Archange, au Mont-Saint-Michel, s'est accomplie, le 3 juillet, avec une pompe et une solennité incomparables, en présence d'une foule immense accourue de toutes parts. La grand'messe a été célébrée par Mgr Bécel, évêque de Vannes. L'après-midi a eu lieu le couronnement: S. Em. le cardinal de Bonnechose, après un discours prononcé par Mgr Germain, évêque de Coutances, a couronné, au nom du Pape, la statue de l'Archange dans la basilique, tandis que Mgr l'évêque de Coutances, à cinq cents pieds au dessus du niveau des sables et en face d'un horizon de terre et de mer de vingt lieues, couronnait celle qui domine le mont. Le soir, une brillante illumination de la plage et un beau feu d'artifice terminaient cette journée. Les évêques qui ont assisté à cette grande fête étaient, outre ceux déjà cités, NN. SS. de Gap, d'Évreux, de Bayeux, de Luçon, du Mans, de Laval et Mgr de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes.

— Le 8 août prochain, une fête magnifique réunira aux pieds de la sainte patronne de la Bretagne un nombre immense de ses enfants. Mgr le cardinal-archevêque de Rennes, délégué spécialement à cet effet par le Souverain Pontife, consacrera solennellement, au nom du Pape, la basilique dédiée à sainte Anne. Onze de NN. SS. les évêques assisteront à cette belle cérémonie, dont l'éclat doit effacer toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Sa Grandeur Mgr Pie, l'illustre évêque de Poitiers, y prendra la parole pour célébrer la gloire de la Mère des Bretons.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANALYSES DES CONFÉRENCES DE LA RETRAITE DONNÉE PAR Mgr MERMILLOD AU SACRÉ-CŒUR DE RENNES (février 1877); par Mmes de L. et V. B., enfants de Marie. In-8°, 153 p. Rennes, imp. Oberthur..... 2 fr. 25

COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE VERTOU (LOIRE-INFÉRIEURE), ou description raisonnée des objets et documents historiques recueillis dans ce canton; par Charles Marionneau. Gr. in-8°, 51 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. En vente chez les libraires de Nantes..... 1 fr. 25

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

ENSEIGNEMENT POPULAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE RENNES. Cours du soir, année 1876-1877. Notions d'anatomie et de physiologie appliquées à l'hygiène; par M. Sirodot; 1er fascicule. In-4°, 95 p. Rennes, autog. Oberthur.

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; par René Kerviler, correspondant du ministère de l'Instruction publique. In-8°, 111 p. Saint-Quentin, imp. Moureau; Paris, lib. de la Société bibliographique.

Extrait du *Polybiblion*. Tiré à 110 ex., dont 10 sur vélin et numérotés.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION; par Paul Féval. In-8°, 270 p. Paris, Palmé..... 3 fr.

FLEURS DE BRETAGNE, suivies de *Jérusalem détruite*, poème historique; par Édouard Frain. In-16, 149 p. Rennes, lib. Plihon.

FROTEILLE; par Constant Guimard. In-12, 81 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau; Morin; Rennes, Fougeray.

HISTOIRE DES ANGES; par A. Jeanniard du Dot. In-18, 215 p. Nantes, imp. Bourgeois; tontes les libr. catholiques.

JOURNÉE (LA) DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES. Mars et avril 1589, d'après des documents contemporains inédits, par S. Ropartz. In-18, 142 pp. Rennes, Plihon.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.* Tiré à 100 ex.

POLE (LE) ET L'ÉQUATEUR. Études sur les dernières explorations du globe, par Lucien Dubois. Nouvelle éd., mise au courant des plus récentes découvertes. II. L'Afrique centrale. Paris, lib. Lecoffre, 328 pp. et carte..... 2 fr.

TUMULUS (LE) DES TROIS SQUELETTES A PORNIC (LOIRE-INFÉRIEURE); par le baron de Wismes. In-8°, 77 p. et 8 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

XARIOT; par Constant Guimard. In-12, 57 p. Nantes, lib. Mazeau, Libaros; Rennes, lib. Fougeray.

ORAISON FUNÈBRE

DE

MONSEIGNEUR FOURNIER, ÉVÊQUE DE NANTES

PRONONCÉE PAR

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Dans la cathédrale de Nantes, le 30 juillet 1877.

Hic est fratrum amator et populi Israël.
Il aimait ses frères et tout le peuple d'Israël. (II *Machabées*, xv, 14.)

Messeigneurs, mes Frères,

Ce mot de la sainte Ecriture, nous l'avons trouvé sur toutes les lèvres au jour des funérailles de votre bien-aimé Pasteur. Et mieux encore que la parole, le spectacle dont nous étions témoins nous disait que jamais louange n'avait été plus méritée. Ce deuil public, cette foule silencieuse et recueillie, ces maisons tendues de noir depuis le magasin somptueux jusqu'à l'humble mansarde, cette marche funèbre qu'on eût dit plutôt une marche triomphale, ce cercueil escorté de tant d'honneurs et de regrets, ces démonstrations unanimes d'une grande cité associée tout entière aux tristesses de la famille sacerdotale, tout cela proclamait plus hautement que n'auraient pu le faire les plus éloquents discours, combien cet évêque avait aimé ses frères : *Hic est fratrum amator*.

Mais le peuple d'Israël, à son tour, c'est-à-dire l'Eglise, pouvait-il rester insensible à la perte de celui qui l'avait tant aimé ? A l'exemple du prophète loué dans les paroles de mon texte, votre zélé pontife

avait prié, travaillé, combattu pour le peuple et pour toute la cité sainte : *Pro populo et universa sancta civitate.* Votre deuil, mes Frères, devait être un deuil pour tous : pour l'Eglise romaine, dont les prières ont accompagné dans l'éternité le pieux évêque qui était allé porter ses dernières forces aux pieds du Souverain-Pontife ; pour l'Eglise de France, au sein de laquelle il s'était acquis tant d'estime et de sympathie ; pour la province ecclésiastique de Tours, qu'il réjouissait par l'éclat et la vivacité de sa verte vieillesse ; pour la patrie elle-même, à laquelle, en des temps difficiles, il avait apporté le concours de ses lumières et de son dévouement. Plus il avait aimé et servi toutes les grandes et nobles causes, plus il méritait cet éloge sorti de toutes les bouches : *Hic est fratrum amator et populi Israël.*

Hélas ! vénérable Frère, ce n'est pas dans une cérémonie funèbre comme celle-ci que nous nous proposions de célébrer vos longs services. Encore quelques jours, et nous allions nous réunir autour de vous, pour saluer cette couronne d'honneur que la vieillesse met au front de ceux qui ont marché dans les voies de la justice : *Corona dignitatis senectus quæ in viis justitiæ reperietur*[1]. Vos collègues dans l'épiscopat, vos prêtres, vos fidèles diocésains, tous se faisaient une fête de répéter d'une même voix au souvenir de vos cinquante années de vie et de vertus sacerdotales : *Jubilæus est et quinquagesimus annus*[2]. Et en place de ces joies chrétiennes, nous n'avons trouvé que des larmes, une mort inattendue, un cercueil ramené de la terre étrangère, si Rome, la patrie de tous les chrétiens, pouvait jamais être appelée de ce nom. Mystérieuse disposition de cette Providence souveraine qui, pour nous avertir du néant de nos destinées, substitue ses pensées aux nôtres, et fait évanouir nos desseins dans les profondeurs de ses impénétrables conseils !

Mais du moins la matière de nos louanges nous reste-t-elle tout entière dans les œuvres qui en sont le motif et le fondement ; et il semble même que la mort, cette révélatrice suprême des grandes vies, soit venue répandre de nouvelles lumières sur des mérites déjà si éclatants. Est-il un témoignage à la fois plus émouvant et plus sûr que

[1] Proverbes, XVI, 31.
[2] Lévit., XXV, 11.

celui de tout un peuple venant exprimer ses sentiments sur une tombe qui va se fermer pour toujours ? Aussi, mes Frères, ne chercherai-je pas la pensée ni l'ordre de mon discours en dehors de la devise que vous placiez naguère autour du cœur de votre Evêque, et qu'il avait adoptée lui-même comme la règle de sa vie. Avant comme après son élévation à l'épiscopat, il a aimé ses frères : *Hic est fratrum amator;* il a aimé l'Eglise : *et populi Israël.* Et ce double amour, manifesté par un dévouement à toute épreuve, a été la source de son mérite devant Dieu et aux yeux des hommes. Telle sera la substance de l'éloge que je me propose de consacrer à la mémoire de votre révérendissime et illustrissime Père en Dieu, Monseigneur Félix Fournier, évêque de Nantes.

I

Ce n'est pas sans émotion que je relisais, ces jours derniers, la belle page où saint Grégoire de Nazianze fait l'éloge de sa ville natale, devenue le théâtre de son ministère de prêtre et d'évêque, après avoir été le berceau de son enfance. « Nous sommes en petit nombre, s'écriait-il au lendemain de son ordination ; l'on pourra dire de nous que notre tribu est la moindre parmi les enfants d'Israël, que nous comptons pour peu de chose dans l'armée de Juda, *qui exiguo numero sumus, qui minimæ tribus inter filios Israël, qui paucissimi in millibus Juda;* mais ce que je n'accorderai jamais, c'est que les plus vastes cités, les troupeaux les plus nombreux nous soient préférables en aucun point ; *nec vero concedam ut amplissimæ civitates gregesque latissimi nobis ulla in re præferantur* [1]. » Touchante effusion d'un noble cœur, en qui le sentiment patriotique s'unissait à l'esprit religieux, pour produire un attachement inviolable ! Aussi le grand évêque pouvait-il ajouter à juste titre, en s'adressant à ses concitoyens devenus ses enfants dans la foi : « S'il est dû davantage à celui qui a plus aimé, dans quelle mesure votre charité devra-t-elle répondre à la mienne, pour acquitter la dette que nous avons contractée les uns envers les autres ? » *Et si ei qui plus amavit plus debetur, quanam mensura charitatem eam metiar, qua vos mihi charitas mea tanquam ære alieno devinxit* [2] ?

[1] Oratio, III, n° 6.
[2] Oratio, III, n° 7.

Qui mieux que votre Evêque pouvait tenir un tel langage? Ce n'est pas un bourg de la Cappadoce, sans nom et sans gloire, qui excitait en lui ces transports d'un cœur reconnaissant. Il avait plu à la divine Providence de lui donner pour patrie l'une de ces cités où les avantages de la nature se joignent aux traditions de l'histoire pour en faire un lieu privilégié. Elle avait certes de quoi lui inspirer une noble fierté, cette grande et belle ville où l'Océan semble venir au devant des flots que lui apporte l'artère centrale de la France, comme pour réunir en ce point de rencontre les richesses et l'activité de deux mondes ; cette reine du commerce et de l'industrie, avec ses vieux souvenirs, son passé glorieux, ses longs siècles d'indépendance et de luttes contre l'étranger ; cette antique Eglise arrosée du sang des Donatien et des Rogatien, fécondée par les travaux des Clair, des Félix et des Emilien, restée vierge de toute hérésie, aussi peu accessible aux intrigues du calvinisme qu'aux violences de la Révolution, et se retrouvant après dix-huit siècles de lumières et de vertus, avec sa vieille foi bretonne, ferme comme le granit de ses côtes, robuste comme les chênes de ses forêts. L'enfant de Nantes reçut de toutes ces choses une impression qui ne s'effaça plus de son cœur ; et l'attachement pour sa ville natale vint désormais prendre une place à jamais marquée parmi tous les nobles sentiments qui devaient gouverner et remplir sa vie.

C'est qu'en effet il y avait trouvé ce qui est plus encore que le bienfait de la naissance, le don de la foi et de la vie divine. Aucune autre faveur ne lui semblait comparable à celle-là, et l'on pouvait répéter de lui ce que saint Grégoire de Nazianze disait de saint Césaire : « Le premier et le plus beau titre à ses yeux fut d'être et de se nommer chrétien : « *Ad dignitatem hoc primum erat quod christianus esset et nominaretur* [1]. » Ces sentiments, puisés de bonne heure au foyer domestique, ne pouvaient que se fortifier sous la conduite des maîtres qui dirigeaient alors les grandes écoles de Nantes. L'enseignement y avait reçu une forte impulsion, grâce à l'initiative d'un homme qui peut compter à bon droit parmi les meilleurs apologistes de la religion chrétienne, et auquel il n'a manqué que des circonstances moins

[1] Orat., VII, n° 10.

difficiles et une plus grande fermeté de caractère pour jeter sur le siége de Nantes un éclat incontestable. Duvoisin avait relevé de leurs ruines ces institutions abattues par la tempête révolutionnaire, quand l'abbé Fournier vint y achever son éducation littéraire et théologique. Il était facile dès lors de surprendre en lui le germe des qualités précieuses que nous devions admirer plus tard : cet esprit ouvert, vif et pénétrant, qui savait se mouvoir avec aisance dans tout ordre d'idées; cette brillante imagination, où la nature venait se refléter avec ses riches couleurs ; ce jugement fin et délicat que l'étude des œuvres d'art et le commerce des intelligences d'élite devaient perfectionner sans peine ; et par dessus tout, cette nature expansive, qui se répandait volontiers au dehors, sans toutefois s'y absorber, n'allant au devant de l'amitié que pour y trouver une nouvelle occasion de dévouement. Si je ne craignais de m'approprier jusqu'au bout les paroles du grand orateur que je citais tout à l'heure, j'appliquerais au jeune séminariste de Nantes ce que saint Grégoire disait de son frère : « Autant il l'emportait par l'étude et par l'application sur ceux qui avaient la conception rapide, autant surpassait-il les esprits laborieux par la promptitude du coup d'œil » : *ut volucri ingenio præditos studio et diligentia, ita studiosos et industrios ingenii celeritate superabat* (²). Aussi fut-il jugé capable d'enseigner à un âge où d'ordinaire l'on se contente d'apprendre ; et les premières chaires de belles-lettres et de philosophie ne parurent pas au dessus d'un disciple qui dès le début s'annonçait comme un maître.

C'était l'heure où un grand mouvement se produisait dans l'Église de France. Un écrivain de premier ordre entraînait les esprits par la fascination d'un talent plein de vigueur et d'éclat. Secouer l'indifférence d'un siècle au sein duquel les sophistes avaient affaibli l'esprit religieux, opposer l'autorité de la tradition au rationalisme engendré par le doute cartésien, briser les vieilles entraves que l'exagération de la puissance civile avait apportées à la liberté de l'Eglise, resserrer les liens avec Rome pour assurer aux souverains et aux peuples la meilleure des directions et la plus haute des garanties, voilà le caractère que présentait à l'origine ce mouvement d'idées, l'un des plus puis-

² Orat., VII, n° 7.

sants qui aient traversé notre époque. Heureux si, dans la poursuite d'une telle fin, l'impétueux polémiste n'avait pas ébranlé les bases mêmes de la raison, en plaçant toute certitude dans le consentement général ; s'il n'avait pas confondu, dans le vague de ses conceptions, l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, l'autorité divine de l'Eglise avec le sens commun de l'humanité ; s'il n'avait pas cherché en bas le pouvoir qui vient d'en haut ; si, à force de déclamer contre les abus, il ne s'était pas attaqué à l'essence même des institutions les plus respectables ; et si enfin, en voulant couper court à l'arbitraire, il n'avait pas, dans l'intérêt prétendu de la vérité, ouvert le champ à tous les excès d'une liberté sans frein ni limites. De telles erreurs, nourries par un orgueil indomptable, devaient le conduire aux abimes où nous l'avons vu descendre sans dignité et sans profit, donnant la main à ceux-là mêmes qu'il avait combattus si victorieusement, révolté contre l'Eglise dont il avait répudié la doctrine, révolté contre l'ordre social qu'il entendait bouleverser de fond en comble, révolté contre lui-même au point d'arracher de sa vie les pages qui en avaient fait la grandeur et la gloire.

Avec les aspirations généreuses qui faisaient le fond de sa nature, l'abbé Fournier ne pouvait rester insensible aux ardeurs d'une lutte qui semblait promettre de si heureux résultats. Mais à l'exemple de quelques autres intelligences d'élite que l'abbé de La Mennais avait pu éblouir un instant, mais non pas subjuguer, aussi éloigné d'un blâme prématuré que d'un enthousiasme irréfléchi, il sut discerner bien vite le bon grain de l'ivraie. Attentif à ces controverses qui passionnaient les esprits, il n'en retint que ce qu'il fallait en retenir, la nécessité de rompre à jamais avec un gallicanisme étroit et impuissant, et la ferme résolution de chercher désormais dans une communion plus étroite et plus intime avec l'Eglise romaine les vraies conditions de la vie et de la liberté religieuses. C'est ainsi qu'à toutes les époques de l'histoire la Providence sait tirer le bien du mal ; et lors même que les instruments dont elle se sert deviennent infidèles à leur mission, leur action demeure malgré eux dégagée des erreurs qu'ils voulaient y mêler, et se prolongeant dans la seule mesure vraiment utile au plan divin et aux intérêts de l'Eglise.

Ce n'était pas là toutefois, dans les luttes de la doctrine, que l'abbé Fournier allait trouver sa véritable voie. La carrière de l'enseignement ne devait être pour lui qu'une préparation au ministère paroissial. Là, mes Frères, se trouvaient les devoirs et les fonctions qui répondaient davantage à ses aptitudes et à ses goûts. Sublime, mais redoutable position que celle du pasteur des âmes vivant au milieu du monde et n'étant pas du monde ; étranger aux affaires du siècle, auquel néanmoins mille liens le rattachent ; obligé de voir dans chaque famille la sienne propre, sans appartenir à aucune ; redevable à tous et n'ayant le droit de se refuser à personne ; appelé sans cesse à guérir dans les autres des plaies qu'il doit ignorer en lui-même ; ne demandant à ses semblables que de connaître leurs souffrances pour leur laisser leurs plaisirs ; toujours prêt à ouvrir à l'infortune un cœur qu'il tient fermé aux passions, prompt à se rendre où son ministère l'appelle, heureux dans la solitude que sa vocation lui crée, et ne négligeant pas plus le soin de l'intérieur pour les occupations du dehors que le travail de l'extérieur pour la culture du dedans, comme le disait si bien saint Grégoire le Grand : *Internorum curam in exteriorum occupatione non minuens, exteriorum providentiam in internorum sollicitudine non relinquens* [1] : allant sans cesse des hommes à Dieu pour lui offrir leurs prières, et de Dieu vers les hommes pour leur annoncer le pardon ; et se tenant ainsi entre le temps et l'éternité, le pied sur la terre où s'accomplit sa mission, la face vers le ciel d'où lui viennent la lumière et la force !

Le curé de Saint-Nicolas de Nantes était admirablement doué pour un tel ministère. Il possédait à un haut degré cet art de diriger les âmes sans trop peser sur elles, et en leur laissant le mérite de leur action propre, alors même qu'elles suivent l'inspiration d'autrui ; cette bonté attrayante et communicative qui sait trouver facilement le chemin des cœurs et obtenir quelquefois du charme d'une conversation familière ce que l'on demanderait en vain au discours le mieux étudié ; cette activité d'esprit qui, sans se lasser jamais, va d'une œuvre à une autre, créant, développant, perfectionnant, et ne connaissant de limites que les besoins des âmes ; ce don si rare et si pré-

[1] *Pastor*, 2 p. c. I.

cieux d'approprier la parole de la foi à tous les âges et à toutes les conditions, et de se plier aux formes simples du catéchisme avec la même facilité qu'aux exigences plus hautes de la conférence dogmatique ; et, ce qui est le couronnement de tout le reste, cette charité compatissante qui, dans ses efforts pour soulager toutes les misères, se laisse entraîner à la seule imprudence que l'on ne se sente pas le courage de blâmer, celle de ne pas savoir calculer, lorsqu'il s'agit de venir au secours des pauvres et des malheureux. C'est bien au curé de Saint-Nicolas que l'on pouvait appliquer ces belles paroles de saint Ambroise : « Le propre du prêtre, c'est de ne nuire à personne et de vouloir être utile à tout le monde ; quant à le pouvoir, Dieu seul en a le moyen : » *Sacerdotis est nulli nocere, prodesse velle omnibus ; posse autem solius est Dei* [1]. Est-il besoin de nommer cet orphelinat de Sainte-Marie, qui devait arracher à la misère et au vice tant de jeunes filles, placées désormais à l'abri de tout péril sous l'action bienfaisante et salutaire de la religion ; cette maison de Bon-Secours pour les ouvrières infirmes ou sans travail ; ces conférences de Saint-Vincent-de-Paul qu'il eut le mérite d'introduire à Nantes, dans un temps où cette grande institution ne faisait que de naître, devinant ainsi tout le bien que pourrait opérer une milice chrétienne si ardente et si dévouée ? Faut-il rappeler ces confréries, ces associations de piété, ces réunions charitables dont il était l'âme, et auxquelles il ne cessait de prêter le concours de sa parole, toujours recherchée avec le même empressement et accueillie avec la même faveur dans le cours d'un si long ministère, parce qu'elle jaillissait du cœur comme d'une source intarissable ? Rarement, je ne crains pas de le dire, la charge pastorale aura été exercée de nos jours, dans la direction d'une paroisse, avec un tel ensemble de qualités et un si grand succès.

Aussi ne suis-je pas étonné, mes Frères, de l'estime et de la sympathie universelles qui s'attachaient parmi vous au nom de l'abbé Fournier. On le vit bien, lorsque dans une circonstance mémorable, le suffrage de ses concitoyens vint l'enlever pour un temps à son paisible ministère, pour l'appeler à siéger dans les conseils de la nation. Notre infortunée patrie allait tenter, pour la dixième fois peut-être,

[1] *De Officiis ministrorum*, l. III, c. IX.

l'une de ces expériences politiques auxquelles on la dirait condamnée, depuis que, sortie de ses voies traditionnelles, elle s'obstine à chercher ailleurs les conditions de la vie et la stabilité des institutions. Les pouvoirs publics étaient à terre, confirmant par leur chute cette loi de l'histoire que l'usurpation appelle la révolte. Les hommes qui avaient assumé la lourde tâche de rétablir l'ordre troublé par eux, n'annonçaient pas dès le début les desseins qu'ils devaient manifester plus tard. Etait-ce calcul de leur part ? Ou bien n'était-ce pas plutôt un reste de cette éducation chrétienne que l'athéisme et le matérialisme, si audacieux depuis lors, n'avaient pas encore réussi à ruiner complétement ? Il ne m'appartient pas de le dire. Toujours est-il que les passions irréligieuses ne se montraient pas à l'origine de ce mouvement, auquel mon sujet m'oblige à toucher. Volontiers l'on rendait hommage à la religion, au zèle de ses ministres, aux vertus et au dévouement qu'elle inspire. On l'appelait à bénir ce qui semblait devoir être l'emblème des institutions nouvelles : la voix publique conviait des évêques, des prêtres, et ce n'étaient pas les moins illustres, à prendre leur part d'action dans l'œuvre commune. Bref, devant de telles démonstrations, il n'était pas interdit d'espérer ; difficile aujourd'hui en présence de tout ce qui se passe, l'illusion était possible il y a trente ans. Pourquoi n'avouerai-je pas qu'au milieu de ces aspirations plus généreuses que fondées, le curé de Saint-Nicolas de Nantes ne fut pas des derniers à concevoir quelque espérance ? Son dévouement aux classes ouvrières lui faisait désirer la solution équitable des problèmes épineux qu'a soulevés l'industrie moderne, tandis que, d'autre part, la liberté de l'enseignement chrétien repoussée par le précédent régime avec une opiniâtreté si aveugle était au nombre de ses vœux les plus ardents. Pourquoi faut-il que tant de bons esprits ne se soient pas rencontrés dès lors dans la même pensée, pour comprendre que l'on ne refait pas plus le tempérament d'un peuple que celui d'un individu, qu'il est impossible d'arracher un organe essentiel, vital, du corps d'une nation, sans la frapper de mort ; et que pour maintenir une société dans les conditions normales de sa force et de sa vie, il est nécessaire avant tout de conserver au milieu d'elle, haute et respectée, la grande institution centrale avec laquelle et par

laquelle un pays est né, a vécu, a grandi, a prospéré, s'est développé, ne faisant qu'un avec elle, et trouvant dans cette alliance féconde, à travers toutes les vicissitudes de son histoire, la garantie souveraine et permanente de sa grandeur et de son unité ?

C'est avec bonheur qu'à l'expiration de son mandat, subi plutôt que recherché, l'abbé Fournier retourna vers sa chère paroisse de Saint-Nicolas, à laquelle il allait désormais consacrer les efforts d'un zèle qui ne devait plus souffrir de partage ni d'interruption ; et c'est alors, mes Frères, que vous l'avez vu s'appliquer avec une ardeur infatigable à la grande œuvre qui a illustré pour toujours son ministère paroissial. Quand saint Grégoire de Nazianze voulait résumer dans un dernier trait l'éloge de son père, il montrait à ses auditeurs la splendide église dont le vénérable défunt avait doté sa ville natale ; il se plaisait à la décrire de la base jusqu'au faîte, avec ses riches portiques, ses vastes nefs, ses colonnes élancées ; et il s'écriait dans l'enthousiasme de la piété filiale : « Comment passer sous silence une telle œuvre, qui par sa grandeur l'emporte sur la plupart de nos monuments, et par sa beauté les surpasse presque tous » : *opus profecto haud silentio dignum, cum magnitudine quidem plurima, pulchritudine vero cætera omnia pene superet* [1]. Ce cri d'admiration et de reconnaissance, vous l'avez entendu sortir de toutes les bouches lorsque, il y a un an à peine, le sceau de la consécration divine venait s'imprimer au temple majestueux que votre ville comptera désormais parmi ses plus beaux ornements : chef-d'œuvre d'intelligence et d'initiative de la part du jeune prêtre qui, à une époque où le goût du public était encore si peu formé, avait osé réagir l'un des premiers contre une tendance déplorable, pour ramener l'art chrétien à ses vraies traditions ; monument insigne de la générosité de tout un peuple, heureux de s'associer aux pieuses industries d'un zèle qui, pour égaler les ressources aux besoins, s'ingéniait de mille manières à trouver de quoi faire face aux difficultés d'une entreprise réputée impossible ; témoignage à jamais éclatant de ce que peut obtenir le pasteur des âmes, quand c'est la sollicitude envers son troupeau que l'on sent monter de son cœur à ses lèvres, pour animer sa parole

[1] Orat., XVIII, 39.

et dominer tous ses actes. Il n'y avait qu'une pensée qui, dans ce jour de commune allégresse, fût absente de tous les esprits : c'est qu'en marquant de l'huile sainte ces murs élevés au prix de tant de sacrifices, et en vous faisant entendre à cette occasion sa parole mieux inspirée que jamais, l'auteur d'une telle œuvre chantait son *Nunc dimittis,* et se préparait dans un court intervalle, à quelques pas de sa chaire, la place de son tombeau.

Mais écartons pour un moment ces funèbres pensées, afin de suivre jusqu'au bout le récit d'une vie que nous n'avons pas encore embrassée dans tout son cours. Après de si longs services, il ne semblait pas possible qu'un tel mérite ne dût pas franchir un jour le second rang de la hiérarchie, pour briller au premier d'un éclat nouveau. Ce sentiment que nous éprouvions tous était le vôtre, mes Frères, quand vos vœux, devançant le choix de l'autorité, s'exprimèrent hautement dans une manifestation d'autant plus imposante qu'elle était plus spontanée. Pour montrer tout ce qu'ils avaient de légitime, il eût suffit d'ailleurs du suffrage de l'illustre archevêque dont la pourpre romaine vient de couronner les travaux et les vertus, et qui mieux que personne pouvait apprécier ce qu'une amitié de cinquante ans lui avait fait connaître [1]. Vous aviez vu à l'œuvre le prêtre éminent qui, depuis près d'un demi-siècle, se dévouait pour ses frères de Nantes et pour l'Eglise ; devant un passé qui répondait si sûrement de l'avenir, vous pensiez que son cœur ne ferait que se dilater avec sa famille spirituelle, qu'une plus haute charge deviendrait pour lui la source d'un plus grand mérite, en lui fournissant l'occasion de déployer davantage ses rares qualités. Il m'est doux de pouvoir vous montrer dans la deuxième partie de mon discours que l'événement n'a pas trompé vos prévisions, et qu'après comme avant son élévation à l'épiscopat, Mgr Fournier a justifié la devise qu'il s'était choisie et dans laquelle j'ai renfermé tout son éloge, à la suite de l'historien des Machabées : *Hic est fratrum amator et populi Israel.*

[1] Son Eminence le cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes.

II

« Avez-vous été constitué le chef d'une réunion d'hommes, disait le Sage, ne vous élevez pas dans votre esprit; mais soyez parmi eux comme l'un d'eux : » *Rectorem te posuerunt? Noli extolli; esto in illis quasi unus ex ipsis* [1]. Telle fut la maxime de Mgr Fournier, lorsque, choisi du milieu de ses frères, hier encore leur égal, il se vit le lendemain leur supérieur et leur père. Rien ne parut changé, ni dans son langage ni dans ses habitudes. Tel on l'avait vu, dans son presbytère, doux, bienveillant, accessible à tous, accueillant avec une égale bonté grands et petits, riches et pauvres, tel on allait le retrouver dans son palais épiscopal, avec un air et un ton de paternité auxquels une plus haute dignité ne ferait qu'ajouter un nouveau charme. Oui, laissez-moi le dire en toute simplicité, c'était toujours le curé de Saint-Nicolas, que tous avaient connu, avec la seule différence que sa paroisse était devenue un diocèse: même affabilité souriante, même condescendance envers tout le monde. Non pas qu'il fût homme à laisser le pouvoir faiblir entre ses mains; mais tout en le voulant fort et respecté, il s'appliquait à l'exercer sans faste et sans hauteur. Il avait appris de saint Ambroise que si l'inférieur a besoin de sentir l'autorité, quand les circonstances l'exigent, l'humilité ne doit jamais manquer au supérieur: *Nec auctoritas desit inferiori, si res poposcerit, nec humilitas superiori* [2]. Voilà pourquoi, suivant le conseil du saint évêque de Milan, il avait soin de ne rien mêler de trop rude à ses avertissements, et de ne pas faire du reproche un outrage: *Neque monitio aspera sit, neque objurgatio contumeliosa* [3]. Aussi lent à croire le mal que prompt à reconnaître le bien, il oubliait volontiers les torts que l'on avait eus à son égard, et la calomnie elle-même, on le sait assez, le trouvait sans fiel. En toutes choses, il cherchait ce sage tempérament dans lequel saint Grégoire le Grand plaçait le vrai caractère de la puissance spirituelle: « Il faut savoir joindre la dou-

[1] Eccl. XXXII, 1.
[2] S. Ambroise, *de Officiis minist.*, *l.* III, c. IX.
[3] *Ibid.*, III, XXII.

ceur à la sévérité, et faire de l'une et de l'autre un heureux mélange, de telle sorte que les subordonnés ne s'irritent pas d'une rigueur extrême, ni ne se relâchent par suite d'une indulgence excessive » : *Miscenda ergo est lenitas cum severitate, faciendum quoddam ex utroque temperamentum, ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, neque nimia benignitate solvantur* [1]. Il en coûtait peu à Mgr Fournier de mettre en pratique des maximes qui répondaient si bien à ses propres sentiments ; il lui suffisait pour ainsi dire de se laisser aller au mouvement de son cœur ; et cette qualité dominante lui a valu son ascendant sur les âmes. Car si l'intelligence et le caractère sont ici-bas deux grandes forces, l'homme n'a toute sa puissance et toute son élévation que par le cœur : il n'y a pas de mesure plus complète de sa valeur devant Dieu ; et si c'est la tête que l'on a coutume de couronner sur la terre, au ciel on ne couronne que le cœur.

Le concile du Vatican venait de suspendre ses mémorables séances, quand le nouvel évêque se vit appelé à prendre possession du siége des Clair et des Félix. Veuve de son premier pasteur depuis de longs mois, l'illustre Eglise de Nantes n'avait pas eu la consolation de se voir représentée dans ces solennelles assises de la chrétienté ; mais la renommée de votre foi y était, mes très-chers Frères ; mais votre attachement au Saint-Siége, manifesté par les offrandes de votre générosité, et plus encore, par l'héroïsme de vos fils, mais votre zèle à soutenir les divines prérogatives du successeur de saint Pierre n'était ignoré de personne ; et nul n'aurait été plus digne d'en témoigner que celui dont le dévouement et les convictions n'avaient jamais connu à cet égard la moindre défaillance. Pouvait-il ne pas souscrire d'avance et avec joie aux décisions de l'auguste assemblée, lui qui, simple prêtre, n'avait cessé de tourner ses regards du côté de Rome pour y chercher la vraie lumière ; lui qui, dans les conseils du diocèse et à une époque où les meilleurs ne savaient pas se défendre d'une certaine hésitation, n'avait pas craint de demander, en place d'une réforme incomplète, le retour pur et simple à la liturgie de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres. Il était avec nous d'esprit et de cœur, l'écrivain distingué qui, dans des pages émues, avait célébré devant l'élite de sa

[1] *Reg. past.* pars II, c. VI.

ville natale les grandeurs incomparables du pontificat suprême [1]. Ses vœux étaient les nôtres ; il applaudissait de loin à des efforts qu'il ne pouvait seconder, se bornant à aider de ses prières ce qu'il eût aimé soutenir par sa parole et par ses actes. Aussi l'avez-vous vu, le jour même de sa consécration épiscopale, monter dans cette chaire, pour y promulguer solennellement les décrets qui venaient de mettre en pleine lumière la divine constitution de l'Eglise, en plaçant désormais à l'abri de toute contestation l'autorité souveraine et infaillible de son chef. A défaut d'une participation plus directe au fait capital de notre époque, un tel empressement à le célébrer était du moins pour le Pontife nouvellement consacré un mérite, et pour l'Eglise de Nantes un honneur.

Il était temps, mes Frères, que le monde chrétien vît ses vœux accomplis. Déjà l'orage grondait de toutes parts; et il semblait que Dieu ne voulût retenir la foudre suspendue sur la tête des peuples que pour permettre au Concile d'achever en paix une tâche aussi glorieuse que féconde. Les derniers échos de la grande voix du Vatican allaient se perdre au milieu des cris de guerre qui commençaient à retentir d'un bout de l'Europe à l'autre. Lamentables événements, dont j'aimerais à écarter le souvenir, s'ils n'avaient fourni au pieux évêque l'occasion de faire éclater son dévouement pour ses frères : *Hic est fratrum amator*. Avec quels sentiments de tristesse patriotique ne voyait-il pas la justice de Dieu passer sur son pays comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs et semant partout l'épouvante et la ruine ? En même temps qu'il bénissait les efforts presque désespérés de nos braves soldats, avec quelle généreuse indignation ne réprouvait-il pas l'égoïsme de ces hommes de parti plus préoccupés de mettre à profit nos malheurs publics pour le triomphe de leur ambition personnelle, que d'arracher la France aux mains de l'ennemi? Quelle n'était pas sa douleur de voir les plus pernicieuses doctrines reparaître au grand jour après les calamités dont elles avaient été la principale cause, et se servir de ces calamités mêmes pour souffler au cœur des peuples la haine et l'irréligion? Quel accent de charité compatissante dans l'appel qu'il vous adressait, mes Frères, en faveur de ces malheureux exilés, qui après avoir été les premiers à porter le poids

[1] *Voyage à Rome*, par M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas. Nantes, 1864.

de nos revers, avaient noblement bravé l'indigence, plutôt que de rompre les liens qui les attachaient à la mère-patrie! Et surtout, que d'éloquence chrétienne et d'amour dans ce cri d'un père, levant les bras vers le ciel devant les périls qui menaçaient ses enfants, et leur donnant rendez-vous à tous par une consécration solennelle, dans le Sacré-Cœur de Jésus, pour y oublier leurs divisions et y trouver leur salut ! L'église votive des saints Donatien et Rogatien, des martyrs patrons de la cité, s'élèvera au milieu de vous comme un mémorial splendide, pour rappeler à toutes les générations futures qu'au plus fort de nos désastres, en face d'un danger imminent, votre évêque n'avait au cœur qu'une pensée, celle de préserver sa ville natale et son diocèse des horreurs de l'invasion étrangère, méritant ainsi, une fois de plus, cet éloge de nos Livres saints : *Hic est fratrum amator et populi Israel.*

Ce n'est pas, toutefois, dans quelques actions d'éclat seulement, mais bien plutôt dans le train ordinaire de la vie, qu'il faut chercher le vrai mérite d'un homme. Saint Basile, voulant célébrer, dans un évêque de son temps, les qualités d'un ministère fructueux, plaçait en première ligne l'activité pastorale : « Parler, écrire, donner des avis, soit par vous-même soit par d'autres auxquels vous confiez cette mission, c'est, lui disait-il, votre occupation de tous les instants » : *Quippe qui nullum tempus intermittas disserendi, admonendi, scribendi ac subinde mittendi qui optima commoneant* [1]. Par son application constante aux devoirs de sa charge, Mgr Fournier n'était pas au dessous de la louange que je viens d'emprunter au grand évêque de Césarée. Succédant à un saint prélat, dont le ferme esprit ne laissait en souffrance aucune branche de l'administration, mais que ses infirmités empêchaient depuis longtemps de se mettre en communication plus directe avec son troupeau, il se crut obligé d'apporter à la visite des paroisses un zèle d'autant plus actif ; et quel zèle ! Vous seuls pourriez en témoigner complétement, prêtres éminents qu'il s'était associés dans ses travaux, vous, qui l'avez vu parcourir pendant sept années les campagnes de ce vaste diocèse, répandant sans relâche la semence de la parole sainte , se prodiguant du matin au

[1] Ep. LXIX, n° 5.

soir avec une ardeur qui ne semblait plus de son âge, ne se refusant à aucune fatigue pour répondre aux vœux d'un peuple avide de le voir et de l'entendre, charmant tous ceux qui l'approchaient par l'à-propos de ses réponses et les vives saillies de son esprit non moins que par l'aménité de son caractère, trouvant un mot gracieux pour chacun, et ne quittant le travail de la veille que pour se préparer à celui du lendemain. Longtemps encore vos religieuses populations garderont le souvenir de cette douce et vénérable figure qu'elles voyaient apparaître avec tant de bonheur et qui, dans sa touchante simplicité, leur retraçait si bien l'image du bon Pasteur.

Mais, quelle que puisse être son activité pastorale, ce n'est pas assez pour un évêque de travailler par lui-même à fortifier dans son troupeau la foi et la piété ; pour accomplir sa tâche, il a besoin d'appeler à son aide d'autres dévouements. Sans doute c'est parmi ses prêtres qu'il doit chercher et qu'il trouve toujours son principal appui ; et cet appui, mes Frères, est d'une fermeté inébranlable, lorsqu'il s'agit d'un clergé tel que le vôtre. Mgr Fournier était fier de ses coopérateurs dans le ministère des âmes ; et il avait droit de l'être : né au milieu d'eux, élevé avec eux, il avait pu apprécier de longue date leur science et leurs vertus.

Mais y a-t-il pour le collége sacerdotal lui-même des auxiliaires plus utiles que les membres de nos grandes familles religieuses, la fleur et l'ornement de l'Eglise ? Où trouver, dans une plus large mesure, l'esprit de sacrifice et d'abnégation ? Pourrions-nous rendre à nos diocèses un plus grand service que d'y multiplier ces foyers de prière et de charité d'où les bénédictions divines rayonnent sur toute une ville et sur toute une contrée ? Une foi profonde et une piété sincère avaient fait pénétrer ces convictions au cœur de votre évêque. Quand l'illustre restaurateur de Solesmes rencontrait au début de son œuvre le doute et la méfiance, un jeune vicaire de Nantes avait été l'un des premiers à comprendre sa noble entreprise et à soutenir son courage. L'évêque ne pouvait démentir le prêtre ; et la suite allait répondre à de tels commencements. Oui, saintes-âmes qui êtes venues depuis peu grossir cette phalange d'élite déjà si nombreuse dans la ville et dans le diocèse de Nantes, humbles servantes de Marie Réparatrice, pieuses

filles de saint Augustin qui êtes sorties de ma ville épiscopale comme un rejeton béni, enfants de saint François d'Assise, dont l'ardente parole va enflammer les âmes déjà touchées par l'austérité de votre vie, vous n'oublierez jamais dans vos prières le pieux Pontife qui vous a introduits au sein de sa famille spirituelle ; vous serez l'un des fleurons de sa couronne dans le ciel, comme vous aurez été l'un de ses titres de gloire sur la terre !

Je le sens, mes Frères : pendant que je résume à grands traits la carrière apostolique de votre évêque au milieu de vous, votre pensée devance ma parole. Vous suivez dans toutes ses directions le mouvement d'un zèle que les limites du diocèse ne parvenaient pas à contenir. En même temps que vous le voyez, autre Félix, déployer dans l'achèvement de son église cathédrale une activité que nul obstacle ne parvenait à décourager, vous vous transportez en esprit dans ces lieux de pèlerinage que la divine bonté a marqués de nos jours par tant de merveilles, à Lourdes, à Paray-le-Monial, à Saint-Martin de Tours ; vos souvenirs y accompagnent l'éloquent prélat conduisant lui-même l'élite de son troupeau, priant, prêchant, édifiant les multitudes par la ferveur de sa dévotion. Vous êtes avec lui en Irlande, où il va payer, au nom de l'épiscopat français, le tribut de l'admiration et de la reconnaissance à la mémoire de l'un des plus nobles défenseurs de la liberté religieuse dans les temps modernes. Et enfin vous le suivez du cœur dans la ville éternelle, où d'une basilique à l'autre, il marche à la tête de ses diocésains, leur donnant l'exemple de la piété et les enflammant par une éloquence qui n'avait jamais trouvé d'accents plus chaleureux, avant de résumer les sentiments de sa chère Bretagne dans ce cri d'amour, poussé au pied du trône pontifical : « Tout y est à vous, Saint-Père, les cœurs, les dévouements, les vies... » Hélas ! ce devait être sa parole suprême. Mais cette parole, mes Frères, elle retentira dans votre histoire ; vous l'enregistrerez dans vos annales comme le testament spirituel de votre Père en Dieu. Toujours, l'Eglise de Nantes honorera la mémoire de cet évêque, qui, chargé d'ans et de mérites, était allé porter au vicaire de Jésus-Christ l'hommage de son diocèse, et terminer sa carrière dans l'accomplissement de cette tâche glorieuse, la face tournée vers son peuple qu'il

bénissait de loin, et vers l'Eglise romaine au sein de laquelle il allait rendre le dernier soupir, comme le fils qui meurt dans les bras de sa mère.

Et c'est ainsi, vénéré Frère, que par votre mort comme par votre vie vous avez justifié la devise qui a servi de thème à tout mon discours : *Hic est fratrum amator et populi Israël.* Pour moi qui, depuis mon entrée dans cette chère province de Tours, ai vu tant de deuils se succéder les uns aux autres, je ne puis que vous redire après saint Grégoire de Nazianze : *Habes hæc a nobis* [1]. Agréez cet adieu suprême d'un frère qui vous était sincèrement dévoué ; cet hommage d'une Eglise sœur et voisine de la vôtre. Je le sais, ces liens séculaires, vous alliez encore les resserrer sous peu, en donnant à la grande œuvre qui nous préoccupait tous un concours d'autant plus précieux qu'il était plus réfléchi. Pour être achevé ici-bas, votre ministère de dévouement à l'égard de vos frères, j'aime à le penser en toute confiance, n'en sera pas moins continué dans le ciel. A l'exemple du prophète Jérémie, vous prierez pour le peuple et pour toute la cité sainte : *Hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate* [2]. Et quel objet plus digne de votre sollicitude que le choix du pontife appelé à vous succéder dans la charge épiscopale ? Quand saint Basile voulait consoler les fidèles d'une Eglise veuve de son premier pasteur, il leur disait : *Damnum quidem sentiamus,* sachons comprendre et sentir toute l'étendue de la perte que nous avons faite ; mais ne nous laissons pas succomber à la douleur, *at dolori minime succumbamus ;* unissons plutôt nos prières, afin que le Dieu de toute sainteté prenne soin de son troupeau, *ut Deus sanctus suum ovile curet,* et qu'il vous donne un pasteur selon son cœur et sachant vous conduire dans les pâturages du salut, *vobisque donet pastorem secundum suam voluntatem, qui vos cum scientia pascat* [3]. Les prières de votre évêque, jointes aux vôtres, mes Frères, vous auront mérité cette insigne faveur ; et devant un tel bienfait, vous écrirez avec d'autant plus de bonheur sur le monument que vous destinez à perpétuer cette grande mémoire, les mots qui la résument tout entière : *Hic est fratrum amator et populi Israel.* Ainsi soit-il !

[1] Orat., XLIII, 28. — [2] II Machabées, XV, 14. — [3] Epist., LXII.

UN VENDÉEN

DOCUMENTS HISTORIQUES

Les documents que nous allons signaler ont pour auteur Coulon, l'un des soldats les plus dévoués de la cause catholique et royale, l'un des hommes les mieux placés pour connaître l'histoire de la Vendée. Cette histoire glorieuse, il a contribué à la créer avec son sang ; ses relations particulières avec Stofflet, dont il fut un moment le secrétaire, l'ont mis à même d'apprécier des actes qui échappaient à la masse des combattants.

I

Michel-Antoine Coulon, né à Coron, dans le Bocage vendéen, le 4 février 1772, fut un des courageux jeunes gens qui, au mois de mars 1793, refusèrent leur concours aux crimes, aux persécutions impies, aux opprobres et aux hontes d'une révolution dévoyée et abandonnée aux furies ignominieuses de la Terreur. Lui-même nous l'apprend dans un manuscrit, malheureusement trop succinct, où se trouvent résumés ses souvenirs militaires, avec le simple titre de *Notes sur les événements de la Vendée, particulièrement sur ce qui est relatif à Stofflet* [1]. Ce document mérite une large analyse.

[1] Ces notes forment un petit in-folio de 12 pages ; l'écriture est nette, élégante même ; le style réclame çà et là des corrections grammaticales. Ce manuscrit fut ré-

Les deux premiers Vendéens, Cathelineau et Stofflet, avaient commencé la lutte en même temps, sur des points divers, avec un égal bonheur. Attirés l'un vers l'autre par la rapide renommée de leurs mutuels succès, le désir de frapper un grand coup sur une ville importante et la nécessité d'accroître leurs chances en liguant leurs forces, ils prirent la direction de Cholet. Cathelineau y venait de Jallais et de Chemillé; Stofflet accourait de Maulévrier et de Vezins.

Coulon assistait à la rencontre des deux troupes aux environs de Nuaillé : « L'on marcha sur Cholet, racontent ses *Notes ;* Stofflet se mit à la tête de la partie gauche de la grande route, fit sa jonction avec Cathelineau, un mercredi 14 mars, et on fut attaquer Cholet. Les républicains de Cholet croyaient avoir affaire à une poignée de brigands, qu'ils pensaient disperser, comme ils avaient fait à la Saint-Louis précédente, à Bressuire ; forts de leurs canons (qu'ils avaient volés à Maulévrier), de beaux fusils de munition et de cinq cent grandes piques, ils se flattaient d'une victoire complète. Mais une pièce de quatre, que Cathelineau avait prise à Jallais, et que l'on nomma le *Missionnaire,* parfaitement pointée, mit la confusion dans leurs rangs et occasionna une défaite complète; une partie se réfugia dans le château, qui fut attaqué sur le champ même: tous furent pris comme prisonniers. On nous avait fait croire qu'il y avait beaucoup de nobles à la tête de ce mouvement; je n'en connus aucun. Je ne vis dans cette journée diriger toutes les opérations que Cathelineau et Stofflet, que son air militaire faisait

digé à la demande de M. le comte Colbert de Maulévrier, qui recueillait avec une touchante sollicitude les souvenirs des exploits accomplis par la vaillance de Stofflet, son garde-chasse. Il semble aussi que Coulon ait voulu compléter ou rectifier un autre *Mémoire,* que Guibert, divisionnaire de l'armée de Stofflet, avait aussi remis au comte Colbert. Celui-ci fusionna les deux documents, en y mêlant sans doute encore des renseignements puisés ailleurs, dans un travail personnel (grand in-folio de 44 pages), intitulé: *Mémoire composé sur ceux de MM. Guibert et Coulon.* J'ai eu la bonne fortune, grâce à l'amicale obligeance de M. le marquis René de Colbert, de retrouver dans les archives du château de Maulévrier le récit écrit de la main de son père et les notes de Coulon; mais toute trace du manuscrit de Guibert avait disparu. J'ai beaucoup puisé à ces sources précieuses, pour écrire l'histoire de *Stofflet et la Vendée* (1 vol. in-18, avec cart., chez Plon, éditeur, à Paris.)

prendre, par ceux qui ne le connaissaient pas, pour un homme de grand rang.

» On sonna le tocsin partout. Le rassemblement s'accrut considérablement. Le lendemain matin, nous partîmes de Cholet pour Vihiers. MM. Genet, Moricet et Vinet furent députés auprès du district de Vihiers pour l'engager à se rendre; ils furent victimes de leur dévouement. Le district et les républicains, loin de profiter de leurs avis, vinrent au devant de nous; ils placèrent leur artillerie entre les Hommes et Coron, et la nôtre était postée à la sortie du bourg. Nos braves, dirigés par Stofflet et Cathelineau, furent en tirailleurs sur les flancs de l'ennemi. Les canonniers furent tués à leurs pièces, la déroute prit leur armée, et nous nous emparâmes de la fameuse pièce de canon connue depuis sous le nom de *Marie-Jeanne*. Nous poursuivîmes nos ennemis de l'autre côté de Vihiers; nous y passâmes la nuit. Ce fut là que notre brave Stofflet commença à établir un état-major [1]. L'on discuta longtemps si l'on marcherait sur Saumur; mais comme notre armée s'était beaucoup diminuée par le désir que nos braves avaient de rentrer chez eux, croyant leurs affaires finies, nous fûmes obligés de rester à Cholet. On y établit une administration civile au nom du roi et un

[1] Dans une intéressante étude, intitulée *le Curé Cantiteau, note sur les Cathelineau* (publiée d'abord dans la *Revue d'Anjou*), M. L. de La Sicotière, l'honorable sénateur de l'Orne, prétend que j'ai eu tort, dans *Stofflet et la Vendée*, de considérer Stofflet comme « le premier chef de l'insurrection. » C'est pourtant une vérité historique. Stofflet, traqué par la République et caché au château de Vilfort où il préparait la résistance, était personnellement en lutte bien avant le 13 avril 1793. Ce jour-là, Cathelineau et Stofflet, chacun de leur côté, se sont mis à la tête d'une poignée de braves et tous deux ont eu, le même jour, des coups de main heureux contre les républicains. Il est donc injuste, malgré l'usage de plusieurs historiens, de considérer Cathelineau comme l'*unique* promoteur de l'insurrection ; Stofflet a un droit égal à cette gloire. Mais ce n'est pas assez. Où paraît la première armée véritable de la Vendée? A Cholet. Qui la commande en chef? C'est Stofflet. Nous avons là-dessus une preuve irrécusable. La sommation adressée à la garnison républicaine de cette ville porte la signature de *Stofflet, commandant*, et non la signature de Cathelineau. C'est donc sous le commandement de Stofflet que la Vendée a vu sa première armée et a remporté sa première grande victoire. Il semble même que Stofflet ait gardé le commandement supérieur pendant cette petite campagne, puisque au témoignage de Coulon il « commença à établir un état-major. »

commandant de place. L'armée se dirigea sur Chemillé avec l'artillerie. »

La révolte se précipite et s'étend comme une lave ardente; les soldats de Stofflet et de Cathelineau, que renforce une troupe amenée des environs de Beaupreau par d'Elbée, battent les républicains à Chemillé, s'emparent de Chalonnes et menacent les principaux points du Bocage.

Coulon assiste aux engagements quotidiens; mais sa modestie désintéressée nous résume la trame générale de la lutte en oubliant d'indiquer sa part personnelle.

Chemillé fut un moment le centre des opérations. « C'est à cette époque, continue notre narrateur, que l'on chercha à organiser autant que possible; dans toutes les paroisses, il se forma des comités avec des capitaines et lieutenants pour conduire les hommes à l'armée. On forma un corps de cavalerie dont le commandement fut confié à M. de Dommaigné. Le quartier général était composé alors de MM. d'Elbée, Cathelineau et Stofflet, que l'on considérait comme commandants et sans connaître lequel était le premier; cependant l'on s'accordait à regarder M. Cathelineau, et lui en déférait l'honneur à M. d'Elbée. »

De leur côté, les républicains ne demeurent pas inactifs, les batailles isolées ne leur avaient guère réussi; ils prennent des mesures impitoyables contre les paysans suspects et organisent un plan d'attaque générale pour enlacer le pays dans un cordon de troupes. « Le 11 avril, dit Coulon, nous fûmes attaqués sur tous les points à la fois. Coron devint le point qui fut menacé avec le plus de force: Stofflet s'y porta avec six mille hommes. On se battit avec beaucoup d'acharnement; mais le défaut de munitions et le grand nombre d'ennemis nous forcèrent à nous replier sur Vezins. Une armée était sortie d'Angers et était venue attaquer à Chemillé MM. d'Elbée et Cathelineau, qui firent une résistance opiniâtre; les républicains, bien plus nombreux, tentèrent l'arme blanche et payèrent leur effronterie; la mêlée fut tellement forte, que les faulx à revers et les brocs couvrirent de morts la place Saint-Pierre. La victoire

fut due au courage et à la bravoure de MM. d'Elbée et Cathelineau ; les républicains furent obligés de se retirer avec une perte considérable. M. Stofflet, qui s'était replié à Cholet, vint faire sa jonction avec ces messieurs. Les républicains, informés des progrès de leur armée de Coron, revinrent à la charge et nous fûmes contraints de nous replier sur Beaupreau. Alors toute cette partie fut occupée par les républicains jusqu'à Cholet. »

Sur ces entrefaites, arrive le secours précieux et inattendu de Henry de La Rochejaquelein; il accourt des environs de Bressuire, avec une compagnie qui avait enlevé déjà un poste des bleus au village des Aubiers. « La victoire de M. Henry releva l'abattement où notre retraite nous avait réduits ; les munitions qu'il nous procura décidèrent nos Messieurs à attaquer les républicains, dont l'avant-garde était dans le château du Bois-Grolleau. M. de Bonchamps, dont le talent et les mérites sont si bien connus, faisait aussi partie de notre armée. Nous arrivâmes à Cholet sur différents points. Le château du Bois-Grolleau fut cerné. L'intrépidité des soldats nous fit perdre plus de deux cents braves; j'y eus une jambe traversée. Pendant cette attaque, Tonnelet, garde de M. de Colbert, réunit les environs de Maulévrier, vint attaquer deux mille hommes qui étaient campés à la Crilloire et Tout-le-Monde, et les battit. Toute l'armée républicaine, forte de 45,000 hommes, se réunit et accourut pour délivrer ceux qui étaient assiégés au Bois-Grolleau. Elle fut complétement battue le 19 avril. La déroute fut à son comble; plus de trois mille hommes restèrent sur le terrain, six mille furent faits prisonniers; vingt-huit pièces de canons, trente-deux caissons, furent les fruits de cette mémorable journée, qui releva le courage vendéen et terrorisa les républicains, qui ne voulaient plus croire n'avoir affaire qu'à des paysans du pays. »

La blessure de Coulon lui occasionna une maladie grave. A peine remis, son dévouement inaltérable le ramène au combat. A Luçon, il se montre un des plus ardents, comme s'il voulait regagner le temps perdu. Son sang coule de nouveau pour la cause de Dieu et du roi. Contraint de rester longtemps éloigné des opérations mili-

taires, il se tait sur les grands événements qui suivirent cette glorieuse aurore de la Vendée, « ainsi que sur le zèle et la bravoure que notre brave Stofflet n'a jamais démentis. » Le récit reprend au moment où ce chef et La Rochejaquelein reparurent presque seuls, après le fatal passage de la Loire, dans le Bocage désert et désolé.

« Ce fut quelques jours avant Noël, nous dit Coulon, que j'eus l'honneur de les revoir à Maulévrier. L'armée de M. Charette y était. J'eus connaissance de la dureté avec laquelle ce général les reçut. Il avait le projet d'aller attaquer Cholet, mais les renseignements que ces Messieurs lui donnèrent lui firent changer son plan. Nous le suivîmes jusqu'à Mallièvre ; alors MM. de la Rochejaquelein et Stofflet le quittèrent, ainsi que les Angevins qui s'étaient réunis à lui dans son voyage. J'étais encore dans un état affreux, par suite des blessures que j'avais reçues le 14 août à Luçon, et ces messieurs m'engagèrent à me cacher pour pouvoir me soigner.

» Je puis assurer que, pendant que j'eus occasion de voir ces messieurs, j'étais édifié de leur union et même de l'intime amitié qui existait entre eux et que j'ai toujours entendu dire qu'elle ne s'était jamais démentie, et que personne ne fut plus sensible à la mort de M. Henry de la Rochejaquelein que notre bon Stofflet. Mais ce n'était pas le moment de le faire connaître ; il fallait songer à relever l'esprit du petit rassemblement, et même tâcher de tenir cette perte secrète. La perte de M. Henry fut grandement sentie par notre brave Stofflet, et il l'a regrettée jusqu'au dernier instant de sa vie. Personne n'a été plus à même de le connaître que moi ; je puis affirmer que c'est une calomnie affreuse, de la part des ennemis de sa mémoire, de l'avoir aussi mal noté pour la postérité et qu'il était digne d'avoir une part plus glorieuse dans nos histoires ; mais ceux qui ont écrit ont écrit pour eux ou ont été mal informés.

» Il est cependant certain que Stofflet a été le restaurateur de l'armée d'Anjou ; après la mort de M. Henry de la Rochejaquelein, il restait seul d'ancien général vendéen ; il avait à combattre les républicains qui occupaient les communes, et des colonnes nom-

breuses qui parcouraient le pays dans tous les points en égorgeant et incendiant tout ce qu'elles rencontraient. Au milieu de ces cantonnements et de ces colonnes, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, Stofflet parvint à battre les petits cantonnements, à forcer les républicains à évacuer les petits postes et à former des camps.

» Chaque jour il y avait quelques affaires. Mais une dont on n'a pas parlé, et que je regarde comme la plus mémorable de ce temps-là, fut le 2 février à Gesté; aussi me fais-je un plaisir de vous en donner des détails.

» Notre général Stofflet avait réuni environ quinze cents hommes bien décidés. A la pointe du jour, trois mille hommes venant de Cholet les attaquèrent : ils furent complétement battus et poursuivis une lieue et demie. Les Vendéens revinrent à Gesté pour y déjeuner; mais ils y furent reçus par quatre mille bleus, venus de Saint-Florent. Le général harangua sa troupe, qui était déjà bien lassée, et la prépara au combat, qui fut très-vif. Stofflet, s'apercevant que sa petite armée perdait contenance, descendit de cheval au milieu du feu et dit à ses soldats : — « Allons, mes enfants, prenons courage ; c'est ici qu'il faut vaincre ou mourir ! » Le danger où Stofflet s'exposa ranima le courage; sa troupe débusqua l'ennemi, le battit complétement et le poursuivit encore fort loin. L'armée avait besoin de prendre quelque chose et de se reposer; elle revint à Gesté, où elle trouva les provisions que l'ennemi y avait laissées. Environ une heure et demie après, une colonne de deux mille hommes, venant de Nantes, se présenta encore pour attaquer. M. de Bruc s'était réuni au général, un instant avant, avec six cents hommes. Le renfort que l'armée avait reçu enflamma son courage; on prit les armes et vola pour la troisième fois à la victoire. Tous les convois et munitions des bleus furent pris; leur déroute fut tellement forte, que ceux qui s'échappèrent ne durent leur salut qu'à la faveur de la nuit.

» Dans cette journée, Stofflet battit, avec environ deux mille hommes, neuf mille républicains, à trois différentes reprises, et certainement cette victoire fut due à son courage et à son énergie.

» Il est bon de noter ici que la mort de M. Henry de la Rochejaquelein était tellement secrète, que les républicains croyaient toujours avoir affaire à lui ; et même la majeure partie de la Vendée ne le croyait que blessé.

» A partir de cette époque, il y eut toujours des rassemblements ; les bleus étaient en si grand nombre, que l'on avait souvent des défaites ; mais, par les bons soins du général, le lieu de retraite était connu.

» Quelques jours après cette affaire de Gesté, l'armée vint à Maulévrier. C'est là que M. Stofflet me confia la mort de M. de la Rochejaquelein. Il était alors accompagné de MM. de Bruc frères, de M. de Fleuriot, de M. de Rostaing, qui commandait la cavalerie, de MM. Bérard, de la Bouëre, et de plusieurs autres officiers dont les noms m'ont échappé ; M. Baugé [1] n'y paraissait qu'accidentellement et comme simple particulier.

» Mes blessures ne me permirent encore pas de suivre l'armée, qui alla attaquer le cantonnement de Cholet, commandé par le général Moulin, qui eut tant de rage de se voir battu par Stofflet qu'il s'en brûla la cervelle. »

A cette époque, la lutte entre les royalistes et les républicains reprend son incomparable éclat ; et si les Vendéens ont mérité le nom de géants que l'histoire a consacré, ce nom appartient surtout à ces restes de la grande armée, à cette poignée de héros qui s'acharnent dans leur dévouement sans espérance et contre toute misère ; leur activité se centuple avec le danger, et ces glorieux vaincus, chaque jour décimés et chaque jour revenus au combat, frappent de si rudes coups, que la République, convaincue de son impuissance à les réduire, leur offre la paix. Chaque jour, presque chaque heure, avait ses batailles entremêlées de succès et de revers. « Celle qui eut lieu à Beaupreau fut malheureuse, dit Coulon ;

[1] M. de la Ville-Baugé, ennemi particulier de Stofflet ; sa jalousie et ses ressentiments contre son chef lui inspirèrent plus tard de mauvais rapports, dont Mme de La Rochejaquelein subit la fâcheuse influence, en écrivant ses *Mémoires*.

Mme la comtesse de Bruc fut massacrée dans la déroute.[1] » On prit une magnifique revanche à Cerizais, à Bressuire, à Argenton, « où nous trouvâmes beaucoup de provisions, que nous fîmes rentrer dans l'intérieur du pays; ce qui nous était bien avantageux, car les républicains faisaient brûler tout ce qu'ils ne pouvaient enlever. Je me rappelle parfaitement que le lundi gras (3 mars 1794), nous vînmes coucher aux Gardes, et les bleus vinrent coucher à Nuaillé. Le jour de carnaval, au matin, nos avant-gardes se rencontrèrent près Vezins; bientôt les armées furent aux prises, et nous poursuivîmes les républicains jusqu'au camp du Bois-Grolleau; il y en eut grand nombre de tués, mais bien peu des nôtres. Nous nous retirâmes à Chanteloup, où nous reçûmes les cendres. J'annote cette particularité pour prouver que M. Henry de la Rochejaquelein n'a pas été tué ce jour-là, comme Mme de la Rochejaquelein le dit dans ses *Mémoires,* à la page 47 de son ouvrage, et qu'il est constant qu'il était mort avant la fameuse affaire de Gesté, dont j'ai parlé plus haut. Ce fut le jour des Cendres que l'on commença à évacuer Cholet, opération terminée le premier vendredi de carême. Le lendemain l'armée alla y mettre le feu, parce que l'on pensait bien que les républicains, ayant incendié tout le pays, se conservaient Cholet pour s'y établir au milieu de nous. »

Les colonnes infernales promenaient l'incendie et le massacre à travers le Bocage. Tant de cruauté provoqua un suprême effort de vengeance, et trois mille Vendéens, — rassemblement considérable dans ce pays dévasté, — se trouvèrent réunis à Saint-Aubin. « Une colonne vint pour nous attaquer, continue Coulon; nous marchâmes

[1] M. Célestin Port, le savant auteur du *Dict. hist. de Maine-et-Loire,* croit (p. 775, t. II) que je me suis trompé en écrivant, dans *Stofflet et la Vendée* (p. 216), que la comtesse de Bruc a été sabrée par les républicains pendant la retraite des royalistes, de Beaupreau à la Chaussaire. Voilà un témoignage en faveur de mon récit. Je pourrais invoquer de même le rapport officiel du général républicain Cordelier, daté de la Regrippière, le 14 février 1794; en rendant compte au général en chef du succès de Beaupreau, il dit: « Les brigands ont perdu beaucoup de leurs chefs aujourd'hui; une femme entre autres est restée sur le champ de bataille : on a trouvé sur elle une somme considérable en or, argent, assignats et bijoux. »

au devant d'elle, quoique du double de nous ; nous attaquâmes les ennemis dans le fief des Oulleries et les battîmes si complétement, que cette colonne ne reparut plus après nous. Ceux qui se sauvèrent allèrent se réorganiser à Saumur.

» Quelque temps après, une colonne était dans les environs de Vihiers, qui brûlait et massacrait ; nous nous trouvâmes à Yzernay ; un rassemblement général fut commandé, mais infructueusement, parce que M. de Marigny en fit un à Cerizais et envoya ses billets de convocation jusqu'à Yzernay. Alors ce malentendu paralysa tout. M. de Marigny attaqua les bleus à la Châtaigneraye et y fut complétement battu ; et le rassemblement du général Stofflet ne fut pas assez conséquent pour pouvoir s'opposer à la marche de la colonne de Vihiers, qui ravagea les bords de la Loire jusqu'à Nantes. Ce fut ce malheur qui commença l'indisposition contre M. de Marigny. »

Coulon ne nous donne malheureusement aucun détail sur le terrible drame que provoqua cette « indisposition contre Marigny » ; ses *Notes* arrivent de suite au traité de paix de la Jaunais.

EDMOND STOFFLET.

(*La suite à la prochaine livraison*).

UNE PAGE

DE LA

MARINE MILITAIRE DU PORT DE NANTES*

Arrivée à Brest, la *Loire,* placée sous la direction du capitaine de frégate Segond, qui déjà, croyons-nous, avait monté un corsaire de Nantes, fit partie de la division navale du commandant Bompard, composée d'un vaisseau de soixante-quatorze, le *Hoche,* de huit frégates et un aviso. Trois mille hommes de troupe, commandés par les généraux Hardy et Ménage, un train considérable d'artillerie destinés à opérer un débarquement en Irlande, étaient à bord de ces bâtiments.

Comme il ne s'agit ici que de la *Loire,* il a fallu choisir entre les diverses relations des combats soutenus par l'escadre. Nous avons préféré celle de M. Hennequin, qui, traçant la biographie du capitaine Segond, insiste tout spécialement sur les particularités relatives à cet officier et à la belle frégate qu'il commandait [1].

La division française sortit de Brest le 16 septembre 1798, au soir. Elle prit le passage du Raz pour éviter la rencontre des croiseurs anglais ; le calme rendit ce mouvement long et difficile. Le

* Voir la livraison de juillet, pp. 42-50.

[1] *Biographie maritime, ou notices historiques sur la vie et les campagnes des marins célèbres français et étrangers,* par M. Hennequin, chef de bureau au ministère de la marine. Paris, 1835, 3 vol. in-8°. — T. Ier. Segond (Adrien-Joseph), capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, né à Montluçon (Allier), le 10 mai 1769, mort à Quimper, le 15 janvier 1813, pp. 411-427.

lendemain, à la pointe du jour, elle n'était encore qu'à trois ou quatre lieues du large. On découvrit bientôt un vaisseau rasé et une frégate, faisant partie de la croisière anglaise. Le surlendemain, une frégate rallia ces deux bâtiments ; après avoir communiqué avec le vaisseau, elle se couvrit de voiles et prit la route de l'Angleterre.

Le chef de division Bompard, malgré la supériorité de ses forces, ne crut pas devoir attaquer le vaisseau et la frégate qui l'observaient, dans la crainte d'attirer sur lui toute la station anglaise, avertie par le bruit du canon ; mais il ordonna à ses frégates de leur donner la chasse. La *Loire,* qui avait une marche supérieure, les approcha de plus près. Segond, impatient de combattre, demanda par un signal à commencer l'attaque ; mais, à son grand regret, le commandant y répondit par celui de ralliement et se remit en route.

Le 10 octobre au soir, la division, toujours suivie par les deux bâtiments anglais, qui ne l'avaient pas perdue de vue depuis le départ, eut connaissance de la côte. Bompard fit alors changer de route et la dirigea comme s'il eût voulu aller chercher la baie de Kilala. A minuit il fit virer de bord et reprendre la route au nord. Cette manœuvre adroite trompa l'ennemi, qui l'abandonna. Le 11, au point du jour, Bompard laissa arriver avec toute sa division pour s'approcher de la terre et la reconnaître.

A midi, l'*Immortalité,* qui avait chassé en avant, signala une escadre ennemie. Bientôt elle fut en vue et l'on distingua cinq vaisseaux et trois frégates, c'était celle de sir John Warren, que le vaisseau et la frégate observateurs avaient ralliée et dirigeaient sur la division française. Le reste de la journée et la nuit tout entière se passèrent en manœuvres de part et d'autre. Le lendemain, 12 octobre, au jour, la divison française se trouva presque entourée par l'escadre ennemie. A sept heures, Bompard fit le signal de former la ligne de bataille, sans égard au poste, et, vers onze heures, celui de serrer l'ennemi au feu. La *Loire* et l'*Immortalité* firent alors des arrivées qui leur permirent de tirer quelques bordées sur l'avant du vaisseau anglais le Robust, qui, avec un autre vaisseau et une frégate, avait engagé le combat contre le *Hoche,* que montait

Bompard. C'est alors que l'intrépide Segond conçut le projet d'aborder le ROBUST ; il en fait part au capitaine de l'*Immortalité*, qui convient de partager les dangers et la gloire de cette entreprise. L'une l'abordera par tribord et l'autre par babord. La *Loire* alors force de voiles et se porte audacieusement sur le ROBUST ; mais l'*Immortalité*, tardant à l'imiter, Segond se voit forcé de renoncer à une entreprise qu'il ne peut exécuter seul. Toutefois la manœuvre de la *Loire* força le ROBUST à faire une arrivée pour lui présenter le travers, mouvement dont le *Hoche* eût pu profiter pour se dégager, si à cette époque il n'eût pas été presque entièrement dégréé. La partie étant trop inégale, la *Loire* dut reprendre son poste ; mais elle ne put le faire qu'après avoir reçu du ROBUST une volée, tirée en salut, qui lui fit beaucoup de mal.

Bientôt le *Hoche*, entouré par la majeure partie de l'escadre anglaise, est obligé d'amener son pavillon, toutefois après la plus vigoureuse résistance. Aussitôt que les frégates françaises virent le *Hoche* au pouvoir des Anglais, elles prirent la fuite dans des directions différentes, ce qui n'empêcha pas six d'entre elles d'éprouver le même sort que lui [1].

Telle fut la part honorable que prit la *Loire* dans la lutte soutenue par le *Hoche*. Nous allons voir maintenant le capitaine Segond achever de se couvrir de gloire dans quatre nouveaux combats livrés dans l'espace de quelques jours. Les frégates françaises, en quittant le champ de bataille, devaient inévitablement

[1] La division était ainsi composée :

Canons			
74	Le *Hoche*	cap.	Bompart, pris.
44	La *Loire*	»	Segond, prise.
	L'Immortalité	»	Legrand, prise.
	La *Romaine*	»	Bergevin, rentrée à Brest.
36	*L'Embuscade*	»	Clément Laroncière, prise.
	La *Bellone*	»	Jacob, prise.
	La *Coquille*	»	Déperonne, prise.
	La *Résolue*	»	Bergeau, prise.
	La *Sémillante*	»	Lacouture, rentrée à Lorient.
L'aviso la *Biche*,		»	Lebastard, rentrée à Brest.

passer sous la volée du vaisseau de quatre-vingts, le FOUDROYANT. Le feu qu'il dirigea sur elles leur fit beaucoup d'avaries, et notamment à la *Loire;* mais la supériorité de sa marche la mit bientôt à l'abri de ses coups. Après avoir échappé au FOUDROYANT, ces frégates, pour continuer leur retraite, devaient encore essuyer le feu de l'ANSON [1]. Toutefois leur nombre leur permettait de forcer le passage, et même d'écraser ce vaisseau rasé avant qu'il pût être secouru. Le capitaine Segond devait croire que c'était l'intention de ses camarades, et comme sa frégate était la meilleure marcheuse, il fit diminuer de voiles pour les attendre, afin d'engager le combat toutes ensemble. A son grand étonnement il les vit changer de route et courir dans diverses directions. Pendant ce temps, l'ANSON avait tellement approché de la *Loire,* qu'il lui était devenu impossible d'éviter son feu. Dans cette circonstance, Segond crut devoir agir de ruse. Tout à coup il change de route et tient le vent; en même temps il hisse un pavillon anglais au dessus du pavillon national, espérant faire croire au vaisseau que son bâtiment est une prise qui a été amarinée. En effet, l'ANSON, trompé, se laisse croiser à portée de voix par la *Loire.* Cependant, en passant à côté de cette prétendue prise, il la hèle pour savoir quelle elle était. La *Loire* alors amène les pavillons qu'elle avait arborés, et, en hissant le pavillon français, envoie toute sa bordée au vaisseau. Celui-ci riposte à l'instant par une bordée tirée en salut, qui désempare la frégate de plusieurs de ses voiles majeures. Segond fait aussitôt réparer les manœuvres qui viennent d'être coupées, en continuant néanmoins de canonner vigoureusement son adversaire, et lorsqu'il est parvenu à se mettre en état de faire route, il tient le plus près du vent possible. L'ANSON voulut imiter cette manœuvre, mais les avaries qui lui avaient été faites par la *Loire,* n'ayant pu être réparées aussi promptement, le vent prit sur quelques-unes de ses voiles

[1] Sir Georges Anson, dont ce vaisseau portait le nom, est un vice-amiral anglais, né en 1697, mort en 1762, après avoir été premier lord de l'amirauté de 1752 à 1756, et avoir parcouru tous les grades avec une rare distinction dans la carrière maritime, qu'il avait embrassée à l'âge de 12 ans.

et il cula considérablement. Segond, profitant habilement de cette position, le coupe sur l'avant, lui lâche une bordée d'enfilade, se couvre de voiles et lui échappe.

Le lendemain 13, à la pointe du jour, on eut connaissance d'un bâtiment au vent, qui bientôt fut reconnu pour la *Sémillante*. L'officier qui la commandait étant l'ancien de Segond, il se rangea sous ses ordres, et les deux frégates naviguèrent de conserve jusqu'au 15, ayant presque toujours des bâtiments ennemis en vue. Ce dernier jour elles furent chassées par un vaisseau, une frégate et une corvette. La *Loire,* dont le gréement avait été haché dans les deux combats qu'elle avait soutenus précédemment, retardait beaucoup la marche de la *Sémillante,* obligée de régler la sienne sur elle. Lorsque les Anglais ne furent plus qu'à une portée et demie de canon, la *Sémillante* fit signal de liberté de manœuvres à la *Loire,* et s'éloigna en se couvrant de voiles [1].

A ce moment la nuit commençait à se faire; la *Loire,* profitant de l'obscurité, fit de fausses routes qui l'éloignèrent des bâtiments chasseurs, et, le 16 au matin, aucun n'était plus en vue. Cependant, vers le milieu de la journée, elle eut connaissance de deux frégates et une corvette. Elle prit chasse devant elles, mais en forçant de voiles elle démâta, presque à la fois, de ses deux mâts de perroquet, et dans cet état elle devint plus facile à atteindre. A quatre heures et demie elle fut jointe par la corvette le KANGUROO, de vingt caronades de trente-deux. Elle commença le feu à demi-portée de canon. Segond, pour mieux assurer ses coups, se décida à ne tirer que lorsqu'il serait à portée de pistolet; alors, faisant une arrivée pour présenter le travers à la corvette, il lui envoya sa volée, qui la démâta de l'un de ses mâts de hune, et il profita de cette avarie pour s'éloigner. La nuit étant survenue avant que les deux frégates

[1] La *Sémillante,* de 40 canons, construite et armée à Nantes avait quitté la rade de Mindin le même jour que la *Loire.* Plus heureuse que sa conserve, elle échappa aux nombreux ennemis qui la poursuivaient et rentra à Lorient le 26 octobre. Le 30 novembre 1803, elle tomba au pouvoir des Anglais à Saint-Domingue, en même temps qu'une autre frégate nantaise, la *Clorinde.*

ennemies eussent pu rallier la corvette, Segond profita de l'obscurité pour faire fausse route, et il employa ce laps de temps à réparer ses avaries les plus majeures, afin d'être en mesure de livrer ou de soutenir un nouveau combat.

Le 17 au matin, on découvrit une voile qu'on reconnut bientôt pour une des frégates qui avaient chassé la veille. C'était la MERMAÏD, de quarante canons. Aussitôt qu'elle eut connaissance de la *Loire*, elle se couvrit de voiles, et se dirigea sur elle. Celle-ci, réduite à ses basses voiles et à ses huniers, ne pouvait espérer de lui échapper; Segond se prépare donc au combat, et fait clouer son pavillon au mât d'artimon. Alors il harangue son équipage, rappelle à ses marins et aux soldats leur brillante conduite dans les trois combats qu'ils ont déjà soutenus, et leur témoigne l'espoir qu'il a de les voir encore triompher dans celui-ci, contre une frégate dont la force n'est pas supérieure à celle de la *Loire*. Toutes ces dispositions prises, Segond établit sa voilure au plus près, et fait carguer la grande voile pour attendre la frégate anglaise, qu'il laisse approcher sans tirer un seul coup de canon. Il était alors huit heures. La MERMAÏD avait cargué ses basses voiles et s'avançait ainsi au combat. Parvenue à portée de pistolet, elle vint au vent pour prendre position et présenter le travers à la *Loire*. Celle-ci, profitant de ce mouvement, lui envoya toute sa bordée, accompagnée d'une décharge de mousqueterie. La MERMAÏD riposta ; puis au lieu de demeurer par le travers de la frégate française, elle manœuvra pour la contourner et tâcher de l'enfiler, soit par l'avant, soit par l'arrière.

Mais Segond, excellent manœuvrier, sut rendre vaines toutes les tentatives du capitaine anglais, et le força à reprendre sa première position. Alors les deux frégates se canonnèrent avec le plus grand acharnement. Le combat durait déjà depuis quelques heures, la *Loire* avait perdu ses trois mâts de hune, et n'avait plus que ses deux basses voiles, tandis que la MERMAÏD avait encore tous ses mâts hauts. Segond résolut alors de tenter à son tour une manœuvre qui pût changer la face du combat. Il fait cesser le feu partout, prescrit de mettre deux boulets ronds dans chaque canon, et de ne tirer que

lorsqu'il en donnera l'ordre. Toutes les pièces étant chargées, il fait mettre la barre au vent, et donne une grande arrivée dans le but de persuader à la MERMAÏD qu'il ne peut soutenir son feu. En effet, celle-ci trompée par ce mouvement, laisse arriver afin de suivre la *Loire;* mais tout à coup Segond lance sa frégate dans le vent, et, par cette évolution, fait croire qu'il veut l'aborder. Le capitaine anglais, qui redoute d'autant plus l'abordage qu'il sait que la *Loire* a à bord un grand nombre de troupes, revient au vent avec la plus grande célérité, et par là, perd presque toute sa vitesse. Alors Segond vient ranger la MERMAÏD à poupe, et lui envoie la bordée qu'il lui a réservée. L'effet en fut terrible ; son mât d'artimon et son grand mât de hune tombèrent à la fois, et les cris de son équipage firent connaître combien cette volée avait été meurtrière. Pendant quelques instants la plus grande stupeur régna à bord de la frégate anglaise, mais bientôt, à la faveur de la faible brise qui règne, elle arrive, reprend sa vitesse, au moyen des voiles hautes qu'elle a conservées à son mât de misaine, et s'éloigne de la *Loire,* à qui elle abandonne ainsi le champ de bataille. Segond, qui, dans l'état où est sa frégate, ne peut suivre la MERMAÏD dans sa fuite, dirige sur elle un feu bien nourri pour tâcher de la désemparer des mâts qui lui restaient, mais, à son grand regret, elle parvient à lui échapper.

Ce combat était le quatrième que soutenait la *Loire* depuis cinq jours; et, bien qu'elle fût sortie victorieuse de tous, elle était réduite à l'état le plus déplorable, ses basses voiles étaient en lambeaux, elle n'avait ni mâtereaux ni espars à installer pour remplacer ses mâts de hune ; ses bas mâts étaient criblés de boulets et leur chute était imminente. Segond répara ces avaries le mieux qu'il put; mais il ne se dissimulait pas que, dans la position où se trouvait la *Loire,* il lui serait bien difficile d'atteindre un port de France.

La nuit du 17 au 18 octobre se passa sans qu'on eût connaissance d'aucun bâtiment; mais à peine le jour commençait-il à paraître qu'on découvrit deux voiles à l'horizon, qui bientôt se dirigèrent sur la *Loire.*

« Je ne puis résister, dit Segond, au désir de rendre ici hommage

à la mémoire de deux braves quartiers-maîtres qui périrent dans ce quatrième combat. L'un d'eux, le citoyen Mahé, Nantais, reçoit un biscaïen qui, après lui avoir traversé le corps, va lui casser le bras gauche ; il conserve assez de force et de sang-froid pour venir du gaillard d'avant m'annoncer que, n'ayant pas dix minutes à vivre, il croit sa présence inutile sur le pont, il encourage les canonniers du gaillard d'arrière, et à peine est-il parvenu au poste du chirurgien qu'il expire.

» L'autre, le citoyen Brademer, s'était montré dans les endroits les plus périlleux pendant tout le combat. Une occasion se présente de tirer parti de son ardeur ; on l'envoie avec un autre homme pousser un bout-dehors de misaine, au moment où la frégate anglaise reçoit la bordée qui décide de son sort. Ce dernier est tué, il tombe à la mer et y entraîne Brademer, qui, croyant que la *Loire* lance sur lui avec dessein de le sauver, s'écrie : Poursuivez cet Anglais, ne songez plus à moi!... Bientôt ses forces l'abandonnent, il disparaît sous les flots [1]. »

A neuf heures on reconnut que c'étaient le vaisseau rasé l'ANSON et la corvette le KANGUROO [2]. Tout espoir de leur échapper eût été vain, et il ne restait d'autre parti que de combattre pour l'honneur du pavillon. A neuf heures et demie, le vaisseau était à demi-portée de canon de la *Loire*, et il continuait sa route sous toutes voiles pour s'en approcher davantage.

[1] Extrait de la réponse du capitaine de frégate Segond, à la dénonciation insérée contre lui dans le *Recueil des Traits héroïques de l'an VII*, suivie de quelques éclaircissements sur sa conduite à bord de la *Loire*. *Arch. du Minist. de la Marine.*

[2] Vaisseau rasé ou frégaté, c'est-à-dire un vaisseau de ligne auquel avait été supprimée la première batterie et les gaillards, en ne lui conservant que 30 canons de 36, ou mieux 24 à la première batterie. Ce fut le célèbre ingénieur-constructeur Sané, qui conçut l'idée de tirer ainsi parti de quelques vieux vaisseaux, dans la pénurie où se trouvait la marine après la catastrophe de Toulon. Les Anglais ne tardèrent pas à suivre cet exemple.

L'ANSON portait 46 canons; 26 de 24, 2 de 12, 18 caronades de 42. La *Loire* en avait 44, mais d'un calibre bien inférieur.

Dans le dossier de la *Loire*, *Arch. du Minist. de la Marine*, cette corvette, armée de 20 canons de fort calibre, est nommée le KERANGUROO.

Lorsqu'il fut à portée de fusil environ, le capitaine Segond lança la *Loire* comme s'il eût voulu aborder le vaisseau par l'avant, et en même temps il lui envoya une volée d'enfilade. L'ANSON ayant masqué une partie de ses voiles pour éviter l'abordage, cette manœuvre donna à la *Loire* l'avantage de lui envoyer encore deux autres volées. Mais bientôt l'ANSON remit le vent dans ses voiles et vint engager la *Loire* à portée de pistolet par le travers, au vent, pendant que le KANGUROO la combattait en poupe. Le combat dura une heure dans cette position, et l'équipage de la *Loire,* quoique épuisé par les quatre combats précédents, y déploya une bravoure au dessus de tout éloge. Déjà le grand mât et le mât d'artimon de la frégate étaient tombés ; le mât de misaine, criblé de boulets, se balançait comme un arbre auquel la cognée va porter le dernier coup. Le capitaine de l'ANSON, hélant celui de la *Loire,* lui crie de se rendre, en ajoutant qu'il avait assez fait pour sa gloire. Le capitaine français répond par des coups de canon, et le vaisseau ne pointe plus qu'à couler bas.

Empruntons encore à Léon Guérin un émouvant détail sur les derniers moments de la lutte suprême soutenue par la noble frégate nantaise [1] :

« C'est alors qu'un officier des troupes d'embarquement, qui d'ailleurs s'était bravement comporté, se jette sur Segond, le sabre à la main, lui crie d'amener ou qu'il est mort, et que Segond, lui plaçant la bouche d'un pistolet sur la poitrine, lui dit avec sang-froid : « Retourne à ton poste ou je te tue ». L'officier obéit. Segond, plutôt que de se rendre, a résolu d'en finir par un de ces actes héroïques dont la postérité garde l'éternel souvenir; il se fait donner par un artilleur un bout de mèche allumée, et, la tenant cachée dans sa main qu'elle brûle profondément sans que son visage trahisse sa souffrance, il descend à la sainte-barbe et se dispose à mettre le feu aux poudres, quand un des siens l'arrête, en lui disant que c'est inutile de se faire sauter, car la *Loire* a six pieds d'eau dans la cale et tout à l'heure va sombrer. Segond, satisfait,

[1] *Histoire maritime de France,* T. VI, p. 140.

pourvu que sa frégate ne soit point un trophée pour l'ennemi, consent enfin à se laisser sauver, lui et les braves qu'il avait à bord. »

Tel fut le suprême et dernier effort de cette magnifique série de cinq combats successifs et meurtriers, soutenus au prix du sang de cent neuf hommes tués ou blessés. La majeure partie des pièces gisaient démontées dans la batterie, le reste était hors d'état de tirer. L'engagement avait duré cinq quarts d'heure; 277 hommes de l'équipage, et 316 hommes de troupes et employés militaires, principalement de la 81e demi-brigade, devenaient prisonniers de guerre[1].

Vainqueurs et vaincus avaient noblement accompli leur devoir. De pareilles défaites valent un succès. Il n'y eut pas un homme à bord de la frégate nantaise qui ne se montrât à la hauteur de l'intrépidité du commandant, admirablement secondé par ses officiers, parmi lesquels, ne pouvant les citer tous, nous nommerons seulement MM. Mattet et Drouault[2].

Segond, ainsi que son état-major, passa sur l'ANSON, dont le capitaine Charles Durrham, l'accueillit avec tous les égards dus au vaillant adversaire dont il venait de triompher. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1800. Traduit devant un conseil de guerre, il fut honorablement acquitté. Il se plaignit alors, non sans raison, de ce qu'aucune récompense n'eût été accordée à l'équipage de la *Loire*. Cette conduite lui attira, dit son biographe, la disgrâce du ministre de la marine, qui ne le nomma capitaine de vaisseau qu'en 1803.

Bien que la biographie du capitaine Segond soit en dehors de notre cadre, nous croyons cependant pouvoir donner quelques détails inédits, qui expliquent le véritable motif de la conduite du ministre à son égard.

[1] *Arch. du Ministère de la Marine*, dossier de la *Loire*.

[2] Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons pu nous procurer les noms des membres de l'état-major de la *Loire*, ni retrouver le rôle d'équipage. M. Drouault est vraisemblablement le même que le capitaine de frégate Drouault, commandant l'*Amazone* en 1811, et la *Galathée* en 1823.

Il résulte des pièces mêmes de son dossier que, s'il se fit connaître avantageusement par les combats de la frégate la *Loire,* « avant et depuis cette époque, on avait remarqué des disparates dans ses discours et sa conduite, et on croyait assez généralement que sa raison était altérée. — Rapport à l'empereur, août 1806. »

En 1805, le contre-amiral Bouet-Willaumez se plaignait de lui depuis longtemps, et lui prescrivit de garder les arrêts à son bord. Une mesure aussi grave, employée vis-à-vis d'un capitaine de vaisseau commandant, détermina le ministre à demander des renseignements précis à l'amiral Ganteaume, dans l'escadre duquel servait Segond.

L'amiral fit une réponse des plus défavorables. Il reproche « une mauvaise tenue, de l'insubordination, une extrême insolence, et l'insouciance la plus coupable sur ses devoirs du bord, dont il s'est absenté des mois entiers. » Il termine en disant « que le capitaine Segond joint à tous ses défauts une maladie qui le prive souvent de toute raison, et qu'il ne doit inspirer aucune confiance ; qu'enfin il faut le réformer promptement avec une pension alimentaire [1]. »

Les troisième et cinquième combats de la *Loire* ont été peints par M. Crépin et gravés. Les premier et quatrième ont été dessinés par un de nos amiraux les plus distingués. Nous recommandons aux amateurs d'estampes nantaises ces gravures, que nous ne connaissons pas et qui figureraient assurément avec honneur dans nos collections. Notre musée de peinture, si riche et l'un des premiers de province, est d'une pauvreté rare et vraiment déplorable en ce qui touche l'histoire locale.

M. Jal, le savant historiographe de la marine, raconte, dans les *Scènes de la vie maritime,* une anecdote relative au capitaine Segond. « Napoléon, voyant un jour les gravures qui représentent les combats de la *Loire,* demanda au ministre Decrès : Qui a soutenu ces combats ? — Sire, un fou, qui déclame contre Votre Majesté; il y a, si vous voulez bien le permettre, une place pour lui à Charen-

[1] *Arch. du Minist. de la Marine.* Dossier du cap. Segond.

ton !... — Non, Decrès, laissez-le mourir honorablement; ceci est magnifique. Plût à Dieu que j'eusse beaucoup de fous comme celui-là dans ma marine! »

Cette magnifique et brillante épopée navale, où le froid courage des du Couëdic se trouve uni à la mâle énergie des Bisson, est peu connue à Nantes. Nos historiens maritimes n'ont point omis ces faits mémorables, mais sans se préoccuper, cela se conçoit, de la provenance du bâtiment. Ne serait-il pas à propos de consacrer ces nobles souvenirs, en donnant le nom de notre belle frégate à l'une des voies nouvelles ouvertes dans l'enceinte de la ville? Parmi les choix à faire, il en serait peu, croyons-nous, de mieux justifiés que celui de rue de la *Loire*.

Que devint la frégate la *Loire?* — Notre rôle de modeste chroniqueur devait s'arrêter ici. Cependant un sentiment de juste curiosité nous porta vers la solution d'une question plus difficile à résoudre, peut-être, qu'on ne peut le penser au premier abord.

En effet, Léon Guérin affirme qu'après sa prise, « la *Loire* ne tarda pas à couler bas [1]. »

D'un autre côté, *le Moniteur* contient l'indication suivante [2] :

« On écrit de Brest qu'il est arrivé avant hier dans ce port des officiers de marine venant des prisons d'Angleterre, échangés sur parole et amenés par un bâtiment neutre.

» Ces officiers ont donné, sur la division Bompard, de nouveaux détails qui font cesser l'inquiétude causée par l'ignorance où l'on était sur le sort des frégates la *Loire* et la *Résolue*. Ils ont appris qu'elles avaient été prises et conduites à Plymouth, ainsi que les autres qui ne sont pas rentrées en France. La *Loire* ne s'est rendue qu'à la dernière extrémité..... ..... elle a été forcée d'amener rasée comme un ponton. C'est dans cet état honorable qu'elle a été traînée en Angleterre. »

[1] *Histoire maritime de la France*, T. VI, p. 140.
[2] *Moniteur* du 7 frimaire an VII, N° 67.

Pour nous, la version du *Moniteur* était exacte; et M. Troude, dans ses *Batailles navales de France,* citant plusieurs combats, soutenus en 1805, 1808 et 1809, par des bâtiments de guerre français contre la frégate anglaise LA LOIRE, venait corroborer notre opinion. Dans cette alternative, nous eûmes recours à M. l'ambassadeur de S. M. la reine d'Angleterre à Paris. Avec un empressement dont nous le remercions sincèrement, S. E. lord Lyons répondit, le 7 juin dernier, à notre demande du 30 mai, par l'envoi des renseignements ci-après, qui complètent l'historique de la frégate nantaise, et prouvent que son nom, glorieux dans les fastes de la marine française, a, malheureusement pour cette dernière, laissé de nombreuses et honorables citations dans les annales de la marine britannique.

Prise le 18 octobre 1798, vers le cap Clear, la *Loire* arriva le 27 du même mois à Plymouth.

Elle fut inscrite le 31 décembre 1798, avec son même nom LA LOIRE, sur les registres ou listes des bâtiments anglais, comme navire de cinquième rang, armé de 40 canons [1]. Elle eut pour capitaine Frédéric Lewis Maitland, plus tard commandant du BELLEROPHON, qui reçut à son bord Napoléon Ier après la bataille de Waterloo.

Le 23 juin 1803, ses embarcations capturèrent le *Venteux*, brick de guerre français de 10 canons et 82 hommes d'équipage, après un combat désespéré de dix minutes, livré sous les batteries de l'île de Bas.

Le 17 août 1804, elle prit la *Blonde* [2].

Le 1er juin 1805, ses embarcations attaquèrent et prirent dans la baie de Camarinas la felouque espagnole ESPERANZA et trois petits navires de commerce.

Le 4 juin, elle encloua les canons de la batterie de Muros, et prit

[1] 26 de 18, 14 caronades de 32.

[2] La *Blonde*, frégate corsaire de Bordeaux, était commandée par F. Aregnaudeau de Nantes, que nous avons cité parmi les enseignes de l'état-major du premier armement de la *Loire*.

possession du fort et de deux corsaires, la frégate-corsaire le *Brave* de 30 canons et 240 hommes et le *Vaillant* d'égale force.

Le 24 décembre 1805, elle contribua, de concert avec la frégate l'ÉGYPTIENNE, à la capture, après un combat obstiné, de la frégate française la *Libre*, de 40 canons et 280 hommes.

Au mois de juillet 1806, LA LOIRE communiqua par le travers de Lorient, à sir R. Keats, un avis qui amena la capture du *Rhin*, de 44 canons et 318 hommes [1].

Le 5 janvier 1809, elle captura la corvette l'*Hébé* de 20 canons.

Enfin, en avril 1818, LA LOIRE fut démolie à Plymouth. « She was to pieces at Plymouth. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] Ces renseignements ne sont peut-être pas complets, car ils ne citent pas le combat que soutint LA LOIRE, en décembre 1808, contre la *Topaze*, qu'elle ne put prendre. Voir Troude, *Batailles navales*, T. IV, p. 59. Par un singulier hasard, la frégate de 44 la *Topaze*, qui fit une belle défense, était également de Nantes, où elle avait été armée le 6 avril 1805. La *Topaze*, prise le 21 janvier 1809, à la Guadeloupe, fut classée dans la marine anglaise sous le nom d'ALCMÈNE.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE

Des circonstances diverses nous ont fait comprendre que l'étude des petites écoles paroissiales, avant la Révolution, n'avait point été suffisamment faite pour notre province de Bretagne. Nous ne nous chargeons point de faire cette étude, surtout de la faire entière : nos forces et notre isolement ne nous le permettraient pas. Nous venons seulement apporter quelques renseignements recueillis sur notre route, ou que la bienveillance nous a communiqués. Ils pourront néanmoins être utiles à tous, surtout à ceux qui, mieux instruits et plus capables, s'occupent ou s'occuperont de nos institutions bretonnes. Aux œuvres confiées au dévouement public chacun doit apporter son obole ou son grain de sable.

Nous entrons immédiatement en matière, en commençant nos recherches par l'ancien évêché de Saint-Malo, qui nous offre le plus de ressources.

Diocèse de Saint-Malo.

1° Mgr Le Gouverneur, en 1612 et 1620, publia des statuts synodaux fort importants et devenus très-rares. Nous possédons le recueil de 1620, qui forme un volume de 1150 pages, et qui, outre les textes épiscopaux, renferme beaucoup de notes et de renseignements. Nous commençons par les notes, qui donnent des faits anciens et relatifs à la Bretagne :

Dans son synode de l'an 1350, Mgr Benoît, évêque de Saint-Malo, entre autres ordonnances, portait la suivante : *Item quod omnes parochiani doceant pueros suos Pater Noster,* etc., *et nisi sciant eos docere, ad scholas mittant.* Comme on le voit, l'évêque s'adressait à tous les fidèles, aux habitants de la campagne comme à ceux des villes, et il leur disait à tous : « Si vous ne savez pas donner à vos enfants, au moins l'instruction la plus élémentaire, en qualité de chrétiens, envoyez-les aux écoles. » Or, s'il n'y avait pas eu d'écoles dans les paroisses rurales, où l'ignorance est plus facile et plus commune, il faisait une ordonnance, une recommandation inutile, absurde et impossible : nous ne pouvons le supposer.

Amauri de la Motte, également évêque de Saint-Malo, publiait de nouvelles ordonnances en 1434. Il alléguait, en faveur des petites écoles, le décret d'Alexandre III au concile de Latran de l'an 1178. Or ce décret disait : « Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura, dans chaque église cathédrale, un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins, et dont l'école sera ouverte à ceux qui voudront s'instruire gratuitement. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères, où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, même sous prétexte de quelque coutume, et on ne la refusera pas à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Église... Ceux qui sont instruits et peuvent tenir les écoles doivent apprendre à leurs élèves non-seulement ce qui concerne la grammaire et la logique, mais encore et surtout les bonnes mœurs. »

Ces mots : « On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet », c'est-à-dire à l'entretien des petites écoles pour l'instruction des pauvres, prouvent bien que le pape et le concile, en 1178, n'innovaient point, et soutenaient au contraire un état de choses déjà vieux.

Les notes des statuts de 1612 nous indiquent ensuite le décret

du concile de Tours de 1583, dont voici les principales dispositions: « *Episcopi scholas, ad eos ad quos spectat, instaurari, et, quæ ad illos pertinent, sollicitè requiri, procurent; hisque præceptores non tantum litteratos, sed etiam catholicos et morum conversatione graves, prius tamen professione fidei per eos emissâ, præficiant... Paræciarum Rectores sedulo adhortentur ut, quantum in eis erit, paræcianis suis suadèant, pro facultate cujusque, ad stipendia ejus qui juventutem in eorum parochia instituet, conferre... Nulli omnino quocumque honoris aut dignitatis titulo fulgeat, regendis scholis aliquem præficere absque approbatione episcopi, licere volumus.* »

Ainsi, d'après ce concile, les évêques des différents diocèses de la province ecclésiastique de Tours, dont la Bretagne faisait partie, devaient sérieusement s'occuper de la formation et de l'entretien des petites écoles; ils devaient les pourvoir de maîtres et maîtresses instruits, capables, catholiques de religion et en ayant donné les garanties par une profession de foi; les recteurs des paroisses, bien avertis, devaient faire leur possible pour procurer les ressources nécessaires à l'entretien des instituteurs de la jeunesse, et tous étaient priés de participer à cette bonne œuvre suivant leurs facultés. La sollicitude de l'autorité religieuse s'étendait plus loin encore. Nul ne pouvait tenir une école, quelles que fussent sa condition ou ses connaissances, sans l'approbation de l'évêque diocésain.

2° Après les notes renfermées dans les statuts de 1612 et 1620, voyons les règlements que fit Mgr Le Gouverneur pour les petites écoles:

« Afin que les enfans et jeunes gens de nostre diocèse se mettent à estudier et apprendre les bonnes lettres avec piété et l'obéissance envers Dieu et les parents, pour donner en leur temps les fruits dignes de leur bonne éducation, et ne croupir en ignorance, les recteurs et curés remontreront à leurs paroissiens que, s'il n'y a point d'escole, la jeunesse, nourrie en oysiveté, apprend l'art de mal faire, d'elle-même poussée du bransle de sa propre corruption; — voire se perd, ignorant les choses nécessaires à salut; et les

exhorteront de contribuer à establir, ériger, dresser et entretenir des escoles ouvertes à tous pauvres et riches, par toutes les paroisses ; même y fonder et bastir quelque maison, en lieu convenable et voisin de l'église, si dejà il n'y en a, pour y faire leçons et loger les régents et maîtres d'escoles, approuvez par nous et constituez de nostre autorité, après estre recognuz catholiques, et de prud'hommie et de capacité requise à instruire la jeunesse, tant en foi et doctrine chrétienne, qu'aux honnestes disciplines et vertueuses mœurs ; — lesquels aussi facent et expliquent le catéchisme trois fois la sepmaine ; — et soient soigneux d'enseigner et contraindre leurs escoliers à bien vivre et à bien faire ; — à prier Dieu tous les matins et tous les soirs, invoquer la Vierge Marie et les Saincts, ouïr la messe tous les jours et y servir dévotement, estre humbles, se confesser et faire leur bon jour tous les mois, assister à la grande messe, à vespres, et aux sermons et prédications tous les dimanches et autres festes, sçavoir le chant ecclésiastique, bien faire le signe de la croix et s'en munir souvent, comme en se couchant, en se levant, en se dépouillant, en s'habillant, en sortant du logis, en y entrant, au commencement et à la fin de la lecture des livres, en commençant leurs prières, en se mettant à table, et aultres semblables œuvres et occasions, selon que toujours a été la coustume de l'Église de Dieu — aussi est-ce le signe du chrestien, surtout en ce temps, c'est une marque catholique contre les hérétiques. — Au surplus, les mesmes maistres et maistresses d'escoles seront tenus et obligez de faire, suivant le concile [de Tours], profession de foi par chacun an, le premier jour du mois de janvier, entre les mains du recteur ou curé de la paroisse où ils régenteront, — outre la profession [de foi] qu'ils feront premièrement devant nous. — Et d'autant que vacquer à l'instruction de la jeunesse et communiquer la science apprise, est chose louable et acte d'humilité et de charité, chaque recteur ou curé présentera les plus sçavans et capables prestres et clercs de la paroisse à nos visites, (sans préjudice de ceux qui auraient droict d'y nommer), pour en choisir, examiner et approuver un digne d'estre establi principal en ceste charge. —

Et pour oster les dissensions et divisions, qui pourraient sourdre de telle question, nous ordonnons qu'il n'y aura qu'une seule escole en chaque paroisse, et défendons sur peine d'excommunication *ipso facto incurrendæ,* à tous clercs et aultres, de s'entremettre à tenir escole particulière sans la permission et le consentement de celui que nous aurons approuvé, commis et institué pour y tenir l'escole publique, ou sans en avoir obtenu de nous spéciale licence par escrit; sauf qu'il est toujours loisible aux seigneurs d'avoir et entretenir, en leurs maisons, un précepteur particulier, pour eslever et former leurs enfants aux sciences, à la vraie religion, et les acheminer à la vie éternelle. — Mais tous en général se doivent garder d'exposer ou proposer à lire aux enfans aucuns livres hérétiques, magiciens, bouffonesques, ou autrement prohibez, d'autant que tous ceux qui lisent, tiennent soutiennent ou gardent chez eux quelque livre de telle qualité tombent en l'excommunication de la Bulle *In cœnâ Domini.* — Enfin, pour obvier au péché d'irrévérence, nous prohibons et défendons à toutes personnes de tenir escoles dans les églises consacrées, sur peine d'excommunication et de dix livres d'amende, applicables, par moitié, à la fabrique et au bastiment des Ursulines de nostre ville de Sainct-Malo, sinon que ce fut seulement pour catéchiser, et s'y arrester en toute crainte et respect. »

Dans les mêmes statuts nous trouvons encore les indications suivantes : « Ceux qui ne peuvent, les jours de dimanche et fêtes, assister aux offices publics, doivent vacquer en leurs maisons à des prières particulières, *à la lecture de quelques bons livres de dévotion,* et aultres œuvres pieuses. » — « Les œuvres qui ne sont point prohibées le dimanche sont d'enseigner, lire, étudier, escrire. » — « Les jours de dimanches, il faut enseigner le *Credo* et le Décalogue, avec simplicité et si bien que les villageois, les personnes rustiques, et leurs enfants et serviteurs, qui ne *sçavent pas lire,* puissent les réciter et entendre. » — « Les pères et mères doivent enseigner et faire enseigner leurs enfants sur peine de péché mortel... *et nisi eos sciant docere, ad scholas mittant.* »

3° Nous venons de voir ce que les statuts synodaux du diocèse de Saint-Malo des années 1612 et 1620 fournissent de renseignements sur les petites écoles paroissiales. Ceux de Mgr des Laurents, publiés en 1769, ne sont pas moins riches ni moins importants [1]. Notre sujet nous oblige de les reproduire en entier, et l'on n'en sera pas mécontent.

Art. I. — « Afin que les enfants et jeunes gens de notre diocèse se mettent à étudier et apprendre les bonnes lettres et la piété, l'obéissance envers Dieu et leurs parents, pour donner en leur temps des fruits dignes de leur bonne éducation, et ne croupir en ignorance... Nous ordonnons qu'il y aura une école dans chaque paroisse. » (Mgr Le Gouverneur, synode de 1612.)

Art. II. — « Défendons à tous clercs et autres de s'entremettre à tenir école particulière, sans en avoir obtenu de nous spéciale licence par écrit. » (Même synode de 1612.)

Art. III. — « Pour obvier au péché d'irrévérence, nous prohibons et défendons à toutes personnes de tenir écoles dans les églises ou chapelles, sinon que ce fût pour catéchiser. » (Même synode de 1612.)

Art. IV. — « Nous exhortons les recteurs à établir dans leurs paroisses de petites écoles. Les ecclésiastiques qui auront vingt écoliers ou plus, lors de la confection des rolles de la subvention, seront considérés, et on leur diminuera la moitié de l'imposition ordinaire, en rapportant un certificat ou attestation des recteurs, qui fasse conster du nombre de leurs écoliers. » (M. Desmaretz, synodes de 1707, 1708, 1711, 1712.)

Art. V. — « A l'égard des petites écoles, on se conformera aux dispositions du mandement que notre prédécesseur fit publier en

[1] *Ordonnances synodales du diocèse de Saint-Malo, renouvellées et confirmées dans le synode de l'année* 1769, par Mgr Antoine-Joseph des Laurents. — Imprimées à Saint-Malo, chez Julien Valois, libraire, imprimeur de l'évêque : M.DCC.LXIX.

1722, et qui ont été renouvelées dans le précédent synode. » (Mgr de la Bastie, synode de 1749.)

Art. VI. — « Voici les dispositions du mandement de 1722 par rapport aux petites écoles :

« A ces causes, conformément au concile de notre province, tenu à Tours en 1583, et à la disposition de l'édit de Sa Majesté du mois d'avril 1695, nous ordonnons :

» 1° Que ceux et celles qui tiennent des petites écoles dans les villes de notre diocèse obtiendront permission par écrit de nous, ou de nos grands vicaires; et qu'à l'égard des paroisses de la campagne, les maîtres et maîtresses l'obtiendront des recteurs, lesquelles permissions seront renouvelées tous les ans.

» 2° Comme l'impiété et le libertinage s'insinuent très-ordinairement dans le cœur des jeunes gens par les écrits et par les livres, nous défendons à tous maîtres et maîtresses d'école de laisser entre les mains des enfants d'autres livres que ceux qui sont dûment approuvés, comme aussi de leur laisser lire ou copier aucunes lettres, poésies ou compositions qui puissent altérer leur foi ou corrompre leur innocence.

» 3° Nous faisons très-expresses défenses et inhibitions, sous peine d'excommunication, à tous maîtres d'école dans l'étendue de notre diocèse, d'admettre aucune fille dans leur école; comme aussi nous défendons sous les mêmes peines, aux maîtresses d'école de recevoir aucun garçon dans les leurs; et où cet abus se serait introduit, nous enjoignons, sous les mêmes peines, aux dits maîtres et maîtresses d'école de renvoyer les dits garçons et les dites filles huit jours après qu'ils auront connaissance de notre présent mandement; et où les maris enseigneront les garçons, et leurs femmes les filles, leur ordonnons de les enseigner en des maisons différentes, de manière que les enfants des deux sexes ne se trouvent point ensemble à l'entrée ou à la sortie de l'école.

» 4° Attendu néanmoins que l'usage particulier de la ville de Saint-Malo, qui est que les maîtresses d'école vont prendre les

il se livra un étrange combat dans l'âme de la belle-mère. Le départ de son fils, cet abandon qu'elle avait provoqué et dont cependant elle accusait la malheureuse Louise, l'avait jetée dans des accès de désespoir inexprimables. Gratien lui avait bien infligé la plus cruelle des punitions en la quittant pour toujours. Elle passait sa vie dans des larmes qui fournissaient un aliment nouveau à sa haine pour sa belle-fille. Mais tout à coup elle fut saisie de terreur à la pensée que l'enfant de Gratien périrait peut-être avant de voir le jour ; elle domina donc ses sentiments par un suprême effort, et s'astreignit à soigner celle qui devait mettre au monde la petite créature, objet déjà de sa tendresse jalouse. Il se fit entre ces deux femmes une trève apparente, toute frémissante de sourdes rancunes, en attendant la naissance de l'être qui les unissait dans un même sentiment d'amour et d'anxiété.

Madame Amaury, parvenant à se dompter elle-même, évita les scènes trop violentes, surveilla avec sollicitude la santé chancelante de Louise, dirigea son inexpérience, et celle-ci écouta ses conseils, se soumit docilement à sa direction. L'on eût pu croire que quelque sentiment d'affection ou de repentir était le mobile de cette conduite ; mais le regard soupçonneux et vindicatif dont la vieille femme enveloppait sa belle-fille en lui prodiguant ses soins, le mouvement de répulsion qui s'élevait dans le cœur de Louise lorsqu'elle les recevait, ne décelaient que trop les implacables ressentiments que couvrait ce calme momentané.

Enfin arriva l'instant attendu avec une si grande angoisse, qui devait, en séparant la mère de l'enfant, livrer l'un à l'amour égoïste, l'autre à la haine sans frein de madame Amaury.

Louise eut une fille, mais épuisée, accablée, mourante, la jeune femme entendit à peine le premier cri qui lui apprenait qu'elle était mère ; et lorsqu'au bout de longues heures d'une atonie léthargique, elle reprit ses sens, ce fut pour apprendre que celle qui lui devait le jour n'existait déjà plus. En vain elle demanda à la voir, à l'embrasser morte ou vivante, à toucher de ses lèvres maternelles ce petit corps qu'elle avait senti palpiter dans son sein, madame

Amaury s'y refusa absolument en disant qu'elle ne voulait pas prendre la responsabilité de la catastrophe qu'une émotion violente ne pouvait manquer d'amener; Louise, clouée sur son lit de douleur, dut se résigner à cette suprême amertume.

Elle était donc enfin seule, bien seule au monde. Elle avait perdu le dernier souvenir de son bonheur, le dernier rayon du soleil d'amour et de printemps qui avait un instant brillé pour elle, l'enfant qui, dans ses longues heures de souffrance et d'abandon, avait encore le pouvoir de ranimer son cœur. Son malheur était complet, et cependant elle ne mourait pas!... Ses larmes coulaient sur son chevet solitaire et ses forces semblaient revenir chaque jour pour lui permettre de souffrir plus profondément. Sa belle-mère d'ailleurs, mue par un sentiment confus de honte ou de remords, ne l'avait pas complétement abandonnée, et ses soins expérimentés secondaient les efforts de la jeunesse pour se reprendre à la vie. Louise avait donc pu, au bout de quelques jours, se traîner jusqu'au fauteuil où elle venait de retomber épuisée après avoir, dans un moment de fiévreux espoir, ouvert sa fenêtre pour écouter le bruit vague qui avait ému ses entrailles maternelles.

C'est que, depuis quelques jours, une étrange pensée, une folle espérance s'était emparée d'elle; sa mémoire, en reprenant plus de netteté à mesure que sa santé se fortifiait, lui avait retracé avec une fidélité minutieuse la scène de la naissance de son enfant, ce premier cri vacillant, incertain, mais annonçant la vie, qui avait frappé son oreille sans parvenir alors à la tirer de sa torpeur; puis tout ce qui s'était passé autour d'elle : les colloques à voix basse de sa belle-mère et de la garde, leur agitation, leur air troublé, enfin la sortie de madame Amaury portant quelque chose dans ses bras. Louise avait cru jusqu'alors que c'était le corps inanimé de son enfant. Maintenant il lui semblait, — était-ce une illusion de son imagination, une erreur de sa mémoire? — qu'une plainte était sortie de cette masse informe et qu'à ce bruit les deux femmes avaient tressailli en se retournant vers le lit où gisait la jeune mère, inanimée et insensible en apparence. A force de repasser tous ces détails

dans son esprit avec une ténacité persistante, Louise en vint à se dire que son enfant lui avait été enlevé, non par la mort mais par les mains jalouses de sa belle-mère, et ses facultés que la fièvre exaltait poursuivirent son rêve d'espoir avec une fixité intense. Aussi ce fut un tressaillement profond qui remua son âme quand, à travers les murailles, le cri d'un enfant parvint jusqu'à elle, et le plus amer désappointement succéda à son élan irréfléchi. Ses larmes, ses sanglots, nous l'avons dit, amenèrent le sommeil mais non l'oubli

Elle dormait depuis environ une demi-heure, lorsque des pas pesants se firent entendre sur l'escalier de bois, la porte s'ouvrit et madame Amaury entra; elle portait un potage fumant dans une assiette de terre; elle s'avança sans précaution vers la jeune femme, pendant que celle-ci, réveillée en sursaut, la regardait avec un mélange de désir anxieux et de terreur profonde.

— Allons, dit-elle d'un ton brusque en posant l'assiette sur les genoux de Louise, voilà votre soupe. Ce n'est pas petite besogne que de monter cinq étages trois fois par jour pour vous apporter à boire et à manger. Vous avez donc trouvé le courage de vous lever aujourd'hui? Ça n'est pas malheureux.

Elle s'interrompit tout à coup en apercevant la fenêtre ouverte, se retourna vivement et demanda d'une voix brève: — Qui est-ce qui a ouvert cette fenêtre?

— C'est moi, répondit Louise avec timidité; je pensais que le soleil réchaufferait un peu cette chambre.

— Vous! répéta sa belle-mère d'un air soupçonneux. Allons donc! c'est impossible! Est-ce que madame Godillon serait venue par hasard?

— Non, répondit Louise d'une voix tremblante, elle ne vient jamais sans vous.

Madame Amaury garda un instant le silence, puis, s'avançant vers la fenêtre, se pencha au dehors et sembla écouter les bruits confus qui partaient de la cour. Quand elle se retira, ses lèvres flétries avaient un sourire ironique.

— Ah ! c'est vous qui avez ouvert la fenêtre, dit-elle en ricanant ; eh bien ! ça prouve que vous n'êtes pas si faible qu'on pourrait le croire. Mais c'est une drôle d'idée que vous avez eue là de vous réchauffer par le temps qu'il fait aujourd'hui. Rien que de l'avoir respiré, ça m'a rendu mes rhumatismes. Vous avez envie apparemment d'attraper quelque rhume ou quelque fluxion de poitrine ? Avec ça que c'est si agréable de vous soigner depuis bientôt quinze jours que je ne fais pas autre chose.

— Je voudrais bien cesser de vous donner tant de peine, dit Louise avec un soupir.

— Faut espérer que ça ne tardera pas, grommela la vieille femme, car je commence à en avoir assez. Quand vous serez guérie, on vous cherchera une place. Ce ne sera pas facile à trouver pour une princesse comme vous. Si on avait pu faire de vous une nourrice, vous auriez gagné des cents et des mille ; mais personne ne voudrait d'une figure de papier mâché comme la vôtre. Avec ça que vous n'aviez pas de lait.

— Ah ! j'en aurais eu si j'avais conservé mon enfant, dit la jeune femme en éloignant d'elle la nourriture à laquelle elle n'avait pas encore touché. Elle resta un instant immobile, les mains jointes et crispées, les yeux baissés vers la terre ; puis, tout à coup elle se leva impétueusement et se jeta aux genoux de sa belle-mère.

— Oh ! dites-le-moi, s'écria-t-elle avec angoisse, dites-moi la vérité, l'ai-je vraiment perdu ?

Madame Amaury devint très-pâle, elle recula de quelques pas et ses mains tremblèrent en cherchant à dégager sa robe de l'étreinte convulsive de Louise.

— Je ne puis croire à sa mort, continua celle-ci en se traînant sur le carreau pour la suivre. Je ne l'ai pas vu ! vous avez refusé de me le laisser voir et je l'ai entendu crier ! j'en suis sûre, je m'en souviens, je l'ai entendu. Oh ! je vous en conjure, ne me trompez pas, ne soyez pas assez cruelle pour me le laisser pleurer s'il est vivant.

Madame Amaury se détourna en arrachant sa robe si brusque-

ment des mains de Louise que celle-ci perdant l'équilibre roula aux pieds de la vieille femme.

— Vous êtes folle, répondit-elle d'une voix rauque. Quel intérêt aurais-je à vous tromper ainsi ? Et quant à mon refus de vous laisser voir votre enfant mort, qui aurait pu donner une pareille secousse à une femme mourante? C'est pour le coup qu'on aurait pu m'accuser de vouloir vous tuer. Allons, finissez toutes ces extravagances, mangez votre soupe comme une personne raisonnable et tâchez de reprendre vos forces le plus tôt possible pour n'être plus à ma charge ; j'ai bien assez de peine à gagner de quoi me nourrir moi-même.

— Il est donc mort, demanda encore Louise en levant sur madame Amaury un regard plein d'angoisse, c'est bien vrai ! Vous ne m'avez pas trompée ?

— Allez-vous encore recommencer? Puisqu'on vous le dit, vous pouvez le croire. D'ailleurs avec toutes vos attaques de nerfs, comment auriez-vous pu mettre au monde un enfant vigoureux? Le pauvre petit être s'est ressenti de vos désespoirs et de vos évanouissements. Vous pouvez vous en prendre à vous-même de tout ce qui vous arrive ; mais pour sûr je ne remonterai plus chez vous si c'est pour avoir des scènes comme aujourd'hui, car je sens que ça me tiraille tous les nerfs. En disant ces mots, madame Amaury tourna sur le talon, gagna la porte, et on l'entendit descendre l'escalier beaucoup plus vite qu'elle n'avait coutume de le faire.

Louise resta un moment dans la position où sa belle-mère l'avait laissée, à genoux et affaissée sur elle-même au milieu de la chambre ; ses deux mains décolorées cachaient son visage, et sa poitrine se soulevait convulsivement. La croyance qui l'avait soutenue était-elle donc insensée? Fallait-il la rejeter comme une de ces douces chimères qui flattent un instant le sommeil du malheureux et disparaissent ensuite, laissant après elles plus d'amertume au cœur et plus de désolation autour de la couche de souffrance? Comment croire, en effet, que l'enfant eût résisté aux douleurs qui avaient presque tué la mère? Ce qui lui avait brisé le cœur ne devait-il pas

avoir tout détruit en elle? A mesure qu'elle s'abandonnait à ses réflexions, elle fléchissait sous le poids de cette amère pensée. Il lui semblait que la solitude, l'abandon, grandissant comme des ombres funèbres, l'accablaient de plus en plus.

Tout à coup, le bruit qui l'avait déjà fait tressaillir parvint de nouveau jusqu'à elle. Le cri..., le faible cri d'un nouveau-né, et aussitôt, comme par magie, ses doutes, son désespoir se dissipèrent pour faire place à sa première conviction. Elle se pencha sur le carreau, et recueillit avidement les sons indistincts qui, pour son cœur maternel, étaient la preuve de l'existence de son enfant. Lorsque les cris se furent apaisés et que Louise n'entendit plus rien, elle se releva lentement; ses yeux étaient secs et son air préoccupé. Elle s'assit, prit l'assiette qu'elle avait mise de côté, mangea ce qu'on lui avait apporté, puis, se traînant jusqu'à son lit, elle se coucha et demeura immobile. Les heures s'écoulèrent; le jour baissa peu à peu; la clarté qui pénétrait par l'étroite fenêtre s'éteignit progressivement, et Louise, plongée dans sa préoccupation profonde, ne sembla pas s'en apercevoir; son esprit s'agitait autour de cette pensée, que son enfant vivait et qu'elle pourrait l'arracher aux mains qui s'en étaient emparées. La jeune femme comprenait que, pour arriver à ce but si ardemment désiré, il fallait d'abord reprendre son énergie physique et morale, surmonter le découragement qui l'envahissait, devenir enfin capable de vouloir et d'agir. Son espoir reconquis lui rendait maintenant cette tâche facile. Elle se rattacha à la vie et rappela à elle tout son courage.

Lorsque madame Amaury revint dans la soirée, elle la trouva calme et tranquille. Louise put même aider sa belle-mère à mettre la chambre en ordre. L'amélioration de sa santé se soutint le lendemain, et au bout de quatre à cinq jours elle fut en état de faire seule son petit ménage. Mais madame Amaury semblait peu désireuse de se voir épargner la fatigue dont elle se plaignait si fort; elle inventait mille prétextes pour empêcher sa malade de sortir, et gravissait vingt fois par jour l'étroit escalier pour s'assurer qu'on n'enfreignait pas ses ordonnances. Louise montrait encore une

grande soumission, mais elle se sentait mieux portante, et commençait à épier les démarches de sa geôlière. Elle avait appris à reconnaître le grincement de sa clef dans la serrure, sa marche lente sur le pavé de la cour, sa voix criarde lorsqu'elle causait sur le seuil de la porte. Parfois, s'enhardissant à descendre quelques marches, puis quelques autres encore, elle se rapprochait de l'appartement occupé par sa belle-mère, et écoutait si les vagissements qu'elle entendait toujours de chez elle lui parviendraient plus distincts et trahiraient l'endroit d'où ils partaient. Déjà plusieurs fois elle s'était aventurée ainsi, mais sans succès, et une certaine inquiétude commençait à s'emparer d'elle à la suite de ses inutiles tentatives.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Œuvres posthumes de Victor Bernard. — FEUILLES MORTES. Réflexions et pensées, publiées selon le vœu de l'auteur, par Robert Oheix. Nantes, imp. Charpentier.

Où sont les neiges d'antan? disait un poète. *Où sont les feuilles d'antan?* pourrons-nous dire aussi. Le vent les a emportées ou bien elles gisent au pied des arbres pour les nourrir de leurs débris. Les feuilles vertes doivent toujours beaucoup aux feuilles mortes.

Ainsi l'homme a sans cesse des pensées plus ou moins fécondes, mais elles s'envolent l'une après l'autre et souvent il n'en reste rien pour fertiliser le fonds commun de l'esprit humain. L'homme ne sait pas les retenir ou bien il n'en a pas souci. M. Victor Bernard est un penseur qui a eu le savoir et le vouloir. Il a laissé après lui un recueil de pensées que l'un de ses amis, M. Robert Oheix, a été chargé d'éditer : et celui-ci nous donne le dessus du panier dans une corbeille charmante, je veux dire une charmante édition sortie de la maison Charpentier. Il nous suffirait de citer la note modeste de l'éditeur à la fin du volume pour nous faire apprécier l'auteur : elle dit tout ce qu'il faut et le dit bien. Le jeune Victor Bernard (il est mort à trente ans) était ce qu'on appelle un homme sérieux, et l'écrivain ne l'est pas moins. C'était en religion un catholique quelque peu entaché de libéralisme, à ce qu'il nous semble, mais combien d'autres l'ont été ou le sont encore, hélas! à leur insu peut-être : nous n'avons pas le droit de lui jeter la pierre. En politique il n'avait pas d'opinion, je crois qu'il était simplement conservateur. Il y a en France un parti qui regarde comme une force cette absence de principes, autant dire ce manque d'appui. Mais en littérature Victor Bernard était un homme de goût et c'est là l'essentiel pour un auteur, — avec une âme honnête comme la sienne, bien entendu.

Nous n'avions rien lu de lui avant qu'un bon vent de fortune nous eût apporté ses *Feuilles mortes,* mais celles-ci sont bien substantielles, encore une fois. La pensée ingénieuse ou forte est généralement

ment juste ; la forme nette, précise et claire. Tout n'est pas neuf sans doute, mais rien n'est banal. J'ai lu tout d'une haleine ce petit livre : c'est l'affaire d'une heure. On se fatiguerait vite de courir ainsi d'une pensée à l'autre, à la suite de l'auteur, mais la course ne dure pas longtemps, vous le voyez : cueillons-en quelques-unes en passant ; aussi bien est-ce le meilleur moyen de les faire connaître.

« Combien il y a de sages dont toute la sagesse et d'habiles dont toute l'habileté consistent *à gagner du temps*, mais *gagner du temps* c'est en *perdre*. » — « Prévoyez, combinez, préparez, arrêtez, dites : « Voilà ce qui sera », ou : « Voilà ce que je ferai demain », et soyez certain que ce sera tout le contraire. » — « Si vous voulez faire céder un homme, ne lui prouvez pas qu'il a tort : dites avec lui qu'il a raison. » — « Défiez-vous des gens à idylles : ils sont plus naturellement loups que brebis. » — « Ménager la chèvre et le chou », c'est inévitablement faire manger le chou par la chèvre, c'est sacrifier le faible au fort et ses amis à ses ennemis. »

Vous entendez ici déjà la note dominante de l'auteur : c'est celle d'un moraliste. Elle sonne juste en général, nous l'avons dit, mais elle détonne parfois. — « Opprimer l'Eglise, — enchaîner la liberté, — lutter contre son siècle, — rétablir d'anciennes lois, — bâillonner la presse : c'est souffler contre le vent. » Chose inutile ! mais voilà un étrange amalgame : l'Eglise, la liberté (laquelle ?), la presse. Toutes ces puissances ont-elles donc les mêmes droits et la même force irrésistible et ne convient-il pas souverainement de résister aux deux dernières quand elles s'attaquent à la première ? — « Si Dieu supporte l'impie, quel droit avez-vous de le condamner ? », — continue l'auteur. Mais Dieu supporte bien aussi les assassins : voulez-vous abolir la peine de mort ? M. Victor Bernard va nous répondre : « Je voudrais qu'on mît nez à muffle avec un tigre, et, en défendant à l'homme de tuer le tigre, tous ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort. » — Et plus loin il écrit : « Les pensées ont leur moralité comme les actions. La doctrine qui mène au crime est aussi coupable que le crime même ; il n'y a point de scélératesse qui n'ait été idée avant de se faire acte. » — Donc, s'il attaque publiquement vos croyances vous ne

supporterez pas l'impie et vous résisterez *quand même* à la mauvaise presse *qui mène au crime*. — « La liberté, dit encore notre auteur, n'est pas le *droit* de faire ce qui nous plaît ; c'est la *faculté* de faire ce qui ne nuit à personne. » — Nous sommes heureux de voir M. Bernard se redresser ainsi lui-même. N'insistons pas sur les erreurs, puisque la vérité a le dernier mot. Laissons notre critique et revenons-en à l'éloge.

L'éditeur applique aux *Feuilles mortes* le mot de Montaigne : « Cecy est un livre de bonne foy ». Nous croyons l'application juste. Ajoutons que c'est un livre de talent. M. Robert Oheix veut bien nous en promettre la suite et une étude biographique. Elles ne peuvent être qu'intéressantes et nous les attendons pour mettre un peu plus en relief la figure de l'auteur.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

ESSAI SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE; *son histoire, ses principes, son organisation actuelle*, par Barthélemy Pocquet, docteur en droit; 1 vol. in-8° de 375 pages. Paris, Marecq aîné, 1875.

L'assistance publique est un de ces sujets qui sont, pour ainsi dire, continuellement à l'ordre du jour, parce qu'elle touche aux intérêts les plus divers et embrasse les questions les plus variées.

Dans le passé d'abord, l'histoire de nos institutions de bienfaisance est une mine féconde où les érudits peuvent chercher des matériaux sans crainte de l'épuiser jamais. A vrai dire même, l'histoire générale de la bienfaisance n'a pas encore été faite et le sujet est si vaste qu'il est fort à craindre qu'elle ne le soit pas de sitôt. Ce serait une tâche immense et presque au dessus des forces humaines, d'examiner dans un même ouvrage toutes les mesures prises en faveur des pauvres par le pouvoir, et toutes les institutions privées créées par la charité chrétienne.

Aussi les érudits préfèrent-ils souvent ne déblayer qu'un petit coin de ce vaste champ, ne mettre en lumière qu'une époque déterminée, ou n'étudier qu'une seule des institutions charitables du temps passé. C'est ce qu'a fait, par exemple, M. Léon Maître, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, dans son intéressante *His-*

toire des anciens hôpitaux de Nantes, dont il a été rendu compte ici même [1], par un juge essentiellement compétent.

Mais si l'assistance publique est l'objet des recherches les plus sérieuses de la part des érudits, elle donne lieu en même temps aux controverses les plus vives et aux discussions les plus passionnées.

On se rappelle peut-être que la loi du 21 mai 1873, qui régit actuellement l'organisation des établissements de bienfaisance, fut plus d'un an en délibération et qu'elle amena l'un des débats les plus sérieux et les plus remarquables qu'ait entendus l'assemblée nationale de 1871.

Et pourtant, cette loi si longuement discutée, si mûrement examinée, on veut encore aujourd'hui la modifier. Un projet, déposé le 1er juin 1876 sur le bureau de la Chambre des députés par M. Plenier, a pour but de rendre aux conseils municipaux la nomination exclusive des commissions hospitalières. Ce projet a été voté sans discussion, en première lecture, le 23 mars 1877.

On invoque, à l'appui de ces propositions, l'histoire et les principes du droit public. Un livre qui permet d'embrasser d'un coup d'œil l'histoire de l'assistance publique, ses principes et son organisation actuelle peut donc être fort utile. C'est là le but et l'avantage de l'ouvrage dont nous rendons compte, et qui sera lu avec fruit par tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de ces importantes matières.

S'il y a une vérité incontestable, c'est que l'assistance des pauvres découle d'une idée chrétienne, qu'elle a été inaugurée, et pour ainsi dire inventée, par le christianisme. Auparavant, la charité était inconnue, le mot lui-même n'existait pas.

Quand les fortes vertus qui avaient fait de la république romaine la maîtresse du monde eurent été emportées par le flot des richesses, produit de la conquête, quand les citoyens de Rome en furent arrivés à n'être plus qu'un peuple de mendiants arrogants, les empereurs durent songer à leur donner du pain; et moyennant cela *le peuple* leur permit de gouverner le monde en son nom. Mais, on

[1] *Revue de Bretagne* du mois de juin 1875.

le voit, dans ces distributions de blé, dans ces *congiaria,* il n'y eut jamais aucune idée de bienfaisance, d'humanité : l'intérêt politique en fut toujours le seul mobile.

Les moralistes de l'antiquité, même les meilleurs, soupçonnaient à peine la bienfaisance et ils ne la prêchèrent jamais qu'à un petit cercle d'adeptes choisis. Le christianisme apporta au monde un précepte nouveau, *mandatum novum,* qui n'est autre que la charité, c'est-à-dire l'amour. Il donnait en même temps à l'assistance publique ses véritables bases par la consécration de la pauvreté, le respect de la propriété, et la réhabilitation du travail, loi de l'homme libre. Et lui s'adressait non plus aux riches et aux heureux du siècle, mais à tous et tout d'abord aux pauvres et aux souffrants; du premier coup, il sut trouver les moyens les plus propres et les plus efficaces pour soulager les misères humaines.

Ce furent d'abord les secours à domicile distribués par les diacres et les diaconesses, puis, quand l'ère des persécutions fut passée, quand l'Église eut contracté avec le pouvoir cette union qui ne fut pas sans discorde, mais qui ne fut pas non plus sans gloire, on put songer à créer, pour secourir les enfants abandonnés, les malades et les vieillards, des asiles qu'on appela dès lors hôpitaux et hospices.

L'empire était couvert de ces pieuses fondations, quand les invasions des barbares se précipitèrent comme un torrent sur l'Occident et emportèrent tout sur leur passage.

Enfin le calme revint, le torrent passa : l'empire était tombé, mais l'Église était restée debout. Elle reprit aussitôt sans hésiter sa mission de charité; ses évêques et ses moines n'eurent pas de soin plus important : les uns s'occupèrent surtout de réglementer l'administration de la charité, les autres donnèrent au peuple l'exemple sublime de la pauvreté volontaire et fondèrent partout des asiles de toutes sortes, destinés à secourir les mendiants, les malades, les voyageurs, les lépreux.

De son côté, le pouvoir civil comprit qu'il avait des devoirs à remplir sur ce point, et de nombreuses ordonnances de nos rois ont pour objet les diverses matières de la bienfaisance publique. Les

plus importantes sont relatives aux moyens de travail et à l'expulsion des mendiants, qui formèrent pendant longtemps, à Paris et dans les grandes villes, une véritable plaie, toujours combattue et toujours renaissante.

D'autres ont pour but de réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'administration des hôpitaux; les baillis et les juges royaux furent chargés de surveiller cette administration, et enfin Louis XIV, dans une déclaration du 12 décembre 1698, ordonna que chaque hôpital serait administré par un bureau composé de membres laïques et du curé de la paroisse. Enfin divers actes du pouvoir organisent et réglementent les hospices d'enfants trouvés, dont le premier avait été créé par l'admirable et héroïque charité de saint Vincent de Paul.

Mais une nouvelle commotion politique devait encore une fois ébranler et renverser les institutions charitables. La France avait été assez heureuse pour se préserver du protestantisme, qui, en privant les peuples des incomparables ressources de la charité catholique, avait rouvert la plaie de la misère, telle que l'avaient connue les sociétés anciennes, et forcé les gouvernements à établir l'assistance légale et obligatoire. La Convention, après avoir détruit les institutions fécondes de la charité chrétienne, voulut aussi consacrer le principe de l'assistance légale, fondée sur un prétendu droit absolu du pauvre à être secouru. Mais elle fut impuissante à édifier; son système de bienfaisance légale était *irréalisable*, comme tant d'autres utopies de la Révolution. Après avoir tari toutes les sources de la charité privée et dispersé les ordres hospitaliers, « elle en » arriva bien vite, dit M. Pocquet, où elle devait arriver: à manquer » à ses solennels engagements et à ne tenir aucune de ses magni- » fiques promesses. »

» Ainsi le *Grand-Livre de la Bienfaisance nationale* n'a jamais » été ouvert, et il n'est resté de tout ce système que la confiscation » des biens des hospices. »

Lorsque l'ordre fut rétabli en France, « il fallut songer à recons- » truire ce qu'on avait détruit, à remonter la pente qu'on avait si » rapidement et si follement descendue, et à rétablir la bienfai-

» sance facultative et l'organisation locale des établissements cha-
» ritables. »

En effet, « si la société a le devoir moral de ne laisser aucune
» souffrance réelle sans soulagement, l'assistance ne peut jamais
» être réclamée comme un droit par l'indigent, elle ne constitue
» donc pas une dépense obligatoire pour l'État et les communes.
» Elle est pour la société, comme pour chacun de nous, une obli-
» gation morale, mais non un devoir strict qui engendre au profit
» de l'indigent une action civile. »

C'est sur ce principe que repose en France toute la législation charitable. C'est aussi le seul qui soit conforme à la vérité. Il s'en faut pourtant qu'il soit admis sans contradiction.

Bien des systèmes ont été proposés, bien des utopies prônées avec fracas, qui ne prétendent à rien moins qu'à abolir la misère, et à rendre tous les hommes parfaitement heureux.

M. Pocquet examine ces théories dans la seconde partie de son ouvrage. Abolir la pauvreté! quelle chimère! Qu'on abolisse donc d'abord les causes qui l'engendrent: la mort, la vieillesse, la maladie, toutes les infirmités du corps et toutes les inégalités de l'esprit; qu'on détruise le vice, source de presque toutes les misères, et l'on pourra proposer sérieusement d'en finir avec l'indigence et la pauvreté.

Mais, il faut le reconnaître, l'indigence des classes laborieuses a pris de nos jours un caractère particulièrement grave: elle est arrivée à l'état de crise aiguë et l'on a dû lui donner un nom nouveau: le *paupérisme*. Cette plaie effrayante des sociétés modernes les plus riches et les plus industrieuses, n'est point la pauvreté dont parle l'Évangile. Cette misère morale et physique, profonde et invétérée, est née des vices opposés à la morale chrétienne.

Elle a pour cause, en effet, les conditions actuelles du travail industriel. L'entassement des ouvriers dans les grands centres manufacturiers, la longueur démesurée de la journée de travail, surtout le travail des femmes dans les manufactures, et par suite la destruction de la famille: telles sont les causes qui ont à notre

époque accru le nombre des indigents, aggravé l'état des classes laborieuses, et rendu plus difficile encore la solution déjà si délicate du problème de la misère. C'est pour remédier à ces maux qu'on a mis en avant des systèmes nombreux, qui, loin de guérir le mal, ne feraient que l'aggraver.

Le luxe par exemple, et *l'augmentation des salaires* n'arrivent ni l'un ni l'autre au but qu'ils semblent devoir atteindre. L'*organisation du travail,* prêchée par M. Louis Blanc, voudrait, pour détruire la pauvreté, bouleverser et réformer la société tout entière. La doctrine funeste, trop connue sous le nom de *théorie de Malthus,* sous prétexte d'augmenter le bonheur matériel de chacun, n'arrive qu'à faire diminuer la population dans les contrées où elle est pratiquée. Quels terribles ravages n'a-t-elle pas faits dans notre pays, qu'elle a réduit à un état d'infériorité déplorable vis-à-vis des autres grandes nations européennes? Enfin *la charité légale,* partant de ce principe aux que le pauvre a droit à être secouru, et que l'État a le devoir égal de le secourir, a conduit l'Angleterre à trois conséquences détestables qui en découlent naturellement : la taxe des pauvres et le domicile de secours, les *workhouses* ou maisons de travail, la répression cruelle de la mendicité.

Nous l'avons déjà dit : l'État n'a comme l'individu que le devoir moral de secourir les pauvres et la vraie solution du problème de la misère peut se ramener à ces trois termes : *association, patronage, charité.*

Mais quel est au juste le rôle de l'État dans notre pays? Quels sont ceux du département et de la commune?

Le Gouvernement entretient certains établissements généraux de bienfaisance : Quinze-Vingts, Jeunes Aveugles, Sourds-Muets, puis tous les hôpitaux militaires; enfin il donne aux plaideurs pauvres le moyen de soutenir leurs justes réclamations par l'assistance judiciaire.

Les départements sont chargés des aliénés et des enfants assistés. A ce sujet, l'auteur examine la question si intéressante des *tours* et se prononce pour leur maintien, ou à mieux dire, pour leur rétablissement.

La véritable métropole de l'assistance, c'est la commune, et on dirait mieux comme autrefois la *paroisse*. C'est elle qui, après la famille, doit secourir les pauvres qu'elle renferme dans son sein.

Toutefois, il ne faut pas l'oublier, les établissements de bienfaisance forment des personnes morales qui ont leur existence propre et indépendante. Ils sont gérés par des commissions administratives, dont font partie de droit le maire et le curé depuis la loi du 21 mai 1873; les autres membres sont nommés par le préfet, sur la proposition de la commission elle-même.

Nous ne pouvons faire ici même un résumé de l'exposé complet des attributions si nombreuses de ces commissions, de l'administration du patrimoine des pauvres, ni des règles de l'admission dans les hospices et hôpitaux. Disons seulement qu'à ce propos l'auteur examine la question de l'assistance dans les campagnes, et qu'il adresse au projet soumis sur ce sujet à la Chambre des députés, des critiques sévères mais justes.

Enfin, nous arrivons à l'organisation et à la mission des Bureaux de bienfaisance, chargés de l'assistance à domicile. Sur le point de savoir si les secours à domicile doivent être préférés aux secours à l'hospice, sujet si souvent discuté, l'auteur s'exprime ainsi :

« Il est incontestable que notre époque a introduit dans l'hôpital » un bien-être que l'homme aisé ne peut pas toujours se procurer » chez lui ; et pourtant comment se fait-il que l'ouvrier, que l'in- » digent même éprouvent une si grande répugnance à profiter de » ces avantages?

» C'est que le bien-être physique, si précieux pour le malade, » n'est pas le seul dont il éprouve le besoin. C'est que, dans sa » faiblesse et sa souffrance, l'ouvrier tout à l'heure robuste et qui » en pleine santé paraissait insouciant de sa famille, retrouve à » l'heure de l'épreuve les sentiments naturels qui se cachaient sous » une écorce souvent grossière. C'est qu'en ce moment il lui faut » quitter sa femme, ses enfants, pour aller demander à des étran- » gers des soins qu'il avait le droit d'attendre de ceux que Dieu » avait associés à son sort.

» Soyons-en persuadés, il est vrai pour toutes les classes de » la société, ce mot délicat et profond de l'aimable Joubert : « Les » enfants ne sont bien soignés que par leurs mères et les hommes » que par leurs femmes.

» Ah! ne séparons pas ce que Dieu a uni, ne désorganisons pas » la famille. Cette unité sainte, fondement de la société, est en » butte à mille attaques; dans les grands centres ouvriers elle » n'est plus qu'une association passagère entre gens qui se con- » naissent à peine, ou, pour mieux dire, elle n'existe pas; n'aidons » pas dans un but de compassion et de soulagement à cette désor- » ganisation qu'amènent les vices des hommes et les mauvaises » conditions du travail. Et quoi donc! la crèche pour l'enfant, » l'atelier pour l'âge mûr, l'hôpital pour le malade, l'hospice pour » le vieillard, est-ce là tout ce que notre société a trouvé de mieux » pour secourir ses membres souffrants; oublie-t-elle donc que » les malheureux ont aussi une âme pour sentir, et un cœur pour » aimer?

» Tâchons de procurer au malade tous les soins qu'il trouverait » dans ces asiles du malheur, sans le forcer à quitter son foyer, » cette mansarde ou cette cave qui est sombre, humide, mal- » saine, mais enfin qui est à lui. C'est là le rôle de l'assistance à do- » micile... »

Mais les secours à domicile ont aussi de nombreux inconvénients. « On dit qu'ils sont moins dispendieux, c'est possible; mais que » de pauvres viendront les réclamer sans en avoir un réel besoin! » Il en est qui sont si habiles dans l'art d'intéresser à leurs peines, » de verser une larme à propos ou de pousser un gémissement » bien senti. Il est si facile et si doux de se laisser toucher, surtout » quand il faudrait faire une longue enquête et se livrer à un » travail pénible pour rechercher la vérité!

» Et puis le pauvre, une fois inscrit sur les registres, y reste indéfi- » niment. Cet abus est d'autant plus grave qu'il est général. Il n'y a » peut-être pas d'exemple d'un individu qui ait été remis à flot, pour » ainsi dire, et qui soit venu se faire rayer des registres. Les admi-

» nistrations passent, mais les pauvres restent. Le secours obtenu
» est regardé comme une sorte d'augmentation de salaire, il se
» transmet de génération en génération, et grève ainsi le budget
» de la bienfaisance de sommes considérables, souvent attribuées
» à des gens qui les méritent fort peu.

» En somme, le mieux est de combiner dans une juste mesure
» ces deux genres de secours, qui ont tous deux leurs bons et leurs
» mauvais côtés. C'est ce que la législation française a tâché de
» faire, et ses dispositions sur ce point sont, croyons-nous, raison-
» nables et sages. »

Telle est l'analyse et telles sont les principales parties de l'ouvrage que nous annonçons. Ce livre important est l'œuvre et la première œuvre d'un tout jeune homme. Si nous ne nous trompons, c'était, dans l'origine, une thèse pour le doctorat en droit. Cette thèse est devenue un livre fort utile. La question de l'assistance publique traitée au point de vue de l'histoire, des erreurs socialistes et de la législation en vigueur chez nous, intéresse tout le monde; mais ces questions, disséminées dans une quantité considérable d'ouvrages plus ou moins spéciaux, avaient besoin d'être condensées et présentées aux honnêtes gens dans une sorte de manuel à la fois théorique et pratique. Le livre de M. Pocquet est très-étudié, et, mérite rare pour un ouvrage de cette nature, il est très-clairement et très-élégamment écrit. Il y a, d'un bout à l'autre, un souffle chaud et vivifiant, qui est celui de la *charité* chrétienne, celui de la charité pratique, dont, au fond, *l'assistance* peut être et doit être l'auxiliaire; mais que l'assistance et la législation ne remplaceront jamais.

Cet ouvrage est plus qu'une promesse, il restera. M. Pocquet est le fils de M. Barthélemy Pocquet, rédacteur du *Journal de Rennes*, qu'apprécient la plupart de nos lecteurs; ce fils marche dans la voie paternelle, et la *Revue de Bretagne et de Vendée* envoie au père et au fils ses plus cordiales félicitations. Nous marquerons toujours d'un caillou blanc l'apparition d'un jeune homme qui prend rang dans la troupe dévouée des écrivains bretons; nous avons, plus que jamais, besoin de ces sympathiques recrues.

S. Roparts.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le service de Mgr Fournier. — Nomination de Mgr Le Coq à l'évêché de Nantes. — Sacre de Mgr Laborde. — Une copie du *Richelieu* de Philippe de Champagne. — La statue de M. l'abbé Fresneau par Amédée Menard. — M. Albert Bourgault-Ducoudray, membre du jury de l'exposition universelle. — Nos lauréats à l'Académie française.

Le jour même, 30 juillet, où, dans la cathédrale de Nantes, se célébrait avec une très-grande pompe le service solennel pour Mgr Fournier, et où Mgr Freppel prononçait la belle oraison funèbre qui ouvre cette livraison, le chef de l'Etat signait un décret qui donnait pour successeur à l'illustre défunt Mgr Le Coq, évêque de Luçon.

Nous applaudissons de tout cœur à un aussi heureux choix. « Par son aménité, disait le *Publicateur de la Vendée*, du 5 août, sa bienveillance pour tous, son zèle pour le bien, son remarquable talent de parole, Mgr Le Coq avait conquis la plus vive et la plus respectueuse affection de ses diocésains. Aussi est-ce sans surprise qu'ils le voient aujourd'hui appelé au poste élevé pour lequel ses qualités éminentes semblaient l'avoir destiné par avance. Mais la Bretagne et la Vendée sont sœurs, et nous nous félicitons de ce qu'en nous quittant, notre digne évêque ne s'éloigne réellement pas de nous. »

Un autre évêque, un Breton, Mgr Laborde, ne tardera pas à nous quitter : vendredi prochain, 24 août, fête de saint Barthélemi, apôtre, il sera sacré dans l'église Saint-Similien. Le prélat consécrateur sera Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris. Mgr Colet, archevêque de Tours, métropolitain, présidera la cérémonie ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, et Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, assisteront le prélat consécrateur. Mgr Coullié, coadjuteur de Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique, et le R. P. Eugène, abbé de la Trappe de Meilleraye, seront aussi présents à cette imposante cérémonie.

Le nouvel évêque de Blois a placé dans ses armes les hermines de Bretagne et l'image de la Vierge Mère, *Notre-Dame de Miséricorde*, avec cette inscription : *Sub tuum præsidium, Mater Misericordiæ*. Sous votre protection, Mère de Miséricorde.

— Il manquait à l'évêché de Luçon, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, un portrait digne du prélat le plus illustre qui ait passé sur son siége. Cette regrettable lacune a été comblée ces jours-ci, l'Etat ayant fait don au palais épiscopal d'une copie du *Richelieu* de Philippe de Champagne, ce chef-d'œuvre du Louvre que chacun connaît. C'est M. Gustave Marquerie qui a été chargé de ce difficile travail. Il s'en est acquitté avec un talent supérieur qui ne nous étonne point: nous retrouvons là le pinceau qui a si remarquablement rendu les traits de Mgr Le Coq.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié ce que nous leur avons dit, au moment de la mort (24 novembre 1876) du vénérable abbé Fresneau, curé de Notre-Dame de Bon-Port, à Nantes. Nous venons de voir, dans l'atelier de notre sculpteur, M. Amédée Menard, le modèle de la statue que l'on doit lui ériger dans cette même église. Ce modèle, de demi-grandeur, le représente à genoux, pressant sur sa poitrine la croix ornée du Sacré-Cœur, qui est là comme un emblème de la ferveur de ses prières, qui le plaçaient continuellement en présence de Dieu.

Cette statue, qui sera de grandeur naturelle, surmontera le tombeau ornementé qui lui servira de piédestal. On attend d'un jour à l'autre le marbre qu'on fait venir de Carrare, et l'exécution en commencera aussitôt. Pour juger cette nouvelle œuvre de M. Menard, nous attendons qu'elle soit achevée et en place.

— Le *Journal officiel* nous a très-agréablement surpris en nous apprenant que notre compatriote M. Albert Bourgault-Ducoudray avait été choisi par M. le ministre des Beaux-Arts pour faire partie de la section de la musique dans la commission d'examen de l'exposition universelle de 1878.

— Le 2 août, l'Académie française a tenu sa séance pour la distribution des prix de vertu et des prix aux ouvrages qu'elle avait distingués. Une médaille de 1,000 fr. a été décernée à Sophie Sautier, de Dinan (Côtes du Nord). Quatre médailles de 500 fr. ont été décernées à Marie-Anne Guilloux, à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine); à Félicité Blain, à Cholet (Maine-et-Loire); à Julienne Hénault, à Moncontour (Côtes-du-Nord) et à Madeleine Hivert, à Nantes.

Voici comment M. le secrétaire perpétuel a justifié la récompense accordée à notre collaborateur, M. René Kerviler :

« J'ai dit que M. de Parville était un jeune ingénieur; je m'effraierais d'avoir à en dire autant de M. Charles Lenthéric et de M. René Kerviler, si je ne pouvais encore ajouter que, étant tous deux des ingénieurs, ils sont aussi des savants tous deux, et tous deux des écrivains, ayant mérité l'un et l'autre que l'Académie les couronnât: M. Charles Lenthéric pour un livre intitulé : *Les villes mortes du golfe de Lyon;* M. René Kerviler

pour un grand nombre d'intéressantes études qui, tout d'abord, et par leur objet seul, devaient aller au cœur de l'Académie.

» Sous ce titre : *Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française,* M. René Kerviler avait envoyé au concours de 1875 un intéressant volume sur la vie privée, politique et littéraire de l'éminent chancelier, et sur le groupe académique de ses commensaux familiers; mais, comme dans sa préface il annonçait, en même temps, de nouvelles études sur la cour académique du palais cardinal, l'Académie avait ajourné à son égard l'effet de ses bonnes intentions.

» Un nouveau volume a paru depuis, en effet; il est intitulé : *La Bretagne à l'Académie française,* et contient une intéressante série de notices sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne, notamment sur les trois ducs de Coislin, Armand, Pierre et Henri; sur Chapelain, qu'il venge des rigueurs de Boileau; sur les deux Hay du Chastelet, Paul et Daniel, dont le second, par parenthèse, eut à l'Académie Bossuet pour son successeur. C'est un titre rétrospectif dont je lui sais bon gré, disait, à ce propos, l'un de nos spirituels confrères. Moins sensible aux charmes de ce rapprochement posthume, l'humble abbé de Chambon, Daniel du Chastelet, eût trouvé, je crois, que pour sa part, il en payait l'honneur un peu cher.

» Aux deux premiers ouvrages de M. Kerviler étaient jointes six études distinctes, consacrées au souvenir de six des moins connus parmi les fondateurs de notre compagnie.

» On n'instruit personne en retraçant une fois de plus la vie des illustres que leur célébrité rappelle à toutes les mémoires. C'est, au contraire, un travail plein d'intérêt que celui qui tire ainsi d'un oubli regrettable, et peut-être injuste, des noms dont le souvenir pâlissait dans les obscurités natales du berceau de l'Académie.

» Les bonnes intentions de l'auteur nous avaient, sans doute, d'avance bien disposés en sa faveur; mais c'est à un titre plus sérieux : c'est au mérite réel de ses persévérants efforts; à l'ensemble de ses travaux, à l'abondance des documents curieux qu'il a recueillis et heureusement présentés, que s'adresse, en toute justice, la récompense dont il est l'objet. »

— Nous rappelons que le congrès de l'Association bretonne se tiendra à Savenay, du dimanche 2 au dimanche 9 septembre. C'est dire que notre prochaine livraison en entretiendra nos lecteurs.

LOUIS DE KERJEAN.

Consécration de la Basilique de Sainte-Anne [1].

L'église que nous venons de décrire était achevée. Riche de toutes les splendeurs de l'art vraiment chrétien, décorée par le Souverain-Pontife du titre de *Basilique mineure,* elle excitait le noble orgueil des Bretons qui l'ont bâtie et l'admiration des étrangers qui la contemplaient. Quelque chose lui manquait encore : ces murs de granit, ces autels de marbre et

[1] La relation suivante formera l'un des chapitres d'une belle *Histoire de Sainte-Anne d'Auray,* actuellement sous presse, et que nous examinerons dès son apparition.

de pierre n'avaient pas reçu le baptême qui consacre une œuvre humaine en y faisant descendre la suprême bénédiction de Dieu. La piété bretonne attendait avec impatience cette solennité qui devait être pour nous une fête nationale et religieuse. Grande fut la joie de tous quand on apprit que Mgr l'évêque de Vannes l'avait fixée au 8 août 1877.

En Bretagne, les choses de la foi trouvent encore dans les âmes un écho puissant. La bonne nouvelle se répand dans les centres populeux, pénètre jusqu'aux moindres villages, où le nom de sainte Anne, remuant tous les cœurs, soulève des multitudes pieuses, prêtes à braver les fatigues d'un long voyage, pour assister au triomphe de leur Patronne.

Nous sommes à la veille du grand jour. Déjà dans les rues du village les pèlerins se croisent, se mêlent, avec un bourdonnement joyeux, quand tout à coup les cloches de la basilique se font entendre, sonnant à toute volée. C'est le cardinal-archevêque de Rennes qui arrive, accompagné de Mgr Bécel, évêque de Vannes, de Mgr Colet, archevêque de Tours, et de Mgr Leray, évêque de Natchitoches. Mgr David, évêque de Saint-Brieuc les a précédés de quelques heures.

En un instant, l'église se remplit, et bientôt les hôtes illustres de Sainte-Anne y font leur entrée solennelle. Cette première réunion fut touchante. Avides de contempler *leur* cardinal, les pèlerins se pressaient surtout aux abords du sanctuaire, et lorsque, après avoir prié devant le maître-autel, le prince de l'Église, dont l'éminente dignité est pour nous une gloire, traversa, revêtu de la cappa magna de soie rouge, les flots pressés de la foule, pour aller s'agenouiller devant la statue miraculeuse, tous les fronts se courbaient sur son passage, avec un respect mêlé d'une sainte joie.

Après avoir vénéré les reliques de sainte Anne, le cardinal monte en chaire, et Mgr de Vannes, debout dans le chœur, lui adresse un gracieux discours, auquel l'éminent prélat répond, avec une simplicité charmante, par des paroles émues où se montrent l'affection d'un ami, la tendresse d'un père et la sollicitude d'un pasteur.

Terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement, cette entrevue, aux pieds de sainte Anne, n'était que l'annonce des grandes solennités du lendemain.

La nuit fut digne du regard des anges : dans la basilique, éclairée par la lueur des cierges, un grand nombre de pèlerins se pressaient, pleins d'enthousiasme et de piété. La récitation du chapelet succédait au chant des cantiques; c'était un entrain merveilleux, une foi ardente, servie par un courage de Bretons. A minuit, les messes commencèrent à tous les autels, pour se continuer à l'église, au cloître, dans les tribunes et dans la chapelle du petit séminaire. Plus de quatre mille pèlerins s'approchè-

rent de la sainte Table, et, sans la longueur des cérémonies de la consécration, ce chiffre eût été de beaucoup dépassé.

Quand le jour parut, le ciel était sombre, le vent soufflait avec violence, poussant les nuages, qui versèrent bientôt des torrents de pluie : ce fut une tempête.

Pourtant les pèlerins arrivaient par milliers. Toujours intrépides, quand il s'agit de sainte Anne, ceux de Rennes avaient voyagé toute la nuit ; le diocèse de Vannes, les autres diocèses bretons et plusieurs parties de la France, étaient magnifiquement représentés dans cette foule, qu'on peut évaluer à environ trente mille âmes.

Plusieurs évêques étaient arrivés aussi : Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, Mgr Le Coq, évêque de Luçon, récemment nommé au siége de Nantes. Ce dernier diocèse était représenté par Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique, vicaire capitulaire.

La joie de ce beau jour, pénétrant dans la solitude du cloître, avait attiré à Sainte-Anne des membres de tous les ordres religieux de notre pays : Jésuites, Bénédictins, Capucins, Eudistes, PP. du Saint-Esprit, des Sacrés-Cœurs et de la Compagnie de Marie ; tous étaient là, heureux de s'unir au clergé séculier pour former une garde d'honneur à la Patronne des Bretons. A la tête de ces hommes dévoués, dont l'exemple est une force pour notre société malade, on aimait à contempler le T. R. P. abbé de Thymadeuc, et deux de ses frères, vêtus de leurs robes blanches, et portant sur leur visage calme les traces de leurs saintes austérités.

Parmi les laïques, on était heureux de reconnaître des hommes distingués par leur mérite et leurs éminentes dignités : M. Fraboulet de Kerléadec, général de division ; M. le vicomte de Rorthays, préfet du Morbihan ; M. le général Fournès, commandant la subdivision ; M. le contre-amiral Jaurès ; M. Dufresne, sous-préfet de Lorient ; M. Galland, colonel du 116e de ligne ; M. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat ; MM. de Keridec et de la Monneraye, sénateurs, et plusieurs de nos anciens députés.

La consécration commença vers sept heures et demie. Rien de plus solennel que ces cérémonies où l'Église a su joindre la sublimité des paroles à la solennité des rites. Elle a été faite par le cardinal-archevêque de Rennes, que le Saint-Père avait chargé de cette douce mission. Ici nous ne pouvons entrer dans le détail ; tout est beau, tout est grand dans cette admirable liturgie : les aspersions extérieures et intérieures, symbole de de la grâce qui purifie ; la solitude de l'église, où la foule ne peut pénétrer ; la voix du consécrateur ordonnant d'ouvrir la porte, pour laisser entrer le roi de gloire ; les croix rayonnant sur les murs et consacrées par le saint chrême ; les lettres grecques et latines tracées dans la cendre sur

le pavé de la nef, tout a une signification élevée, céleste, qui charme l'esprit et réjouit le cœur.

C'est le règne de la Croix, arme du roi qui entre dans sa demeure et symbole de sa victoire. Elle resplendit partout, sur les murs comme sur les autels, et les psaumes que l'on chante, exprimant d'abord la confiance, la prière et l'amour, éclatent ensuite en accents de triomphe : les ennemis sont vaincus, le Christ est roi.

Sept évêques consacrèrent en même temps sept autels, puis Mgr l'archevêque de Tours célébra la messe pontificale.

L'illustre évêque de Poitiers avait accepté de prendre la parole dans cette solennité, dont son éloquence eût rehaussé l'éclat ; mais, retenu par la maladie sur son lit de douleur, il dut obéir à l'ordre rigoureux des médecins, et notre fête a été privée d'un de ses plus beaux ornements.

Mgr Bécel l'a remplacé dans la chaire de la basilique. Un mot résume son discours : *Gaudeamus*. Réjouissons-nous ! Réjouissons-nous, puisque tant d'évêques, de prêtres et de fidèles sont venus honorer sainte Anne; réjouissons-nous, puisque cette splendide demeure qui leur est offerte est notre œuvre. Tous les obstacles ont été surmontés ; elle est là, cette œuvre de la foi, bénie par Dieu : *Gaudeamus !* Gloire à Dieu, confiance en notre patronne ; elle est puissante et elle nous bénit.

Ces touchantes paroles ont trouvé, nous l'espérons, un écho dans tous les cœurs, et des saintes allégresses de cette fête sont sorties des résolutions généreuses, qui assureront la persévérance de la Bretagne, au milieu des luttes de l'avenir.

La fête du matin se termina vers midi et demi; le soir eut lieu la procession solennelle. Elle fut splendide. Des milliers de fidèles, plusieurs centaines de prêtres en surplis, les évêques avec leurs mitres étincelantes et leurs crosses d'or, l'abbé de la Trappe avec sa mitre blanche et sa crosse de bois, s'avancèrent lentement, au chant des cantiques et des litanies de sainte Anne, vers la Scala-Sancta richement ornée. Une triple avenue de mâts vénitiens, décorés d'oriflammes, de faisceaux, de guirlandes, remplissait le Champ de l'Epine; des estrades avaient été préparées pour les prélats, les musiciens et les chantres.

Bientôt l'enceinte est envahie par la foule; debout au pied de l'autel, Mgr de Saint-Brieuc va lui adresser la parole. — « *Ecce ego et pueri mei quos dedit mihi Deus in signum et portentum*. Me voici, moi et mes enfants, que Dieu m'a donnés pour être l'étonnement et l'admiration du monde. » Ces paroles, qu'il met dans la bouche de sainte Anne, lui fournissent de beaux développements. Grandeur de cette manifestation qui montre la vigueur de notre foi; force immortelle de l'Eglise qui s'affirme par ses victoires, telles furent les premières pensées que commenta l'orateur. « S'ils revenaient au milieu de nous, ajouta-t-il, ces vieux Bretons

nos pères, qui ne tremblaient que devant Dieu, dont la vie héroïque, malgré son obscurité, était un perpétuel sacrifice au devoir, ah! je suis sûr qu'ils vous reconnaîtraient encore pour leurs enfants, et que de leurs lèvres sortirait cette parole, ou plutôt cet éloge : *Ecce pueri mei!* Voici nos enfants, ceux que Dieu nous a donnés, afin de montrer qu'il y a encore une terre fidèle, qu'il y a encore des âmes qui, elles aussi, ne craignent que Dieu. »

Dans le reste de son discours, le vénérable évêque montra quelles sont les obligations que nous impose la foi : mettre Dieu au dessus de tout, être fier du nom de chrétien et ne jamais cacher son drapeau; en un mot, travailler au règne de Dieu, sous la protection de sainte Anne, tel est notre devoir.

Après cette exhortation chaleureuse, le cardinal, les évêques et le T. R. P. abbé parurent à la tribune de la Scala, pour bénir solennellement les pèlerins. Ce fut un magnifique spectacle : ces milliers de fidèles prosternés dans un religieux silence, qu'interrompait seul le bruit du vent dans les oriflammes; ce monument sacré où se tenaient debout, dans tout l'éclat de leurs ornements, les Pontifes de Jésus-Christ; le portrait du pape, s'élevant au dessus de leurs têtes, souriant et la main levée pour bénir, et par dessus tout la flèche de la basilique portant dans les airs la statue dorée de sainte Anne, cet ensemble avait quelque chose de grand qui saisissait le cœur et mettait des larmes dans les yeux.

Alors l'excellente musique du 116e de ligne, qui nous avait déjà charmés le matin, fit entendre ses morceaux les plus entraînants; la voix des chantres redit les prières sacrées, et, quand Jésus eut béni ses enfants, le vieux cantique de sainte Anne retentit, comme une dernière prière, un dernier chant de joie, d'espérance et d'amour.

Ce fut la fin de la solennité. Cependant la fête se prolongea jusque dans la nuit, et les pèlerins, réunis dans l'enceinte de la Scala-Sancta, magnifiquement illuminée, chantèrent avec enthousiasme des cantiques dont les accents joyeux se mêlaient à l'éclat des fusées, des bombes et des feux de Bengale.

Éclairé par des jets de lumière éblouissants, le portrait du Souverain-Pontife resplendissait; et c'était une ardeur indescriptible, des cris de joie, des vivats enthousiastes : *Gloire à Sainte-Anne! Vive Pie IX! Vivent les évêques!*

La flèche de la basilique se détachait, avec ses sculptures et ses lignes sévères, sur le fond noir du ciel; enfin, une cascade de flammes, tombant du sommet, l'enveloppa tout entière, au milieu des acclamations des assistants. Puis, peu à peu, les lumières s'éteignirent, le silence se fit dans les rues du village : la fête était terminée. Elle laissera en Bretagne un souvenir impérissable. Si les incrédules pouvaient contempler ces

magnifiques spectacles, ils comprendraient peut-être la grandeur de la religion qui les donne. Ce n'est pas parmi ces pèlerins émus qu'on trouve les agitateurs égoïstes, les ambitieux qui se servent du peuple comme d'un marchepied. Ils comprennent, eux, que la Croix est le salut du monde, et, confiants dans la protection de leur Patronne, ils se serrent près d'elle, pour hâter le triomphe du bien et la régénération de la société.

L'abbé MAX. NICOL.

Le comte Édouard de Monti de Rezé.

Dans un temps comme le nôtre, où, tout le monde en convient, les hommes manquent, c'est-à-dire où les caractères deviennent de plus en plus rares, il est doublement pénible de voir disparaître un homme qui se distinguait précisément par l'élévation et la dignité de son caractère. Aussi la mort du comte de Monti de Rezé sera-t-elle vivement sentie partout où il fut connu et l'on sait que les fonctions qu'il remplissait près de M. le comte de Chambord l'avaient fait connaître en France et au loin; mais elle devait l'être surtout à Nantes, sa ville natale et la patrie de ses deux familles, paternelle et maternelle, les de Monti et les Charette. nulle part néanmoins, hors du cercle de sa parenté, elle ne cause d'aussi douloureux regrets qu'à Froshdorff, et ce sera l'honneur impérissable de sa mémoire.

Édouard de Monti de Rezé avait soixante-neuf ans; il était de la forte génération des Mac-Mahon et des Canrobert, qu'il rencontra, si nous ne nous trompons, à Saint-Cyr, et dont il eût vaillamment partagé les périls et les travaux, si la fatale révolution de juillet n'eût brisé son épée. Comme militaire, comme royaliste, comme homme de tradition et de dévouement, la résignation lui était difficile; aussi fut-il des premiers à prendre les armes en 1832 et des plus hardis au combat du Chesne.

Ensuite commença pour lui un long exil qui lui fit rencontrer sur son chemin bien des sympathies et parfois une certaine curiosité. Un autre exilé, qui rêvait, hélas! une seconde édition de l'Empire, désirant voir de près un Vendéen, fit, en sorte, un jour, de se trouver avec lui. Sa curiosité fut satisfaite, il sut pleinement ce que c'était qu'un Vendéen, et le Vendéen sut pleinement ce que c'était qu'un ambitieux.

Si l'exil toutefois eut ses tristesses pour notre jeune compatriote, il eut aussi ses consolations. La plus douce fut l'amitié que daigna lui témoigner le noble prince qui avait sa foi, l'un des princes de ce temps qui se connaît le mieux en hommes. Cette amitié devint même de la confiance et cette confiance n'a fait que grandir pendant quarante ans. Par son affabilité, sa loyauté, sa discrétion, sa franchise, nul, en effet, ne pouvait mieux qu'Édouard de Monti, représenter l'héritier de nos rois, nul ne pouvait mieux le faire connaître et aimer.

Bien que l'âge fût venu pour lui, ni les forces, ni surtout le cœur n'avaient faibli dans sa verte vieillesse, et rien ne faisait prévoir un prochain adieu; mais la mort l'a frappé à l'improviste; elle ne pouvait néanmoins l'atteindre sans que sa dernière pensée fût pour Dieu et pour le roi; c'est la consolation qui reste à sa famille, à sa pieuse veuve surtout et aux deux jeunes fils dont il préparait l'avenir avec une constante sollicitude.

E. DE LA G.

Le comte de Monti de Rezé a été frappé d'apoplexie le 13 août, à Poitiers. Mgr Pie a voulu que son corps fût transporté à l'évêché, où il est resté exposé dans une chapelle ardente. Une foule considérable s'est portée à ses obsèques, et Mgr l'évêque de Poitiers a prononcé devant son cercueil une allocution touchante, que nous allons reproduire :

« Je vous remercie, Messieurs, et je vous loue d'être venus en si grand nombre vous associer à un deuil qui, par plus d'un côté, dépasse les proportions d'un deuil ordinaire. Sans nul doute, dans la personne de M. le comte Edouard de Monti de Rezé, vous honorez aujourd'hui de vos regrets et de vos hommages toutes les vertus de l'homme privé, du chef de famille, du loyal gentilhomme, du solide chrétien, du citoyen généreux, du vaillant et franc Breton. En se portant vers lui, vos sympathies se portent aussi, non moins vives que respectueuses, vers la noble épouse qu'un coup si prompt et si terrible plongerait avec ses fils dans une douleur inconsolable, si jamais la consolation pouvait être absente des larmes de ceux qui croient et qui espèrent.

» Mais, Messieurs, un autre motif encore vous invitait à vous presser autour de ce cercueil. Une maison a traversé les siècles, s'appelant la Maison de France : maison, disait Bossuet « qui, seule dans l'univers et depuis le commencement du monde, se voit sans interruption depuis sept cents ans toujours couronnée et toujours régnante; » maison, disait le même évêque, « qui, seule après tant de siècles, se voit encore dans sa force et dans sa fleur, et toujours en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil devant Dieu et devant les hommes. »

» Depuis le jour où Bossuet parlait ce grand langage, Messieurs, les révolutions que son regard d'aigle avait aperçues, se sont accomplies : ce n'est ni le lieu ni l'heure de juger leur œuvre. L'histoire dira si les revers de la maison de France ont été le point de départ des grandeurs et des prospérités de la France.

» Mais, quoi qu'il arrive, et quelles que soient les destinées réservées à notre pays, les adversaires mêmes de la cause monarchique n'ont que du respect pour la haute personnalité du prince qui, après un demi-siècle bientôt de bannissement, représente si noblement l'antique race dont il est l'héritier et le chef.

» Or, Messieurs, les Livres saints nous disent que « celui qui est le » gardien de son maître sera glorifié » (Prov. XXVII, 18) : *et qui custos est Domini sui glorificabitur*. Avoir veillé auprès de la personne royale, avoir monté la garde autour du trône, on en est justement fier toute sa vie : demandez-le à ces vieux gardes du corps dont il reste trop peu de survivants. Mais s'être attaché à la fortune du monarque exilé, à la per-

sonne du prince malheureux, lui avoir consacré les années de la jeunesse et celles de l'âge mûr, avoir contribué à refaire une patrie française sur la terre étrangère à celui dont le cœur a faim et soif de la France, n'est-ce pas avoir mérité de tous ceux qui ont le culte des souvenirs, de tous ceux qui honorent l'adversité, et de ceux en particulier qui, attentifs et soumis aux voies de la Providence, n'ont jamais désespéré et ne veulent désespérer jamais de la fortune de la France? C'est donc à ce constant et chevaleresque gardien de son maître que vous payez en ce moment votre tribut, Messieurs; et ceux-là seuls pourraient vous blâmer qui, ne se respectant plus eux-mêmes, ne savent plus rien respecter au monde. Qu'il vous suffise de posséder dans les saints oracles une approbation qui dispense de toutes les autres : *et qui custos est Domini sui glorificabitur*.

» Aux larmes que je vois couler des yeux de cette assistance, s'unissent à cette heure même d'autres larmes versées sur une plage lointaine. Sans doute, les dévouements n'y manqueront jamais: il en reste de précieux que nous connaissons; et c'est le privilége de cette grande race de savoir en inspirer toujours de nouveaux. Mais une intimité de quarante ans peut-elle se refaire? Ah! s'il avait eu la douleur de le voir tomber à ses côtés, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres, le noble prince n'eût laissé à personne le soin de conduire le deuil de ce fidèle serviteur, le confident de sa jeunesse, l'ami pour qui rien n'était caché. Puissions-nous porter quelque soulagement sous le toit de l'exil en nous faisant ici l'interprète de tous les sentiments qu'on y éprouve et de tous les témoignages qu'on voudrait pouvoir en donner.

» Messieurs, les prières que nous allons verser sur la dépouille mortelle du comte de Monti sont des prières pleines de confiance, que dis-je? des prières assurées de leur efficacité. Mort très-prompte et presque subite, oui, mais non pas mort imprévue; car ce sage et ferme chrétien, connaissant la fragilité de la vie humaine, s'était interrogé plus d'une fois lui-même et avait cru entendre une réponse de mort. C'est pourquoi il n'entreprenait aucune course, sans se tenir prêt pour le grand voyage.

» O mystère de nos destinées! Cet homme qui avait tant de fois parcouru sain et sauf tous les pays de l'Europe, cet époux, ce père dont les pérégrinations lointaines avaient été le sujet de tant d'angoisses pour sa famille, c'est ici que, dans la plénitude de sa vie et de sa force, ayant quitté seulement depuis quelques heures sa tendre compagne et ses fils bien-aimés; c'est ici, dis-je, que près de plusieurs des siens, dans les bras du fils d'une sœur chérie à laquelle il avait autrefois fermé les yeux, la récompense de ses longs et de ses bons travaux est venue le chercher; et cela, au jour même de la fête de notre royale patronne, de la sainte reine Radegonde, qui, ayant comme reçu son dernier soupir, n'a pu que lui apparaître et lui dire: Courage, serviteur bon et fidèle de notre maison qui est toujours la maison de France; après avoir gardé, après avoir servi durant toute ta vie ton maître de la terre, entre dans la joie de ton maître qui est aux cieux: *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui*. Ainsi soit-il. »

Ramené ensuite à Nantes, le corps de M. de Monti a été inhumé dans la chapelle de son château de Rezé, où il a été conduit par de nombreux amis et la plupart des habitants de la contrée. L'office a été célébré par le curé de la paroisse, et l'absoute par Mgr de Lespinay. Devant la fosse,

M. le comte de Blacas et M. le vicomte de Rochéfort se sont fait entendre. Nous regrettons de ne pouvoir donner que le discours de M. de Blacas :

« Au moment où cette tombe va se refermer, au milieu des cruelles émotions qui nous agitent, en présence du solennel et touchant spectacle que nous avons sous les yeux, vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je retrace ici la vie du comte Edouard de Monti de Rezé ; cette vie que je résume en deux mots : Des champs de la Vendée et de la Bretagne à Froshdorff et à Venise, Edouard de Monti a parcouru toutes les étapes de la fidélité, du dévouement, du sacrifice. Froshdorff, Messieurs ! — La triste mission que je remplis ici vous dit l'affliction qui y règne et les augustes regrets par lesquels on y honore la mémoire de notre ami ; aujourd'hui, en ce moment, on y suit avec émotion, et dans un recueillement attendri, la triste cérémonie à laquelle nous assistons. On y pleure le vieux et fidèle serviteur.

» Si donc les mérites et les services ont été grands, grande aussi est la récompense ; et si Edouard de Monti a été à la peine, on peut bien dire qu'il a été également à l'honneur. — Hélas ! il n'a pas été au triomphe, et ce jour qu'il appelait de toutes ses invincibles espérances, il ne l'a pas vu.

» Nous remercions Dieu, cependant, de la part qu'il lui a faite. Edouard de Monti a traversé courageusement la vie ; sans jamais regarder en arrière, il a porté haut, il a conservé intacte sa foi de chrétien, sa foi de royaliste, sa foi de gentilhomme ; il laisse à ses enfants un nom honoré, de grands et nobles exemples ; à nous ses amis, un cher et précieux souvenir ; — il emporte l'amitié et les regrets de son Roi.

» C'est au nom de ce Roi, de notre Roi, Messieurs, qu'il a fidèlement servi, que j'apporte ici un dernier adieu et une dernière prière. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

COUP D'ŒIL SUR L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ; par Jules de la Gournerie, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. In-8°, 45 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (juin-juillet 1877).

GUIDE DES PÈLERINS A SAINTE-ANNE (PRÈS AURAY). In-32. Vannes, imp. de Lamarzelle ; Sainte-Anne, lib. du Pèlerinage..... » 35

HISTOIRE DE TIFFAUGES ; par Louis Prével, architecte, membre des sociétés académique et archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, polymathique du Morbihan et d'émulation de la Vendée, etc. In-8°, 210 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

PAROISSE (LA) DE SÉVÉRAC AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, d'après les registres des anciens recteurs ; par Hippolyte Le Gouvello, In-12. 70 p. Redon, imp. P. Chauvin.

SAINTE ANNE ET LA BRETAGNE. Souvenir de la Consécration de la Basilique. 8 août 1877. Poème, par l'abbé Max. Nicol, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne. In-8°, 8 p. Vannes, imp. Lamarzelle.

SOIRÉES (LES) DU CHATEAU DE KERILIS ; par J^s de l'Aunay Overney. In-18, 396 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud ; Paris, Bray et Retaux, éditeurs..... 3 fr. 50

OLIVIER MAILLARD

La *Société des Bibliophiles bretons*, récemment fondée à Nantes et qui compte déjà dans toute la Bretagne une centaine de membres, vient d'inaugurer ses publications par un beau volume intitulé *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales — Sermons et poésies* — (tiré in-8°, et pour les membres de la Société, gr. papier in-4°). — Ces poésies et ces sermons, fort célèbres dans la littérature du XVe siècle, dont l'un d'eux (le sermon des *hem hem hem*) est considéré comme un monument exceptionnel, ces pièces, extrêmement curieuses, n'existant qu'en exemplaires uniques, étaient absolument introuvables. M. A. de la Borderie, qui les édite aujourd'hui pour les Bibliophiles bretons, y a joint des notes explicatives, une bibliographie fort étendue (plus de 40 pages) des œuvres de Maillard (françaises et latines) et une notice développée sur l'un des plus curieux recueils de sermons latins de cet auteur, le *Carême* prêché par lui à Nantes, dont aucun auteur n'avait parlé, où l'on trouve des traits de grande éloquence et beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs.

M. de la Borderie a mis en tête du volume une introduction que nous croyons devoir reproduire et qui fera connaître à nos lecteurs Olivier Maillard et ses ouvrages.

Olivier Maillard, aujourd'hui fort oublié, surtout peut-être en Bretagne, est une des figures les plus remarquables et les plus originales que notre province ait produites au XVe siècle.

Né vers 1430, très-probablement dans le pays de Nantes, il entra jeune dans l'Ordre de saint François, fit à l'université de Paris de fortes études théologiques, et après y avoir conquis le grade de docteur, il commença le cours de ses prédications vers 1460. Depuis lors jusqu'à sa mort, advenue le 13 juin 1502, il ne passa pas, pour ainsi dire, un jour sans prêcher. Il évangélisa tour à tour toutes les provinces de France, les Flandres, une partie de l'Allemagne et de l'Espagne, au milieu des multitudes attirées par la puissance de sa parole, entraînées par l'ardeur de son zèle, convaincues par sa charité et sa vertu.

Il remplit les plus hautes fonctions de son Ordre : cinq fois provincial, trois fois vicaire général en deçà des monts, charge dont la juridiction s'étendait sur tous les couvents des Cordeliers de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne. Il reçut du Pape les missions les plus importantes, il entra avec autorité dans le conseil des rois. Mais il n'acheta cette influence par aucune concession de doctrine ou de conduite. Sa vie fut un combat incessant, ardent, acharné contre les vices de son temps, contre les mauvaises mœurs de toutes les classes, des plus basses aux plus hautes. Il n'épargnait point, quoi qu'on ait dit, les humbles, les laboureurs et les ouvriers; mais il frappait de préférence sur les rangs plus élevés, dont la responsabilité est plus grande, les devoirs plus étroits, les scandales plus connus et plus funestes. Usuriers, marchands, bourgeois, avocats et gens de justice, conseillers au Parlement et officiers des finances, clercs et prélats, nobles et gens d'armes, seigneurs et dames de la cour, tout passe sous sa verge, sans en excepter les rois, dont les exactions fiscales l'indignent.

Menacé par Louis XI d'être jeté à l'eau, il répond par un sarcasme. Sous Charles VIII, en dépit du Parlement, il est tout près d'obtenir le rappel de la Pragmatique-Sanction, et malgré le Conseil

du roi, il impose à ce prince, par raison de conscience, la restitution du Roussillon, province, aux yeux du moine, mal acquise sur l'Aragon par la fourberie de Louis XI. Charles VIII mort, il prêche dans Paris, avec une force indomptable, contre l'annulation du mariage de Jeanne de France, demandée par le mari de cette princesse, le roi Louis XII. Cette audace le jette en exil, il passe en Flandre, mais cette disgrâce ne fait pas baisser d'une ligne la liberté de sa parole; on le peut voir par l'apostrophe qu'il lança, en 1500, dans la cathédrale de Bruges, à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, duc de Brabant, fils de l'empereur d'Allemagne[1].

Ses contemporains d'ailleurs le proclament: quand il s'agissait de combattre les vices, Maillard ne redoutait personne, il reprenait, attaquait intrépidement qui que ce fût. Il n'en avait pas moins près des rois, des princes, des prélats, des religieux, des prêtres, des gens de toutes classes, plus de crédit qu'un autre prédicateur, parce qu'il n'était pas de ceux qui ne font pas ce qu'ils disent. Il prêchait de parole et d'exemple; tous vénéraient en lui un fervent, un austère, un incorruptible héraut de la parole divine, n'ayant d'autre passion que la vérité[2].

En un mot, c'était un apôtre. On lui croyait le don de prophétie; après sa mort il fit des miracles, on bâtit en son honneur une chapelle, son Ordre lui décerna le titre de Bienheureux. Mais son rôle avait été trop ardent, trop militant, pour qu'il n'y eût pas quelque part des influences opposées à sa canonisation. Bientôt on n'en parla plus.

[1] Cette apostrophe se trouve dans l'une des pièces qui viennent d'être publiées par la *Société des Bibliophiles bretons*, p. 12 et 15 du volume.

[2] « Habuit is pre ceteris nostri evi predicantibus faustam gratiam apud reges et principes, prelatos, religiosos atque sacerdotes, utriusque etiam sexus personas.... Cum intrepide vitia mundalia increpitaret, que ore fabatur opere quoque adimplere videbatur. Idcirco nullum extimescebat, sed acriter, fortiter, cunctos arguebat, obsecrabat, increpabat, in omni patientia et doctrina. » (*Sermones Maillardi*, édit. de Jean de Vingle, 1498, préface.) — « Novimus enim omnes quam fervens, quam severus, quam incorruptus divini verbi predicator fuerit: qui, unius veritatis amicus, nullique parcens, angustam illam, que ad beatitudinem ducat, viam et verbo docuit et exemplo. Non enim erat ex illorum numero qui dicunt et non faciunt.... » (*Sermones de Sanctis*, édit. de 1507, préface.)

Il a laissé derrière lui, comme monument de ses travaux évangéliques, plus de cinq cents sermons, mal reproduits, il est vrai, par des analyses latines (lui, orateur populaire, il les avait prêchés en français), mais où, sous ce mauvais latin, on trouve beaucoup de science — non-seulement de théologie et de scolastique, de droit civil et de droit canon, mais aussi de science du cœur humain, — beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs, souvent beaucoup de feu, de verve, d'imagination, parfois une haute éloquence, mêlée ou avoisinée de trivialités, de traits plaisants ou de subtilités dialectiques, qui donnent au style une couleur, une originalité particulière.

Ces sermons se réimprimèrent souvent jusque vers 1530; ils se soutinrent même au delà pendant près de quarante ans: le pamphlétaire protestant, Henri Estienne, les citait encore avec honneur en 1566.

Le XVIIe siècle les ignora.

Le XVIIIe, sans les connaître, s'en moqua. Voltaire traita Maillard et autres sermonnaires du XVe siècle d'arlequins en soutane ou en froc. Les abbés Goujet et d'Artigny (jansénistes) ne virent dans leurs sermons que des « farces spirituelles. »

De nos jours, sans les avoir assez étudiés, sans avoir déterminé leur caractère, leur valeur, on a cependant commencé de leur rendre un peu plus justice.

Mais nous n'insistons pas sur ce point. Nous pourrons y revenir dans une autre circonstance. Ici, nous ne voulons nous occuper que des œuvres françaises de Maillard.

Car il a aussi laissé des œuvres françaises, — bien rares, hélas! auprès de l'énorme masse des œuvres latines, — trois ou quatre sermons, cinq ou six pièces de vers, sept ou huit petits traités de religion. C'est tout. Seulement, la qualité compense en partie la quantité.

D'abord, les cinq ou six petits volumes qui contiennent ces œuvres sont d'une insigne rareté; trois au moins n'existent que par unité. Puis, au point de vue littéraire, les opuscules de Maillard ont un mérite réel. Le style est clair, la phrase est généralement bien faite,

la composition ne manque pas d'originalité. Il y a souvent de la couleur, du mouvement, de la vie. Bref, c'est, pour son temps, un écrivain d'un mérite très-appréciable.

Or savez-vous combien la Bretagne du XVe siècle compte d'auteurs ayant écrit en français? Je n'en vois pas plus de trois ou quatre : le poète Meschinot, — l'historien Le Baud, — et Maillard. Car on ne peut guère mettre dans le XVe siècle ce naïf chroniqueur Alain Bouchart, qui publia son livre en 1514 et mourut vers 1530. En tout cas, cela en ferait quatre.

N'ayant que quatre écrivains pour un siècle, est-il permis aux Bretons d'en laisser perdre un? Non évidemment. Or Maillard est comme perdu, car le seul de ses ouvrages français un peu accessible au public lettré, l'*Histoire de la Passion de Jésus-Christ*, réimprimée par Peignot chez Crapelet en 1828, est le moins bon de ses livres; et l'éditeur, non content d'avoir mal choisi, s'est acharné à faire disparaître, par une mutilation singulière, le caractère original de cette composition [1].

Au point de vue bibliographique, littéraire, historique et breton, les œuvres françaises d'Olivier Maillard sont donc très-dignes des honneurs de la réimpression. Il y a même là, ce semble, de la part de la Bretagne, une dette à payer à l'un de ses fils qui l'ont le plus honorée dans le passé et dont elle a trop laissé le souvenir s'effacer dans l'indifférence et dans l'oubli.

La *Société des Bibliophiles bretons* l'a jugé ainsi : elle a admis notre requête en faveur de Maillard. Usant avec discrétion de son bon vouloir, nous ne présentons ici qu'un échantillon des *Œuvres françaises* du fougueux orateur — les *Sermons* et les *Poésies*, — et nous laissons de côté pour l'instant les petits traités de religion, où il y a pourtant des choses curieuses.

Maillard est avant tout prédicateur : il faut produire d'abord ses sermons, surtout ses sermons français, qui, mieux que les analyses latines, peuvent donner idée de ce qu'il était en chaire. Ceux que

[1] Voir à ce sujet, dans la publication des Bibliophiles bretons (p. 171), notre *Bibliographie maillardine*.

nous publions le montrent sous deux aspects divers. Dans le sermon de Bruges [1], — célèbre par le *hem hem hem,* dont on a fait tant de bruit, — il foudroie de son éloquence les murs de Jéricho, la ville maudite, la cité du vice et du péché ; il interpelle, il reprend avec une liberté sans pareille les grands, les riches, les puissants. Shakespeare lui eût dit : Bien rugi, lion ! — Dans les sermons de l'Ascension et de la Pentecôte, le lion s'est fait agneau. Il n'est plus devant la cité du diable, mais dans la première enceinte de celle du Seigneur. Il parle à des âmes d'élite, à des religieuses : il leur montre Jésus montant au ciel pour en faire descendre l'Esprit-Saint, qui doit conforter les cœurs, vivifier le monde ; il les exhorte à parer « l'hostel de leur conscience », pour y héberger dignement le suprême Consolateur. Le dernier sermon surtout, d'une mysticité discrète et fleurie, d'une couleur douce et riante, est un petit chef-d'œuvre : on dirait un de ces triptyques du XVe siècle, où les anges, les vertus théologales, volent du ciel à la terre et de la terre au ciel dans des nimbes d'or. — Le sermon de Poitiers, dont nous donnons des fragments qui ne sont pas sans éloquence, a le mérite d'être entièrement inédit.

Les poésies de Maillard offrent en quelque sorte la conclusion de ses sermons. La *Chanson* et la *Ballade* sont de rudes avertissements aux pécheurs, c'est le glas funèbre du jugement que le moine impitoyable sonne dans leurs oreilles. Les deux *Chants royaux* (inédits), d'un style plus alambiqué, plus entortillé, qui tient au genre, nous montrent, sous une nouvelle forme, les défauts et les qualités de Maillard.

Nous espérons du reste que la *Société des Bibliophiles bretons* voudra ultérieurement compléter la présente publication, en réimprimant un choix des petits traités religieux de notre auteur. A cette seconde partie de ses *Œuvres françaises*, nous pourrions joindre une étude complète sur sa vie et ses ouvrages. Car ici nous n'avons dit que l'indispensable. Pour rendre ces notions moins incomplètes, nous allons tout à l'heure reproduire une notice

[1] *Œuvres françaises d'Olivier Maillard* publiées par les Bibliophiles bretons, p. 6 à 24.

intéressante et peu connue du marquis du Roure. Avant de lui céder la parole, il nous reste à donner quelques renseignements nécessaires sur la présente publication.

En reproduisant les textes de Maillard, nous en avons religieusement respecté l'orthographe, sans même nous permettre de remplacer *u* et *i* consonnes par *v* et *j*. Nous n'avons pu garder la ponctuation ancienne, absolument défectueuse et qui rend souvent le sens très-obscur ; nous avons de même ajouté, pour la facilité de la lecture, des accents, des apostrophes, des alinéas. Mais, nous le répétons, le texte proprement dit est resté tel quel. Là où nous avons cru voir des fautes typographiques nécessitant quelque correction, nous avons donné en note la version originale considérée par nous comme fautive.

Nous avons mis en note les variantes, les éclaircissements utiles à l'intelligence du texte. Mais, suivant la méthode recommandée par les vrais bibliophiles, au lieu de placer les notes en bas des pages, nous les avons rejetées à la fin des *Œuvres françaises de Maillard*, avec une série de chiffres de renvoi pour chacune des pièces.

Les deux notices que nous publions après ces notes, ont été composées sur le désir exprimé par la *Société des Bibliophiles bretons*. La première est une étude sur le Carême prêché à Nantes par Maillard, qui se compose de 57 sermons latins. La seconde est la bibliographie de toutes les œuvres de notre auteur.

L'étude sur le Carême de Nantes permettra d'apprécier, avec justesse et en connaissance de cause, la manière du vieux prêcheur breton, par l'analyse d'une de ses œuvres capitales, qui a avec la Bretagne un rapport direct.

Quant à notre *Bibliographie maillardine*, nous sommes loin de la croire complète, nous avons essayé de la faire plus méthodique, moins défectueuse que les notices analogues déjà existantes ; nous espérons qu'on voudra bien au moins y reconnaître le résultat de recherches très-consciencieuses.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Vitré, 5 août 1877.

UN VENDÉEN

DOCUMENTS HISTORIQUES*

« L'on attribue des torts à Stofflet de ne pas avoir accepté la pacification, lorsque les deux armées de Charette et Sapinaud la firent. Cela peut être; mais, s'il la refusa, ce ne fut que d'après les dispositions de son armée, qui y était absolument opposée, à l'exception de quelques officiers qui nous abandonnèrent. Guibert en fut un, ainsi que les nommés Trottouin, major-général, Renou, chef de la division des Aubiers, et plusieurs autres. Ce fut M. Soyer aîné qui remplaça le major-général, et feu père Barré, le secrétaire général. Si le général s'est trompé en refusant la pacification, ce n'a été que son attachement à la cause des Bourbons qui l'y a porté; il croyait bien sincèrement que leurs intérêts y étaient compromis.

» Au sortir du château de la Jaunais, lieu des conférences, nous rentrâmes à Maulévrier, et les autres officiers chacun à son poste. Les ordres furent donnés pour se préparer aux hostilités. La première colonne qui vint sur nous déboucha par Chalonnes. Le général et quelques officiers se réunirent aux divisions de Chemillé et Beaupreau, qui battirent complétement les républicains. Chacun rentra encore dans ses cantonnements.

» Pendant ce temps, la République dressait son plan d'attaque

* Voir la livraison d'août, pp. 107-116.

contre nous et des armées nombreuses arrivèrent sur tous les points dans le pays. Nous fûmes obligés de céder à ces forces majeures. Comme elles entrèrent avec l'intention de pacifier le pays, elles ne se portèrent à aucun excès, de manière que tous les habitants restèrent tranquilles chez eux. Il n'y eut que les officiers et les chasseurs qui se réunirent au général.

» Toutes les armées républicaines firent leur jonction à Cholet. Le général Canclaux commandait en chef; neuf représentants du peuple étaient à la suite ; ils envoyèrent des émissaires à Stofflet, qui se trouvait aux Aubiers, pour lui offrir la paix. Un armistice fut conclu. Le lieu de l'entrevue fut fixé au Chapitre, près Mortagne, et au milieu d'un camp républicain. M. Stofflet fit prévenir M. l'abbé Bernier et tous les officiers de l'armée, qui étaient rentrés dans leurs cantons, de se réunir aux Aubiers. Notre réunion était d'environ 200 hommes. Nous partîmes des Aubiers pour le rendez-vous; nous passâmes au milieu d'une colonne républicaine commandée par le général Legros et devant le camp qui était établi au Château-Gaillard, près Châtillon ; enfin, nous arrivâmes au lieu désigné, où les représentants du peuple nous attendaient. Le conseil entra dans la maison et notre troupe resta au milieu du camp républicain. Les propositions furent les mêmes que celles de Nantes. Il fallait reconnaître la République. Cependant quelques-uns disaient au général que ce n'était que pour la forme. Mais Stofflet, qui était inébranlable dans ses principes, ne se laissa point persuader par de belles promesses, ni intimider par la position fâcheuse où nous nous trouvions, et dit franchement qu'il ne trahirait jamais la cause qu'il avait embrassée. « Général, ce que vous faites là est digne d'un brave ! » s'écria Canclaux. Il y eut encore deux officiers généraux qui abandonnèrent lâchement M. Stofflet. Le conseil se sépara vers minuit et l'armistice se terminait à midi. Nous profitâmes de ce peu de temps pour nous soustraire aux républicains. L'abbé Bernier retourna dans les environs du Lavouër, les autres officiers dans leurs cantons, et plusieurs de nous suivîmes le général, qui se retira dans la forêt de Maulévrier, où nous avions déposé toutes les provisions de l'armée.

» Quelques jours après, l'abbé Bernier écrivit au général de se réunir à lui, qu'il avait entamé de nouvelles entrevues avec le général Humbert, délégué des représentants. Stofflet s'y rendit et me laissa le commandement des volontaires qui restaient dans la forêt, en me donnant l'ordre de n'en point sortir jusqu'à nouvel avis et d'empêcher les incursions qui pourraient déceler notre retraite.

» Peu de jours après le départ du général, onze mille hommes vinrent à quatre heures du matin. Nous ne pûmes rien sauver de ce qu'il y avait : chevaux, bœufs, blés, vins, munitions, tout fut pris par eux ; ils campèrent là plusieurs jours, trouvèrent deux pièces de canon que nous y avions enterrées ; toutes nos ressources furent détruites, même plusieurs Vendéens furent faits prisonniers et envoyés à Saumur. J'informai le général de cet événement ; il venait de conclure un armistice avec Humbert et d'arrêter l'entrevue pour la pacification. Comme les représentants se faisaient escorter par leurs armées, le général, qui était payé pour se méfier d'eux, ordonna un rassemblement général. Tous les habitants se rendirent au château de Monmoutiers et formèrent une armée de huit mille hommes. L'armée républicaine était à Saint-Florent ; la pacification se conclut entre les deux partis le 2 mai 1795. »

Cette pacification ne fut, en réalité, qu'une trève incertaine ; la République ne tint aucune de ses promesses, ne réalisa aucun des articles du traité ; elle ne paya ni les indemnités dues pour les ruines et les incendies, ni le montant des bons émis par Stofflet, et qui s'élevaient, suivant Coulon, à deux millions deux cent quarante-trois mille francs ; elle maintint ses troupes à l'intérieur des terres et n'évacua même pas le poste de Maulévrier, où le chef vendéen avait fixé sa résidence. Pour ne pas subir un contact perpétuel avec les bleus, il se retira tantôt à la Morosière, tantôt au château du Lavouër, où se réunissait une petite société d'officiers, de gentilshommes et de nobles dames, échappés au couteau de la guillotine ou aux angoisses de l'émigration.

L'un des incidents principaux de cette trève fut la réconciliation de Charette et du chef de l'armée d'Anjou : « Vers la fin de mai,

nous disent les *Notes* de Coulon, MM. de Charette et Sapinaud se rapprochèrent de M. Stofflet ; le lieu de l'entrevue fut à Beaurepaire, quartier général de M. Sapinaud. Les trois généraux se réconcilièrent, et tous les officiers imitèrent leur exemple et semblèrent avoir oublié toutes leurs inimitiés pour s'intéresser d'un commun accord à solliciter du gouvernement l'exécution de leurs traités. MM. de Scépeaux, de Béjarry et Gabard furent désignés et nantis de pleins pouvoirs près le comité de Salut public, qui les reçut fort bien (ils eurent même les honneurs de ses séances) ; on leur promit beaucoup, mais l'on ne tint rien.

» Le général Charette se fâcha de la lenteur des républicains à l'exécution de leurs traités ; il se concerta avec le général Sapinaud, et ils recommencèrent les hostilités. Ils écrivirent au général Stofflet de se réunir à eux; il leur témoigna son mécontentement de ce qu'ils avaient commencé avant son adhésion, leur exposa qu'aucunes précautions n'avaient été prises, que l'on ne pouvait pas faire la guerre sans argent ni munitions dans un pays couvert de nombreuses troupes et à l'instant de la récolte. Il faut noter ici que la disette était à son comble et que l'on attendait la récolte avec impatience. Les habitants, qui s'étaient familiarisés avec les républicains et avaient goûté les douceurs de la paix, n'étaient nullement disposés à la guerre.

» Le général Hoche, qui commandait alors dans le pays, demanda une entrevue au général Stofflet. Elle eut lieu au bourg du May. Je ne sais pas tout ce qui se passa dans les conversations secrètes, mais le général Hoche fit tout ce qu'il put pour décider M. Stofflet à abandonner le pays, lui assurant des passeports et de l'argent pour se retirer où bon lui semblerait. Stofflet refusa généreusement toute proposition et dit à Hoche que jamais il ne sortirait du pays, qu'il tenait au traité fait et que, si la République n'y voulait pas tenir, il agirait autrement. Je puis affirmer que la force avec laquelle Stofflet s'expliqua étonna Hoche, qui croyait n'avoir affaire qu'à un malheureux garde. Les conférences furent très-longues avec M. Bernier, mais je ne sais pas ce qui y fut dit.

» L'affaire de Quiberon eut lieu. Beaucoup d'émigrés vinrent se réfugier au quartier général. Comme le local n'était pas grand et que Stofflet ne pouvait, dans sa position, les recevoir publiquement, il les envoya sur différents points, où il leur faisait fournir ce qui leur était nécessaire. Il fut souvent invité à recommencer les hostilités, mais, ne trouvant pas le moment favorable aux intérêts du roi, il ne voulut point s'y décider. »

Il ne fallut rien moins qu'un ordre royal pour vaincre la résistance éclairée de Stofflet, dont le cœur généreux répugnait à entraîner de braves gens dans une lutte désormais sans espérance; sujet fidèle, il obéit avec tristesse, mais la prévision d'une issue fatale n'enleva rien à l'énergie de sa volonté, à l'ardeur désintéressée de son dévouement.

« Le chevalier de Colbert, rapporte Coulon, fut chargé, de la part des princes, d'une mission particulière auprès de Stofflet; il lui apporta la croix de Saint-Louis avec le brevet de lieutenant-général. M. le marquis de Rivière, aide de camp de Monsieur, M. le comte de Châtillon et plusieurs officiers supérieurs de Bretagne se réunirent pour décider Stofflet à rompre avec les républicains. Il connaissait parfaitement le danger où il se plongeait, mais il laissa son opinion particulière de côté pour s'attacher à celle de ceux qui lui disaient que le plus grand intérêt de la monarchie l'exigeait. L'abbé Bernier était de cet avis; il s'occupa de faire des proclamations, qui furent imprimées au Lavouër, et tous ces messieurs en emportèrent pour les différents pays qu'ils commandaient.

» Le 26 janvier 1796, la guerre fut reprise contre la République. Il y avait, à cette époque, peu de troupes dans l'Anjou; mais de l'instant où le gouvernement s'aperçut que l'on se disposait à recommencer les hostilités, on en fit considérablement descendre et nos projets furent déjoués, malgré toutes les bonnes intentions des officiers.

» Les ordres furent donnés aux chefs de divisions de faire leurs rassemblements; celui du général était dans les landes des Mauges

ou des Cabournes. Le ciel se déclara contre nous. De grandes pluies eurent lieu; les eaux dérivèrent de toutes parts ; les convocations furent sans effet. Il ne se trouva au lieu du rendez-vous que les chasseurs et ce que nous étions d'officiers au quartier général.

» Le cantonnement de Chemillé était peu nombreux et nous nous décidâmes à l'attaquer, dans la nuit du 28. La grandeur et le nombre des feux que nous aperçûmes nous firent connaître que les bleus devaient être nombreux, et, sur les renseignements que nous prîmes, nous eûmes preuves acquises qu'il leur était venu d'Angers un renfort de six mille hommes. Nous nous retirâmes sans bruit et revînmes prendre un peu de repos à la Morosière; notre troupe campait à Neuvi. Les républicains marchèrent dès le matin sur nous avec une telle précipitation que nous nous trouvâmes pris entre deux colonnes au bourg de Neuvi. Heureusement qu'il n'y avait encore que leur avant-garde d'arrivée du côté du Lavouër, sans quoi nous étions bloqués sans retraite dans les plus mauvais chemins du pays. Nous gagnâmes les hauteurs du Cerisier et, par la bonne contenance que nous fîmes, nous ralentîmes la marche des bleus ; la nuit et les grandes eaux les empêchèrent de nous poursuivre plus loin. Nous nous retirâmes en très bon ordre à Saint-Quentin, où l'on tint conseil sur ce que nous avions à faire; il fut reconnu que nous ne pouvions tenir et décidé que le licenciement aurait lieu, et que l'on attendrait un moment plus favorable pour se rassembler.

» Les habitants avaient goûté les douceurs de la paix et repris le cours ordinaire de leurs affaires; la mauvaise saison, le grand nombre de troupes qui arrivaient dans le pays, les proclamations de Hoche, qui disaient positivement que l'on n'en voulait qu'aux chefs, que la religion et ses ministres seraient respectés, tous ces motifs paralysèrent le parti royaliste.

» Nous prîmes là chacun de notre côté. Je suivis le général avec plusieurs de nos amis. M. Nicolas, chef de la division de Cholet, avait précédemment reçu l'ordre de faire son rassemblement aux Baudières, et nous dirigeâmes nos pas vers ce lieu. Arrivés à la pointe du jour sur la chaussée de l'étang de Péronne, on cria sur nous : « Qui

vive ? » Persuadés que c'était le rassemblement de Nicolas, nous répondîmes : Général Stofflet ! On nous accueillit par des coups de fusil. C'était Caffin qui était venu camper là avec trois mille hommes. Stofflet, qui connaissait parfaitement les chemins, nous fit tourner l'étang, passer à travers les landes du Breuil, et ensuite gagner les bois d'Anjou, où nous nous reposâmes deux jours. Nous fûmes informés que M. de Beaurepaire avait un rassemblement dans les environs des Aubiers; nous le rejoignîmes et marchâmes ensuite sur Bressuire, où la garnison était moins forte qu'ailleurs (les forces majeures se tenaient dans l'intérieur du pays). Nous les attaquâmes à la porte Laborte avec tant de courage qu'ils ne purent tenir dans leurs retranchements; nous entrâmes tous pêle-mêle dans la ville; il en périt un grand nombre; ceux qui se sauvèrent se réfugièrent dans le vieux château. Nous prîmes dans cette affaire beaucoup de cartouches. Nous fûmes instruits qu'un convoi était parti de Châtillon pour Bressuire, nous prîmes la résolution de l'enlever; nous laissâmes une garde pour contenir le château, et, suivant la route de Châtillon, nous nous postâmes de manière à prendre les bleus entre deux feux. Il y avait à ce convoi quarante hommes d'escorte qui se défendirent, espérant que ceux du château viendraient à leur secours; ils furent tous tués ou prisonniers. Nous envoyâmes des prisonniers porter des proclamations à différents cantons, en leur assurant que ceux qui se réuniraient aux armées du roi conserveraient leurs grades, et ceux qui ne voudraient pas servir retourneraient dans leurs foyers. Tout fut sans succès. Nous fîmes brûler à la vue des républicains ce que nous ne pûmes emmener. Nous vînmes coucher à Voultegon par le temps le plus affreux. Les colonnes furent instruites de nos marches et nous fûmes encore une fois obligés de chercher notre salut dans la retraite; les habitants se retiraient dans leurs foyers. Le général, quatre autres officiers et moi, nous vînmes nous réfugier dans la forêt de Maulévrier, où un nommé Papin, des Baudières, nous fit faire une loge et nous fournit ce qui était nécessaire à notre subsistance. Nous ne sortions point de la forêt; la neige qui couvrait la terre aurait décelé notre

retraite. Ce fut pendant notre séjour dans la forêt que le brave Nicolas, chef de la division de Cholet, fut attaqué à la Brarderie et y périt victime de son courage, avec les braves Charieu jeune et Renou; Fontaine, de Maulévrier, et le jeune Nicolas y furent faits prisonniers : le premier fut fusillé à Cholet et le second envoyé prisonnier d'État à Limoges.

» Notre séjour dans la forêt fut d'environ quinze jours. Ce fut là que le général reçut de l'abbé Bernier l'invitation de se rendre à la Saugrenière, en la paroisse de la Poitevinière, afin de se concerter avec des envoyés de toutes les armées de l'Ouest, pour prendre de nouveaux moyens d'offensive. Le général connaissait parfaitement l'opinion publique et savait par expérience que les habitants ne prendraient jamais les armes, dès l'instant où leurs intérêts ne seraient pas compromis; il en était tellement persuadé, qu'il me disait le long du chemin que nous marchions vers l'échafaud. Enfin, après avoir couru les plus grands dangers, nous arrivâmes à cette métairie de la Saugrenière, le 15 février 1796 [1], à six heures du matin, où nous passâmes la journée; le soir, l'abbé Bernier et grand nombre d'officiers s'y rassemblèrent.

Le conseil se forma et tint sa séance jusqu'à deux heures du matin. Il fut décidé qu'un agent général de toutes les armées de l'intérieur serait nommé, que des instructions lui seraient données pour faire valoir leurs intérêts près de Sa Majesté et des puissances belligérantes. Ce fut M. le comte de Colbert de Maulévrier qui fut choisi pour remplir ces honorables fonctions. Le conseil renvoya sa séance au soir suivant. La Providence en décida autrement.

» Sur les quatre heures du matin, une colonne partie de Chemillé contourna la métairie de la Saugrenière où le général, avec le

[1] Ici le souvenir de Coulon est infidèle. Les documents officiels fixent la date de la prise de Stofflet dans la nuit du 23 au 24 février.— Une autre hésitation de mémoire se remarque au début de ce récit. Coulon indique la première attaque contre Cholet au *mercredi 14 mars;* or le 14 mars 1793 était un *jeudi*. Mais il importait de respecter le texte, parce qu'un curieux débat subsiste, entre quelques érudits, sur la date précise du début de l'insurrection, et que cette variante pourra intéresser la discussion.

baron de Lichstenheim, un de ses aides de camp, M. Eroudelle, envoyé de Bretagne, et moi, nous étions restés avec deux domestiques et un courrier. Les républicains, dans tout le temps de la guerre, n'avaient jamais passé à cette ferme; son éloignement de toutes les routes, même vicinales, nous inspira trop de confiance. Nous étions même éloignés de penser au danger, lorsque l'on tira autour de la maison des coups de fusil, qui nous réveillèrent. Moi, je ne m'occupai que des papiers, qui étaient restés sur la table; et lorsque je les eus entre les mains je cherchai mes compagnons d'infortune, mais infructueusement. Je crus qu'ils étaient sauvés et ne pensai qu'à me soustraire un instant pour avoir le temps de déchirer ces papiers. J'entendis défoncer toutes les portes à la fois, et les cris répétés de « Vive la République! » me firent présumer que le général était pris. Le brave Stofflet se défendit avec les mains, autant que possible; il était déjà parvenu à se débarrasser d'une assez grande quantité de soldats, lorsqu'il fut atteint de plusieurs coups de baïonnette et d'un coup de sabre qui lui abattit le front sur les yeux. On le pilla, on lui ôta ses habillements, et on le vêtit d'une mauvaise rouppe; on le laissa nu-pieds jusqu'à Chemillé, et ensuite on le conduisit dans cet état à Angers devant un tribunal criminel, où il fut condamné à être fusillé, ainsi que ceux qui furent pris avec lui. Malgré le mauvais état de sa santé, il a conservé jusqu'à la fin le caractère d'un chef vendéen; il n'a nullement voulu répondre aux demandes indiscrètes qui lui furent faites. Sur le terrain et près d'être fusillé, on a voulu lui bander la vue; il dit d'un ton ferme et absolu à ses bourreaux qu'un général vendéen n'avait pas peur des balles. Il est mort en criant : « Vive la Religion et vive le Roi! » Je tiens cela d'un témoin oculaire digne de foi.

» Stofflet a eu dans sa vie privée des faiblesses ; mais dans tout ce qui concerne sa carrière militaire, il a toujours montré beaucoup de fermeté et de courage. Son attachement et son dévouement à la cause des Bourbons ont été invariables. Le roi, en le perdant, a perdu un zélé défenseur de sa cause. »

Ainsi se terminent les *Notes* de Coulon; cette péripétie du drame

vendéen méritait d'être citée en entier, car on y recueille des renseignements précieux sur une époque de la guerre trop négligée ou trop méconnue des historiens.

II

La qualité dominante du caractère de Coulon est la modestie : n'est elle pas la plus touchante parure de la bravoure ? A peine a-t-il osé, dans son récit, faire quelques allusions à ses actes personnels; et pourtant aucun soldat ne s'est associé, en un dévouement plus intime et plus fidèle, à l'âme même de la Vendée. Il suffit de citer la glorieuse énumération de ses services.

Chargé des fonctions de capitaine de paroisse, aux débuts de l'insurrection, il eut la jambe traversée d'une balle, en avril 1793, et, au mois d'août suivant, une partie de la mâchoire inférieure emportée par un biscaïen et quatre doigts de la main gauche brisés. Au retour de l'expédition d'Outre-Loire, La Rochejaquelein et Stofflet admirent le vaillant mutilé dans l'état-major de la nouvelle Vendée. Ses conseils lui valurent une si haute considération et une si honorable confiance, que Stofflet le nomma payeur général de l'armée, lorsqu'il régularisa l'organisation de ses troupes et du *pays conquis*. Coulon remplit cette tâche importante jusqu'à la paix de la Jaunais.

« A cette époque, dit-il lui-même dans une lettre que nous avons sous les yeux, le général Stofflet m'engagea de rester auprès de lui, en qualité de secrétaire intime. Alors mon sort fut entièrement lié au sien. Je ne le quittai plus que lorsqu'il fut pris par les républicains et que, par une faveur spéciale du ciel, je fus conservé. Je subis la persécution jusqu'à l'époque où le général d'Autichamp nous fit rentrer dans nos foyers ; mais, loin d'y être tranquille, j'y fus continuellement tourmenté ; mon attachement à la cause de l'autel et du trône et les différents grades que j'avais occupés dans l'armée me firent de nouveau proscrire après le 18 fructidor. Je ne trouvai alors de sûreté que dans la solitude, jusqu'au moment où

le général d'Autichamp me donna l'ordre de faire de nouveaux rassemblements en 1799, ce que j'exécutai ; je me réunis à M. de Grignon, et nous fîmes notre jonction avec le général, malgré les obstacles des républicains, et nous continuâmes la campagne. L'arrivée de Bonaparte pacifia notre pays. En 1815, j'ai encore fait tout ce qui a dépendu de moi pour la réussite de l'auguste cause des Bourbons. Par la bonté du roi, j'ai obtenu une pension de neuf cents francs, avec le brevet honorifique de chef de bataillon, et j'ai été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis[1]. »

Les révolutionnaires ne furent pas les seuls persécuteurs de Coulon ; il trouva des ennemis même dans son parti. Quelques royalistes influents, qui exploitaient la gloire de la Vendée pour la satisfaction d'un orgueil particulier, trouvaient dans ce survivant de la mémorable lutte des géants un témoin importun des services de Stofflet. On commençait à écrire des *Mémoires* et des récits empreints du ressentiment que les brusqueries, les dures sévérités de ce chef avaient laissé dans les cœurs étroits. L'autorité de Coulon

[1] En 1816, Coulon fit partie, avec MM. Soyer aîné, ancien major-général (~~évêque de Lupon~~), Cady, Martin-Bodinière, Lhuillier, Tristan Martin, du Doré, de la Vincendière, Oger de l'Isle, de Romain, le marquis de la Bretesche, François Soyer, de Caqueray, de Jourdan, de la Sorinière et Auguste de la Béraudière, d'une commission chargée d'établir les états de services et d'apprécier les réclamations des survivants de la Vendée, afin d'en soumettre la liste au roi. Cette fonction prouve quelle estime s'était acquise l'ancien payeur général de l'armée d'Anjou.

Coulon avait, du reste, dans sa nombreuse famille, qui tout entière avait pris les armes pour la religion et pour le roi, de beaux exemples de dévouement et en particulier ceux de sa mère et de son père. Il le dit lui-même, dans une lettre adressée à S. A. R. le duc d'Angoulême : « Forcé (après la mort de Stofflet) de rentrer sous les lois de la République, je me retirai à Maulévrier, lieu de ma résidence avant la guerre. Ma mère était tombée sous le feu révolutionnaire ; mon père, à qui l'âge n'avait permis de remplir pendant la guerre que les fonctions de commissaire civil, fut persécuté jusque devant les tribunaux. Les vexations que j'éprouvais de la part des républicains me forcèrent à me reléguer dans une campagne isolée, où je restai jusqu'en 1799, époque où le parti royaliste se réveilla. Alors je rentrai sous les ordres de M. le général d'Autichamp qui, reconnaissant que mon zèle pour nos princes ne s'était point refroidi, me confia le commandement en second de la division de Cholet ; et mon père, malgré ses infirmités, fut encore traîné en prison comme otage. Une nouvelle paix s'étant faite, je retournai dans ma retraite. »

gênait peut-être cette intrigue, dont l'histoire a malheureusement gardé jusqu'ici les traces ; on tenta de l'écarter, et il ne fallut rien moins que l'intervention directe du duc d'Angoulême pour conserver au soldat de Stofflet la perception de Chemillé, confiée à ses soins en récompense du sang versé au service de la monarchie. Coulon mourut dans cette charge, en 1823, regretté comme un brave et honoré comme un patriarche.

Il n'était pas du reste le seul Vendéen qui s'indignât contre les faux récits, mais aucun n'avait peut-être une autorité égale à la sienne pour protester contre l'erreur. Mgr Soyer, évêque de Luçon, ancien major général, — était de cet avis ; il écrivit le 13 septembre 1817 à son émule de bravoure, qui l'avait complimenté sur son élévation au siége épiscopal :

« Monsieur,

» J'ai bien regretté de n'être pas chez mon frère, lorsque vous avez pris la peine d'y venir pour m'offrir vos obligeantes félicitations. La première fois que j'irai à Chemillé, qui va être sur mon chemin pour me rendre à Luçon, j'aurai l'honneur de vous voir et de vous offrir mes remerciements bien sincères. Agréez-les d'avance, Monsieur, en attendant le plaisir que j'aurai à vous les faire de vive voix.

» Mon frère François vous remettra quelques questions sur le brave général Stofflet : il faut blanchir sa mémoire.

» Je vous prie de répondre à ces questions ; on y mettra le style, ne vous occupez que du fond : c'est pour un dictionnaire biographique qui s'imprime.

» Recevez l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

» SOYER. »

Quelques jours après, Coulon envoyait ses réponses aux questions du prélat ; il ajoutait, dans une lettre particulière : « Je me félicite d'avance de l'agréable visite que vous m'annoncez, et je vous prie de la réaliser le plus tôt possible. L'ami François m'a remis votre

note ; je joins à la présente le résumé que j'ai fait. Veuillez avoir la complaisance de suppléer à tout ce qui y manque pour laisser à la postérité une autre idée que celle que l'on a voulu donner d'un homme qui s'est sacrifié pour la glorieuse cause de son Dieu et de son Roi. »

Questions sur le général Stofflet.

I. — *Qu'était le général dans son origine?*

II. — *En quel corps avait-il servi?*

III. — *Quand a-t-il pris part à la guerre de la Vendée?*

Dès le premier rassemblement qui a eu lieu le 13 mars 1793; il commanda à l'affaire qui eut lieu le 14, où l'on prit Cholet; ensuite, il continua de commander avec Cathelineau ; quelques jours après, l'on se rendit à Chemillé, où l'on commença à organiser l'armée ; c'est là qu'il fit reconnaître M. de Dommaigné pour commandant de la cavalerie, et Forestier, major.

Stofflet et Cathelineau étaient tellement unis, que nous ne connaissions pas lequel était le chef. Ensuite, se réunirent à eux M. d'Elbée, M. de Bonchamps et d'autres qui furent reconnus pour chefs, mais le général Stofflet n'en conserva pas moins sa considération dans l'armée; il y remplissait alors les fonctions de major général.

IV. — *Quel grade a-t-il eu?*

On ne reconnaissait point d'autre grade alors que celui de commandant.

V. — *Quels étaient ses talents, son courage, sa fidélité, son dévouement à la cause du Roi?*

Ses talents étaient uniques pour cette guerre ; il faisait agir avec douceur, avec amitié nos paysans et à l'occasion il était dur, sévère, de manière à les encourager à la victoire et à les contenir dans les défaites. Son courage était extrême. Dans la victoire il savait se posséder, et dans l'adversité il conservait le sang-froid des braves et faisait espérer à ses soldats que dans la revanche l'on serait plus

heureux. Personne n'a été plus fidèle que lui. C'est cette fidélité qui lui fit refuser la paix avec la République, lorsque le général Charette la conclut ; car il ne voulait pas qu'il fût dit que Stofflet avait trahi la cause de son Roi. La République envoya ses troupes contre lui. Alors tout le pays était conquis ; nous n'étions que très-peu de soldats ; il nous assembla et nous dit que si nous étions décidés à mourir plutôt que de nous soumettre aux ennemis de notre Roi, il partagerait notre sort. On lui représenta qu'il était inutile de se faire sacrifier inutilement, qu'il fallait se conserver pour une meilleure occasion. Alors ce conseil l'emporta et il fit la paix, le 2 mai 1795. Il conserva toujours, pendant ce traité, son même amour, son même dévouement et le désir de le prouver à la première occasion.

VI. — *S'est-il réjoui de la mort de M. de la Rochejaquelein?*

Je puis assurer qu'il est peut-être celui de la Vendée qui l'a le plus regretté ; j'en ai été souvent le témoin. Dans le particulier, il m'a souvent répété avoir perdu le meilleur de ses amis. Lorsqu'il vit revenir le cheval de M. de la Rochejaquelein et qu'on lui annonça sa mort, il en fut tellement affligé, qu'il tomba, contre son ordinaire, dans une douleur qui lui fit couler des larmes (j'ai cette assertion de plus de trente de nos braves qui y étaient). Mais, s'apercevant que sa tristesse mettait le comble au deuil et à la désolation de sa petite armée, il remonta à cheval, en annonçant que M. de la Rochejaquelein n'était pas mort, qu'il n'était que blessé et qu'on le verrait bientôt reparaître ; il chercha à encourager sa troupe du mieux qu'il put par quelques discours que ses ennemis ont mal interprétés, ou plutôt malicieusement débités ; rien n'est plus faux que cette expression triviale que Mme de la Rochejaquelein a mise dans son histoire, qui lui a été dictée par La Ville-Baugé, ennemi juré du brave général Stofflet [1]. Après la mort de M. de la Rochejaquelein, Stofflet continua à faire des rassemblements, qui se gros-

[1] Mme de la Rochejaquelein faisait dire à Stofflet : « Ce n'était pas le Pérou que votre La Rochejaquelein ! » Tant de protestations se sont élevées contre cette erreur qu'elle ne se trouve plus dans les dernières éditions des Mémoires.

sirent bien vite par les incendies et les meurtres que les républicains exerçaient; il eut à lutter contre beaucoup de troupes et éprouva souvent des défaites; mais, sans se décourager, il soutint toujours la lutte et parvint à chasser entièrement les bleus de notre pays.

Vers le mois de juin (c'est à cette époque qu'il organisa l'armée et le pays), il y eut des règlements, tant pour le militaire que pour le civil; enfin, il parvint à faire de notre pays un vrai pays conquis; il y établit un papier-monnaie, d'abord adopté par les généraux Charette et Sapinaud, qui ensuite ne voulurent plus le reconnaître et le discréditèrent; mais, malgré eux, il eut cours en son armée jusqu'à la pacification.

L'on peut dire de ce fidèle sujet du Roi, qu'il était brave, qu'il aimait l'ordre et était grand partisan de l'organisation ; il était généralement aimé et craint des soldats.

VII. — *Qui l'a décidé à faire fusiller Marigny?*

M. de Charette et Sapinaud. M. de Marigny fut condamné par contumace à la peine capitale, dans un conseil de guerre général, tenu à Jallais par les officiers supérieurs des armées de Charette, Sapinaud et Stofflet. Je me rappelle que l'on dit, dans le temps, qu'il y avait dans le conseil cinq chevaliers de Saint-Louis, du nombre desquels étaient MM. de Fleuriot et de Rostaing, et dix-neuf autres officiers supérieurs des trois armées : elles se trouvaient alors réunies pour marcher sur une colonne républicaine, qui était dans les environs de Saint-Florent-le-Vieil. La désertion de M. de Marigny et de ses soldats, qu'il entraîna, fit manquer l'opération. Les armées se replièrent sur Maulévrier et sur Echaubroignes; à cet endroit, je me trouvai à la séparation de MM. de Charette et Stofflet. Le premier, en embrassant le dernier, lui dit : « Allons, mon ami, restons toujours unis; n'écoutons jamais les conseils perfides des intrigants; donnez-moi souvent de vos nouvelles. Marigny est sûrement dans votre arrondissement, faites veiller. Je vous recommande l'exécution du jugement rendu par le conseil à Jallais. » J'ai été témoin oculaire de ce fait. Dans la correspon-

dance entre les deux généraux *cela a été souvent répété*[1]. Cela est à la connaissance de plusieurs de nous. C'est encore les ennemis jurés de notre brave Stofflet qui lui ont attribué le fait, comme étant le sien, tandis qu'il n'a été que l'exécuteur.

VIII. — *Comment Stofflet a-t-il été pris? Quels étaient ses grades? Quel caractère a-t-il montré?*

Stofflet a été pris dans une métairie de la paroisse de la Poitevinière, nommée la Saugrenière, où il s'était rendu la veille, pour avoir une entrevue avec M. le curé de Saint-Laud, qui lui avait assigné cet endroit pour rendez-vous. Il montra beaucoup de courage, mais malheureusement nous ne pûmes retrouver nos armes. Il s'élança sur les soldats qui étaient à la porte, en terrassa plusieurs, mais le nombre était si grand, qu'il ne put se défendre; on lui donna plusieurs coups de baïonnette et de sabre, avant de pouvoir l'arrêter. Enfin, on le prit, on le dépouilla de ses habits, et on le vêtit de la mauvaise rouppe d'un soldat et on le conduisit dans cet état à Angers, où il fut condamné par un conseil criminel à être fusillé. Malgré les souffrances de ses blessures, il ne laissa échapper ni plainte, ni murmure; il fut interrogé publiquement sur tout ce

[1] Voir les *Mémoires* de Mme de Sapinaud sur le même sujet.

Dans *Stofflet et la Vendée* (page 293) se trouve citée une lettre importante du chef de l'armée d'Anjou disant à Charette: « Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni: Marigny seul a succombé; mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis. »

Et j'ajoutais cette remarque:

« Quel est ce témoignage et quel est cet avis dont Stofflet rappelle la responsabilité à Charette? Nous ne saurions fixer le sens précis de cette dernière partie de la phrase, c'est-à-dire déterminer sur quel fait particulier porte l'allusion. Elle peut se rapporter simplement au réquisitoire et au vote de Charette dans le conseil de guerre qui a condamné Marigny, ou viser cette correspondance mystérieuse que l'abbé Bernier mettait sous les yeux de Stofflet, en réclamant l'exécution de la sentence de mort. Ce point reste obscur. Quelques Vendéens ont pensé, en effet, que ces lettres, dont Bernier a tiré un fatal parti, étaient venues du camp de Charette, soit que ce général les ait écrites lui-même, soit qu'elles aient pour auteur un de ses officiers... »

Lorsque j'écrivais ces lignes, je ne connaissais pas encore ce document, qui m'a été gracieusement communiqué par M. le curé de Châteauneuf-sur-Sarthe, l'un des fils du brave Vendéen; le témoignage de Coulon jette une clarté nouvelle sur ce drame.

qui avait rapport à la guerre du pays. Ses réponses furent toutes négatives ; il eut la fermeté de dire aux juges que sa mort n'entraînerait point la perte du parti du Roi, qu'en mourant le Roi ne perdait qu'un soldat, et qu'il s'en trouverait bien d'autres pour commander. Il est mort avec la force de caractère d'un grand homme[1].

Au mois de novembre 1795, environ quatre mois avant sa mort, il reçut le titre de lieutenant-général et la décoration de chevalier de Saint-Louis. Sa réception eut lieu au château du Lavoüer ; c'est M. le chevalier de Colbert qui la lui apporta, et lui remit, de la part du Roi, mille guinées.

IX. — *Quels ont été ses démêlés avec Charette, sa conduite, ses procédés envers MM. de Colbert et d'Autichamp?*

Je ne puis pas donner de grands renseignements sur la première demande ; je sais seulement que leurs premières rixes furent occasionnées parce que M. de Charette voulut se faire nommer généralissime, et que M. Stofflet n'y voulut pas consentir ; ensuite, il se forma deux partis et on chercha à indisposer toute la noblesse contre le pauvre Stofflet, en l'accusant d'en être l'ennemi, ce qui est faux. Mais je lui ai entendu dire souvent qu'il aimait mieux un bon roturier se battant bien qu'un noble qui fût lâche. Le brave jouissait toujours d'une grande considération auprès de lui ; c'est ce qui lui fit choisir pour principaux officiers les Soyer, les Nicolas, les Chalon, etc., au préjudice de beaucoup de nobles qui ne l'aimaient pas.

[1] Au château du Coudray-Montbault (commune de Saint-Hilaire-du-Bois), dans un salon, sur une colonne et au milieu d'un bois-de-cerf, on conserve religieusement une épée que l'on croit avoir appartenu à Stofflet ; elle est accompagnée de ce quatrain :

A L'ÉPÉE DE STOFFLET.

Terrible en attaquant, terrible à la défense,
Dans les mains de Stofflet tel fut mon noble emploi ;
Et sans la trahison, oui ! Stofflet avec moi,
Semblable à la Pucelle, eût reconquis la France !

Il eut envers M. de Colbert tous les égards et l'honnêteté possibles. M. d'Autichamp nous revint joindre environ le mois d'août 1795. M. Stofflet se réjouit beaucoup de son arrivée. Je fus témoin de la première entrevue, qui fut on ne peut plus aimable. Le général, en l'embrassant, lui dit : « Ah ! Monsieur d'Autichamp, qu'il y a longtemps que je vous désirais auprès de moi ! que je m'estime heureux de vous posséder, et que je serai aise de recevoir vos ordres ! » M. d'Autichamp lui répondit dans les termes les plus flatteurs, et dit qu'il ne venait auprès de lui que pour recevoir les siens et servir sous ses drapeaux. Je fus extrêmement sensible à cette entrevue ; les attentions de M. Stofflet pour M. d'Autichamp furent continuelles, malgré la malveillance qui chercha à les brouiller.

On remarquera que Coulon garde le silence sur les deux premières interrogations : c'est sa coutume de ne dire que des choses qu'il connaît bien, et cette louable discrétion accroît le prix de son témoignage.

Quel usage a-t-on fait de ces renseignements ? Ont-ils trouvé place dans une notice biographique ? Nous n'en avons pas encore obtenu la preuve. En tout cas, ils n'y auraient pas gardé leur forme originale. Nous craignons que Mgr Soyer, absorbé par les soins de son ministère apostolique, n'ait plus eu le loisir de réaliser le projet de réhabilitation de son général. Aussi est-ce pour nous une véritable satisfaction de livrer ces documents à la publicité : l'impartiale histoire y trouvera son profit.

EDMOND STOFFLET.

UN LIVRE DE CONTROVERSE

CONTRE LES CALVINISTES

Le vrai titre du livre dont je vais parler, et dont je n'ai rencontré qu'une mention par trop sommaire dans la seule *Gallia christiana*, est celui-ci : *Traitté singulier pour l'esclarcissement et la résolution de quelques controverses de ce temps : spécialement touchant la predestination et l'autorité de la saincte Escriture, en réponse à la lettre du sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy, par R. P. F. Gabriel de Saincte Marie, prieur des Bénédictins Macloviens, docteur en la saincte Théologie et théologal de Saint-Malo. — A Saint-Malo, par Pierre Marcigay, imprimeur de Mgr le révérendissime évêsque de Saint-Malo, 1613* [1].

Un mot d'abord de l'imprimeur. Il y avait une imprimerie à Saint-Malo dans la seconde moitié du XVIe siècle. On cite un opuscule aujourd'hui introuvable, la *Vie de saint Malo*, par Bili, et qu'Albert le Grand, qui l'avait sous les yeux, dit avoir été imprimé à Saint-Malo en 1555, mais sans relever le nom de l'imprimeur.

Dom Plaine cite Marcigay comme établi à Saint-Malo en 1607,

[1] Ce volume appartient à la bibliothèque du Grand Séminaire de Rennes. La bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc en possède aussi un exemplaire et j'en ai trouvé un troisième dans le cabinet de M. A. Menard.

date d'une ordonnance de Mgr de Marconnay, évêque de Saint-Brieuc, imprimée chez lui. On connaissait en outre un *Propre de Saint-Malo*, un *Rituel romain* in-4°, et des *Statuts diocésains*, imprimés par ordre de Mgr Le Gouverneur.

L'ouvrage sorti de ses presses et que j'étudie à cette heure porte sa marque, que personne n'a relevée : c'est une main sortant d'un buisson d'épines et portant un bouquet de fleurs, avec la devise *Ex dolore gaudium*. Le volume, dont l'impression n'a rien de remarquable, comprend 375 pages petit in-8° carré ; en outre, les liminaires et la table.

Ce livre de pure controverse est tout à fait hors du commun et comme érudition et comme style. Pourtant, nous verrons plus tard qu'il fut écrit hâtivement, et j'ajoute, dès ici, qu'il fut écrit par un étranger. L'auteur, qui signait de son nom de religieux, *Gabriel de Sainte-Marie*, s'appelait, de son nom patronymique, Guillaume Gifford. Cette famille, venue en Angleterre à l'époque de la conquête, et française d'origine, s'il faut en croire la *Gallia christiana*, avait occupé des postes éminents dans l'Église et dans l'armée, et tenu constamment un rang notable dans l'aristocratie britannique. Guillaume Gifford naquit en Angleterre, en 1554, puis, quittant ce pays, où la persécution contre les catholiques avait, comme toutes les persécutions, un caractère de sauvage barbarie, il fut envoyé faire ses humanités à Louvain. Il étudia ensuite la théologie en Sorbonne, et s'en alla prendre le bonnet de docteur à l'université de Pont-à-Mousson, que le cardinal de Lorraine venait de fonder et de donner aux jésuites. Il passa sa thèse en 1576, et se rendit à Rome pour compléter ses études. Guillaume Alan, exilé anglais, archevêque de Malines et cardinal, avait profité de son influence, et près des Guise et près du Pape, pour fonder à Reims un collége spécialement ouvert à la jeunesse catholique anglaise, et pour ménager, à Rome même, des relations utiles à ses jeunes compatriotes, exilés comme lui. De Rome, Gifford alla à Milan, où saint Charles Borromée l'admit dans son inappréciable intimité, voulut l'avoir pour compagnon de ses visites pastorales, et le nomma théologien de l'église

cathédrale. Le pape Clément VIII lui donna une mission spéciale en Angleterre, près du roi Jacques Ier. Au retour de cette mission, il fut chargé de l'enseignement de la théologie à l'université fondée à Reims par les archevêques de la maison de Lorraine, dont les efforts pour le maintien des hautes études catholiques, en face de la controverse protestante, n'eurent aucune limite et ne seront jamais assez mis en relief. L'enseignement du théologien anglais jeta un vif éclat, et le volume que nous nous efforçons de ressusciter en cette étude justifie comme érudition, comme clarté d'exposition et de méthode, et comme élégance de style, le jugement que portèrent les contemporains, en élevant Gifford au poste éminent de recteur de l'université de Reims. Il y demeura quelques mois à peine. C'était en 1608; tout d'un coup on le vit descendre de sa chaire, renoncer aux bénéfices qu'il avait en Italie et en Belgique pour se retirer au noviciat des bénédictins anglais.

Après la violente expulsion des monastères, sous Henri VIII, les bénédictins exilés trouvèrent un asile ouvert, et au Mont-Cassin et dans les maisons que les religieux espagnols de la Congrégation de Valladolid tenaient en Lorraine. Lorsque la mort d'Élisabeth et l'avénement de Jacques Stuart laissèrent aux catholiques l'espoir bientôt déçu d'une liberté féconde, un certain nombre de bénédictins anglais repassèrent le détroit, au moment même où Gifford remplissait près de Jacques Ier la mission que lui avait confiée le Pape. Il était resté, en Angleterre, un vieux moine de Westminster, qui avait miraculeusement échappé, sinon aux persécutions, du moins à la mort, sous les règnes de Henri VIII et d'Élisabeth. Suivant une coutume particulière aux bénédictins anglais, qui ne semblent pas avoir conservé leur nom de famille dans le cloître, ce vieux moine, dont le nom patronymique était Robert Bukleuïl, se nommait en religion frère Sigebert. Il fut le lien par lequel les bénédictins anglais réfugiés en France se rattachèrent aux souvenirs de la patrie; leurs jeunes moines missionnaires reçurent de nouveau l'habit des mains de Sigebert. Ainsi fut constituée la congrégation anglicane, sous le titre de Westminster. Le chapitre général de

l'ordre de Saint-Benoît, assemblé au Mont-Cassin en 1608, approuva et ratifia cette association, qui fut aussi approuvée par le pape Paul V, en 1609. Ils s'établirent d'abord à Douai, puis au bourg de Dieu-le-Ward, dans le diocèse de Toul, sous la protection du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Verdun. C'est dans ce monastère que Guillaume Gifford entra, à la grande joie de ses compatriotes, qui connaissaient son mérite et sa réputation. Il fit profession après une année de noviciat et prit le nom de Gabriel de Sainte-Marie. Il avait alors cinquante-cinq ans.

Aussitôt son noviciat terminé, le frère Gabriel de Sainte-Marie fut envoyé, en qualité de prieur, avec dom Jean Barmès, qui avait aussi fui l'Angleterre et la persécution, pour fonder une maison à Saint-Malo, ville qui, à cause de ses fréquentes relations avec les Iles Britanniques, paraissait un lieu très-propre pour le recrutement des novices et pour l'envoi des missionnaires.

Le talent de parole que le P. Gabriel possédait lui concilia, dès l'abord, de nombreux suffrages, et le chapitre, pendant la vacance du siége après la mort de Mgr du Bec, lui confia la chaire de la cathédrale. Un manuscrit du XVIIIe siècle, l'*Histoire du monastère de Saint-Benoît de Saint-Malo,* et que M. Joüon qui en est propriétaire a bien voulu me communiquer, contient l'analyse du premier sermon prêché par le P. Gabriel dans l'église de Saint-Malo. C'était le jour de la fête de saint Grégoire. L'orateur prit pour texte ces paroles de l'apôtre : *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis ab initio annuntiaverunt verbum Dei.* Puis, il montra la foi semée en Bretagne par les moines venus d'Angleterre, en sollicitant à titre de reconnaissance la bienveillance des Bretons pour les Anglais exilés et pour les catholiques anglais persécutés.

Lorsque Mgr Le Gouverneur fut assis sur le siége de Saint-Malo, il entoura de sa protection l'établissement des bénédictins anglais. La place de théologal de la cathédrale étant vacante par la démission de messire Nicolas de Brivoir, qui venait d'être promu à l'évêché de Coutances, il y nomma le P. Gabriel, et, du consentement du chapitre et de la communauté de ville, il donna la préceptorale,

c'est-à-dire la prébende du collége, à dom Jean Barmès. Les lettres de provision de la prébende de théologal, dans lesquelles l'évêque affirme la science et l'éloquence du bénéficiaire, sont conservées aux archives d'Ille-et-Vilaine et portent la date du 2 août 1611. Dans le même temps, le 20 octobre 1611, deux habitants de Saint-Malo, Gilles Toutin et Hamon Bodin, donnèrent au religieux anglais, à la charge d'œuvres pies, l'un une chapelle dite de Notre-Dame de Liesse, l'autre une maison dite de Clairmont, situées en la paroisse de Paramé. Ce fut la première maison de leur ordre, en Bretagne; elle compta bientôt dix religieux, tant anglais que français. Les bénédictins la conservèrent toujours, même après qu'ils eurent, en 1616, transporté leur principal établissement dans la ville même de Saint-Malo.

L'œuvre principale du P. Gabriel était, avec le développement de sa congrégation, le soin des missions, auxquelles il s'adonna entièrement.

En 1612, il était, par ordre de l'évêque, à Josselin, alors du diocèse de Saint-Malo, où il prêchait le carême. Un jour, le sieur de Tesserant, capitaine de Pontivy et calviniste acharné, comme tous ceux qui dépendaient de la maison de Rohan, vint exprès à Josselin demander au missionnaire une conférence sur le dogme du purgatoire; la controverse quitta bien vite ce terrain, et le capitaine se lança sur celui de la prescience divine, qu'il appelait la prédestination, et sur celui de la tradition. Le soudard avait affaire à plus forte partie qu'il ne l'avait supposé, il s'emporta, et partit sans vouloir rien entendre désormais. Après huit ou dix jours il se ravisa, et écrivit, du château de Pontivy, une longue lettre que le P. Gabriel a fait imprimer et qui remplit quatorze pages de ses liminaires. Cette lettre lui fut solennellement remise par un sieur du Val, en présence du gouverneur de Josselin. Sauf de trop nombreuses citations grecques, le capitaine déclarant la version des Septante bien plus fidèle que la Vulgate, l'épître n'est guère qu'un réchauffé des livres de Calvin et de Bèze, ainsi que le démontre assez malicieusement le P. Gabriel, dans sa réponse. Je ne citerai

donc de la lettre que ces deux ou trois phrases du commencement, du milieu et de la fin : « Je confesseroi mon infirmité, non seulement en ce concert (la conférence) mais en toutes les occurrences où il y va de l'honneur de Dieu, où je m'émeus extraordinairement. Et en ceste ferveur et émotion de corps et d'esprit, ma mémoire ne me peut pas seconder tousjours si à propos, estant hors de moy. Ces défauts que nous recognoissons en la fragilité de nostre nature, servent aux fidelles pour s'humilier devant Dieu, duquel procède toute bonne donnation, comme du Père des lumières. » — Je note au passage cette boutade contre la tradition : « Ce n'est donc point une plante céleste que vostre tradition, mais une caballe venue des druides, anciens prestres des Gaulois, durant la paganisme, laquelle ils avoient en singulière recommandation. » Puis cette phrase finale : « Vous assurant qu'en vostre particulier, je vous souhaite tout salut, paix et prospérité, et veux demeurer pour vostre mérite et rare savoir, Monsieur, votre bien humble et affectionné à vous rendre service, etc. »

Je ne sais si, dans la pensée du calviniste, le *rare savoir* du missionnaire était mis en relief comme par ironie : toujours est-il que, dans sa réponse, le grand seigneur anglais, devenu moine, prouva réellement une érudition hors ligne, non-seulement en ce qui concernait les Pères de l'Église grecque et latine et les écrivains du moyen âge, qu'il avait, nous dit-il, lui-même, étudiés pendant trente-cinq ans, mais encore en ce qui regarde les divers hérétiques que les protestants se contentaient souvent de reproduire ; il prouve de plus, en gentilhomme de vieille race, sa supériorité personnelle sur le capitaine de Pontivy, sectaire quinquagénaire, et comme homme du monde et comme écrivain.

Mais cette réponse, qui devenait un gros livre, se fit attendre huit mois ; ce qui est certes fort peu pour un travail de cette nature. Il paraît que les adversaires triomphaient de ce silence, et proclamaient que le bénédictin s'avouait vaincu par le savant capitaine. C'est ce que nous apprend le P. Gabriel lui-même dans la dédicace de son livre à Monseigneur de Saint-Malo :

« Ayant différé d'y repondre pour un temps (car pour lors je ne pouvois y vacquer, attendu la dignité de la chose qui estoit en question, et qu'aussi estant presque journellement occupé aux prédications publiques et ordinaires, je ne désirois pas me donner des fatigues et ennuis sans nécessité), — quelques-uns firent courir le bruit que ses assertions estoient si solidement fondées, et estayées de la parole de Dieu, que je ne voulois, ni pouvois les convaincre de falsité. C'est pourquoy j'ay jugé à propos de respondre et combattre pour la vérité, contre telle faulseté effrontée, non point comme par escarmouche, mais de pied ferme et en troupe. »

Le livre était achevé d'écrire le 22 janvier 1613. Il fut approuvé par trois docteurs de l'Université de Paris, le pénitencier de Saint-Malo et deux dominicains de Rennes, le 15 mai, et par l'évêque, le 21 du même mois.

Je note en passant que l'*imprimatur* épiscopal est contresigné par l'abbé Doremet, alors secrétaire, puis grand vicaire, et qui en 1662, fit imprimer à son tour, chez Nicolas de la Biche, successeur de Marcigay, un volume sur lequel je n'ai pu encore mettre la main et qui a pour titre, suivant M. Levot : *Histoire de la vie admirable d'Esther Leggues, jeune fillette catholique, née de père et de mère calvinistes à Saint-Malo ; avec quelques notices concernant la ville de Saint Malo*. Selon d'autres, cette seconde partie, imprimée seulement en 1628, aurait pour titre : *De l'antiquité d'Aleth*.

Le lecteur n'attend pas de moi l'analyse d'un livre de pure controverse : je cite ce passage pour donner une idée du genre de l'auteur, et parce qu'il met en évidence un point d'histoire qui n'est pas sans intérêt.

« Il est si évident, par les écrits des calvinistes et luthériens, qu'ils postposent le papisme (comme ils l'appellent) à la religion des Turcs, qu'il n'est pas besoin de le prouver. Luther dit cela clairement (*In Genes.*, c. 48, fol. 712,) et Hornus, faux evesque de Vuinton, au livre de *la primauté de la Royne* (p. 101 et 102) : « Qui ne sait, dit Hornus que la religion romaine est plus idolâtre que la turque, et que le Pape est plus dangereux ennemy de Jésus-Christ que n'est le Grand Turc ? »

» Erasme escrit aussi que, lorsque Charles empereur vouloit lever une armée contre Soliman Grand Turc, et que pour ce faire on faisoit levée de soldats par l'Alemagne, les Luthériens y resistèrent ouvertement, crians à haute voix : qu'ils aymoient mieux combattre pour le Turc non baptizé, que pour le Turc baptisé, c'est-à-dire pour l'Empereur chrétien. — Il n'y a pas longtemps que, les peuples de Holande et Zélande s'armant contre leur roy, quelques capitaines, portans en leurs enseignes un croissant d'argent (qu'on sçait estre l'enseigne du Turc) avec cette devise : *Plustot Turcs que Papaux*, ont fait cognoistre à tout le monde avec quelle rage ils s'armoient contre nostre religion. Je ne diray point combien de fois les Luthériens ont sollicité le Turc contre Charles Quint empereur, combien de fois ils l'ont attiré en Hongrie, combien en Autriche ; combien de fois ils ont fait paction avec luy pour ruyner l'empereur. Je ne diray point quel conseil les protestants d'Alemaigne donnèrent au prince de Condé, lorsque, en l'an 1575, fuyant de France il estoit à Basle et consultoit des moyens de faire la guerre contre les siens ; c'est à sçavoir qu'il se soubmist au Turc et qu'il combastit sous ses enseignes contre sa patrie. Pensez si ce ne furent pas vos frères qui, l'an 1568, aux seconds troubles, demandèrent du secours au Turc, parce, ce disoient-ils, que la foy des protestants est très-approchante à celle des Turcs. Ressouvenez-vous de quelle religion estoit la royne d'Angleterre, Élisabeth, qui fist tout ce qu'elle put par son ambassadeur, pour faire chasser les catholiques de Pera, fauxbourg de Constantinople, et l'eust faict, sans que Monsieur de Hermini, ambassadeur du roy de France très-chrestien, y resista, et empescha les desseins de l'autre. Et pouvez-vous ignorer, vous qui avez tout veu, que l'ambassadeur de la mesme royne, voulant induire le Grand Turc à faire la guerre contre le roy d'Espagne, usa principalement de cet argument : que les maudits Romains idolâtres étoient ennemis communs du Dieu des Anglois et des Turcs, et que le Turc avoit receu le glaive de Dieu pour les exterminer du monde. — Ne scavez-vous pas que Soliman approuva fort vostre nouvelle reli-

gion, comme conforme en plusieurs choses à l'Alcoran, et la préféra de tout à la papistique? »

Le P. Gabriel prêcha avec beaucoup de fruit dans toute la Bretagne, en Belgique, en Lorraine, à Reims, en Poitou, et enfin dans la chaire même de Notre-Dame de Paris.

Il avait déjà fondé dans cette ville, au faubourg Saint-Jacques, une maison de sa congrégation, qui plus tard en fut le monastère principal, les Anglais ayant abandonné leur maison de Saint-Malo aux bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur.

Le P. Gabriel quitta la Bretagne vers 1617. Il fut nommé visiteur de l'ordre de Fontevrault, puis supérieur général des bénédictins anglais.

C'est dans cette circonstance que Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, et Louis de Lorraine, archevêque de Reims, obtinrent du roi et du pape que le P. Gabriel fût promu à l'épiscopat et donné pour coadjuteur au cardinal. Il fut sacré au mois de septembre 1618, par Charles de Balzac, évêque de Noyon et suffragant de Reims, assisté des évêques de Troyes et de Bourges, dans la chapelle intérieure du monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Il donna, le 17 juin 1619, sa démission de la prébende de théologal de Saint-Malo. Le P. Josselin de Sainte-Marie, dont le nom patronymique était Paulin Grenwod, lui succéda comme prieur de Saint-Benoît de Saint-Malo [1]. Gifford avait le titre d'évêque d'Archidiapole ou Archidale, suffragant de l'évêché d'Héraclée.

En 1622, le siége de Reims vacant, le chapitre le nomma vicaire capitulaire, et c'est en cette qualité qu'il fit les ordinations de 1622 et de janvier 1623. A la fin de janvier 1623, il fut nommé à l'archevêché même de Reims. Il occupa ce siége illustre pendant six ans. Nous savons par un livre de sermons imprimé à Paris, qu'il prêcha dans cette ville l'avent de 1625. — C'est, avec le livre publié en Bretagne, le seul ouvrage que nous connaissions de lui.

Guillaume Gifford, que le catalogue des archevêques de Reims

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine.

marque Guillaume V, mourut dans sa ville épiscopale le 10 avril 1629 et fut enterré dans la cathédrale, proche du grand bénitier. Son oraison funèbre fut prononcée par Henri de Maupas, abbé de Saint-Denis de Reims, qui fut plus tard évêque du Puy, et une seconde oraison funèbre lui fut encore consacrée par Guillaume Marlot, auquel on doit une histoire de Reims. Ces deux discours furent imprimés à Reims en 1629.

Telle fut la vie de cet Anglais, qui n'a laissé en Bretagne que des traces tout à fait oubliées depuis la Révolution. Successeur de Louis de Guise, il eut pour successeur sur le siége de Reims Henri de Guise, et demeura presque effacé entre ces figures aristocratiques. Les bénédictins anglais de Saint-Malo, et après eux les bénédictins français qui prirent leur maison, gardèrent seuls son souvenir; chaque année un service solennel était célébré dans leur église pour l'âme de celui qu'ils proclamaient le premier fondateur du monastère.

Le sannales de ce prieuré malouin mériteraient une étude. L'année même de la mort de D. Gabriel, deux de ses moines, un Breton, D. Robert Guillet, de Dinan, et un Anglais, D. Trembic, dit D. Célestin-de-Saint-Jean, moururent de la contagion en soignant les pestiférés de Saint-Malo. En 1641, Dom Ambroise de Berlo, religieux profès de notre prieuré, et qui était revenu dans son pays de Lancastre, pour évangéliser ses compatriotes d'Angleterre, fut martyrisé et écartelé dans sa propre ville. — Plus tard et longtemps après l'abandon du monastère de Saint-Malo par les Anglais, ce couvent eut pour prieur Dom Jamin, dont les ouvrages ascétiques se lisent et se réimpriment encore ; comme science et comme souffle littéraire, le Dinannais D. Jamin est bien au dessous de D. Gifford : *Habent sua fata libelli.*

S. Ropartz.

SEMPER FIDELIS

A LA MÉMOIRE DU COMTE ÉDOUARD DE MONTI DE REZÉ

Des honneurs solennels et dignes de son âme,
Trois fois à ce chrétien viennent d'être rendus* :
Prières, pleurs, eau sainte, adieux aux traits de flamme,
Sur son noble cercueil à l'envi répandus.

Le silence s'est fait : levons-nous, c'est notre heure,
Le chant qui s'agitait, nous l'avions maîtrisé ;
La foule n'est plus là : marchons vers sa demeure,
Vers ce toit qui domine et la Loire et Rezé.

Au pèlerin pieux sans crainte ouvrez la porte ;
Qu'il entre à la chapelle et qu'on l'y laisse, seul,
Épancher devant Dieu l'hommage qu'il apporte
Au preux que l'on coucha naguère en son linceul.

La Muse est abattue et muette en notre ère,
Où le Mal a du Bien presque éteint le flambeau ;
Mais comment aujourd'hui pourrait-elle se taire ?
Comment ne pas gémir auprès d'un tel tombeau ?

Comment ne pas crier à notre siècle lâche :
« Rougis devant ce mort, grand par sa loyauté !

* A Poitiers, Rezé et Nantes.

« Il soutint sans fléchir son écrasante tâche,
« Et qui dira Monti dira fidélité!

« De honte courbez-vous devant sa mâle tête,
« Vous qui chantiez si haut le royal rejeton :
« Il n'a pas comme vous fui quand vint la tempête!
« Il n'a jamais trahi comme vous, ce Breton!... »

Mais je retiens les cris dont j'ai l'âme obsédée,
Et, calme, sur la dalle où reposent tes os,
J'aime à te saluer, au nom de ma Vendée,
Toi qui brillas parmi ses suprêmes héros;

Toi que le Chêne vit, au printemps de ton âge,
Sur les pas d'un Charette affronter le péril,
Et qui, les derniers coups tirés dans le Bocage,
Prenais vers le PROSCRIT la route de l'exil.

Aux siennes tu voulais unir tes destinées,
— Le lierre s'unit moins aux branches des ormeaux —
Et tu vécus ainsi près de cinquante années,
Souffrant, loin du pays, d'inénarrables maux.

Mais ton cœur nourrissait l'invincible espérance
Que le ciel, pardonnant à ce temps effréné,
Ferait enfin monter sur le trône de France
Celui qu'à son baptême on nomma DIEUDONNÉ.

Oh! oui, que Dieu le donne! oh! oui, qu'il le rappelle!
Car nous courons sans trève au gouffre sans retour...
Je l'en prie à genoux dans l'antique chapelle,
Et j'espère: — Rezé prie au divin séjour!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 28 août 1877.

LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Alexandre de Couffon de Kerdellech, t. 1er. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. — Paris, Dumoulin.

La chevalerie est morte, mais son souvenir vit toujours; il se perpétue même entouré d'une auréole dont le temps n'a pu altérer l'éclat. Les révolutions ont beau se suivre, fauchant hommes et choses, les mœurs ont beau se modifier, les coutumes se perdre, la chevalerie conserve intact son prestige, et, si l'on veut peindre, d'un seul trait, le dévouement, la droiture, la générosité et la vaillance, notre langue n'a pas encore trouvé d'autre mot que celui de *chevaleresque*. Cette remarque ne pouvait échapper à M. de Couffon; elle est comme la pensée mère de son livre; il ne dépend, en effet, de personne de donner aux mots telle ou telle signification; c'est l'œuvre de tous, et le sens admis d'un mot est comme le sceau ineffaçable de l'opinion publique. Voyez, par exemple, Cathelineau et ses braves compagnons; leur nom officiel est *brigands*, mais leur nom historique est *Vendéens*, et quel sens est attaché à ce mot? demandez-le au premier venu, et, à moins qu'il n'appartienne à la petite caste de Robespierre, il vous répondra : *fidèle et héroïque*. L'histoire n'agit pas par décrets, mais par des mots qui restent.

« Si un jeune officier, écrit un juge compétent, le général Ambert, demandait à quelque vétéran des conseils sur la conduite à suivre pendant la guerre, la réponse du vieux soldat pourrait être fort simple; il lui suffirait de dire : — Suivez les lois de la chevalerie.

» .... La chevalerie a imprimé au courage une bonté compagne de la charité ; on frappe de l'épée, non par vengeance mais par devoir ; le vaincu emprunte à la religion un caractère presque sacré ; les femmes sont respectées, les vieillards honorés, les enfants protégés.... Le vétéran rappellerait au novice les enseignements jadis donnés au chevalier : — Servez Dieu et il vous aidera ; soyez courtois et sans orgueil comme sans flatterie ; soyez loyal ; que votre parole ne cesse jamais d'être franche et vraie ; soyez secourable au pauvre et bon pour tous ; faites, en guerre, le plus de bien qu'il vous sera possible et le moins de mal que vous pourrez ; aimez la patrie, servez-la jusqu'à la mort, parce qu'elle est le tombeau de votre père et le berceau de votre enfant ; écoutez la voix qui s'élève de l'Église, car c'est Dieu qui parle ; obéissez aux chefs qui vous commandent, car leurs ordres viennent de Dieu ; l'obéissance est sainte, la révolte est impie [1]. »

Tel est le code sublime qui a fait, en partie, notre civilisation, et dont M. de Couffon s'est fait l'interprète érudit et convaincu.

Mais d'abord que faut-il entendre par le mot de *chevalier ?* Y avait-il deux chevaleries distinctes : l'une personnelle et à laquelle on n'arrivait que par des hauts faits, l'autre héréditaire et se transmettant par la possession de certains fiefs ? Partout ailleurs qu'en Bretagne on n'a jamais connu que la première, celle des Bayard, des Fleuranges et des François Ier. Mais, en Bretagne, et depuis que la chevalerie n'existe plus, on a conçu l'idée d'une ancienne chevalerie attachée aux fiefs. Ainsi, dit M. de Couffon, « un lâche, un félon, une femme, un abbé, en devenant possesseur d'un pareil fief, aurait pu s'intituler chevalier, et perdre aussi, par l'aliénation de son fief, cette qualité, qui aurait alors passé, de plein droit, à son acquéreur. Comment donc ce titre aurait-il pu devenir un titre d'honneur recherché par les grands seigneurs qui possédaient tant de fiefs et pour qui cette qualification eût été moindre que celles dont ils jouissaient comme comtes, vicomtes, barons ou bannerets ? En prenant à la fois les qualifications de ducs de Bre-

[1] Général Ambert : *La Guerre.*

tagne et de chevaliers, nos princes n'auraient donc eu d'autre intention que de faire voir qu'outre le duché de Bretagne, ils possédaient un petit fief qui leur donnait le droit de s'intituler *chevalier*. Quelle triste figure auraient fait ces chevaliers bretons à côté des vrais chevaliers, qui avaient reçu, au grand jour, l'ordre de chevalerie avec les cérémonies solennelles décrites dans les anciens cérémoniaux [1]. »

A cette démonstration indirecte M. de Couffon joint des faits précis. Ainsi il nous montre, d'un côté, le duc Jean le Roux armé chevalier par saint Louis et le duc Jean V par Olivier de Clisson, et, de l'autre, des gentilshommes du plus haut parage, des Clisson, des Chabot, s'intituler modestement *écuyers*, bien qu'ils comptassent plus d'un chevalier parmi leurs ancêtres ; il est remarquable même que, dans le dernier siècle encore, et bien que, depuis la Réformation de 1668, le titre de *chevalier* fût à peu près légalement au pillage, on voit encore des rejetons des plus vieilles souches ne prendre que le titre d'*écuyer*, suivant l'ancienne coutume. L'auteur cite, entre autres, des Sesmaisons, des Saint-Pern, des Coëtlosquet, des Talhouët, etc.

Et ici qu'on nous permette une digression. Dans l'ancien régime, un Montmorency ne signait ni *baron* ni *duc*, mais simplement *Montmorency*, et cette habitude de ne signer que de son nom était à peu près générale dans la haute noblesse. De nos jours même, on s'aperçoit, en feuilletant les journaux officiels, que le vicomte de Châteaubriant ne signait que *Châteaubriant*, le duc de Richelieu, *Richelieu*, le comte de la Bourdonnaye, *La Bourdonnaye*, le marquis de Moustier, *Moustier*, et aujourd'hui le duc de Broglie, *Broglie*. Sous une apparence modeste, n'est-ce pas singulièrement mais noblement fier? C'est dire : Notre nom est, après tout, notre plus beau titre, et, à la différence des titres donnés ou pris, il est l'expression de souvenirs qu'aucun décret ne saurait donner et qu'aucune ambition ne saurait prendre.

Ce sentiment était d'autant plus naturel que les titres ne s'accor-

[1] P. 27.

daient pas uniquement aux services. C'était une récompense à laquelle, nous dit M. de Couffon, « les riches seuls pouvaient prétendre ; car le nombre et la nature des terres nécessaires pour former un marquisat, un comté ou une baronnie étaient déterminés [1]. Ainsi, moyennant finance, de riches gentilshommes et même de simples anoblis et des financiers firent ériger leurs terres en marquisats, comtés, baronnies, et en jouirent orgueilleusement à la vue de la noblesse chevaleresque, trop pauvre pour atteindre à ces érections et qui envisagea cette nouvelle méthode comme une espèce de mystification dont elle crut pouvoir se venger en prenant elle-même des titres. » Ces titres même, il faut le dire, ne furent pas toujours les moins bien portés. L'abus néanmoins finit par devenir si grand, qu'un généalogiste cité par M. de Couffon, M. Maugars, écrivait, en 1786, qu'il y avait en France huit mille marquis, comtes et barons, dont deux mille au plus l'étaient légitimement, et quatre mille bien dignes de l'être, mais qui ne l'étaient que par une tolérance abusive.

A propos de la Réformation de 1668, œuvre parlementaire, qui, en dehors du but fiscal que s'était proposé Louis XIV, établit, en Bretagne, des classifications parmi la noblesse au profit surtout des magistrats du Parlement, M. de Couffon fait, comme M. de Courcy, plus d'une remarque sévère et piquante. Il nous montre ces magistrats réformateurs donnant de l'*ancienne extraction* à certaines branches d'une famille, et la refusant à d'autres membres de la même famille ; conférant le titre de *chevalier* à tels et tels dont aucun ascendant n'avait jamais reçu l'ordre de chevalerie, et l'omettant pour de plus marquants et de plus illustres, méritant enfin que les États de Bretagne déclarassent, par deux fois, que leurs arrêts ne formaient pas titre.

Après avoir parlé de la chevalerie en général, M. de Couffon s'occupe de la chevalerie bretonne en particulier ; il ne se borne

[1] Le titre de chevalier lui-même n'était pas, il faut bien le dire, à l'abri du même reproche; car, s'il n'était donné qu'à la vaillance, encore fallait-il que le récipiendaire eût de *grands fiefs*, suivant le mot de Pasquier, cité par M. de Couffon.

pas à rappeler les neuf grandes baronnies d'État, il s'étudie à nous faire connaître, d'après les anciens procès-verbaux, les bannerets et les bacheliers qui avaient séance après les barons aux Parlements généraux. Le nombre desdits bannerets et bacheliers connus ne dépasse pas cent. On sait que les bannerets avaient le privilége de porter leurs enseignes non pas *flottantes* ni *ployées*, dit d'Argentré, mais *étendues, tout ainsi qu'on fait aux églises celles qui aujourd'hui encore se nomment bannières*. Ils devaient entretenir vingt-cinq hommes d'armes avec leurs archers, ce qui, nous dit M. de Couffon, représentait un effectif de cent hommes et de cent chevaux. Les bacheliers occupaient un rang inférieur mais toujours élevé. Pour être bachelier, il fallait avoir quatre *bacelles* ou quatre fois un labourage de deux charrues à deux bœufs. M. de Couffon évalue à environ onze mille hommes le chiffre de la cavalerie féodale en Bretagne.

Nous savons maintenant ce qu'était un chevalier. Les rois, comme François Ier, tenaient à honneur de l'être et demandaient l'ordre au plus brave, quel que fût son rang dans l'armée. Les ducs en faisaient autant; il y avait des barons, des bannerets et des bacheliers qui étaient chevaliers et d'autres qui ne l'étaient pas. Ceci bien établi, M. de Couffon nous décrit les cérémonies qui accompagnaient la réception du chevalier, depuis la veillée des armes au pied de l'autel jusqu'à l'armement complet du récipiendaire par la main des chevaliers ou quelquefois des dames. Il nous décrit ses tournois, ses passes d'armes, ses combats seul à seul; il nous rappelle les peines sévères et surtout humiliantes qui atteignaient la couardise, la félonie, l'adultère. L'écu du couard était barbouillé, celui de l'ivrogne était chargé de deux goussets de sable, et tout acte de paillardise entraînait le renversement de l'écu, dont les émaux se détachaient, en outre, sur un fond noir. Enfin, les juges des tournois pouvaient, à la requête des dames, exclure du camp tout gentilhomme qui avait mal parlé d'elles.

L'érudition de M. de Couffon est toujours consciencieuse, ce qui est un rare mérite dans ce genre d'ouvrages et, de plus, elle est toujours sérieuse; mais, sévère pour lui-même, il ne l'est peut-être

pas autant qu'il le faudrait pour les autres, pour Mellinet surtout, dont il se défie bien, mais pas assez [1].

A la suite de ses études sur la chevalerie, l'auteur nous donne la liste des Bretons qui ont été grands-officiers de la couronne de France ou de la couronne de Bretagne, avec des notices précises et intéressantes sur chacun d'eux, ainsi que sur beaucoup d'autres chevaliers bretons. Ce travail est entièrement neuf et a exigé de longues et minutieuses recherches.

Mais ces grands officiers, ces bannerets, ces chevaliers si vaillants l'épée à la main, l'étaient-ils autant avec la plume? serait-il vrai qu'à l'exemple de du Guesclin, qui n'avait trouvé maître de qui il se laissât *doctriner*, parce qu'il les voulait toujours *férir* et *frapper*, ils ne sussent ni lire ni écrire? Je sais bien qu'on le dit tous les jours; je sais même que le président d'une prétendue société savante racontait, il y a peu d'années, dans une séance officielle et en présence du ministre de l'instruction publique, M. Duruy, que le connétable de Montmorency ne savait signer qu'en appliquant sur le parchemin ses cinq doigts trempés dans l'encre. Mais, pour le malheur dudit savant, il se trouve que les signatures

[1] Comment admettre, par exemple, dans *quelques-uns* de ses principaux détails, le récit que nous fait Mellinet du tournoi du Bouffay, le 5 novembre 1459? Je le lirais dans une vieille chronique que je ferais également mes réserves parce qu'au temps des chroniqueurs, on brodait et l'on se trompait non moins qu'aujourd'hui. L'auteur nous montre à ce tournoi, parmi les dames vêtues *en grande liberté*, les duchesses douairières Françoise d'Amboise et Catherine de Luxembourg. Pour la première, la chose est possible, bien que Françoise fût toute alors à ses pensées de retraite; mais pour Catherine de Luxembourg, elle est impossible. Catherine était en grand deuil du duc Arthur III, et l'on sait que, depuis sa mort, elle vivait retirée près de son tombeau. Quant à Antoinette de Magnelais, cette veuve tarée et surannée (elle avait été, pendant douze ans, la maîtresse de Charles VII), qu'on nous représente remplissant les fonctions d'écuyer près de François II et conduisant son cheval par une écharpe attachée à la bride, il faudrait savoir, avant tout, si, en 1459, elle était en Bretagne. D'Argentré ne l'y fait venir qu'en 1465. Je sais bien que ses relations avec le duc dataient d'une époque antérieure. Je sais que, dès 1463, elle donnait au fils qu'elle avait du prince la terre de Cholet qu'elle tenait de ses bontés; mais s'était-elle dès lors établie au château de Nantes? s'y était-elle établie surtout dès 1459, c'est-à-dire deux ans avant la mort de Charles VII? On peut en douter d'autant plus que la Bienheureuse Françoise d'Amboise, devant qui on la fait parader si singulièrement et si impudemment, ne s'entremit pour la faire renvoyer qu'en 1466.

du connétable sont des plus connues, des plus nombreuses et des plus belles que possèdent nos archives. M. de Couffon atteste, de son côté, que les signatures des vieux gentilshommes bretons témoignent, en général, d'un *rare talent calligraphique* dont ne témoigneront jamais les nôtres. Il rappelle les noms des anciens chroniqueurs Villehardouin, Joinville, d'Estouteville, Monstrelet, etc., etc., et, en Bretagne, des deux pères de notre histoire, Alain Bouchart et d'Argentré, qui appartenaient tous à la noblesse. Il constate qu'en Bretagne surtout, les offices qui exigeaient une instruction supérieure et la connaissance des lois, tels que ceux de chancelier, de sénéchal et beaucoup d'autres inférieurs, étaient le plus souvent occupés par des nobles. Un Coëtlogon était greffier sans que cela étonnât personne. MM. Bizeul et de la Borderie avaient déjà rétabli la vérité sur ce point ; M. de Couffon la met de nouveau en lumière.

« Ce fut sous Louis X, le Hutin, dit M. de Couffon, qu'eurent lieu les premiers anoblissements par chevalerie. Déjà, sous Philippe le Hardi, fils de saint Louis, les premières lettres d'anoblissement avaient été délivrées [1]. » Est-ce à dire qu'avant Philippe le Hardi, c'est-à-dire avant 1270, la noblesse fût une corporation fermée, une caste ? Non certes ; elle fut toujours ouverte, largement ouverte ; peut-être même ne le fut-elle jamais plus qu'à l'époque des Normands, à cause des services rendus contre ces barbares par des hommes complétement inconnus la veille. On ne les *anoblissait* pas, il est vrai, mais on leur conférait des fiefs, ce qui produisait le même effet, parce que *la terre,* disait-on, *faisait l'homme.*

C'est ainsi que nous lisons dans la chronique *De gestis consulum Andegavorum :* « Au temps de Charles le Chauve, plusieurs hommes nouveaux et sans noblesse s'élevèrent au dessus des nobles par tout ce qui donne considération et honneur, et devinrent grands

Ce n'est même qu'à partir de 1468 qu'Antoinette de Magnelais figure officiellement sur les comptes des trésoriers de Bretagne, avec cette mention curieuse et caractéristique : *Sans être comptable à notre Chambre des Comptes.* Nos magistrats apparemment n'entendaient pas raillerie.

[1] P. 69.

et célèbres. Charles, les voyant avides de gloire militaire, n'hésitait pas à les mener au devant du danger et à tenter par eux la fortune... Et il prodiguait à ces hommes nouveaux les récompenses et les héritages, qui étaient pour eux le prix de beaucoup de travaux et de périls. A cette race de braves appartenait Tertullus, qui forme la souche des comtes angevins, homme habile à frapper l'ennemi, à coucher sur la dure, à supporter les privations et les fatigues, à ne faire cas ni de l'hiver ni de l'été et à ne craindre que la honte. Ce fut ainsi et en marchant toujours dans cette voie qu'il conquit la noblesse pour lui et pour les siens. »

De qui cependant était fils Tertullus? D'un contadin, d'un homme des champs; et de qui fut-il père? De cette forte race des Plantagenets, la race des Foulques Nerra, des Richard Cœur de Lion, des Édouard III, etc., qui régna sur l'Anjou, la Touraine, l'Aquitaine, la Normandie, l'Angleterre et nous donna, à nous autres Bretons, un souverain dans la personne du comte Geoffroy [1].

Les comtes de Carlisle, du nom de Hay, en Angleterre, se font gloire de descendre d'un laboureur qui, avec ses deux fils et les débris de leurs charrues, arrêta les Danois au pied des falaises de la Tay et donna le temps aux Écossais de se rallier et de revenir à la charge.

Dante, le farouche gibelin, s'indignait de ce qu'à Bologne un forgeron faisait souche, et de ce qu'à Faenza, *d'une petite graine sortait une noble tige* [2]. Qu'eût-il dit, s'il eût prévu que d'un banquier de Florence, d'un des chefs du parti populaire qui l'avait banni, devaient naître des ducs et des princes qui mêleraient un jour leur sang au sang des rois [3]?

[1] Les Tudors, qui régnèrent en Angleterre après les Plantagenets, avaient une origine un peu moins commune, mais beaucoup moins illustre.

[2] *Purgatorio*. C. XIV, v. 100-102.

[3] Averardo de Medici, qui fut gonfalonier de Florence en 1314, c'est-à-dire du vivant du Dante, appartenait au *popolo grasso*, c'est-à-dire à la bourgeoisie, et son petit-fils Giovanni, le principal auteur de la fortune des Médicis, était le plus grand banquier de l'Italie et peut-être de l'Europe. *Io vi lascio* nelle infinite ricchezze, disait-il à ses enfants, *e col più magno avviamento che* niuno altro mercatante della *provincia di Tuscia*.

En un mot, la noblesse a été, de tout temps, plus ou moins à la portée de ceux qui s'élevaient au dessus du commun; on n'oubliait pas le vieil axiome qu'une force qui s'isole est une force perdue; et, aujourd'hui, si l'aristocratie de la Grande-Bretagne est la plus puissante de l'Europe, ne le doit-elle pas en partie à ce qu'elle est toujours, par ses nouvelles comme par ses vieilles gloires, l'élite de la nation?

Eh bien! malgré ce recrutement perpétuel, nous entendons dire à chaque instant: *la noblesse manque!* On le dit après les croisades, après la guerre de Cent ans, après la Ligue, après les longues guerres de Louis XIV; c'est qu'en effet, la noblesse versait à flots sur les champs de bataille son sang et son argent, et que la ruine, comme la mort, entraînait souvent la disparition des familles. M. de Courcy s'est assuré que des 2,084 familles déclarées nobles, lors de la réformation de 1668-1696, il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ 600. Que sont devenues les 1,484 autres? Demandez-le surtout à la République et à l'Empire, c'est-à-dire à la Révolution.

Mais nous voici bien loin de M. de Couffon, qui n'avait point à traiter ces questions dans son livre. Je lui fais mes excuses de mes vieilles habitudes d'école buissonnière, et, le félicitant de nouveau de son premier volume, je lui donne rendez-vous au second.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous n'avons rien à ajouter à cet éloge de l'ouvrage de M. de Couffon, mais nous dirons toutefois que le second volume, qui va bientôt paraître, contiendra plus de deux mille notices concernant les chevaliers bretons, bannerets et simples chevaliers, classés par siècles, depuis le XIe jusqu'au XVIe. Ces notices indiquent les actes dans lesquels ils figurent, les dignités dont ils ont été révêtus, les batailles auxquelles ils ont pris part, ainsi que les principales illustrations de leurs familles. En un mot, ce second volume formera un état complet des services de la chevalerie bretonne.

L'ouvrage est tiré seulement à 300 exemplaires, dont le prix, de 15 francs pour les souscripteurs, sera porté à 20 francs après l'apparition du second volume. Dans le premier volume, l'auteur a ajouté aux chapitres concernant les grands officiers du duché de Bretagne, des listes très-considérables de maîtres d'hôtel, de chambellans, d'écuyers, de panetiers et de bouteillers de nos ducs.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE*

Diocèse de Vannes.

4° Nous n'avons point de statuts du diocèse de Vannes antérieurs à ceux que Mgr d'Argouges publiait dans son synode du 22 septembre 1693 [1], et qu'il rééditait quelques années plus tard.

Dans la lettre de publication, l'évêque s'exprimait ainsi : « Les règles que nos prédécesseurs ont prescrites pour le gouvernement de cette Église (de Vannes), qu'ils ont si sagement conduite, et qu'on a depuis renouvellées pendant la vacance du siége épiscopal, sont les *mêmes* que nous vous mettons aujourd'hui entre les mains, pour former les peuples confiés à vos soins [2]. »

* Voir la livraison d'août, pp. 131-138.

[1] *Statuts synodaux du diocèse de Vannes*, publiés dans le synode général, tenu à Vennes, le 22 septembre 1693, par Mgr François d'Argouges, évêque de Vennes. Imprimés chez la veuve de Pierre Doriou, imprimeur de Monseigneur et du collége. M.DC.XC.III.

[2] Le 9 mai 1624, Mgr Sébastien de Rosmadec, à l'occasion de sa première visite pastorale, adressait une lettre circulaire à plusieurs recteurs. Dans cette lettre, entre autres choses, on lisait ce qui suit : « Les maitres d'escoles devront aussi nous rendre compte et témoigner de leurs bons comportements, de leur suffisance et de leur assiduité à l'instruction de la jeunesse. »

Or voici le texte de ces statuts, relativement aux petites écoles :

« Personne ne tiendra l'école et ne s'ingérera dans cet exercice sans nous avoir donné des preuves de sa bonne conduite et de sa capacité, et sans notre approbation par écrit, sous peine d'excommunication. — Nous défendons aussi, sous pareille peine, aux maîtres d'écoles d'enseigner les filles avec les garçons, et aux maîtresses d'écoles d'instruire les garçons avec les filles, et de les recevoir en même classe, de peur que ce qui doit conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piége pour les perdre et les engager dans le vice. — Au défaut de maîtres et maîtresses d'école, un ecclésiastique de la paroisse enseignera la jeunesse. — Les recteurs feront connaître dans leur prône, aux pères et mères, l'obligation qu'ils ont d'envoyer leurs enfants aux petites écoles, pour les élever chrétiennement et leur apprendre à bien vivre. »

Après le texte, viennent des citations des conciles de Latran, en 1515 ; de Narbonne, en 1551 ; de Cambrai, en 1565; de Rouen, en 1581 ; de Tours, en 1583, etc.

Diocèse de Saint-Brieuc.

5° Les statuts synodaux de Saint-Brieuc, publiés le 5 mai 1723, ne nous donnent pas de renseignements rares et bien anciens [1]. — Mgr de la Vieuxville constate qu'en arrivant dans le diocèse, il n'a trouvé qu'un exemplaire des ordonnances de 1606 et 1624, et qu'il ne fait guère que les reproduire. Voici ce que nous trouvons sur les petites écoles :

« Il n'y a point d'établissement plus avantageux au public que celui des petites écoles. — C'est pourquoi nous exhortons nos recteurs à entretenir soigneusement celles qui sont déjà établies dans leurs paroisses, et à procurer par toute sorte de moyens un secours si nécessaire dans les lieux où il n'y en a point. — Nous n'admettons aucune personne à faire, dans notre diocèse, les fonctions de maître et maîtresse d'école, à moins que nous ne soyons assuré de ses

[1] *Statuts du diocèse de Saint-Brieuc*, imprimés par l'ordre de Mgr Guillaume de la Vieuxville, évêque et seigneur de Saint-Brieuc. — Imprimés à Rennes, chez Pierre-André Cornier, imprimeur-libraire, ou Tolois, à la Bible d'or. M.D.CC.XXIII.

bonnes vie et mœurs, et de sa capacité pour cet emploi. » (Concile de Latran, etc. Edits de Henri IV de 1606, et de Louis XIV, de 1695.)

Diocèse de Quimper.

6° Mgr l'évêque de Quimper et de Léon a eu la bienveillance de nous faire, par l'entremise de son secrétaire, les communications suivantes relatives aux deux anciens diocèses. Nous l'en remercions.

Mgr de Plœuc, le 30 avril 1710, publiait de nouveaux statuts pour le diocèse de Quimper. Voici ce qu'ils renfermaient sur les petites écoles:

« Nous désirons extrêmement de rétablir les petites écoles dans les villes, bourgs et paroisses de notre diocèse, *principalement en faveur des pauvres.* Pour cet effet, nous ordonnons aux recteurs et vicaires de charger de l'instruction de la jeunesse les prêtres récemment ordonnés, et, en cas qu'ils contreviennent aux ordres qui leur sont donnés de notre part à ce sujet, les recteurs nous en avertiront, afin que nous usions envers eux de notre autorité. — Déclarons que nous ne les admettrons pas à des fonctions supérieures, que nous ne soyons assuré de la soumission qu'ils auront eue en ce point à nos ordres, et les recteurs auront soin que le catéchisme soit fait dans les écoles, une fois par jour, à tous les garçons de leurs paroisses qui y viendront; et qu'on leur apprenne à lire et à écrire autant qu'il se pourra, et à répondre la messe, et que les filles en soient absolument exclues. Dans les lieux où l'on pourra établir des maîtres et des maîtresses de profession, nous exhortons les seigneurs et les autres fidèles, que la piété et la charité intéressent à l'éducation des enfants, d'y contribuer avec joie selon leurs facultés. »

On possède encore aux archives de l'évêché de Quimper une collection de procès-verbaux de la visite pastorale de 1782. Parmi les différents renseignements demandés aux recteurs, il est fait mention spéciale des maîtres d'école. — Sur cinquante paroisses

rurales, il y avait dix-huit écoles établies, et toutes dirigées par des recteurs, vicaires ou autres prêtres de la paroisse. — Là, comme partout, les prêtres devenaient moins nombreux à mesure qu'on approchait de la Révolution, et le clergé à bénéfices était obligé de s'occuper des écoles, sous peine de les voir tomber.

Diocèse de Léon.

7° En 1758, les anciens statuts du diocèse de Léon furent revus et réimprimés. D'après un manuscrit conservé à l'évêché de Quimper, ils contenaient ce qui suit sur les petites écoles paroissiales :

« Comme le salut des fidèles dépend souvent des premiers principes qu'ils reçoivent dans leur enfance, nous enjoignons à tous les recteurs d'apporter tous leurs soins pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y font, et de n'en charger personne sans l'avoir préalablement examinée. Chaque année, dans le cours de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous seront présentés, afin que, conformément aux saints décrets et aux déclarations de nos rois, nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et les approuvions, si nous jugeons devoir le faire. Nous défendons aux maîtres de recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, des filles dans leurs écoles, et aux maîtresses d'admettre des garçons dans les leurs. Les maîtres et maîtresses d'école auront soin d'apprendre à leurs élèves à prier Dieu, de les instruire du catéchisme, que nous leur ordonnons de faire régulièrement, de les mettre en état de profiter des excellents livres de piété, en langue vulgaire, que nous avons la consolation de voir se multiplier et se répandre parmi le peuple, au grand profit des âmes. » (Mgr d'Andigné de la Châsse était à cette époque évêque de Léon.)

8° Mgr de la Marche, nommé évêque de Léon en 1772, fit reprendre à son tour, par un de ses vicaires généraux, un travail de révision des statuts de ses prédécesseurs. Le manuscrit, conservé aux archives de l'évêché de Quimper, renferme ce qui suit, à la

date de 1774, et porte que l'impression a dû être faite à Morlaix, chez Pierre Guyon.

« 1° *Origine, établissement et entretien des petites écoles.* — Le propre d'une éducation chrétienne étant d'apprendre aux hommes ce qu'ils doivent à Dieu et à leurs supérieurs légitimes, il n'est pas étonnant que, dès les premiers siècles du christianisme, les deux puissances se soient réunies pour la procurer à la jeunesse des différentes classes des divers états. En conséquence, et conformément aux saints canons et aux intentions des princes chrétiens, nous renouvelons à tous les recteurs l'ordre et leur obligation spéciale de ne rien négliger pour l'établissement et l'entretien des petites écoles dans leurs paroisses, de veiller sur la manière dont elles s'y feront et de n'en charger aucune personne sans l'avoir préalablement examinée.

» 2° *Des principales instructions à donner dans les petites écoles.* La science du salut étant la plus nécessaire, elle doit précéder toutes les autres. Nous ordonnons en conséquence à tous les maîtres et à toutes les maîtresses d'école d'enseigner le catéchisme français ou breton que nous avons adopté. Ils leur apprendront aussi à prier Dieu, et les mettront en état de profiter des excellents livres de piété qui se multiplient dans notre diocèse, tant en breton qu'en français.

» 3° *Présentation de maîtres et maîtresses aux visites pastorales.* Une éducation saine influe toujours beaucoup, selon la pensée de saint Jean Chrysostome, sur la santé de nos âmes. Il est donc de notre devoir de seconder, pour en procurer une pareille à la jeunesse de notre diocèse, les intentions de l'Église et les ordonnances de nos rois. A cet effet, nous ordonnons que, dans le cours de chacune de nos visites, les maîtres et maîtresses d'école nous soient présentés, afin que nous nous instruisions par nous-même de leur capacité, catholicité et probité, et que nous les approuvions si nous jugeons devoir le faire.

» 4° *Défense aux maîtres et maîtresses d'admettre les garçons et les filles ensemble.* — Pour obvier à ce qu'il se glisse quelques abus

dans une institution aussi ancienne et aussi louable, nous faisons très-expresses inhibition et défense à tous les maîtres d'école d'admettre aucune fille dans leurs écoles, et aux maîtresses de recevoir aucun garçon dans les leurs; et ordonnons qu'en cas que les maris enseignassent les garçons, et leurs femmes les filles, on ait à tenir les écoles en maisons différentes, de manière que les enfants des deux sexes ne se trouvent pas ensemble à l'entrée ou à la sortie de l'école. »

Nous trouvons sur le manuscrit la note suivante, prise dans le cartulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, de l'an 797 : « Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament, et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme les étoiles pendant toute l'éternité. » Lorsqu'ils instruiront les enfants, ils n'exigeront aucun prix que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

Diocèse de Rennes.

9° M. l'abbé Guillois, supérieur du séminaire de Rennes, nous a répondu : « Je n'ai point trouvé d'autres statuts synodaux que ceux de 1737. Les règlements épiscopaux sont fort courts et ne contiennent rien sur les petites écoles. Cependant ils sont suivis d'un recueil de pièces diverses, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs qui ont rapport à cette institution. » — Nous exposerons ces pièces en parlant du *concours de l'autorité temporelle* [1].

[1] Nos recherches personnelles et les demandes que nous avons faites ne nous ont point appris ce que les statuts de Dol, Nantes et Tréguier pouvaient renfermer d'intéressant sur les petites écoles. Nous sommes persuadé que l'instruction marchait dans ces trois diocèses comme dans les autres de notre province. Cependant

Règlements pour les petites écoles.

10° M. Prosper Huguet, secrétaire général de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* et secrétaire de l'Association bretonne, nous a transmis, avec une courtoisie dont nous lui sommes bien reconnaissant, le document suivant qui a bien son mérite :

« Les statuts synodaux du diocèse d'Alet (Saint-Malo), faits depuis l'année 1640 jusqu'à celle de 1674, renferment le règlement qui suit sur les petites écoles [2] :

« Notre devoir nous oblige de prendre garde que l'instruction des jeunes enfants ne soit confiée qu'à des personnes d'une vertu et d'une capacité reconnues, de peur que ce qui doit servir à les conserver dans l'innocence et dans la piété ne soit un piége pour les perdre et pour les engager dans le vice. C'est pourquoi nous défendons à toute personne de s'ingérer à faire école, dans les paroisses de notre diocèse, sans notre approbation par écrit, sous peine d'être interdite de l'entrée de l'église. Enjoignons aux recteurs et vicaires de s'opposer à ceux qui entreprendraient de faire cette fonction dans leurs paroisses, sans être approuvés de nous, et s'ils n'obéissent pas, etc. »

RÈGLEMENT POUR LES PETITES ÉCOLES.

(*Nous mettons le tout ensemble, quoique pris à différentes pages.*)

« 1° Les maîtres d'école recevront les pauvres comme les riches, leur témoigneront à tous la même estime et la même affection, en prenant autant de soin des uns que des autres.

» 2° Avant que de commencer l'école, ils feront la prière en commun avec leurs écoliers, devant un crucifix ou autre image dévote,

il serait peut-être utile de le savoir. Nous faisons appel à ceux qui pourraient posséder surtout les anciennes ordonnances synodales : celles de Saint-Malo nous donneraient à penser que, plus elles remontent haut, plus elles sont précieuses à consulter.

[2] Volume de 176 pages, imprimé à Paris, chez Jacques Daveux, en 1675.

en la manière qu'elle est prescrite dans l'exercice du chrétien, et ils feront de même à la fin.

» 3° Tous les mercredis et vendredis, ils feront à leurs écoliers l'instruction sur la doctrine chrétienne, qui consiste à leur apprendre à faire le signe de la croix et à réciter distinctement et dévotement le *Pater* avec le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Église, l'abrégé de la doctrine chrétienne (catéchisme), et l'exercice du chrétien.

» 4° Pendant l'école, ils veilleront sur leurs écoliers. Ils prendront garde s'ils sont modestes; s'ils étudient leurs leçons; s'ils ne s'amusent point à causer ou à badiner. Ils leur assigneront leurs places, et feront en sorte que chacun garde celle qui lui aura été désignée, sans en changer que par nécessité.

» 5° Ils feront réciter les leçons distinctement et posément, et sans se presser; et lorsqu'ils commettront quelques fautes, ils ne se mettront point en colère contre eux, mais les reprendront doucement et gravement, prenant garde de ne les point injurier, frapper ou pousser rudement. — Ils les feront toujours commencer et finir par le signe de la croix.

» 6° Ils ne feront point paraître d'inclination ou d'affection particulière pour aucun de leurs écoliers, mais ils leur témoigneront à tous une égale affection et en auront le même soin. — Ils éviteront de leur faire aucune caresse sensuelle, soit en les regardant, les touchant ou les baisant; — et même, lorsqu'ils seront obligés de leur faire correction, ils prendront garde de ne les point découvrir ou exposer d'une manière qui pût blesser la pudeur et l'honnêteté.

» 7° Les jours ouvriers, ils les conduiront deux à deux à la messe, marchant derrière eux, et les dimanches et fêtes chômables, ils les conduiront de la même manière à tous les offices de la paroisse et à l'instruction, doctrine chrétienne (catéchisme), les assemblant pour cela à l'école un quart d'heure avant le dernier coup (de cloche) de la messe et de vêpres; et ce pendant ils leur feront réciter le *Pater* avec le *Credo*, et les autres choses contenues dans l'*Exercice du chrétien*, et leur feront quelques demandes de la

petite doctrine (du catéchisme). Etant arrivés à l'église, ils les feront placer dans l'endroit marqué, et se tenant derrière eux, prenant garde qu'ils soient dans la modestie et décence convenables, qu'ils ne tournent pas la tête de côté et d'autre, qu'ils ne rient point, ne caquettent point, qu'ils ne se poussent point les uns les autres, et qu'ils ne commettent aucune irrévérence. Ceux qui ne savent pas encore lire, leur réciteront le *Pater* avec le *Credo* et les autres prières qu'on leur aura apprises ; et ceux qui savent lire auront des *Heures* pour y prier Dieu.

» 8° La veille des fêtes et dimanches, ils prendront tour à tour quatre ou cinq de leurs écoliers pour leur faire balayer l'église, ce qu'ils feront eux-mêmes pour donner l'exemple.

» 9° Ils apprendront à servir modestement et dévotement aux messes basses, et ils apprendront à chanter à ceux qui auront de la voix et de la disposition pour le chant, afin qu'ils puissent aider à chanter à la paroisse.

» 10° Ils feront en sorte que leurs écoliers soient vêtus modestement, et non pas d'une façon mondaine ; qu'ils évitent les danses, les jeux de hasard et toute conversation familière avec les filles. — Ils prendront garde aussi qu'ils ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leur sœur. — Ils tâcheront aussi d'empêcher, pendant l'été, qu'ils ne se baignent en des lieux exposés à la vue du monde, les uns avec les autres, et qu'ils ne le fassent que d'une manière modeste et honnête.

» 11° Ils s'informeront soigneusement de leur conduite et de leurs déportements hors l'école ; et s'ils apprennent qu'ils sont sujets à quelques vices ou défauts, comme jurements, paroles injurieuses et déshonnêtes, mensonges, batteries, larcins, privautés déshonnêtes entre eux ou avec les filles, ils leur en feront la correction convenable.

» 12° Ils porteront ceux de leurs écoliers qui sont en âge, à se confesser tous les mois, et leur apprendront la préparation qu'il y faut apporter ; et ils prieront M. le recteur ou vicaire de leur marquer le jour et l'heure de leur commodité pour cela. — Quant à la sainte

communion, ils en laisseront la disposition à M. le recteur ou vicaire, soit pour la première communion, soit pour celles qu'ils devront faire dans le cours de l'année, cela dépendant de leur état intérieur et de la piété que les confesseurs reconnaîtront en eux.

13° Ils ne recevront dans leur école aucune fille pour y être instruite, sous quelque prétexte que ce soit, et ils ne laisseront point entrer d'autre personne, sinon pour quelque nécessité et de telle sorte qu'il n'y aura aucun trouble ou empêchement à l'école.

14° Les maîtresses d'école établies dans les lieux et approuvées pour faire l'école aux filles, observeront le même règlement en ce qui peut les concerner.

15° Elles apprendront aux filles à coudre, à filer, ou à faire quelque autre travail qui leur soit propre et convenable.

16° Elles prendront soin que leurs écolières aient le sein et les bras modestement couverts, et qu'elles évitent les danses, le bal, les jeux de hasard, et toute conversation familière avec les garçons et les hommes, et aussi qu'elles ne couchent point avec leur père et mère, ni avec leurs frères.

17° Elles ne laisseront point entrer dans les lieux où elles font l'école, ni garçon, ni hommes; et lorsque le recteur ou le vicaire de la paroisse viendra visiter leur école, il prendra avec lui quelque honnête personne pour l'accompagner.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Elle venait un jour de quitter sa chambre après s'être assurée que madame Amaury était sortie de la maison, lorsqu'elle rencontra sur l'escalier madame Leblanc, la jeune lingère, sa voisine. Celle-ci, enchantée de l'occasion qui s'offrait de causer avec Louise sans témoin, s'arrêta pour lui souhaiter le bonjour et lui demander de ses nouvelles.

— J'aurais été vous voir souvent, ajouta-t-elle; quoique l'ouvrage ne manque pas et que le temps passe vite, on en trouve encore pour les amis; mais madame Amaury n'avait pas l'air de s'en soucier, et... vous savez..., on n'aime pas à entrer chez les gens malgré eux. Elle vous a bien soignée cependant?

— Oui, répondit Louise, je n'ai pas à me plaindre de ses soins. Elle ne m'a laissé manquer de rien, et j'ai été longtemps à me remettre. J'avais tant de chagrin!

— Oui..., je sais..., vous n'avez pas conservé votre enfant, à ce qu'on m'a dit. Que voulez-vous? Il faut se résigner..., la vie et la mort sont entre les mains du bon Dieu. J'en ai perdu deux, moi, qui vous parle, avant d'avoir les trois qui me restent.

— Vous..., vous n'avez donc pas vu mon pauvre enfant quand

* Voir la livraison d'août 1877, pp. 139-146.

ils l'ont emporté? demanda Louise en hésitant et d'une voix tremblante.

— Non, madame Amaury nous a dit que c'était une fille, mais personne, je pense, ne l'a vue.

— D'autres ont été plus heureuses que moi, continua Louise, en jetant un regard sur son interlocutrice. Il me semble souvent entendre crier un petit enfant; c'est sans doute celui de madame Marteau, la femme du serrurier.

— Dieu vous bénisse! ma pauvre dame, le petit garçon du serrurier n'est pas revenu de chez la nourrice. Vous avez entendu sans doute un des chats qui sont toujours à courir dans les gouttières; pendant que mes marmots étaient petits, je m'y trompais sans cesse.

Louise baissa la tête; il n'y avait dans les renseignements qu'elle venait de recueillir, rien qui pût confirmer ses espérances, mais rien aussi qui pût les détruire. La lingère, de son côté, hésitait à continuer la conversation. Elle aurait bien voulu toucher au sujet délicat sur lequel sa curiosité était fort excitée; mais la réserve de Louise l'encourageait peu. Elle ajouta pourtant avec embarras:

— Avez-vous reçu dernièrement des nouvelles de votre mari, madame Gratien?

— Non, répondit Louise en rougissant. Ma belle-mère en a peut-être; lui en auriez-vous entendu parler?

La lingère secoua la tête négativement.

— Un de mes frères, qui revient de Paris, y a vu M. Gratien il y a peu de jours, dit-elle.

— Eh bien! demanda Louise en relevant vivement la tête et d'une voix haletante, comment se porte-t-il? Que fait-il? Savait-il que... que... ce qui s'était passé ici?

Ces derniers mots, en confirmant les soupçons de la bonne lingère et en la mettant au fait de la situation des choses, remuèrent dans son cœur tous les sentiments féminins en faveur de la jeune femme aussi cruellement délaissée. Elle se rapprocha de Louise, et lui prit la main avec une compassion affectueuse.

— Madame Gratien, dit-elle, vous ne devriez pas vous laisser abattre ni vous soumettre aux mauvais traitements qu'on vous fait subir. Allez hardiment retrouver votre mari, vous en avez le droit, et quand vous serez loin de celle qui a tout brouillé dans votre ménage, il vous sera peut-être plus facile que vous ne le croyez d'être heureuse encore. Mais vous n'avez pas de temps à perdre, il faut que je vous le dise. Au moment où mon frère a quitté Paris, M. Gratien parlait de partir pour l'Amérique ; il se disposait à aller s'embarquer à Bordeaux. Je pense bien qu'il savait votre malheur, car il avait reçu une lettre de Nantes qui l'avait rendu fort triste; mais il ne prononçait jamais votre nom ni celui de sa mère, et il n'a chargé mon frère d'aucun message pour personne. Du reste, il paraît que son caractère est tout changé. Il vit seul et ne recherche plus ses camarades.

Louise serra la main de la bonne lingère; le conseil qu'elle venait de lui donner d'aller retrouver Gratien avait fait bondir son cœur. Elle fut au moment d'avouer les doutes anxieux qui la retenaient dans la fatale maison, témoin de toutes ses infortunes ; puis elle s'arrêta comme si elle craignait de voir cette faible espérance s'évanouir en se formulant. Elle se contenta de remercier madame Leblanc et de lui demander quelques détails sur la vie de son mari à Paris, le nom du bâtiment qu'il voulait rejoindre, et l'époqne probable de son départ. Madame Leblanc promit de s'informer de tout cela auprès de son frère, et ne quitta pas Louise sans l'avoir encore encouragée de son mieux à secouer le joug cruel de sa belle-mère.

Louise demeura appuyée à la rampe en bois de l'escalier, plongée dans de douloureuses réflexions. Elle sentait que le moment d'agir était venu, que le doute devenait intolérable, qu'il fallait savoir enfin si cet enfant, dont quelques cris à peine entendus et un instinct maternel supérieur à tous les raisonnements lui révélaient seuls l'existence, vivait réellement ailleurs que dans son imagination ébranlée et souffrante.

Mue par une impulsion irrésistible, elle descendit en courant

l'escalier, arriva à la chambre de sa belle-mère, et chercha de nouveau à l'ouvrir; mais madame Amaury avait, selon son habitude, emporté la clef, et un silence de mort paraissait régner dans l'appartement. La jeune femme essaya en vain d'ébranler la lourde porte de chêne; elle se désespérait, lorsqu'une pensée la frappa tout à coup. Le serrurier qui occupait le rez-de-chaussée de la maison devait avoir des clefs et des passe-partout. Lui et sa femme s'étaient toujours montrés compatissants pour Louise; peut-être consentiraient-ils à lui confier les outils qu'elle leur demanderait sous quelque prétexte. Elle hésita pourtant; ses chagrins avaient encore augmenté sa timidité naturelle, elle osait à peine parler aux personnes qu'elle avait connues dans des temps meilleurs, mais, soutenue par l'ardent désir d'atteindre son but, elle continua à descendre l'escalier, frappa un coup léger à la porte du serrurier, et, sur l'invitation qui lui en fut faite, entra dans l'arrière-boutique où elle trouva madame Marteau, la serrurière, occupée à préparer le dîner de son mari. C'était une petite personne brune, fraîche, enjouée, dont les grands yeux noirs, pleins de hardiesse et de décision, promettaient à son mari un bonheur plus vif que paisible. Elle se remuait avec activité dans sa cuisine propre et bien tenue. Il était si rare d'apercevoir Louise depuis le départ de Gratien, qu'à sa vue madame Marteau ne put retenir une exclamation de surprise, mais elle accueillit du reste sa jeune voisine avec de vives démonstrations d'intérêt et de plaisir, s'informa de sa santé et la félicita sur sa bonne mine. La rougeur passagère amenée par l'émotion sur les joues de Louise autorisait ce compliment. Un coloris plus foncé s'étendit jusque sur son front pendant qu'elle présentait sa requête d'une voix basse et tremblante, en disant qu'elle avait égaré la clef de son armoire ; mais elle pâlit, et ses levres mêmes se décolorèrent entièrement lorsque la serrurière sembla hésiter à lui répondre.

—Mon mari n'est pas ici, dit-elle; ne pourriez-vous attendre son retour?

— J'aurais bien besoin de cette clef, répondit Louise en balbu-

tiant; je crois que c'est ma belle-mère qui l'a égarée pendant que j'étais malade.

Il y avait deux partis dans la maison au sujet de madame Amaury, ainsi qu'on a pu déjà s'en apercevoir. Les vieilles gens penchaient du côté de la belle-mère, les jeunes plaignaient Louise et s'indignaient de la conduite tenue envers elle. Madame Marteau, entraînée autant par son cœur que par ses principes bien arrêtés à l'endroit de la police intérieure des ménages, s'était surtout prononcée hautement.

— Dans ce cas, répondit-elle d'un air d'intelligence, je conçois que vous ne soyez pas fâchée de profiter de l'absence de madame Amaury ; je l'ai vue sortir il y a une demi-heure. Eh bien ! je vais essayer de trouver les clefs. Mon mari me grondera, car ce que je vais faire est une chose bien défendue, à ce qu'il assure ; mais il faut que les femmes se soutiennent entre elles, et je ne vous refuserai pas le premier service que vous m'ayez jamais demandé.

Et, ayant fureté un instant dans un tas de ferrailles, au grand dommage de la propreté de ses mains, elle finit par apporter triomphalement un paquet de passe-partout de toutes grandeurs et de toutes grosseurs.

Louise s'en empara avec vivacité et témoigna une reconnaissance qui aurait dû la trahir vis-à-vis d'une personne moins bien disposée en sa faveur. Elle promit de rapporter le trousseau aussitôt qu'elle s'en serait servie, et partit avec son trésor, le pas léger et le cœur tremblant d'espoir.

Le serrurier à son retour ne manqua pas de faire des remontrances à sa femme sur le service compromettant qu'elle venait de rendre ; mais sa douce moitié lui prouva péremptoirement que s'il eût été là, il lui aurait obéi sans réplique.

Pendant ce temps Louise était remontée précipitamment et avait essayé les passe-partout ; soit que sa main tremblât, soit que son inexpérience rendît la chose plus difficile, elle fut longtemps avant de réussir dans son entreprise. A chaque effort inutile son cœur se serrait davantage ; enfin le ressort céda, la fausse clef tourna dans

la serrure, et le pêne glissa dans la gâche ; Louise retira le trousseau, pénétra dans la chambre, poussa la porte qui se referma et jeta autour d'elle un regard anxieux. Tout était dans un ordre parfait, car madame Amaury était du nombre de ces bonnes ménagères qui tiennent moins à leur propreté personnelle qu'à celle de leurs meubles. Il n'y avait point de berceau, ni rien qui annonçât la présence d'un enfant, seulement sur une chaise près de la cheminée était posé un petit béguin tout froissé et ayant évidemment servi. La jeune mère se dirigeait de ce côté avec une exclamation étouffée, lorsqu'un cri faible, mais bien distinct cette fois, partit d'un cabinet voisin.

Pratiqué dans l'épaisseur des murailles de la vieille maison, manquant d'air et de jour, ce réduit ne servait ordinairement que de débarras à la chambre principale. Louise s'y élança, aperçut un berceau contenant la petite créature dont les gémissements avaient pénétré jusqu'à elle, la saisit dans ses bras, et la couvrit de baisers et de larmes. L'enfant, calmé par ces vives caresses, cessa de crier et frotta sa petite bouche sur la joue de sa mère, en quête de la nourriture dont il avait besoin. Louise cherchait avec angoisse ce qu'elle pourrait lui donner pour apaiser sa faim, lorsqu'un bruit de pas bien connu vint la glacer d'effroi ; elle replaça vivement l'enfant sur la couchette, et se jetant derrière des vêtements suspendus au fond du cabinet obscur, s'y cacha de son mieux.

La porte ne s'était refermée qu'au loquet. Madame Amaury, après avoir essayé plusieurs fois de faire tourner la clef, s'aperçut enfin de cet état de choses qu'elle attribua à une distraction de sa part. Elle examina tout d'un regard rapide et soupçonneux, et n'apercevant rien qui pût l'inquiéter, elle courut au cabinet où l'enfant avait recommencé à s'égosiller depuis qu'il se retrouvait dans son berceau. Madame Amaury était accompagnée d'une personne que Louise reconnut pour la garde, madame Godillon. Ce fut cette dernière qui prit l'enfant dans ses bras.

— C'est une belle petite fille et bien *venante*, dit-elle d'un air connaisseur. Mais vous avez raison, elle commence à être embar-

rassante pour vous, madame Amaury, surtout voulant la cacher à tout le monde, car elle a une voix qui annonce une forte poitrine et je m'étonne qu'on ne l'entende pas de toute la maison quand elle crie si fort.

— Oui..., comme je vous le disais, répondit madame Amaury, c'est ce qui me décide à m'en séparer. Ce cabinet est très-sourd et je ferme ordinairement mieux ma porte; mais quand la petite grandira, toutes mes précautions ne l'empêcheraient pas d'être entendue. D'ailleurs l'air de la campagne lui sera favorable, et vous m'assurez que chez votre nièce elle sera bien soignée.

— Comme une princesse, vous pouvez en être sûre. Ma nièce fait ce métier-là depuis son mariage. Elle a toujours chez elle trois ou quatre marmots qui poussent comme des champignons. Certainement elle soigne encore mieux ceux pour lesquels on paye bien, et si vous acceptez ses conditions, je vous garantis que la pouponne sera lavée; brossée, astiquée comme un fusil de munition.

Madame Godillon était l'épouse d'un ancien gendarme, ce qui lui inspirait parfois des comparaisons belliqueuses assez peu en harmonie avec le métier qu'elle avait choisi.

— Quoique ça, c'est bien cher pour une malheureuse femme comme moi qui ai déjà assez de peine à suffire à ma pauvre vie, dit madame Amaury avec un soupir, pendant qu'elle s'occupait à faire boire l'enfant. Maintenant que mon fils m'a abandonnée par la faute de cette *mijaurée* de là-haut, je n'ai plus rien que mon travail, et quand mes économies seront mangées, je me trouverai sur la paille. Avoir tout fait pour un enfant et en être traitée ainsi dans ses vieux jours ! ajouta-t-elle en gémissant.

— C'est pour ça aussi que je m'étonne de vous voir prendre une charge pareille, reprit madame Godillon. Avec ça que l'enfant d'une personne qu'on déteste ne paraît jamais bien aimable. Il me semble que vous payez cher le plaisir de l'ôter à sa mère.

Madame Amaury regarda madame Godillon d'un air farouche et pensif.

— Vous n'y comprenez rien, dit-elle; mais ce n'est pas étonnant,

je ne me comprends pas toujours moi-même. Il y a des moments où cette petite me rappelle sa mère et où il me prend envie d'aller la porter à l'hôpital pour m'en débarrasser et ne plus la voir, et il y en a d'autres où je me dis qu'une fille ressemble toujours à son père, que c'est le sang de mon sang, les os de mes os, tout ce qui me reste de ce mauvais ingrat de Gratien, et alors je me laisserais plutôt arracher la peau de la chair que ma petite Marie par cette femme qui prétendrait avoir des droits sur elle. Non ! non ! je ne la lui rendrai pas. Je la lui cacherai ; elle ne la connaîtra jamais. Je travaillerai jour et nuit s'il le faut, et peut-être cette chère innocente me payera un jour l'amitié que j'aurai eue pour elle et pour son père.

En disant ces mots, madame Amaury baissa la tête et se mit à pleurer abondamment.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison*).

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. Le Congrès de l'Association bretonne à Savenay. — II. M. l'abbé Catteau nommé évêque de Luçon. — Le discours de Mgr l'évêque de Vannes, à la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. — La cérémonie du 19 août.

I. — L'Association bretonne a tenu son congrès annuel à Savenay, du 2 au 9 septembre dernier, au milieu des fêtes de toutes sortes organisées par un comité de notabilités savenaisiennes. Courses de chevaux, concerts, concours divers, expositions artistiques, agricoles et archéologiques, rien n'avait été épargné pour recevoir dignement les membres de l'Association; et si l'on doit exprimer un regret, c'est que ceux-ci, craignant sans doute de ne pas rencontrer, dans cet ancien chef-lieu de sous-préfecture bien découronné, toutes les facilités de vie matérielle qu'exige le confort moderne, n'aient pas répondu en plus grand nombre à l'appel de leurs hôtes. Les cinq départements de la Bretagne étaient effectivement représentés à Savenay, mais ils l'étaient bien autrement à Quimper, à Vannes, à Guingamp et à Vitré, les années précédentes. Nous comprenons que la direction de l'Association ne choisisse pas pour lieux de ses séances les grands centres, tels que Nantes, Rennes, Brest, où son action serait moins efficace pour réveiller l'esprit d'étude et de travail que dans les localités de moindre importance; mais encore faut-il choisir des villes notoirement connues comme villes de ressources; et, sans vouloir médire de Savenay, dont l'accueil a été si sympathique, si empressé, si cordial, il semble que beaucoup de membres de l'Association, ne prévoyant pas qu'on eût pu s'ingénier à ce point pour les bien recevoir, aient pensé qu'ils n'y trouveraient qu'à peine le nécessaire, s'ils arrivaient en foule. Nous conseillerons donc à la direction de continuer à s'écarter des très-grands centres de population, mais de choisir dorénavant des localités dont la réputation de bien-être hospitalier soit déjà établie, et d'user de modes de publicité plus étendus, si elle tient à voir se presser dans ces assises patriotiques, outre les habitants, toujours sympathiques, des villes où elle fixe ses sessions, de nombreuses députations de tous les points des cinq départements de la Bretagne.

Le lundi 3 septembre, fut célébrée une messe solennelle du Saint-Esprit,

accompagnée par une excellente musique, et pendant laquelle M. le curé de Savenay prononça une allocution d'un style à la fois simple et élevé, qui conquit tous les suffrages et prépara les esprits à se mettre activement au travail. Ensuite eut lieu la séance d'inauguration, présidée par le vénérable directeur de l'Association bretonne, M. Rieffel, assisté de M. le sénateur baron de Lareinty, et de M. le maire de Savenay. Les discours de M. Rieffel, rappelant l'historique des travaux de l'Association; de M. du Breil, trésorier-général, rendant compte de la situation financière; de M. Louis de Kerjégu, directeur de la section d'agriculture, faisant appel au dévouement de toutes les bonnes volontés; de M. Ropartz, directeur de la section d'archéologie, indiquant l'importance de l'étude de nos origines historiques, furent fréquemment interrompus par les applaudissements de l'auditoire; puis le bureau du congrès fut élu par acclamation :

— Présidents d'honneur : M. le préfet du département, M. le curé et M. le maire de Savenay; M. Oheix, conseiller général du canton.

— *Section d'agriculture :* président, M. le sénateur baron de Lareinty; vice-présidents, MM. Deloze, A. de la Rochette, Kersanté, de Quénétain et de Guerdavid; secrétaires, MM. de Nouel, Argoualch et de Carcouët.

— *Section d'archéologie :* président, M. Audren de Kerdrel, l'un des vice-présidents du sénat; vice-présidents, MM. Arthur de la Borderie, Anthime Menard, Gaultier du Mottay, Audran et Marionneau ; secrétaires, MM. Yves Ropartz, René Kerviler et Robert Oheix.

Chaque section se rendit aussitôt après dans ses salles respectives pour organiser et distribuer le travail, fixer les ordres du jour et arrêter définitivement les programmes. Nous parlerons peu de la section d'agriculture, qui a surtout travaillé sur le terrain et dans laquelle on n'a guère lu de mémoires sur des sujets agricoles ; mais la section d'archéologie a entendu des travaux fort intéressants et très-variés, parmi lesquels nous signalerons des *Notes sur l'histoire de Savenay,* par M. Ledoux; le *Répertoire archéologique de toute la presqu'île guérandaise,* en ce qui concerne les monuments ou débris antérieurs à notre ère et les restes gallo-romains, par M. René Kerviler; un mémoire sur les mouvements d'*oscillation du sol breton,* dans les environs du Mont Saint-Michel et du Mont-Dol, par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes; des notes sur les *tombes* et inscriptions antérieures au Xe siècle qui se rencontrent encore dans nos églises rurales, en particulier dans celle de Besné, par M. Gaultier du Mottay; une étude sur *Arthur de Richemont,* par M. Guyot-Jomard, qui veut faire élever à son héros une statue sur l'une des places publiques de Vannes; une discussion sur le lieu de la *défaite navale des Venètes par César,* par MM. Kerviler et Lallemant; etc.

Des lectures et des conférences ont eu lieu en séances générales. Nous

devons citer, tout particulièrement, la conférence faite, le mardi 4 septembre, par notre collaborateur M. René Kerviler sur ses *découvertes archéologiques du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire,* et sur sa méthode de détermination d'une sorte de *chronomètre préhistorique,* à l'aide du nombre des couches successives qu'il est parvenu à reconnaître dans les alluvions de la Loire. On a surtout remarqué une vigoureuse réponse à des attaques peu justifiées dont M. Kerviler a été l'objet de la part de M. de Mortillet, au congrès tenu vers la fin du mois d'août, au Havre, par l'Association française pour l'avancement des sciences. Les procédés, fort peu scientifiques et pleins de partialité, d'une certaine école, qui prétend imposer ses systèmes de parti pris pour mieux attaquer la Bible, y ont été mis à découvert de la façon la plus caractéristique. La vraie science n'a point de ces allures tortueuses et passionnées. On a surtout applaudi le passage dans lequel M. Kerviler, se tournant vers M. Jules de la Gournerie, membre de l'Académie des sciences, a déclaré qu'il s'en rapportait absolument à la décision consciencieuse et impartiale de la commission nommée par l'Académie pour examiner la valeur de ses découvertes. M. de la Gournerie fait partie de cette commission, avec MM. de Quatrefages, Gervais, Decaisne et Daubrée.

Le mercredi, M. Léon Maître, notre savant archiviste et sympathique collaborateur, a traité une question dont il possède tous les secrets: celle des anciens établissements hospitaliers de la région. Cette étude complète et couronne son histoire des hôpitaux de Nantes, dont nous avons récemment parlé; puis, profitant d'une réunion de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne,* M. Arthur de la Borderie, élu président de la Société, a fait une piquante description du premier volume publié, les *Œuvres d'Olivier Maillard,* qui font le plus grand honneur aux presses de notre ami M. Émile Grimaud; la notice et la bibliographie qu'il y a jointes en font un véritable morceau de choix pour les délicats. Le lendemain, il reprenait la parole pour étudier des scènes de la *vie rurale* en Bretagne avant la révolution, d'après les curieux récits de Noël Du Fail, et M. S. Ropartz, directeur de la section, développait d'intéressantes considérations sur l'histoire du Tiers-État dans notre province. Un conte breton de M. du Laurens de la Barre a été lu avec beaucoup d'animation par M. Yves Ropartz.

Le samedi, un grand nombre de membres du congrès se sont rendus à Saint-Nazaire, où M. René Kerviler, ingénieur du port, leur a fait visiter en détail les gigantesques travaux du bassin à flot de Penhouët en construction, les puits de fondation coulés dans la vase jusqu'à quinze et seize mètres de profondeur au dessous du fond du bassin, les nouvelles machines perforatrices pour les trous de mine dans le rocher, les talus stratifiés des alluvions avec les couches alternatives de sable, d'argile et de débris

végétaux, etc., etc. Les excursionnistes ont ensuite visité un paquebot transatlantique, *la Ville de Saint-Nazaire*, dont M. le capitaine Galland leur a fait les honneurs avec la plus grande courtoisie; puis ils sont partis pour Guérande, où ils ont admiré les antiques fortifications, formant encore une ceinture complète autour de la cité, la vieille nef romane de l'église Saint-Aubin, la chapelle tumulaire du sire de Carné, et, au retour, le magnifique panorama qui s'étend sur les marais salants et la presqu'île du Croisic et du bourg de Batz.

Nous ne devons pas oublier le concours de toutes les écoles primaires de garçons et de filles du département de la Loire-Inférieure: une exposition scolaire du plus haut intérêt avait été réunie dans les bâtiments de l'école normale de Savenay, ancien couvent des Cordeliers, par les soins de M. l'inspecteur d'Académie et de M. le directeur de l'école. M. le vicomte Malher, préfet du département, a bien voulu honorer de sa présence la distribution des prix spéciaux à ce concours et prononcer une allocution qui a été saluée par le plus sympathique succès.

Enfin, nous signalerons la remarquable exposition archéologique et artistique organisée dans les salles de la mairie par MM. Robert Oheix et Duhaume, dont les peines ont été largement récompensées par le spectacle de l'affluence qui s'est donné rendez-vous devant les vitrines, durant tous les jours de la semaine, et par les félicitations que leur ont adressées tous les gens de goût et tous les travailleurs. Les collections dites préhistoriques de MM. Desmars et Kerviler, les tableaux de MM. Bord, de la Rochemacé, Toulmouche et de Montaigu, les livres rares, les meubles précieux et les tapisseries de M. Anthime Menard, les faïences de Quimper, le reliquaire du cœur de la duchesse Anne, les crosses de l'abbé de la Meilleraye, les collections rétrospectives de MM. Perthuis, de Montaigu, du Guiny, Salles, Fourchon, etc., de magnifiques chinoiseries, les publications artistiques de notre ami M. Émile Grimaud, attiraient tout spécialement l'attention; et nous ne saurions trop louer les organisateurs de la méthode heureuse avec laquelle ils avaient disposé tant d'objets si divers.

M. le baron de Lareinty dans son discours de clôture a fort bien indiqué le but et les tendances de l'association : « Oui, messieurs, a t-il dit, nous sommes des hommes de civilisation et de progrès dans l'acception la plus sérieuse et la plus étendue ; la science vraie conduit, élève ou ramène à Dieu, et nous voulons que la foi chrétienne demeure la garantie et la sauvegarde de toutes familles, de toutes sociétés, de toutes nations qui veulent se perpétuer et progresser, et qui doivent inscrire sur leurs drapeau cette devise de nos pères : DIEU ET PATRIE ! »

En somme, le congrès de Savenay a été une nouvelle démonstration de ce que peuvent produire, avec des éléments en apparence fort minimes, la

volonté, le dévouement et l'esprit d'association. Tous les confrères présents ont plaint sincèrement les absents : ils les adjurent de ne pas se priver, aux prochaines assises de l'Association bretonne, de l'attrait puissant de ces réunions fraternelles et cordiales.

II. — Par décret du président de la République, M. l'abbé Catteau, vicaire général d'Arras, a été nommé évêque de Luçon.

— A l'heure même où paraîtra cette livraison, notre nouvel évêque, Mgr Le Coq, fera dans Nantes son entrée solennelle. Nous sommes, à notre grand regret, forcés d'en remettre la relation au mois prochain.

— Nous avons donné, dans notre dernière livraison, un compte rendu de l'importante cérémonie de la consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Le défaut de place nous avait forcé d'ajourner la publication du beau discours prononcé à cette occasion par Mgr l'évêque de Vannes. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire aujourd'hui :

Gaudeamus omnes in Domino diem festum celebrantes sub honore Beatæ Annæ, de cujus solemnitate gaudent Angeli et collaudant Filium Dei!
(Introït de la messe de la fête de sainte Anne.)

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

D'où nous vient cette invitation? Oh! qu'elle est bien en harmonie avec les pieuses ardeurs qui transportent nos âmes! Ne nous en étonnons pas. C'est la voix d'une mère. Écoutons-la. Obéissons-lui. Elle ne saurait toutefois condamner votre déception, qui n'égale pas mes regrets.

Un illustre évêque devait occuper cette chaire, où j'apparais, confus de mon insuffisance. Il me tardait, comme à vous, d'entendre une de ces homélies pleines de doctrine et d'à propos, où la foi chrétienne et le bon goût littéraire, trouvent un aliment substantiel et délicat. Et nous voici réduits à recommander à sainte Anne la précieuse santé du vénéré pontife. D'autres absences imprévues nous imposent autant de sacrifices. Hélas! il en est une qui demeurera sans retour. Le diocèse de Nantes avait grand besoin d'une consolation. Le ciel vient de la lui accorder. Le digne successeur de Mgr Fournier recevra, par l'entremise de notre Patronne, lumières et secours pour la haute mission qu'il est très-capable de remplir.

Cela dit, Mes Frères, oublions aujourd'hui les tristesses et les préoccupations avec lesquelles nous aurons à compter demain. Laissez-moi plutôt énumérer les motifs de la joie où l'Église nous convie.

Vous serez largement dédommagés tantôt de la privation que Monseigneur l'Évêque de Poitiers nous cause bien involontairement. Ce ne sera pas la première fois que, du haut de la *Scala-Sancta*, Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc charmera, en les édifiant de sa fortifiante parole, les pèlerins de Sainte-Anne.

Éminence, combien je vous suis reconnaissant d'avoir accepté la présidence de cette fête de famille! Elle vous revenait de droit. Nous eussions tous gémi de votre absence. Votre dévotion envers notre Patronne nous était un sûr garant de votre arrivée, qui met le comble à notre commune allégresse.

Messeigneurs, vous emporterez de ce sanctuaire, encore tout parfumé des onctions qu'il a reçues, l'espoir mieux fondé de conduire à bonne fin les entreprises que vous inspireront votre zèle apostolique et votre sollicitude pastorale.

Dans quelques jours, un de mes vénérés Prédécesseurs couronnera, non loin de la cité des Papes, une autre image de notre Patronne. Sa Grandeur eût éprouvé, nous l'espérons, une trop juste satisfaction, en voyant que nous avons compris et exécuté le projet qu'Elle avait conçu.

Des années s'écouleront encore avant que l'antique Basilique de Saint-Martin ne sorte de ses ruines. Cette œuvre est en bonne voie et en mains sûres. Nous souhaitons au premier Pasteur de l'Archidiocèse de Tours la gloire de faire revivre au tombeau du grand Thaumaturge des Gaules un passé longtemps méconnu. Saluons avec reconnaissance, mes Frères, le pontife assez désintéressé pour ne pas tenir rigueur à la Bretagne d'avoir partagé le manteau de saint Martin!

Nous sera-t-il donné bientôt de voir l'église du Vœu national dominer de ses dômes tutélaires la capitale de la France pénitente et revenue de ses égarements? Deux apôtres d'une foi antique, d'une charité incomparable, d'un mérite reconnu, faits pour se comprendre et s'aider dans un ministère écrasant, y mettront tous leurs soins. Le mont des martyrs a été profondément fouillé pour asseoir solidement les larges bases de cet édifice monumental. Puissent son Éminence et Sa Grandeur vivre assez longtemps pour achever ce gigantesque travail! Dieu nous fasse la grâce d'assister aux fêtes grandioses de cette future consécration!

Ce n'est pas, mes Frères, que nous ayons à nous plaindre, en attendant, du sort que le Ciel nous a fait. La solitude elle-même a voulu nous apporter son tribut. Du siége quinze fois séculaire de saint Corentin et de la jeune abbaye de Thymadeuc nous sont venus deux hommes de Dieu, qui ne parviendront pas à voiler de leur habit monacal l'élévation, la science et les vertus qui les distinguent.

Une chrétienté du Nouveau-Monde nous envoie aussi son guide et son père, enfant de la généreuse Bretagne. Avant d'aller évangéliser son troupeau, le pasteur a voulu s'agenouiller aux pieds de sainte Anne. Nos vœux l'accompagneront dans son lointain voyage. Il aimera, comme nous, à se rappeler ce jour de grâces et de bénédictions.

Qu'il est bon, qu'il est agréable de voir tous ces dignes prêtres du clergé séculier et régulier groupés autour d'un éminent Prince de l'Église et de prélats bien aimés! Fils de saint Ignace, de saint François, des Pères de Montfort, Eudes, Libermann, de La Salle, de Lamennais et tant d'autres, je vous salue! Vous êtes pour nous des auxiliaires pleins de vertu, de science et de bonne volonté.

Ne craignez pas que je vous oublie, Messieurs, vous qui servez la France avec honneur et dévouement, au Sénat, dans l'armée de terre et de mer, dans l'administration. Vous prouvez en toute circonstance que l'autorité, dont vous êtes les fidèles dépositaires, mérite le respect, l'estime et la considération qui s'attachent au devoir accompli avec vigilance et fermeté.

Enfin, mes Frères, je vous reconnais à tous des droits incontestables à mes félicitations et à mes remerciements. Chacun de vous a bien voulu entendre mon appel. Et nous voici pénétrés des mêmes sentiments, heureux de cette rencontre extraordinaire, prêts à retourner demain, avec plus de courage et d'espoir, aux postes divers que nous occupions hier,

dans la vie publique ou dans la vie privée. Mais aujourd'hui qu'il nous est fait de si doux loisirs, réjouissons-nous! *Gaudeamus!*

Les mondains s'amusent et se réjouissent en pure perte. Les uns parviennent difficilement à s'égayer. Ils sont blasés, à l'âge où tout devrait leur sourire. Les autres ne savent que s'étourdir et ricaner. Leurs plaisirs sont creux et caducs : s'ils ont l'éclat des parures élégantes, ils en ont la fragilité. Ils n'élèvent pas l'esprit; ils ne contentent pas le cœur; ils finissent par troubler la conscience et engendrer le remords. Certaines fêtes dégradent et dégoûtent.

En est-il ainsi, mes Frères, des joies chrétiennes ? Comparez et jugez! Quel calme! O la douce ivresse ! c'est un avant-goût de la paix et de la félicité du Paradis. Ouvrons donc librement nos cœurs à l'allégresse : *Gaudeamus!*

Mais chez nous, enfants du même Père qui est aux cieux, pas d'acception de personnes ! Que tous les membres de la famille s'approchent avec confiance! Ils seront les bien venus. Oui, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards avec ceux qui prendront leur place au foyer domestique et dans la société, que tous louent le nom du Seigneur! *Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini!*

Viennent donc le riche et le pauvre, l'homme des champs et l'habitant des villes, les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, tous, tous ! En ce cas particulier, d'ailleurs, tout le monde a été à la peine; tout le monde doit être à la joie. L'obole de la veuve et de l'orphelin n'est-elle pas aussi agréable à Dieu que les plus magnifiques offrandes de l'opulence ? J'admire sans doute en particulier les richesses artistiques rehaussées de l'écusson des plus nobles familles de mon pays. A côté de ces dons précieux d'âmes charitables qui ne mettront point en doute ma gratitude, j'ai souvenance de quelques pauvres pièces de monnaie prises sur le strict nécessaire et dont l'abandon généreux fut suivi de privations réelles. Dieu nous en tiendra le plus grand compte. Sainte Anne pourrait-elle ne pas rendre au centuple ce qui lui fut offert ainsi ? O Mère ! ouvrez votre sein à tous vos enfants, ils ont rivalisé d'émulation pour vous préparer cette demeure dix fois trop étroite à pareil jour. *Gaudeamus omnes! Gaudeamus in Domino!*

Seul, en effet, le souverain Seigneur de toutes choses doit être le principal objectif des aspirations de notre âme des curiosités de notre esprit, des tourments et des ambitions de notre cœur. Le monde entier ne saurait nous suffire. C'est ce que confessait humblement saint Augustin, revenu de loin, après avoir goûté aux fruits plus ou moins savoureux de l'arbre de la science du bien et du mal. Il avait connu la gloire humaine et les tristes retours des choses d'ici-bas: « O Dieu de mon âme, s'écriait-il, c'est vous qui avez fait mon cœur. Je comprends enfin qu'il ne trouvera le repos qu'à la condition de se reposer en vous, son créateur et sa fin suprême. »

Dans nos joies comme dans nos peines, mes Frères, dans toutes nos nécessités, il faut donc recourir au Seigneur. On a beau dire et s'agiter, Dieu nous mène. Le doigt de Dieu est particulièrement empreint sur ces murailles. *Digitus Dei est hic.* Qui donc a élevé ce monument dont vous avez raison de vous montrer si fiers? Je n'hésite pas à répondre: *A Domino factum est istud.* Oui, ces pierres, ces marbres, ces boiseries, ces verrières, ces peintures, ces sculptures, l'orgue, les cloches, autant de voix puissantes qui rendent justice à l'adorable Providence. Ah! si

je vous racontais les hésitations, les incertitudes, les perplexités, les augoisses qui m'ont assailli mille et mille fois pendant que vous m'aidiez avec tant de persévérance et d'abnégation à opérer ce prodige, votre admiration égalerait la mienne ! Croyez-moi sur parole et réjouissons-nous tous dans le Seigneur : *Gaudeamus omnes in Domino !*

Et pourquoi cette allégresse universelle ?

Ah ! c'est que nous célébrons un jour de fête à nulle autre pareille : *Diem festum celebrantes.* C'est un jour que le Seigneur a fait : *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in eâ !* On en parlera bien longtemps sous le chaume et dans les hameaux les plus inconnus de notre pays. Oui, mes Frères, au sein de nos cités, comme au fond de nos campagnes, on racontera avec enthousiasme, de génération en génération, tout ce qui se passe à l'occasion de la consécration de cette Basilique. Nous y étions, nous aussi, diront à leurs camarades émerveillés ces braves soldats, qui n'auront pas peu contribué à embellir nos imposantes cérémonies et la marche triomphale de notre Statue miraculeuse. Nous ressentîmes comme une vertu surnaturelle qui sortait de ce bois vénéré représentant l'Aïeule et la Mère du Fils de Dieu. Et lorsque grondera la tempête, l'intrépide marin, qui s'est fait en ce jour humble pèlerin de Sainte-Anne, tournera ses regards inquiets vers ce phare vraiment lumineux, du haut duquel la Mère et la Fille lui crieront à l'envi : courage ! confiance ! nous veillons sur tes jours. Souviens-toi que tu as une âme à sauver, et que les flammes dévorantes de l'enfer éternel sont autrement redoutables que la fureur des flots de l'Océan avec tous ses abîmes.

Mes Frères, que cette remontrance maternelle nous soit salutaire à tous ! Chantons avec d'autant plus d'ardeur : *Gaudeamus in Domino, diem festum celebrantes sub honore Beatæ Annæ !*

A Dieu le Père tout-puissant tout honneur et toute gloire : *Deo Patri omnipotenti omnis honor et gloria!* Cependant il n'est pas absolument jaloux du culte relatif rendu à ses saints, qui sont comme autant de miroirs étincelants où se reflètent les merveilles de sa puissance et de sa miséricorde. *Mirabilis Deus in sanctis suis !* Mais au ciel ainsi que dans les espaces où roulent avec poids et mesure les astres qui forment le monde matériel, il y a clartés et clartés. Or, sainte Anne y brille d'un éclat particulier. Aussi l'appelons-nous bienheureuse, sans chercher à mesurer la distance qui la sépare de sa Fille immaculée.

Et n'allez pas croire, mes Frères, que la terre soit l'unique théâtre des hommages que nous aimons à lui rendre. De tous les coins du pays qu'elle adopta dès les premiers siècles de l'Église, des milliers de pèlerins sont accourus précipitamment vers ce temple, qui renferme un de leurs plus précieux trésors. Ils vénèrent avec nous de cœur et d'âme la Bienheureuse sainte Anne, dont ils connaissent le crédit et la bonté. Mais voici bien une autre affluence de vrais serviteurs de la Reine-Mère ! Écoutez : *De cujus solemnitate gaudent Angeli!*

Eh quoi ! mes Frères, les anges eux-mêmes ont voulu prendre part à cette solennité, jouir de notre joie, faire leur cour à la Mère de leur Reine ! C'est l'Église qui l'affirme. Est-il, d'ailleurs, si difficile de souscrire à cette déclaration, qui doit plutôt nous ravir ? Car enfin, sans nous exposer *à être opprimés par la gloire,* en cherchant à pénétrer ce qui est impénétrable, nous pouvons juger par comparaison. Au sein de ces familles patriarcales, trop rares de nos jours, n'aime-t-on pas à fêter tous ceux qui leur ont fait honneur dans le passé ? Le culte des ancêtres

y est en quelque sorte inné. Il prend des proportions conformes à son objet. Or, sainte Anne, Mère de la Mère du Christ, mérite des attentions que vous manifestez éloquemment en paroles et en œuvres. Les Anges pouvaient-ils rester insensibles à ces manifestations attendrissantes? Notre fête devait trouver un écho jusque dans le ciel. Oui, les Chérubins et les Séraphins font monter vers la voûte céleste des flots d'harmonie, pendant que la voûte de cette Basilique retentit des mélodies qui nous enivrent.

Les derniers mots du texte de la sainte liturgie sont plus surprenants encore : *Et collaudant Filium Dei!* Comment! les Anges osent louer et féliciter le Fils de Dieu du triomphe que nous réservions à sa glorieuse Aïeule ! Que signifie ce mystère? Quelle sainte audace ! Je n'eusse point trouvé le mot de cette énigme. L'Église s'est chargée de nous en instruire. Voici ce qu'elle chante en la fête de sainte Anne: *Deus qui beatæ Annæ gratiam conferre dignatus es, ut Genitricis Unigeniti Filii tui Mater effici mereretur, concede propitius ut cujus solemnia celebramus, ejus apud te patrociniis adjuvemur, per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum...*

Méditons ces paroles, mes Frères. Elles suffisent à justifier l'empressement des Anges auprès du Fils de Dieu. Si notre dévotion envers sainte Anne pouvait grandir encore, ce serait dans la contemplation de ce privilége. Dieu daigne assister sainte Anne de grâces de choix. Sainte Anne y coopère avec un si grand zèle et un amour si parfait, qu'elle *mérite* de devenir la Mère de la Mère du Fils unique de Dieu. Taisons-nous, mes Frères! Tout commentaire me paraît superflu. Ne serait ce point une témérité ?

Voilà l'explication du crédit immense dont sainte Anne jouit au ciel. Notre confiance en elle a donc un fondement inébranlable. Les bienfaits dont elle ne cesse de nous combler sont autant de gages assurés de sa puissance et de sa bonté. Disons-lui tous ensemble, avec l'Église : « Pieuse Mère de la Mère du Christ, protégez spécialement la terre que vous vous êtes choisie. — O Mère de la patrie, Anne très-puissante, soyez le salut de vos Bretons, conservez leur foi, affermissez leurs mœurs, obtenez-leur la paix par votre sainte intercession. Ainsi soit-il ! »

— Le dimanche 19 août, une autre cérémonie fort touchante rassemblait aux pieds de la patronne de la Bretagne les représentants des cercles catholiques et des autres œuvres ouvrières, accourus des extrémités les plus lointaines de nos cinq départements.

Nous ne décrirons point en détail les différents exercices de cette journée, commune à tous les pèlerinages. Qu'il nous suffise de dire que plus d'un millier de membres actifs appartenant à une quarantaine d'œuvres, toutes de la province, se trouvaient groupés autour de leurs bannières et marchaient avec recueillement en chantant les litanies de sainte Anne et de pieux cantiques. Aussi, Mgr l'évêque de Vannes, touché de ce concours empressé, avait-il voulu présider lui-même la procession, célébrer la sainte messe et distribuer aux pèlerins le pain des forts.

Après l'évangile, M. l'abbé Laity, aumônier du lycée de Pontivy, développa, dans une touchante allocution, les trois grands devoirs que chaque

homme doit rendre sur cette terre à son créateur : la prière, la reconnaissance, le repentir ; et, pour rendre sa parole plus frappante, l'orateur groupa ces trois pensées autour de ces mots que la politesse la plus usuelle met sans cesse sur nos lèvres : Bonjour, Merci, Pardon. Puis un chœur d'ouvriers, placé dans la tribune de l'orgue, entonna le *Credo*. Rien n'était plus saisissant que d'entendre ces voix mâles et énergiques, chanter avec ensemble cet antique symbole répété par tous les chrétiens depuis tant de siècles.

A la communion, qui dura près d'une demi-heure, les ouvriers chantèrent le cantique au Sacré-Cœur, bien fait pour la circonstance. N'exprime-t-il pas ces sentiments de douleur et de repentir qui doivent animer tout fidèle à la vue des fautes qui couvrent la terre et attirent sur elle la colère de Dieu ? N'est-il pas aussi l'hymne de l'espérance, par laquelle l'âme contrite et humiliée se jette dans le cœur de Celui qui l'a aimée jusqu'à mourir pour elle dans les tourments ignominieux de la croix ? Ces pensées étaient bien celles de tous ces ouvriers qui, le front découvert, profondément recueillis, suivaient sous ces voûtes magnifiques, élevées par les mains de quelques-uns d'entre eux, les cérémonies si touchantes qui se déroulaient sous leurs yeux. Tous priaient avec ferveur sainte Anne de bénir leurs familles, leurs travaux, la Patrie et l'Église.

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES

Un tableau à Sainte-Anne d'Auray.

On remarque depuis quelque temps dans la basilique de Sainte-Anne, à droite de l'autel consacré à la sainte, au milieu des ex-voto et occupant l'entre-deux des fenêtres, un superbe tableau encadré en vieux chêne qui attire l'admiration des pèlerins : vrai memento de l'histoire du pèlerinage ! C'est l'apparition traditionnelle de sainte Anne, vêtue d'une robe blanche, un blanc nuage sous ses pieds ; la figure, sévèrement drapée, est lumineuse et douce comme doit l'être une vision du ciel. La bonne Mère, dont le visage paisible et grave rayonne d'une éternelle jeunesse, bénit amoureusement deux personnages agenouillés. D'un côté, c'est un paysan en costume breton, qui, les mains jointes et les yeux au ciel, dans l'attitude de l'extase, la contemple avec joie : un outil agricole est jeté près de lui. Vous avez reconnu Yves Nicolazic, le juste élu de Dieu pour relever en Bretagne le culte de la sainte aïeule de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De l'autre côté, c'est un prêtre qui, la tête humiliée, les yeux baissés et les bras tombant vers la terre, semble absorbé par une méditation profonde. Il tient une croix entre ses mains ; une bourse ouverte et pleine d'or et un bourdon de pèlerin gisent sur le sol à ses genoux. La vision

séraphique n'est pas pour lui, mais il reçoit pourtant la bénédiction de la sainte. Quel est donc ce prêtre si humble, ce pèlerin, cet aumônier des pauvres ? Et pourquoi ce contraste dans la pose des deux personnages ?

Avez-vous entendu parler de Pierre de Keriolet, le débauché, le duelliste, l'impie aventurier, cet homme qui ne craignait ni Dieu ni diable et que Dieu convertit par l'organe des démons ? Vous avez son portrait sous les yeux : le voici tel que la grâce l'a fait. Lui qui tournait en dérision les dévots pèlerins et ce fou de Nicolazic, le voici aux pieds de sainte Anne, contrit et humilié, en face du pieux voyant. Il a donné au couvent de Sainte-Anne une partie de ses biens, et sainte Anne protége notre grand pêcheur converti. Il a besoin de sa puissante intervention, car tous les démons de l'enfer se sont déchaînés contre lui. On raconte, dans la vie du saint pénitent, qu'un jour, il fut tenté si violemment contre la pureté qu'il ne savait comment résister au trouble de ses sens. Une céleste inspiration lui vint de recourir à sainte Anne, et il fut délivré aussitôt. Le démon lui apprit, par la bouche d'une possédée, qu'il eût infailliblement succombé sans l'assistance de sa bienheureuse patronne : « Nous étions, lui dit-il, autant de démons à tes trousses, qu'il y a de brins d'herbes par le chemin où tu as passé. »

Pierre de Keriolet avait transformé son château de Kerlois en hôpital ; il partageait sa vie entre le soin des pauvres et la visite des églises ou chapelles les plus vénérées, non-seulement en Bretagne et en France, mais à l'étranger. Son biographe nous assure qu'en l'espace de quinze ans, il fit vingt mille lieues à pied, dans ses nombreux pèlerinages. Il mérite donc bien d'être proposé en exemple à tous les pèlerins de Sainte-Anne.

Mais notre commentaire devient trop long. Le sujet du tableau s'explique de lui-même pour tous ceux qui ont lu l'histoire de Sainte-Anne d'Auray. Il a été, comme vous voyez, parfaitement imaginé et non moins bien rendu. L'exécution en est fine et soignée, le dessin très-correct, le coloris très-doux et harmonieusement fondu. Cette belle peinture est à la fois l'œuvre et le don d'un châtelain breton, M. le marquis de M***, dont le talent et la piété se plaisent à orner nos églises. Le chapelain de Sainte-Anne s'est montré si heureux de posséder ce beau tableau que M. le marquis de M*** a bien voulu lui en promettre un autre pour faire pendant à celui-ci dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Nous commettons une indiscrétion, mais nous pouvons indiquer déjà le sujet de la nouvelle composition : La Vierge Mère, ayant à ses pieds saint Jean-Baptiste et saint Augustin. L'artiste désire honorer ici des patrons de famille, et, sans y avoir pensé peut-être, il va renouveler l'heureux contraste de la vertu persévérante et de la vertu recouvrée, triomphant l'une et l'autre dans l'auréole de la même sainteté.

Nous espérons que l'on voudra populariser au moins le premier tableau par la photographie et la gravure. Les pèlerins seraient heureux d'emporter cette image comme le plus vivant souvenir de Sainte-Anne d'Auray. HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Deux lettres de M. le comte de Chambord.

En apprenant la mort de Mme la comtesse Arthur de Bouillé, décédée à Nantes, le 17 juillet dernier, M. le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à Mme la comtesse Fernand de Bouillé :

Frohsdorff, le 23 juillet 1877.

La fille de Bonchamps n'est plus, Madame la comtesse, et du lit de mort de l'admirable femme, votre belle-mère, dont un siècle presque entier a connu la force d'âme, les épreuves et les vertus, votre première pensée s'est tournée vers moi. Je vous remercie d'avoir tenu à ce que je fusse instruit, avant tous les autres, du nouveau sacrifice que Dieu vous demandait. Fille de Bonchamps, mère de Fernand de Bouillé, grand' mère de Jacques de Bouillé, c'est-à-dire fille, mère et aïeule de héros chrétiens : quelle destinée et quels souvenirs !

De Saint-Florent aux plaines de Loigny, où trouver d'élan plus spontané, de foi plus ardente, de patriotisme plus désintéressé que dans ces Vendéens tombés avant l'âge sur le champ de bataille, pour la religion et la patrie? Le ciel a voulu que la noble femme survécût à leur gloire. Elle devait passer par toutes les angoisses et toutes les douleurs; elle avait vu la vie de son mari sérieusement menacée pour s'être souvenu, lui aussi du nom qu'il portait, et plus tard son cher petit-fils, son cher Édouard de Cazenove, revenant seul du combat, avec les glorieuses traces de son courage et de son dévouement. Je comprends l'émotion de la ville de Nantes en apprenant la mort de sa vieille Vendéenne qu'elle honorait tant, et croyez bien qu'il m'est doux de m'y associer, en apportant sur sa tombe l'hommage de mon admiration et de ma reconnaissance. Ma femme se joint à moi pour vous donner, ainsi qu'à votre fille, votre belle-fille et vos petits-enfants, l'assurance de notre plus vive sympathie.

HENRY.

Voici la lettre qu'a reçue Mme la comtesse de Monti de Rezé, à l'occasion de la mort de son mari :

Frohsdorff, le 15 août 1877.

Quel coup affreux et inattendu, ma chère madame de Monti ! Au milieu

de mon amère douleur, je ne puis penser sans une profonde émotion à la vôtre et à celle de vos enfants; dans une pareille épreuve il n'y a qu'à baisser la tête, et se soumettre à la volonté de Dieu, dont les desseins sont impénétrables. Ma femme me charge de vous dire qu'elle prie pour vous tous de toute son âme, afin que vous ayez force et courage dans ces cruels moments. Je sais tout ce que vous perdez, et vous savez aussi que je perds un de mes plus anciens, de mes meilleurs amis, dont le dévouement, le zèle, l'intelligence, m'étaient si nécessaires dans les temps si difficiles que nous traversons. Depuis ses plus jeunes années jusqu'à sa dernière heure il n'a épargné ni ses forces, ni sa santé, ni sa vie pour la cause sacrée au service de laquelle il a souffert et il est mort.

Qui m'eût dit, lorsque je l'embrassais si tendrement il y a à peine un mois, au moment où il accourait avec tant d'empressement à mon appel, que ce serait pour la dernière fois! Ah! je n'oublierai jamais tout ce qu'il n'a cessé de faire pour moi, les bons conseils de sa longue expérience, et la chaleur de ce cœur si aimant. Croyez bien que je mêle mes pleurs aux vôtres, et que je prie Dieu avec vous pour qu'il récompense dans les joies du paradis, où j'espère bientôt le retrouver, ce chrétien plein de foi, si dévoué à l'Église, dont la confiance était si droite et si éclairée. Dites à vos fils que je les bénis au nom de leur père: qu'ils suivent toujours ses grands exemples, et qu'ils ne s'écartent jamais de la voie du devoir qu'il leur a si bien tracée. Ma femme et moi nous ne cessons de penser à vous, et nous vous demandons de croire à notre vive et douloureuse sympathie.

HENRY.

M. de Sallier-Dupin.

Encore une mort subite, mais de celles du moins qui ne prennent pas au dépourvu ceux qu'elles frappent. — « Quelle chose affreuse qu'une mort subite! » disait à M. de Sallier une sainte religieuse, en apprenant la mort de M. Thiers: — « Oui, sans doute, quand on n'y pense pas, répondit-il, mais quand on y pense sérieusement, qu'a t-elle qui puisse effrayer? »

Le nom de M. de Sallier se lie pour nous à l'idée même de charité et de dévouement. Personne n'oubliera que, dans le fatal hiver de 1870-1871, ne pouvant courir aux armes comme les siens et prouver comme eux que *bon sang ne peut faillir,* il se consacra à l'œuvre des ambulances, de celles principalement qui pouvaient exiger le sacrifice de la vie, les ambulances des varioleux. Il allait chercher à la gare les malheureux soldats atteints

de la terrible maladie; il les emmenait dans sa voiture et leur prodiguait ses soins. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut de hautes distinctions. Celle qu'il apprécia le plus fut le titre de *membre de l'Administration des hospices,* qui lui donnait de nouvelles occasions de se dévouer.

A partir de ce moment, on peut dire que M. de Sallier ne s'appartint plus. Homme d'esprit et homme d'entrain, il avait longtemps mis au service des pauvres, dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, toutes les ressources de son intelligence et de son zèle; il leur donnera désormais tous ses instants, et les hospices deviendront pour lui un second domicile. Cette préoccupation constante ne lui faisait négliger d'ailleurs ni ses autres devoirs ni ses affections, et c'est chez un frère qu'il voyait rarement, dans une réunion de famille dont il jouissait avec bonheur, qu'il a entendu l'appel de Celui qui, s'il est un juge, n'en est pas moins un père plein de tendresse pour les hommes de bien.

E. DE LA G.

La Société des Bibliophiles bretons.

Nous empruntons à l'*Espérance du peuple* l'article qu'on va lire :

Aujourd'hui, 5 septembre, a eu lieu, dans la salle des séances du Congrès, à Savenay, la troisième assemblée générale d'une société nouvellement fondée à Nantes sous le nom de *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*...

Depuis plusieurs années, l'idée de former en Bretagne une société de ce genre s'était emparée de nombreux amis des livres et de l'histoire de la Bretagne. Enfin, dès le 24 mai dernier, ce projet était mis à exécution une liste de près de quatre-vingts adhérents était déjà formée et l'on se réunissait pour élaborer les statuts de la nouvelle association.

« La Société des Bibliophiles bretons, dit l'article 1er, est instituée pour entretenir et propager le goût des livres, sauver de la destruction, réunir, publier, traduire et réimprimer les volumes, pièces, manuscrits et documents quelconques, inédits ou rares, pouvant intéresser l'histoire et la littérature de l'ancienne province de Bretagne.»

Enfin, le 12 juillet suivant, dans une deuxième assemblée générale, on constituait un bureau provisoire, on votait la publication d'un premier volume, on décidait qu'il serait terminé pour l'époque du Congrès de Savenay et l'on ajournait à cette même époque la constitution définitive du bureau.

Tel est en peu de mots l'historique de l'origine de cette société et l'indication du but qu'elle s'est proposé de poursuivre.

Après avoir, avec une grâce charmante que nous chercherions en vain à imiter, retracé aux nombreux auditeurs groupés dans la salle des séances du Congrès, la suite des faits qui précèdent, M. Henri Lemeignen

a laissé la parole à M. Arthur de la Borderie, le savant et aimable directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* que chacun connaît, leque a présenté à l'assistance le premier volume publié par la Société.

Cet ouvrage, dont tout l'honneur lui revient au point de vue critique, littéraire et bibliographique, a pour titre : ŒUVRES FRANÇAISES D'OLIVIER MAILLARD — SERMONS ET POÉSIES — PUBLIÉS D'APRÈS LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS ORIGINALES, AVEC INTRODUCTION, NOTES ET NOTICE, PAR ARTHUR DE LA BORDERIE, MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

C'est un bel in-4° de 200 pages, superbement imprimé par MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, sur papier vergé à bras, en caractères elzéviriens neufs, avec marques, fleurons et culs de lampe, et orné d'un portrait authentique, finement gravé sur bois.

Pendant que chacun feuillette avec une réelle satisfaction ce remarquable ouvrage et en admire l'exécution typographique, M. de la Borderie donne sur la vie et les ouvrages du moine Maillard les détails les plus piquants. D'après lui, le savant théologien du XVe siècle serait non-seulement Breton, mais encore Nantais. Enfin, des citations tirées des sermons qu'il prêcha soit à Nantes, Bruges, Toulouse ou autres lieux, excitent tour à tour l'hilarité ou l'admiration de l'auditoire. Si nous avions le talent de notre maître, M. de la Borderie, nous succomberions volontiers, nous aussi, à l'envie de donner quelques extraits, mais, outre que nous craindrions d'être trop long, nous préférons laisser aux bibliophiles le plaisir de savourer seuls la primeur qui leur est offerte et de *s'esbaudir tout à leur aise*, comme disait *maistre François Rabelais*, aux passages les plus curieux de cette œuvre intéressante.

Longtemps encore M. de la Borderie a tenu son auditoire sous le charme de sa parole sympathique, et certes ce n'est qu'avec regret que l'on a vu se terminer sa conférence et que l'on est passé à la seconde partie de l'ordre du jour qui appelait la nomination des membres du bureau.

Cette élection s'est faite par acclamation, et à part celle du secrétaire-adjoint (M. Le Quen d'Entremeuse, dont le nom avait été prononcé tout d'abord, ayant quitté Nantes depuis peu de jours pour aller remplir dans un département voisin des fonctions importantes), le bureau a été définitivement constitué comme suit :

Président : M. Arthur de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine, membre du comité des travaux historiques, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, etc. Vice-présidents : MM. le général Mellinet et Henri Lemeignen, avocat. Secrétaire : M. de Granges de Surgères. Trésorier : M. Alexandre Perthuis. Bibliothécaire-archiviste : M. de la Nicollière-Teijeiro.

Enfin, la Société, voulant rester essentiellement bretonne et conserver

avec toute la province les relations les plus suivies, a procédé à la nomination de ses représentants dans les cinq départements de la Bretagne.

Ont été successivement acclamés : pour l'Ille-et-Vilaine, M. Sigismond Ropartz ; — pour le Morbihan, M. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat ; — pour les Côtes-du-Nord, M. Gaultier du Mottay ; — pour le Finistère, M. Louis de Kerjégu, ancien député ; — et pour la Loire-Inférieure, M. René Kerviler, ingénieur à Saint-Nazaire.

Bref, cette séance a été fort intéressante à tous égards et les applaudissements qui ont salué la proclamation des noms que nous venons de citer, prouvent que les choix sont heureux et que cette nouvelle Société porte en soi les éléments de vitalité et d'existence qu'elle était en droit d'espérer. Souhaitons-lui donc de cœur longue et heureuse durée, et cela autant pour l'honneur des lettres que pour la gloire de notre pays.

A. DE GRANGES DE SURGÈRES.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ABRÉGÉ DE LA VIE, DES ŒUVRES ET DES VERTUS DE PIERRE-AUGUSTIN CORNU, CURÉ DE GUÉRANDE depuis le 17 avril 1829 jusqu'au 24 mai 1833, etc., par P. Sotin. — In-12, 152 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. T. 40. In-8°, XVIII-406 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

ÉDUCATION (L') PAR L'INSTRUCTION, étude morale et philosophique sur l'enseignement primaire. Conférence faite à la Société d'émulation de Saint-Brieuc, par Fr. Lucas, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord. In-8°, 24 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

FÊTES (LES) DU COURONNEMENT DE N.-D. DE LOURDES (vers); par l'abbé Bouteau, professeur au petit séminaire des Sables In-8°, 8 p. Les Sables, imp. Lambert..... » 20

GÉNERAL (LE) COLLINEAU, des Sables-d'Olonne (Vendée); par Ludovic Vallette, juge suppléant au tribunal des Sables-d'Olonne. In-8°, 37 p. Les Sables-d'Olonne, lib. E. Mayeux.

JOURNÉE (LA) DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES. Mars et avril 1589. D'après des documents contemporains inédits; par S. Ropartz. In-18, 146 p. Rennes, imp. Catel; lib. Plihon.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique.*

NOTE SUR LES MICAS. Mica primitif d'Orvault (Loire-Inférieure); par Ch. Baret, membre de la Société géologique de France. In-8°, 7 p. et 1 pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1876, 2e sem.

NOTICES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LES PAROISSES DU CANTON DE LOUVIGNE-DU-DÉSERT; par M. L Maupillé, membre de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine. In-8°, 132 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine.*

TIMOTHÉ pé diviseu a zivout er fé hag en espéranç a grechéneah. In-12, II-471 p. Vannes, imp. Galles.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES

A L'OCCASION DE SON ENTRÉE DANS SON DIOCÈSE

JULES-FRANÇOIS LE COQ

Par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége Apostolique

ÉVÊQUE DE NANTES

Au clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Que les desseins de Dieu sont impénétrables, N. T.-C. F.! Du haut de son trône, il embrasse d'un seul coup d'œil et dirige à son gré les divers événements du monde. Nos destinées sont entre ses mains; il en dispose en maître absolu. Et nous, faibles mortels, en face des manifestations de cette volonté suprême, que pouvons-nous, sinon incliner humblement la tête et adorer en silence? Ne serait-ce pas une présomption insupportable que d'oser entrer, même un seul instant, en discussion avec Celui qui se nomme et qui est en réalité la Puissance et la Sagesse infinie? De quel droit l'atome viendrait-il demander au Créateur de l'univers pourquoi, dans le plan du vaste édifice, telle place lui fut assignée de préférence à telle autre? Pénétré de ces maximes, N. T.-C. F., Nous Nous sommes efforcé depuis longtemps de Nous tenir dans une disposition d'esprit et de cœur qui Nous permît, même dans les circonstances les plus imprévues, de Nous abandonner entièrement aux vues et aux desseins de la Providence à Notre égard. Aussi, lorsque Nous arriva tout à coup la nouvelle de Notre translation sur le Siége Episcopal de Nantes, Notre premier mouvement fut-il de saisir le crucifix qui était sous Nos yeux, de le coller Nos lèvres et de dire en union avec la sainte Victime: *Non mea voluntas, sed tua fiat!*

(Luc. XXII, 42.) Cependant, N. T.-C. F., Nous ne pouvons le dissimuler, le calice Nous parut bien amer. Dès ce moment, Nous aperçûmes les liens intimes et sacrés qu'il Nous faudrait bientôt rompre. D'autre part, l'avenir, avec sa nuit sombre, pleine d'incertitudes et de mystères, se dressa devant Nous comme une apparition menaçante. Quelles angoisses, mon Dieu! quelles tristesses! quels déchirements! Et à cette heure douloureuse, Nous ne pûmes que Nous écrier avec le prophète: O Seigneur, l'âme de votre serviteur est dans un trouble extrême, ne viendrez-vous pas promptement à son secours? *Anima mea turbata est valde, sed tu Domine, usquequo?* (Ps. VI, 4.)

Pourriez-vous en être surpris, N. T.-C. F.? Trois ans ne se sont pas encore écoulés depuis le jour où, après avoir reçu l'onction qui fait les Pontifes, Nous quittions Notre pays natal et une paroisse qui Nous sera toujours chère. Le Vicaire de Jésus-Christ Nous envoyait alors vers cette Eglise de Luçon, qui devait à son tour se montrer envers Nous et si douce et si bonne. Que ne fit-elle pas, dès Notre arrivée, pour Nous alléger le fardeau de la charge épiscopale? Elle sema des fleurs sur toutes Nos voies, et ses lèvres n'ont jamais su Nous redire que des paroles consolantes et suaves. Qu'ils étaient radieux ces jours, où prêtres et fidèles se pressaient respectueusement et avec enthousiasme autour de Nous, à l'entrée de nos bourgades comme à l'entrée de nos cités, et surtout pendant nos beaux pèlerinages, à Rome, à la Délivrande, à Mervent, et tout récemment encore aux pieds de la grotte miraculeuse que domine la sainte image de Notre-Dame de Lourdes! O famille sacerdotale, si tendrement aimée! Belles et ferventes communautés de l'Union-Chrétienne, de Saint-Laurent, de Chavagnes et de Mormaison; pieux enfants du Père Eudes, du Père Montfort et du Père Baudouin, non, celui qui fut votre évêque ne vous oubliera pas!

Terre de la Vendée, où fleurissent encore sur un sol arrosé du sang des héros, la religion, la générosité et l'honneur, heureux qui a pu te voir et te connaître, ne fût-ce qu'en passant, comme passe le voyageur! Plus heureux celui auquel il serait permis de fixer auprès de toi sa tente, pour s'y reposer et y mourir!

Vous Nous pardonnerez aisément, N. T.-C. F., ce regard ému vers un passé plein de charmes qui, en ce moment, s'éloigne et s'échappe,

hélas ! sans retour. Pourquoi Nous serait-il défendu d'adoucir, autant que possible, l'amertume des larmes de ceux qui furent Nos enfants et qui Nous pleurent ? Aimer la Vendée, du reste, n'est-ce pas déjà aimer la Bretagne ? On l'a dit, et rien n'est plus vrai, la Bretagne et la Vendée sont sœurs. Mille traits de ressemblance le prouvent : mêmes souvenirs, mêmes traditions, mêmes usages, même fermeté dans les principes, même ardeur pour les défendre, même dévouement à toutes les grandes et nobles causes !

D'ailleurs, N. T.-C. F., Dieu a fait le cœur de l'homme à l'image de son propre Cœur. Sous l'action de la grâce, au souffle fécond de la charité, ce cœur humain, naturellement si étroit et si faible, est capable de s'élever, de s'étendre, de se dilater comme à l'infini, à mesure que s'étend et s'élargit lui-même l'objet de ses légitimes affections. Privilége glorieux, phénomène admirable qu'il est facile de constater, à chaque page, en lisant l'histoire de nos Pontifes et de nos Apôtres. Tous, à la vue de cette multitude d'âmes dont le salut leur était confié, ont pu redire après saint Paul : *Os nostrum patet ad vos..., cor nostrum dilatatum est* (2 Cor. VI, II).

Et n'avez-vous pas vu vous-mêmes ce prodige de sainte tendresse éclater dans la vie comme dans la mort de Notre Vénérable Prédécesseur ? A quoi bon parler de nouveau des qualités brillantes qui le distinguaient à un si haut degré ? Une voix dont les accents retentissent encore à nos oreilles, les célébrait naguère avec une rare éloquence. Que pourrait-on ajouter à ce magnifique éloge qui vient de consacrer à tout jamais la mémoire de l'illustre défunt ? Disons seulement que, chez Monseigneur Fournier, rien ne le cédait à la bonté du cœur. Son esprit était vif et ouvert : son intelligence ornée ; sa parole facile ; son imagination gracieuse ; mais surtout il savait aimer. Il aimait toutes les brebis de son troupeau ; et si parfois il semblait faire acception de personne, c'était constamment en faveur de l'ouvrier honnête, de la famille indigente, de tout ce qui est faible, petit, délaissé, sans secours, sans asile et sans pain. Il aimait son diocèse ; il en était fier ; il en parlait avec effusion ; et malgré mille fatigues, il en parcourait les diverses parties avec une véritable allégresse. Qui de vous, N. T.-C. F., ne l'a vu, qui de vous ne l'a entendu, dans ces jours de visites pastorales, où ses lèvres, inspirées par son cœur,

laissaient tomber sur la foule ces paroles de feu dont l'impression ne s'efface jamais?

Il aimait passionnément sa ville de Nantes, et rien de ce qui touchait à sa renommée ou à son bonheur ne lui fut étranger. Il aimait, et cette antique cathédrale qui, dans un prochain avenir, lui devra sa complète restauration, et cette jeune église de Saint-Nicolas dont les murs élevés par ses mains devaient si tôt, hélas! abriter son tombeau. Et quand il fut sur le point d'expirer, à cette extrême limite de la vie où tout s'obscurcit et s'évanouit comme une ombre, votre Evêque vous garda un souvenir! Faisant un suprême effort, au milieu même de son agonie, il vous envoya, dans un dernier soupir, sa dernière bénédiction. Cette bénédiction, partie du pied du Vatican et des bords de l'Eternité, n'est-elle pas deux fois sacrée? Qui de vous, N. T.-C. F., ne l'a recueillie, comme on recueille le legs précieux d'un ami ou d'un père? Nous voulons la recueillir pieusement Nous-même.

Sous ses auspices, ô sainte Eglise de Nantes, ton nouvel Evêque vient prendre ta main dans sa main et contracter avec toi une solennelle et mystérieuse alliance. Il te salue avec amour, comme te saluèrent d'âge en âge les cent onze Pontifes qui te furent successivement donnés. O Eglise de Nantes! ton histoire est merveilleuse et ta beauté Nous ravit! Quel fleuron manque à ta couronne? Ton berceau est illustre entre mille autres. Saint Clair, l'Envoyé des Apôtres, le fit briller d'une auréole dont le temps, qui flétrit tout, n'a pu ternir la splendeur. Il y incrusta, comme symbole d'une inviolable fidélité, ce riche joyau, ce clou apporté par lui de Rome et qui, selon nos traditions, avait servi à tenir attachée à la croix la main droite de saint Pierre. Grâce à Dieu, N. T.-C. F., votre foi n'est donc pas d'hier. Elle a germé, elle s'est enracinée, elle s'est épanouie au milieu même des plus violentes persécutions. On le vit bien dès la fin du troisième siècle, à cette heure fatale où Dioclétien, dans son délire impie, se vantait d'avoir enfin totalement anéanti la religion nouvelle. Rangé autour de saint Similien, son évêque, le peuple fidèle resta debout et toujours intrépide. Aucune promesse ne put le séduire; aucune menace ne put l'ébranler. Son ardeur s'était retrempée au spectacle du trépas héroïque de ces Enfants Nantais, dont le nom devait rester si popu-

laire parmi nous. Frères par le sang et frères par la foi, unis par la nature, unis par la grâce, Donatien et Rogatien ne devaient pas être séparés même dans la mort : *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi* (2. Reg. 1, 23). Jeunes et glorieux athlètes, vous avez remporté la plus belle des victoires. Au ciel, Dieu vous décora de la palme des martyrs, et, sur la terre, d'innombrables générations ont entouré votre tombe de prières et d'honneur. Le Diocèse entier vous a proclamés ses patrons.

Sous cet aimable et puissant patronage, N. T.-C. F., que de grandes et saintes œuvres vos aïeux n'ont-ils pas accomplies? N'est-ce pas avec leur concours que saint Félix put élever, dès le VIe siècle, ce temple superbe dont Fortunat de Poitiers chanta, en vers immortels, la richesse et la gloire?

En 725, ils partaient, vaillants croisés, sous la conduite de saint Emilien, pour aller combattre, au fond de la Bourgogne, le musulman, ce farouche ennemi de l'Evangile.

En 843, ils tombaient par milliers, avec saint Gohard, au pied des autels, dans notre cathédrale même, sous le fer de ces hordes barbares qui, parties des régions du Nord, portaient alors à travers nos plus belles provinces le ravage et la désolation.

En des jours plus calmes, ils s'en allaient, par phalanges nombreuses, contempler au fond de leur solitude les austères anachorètes dont les vertus, comme un parfum céleste, ont embaumé nos contrées. A Vertou, on rencontrait saint Martin; à Campbon, saint Victor; dans l'île Vendunite, saint Secondel et saint Friard; sur le mont Scobrith, saint Vital; à Indre, saint Hermeland; à Massérac, saint Benoît. Auprès de ces grands serviteurs de Dieu, on apprenait et on méditait sérieusement les maximes de la vraie sagesse. O cloîtres bénis, retraites sacrées où se cachent et prient, loin du monde, des âmes dont le monde n'est pas digne! Douces oasis au milieu de nos déserts! Heureux le voyageur qui un jour ou l'autre vous rencontra sur son chemin! Sous vos ombrages, au bord de vos eaux limpides, loin des bruits qui étourdissent et qui troublent, à l'abri de ces tourbillons de poussière qui aveuglent et de ces chaleurs brûlantes qui étouffent, on se repose, on se recueille; on entend des voix qui semblent venir du ciel; on goûte Dieu; on savoure les délices de sa

grâce ; on pleure de regret ; on pleure de joie ; c'est la conversion qui s'annonce, ou le pur amour qui se perfectionne et s'enflamme ; c'est la victoire définitive sur le mal ; c'est comme un avant-goût du bonheur même des élus !

Que de fois vos pères n'en firent-ils pas l'heureuse expérience ? Soutenus par les exemples et les exhortations de ces humbles ermites et de ces pieux solitaires, ils marchaient tous, comme un seul homme, dans le sentier étroit qui mène à la vie. Ainsi se maintenaient, sur notre terre nantaise, au milieu de mille vicissitudes, les saines et bonnes traditions. Rien n'a pu en interrompre la chaîne : ni les désastres de la guerre, ni l'horreur des invasions, ni les oscillations de la politique, ni les caprices de la fortune, ni le scandale des schismes, ni les subtiles manœuvres de l'hérésie, ni même les effroyables scènes de la Terreur.

Qu'ils aient eu pour souverains leurs ducs, leurs comtes, ou les rois de France ; que le ciel clément ait fécondé leurs campagnes, ou qu'un souffle de la colère divine les ait frappées de stérilité ; que le grand fleuve ait apporté sur ses flots l'abondance et le bien-être, ou que, sortant impétueux de son lit, il ait tout à coup jeté la ruine et le deuil sur ses rives désolées, au milieu de ces événements, tantôt lugubres et tantôt joyeux, vos pères surent demeurer calmes, dans cette attitude qui convient au véritable chrétien, l'œil fixé sur l'Eglise et sur la Croix qui ne changent pas ! Ames élevées ! âmes véritablement grandes, et qui, de ces hauteurs sereines, savaient apprécier les choses de la vie à leur juste valeur : *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt* (2 Cor. IV, 18.)

Vous êtes, N. T.-C. F., les descendants de cette race forte, loyale, active, industrieuse, et franchement chrétienne. L'esprit qui l'animait vous anime ; ce qu'elle croyait, vous le croyez ; ce qu'elle voulait, vous le voulez ; son symbole est votre symbole ; son culte est votre culte ; son Dieu est votre Dieu ; sa célèbre et magnanime devise est et sera toujours votre devise : « *Potius mori quam fœdari !* », plutôt mourir que trahir ! Oui, le sang breton coule toujours dans vos veines généreuses. Disons mieux, N. T.-C. F. : dans vos veines coule, depuis l'onction du baptême, le sang rédempteur lui-même,

ce sang divin qui, après avoir transformé l'univers, n'a rien perdu, dans cet immense travail, de sa puissante énergie. De cette source est venue à votre terre cette fécondité surnaturelle que les siècles passés admirèrent, et que de nos jours on peut admirer encore. Dans toute l'étendue de ce beau et vaste territoire, que voyons-nous? Des paroisses qui rivalisent de zèle pour tout ce qui est bien et où les pratiques religieuses sont toujours en honneur; des familles patriarcales, d'illustre origine peut-être, plus illustres mille fois par ce trésor de saintes maximes et de solides vertus qu'elles savent léguer, comme la meilleure partie de leur héritage, à une nombreuse et florissante postérité; un clergé d'élite, d'un dévouement à toute épreuve, de mœurs graves, constamment appliqué à ses devoirs, ne vivant que pour Dieu, se consumant au service des âmes, pénétré, en un mot, de cet esprit ecclésiastique que savent si bien lui inspirer les dignes disciples du vénérable et pieux Olier; dans nos principaux centres, à Guérande, à Ancenis, à Châteaubriant, à Paimbœuf, et surtout dans Notre ville Episcopale, de précieux établissements où des milliers d'enfants viennent puiser, avec les connaissances qui doivent orner leur esprit, cette foi forte sans laquelle la science elle-même n'est plus qu'une vaine lueur qui trompe, ou la flamme incendiaire qui consume et dévore. Qu'ils soient bénis ces bons prêtres qui consentent à sacrifier à l'éducation de la jeunesse les plus belles années de leur vie! Leur abnégation est au dessus de tout éloge. Ils ont compris, avec les meilleurs esprits de notre temps, que cette œuvre est, à l'heure où nous sommes, l'œuvre par excellence, puisqu'elle est appelée à exercer sur notre pays une influence décisive au double point de vue de la religion et de la société.

Et que n'aurions-Nous pas à dire, N. T.-C. F., de ces communautés religieuses, si nombreuses parmi nous, qu'il est impossible de songer même à les nommer toutes ici? Ames vouées par état à la pratique des plus sublimes vertus, Anges de la terre, vivant dans la chair comme de purs esprits, vous êtes en vérité Notre couronne et Notre gloire: *Gaudium meum et corona mea* (Philip. IV, 1). Quelle plaie du corps ou de l'âme n'essayez-vous pas d'adoucir et de cicatriser? Soit que vous restiez prosternées, comme le Séraphin, en adoration perpétuelle devant l'auguste Sacrement, soit que votre chair virginale

frémisse, pour expier les crimes du monde, sous les coups redoublés d'une sanglante discipline; que vous usiez, jour et nuit, vos forces au soulagement du malade, du vieillard et de l'infirme; que vous prodiguiez des soins maternels à l'enfant du pauvre; que vous ouvriez des asiles pour protéger l'innocence contre les atteintes du vice, ou des refuges pour y recueillir les tristes victimes des passions humaines; partout vous vous montrez à Nos regards comme la fidèle et vivante image du Père, qui se nomme le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation : *Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis* (2 Cor. I, 3). Comme lui, vous faites luire sur toutes ces lamentables misères, sur toutes ces larmes, sur toutes ces souffrances, le doux soleil d'une tendre et inépuisable charité.

Il est donc vrai, N. T.-C. F., la vie chrétienne, malgré mille obstacles, coule encore à pleins bords au milieu de nous. On peut même dire qu'elle y surabonde, puisque, dans ses magnifiques élans, on la voit chaque jour franchir nos frontières et s'épancher en flots de bénédiction jusqu'aux extrémités du monde. A l'heure qu'il est, soixante-deux prêtres dont le berceau reposa sur notre sol, travaillent à la propagation de la foi en Afrique, en Amérique, en Asie et jusque dans les îles les plus lointaines de l'Océanie. Cent dix autres servent Dieu et l'Eglise dans nos monastères et dans nos diverses congrégations : Bénédictins, Trappistes, Franciscains, Dominicains, Carmes, Compagnie de Jésus, Eudistes, Maristes, prêtres de Picpus, de saint Lazare ou de Saint-Sulpice, tous vous devez un souvenir à cette terre féconde qui vous a libéralement enrichis de ses dons. Et, comme splendide couronnement, au sommet de cette glorieuse énumération, apparaissent les Pontifes qui s'inclinent vers l'Eglise de Nantes, le front décoré de la mitre, et qui lui disent : Vous êtes notre Mère! Ainsi lui rendent hommage, et l'Evêque de Philippopolis, l'intrépide apôtre de la Corée; et l'Archevêque de Larisse, le saint Coadjuteur de l'illustre et saint archevêque de Paris; et l'Ange de l'Eglise de Blois, qui vient de quitter nos murs, emportant avec lui les regrets et les vœux de tout un peuple.

Mais, N. T.-C. F., tandis que Nous contemplons avec une sorte de ravissement le tableau des gloires du Diocèse de Nantes, un nuage de tristesse vient, hélas! assombrir Notre âme. Plus l'héritage qui

Nous est échu est beau, plus il a de valeur et d'importance, et plus aussi il exige de soins et de dévouement. Si la direction d'une seule âme, parce que cette âme a des destinées immortelles, impose déjà une sérieuse responsabilité, que dire, que penser, que faire, grand Dieu ! quand autour de soi on voit se grouper plus de six cent mille âmes, sur lesquelles il faut avoir l'œil ouvert, comme le pasteur sur les brebis de son troupeau ! Il sera beaucoup demandé à celui qui aura beaucoup reçu. Cette sentence du Maître a fait trembler les Saints. Quelle vigueur et quelle sûreté de coup d'œil ne faut-il pas pour communiquer, en temps opportun et dans de justes proportions, un mouvement efficace et harmonieux aux divers membres de ce grand organisme dont Nous sommes aujourd'hui le chef ? Où trouver ce regard large et pénétrant, capable de saisir sous leurs divers aspects, dans leurs détails comme dans leur ensemble, cette multitude de questions délicates et complexes, dont la solution appartient exclusivement à l'autorité religieuse ?

Ne laisser dépérir, si petit ou si obscur qu'il soit, aucun des germes que le ciel, dans sa munificence, laisse tomber sur notre terre ; encourager toute initiative sage et généreuse ; favoriser, autant qu'il dépend de soi, toutes les saintes entreprises : veiller exactement au maintien de la discipline ; défendre avec énergie les droits, l'honneur et la dignité du Sacerdoce ; savoir habilement démasquer la ruse, l'intrigue ou la calomnie ; être attentif à prévenir les abus et prompt à les réformer ; se montrer au besoin d'une inflexible fermeté, mais bon et patient toujours ; se prêter aux choses du temps, sans jamais perdre de vue les choses de l'éternité ; rester en tout et avant tout l'homme du devoir et l'homme de Dieu ; être calme au milieu des partis, qui se passionnent et se divisent ; ne se livrer à aucun d'eux ; et demeurer ainsi comme le point central autour duquel ils pourraient peut-être se réunir, se voir, se comprendre et s'entendre ; garder soigneusement cette noble indépendance qui convient à la nature et à l'exercice du ministère sacré ; ne plus vivre pour soi ; se rappeler sans cesse qu'on ne s'appartient plus, et qu'il faut savoir se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ : voilà l'Evêque, N. T.-C. F., le voilà tel que l'Esprit-Saint lui-même le dépeint et tel qu'il l'exige : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos* (I Cor. IX. 22).

Graves et difficiles obligations, s'il en fut jamais. Qui pourrait les envisager sans effroi? Qu'est-ce qu'un homme sous un pareil fardeau? Un grain de sable à la base d'une gigantesque montagne. Toutefois, N. T.-C. F., en arrivant au milieu de vous, Nous voulons imposer silence à nos trop justes alarmes, et ne laisser pénétrer dans Notre âme que le sentiment d'une pleine et entière confiance. Cette confiance Nous est inspirée, non par la vue de Notre mérite personnel qui est nul, non pas même par la connaissance que Nous avons déjà des excellentes dispositions de vos cœurs à Notre égard ; elle repose uniquement sur l'incontestable légitimité de Notre mission.

Si Nous prenons place de nouveau parmi les Princes de l'Eglise ; si Nous occupons un trône ; si Nous portons un sceptre ; si tout un grand peuple, prosterné sur Notre passage, Nous appelle son Seigneur et son Père, Nous ne devons cet honneur ni au prestige de Notre naissance, ni à quelque calcul d'intérêt ou d'ambition, ni à aucune influence mondaine ; encore moins, s'il est possible, au jeu ridicule d'un aveugle hasard : Nous venons, parce que Dieu l'a voulu, et Nous pouvons aujourd'hui maintenir avec plus de hardiesse que jamais la devise que nous avions osé écrire au bas de Nos Armes, dès le début de Notre Episcopat : *Missus a Deo*. Comme Evêque, voilà Notre origine, voilà Notre nom, voilà le résumé de tous Nos titres et le fondement de toutes Nos espérances.

O Seigneur ! Vous le savez bien, puisque Vous savez tout : si Nous n'avions dû ne céder qu'à Nos désirs et ne suivre que Nos attraits et Nos goûts, Nous serions encore aujourd'hui obscur et caché, comme il y a quinze ans, dans une cellule de séminaire, entouré de Nos livres, exclusivement appliqué à la culture de ces fleurs choisies qui croissent à l'ombre des autels, jusqu'au jour où, dans leur calice frais et parfumé, tombe du ciel cette rosée divine, qui se nomme l'onction sacerdotale. Mais les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées ; par une série d'événements que personne assurément n'avait ni prévus, ni voulus, sa Providence Nous a conduit, comme par la main, jusqu'au milieu de vous, N. T.-C. F. : *Tenuisti manum dexteram meam et in voluntate tua deduxisti me* (Ps. 72, 23). Sans doute, Nous n'avons pas été favorisé d'une révélation personnelle. Dieu ne Nous a pas parlé immédiatement, comme il parlait autrefois aux patriarches et aux

prophètes. Mais n'y a-t-il pas quelque part en ce monde une voix qui est l'écho fidèle et infaillible de sa voix ? Personne parmi vous ne l'ignore. Au sommet de la hiérarchie catholique, siége dans la gloire d'une stabilité incomparable, Celui qui voit d'un œil tranquille passer au dessous de lui les flots agités du temps. Qu'il se nomme Clément, Grégoire, Léon, Benoît ou Pie IX, c'est toujours Pierre. Et quand Pierre a parlé, en fait de doctrine, toute discussion devient superflue et coupable, la question est jugée, la sentence, sans appel ; quand Pierre, en fait de gouvernement et de juridiction, a donné un ordre, qui ne voudrait aussitôt se mettre dans cette disposition de docilité parfaite où était le soldat dont parle l'Evangile et auquel on dit: Venez ici, et il y vient ; allez là, et, sans délai, il y va ? Or, N. T.-C. F., c'est de Rome qu'est partie la décision souveraine qui a rompu Nos premiers engagements, pour nous en faire contracter de nouveaux ; c'est le Pontife suprême auquel fut accordé tout pouvoir de lier et de délier, ici-bas, qui a daigné Nous écrire lui-même ces consolantes et mémorables paroles : *Nos tibi significamus optare Nos, ut sedem quæ Tibi regenda proponitur, in Dei nomine accipias* (e Brev. dat. Romæ 18 Aug. 1877). « Nous vous déclarons que Notre désir est que vous acceptiez, au nom de Dieu, le siége qui vous est proposé. »

Dès lors, N. T.-C. F., Notre voie était toute tracée. La volonté du Vicaire de Jésus-Christ, n'est-ce pas la volonté de Jésus-Christ lui-même ; et la volonté de Jésus-Christ, n'est-ce pas la volonté de Dieu ? Dans nos convictions, tout cela se suit, s'enchaîne avec une clarté, une simplicité, et une logique irrésistible. Sortir de ces principes, c'est aller à l'aventure, c'est se condamner à n'avoir plus ni règle, ni fil conducteur, ni flambeau pour diriger et orienter sa vie.

Puisque Dieu Nous envoie, il sera avec Nous. Sa promesse est formelle : *Qui me misit, mecum est et non reliquit me solum* (Joan. VIII, 29). Sans Dieu, que peut l'homme ? Rien. Avec Dieu, que ne peut-il pas ? D'ailleurs, dans les prévisions de sa sagesse et de son amour, il Nous a préparé, au sein même de Notre famille spirituelle, de nombreux et vaillants auxiliaires ? Vénérables Chanoines de Notre Église Cathédrale, pieux Prélat qui, pendant la vacance du Siége, avez bien voulu mettre au service de tous votre expérience

et vos lumières, Prêtres éminents qui désormais partagerez avec Nous le rude labeur de l'administration diocésaine, sages et zélés Directeurs de nos Séminaires, Pasteurs infatigables dont la vie se consume jour et nuit dans l'exercice d'un ministère pénible et laborieux; fervents Cénobites de l'abbaye de Melleray, saints Missionnaires, fils de saint François d'Assise, fils de saint Ignace, Pères de l'Immaculée Conception ou de la Compagnie de Marie, admirables Frères de nos Ecoles chrétiennes, Ecrivains religieux, Membres de nos Sociétés de saint Vincent-de-Paul et de nos Comités catholiques, tous, Nous en avons le ferme espoir, vous vous rangerez comme une légion pacifique et bien disciplinée autour de votre Evêque, et de tout votre pouvoir vous seconderez ses efforts; vous le soutiendrez au besoin dans ses luttes; ses pensées seront vos pensées; ses tristesses seront vos tristesses; ses joies seront vos joies; et ses triomphes, s'il lui est donné parfois de vaincre l'erreur ou le mal, seront vos propres triomphes.

Nous savons, en outre, quel loyal et précieux concours Nous promettent les nobles sentiments dont sont animés, parmi nous, les dignes chefs de l'Armée, de la Magistrature et de l'Administration: hommes sérieux, d'un caractère élevé, d'un esprit large, initiés chaque jour au mouvement des idées et des affaires contemporaines, ils comprennent mieux que personne que les lois et l'épée ne suffisent pas quand il s'agit de maintenir l'ordre et de sauver une société. A quoi bon des lois, à quoi bon l'épée, si les mœurs font défaut? Or, les convictions, qui peut les former? Les mœurs, qui peut les améliorer? N'est-ce pas uniquement cette puissance mystérieuse qui se nomme la Religion? Elle seule, en effet, règle le cœur, forme la conscience, éveille le remords, soumet tout dans l'homme au joug salutaire et à l'empire rigoureux du devoir.

Soutenu de Dieu, accompagné de mille vœux et de mille prières, Nous voulons sans délai, N. T.-C. F., mettre la main à la charrue, comme dit l'Evangile. Vous êtes le champ du Seigneur! *Dei agricultura estis!* A Nous de cultiver vos âmes et de leur faire porter des fruits en abondance. Vous êtes le troupeau dont Nous sommes le premier Pasteur; vous êtes Notre peuple; mais Nous ne voulons pas que Notre houlette pèse comme un fardeau sur vos têtes; de votre

côté, vous ferez en sorte qu'elle ne soit pas trop lourde à la main qui la porte. Représentant de celui que le prophète avait appelé le Prince de la paix, Nos pensées ne sont que des pensées de paix : *Ego scio cogitationes quas ego cogito super vos, cogitationes pacis et non afflictionis.* (Jérém. XXIX, 2.)

La paix, l'union, la concorde : voilà le premier et le plus ardent de Nos vœux. Ce vœu, nous l'exprimerons de nouveau, tous les jours, dans la célébration même des augustes mystères. Vous saluant chaque matin de l'autel, sous le regard de la croix, du pied du tabernacle, Nous vous redirons sans Nous lasser jamais : O peuple bien-aimé, la paix soit avec vous ! *Pax vobis !* N'est-ce pas cette paix que Notre-Seigneur souhaitait à ses Apôtres et à son Eglise avant de mourir ? Je vous quitte, mais je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix : *Pacem relinquo vobis ; pacem meam do vobis* (Joan. XIV, 27) ; et s'il eût connu un bien préférable à ce bien, il nous l'eût donné. Saint Paul entrait pleinement dans les vues et dans les désirs du divin Maître, quand il adressait aux fidèles de Corinthe cette belle et pressante exhortation : *Obsecro vos, fratres, per nomen Domini Nostri Jesu Christi : ut idipsum dicatis omnes et non sint in vobis schismata : sitis autem perfecti, in eodem sensu et in eadem sententia.* (I Cor. I, 10.) Rien de ce qui divise n'est bon. Quiconque se montre opiniâtre, violent, emporté, s'éloigne de Jésus et de son doux Evangile. Notre-Seigneur n'aime ni ces discussions ardentes, ni ces paroles amères qui ne servent qu'à aigrir et à envenimer les cœurs : *Stultas autem et sine disciplina quæstiones devita : sciens quia generant lites : servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes.* (II Tim. II, 23 et 24.) Le calme, la dignité, la modération, la simplicité, un esprit juste et raisonnable, comme dit saint François de Sales, voilà ce qui caractérise la véritable piété, voilà ce qui plaît au divin Sauveur, voilà, disons-le, ce que le monde lui-même aime et admire en nous !

Et qu'on ne dise pas, N. T.-C. F., qu'il se rencontre de nos jours des hommes pervers, pleins de fiel et de haine, qui nous prodiguent l'insulte et l'outrage, et qu'envers ces hommes, il n'y a aucune mesure à garder. Ces hommes, si mauvais qu'on les suppose, en sont-ils moins nos frères ? Mille préjugés les aveuglent : essayons de les

éclairer ; la fièvre des passions les agite ou les emporte souvent jusqu'au délire, essayons de les calmer ; ils courent comme des insensés vers ce gouffre épouvantable qui se nomme l'enfer, tremblons sur leur sort, gémissons sur leur folie, essayons de les arrêter. « Priez pour ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous persécutent. » Voilà nos maximes, N. T.-C. F., ne les perdons jamais de vue. Ne sont-elles pas écrites avec le sang miséricordieux de Jésus-Christ, dans nos livres sacrés? Votre Evêque veut lui-même s'en pénétrer aujourd'hui de plus en plus. Oh! si les hommes qui ne voient en nous que des ennemis nous connaissaient mieux ; si notre voix pouvait arriver jusqu'à eux ; s'ils voulaient lire au fond de notre cœur, peut-être changeraient-ils de langage et d'attitude. Ils verraient bien que nous ne sommes hostiles à aucun de leurs véritables intérêts ; qu'au nom de la religion, Notre main est toujours disposée à bénir toute entreprise et tout progrès vraiment utiles au pays ; que Notre joie serait à son comble s'il Nous était enfin permis de voir fleurir, à l'ombre d'une paix assurée, les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, tout ce qui jette de l'éclat sur une nation, tout ce qui lui assure au dehors l'admiration et le respect, au dedans le bien-être et la sécurité.

Quoi qu'il arrive, ô Nos frères bien-aimés, serrons de plus en plus nos rangs autour de la Croix, notre immortel étendard. Catholiques et Bretons toujours, n'est-ce pas? Vous êtes par excellence les fils de l'unité : un seul Dieu, une seule Eglise, un seul baptême, une même table sacrée, une seule foi, une seule espérance, un même amour fraternel, inaltérable et profond : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma* (Eph. IV, 5). Unis comme les membres d'un même corps : *Unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ* (Ib. 4), nous vivrons de la même vie ; ce sera notre bonheur ; ce sera notre force ; ce sera notre gloire. Nous donnerons à notre siècle un beau et salutaire spectacle. Quel contraste avec ces institutions éphémères qui, nées le matin, expirent tristement le soir ! Tout passe, tout s'affaisse, tout se décompose au souffle malsain des révolutions : Catholiques, nous restons, parce que l'élément intime, qui nous attache les uns aux autres vient d'un monde supérieur où rien ne s'altère ni ne périt. Tout homme qui observe et qui réfléchit en est promptement

convaincu. En voyant cette grande colonne de l'Eglise se dresser seule, au milieu des ruines, portant sur son sommet le flambeau qui ne s'éteint pas, il faut bien redire une fois de plus: En vérité, le doigt de Dieu est là: *Digitus Dei est hic.*

Oui, Dieu est auprès de nous; Dieu nous protége; Dieu nous sauvera. Vous mériterez de plus en plus cette grâce, N. T.-C. F., si, à l'exemple de la bonne et sainte duchesse de Bretagne, vous « faites en sorte que sur toutes choses Dieu soit le mieux aimé. »

Nous lisons dans la vie de notre saint Amand, le grand Evêque de Maëstricht, que le navire sur lequel il revenait un jour de Rome fut assailli par une violente tempête. Les passagers, saisis d'effroi, ne voyaient plus autour d'eux que des images de mort. Sur leur tête, le ciel était noir et lugubre, sous leurs pieds, les flots en se soulevant laissaient voir des abîmes. Tout semblait perdu, lorsque saint Pierre, couronné d'un limbe lumineux, apparut au Pontife, et lui dit: — Rassurez-vous, vous ne périrez ni vous, ni aucun de ceux qui se trouvent avec vous! — A ces mots, les vents se calment, les vagues s'apaisent et tous abordent joyeusement aux rives de la France.

Nous sommes, N. T.-C. F., des voyageurs sur un océan semé d'écueils. Les temps sont mauvais et pleins de périls. Votre pilote est votre Evêque. Ah! puisse le Prince des Apôtres, le patron de votre église cathédrale, puisse l'Ange gardien du diocèse, nous obtenir la grâce de faire, malgré les tempêtes et les orages, une bonne et heureuse traversée! et un jour, au sortir de ce monde tumultueux et mobile comme les flots, nous pourrons tous mettre le pied sur ces bords bénis où Dieu nous attend. Lui-même alors, nous prenant la main, daignera nous introduire dans cette région calme et sereine, patrie immortelle des âmes, où tout est repos et gloire pour l'éternité!

Donné à Luçon, au Palais Episcopal, sous Notre seing et le sceau de Nos armes, et le contre-seing de Notre Secrétaire particulier, en la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, le 14 septembre de l'an de grâce 1877.

† JULES, Évêque de Nantes.

LA SEIGNEURIE DE CRÉHEREN

EN PLOUVARA (COTES-DU-NORD) [1]

Si jamais vous longez par le nord la chaîne qui, comme un faîte, sépare, dans la presqu'île armoricaine, le versant de la Manche du versant de l'Océan, vous serez frappé de l'aspect du pays, surtout en traversant les contreforts qui accentuent à leur origine les bassins du Gouët, du Leff et du Trieux.

Sur cette terre, houleuse comme les flots de la mer, votre marche, montant et descendant toujours, ressemblera au tangage du navire. En quittant un vallon solitaire au fond duquel un petit ruisseau passe effaré, vous gravirez non sans peine un coteau où les moissons sont rares, mais que la bruyère colore de sa rouge floraison. A votre droite, la ceinture dorée de la Bretagne, avec ses plantureux vergers, ses épis dorés, ses éclatants ajoncs, ses champs de lin, passant d'un vert doux au bleu le plus joyeux. A gauche, c'est la lande immense, mélancolique, qui semble pleurer toujours ses forêts d'autrefois, mais que d'intelligentes mains commencent à

[1] MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy ont détaché cette notice du cinquième volume des *Anciens évêchés de Bretagne*, sous presse en ce moment. L'ouvrage se composera de 6 volumes, grand in-8°; les quatre premiers ont paru; les deux derniers, qui pourront former un ouvrage détaché sous le titre de *Bretagne féodale et militaire*, seront livrés prochainement. — Nous rappelons que les quatre premiers volumes concernent la Bretagne religieuse, civile, agricole et commerciale, et contiennent plus de 2,000 chartes, la plupart inédites.

ranimer par des semis de sapin. Votre regard ne s'arrêtera au loin qu'aux montagnes de Marc'hallac'h, de Fromentel et du Fumbusquet : pour leur teinte austère, le paysan les nomme le *Pays brun*.

Ce paysage, mi-parti richesse et pauvreté, ouvre sur trois évêchés : Saint-Brieuc, Cornouaille et Tréguier. Il marque la limite de deux langues, de deux civilisations : c'est là que finit le *gallo* et que commence le *brezonnec*. Voici longtemps, quatorze ou quinze siècles environ, que l'idiome franc s'attaque à cette digue qui le limite de ce côté : on ne voit pas que la Bretagne ait encore grandement perdu de son caractère propre, ni en hommes ni en choses. Les Templiers de la Ville-Blanche et les moines de Coatmalouen semblent encore là, sentinelles avancées, faire bonne garde autour de la *Vieille Terre*.

Et cependant l'industrie a fait de sérieuses tentatives par ici. De vieux chemins-chaussées, de larges voies abandonnées, des ruines sans nombre, attestent ces efforts du passé. Des restes d'usine, des prises d'eau sans objet, des digues renversées, des entassements de scories, disent seuls aujourd'hui où furent les mines de Châtelaudren et les forges de Kernier [1].

Que fut donc ce Kernier où le laboureur montre avec respect des douves profondes, les ruines somptueuses d'un château, écroulé, dit-on, avant d'être entièrement terminé ; enfin, la *Justice*, qui indique une position élevée dans la hiérarchie féodale ?

Les propriétaires de tout cela étaient-ils, comme ils le prétendaient, les fondateurs de la paroisse ? Mais cette paroisse de Plouvara était revendiquée aussi par les seigneurs de Créheren et par les sires de Rieux. Et cependant l'église appartenait à Beauport, et le Chapitre de Vannes y avait ses regaires. Comment débrouiller un écheveau si mêlé ? Essayons toutefois.

Et d'abord qu'on veuille bien se rappeler que l'église de Plou-

[1] Ces forges avaient été établies, non dans la vallée, où il existe un cours d'eau, mais sur un plateau élevé, où l'œil découvre un panorama magnifique. Là, au bout d'une avenue largement taillée, s'élèvent deux confortables pavillons, destinés aux directeurs de l'usine.

vara comptait au nombre des six paroisses données par le comte de Goëllo aux moines de Beauport, en 1202. Elle appartenait donc au comte et non à un vassal.

Sous l'influence de Rome, le clergé réclamait alors contre cette possession des églises par des laïques. L'évêque de Saint-Brieuc, Josselin, eut à l'égard de Plouvara des démêlés avec le chef du Goëllo ; mais le don fait par celui-ci aux moines arrangea tout. Voilà les droits de Beauport nettement établis [1].

Quant à ceux du Chapitre de Vannes, nous les verrons naître plus tard ; mais revenons d'abord aux dernières années du XIIe siècle.

Dans la charte de fondation de Saint-Rion, vers 1184, nous remarquons, parmi les biens aumônés à l'abbaye nouvelle, le *molendinum Canum* et le *feodum Oreguen de Mazeriis*, en Plouvara. Ces biens passèrent à Beauport, quand fut supprimée l'abbaye de l'île Guirvinil. En 1207, les chanoines réguliers cédèrent ce domaine à Guillaume Le Borgne et à sa postérité, moyennant une redevance annuelle de cinq rais et demi de froment [2].

Or, le Moulin-aux-Chiens existe encore à la porte de Kernier : voici donc un premier repère pour nous guider dans les brumes des lointains historiques.

En 1220, ce même Le Borgne donnait à Beauport la Ville-Tanguy et son moulin en Cohiniac [3]. Il tenait ce domaine du fils du vicomte Suhart, « *pro servitio suo* [4]. » Il faisait cette aumône pour

[1] *Anc. Ev.* IV, 46, 48, 53.

[2] *Ibid.* IV, 8, 45, 64.

[3] Cette famille Tanguy a joué un rôle considérable dans la contrée. Elle avait sans doute construit le Castel-Tanguy, d'où sortit dans la suite le château de Perrien. Les Perrien, que nous retrouverons plusieurs fois, comptaient dans la haute noblesse de la châtellenie de Châtelaudren. Ils s'attachèrent et restèrent fidèles aux Clisson, aux Blois, aux Mercœur. Catholiques fervents, ils élevaient le riche château qui porte leur nom, quand les guerres de la Ligue vinrent arrêter l'œuvre. Elle n'a pas été reprise, et plusieurs de ses grandes salles, tristes et fières, montrent encore, sur la lande, leurs peintures presque effacées.

[4] *Anc. Ev.* IV, 75, 224. — Cette donation amena des procès en 1237 et 1254. (*Ibid.*, IV, 103, 170.)

le salut de l'âme de son seigneur, le comte Alain, mort depuis sept ou huit ans : aujourd'hui on oublie plus vite.

Qu'était ce Guillaume Le Borgne, si attaché à son maître ? C'était le fils du connétable ou chef des écuries du comte [1]. Lui-même était sénéchal du Goëllo. Il avait une fortune considérable, comme le prouve son testament, qu'il fit peu après l'acte relaté ci-dessus. Qu'on nous permette de nous arrêter quelques instants sur cette pièce, dont la valeur historique est considérable, et sur laquelle nous aurons souvent à revenir [2].

Devant W. (saint Guillaume, récemment élu évêque de Saint-Brieuc), S. (Sylvestre, abbé de Beauport), et L. [3] (Luc, chanoine de Tréguier), frère du testateur, Guillaume Le Borgne traçait ainsi ses dernières volontés :

Après quelques dispositions en faveur de sa femme, Téphanie Le Chien, de ses enfants et de son neveu ; après avoir donné à son frère sa terre de Plérin, terre qui lui venait de la famille Juhel, il règle de la sorte ses aumônes : 150 livres pour aider à la construction de l'abbaye de Beauport — elle n'était donc pas encore terminée, cette splendide construction, non plus que la cathédrale rebâtie par saint Guillaume, à laquelle il donnait 50 liv.; — il en allouait 20 à celle de Tréguier ; 10 à l'église de Seignaux (*sancti Siniani*) ; 100 sous à la paroisse de Plouvara ; 40 livres aux ponts du Goëllo et à la léproserie de Châtelaudren [4]; 100 livres aux abbayes de Bretagne et à l'église des Sept-Saints ; 4 livres aux

[1] Du Cange, *Gloss.*, II, 997.

[2] Les Bénédictins ont commis une erreur en attribuant à ce document la date de 1215. (D. Mor. I, 828.) Saint Guillaume et Sylvestre ne montèrent sur leurs siéges qu'en 1220. (*Anc. Ev.*, I, 11 ; — IV, 27.) Cette pièce n'a pu être rédigée qu'en 1220 ou 1221.

[3] *S. Lucus, Strabo, Coclés,* sont les diverses manières par lesquelles les anciens actes latinisent ce nom ou surnom. Une tradition de famille rapporte qu'il fut donné, à la première croisade, à un chevalier qui perdit un œil à la suite d'une action d'éclat.

[4] Nouvelle preuve de ce que nous avons avancé ailleurs : jusqu'à la fin du XIVe siècle, nulle trace de mépris ou de haine contre les pauvres lépreux. Les caquins sont d'invention relativement moderne.

églises, aux ponts de Châtelaudren et à l'église de Saint-Corentin ; 20 livres au Hospitaliers de Ronchevaux (cette somme était une dette fixée par une disposition expresse du comte Alain, « *de lege Alani comitis domini sui debebat.* »)

Pour garantie de ces aumônes, il offrait tous les revenus de l'église de Plouvara et une partie de ceux de Plouagat. Les premiers de ces revenus lui avaient été abandonnés temporairement pour acquitter une dette du comte Alain. Le reste de l'acte règle, de concert avec le jeune Henri d'Avaugour et avec son oncle et tuteur, « le seigneur Geslin », les emprunts faits au sénéchal par le fils de son bienfaiteur. Nous remarquons entre autres les revenus du bailliage de Quintin, que Henri lui abandonne [1].

Guillaume Le Borgne ne jouissait que momentanément des revenus ecclésiastiques de l'église de Plouvara dont Alain avait disposé en faveur de Beauport. Mais son fief s'étendait sur toute cette paroisse et sur une partie de Plouagat, tant en raison de ce qu'il avait acheté de Beauport que de ce qu'il tenait des bienfaits du comte de Goëllo. Ce fief, qui n'est pas nommé dans cette charte, nous le retrouvons bientôt, constitué de la même manière et nommé Créheren ou Crec'heren. Les Le Borgne, dont les armes (*d'argent au chef endanché de gueules à cinq pointes*) sont restées celles de Créheren, pouvaient donc s'intituler avec raison seigneurs fondateurs de Plouvara, bien qu'ils n'eussent aucunement fondé cette église, probablement plus vieille qu'eux [2], mais parce que l'usage s'était établi de donner le titre de fondateur au principal propriétaire de la paroisse. Les Rieux, devenus fort tard propriétaires dans Plouvara, n'avaient aucune raison sérieuse de leur disputer le titre de fondateurs.

[1] *Act. de Bret.*, I, 828.

[2] Cette église, remplacée par une toute neuve, gardait les caractères du roman primitif, fenêtres cintrées très-étroites, surmontées de l'œil-de-bœuf. Dans le cimetière, nous avons vu un ou deux *lec'hs* ou piliers marquant des sépultures d'une époque très-reculée. — Le cimetière de Plouagat possède aussi un de ces lec'hs ou *ea'chs*, sur lequel on croit lire : VORMUINI.

Nous venons de montrer que le fief de Créheren existait avant que son nom ne fût apparu dans les chartes parvenues jusqu'à nous. Ce qui établit son ancienneté d'ailleurs, c'est qu'il était le chef-lieu de la grande dîmerie de Plouvara : on sait que la dîmerie était la plus ancienne des divisions paroissiales.

Outre ses prérogatives d'église, Créheren avait un autre signe de supériorité dans les redevances qui lui étaient payées par toute la noblesse de la paroisse, à commencer par les Le Cardinal de Kernier [1]. Il avait, bien entendu, haute, moyenne et basse justice ; justice très-étendue, puisqu'elle connaissait « même des crimes de lèze-majesté, de sortiléges et autres, requérant punition par le feu. » Elle ne relevait que de « la justice souveraine de Goëllo », laquelle devint ducale, puis royale. Elle avait son auditoire et ses pots patibulaires, non au bourg, mais à Saignaux. Cet état de choses n'existait vraisemblablement que depuis 1428, comme nous allons le voir.

Continuons de suivre ce fief de Créheren, dont nous croyons avoir établi la suprématie dans cette partie du Goëllo.

Le fils du sénéchal se nommait Guillaume, comme son père. Il assistait comme témoin à une aumône faite par Constance de Pontchâteau à l'abbaye de Blanche-Couronne, en 1236 [2]. Les Le Borgne tinrent Créheren jusque dans la seconde moitié du XIVe siècle, où une héritière de cette branche, Marguerite, épousa Geoffroy de La Lande, amiral de Bretagne [3].

[1] Les autres familles possédant des terres sous Créheren, aux XIVe et XVe siècles, étaient les Botterel de La Ville-Geffroy, les Le Vicomte de Keruzannou, les Collet de La Ville-Solon, les Gallois de Seigneaux, les Du Bourblanc de Beaurepaire, les Lestic de Kergario, les Faront de Kerniou, les Uzille, etc.

[2] *Act. de Bret.*, I, 902.

[3] Cette famille est ancienne en Bretagne. Un La Lande figure dans la fondation de la Madeleine du Pont de Dinan; un autre dans une charte de Rillé, en 1163; un Maurice de La Lande scelle une pièce des Montrelais, au XIIIe siècle; Guillaume de La Lande, chevalier, servait en France pour le roi, avec deux écuyers, en 1202. Les chartes de Beauport nous montrent Geoffroy de La Lande contractant un emprunt avec cette abbaye, en 1261 ; enfin, Guillaume de La Lande, écuyer du duc, paraît à ce titre au traité de Guérande, en 1265. (*Act. de Bret.*, I, 651, 827, 1177, 1398; — *Anc. Ev.*, IV, 161.)

Ce dernier était très-attaché aux Penthièvre, dont il partagea la mauvaise fortune. Créheren fut confisqué en 1420, et donné au fils de Pierre Eder, « Maistre d'Etat » et gouverneur des enfants du duc Jean V[1]. Pierre, qui avait partagé la captivité du duc, fut un homme très-distingué ; il rendit à son maître de grands services, surtout dans la diplomatie. Son fils Guillaume se signala dans les armes et fut tué au siége de Saint-James de Beuvron. Il avait épousé Marguerite de La Lande au moment où cette dernière famille, rentrée en grâce, allait réclamer son bien.

Créheren ainsi reconstitué ne dura pas longtemps dans son intégrité aux mains des Eder, qui n'y habitaient pas. Dès 1428, ils prirent avec Jean V un arrangement qui permit à celui-ci de créer, au bourg de Plouvara, un regaire en faveur du chapitre de Saint-Pierre de Vannes : c'était, croit-on, un des vœux faits par le duc dans sa prison. Le regaire, emportant la haute justice, obligea sans doute Créheren à déplacer la sienne et à l'établir à Saignaux, entre ses deux domaines de Plouvara et de Plouagat[2].

Ce dernier fut vendu en 1481, par Jehan, fils de Guillaume Eder, à Françoise d'Amboise, et donné par celle-ci aux religieuses de Nazareth, près de Nantes. Cette seigneurie était considérable, puisque très-anciennement les seigneurs de Perrien en étaient sergents féodés ; nous en avons trouvé la preuve aux vieilles liasses de la cour de Châtelaudren[3].

Ainsi réduit, Créheren fut, à la fin du XVe siècle, porté en mariage, par Perrine Eder, à Jacques de La Houssaye. L'héri-

[1] Nous avons parlé des Eder, (T. II, 284 et suiv.) Pour le surplus, nous ne pouvons que renvoyer au travail étendu de l'érudit Bizeul (de Blain), publié dans la *Biographie bretonne* de M. Levot, I, 667 et suiv. Nous rectifierons toutefois une erreur que nous avons partagée, et qui, sur la foi de Chérin (*Généalogie manuscrite des Quélen*), nous avait laissé croire que Guillaume, le premier des Eder qui porta le titre de seigneur de Créheren, était père de Pierre, tandis qu'il était son fils. (*Act. de Bret.*, II, 1130.)

[2] Nous signalerons, en passant, de fines sculptures aux panneaux de la porte de cette église, et le beau panorama dont on jouit près de la fontaine Saint-Entrope.

[3] Archives de Ruveret.

tière de ceux-ci épousa Raoul Hingant, seigneur du Hac, en 1525. Leur fille s'allia à un Tournemine, qui vendit Créheren à René Marec, seigneur de Montbarot. Le vieux fief passa encore dans plusieurs mains avant de venir aux Rohan, qui l'achetèrent en 1643.

Un aveu de Louis VII de Rohan, duc de Montbazon, montre qu'à cette époque il restait à peine quelques traces du vieux château, près duquel subsistaient cependant les très-anciennes chapelles de la Madeleine et de « Monsieur saint Anthoine » [1]. Déjà depuis longtemps l'auditoire avait croulé, les quatre patibulaires armoriés étaient étendus sur le sol ; la haute justice de Créheren n'était plus qu'un souvenir. L'absentéisme avait tout ravagé [2].

Mais tandis que la branche aînée des Le Borgne et son fief disparaissaient de la sorte, une branche cadette s'alliait à une famille jusque là peu connue, et qui allait, par son travail et son honorabilité, se placer à la tête de la noblesse de ce pays. Vers 1464, Marguerite Le Borgne avait épousé Guillaume Le Cardinal. Tout semble indiquer que ce fut vers cette époque, entre les guerres du XIVe et celles du XVIe siècle, que Kernier prit de l'importance, surtout par un grand établissement métallurgique.

En devenant riches, les Le Cardinal réunirent ce qu'ils purent des épaves du vieux Créheren, et se posèrent comme les représentants des anciens Le Borgne et Le Chien. Ils traitèrent avec Beauport pour les fiefs que nous avons vus passer, au commencement du XIIIe siècle, du comte Alain à l'abbaye, et de celle-ci aux Le Borgne. Ils revendiquèrent alors la haute justice, dont ils établirent les piliers sur la colline, non loin de leurs forges. Ce fut au

[1] Les vestiges s'en voient encore, à l'entrée du bois de Créheren, derrière l'habitation moderne de La Madeleine. La tradition y place un couvent de moines rouges. Etait-ce donc des hospitaliers qui desservaient l'établissement charitable fondé par les premiers propriétaires de Créheren à la porte de leur demeure ? Ceci a-t-il quelque rapport avec les hospitaliers de Ronchevau, dont parle le testament de Guillaume Le Borgne ?...

[2] Ajoutons en deux mots que, en 1787, le baron d'Avaugour fit vendre Créheren ; il fut acheté par un Beauvoir, et repris en retrait lignager par les La Lande de Calan, descendants de Geoffroy de La Lande.

contraire dans la vallée, tout près de l'étang du Moulin-aux-Chiens, qu'ils bâtirent leur château [1].

Cette seigneurie de Kernier a cela de particulier que, presque seule en Bretagne, elle ne s'est pas formée par les armes. Elle est née et s'est développée par l'agriculture, par l'industrie, par le travail opiniâtre de plusieurs générations. Pendant que les propriétaires de Créheren s'en allaient gaspillant leurs revenus à la cour ou ailleurs, ceux de Kernier grandissaient en autorité et en considération au milieu de la population qu'ils faisaient vivre.

Aujourd'hui encore, tout le monde dans la contrée prononce avec respect le nom des seigneurs de Kernier, et nul ne se souvient de ceux de Créheren.

Nous terminerons ce court historique de Plouvara par un épisode qui porte aussi son enseignement. Cette paroisse avait eu beaucoup à souffrir de ses prêtres constitutionnels, pendant la Révolution. Voici ce qui arriva au dernier d'entre eux. C'était, si nous ne nous trompons, au milieu de l'année 1796. Vers midi, trois chouans traversèrent le bourg, le fusil sur l'épaule. Ils se rendirent droit au presbytère et demandèrent le *curé jureur*. Celui-ci se présente : ils lui reprochent de les avoir dénoncés et le somment de les suivre, malgré les prières et les cris de sa femme. Ils le conduisent sur le cimetière, au milieu du bourg, et lui annoncent qu'il va mourir. Le malheureux demande trois quarts d'heure pour se réconcilier avec Dieu. Ils lui donnent une heure, montre en main ; puis trois coups de feu annoncent que le malheureux apostat a cessé de vivre. Après quoi, les trois chouans se retirent, sans que nul ne songe à les inquiéter.

J. Geslin de Bourgogne.

[1] On en voit encore les derniers débris, style Médicis, près de l'ancienne route de Plouvara à Bocqueho.

POÉSIE

LA CHANSON DE FÊTE DES PETITS PATRES *

Mes enfants, la chanson que vous allez entendre
Fut composée en votre honneur;
Vous aurez le secret, si vous voulez l'apprendre,
De la sagesse et du bonheur.

Il faut offrir son cœur au bon Dieu, dans sa couche,
En s'éveillant avec le jour;
Et dire en se signant, d'esprit comme de bouche,
Pleins de foi, d'espoir et d'amour :

Je vous donne mon corps et mon âme et ma vie,
Seigneur! faites-moi devenir
Un brave homme de bien; ou daignez, je vous prie,
Me faire avant l'heure mourir. —

* Cette pièce est traduite du *Barzaz-Breiz*, pp. 438-441 de la 7e édition. — « Comme l'âge mûr et la jeunesse, dit M. de la Villemarqué, l'enfance a sa fête en Basse-Bretagne; elle se célèbre principalement dans les montagnes, à la fin de l'automne, et se nomme la *Fête des petits Pâtres*.

» Les parents amènent leurs enfants des deux sexes, de neuf à douze ans, au lieu du rendez-vous, qui est, en général, la lande la plus vaste de la paroisse, celle où les petits pâtres mènent d'ordinaire leurs troupeaux. Chacun porte avec soi du beurre, des vases de lait, des fruits, des crêpes, des gâteaux, tout ce qui peut flatter davantage le goût des enfants; on étend une nappe blanche sur la bruyère, et on leur sert une belle collation. A la fin du repas, quelque vieillard leur chante une chanson morale que j'ai entendu attribuer à saint Hervé, patron des bergers et des chanteurs bretons, mais qui a été sans doute bien remaniée, rajeunie et allongée depuis son temps. Ensuite, les enfants dansent jusqu'au coucher du soleil sous les yeux de leurs parents, avec lesquels ils reviennent alors en répétant eux-mêmes un autre chant intitulé *Hollaïka* ou l'*Appel des Pâtres*.... »

Avant tous vos repas, pour que Dieu les bénisse,
Priez ; priez encore, après :
Ou vous mériterez, ingrats, qu'il vous punisse
En vous privant de ses bienfaits.

Chaque petit oiseau qui perche sur la branche
Dans la forêt, l'entend ainsi :
Pour un grain, pour un ver, pour une goutte blanche
De rosée, ils disent : Merci !

Quand vous vous en irez aux champs garder les bêtes,
Prenez une gaule avec vous ;
Dès que l'ombre du soir descendra sur vos têtes,
Ramenez-les, de peur des loups.

Il ne faut point jurer ni vous mettre en colère ;
Si vous les grondez, dites-leur :
— Allez, allez, je vais vous trouver votre affaire,
Laissez donc l'herbe du recteur !

Pâture à cormoran, ô vaches dévorantes,
Votre estomac ne chôme pas !
Mais si je vous attrape, allez, bêtes méchantes,
Je vous ferai payer mes pas ! —

Pensez, quand vous verrez quelque corbeau livide,
Au démon si noir, si méchant ;
Quand vous voyez voler la colombe candide,
Songez à l'ange doux et blanc.

Il faut, quand vous parlez à ceux de vos familles,
Dire : *ma sœur*, *mon frère* et *vous ;*
Entre vous tous ayez des manières gentilles,
Soyez affectueux et doux.

Honorez, mes enfants, les gens de la noblesse,
Découvrez-vous à leur aspect ;
Aux prêtres du Seigneur, à l'auguste vieillesse
Parlez toujours avec respect.

Lorsque vous rencontrez l'église d'un village,
A Jésus si grand et si bon
Adressez en vos cœurs un humble et tendre hommage :
Vous aurez cent jours de pardon.

Si le Saint-Sacrement passe, d'une âme émue
Vous le suivrez avec amour,
Et vous aurez au Roi des anges par la rue
Tenu compagnie en ce jour.

Les plus sages, le front paré d'une couronne,
Iront jeter aux fêtes-Dieu
Des fleurs, en attendant qu'un jour devant son trône
Ils en jettent dans le ciel bleu.

A l'heure où la nuit tombe, il faut prier encore,
Avant que d'aller sommeiller,
Afin qu'un ange blanc sur vous jusqu'à l'aurore
Descende du ciel pour veiller.

Voilà, mes chers petits, les règles qu'on doit suivre :
Ce sont là d'excellents moyens,
Si vous les pratiquez fidèlement, pour vivre
Et pour mourir en bons chrétiens.

ÉMILE ERNAULT.

LA PETITE PATRIE

J'ai le bonheur, — et je m'en vante
Pour moi-même et pour mes écrits, —
De n'être pas né dans Paris,
Ou quelque autre ville savante.

Mon petit pays plein de foi,
Jadis chef-lieu de haut parage,
Mais fort arriéré comme moi,
N'est guère plus qu'un gros village.

Il est assis paisiblement
Entre la plaine et la montagne;
Je m'y sens presque à la campagne,
Il en a le recueillement.

Là, j'obtiens une douce trève,
Loin des souvenirs orageux :
Les grands parents, mes premiers jeux,
C'est tout ce que j'y vois en rêve.

J'en sais par cœur tous les sentiers,
Les fermes petites et grandes,
Les refrains, les vieilles légendes,
Les noms, les gens de tous métiers.

Rien n'est sorti de ma mémoire ;
Et, chez ce bon peuple adoré,
J'ai le bonheur d'être ignoré,
Moi qui sais si bien son histoire.

J'y vais m'endormir, tous les ans,
Pour oublier, dans la nature,
Avec nos braves paysans,
Politique et littérature.

Là, pour mes sublimes travaux,
Nul ne m'adresse une louange ;
Nous parlons foin, bœufs et chevaux,
Seigle et froment, chasse et vendange.

Chez le libraire de l'endroit
J'ai vu du papier et des plumes,
Des missels, des livres de droit...
Pas un de mes fameux volumes.

Mais nul ne me voit de travers
Et ne dit : « Qu'il écrive en prose! »
A mes mauvais, à mes bons vers
Nul n'a sifflé... c'est quelque chose.

Vous soupçonnez, amis lecteurs,
Que j'y viens faire le bon prince
Et recruter des électeurs,
Comme un grand homme de province.

Plutôt que rester le second
A Rome qu'il mit au pillage,

HISTOIRES D'AUTREFOIS

PREMIER DIZAIN *

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES[1]

VI

L'ENFANT OUBLIÉ.

Un noble de Silésie invita ses amis à dîner. Au jour dit, l'heure du festin approchant, pas un des invités ne vint, tous s'excusèrent. Le noble furieux s'écria :

— Personne ne veut de mon dîner ! Eh bien, que tous les diables le mangent !

Puis, pour évaporer sa colère, il fut à l'église entendre son curé prêcher.

Pendant qu'il était là, arrive dans la cour de sa maison une troupe de cavaliers de haute taille et tout noirs, qui ordonnent au valet d'aller avertir son maître que ses hôtes sont arrivés. Le valet — qui avait trop bien reconnu ces hôtes — s'encourt à l'église épouvanté et informe son seigneur, qui, ne sachant que faire, demande

* Voir la livraison d'avril 1877, pp. 305-309.

[1] Toutes tirées, sauf la dernière, du *Magnum Speculum exemplorum*.

conseil au curé. Le curé laisse son sermon, et après réflexion conseille au noble d'abandonner son logis, lui, ses serviteurs et toute sa famille. On suit ce conseil. Valets et servantes s'empressent de déménager, et le font en telle hâte qu'ils laissent derrière eux le petit enfant du maître, endormi dans son berceau.

Cependant les diables commencent à dîner en vociférant. Plusieurs viennent se mettre aux fenêtres, les uns ornés de têtes de loup, d'ours, de chien ou de chat, les autres en figure humaine, ceux-ci ayant à la main des coupes remplies de vin, ceux-là des plats de rôti et de poisson. Le curé, les nobles, tous les habitants du voisinage s'assemblent pour voir ce spectacle. Mais tout à coup le pauvre père s'écrie :

— Où est mon enfant?

Aussitôt un démon vient à la fenêtre, berçant l'enfant dans ses bras. Le père consterné le croit perdu ; se tournant vers le plus fidèle de ses serviteurs :

— Que faire? lui dit-il.

— Seigneur, j'y risquerai ma vie. Me recommandant à Dieu et avec son secours tout-puissant, j'essaierai d'aller chercher l'enfant et de vous le rendre sain et sauf.

— Merci! répond le maître; va donc et que Dieu t'assiste.

Ayant reçu la bénédiction du prêtre, le serviteur se rend au logis. Avant d'entrer dans la salle où siégent les démons, il tombe à genoux, se recommande à Dieu, puis ouvre la porte et voit l'horrible assemblée des diables, les uns debout, les autres assis, ceux-ci gambadant, ceux-là rampant. Dès qu'ils l'aperçoivent, tous courent sur lui, menaçant et criant :

— Hou! hou! que viens-tu chercher ici?

Le malheureux, couvert d'une sueur froide mais gardant par la grâce de Dieu tout son courage, dit au démon qui portait l'enfant :

— Donne-moi cet enfant!

— Du tout, répond le diable, il est à moi cet enfant; si ton maître veut l'avoir, dis-lui de venir le chercher.

— Je m'acquitte de mon devoir, répond le serviteur; je suis

dans l'office de la vocation où Dieu m'a placé; tout ce que je fais dans cette fonction est agréable à Dieu. Donc, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec son aide et sa force, puisque tu ne veux pas me rendre l'enfant, moi je te l'enlève !

En même temps, il l'arrache des bras du diable et l'enveloppe des siens. Les démons, interdits, grincent des dents sans rien répondre et se mettant à vociférer :

— Hou, le voleur ! hou, le voleur ! Laisse l'enfant ! laisse l'enfant! ou nous allons te mettre en pièces !

Mais lui, sans s'inquiéter de leurs menaces, sort sain et sauf et rapporte sain et sauf l'enfant à son père.

Quelques jours après, les diables ayant tout bu et mangé dans la maison disparurent, et le noble avec sa famille rentra en possession de son logis.

VII

LE CHEVAL ET LE LICOU [1].

Dans une taverne, plusieurs personnages, honnêtes gens selon le monde, étaient assis et buvaient.

La chaleur du vin déliant leurs langues, de propos en propos on vint à parler du sort qui attend l'homme après cette vie :

— Avouons, dit l'un, que les prêtres nous trompent joliment, quand ils nous disent que l'âme peut vivre seule, après que le corps est démoli !

Et tous d'applaudir en riant.

A ce moment, un étranger de haute taille, fortement bâti, entre dans la taverne, s'assied auprès des causeurs, se fait servir du vin, boit un coup et demande à son voisin de quoi il s'agit :

— Nous parlions des âmes, répond celui qui venait d'exciter ces rires. Si quelqu'un voulait acheter la mienne, je lui en ferais bon marché, et entre ce que nous sommes ici nous boirions le prix.

Là-dessus nouveaux rires plus bruyants.

— Ma foi, cela va bien, dit l'étranger. C'est la marchandise que

[1] Cf. *Propos de table de Luther.*

je cherche, je suis prêt à l'acheter : combien en voulez-vous ?

— Tant, dit l'autre.

— Accepté, répond l'acheteur, et il paie la somme.

Cet incident redouble encore la joie et les rires, tous boivent à pleins verres sans nul souci, à commencer par celui qui vient de vendre son âme.

Le soir venu : — Il est temps pour chacun de nous de rentrer au logis, s'écrie l'étranger. Mais avant de nous séparer, donnez-moi, vous autres, une décision : quand on achète un cheval lié d'un licou, n'est-il pas vrai que le licou est à l'acheteur ?

— Sans aucun doute, répond l'assemblée en chœur.

— Donc je prends ce qui est à moi.

Et saisissant par les cheveux son vendeur pâmé d'effroi, il l'enlève corps et âme du milieu de ses amis effarés, et disparaît en l'air avec lui.

VIII.

LE VIN DE HORN.

Deux hommes arrivant à Neckerhowe, qui est un petit bourg d'Allemagne, entrèrent dans une auberge et demandèrent à boire. Le valet, très-empressé, leur servit du vin nouveau et léger, comme est celui de Horn. Ne l'ayant pas à gré, ils en demandèrent d'autre plus cher. Le valet obéissant leur apporta du vin vieux, plus chaud et plus corsé que le premier. Celui-ci fut de leur goût, ils se mirent à en boire à pleins verres, en se portant des défis accompagnés de rires bruyants, de plaisanteries risquées, de véritables folies.

Ce jeu leur plaisait, il dura longtemps. Maintes santés portées, maintes rasades bues, finirent par les émouvoir. Le plus allumé des deux dit à son camarade :

— A qui boirais-je bien maintenant ? Donne-moi conseil.

— Imbécile ! répondit l'autre, te voilà bien embarrassé. Eh parbleu ! bois au bon Dieu, tu verras ce qu'il te répondra.

Le malheureux prend son verre, l'emplit de nouveau et dit :

— Bon Dieu, écoute si tu veux. Je vais porter ta santé à plein

verre. Je t'en préviens, pour que tu me fasses raison. Autrement tu me ferais insulte... Mais, ajoute-t-il en se retournant vers son compagnon, de quel vin lui verserai-je pour me faire raison ?

— Tu en as là du vieux et du nouveau, reprend l'autre ; donne-lui de l'un des deux, à ton choix.

— Je lui donnerai donc du vin de Horn ; il est trop jeune et trop vert, mais bien assez bon pour lui.

Et touchant son verre : — Bon Dieu, crie-t-il, à ta santé! Rends-moi la mienne avec ce vin de Horn. Si tu le trouves bon, par exemple, cela m'étonnera. Mais c'est bien ta faute : si cette année tu l'avais fait meilleur, meilleur tu le boirais.

En même temps, il étend le bras, il élève son verre..... Tout à coup, privé de sentiment, tout son corps se roidit comme une pierre. On le voit encore ouvrir et fermer les yeux, mais de sa bouche ne peut sortir ni son ni souffle. Son camarade, atterré, se sauve à toutes jambes. Les autres témoins du prodige essaient d'enlever, de déplacer au moins ce misérable. Impossible.

On s'en va chercher les juges et les magistrats, on leur montre le buveur pétrifié. Par leur ordre, on lui passe autour du corps un câble auquel on attelle trois chevaux, qui tirent sur lui de toutes leurs forces : enraciné au sol comme un chêne, il ne bouge pas d'une ligne.

Pour se délivrer de la présence de cet insulteur de Dieu, les habitants du lieu, le maître même de l'auberge n'hésitent plus : ils incendient la maison. Elle brûle..... La flamme tombée, le feu éteint et la fumée dissipée, on voit — au milieu des cendres et des ruines noircies — reparaître la statue vivante, levant son verre sacrilége et roulant ses yeux sinistres.

Elle y est encore, elle y sera jusqu'au jugement dernier. Les habitants ont fui depuis longtemps.

IX

L'ŒIL FERMÉ.

Un clerc très-dévot à la sainte Vierge la suppliait sans cesse dans ses prières de daigner lui montrer sa divine face et sa beauté sans

pareille, dont les Écritures célèbrent l'éclat incomparable. La Mère de miséricorde, voulant satisfaire ce pieux désir, manda au clerc par un ange qu'elle lui apparaîtrait à telle heure, — mais que les yeux qui auraient eu la gloire de la contempler ne pourraient plus ensuite être souillés de la vue des misères terrestres.

— A cela ne tienne, répondit le clerc, puissé-je après cette vision devenir aveugle !

L'ange parti, le clerc réfléchit que, s'il devenait aveugle, sa seule ressource pour vivre serait de mendier son pain. Cette pensée le rendit soucieux, et il imagina cet expédient, de tenir un de ses yeux fermé quand Notre Dame lui apparaîtrait et de la regarder de l'autre.

A l'heure dite, la sainte Vierge se montre à lui et il contemple — d'un œil — sa splendeur éblouissante et sa beauté ineffable. Avide d'en jouir plus pleinement, il oublie tout et ouvre l'œil qu'il tenait fermé ; mais la vision avait disparu. Privé de l'œil qui avait vu Marie, il ne pouvait se pardonner d'avoir gardé l'autre et ne cessait de verser des larmes.

— Plût à Dieu, s'écriait-il, que je fusse tout yeux pour me remplir tout entier de sa vue adorable !

Et il ne cessait non plus de supplier la Vierge, avec des instances toujours plus vives, de daigner se montrer de nouveau à lui, trop heureux de perdre à ce prix son second œil.

Notre Dame voulut encore l'exaucer. Elle lui apparut de nouveau, le consola par sa vision ineffable, et non-seulement elle lui conserva l'œil qui lui restait, — mais elle lui rendit le premier.

X

LE PÈLERINAGE DE JÉRUSALEM [1].

Monseigneur l'archevêque de Mayence m'a conté l'histoire suivante d'un chevalier de la vallée du Rhin, qu'il a connu parfaitement, mais dont il m'interdit de révéler le nom, parce que son fils vit encore.

[1] Tiré du *Formicarius* de Nyder (XVe siècle), cité par Delrio, édit. de 1603.

Il n'y avait pas en Allemagne cœur plus intrépide. Sa vaillance et sa généreuse fierté le jetaient souvent en des guerres dangereuses contre des ennemis plus puissants que lui. Aussi quelquefois, pour chevaucher, préférait-il l'ombre au jour et le bois à la plaine.

Une nuit, avec une poignée d'hommes, il traversait une forêt voisine du Rhin; il avait lieu de craindre quelque embûche; arrivé près de la lisière que bordait une grande plaine, avant de quitter le bois il envoya l'un des siens à la découverte. Celui-ci, pour voir plus loin, grimpa sur un arbre. Le ciel était clair, la nuit brillante : du haut de son arbre, l'œil du guetteur explorait sans obstacle la plaine entière. Il y aperçut une longue colonne de gens d'armes fort bien montés, se déployant assez proche de la forêt, mais ne put reconnaître leur pennon. Il vint aussitôt prévenir son maître.

— Attendons un peu, dit celui-ci, laissons-les passer; nous sortirons de la forêt à temps pour nous rencontrer avec leur arrière-garde, trop faible pour nous faire mal, et qui nous dira s'ils sont amis ou ennemis.

Après une petite halte, le chevalier et sa suite débouchent dans la plaine. La colonne de gens d'armes avait disparu, à peine en distinguait-on la queue dans le lointain. Seul, un traînard, un cavalier qui tenait en main un second cheval, était encore à portée. Le chevalier piqua des deux vers lui; en s'approchant, il crut le reconnaître et il lui cria :

— N'est-ce pas vous, Otto, mon maître queux?

C'était le nom d'un cuisinier que le chevalier avait eu à son service, et qui depuis peu était mort. Le cavalier interpellé, se retournant, salua :

— Monseigneur, c'est moi.

— Que fais-tu là? reprit le chevalier. Quelle est cette troupe de gens d'armes qui défile là-bas devant nous?

— Cette troupe, Monseigneur, se compose presque toute de vos parents et amis morts depuis deux ans : le duc de Misnie, le comte de Lusace, le landgrave de Hesse, votre cousin le margrave de

Sundgau, votre oncle le burgrave de Kestenberg, et d'autres encore, qui partent ensemble pour se rendre cette nuit en pèlerinage à Jérusalem. Et je vous demande la permission de les rejoindre, car il faut que j'aille avec eux : Dieu nous a imposé cette pénitence.

— Très-bien, reprit le chevalier, mais à quoi bon ce second cheval que tu as en main ?

— Il est à votre service, Monseigneur, s'il vous plaît de faire avec nous le voyage de Terre-Sainte.

Et comme le chevalier semblait réfléchir : — Oh! croyez-bien, Monseigneur, qu'il n'y a nul danger pour vous ; je le jure par mon baptême. Vos gens n'ont qu'à être ici demain à pareille heure, ils vous trouveront de retour sain et sauf.

— Soit, dit le chevalier : j'ai cherché en ma vie bien des aventures, celle-ci ne me fera pas reculer.

Pendant que ses hommes s'efforcent de le dissuader, il saute de son cheval sur celui qu'Otto tenait en bride, et tous deux disparaissent au galop.

Le lendemain, à la même heure, au même lieu, les serviteurs du chevalier attendaient.

Bientôt les deux cavaliers parurent.

— Prenez soin de Monseigneur, dit Otto, il est un peu fatigué.

Le chevalier semblait dormir, sa tête retombait sur sa poitrine et ses paupières sur ses yeux, on l'entendait à peine respirer. On le plaça sur son cheval qu'on avait amené; Otto reprit celui qu'il avait en main la veille, et disparut.

Le chevalier tenait la bride automatiquement, mais son destrier savait de vieille date le chemin de son château et l'y ramena sans broncher.

On débarrassa le seigneur de ses armes et de son heaume : sa barbe et ses cheveux avaient blanchi. La nuit était froide, on fit un grand feu dans l'âtre. A cette chaleur, il rouvrit les yeux, se réveilla et raconta son voyage.

M. le chapelain parut avoir quelques doutes et insinua — très-respectueusement — que tout cela pouvait bien n'être qu'un songe.

Le chevalier, sans lui répondre, montra deux objets qu'il rapportait de son pèlerinage : d'abord, une nappe d'un tissu étrange et qui avait la propriété de la salamandre ; jetée dans le feu, elle ne brûla pas, elle en sortit plus nette et plus blanche ; puis un poignard effilé d'un curieux travail :

— N'y touchez pas, dit le seigneur, cette arme est empoisonnée et tue tout ce qu'elle blesse.

Un louveteau, qu'on avait pris vivant depuis quelques jours, reçut de cette lame une égratignure, et tomba mort.

Ces deux objets, de fabrique orientale, absolument inconnue dans la chrétienté, sont conservés encore aujourd'hui par le fils du chevalier, comme preuves et témoins irréfragables de cet étrange voyage.

Traduit par JEAN KERMALO.

LES PETITES ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

DANS LA PROVINCE DE BRETAGNE*

Faits et renseignements divers.

L'attention de nos bénédictins bretons ne semble point avoir été attirée sur la question des petites écoles. Voici seulement un fait que nous trouvons parmi les pièces justificatives de dom Lobineau. — Vers 1113, Brice, archidiacre de Vannes, fut nommé évêque de Nantes. Or, la première année de son épiscopat, les moines de Saint-Serge étant venus s'établir à Pornic, un conflit s'éleva entre eux et le clergé de la paroisse au sujet de l'étendue de leur mutuelle juridiction. L'évêque fut chargé d'arranger les questions en litige, parmi lesquelles se trouvait celle de l'école paroissiale. Le clergé séculier en demeura chargé : « *Schola,* dit le texte, *est clericorum* ». Ce simple mot ne donnerait-il pas à penser qu'il y avait, dans ce temps-là, au moins quelques petites écoles tenues par le clergé des paroisses? — Le concile de Latran, que nous avons cité, ne viendrait-il pas corroborer ce sentiment?

Nous avons à notre disposition le témoignage d'un seul des hommes appelés, lors du procès de la canonisation de saint Vincent

* Voir la livraison de septembre, pp. 215-224.

Ferrier, au XVe siècle. Or, le témoin raconte que, vers 1417, il avait suivi maître Vincent dans les villes de la Chèze, la Trinité et Josselin, et que, pendant qu'il disait la messe, un jeune prêtre de sa compagnie apprenait aux enfants et aux *écoliers* les éléments de la religion. « *Et habebat in comitativâ suâ quemdam juvenem clericum secularem qui, durante missâ Magistri Vincentii, instruebat juvenes, pueros et scholares ad dicendum Pater noster, Ave Maria, Credo, et ad se signandum signo sanctæ crucis.* » On le voit, cette instruction est la première de toutes, celle qu'on donne aux petits enfants, aux jeunes écoliers. — D'autre part, il n'y eut jamais de collége à la Chèze et à la Trinité. Celui de Josselin est l'œuvre de notre siècle. Nous retombons donc dans les petites écoles.

Arrivons au dix-septième siècle, qui, après les nombreuses misères du seizième, vit un bon nombre d'âmes généreuses s'éprendre de l'amour de Dieu et des hommes, sans oublier l'enfance, dont l'instruction, *dirigée d'une manière chrétienne, pouvait produire un grand bien.*

Le grand missionnaire breton, Michel Le Nobletz, travailla à établir des écoles dans les paroisses. Vers 1615, il en avait fondé une à Douarnenez. Peu de temps avant de mourir, il écrivit aux notables de cette ville : « N'épargnez, leur disait-il, aucune dépense, quand il s'agit de l'éducation de vos enfants. Choisissez pour les instruire des maîtres vertueux et capables de leur apprendre les bonnes lettres. »

Les deux sœurs du saint missionnaire, Marguerite et Anne Le Nobletz, passèrent une partie de leur vie à instruire les enfants pauvres et délaissés, surtout les petites filles. C'était pour elles une manière d'exercer l'apostolat.

M. de Kerlivio, vicaire général du diocèse de Vannes, né en 1621 et mort en 1685, recommandait souvent à tous, surtout au clergé, l'instruction de l'enfance.

Mlle Bouffard, née à Nantes en 1611, entreprit, dit son biographe, et cela uniquement par charité, de tenir une petite école de filles, et fit des merveilles.

Mlle Anne-Toussainte de Volvire, se fit aussi maîtresse d'école pendant plusieurs années [1].

Ces grands et bons exemples avaient des échos nombreux partout, dans les villages comme dans les châteaux. Cependant, des besoins toujours renaissants et toujours nouveaux devaient finir par engendrer des pensées plus fécondes et plus larges. C'est ce qui arriva.

M. Jean Leuduger, né à Plérin en 1649, après son initiation au sacerdoce, se fit maître d'école dans son pays natal. L'œuvre des missions l'ayant bientôt emporté loin de ses chers enfants, il leur trouva des mères et des institutrices en fondant la congrégation des *Filles du Saint-Esprit*, aujourd'hui connue de tous et répandue dans nos paroisses.

Le Père Montfort, né en 1673, fut toujours épris d'un grand zèle pour le soulagement et la guérison des misères humaines. Il se préoccupa souvent de l'éducation de l'enfance. « Depuis longtemps, dit son historien, Montfort était vivement frappé de cette vérité que la bonne éducation de la jeunesse est le remède le plus sûr contre le libertinage et l'irréligion. Il avait toujours aimé les enfants. Lui-même se plaisait à les instruire, et l'un de ses principaux soins, dans les missions qu'il donnait, était de pourvoir les paroisses de maîtres et de maîtresses d'école. »

Ses idées s'étaient mûries peu à peu. Avant de mourir, il s'épancha dans le cœur de la première fille de son choix : « C'est vous, ma fille, lui dit-il, que j'ai choisie pour mettre à la tête de cette petite communauté qui ne fait que de naître. Voyez la poule, qui ramasse sous ses ailes ses petits poussins. Avec quelle attention elle en prend soin ! avec quelle bonté elle les affectionne ! Vous ferez ainsi... » La congrégation des *Filles de la Sagesse* était fondée.

Saint Vincent de Paul, tout le monde le sait, n'oublia pas plus les besoins de l'enfance que le soulagement des autres souffrances de l'humanité. Aussi, dès 1629, Mlle le Gras, à son instigation, com-

[1] Mlle de Volvire était un des membres des *Filles de la Sainte-Vierge* de Rennes, fondées par Mme de Budes en 1674, et dont le but fut primitivement de s'occuper « des petites écoles à la ville et à la campagne ». (*Sem. relig. de Rennes*, 1876).

mença, elle aussi, son ministère de charité. « Avec la permission des curés, dit Abelly, elle ramassait les filles dans une maison particulière et les instruisait. S'il y avait dans la paroisse une maîtresse d'école elle lui enseignait à faire son office. S'il n'y en avait pas, elle tâchait d'y en faire mettre une qui fût propre à cette fonction, et, pour mieux la dresser, elle commençait elle-même à faire l'école et à instruire les petites filles en sa présence. » Or, bientôt Vincent arriva à Saint-Méen avec ses fils et ses filles, et les installa pour faire le bien au milieu de la Bretagne.

Ajoutons à ces faits que les conciles et le droit canon exigeaient généralement que les candidats au sacerdoce et les jeunes prêtres commençassent l'exercice de leurs saintes fonctions par celles de maîtres d'écoles dans les paroisses. Les statuts de Quimper, que nous avons cités, rendent bien compte de cette obligation.

Deux autres moyens d'instruction, fort peu connus et fort peu remarqués, produisirent aussi, à notre avis, un grand bien dans le passé au point de vue de l'instruction dans nos campagnes. Ceux qui, comme nous, ont passé leur vie au milieu des populations rurales, en étudiant toutes les traditions, auront de la peine à nous contredire. D'abord, grâce au titre patrimonial, qui constatait des moyens d'existence, sans tomber à la charge du diocèse, les jeunes gens qui aspiraient au sacerdoce, recherché en ces temps de foi vive, étaient facilement acceptés par l'évêque. Il y avait donc beaucoup de prêtres, dont plusieurs résidaient dans nos villages et disaient la messe dans les chapelles frairiennes. Naturellement en bonne intelligence avec leurs voisins, ils devenaient leurs instituteurs, leurs maîtres d'école, et ramassaient autour d'eux les jeunes gens, surtout pendant les longues soirées d'hiver, pour leur apprendre la lecture, l'écriture, la numération, l'histoire et le chant. Si nous retrouvons sur nos vieux registres et ailleurs un bon nombre de belles signatures, c'est surtout là qu'il faut en rechercher l'origine.

Ensuite, au moyen âge, nos campagnes possédaient beaucoup de filles pieuses, associées aux différents tiers-ordres. Or, pour être admises, elles devaient savoir lire, ayant un petit office religieux à

réciter chaque jour. La résidence de ces filles était au sein de leurs familles, dans leur village. Un aliment était nécessaire à leur zèle : elles soignaient les malades et surtout instruisaient les petits enfants. Les petits garçons et encore plus les petites filles accouraient autour d'elles le matin, le midi, le soir, aux heures opportunes, suivant les saisons et les travaux. Trois livres étaient surtout entre leurs mains : le *Catéchisme,* qu'on apprenait de mémoire ; le livre d'*Offices*, qu'on suivait en chantant à la messe et aux vêpres ; enfin une *Instruction des devoirs du Chrétien*, qu'on lisait le dimanche et pendant les soirées d'hiver. Ces livres traditionnels, connus de mémoire et familiers à tous, offraient d'immenses facilités pour apprendre à lire. On a vu des personnes qui, sachant parfaitement leur catéchisme, apprenaient, sans autre secours que la connaissance de l'alphabet, à lire passablement ce petit livre. — Pendant la Révolution, des prêtres cachés recevaient parfois dix et vingt enfants, bien instruits par ces filles des tiers-ordres, pour leur faire faire leur première communion.

Nous avons encore aujourd'hui bien plus d'enfants délaissés au fond de nos campagnes qu'on ne s'imagine. Les pieuses filles des tiers-ordres leur rendent toujours des services.

Avant d'aller plus loin, citons encore un fait. Le Parlement de Bretagne rendit, en 1688, 1689 et autres années, des arrêts relatifs aux assemblées du général et autres corps politiques des paroisses de la province. Tous les arrêts portaient que tous ceux qui faisaient partie de ces réunions devaient savoir signer, et qu'ils devaient personnellement signer la minute des procès-verbaux et des délibérations, sous peine de nullité. Il est vrai qu'on trouve deux arrêts, de 1688 et 1702, qui prévoient le cas où l'on ne trouverait pas, dans les corps constitués en assemblées délibérantes, le nombre suffisant de signataires, et qui indiquent les moyens d'y obvier, mais ils conservent le principe en entier.

Si l'instruction semble bien plus avancée aujourd'hui parmi nos populations rurales, serait-il cependant absolument certain que, malgré les sacrifices croissants du budget et toute la mise qu'on

fait paraître, tous les élus de nos conseils municipaux sussent parfaitement lire et écrire ? Le doute est permis.

Concours du pouvoir temporel.

Donnons d'abord quelques textes par rang de date.

L'édit de Henri IV, de l'an 1606, portait : « Les régents, les précepteurs ou maîtres d'école des petites villes, des villages, seront approuvés par les curés des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer ; et où il y aurait plainte des dits maîtres d'école, régents ou précepteurs, y sera pourvu par les archevêques et évêques, chacun en son diocèse. » (Citation des statuts de Vannes de 1693.)

Louis XIII, en 1641, adressait des lettres à l'évêque de Poitiers, dans lesquelles il disait : « Les petites écoles des garçons seront tenues par des hommes, et les écoles des filles par des femmes ou des filles, et aucune ne sera tenue sans la permission de l'évêque. » (*Ibid.*)

Des lettres de Louis XIV, de 1667, renouvellent les prescriptions précédentes, et y ajoutent : « Les garçons et les filles ne pourront être en une même école. » (*Ibid.*)

Potier de la Germondaye, dans son *Introduction au gouvernement des paroisses de la province de Bretagne* (édition de 1777), traite la question des petites écoles paroissiales au point de vue de la loi civile. Nous allons le suivre, au moins en partie.

1° Établissement des écoles dans les paroisses. « Ces écoles, dit Potier, font une partie importante de l'éducation de la jeunesse : elles ont, dans tous les temps, mérité la protection de nos rois. » Ce ton un peu solennel semble dire qu'on va remonter un peu loin dans le passé, et l'auteur ne remonte qu'à Louis XIV.

L'article 9 de la Déclaration du roi, du 13 décembre 1698, dispose « qu'on établira, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants, les conduire à la messe tous les jours

ouvriers, leur donner l'instruction dont ils auront besoin sur ce sujet, et avoir soin, pendant le temps qu'ils iront aux écoles, qu'ils assistent à tous les services divins les dimanches et fêtes, comme aussi pour apprendre à lire et à écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin. »

2° Habitants tenus de pourvoir à la subsistance des maîtres et maîtresses d'école. — Le même article 9 disposait également que, dans les lieux où il n'y aurait point de fonds destinés à l'entretien des maîtres et maîtresses, on pourrait imposer sur tous les habitants une somme de 150 livres pour les maîtres et de 100 livres pour les maîtresses.

Cette clause qui, comme les autres, regardait toute la France, ne fut point admise en Bretagne. « Notre province, dit Potier, ne fut point *asservie* à cette charge. » Le Parlement ne l'avait point voulu. Par là même, les petites écoles officielles se trouvaient frappées dans leur base et dans les conditions les plus essentielles à leur existence. On les forçait à mourir avant de naître.

3° Écoles de charité. — La charge des petites écoles paroissiales ne pouvant s'appuyer sur le budget commun, continua à retomber en entier sur le clergé, qui comme par le passé resta maître d'école. On eut l'instruction gratuite et cléricale. Les textes des statuts synodaux que nous avons vus l'ont suffisamment prouvé.

Nous avons parlé du zèle des pieuses filles des tiers-ordres pour l'instruction des enfants dans les villages.

Dans certaines localités, on comprenait les paroles de M. Le Nobletz : « N'épargnez aucune dépense quand il s'agit de l'éducation de vos enfants », et on organisait une école commune [1].

Enfin, des personnes pieuses et riches firent des fondations qui reçurent le nom d'*écoles de charité*. L'état leur donna sa protection, en ce sens qu'il exemptait leurs actes des droits d'enregistrement.

4° Nomination des maîtres et maîtresses d'école. — « La nomination des maîtres et maîtresses d'école des fondations particulières

[1] Ainsi à la Trinité-Porhoët, au XVIIe siècle, la ville donnait douze écus, chaque année, au prêtre chargé de l'école des garçons. (Archives de la fabrique.)

de charité appartient aux fondateurs et à leurs héritiers, ou à ceux auxquels elle a été déférée par l'acte de fondation. En tous cas, ces nominations doivent être approuvées par les curés des paroisses, et les maîtres et maîtresses sont soumis à l'inspection des évêques et des archidiacres qui, dans le cours de leurs visites, ont le droit de les interroger, même de les destituer dans tous les temps, s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs. » (Potier, édit de 1695.)

« S'il n'y a point d'école de *charité* fondée dans une paroisse, des particuliers peuvent s'y établir et y tenir de petites écoles ; mais ils sont tenus d'obtenir le consentement des recteurs, ou de se faire approuver par les évêques. » (Potier.)

Voici un fait qui motiva un arrêt du Parlement de Rennes, le 26 novembre 1716. — « Le procureur général du roi expose qu'il a été informé qu'un nommé Sébastien Vassal, de la ville de Châteaugiron, sans lettres ni érudition, s'ingère, malgré le recteur de la paroisse, de tenir de petites écoles et d'aller montrer aux enfants dans les maisons particulières, quoique le dit recteur ait approuvé François Marchand comme maître d'école, de bonnes mœurs, capable non-seulement d'élever les enfants dans la piété, leur enseigner à lire, à écrire, l'arithmétique, mais encore le latin, et de mettre les enfants en état d'entrer en philosophie, laquelle nomination a été approuvée par l'évêque de Rennes; — en conséquence il requiert l'application de la loi.

» Or, la Cour, considérant que les maîtres et maîtresses de toutes les petites écoles doivent être approuvés par les curés des paroisses, les évêques ou leurs archidiacres ; — que cette loi est nécessaire et sagement établie pour l'utilité publique ; — qu'elle a été répétée par une infinité d'arrêts ; — fait défense au sieur Vassal et à tous autres de tenir les petites écoles et d'aller enseigner les enfants dans les maisons particulières sans le consentement des recteurs des lieux, ou d'avoir été approuvés par les évêques diocésains, ou leurs archidiacres ou grands vicaires, sous peine d'amende de 50 livres. » (Arrêts des paroisses.)

5° Ecoles mixtes. — Les conciles provinciaux, les statuts synodaux, les décisions épiscopales, ainsi que l'autorité temporelle, défendirent de concert, toujours et partout, les écoles mixtes, et même le rapprochement des maisons d'écoles des garçons et des filles, avant la Révolution. Les écoles de garçons furent tenues par des hommes, les écoles de filles par des personnes de leur sexe, dans des maisons différentes, de manière à éviter, autant que possible, tout mélange à l'entrée et à la sortie des classes. L'expérience des hardiesses de notre siècle n'a point prouvé que nos pères avaient eu tort en poussant loin de ce côté le respect délicat pour l'enfance.

Conclusion.

L'Église de Bretagne travailla, dans la mesure de ses forces et du possible, à répandre l'instruction dans nos villes et dans nos campagnes, sur le pauvre comme sur le riche. Si elle eut une prédilection, ce fut pour le petit, car il était, comme toujours, le plus abandonné.

Elle voulut une école permanente dans chaque paroisse. N'ayant pas le concours de la loi pour prélever un traitement nécessaire aux instituteurs et aux institutrices, elle inspira les écoles de charité aux bonnes âmes, et elle en fit une obligation pour son clergé.

Son amour de la science pour tous fut-il au moins compris et encouragé? — Oui, par les populations, en général, qui en sentaient le besoin. Mais les classes dirigeantes, les esprits supérieurs qui ouvrent les voies, approuvèrent-ils toujours les efforts du clergé pour l'instruction primaire? Le Parlement laissa-t-il entrevoir sa pensée en n'acceptant pas la clause des ordonnances royales, qui imposait une taxe pour le traitement des maîtres et maîtresses? — Que dire de cette observation qui se trouve sur le manuscrit de l'évêché de Quimper, et concerne le projet des statuts de Léon en 1774: « En renvoyant aux *Mémoires* du clergé, j'ai évité de citer les déclarations de nos rois, qui pourraient faire ombrage au parlement? » — La répulsion qu'on éprouvait contre certaines ordonnances royales,

était-elle l'unique motif de les rejeter? n'y avait-il point aussi une certaine antipathie contre l'enseignement primaire? — Nous ne nous prononcerons point sur cette question.

M. Caradeuc de la Chalotais, procureur général de la haute Cour de Bretagne, ne cacha point son sentiment. — Nous avions oublié les enfants du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle: il va nous apprendre qu'ils avaient pénétré dans notre province. « Les Frères Ignorantins, écrivait-il à Voltaire, sont survenus pour achever de tout perdre; ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot ou la lime, et qui ne veulent pas le faire... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que son éducation. » — Voltaire lui répondit: « Envoyez-moi des Frères Ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler... Il faut proscrire l'étude chez le laboureur. » — Il écrivait à un autre: « La canaille d'aujourd'hui ressemble en tout à la canaille qui végétait il y a quatre mille ans. On n'a jamais prétendu instruire les cordonniers, les laquais et les servantes, c'est *le partage des apôtres*. Il faut que le peuple soit conduit, mais non pas qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être. Quand le peuple se mêle de raisonner tout est perdu. »

Voltaire avait raison quand il disait que l'instruction du peuple était *le partage des apôtres*. Le Christ, en effet, fit une révolution générale dans le monde, quand il donna à ses apôtres et à leurs successeurs la mission d'évangéliser les pauvres. Personne avant lui n'avait eu la pensée de donner l'instruction aux petits et aux humbles... Et depuis? — Cherchez en dehors du christianisme.

Si La Chalotais ne voulait pas que les connaissances du peuple s'étendissent plus loin que son éducation, l'Église ne faisait point de restriction. Elle mettait sans doute l'éducation en première ligne, et elle la fondait sur le *Credo*, le Décalogue et l'Évangile. A ses yeux, l'honnêteté et la grandeur morale, ayant pour base et pour appui la crainte et l'amour de Dieu, font surtout les hommes de mérite et de caractère. Pour donner une direction à la fois sage et

puissante à cette éducation, elle versait, dans la mesure du possible, l'instruction ordinaire sur les petits, et mettait tout son dévouement à l'agrandir pour tous. Si elle ne fit ni plus ni mieux, y eut-il de sa faute? Ne pourrait-on pas dire à ses adversaires de tous les temps : « Que celui de vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. »

Merci donc à l'Église de Bretagne des soins qu'elle prit pour l'instruction de nos pères! — En profitant des leçons du passé, faisons mieux, autant que nous le pouvons, pour l'acquisition et le perfectionnement des sciences divines et humaines; mais qu'en aucun cas, les bienfaits du présent ne nous fassent oublier ou mépriser ceux d'autrefois.

ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

Nous recevons, à la dernière heure, de M. l'abbé Pâris, vicaire à Notre-Dame de Vitré, la communication suivante, relative à l'ancien diocèse de Dol :

« Comme l'éducation chrétienne des enfants dépend ordinairement des instructions que leur donnent les maîtres et maîtresses d'école, il est de la plus grande importance de ne confier cet emploi qu'à des sujets qui soient propres à le remplir, par leur conduite et leur capacité ;

» 1° Nous défendons en conséquence à toutes sortes de personnes, de l'un et l'autre sexe, de tenir les petites écoles dans aucune ville ou paroisse de notre diocèse, sans avoir été auparavant approuvées par nous ou par nos vicaires généraux, ou au moins par les recteurs (des paroisses), à l'exception néanmoins de ceux qui auraient cette obligation à remplir par le titre de quelque fondation ou de leur bénéfice ; enjoignons aux maîtres et maîtresses d'école, ainsi approuvés, de s'attacher particulièrement à bien apprendre le catéchisme aux enfants, en suivant, autant que faire se pourra, le catéchisme adopté pour le diocèse.

» 2° Défendons aux maîtres d'école de recevoir des filles dans

leurs classes, et aux maîtresses des garçons, sous quelque prétexte que ce soit; ce à quoi nous exhortons les recteurs de veiller et tenir la main. Nous exhortons au surplus les curés (vicaires) et autres ecclésiastiques de notre diocèse, à faire les petites écoles dans les paroisses où la nécessité du ministère ne les occupera pas entièrement; et aussi à apprendre le latin aux enfants qui leur paraîtront y avoir de la disposition. Ils formeront par là des élèves d'autant plus précieux, que le nombre des ecclésiastiques diminue de jour en jour; et nous leur déclarons que nous regarderons cette bonne œuvre comme une marque de leur zèle [1]. »

Diocèse de Tréguier.

En 1459, Jean de Coëtquis, évêque de Tréguier, publiait des statuts synodaux, dont voici un extrait :

« Dans la crainte que les revenus ecclésiastiques fussent mal distribués, et que ceux qui travaillent dans l'église n'eussent pas ce qui doit leur revenir, nos lois synodales ont défendu (et nous renouvelons cette défense) au titulaire scholastique de notre cathédrale, aux recteurs des paroisses et à tous autres sans distinction, à qui, soit par le droit, le privilége ou la coutume, il appartient d'accorder l'autorisation de tenir les petites écoles, de rien demander, exiger et prendre pour cette concession, et cela sous peine d'excommunication et privation de bénéfices.

» Nous voulons, au contraire, que la permission de tenir les petites écoles soit donnée, avec facilité et gratuitement, à ceux qui, instruits et de bonnes mœurs, désirent donner l'instruction aux ignorants.

» Nous déclarons en outre que si, dans ce moment, il y avait, à l'encontre de nos ordonnances, des promesses intéressées, elles sont nulles; de l'argent versé, il doit être rendu, et le tout sous peine d'encourir les censures. » — (D. Morice, II, col. 1,532.)

[1] Statuts synodaux de l'évêché de Dol, publiés par Mgr de Hercé en 1771, et imprimés à Dol, chez Amand Caperon, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque et comte de Dol.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

— Je comprends, je comprends, répliqua la garde qui semblait disposée à tout approuver dans l'ordre moral pourvu qu'elle fût rassurée à l'égard des finances ; mais quant à l'argent que cette enfant vous coûtera, savez-vous que si vous n'avez que votre travail pour y suffire, ça pourra vous gêner beaucoup ? Il ne faudrait pourtant pas, madame Amaury, que d'honnêtes gens qui auraient élevé votre petite y fussent pour leurs avances, ça ne serait pas juste.

— Soyez donc tranquille, répondit madame Amaury en levant les épaules. Votre nièce ne perdra rien, ni vous non plus. Il faudra bien quelque jour que ma belle-fille me vienne en aide; elle ne me quittera jamais, car je ne veux pas qu'elle m'échappe pour aller retrouver son mari. J'en ferai ma servante, mon ouvrière. Elle est adroite, croyez-m'en ! Elle a des doigts pointus dont elle fait tout ce qu'elle veut; je saurai bien la faire travailler pour nourrir son enfant sans qu'elle le sache.

— C'est dur pourtant! reprit encore madame Godillon dont la sensibilité, malgré l'épaisseur de son épiderme, commençait à être émue en faveur de Louise par ce raffinement de cruauté; cette petite femme a l'air bien doux, et il faut qu'elle ait un bon caractère pour se laisser mener ainsi. Elle aurait peut-être aimé beaucoup sa petite fille. A-t-elle été longtemps chagrine de la croire morte?

* Voir la livraison de septembre, pp. 225-232.

— Oui... assez longtemps..., répondit madame Amaury; elle voulait la voir, elle priait, elle criait; j'ai eu de la peine à lui résister.

— Eh bien! je le répète, ça me semble dur, reprit la femme de l'ancien gendarme en s'animant, et je crois que vous n'aviez pas le droit de lui ôter son enfant.

— Elle m'a bien ôté le mien! s'écria madame Amaury en tournant vers la sage-femme un regard flamboyant. Avant qu'il la connût, il n'y avait jamais eu de fils plus soumis, plus tendre, plus reconnaissant que Gratien. Il faisait tout mon bonheur. Pendant son tour de France il m'écrivait deux fois plus souvent que ce n'est la coutume des jeunes gens, et quand il était ici, il ne me quittait presque pas. J'en étais fière devant toutes les autres mères. En le regardant, elle l'a changé. Il n'a demandé mon consentement à son mariage que pour la forme; il a eu peine à rester deux jours avec moi quoiqu'il ne m'eût pas vue depuis un an. Lorsqu'elle est arrivée ici la poche vide et parée comme une châsse de saint, elle m'a déplu au premier regard, et je voyais qu'il l'admirait, lui, comme une des étoiles du ciel, qu'il l'adorait comme le bon Dieu, pendant qu'il ne s'inquiétait pas plus de moi que d'une bûche que l'on met au feu. Il n'avait des yeux que pour sa femme. Ah! ai-je passé des jours et des nuits à prier et à maudire celle qui m'avait volé le cœur de mon Gratien! Qu'elle pleure à son tour, c'est justice; ce n'est pas moi qui aurai pitié d'elle.

— Eh bien! eh bien! tout ça vous regarde, ma chère dame, répondit la sage-femme, battant prudemment en retraite devant cette explosion de haine jalouse. Je ne puis rien faire pour l'enfant, moi, que de lui procurer une bonne nourrice. C'est ce que sa mère me demanderait elle-même; ainsi je n'ai pas à m'occuper d'autre chose. Quand voulez-vous que je vienne le chercher pour le porter chez ma nièce?

— Je le porterai moi-même, répondit madame Amaury d'un air rogue; je veux m'assurer que tout est bien comme vous le dites. Non pas que je me défie de vous, madame Godillon, mais... enfin...

Ça me coûte, voyez-vous, de me séparer de cette innocente. Mon Gratien ne m'a jamais quittée et sa fille ne me quitterait pas non plus si je pouvais faire autrement. Mais il le faut..., il le faut. On finirait par se douter de quelque chose. Et puis je tiens à ce qu'elle soit baptisée régulièrement. Je ne veux pas, moi, lésiner sur les cérémonies. On a beau n'être pas si dévote que d'autres, ne pas user les pavés de l'église avec ses genoux et ne pas courir après les prêtres, on n'en a pas moins de la religion, et puisque vous m'assurez que le baptême pourra se faire là-bas!...

— Assurément, assurément, répondit la garde avec empressement. Ma nièce, voyez-vous, est une personne honnête et vertueuse; elle a de la religion et elle s'empresse toujours de se mettre en règle avec l'Église.

— C'est cela, reprit madame Amaury, ici il n'y aurait pas eu moyen. On a cru tout ce que j'ai dit sur la déclaration à la mairie et on n'a pas été voir si j'avais fait inscrire l'enfant vivant ou mort. Pour l'enterrement encore j'ai pu dire qu'il avait eu lieu sans qu'on s'en aperçût; on fait si peu de bruit et de cérémonie pour un nouveau-né! mais quant au baptême, ce serait différent, et puis voilà ma belle-fille qui commence à courir dans la maison. Il faut prendre un parti; venez me chercher demain matin, nous irons ensemble chez votre nièce.

— Et maintenant, songez à vous taire, madame Godillon, continua madame Amaury en remettant dans son berceau la petite fille endormie. Je paye assez cher pour cela. Un mot de trop ferait perdre à votre nièce et à vous une bonne vache à lait; mais vous avez la langue si longue! Attendez, je vais vous reconduire jusqu'en bas. Ma bru pourrait se trouver sur l'escalier, et je ne me soucie pas que vous causiez avec elle. Passez devant, passez devant; nous ne sommes pas des duchesses pour faire des cérémonies. »

Elle sortit avec sa compagne. Louise se glissa hors de sa cachette, déposa à la hâte un baiser sur le front de l'enfant, puis ouvrit la porte avec précaution, en ayant soin cette fois de la refermer, et regagna sa chambre aussi vite que ses jambes tremblantes et son cœur agité purent le lui permettre.

A peine fut-elle rentrée, qu'elle se laissa tomber sur une chaise, en proie à une émotion profonde. Le vague espoir dont elle vivait depuis quelques jours s'était réalisé; sa fille existait, elle venait de la serrer dans ses bras, de sentir cette dilatation de cœur, ce développement complet des facultés aimantes que produit chez la jeune mère la première caresse à l'être qui lui doit le jour; son âme s'épanouissait de bonheur et de reconnaissance, et jamais plus ferventes actions de grâce ne s'élevèrent de ce misérable monde vers son Créateur, que celles qui s'échappèrent en accents entrecoupés de la bouche de Louise... Mais quand elle en vint à penser à ce qu'elle avait vu et entendu chez sa belle-mère, elle se sentit défaillir.

Madame Amaury inspirait à sa belle-fille une terreur profonde. Le ton de sa voix, ses gestes menaçants, l'expression de haine empreinte sur sa physionomie farouche pendant la conversation précédente, avaient encore augmenté cette impression. Il eût été impossible à Louise de résister à sa belle-mère, de braver cette dure et terrible femme. L'idée ne lui en vint même pas, elle ne songea qu'à dérober son enfant, à enlever ce cher trésor qu'on lui avait ravi, et à l'emporter si loin qu'on ne pût jamais le lui reprendre. Mais où fuir? Elle n'avait pas dans le monde entier un abri et un refuge. Fallait-il, suivant les conseils qu'on lui avait donnés, aller réclamer la protection de son mari? Oserait-elle suivre ainsi celui qui l'avait abandonnée, qui ne songeait qu'à s'éloigner encore davantage en mettant la mer immense entre eux? Sa craintive timidité, peut-être aussi le souvenir des injustices souffertes, la faisaient hésiter à prendre ce parti; mais il y avait au fond de son cœur un sentiment que rien n'avait pu en arracher, que les paroles de la voisine avaient doucement flatté, et que le premier baiser donné à son enfant, à leur enfant, avait fait renaître dans toute sa vivacité. La pauvre Louise aimait Gratien, et il lui semblait que si elle pouvait marcher vers lui avec sa fille dans les bras, ce doux fardeau relèverait son courage, et, ranimant dans le cœur de son époux la tendresse étouffée par une folle jalousie, l'empêcherait de repousser celle qui venait se réfugier près de lui.

Les mains croisées sur les genoux, la tête baissée, le cœur palpitant, elle resta quelques instants immobile, pendant que ces pensées se pressaient dans son esprit; puis, ne résistant plus au flot d'amour et d'espoir qui l'entraînait, elle se leva avec un rayon de joie dans les yeux et se rendit chez la lingère afin de se procurer des renseignements plus certains sur les projets de son mari, l'époque probable de son départ pour l'Amérique et la manière de le rejoindre. Madame Leblanc, toute ravie d'être élevée au rang de confidente et de conseillère, s'empressa d'aller chercher son frère, qui répondit de son mieux aux questions de Louise. Gratien avait travaillé à Paris dans le même atelier que Henri Gervais. Comme d'habitude, il gagnait beaucoup d'argent lorsqu'il le voulait; mais il mettait parfois une telle négligence, une si complète insouciance à son ouvrage, qu'il s'attirait des reproches et changeait souvent de patron. La même inégalité se montrait dans son caractère et ses manières. Il n'avait plus l'entrain constant, la bonne humeur imperturbable que ses camarades lui avaient connus autrefois. Triste, mécontent, querelleur, susceptible, il était peu recherché et fuyait habituellement toute société. Puis, sans aucune raison apparente, il se joignait tout à coup à quelque joyeuse partie et se montrait le plus gai, le plus bruyant, parfois même le plus *bambocheur* de la bande; mais si, le lendemain, lorsqu'il était retombé dans ses humeurs noires, on faisait par malheur allusion aux folies de la veille, on était fort mal reçu, et il s'ensuivait une querelle. Henri Gervais, connaissant mieux qu'un autre la position de Gratien, était plus tolérant pour ses bizarreries, de sorte que celui-ci avait fini par le prendre en amitié et lui laisser voir la profonde tristesse qu'il cachait sous sa brusquerie et sa maussaderie habituelles. Lorsqu'il voyait Henri recevoir des nouvelles de Nantes, ses yeux brillaient d'un désir inquiet, mais il ne faisait aucune question. Deux mois environ avant le départ de Gervais, celui-ci, dont il avait fini par aller partager le logement, le vit, pour la première fois, écrire et porter une lettre à la poste; il parut alors plus calme pendant quelque temps, puis une agitation croissante s'empara de lui. Il ne tenait plus à son atelier, il errait

dans Paris comme une âme en peine, revenait précipitamment chez lui, puis sortait de nouveau d'un air hagard. Son ami le surprit une fois remplissant à la hâte sa valise et sa malle; mais Gratien changea tout à coup d'avis, jeta ses effets pêle-mêle dans son armoire, et partit en courant. Enfin, la lettre qu'il attendait arriva. Elle produisit sur lui un effet terrible. Il passa deux jours sans travailler, et son compagnon le trouva le soir la tête cachée sous ses couvertures et pleurant à chaudes larmes. Sans s'expliquer sur le sujet de sa douleur, il commença peu après à parler de son départ pour l'Amérique sur un paquebot qui devait quitter Bordeaux dans quelques semaines. Au moment où Henri s'était séparé de lui, il semblait complétement décidé, et lui avait fait ses adieux d'un air triste mais résolu. Le jeune ouvrier avait en effet appris par des camarades plus récemment arrivés, que Gratien s'était mis en route pour Bordeaux.

Henri Gervais, tout en donnant ces détails à Louise, semblait fort touché de sa beauté, de sa jeunesse et de son chagrin. Il adoucit autant que possible ce que son récit avait de plus pénible pour elle, et quand il eut fini, il emmena sa sœur dans un coin éloigné de la chambre afin de laisser la malheureuse jeune femme se livrer sans contrainte à son émotion.

Louise, le visage caché dans ses mains, essayait en vain de dominer sa faiblesse, elle ne pouvait y réussir, et ses yeux étaient encore pleins de larmes lorsqu'elle releva la tête, remercia avec douceur le jeune homme de l'intérêt qu'il lui témoignait, et lui fit quelques autres questions auxquelles il répondit de son mieux. Elle apprit ainsi que le paquebot en partance à Bordeaux s'appelait les *Trois-Frères*, qu'il devait quitter le port, disait-on, dans les derniers jours de mai (on était alors au commencement d'avril); enfin, que Gratien, dans sa hâte impatiente, avait voulu s'établir d'avance à Bordeaux pour y prendre les arrangements nécessaires. Henri ne put donner à Louise l'adresse de Gratien, mais il lui dit où demeurait la *mère* des menuisiers, et en s'adressant à elle, on était sûr de pouvoir retrouver facilement le nouvel arrivé.

Munie de ces précieux renseignements, Louise prit congé de ses

compatissants voisins en leur serrant la main et les remerciant encore, et descendit pour faire ses préparatifs de départ. Ils ne furent ni longs ni compliqués. Elle ne possédait en tout que vingt francs. L'argent que Gratien lui avait laissé avait passé peu à peu en menues dépenses. Il lui était donc impossible de faire la longue route qu'elle entreprenait autrement qu'à pied. Mais ce n'était pas là ce qui la préoccupait. A dire vrai, elle se rendait mal compte des difficultés du voyage et pas du tout de la distance. Puis son esprit, tout absorbé dans l'idée de reprendre possession de sa fille, de s'enfuir avec elle, ne parvenait pas à se fixer sur d'autres pensées. Une fois ses pas tournés vers Bordeaux, elle ne pouvait croire que quelque obstacle existât pour elle. Elle n'eut pendant toute cette journée, au milieu de ces réflexions solitaires, l'ombre d'une inquiétude, elle ne se demanda pas s'il vaudrait mieux pour la petite Marie rester confiée à des mains étrangères dans toutes les conditions nécessaires à son bien-être et à sa santé, que de subir les épreuves d'une route pénible. Le grand et naïf égoïsme maternel qui donne aux mères une foi entière dans le pouvoir de leur amour pour préserver leur enfant de tout danger, et leur faire exposer sans hésitation la frêle créature à toutes les misères qu'elles supportent elles-mêmes plutôt que de s'en séparer, fermait son âme à la crainte et au doute. Elle prit la bourse qui contenait toute sa fortune, y ajouta les modestes bijoux qu'elle possédait, plaça dans un sac un petit paquet, se couvrit d'un ample manteau, puis s'assit dans un coin de la chambre en attendant la nuit à venir.

Les heures coulaient lentement au gré de son impatience.

Elle vit peu à peu décroître la sombre clarté qui pénétrait par la haute fenêtre. Un rayon du soleil couchant, qui éclairait en face d'elle le mur de la cour, glissa en remontant jusqu'au sommet de la muraille, sur des pierres irrégulières, l'enduit grisâtre, les brins d'herbe et la mousse jaunie, puis disparut tout à fait. Les lampes s'allumèrent aux fenêtre des mansardes pour éclairer le travail persévérant qui vole des heures au sommeil. On n'entendit plus que de loin en loin le roulement des voitures et, au milieu du silence de

plus en plus profond, la jeune mère put écouter les battements rapides de son cœur.

Dans ce moment, madame Amaury fit retentir l'escalier de son pas pesant, et vint heurter à la porte.

« Qui est là ? demanda Louise en tressaillant et d'une voix émue.

— Pourquoi êtes-vous enfermée ? dit madame Amaury d'un ton grondeur.

— Je suis couchée, répondit Louise troublée.

— Ah ! c'est de bonne heure ! Enfin reposez-vous aujourd'hui encore, car demain il faudra commencer à travailler, je vous en préviens, la belle paresseuse. A propos, je dois sortir de grand matin et je rentrerai tard, vous tâcherez de faire votre déjeuner et d'apprêter le dîner vous-même, n'y manquez pas. »

Madame Amaury s'éloigna en continuant à grommeler. Louise l'entendit rentrer chez elle. La nuit vint tout à fait, les lumières solitaires s'éteignirent l'une après l'autre, les habitants de la maison, ceux de la ville entière s'engourdirent sous les puissantes étreintes du premier sommeil, et Louise se leva en tremblant pour commencer son périlleux voyage.

JULES D'HERBAUGES.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA PAROISSE DE SÉVÉRAC AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, d'après les registres des anciens recteurs, par M. Hippolyte Le Gouvello. — In-12, 70 pp. Redon, imp. Chauvin.

Nous ne saurions trop louer notre ami M. Le Gouvello du sentiment pieux qui lui a fait dépouiller les archives de la modeste paroisse qu'il habite et à laquelle se rattachent pour lui des souvenirs de famille de près de trois cents ans. Est-ce à dire qu'il ait en vue les siens plus que les autres, comme il arrive trop souvent de nos jours? nullement; les noms des siens ne se présentent sous sa plume, comme les autres, — car aucun nom des notables de Sévérac n'est oublié, — que lorsqu'il les rencontre sur les registres des anciens recteurs et avec l'éloge ou le blâme qui s'y trouve. Le seigneur du lieu a sa place, sans doute; mais le procureur, le *fabriqueur*, le notaire, ont aussi la leur; les vicaires figurent tous à côté de leurs curés, et les vieilles familles de paysans y sont inscrites comme dans un *livre d'or*.

Nous ne pouvons que répéter à ce sujet ce que nous disions, l'année dernière, en parlant de la *petite ville de Ligueil* [1]; ces histoires locales offrent plus qu'un intérêt de localité. Pour les uns c'est l'histoire du clocher, c'est-à-dire de ce qui représente le mieux la patrie; pour tous c'est un des anneaux de la grande chaîne qui relie toutes les parties de la patrie entre elles; dans la moindre de ces histoires il y a à étudier et à apprendre. Nous n'en voudrions pour preuves que quelques-unes des notes jetées çà et là sur les registres paroissiaux par deux zélés recteurs, qui traçaient ainsi, sans s'en douter, les annales de Sévérac.

La première note est ainsi conçue : — « Le septième mars 1689,

[1] *Revue de Bretagne*, t. XL, p. 227.

maistre Antoine Picot, *clerc tonsuré,* prend possession de la rectorie, qu'il avait eue par *résignation* de *messire* Jacques Billy, etc. » — Un clerc tonsuré prendre possession d'une cure ! Voilà assurément ce qui ne se voit plus. La chose cependant n'était pas très-rare autrefois et elle se voyait ailleurs qu'à Sévérac. Remarquez aussi cette transmission d'une cure par résignation, vieille méthode qui tendait à rendre les bénéfices héréditaires et qui, dès lors, est peu à regretter. Une fois intronisé recteur, maître Antoine Picot part pour Nantes afin d'y recevoir les saints ordres et de *maître* il devient *messire.*

Ce titre de messire peut surprendre, car c'est celui qu'on trouve en tête du nom de Bossuet, sur les premières éditions de ses œuvres: *messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux.* Lorsqu'on parlait de lui, on disait même simplement *Monsieur de Meaux;* mais lorsqu'on lui adressait la parole, on disait dès lors *Monseigneur.* Dans la première moitié du XVIIe siècle, il n'en était pas encore ainsi, et Balzac nous apprend qu'il disait *monsieur*, même au cardinal de Richelieu. « Monsieur de Racan, ajoute-t-il, fut le premier qui me mist du scrupule dans l'esprit et qui me remonstra que la dignité d'evesque ne devoit pas estre moins respectée par un vrai chrestien que celle de duc et pair par un naturel françois. Sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes, luy et moy, de donner à l'advenir du *monseigneur* à tous les évesques, sans excepter l'évesque de Bethléem, quoy qu'il logeât dans un trou [1]. » En définitive, le titre de messire donné aux curés, même à l'époque où il était donné aux évêques, est une haute preuve du respect dont était entouré le ministère paroissial.

L'une des premières réformes du nouveau pasteur fut d'abolir la coutume de donner du vin après la communion, « sur ce que, dit-il, quelques vieillards croyaient que ce fût le précieux sang. » Cette coutume était abolie à Nantes depuis 1633, c'est-à-dire depuis soixante-six ans. L'usage était ; dit Ogée, « de présenter une coupe de vin et un morceau de pain à ceux qui communiaient dans la quinzaine de Pâques. »

[1] *Discours* à la suite du *Socrate chrestien.*

Une autre réforme qui suscita au curé mille tribulations fut la défense d'enterrer dans l'église. Sur ce point messire Antoine Picot se montra véritablement novateur, car il faut descendre jusqu'au règne de Louis XVI pour voir cette défense se généraliser. Mais l'église de Sévérac était basse, étroite, mal pavée ou pas pavée, et l'on comprend que la salubrité publique était intéressée dans la question. La piété filiale parla néanmoins plus haut à Sévérac que la médecine, et l'on n'admit pas qu'on pût interdire le lieu saint après leur mort à ceux qui y avaient prié pendant leur vie. Il y eut donc révolte; le recteur faillit être jeté à bas de la chaire. Un jour même qu'il procédait à un enterrement, on lui arracha son surplis. — « O Dieu! écrivait alors le pauvre curé sur ses registres, quelle misère! » Et, jouant tristement sur le mot de Sévérac : « *Gens severa*, ajoutait-il, peuple bien mutin; qui y trouve un ami, qu'il le garde, mais qu'il se bute bien. »

L'opposition fut telle que plusieurs inhumations furent faites secrètement dans l'église. « En sa peau mourra le renard, écrivait le curé. On dit que, le 21 avril 1698, X et Z enterrèrent un enfant dans la chapelle de Saint-Félix, sans m'en avertir et sans aucune cérémonie religieuse. » Trois fois se trouvent des notes semblables. D'aussi graves excès ne peuvent s'expliquer que par la connivence du sacristain, qui, à cette époque, était un personnage élu, et, pour le moins, autant aux ordres de ses électeurs qu'aux ordres du curé.

Les détails que donne le recteur de Sévérac sur le grand hiver de 1709 sont les plus précis et les plus intéressants que nous connaissions. Le célèbre abbé Le Dieu s'étend longuement, lui aussi, dans son *Journal*, sur les souffrances de cette année; il est plus long mais moins complet. Que nous importent, par exemple, les rhumes des enfants de chœur et de *messieurs* du chapitre, dont l'abbé nous entretient gravement? Que nous importent les embarras de sa voix et de sa gorge? Le curé de Sévérac garde ses rhumes pour lui, mais n'oublie rien de ce qui concerne la marche du fléau et touche à sa paroisse.

« 1709, nous dit-il, est *la plus terrible année* qu'on ait vue *depuis que le monde existe*. Au lieu d'un hyver on en eut trois : l'un qui

commença à la mi-décembre 1708 et fut assez grand pour les biens de la terre ; le second commença le 7e janvier et dura jusqu'au 27 du même mois, froid si terrible avec la neige qu'on ne pouvait aller ni venir. Les oiseaux faisaient pitié, les grolles s'entre-mangeaient. Enfin, le 22e de février survint un troisième hyver qui dura neuf jours. C'était un froid sans pareil, un vent brûlant, les froments moururent, les seigles de même.

» L'été ne fut guère meilleur; les pluies gâtèrent tout, les foins furent perdus ; 3,000 bestiaux périrent. Le peu de blé qu'on avait pu sauver était encore sur l'aire à la fin d'octobre ; j'en avais même *le jour des défunts*, dit le curé. Battu et ramassé dans de telles conditions, il se gâta dans les greniers et les coffres.

» *Les plus riches allèrent à l'aumône*, poursuit le bon recteur. A part six ou sept maisons qui ne pâtirent pas, toutes les autres souffrirent cruellement de la faim. Trois ou quatre personnes en moururent.

» Les pauvres, c'est toujours le curé qui parle, se disposent à manger du pain de racines de popites, qu'on dit être bonnes pour faire du pain, du moins à empêcher de mourir. Ces popites sont des herbes qui croissent dans les landes, la feuille quasi comme de la porée, la tige comme l'asperge, etc. » Empêchèrent-elles réellement de mourir? Tout ce que nous savons, c'est qu'au même moment, Massillon s'écriait devant Louis XIV et sa cour : — « En certes, dites-moi, tandis que les villes et les campagnes sont frappées de calamités, que des hommes, créés à l'image de Dieu et rachetés de tout son sang, broutent l'herbe comme des animaux et, dans leur nécessité extrême, vont chercher à travers les champs une nourriture qui n'est pas faite pour l'homme et qui devient pour eux une nourriture de mort, auriez-vous la force d'y être les seuls heureux [1] ? »

Ce n'est pas sans intérêt que nous trouvons dans les papiers du curé de Sévérac le prix des principales denrées à cette funeste époque. Le froment se vendait 30 livres la pochée [2] ; le seigle 24 ; le mil 20 ; le blé noir 18. En tenant compte de la différence de

[1] Sermon sur l'*Aumône*, pour le IVe dimanche de carême.

[2] Probablement un septier.

valeur de l'argent, ces prix reviennent pour nous à 65 francs le froment, 52 le seigle, 40 le mil et 38 le blé noir ; chiffres assurément très-élevés et que rendait alors presque inabordables, comme le curé en fait la remarque, la rareté *des espèces*, causée par de longues guerres.

Le vin n'était pas meilleur marché, car les vignes *moururent quasi toutes*. Le pot de vin blanc de Nantes se payait 20 sols, le vin de Grave 40, ce qui ferait aujourd'hui 43 sols pour le premier et 86 pour le second [1]. On croit se tromper en lisant *vin de Grave;* mais enfin, puisque le curé le dit, on ne peut douter que ce vin de Bordeaux n'eût cours à Sévérac; y est-il fort répandu aujourd'hui?

Je remarque, d'un autre côté, que la population croissait là comme par toute la France, ce qui n'indique pas précisément qu'à part les temps de fléaux, elle fût bien malheureuse. Aujourd'hui elle croît encore en Bretagne ; mais en Anjou, en Normandie, dans la plus grande partie de la France, elle ne croît plus ou même elle décroît comme aux jours de la décadence de Rome.

Les notes du successeur de l'abbé Picot, messire Jean-Baptiste Halgan, un nom dignement porté alors et depuis, touchent à d'autres points qui ont bien aussi leur intérêt historique. Le curé Halgan prit à tâche de donner au lieu saint et aux cérémonies saintes une dignité, ou tout au moins une convenance, qui leur faisait complétement défaut. Les ornements étaient déchirés, le grand calice était brisé, les livres de chants étaient *biffés*. « Ni chasuble, s'écrie-t-il, ni aube, ni *sourpely !* » Il répare ce qui est en mauvais état, il achète ce qui manque, il fait paver l'église de *bons pallets*, refait à neuf le chœur et le plafond du sanctuaire, donne à la paroisse une *châsse propre*, un drap mortuaire, des chandeliers pour entourer le cercueil, rend ainsi leur dignité aux morts, dont les cadavres étaient jusque-là déposés simplement dans l'église sur un banc tout semblable à un *banc de boucher ;* et tout cela, il le fait de son argent, dit-il, *ære suo ;* personne ne l'aidant, *nemine juvante*. Aussi termine-t-il chacune de ses notes par le mot *orate pro me*, « priez pour

[1] Le pot contenait deux pintes.

moi ». Une seule fois il ajoute *et pro benefactoribus*, « et pour les bienfaiteurs », car cette seule fois, on lui était venu en aide.

Ce dénûment des églises et ce peu d'empressement à y porter remède n'étaient pas particuliers à Sévérac. Les procès-verbaux des visites pastorales témoignent qu'il en était ainsi plus ou moins partout. L'argent était plus rare qu'aujourd'hui, le luxe était moindre, et peu difficile pour soi, on l'était peu pour le bon Dieu. Ajoutons que l'évêque ne parcourait son diocèse qu'à de longs intervalles: il s'écoulait quelquefois trente ans entre deux visites, et les compétitions locales s'éternisaient, la foi, très-générale cependant, perdait de son zèle.

Les choses ont bien changé depuis et il faut dire qu'elles avaient commencé à changer dès avant la Révolution. Les évêques Turpin de Crissé de Sanzai, Mauclerc de la Musanchère et Frétat de Sarra donnèrent l'exemple et l'impulsion. Les routes d'ailleurs devenaient plus facilement praticables, de grandes artères relièrent les différentes parties du pays entre elles et, lorsque sonna l'heure de 1789, ce qu'elle nous apporta de plus clair ce fut la persécution. Mais cette persécution même n'a pas été stérile. Elle détruisit beaucoup, la foi a rebâti plus encore. Sévérac en est une preuve entre mille autres. Là, grâce au zèle d'un pieux successeur des Picot et des Halgan, M. l'abbé Jean-Baptiste Bourdeau, qui aujourd'hui compte trente-cinq années de rectorat, et grâce aussi désormais au zèle des habitants de la paroisse, tout a été renouvelé avec grandeur et avec luxe. Église ogivale, svelte clocher, voûtes de pierre, autel monumental, stalles superbes, confessionnaux et chaire en vieux chêne artistement travaillé, brillants ornements aux jours de fêtes, cloches sonores, musique de l'orgue, voilà ce qu'on trouve aujourd'hui à Sévérac; voilà à quoi a abouti la persécution et à quoi elle aboutira toujours.

Que dirait aujourd'hui messire Halgan? il répéterait tristement sans doute son *nemine juvante*, mais il jouirait de ces œuvres qu'il n'a pu accomplir, il jouirait surtout de voir que ce n'est pas seulement de la truelle qu'on a travaillé et que les institutions pieuses se sont développées, multipliées comme le bon grain

dans un sol fertile. Sévérac est une des premières paroisses où ait été établie une confrérie ou société du Sacré-Cœur de Jésus (an 1692). Parmi ses châtelaines, les registres citent une *admirable* femme, — c'est l'expression du curé Picot, — Thérèse de Tournemine, comtesse de Talhouët, qui parlait de piété en de tels termes qu'elle *enlevait;* parmi ses autres habitants, ils citent *une des grandes âmes que son siècle ait eues*, pour parler toujours comme l'abbé Picot, Françoise Godin, l'amie de Thérèse de Tournemine, et qui fit vœu de virginité entre ses mains; parmi ses administrateurs, Sévérac compte un martyr, Joseph Besnié, maire de Sévérac en 1791, qui monta sur l'échafaud pour avoir mentionné les baptêmes dans ses actes de l'état civil. Il y monta en chantant des cantiques. Aussi est-ce avec un sentiment bien vrai que M. Le Gouvello, après avoir énuméré toutes les œuvres de ce temps-ci : tiers-ordre de Saint-François, Enfants de Marie, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, Sainte-Ligue, Cercles ouvriers, Confrérie du Rosaire, école de Frères, école de Sœurs, qui toutes fleurissent à Sévérac, termine par ces paroles simples et émues :

« Ne nous glorifions point de tout cela, nos pères ont travaillé pour nous ; cette belle église a germé de leurs cendres, pour ainsi dire, et nous devons, en grande partie, nos bonnes œuvres à leurs vertus. Ils nous ont fait ce que nous sommes ; grâces leur soient rendues, gloire à Dieu, auteur de tout bien !

» Gardons la mémoire de nos pères et continuons de suivre leurs traces. La voie de perdition est largement ouverte près de nous; prenons bien garde d'y entrer. Les trompettes de la révolte contre Dieu et la société sonnent partout dans le monde ; fermons bien nos oreilles. N'écoutons ici-bas que les cloches de la prière et la voix de notre pasteur. Vivons tranquillement sous sa houlette comme ont vécu nos bienheureux ancêtres ; c'est un sceptre fort doux, même dans ses rudesses, et, malgré sa simplicité, il a sa gloire. Il a été taillé dans le bâton pastoral de saint Pierre, et la houlette de saint Pierre est faite de la croix de Jésus. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ŒUVRES DE BERRYER. — PLAIDOYERS, tome troisième (1857-1861). — Paris, librairie académique, Didier et Cie, Paris. 1877.

La *Revue* a rendu compte de la première série des œuvres de Berryer, de ses *Discours parlementaires* [1]. Dans un second article, sur *Berryer avocat*, nous avons parlé des deux premiers volumes des *Plaidoyers* [2]. Le troisième volume, publié depuis, renferme six plaidoiries prononcées dans les affaires suivantes :

Affaire de M. le comte de Chambord (1857).
— de Jeufosse (1857).
— de la marquise de Guerry contre la communauté de Picpus (1858).
— de M. le comte de Montalembert (1858).
— de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans (1860).
— Bonaparte-Patterson (1861).

C'est, je crois, feu Timon qui a dit que l'impression tuait les orateurs, et que, s'il était à la place de Berryer, il poursuivrait par toutes voies, même en police correctionnelle, tout éditeur qui publierait ses discours, encore bien que, pour se défendre, ce dernier produirait la signature du grand orateur au pied du bon à imprimer, car il n'aurait pu l'extorquer évidemment que par trahison, par surprise. — N'en déplaise à Timon, dont personne ne lit plus les écritures, on lit avec un vif intérêt et avec une admiration profonde les discours de Berryer. La vérité est que Berryer, — et Timon lui-même l'a reconnu dans son *Livre des Orateurs*, — ne devait pas seulement sa prééminence au hasard de ses qualités extérieures, à sa belle et expressive figure, à son regard doux et puissant, à son geste simple et noble, au son de sa voix incomparable ; il était maître aussi dans l'art oratoire. « Ce qui rend Berryer supérieur à » nos autres orateurs, a dit Timon, c'est que dès le seuil de son » discours il voit, comme d'un point élevé, le but où il tend. Il » n'attaque pas brusquement son adversaire ; il commence par » tracer autour de lui plusieurs lignes de circonvallation ; il le » trompe par des marches savantes ; il s'en rapproche peu à peu,

[1] Voir la *Revue*, n° de janvier 1874.
[2] Voir la *Revue*, n° de mai 1876.

» il le débusque de poste en poste, il le suit, il l'enveloppe, il le » presse, il l'étreint dans les nœuds redoublés de son argumenta- » tion. Cette méthode est celle des larges esprits. » Mais je ne veux pas revenir ici sur les qualités qui ont fait de Berryer le plus grand orateur de la tribune et du barreau français. Je tenais seulement à rappeler qu'à la lecture l'intérêt et l'émotion sont encore considérables, et que, si la forme était toujours chez lui complétement improvisée, il n'en avait pas moins un style à lui, simple, sans prétention à l'élégance ni à l'effet, mais large, ample, qui n'était jamais au dessus de sa pensée, et jamais non plus au dessous, supérieur cent fois, ai-je besoin de le dire ? aux phrases de ce faux orateur et de ce pseudo-écrivain qui, en son vivant, avait nom Jules Favre.

Le choix des *Plaidoyers* contenus dans ce troisième volume a été heureusement fait. On n'a pas oublié, après vingt ans et deux ou trois révolutions, le retentissement du plaidoyer de Berryer pour Mme de Jeufosse devant la cour d'assises de l'Eure. Les deux plaidoyers pour le comte de Montalembert et pour Mgr Dupanloup étaient au contraire inconnus en France et n'avaient pu paraître, en 1858, qu'en Belgique. On savait seulement, par les échos de la salle de police correctionnelle de Paris, que, dans ces deux affaires, Berryer avait été à la hauteur du talent et du caractère de ses deux illustres clients. Ces plaidoyers resteront comme une page significative et piquante de l'histoire intérieure du second empire. C'est aussi une page d'histoire que le *Mémoire* dans l'affaire de de M. Jérôme-Napoléon Bonaparte et de Mme Elisabeth Patterson. Ce mémoire de cent pages en apprend plus long sur Napoléon Ier, sur son caractère et sur sa politique, que le plus gros des volumes de ce panégyrique en vingt tomes que M. Thiers — ce bonapartiste émérite, — a intitulé : *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Dans la plaidoirie pour la communauté de Picpus, contre la marquise de Guerry, on trouve, à côté de détails pleins d'intérêt sur les origines et l'histoire de cette pieuse communauté, des considérations sur les rapports de l'ordre religieux et de l'ordre politique, telles que Berryer les savait faire, si hautes qu'elles éclairent les questions

les plus délicates et les plus difficiles, et si simples en même temps que l'on est toujours tenté de se dire : Mon Dieu, j'aurais bien trouvé cela ! Oui, Berryer, et j'y reviens parce que c'est là vraiment son trait distinctif, Berryer est simple, comme Lafontaine et comme Bossuet, comme tous les vrais hommes de génie. Mais de tous les discours que renferme ce volume, le plus beau à mon sens est celui que Berryer prononça, le 30 mai 1857, devant la cour d'appel de Dijon, dans l'affaire de M. le comte de Chambord contre l'Administration des Domaines. C'est plaisir de voir avec quelle lucidité merveilleuse, avec quel éclat souverain sont traitées ces questions d'apanages, d'échanges et de contre-échanges. A parler vrai, ces questions de vieux droit qui, avec tout autre guide, seraient des landes arides et sauvages, prennent, avec Berryer, une tout autre physionomie ; ce n'est pas, à Dieu ne plaise, qu'il cherche à voiler par des phrases académiques la sécheresse du sujet, mais c'est qu'avec lui le lecteur ne songe pas à regarder à ses pieds et qu'il aperçoit toujours à l'horizon ces grands et sublimes sommets : le Droit, la Justice, l'Honneur, qui, dans les discours du grand orateur, se voient de partout, comme ce clocher dont parle Walter-Scott dans l'un de ses chefs-d'œuvre et que l'on ne perdait jamais de vue. Ce n'est pas là pourtant ce qui me frappe le plus dans cet admirable plaidoyer de Berryer. Berryer plaide pour le comte de Chambord, pour le Roi, pour son roi proscrit, dépouillé. A quels grands mouvements ne devons-nous pas nous attendre ! Quelles phrases éloquentes ne va-t-il pas faire retentir, plaintives et superbes ! Eh bien ! non, point de mouvements, point de phrases ! Toujours cette simplicité dont je parlais tout à l'heure, cette simplicité qui égale ici les plus hautes inspirations de Bossuet. Le mot de Pascal ne reçut jamais une plus magnifique application, ce mot qui semble avoir été écrit, il y a deux siècles, pour servir d'épigraphe aux *Discours parlementaires* et aux *Plaidoyers* de Berryer : *La vraie éloquence se moque de l'éloquence* [1].

EDMOND BIRÉ.

[1] *Pensées*, 1re partie, article X, XXIV.

FOUILLES FAITES A CARNAC (MORBIHAN). *Les Bossenno et le mont Saint-Michel,* par James Miln. — Paris, Didier et Cie, 1877, in-4o, avec de nombreuses planches et chromolithographies.

Depuis la magnifique monographie des *Puits funéraires gallo-romains,* publiée par M. l'abbé Baudry, nous n'avons pas rencontré de plus bel ouvrage archéologique sur nos contrées que ces *Fouilles de Carnac.* Edité par Didier, imprimé par Claye sur un papier splendide, orné d'une foule de bois, de plans, de vignettes, de vues pittoresques et de chromolithographies irréprochables, le livre de M. Miln défie toute concurrence et nous devons le remercier sincèrement de n'avoir pas hésité, lui, Écossais, à publier en langue française, et en France, le résultat de ses découvertes sur le sol armoricain. Depuis près de quinze ans, M. James Miln faisait en Écosse des excursions multipliées pour étudier les monuments dits celtiques et les anciennes croix sculptées, lorsqu'en 1873 le désir de comparer ces monuments avec ceux qui existent en Bretagne le décida à entreprendre en nos parages un voyage archéologique dont Carnac était le but principal. A Carnac, il rencontra M. Henri du Cleuziou, qui lui signala un certain nombre de buttes situées dans un groupe de champs appelés les Bossenno, sous lesquelles il soupçonnait les ruines d'une cité gauloise. M. Miln voulut en avoir la certitude et fouilla l'une des moins élevées, sous laquelle il découvrit les ruines d'une petite maison romaine. Cela l'encouragea à continuer ses recherches; il fouilla toutes les autres en 1875 et en 1876 et mit à jour les débris d'une bourgade tout entière défendue par une enceinte fortifiée ; mais non pas d'une pauvre bourgade analogue à nos simples villages aux maisons couvertes de chaume : c'était une série de maisons élégantes aux riches fresques et aux traces d'ameublements luxueux. Un chef romain entouré de ses courtisans avait sans doute résidé dans cette région, dont on ne connaissait guère jusqu'ici que les gigantesques monuments mégalithiques.

Les buttes des Bossenno sont situées à un kilomètre à l'est de Carnac, un peu au delà du mont Saint-Michel, et sont distribuées sur un périmètre presque rectangulaire, signalé par quelques ouvrages

d'archéologie sous le nom de *Camp de César*, sans doute à cause des débris de tuiles romaines éparses en assez grand nombre sur leur surface. M. Miln a fouillé huit de ces buttes, sous lesquelles il a reconnu d'une manière indubitable les restes d'une riche villa ruinée par le pillage et par l'incendie, sans doute à l'époque des guerres de l'indépendance, au Ve siècle. Près d'elle se trouvait un établissement de bains dont les plafonds étaient particulièrement remarquables : ils étaient couverts de dessins géométriques, rouges, bleus, verts, jaunes et blancs, ornés de coquilles marines naturelles incrustées dans le ciment. Plusieurs de ces coquilles étaient brisées, et à la place que quelques-unes avaient occupée sur le ciment on ne voyait pas de traces de couleur, ce qui prouve qu'elles avaient été appliquées avant la peinture. Les restitutions que M. Miln propose de ces plafonds d'après les fragments retrouvés produisent le plus charmant effet : l'agencement en est très-heureux et la physionomie fort originale. La bourgade possédait un petit temple ; on a retrouvé au milieu de la cella le piédestal de la statue votive, qui était sans doute dédiée à Vénus genitrix, à cause de la grande quantité de statuettes en terre blanche de Vénus anadyomènes et de déesses mères retrouvées autour du piédestal et portées là comme offrandes.

M. Miln décrit minutieusement tous les objets découverts dans les différentes pièces des maisons dont les substructions ont été remises au jour ; et il insiste tout particulièrement sur la persistance des légendes et des motifs d'ornementation dans cette contrée de la Bretagne. C'est ainsi qu'ayant trouvé une hache en pierre polie dans les cendres du foyer d'une habitation gallo-romaine, il se garde bien d'en conclure que les haches en pierre polie étaient en usage à cette époque, mais il rappelle que les habitants des environs de Carnac mettent encore dans leurs foyers, par superstition, des hachettes en pierre polie, qu'ils appellent *meingurun* ou pierres de tonnerre, pensant que cette pratique préservera leurs demeures du feu du ciel. Ayant observé sur de nombreuses poteries des ornementations en lignes ondulées, il observe aussi que tous les peuples se sont servis de ces lignes ondulées comme symbole de l'eau qui coule ; que cela représente l'avant-dernier signe du zodiaque

correspondant à l'un des mois les plus pluvieux de l'année ; que les Chinois et les Égyptiens ont anciennement représenté l'eau par ce signe, et qu'on retrouve cette ornementation dans le Morbihan, non-seulement sur les poteries des dolmens et sur les pierres qui forment les supports de ces monuments, mais aussi sur des calices chrétiens du moyen âge et sur les poteries bretonnes actuelles fabriquées à Malansac. La persistance traditionnelle de ce signe est au moins singulière. Représentait-il, à l'origine, l'idée de se rafraîchir ou celle du temps qui s'écoule?... Nous laissons ce grave sujet à la méditation des plus savants parmi les archéologues.

Une autre particularité remarquable des fouilles des Bossenno consiste dans la découverte de poteries romaines incontestables, de tuiles à rebord et de fragments de marbre sous des menhirs des environs ; ce qui tendrait à prouver que la coutume d'ériger ces monuments a persisté jusque dans notre ère. Je me borne à exposer ces faits, que j'ai constatés *de visu*, dit modestement M. Miln, sans prétendre en tirer des conséquences qui, à mon avis, seraient aujourd'hui prématurées. Ce n'est que lorsque d'autres faits analogues auront été établis, en assez grand nombre, par des observateurs compétents, qu'il sera possible de hasarder des conjectures sur cette association d'objets et de monuments d'origines si diverses.

Nous livrons ces sages et prudentes paroles aux réflexions de plusieurs archéologues téméraires, qui se hâtent beaucoup trop de généraliser des faits particuliers, favorables à leurs systèmes préconçus. M. Miln est dans le vrai, et nous l'en félicitons bien sincèrement, en souhaitant à son beau livre le succès qu'il mérite à tous égards.

René Kerviler.

LE R. P. DE PONLEVOY, S. J. — Sa vie, par le P. Alex. de Gabriac, S. J. — Paris, Baltenweck, 1877. In-18 de xxiv-582 p. Prix, 3 fr. 50.

Parmi les biographies dont s'enrichit chaque jour la littérature chrétienne et pieuse, celle qui vient d'être consacrée à retracer la vie, les vertus et les travaux apostoliques du P. Armand de Ponlevoy

mérite d'occuper un rang à part. Cette distinction lui est due, non-seulement à cause du rôle éclatant qu'a rempli le P. de Ponlevoy, à cause des grandes œuvres de dévouement et de zèle qu'il a réalisées pendant le cours de sa laborieuse carrière, mais aussi en raison du talent incontestable de son biographe, qui à un style sobre, clair et élégant, a su joindre un rare esprit de méthode dans l'enchaînement des matières.

L'ouvrage que nous annonçons se divise en trois livres. Le premier, sous le titre général de *Formation*, a pour but de faire connaître ce qu'ont été l'enfance et la jeunesse du vénérable religieux, tant dans le siècle que dans le noviciat et les années de probation du nouveau disciple de saint Ignace.

Le second livre raconte et décrit, sous toutes *ses formes*, l'apostolat qu'a exercé l'émule du P. Gloriot, pendant de longues années, et les fruits abondants qui en ont été le résultat.

Le troisième et dernier livre traite des hautes fonctions de maître des novices, de supérieur de maison, de provincial, que le même P. de Ponlevoy a remplies avec tant de distinction.

Une sainte mort a été le digne couronnement d'une vie si pieusement, si généreusement employée au service de Dieu, de l'Église, des âmes.

Tel est en résumé l'ouvrage dont le P. de Gabriac vient de gratifier le public chrétien. Il nous en promet un second, qui sera composé d'un choix des opuscules et des lettres du pieux et zélé religieux [1]. Espérons qu'il ne tardera pas à voir le jour.

La Bretagne, en attendant, a un droit particulier à faire bon accueil à celui qui vient de paraître, car le P. Armand de Ponlevoy, étant né à Vitré, ayant fait ses études à Rennes, nous appartient de droit. Il a même conquis un rang d'honneur dans la série déjà nombreuse des hommes de Dieu, puissants en œuvres et en paroles, que notre province se fait gloire d'avoir donnés à la Compagnie de Jésus, ou plutôt à l'Église et à la patrie, par son intermédiaire.

D. F. P.

[1] Préface, p. 22.

HISTOIRE DF LA MARINE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE, par E. Chevalier, capitaine de vaisseau. In-8°, 517 pp. Paris, Hachette, 1877.

La guerre de l'Indépendance fut glorieuse pour la France, qui avait à venger les défaites de 1741 et 1756 et à relever le prestige de sa marine. Malgré ses succès incontestés, l'Angleterre voyait sa dette publique augmenter dans des proportions énormes et l'intérêt seul absorber la moitié de son revenu annuel. Le gouvernement britannique crut trouver un allégement à ses charges, en imposant une taxe sur les marchandises nécessaires aux colonies. Mais celles-ci se soulevèrent, et, bientôt appuyées par la France, parvinrent à briser le joug de la métropole et à constituer les États-Unis d'Amérique, qui, l'année dernière, ont célébré avec enthousiasme le premier centenaire de leur émancipation.

Les lieutenants-généraux, comte d'Orvilliers, comte de Lamotte-Piquet, comte de Guichen, comte de Grasse, le vice-amiral comte d'Estaing, le chevalier de Ternay, et surtout le bailli de Suffren, marquent les diverses phases de cette période. Le mérite incontestable de ces chefs indique assez l'importance du sujet.

« A en croire quelques historiens, l'esprit de désobéissance et d'indiscipline était la marque particulière des officiers de cette époque. Nous ferons ressortir les graves erreurs qui ont été commises sur ce point. » Tel est l'exposé du thème généreux et patriotique traité par M. Chevalier, et qu'il a su remplir avec une justesse de vues et d'appréciations dont il faut lui savoir le plus grand gré. Aussi son livre est-il appelé à prendre place parmi les meilleurs ouvrages édités sur la marine française.

Après une introduction fort instructive, intitulée: *Étude sur la marine militaire de la France et sur ses institutions depuis le commencement du* XVII*e siècle jusqu'à l'année 1778,* l'auteur entre en matière. A l'aide des pièces originales, rapports et correspondances, il rétablit les faits, avec la double autorité d'un homme du métier et d'un historien consciencieux et impartial. A mesure que le lecteur avance dans le récit, les difficultés vaincues, les fautes commises lui apparaissent, et il voit avec satisfaction « ressortir les

graves erreurs » trop longtemps accréditées au préjudice de nos braves officiers et de nos vaillants équipages, afin de dégager la responsabilité encourue par le ministre de Sartines.

M. Chevalier embrasse surtout l'ensemble des faits. Il a, peut-être avec intention, négligé un peu les détails. Cependant il voudra bien nous pardonner de lui signaler deux omissions. La première, qui nous a principalement frappé, c'est d'avoir passé sous silence le magnifique épisode du combat de la *Surveillante* et du Québec, l'un des plus brillants faits d'armes de cette guerre. La seconde, moins importante sans doute, est d'avoir oublié les capitaines corsaires qui se distinguèrent. L'intrépide Royer, les belles croisières de la frégate-corsaire *Madame*, capitaine Langlois, Dowlon, capitaine de la *Fantaisie*, qui, dans le court espace de trois mois, fit quarante-huit prises, estimées 1,500,000 francs, argent de France, méritaient une simple mention.

Quoi qu'il en soit, M. Chevalier nous donne un bon livre et une bonne œuvre. Il appartient à l'école moderne de ces laborieux pionniers qui ont déjà tant fait, et font encore tant chaque jour, pour éclairer du flambeau de la saine critique et de l'équitable justice les pages si fécondes de l'histoire de notre noble France.

S. de la Nicollière-Teijeiro.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *.

III. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Tome XIV. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1875. 1 vol. in-8°, 278 p. — Le même, t. XV, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1876. *Ibid.*, 4 fascicules in-8°.

Depuis l'année 1858, la Société archéologique fait paraître, tous les ans, un volume composé de 4 fascicules trimestriels. Nous remarquons dans celui de 1875 les mémoires suivants :

1° Notes critiques sur les rochers et les *dolmens à bassins* de la presqu'île guérandaise, par M. le lieutenant de vaisseau Martin,

* Voir la livraison de juillet, pp. 82-83.

l'un des plus laborieux explorateurs de cette région de notre littoral. L'auteur entend parler d'un certain nombre de rochers naturels, présentant une série de trous ovales ou ronds, dus à la main de l'homme et situés sur presque tous les points culminants de la presqu'île. Il arrive, après une discussion fort érudite, à cette conclusion, que des campements gaulois ou celtiques devaient se trouver sur ces hauteurs et que les trous ou bassins ont servi à moudre par écrasement le blé nécessaire à leur nourriture. Ce mémoire se termine par la description d'*une pierre à sacrifice* fort curieuse des environs de Guérande. Quant aux augettes existant sur les tables ou les montants des dolmens de Kerouguet et de Kerlo, l'auteur démontre que ces augettes n'ont pas été creusées pour les dolmens et que leur existence est simplement due à ce que les constructeurs ont pris des pierres venant des hauteurs où avaient existé des campements.

2° Une note sur quelques *Vases gallo-romains découverts à Saffré*, sur la rivière de l'Isac, à 80 mètres à l'ouest du château de Saffré, par M. A. Leroux, avec de charmants dessins.

3° Des documents inédits sur Louis de Foix, par M. Marionneau, président de la Société.

4° Une note sur *deux voies romaines traversant la commune de Savenay*, par M. T. Ledoux. Cette note, fort intéressante et qui constate des points de tracé très-précis, est une preuve de l'utilité du travail de revue auquel nous nous livrons en ce moment. En effet, si M. Ledoux avait connu l'importante étude de M. Kerviler sur le réseau des voies romaines de Bretagne, publié en 1874 dans les mémoires de l'*Association bretonne*, il ne se fût pas borné à s'arrêter aux indications très-incomplètes de M. Bizeul sur cette région, et il aurait trouvé dans ce mémoire des indications qui eussent singulièrement facilité ses recherches.

5° Une *lettre à M. Jégou sur le culte de saint Nicolas*, par notre collaborateur M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure. C'est une réponse à l'étude publiée ici-même par M. Jégou sur la confrérie de Saint-Nicolas de Guérande. M. Maître n'admet pas que l'origine du culte de saint Nicolas sur notre litto-

ral puisse être attribuée aux Templiers, et il croit que M. Jégou n'a pas cité assez de preuves à l'appui. S'il avait pu connaître la liste considérable de coïncidences toutes spéciales que M. Jégou a accumulées depuis cette époque, il n'eût peut-être pas conclu aussi catégoriquement.

6° La suite et la fin de l'*Histoire de Tiffauges,* par M. Prével, qui a si patiemment restitué, pièce à pièce, toute la série des documents intéressant cette antique seigneurie des Marches.

7° Le Journal inédit du lieutenant du navire *le Charles,* de Nantes, au sujet de l'*Insurrection de Saint-Domingue en 1793,* par M. S. de la Nicollière.

8° Quelques mots sur les *tonnelles, tournelles,* etc., à propos d'une ruine située en la commune de Bouguenais (Loire-Inférieure), par M. le docteur Anizon. Cette ruine est analogue à celles que M. le docteur Foulon a décrites, il y a quelques années, comme des tours à signaux gallo-romaines.

9° Une note de M. René Kerviler sur une *villa gallo-romaine* récemment découverte à Clis, près Guérande, et sur les établissements gallo-romains de cette contrée.

10° Une spirituelle boutade de M. René Galles, sur la *motte de Touvois, celle de Pornic,* et une leçon d'archéologie mégalithique donnée par le sire de Joinville en 1252.

11° Des *observations* de M. de Kersabiec, en réponse à un article de M. le comte L. Clément de Ris sur Corbilon. Nous signalerons tout spécialement ces observations à l'attention des travailleurs. On sait que les bulletins des Sociétés savantes départementales sont concentrées au comité des travaux historiques au ministère de l'instruction publique, et que des comptes rendus, publiés par la *Revue des Sociétés savantes,* sont lus de temps en temps au comité par des rapporteurs nommés à cet effet. Or M. Clément de Ris avait jugé à propos de se livrer à une charge à fond sur le mémoire publié, il y a quelques années, par M. de Kersabiec dans les bulletins de la Société archéologique, sur Corbilon, les Namnètes, les Samnites, et l'expédition de César dans nos parages, et de conclure que les assertions de notre érudit collaborateur reposent sur des

arguments parfois bien étrangers au sujet ou sur de simples hypothèses. La réponse de M. de Kersabiec est rédigée de main de maître : il y démontre que ses hypothèses sont bel et bien des réalités, que des archéologues très-sérieux l'ont suivi sur la voie qu'il avait découverte, et que les négations de son contradicteur, par trop sommaires, sont absolument dénuées de preuves.

12° Un mémoire anglais de M. Lukis, traduit par M. Ch. Seidler, sur la série des *monuments en pierre brute qui sont communément appelés cromlechs en Angleterre, dolmens en France,* et que l'on démontre être les chambres sépulcrales d'anciens tumulus.

13° Des notes généalogiques inédites, sur *Jacques Cassard,* sa naissance et sa famille, par M. de la Nicollière. On sait que le Nantais Cassard, l'émule de Jean-Bart et l'ami de Duguay-Trouin, est un des marins les plus illustres et les plus vaillants du XVIIe siècle.

14° *Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire,* du XVe au XVIIIe siècle, par M. René Kerviler. C'est une étude dont nous avons ici même donné les principaux fragments, au commencement de l'année 1876.

Les deux premières livraisons de l'année 1876 contiennent :

1° La fin de l'étude de M. Kerviler sur *l'histoire de Saint-Nazaire.*

2° Une étude sur les *Confréries bretonnes,* leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs au moyen âge, par M. Léon Maître. M. Eugène de la Gournerie a rendu compte, dans notre livraison de février 1877, du tirage à part de cet important travail.

3° Des documents inédits sur *le sabre de l'École de Mars,* du musée archéologique de Nantes, par M. Paul Marchegay. On sait qu'un décret de la Convention nationale remplaça en 1794 les écoles militaires par un camp établi dans la plaine des Sablons et qui reçut le nom d'École de Mars. On choisit les 3,500 jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi qui devaient la composer, dans chaque département, à raison de six par district. Les documents cités sont ceux qui concernent M. Félix Marchegay de Lousigny,

chef de l'escouade envoyée par le district de Nantes, qui entra plus tard à l'école des Travaux publics, au sortir de laquelle il fut nommé lieutenant d'artillerie. Ils apportent d'intéressants et curieux renseignements sur ces époques de trouble et de désorganisation générale, dont la devise pourrait être : Démolir le solide pour bâtir sur le sable.

Enfin, le dernier fascicule qui vient de paraître, pour les troisième et quatrième trimestres de 1876, contient une série de travaux particulièrement remarquables :

1° Une note sur la composition d'*une roche existant en filon dans la baie de Roguédas* (*Morbihan*), par M. Damour. Il s'agit de savoir si c'est de la jadéite et si elle a servi à fabriquer des celtœ.

2° Les documents complémentaires à l'*histoire de Tiffauges*, par M. Prével.

3° Une étude sur le *tumulus des trois squelettes à Pornic* (*Loire-Inférieure*), par M. le baron de Wismes, étude très-complète, dont la plus grande partie a été lue à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et qui a été enrichie par l'auteur d'un grand nombre de plans, de coupes et de dessins saisissants. Il y avait toute une nécropole autour du moulin de la Motte, et le tumulus fouillé par M. de Wismes a présenté cette particularité d'offrir plusieurs caveaux complétement isolés, de dispositions diverses, ayant chacun leur allée funéraire, et séparés les uns des autres par d'immenses amoncellements de pierres.

4° La découverte du *baptistère primitif de la cathédrale de Nantes*, par M. l'abbé Cabour, qui l'a retrouvé dans la cour même de l'évêché. Un tuyau en plomb amenait l'eau au réservoir central. M. Louis Petit a dessiné la coupe des substructions.

5° La reproduction du mémoire, publié par M. René Kerviler dans la *Revue archéologique*, sur ses importantes découvertes archéologiques et géologiques du bassin de Penhouët, sous le titre de *L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire*. M. Kerviler avait fait ses premières communications à la Société archéologique de Nantes, et la *Revue archéologique*, reconnaissant cette priorité, a bien voulu lui céder toutes les planches qu'elle

avait fait graver pour elle. Ce mémoire est d'autant plus important à signaler, que le monde savant s'en préoccupe beaucoup depuis quelques mois : une polémique assez ardente s'est élevée entre M. de Mortillet et l'auteur, et l'on attend avec impatience le jugement de la commission nommée par l'Académie des sciences pour examiner les conclusions de notre collaborateur, à qui nous ne doutons pas qu'elles ne donnent raison.

6° *Collection archéologique du canton de Vertou,* par M. C. Marionneau, avec de curieuses planches d'inscriptions et d'anciennes sculptures. Si tous les cantons de France possédaient une monographie aussi consciencieusement dressée de toutes leurs richesses archéologiques, la tâche de nos historiens futurs serait singulièrement facilitée.

Nous faisons des vœux sincères pour que l'importance de ses derniers travaux fasse obtenir à la Société archéologique de Nantes un prix, au prochain concours de la Sorbonne.

LARVORRE DE KERPENIC.

(A suivre.)

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire).

On nous demande de reproduire ce prospectus, qui a un intérêt tout spécial pour nos lecteurs:

Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur la Vendée, mais tous ne racontent que les faits principaux et n'entrent pas dans ces détails intimes qui les corroborent et souvent même les expliquent. Une histoire nouvelle et plus complète de la Vendée restait donc à faire ; nous venons aujourd'hui l'offrir à tous ceux qui peuvent encore s'intéresser à ses luttes gigantesques.

L'auteur, né à Cholet, centre du pays soulevé, habitant depuis plus de quarante ans une paroisse où se sont passés des événements mémorables, appartenant à une famille qui a pris elle-même une large part aux combats du Bocage, ayant toujours vécu dans un milieu où il a pu s'inspirer des idées et de l'esprit de ses habitants, ayant entendu narrer, pendant une partie de sa vie, aux survivants des guerriers vendéens leurs émouvantes aventures, était plus que personne en position d'écrire et d'apprécier les diverses péripéties de l'épopée vendéenne.

Les témoignages oraux sans nombre recueillis par l'auteur, pendant de longues années, dans tout le pays qui a pris part à la lutte; les notes privées et les mémoires inédits que les contemporains de la guerre se sont empressés de lui communiquer, l'ont mis à même de donner plus de développements aux faits déjà connus, de rectifier plusieurs inexactitudes et d'arracher à l'oubli beaucoup d'épisodes et d'anecdotes du plus piquant intérêt. Aux récits des historiens de tous les partis, contrôlés avec le soin le plus scrupuleux, il a joint des récits populaires qui donnent aux événements leur cachet véritable et leur couleur locale. On peut dire que ce nouveau travail est sans contredit l'histoire la plus complète, la plus véridique et la plus impartiale de la Vendée. L'auteur a mis à profit tous les documents déjà publiés, soit par ses amis, soit par ses détracteurs.

L'ouvrage est divisé en six périodes correspondant aux différentes époques de la guerre : 1° Une introduction sur les mœurs et les coutumes vendéennes; 2° les causes de la guerre; 3° les premières batailles; 4° la grande guerre; 5° la guerre de Charette et de Stofflet; 6° la pacification et ses suites jusqu'aux événements de 1832.

Au milieu des récits sont intercalées de longues digressions sur la Chouannerie, de manière à représenter avec ensemble toutes les guerres de l'Ouest.

Toutes les personnes sympathiques à la Vendée et qui désirent connaître le dernier mot de son histoire liront cet ouvrage avec le plus vif intérêt.

Mgr l'évêque d'Angers adressait, le 6 juin dernier, la lettre suivante à M. l'abbé Deniau :

Mon cher curé, j'applaudis à la pensée que vous avez eue d'écrire une histoire complète de la Vendée et des luttes héroïques dont cette contrée a été le théâtre. Les études spéciales que vous avez faites sur ce sujet, les renseignements nombreux et fidèles que vous avez recueillis depuis de longues années, vous donnaient à cet égard une compétence hors ligne. Au moment où les derniers survivants de cette « guerre de géants » allaient disparaître, il importait de ne pas laisser s'ensevelir avec eux de précieux souvenirs. En consultant leur témoignage avec un soin scrupuleux, vous avez pu éclaircir plus d'un point et redresser plus d'une erreur. Je me suis fait rendre compte de votre intéressant travail, et les savants ecclésiastiques que j'avais chargés de l'apprécier se sont accordés à en faire le plus grand éloge. Aussi ne puis-je qu'approuver votre intention de le livrer au public. Veuillez m'inscrire parmi vos souscripteurs et agréer mon vœu bien sincère de voir votre ouvrage se répandre au loin; en défendant la foi de ses pères et l'autorité légitime contre la Révolution, la Vendée a donné au monde entier un exemple à jamais mémorable: le récit de pareils événements ne peut offrir qu'une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente.

Agréez, mon cher curé, etc.

† Ch. Emile, évêque d'Angers.

L'*Histoire de la Vendée* formera 6 beaux volumes in-8°. Le manuscrit est complétement terminé et prêt à être livré à l'imprimeur. Pour cette édition l'auteur ouvre une souscription et fait appel à tous les amis du pays. Aussitôt que *mille* adhésions auront été réunies, la publication commencera et se poursuivra sans interruption,

Le prix de l'ouvrage complet sera de 30 francs et de 21 francs seulement pour les 1,000 premiers souscripteurs, payables par sixième, à la réception de chaque volume. S'adresser soit à MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, n° 9, à Angers, soit à l'auteur lui-même.

NÉCROLOGIE

M. J. GESLIN DE BOURGOGNE

L'article que nous publions dans cette livraison sur *la Seigneurie de Créheren* était à peine imprimé, que nous avions le regret d'apprendre la mort de son auteur, auquel la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, du 18 octobre, rend le juste hommage qu'on va lire :

« La ville de Saint-Brieuc vient de faire une perte douloureuse. M. Geslin de Bourgogne, conseiller de Préfecture, président de la Société d'Émulation, a succombé, vendredi soir, à la cruelle maladie dont il était atteint depuis plusieurs mois.

» M. Geslin de Bourgogne a joué un rôle trop considérable dans l'histoire de notre pays, son nom a été mêlé à trop d'événements contemporains, pour qu'il soit possible d'analyser en quelques lignes cette vie de travail, d'étude, de dévouement et d'honneur. Parmi les hommes éminents dont il se plaisait à s'entourer, il s'en trouvera, j'en suis sûr, qui seront heureux de retracer les diverses phases de cette existence mouvementée, et de faire ressortir les divers côtés de cette âme généreuse.

» Déjà cette tâche est plus d'à moitié faite. Au jour des funérailles, lundi dernier, dans l'église Saint-Michel, au milieu d'un clergé nombreux, devant un auditoire composé de l'élite de la société de la ville et du département, Mgr l'Évêque, dont M. de Geslin fut l'ami dévoué, a tenu à rendre hommage à cette mémoire qui lui était si chère.

» Avec cette élévation de pensée, ce style élégant et concis, cette voix émue et vibrante que l'on connaît. Monseigneur a dit ce qu'était M. Geslin de Bourgogne : âme chevaleresque au plus haut point. Prenant pour résumé de cette vie la fameuse devise *ense et aratro*, et la traduisant par ces mots *par l'épée et par la plume, ense et stylo*, l'orateur sacré a esquissé à grands traits cette existence si bien remplie. — Soldat, M. de Geslin le fut toujours par l'épée. Jeune encore, il avait fait sa carrière de

l'état militaire, et si, pour contracter une union avantageuse avec un cœur digne de lui, il renonça au métier des armes, il garda toujours dans son cœur toutes les qualités valeureuses qui font le soldat. Et quand, il y a quelques années, la patrie en danger fit appel à tous les dévouements, malgré son âge avancé, M. de Geslin quitta sa famille, et alla s'enfermer dans Paris assiégé, à la tête de nos braves mobiles. Et pendant qu'il donnait cet exemple, ses fils se battaient sur les champs de bataille et payaient de leur sang leur dette envers la patrie. La gloire des fils retombe sur leur père. *Gloria filiorum patres eorum.*

» Soldat par l'épée, il le fut aussi par la plume. Les travaux de l'esprit sollicitèrent sa grande âme et il y mit autant d'ardeur qu'il en eût déployé dans le combat. C'est lui qui créa et organisa la Société d'Émulation. Il avait compris l'importance de réunir, sur un terrain fermé aux discussions de la politique, les âmes intelligentes, en favorisant les travaux de l'esprit, de créer entre eux des liens et des rapports utiles. — Tout ce qui touchait à la science et aux arts le trouva toujours disposé. — Pendant longtemps il fut à la tête de la Fabrique de l'église de Saint-Michel, et c'est à son initiative et à celle de son intelligent collègue M. Perrio, lui aussi si prématurément enlevé à la science et à ses nombreux amis, que sont dues les peintures décoratives que nous admirons.

» Mais ce qui restera son œuvre capitale, son titre de gloire devant la postérité, c'est un bel ouvrage intitulé : les *Anciens Évêchés de Bretagne,* qui devrait avoir sa place dans toutes nos bibliothèques. Dans ces 6 volumes, il a réuni les documents les plus précieux de l'histoire de notre pays. Cet ouvrage n'était pas terminé quand il a été frappé par la maladie; on peut dire qu'il y a travaillé jusqu'à ses derniers jours et c'est d'une main mourante qu'il a signé ces pages où respirent son érudition profonde, son patriotisme et sa foi.

» On a dit que le spectacle le plus digne d'admiration, c'était le juste aux prises avec la souffrance. La dernière partie du discours où Monseigneur a raconté, avec quelques détails, plusieurs circonstances intimes de cette douloureuse maladie a été particulièrement touchante. Le récit de ces scènes pleines de tristesse et d'édification, a fait verser bien des larmes. Aucun spectacle en effet n'est plus émouvant que de voir la souffrance acceptée avec cette foi et cette résignation chrétienne; que de contempler une âme dans la pleine possession d'elle-même, lutter avec patience contre la douleur et se préparer à la séparation suprême. Ne devrais-je pas ajouter que ces moments douloureux ont été singulièrement adoucis pour le cher malade et pour sa famille qui l'a entouré de tant de soins, par les attentions délicates et par les visites fréquentes de Sa Grandeur. Celui qui a trouvé un ami fidèle, dit l'Écriture, a trouvé un trésor : ce trésor de fidélité, M. Geslin de Bourgogne l'a trouvé dans l'âme de son Évêque, et c'est là la plus douce récompense qu'il pouvait espérer de ses travaux. »

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Entrée de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, dans sa ville épiscopale. — Mgr de Forges, évêque auxiliaire de S. E. le cardinal archevêque de Rennes.

— Le mardi, 25 septembre, dit la *Semaine religieuse*, Mgr l'Evêque de Nantes faisait son entrée dans sa ville épiscopale. Dès le matin, toutes les cloches de Saint-Pierre avaient annoncé joyeusement l'heureuse nouvelle. M. l'abbé Vincent et M. l'abbé Morel, vicaires-généraux, s'étaient rendus à Clisson, au devant de Sa Grandeur. Une députation du vénérable Chapitre les accompagnait. Un grand nombre de prêtres attendaient Monseigneur à la gare, et prirent place dans le train qui devait l'amener à Nantes. Dès ce moment, sur tout le parcours, les populations saluaient au passage leur nouvel évêque, et s'empressaient de lui offrir le témoignage de leur respectueuse et filiale soumission.

Vers midi, Monseigneur arrivait à Nantes, et se dirigeait vers l'église Sainte-Croix, où l'attendaient les membres du Chapitre et un très-nombreux clergé venu de tous les points du diocèse. Aux limites de la paroisse, un arc de triomphe avait été dressé : un jeune enfant présenta à Sa Grandeur un magnifique bouquet. Monseigneur descendit un instant de voiture pour bénir l'heureux enfant et les personnes de sa famille qui l'entouraient.

L'église Sainte-Croix avait été décorée avec une magnificence qu'on peut appeler royale. A l'extérieur, elle était pavoisée de la base au sommet de la tour; à l'intérieur, les plus riches tentures de soie et de velours, les corbeilles de fleurs, les arceaux de mousseline élégamment disposés lui donnaient le plus ravissant aspect. M. le curé reçut le prélat sur le parvis, lui présenta l'eau bénite et l'encens, et le cortége s'avança vers l'autel pendant que la maîtrise exécutait un brillant *Laudate*, avec accompagnement de musique militaire.

Bientôt Monseigneur, revêtu de ses ornements pontificaux, entonna le *Veni Creator*, et la procession se mit en marche vers la cathédrale, au milieu des rues splendidement décorées de tentures, d'emblèmes, de drapeaux aux couleurs pontificales, d'armoiries et d'écussons. Nos grandes solennités de la Fête-Dieu ne sont pas plus brillantes et ne s'accomplissent pas avec un concours plus considérable de fidèles. Tous les fronts étaient joyeux. La musique militaire accompagnait les chants sacrés: rien n'était beau comme cet hymne des Pontifes, *Iste Confessor*, dit par les voix si bien exercées de la maîtrise. On avançait lentement au milieu de cette foule : tous étaient heureux de pouvoir contempler les traits radieux et pleins de bonté du nouveau Pasteur.

Les troupes de la garnison étaient échelonnées sur le passage du cortége et massées sur les places Sainte-Croix, du Pilori et Saint-Pierre. A l'approche du prélat, les tambours battaient aux champs et les clairons sonnaient le rappel.

A l'entrée de la rue Saint-Pierre, le cortége passa sous un élégant arc de triomphe sur lequel étaient gravés ces mots : — *Béni soit celui qui nous vient au nom du Seigneur!* La place Saint-Pierre, avec ses balcons chargés de draperies rouges et blanches, offrait le plus beau coup d'œil; la façade et les tours de la cathédrale étaient couvertes d'oriflammes. Les riches bannières des apôtres et des saints Nantais étaient disposées en faisceaux sur les piliers du vaste édifice. M. le préfet du département, toutes les autorités militaires, civiles, judiciaires, en costume officiel, attendaient Sa Grandeur aux places qui leur étaient réservées dans la grande nef.

Lorsque le pontife eut pénétré sous le péristyle, après les cérémonies d'usage, Mgr de Lespinay, protonaire apostolique, vicaire général honoraire, lui lut une remarquable adresse, que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire. Monseigneur répondit avec une grande délicatesse ; puis Sa Grandeur fut conduite au chœur sous le dais, au chant du *Te Deum*, et se dirigea bientôt vers la chaire. Là, Mgr Le Coq prononça un éloquen tdiscours, dans lequel il démontra, avec un grand accent d'autorité, « que la dignité épiscopale est illuminée d'un rayon divin, qu'elle est surhumaine dans son objet, dans son institution et dans son but: *Fuit homo missus à Deo.* »

Ce fut sous l'impression de ces paroles que tous les prêtres s'avancèrent deux à deux au pied du trône où siégeait l'évêque, pour renouveler, entre ses mains et à genoux, le serment d'obéissance et de fidélité qu'ils prononcèrent au jour de leur ordination.

Après avoir donné solennellement la bénédiction pontificale, Monseigneur fut processionnellement conduit à son palais, où il reçut les hommages des diverses autorités.

— Au nombre des évêques préconisés dans le consistoire du 21 septembre, se trouve compris Mgr Paul-François de Forges, protonotaire apostolique, évêque de Tenare *in partibus infidelium*, nommé évêque auxiliaire de S. E. le cardinal de Rennes.

Cette nomination va causer une vive satisfaction dans le diocèse de Rennes, où le choix du vénérable archevêque sera unanimement approuvé par le clergé et par les fidèles. Mgr de Forges appartient, en effet, à ce diocèse, et son mérite y est depuis longtemps connu et apprécié.

Né à Redon en 1822, Mgr de Forges fit au collége de Pontlevoy une partie de ses études. Il passa ensuite quatre années au séminaire de Saint-Sulpice, et reçut la prêtrise en 1845. Retourné dans son diocèse, il fut successivement vicaire-aumônier d'hospice, employé aux œuvres de la jeunesse pour lesquelles il avait une vocation toute particulière, secrétaire de l'archevêché, chanoine, etc.

En 1856, Mgr de Forges fut appelé par Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois, à la direction du collége de Pontlevoy. Il conserva durant onze années cette importante direction, et ne se retira que lorsque Mgr de Blois crut devoir lui-même renoncer momentanément à se charger du collége.

Pendant ces onze années, Mgr de Forges devint successivement prélat de la maison du Saint-Père, et protonotaire *ad instar participantium*. Ses constantes sollicitudes pour le succès de la grande mission qui lui était confiée, ne l'empêchaient pas de s'occuper en même temps d'autres bonnes œuvres. Aussi dut-il, pendant cette période de sa vie ecclésiastique, à la reconnaissance d'un évêque-missionnaire les titres de vicaire général et de chanoine honoraire du diocèse de Roseau. En 1863, Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, ayant été nommé à l'archevêché d'Avignon, adressa aussi, avant de quitter son siége, à Mgr de Forges des lettres de chanoine honoraire de la cathédrale de Vannes.

Après avoir, en 1867, renoncé à la direction de Pontlevoy, Mgr de Forges demanda à rentrer en Bretagne. Retiré dans son château de la Bousselaye, en Rieux (Morbihan), il se consacra à la prédication et devint, à la suite de la guerre, le collaborateur assidu d'une grande œuvre fondée par M. le marquis de Gouvello, et que toute la France connaît, l'éducation de cinq cents orphelins d'Alsace-Lorraine.

C'est dans l'exercice de cet apostolat que S. E. le cardinal-archevêque de Rennes est allé chercher Mgr de Forges.

— Le sacre de Mgr Catteau, évêque de Luçon, doit avoir lieu prochainement, et, paraît-il, dans la cathédrale de son futur diocèse. Nous en rendrons compte dans la livraison de novembre.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

Age (l') du bronze et les Gallo-Romains a Saint-Nazaire sur Loire. Étude archéologique et géologique, par René Kerviler. In-8°, 32 pp., avec planches. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

Au cercle catholique d'ouvriers de Rennes (vers); par Yves Roparz. In-12, 4 p. Rennes, imp. Leroy fils.

Histoire de Savenay; par F. Ledoux, ancien maire de Savenay. In-8°, 33 p. et 1 grav. Savenay, imp. et lib. Allair; Paris, lib. Hachette et Cie; Nantes, Morel..... 6 fr.

Légende (la) d'Evrault, par l'abbé Maximilien Nicol, professeur au petit-séminaire de Sainte-Anne. Poème lu au congrès de l'Association bretonne à Vitré (1876). In-8°, 12 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

Maine (le) a l'Académie française. Marin et Pierre Cureau de La Chambre (1596-1693). Étude sur leur vie et leurs écrits; par René Kerviler, membre correspondant de l'Institut des provinces. In-8°, 143 p. et 1 portr. Mamers, imp. Fleury et Dangin; lib. Pellechat.

Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Œuvres françaises d'Olivier Maillard — sermons et poésies — publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices; par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne (Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud).

Tiré à 150 exemplaires in-4° vergé, numérotés à la presse, pour les membres de la *Société des Bibliophiles bretons*, et à 150 in-8°, même papier, pour être mis en vente. Le prix de l'in-8° est de..... 10 fr.

R. P. (le) de Ponlevoy, s. j. — Sa vie, par le P. Alex. de Gabriac, S. J. Paris, Baltenweck. In-18, xxiv-582 p.

SAINTE ANNE ET LA BRETAGNE*

I

Au début de cette histoire, consacrée tout entière à glorifier sainte Anne, nous voudrions exposer en détail les principaux faits de sa vie. Le spectacle de ses modestes vertus, l'énergie de sa foi, l'ardeur de sa charité, nous rempliraient d'admiration ; l'œil de notre âme, se reposant avec bonheur sur ces merveilles de la grâce, serait délicieusement ému en contemplant la beauté d'un cœur qui se donne à Dieu. Mais il a plu au ciel d'entourer de silence cette grande vie.

Placée au seuil d'un monde nouveau, sainte Anne reste dans l'ombre de l'Ancien Testament qui finit, éclairée seulement par les rayons que projette la Croix du Rédempteur qui va venir.

* Les pages suivantes forment l'introduction de *Sainte-Anne d'Auray*, par M. l'abbé Max. Nicol, que va prochainement publier l'administration du pèlerinage, en un très-beau volume grand in-8°, illustré de vignettes et de planches hors texte. Puisé aux sources les plus authentiques, cet ouvrage est le seul qui donnera, d'une manière complète, l'histoire du pèlerinage. Nous y reviendrons quand il aura paru. (*Note de la Rédaction.*)

Les Évangiles apocryphes et quelques saints Pères puisant aux mêmes sources, c'est-à-dire la légende avec son mélange de vérités et de fictions pieuses, ont donné de longs détails, touchants et gracieux, sur la vie de notre sainte. Mais nous préférons laisser de côté ces traditions dont l'autorité n'est pas suffisante, à nos yeux; et, dégageant de ce fond un peu obscur quelques grands faits, admis par tous et recueillis par les Pères de l'Église, nous nous contenterons d'esquisser cette vie si admirable dans sa simplicité.

Sainte Anne, mère de Marie, précède l'aurore qui nous donnera le divin soleil. C'est pour cela sans doute que Dieu l'a voilée d'une ombre discrète, qui nous laisse néanmoins deviner sa grandeur. L'Évangile ne prononce pas même son nom, et saint Épiphane est le premier Père qui nous l'ait fait connaître.

Trois mots résument sa vie : obscurité, souffrance et gloire.

Née de la race illustre d'Aaron, elle s'était alliée, par son mariage avec saint Joachim, à la famille royale de David; mais ces époux modestes n'étaient point éblouis par les splendeurs du passé; vivant à l'écart, loin des passions qui divisent les hommes, ils unissaient leurs âmes aux pieds de Dieu.

Habitués à soumettre leur volonté à la sienne et à vivre selon son bon plaisir, ils priaient avec ferveur, répandant autour d'eux les bons exemples, attirant les cœurs par le charme de leurs vertus.

Quand une âme s'est tournée vers Dieu par la prière, elle aime à se pencher ensuite sur les douleurs humaines, pour les consoler. Les cœurs de saint Joachim et de sainte Anne étaient trop grands pour ne pas éprouver le besoin d'aimer ceux qui souffrent. La charité embellissait leur solitude. Des biens que Dieu leur avait donnés ils faisaient trois parts : la première pour le temple et ses ministres, la seconde pour les pauvres, la troisième pour eux-mêmes. D'autres entassent et désirent sans cesse; en partageant avec les pauvres et Dieu, ils trouvaient le bonheur.

Cependant une grande douleur attristait leur vie. Le peuple juif,

pressentant l'accomplissement prochain des prophéties, attendait la venue du Rédempteur annoncé. Dans la famille de David, chaque mère pouvait caresser l'espoir de donner au monde la vierge dont il serait le fils; or, sainte Anne avançait en âge, et il semblait que le ciel eût refusé de bénir son union avec saint Joachim, puisqu'ils n'avaient point d'enfants.

Pour obtenir cette grâce, ils priaient; la prière leur donnait l'espérance. Dans l'ardeur de leur désir, ils montraient encore la grandeur de leur foi, car ils promettaient à Dieu de lui rendre ce qu'ils auraient reçu, en lui consacrant l'enfant qu'il daignerait leur accorder.

Un jour, c'était pendant la fête des Tabernacles, les prêtres leur firent sentir cruellement la réprobation dont ils étaient l'objet: leurs offrandes furent rejetées. Accablés par cette sorte de malédiction, les deux époux se séparèrent, pour continuer à prier dans la solitude. Joachim se retira au milieu de ses troupeaux; Anne s'enferma dans sa demeure, loin du monde qui n'avait pour elle que du mépris.

Dieu ne les oublia pas. Après les jours d'épreuve, les jours de gloire allaient venir, gloire intime, pour ainsi dire, dont le monde ne comprendrait pas la grandeur, mais qui devait croître avec les siècles, en rattachant leur nom béni à l'acte divin de la Rédemption.

Pendant qu'ils s'affligeaient dans le silence, un ange descendit du ciel pour les consoler. Il leur annonça la fin de leurs peines, et la naissance d'une enfant privilégiée, cette vierge qui serait la mère du Messie attendu. Le ciel compensait magnifiquement les tristesses de l'attente; ils demandaient un enfant pour le donner à Dieu, et ils obtiennent de sa grâce infinie l'enfant qui nous donnera l'Homme-Dieu.

La sainte Vierge naquit le 8 septembre, dans l'humble maison de Nazareth, que les anges devaient transporter plus tard en Occident, pour la soustraire aux profanations des infidèles. L'enfant reçut le nom de Marie. Anne veut dire *grâce*. Marie signifie *reine*.

La grâce donne le jour à la reine, à celle qui est la première de toutes les créatures, puisqu'elle est la mère du Créateur [1].

Ce moment fut solennel. Les cantiques de louange retentirent dans les hauteurs des cieux; mais la terre ne connaissait pas son trésor. Romains, Grecs et barbares poursuivaient leur marche, les uns vers la ruine, les autres vers la régénération, sans se douter qu'une bourgade de la Judée possédait la vierge qu'annonçaient les druides, la Reine qui donnerait au monde ce *Dieu inconnu* dont l'humanité au milieu de ses agitations attendait la naissance.

Cet heureux événement leva la malédiction qui semblait peser sur Anne et sur Joachim. Leurs offrandes furent acceptées par les prêtres et une joie toute céleste remplit la maison où grandissait la vierge promise à Dieu.

Le moment de la séparation arriva, lorsque Marie eut atteint sa troisième année. Ce fut un dur sacrifice, héroïquement accompli; ses parents la conduisirent eux-mêmes dans le Temple, qui devait abriter son enfance; et, dès lors, elle put dire cette grande parole qui sera plus tard la réponse de la terre à la voix du ciel : Je suis la servante du Seigneur.

Nous ne connaissons pas avec certitude l'époque de la mort de sainte Anne et de saint Joachim. Si, dans les siècles précédents, les peintres et les sculpteurs ont parfois représenté sainte Anne avec la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, ce n'est probablement que la traduction d'une pieuse légende, une manière gracieuse d'exprimer les liens intimes qui unissent l'Homme-Dieu et son aïeule vénérée. On croit que les parents de la sainte Vierge moururent peu de temps après la présentation au Temple.

Voilà les principaux faits dont la tradition, conservée dans les écrits des saints Pères, nous a transmis le souvenir : « Les détails que l'on peut avoir sur sainte Anne ne sont ni complets ni popu-

[1] *Gratia (nam hoc sonat Annæ vocabulum) Dominam parit (id enim Mariæ nomine significatur), quæ vere omnis creaturæ Domina facta sit, quum Creatoris mater extitit.* — S. Joan. Damasc. T. I, col. 1158. Édit. Migne.

laires. Mais vis-à-vis d'elle, si la connaissance est rare, la confiance ne l'est pas..... Peu de chrétiens jettent les yeux vers les hauteurs où elle habitait, à une distance inconnue des bruits de la terre..... et cependant les chrétiens sont inclinés vers celle qu'ils ignorent, par une confiance simple, immense et tendre [1]. »

Son culte est aussi ancien que l'Église. L'Orient où elle avait vécu lui adressa d'abord ses hommages; l'empereur Justinien bâtit une église en son honneur, et d'autres sanctuaires s'élevèrent en Grèce, où l'on célébrait solennellement sa fête.

Quand le schisme et l'hérésie vinrent séparer l'Orient de l'unité catholique, l'Occident le remplaça dans son amour pour sainte Anne. L'Italie l'honorait, probablement dès le temps des Apôtres; la France, l'Angleterre, l'Espagne, suivirent cet exemple, et bientôt sur tous les rivages elle trouva de dévots serviteurs. Rome est le siége d'une archiconfrérie qui s'étend à tout l'univers; la France possède Apt et Sainte-Anne d'Auray; mais les Bretons semblent être ses privilégiés. Nous allons voir les grandes choses qu'elle a faites pour eux et comment ils travaillent à répandre sa gloire.

II

Avant d'aborder l'histoire des révélations de sainte Anne, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de la Bretagne au commencement du XVIIe siècle, afin de mieux voir dans quel cadre se meuvent les personnages que nous allons mettre en scène, et de mieux comprendre quelle a été l'influence de cette intervention miraculeuse sur les destinées de notre pays.

Depuis plus d'un demi-siècle, la France avait à lutter contre une force nouvelle, envahissante et brutale comme tout ce qui s'appuie sur l'erreur. Faisant appel à la licence pour briser le frein de la

[1] E. Hello. *Physionomies de saints*, p. 278.

doctrine après avoir brisé celui de la morale, la Réforme, soutenue par des princes ambitieux et par une foule avide, continuait à se répandre, et le peuple catholique de France tremblait pour l'avenir du royaume, en contemplant ses progrès.

Bientôt ces préoccupations se firent jour. Pour défendre les intérêts de leur foi, intimement liés à ceux du pays, les catholiques formèrent une association immense qui s'appela la Sainte-Union avant de devenir la Ligue.

Nous n'avons pas à raconter ici cette lutte mémorable ; qu'il nous suffise de dire que, malgré les fautes de quelques ambitieux, ce spectacle d'un peuple combattant pour défendre sa foi fut plein de grandeur ; nous ne pourrions condamner la Ligue, sans condamner aussi nos ancêtres bretons et vendéens, qui, en face de la Révolution triomphante, levèrent fièrement le drapeau de l'honneur.

La Ligue devait plaire aux Bretons. Fermement attachés à l'Église, fiers de leurs saints, dont les grandes actions se mêlaient dans leur histoire au souvenir des héros légendaires, ils ne pouvaient aimer le culte sec et froid qui, dans sa prétention d'affranchir l'esprit de l'homme, supprimait ses amis du ciel et enlevait à la Vierge l'auréole de sa divine royauté. Cependant, comme la Réforme avait à peine fait en Bretagne quelques prosélytes, cette province assista longtemps, sans y prendre part, aux querelles religieuses. Pour qu'elle s'ébranlât, il fallut qu'elle se vît menacée de plus près, et qu'un homme capable de ranimer ses espérances vînt se mettre à sa tête.

Héritier par sa femme des droits de Charles de Blois, désireux de proclamer l'indépendance de la Bretagne pour s'en déclarer souverain, Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, se présenta au peuple comme le successeur des anciens ducs et le défenseur de la foi. Il fut accueilli avec enthousiasme, et pendant près de dix ans le roi de Navarre n'eut pas d'adversaire plus habile.

Tandis que la Bretagne, à l'exception de quelques villes, comme Rennes, Brest et Nantes, se déclarait pour la Ligue, l'attitude du Parlement nous montre quel fut l'esprit de ce corps illustre dans

les années qui précèdent et dans celles qui ouvrent le grand siècle. Opposés à la Ligue, fidèles au roi, les magistrats, faisant preuve d'une fermeté vraiment bretonne, tenaient avant tout à sauvegarder les intérêts de la religion. Dès 1589, ils juraient de « maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, de conserver l'autorité du roy, de ne favoriser aucunes ligues ou associations contraires [1]. »

Quelques mois plus tard, nouvelle assurance de fidélité « au roy Henri quatrième, roi de France et de Navarre, à la charge que la religion catholique, apostolique et romaine, sera entretenue, de laquelle le dit seigneur roy sera supplié de faire profession [2]. »

La plupart des conseillers bretons persévérèrent jusqu'au bout dans cette voie ; mais ils froissaient ainsi les sentiments du clergé et du peuple, qui ne comprenaient pas de tels compromis, vu la gravité des circonstances; et la Ligue, étendant son réseau sur toute la province, continuait de faire son chemin.

Quelque étonnante que nous paraisse la conduite du Parlement de Rennes, il est impossible de suspecter la sincérité de ses professions de foi. Lorsque l'édit de Nantes eut fait aux protestants des concessions dont on vit plus tard le danger, l'Assemblée bretonne l'enregistra pour obéir à l'autorité royale, mais en ayant soin d'y ajouter cette mention : « Il est retenu que c'est sans approbation d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine, et que cette clause sera prononcée en l'audience de la cour [3]. »

Nous insistons sur cette attitude du Parlement, parce qu'elle nous montre que, malgré la divergence des idées politiques, il conservait cette foi vive et ferme qui fait le fond de la race bretonne. Devant Dieu, peuple, magistrats, clergé, étaient unis par la même croyance pour demander la victoire de la vérité.

Le règne d'Henri IV s'écoula, terminé par un crime, et Louis XIII commença cette période de gloire, inaugurée par Richelieu, conti-

[1] S. Ropartz. *La famille Descartes*, p. 20.
[2] *Id.*, p. 24.
[3] *Id.*, p. 39.

nuée par Louis XIV, qui devait porter à son apogée le renom de la grandeur française.

La Bretagne était tranquille, essayant de réparer les ruines que la guerre laisse toujours après elle. Tout se ressent de ces violentes secousses qui viennent ébranler un peuple : l'industrie tombe, le commerce languit, le bien-être disparaît. Mais souvent ces rivalités qui divisent une nation, ces haines qui partagent les esprits sont aussi fatales aux âmes ; et, si l'œil de l'homme s'attriste en voyant les ravages qu'elles ont faits sur le sol de la patrie, le chrétien gémit en contemplant les ruines morales, plus difficiles à réparer que les ruines matérielles. Attachée de cœur à la foi catholique, la Bretagne n'avait pas renié son passé ; mais sur certains points de la province, on remarquait des signes inquiétants d'indifférence et d'oubli.

L'amour du gain, entraînant à sa suite l'injustice et la fraude, détournait de leurs devoirs certains hommes que préoccupaient uniquement les intérêts de leur commerce et le souci des soins temporels.

Ailleurs la superstition régnait. Mêlant à des actes de foi des pratiques presque païennes, les uns « menaçaient les images des saints, les fouettaient même ou les jetaient dans l'eau, s'ils ne leur accordaient pas promptement le retour heureux des personnes qui leur étaient chères [1]. » D'autres plaçaient un trépied dans les champs pour préserver leur bétail des attaques du loup. C'était ensuite des cérémonies étranges où se mêlaient la foi de chrétiens ignorants et la naïveté d'un peuple primitif : sacrifices aux fontaines publiques le premier jour de l'année ; prières devant la nouvelle lune, qu'on honorait par la récitation de l'Oraison dominicale ; pierres disposées auprès des feux de la Saint-Jean, pour que les ancêtres pussent s'y chauffer à leur aise ; poussière recueillie dans les chapelles et jetée en l'air pour obtenir un vent favorable aux navigateurs [2].

[1] Dom Lobineau. *Vies des Saints de Bretagne* (Ed. Tresvaux), t. IV, p. 175.
[2] *Id.*, t. IV, pp. 175 et 176.

Ces coutumes, gracieuses parfois, souvent ridicules, nous révèlent des âmes simples, poussées par une confiance ignorante qui dénature la pureté de leur foi. L'Église a toujours lutté contre ces tendances avec une prudente sagesse, défendant tout ce qui conserve un caractère superstitieux, autorisant ce qui peut élever l'âme par l'espérance et la charité. Dès le principe, elle sanctifia nos menhirs en les surmontant d'une croix ; les statues des saints eurent une place d'honneur dans les pieuses fontaines, et l'eau des sources miraculeuses, symbole de la grâce qui fortifie, guérit souvent les infirmités du corps, comme la grâce guérit les infirmités de l'âme. Mais il y a loin de ces manifestations d'une foi humble et confiante à la témérité des gens superstitieux qui attribuent à des actes souvent puérils une efficacité certaine.

Cette ignorance qui engendre la superstition était parfois si grande que des personnes de tout âge ne savaient ni l'Oraison dominicale, ni aucune autre prière, ni les articles les plus essentiels de notre sainte foi [1]. On voit par ces quelques traits, qui ne s'appliquent heureusement qu'à quelques paroisses de la Bretagne, combien il était urgent de réagir contre le mal, pour l'empêcher de s'étendre.

Dieu suscita des hommes au cœur d'apôtres, au zèle ardent, qui labourèrent à nouveau cette terre féconde ; leur vie sainte, leurs prédications, leurs catéchismes, éclairèrent les esprits, réveillèrent les âmes ; bientôt, grâce à eux, la Bretagne entière retrouva cette foi vive qui fait toujours sa gloire.

L'histoire nous a transmis les noms de quelques-uns de ces missionnaires. Plusieurs sortent de la solitude des cloîtres. Quand l'Église lutte contre l'erreur, les ordres monastiques sont toujours à l'avant-garde, armés de leur science, de leur humilité, de leur mortification. Aussi, par une volonté providentielle, la Bretagne assiste-t-elle dans les premières années du XVIIe siècle à une véritable floraison de maisons religieuses : les Capucins, les Calvairiennes, les Jésuites s'établissent à Quimper et à Vannes. Ce dernier

[1] Dom Lobineau. T. IV, p. 181.

diocèse reçoit en outre les Carmes, les Ursulines, les Filles de Sainte-Marie et les Hospitalières; Saint-Malo accueille avec bonheur les Bénédictins anglais; Dinan, les Dominicains.

Sous l'impulsion d'hommes distingués et pieux, trois grands ordres prennent une force nouvelle: Jérôme Halies réforme les Trinitaires; Pierre Jouvaud, les Dominicains; Philippe Thibault, les Carmes; et ces colonies pieuses se répandent dans la province, prêchant de parole et d'exemple pour attirer les âmes à Dieu.

Parmi ces défenseurs de la foi apparaît la suave figure d'un homme grand entre tous par l'ardeur de son zèle et l'héroïsme de sa vertu. Les autres furent les missionnaires dévoués, infatigables, de cette restauration religieuse; Michel le Nobletz en fut l'apôtre.

Appartenant à une noble famille de Bretagne, il conçut dès son adolescence un grand mépris pour le monde, à la suite d'une vision où il contempla Notre-Seigneur rayonnant d'une majestueuse beauté. Ses études terminées, riche des dons de la science et de ceux de la grâce, il obéit à la voix divine qui l'appelle au sacerdoce, réussit à vaincre par sa patience la résistance de son père, qui, malgré sa piété, désirait pour lui les dignités de l'Église, et commence aussitôt cette vie d'abnégation, de zèle et de prière qu'il continuera jusqu'à sa mort.

Mais il ne suffisait pas à l'intrépide missionnaire de prêcher et de convertir: sa voix éloquente suscitait des apôtres. Tantôt c'était un pêcheur, comme François Le Sû, cet homme à l'intelligence droite, au cœur généreux, qui, plus tard, continua son œuvre, après avoir reçu l'onction sacerdotale; tantôt un gentilhomme comme M. de Limbahu, si connu dans la suite sous le nom de Père Quintin. En assurant le présent, il pensait à l'avenir: ses prières et celles d'un saint religieux, le P. Bernard, décidèrent le jeune Maunoir à entrer dans la voie glorieuse que lui traçait la volonté du ciel.

On voit par cette esquisse rapide combien fut vif le mouvement religieux en Bretagne, à l'époque dont nous parlons. Consolés par la docilité du peuple, au milieu des fatigues de leur ministère, les prédicateurs se virent encouragés par la piété des évêques. Presque

tous étaient Bretons. Pleins de sagesse et d'ardeur, ils veillaient sur leurs troupeaux avec la plus grande sollicitude ; en voyant leurs fondations, leur activité, leurs œuvres, on dirait qu'une sainte émulation s'est emparée de leurs âmes.

A Saint-Brieuc, André de la Porte fait fleurir la discipline ecclésiastique, encourage l'instruction et adopte le bréviaire romain. Antoine Révol multiplie dans le diocèse de Dol les visites pastorales, et établit des synodes, avec un zèle qui rappelle celui de son illustre ami saint François de Sales. Guillaume le Prêtre, à Quimper, favorise les travaux apostoliques de Michel le Nobletz, et procure à la jeunesse un enseignement pur et solide, par l'établissement du collège des Jésuites. L'évêque de Rennes, Pierre Cornulier, qui ne craignit pas de protester contre les cruautés des huguenots, dans un discours au roi, montre toutes les vertus d'un bon pasteur. La peste qui, pendant dix ans, ravagea son diocèse, lui fournit de fréquentes occasions de faire briller sa charité [1]. Philippe Cospéan illustre le siége de Nantes par sa piété, son mérite et son éloquence. Pendant un séjour qu'il fit à Paris, il encouragea les débuts de Bossuet, qui fut heureux de lui rendre un dernier hommage, en prononçant son oraison funèbre [2]. L'Église de Vannes a pour premier pasteur Mgr Jacques Martin. Tout entier au gouvernement de son diocèse, dévoué à l'instruction des clercs, il avait gagné les sympathies de tous, lorsque, obéissant à son attrait pour la solitude, il permuta avec Mgr de Rosmadec et se retira dans le monastère de Paimpont [3].

Les évêques, on le voit, étaient aussi des missionnaires. Renouvelée par les prédications et les bons exemples, la Bretagne avait retrouvé son ancienne ferveur ; tous les efforts des ministres de Dieu devaient tendre à la maintenir dans cette voie.

[1] Dom Morice. *L'Église de Bretagne, passim.*

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée,* février 1876. Philippe Cospéan, par M. l'abbé Gaignard.

[3] Nos historiens ne donnent sur René de Rieux, évêque de Léon, et Guillaume le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, aucun détail qui puisse nous servir ici. Nous savons seulement qu'ils marchaient sur les traces de leurs collègues, par leur zèle et par leur piété.

C'est maintenant que le ciel va intervenir d'une manière visible, en lui donnant une protectrice qui assurera sa persévérance. A partir de cette époque, le culte de sainte Anne se liera à tous les grands événements de notre histoire : honorée au foyer domestique, priée par le peuple tout entier, elle sera la mère des Bretons, l'inspiratrice de leurs vertus, la gardienne de leur foi.

Les apparitions de sainte Anne portèrent au protestantisme un coup terrible, en montrant d'une manière admirable l'efficacité de l'invocation des saints. Les foules, qui auraient pu être ébranlées par les théories nouvelles, accourant avec enthousiasme au hameau de Keranna, comprenaient, sous le regard de leur Mère, que nous avons au ciel des amis dont la puissante intercession nous aide à faire sans faiblir le voyage de la vie.

Cependant, nous l'avons dit, le protestantisme était peu à craindre pour les Bretons.

Une autre erreur allait bientôt paraître, moins brutale dans ses procédés, mais aussi funeste, car, en desséchant l'âme, elle arrivait à la détourner de Dieu. Masqué sous une apparence de piété rigide, le jansénisme, remplaçant la charité par la crainte, attaquait en Jésus cette bonté divine qui nous attire : pour le rendre moins aimable, il rapetissait son cœur. Ce n'était plus un père, mais seulement un juge ; les *mystères de la foi* devenaient *terribles* [1], et l'homme devait gravir, non comme un enfant, mais comme un esclave, le rude sentier qui mène au ciel.

Ce mal, d'autant plus redoutable qu'il était plus insidieux, n'avait pas éclaté encore lorsque sainte Anne se manifesta au bon Nicolazic. Pendant que l'erreur se formait dans l'ombre, elle défendait par avance les droits de Jésus, puisque ceux qui prient avec ferveur devant sa statue miraculeuse sont mieux disposés à s'agenouiller devant le tabernacle. On ne saurait aimer sainte Anne sans aimer Jésus et Marie ; l'Homme-Dieu grandit son aïeule comme il grandit sa mère.

Lorsque le poison se répandit, faisant partout de trop nombreuses

[1] Boileau. *Art poétique.*

victimes, les Bretons eurent donc un recours contre ses atteintes. Malgré des défaillances inévitables, car les enfants n'écoutent pas toujours la voix maternelle, le mal fut moins grand chez eux qu'en d'autres parties de la France. Nous pouvons croire que, sans la protection de notre patronne, il eût fait dans les âmes une impression plus profonde.

Après l'erreur, la persécution trouva des cœurs intrépides dans les enfants de sainte Anne. Méprisant, pour la plupart, le schisme constitutionnel ; défendant, en face de la Terreur, la justice et la vérité, ils souffrirent pour elles et beaucoup devinrent des martyrs.

Sainte Anne les consolait ; ils la priaient en mourant.

Aujourd'hui encore, elle nous garde au milieu des négations et des blasphèmes ; sa voix nous encourage, son bras nous soutient. Aussi, le matelot dans la tempête, le soldat dans la bataille, les cœurs brisés, les pécheurs repentants se tournent-ils vers elle avec confiance.

Puisse sa protection s'étendre toujours sur son peuple ! Puisse-t-elle le conserver avec son énergie antique, docile à ses inspirations et fidèle à Dieu !

L'abbé MAX. NICOL.

Pour donner une juste idée du mérite de l'*Histoire de Sainte-Anne d'Auray*, nous croyons devoir reproduire ici la lettre que Mgr l'Évêque de Vannes a écrite à l'auteur :

MON CHER ABBÉ,

Je vous félicite sincèrement et vous remercie de tout cœur d'avoir consacré à glorifier sainte Anne et à faire mieux connaître son sanctuaire de prédilection les rares loisirs que vous laissent les importantes fonctions du professorat.

Vous écrivez, en prose comme en vers, avec une distinction qui vous a valu, d'ailleurs, d'honorables suffrages. La méthode et le goût qui caractérisent vos publications, sont de nature à faire apprécier les leçons que vous donnez à vos élèves.

J'aime la division que vous avez adoptée pour l'ouvrage, dont j'ai lu avec tant d'intérêt et d'édification les différentes parties : LA STATUE, LA CHAPELLE, LA BASILIQUE, LES FAVEURS. Autour de ces titres généraux, vous avez su grouper les principaux faits qui se rattachent à notre célèbre pèlerinage. Le sommaire de chaque chapitre pique la curiosité et fixe l'attention ; votre récit est net, vif, dégagé des détails inutiles et souvent risqués qui entachent la plupart des publications de ce genre.

Vos lecteurs se feront une idée exacte de la dévotion dont sainte Anne est l'objet depuis des siècles dans notre cher diocèse. La perpétuité et le développement de ce culte inné chez tous les Bretons, nous honorent et nous protégent. Vous aurez contribué, mon cher abbé, à ranimer au milieu de nous cette flamme vivifiante et à en propager l'éclat au dehors.

D'autres que moi remarqueront le rapprochement très-naturel que vous avez ménagé entre les voies et moyens auxquels on a eu recouru pour la construction de l'ancienne chapelle et de la nouvelle église. A deux siècles de distance, notre puissante patronne s'est choisi deux ouvriers industrieux et zélés, qui ont plusieurs points de ressemblance. De son temps, Mgr de Rosmadec, un de mes vénérables prédécesseurs, finit par rendre justice à l'humble et persévérant Nicolazic, après l'avoir prudemment soumis à de rudes épreuves. A mon tour, j'ai douté du succès des démarches multipliées et pénibles de M. le chanoine Guillouzo, tout en reconnaissant la droiture de ses intentions et le mérite de ses efforts.

Je ne lui ai pas ménagé depuis ma confiance et mes actions de grâce.

Vous pouviez, sans flatterie, parler avec moins de réserve du dévouement et de l'intelligente activité de mon principal auxiliaire dans cette entreprise considérable, que nous espérons mener promptement à bonne fin, avec le secours de nos généreux bienfaiteurs. Je ne puis que bénir ceux qui me viennent en aide par leurs conseils, leurs encouragements, leurs écrits, leurs aumônes. Sainte Anne, si mes vœux sont exaucés, se chargera d'acquitter les dettes que je contracte chaque jour, envers tous, pour décorer sa maison, après l'avoir agrandie.

Puisque l'occasion s'en présente, j'ose, quoi qu'il m'en coûte, demander encore un sacrifice à nos charitables coopérateurs, prêtres et fidèles, pour qu'il nous soit donné de mettre bientôt la dernière main à ce beau monument de notre piété filiale envers la meilleure des mères, après la Vierge Marie, sa fille immaculée.

Agréez, mon cher abbé, l'assurance de mon paternel attachement.

† JEAN-MARIE, év. de Vannes.

FRANÇOIS AUFFRAY PLUDUNO

CHANOINE DE SAINT-BRIEUC (1615-1625)

ZOANTHROPIE, TRAGI-COMÉDIE MORALE. — HYMNES ET CANTIQUES

L'école de Ronsard et de la Pléiade eut une influence qui ne s'éteignit en province que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cette langue factice, composée de grec, de latin et de patois provençal, servit notamment à un chanoine breton, qui fit jouer une sorte de tragi-comédie à Paris, en 1614, qui publia d'autres vers en 1625, chez Guillaume Doublet, le premier imprimeur de Saint-Brieuc, et que je veux étudier en ces pages. Après avoir prévenu le lecteur qu'il trouvera, dès les seconds feuillets, des quatrains dans ce style :

> A ce coup donc quelle aphychie,
> Quel transport, quel saisissement !
> Christ saisist mon entendement
> Par sa divine endeleschie....

on ne m'en voudra pas d'être sobre de citations, plus sobre que pour Merault, dont le vers était au moins compréhensible. Cependant je ferai quelques extraits, parce que, si quelques-uns ont parlé de l'auteur après Colletet, ses livres sont désormais tellement introuvables, qu'il a fallu que je les obtinsse, après les avoir longtemps cherchés dans le pays de Saint-Brieuc, de l'amitié de M. A. Menard, l'un des plus curieux collectionneurs de Nantes, et de

la bienveillance du maire de cette même ville. Colletet, contemporain d'Auffray, et pour lequel les livres n'avaient pas ce mérite spécial de la rareté, les a exécutés sommairement en ces termes sévères, qui contrastent avec l'indulgence ordinaire du critique académicien : « Il (l'auteur) s'exprime si rustiquement et dans un style si contraint et si barbare, qu'il semble tenir un peu plus de l'air de l'antique langage des Goths et des Vandales, que de l'air de nostre langue françoise. »

M. de Garaby, dans ses biographies de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, écrit que François Auffray naquit à Saint-Brieuc vers la fin du XVIe siècle. Notre second livre montre qu'il était connu sous le nom d'Auffray Pluduno, ce qui donnerait à penser qu'il était originaire de cette commune. Le fait n'a pu, du reste, être vérifié d'une manière absolue, les registres de Pluduno ne remontant qu'à 1613. Seulement ces mêmes registres constatent que François Auffray était recteur de Pluduno en 1624. C'est la mention unique que l'on en trouve, ce qui démontre, je le crains, une médiocre régularité pour la résidence [1]. Cette paroisse était du reste le berceau même de sa famille. Robin Auffray, né à Pluduno, fut anobli par Jean V, suivant lettres vérifiées en 1427. Les Auffray furent sieurs de Guelembert, de la Ville-Aubry, en la paroisse de Trégueux, du Lescouët, de Mesguen et de Rochbian. Ils portaient *d'argent et de sable de six pièces, au lion d'or sur le tout.* Jean Auffray du Lescouet fut nommé premier président de la Cour des Comptes, et reçu le 8 novembre 1596. Il résigna à Isaac Auffray du Lescouet, son fils, lequel céda cette charge à Joachim Descartes, qui n'en prit pas possession, et la rétrocéda en 1616. Jean Auffray de la Ville-Aubry, que l'on appelait aussi M. des Malletz, conseiller du roi, aumônier ordinaire de la reine-mère, pourvu de l'abbaye de Lanvaux en 1614, trésorier de la cathédrale de Saint-Brieuc, était l'oncle de François Auffray, et c'est à lui qu'il dédie son recueil de cantiques. C'était, paraît-il, un oncle assez éloigné, car, tout en

[1] M. Ch. du Boishamon a eu l'affectueuse obligeance de dépouiller pour moi les registres de Pluduno, et je l'en remercie.

se glorifiant de cette parenté, François Auffray appelle l'abbé de Lanvaux *Monsieur*, tout court, et se déclare *son très-humble et très-obéissant serviteur*. L'épître dédicatoire peut être citée longuement. La prose de notre poète vaut ses vers, et est même tellement mauvaise qu'elle en devient drôle et curieuse : « Suyvant le train de la justice distributive, et le dire de l'oracle de salut et de vérité, il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, aux vertueux l'honneur, aux bons la bienveillance, aux courtois le dépris, et à tous hommes tels respects et services que méritent leurs qualités ; tant il est vray que cet ordre fait tout florir, unist les cœurs, cimente les volontés et traîne avec soy la paix, le repos et les délices de la vie. Les élémens, les rochers mesmes font leçon aux hommes sur ce sujet : les fleuves se roulent et coulent de leurs lits dans la mer, dont leurs sources dérivent ; le feu se lance droict au ciel dans le concave de la lune, dont il tire son estre, et la pierre se laisse ravir à son propre poids, qui la précipite en son centre. En cecy, la Nature, et plus haut, la Raison se font cognoistre et recognoistre. Mais vous me permettrez de dire que, suyvant l'un et l'autre, j'ay eu cause très-juste de vous dédier et offrir humblement ces petits airs de piété tels qu'ils sont, tant pour la douce et tranquille vie que vous menez en vostre solitude autant innocente qu'aymable, que pour l'éternelle obligation que je vous ay, naturelle et acquise. Car je suis vostre par excès de redebvance, vostre par nécessité de sang, et vostre par un lien d'amour, ou relation réciproque comme du serviteur au maistre, du fils au père, ou (s'il est permis) comme de la créature au créateur. Or puisque l'autheur est tout à vous, et que vous avez tant de prééminences sur sa vie, à qui son ouvrage qu'à vous ?... Ce labeur et l'autheur d'iceluy sont nez chez vous... Ce leur sera un bonheur indicible de vous publier leur Mecène entre les plus nobles, leur Orphée sur tous les chantres, leur Pindare entre les poètes, leur Apollon entre les lumières, leur Mercure entre les plus diserts, et leur sage Phœnix ou nouveau Chiron entre les plus capables de la France. »

De ce fatras il me semble certain de conclure que le poète avait été élevé par son oncle, que c'était à cet oncle qu'il devait son canonicat de Saint-Brieuc, qui lui donnait sa place à la table qualifiée solitaire du bon abbé de Lanvaux. Ce protectorat des grands-oncles abbés pour les neveux ecclésiastiques se retrouvait partout, depuis le Souverain-Pontife jusqu'au recteur de campagne, et c'était un sentiment si naturel que personne n'y trouvait à redire. Je croyais donc que c'était sans réalité absolue que la *Biographie bretonne* recueillait un on dit qui attribuait le canonicat de François Auffray à la dédicace qu'il aurait faite au cardinal de Bonsy — (et non *de Bouzas*, comme l'imprime le prote de la *Biographie bretonne*), — évêque de Béziers et grand aumônier de la reine, de la tragi-comédie morale publiée à Paris en 1615. Que le grand aumônier se montrât favorable au neveu de messire Jean Auffray, l'aumônier ordinaire de la reine, cela se comprendrait à merveille; mais il est évident, par la dédicace même de notre second livre, que François Auffray ne se réclamait que du patronage direct de son oncle, et même, sans aucun doute, pour son titre diocésain de recteur de Pluduno.

Or, tout cela devient une certitude par le sommaire du registre capitulaire de Saint-Brieuc, seul reste des archives anciennes de ce chapitre, que mon excellent ami, M. du Mottay, a bien voulu copier pour moi. On y lit, à la date du 4 septembre 1617 : « Réception de messire François Auffray dans le canonicat de messire Jean Auffray, sieur des Malletz, son oncle, lequel a fait la profession de foi, prêté le serment et a promis, pour le devoir, au lieu de 12 écus, donner une chapelle valant 40 escus... — Jean Auffray garda les fonctions de trésorier au moins jusqu'en 1622. — François Auffray paraît avoir eu cette charge en 1626, après messire Jean Tredies, qui succéda à l'abbé de Lanvaux. C'est donc bien certainement par suite de la résignation de son oncle en sa faveur que François Auffray entra, en 1617, au chapitre de Saint-Brieuc.

Brunet émet un doute sur l'identité de l'auteur du drame et de l'auteur des cantiques. Tous deux s'appellent bien du même nom,

François Auffray; mais le chanoine marque : *Auffray Pluduno,* et l'auteur de la pièce : *Auffray, gentilhomme breton.* Voici, du reste, le titre exact de la très-rare pastorale, dont la bibliothèque de Nantes, si soigneusement enrichie par feu M. Péhant de curiosités bretonnes, possède un exemplaire provenant du fonds Lajariette : *Zoanthropie, ou vie de l'homme, tragi-comédie morale, embellie de feintes appropriées au sujet. A la France. Ensemble quelques autres pièces de poésie diverse. Le tout composé par François Auffray, gentilhomme breton. — Paris, chez David Gilles, 1615, petit in-8°, 170 pp. et 1 feuillet.* Le supplément de M. de Soleine indique une autre édition de la même pièce, avec ce titre moins pédantesque : *Tragi-comédie morale de la vie de l'homme.* Paris, David Gilles, et Rouen, Manassès de Préault, 1615, petit in-12.

Le doute émis par Brunet n'est pas fondé. Il est très-certain que le François Auffray, gentilhomme breton de 1615, est le même que François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc, de 1625. Seulement il est non moins clair que la tragi-comédie est l'œuvre et la première œuvre d'un tout jeune homme, et les cantiques l'œuvre d'un homme mûr et d'un prêtre. La dédicace de la *Zoanthropie* au cardinal de Bonsy n'a rien d'ecclésiastique, aucune allusion qui indique même qu'Auffray fût déjà dans les ordres. En revanche, parmi les vers adressés *à quelques messieurs de l'assistance,* le jour même de la représentation, car la pièce fut représentée à Paris, dans une salle quelconque, un théâtre, qui n'est désigné que par ces vers :

> Quelqu'un nous jugera téméraires, mal sages,
> De prophaner ces lieux aux Muses consacrés ;

parmi ces vers; dis-je, après des sonnets à Mgr l'abbé de Marmoutier, M. d'Amboise, Mme de Mortemar et plusieurs autres personnages, il y a un sonnet « à *Monsieur et oncle* Monsieur des Malletz, conseiller et aumosnier de la Reine, thrésorier et chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc. »

A la page 15 se suivent onze pièces de vers latins et français,

adressés à l'auteur. La première, qui est un sonnet plus mauvais, hélas! que ceux d'Auffray lui-même, est signée de *Guil. Lucas.* Guillaume Lucas, comme nous le verrons plus loin, devint, en 1617, chanoine théologal de Saint-Brieuc, et plus tard, en 1648, recteur de Plérin, et il composa pour les offices de saint Brieuc et de saint Guillaume, imprimés en 1621, des hymnes qui, grâce à Dieu, valent mieux que son sonnet de 1615. — La seconde et la troisième pièce, l'une latine, l'autre française, sont de Th. Bertho, qui se déclare le condisciple et le très-cher ami d'Auffray. — Les Bertho étaient de la paroisse de Saint-Martin de Lamballe. Th. Bertho avait-il été le condisciple d'Auffray, au collége même de Saint-Brieuc ? La quatrième, en latin, porte la signature de René de Lanjamet; les Lanjamet étaient aussi du ressort de Saint-Brieuc. La cinquième, également latine, est signée de J. Pommeré, cousin de l'auteur et Briochin. — Les trois suivantes sont de J. Le Sueur; la neuvième de J. Obry, d'Amiens, et les deux dernières de Lud. Hinault, et d'un Ville-Geosse : encore deux noms briochins.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus profondément ennuyeux que ce long drame sans action aucune, écrit du style le plus obscur et le plus lourd. La liste des personnages en peut donner à elle seule une idée : Alethie (la Vérité), Philothée (l'Amour divin), Eusébie (la Piété), Pseude (la fausse Religion), Aidie (la Vie éternelle), Cupidon (l'Amour mondain), Anthrope (l'Homme), Phronime (l'Intelligence secrète de l'homme?), Andrie (la Virilité, son confident?), Idoneon (Suavité prise pour les sens), Asthenée (l'Infirmité, vieux sorcier), Physis (la Nature), Zoe (la Vie humaine), Œcomène (le Monde), Hamarthie (le Péché), Thanate (la Mort), Megère (la Furie). Ce que ces pseudo-Grecs débitent de vers absolument incompréhensibles est effrayant, et il ne m'est pas toujours donné de dire dans quelle langue ils radotent. Il y a parfois de tout petits vers et même des refrains qui devaient probablement être chantés, et qui font bien penser au mot de Beaumarchais : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » A ce compte, il faudrait tout chanter. Je cite ces vers, qui sont des moins mauvais du petit volume.

Cupidon, l'amour sensuel, guette Anthrope, l'homme, pour le percer d'un de ses traits, quand il est accosté par Philothée, l'amour divin. Cupidon, qui a son bandeau sur les yeux, ne reconnaît pas Philothée, et se vante d'être compté « entre les dieux suprêmes. » Non, répond Philothée,

Non, non, une bonté divine
Ne sçauroit estre si mutine,
Tu n'entras jamais dans les cieux,
Petit menteur malicieux !

CUPIDON.

Viens-tu me faire une alguarade?
J'ay pris le ciel par escalade :
Voicy le butin glorieux
Que j'ay conquis dessus les Dieux.
Ce brandon réserve le foudre
Dont Jupin mettoit tout en poudre;
Cet arc estoit au Cynthien,
Qu'il me délivra comme mien;
J'eus les ailes et la chaussure
De leur isnel voleur, Mercure;
Mars me laissa son hallecret :
Et pour ce, Neptune discret,
M'offrit son trident vénérable,
Et Bachus son thyrse amiable.
Hé donc ! se faut-il étonner
Si je puis brusler et tonner,
Navrer, courre, livrer alarmes,
Puisque je tiens des Dieux les armes?

PHILOTHÉE.

Or çà, Cupidon !

CUPIDON.

Parle, j'oy.

PHILOTHÉE.

Veux-tu parier avec moy
Que beaucoup mieux que toy je tire?

CUPIDON.

Autre chose est faire que dire.
Tu me dèmanderois pardon,
Comme fist Pan à Apollon,
Qui de sa fluste babillarde
Provoqua sa lyre mignarde.
Si tu me vainquois en ce lieu,
Je ne voudrois plus estre Dieu!

PHILOTHÉE, *à part.*

Aussi n'es-tu. — (*Haut.*) Voi, je propose
Cette lyre que je dépose,
Contre ton brandon plein de feux.

CUPIDON.

Cela vault faict, ça je le veux;
Commence donc et te dépesche.

PHILOTHÉE.

Donne-moy ton arc et ta flesche,
Il ne restera qu'un subject
Qui soit le but de notre object.

CUPIDON, *montrant Anthrope.*

Tiens! vise, tire en la poitrine
De ce dormeur.

PHILOTHÉE, *se manifestant, dit :*

Race maligne!
Peste d'enfer, petit bastard,
Je te larderay de ce dard!
Recognois le grand Philothée.
Ta force est ore supplantée;
Si tu branles, c'est faict de toy!

CUPIDON, *à genoux.*

O saint amour, pardonne-moy :
Qu'il ne te presne point envie
D'abreger le cours de ma vie!

Je cite encore ces strophes de l'épilogue :

Quelqu'un nous jugera téméraires, mal sages,
De prophaner ces lieux, aux Muses consacrez.
Pour excuse disons qu'ici, comme aux boccages,
Chacun chante imitant les chantres bigarrez.

Parmi les gazouillis des doctes Philomèles
S'entend le jazement d'un geay ou d'un pinçon,
Son ramage accordant aux autres pesle mesles,
Tant s'en faut qu'il les gaste, il remplist mieux le son.

Si nous voyons, Messieurs, que vostre bienvueillance
Reçoive de bon cœur ce labeur entrepris,
Cecy nous donnera encor plus d'asseurance
A vous offrir bientost chose de plus grand prix.

Hardis nous irons voir ce grand Dieu qui réside
Sur le mont d'Helicon, au troupeau des neuf sœurs :
Il nous fera goûter de l'onde pegaside,
Puis nous vous en ferons savourer les douceurs.

La même promesse se lit en prose dans la préface : « Ainsi donc, amy lecteur, s'il te plaist me faire le bien de recevoir en bonne part ce mien petit travail, qu'humblement je te présente, cela m'obligera davantage à te faire voir bientôt d'autres pièces de l'invention de nostre muse, qui, s'esgayant aucune fois, passe quelques heures de temps à certains jours de loisir pour faire preuve de ses forces en pareil exercice. »

A la suite de la *Zoanthropie*, il y a bien un petit poème, évidemment destiné à être chanté, sur la *Descente d'Orphée aux enfers ;* une paraphrase du psaume *Ne in furore ;* une hymne pour la fête de l'*Exaltation de la sainte Croix,* qui sont la transition entre le drame et les cantiques, dont il nous reste à parler ; mais je ne sache pas qu'aucun autre poème d'une certaine étendue ait vu le jour.

A la fin du volume, et pour remplir un blanc de la page 170, se lit ce singulier quatrain :

Si ce premier essai de nostre Melpomène
Emousse l'appetit au goust délicieux
Qu'il attende la faim; car il goustera mieux,
Par l'essay de la faim, cet essay de ma veine.

Ce qu'à coup sûr ne fera jamais l'appétit littéraire, la curiosité le fait, en ce sens que les deux ou trois exemplaires connus d'Auffray, qui ne sont lus par personne, sont précieusement reliés et se vendent des prix fous.

La marque de David Gilles est vraiment élégante : ce sont trois couronnes soutenues par un sceptre que portent deux mains entrelacées, avec cette devise : *Hic labor*. David Gilles avait effectivement pour enseigne : *Aux trois couronnes,* et tenait boutique *au bout du Pont-Neuf.*

Auffray n'était pas content de la correction des épreuves, faite sans doute loin de lui, et alors qu'il était en Bretagne. « Amy lecteur, écrit-il, si en l'orthographe de quelques mots, ou la subvertion du sens de quelques vers, points ou virgules, tu rencontres en ce livre des fautes notoires et appertes, je te conjure au nom des muses (que personne de jugement ne doibt desobliger) d'excuser en cela l'autheur, pour accuser le peu de soing des compositeurs, fauteurs à merveilles, les quels ont eu plus d'envie de parfaire, que d'advis à bien faire ce petit labeur. »

Je reviens à nos cantiques.

En l'année 1620, Monseigneur André Le Porc de la Porte, fils d'un gentilhomme angevin et ayant des alliances en Bretagne, montait sur le siége épiscopal de Saint-Brieuc. C'était un prélat tout jeune, comptant à peine vingt-sept ans, intelligent et épris de goûts artistiques et littéraires. Il avait commencé, pour les religieuses ursulines, qu'il avait installées dans sa ville épiscopale, un livre intitulé *Pratique intérieure et journalière,* tiré du Cantique des Cantiques, que sa mort prématurée ne lui permit pas d'achever, et

qui paraît perdu. C'était sur son initiative et avec son aide que Guillaume Doublet était venu, en 1620, établir la première imprimerie qui ait fonctionné à Saint-Brieuc, la même dont les Prud'homme, héritiers des Doublet par les femmes, sont aujourd'hui titulaires. Le premier livre imprimé par Guillaume Doublet, dès l'année même de son installation, 1621, était un petit volume de 101 pages, in-18, caractères rouges et noirs, et contenant l'office propre de saint Brieuc et de saint Guillaume, nouvellement rédigé par ordre de Mgr Le Porc de la Porte. L'évêque, qui, conformément aux désirs du concile de Trente, avait imposé à son diocèse le bréviaire romain, ne crut pas devoir adopter la liturgie propre, telle qu'elle existait dans le bréviaire imprimé en 1532, et qui remontait très-certainement à une époque antérieure, et en ce qui concerne saint Guillaume, à la canonisation même de cet illustre évêque [1]; et notamment les hymnes de ces propres furent refaites en employant la prosodie classique, au lieu du roman rimé, qui, au point de vue musical, est si supérieur. Ce mouvement liturgique entraîna en même temps plusieurs membres du chapitre de Saint-Brieuc ; il donna à La Devison l'idée d'écrire en langue vulgaire ses deux vies de saint Brieuc et de saint Guillaume, les premières ou du moins des premières entre les hagiographies bretonnes et dont j'aurais très-certainement à entretenir mes lecteurs, si M. L. Prud'homme n'en avait pas récemment donné au public une nouvelle édition, pour laquelle j'ai dû écrire moi-même une étude spéciale sur les hagiographes de notre province, antérieurs à Albert Le Grand [2]. Auffray Pluduno, collègue de La Devison, fit de son côté la traduc-

[1] M. Gaultier du Mottay a fait réimprimer ces anciens offices, aujourd'hui introuvables, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*. Tom. III, p. 269 et seq.

[2] Les deux livres de La Devison furent imprimés par Doublet, en 1626 et 1627. La réimpression est de 1874 et 1875, in-18. — Une notice de M. l'abbé Euzenot sur Guidel, et dont je n'ai eu connaissance qu'après la publication de mon travail sur La Devison, m'apprend que ce vénérable chanoine quitta le chapitre de Saint-Brieuc, non pour devenir immédiatement recteur de Romagné, mais pour devenir recteur de Guidel, où il resta seulement de 1628 à 1630.

tion en vers français du nouveau propre ; et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre, parce qu'il nous donne un renseignement précis, et que je n'ai trouvé nulle part ailleurs, sur les auteurs contemporains des nouvelles hymnes : c'étaient, pour les trois hymnes de l'office de saint Brieuc et pour l'hymne de laudes de l'office de saint Guillaume, M. Guillaume Lucas, chanoine théologal [1]; et, pour les deux autres hymnes de l'office de saint Guillaume, celles des premières vêpres et des matines, Mgr Le Porc de la Porte lui-même. Comme la plus grande partie des cantiques d'Auffray consiste dans la traduction des hymnes du bréviaire romain et d'autres chants de la liturgie connus de tous, je veux citer ici de préférence la traduction de l'hymne de matines de saint Guillaume, ou, pour mieux dire, quelques strophes seulement de cette traduction, avec les strophes correspondantes du texte de Mgr de la Porte, que tous mes lecteurs n'auront peut-être pas sous la main. Ce serait à la fois une œuvre pie et une œuvre littéraire, digne d'un érudit et d'un éditeur breton, de réunir en un volume tous les anciens offices propres des saints de Bretagne, et une œuvre tout aussi méritoire et nationale pour un de nos poètes de les traduire en meilleurs vers français que ceux de notre chanoine briochin. Ses traductions des propres commencent à la page 147 de notre volume et forment le commencement d'une seconde partie sous ce titre : *Addition de quelques autres hymnes qui ne se trouvent à l'usage du romain.*

A MATINES DE SAINT GUILLAUME, 29 JUILLET.

O quàm corusco sydere
Splendet Briocum civitas,
Quam Guillelmus pontifex
Suo decorat lumine.

[1] Guillaume Lucas, nommé grand vicaire de Mgr de Villazel en 1636, et archidiacre de Penthièvre en 1639, eut pour successeur en son office de théologal le docteur Jean Noulleau, qui a beaucoup écrit et dont la vie fut très-agitée. Devenu recteur de Plérin en 1648, G. Lucas se démit en 1654 de ce bénéfice en faveur de son neveu, mourut en 1658, et fut enterré dans la cathédrale, près de l'autel de saint Guillaume, qu'il avait fait embellir à ses frais en 1634.

Hanc pastor olim diligans
Sermone pavit utili,
Illi beatus æthere
Favet fecundo numine.

Dum turba replet pauperum
Domum patentem præsulis,
Non illa cedit limine
Gemens vacansque munere.
. . . . . .

Astris potitur ditior
Illinc thesauros explicat,
Opes egenis qui dedit,
Suo gregi, nunc fert opem.

TRADUCTION. — SUR L'AIR : *Puisque cette absence cruelle.*

O Saint-Brieuc, cité gentille,
Que ton sol reluit excellent
Par un grand astre étincelant
Qui sur ton hémisphère brille;
C'est Guillaume, prélat sans prix,
Lequel va décorant de clarté ton pourpris.

Tu luy fus jadis tant aymable
Qu'estant ton Pasteur diligent,
Il repeut ton peuple indigent
De sa parole profitable :
Maintenant heureux dans les cieux,
De son divin secours il seconde tes vœux.

Lorsqu'une simple populace
De mendiants, pleins de langueurs,
Peuploit tout son manoir de pleurs
Priant sa charitable grâce,
Personne d'iceux déplaisant
Ne partit de chez luy, qui n'eust eu son présent.

. . . . . .

Plus riche, il jouïst des étoiles
Du ciel et des anges encor :
C'est là qu'il ouvre son trésor
Et ses largesses sans pareilles
Pour subvenir à son bercail,
Mieux qu'il ne fist jadis, avec moins de travail.

Les cantiques d'Auffray nous montrent un autre aspect du jeune évêque de Saint-Brieuc, sur lequel je veux appeler l'attention. Nous savions déjà par le Catalogue manuscrit des évêques de Saint-Brieuc, rédigé en 1726, que l'évêque « aymoit fort la peinture ; et les peintres l'aymoient fort aussy, et pour leur marque de respect ne faisoient guere de tableaux dans les eglises et chapelles du diocèse qu'ils n'y missent sa ressemblance au naturel. » Après avoir bâti le beau monastère des Ursulines de Saint-Brieuc, et fait peindre dans les lambris de la chapelle toute la vie de saint Charles Borromée, il fit orner la salle synodale de son palais épiscopal des portraits des papes, de ceux (plus ou moins authentiques) des évêques, depuis saint Brieuc jusqu'à lui-même, et de ceux des prêtres distingués du diocèse, avec leur *véritable ressemblance*. Toute cette galerie fut entièrement détruite par son successeur, Louis Frétat de Boissieux, un Auvergnat auquel sont dues les mutilations de la cathédrale de Saint-Brieuc.

Mgr Le Porc de la Porte, si amoureux de la peinture et de l'architecture, était aussi passionné pour la musique ; c'est ce fait qui résulte de notre livre. On trouve parmi les cantiques une pastorale pour la nuit de Noël, dont l'air était *nouveau*, c'est-à-dire composé sur les paroles, et qui comprend un dialogue de l'ange avec les pasteurs, dont chaque strophe se termine par ces deux mauvais vers, chantés en *musique*, c'est-à-dire par un chœur :

Gloire au Père éternel ! et aux lieux éthérez !
Chantons lui ce Noël en nos temples sacrez.

Il y avait donc une maîtrise, en 1625, à la cathédrale de Saint-Brieuc, et un musicien capable d'écrire des chœurs, ce qui était

rare à cette date. L'excellent artiste qui tient aujourd'hui les orgues de Saint-Brieuc, M. Charles Collin, et ses frères, qui dirigent la psallette, connaissent-ils ces prédécesseurs du XVIIe siècle, et quelques-unes de leurs œuvres sont-elles contenues dans le recueil que M. Bizec a publié des airs en usage à la psallette de Tréguier?

Une autre preuve de l'importance attachée à la musique dans le milieu où vivait le chanoine Auffray, c'est son hymne à *sainte Cécile, patronne des musiciens*. Cette pièce, dont je veux citer le début, montrera d'ailleurs les efforts, toujours, hélas! impuissants, du poète pour s'élever, et les entraves qu'un style ultra-baroque apportait toujours à son élan. Ce sera ma dernière citation.

Ce jour a la face riante
Et semble plus que gracieux;
L'aurore, estoille roussoyante,
L'annonce favory des cieux:
Voyez comme Phébus orine,
Comme son visage rosine,
D'œillets et de lys sursemé:
Voyez, voyez comme il appreste
Dans le ciel une belle feste,
Donnant jour au jour allumé.

Les roussins à la bouche ardente
De ce bel astre enfante-jour
Traînent sa lumière flambante.
Pour raviver tout ce contour,
Les rouës d'estoilles flammeuses
Semant leurs clartez radieuses,
Rouslent sur l'espieu blondoré.
Desja leurs beautés vagabondes
En sortant des moiteuses ondes
Tout ce climat ont surdoré.

Mais quoy! quelle beauté m'estonne
Par l'aspect de son doux regard?
Hé! quelle déité rayonne,
Throsnée au milieu de ce char?

Est-ce point toi, fils de Clymène,
Qui, ce jour, le jour nous ramène ?
Garde-toy bien de fourvoyer ;
Que l'expérience et la grace
Conduise à présent ton audace :
Car l'Eridan te veut noyer.

Non, non, moy mesme je m'égare,
C'est la princesse des vertus,
C'est une saincte qui se pare
Des flammeux rayons de Phœbus !
C'est la belle saincte Cécile,
Perle et beau diamant qui brille
Entre les thrésors précieux
Que l'astré firmament réserve,
Et l'escarboucle qu'il conserve ;
Bref, c'est un clair brillant des cieux.

Icy nostre bande s'appreste
Pour un concert mélodieux
Et solennise la conqueste
Que tu fis jadis sur les cieux ;
Sois, ma saincte, sois assurée
Qu'en la musique mesurée
Par céleste dextérité,
De la voix de tous ces oracles
Tu peux entendre des miracles
Dignes de ta pudicité.

.....

Taisez-vous, faunes et satyres,
Dit Appolon, faux dieutelets,
Admirez l'accord de nos lyres
Bien autre que vos flageolets.
Sus, sus, approchez, grande race
Civilisée dans Parnasse.
Inimitable Cynthiens,
Accordez tous vos luths d'ivoire,
Et vous, ô filles de mémoire,
Conduisez ces musiciens.
.....

Je ne sais si les Muses conduisirent à bon port et le maestro et les exécutants ; mais avec de tels vers, il faut avouer que ce n'était pas besogne facile!

Le volume compte trois cent soixante-dix pages in-18, plus les liminaires et une double table dans laquelle sont indiquées séparément *les pièces de l'invention de l'autheur,* les hymnes et les autres pièces traduites. Il n'y a en tête, outre la préface, que des stances à l'auteur, rimées par M. Doremet, vicaire général et chanoine de Saint-Malo, dont nous avons déjà parlé en un autre chapitre. M. Doremet n'était pas meilleur poète que M. Auffray ; j'en cite quatre vers seulement :

Je prends plaisir d'ouyr les hymnes et cantiques
De l'Église de Dieu parler nostre françois,
Qui marche au parangon des plus latines voix,
Par l'art d'un docte autheur, en beaux pieds poétiques!

Je ne me sens pas de force à emboîter le pas, et je m'arrête.

Le titre complet du livre est celui-ci : *Les hymnes et cantiques de l'Église traduits en vers françois sur les plus beaux airs de ce temps, par le sr Auffray Pluduno, chanoine de l'Église cathédrale de Saint-Brieuc, ensemble diverses pièces de poésie chrestienne, entremeslées dans l'œuvre selon les saisons de l'année : le tout pour la consolation des âmes catholiques et dévotes.* A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur et libraire, 1625.

Il y a une marque que je crois particulière à l'auteur et que l'on ne retrouve pas sur les autres ouvrages sorties à la même époque des presses de Doublet : c'est un chrisma rayonnant, avec cette devise : *Laudabile nomen Domini.*

A partir de 1628, notre chanoine, devenu trésorier, prend dans le registre le titre d'Auffray Guélembert. Le Guélembert était, comme je l'ai dit, une terre de la famille. En 1634, il eut un différend capitulaire avec messire Courtin, doyen. Notre résumé le mentionne trop sommairement, en ces termes : « 19 janvier 1635. — Conclusion de la plainte faite au chapitre par messire Courtin,

doyen, et Auffray Guélambert, l'un contre l'autre. » Il disparaît et a un successeur, comme trésorier, en février 1638. Mais il n'a un successeur, comme chanoine, qu'à la date du 4 novembre 1652. « Réception par procureur de noble Claude de la Borde, clerc, dans le canonicat de feu messire François Auffray Pluduno. » Le 12 novembre de la même année, le registre porte que, messire Auffray étant mort, mais n'ayant point été enterré dans l'église de Saint-Brieuc, le chapitre fit sonner les cloches et célébrer un service.

S. Ropartz.

LOUISE AMAURY*

NOUVELLE

Elle prit son petit paquet et sa lampe, s'enveloppa de son manteau, sortit doucement, descendit l'escalier, et arrivée devant la chambre de sa belle-mère, déposa à terre son léger bagage. Elle avait eu soin, avant de rendre le trousseau de passe-partout à la serrurière, d'en détacher celui qui lui avait servi le matin; elle l'introduisit dans la serrure, puis le tourna lentement. La serrure grinça, malgré toutes les précautions de la jeune femme, et offrit à sa main tremblante une résistance plus grande que le matin; il lui semblait que chaque mouvement, chaque bruit si léger qu'il fût allait éveiller sa belle-mère, et elle éprouvait toutes les craintes du voleur qui s'empare du bien d'autrui. Enfin la porte s'ouvrit, Louise entra dans la chambre après avoir laissé sa lampe sur l'escalier. Un rayon de la lune, pénétrant à travers les volets à demi fermés, lui permettait de distinguer ce qui l'entourait. Elle jeta un regard inquiet vers le lit de madame Amaury. Troublée dans son repos, celle-ci s'était retournée. Son front soucieux, ses lèvres agitées, sa respiration entrecoupée trahissaient le trouble intérieur de son esprit. Toutefois le lourd sommeil amené par la fatigue et peut-être aussi par les libations consolatrices auxquelles la vieille femme avait recours depuis ses chagrins, n'avait pas été interrompu. Louise fit

* Voir la livraison d'octobre, pp. 301-308.

un effort sur elle-même, entra dans le cabinet, enleva doucement l'enfant de son berceau, le cacha sous le grand manteau pour étouffer ses cris, en cas de besoin, et, traversant de nouveau la chambre, se retrouva sur l'escalier où elle reprit la lampe et le paquet qu'elle y avait déposés.

Elle descendit alors avec précaution. La porte extérieure était fermée ; mais les habitants de la maison, obligés par leurs différents métiers de sortir de grand matin ou de rentrer fort tard, savaient tous la cachette où l'on plaçait la clef. Louise parvint donc facilement à ouvrir et se trouva enfin dans la rue avec sa fille dans ses bras, maîtresse de ce bien si cher, mais seule, abandonnée et réduite à sa propre faiblesse.

Cependant elle n'éprouva encore aucune crainte. Le bonheur d'avoir réussi dans son entreprise, de s'éloigner de sa belle-mère, doublait son courage. Elle parcourut rapidement les rues désertes, dont la pâle lueur de la lune ne faisait que mieux découvrir l'inquiétante solitude et se dirigea vers la Loire, qu'il lui fallait traverser pour arriver à la route de Bordeaux. Tant qu'elle resta dans le dédale tortueux du vieux quartier, dont les toits avancés, les auvents, les angles rentrants et saillants lui procuraient l'abri de leurs ombres, et où ses cris lui eussent en cas de besoin attiré des défenseurs, sa fermeté ne faiblit pas, mais lorsqu'elle eut atteint le quai, et que sa vue put s'étendre à la fois à droite et à gauche le long de la rivière, sur ces ponts qui se prolongent pendant une demi-lieue, joignant entre eux les flots dont le fleuve est semé et offrant de larges espaces absolument découverts, elle commença à ressentir un certain effroi.

Elle franchit le premier bras du fleuve en serrant les plis de son manteau pour préserver son enfant du vent glacial de la nuit, qui balayait sans obstacle le pavé et faisait ondoyer les flots transparents. Mais les différents lits que le courant s'est frayés sont nombreux et vont toujours en s'élargissant jusqu'au dernier, celui de *Pirmil,* qui a presque un demi-quart de lieue de largeur, et le cœur manqua à la pauvre jeune femme devant cette solitude abso-

lue, cette nuit qui se faisait plus obscure, ce froid qui la transperçait et cette route qui s'allongeait incessamment. Son pas se ralentit; elle finit par s'arrêter indécise au pied d'une vieille maison, seul reste des constructions qui autrefois s'élevaient des deux côtés des ponts et en faisaient de véritables rues. Depuis on a élargi la voie publique en abattant à droite et à gauche, au grand déplaisir des amateurs du pittoresque, mais la bizarre demeure dont nous parlions existe encore et sa forme originale attire presque toujours le premier regard du voyageur qui arrive à Nantes en descendant le cours de la Loire. Elle continue du côté de la rivière la structure irrégulière du pilier sur lequel elle est construite, et lorsque le soir son profil anguleux, déjà baigné dans le brouillard diaphane répandu autour d'elle par les flots qui se brisent à ses pieds, se détache sur le fond lumineux d'un splendide coucher de soleil, que les longues lignes des quais avec leur forêt de mâts se déploient autour de ce foyer ardent qui leur jette ses resplendissants rayons, et que dans le lointain les maisons, les églises, les usines, les manufactures, s'entassent et s'élèvent les unes sur les autres en suivant les pentes rapides du terrain et perdent leurs formes variées, moitié dans la brune éblouissante qui les colore, moitié dans les longues traînées de fumée dont s'entoure l'active et industrieuse cité, cet ensemble présente, pendant quelques minutes, un des tableaux les plus magnifiques que nos grandes villes de province puissent offrir aux yeux étonnés du voyageur.

Mais lorsque Louise Amaury s'arrêta haletante au milieu du pont, l'aspect du paysage était bien différent. Des nuages floconneux poussés par une piquante brise de l'est couraient sur le ciel comme des bandes de cygnes effrayés et cachaient à chaque instant la lune qui s'inclinait à l'horizon en dessinant vaguement les sombres silhouettes de la ville déserte et silencieuse. La ligne brillante des réverbères s'était éteinte sur les deux rives du fleuve, et une lanterne solitaire, posée sur un tas de décombres, projetait seule sa lueur tremblotante qui se mirait en frissonnant dans l'eau. Une crue récente avait rendu la rivière plus rapide et plus profonde ; les

vagues soulevées par la brise se heurtaient en murmurant au pilier des arches et coulaient ensuite sous la voûte avec un bruit siffiant et sinistre. La vieille maison plongeait ses toits irréguliers dans l'ombre allongée que lui renvoyaient ses voisines de l'autre côté du quai et couvrait elle-même le pavé de son obscure silhouette. Le vent gémissait en passant au milieu des hautes cheminées. Tout était froid, triste, effrayant pour la pauvre jeune mère seule avec son précieux fardeau dans cette ville indifférente et engourdie. Elle jeta autour d'elle un regard désolé ; il lui semblait que la bise glaciale pénétrait jusqu'à son cœur. L'enfant jeta un cri. Louise le serra contre sa poitrine ; puis s'approchant de la maison, elle s'abrita de son mieux dans l'enfoncement de la porte et essaya d'apaiser, en lui faisant boire un peu de lait dont elle s'était munie, la petite créature, qui se calma, but avec avidité et s'endormit bercée par les bras maternels. Louise se blottit dans le coin où elle était assise et se décida à attendre que l'aurore, annoncée déjà à l'orient par une mince bande rose, lui permît de continuer son voyage avec plus de sécurité. Elle voulait repartir aux premiers rayons du jour, mais la lassitude et les insomnies, la douce chaleur de l'être chéri couché sur son sein, firent monter peu à peu le sommeil jusqu'à ses yeux appesantis, et elle s'endormit si profondément que les bruits matineux ne la réveillèrent même pas. Les lourdes charrettes, les chevaux, les vigoureuses paysannes apportant leurs provisions de la campagne passèrent auprès d'elle sans la troubler. On la regardait; mais, hélas ! la misère et l'abandon sont si peu rares dans nos grandes villes que le spectacle d'une femme endormie avec un enfant dans ses bras n'avait rien qui pût exciter l'étonnement. Le soleil éclairait déjà brillamment la façade opposée, lorsque la porte près de laquelle elle était assise s'ouvrant tout à coup, la réveilla en sursaut. Elle tressaillit, fixa des regards surpris snr un homme en bonnet de coton, qui, debout sur le seuil, la regardait d'un air soupçonneux ; puis se leva tout effrayée, s'enveloppa dans son manteau avec un soin inquiet et se remit en marche aussi rapidement qu'elle le put.

Le froid de la nuit avait engourdi ses membres, elle se sentait faible et souffrante ; mais la terreur de se trouver encore aussi près de madame Amaury lui prêtait des forces. Le soleil, en montant dans un ciel pur, attiédissait l'air piquant de la matinée, faisait briller les eaux rapides du fleuve et colorait gaiement la verdure nouvelle des saules et des peupliers, qui, à mesure que Louise avançait, se mêlaient aux maisons plus clair-semées sur la rive. L'horizon bleuâtre des fraîches campagnes apparaissait enfin aux yeux de la voyageuse, qui s'éloignait avec joie de cette ville où elle avait tant souffert. La confiance de la jeunesse reprenait possession de son cœur, elle caressait doucement sa fille endormie et marchait avec confiance vers un avenir plus doux.

Est-il nécessaire maintenant de raconter la stupeur de madame Amaury, qui, dans cet instant même, trouvait vide le berceau de la petite Marie et devinait, par la disparition de Louise, ce qui venait de se passer? Faut-il décrire l'amertume de sa désolation en face de la solitude et de l'abandon complet qui devenaient son lot dans ce monde et qu'elle s'était infligés à elle-même? Sortant tout à coup de son caractère habituel de sombre réserve, l'explosion de sa fureur, ses cris, ses reproches, ses soupçons, ses menaces, ses recherches insensées dans la maison entière trahirent son secret aux yeux des voisins. Tous s'attendrissaient sur le sort de Louise, admiraient le parti héroïque qu'elle venait de prendre et blâmaient madame Amaury ; et pourtant lorsque la vieille femme, la démarche chancelante, les joues couvertes de chaudes larmes qui coulaient sans qu'elle s'en aperçût de ses yeux hagards, se présentait devant la porte d'un appartement, poursuivant son idée fixe de chercher, de découvrir sa petite-fille et celle qu'elle accusait de l'avoir volée, chacun, soit crainte, soit pitié, s'écartait, la laissait entrer et se sentait ému. Pendant deux heures madame Amaury erra ainsi sous l'empire de cette folie momentanée, insensible en apparence à tout ce qu'on disait autour d'elle ; mais peu à peu la raison reprit son empire, autant du moins qu'elle le pouvait dans les bornes étroites de cette rude intelligence. La malheureuse comprit

que ses efforts pour retrouver les fugitives étaient inutiles, qu'elle s'agitait en vain, qu'elle avait bien réellement tout perdu et qu'elle n'inspirait aux assistants qu'effroi et désapprobation. Son âme, que cette conviction ne réussit pas à ouvrir aux remords, se replia alors sur elle-même plus étroitement que jamais. Répondant par un regard farouche aux murmures qu'elle commençait à entendre, elle rentra dans sa chambre et s'enfonça dans la nuit de son cœur dont les déchirements suprêmes demeurèrent désormais inconnus.

Le voyage de Louise à Bordeaux fut une longue suite de fatigues et de maux qui auraient tué la pauvre femme, si de temps à autre elle n'avait été secourue par quelques bonnes âmes compatissantes, comme on en rencontre encore dans nos campagnes. Tantôt ce fut une place qu'on lui offrit dans une charrette qui passait sur la route, ou une porte hospitalière qui s'ouvrit devant elle. Une autre fois un brave médecin, touché de son état de souffrance, lui rendit quelque force par ses soins empressés, ou une main généreuse vint à son aide ; mais le plus souvent, hélas ! des défiances égoïstes et des refus pleins de dureté l'accompagnèrent dans ce pèlerinage de douleurs.

Pendant que s'accomplissait le pénible voyage de Louise Amaury, le jour fixé pour le départ du navire *les Trois Frères* approchait. Son chargement s'était successivement complété. La veille du départ les passagers arrivaient l'un après l'autre, et les adieux s'échangaient plus vifs et plus touchants au moment de la séparation. Parmi les groupes de parents et d'amis qui encombraient la rive, on en remarquait un plus bruyant que les autres et composé de jeunes ouvriers venant faire la conduite à l'un des leurs ; après force échange de poignées de mains, ce dernier s'élança dans le canot qui devait le conduire au navire, ses amis le suivirent des yeux en agitant bruyamment leurs mouchoirs jusqu'au moment où, parvenu sur le pont du navire, le jeune émigrant disparut dans la foule qui s'y pressait.

Pendant ces différentes scènes d'adieux, un observateur attentif

aurait pu remarquer, assez près du lieu où elles se passaient, un jeune homme appuyé négligemment contre une des grosses barriques qui étaient sur le quai, mais dont le regard, profondément fixé sur le dernier groupe, en avait suivi tous les mouvements et s'étaient ensuite reportés avec encore plus d'intensité sur Gratien pendant son trajet sur le canot, du quai au navire. Quand il l'eut perdu de vue sur le pont du bâtiment, il secoua tristement la tête et remonta vers la ville en traversant la place des *Salinières*, sur laquelle aboutit le pont. Il allait passer sous la vieille porte qui donne entrée dans la rue des *Fossés de Bourgogne*, lorsqu'il se retourna à la vue d'une femme appuyée à l'un des piliers. Elle semblait haletante et épuisée par la fatigue d'une longue marche ; ses grands yeux brillants de fièvre éclairaient d'une étrange lueur un visage jeune encore mais amaigri, pâli, sillonné par le chagrin. Elle était couverte, quoique le temps fût chaud, d'un grand manteau qui semblait destiné à cacher ses vêtements usés et l'enfant qu'elle portait à son cou. Un mouchoir de cotonnade aux couleurs fanées était posé sur sa tête et se nouait sous son menton contre l'usage des femmes du pays. La force paraissait lui manquer pour continuer sa route. Le jeune homme, nous l'avons dit, se retourna en l'apercevant ; mais ces traits flétris, ces yeux hagards, cette taille courbée, ressemblaient si peu à la charmante image qui s'était tout à coup présentée à son esprit, que, soupirant de nouveau, il fit quelques pas pour s'éloigner ; puis un sentiment involontaire le ramena près de l'étrangère. Il se pencha, hésita un instant, et, d'une voie émue, balbutiante, troublée, il prononça le nom de Louise Amaury.

La jeune femme se retourna vivement.

— Prosper Baudin ! dit-elle avec un cri. Ah ! où est Gratien ?

— Quoi ! vous êtes venue le chercher jusqu'ici ? reprit Prosper, et lui, le fou ! l'ingrat ! il est parti !

— Parti ! répéta Louise en chancelant comme si elle recevait au cœur un coup mortel. Ah ! j'arrive donc trop tard ! J'ai été bien malade, monsieur Baudin, continua-t-elle avec une vivacité fébrile.

le suis encore. Je voulais remettre mon enfant à son père; mais j'arrive trop tard ! que va devenir ma pauvre fille ?

— Voyez-vous ce bâtiment, reprit Prosper en désignant le paquebot qui dessinait sa fine silhouette sur l'horizon à demi obscurci, il part demain pour l'Amérique, et Gratien vient de s'y embarquer.

— Mais alors je puis encore le rejoindre ! s'écria Louise. O mon Dieu ! laissez-moi faire ce dernier effort !

Elle s'avança d'un pas mal assuré, Prosper la suivit.

— Appuyez-vous sur moi, dit-il doucement, et donnez-moi aussi cette enfant, ajouta-t-il en prenant la petite Marie dans ses bras; elle est trop lourde pour vous.

— Je suis bien accoutumée à la porter, répondit Louise avec un triste sourire ; cependant je crois que je n'en ai plus la force.

— Mais, reprit Prosper avec quelque hésitation, je croyais..... j'avais entendu dire..... on m'avait écrit de Nantes que vous n'aviez pas conservé votre enfant.

— J'ai cru moi-même l'avoir perdu, répondit Louise ; ma belle-mère me l'avait enlevé. O monsieur Prosper, j'ai été bien malheureuse !

Louise alors raconta en quelques mots à Prosper sa vie à Nantes après le départ de Gratien ; la naissance de son enfant, la manière dont on le lui avait dérobé, celle dont elle l'avait repris, son douloureux voyage, sa maladie et son arrivée à Bordeaux lorsqu'elle était enfin à bout de courage. Tout en parlant, elle cherchait à hâter le pas, mais il lui devenait visiblement plus difficile de minute en minute de se soutenir sur ses jambes tremblantes, et sans l'appui du bras de Prosper elle serait tombée vingt fois avant d'atteindre le quai.

— Vous ne pouvez vous rendre à bord dans l'état où vous êtes, lui dit Prosper, lorsqu'ils furent arrivés sur le quai. Il vous serait impossible de monter sur le pont, de vous faire entendre, ni de pénétrer jusqu'à Gratien. Laissez-moi l'aller trouver à votre place. Je vous jure sur ma vie et mon âme que je vous le ramènerai.

— Non, non, répondit Louise faiblement ; c'est une si courte distance... j'ai encore de la force... D'ailleurs je ne puis... je n'ose vous laisser partir à ma place.

Mais sa faiblesse augmentait toujours, elle fut forcée de s'interrompre et de s'asseoir sur un tas de planches qui se trouvait près d'elle.

— Restez ici, attendez-moi, dit Prosper en posant la petite fille sur les genoux de Louise et les couvrant toutes deux du grand manteau pour les préserver de la fraîcheur de la nuit. Je serai de retour dans un moment avec Gratien, je vous le promets.

Il descendit en courant vers la rivière, appela un canotier, s'élança dans la barque, qui s'éloigna aussitôt. Le batelier excité par les promesses et les prières de Prosper faisait voler sur l'eau le léger esquif, et Baudin trouvait qu'il n'avançait pas. Cette femme seule, mourante, abandonnée dans cette grande ville, remplissait son cœur d'inquiétude. D'un autre côté, il se demandait comment Gratien allait l'accueillir. Il se rappelait ce qui s'était passé entre eux et craignait de ne pouvoir parvenir à se faire écouter. En arrivant au navire, il ordonna au batelier de l'attendre et grimpa lestement le long des flancs du paquebot. Là il se trouva comme perdu au milieu du tumulte inséparable de l'embarquement d'un grand nombre de passagers, et de l'obscurité croissante qui l'empêchait de distinguer leurs visages. Les personnes qu'il interrogeait lui répondaient à peine et il commençait à se décourager lorsqu'un jeune homme, appuyé à l'écart sur le bordage, se retourna de son côté et demanda d'une voix que Prosper reconnut aussitôt ce qu'on voulait à Gratien Amaury. Baudin s'approcha alors de lui.

— Gratien, dit-il avec émotion pendant qu'il lui posait la main sur le bras, Louise est à Bordeaux, elle t'y a suivi ; elle y arrivait pendant que tu en partais ; mais ce long voyage l'a épuisée ; elle est malade, mourante peut-être ; elle te demande, viens !

— Louise ! à Bordeaux ! dit Gratien en tressaillant. Comment le sais-tu ? Et pourquoi le sais-tu ? ajouta-t-il en lançant à son ami un sombre regard.

— Ah! laisse là tes misérables soupçons, reprit Prosper avec chaleur. J'étais sur le quai au moment où tu t'es embarqué ; car malgré ton injustice, je t'aime encore et je voulais te revoir une dernière fois. Je m'en retournais cependant sans avoir eu le courage d'aller te serrer la main, lorsque j'ai rencontré Louise. C'est à peine si je l'ai reconnue. Tu l'avais prise si jeune, si jolie, si heureuse ! Qu'en as-tu fait, Gratien? Elle se traînait mourante avec son enfant, espérant te le remettre au moins avant de lui manquer elle-même. Je l'ai amenée jusqu'au bord du quai ; mais là, elle n'a pu continuer ; et si tes yeux pouvaient pénétrer à travers cette nuit qui nous gagne, tu l'apercevrais couchée sur le rivage, t'attendant et t'appelant peut-être. Viens, te dis-je. Hâte-toi !

— Son enfant! son enfant ! répéta Gratien en reculant comme frappé de stupeur. Mais elle n'en a pas ! On m'a écrit qu'il était mort.

— On le lui avait enlevé. On le lui a laissé pleurer pendant un mois ! Que de larmes tu as à essuyer, Gratien! Que de mal à réparer si Dieu t'en laisse le temps! Mais tu tardes trop... Je te dis qu'elle se meurt, qu'elle est là-bas seule, abandonnée, sans secours, sans protecteur, et tu hésites? Viens donc, malheureux, par pitié pour toi-même, si tu veux t'épargner un remords éternel !

Gratien regarda encore Prosper d'un air troublé ; puis, s'élançant le premier vers l'échelle, il se laissa glisser dans le canot suivi de son ami.

— Force de rames, dit-il, il y va de la vie ou de la mort !

La barque recommença à fendre l'eau comme une flèche. Gratien, placé à l'avant, cherchait à distinguer, dans la direction que Prosper lui indiquait, la forme de Louise assise à terre ; bientôt il crut apercevoir, à cette place même, un groupe composé de cinq à six personnes. Une lumière descendit du quai, apportée par une vieille marchande de fruits dont l'échoppe était peu éloignée. Une certaine agitation semblait régner sur l'embarcadère. Le cœur de Gratien et celui de Prosper battaient d'angoisse et de crainte à rompre leur poitrine. Ils s'élancèrent hors de la barque aussitôt qu'elle

toucha le rivage et coururent à l'endroit où Prosper avait laissé Louise. Un sergent de ville, deux ou trois femmes et quelques hommes entouraient un brancard sur lequel on avait déposé une masse inerte.

— C'est une femme qui est morte, dit un des assistants à un autre, et son enfant qui ne vaut guère mieux.

— C'est ma femme ! c'est mon enfant ! s'écria Gratien en s'élançant vers le brancard et découvrant la pâle figure de Louise. C'est ma Louise que j'ai tuée et que j'adorais ! Malheureux ! misérable ! que je suis !

Dieu sans doute prit en pitié l'angoisse profonde, le remords désespéré qui dans ce moment brisèrent le cœur de Gratien. Le son de sa voix pénétra jusqu'à l'intelligence de Louise à travers l'insensibilité léthargique amenée par la lassitude et le besoin, et elle fit un mouvement. Encouragés par cet indice de vie, touchés du désespoir de Gratien, les braves gens qui avaient recueilli la jeune femme mourante, se hâtèrent de la transporter dans la maison la plus prochaine et d'aller chercher un médecin. Grâce aux soins habiles qui lui furent prodigués, Louise reprit peu à peu le sentiment. Elle ouvrit les yeux et regarda autour d'elle avec surprise. Elle sentait des larmes brûlantes couler sur ses mains, des baisers passionnés lui étaient prodigués, et il y avait si longtemps qu'elle était déshabituée de toute tendresse ! elle avait si souvent compris amèrement que sa vie ou sa mort était chose indifférente à ceux mêmes qui la secouraient ! Cette fois il n'en était plus ainsi, sa tête souffrante reposait sur l'épaule de son mari agenouillé près d'elle ; Prosper Baudin, debout au pied du lit, tenait dans ses bras la petite fille souriante, et Louise pouvait enfin se reposer dans le bonheur qu'elle avait acheté au péril de sa vie.

Le lendemain, lorsque le paquebot *les Trois-Frères* appareilla pour partir, Gratien, on le pense bien, manquait à l'appel et pourtant la liste des passagers était complète. Prosper Baudin avait remplacé son ami. Il s'était décidé tout à coup à partir sans en prévenir les deux époux réunis et heureux. Maintenant, appuyé sur le bor-

dage, il regardait fuir à l'horizon Bordeaux, ses quais, ses maisons, ses promenades grandioses, et pensait à ceux qu'il y avait laissés. Des regrets confus, de vagues craintes troublaient son esprit. Il se demandait s'il y avait eu de sa part courage ou lâcheté à s'éloigner ainsi ; s'il n'aurait pas dû veiller encore pendant quelque temps sur le bonheur de Louise. Il craignait la faiblesse de Gratien, l'inconstance de ses projets, l'influence menaçante de madame Amaury.

Hâtons-nous de le dire, de ce côté du moins, les craintes de Prosper ne se réalisèrent point ; Gratien avait trop appris à se défier de la domination de sa terrible mère pour ne pas s'en tenir à l'abri, et Louise fixée loin d'elle aurait pu retrouver son bonheur d'autrefois si sa santé et son âme, ébranlées par tout ce qu'elle avait souffert, s'étaient remises en parfaite harmonie avec la gaieté, l'insouciance de Gratien, et cet oubli complet du passé qui parfois l'étonnait dans son mari. Aussi l'on pouvait voir souvent de la tristesse à travers le sourire de la jeune femme, de la défiance dans son plus joyeux regard. Quant à madame Amaury, refusant obstinément les secours que son fils lui envoyait, traînant dans la solitude une sombre et douloureuse vieillesse, elle n'a jamais fait une tentative pour se rapprocher de ses enfants ou pour obtenir le pardon de sa belle-fille, dont le bonheur fut peut-être, au milieu de toutes les amertumes de sa vie, le plus grand tourment de sa haine jalouse.

JULES D'HERBAUGES.

POÉSIE

SŒUR SIMPLICE

A HIPPOLYTE FLANDRIN

Honte à qui voit le mal sans que le mal le navre,
Ou qui voyant le bien n'est ivre de bonheur !
BRIZEUX, *Jacques le maçon.*

Maître qu'un marbre de Carrare,
Fait revivre au mur du saint lieu,
Et qui dois cet honneur si rare
A ton rare culte pour Dieu,

Que ta noble tête se penche :
Vois, au son des psaumes sacrés,
Ce flot, qui dans la nef s'épanche,
Remplir tout Saint-Germain-des-Prés [1].

Ah ! cette foule, si profonde
Qu'elle va débordant du seuil,
Sans doute honore un grand du monde,
Fastueux jusqu'en son cercueil ?...

Non, l'humble fille qu'on enterre,
Sans éclat, sans solennité,
Fut indigente volontaire :
C'est une Sœur de charité.

[1] Le vendredi 19 octobre.

Pendant que le saint sacrifice
Pour elle s'offre dans le chœur,
Écoute comment Sœur Simplice
Vient de révéler son grand cœur.

C'était un jour chaud de septembre,
Un jour d'une exquise douceur.
— « De l'air épais de cette chambre,
« Sortez, sortez un peu, ma Sœur. »

Elle obéit à son malade;
Mais, gazouillants et triomphants,
Avec elle en sa promenade
Elle a cinq tout petits enfants;

Têtes d'anges, fraîches, rieuses,
Comme, en un célèbre tableau,
Sous ses couleurs prestigieuses
En a fait briller Murillo.

Aux derniers de l'aimable bande
Sœur Simplice donne la main.
La demande suit la demande
Sur tout ce qu'on trouve en chemin.

Sans se lasser de les entendre,
Elle se fait enfant comme eux,
Et répond d'une voix très-tendre,
Et cela les rend très-heureux.

Dans ces âmes pures et neuves
Elle sème ces mots du ciel
Qui germent aux jours des épreuves,
Et qui ramènent vers l'autel.

Devisant, jouant, tous atteignent
Un bois qu'on avait pris pour but,
Et dont les feuillages se teignent
Des tons de l'automne au début.

Mais qu'est-ce donc? La sœur tressaille...
Qu'a-t-elle aperçu tout à coup?
Bondissant hors d'une broussaille,
Un animal, noir comme un loup.

De quel effroi son cœur palpite !
Le molosse — un chien de berger —
Vers les enfants se précipite,
De rage écumant... Quel danger !

A tes yeux, charitable fille,
Apparaît, comme en un miroir,
Ce que le monstre à la famille
Apporte d'affreux désespoir.

Priant Jésus d'aider son âme,
Devant les petits, éperdus,
S'élance l'héroïque femme,
Face à la bête et bras tendus.

La bête, se ruant sur elle,
Croit facilement la dompter;
Mais cette main qui semble frêle
Devient de fer pour l'arrêter.

Quoiqu'ils saignent de vingt blessures,
Dans la gueule elle tient toujours
Ses bras, dévoués aux morsures
Et crie, appelant du secours.

Des laboureurs l'ont entendue,
Qui du monstre ont enfin raison,
Et, sur un brancard étendue,
Portent la Sœur à la maison.

Un mois elle agonise, calme,
Sans orgueil d'un tel dévouement,
Et meurt... — En sa droite une palme
Va fleurir éternellement...

O maître, ô Flandrin, ce martyre,
Pourquoi ton génie émouvant
N'est-il plus là pour le traduire,
A la gloire du Dieu vivant!

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 26 octobre 1877.

LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOUINS

AUX TERRES NEUVES

« La ville de Saint-Malo, écrivait Ogée en 1780 [1], est principalement célèbre par ses armements et son commerce, et c'est par là que ses habitants se sont signalés et ont rendu d'importants services à l'État. Les Malouins font des armements considérables pour la traite des nègres et surtout pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, où ils envoient tous les ans près de soixante navires. »

La pêche des molues ou morues (nom aujourd'hui usité) commença à être pratiquée au banc de Terre-Neuve à la fin du XVIe siècle. De toutes les pêches maritimes, c'est celle qui a toujours été sans contredit la plus importante et la plus considérable.

Les Malouins ne commencèrent à armer des navires pour cette pêche que dans les premières années du XVIIe siècle. Dans un procès de 1595, rapporté par Noël du Fail [2], entre le fermier des briefs [3] des ports et havres du pays de Bretagne et les habitants de Saint-Malo, il n'est encore question que des expéditions maritimes des Malouins sur les côtes de Flandre, d'Espagne, d'Angleterre et d'Écosse.

[1] *Dictionnaire historique de Bretagne*, T. IV, pp. 266-268.

[2] *Recueil des principaux arrêts du parlement de Bretagne*, édit. de 1679, p. 297.

[3] Les briefs ou brieux étaient un impôt prélevé sur les navires à l'entrée et à la sortie des ports.

L'honneur de cette découverte « revient, suivant Valin [1], aux Français, principalement aux Basques du cap Breton près Bayonne, qui découvrirent, cent ans avant Christophe Colomb, l'Amérique septentrionale. « Ils firent, dit-il, cette découverte à l'occasion de la pêche des baleines qu'ils avoient déjà pratiquée sur leurs côtes. Ayant observé qu'elles s'en éloignoient en certaines saisons, ils s'appliquèrent à chercher la retraite de ces monstrueux poissons. Dans cette idée, ils poussèrent leur navigation jusqu'aux côtes du Canada. Là, ils trouvèrent, comme ils l'avoient prévu, plusieurs baleines, mais ils y firent en même temps une autre découverte, devenue dans la suite bien plus considérable et bien plus utile, c'est-à-dire une pêche extrêmement abondante de morues sur le grand banc de Terre-Neuve et dans les parages voisins. »

L'auteur, pour appuyer son assertion, que ce sont effectivement les Biscaïens qui ont découvert cette partie de l'Amérique septentrionale et qui ont les premiers pratiqué la pêche de la morue, fait observer que l'une des isles voisines porte encore aujourd'hui le nom de *Cap Berton* ou *Breton,* et qu'une autre est nommée *Baccaléos,* qui signifie morue en langue biscaïenne.

La première de ces preuves est, à mon avis, sujette à controverse : ne semblerait-il pas plus logique d'admettre que les Malouins, qui dès 1495 [2] avaient découvert l'île de Terre-Neuve et exploré ses parages, eussent eu la pensée, bien naturelle, de consacrer leur découverte, en donnant à une des îles sur lesquelles ils avaient relâché le nom même de leur nation ?

Quoi qu'il en soit, à l'exemple des Biscaïens, les Normands, et successivement les Bretons, les Rochellois, les Bordelais et les habitants des Sables-d'Olonne s'appliquèrent à cette pêche si lucrative, surtout depuis l'année 1604, époque à laquelle Henry le Grand favorisa l'établissement d'une nouvelle colonie en Canada.

Les premiers navires, armés sur les côtes de Bretagne pour se

[1] *Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine de* 1681, édit. de 1760, p. 723, extrait du *Traité de la police,* de Lamare.

[2] Habasque, *Notices historiques sur les Côtes-du-Nord,* t. I. page 358, note 1.

rendre à la pêche des morues, sortirent en 1612[1] des petits ports de Portrieux et de Binic. Ces premiers essais furent bientôt suivis par les armateurs de Saint-Malo. Leur caractère entreprenant, secondé par des ressources abondantes, leur permit de donner un développement rapide à ce genre d'expéditions. En 1654[2], la flotte que les Malouins envoyaient à Terre-Neuve se composait de trente-six vaisseaux, mais ce fut pour eux une année désastreuse: ces vaisseaux rencontrèrent dans la Manche trois frégates anglaises qui les attaquèrent. Un petit nombre des navires malouins s'échappa pendant l'action et parvint heureusement à Terre-Neuve; les plus hardis combattirent, mais ils furent vaincus; les uns furent coulés à fond, les autres conduits en Angleterre, quelques-uns rentrèrent dans le port, mais si fracassés qu'ils n'en purent ressortir.

La pêche de la morue continua à se faire avec succès, non-seulement sur le banc de Terre-Neuve et près des îles voisines, principalement de celle de Plaisance, mais encore sur les côtes du Chapeau-Rouge et du Petit-Nord et dans la baie du Canada.

La côte du Petit-Nord devint le partage des Bretons et surtout des Malouins, qui, par leur nombre, y exercèrent bientôt une prépondérance très-marquée.

L'importance toujours croissante des intérêts que les habitants de Saint-Malo engageaient chaque année dans les préparatifs de la pêche des morues leur fit reconnaître la nécessité d'armer un vaisseau de guerre, dans le but de protéger, aux Terres-Neuves, leurs vaisseaux marchands contre les incursions des sauvages. Il fut donc établi, par un règlement de la communauté de ville, que ceux qui iraient aux Terres-Neuves, sous la conduite de ce vaisseau et en compagnie, se taxeraient pour la dépense de son armement.

Cette charge était sans doute onéreuse pour les pêcheurs de Saint-Malo; aussi, quoique reconnaissant les services que leur rendait ce vaisseau de guerre, songèrent-ils à chercher un moyen d'alléger les frais d'une protection qui pesait sur eux seuls et dont cependant

[1] Habasque, id., t. I, pp. 354-355.
[2] Ogée, id., p. 292.

profitaient les vaisseaux des autres ports de Bretagne fréquentant les mêmes parages que les leurs. Se sentant forts et puissants, ils résolurent donc, en 1635, de contraindre les pêcheurs des différents havres du pays à contribuer aux frais d'armement de leur vaisseau de guerre. Plusieurs d'entre eux se refusèrent à se soumettre à ce nouvel impôt; cela fournit matière à un procès dont les détails sont rapportés par Sauvageau [1] dans son *Recueil des anciens arrêts du Parlement de Bretagne* :

« Quelques marchands de Saint Malo, ayant fait voile aux Terres-Neuves, font rencontre de quelques vaisseaux marchands d'autres havres de cette province, les abordent et capitulent et font consentir quelques-uns des vaisseaux à contribuer aux frais de l'équipage du vaisseau de guerre, à deux écus par tête de tous ceux qui étoient dans les vaisseaux marchands, tant maîtres que serviteurs; les autres ne veulent pas consentir cette nouvelle imposition. Sur ce refus, les marchands de Saint-Malo les font appeller, et conformément à une délibération de la communauté, obtiennent vers eux une condamnation de contribuer aux frais de l'armement. Appel en la Cour, où les appellans firent remontrer que ce nouveau tribut que l'on vouloit imposer sur les marchands étoit d'une conséquence très périlleuse, que si l'on donnoit ouverture à tels péages et s'ils étoient autorisés, il faudroit reduire tous les marchands des ports et havres du païs à la nécessité d'aller à Saint-Malo chercher le vaisseau de conserve, sans qu'ils pussent partir que quand il seroit prest; que d'ailleurs un seul vaisseau ne pourroit pas voltiger par tout le pays de la pesche pour garantir tous les vaisseaux marchands, qui étoient quelquefois éloignez les uns des autres de plus de cinquante lieuës; que les ordonnances de François Ier, Charles VIII, Charles IX et Henry III n'autorisoient telle contribution qu'en tems de guerre; que la guerre contre les sauvages n'étoit point de si grande force, que les vaisseaux ne pussent chacun avec trente ou quarante hommes se défendre et se maintenir contre leurs incursions; que leurs vaisseaux étoient assez bien munis et équipez pour se conduire à heureux port, sans s'assujettir à l'empire des Malouins.

» Les marchands de Saint-Malo intimez répondoient, que les appellans ne se pouvoient défendre de payer la taxe commune, ayant fait leur pesche et leur négociation sous l'abry et à la faveur du vaisseau de guerre en toute sûreté; et qu'ayant été donné un consentement universel à la contribution de tous les vaisseaux de cet équipage, les particuliers qui refu-

[1] Édit. de 1712, Sauvageau. *Recueil d'anciens arrêts*, p. 43.

soient de s'y soumettre n'étoient point admissibles à l'opposer, ny à s'en défendre; comme quand il y a une maison qui brûle, un voisin ne peut pas empêcher la démolition de la sienne pour garantir toute une ville. Nonobstant ces considérations et sans y avoir égard non plus qu'à l'intervention de la communauté de Saint-Malo, la cour mit l'appellation et ce, corrigeant le jugement debouta les intimez de leur demande et les condamna aux dépens par arrest donné à l'audience le 24 novembre 1636. Plaidans Chapel pour les appelans; Le Fèvre pour les intimez; de Volant pour la communauté intervenante. »

Par cet arrêt, les Malouins furent donc déboutés de leurs prétentions; mais si, dans cette circonstance, ils se virent contraints de renoncer aux procédés arbitraires qu'ils avaient employés, ils n'en conservèrent pas moins sur les pêcheurs des autres havres de Bretagne l'empire et l'autorité que leur avaient acquis leur hardiesse et leur expérience.

Quatre ans plus tard, en 1640, les contestations et les rixes fréquentes, qui survenaient entre les Bretons, sur la côte du Petit-Nord à l'occasion du choix des havres et galets les plus convenables pour la pêche, déterminèrent les principaux négociants de Saint-Malo, intéressés dans cette pêche, à établir quelques règles de police, dans le but de prévenir ces désordres, dont les sauvages ne savaient que trop profiter.

Ils convinrent entre eux d'un règlement, lequel ayant été approuvé dans une assemblée générale des notables habitants, du 26 mars 1640, fut ensuite homologué au parlement de Rennes par arrêt du 31 du même mois.

« Ce règlement [1] portoit en substance, que celui des maîtres de navires qui arriveroit le premier et jetteroit l'ancre dans le havre du petit maître, demeureroit amiral de la pêche, lequel pour signal mettroit l'enseigne sur son grand mât; qu'en cette qualité d'amiral il choisiroit tel havre qu'il jugeroit à propos, et le galet nécessaire, eu égard au nombre d'hommes dont son équipage seroit composé; qu'en conséquence il seroit tenu d'aller ou envoyer mettre à l'échaffaud [2] du croc, un papier ou tableau,

[1] Valin, id.

[2] Vaste établissement en bois, servant de magasin à sel et dans lequel sont dépecées et salées les morues.

sur lequel il déclareroit le jour de son arrivée et le nom du havre qu'il auroit choisi, laquelle déclaration il signerait ou feroit signer par quelqu'un de ses gens.

» Que de même et dans le même ordre, à mesure que les autres maîtres de navires arriveroient ils feroient sur le tableau la déclaration du jour de leur arrivée et du havre qu'ils auroient choisi; à l'effet de quoi ce tableau demeureroit à l'échaffaud du croc, sous la garde d'un homme de l'amiral, jusqu'à ce que tous les maîtres de navires y eussent été inscrits, avec les noms des havres et galets par eux pris, après quoi le tableau seroit remis à l'amiral.

» Il fut décidé aussi par ce règlement, que si quelque échaffaud étoit rompu ou brisé par les sauvages ou autrement, les débris en appartiendroient à celui qui en étoit le propriétaire, avec défenses à tous autres de s'en emparer, et de les transporter dans un autre havre ou galet.

» Enfin défenses furent faites à tout maître de navire de jetter son lest dans les havres, le tout sous peines de 400 livres d'amende.

» Tel étoit ce règlement qui, comme il a été observé, fut approuvé et homologué au parlement de Rennes le 31 du dit mois de mars 1640, pour être exécuté selon sa forme et teneur avec défenses à tous propriétaires de navires, capitaines, pilotes, mariniers et tous autres d'y contrevenir, à peine de 500 livres d'amende, au payement de laquelle demeureroient affectés les vaisseaux et cargaisons des contrevenans. »

Ce règlement fut plus tard rendu commun à tous les sujets du royaume qui allaient à la pêche des morues sur la côte du Petit-Nord. Il servit également de texte aux quatre premiers articles du livre v, tit. vi, de l'ordonnance de la marine de 1681.

Bien que forcés, par l'arrêt du Parlement rendu contre eux le 24 novembre 1636, à n'avoir plus recours qu'à leurs ressources particulières, les Malouins continuèrent cependant à faire, à chaque saison de pêche, les frais d'armement du vaisseau de guerre, dont la protection leur paraissait si utile pour leurs navires, non-seulement contre les incursions des sauvages, mais aussi, à l'occasion, contre les ennemis du royaume.

De leur côté, les armateurs de Binic, soutenus par ceux des autres havres de Bretagne, cherchaient par tous les moyens à s'opposer à l'armement de ce vaisseau, dont ils considéraient, peut-être, la présence à la côte du Petit-Nord comme le témoignage constant de la

suprématie des Malouins. Leurs prétentions ne pouvaient, du reste, s'appuyer sur aucun des dispositifs de l'arrêt de 1636. Aussi qu'advint-il? Les Malouins, de guerre lasse, résolurent de mettre un terme à des différends, qui, depuis plusieurs années, se renouvelaient, sans qu'il fût possible d'arriver à une solution satisfaisante ni pour les uns ni pour les autres.

Ils intentèrent, en conséquence, une action contre les armateurs des ports de Binic, du Légué, de Saint-Quay, de Paimpol, de Gouello et de Bréhat, par devant le Parlement de Bretagne, à l'effet d'établir d'une manière formelle leur droit à l'armement d'un vaisseau de guerre. La Cour rendit un arrêt, en date du 23 décembre 1643, par lequel les Malouins obtinrent entièrement gain de cause. Le droit d'armer un vaisseau de guerre leur fut bien reconnu et les conditions de l'armement furent complétement déterminées. L'arrêt portait : qu'il devait chaque année, par voie d'adjudication, être fait bail avec l'armateur qui soumissionnerait au plus bas prix l'armement d'un vaisseau de guerre destiné à accompagner les navires marchands se rendant à la pêche des morues, sur la côte du Petit-Nord. Voici quelles étaient, d'après l'acte d'adjudication de 1646, que je possède, les conditions détaillées de ce bail :

« Les conditions du quel bail sont celles quy en suivent. A qui pour moins vouldra faire valloir l'armement d'un navire contre les sauvages, equipé de soixante et douze hommes y compris le capitaine et officiers avecq six pataches, armés sufisammant de pouldre, meiches et autres chosses necessaires pour le dict armement, et quy aura dix à douze pieces de canon d'escorte, et conduire la flotte des navires de ses port et havres de la presante année pour la pesche des dictes molues jusques au lieu de Terreneuffve, où les hommes dudict navire et les pataches empescheront à leur posible les incursions des sauvaiges sur leursdicts navires qui feront pesche. Et sera le preneur du bail obligé de faire attandre les derniers jusques pour les ramener par de cà sans que les gens dudict navire et patache puissent fere aucune pesche que pour leur vituaille et seulle' bien pourra ledict navire faisant son retour fere raport d'hommes et huilles à sa charge competante, demeurant pourtant en estat de combattre. Et toucheront les prenneurs dudict bail par advance en entier de jour en autre, après l'adjudication dudict bail de chacun des proprietaires et

armateurs des navires contributifs, suivant le bail et departement qui en sera faict par personne, qui pour cet effaict seront convenus et nommés lors du bail, lesquels personnes visiteront em pareil l'estat dudict navire, avant son partement pour sçavoir et aprandre s'il aura esté armé et apresté au terme du bail. Pairont ceux quy seront et demeuront adjudicataires les fraix des bannies et autres fraix; en consequance sera obligé de se faire paier de tous les interessés à ses frais sans que la ville ny les particulliers luy portent aucun garand. »

FÉLIX DU BOIS SAINT-SÉVERIN.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

A PROPOS D'UNE NOUVELLE ÉDITION DE VILLEHARDOUIN

CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE, par Geoffroi de Villehardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes; texte original, avec traduction, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 2e édition; 1 vol. in-4°, illustré; — Didot.

Il y a quelques années, nous présentions aux lecteurs de ce recueil une nouvelle édition critique de la célèbre *Histoire de saint Louis* du sire de Joinville, préparée par un éminent érudit, M. Natalis de Wailly, et publiée par la librairie Didot avec ce souci de la perfection littéraire et typographique qui distingue cette célèbre maison. Nous disions que cette publication inaugurait une série des chefs-d'œuvre de notre littérature du moyen âge, chefs-d'œuvre si longtemps méconnus mais qu'une heureuse révolution du goût a de nos jours remis en honneur, en les tirant d'un trop long et injuste oubli ou discrédit.

La *Conquête de Constantinople* de notre autre vieux chroniqueur Geoffroy de Villehardouin est venue continuer cette série, si dignement inaugurée, des premiers monuments de notre idiome national.

Plus vieille de près d'un siècle, écrite dans une langue encore moins accessible à la lecture courante, la chronique de Villehardouin est moins connue que celle de Joinville, bien que non moins digne de l'être et, à certains égards, plus intéressante, puisqu'elle est le plus ancien monument de notre prose française.

tion de la quatrième croisade, prêchée en 1198 par Foulques de Neuilly, ou plutôt de cette grande et merveilleuse aventure qui, détournant les Croisés du chemin de Jérusalem, les conduisit à conquérir Constantinople et à y fonder un empire français, inaugurant dès lors cette éternelle *question d'Orient*, question surtout française, dont nous attendons la solution depuis sept à huit siècles, et préludant au *grand dessein* que devaient se transmettre l'un à l'autre nos rois, depuis Charles VIII et François Ier jusqu'à Henri IV et Louis XIV, qui songèrent sérieusement tous deux à se croiser pour refouler les Turcs en Asie [1].

Authentique et véridique relation de cette étonnante épopée, écrite par un témoin oculaire, et, qui mieux est, un acteur, la chronique de Villehardouin resta longtemps inédite. Ce ne fut qu'en 1573 qu'elle fut publiée par un ambassadeur vénitien.

Le style de notre vieil annaliste a la fermeté de son âme guerrière. Sobre et concis, il participe de la raideur d'une langue encore mal formée, semblable à la pesante armure de fer du chevalier, qui enlevait à ses membres de leur souplesse et de leur aisance. Dans ce rude homme de guerre, écrivain par aventure, qui semble écrire ou plutôt buriner avec la pointe de son épée, il y a une originalité, une simplicité, une grandeur épiques, l'imagination naïve et forte et la sincérité d'un homme d'action. C'est comme un écho des Chansons de geste, une autre *Chanson de Roland*, moins le rhythme et la fiction. C'est déjà, par l'esprit et le génie, une composition vraiment française. Entre ce vieux langage, à la fois naïf et si viril, et la chevaleresque épopée qu'il raconte, existe une harmonie qui donne au lecteur l'illusion de ces temps héroïques, si différents des nôtres qu'ils nous en paraissent fabuleux.

Pour la chronique de Villehardouin, M. Natalis de Wailly a procédé avec la même méthode que pour celle de Joinville : collation des divers textes connus; traduction page par page de l'original restauré, en conservant autant que possible la franche et naïve physionomie de celui-ci; éclaircissements historiques et archéologiques;

[1] Voir sur ce sujet un très-curieux article de M. Drapeyron, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er novembre 1876.

enfin, grammaire et glossaire de la langue du XIIIe siècle. Une curieuse carte du jeune et savant géographe du moyen âge, M. Auguste Longnon, vient compléter ces différents éléments d'instruction.

Quant à *l'illustration* du texte, après une belle chromolithographie figurant en frontispice la célèbre basilique de Saint-Marc, viennent de nombreuses gravures, — lettres ornées, fleurons, en-tête, culs-de-lampe, figures d'armes et de costumes, — toutes scrupuleusement copiées d'après les manuscrits du temps.

Cette belle édition, comme ses similaires sorties de la même librairie, présente, on le voit, toutes les qualités de nature à la faire rechercher de l'érudit en même temps que du bibliophile.

Une réflexion en terminant.

Parmi les nombreuses sottises soi-disant historiques, qui, inventées par la mauvaise foi et répétées par l'ignorance, sont insensiblement passées à l'état d'axiomes, il en est peu d'aussi répandues que la prétendue ignorance systématique de la noblesse au moyen âge. Or, ainsi qu'en faisait récemment ici même la remarque notre éminent collaborateur M. E. de la Gournerie, il se trouve que nos plus anciens chroniqueurs, Villehardouin, Henri de Valenciennes, Joinville, sans parler des autres, étaient gentilshommes. La noblesse prit également une part des plus brillantes au mouvement poétique d'alors. C'est par des nobles que furent composées nos plus anciennes épopées chevaleresques. Bertram de Born, Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour, comptent au premier rang des troubadours provençaux. René d'Anjou cumula les talents de savant, de poète et de peintre. M. Léopold Delisle a démontré que les barons féodaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles étaient pour le moins à la hauteur de l'instruction générale de leur temps. Trois professeurs étaient d'ordinaire chargés de l'éducation des enfants de noble maison, l'un préposé à l'enseignement de la religion, un autre à celui de la *grammaire,* c'est-à-dire de l'ensemble des connaissances d'alors; le troisième apprenant à leurs communs élèves la conduite à tenir envers les grands et les petits.

L'étude du droit était fort en honneur chez les gentilshommes du centre et du nord de la France; beaucoup s'intitulaient *chevaliers* et *licenciés ès-lois*. En l'an 1337, en plein *siècle de fer*, l'université d'Orléans comptait parmi ses élèves les enfants des plus grandes familles de l'époque.

Et ces fameuses chartes, que certains nobles auraient déclaré ne pouvoir ni ne savoir signer, *vu leur qualité de gentilshommes?* — Ces chartes n'ont jamais existé que dans l'imagination des écrivains fantaisistes qui les ont inventées. Les croix et sceaux apposés sur les actes n'avaient d'autre but que de les authentiquer, ainsi que le démontre l'étude de la diplomatique; ils ne sont en aucune façon la preuve de l'ignorance des contractants, mais bien plutôt de celle des écrivains qui leur attribuent gratuitement cette signification. Les plus anciennes signatures, même royales, ne remontent pas au delà de Charles V.

Ainsi en est-il encore de l'*abêtissement* systématique du peuple par le clergé, autre sottise, autre calomnie qui court les livres et les journaux d'une certaine école acharnée à dénigrer le passé. Comme s'il n'était pas péremptoirement démontré que le clergé, tant séculier que régulier, a été au moyen âge le principal et tout d'abord l'unique éducateur du peuple, le sauveur des lettres et des arts! Des études récentes et consciencieuses, entreprises sans parti pris, ont au contraire démontré que l'instruction était alors beaucoup plus répandue que nous ne nous l'imaginions naguère. Monastères et presbytères étaient autant de foyers d'instruction. Chaque prêtre, chaque moine, était un précepteur, un instituteur, et cela par devoir de conscience, par obéissance aux formelles injonctions des papes et des conciles. Aussi, à cette époque « d'obscurantisme et de ténèbres », la France compta jusqu'à *soixante mille* écoles, primaires ou secondaires, urbaines ou rurales, c'est-à-dire plus que n'en compte notre France contemporaine, si dédaigneuse du passé, si fière des progrès de son instruction populaire [1]. Dans ses curieuses *Re-*

[1] V. un article de M. Ch. Louandre, dans un recueil peu suspect, la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 janvier 1877.

M. Siméon Luce a également démontré, dans sa savante *Histoire de du Guesclin*, que la France devait être, au XIII° siècle, aussi peuplée qu'elle l'est actuellement.

cherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, M. de Beaurepaire nous apprend qu'au XIIIe siècle, tous les paysans de la Normandie savaient lire et écrire (*l'escriptoire* qu'ils portaient à la ceinture, faisait, pour ainsi dire, partie de leur costume); beaucoup n'étaient pas étrangers à la connaissance du latin.

Nous voilà loin de ce roman d'ignorance universelle inventé par le parti pris et la passion. Faut-il redire ce témoignage tant de fois cité du Vénitien Marino Giustiniano, ambassadeur à la cour de Francois Ier, lequel écrivait au conseil de sa république : « Il n'est en France personne, si pauvre soit-il, qui n'apprenne à lire et à écrire. »

La guerre de Cent Ans et les guerres de religion portèrent, il est vrai, un coup fatal à ce florissant état de l'instruction au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Les choses en arrivèrent au point que, aux États généraux de 1614, la noblesse, alarmée de l'ignorance des populations, émit le vœu que l'instruction devînt obligatoire et qu'un traitement fixe fût assuré aux instituteurs. Encore une invention soi-disant nouvelle de nos démocrates contemporains, vieille de deux siècles et demi, et entachée, qui pis est, d'une origine tout aristocratique! Il est vrai que nos réformateurs pédagogiques de 1614 se bornaient à demander l'obligation de l'instruction; ils étaient encore trop peu *éclairés* pour en réclamer la *laïcité*...

Toutefois le niveau de l'instruction ne tarda pas à se relever; sous Louis XVI, dans les pays dits d'États, il était au moins parvenu au point où nous le voyons aujourd'hui. Dans ses recherches si intéressantes sur les *Assemblées provinciales de 1788*, M. Léonce de Lavergne témoigne son étonnement du degré d'instruction qu'accusent les documents qu'il a eu à étudier, en même temps que de l'élévation des pensées, de la générosité, parfois imprudente, des sentiments, et de tant de riantes espérances, auxquelles quatre-vingts ans de révolutions devaient donner un si cruel démenti!

Pour en revenir aux publications de la maison Didot, disons en terminant qu'elle vient de faire paraître la sixième édition de

l'*Histoire de la littérature française*, de M. Désiré Nisard, ouvrage pour ainsi dire classique, dès longtemps consacré par le succès et plus encore par la haute estime des lettrés. Aussi ne pouvons-nous que répéter, après les critiques autorisés, que c'est là une histoire complète, savante, approfondie, de notre littérature depuis ses premiers bégaiements, que nous rappelions tout à l'heure, jusqu'à son entier épanouissement (peut-être devrions-nous plutôt dire sa décadence) en nos temps actuels. Doué d'un sens sûr et fin rappelant l'inflexible rectitude de Boileau, avec plus de largeur, et s'appuyant sur le même principe d'autorité, d'amour du vrai et du beau, M. D. Nisard apprécie successivement et juge comme il convient toutes ces œuvres si variées de forme, de ton, de sujets et même de dialectes, sinon de langues, qui composent notre trésor littéraire national, le plus riche de l'Europe. Et ces jugements, prononcés avec pleine compétence par une raison aussi droite qu'éclairée, sont presque tous, on peut le dire, des arrêts définitifs. Science consommée de la langue, pénétration, élégance de style, netteté et clarté de la forme unies à la solidité du fond, toutes ces qualités maîtresses assignent à cet ouvrage une place à part dans la bibliothèque du lettré.

Enfin, cette année encore, la même librairie nous annonce, pour nos étrennes du prochain jour de l'an, plusieurs nouveautés des plus intéressantes : La Sainte Bible, *récit et commentaire*, par M. l'abbé Salmon ; — Le XVIIIe Siècle, *lettres, sciences et arts*, complément du bel ouvrage de M. Paul Lacroix sur cette époque si discutée, si féconde en contrastes ; — Les Harmonies du son et *l'histoire des instruments de musique*, par M. Rambosson, l'écrivain scientifique bien connu. Inutile d'ajouter que chacun de ces ouvrages sera illustré avec ce luxe et ce bon goût qui président aux publications de ce genre éditées par la maison Didot.

Lucien Dubois.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA JOURNÉE DES BARRICADES ET LA LIGUE A RENNES (mars et avril 1589), par M. S. Ropartz. Plihon, Rennes. Broch. in-12, 142 pp.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine vient de rééditer dans son bulletin un opuscule très-rare, intitulé : *La délivrance admirable de la ville de Rennes en Bretagne d'entre les mains des politiques et hérétiques selon les lettres missives de ce dernier voyage du 14 mars.* M. S. Ropartz, chargé par ses confrères d'en être l'éditeur, était préparé d'avance à ce rôle de commentateur par les recherches approfondies qu'il poursuit depuis longtemps sur l'époque de la Ligue. Les archives municipales de Rennes lui sont particulièrement très-connues. Il les a compulsées avec un tel soin qu'il est parvenu à mettre la main sur des procès-verbaux détachés des délibérations municipales relatives aux événements si importants des mois de mars et avril 1589. Le journal de Pichard, les mémoires de Montmartin et les registres du Parlement lui ont fourni aussi des éclaircissements qui lui ont permis de préciser quelques faits jusque-là restés obscurs dans l'histoire de la ville de Rennes.

Les traits généraux de l'histoire provinciale nous repassent sous les yeux sans modification, mais avec cette empreinte de vérité que communiquent seuls les documents originaux et les relations contemporaines. On voit la Bretagne troublée à plaisir par un gouverneur ambitieux, qui, sous prétexte de défendre l'intégrité du catholicisme, ne cherche en réalité qu'une occasion de s'affranchir de toute autorité pour ressaisir la suprématie des anciens ducs. La division se met alors dans les cours souveraines. Quelques conseillers se séparent de leurs collègues de Rennes, pour aller fonder à Nantes, résidence favorite du duc de Mercœur, une cour rivale qu'on

nomme le Parlement de la Ligue. Le roi trouve, à son tour, des conseillers maîtres des comptes qui consentent à quitter Nantes et s'en vont à Rennes ouvrir une nouvelle Chambre des Comptes. Les catholiques formaient une majorité si compacte en Bretagne, qu'il eût été facile d'éviter ces dissensions, car en dehors de Vitré le parti huguenot comptait fort peu d'adhérents.

Par ses intrigues, le duc de Mercœur soulève à Rennes un parti de ligueurs qui se livre aux mêmes manifestations que les ligueurs parisiens, prend les armes, chasse les officiers préposés par Henri III, et les remplace par d'autres, dévoués au gouverneur. Loin de se laisser intimider par l'enlèvement de son premier président, le Parlement de Rennes blâme ouvertement toutes les menées du duc de Mercœur, et l'invite à cesser ses levées de gens d'armes. Dans une réunion générale, tous les conseillers jurent de maintenir la religion catholique, de conserver l'autorité du roi et de ne jamais participer à aucune ligue hostile à Henri III. Devant la persistante révolte du gouverneur, ils affirment toujours leur fidélité au roi, appellent à eux des gentilshommes, prescrivent la convocation du ban et de l'arrière-ban et organisent la défense de la ville. Quand Mercœur se présenta en personne à Rennes, pour se renseigner sur les causes de l'émeute, le Parlement n'hésita pas à lui faire des remontrances énergiques, mais sans obtenir autre chose que des réponses évasives. Le roi, informé de la conduite de son lieutenant, le désavoue et encourage les magistrats dans leur résistance.

Les Rennais alors s'insurgent, chassent les gens du duc de Mercœur, rappellent les officiers du roi, et dans leur joie frappent une médaille commémorative. Toujours fermes dans leur attitude, les magistrats de la cour souveraine multiplient les déclarations et les ordonnances, afin de maintenir le peuple sous l'obéissance royale. Défenses sont faites de médire du roi, de se livrer à des manifestations hostiles et de suivre les enseignes du gouverneur. Les villes sont même invitées à chasser les garnisons qui relèvent du duc.

Cette lutte entre la force armée et le pouvoir judiciaire occupe une grande place dans la brochure de M. Roparts, et nous montre

d'une façon saisissante comment les magistrats bretons entendaient leur devoir.

Une nouvelle étude nous apprendra sans doute bientôt jusqu'où l'influence du Parlement s'est étendue en dehors de Rennes.

LÉON MAITRE.

LES DEUX FRÈRES MARTYRS ou LES ENFANTS NANTAIS, drame-mystère en 5 actes et 7 tableaux, en vers, par un Frère des Ecoles chrétiennes. — 1 vol. in-18, 92 pp. Paris, Oudin, rue Bonaparte; Nantes, Mazeau et Libaros.

Ce cher Frère, que l'amour de Dieu a fait poète, est un de nos Frères de Nantes, — c'est tout ce que sa modestie me permet de dire, — et son drame a été représenté et applaudi à Nantes. Aujourd'hui, ce drame nous revient avec une double approbation, celle de Mgr Fournier, écrite peu de jours avant son départ pour Rome et pour le ciel, et celle du *Congrès des œuvres ouvrières*, qui l'a trouvé digne d'une mention honorable. Le sujet qu'il traite offre un vif intérêt, à nous Bretons surtout, car c'est l'histoire poétique et héroïque des premiers martyrs de notre patrie. Nous pouvons suivre encore sur les lieux les scènes de leur passion. A la place qu'occupe notre vieil évêché de Nantes, s'élevait un tribunal, celui, sans doute, où furent condamnés les deux frères; notre longue rue de Saint-Clément marque leur voie douloureuse, le couvent de la Visitation et les deux croix du *pavé de Paris*, comme disait Albert de Morlaix, sont des souvenirs de leur supplice, et la basilique élevée sous leur invocation, l'a été sur leur tombeau [1].

Donatien et Rogatien étaient d'une famille illustre : *clarissimo genere nati*, portent leurs actes, et l'une des prétentions de nos ducs

[1] Nous indiquons le couvent de la Visitation et les deux croix comme ayant été sanctifiés par le martyre, sur la foi de deux traditions également antiques et vénérables. De cette double tradition on doit conclure, sans doute, que les deux frères ne furent pas martyrisés au même endroit, mais à quelques pas l'un de l'autre. Derrière le grand autel de l'église des Chartreux, que remplace le couvent de la Visitation, se trouvait une petite chapelle édifiée par nos ducs, au lieu qui était désigné comme celui même du supplice.

fut toujours de leur appartenir. C'est ainsi que nous lisons dans le procès-verbal des États de Vannes, en 1451 : « Le lundy, 24 may, pour ce que c'estoit jour fériel de la feste S. Donacien et S. Rogacien, qui furent *extraicts de la maison de Bretagne*, le duc (Pierre II) ne comparut point au parlement. »

Notre poète leur donne pour père le gouverneur de Nantes, et la scène s'ouvre sous le péristyle de son palais. Donatien et Rogatien, levés avant l'aurore, jouissent avec bonheur des charmes d'une belle matinée et des effets du jour naissant sur les *verdoyants coteaux* et les *riants paysages* que domine au loin la cité des Nannètes. La tendre amitié des deux jeunes gens, leurs sentiments élevés et leur ardeur virile, captivent tout d'abord. Rogatien ne sent *vibrer son âme* qu'au bruit des combats et à la pensée de la gloire, si ce n'est toutefois, lui dit doucement son frère,

A l'accent mesuré
Qui dirige les pas des danseurs, quand la fête
Vient d'un bandeau fleuri couvrir ta jeune tête.

Donatien, lui aussi, n'est pas sans rêver de *périlleux combats*, mais il cherche avant tout la vérité pour être son champion, et le paganisme ne lui offre trop évidemment que des fables. Ces *dieux de pierre*, dit-il,

Dont jamais la paupière
N'enfante un seul regard, les crois-tu de vrais dieux?

ROGATIEN.

Et toi, ne crois-tu pas ce qu'ont cru nos aïeux?

Et le dialogue se poursuit vif, animé, tendre toujours, mais offrant un perpétuel contraste.

Une scène touchante, entre Donatien et Similien, le vieil évêque, révèle toute la sereine beauté de ces deux âmes : l'une éprouvée moins encore par l'âge que par les labeurs de la foi, l'autre aspirant après ces labeurs ; puis on entend un chœur de jeunes païens

chantant au loin la vie et la mort, comme les chantaient les buveurs de Falerne, au temps d'Horace :

Vive Bacchus et sa folie !
Vivent le myrte et les beaux jours !
Buvons le vin jusqu'à la lie !
Buvons, rions, chantons toujours !

Aujourd'hui les fêtes,
Les fleurs sur nos têtes,
L'amour qui sourit !
Demain les ténèbres,
Les cercueils funèbres,
Où le corps périt.

Mais au même instant, d'autres voix, des voix enfantines, font entendre, d'un lieu opposé, des accents bien différents :

Seigneur, nous avons les mains pures,
Notre cœur est tourné vers toi ;
Garde-nous de toutes souillures
Et conserve-nous dans ta foi.
C'est à toi, comme à notre père,
Que nous adressons tous nos vœux.
En toi toujours notre âme espère,
Seigneur, jette sur nous les yeux.

C'est mieux qu'une fraîche et facile poésie, où l'on ne sent, à coup sûr, ni le marteau ni la lime, c'est tout un raisonnement, toute une scène, et Donatien en tire, en deux mots, la conclusion : D'un côté, dit-il,

D'un côté, le plaisir, de l'autre, la vertu.
O mon âme, que choisis-tu ?

Au second acte, nous nous trouvons dans une grotte souterraine, la catacombe nantaise. Similien y préside une réunion de fidèles, tous prêts pour le martyre. Seigneur, dit l'évêque,

Frappe-moi, mais pardonne à mon peuple innocent !
— Epargne le pasteur (s'écrient les fidèles)
C'est à nous de mourir !

Et un enfant ajoute :

Les païens ont tué mes frères et ma mère,
Fais que je sois, Jésus, digne d'eux, et j'espère
Qu'avant d'aller aux cieux rejoindre ces héros,
Je répandrai ta grâce aux cœurs de mes bourreaux.

Mais tout à coup les voix se taisent ; on a aperçu un idolâtre se glissant, comme Eudore, dans la nuit des tombeaux. Cet idolâtre, c'est Donatien. Similien le reconnaît et rassure les fidèles.

Je connais cet enfant, c'est un doux néophyte.

De la part de Jésus, Donatien demande le baptême, et Similien lui répond ces simples mots, qui disent tout : « Mon fils, je t'attendais. »

Le troisième acte est surtout remarquable par une scène des plus dramatiques entre le gouverneur et ses deux fils. Les premiers mots du vieux païen indiquent, d'un trait, ce que va être la scène :

Te voilà donc, enfin, vil esclave d'un prêtre !

Donatien a beau se montrer respectueux et affectueux, son père ne s'irrite que plus de le voir enrôlé dans un *troupeau d'esclaves* conspirant dans des *antres impurs.* — Mon cœur, lui dit Donatien,

Mon cœur, que la grâce encourage,
Depuis qu'il est chrétien, vous aime davantage.

LE GOUVERNEUR.

Chrétien ! il est chrétien !... et lui-même le dit...
Tu veux donc, par ton père, être aujourd'hui maudit ?

Et s'adressant à Rogatien :

C'est assez, c'en est trop ! laisse-le, Rogatien ;
Viens, il n'est plus ton frère et tu n'es plus le sien.

D'un bout à l'autre de cette longue scène, les caractères des différents personnages sont admirablement soutenus. Chez le gouverneur, les préjugés et surtout l'orgueil ; chez Donatien, une douceur qui n'enlève rien à la fermeté ; chez Rogatien, une ten-

dresse de cœur que la vérité n'éclaire pas encore, mais que soutient la charité. Le rôle de Rogatien était des plus difficiles, et il est des plus heureusement réussis.

Après une pareille scène, je me demandais ce que l'auteur ferait désormais du vieux païen qui reniait son fils. En faire un Brutus, c'eût été ajouter par trop à l'histoire et dépasser le but ; le faire se convertir, c'eût été faire un martyr de plus. L'auteur, ne se tenant pas pour astreint à l'unité de temps, le fait languir et mourir de douleur, avant l'arrivée du terrible Rictius Varus, le bourreau des chrétiens, et, par suite, avant le commencement de la persécution. Si les vieilles règles de l'art s'en trouvent offensées, la vraisemblance, du moins, et la convenance, sont respectées ; c'est beaucoup.

Je voudrais citer maintenant plusieurs autres scènes, mais l'espace me manque. L'attention d'ailleurs est éveillée et chacun voudra lire l'ouvrage. Un mot seulement sur la fin. Le dénouement d'une tragédie ne peut être que tragique, et, par cela même, il est souvent difficile de le mettre en action sur le théâtre. Une scène de martyre ne se supporterait pas. Je m'attendais donc à un récit plus ou moins académique, comme celui de Théramène, mais mon attente a été très-heureusement trompée.

Donatien et Rogatien viennent d'être condamnés par le proconsul Rictius Varus. Entraînez-les, dit le prêtre des idoles,

> Leur mort vengera la mémoire
> De nos dieux irrités...

Quelques instants se passent, pendant lesquels prêtres et flamines s'applaudissent de leur victoire, qui *du culte des Romains* va *sauver le symbole*. « Allez, disent-ils,

> Allez donc, maintenant, jeunes fous, fanatiques,
> Voir la réalité de vos songes mystiques;
> Allez voir si vos cœurs, stupidement soumis,
> Connaîtront ce bonheur qui vous fut tant promis.

Tout à coup, le fond du théâtre s'ouvre, et les deux martyrs apparaissent dans une vive lumière, portés au ciel par les anges,

tandis que des voix d'enfants font entendre, dans le lointain, un chant qui se termine ainsi :

O martyrs, ô nos frères
Vénérés de nos pères,
Vous que Jésus couronne en son éternité,
A notre jeunesse
Obtenez la sagesse,
Et des enfants de Dieu l'indomptable fierté.

C'est simple, c'est beau, c'est vrai, et le spectateur se retire sous le coup des impressions les plus douces.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Nous lisons dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge :

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE.

« Nous avons à annoncer la fondation d'une Société qui semble appelée à rendre de véritables services aux études bretonnes; elle s'appelle *Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*. Les publications qu'elle promet auront le double avantage de satisfaire la curiosité des amateurs les plus délicats et de faire connaître au public de précieux textes, rares ou inédits.

» Les débuts de la Société méritent d'être particulièrement recommandés à l'attention de nos lecteurs. L'élégant volume qu'elle vient de faire paraître a pour titre : *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices*, par Arthur de la Borderie (Nantes, 1877); in-4°, ou in-8° de xxj et 190 pages. Les morceaux qu'il contient ont été choisis avec discrétion et commentés avec autant de finesse que de science. On y remarque des pages fort intéressantes pour l'histoire de la prédication à la fin du XV° siècle, et une étude bibliographique à laquelle il sera difficile de rien ajouter. »

LES PETITES ÉCOLES EN BRETAGNE.

M. l'abbé Piéderrière, qui nous a communiqué des renseignements si intéressants sur les petites écoles en Bretagne, a été averti trop tard des recherches faites précédemment dans le diocèse de Nantes par M. Léon Maître, archiviste du département. Nous nous empressons de réparer l'omission et de rappeler à nos lecteurs que la *Revue* est une des premières qui ait attiré l'attention du public sur l'importante question de l'instruction primaire avant 1789. (Voir le tome V de la 4e série, année 1874.)—(*Note de la Rédaction.*)

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Sacres de Mgr Catteau, évêque de Luçon, et de Mgr de Forges, évêque auxiliaire du cardinal-archevêque de Rennes. — M. Téophile Bidard de la Noë. — M. Glais-Bizoin. — Mlle Caroline de la Villéon. — Une œuvre d'art et de patriotisme. — L'Assemblée générale de la Société des Bibliophiles bretons.

Il y a quelques semaines, pendant que l'Église de Nantes se réjouissait de recevoir, des mains de Dieu et du Pape, Mgr Le Coq, l'Église de Luçon était dans le deuil. Son veuvage vient de cesser : elle aussi vient d'avoir ses fêtes.

Le dimanche 28 octobre, Mgr Clovis-Nicolas-Joseph Catteau a pris possession par procureur de son église cathédrale et de son diocèse. Il avait choisi pour le représenter M. l'abbé F. Jeannet, son premier vicaire général. Le 11 novembre a été lue, dans toutes les paroisses du diocèse, la lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles, à l'occasion de la prise de possession.

Dans ces pages remarquables, où tout respire une éloquence vraiment épiscopale, la foi la plus intrépide, la charité la plus paternelle, dans ces pages que nous aurions été heureux de citer ici, si les bornes trop restreintes de cette chronique n'y mettaient obstacle, le nouvel évêque esquisse à grands traits les misères de l'épiscopat dans nos temps si troublés, et il en fait le commentaire de sa devise : *Oportet illum regnare!* « Il faut que Jésus-Christ règne ! il le faut pour lui, sa royauté est inaliénable; il le faut pour nous, car en dehors de Jésus-Christ, il n'y a aucun espoir de salut. Nous revendiquons donc les droits imprescriptibles de Jésus-Christ, nous les défendrons partout où ils seront attaqués, dans la vie sociale, dans la vie domestique, dans la vie individuelle. *Oportet illum regnare!* voilà le but de nos travaux. » Puis, Mgr Catteau affirme sa soumission sans bornes et son amour sans mesure pour le glorieux Captif du

Vatican; son affection pour ses coopérateurs du clergé séculier ou régulier; sa bienveillance pour les âmes généreuses que le monde ingrat ne connaît pas et qui, dans le cloître, dans les écoles, dans les hôpitaux, se consument au service de toutes les misères humaines; son dévouement spécial à l'enfance, sa prédilection pour le pauvre et pour le travailleur. « Église de Luçon, s'écrie-t-il en finissant, Église de Luçon, fiancée mystique, nous venons au milieu de tes enfants contracter l'alliance qui ne doit finir qu'à la mort. C'est dans tes parvis, où Nous dormirons notre dernier sommeil, que Nous voulons recevoir la plénitude de notre sacerdoce. Pour toi Nous réservons nos premières bénédictions, et, à travers l'espace, Nous t'envoyons le salut de la paix et de l'amour! »

Mgr Catteau, avait donc, depuis le 28 octobre, pleine et entière *juridiction* sur son diocèse, mais, n'ayant pas encore reçu l'onction qui fait les pontifes, il lui manquait le pouvoir d'*Ordre*, en vertu duquel l'évêque administre les sacrements de l'*Ordre* et de la *Confirmation*. Il vient d'acquérir ce pouvoir en recevant la consécration épiscopale.

La cérémonie s'est accomplie le mercredi 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, dans la cathédrale, selon toutes les prescriptions de la sainte liturgie romaine. Le temps n'a malheureusement pas permis de dresser, à l'entrée de la cathédrale, un élégant arc de triomphe où M. Renaud-Bizet, sculpteur à Luçon, avait réuni les *armes* de Mgr Catteau à celles du cardinal de Richelieu et de tous les évêques qui, depuis le commencement du siècle, ont gouverné le diocèse. La décoration intérieure, faite sur les plans de M. F. Lemoine, de Nantes, ne laissait rien à désirer; dans le chœur, dans la grande nef, partout des tentures, des bannières, des guirlandes étaient disposées avec goût.

Plus de quatre cents prêtres, accourus de tous les points du diocèse, formaient autour de leur nouvel évêque, de toutes les couronnes la plus belle et la plus chère à son cœur. Toutes les congrégations religieuses de la Vendée étaient également représentées. Une foule pressée remplissait la cathédrale.

A neuf heures un quart, le Chapitre se rendait au palais épiscopal pour chercher NN. SS. les prélats. Le prélat consécrateur était Mgr Jean-Baptiste Lequette, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer. Les deux évêques assistants étaient NN. SS. d'Angers et de Grenoble.

Sur le seuil de la cathédrale, M. l'abbé G. Gouraud, doyen du chapitre, reçoit les prélats avec le cérémonial d'usage, puis il complimente le nouvel évêque. Sa Grandeur répond en quelques mots qui partent du cœur: Elle dit son émotion en ce moment solennel, sa tendresse pour l'Eglise d'Arras, qui reste sa mère, pour l'Eglise de Luçon, qui devient son épouse mystique, et surtout pour l'Eglise romaine. Pie IX l'envoie au

nom de Dieu ; c'est en cette mission divine, c'est dans les prières du clergé et des épouses de Jésus-Christ qu'Elle met sa confiance. Au moment de franchir le seuil de sa cathédrale, Elle s'unit aux sentiments de Marie dans le mystère de sa Présentation au Temple.

Ensuite, on entre dans la cathédrale au son du grand orgue, et les têtes se courbent pieusement sous les bénédictions des Princes de l'Eglise. NN. SS. arrivent sur l'estrade, élevée au milieu de la cathédrale, et alors s'accomplissent les Rites sacrés, en se conformant scrupuleusement aux prescriptions du Pontifical.

On remarquait dans l'assistance M. le marquis de Fournès, préfet de la Vendée ; M. Poirier-Coutansais, secrétaire général de la préfecture ; M. le président du tribunal de Fontenay et beaucoup de personnes notables de la Vendée, plusieurs laïcs et ecclésiastiques d'Arras, et, si la distance eût été moins considérable, cette députation eût été bien plus nombreuse encore.

Des fauteuils avaient été réservés sur l'estrade à Mgr Henri Sauvé, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine de Laval et recteur de l'Université d'Angers, et à Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique.

Cette assemblée d'élite a surtout été visiblement impressionnée lorsque le nouvel évêque a trois fois adressé ce vœu touchant au prélat consécrateur : *Ad multos annos ! Vivez de longues années !*

C'était bien le vœu qui était au fond de tous les cœurs, et tous priaient Dieu de nous conserver aussi pendant d'heureuses et longues années le prélat consacré : *Ad multos annos !*

Pendant le chant du *Te Deum*, Mgr Catteau, conduit par les deux prélats assistants, a parcouru les nefs de sa cathédrale, bénissant la foule pieusement avide de recueillir les premières bénédictions de son Pasteur et de son Père.

Mgr d'Arras est monté en chaire, et, avec l'autorité et l'onction qui caractérisent sa parole, il a félicité l'Église de Luçon du trésor que lui réservait la divine Providence, puis il a commenté ces paroles du Pontifical : *Episcopum oportet judicare, interpretari, consecrare, ordinare, offerre, baptizare et confirmare.*

A la fin de la cérémonie, Mgr Catteau a reçu à son trône l'obédience de MM. les Chanoines titulaires et honoraires, c'est-à-dire qu'il les a admis au baisement de la main.

La procession extérieure n'ayant pu avoir lieu, NN. SS. les évêques ont été reconduits au palais épiscopal par les cloîtres, entre une double haie de sapeurs-pompiers, pendant que la Société philarmonique faisait entendre sa musique justement appréciée.

Monseigneur de Luçon a voulu sans retard se rendre sous les cloîtres

pour s'entretenir quelques instants avec son clergé. Tous ceux qui l'ont vu remercient la Providence de leur avoir donné un tel Pasteur ; sa piété, sa bonté, son affabilité, ont ravi tous les cœurs. Tous s'unissent pour souhaiter à l'Envoyé de Dieu, à l'Envoyé de Pie IX, un long et florissant épiscopat.

Le soir, à cinq heures, la cathédrale était comble : l'illumination était splendide. Monseigneur est monté en chaire et il a trouvé des accents qui ont remué tous les cœurs, en parlant des émotions saintes de ce jour, de Mgr d'Arras, à qui il a fait les plus touchants adieux *(à Dieu !)* et en traitant du mystère de la Présentation de Marie au Temple. Ensuite Sa Grandeur a donné le salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

Telle a été cette mémorable journée du 21 novembre 1877, qui laissera dans les fastes de l'Église de Luçon un impérissable souvenir.

— En même temps que celui de Mgr Catteau, avait lieu à Rennes le sacre de Mgr de Forges, auxiliaire de S. Em. le cardinal-archevêque.

Longtemps avant l'heure fixée pour la cérémonie, dit le *Journal de Rennes,* une foule nombreuse remplissait la métropole et ses abords. La grande nef avait été réservée pour MM. les ecclésiastiques. Dans le chœur se tenaient le chapitre métropolitain, les curés des paroisses et tous les chanoines honoraires. Une tribune avait été élevée dans le pourtour du chœur, du côté de l'Évangile, pour la famille de Mgr de Forges.

A l'heure dite, les prélats ont fait leur entrée dans la cathédrale, précédés du Chapitre, qui était allé les attendre sur les marches de l'église.

NN. SS. de la Hailandière, David et Bécel ont pris place sur des fauteuils, en face du trône de Son Éminence. NN. SS. Richard, coadjuteur du cardinal Guibert, et Nouvel, évêque de Quimper, assistants, suivi de Mgr de Forges et de Son Em. le cardinal Saint-Marc, se sont avancés au pied de l'autel. Puis a commencé la cérémonie de la Consécration, qui a duré jusqu'à onze heures.

Selon l'usage, après l'office, Mgr de Forges a fait processionnellement le tour de l'église en donnant sa bénédiction. A différentes reprises, le grand orgue, tenu par M. Charles Henry, s'est fait entendre. A la fin de la messe, M. Henry, maître de chapelle, a fait exécuter un *vivat* composé par lui à l'occasion de l'élévation de Mgr Saint-Marc à la dignité cardinalice.

— A Rennes, une affluence considérable conduisait à sa dernière demeure, le 23 octobre, M. Théophile Bidard de la Noë. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le premier président de Kerbertin, M. Bodin, doyen de la Faculté de Droit, M. Charmoy, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et M. Arthur de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine et collègue de M. Bidard à l'Assemblée nationale. Deux discours ont été pro-

noncés sur la tombe du vénérable défunt, l'un par M. Charmoy, l'autre par M. Bodin.

Membre de l'Assemblée constituante en 1848, maire de Rennes en 1870, membre de l'Assemblée nationale en 1871, nommé récemment doyen honoraire de la Faculté de Droit, dont il avait été professeur pendant une trentaine d'années, chevalier de la Légion d'honneur, « M. Bidard laisse à tous ceux qui l'ont connu et qui ont apprécié la bonté de son cœur et l'honorabilité de son caractère, les meilleurs et les plus chers souvenirs. Son esprit élevé, ferme et mâle, avait un double culte : celui de la patrie et celui du droit Il y a toujours été fidèle. Ses connaissances étendues et variées, sa science de la jurisprudence, sa passion pour l'étude et pour le travail, lui avaient assigné une des premières places à la tête du Barreau de Rennes, où il ne sera point oublié ; son nom y reste inscrit parmi les notabilités et les anciens bâtonniers de l'Ordre. » M. Bidard avait 73 ans.

— M. Glais-Bizoin vient de mourir à l'âge de 77 ans, dans les Côtes-du-Nord, son pays natal.

Membre de l'opposition libérale sous la Restauration, conseiller général des Côtes-du-Nord et député de l'arrondissement de Loudéac de 1830 à 1848, président de la réunion démocratique du Palais-National sous la deuxième République, M. Glais-Bizoin, après avoir échoué aux élections législatives de 1849, fut réélu député des Côtes-du-Nord sous l'Empire, en 1863.

Battu en 1869 par le général de la Motterouge, il fut nommé aux élections partielles de novembre de la même année par la 4e circonscription de Paris, et devint membre du gouvernement de la Défense nationale. Il fit partie, avec M. Crémieux et l'amiral Fourichon, de la délégation de Tours, qui gouverna la France jusqu'au jour où M. Gambetta prit la dictature. M. Glais-Bizoin siégea encore à l'Assemblée nationale de Bordeaux et quitta enfin l'arène politique.

Il avait siégé constamment à gauche et s'était acquis une certaine célébrité par sa physionomie originale et ses interruptions devenues légendaires.

Il avait fait, en outre, dans la littérature dramatique, quelques tentatives qui ne lui avaient guère valu que des succès d'estime.

« Il y a quelque temps, dit la *Gazette de Bretagne,* l'ex-membre du gouvernement de la Défense nationale avait eu la douleur de perdre sa femme, dont la piété, la charité, édifiaient le pays. M. Glais-Bizoin, dont les erreurs politiques furent déplorables, n'en était pas moins un homme de cœur, et il n'avait pu manquer d'être touché de tant de vertus. C'est à cette douce influence sans doute qu'il a dû son retour à la vérité. »

M. Glais-Bizoin, avant de mourir, s'est confessé et a reçu le sacrement de l'extrême-onction.

— Le 30 octobre, mourait à Saint-Brieuc Mlle Caroline de la Villéon, qui, sous le nom de Blanche de Rosarnoux, a donné à la *Revue* (1871-1873) une nouvelle intitulée *Le Déclassé*.

« Les pauvres, lisons-nous dans l'*Indépendance bretonne*, perdent en elle une bienfaitrice insigne; sa famille et ses amis, un cœur dévoué jusqu'à l'héroïsme; la société, une femme d'un charmant esprit, écrivain distingué qui savait encore être poète et artiste à ses heures. Elle trouvait dans sa fortune, dont elle ne se réservait que la plus petite part, des ressources pour toutes les détresses; dans son cœur des paroles aimables et consolantes pour toutes les situations, et dans ses journées du temps pour tous les travaux; c'est ainsi qu'après de longues heures passées en oraison, recueillie au pied des autels, après de nombreuses visites aux malades et aux pauvres, son aiguille diligente habillait les orphelins et parait les autels, son pinceau ornait les chapelles et les églises, sa plume souple, fine et élégante, écrivait *Marguerite de Nobletz*, les *Biographies bretonnes*, et une foule de jolies nouvelles publiées sous le voile du pseudonyme. »

— Voici un entrefilet coupé dans un petit journal de Paris et qui n'est pas sans intérêt pour nous :

« *Œuvre d'art et de patriotisme*. — Depuis dix mois, Paul Baudry fait les études préparatoires de douze fresques qu'il doit consacrer à Jeanne d'Arc dans le Panthéon. Sans être indiscret, nous pouvons dire que le peintre apporte à ses recherches le zèle et la prudence d'un historien. Il passe en revue toutes les miniatures contemporaines du règne de Charles VII, et en fait de nombreuses copies; il veut que son travail soit aussi près de la vérité que possible. »

— Le 31 octobre, a eu lieu, à Nantes, une assemblée générale de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. La séance a été ouverte par une allocution de M. A. de la Borderie, qui, après avoir remercié de l'honneur qu'on lui avait fait en l'appelant à la présidence, a montré combien la fondation de cette nouvelle Société était utile, et combien la Bretagne, qui au siècle dernier s'était placée à la tête du mouvement historique, s'était depuis laissé distancer par les autres provinces voisines. Maintenant cette œuvre est fondée, et les marques de sympathie qui arrivent de toutes parts, permettent de bien augurer de l'avenir.

La Société passe ensuite à l'admission de 17 nouveaux sociétaires, parmi lesquels nous citerons S. E. le cardinal-archevêque de Rennes, notre compatriote, M. Ch.-L. Livet, le littérateur bien connu, la Société académique et la Société des Beaux-Arts de Nantes.

Un grand nombre d'ouvrages offerts à la bibliothèque de la Société, sont

déposés sur le bureau ; entre autres, la *Correspondance de Charles VIII* et les *Documents généalogiques du chartrier de Thouars*, ces magnifiques livres de M. le duc Louis de la Trémoille.

On a voté la publication de volumes de Mélanges ou Variétés bibliographiques auxquels tous les membres de la Société sont appelés à collaborer ; puis M. de la Borderie a terminé la séance, en analysant la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin*, que la Société doit éditer prochainement. Ce poème, qui fait partie de la geste du roi, a été écrit sous l'impression profonde, laissée en Bretagne par les invasions des Normands. Contrairement à ce que l'on remarque dans les chansons de geste, où les récits de bataille s'enchaînent avec une monotonie désespérante, ce poème offre des épisodes gracieux et dramatiques, qui lui donnent un intérêt tout particulier.

Ce compte rendu, qui a été chaleureusement applaudi, a fait désirer à tous la prompte apparition du nouveau volume.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH POPULAIRE DU MARIN FRANÇAIS POUR 1878. In-18, 72 p. Nantes, imp. Bourgeois; tous les libraires. . . . . » 15

FLEURS DE BRETAGNE, suivies de *Jérusalem détruite* (poème historique); par Édouard Frain. In-16, Rennes, Plihon. . . . . 3 fr.

FORTIFICATIONS (LES) DE PARIS ET LES ARMES NOUVELLES; par Constant Guimard. 2e édition, in-12, 30 p. Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mazeau; M. Morin; Rennes, lib. Fougeray.

HISTOIRE DE TIFFAUGES; par Louis Prével, architecte, membre de la Société archéologique de Nantes. In-8°, 208 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

M. RÉCIPON, ses aventures électorales et ses métamorphoses; par Th. Le Gouriérec, son portraitiste ordinaire. In-12, 88 pp. Nantes, imp. Plédran. . . . . 1 fr.

MONUMENTS (LES) MÉGALITHIQUES DE TOUS PAYS, leur âge et leur destination, avec une carte et 230 gravures, par James Fergusson, ouvrage traduit de l'anglais par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes. Un beau vol. in-8° raisin. Rennes, lib. Berthelot et les principaux libraires; Paris, Haton... .... 9 fr.

QUESTIONS (LES) BRULANTES. Lettres à M. Émile de Girardin; par Ernest Merson. In-8°, 243 p. Nantes, imp. Merson; Paris, lib. Amyot. 2 fr.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME, par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'Assurances générales. In-8°, 420 pp. Paris, A Cotillon, rue Soufflot, 24..... 5 fr.

STATUTS ET RÈGLEMENT DES HOSPITALIERS-SAUVETEURS BRETONS; rédigés par H. Nadault de Buffon, leur fondateur, avec 2 pl. en couleur, gravées par Portier de Beaulieu, administrateur et dignitaire de la Société. In-8°, 358 p. Rennes, imp. Leroy fils; Paris, lib. Furne, Jouvet et Cie. . . . 2 fr. 50

TRANSFORMATION SURNATURELLE DE L'HOMME AVANT ET APRÈS LA MORT, avec une préface sur divers sujets; par M. l'abbé Rouillot, prêtre du diocèse de Rennes. Paris, Haton, libraire-éditeur; Rennes, Plihon. 6 fr.

VRAIS (LES) AMIS DU PEUPLE. Notices biographiques sur quelques ecclésiastiques chers à la Bretagne, notamment aux diocèses de Rennes et de Saint-Brieuc, par un ancien magistrat. Se vend dans le but d'élever un modeste monument à la mémoire de M. l'abbé Blanchard, et aussi au profit de diverses œuvres de bienfaisance. Rennes, Fougeray.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Le Ciel, *simples notions d'astronomie*, par M. A. Guillemin, 5e édition, in-8°, illustré; — Nouvelle géographie universelle, tome III, par Elisée Reclus, in-8°, avec cartes et gravures; — Le tour du monde et Journal de la jeunesse, année 1877; — Histoire d'Angleterre, tome IIe et dernier, par M. Guizot et Mme de Witt, in-8°, illustré; — Cent récits d'histoire de France, par M. G. Ducoudray, vol. in-4°, illustré; — A travers l'Afrique, par Cameron, 1 vol. in-8°, avec cartes et figures; — L'expédition du Tegetthoff, par Payer, 1 vol. in-8°, avec cartes et figures; — Le Glaçon du Polaris, les Fêtes *dans l'antiquité et dans les temps modernes*, l'Imagination, la Poudre a canon *et les nouveaux explosifs*, l'Or et l'Argent: cinq vol. in-18, illustrés; — La Vie végétale, par M. H. Emery, 1 vol. in-8°, illustré; — Tableaux et scènes de la vie des animaux, par M. Lesbazeilles, vol. in-4°, illustré: — Hachette et Cie.

Le Ciel. — Cet ouvrage compte déjà plusieurs années d'existence et de succès. La cinquième édition, qui vient de paraître, est de beaucoup la plus complète. Profondément remaniée et refondue, corrigée des quelques inexactitudes qui déparaient les précédentes, elle s'est enrichie des découvertes les plus récentes de l'astronomie, relatives notamment aux phénomènes solaires et à la composition chimique des éléments stellaires, dont les secrets commencent à nous être révélés grâce à cet admirable et nouvel instrument d'observation qui s'appelle le *spectroscope*.

La plus ancienne des sciences, l'astronomie est toujours la plus nouvelle, et il en sera sans doute longtemps ainsi. Depuis ces antiques astronomes pasteurs qui, par les nuits sereines de la Chaldée, regardaient évoluer les constellations, jusqu'à Le Verrier et au P. Secchi, que de progrès accomplis dans la connaissance du ciel, et combien n'en reste-t-il pas à accomplir encore? A mesure que les instruments optiques se perfectionnent, les astronomes, Colombs célestes, découvrent au sein de l'océan sans rivages du firmament des îles nouvelles, des continents inconnus. Dans cette immensité mobile, tout étincelante de feux dont chacun est un monde, où des millions et des millions de soleils se meuvent dans

une muette harmonie sans jamais se heurter, le télescope de J. Herschell n'a pas entrevu moins de *quatre mille* voies lactées ou nébuleuses stellaires, réductibles ou irréductibles, amas d'étoiles innombrables, poussières de soleils, archipels au milieu de l'infini océan des cieux! Le plus rapproché de ces amas d'étoiles est cette vaste bande blanchâtre, cette *voie de lait*, qui ceint le ciel comme d'une écharpe d'argent, et qui, dans les belles nuits d'été, nous apparaît toute constellée de feux pressés. Dans la géographie céleste, c'est ici notre patrie, quelque chose comme notre Europe astronomique, incomparablement plus vaste que l'autre, et dont notre système solaire est une des plus humbles provinces, de laquelle à son tour notre terre, grain de sable perdu au milieu de ces mondes, n'est qu'un imperceptible point! De la terre au soleil, du soleil à l'étoile la plus éloignée de la voie lactée, de notre voie lactée à la plus rapprochée des quatre mille autres nébuleuses, et de l'une à l'autre de celles-ci s'enfonçant toujours plus avant dans le désert lumineux du ciel, — quelle série d'infinis! Un seul chiffre donnera une idée des incommensurables distances qui séparent les étoiles entre elles : pour parvenir à notre soleil, la lumière de l'étoile la plus voisine ne doit pas mettre moins de *trois années* en franchissant 75,000 lieues par seconde! Que sont donc les espaces qui s'étendent d'une nébuleuse à l'autre! Et tout ce prodigieux ensemble d'étoiles prétendues fixes, de voies lactées, de nébuleuses, tourne et évolue, emporté par la mystérieuse force de la gravitation, autour d'un centre inconnu, décrivant l'infini réseau de ses spirales et marquant les lentes évolutions du temps à cette horloge des siècles, pour laquelle nos années sont des minutes!

Que de mystères écrasants pour l'imagination la plus téméraire! Insondables abîmes où sombre la plus ferme raison, le génie le plus audacieux!

Et, pour ne parler que de notre petit système particulier, que d'étonnantes merveilles! Tout d'abord, ce centre vivificateur et illuminateur de notre archipel planétaire, le soleil, sa constitution et ses phénomènes, dont la nature et l'origine sont encore des thèmes à controverses; son noyau, obscur ou non, suivant les hypothèses; sa *photosphère* ou enveloppe lumineuse, et ses étranges amas grumeleux; ses brillantes et vastes *façules*; ses *taches*, déjà connues des anciens Chinois, quelques-unes épaisses

de milliers de kilomètres et larges de milliers de lieues, faisant le tour de l'astre en vingt-quatre à vingt-huit jours, suivant la latitude, et paraissant affecter une période d'intensité d'environ onze années, analogue à celle de nos phénomènes électro-magnétiques terrestres, notamment de nos aurores boréales ; — cette *chromosphère*, ou enveloppe extérieure, qui tient en suspension, à l'état de vapeurs, la plupart de nos métaux et métalloïdes terrestres, et qui lance, sous l'action d'on ne sait quelle force, cet éblouissant feu d'artifice de *protubérances rosées*, mobiles et colossales fusées d'hydrogène enflammé jaillissant parfois jusqu'à une hauteur verticale de *quatre-vingt mille lieues*, avec la vertigineuse vitesse de *trois cent mille mètres* à la seconde ! — enfin, cette prodigieuse fournaise, dont on ignore le mode de nutrition, dont le P. Secchi évalue la température à quatre et peut-être *dix millions* de degrés (chiffre contesté, il est vrai), et dont la radiation, par chaque mètre carré de son immense surface, suffirait pour faire mouvoir continuellement une machine de soixante-dix-sept mille chevaux-vapeur, représentant la puissance motrice de la France tout entière, il y a vingt-cinq ans à peine !

Et ces huit planètes [1], faisant cortége à l'astre-roi : *Mercure*, la plus voisine du soleil et la plus petite ; *Neptune*, la plus éloignée, et *Jupiter*, la plus grosse ; *Mars*, si semblable à la terre par ses saisons, ses glaces et ses neiges polaires, et ses deux satellites, tout récemment découverts par un astronome américain [2] ; *Saturne*, son triple anneau et ses huit lunes, qui doivent composer pour les habitants de la planète, s'il en existe, le plus fantastique des spectacles, et viennent appuyer d'un argument si fort la grande théorie de Laplace sur la genèse des mondes ; etc. Puis, ce sont les *astéroïdes*, débris peut-être d'un astre détruit, évoluant entre Mars et Jupiter, et dont on compte actuellement jusqu'à cent soixante-neuf ; les comètes, ces irrégulières du ciel, s'égarant à travers des orbites tellement excentriques que la périodicité de neuf d'entre elles

[1] On annonce qu'avant de mourir, M. Le Verrier aurait découvert par la puissance de ses calculs, comme il lui était déjà arrivé pour *Neptune* il y a trente et un ans, une neuvième grande planète, qui, se trouvant la plus rapprochée du soleil, n'aurait pu être encore aperçue à cause de la trop vive radiation de cet astre.

[2] Cette découverte est postérieure à la publication du livre de M. A. Guillemin, si vite marche la science, laissant en arrière les ouvrages destinés à enregistrer ses progrès.

seulement a pu être constatée ; ces autres comètes et astéroïdes, les étoiles filantes, projectiles lumineux qui éclatent soudain comme des obus et tombent en véritables averses à certaines époques de l'année. Puis, c'est notre lune, astre mort, pâle fantôme des nuits errant autour de la terre : image de ce que sera celle-ci, ainsi que les autres astres, quand, arrivés à la période de refroidissement, ils seront à leur tour glacés par la vieillesse, à ce point, qu'on a pu comparer les étoiles aux arbres d'une forêt, avec leurs divers degrés d'âge, de croissance et de décrépitude.

C'est enfin notre terre elle-même, à la fois si petite et si grande, qui, si elle a perdu à jamais le titre qu'elle usurpa si longtemps, de centre du monde astronomique, mérite peut-être de conserver celui de centre du monde intellectuel et religieux.

N'est-ce pas de cet atome cosmique, molécule astrale perdue au sein de l'immensité, qu'un autre atome, infiniment plus imperceptible encore, l'homme, a entrepris de s'élever jusqu'à la connaissance de l'univers et de son auteur, de compter et de peser les soleils et de mesurer l'incommensurable espace (il y a en partie réussi) ? C'est que, par son corps l'un des plus infimes des êtres vivants, son intelligence, son âme, le fait grand comme le monde, plus grand, puisqu'elle lui fait atteindre par delà le monde physique, jusqu'au monde divin.

L'auteur du livre dont nous venons d'analyser la substance, en nous laissant entraîner par l'incomparable beauté du sujet, M. Amédée Guillemin, peut compter à bon droit parmi les plus intelligents de ces atomes pensants, sinon comme observateur direct et comme *découvreur*, du moins comme vulgarisateur des découvertes et des observations d'autrui. Il nous en trace le résumé dans un style clair, élégant, parfois chaleureux et coloré, avec la compétence d'un savant, en même temps qu'avec un rare talent d'exposition.

Dans ce brillant tableau des merveilles de la création, il ne manque guère qu'une chose, la mention du Créateur, dont le nom n'est pas même prononcé : n'est-il pas convenu depuis quelque temps que « le mot Dieu n'est pas scientifique » ? Nous voilà loin de Newton qui, chaque fois que ce nom auguste était prononcé devant lui, le saluait en se découvrant ; du grand Kepler, qui terminait l'exposé de ses immortelles *Lois* astronomiques par la sublime prière que l'on sait. Kepler et Newton ne seraient-ils pour la science

contemporaine que de petits et faibles esprits, arriérés et « obscurantistes », pour parler le jargon à la mode ?

A part cette réserve, le livre de M. A. Guillemin mérite d'être lu et relu. Sous sa nouvelle forme, rajeunie et complétée, qui le classe parmi les plus belles publications de la librairie Hachette, il ne peut manquer d'obtenir un regain de succès, auquel ne contribueront pas peu les vingt-deux belles lithochromies, les quarante grandes planches et les 361 vignettes qui ornent le texte, en l'expliquant aux yeux et, par les yeux, à l'esprit.

Nouvelle Géographie universelle. — Dans nos précédents comptes rendus nous avons déjà annoncé et loué comme elle le mérite cette belle publication, qui est en voie de doter la France d'un pendant au célèbre *Erdkunde* de Karl Ritter. Élève du savant professeur allemand, M. Élisée Reclus a la vaste science de son maître et son talent synthétique, avec une pointe de rêve et d'utopie. Comme lui, il se propose d'étudier la nature et l'homme dans leurs rapports mutuels, dans leur réciproque influence (exagérée par certains), et les trois volumes déjà publiés témoignent de la façon à la fois large et méthodique dont il sait exposer ce difficile sujet. Les deux premiers traitaient de l'*Europe méridionale* et de *la France ;* le troisième nous offre les tableaux successifs de la *Suisse,* de l'*Empire d'Allemagne* et de l'*Autriche-Hongrie,* au multiple point de vue de la géographie physique et politique, de l'orographie, de l'hydrographie, de la météorologie, de l'ethnologie, de la linguistique, etc., c'est-à-dire sous ces aspects si variés dont s'est enrichie la géographie contemporaine, bien différente des sèches nomenclatures d'autrefois. Le tout est présenté sous une forme ample et soutenue, empreinte de force et de grandeur, s'élevant jusqu'à une austère poésie, lorsqu'il s'agit de peindre les grandes scènes de la nature, les sublimes paysages alpestres. Forme et fond, c'est là une œuvre qui fait honneur à notre époque et à notre pays. Nous devons savoir gré à l'auteur de ne l'avoir pas gâtée par l'intempestive immixtion d'opinions politiques, sociales et religieuses, dont un reflet atténué se trahit toutefois çà et là.

Un tel livre appelait le concours du burin et de la pointe. Ses intelligents et prodigues éditeurs ne lui ont pas ménagé cet utile complément : huit cartes principales tirées à part et en couleur, plus

de deux cents autres plus petites insérées dans le texte, et soixante gravures sur bois, figurant autant d epaysages ou de villes, — voilà certes de quoi compléter dignement ce bel ouvrage.

Le Tour du monde. — Ce magnifique recueil continue d'être ce cours de géographie pittoresque en action, auquel dix-neuf années d'un succès croissant ont acquis un universel renom. Toujours fidèle à son titre, il nous promène encore à travers les diverses parties du monde (sauf toutefois l'Océanie), en nous donnant pour guides les voyageurs eux-mêmes. En Afrique, c'est le commandant Cameron, ce rival de Livingstone, qui nous raconte sa mémorable traversée du continent, dont nous parlerons plus amplement ci-après ; c'est M. Féraud, qui nous fait admirer les palais moresques de Constantine. En Europe, M. Belle continue de nous rappeler les classiques paysages de la Grèce, et M. Ch. Yriarte nous peint à la fois de la plume et du crayon la rive italienne de l'Adriatique, de Ravenne à Venise, et le Monténégro, la légendaire et poétique *Tzernagore*. En Asie, c'est, à l'extrême nord, l'intrépide et savant Dr suédois Nordenskjold, qui découvre le passage de la mer de Kara et qui pénètre par l'Yénisseï jusqu'au cœur de la Sibérie ; à l'ouest, c'est une touriste russe, Mme Lydie Paschkoff, qui nous décrit, à son tour, l'état actuel des magnifiques ruines de Palmyre, de cette superbe *Tadmor* du grand Odeïnath et de sa perfide épouse Zénobie, qui comme Rome eut ses Césars et qui aujourd'hui sert de repaire aux chacals et aux écumeurs du désert; au centre, c'est le colonel russe Prjewalski et sa féconde exploration des mystérieuses régions du Thibet septentrional, cette terre fermée ; plus au sud, c'est notre regretté Francis Garnier et ce fatal Tong-Kin, où il devait trouver une mort tragique, au moment où il allait en faire la conquête au profit de la France. En Amérique, c'est la fin de la longue et humoristique excursion de M. Paul Marcoy dans les régions andéennes du lac Titicaca, aux sources du grand fleuve des Amazones; c'est M. Ed. André, un naturaliste, qui étale à nos yeux les richesses de la flore colombienne ; c'est enfin le Dr Charnay, en la spirituelle compagnie duquel nous traversons le vaste désert des Pampas, ce Sahara sud-américain, moins la stérilité.

Et toutes ces relations, originales ou traduites de l'original, ne

sont pas accompagnées de moins de vingt-sept cartes ou plans, et de cinq cents planches (dont un grand nombre de format in-folio, sont de véritables chefs-d'œuvre de xylographie) dessinées et gravées par nos premiers artistes, presque toutes d'après les croquis des voyageurs ou des photographies prises sur nature.

Ajoutons enfin que, complétant ce magnifique ensemble, une double revue semestrielle, due à la fraternelle collaboration de deux de nos plus érudits collègues de la Société de Géographie, MM. Maunoir et Duveyrier, contient l'exposé des principaux faits et découvertes géographiques de l'année, et cet appendice n'est pas la partie la moins instructive de chaque volume.

Le Journal de la jeunesse, arrivé à sa cinquième année, continue, de son côté, de mériter ce titre délicat et si malaisé à porter, par ses nombreux articles nouveaux, les uns amusants, les autres instructifs, et d'une telle variété de sujets que leur seule énumération demanderait plusieurs pages : nouvelles et contes, biographies, récits de voyages ou d'aventures ; causeries sur l'histoire, la géographie, la botanique, la géologie, l'astronomie, les arts, l'industrie, etc., le tout illustré de centaines de figures et signé des noms les plus aimés du public enfantin ou adolescent : Mmes Colomb, Emma d'Erwin, Z. Fleuriot, Maréchal ; MM. Assolant, J. Girardin, R. Cortambert, de la Blanchère, G. Tissandier, j'en passe et de non moins avantageusement connus.

Plusieurs des nouvelles contenues dans ce recueil ont été tirées à part et forment de charmants volumes, fort dignes eux-mêmes d'être offerts en étrennes : *Montluc le Rouge*, par M. Assolant ; *Heur et Malheur*, de Mme E. d'Erwin ; — *Le Neveu de l'oncle Placide*, par M. J. Girardin, un fournisseur attitré du *Journal de la jeunesse* ; *Chloris et Jeanneton*, par Mme Colomb, autre habituée de la maison, dont chaque année nous avons à louer une œuvre nouvelle, et que ses attaches vendéennes recommandent tout particulièrement à notre sympathie.

Histoire d'Angleterre. — Dans notre précédente revue des nouveautés d'étrennes, nous avons dit que cet ouvrage, faisant suite à cette belle *Histoire de France racontée à* ses *petits-enfants*, par M. Guizot, octogénaire, était rédigé par Mme de Witt, sa fille, d'après les notes et le même enseignement oral de l'illustre écrivain, auquel

il appartient ainsi par le fond et en partie par la forme. Nous avons reconnu la valeur historique et littéraire de ce nouveau livre, nous en avons loué l'impartialité relative, tout en faisant nos réserves sur certains jugements de l'auteur ou des auteurs, quelque peu empreints de parti pris. Le deuxième et dernier volume qui vient d'être publié, nous paraît encore supérieur au premier, tout en réclamant encore certaines réserves. Celui-ci s'arrêtait à la mort d'Élisabeth, de cette reine astucieuse et cruelle, dont l'esprit de secte a voulu faire quelque chose comme un grand homme, et qui, mieux que sa sœur consanguine Marie Tudor, mériterait l'épithète de *Sanglante*. Le dernier tome commence à l'avénement de la branche des Stuarts (en 1603), et se clôt à celui de notre contemporaine la reine Victoria (en 1837). Dans cet expace de deux cent trente-quatre ans, nous voyons se succéder Jacques Ier, le faible et ingrat fils de Marie Stuart, cette Marie-Antoinette anglo-écossaise; l'infortuné Charles Ier, le Louis XVI anglais ; puis la République et Cromwell; la Restauration des Stuarts; la Révolution de 1689, le 1830 de l'histoire d'Angleterre, et l'avénement de la maison d'Orange; enfin, en 1744, celui de la maison de Hanovre, encore régnante, qui, en 1866, laissa la Prusse renverser le vieux tronc allemand dont elle n'est qu'une tige détachée.

Histoire entachée de bien des fautes, de bien des crimes, mais qui, du moins, tout en côtoyant les mêmes abîmes que la nôtre, n'y a pas sombré comme elle. C'est que le peuple anglais sait s'instruire à la sévère école de l'expérience et porter dans la politique ce bon sens pratique que le peuple français semble décidé à n'exercer que dans la conduite de ses affaires privées, en réservant toutes ses folies pour ses affaires publiques. C'est que le premier de ces peuples, respectueux de la tradition et du principe d'autorité, procède par réformes progressives, tandis que le second, dans sa rage de tout innover, de tout niveler, ne procède que par révolutions, si bien que, déraciné de sa base, il s'en va oscillant et trébuchant, sans pouvoir retrouver son équilibre, peut-être à jamais perdu !

Pour en revenir au volume qui nous occupe, disons que le mérite littéraire et typographique en est rehaussé par plus de cent belles gravures, dues au burin d'artistes distingués, français et anglais, et reproduisant les portraits des personnages les plus en vue, les principaux faits du récit et les lieux qui en furent le théâtre, avec une

scrupuleuse fidélité de physionomie et de costumes, de topographie et d'architecture.

Les CENT RÉCITS D'HISTOIRE DE FRANCE, de M. G. Ducoudray, nous ramènent à notre pays en faisant passer sous nos yeux, dans une forme simple et attachante, les épisodes les plus marquants de nos annales. C'est comme une galerie de tableaux historiques, dont chacun est accompagné d'une estampe et qui, ainsi escortés, ne peuvent manquer de plaire au jeune public auquel ils sont destinés.

A TRAVERS L'AFRIQUE. — Qui n'a entendu parler de ce voyage du lieutenant Cameron, tout récent, puisqu'il date de deux ans à peine, et déjà l'un des plus célèbres parmi tous ceux dont l'Afrique a été le théâtre ? Nous avons ici la relation complète de cette magnifique odyssée, dont le *Tour du Monde*, avons-nous dit, contient de longs fragments. Étant mis à part les anciens missionnaires et *pombeiros* portugais, dont les explorations sont restées incertaines, du moins quant à leur étendue, Cameron est, après Livingstone, le premier Européen qui ait traversé l'Afrique de part en part, de la mer des Indes à l'océan Atlantique. Commencé à Zanzibar et à Bagamoyo, en 1873, et terminé à Katombela, sur la côte de Benguela, en novembre 1875, cette longue expédition de près de trois années, dont il nous était donné naguère d'entendre le récit de la bouche même du jeune et courageux voyageur, comprend un itinéraire de plusieurs milliers de lieues, à travers des régions plus ou moins sauvages, en partie inconnues, ravagées par la traite esclavagiste et les guerres intestines : l'*Ousaraga*, le *K'houtou* empesté par la *mal'aria;* l'*Ounyamouezi*, la fertile et riante *Terre de la Lune;* l'*Oudjidji*, le lac Tanganyika, reconnu dans la moitié méridionale de son pourtour, et se reliant par la rivière *Loukouga* au bassin du Loualaba-Zaïre et, par suite, au système hydrographique de l'Atlantique (et c'est ici le point capital des découvertes de Cameron) ; le magnifique pays des anthropophages *Manyémas;* le *Kassango*, l'état le plus puissant de cette partie de l'Afrique, riche en mines de cuivre et d'or ; l'*Oussambi*, l'*Oulounda*, le *Mouati-Janvo*, etc.

Le nom de Cameron est désormais inscrit au livre d'or des *découvreurs* de l'Afrique, un peu au dessous de celui de Livingstone,

le plus illustre de tous, à côté de ceux de Mungo-Park, de Caillié, de Burton, de Speke, de Baker, de Barth, etc.

A peine Cameron est-il de retour, et voici qu'un autre intrépide voyageur nous arrive des profondeurs de l'Afrique, après avoir, à son tour, accompli la traversée du continent! C'est Stanley, ce journaliste américain, qui, après avoir retrouvé et ravitaillé Livingstone dans une première excursion, en 1871, a entrepris de faire des découvertes pour son propre compte, à l'exemple de son glorieux devancier, et qui nous revient avec des renseignements tout nouveaux et inattendus sur l'hydrographie ouest-africaine, notamment sur le *Loualâba* de Livingstone et de Cameron, dont il a définitivement établi l'identité avec le Zaïre ou fleuve du Congo, en le descendant jusqu'à l'Océan, au milieu des plus dramatiques péripéties.

L'EXPÉDITION DU TEGETTHOFF. — A peu près en même temps que Cameron se bronzait aux feux de l'équateur, l'expédition autrichienne du *Tegethoff* affrontait les glaces du pôle, ou mieux, en était le jouet, et finissait par leur abandonner son vaisseau pour sauver sa vie. Mais, s'il n'a pu accomplir par l'océan polaire cette circumnavigation de la Sibérie que le docteur Nordenskjold médite de tenter l'été prochain, l'équipage autrichien, entraîné au hasard des vents et des courants, a du moins enrichi nos cartes d'un nouvel archipel arctique, la *Terre François-Joseph*. C'est le lieutenant Payer, l'un de ses chefs, qui nous raconte cette expédition, ou plutôt cette longue et désespérée lutte contre les éléments, l'un des plus émouvants entre les drames polaires, et l'on sait s'ils furent rares dans ces trente dernières années!

Il ne le cède non plus à aucun en tragique intérêt, celui que, de son côté, nous narre le capitaine américain Tyson, sous ce titre pittoresque : *Le Glaçon du Polaris*, cette extraordinaire navigation de plus de cinq cents lieues et d'une durée de six mois, sur un mobile fragment de banquise [1]. Le traducteur de ce court récit, M. Wilfrid de Fonvielle, se dispose à prendre part à la nouvelle et prochaine expédition polaire américaine. Notre compatriote serait spécialement chargé de la manœuvre des ballons dont on

[1] Voir, dans la dernière édition de notre ouvrage *Le Pôle et l'Équateur*, le résumé de ces diverses expéditions africaines et polaires.

projette l'emploi, et dont on espère un résultat peut-être décisif pour atteindre enfin ce point mystérieux du pôle nord, jusqu'ici inaccessible.

La Vie végétale. — C'est bien une vie en effet, vie merveilleuse et étroitement comparable à la nôtre dans ses divers phénomènes : respiration diurne et nocturne, respiration des feuilles, qui, sous l'action de la lumière du soleil, décomposent l'acide carbonique, restituant à l'air son oxygène purifié et absorbant le carbone, destiné à se transformer en tissu végétal ; respiration des fleurs, qui brûlent comme nous de l'oxygène, à ce point que leur température est sensiblement supérieure à celle des feuilles, et qu'elles aussi ressentent, à la lettre, les « ardeurs de l'amour ! » — mystérieux hyménée des deux sexes, ayant pour organe et théâtre, du moins chez les plantes phanérogames, la fleur, ce charmant chef-d'œuvre de la création, d'une telle variété de formes, de coloris et de parfums, et pour résultat le fruit et le germe qui doit perpétuer l'espèce ; — nutrition gazeuse, liquide et même solide (ne vient-on pas de découvrir, même en notre pays, des plantes carnivores !) — sommeil nocturne et sommeil hivernal ; — sensibilité et excitabilité, fort vives parfois, notamment chez les *mimosées*...

Frappantes analogies, qui font que le végétal semble ne guère différer de l'animal, auquel d'ailleurs il confine par ses extrêmes, que par l'absence de locomotion (encore existe-t-il des plantes voyageuses, comme certaines herbes fluviatiles et certaines algues marines flottantes).

Que de problèmes encore ici, que de mystères ! Si, pas plus que ses devanciers, il ne parvient pas à les expliquer dans leurs causes, l'auteur du livre dont nous nous occupons en expose du moins les effets dans toute leur surprenante beauté, et fait ressortir le haut intérêt qu'ils offrent à l'observation et à la philosophie naturelle. Le savant professeur de la Faculté de Dijon n'ignore rien des plus nouvelles découvertes de la physiologie végétale et de la géographie botanique, et son ouvrage est, sous ce rapport, à la hauteur des traités classiques. Par la matière, en même temps que par la forme, il présente la plus attrayante lecture, au charme de laquelle ajoute singulièrement une riche illustration composée de dix belles planches tirées en couleur et de quatre cents figures insérées dans le texte.

La *Bibliothèque bleue illustrée* ou *des merveilles* s'est enrichie de quatre nouveaux petits volumes :

Les *Fêtes dans l'antiquité et dans les temps modernes*, tant païennes que chrétiennes, religieuses que civiles, dont M. F. Bernard essaie de décrire les principales en une suite de tableaux ;

L'*Imagination*, cette puissante magicienne, mais aussi cette *folle du logis*, dont un grave professeur, M. Joly, nous peint les séduisantes chimères, en même temps que les aberrations, au nombre desquelles l'auteur classe quelque peu arbitrairement l'extase ;

La *Poudre à canon et les nouveaux explosifs*, qui trouvent en M. Maxime Hélène un savant historien, duquel rien n'est ignoré de leurs lointaines origines, de leurs progrès, de leurs composés, ni de leurs effets ;

L'*Or et l'Argent*, ces deux nobles et précieux métaux, dont notre spirituel collègue M. L. Simonin nous dit, en expert ingénieur des mines qu'il est, l'histoire, la formation géologique et la répartition géographique, les gisements principaux et les divers procédés d'extraction, l'emploi économique, décoratif et artistique.

Les Tableaux et scènes de la vie des animaux, que M. Lesbazeilles nous décrit en naturaliste et en coloriste, ne méritent-ils pas d'être également classés dans la catégorie des *merveilles?* Merveilles animées, celles-là, et d'autant plus dignes d'attention! A côté du texte, vingt grandes et belles compositions, gravées sur bois d'après les dessins de M. Wolf, reproduisent avec une frappante réalité autant de traits des mœurs, parfois si étonnantes, des animaux sauvages ou apprivoisés, ces vivantes énigmes, que notre raison interroge avec une quasi anxieuse curiosité, sans pouvoir les déchiffrer.

La sainte Bible, ancien et nouveau Testament, *récit et commentaire*, par l'abbé Salmon. 1 vol. in-4°, illustré ; — Le XVIII° siècle, *Lettres, Sciences et Arts*, par Paul Lacroix. 1 vol. in-4°, illustré ; — Les Harmonies du son *et l'histoire des instruments de musique*, par J. Rambosson. 1 vol. gr. in-8°, illustré : — Didot.

Qui ne se rappelle ces bonnes vieilles Bibles, avec ou sans images, qui, transmises de génération en génération, occupaient autrefois la place d'honneur dans la bibliothèque de la famille, quand elles n'en composaient pas le fonds unique, et dans lesquelles

l'enfant apprenait à lire sur les genoux de sa mère ? L'un des plus lointains souvenirs de celui qui écrit ces lignes, lui représente la sienne, humble et pieuse paysanne illettrée, lui faisant lire tel chapitre de l'Évangile dans l'un de ces vénérables volumes héréditaires, et le lui commentant avec sa foi profonde et son sens religieux, naturellement si élevé...

La librairie Didot a entrepris de rendre à la famille son livre, le Livre par excellence, qu'elle a trop de tendance à oublier, bien qu'il lui devienne de plus en plus nécessaire, — et de le lui rendre sous une forme embellie, rajeunie et simplifiée, en même temps qu'enrichie d'un commentaire à la fois moral, littéraire, historique et apologétique, mettant en lumière les beautés de tout ordre, la concordance des deux Testaments et, à l'occasion, l'accord de l'un ou de l'autre avec les données de la science moderne. Un docte ecclésiastique du clergé de Paris, M. l'abbé Salmon, s'est chargé de cette tâche délicate de fondre le texte dans la trame d'un récit continu et de le commenter, tout en le serrant de près et en lui conservant, autant que possible, cette sublime simplicité qui, toute inspiration divine à part, ferait encore de ce Livre des livres un incomparable chef-d'œuvre littéraire.

Quant à l'illustration, cet autre commentaire, visible et vivant, du récit, elle est empruntée à l'œuvre d'un célèbre artiste des écoles de Munich et de Dresde, — de Schnorr. — C'est une adaptation française d'une suite d'estampes gravées sur bois pour une édition de luxe de la *Bible en images*, publiée à Leipsik de 1852 à 1860. Cette belle collection de 240 dessins, d'un sentiment élevé et vraiment religieux, ayant tous trait aux principaux épisodes bibliques et évangéliques, trouvait ici sa place naturelle. Ajoutons que chaque page est ornée d'un gracieux encadrement, qui en rehausse la beauté typographique. Texte et figures contribuent ainsi au charme et à l'utilité de ce beau livre, si digne, par le fond et la forme, d'attirer l'attention des familles chrétiennes, et qui ne peut manquer d'obtenir un grand et durable succès.

Le XVIIIe siècle. — Dans un précédent volume publié il y a quelques années et déjà parvenu à de multiples éditions, M. Paul Lacroix nous avait tracé une première esquisse du XVIIIe siècle considéré dans ses *Institutions*, ses *Usages* et ses *Costumes*. La

peinture qu'il nous donne aujourd'hui des *Lettres*, des *Sciences* et des *Arts* du même temps, vient en compléter le tableau : — les *Lettres* d'abord, en visible décadence sur celles du grand siècle précédent, mais fort brillantes encore, et qui, se mettant trop souvent au service du sophisme et de la négation, allaient prendre les proportions d'une puissance et des plus redoutables ; — les *Arts*, s'affadissant jusqu'à tomber dans le maniéré et le rococo, et produisant néanmoins tant d'œuvres charmantes, où le goût français a laissé d'inimitables modèles d'élégance, notamment dans l'art du mobilier ; — les *Sciences*, qui font à la même époque des progrès si marqués, et dont quelques-unes se fondent ou tentent leurs premiers essais, comme la chimie, l'aérostation, la photographie, le magnétisme, etc.

Lettres, sciences et arts allaient d'ailleurs sombrer bientôt dans le même gouffre sanglant, et aboutir à l'échafaud d'André Chénier, de Bailly et de Lavoisier, ou s'affubler honteusement, avec le peintre David, du bonnet rouge et de la carmagnole.....

C'est toujours, avec la même inépuisable érudition, la même souplesse de plume, le même art de grouper une foule de notions instructives sous une forme attrayante et animée, que M. Paul Lacroix nous expose les faces si variées de ce nouveau sujet, si riche mais aussi fort scabreux. Hâtons-nous d'ajouter que, plein de respect pour ses lecteurs, l'auteur, en touchant à ce siècle corrompu et corrupteur, sait toujours conserver un tact parfait et n'oublie jamais que son livre est surtout destiné à la famille.

Conformément à la pratique, aussi sincère qu'intelligemment artistique, de la maison Didot, l'illustration de ce magnifique ouvrage, étrangère à la fantaisie et au caprice, est tout entière empruntée aux œuvres et aux artistes du XVIIIe siècle, et on sait s'ils furent nombreux et divers. Ces quinze chromolithographies et ces deux cent cinquante gravures sont toutes scrupuleusement copiées d'après des tapisseries, estampes ou tableaux de l'époque, signés Watteau, Vanloo, Boucher, Lancret, Chardin, Greuze, Vernet, Eisen, Moreau, Cochin, etc., etc. Une telle liste nous dispense d'insister.

Les harmonies du son. — Ce livre vient continuer la série des ouvrages scientifiques publiés à la même librairie par M. Ramboson. Après l'astronomie (*Histoire des astres*), la météorologie (*His-*

toire des météores et des grands phénomènes de la nature), la joaillerie lapidaire [(*Les Pierres précieuses*), la botanique (*Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses*), — c'est le tour de l'Acoustique, théorique et appliquée. L'auteur, nous ne savons trop pourquoi, débute par l'application, par la musique, son histoire, ses effets physiologiques, son influence physique et morale, nostalgique, et même thérapeutique. Puis vient l'exposé, d'après les plus nouvelles expériences, de la théorie du son et de ses si curieux phénomènes; ensuite, l'histoire des instruments de musique, tant anciens que modernes, depuis le kinnor hébreux jusqu'au saxophone. Dans une dernière partie, l'auteur traite de la voix, cet instrument musical par excellence, et de son complément, l'oreille, ce merveilleux appareil acoustique, d'une construction si délicate et si puissante, sans lequel le son ne serait pas.

On pourrait désirer plus de logique dans la disposition de ces divers chapitres, mais cela n'empêche pas chacun d'eux d'être fort bon en soi, intéressant et même nouveau à certains égards. Une illustration variée composée de 180 figures et de 5 chromos, achève de rendre ce nouvel ouvrage de l'érudit et laborieux écrivain digne du succès qui a accueilli ses précédentes publications.

THÉATRE CHOISI DE MOLIÈRE, tome Ier, un vol. gr. in-8°, illustré. — VOYAGE EN FRANCE, par Mme Amable Tastu; UN HIVER EN ÉGYPTE, par M. Poitou; HISTOIRE DE FRANCE, par M. Keller; — Mame.

Chaque année la librairie Mame nous offre un volume nouveau de sa belle collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle.*

L'an dernier, concurremment avec le *Charlemagne* de M. Vétault, — auquel l'Académie française a récemment décerné le grand prix Gobert, — c'était le deuxième tome du théâtre de Racine, de ce charmant génie chez qui l'esprit égalait la sensibilité, qui eut au même degré le don des larmes et le don du rire, et qui, s'il l'eût voulu, en même temps qu'il partageait la palme tragique avec Corneille, eût disputé la palme comique à Molière.

Cette année, c'est le tour de celui-ci. Le premier tome de son *Théâtre choisi,* qui vient de paraître, comprend : Les *Précieuses ridicules,* l'*École des Femmes* et la *Critique,* qui en est l'appendice,

Don Juan, le *Misanthrope*, *Le Médecin malgré lui*, et ce *Tartuffe* si ardemment discuté.

Tout a été dit, en bien comme en mal, sur Molière et sur chacune de ses pièces, dont la plupart sont, au jugement des plus difficiles, des chefs-d'œuvre de littérature, sinon de morale. Les critiques mêmes qui, comme M. Louis Veuillot l'a fait récemment, avec son grand talent d'écrivain et de polémiste, reprochent justement à Molière ses trop fréquentes licences, ne l'en reconnaissent pas moins comme le prince des auteurs comiques. A ce titre, les principales de ses œuvres avaient leur place marquée dans la galerie littéraire de M. Mame. C'est encore M. Poujoulat (et ce nom est pleinement rassurant en cette délicate matière), qui prête au nouveau volume sa plume si compétente et son goût si sûr de critique ; et c'est également M. Foulquier, l'*illustrateur* ordinaire de la maison, qui s'est chargé de l'orner de vingt-six de ces jolies et spirituelles eaux-fortes que sa pointe sait dessiner d'un trait si fin.

En même temps que cette magistrale série de chefs-d'œuvre, la librairie Mame publie une autre collection plus modeste, d'un prix modique, et fort intéressante aussi. Elle compte déjà un certain nombre d'œuvres variées de sujets et de genres : *Un hiver en Égypte*, par M. Poitou, un érudit magistrat angevin, qui nous décrit, après tant d'autres, en historien et en archéologue, l'antique terre des Pharaons, gigantesque momie peu à peu débarrassée de ses bandelettes séculaires par la science contemporaine ; — l'*Histoire de France*, de M. Keller, l'éloquent et valeureux champion de la religion et du patriotisme, bien digne de traiter un tel sujet ; — les *Châteaux historiques de la France*, par M. l'abbé Bourassé, le savant archéologue tourangeau ; — les *Aventures de Robinson Crusoé*, l'inépuisable chef-d'œuvre de Daniel de Foë ; etc.

Cette intéressante collection vient de s'augmenter d'un livre nouveau, ou plutôt d'une édition nouvelle et améliorée d'un ouvrage déjà connu et estimé, le *Voyage en France*, de Mme Amable Tastu, un érudit et gracieux guide, qui nous promène à travers notre pays et ses beautés pittoresques si variées, reproduites en outre à nos regards par près de cent gravures dues au burin de nos meilleurs artistes, sans parler d'une belle carte routière de géographie physique, politique et administrative. Ainsi remanié, complété

et illustré, ce voyage, véritable *tour de France*, offre une lecture aussi agréable qu'instructive [1].

HECTOR SERVADAC, *voyages et aventures à travers le monde solaire*, et LES INDES NOIRES, par Jules Verne; HISTOIRE D'UN ENFANT, LE PETIT CHOSE, par M. Alph. Daudet; LE DON QUICHOTTE DE LA JEUNESSE, par Lucien Biart: 4 vol. illustrés; — Hetzel.

HECTOR SERVADAC. — Après M. Guillemin, qui, dans son bel ouvrage *Le Ciel*, nous enseignait plus haut l'astronomie pour de vrai, voici un cours d'astronomie fantaisiste, professé par Jules Verne, le Pic de la Mirandole du roman scientifique. Déjà, dans son *Voyage à la lune*, il s'était essayé dans le roman cosmographique. Lancer des astronomes dans un boulet de canon jusqu'à notre satellite, c'était déjà d'une assez jolie force comme fantaisie. Cette fois, c'est bien au delà de l'orbite lunaire, c'est à travers les trajectoires des principales planètes jusque par delà l'orbite de Jupiter, que l'audacieux conteur promène son capitaine Servadac et ses compagnons. Quant à vous dire comment, quelles découvertes font les téméraires voyageurs, quelles aventures incidentent leur pérégrination céleste, je préfère vous laisser le plaisir de le demander à l'auteur lui-même (son ingénieuse fiction nous a paru toutefois trahir quelques longueurs, sinon quelques défaillances.)

LES INDES NOIRES [2] sont quelque chose comme le roman de la houille, chose pourtant peu romanesque de sa nature, mais notre Guzman littéraire, comme l'autre, ne connaît pas d'obstacles. Il vous fera pénétrer et vivre à quinze cents pieds sous terre, dans le noir cottage du vieux mineur Simon Ford, que dis-je? dans la ville souterraine de la *Nouvelle-Aberfoyle;* il vous fera assister à une suite de scènes plus fantastiques les unes que les autres, agrémentées de

[1] Parmi les quelques inexactitudes si difficiles à éviter au milieu de ces infinis détails de toute sorte, je note celle-ci à l'article *Nantes:* l'auteur insinue que notre célèbre voyageur Frédéric Caillaud aurait péri, jeune encore, dans une expédition à la recherche des sources du Nil, tandis qu'il s'est éteint récemment à Nantes, dans une vieillesse avancée.

[2] Les Anglais donnent ce nom pittoresque aux vastes gisements carbonifères qui occupent une grande partie du sous-sol du Royaume-Uni, et qui, non moins que les autres Indes, ont puissamment contribué à sa richesse.

poétiques légendes écossaises, de visions, d'apparitions, telles que celles du centenaire Silfax, un ermite comme il n'en exista jamais, et de son sinistre *harfang*.

Ces deux nouveaux produits de l'inépuisable imagination de notre célèbre compatriote sont déjà en voie d'obtenir l'éclatant succès des précédents, dont la vogue a pris de telles proportions qu'elle a franchi, paraît-il, jusqu'aux frontières de la Perse !

Histoire d'un enfant. — Ceci n'est point une nouveauté, mais bien la réédition expurgée et réduite d'un livre depuis longtemps consacré par le succès : œuvre exquise, œuvre maîtresse d'un délicat et charmant talent, qui, se laissant gagner aux théories et pratiques à la mode, est en train de se gâter. Le *Petit Chose* n'est autre, dit-on, que M. Alphonse Daudet lui-même, lequel aurait sous ce titre écrit son autobiographie, en la brodant de ces épisodes moitié réels, moitié imaginaires, où excelle sa verve faite d'esprit et de sentiment. Pour pouvoir introduire dans sa *Bibliothèque d'éducation et de récréation* cette œuvre charmante, mais un peu légère en certains détails, l'intelligent éditeur, M. Hetzel, a dû, à regret, y pratiquer quelques coupures et raccords, obéissant sagement à cette belle maxime d'un païen, que trop de chrétiens oublient : *Maxima puero debetur reverentia.*

Le Don Quichote de la jeunesse est également une édition, revue et corrigée *ad usum juventutis*, de la fameuse épopée héroï-comique de Cervantes. Cette immortelle histoire revit là dans les principaux de ces épisodes si connus, tour à tour plaisants ou touchants, où éclate le contraste des chevaleresques folies du sympathique héros, et des sensées et amusantes saillies de son fidèle écuyer, contre-partie physique et morale de son maître. La jeunesse ne peut qu'accueillir avec empressement le joli cadeau qui lui est offert.

Il n'est pas besoin d'ajouter que chacun des quatre ouvrages dont nous venons de parler est orné de nombreuses figures, qui en accroissent encore l'agrément.

Puisque l'occasion s'en présente, et bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, disons que la même librairie vient de publier un excellent atlas de géographie classique, dressé en deux couleurs par notre collègue M. Dubail.

Et maintenant, chers lecteurs, si — en présence de toutes ces richesses scientifiques, artistiques et littéraires, que nous venons d'exposer trop longuement devant vous, — vous éprouvez un embarras, ce ne pourra être assurément que celui du choix. Encore notre liste est-elle loin d'être complète, si vaillamment nos éditeurs continuent de lutter contre l'ingratitude de ces temps si profondément troublés où le journal absorbe et affole les esprits, au détriment du livre !

LUCIEN DUBOIS.

LA PRISE DE POSSESSION DU DUCHÉ DE RETZ

DU 11 AU 20 OCTOBRE 1780

Aux archives de la Loire-Inférieure se trouve une pièce, signalée comme unique en son genre dans ce dépôt, et qui, bien qu'elle ne soit pas ancienne, nous a paru digne d'être relatée. C'est la prise de possession du duché de Retz, faite à la suite de la vente des terres de ce duché, par Gabriel-Louis de Neufville-Villeroi à Clément-Alexandre, marquis de Brie-Serrant, le 8 avril 1778, pour la somme de 1,400,000 livres pour le principal, outre diverses charges, évaluées à 52,000 livres.

Quoique le titre de la vente et l'acte de la prise de possession mentionnent le duché de Retz, auquel ils semblent s'appliquer, cependant il est bien entendu que le duché s'évanouissait par le seul fait de l'aliénation ; que la vente et la prise de possession ne pouvaient concerner que le domaine utile, avec les simples droits de seigneurie ou de baronnie, antérieurs à l'érection en duché, résultant de lettres de novembre 1581, en faveur du maréchal Albert de Gondi. Depuis lors, le titre de duc de Retz passa, soit par approbation royale, soit par simple tolérance, au maréchal duc de Lesdiguières, époux de Paule-Françoise de Gondi, dernière héritière de la maison, puis à Louis-François-Anne de Neufville-Villeroi, descendant, par les femmes, de Henri de Gondi, fils du maréchal.

Le marquis de Brie-Serrant devait son deuxième nom à la terre illustrée par le magnifique château de Serrant, en Anjou. Un de ses ancêtres (de Brie) joue un rôle désagréable parmi les héros de la *Satire Ménippée*.

Quoi qu'il en soit, l'acquéreur de Retz fit prendre possession de son duché disparu et des terres et droits réels sur lesquels ce duché s'était étendu.

Le délégué à cette opération fut messire Louis-Victor de Rotrou, chevalier de la Grandière, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La cérémonie dura du 11 au 20 octobre 1780, et s'accomplit par devant notaire. Il serait trop long de la transcrire en entier. Nous nous contenterons de relater les faits les plus caractéristiques.

« Nous notaire, nous sommes transporté au vieux château de Machecoul [1], chef-lieu de la baronnie et pays de Retz, flanqué de quatre tours, entouré de larges douves, en passant sur un pont de bois qui traverse les dites douves, vis-à-vis la principale porte; lequel pont était ci-devant divisé en deux, ainsi que le désignent les *interrègnes* du pont-levis qui existait ci-devant [2]. Au-dessus de la porte se trouvent deux massues en sautoir, que M. le chevalier de la Grandière nous a dit être les armes de la maison de Gondi [3].

» En entrant dans le dit château, nous avons trouvé le sieur Lefèvre, lequel occupe le château, en garde les archives et perçoit les revenus. Il a présenté les clefs à mon dit sieur de la Grandière, qui a ouvert l'appartement où sont les archives dudit duché, et les différentes chambres et pièces que renferme le dit château. Il a au dit nom ouvert et fermé les portes et fenêtres, fait feu et fumée, bu et mangé.

» Nous nous sommes aussi transporté dans la chapelle qui est dans l'enceinte du vieux château, sous l'invocation de la sainte Vierge. Mon dit sieur de la Grandière, s'est mis à genoux sur le banc et a fait sonner la cloche, après avoir entendu la messe, dite exprès.

» Transporté à l'auditoire, construit en 1735, où s'exerce la juridiction

[1] Ce vaste château, entouré par les eaux du Falleron habilement aménagées, a été incendié par les colonnes infernales de 1794; il n'en reste aujourd'hui que quelques pans de mur. Il avait été bâti à plusieurs époques, depuis le XIe siècle.

[2] Ce pont de bois, qui avait succédé à un pont-levis, a été remplacé, au commencement de ce siècle, par un étrange pont en pierres, disposé en zigzag dont il est difficile de s'expliquer les motifs, à moins que ce ne soit pour garantir la ville de Machecoul d'une attaque vendéenne.

[3] Les armes de la maison de Gondi étaient, suivant Corbinelli, d'or à deux masses de sable, en sautoir, liées d'un cordon de gueules, passé en sautoir vers la pointe. Les deux masses ou massues sont encore reconnaissables dans l'écusson, de pierre ciselée, au dessus de la porte d'entrée du baile; mais elle sont frustes et sans indication d'émaux.

des châtellenies de Machecoul et des Huguetières, et s'y est trouvé nombre d'officiers de la juridiction, en robes. Ouverture faite des portes du vestibule, de la chambre du conseil, du parquet, de la salle d'audience, avec les clefs qui ont été présentées par l'huissier de service, M. Robin, sénéchal, a conduit M. de la Grandière, qui a monté sur le siége et l'a fait placer à sa droite. M. le procureur fiscal a repris son banc ordinaire. Tous les officiers présents ont pris leurs places, ainsi que le greffier et l'huissier.

» Ensuite nous sommes transportés en l'église de la Trinité de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, d'après les aveux rendus à Sa Majesté; et a été reçu par M. Rolland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur de la dite paroisse et doyen de Retz, auquel il a déclaré qu'il se présentait pour prendre possession de la dite paroisse, au nom du sieur de Brie-Serrant.

» A la halle, on perçoit divers droits de minage sur les blés, les légumes et autres denrées qui s'y vendent.

» Visité le couvent du Calvaire, fondé en 1673, par Pierre Gondi, et sa femme, Catherine de Gondi, duc et duchesse de Retz, en faveur de leur fille, Marie-Catherine, religieuse bénédictine au Calvaire de Paris. Les dames religieuses ont chanté un motet en musique. A côté de la porte de la sacristie, qui est située du côté de l'évangile, est une urne en bronze, au dessus de laquelle sont les armes de Gondi, et au dessous l'inscription suivante :

« CY GYST LE CŒUR DE MESSIRE PIERRE DE GONDI, PAIR DE FRANCE, CHEr DES ORDRES DU ROI, FONDATEUR DE CE MONASTÈRE, DÉCÉDÉ LE 20 AVRIL 1676, ET DE CATHERINE DE GONDI, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 20 SEPTEMBRE 1677. REQUIESCANT IN PACE!

» Le chevalier de la Grandière a dit que, suivant la dite fondation, les seigneurs de Retz ont droit à banc et accoudoire, droit de sépulture et d'enfeu, avec tombe élevée au chœur de la dite église, ceinture funèbre en dedans et en dehors, et leurs armes au vitrage du chœur.

» A Sainte-Croix et sur une motte de terre, où nous avons monté, située près de l'église, où était autrefois bâti le château des Huguetières, nommé le château de Sainte-Croix, ainsi que le rapporte du Paz, dans la généalogie de Retz, sur laquelle motte le chevalier de la Grandière au dit nom, a fait *émotion* de terre, arraché herbe et circuité le dit lieu.

» Pris possession de la forêt de Machecoul; le chevalier de la Grandière, accompagné de tous les gardes, a parcouru la forêt en divers sens, a coupé branches, arraché herbes, fait émotion de terre; et passé dans les maisons de gardes.

» Pris possession de l'abbaye de la Chaume, fondée en 1066, par Harscouet de Retz, sur la règle de saint Benoist.

» Pris possession de la châtellenie des Huguetières [1] et bailliage de Chasteaubriant [2], dans la paroisse de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Le seigneur des Huguetières a le droit de faire tenir ses plaids devant la grande porte de l'église. — Traversé la grand' rue et le faubourg et place du Marchix et un emplacement joignant le jardin du sr Gariou et un pré du sr Poydras; — dans tous ces endroits, le chevalier de la Grandière a fait acte de possession.

» Dans la ville de la Benaste, un feu de joie avait été préparé; on l'a allumé, puis un *Te Deum* a été chanté. »

Nous ne suivrons pas le délégué du nouveau Seigneur aux châtellenies de Prigny, Bourgneuf, Pornic, Prinçay, Legé, Arthon, Chauvé, Bois-de-Sandys. C'est toujours la même répétition du cérémonial : portes ouvertes, sur la remise des clefs, émotions de terre, etc... Ce que nous avons rapporté suffit pour démontrer combien la forme, la cérémonial et l'étiquette eurent d'importance, au moyen âge et dans l'âge qui a suivi, jusqu'à la Révolution.

CH. DE SOURDEVAL.

[1] La châtellenie des Huguetières, membre spécifié du duché de Retz, est vraiment difficile à localiser ; la voici dans Saint-Philbert. Nous venons d'en voir le château sur la motte de Sainte-Croix, dans Machecoul; un titre du terrier de Retz la place dans la paroisse de Saint-Philbert de Bouaine, qui est aujourd'hui en Vendée. La carte de l'évêché de Nantes par Lambilly, en 1706, marque la forêt des Huguetières entre Geneston et Pont-James. Cassini et l'État-major n'en parlent sur aucun point.

[2] Il est bien clair qu'il ne s'agit ici ni de la ville ni de la baronnie de Châteaubriant, mais de quelque champ situé dans Saint-Philbert.

LE BOIS DE LA COUDRAYE

PROVERBE

PERSONNAGES

LE BARON MARTIN, ancien négociant.	M. DUBOIS, son régisseur.
ESTELLE, sa fille.	RAOUL DE PÉRIGNY.

La scène se passe au château du baron Martin, dans son cabinet.

SCÈNE PREMIÈRE

LE BARON MARTIN, M. DUBOIS.

LE BARON. — Monsieur Dubois, si vous écoutez toutes ces demandes du maire, du curé, des sœurs, du bureau de bienfaisance, de l'orphéon, de la crèche, des pompiers, de la société de secours mutuels, de l'école primaire, que sais-je encore? nous n'en aurons jamais fini, et toute ma fortune y passera.

M. DUBOIS. — C'est mon métier d'écouter ces demandes, Monsieur le baron. Préférez-vous les recevoir vous-même?

LE BARON. — Non certes, je les renvoie toujours à mon régisseur.

M. DUBOIS. — Précisément. Alors, que voulez-vous que je réponde?

LE BARON. — Parbleu, les repousser, en expliquant que j'en ai déjà bien assez fait pour la commune. Qu'on s'adresse à d'autres.

M. DUBOIS. — Aussi l'on s'adresse à M. de Périgny, chez qui l'on prétend trouver un accueil constamment généreux et empressé.

LE BARON. — Toujours M. de Périgny! — Ce petit gentillâtre, à qui l'on ne connaît au soleil que son vieux manoir délabré et quelques méchantes fermes. S'il lui plaît de se ruiner, je ne veux pas en faire autant.

M. DUBOIS. — J'ai de bonnes nouvelles du Nord, Monsieur le baron. Vos charbonnages continuent leurs progrès.

LE BARON. — Ah! vraiment? Que valent les actions?

M. DUBOIS. — Au moins trente mille francs. On n'en trouverait pas aisément à ce prix.

LE BARON. — J'en ai cent, qui m'ont coûté dix mille francs en moyenne. Si je compte bien, c'est deux millions que je gagne sur cette seule affaire.

M. DUBOIS. — Vous comptez fort bien.

LE BARON. — Vous ne le direz à personne, au moins?

M. DUBOIS. — Soyez tranquille. Je suis discret comme un cadenas fermé.

LE BARON. — Et mes terrains de Paris?

M. DUBOIS. — Vous les avez achetés au bon moment, quand personne n'en voulait. La spéculation s'y met, et vous quintuplerez peut-être vos capitaux.

LE BARON. — Oui, mais cela ne donne pas de revenus, et j'aurai perdu bien des intérêts.

M. DUBOIS. — Allons, Monsieur le baron, vous n'êtes pas à plaindre. Vous n'avez fait, à ma connaissance, que de bonnes affaires. Cette terre même, que vous avez achetée quand le propriétaire s'était ruiné à l'embellir et à rebâtir le château, vous l'avez eue presque pour rien.

LE BARON. — Cela ne donne guère de revenus non plus, et c'est si cher à entretenir! Des gardes, des jardiniers, des cochers, des charretiers... et tout ce monde-là me gruge.

M. DUBOIS. — Heureux ceux qui ont les moyens d'être grugés! Ils ne troqueraient pas leur sort avec ceux qui les grugent.

LE BARON. — Vous êtes philosophe, Monsieur Dubois, et cela vous est aisé, vous qui n'avez pas tous ces parasites. Vous ne savez pas ce que c'est.

M. DUBOIS. — Je me résignerais plus aisément encore à le savoir.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Dubois, comme le premier million est dur à gagner !

M. DUBOIS, *souriant*. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Que de travail et d'économie il m'a fallu, lorsque j'étais dans le commerce ! Car j'ai commencé avec rien, Monsieur Dubois, et je suis le fils de mes œuvres.

M. DUBOIS. — Il est d'autant plus glorieux d'en être arrivé où vous êtes.

LE BARON. — On ne dira pas de moi que je ne me suis donné que la peine de naître, — comme mon voisin M. de Périgny.

M. DUBOIS. — C'est très-juste.

LE BARON. — Quand on a le premier million, voyez-vous, les autres viennent bien plus facilement.

M. DUBOIS. — Je le crois.

LE BARON. — C'est la boule de neige. Mais pour la rouler il faut encore bien du soin, et de l'ordre, et des précautions, — et prendre garde au dégel.

M. DUBOIS. — Vous avez raison.

LE BARON. — Ainsi je gagnerais deux millions sur mes charbonnages ?

M. DUBOIS. — Oui, Monsieur le baron, et cela ne s'arrêtera pas là.

LE BARON. — Puisque vous m'apportez cette bonne nouvelle, j'ai envie de faire quelque chose pour l'école des Sœurs, dont vous me parliez. Vous dites que M. de Périgny a promis des prix ?

M. DUBOIS. — C'est lui qui fournit les livres tous les ans.

LE BARON. — C'est agaçant, ces petits impôts, qui ne dispensent pas des gros. Je paie vingt fois plus d'impôts que M. de Périgny.

M. DUBOIS. — Et pour cause. Il accepterait volontiers de payer autant d'impôts que vous.

LE BARON. — A quoi cela sert-il à ces petites filles, des livres? C'est de l'argent mal employé. Le meilleur enseignement à leur donner est celui de l'épargne.

M. DUBOIS. — Pourvu qu'elles puissent en profiter.

LE BARON, *d'un ton solennel.* — C'est par l'épargne que s'élèvent les familles, et que les nations se moralisent.

M. DUBOIS. — C'est bien dit.

LE BARON. — J'ai envie de fonder deux grands prix pour ces enfants, sous forme de livret de la caisse d'épargne. Ce sera un commencement de dot.

M. DUBOIS. — L'idée est excellente, Monsieur le baron.

LE BARON. — Et afin qne cela serve d'exemple, on gravera en tête du livret: Prix fondé par M. le baron Martin, — avec mes armes, ma couronne et ma devise.

M. DUBOIS. — Quelle sera la somme déposée?

LE BARON. — C'est ce qui m'embarrasse. Qu'en pensez-vous, Monsieur Dubois? Vingt francs par livret me paraîtraient un chiffre convenable.

M. DUBOIS. — Sans l'inscription, peut-être. Mais à côté de votre titre et de votre blason...

LE BARON. — Eh bien! mettons.... vingt-cinq francs.

M. DUBOIS. — La gravure risquera de coûter plus cher que le dépôt.

LE BARON. — La gravure servira tous les ans, — si mes affaires me permettent de continuer la fondation.

M. DUBOIS. — Vous pourriez augmenter la somme, en faisant l'économie de la gravure.

LE BARON, *pompeux.* — Non, il faut que les hautes classes se montrent, et donnent l'exemple de la générosité. C'est un intérêt de conservation sociale. Noblesse oblige, Monsieur Dubois, — et oblige d'abord à se montrer. Ma baronnie m'a d'ailleurs coûté bien assez cher pour que je ne la cache pas. Et ma devise est tout un enseignement pour une école : *Labor omnia vincit.*

M. DUBOIS. — Il est dommage que ces petites filles ne sachent pas le latin.

LE BARON. — Je n'ai pas ajouté *improbus*. On a eu beau m'expliquer que dans le texte cela ne signifiait pas improbe, je crains les mauvaises langues. On a tant de malveillants et de jaloux, quand on est arrivé à quelque chose ! Et la probité des Martin a toujours été au dessus du soupçon, Monsieur Dubois ! La France le sait.

M. DUBOIS. — Je ne l'ignore pas.

LE BARON. — Parlons d'autre chose, Monsieur Dubois. Vous n'avez rien de nouveau pour ce bois de la Coudraye ?

M. DUBOIS. — Je ne puis avoir rien de nouveau, tant que vous ne voudrez pas en offrir un prix de convenance. M. de Périgny ne consentira pas, pour vous être agréable, à démembrer sa propriété patrimoniale. Je ne sais même pas s'il se laisserait tenter par un grand prix.

LE BARON. — Un mauvais taillis de quarante arpents, presque enclavé dans mes bois, qui gêne la chasse, qui m'empêche de prolonger ma grande avenue, c'est très-ennuyeux ! Le sol est pierreux, la végétation rabougrie. De mauvais noisetiers et des bouleaux. Cela ne vaut pas dix mille francs.

M. DUBOIS. — Essayez d'en offrir cinquante mille, et nous verrons.

LE BARON. — Cinquante mille francs, Monsieur Dubois ! Pour qui me prenez-vous ? Vous perdez la tête de me donner un pareil conseil.

M. DUBOIS. — Je ne donne aucun conseil, Monsieur le baron. Je dis seulement que, le bois n'étant pas à vous et n'étant pas en vente, il faut vous résigner à vous en passer, — ou à le payer beaucoup plus cher qu'il ne vaut.

LE BARON. — Je m'en passerai, ou j'attendrai. — Il devrait y avoir des lois d'expropriation pour de pareils cas.

M. DUBOIS. — Le roi de Prusse n'avait pas pu exproprier le meunier de Sans-Souci.

LE BARON. — Nous avons fait des progrès depuis ce temps-là, et après 89, il est étrange qu'un hobereau comme ce M. de Périgny ait encore ici le privilége de me narguer et de me gêner.

M. DUBOIS. — Vous appelez cela un privilége, de garder ce qu'il possède légitimement?

LE BARON. — Sans doute, qnand cela m'incommode. Mais j'aurai mon tour, et je n'attendrai peut-être pas bien longtemps. Ce M. de Périgny, qui fait le généreux, aura besoin d'argent et ne sera pas toujours aussi fier. Croyez-vous qu'il n'ait pas déjà d'hypothèques sur sa bicoque?

M. DUBOIS. — Je suis certain qu'il n'en a pas. Vous savez que je l'ai vérifié par votre ordre.

LE BARON. — C'est fâcheux.

M. DUBOIS, *souriant.* — Pas pour lui.

LE BARON. — Chacun peuse à soi, Monsieur Dubois. Je ne demande pas à M. de Périgny de s'intéresser à la prospérité de mes affaires.

M. DUBOIS. — Vous tenez donc beaucoup à ce bois de la Coudraye?

LE BARON. — Comment, si j'y tiens! Songez-y, mon avenue, que je pourrais élargir et prolonger jusqu'à la grand'route. J'y élèverais une belle grille, avec mes armes et ma couronne, et ma devise. Il n'y a que ce maudit bois qui me gêne. Je ne sais pas ce que je ne donnerais pas pour l'avoir.

M. DUBOIS. — Alors, donnez-en beaucoup d'argent.

LE BARON. — Mais non, je ne veux pas en donner beaucoup d'argent.

M. DUBOIS. — Quel autre moyen? J'en saurais bien un.

LE BARON. — Vraiment! Lequel?

M. DUBOIS. — Donnez-en.... quelque chose de plus précieux que l'argent.

LE BARON. — Je ne vous comprends pas. Qu'y a-t-il de plus précieux que l'argent?

M. DUBOIS, *à voix basse.* — Mademoiselle votre fille.

LE BARON, *vivement.* — Que voulez-vous dire, Monsieur Dubois?

M. DUBOIS. — Je veux dire que M. de Périgny a un fils, qui est

un charmant jeune homme — et qui a eu, à la dernière guerre, une brillante conduite, — et si vous lui permettiez de faire la cour à Mademoiselle Estelle... l'affaire du bois de la Coudraye serait bien vite arrangée, — sans qu'il vous en coûtât rien.

LE BARON. — Il m'en coûterait une dot, apparemment, et un trousseau.

M. DUBOIS. — Est-ce que vous prétendriez marier votre fille sans la doter ?

LE BARON. — Pourquoi pas ?

M. DUBOIS. — Parce que ce n'est pas l'usage, — et avec votre fortune, une fille unique...

LE BARON. — Ma fortune, j'espère bien que personne n'en connaît le chiffre.....

M. DUBOIS. — Personne ne soupçonne en effet qu'il puisse être aussi élevé.

LE BARON. — Taisez-vous, Monsieur Dubois ! C'est précaire, la fortune. Je ne sais pas de plus sot usage que de se dépouiller de ce qu'on a eu tant de peines à gagner, — pour un gendre.

M. DUBOIS. — Ce n'est pas pour un gendre, Monsieur le baron, c'est pour votre fille.

LE BARON. — Ma fille est bien plus heureuse comme elle est.

M. DUBOIS. — Sans doute, elle est affranchie de tous les soucis, de toutes les peines du mariage. — La question est de savoir si elle s'accommodera toujours d'en être affranchie. La vie qu'elle mène ici n'est pas fort gaie. Ne voir que ma femme et moi, et quelquefois M. le curé ; faire d'interminables parties de piquet ou de bézigue...

LE BARON. — Rien ne presse, Monsieur Dubois. Réfléchissez que j'ai eu bien raison de ne pas me hâter, puisque ma fortune s'est constamment augmentée. Voyez seulement cette affaire de mes charbonnages. Chaque année Estelle devient un meilleur parti.

M. DUBOIS. — Et chaque année, si je ne me trompe, elle prend douze mois de plus. A ce compte-là, elle ferait bien d'attendre

toujours. Dans dix ans, dans quinze ans, elle serait un parti de plus en plus magnifique.

LE BARON. — C'est évident.

M. DUBOIS. — Et dans quinze ans elle serait une jolie fille... de près de quarante ans.

LE BARON. — C'est pourtant vrai. Je n'ai jamais pensé à cela. Je veux bien parler un peu de ces... Périgny. Ils sont trop vains de leur vieille noblesse pour consentir à s'allier à la fille d'un négociant retiré, d'un M. Martin.

M. DUBOIS. — A la fille du baron Martin, Monsieur le baron. Vous avez été prudent et habile. Et d'ailleurs si les jeunes gens se conviennent, les distances seront aisément franchies.

LE BARON. — Mais ils ne se connaissent pas.

M. DUBOIS. — Plus que vous ne pensez, Monsieur le baron. Ils se voient tous les dimanches à la messe du village, et ils se regardent. Entre nous, je ne réponds pas qu'ils ne se rencontrent jamais ailleurs.

LE BARON. — Ma fille rencontrerait un jeune homme sans ma permission?

M. DUBOIS. — Que voulez-vous? Il ne lui est pas défendu de se promener du côté du bois de la Coudraye, — qui est si près d'ici, — et il n'est pas défendu à M. Raoul d'y chasser, puisque le bois est à son père. Et la grand'route qui le borde est à tout le monde.

LE BARON. — Toujours ce maudit bois de la Coudraye! C'est intolérable, une pareille enclave. Voyez, ma fille y rencontre même des jeunes gens.

M. DUBOIS. — C'est ce que je vous disais. (*A voix basse.*) Et vous l'auriez sans bourse délier, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans bourse délier! — Je suis sûr que ces Périgny n'ont pas le sou.

M. DUBOIS. — Ils n'ont pas douze millions assurément...

LE BARON. — Taisez-vous donc, Monsieur Dubois! on pourrait vous entendre.

M. DUBOIS. — Quand on m'entendrait? Je dis seulement que M. de Périgny n'a pas douze millions, mais il a de l'aisance.

LE BARON. — Vous êtes certain qu'il n'a pas d'hypothèques?

M. DUBOIS. — J'ai déjà répondu à cette question.

LE BARON. — Elle avait tout à l'heure une portée bien différente.— Alors vous pensez que M. de Périgny aurait assez d'aisance... pour se contenter d'une dot modeste?

M. DUBOIS. — Qu'appelez-vous modeste? Est-ce trois cent mille francs, cinq cent mille francs, ou un million?

LE BARON. — Comme vous y allez, Monsieur Dubois! Où voulez-vous que je prenne de pareilles sommes? Il me faudrait vendre des valeurs au moment le plus inopportun, mes charbonnages, par exemple, ou mes terrains, quand ils sont en train de monter. Ce serait insensé. J'y perdrais une somme énorme.

M. DUBOIS. — Vous y gagneriez au contraire une somme énorme, sur ce qu'ils vous ont coûté.

LE BARON. — On ne calcule pas ainsi, Monsieur Dubois. Ce qui est acquis est acquis. J'y perdrais... tout ce que mes valeurs peuvent acquérir encore.

M. DUBOIS. — Alors, qu'auriez-vous l'intention de faire?

LE BARON. — Vous avez parlé de trois cent mille francs. C'est beaucoup. Pourtant, je m'y laisserais peut-être entraîner, mais je me réserverais... de ne payer le capital que lorsque je le jugerais à propos.

M. DUBOIS. — Et en attendant?

LE BARON. — En attendant, j'en servirais l'intérêt au taux de deux pour cent. C'est tout ce que rapportent net des bois ou une ferme en Beauce, et mon gendre n'aurait pas à se plaindre. Mes terrains mêmes ne me rapportent rien.

M. DUBOIS. — Ainsi vous annonceriez une dot de trois cent mille francs, — et en réalité vous serviriez une pension de six mille francs?

LE BARON. — Précisément, c'est là ma combinaison.

M. DUBOIS. — Vous êtes très-fort en affaires, Monsieur le baron. Eh bien, je vous propose un bénéfice de cent mille francs.

LE BARON. — Comment cela?

M. DUBOIS. — Ne promettez que deux cent mille francs, et payez-les.

LE BARON. — Mais cela m'est impossible, Monsieur Dubois, vous savez bien que je n'ai pas d'argent disponible.

M. DUBOIS. — Ou servez-en l'intérêt à cinq pour cent, votre fille y gagnera encore.

LE BARON. — J'y réfléchirai.

M. DUBOIS. — A propos, j'oubliais de vous dire que votre jardinier menace de vous quitter si vous ne consentez pas à lui donner une augmentation.

LE BARON, *éclatant*. — Une augmentation ? Mais le garde, le cocher, ils vont m'en demander tous. Je ne veux donner d'augmentation à personne.

M. DUBOIS. — Vous perdrez votre jardinier, le meilleur du pays.

LE BARON. — Soyez raisonnable, Monsieur Dubois. Il a de très-beaux gages. Et puis un jardinier a toujours des moyens de se faire des profits, sur les fruits, sur les légumes... J'aimerais mieux fermer les yeux.

M. DUBOIS. — Une leçon imprudente à donner à un régisseur, Monsieur le baron.

LE BARON. — Chut ! n'écoutez pas cela, Monsieur Dubois. Je me parlais à moi-même.

M. DUBOIS, *souriant*. — Je n'ai rien entendu. (*Regardant à sa montre.*) Ah ! mon Dieu, je suis en retard. Votre fermier m'attend pour le renouvellement de son bail.

LE BARON. — Vous savez que j'exige une forte augmentation, mon cher Monsieur Dubois. Ses terres ne sont pas à leur valeur.

M. DUBOIS. — Je vous ferai part de ce que je croirai possible d'obtenir de lui. — Il faut que je vous quitte.

LE BARON. — Un instant ! Et ces deux livrets de la caisse d'épargne pour l'école des Sœurs ?

M. DUBOIS. — C'est chose convenue, je vais m'en occuper.

LE BARON. — A vingt francs chaque livret, n'est-il pas vrai?

M. DUBOIS. — Vous aviez dit vingt-cinq francs.

LE BARON. — Vous croyez? Si vous obtenez une belle augmentation de mon fermier... et si vous obtenez que je ne paie pas d'augmentation à mon jardinier... vous pourrez mettre... trente francs.

M. DUBOIS. — Je vous remercie au nom de l'école, Monsieur le baron. (*Il sort.*)

SCÈNE II

LE BARON, *seul.* — J'aurais le bois de la Coudraye sans bourse délier, et je pourrais prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route — et y placer une belle grille, avec mon blason, et ma devise, — et je pourrais écarteler mes armes avec celles de ces Périgny... — Mais ce n'est pas sans bourse délier, s'il me faut débourser une dot de deux cent mille francs. Oh! ces Périgny se contenteront bien des intérêts à deux et demi ou à trois pour cent, surtout si les jeunes gens sont d'intelligence, comme semble le croire M. Dubois. (*Il tire de sa poche un trousseau de clefs, ouvre son secrétaire, puis un tiroir, puis un grand portefeuille.*) Y a-t-il dans tout cela des valeurs que je puisse écouler à un gendre? Je n'en vois pas, elles sont toutes bonnes. (*On frappe légèrement à la porte.*) — Qui est là?

UNE VOIX, *du dehors.* — C'est moi, mon père.

LE BARON. — C'est toi, Estelle? Attends un peu. (*Il referme précipitamment le portefeuille et le secrétaire et remet les clefs dans sa poche.*) Tu peux entrer.

SCÈNE III

LE BARON, ESTELLE.

LE BARON. — Tu arrives à propos, j'avais à causer avec toi. D'où viens-tu comme cela?

ESTELLE. — De la promenade. Le temps était magnifique.

LE BARON. — De quel côté l'as-tu dirigée?

ESTELLE. — Vers le bois de la Coudraye.

LE BARON. — Pourquoi vas-tu toujours de ce côté? C'est très-laid, et tu sais que ce méchant bois n'est pas à moi. Il ne manque pas de promenades plus jolies, sans sortir de la propriété.

ESTELLE. — Que voulez-vous, mon père? C'est la grand'route, on voit du monde, des voitures, des bestiaux. Justement, aujourd'hui, c'est la foire de Boissy, et il y avait beaucoup de circulation.

LE BARON. — As-tu rencontré des gens de connaissance?

ESTELLE, *embarrassée*. — Qui pourrais-je rencontrer? Quelques paysans. Vous savez que nous ne connaissons personne.

LE BARON. — As-tu rencontré, par exemple.... M. de Périgny?

ESTELLE. — Lequel? Le père ou le fils?

LE BARON. — Je n'en sais rien, moi, c'est à toi de me le dire.

ESTELLE. — Le père a passé dans sa carriole en revenant de Boissy, et nous a saluées.

LE BARON. — Tu n'étais donc pas seule?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, je ne vais pas seule sur la grand'route. J'étais avec Mme Dubois.

LE BARON. — Ah! tu étais avec Mme Dubois, je comprends. Et M. de Périgny le fils... comment donc se nomme-t-il?

ESTELLE. — Monsieur Raoul.

LE BARON. — C'est cela. D'où connais-tu si bien son nom?

ESTELLE. — Les paysans l'appellent toujours ainsi. Monsieur Raoul par-ci, Monsieur Raoul par-là. Il est si aimé, Monsieur Raoul!

LE BARON. — Ah! il est très-aimé, Monsieur Raoul. Je suis bien aise d'apprendre cela. Est-ce que tu l'as vu aussi tout à l'heure, Monsieur Raoul?

ESTELLE, *embarrassée*. — Il était à cheval, il a eu la politesse de s'arrêter et de descendre de cheval pour causer quelques instants avec nous.

LE BARON. — Il est très-poli, Monsieur Raoul. Est-ce que tu le rencontres souvent?

ESTELLE. — Il est souvent dans le bois de la Coudraye, et quand je me promène de ce côté...

LE BARON. — Comme par hasard, n'est-ce pas? Maudit bois de la Coudraye! Il suffit. — Mais qu'avais-tu à me dire?

ESTELLE. — Mon père, c'était au sujet des Sœurs....

LE BARON. — C'est arrangé. Deux livrets de la caisse d'épargne, avec mes armes, pour la distribution des prix.

ESTELLE. — Vous ne m'avez pas laissé le temps de m'expliquer. Il s'agit d'une pauvre famille qui est dans la plus grande détresse, celle du cantonnier. Il est malade depuis deux mois et ne s'en relèvera pas. M. de Périgny a déjà donné beaucoup...

LE BARON. — Eh bien! qu'il continue.

ESTELLE. — Les Sœurs n'osent plus s'adresser à lui.

LE BARON. — Et elles osent s'adresser à moi?

ESTELLE. — Oh! non, mon père, elles n'osent pas.

LE BARON. — Elles font très-bien. Alors je n'ai rien à leur répondre, puisqu'elles ne me demandent rien.

ESTELLE. — C'est moi qui ai espéré que vous me permettriez.....

LE BARON. — Tu sais que je déteste toutes ces mendicités.

ESTELLE. — Je le sais.

LE BARON. — Alors, pourquoi me les transmets-tu? Il n'avait qu'à faire des économies, ce cantonnier.

ESTELLE. — Ce n'était pas facile, avec six enfants.

LE BARON. — Pourquoi a-t-il six enfants? Je ne suis pas chargé de les nourrir.

ESTELLE. — Malheureusement pour eux.

LE BARON. — Et si tu t'intéresses tant à lui, tu as ta pension. Les aumônes de tous les jours, cela regarde les femmes; c'est un de mes principes.

ESTELLE. — Ma pension est bien vite dépensée. Elle n'est pas très-forte...

LE BARON, *vivement*. — Ne vas-tu pas aussi me demander de l'augmentation?

ESTELLE. — Je n'oserais pas, mais... je crois que vous avez oublié de me payer au commencement du mois, et nous sommes au quinze...

LE BARON. — Cela m'étonnerait bien. C'est possible, cependant. J'ai tant de charges au commencement du mois que je me serai peut-être trouvé à court d'argent. (*Il regarde sur un registre.*) C'est effrayant ce que j'ai eu à payer. Mais tu as raison, je ne vois pas ta pension inscrite. (*Il fouille avec agitation dans ses poches.*) Je n'ai pas assez d'argent sur moi. (*Il ouvre son sécrétaire, visite successivement plusieurs tiroirs, réunit diverses monnaies.*) Tiens, voilà tes quarante-cinq francs.

ESTELLE. — Il n'y aura pas un petit supplément pour le cantonnier?

LE BARON. — Encore! (*Il fouille de nouveau dans ses poches.*) Je voudrais te donner deux francs de plus, je n'ai là qu'une pièce de cent sous. (*Il la tend.*) Veux-tu me rendre trois francs?

ESTELLE, *prenant la pièce et riant.* — Merci, mon père, je ne vous rendrai rien, je n'ai pas de monnaie. (*Elle se dirige vers la porte.*)

LE BARON. — Tu me voles, petite prodigue. Je rattraperai cela le mois prochain. — Où vas-tu? Tu es bien pressée.

ESTELLE. — J'ai peur que cette pauvre famille ne le soit davantage.

LE BARON. — Où demeure-t-elle?

ESTELLE. — Dans cette masure qui est sur la route, au bout du bois de la Coudraye.

LE BARON. — Toujours le bois de la Coudraye! — Attends-moi, je vais y aller avec toi.

ESTELLE. — Vraiment, mon père? J'en suis ravie pour mes protégés. Je suis sûre que quand vous verrez cette misère...

LE BARON. — Oh! sois tranquille, je n'entrerai pas. Je n'aime pas ces spectacles, qui m'attendrissent trop et me feraient mal aux nerfs. Et puis, c'est imprudent. D'ailleurs, tu connais mes principes, c'est l'affaire des femmes. — Mais j'ai besoin de revoir le bois de la Coudraye.

ESTELLE. — Pourquoi cela?

LE BARON. — Je te le dirai peut-être plus tard. (*Il s'apprête pou sortir, on frappe à la porte.*) Qui est là?

UNE VOIX. — M. Dubois.

LE BARON. — Entrez donc, Monsieur Dubois. (*La porte s'ouvre.*)

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, M. DUBOIS, RAOUL.

M. DUBOIS. — Permettez-moi, Monsieur le baron, de vous présenter M. Raoul de Périgny. Il venait me parler, de la part de son père, de quelques affaires de voisinage, concernant notamment le bois de la Coudraye...

LE BARON. — Ah! oui, le bois de la Coudraye.

M. DUBOIS. — Et je l'ai engagé à en causer avec vous.

RAOUL. — Excusez-moi, Monsieur le baron. J'aurais eu l'honneur de me présenter depuis longtemps chez vous, si l'on ne m'avait dit que vous n'aimiez pas les visites...

LE BARON. — C'est vrai, je suis sauvage; mais avant tout, les affaires.

ESTELLE. — Je vous gêne sans doute, et je vais me retirer.

LE BARON. — Non, reste. — A moins que ta présence ne gêne M. de Périgny...

RAOUL. — Moi, Monsieur le baron? Nous aurons toujours le temps de parler d'affaires, et je serais trop heureux que vous voulussiez bien prendre cette première démarche pour une simple visite de courtoisie et de bon voisinage.

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. J'aurais dû commencer, puisque je suis nouveau venu dans le pays. Mais, je vous l'ai dit, je suis sauvage. — Et puis, l'on m'avait un peu fait peur de vos parents, qui n'auraient pas vu mon arrivée avec plaisir. C'est tout simple, — les plus anciens seigneurs de la paroisse, — moi je ne suis qu'un pauvre négociant retiré, et mon blason est bien moderne auprès du vôtre.

RAOUL. — Je vous proteste, Monsieur le baron, que mes parents ne doivent faire peur à personne, et qu'ils ont appris sans aucun déplaisir votre acquisition. Cette terre était assez mal habitée, par des mécréants de la tribu d'Israël, avec qui les relations eussent été

véritablement difficiles. Il a suffi de vous voir à l'église du village le dimanche, d'y voir vos excellents régisseurs, (*il salue M. Dubois,*) — d'y voir votre charmante fille, (*il salue profondément Estelle,*) et bientôt de connaître toutes les attentions de sa charité, pour que mes parents se réjouissent sincèrement du changement. Savez-vous que les Sœurs et M. le curé ont une véritable passion pour Mademoiselle Estelle et nous parlent d'elle sans cesse?

LE BARON. — Vous êtes trop poli, Monsieur Raoul. On a aussi beaucoup parlé de vous, autour de nous, pendant la guerre. On a su votre belle conduite. Vous avez été grièvement blessé...

RAOUL. — Oh! Monsieur le baron, une blessure, c'est un simple hasard et un accident — heureux, quand on en guérit sans être estropié, comme j'en ai guéri, Dieu merci, — déplorable, quand on reste infirme. Ma mère me le disait les larmes aux yeux, lorsque je suis parti: Garde bien tous tes membres, mon cher enfant; on n'est un héros qu'un jour, on est manchot toute sa vie.

LE BARON. — Votre adresse à cheval et à la chasse prouve bien que vous avez eu égard à la recommandation. — A propos de chasse, je n'ignore pas que vous êtes extrêmement scrupuleux sur les limites...

RAOUL. — C'est le devoir le plus élémentaire d'un bon voisin, Monsieur le baron.

LE BARON. — Sans doute, mais vous me permettrez de considérer aussi comme un devoir de bon voisin de supprimer ces limites. Je n'y ai pas grand mérite, moi qui ne suis pas chasseur. — Vous entendez, Monsieur Dubois, vous direz à mon garde que Monsieur Raoul est autorisé à chasser partout sur ma propriété, Monsieur Raoul seul. (*A Raoul, gracieusement.*) J'exige seulement une redevance de deux faisans, dont vous serez condamné à venir goûter à ma table.

ESTELLE, *à part.* — Quel bonheur! — et quelle surprise!

M. DUBOIS, *à part.* — Le baron est méconnaissable.

RAOUL. — J'accepte avec empressement l'invitation, Monsieur le baron, — mais je n'accepte pas la permission, et la redevance de

gibier viendra de notre propriété. En cette matière, la pente est trop glissante de l'usage à l'abus. Je me suis même absolument interdit, de crainte d'entraînement, de chasser sur le bois de la Coudraye, qui est trop mêlé à vos terres.

LE BARON. — Ah ! Monsieur Raoul, vous touchez là une corde bien sensible, le bois de la Coudraye ! Justement quand vous êtes entré je me préparais à l'aller visiter avec Estelle. Voulez-vous être de la promenade ? Ce sera sur votre route, et je profiterai plus longtemps ainsi de votre aimable visite.

M. DUBOIS, *à part.* — De plus en plus méconnaissable.

RAOUL. — Vous ne sauriez me rien offrir de plus agréable, Monsieur le baron.

LE BARON. — Eh bien, laissez-moi faire un peu de toilette. Nous continuerons jusqu'à Périgny, où je serais heureux de présenter mes hommages à Madame votre mère. — Estelle, charge-toi de Monsieur Raoul, et va m'attendre avec lui dans le parc, pendant que je m'apprêterai. — Restez, Monsieur Dubois. (*Estelle et Raoul sortent.*)

SCÈNE V

LE BARON, M. DUBOIS.

LE BARON. — Il est charmant, ce jeune homme.

M. DUBOIS. — Je vous le disais bien.

LE BARON. — Et il n'est pas fier. Avez-vous remarqué comme il m'appelait Monsieur le baron ?

M. DUBOIS. — Je l'ai remarqué.

LE BARON. — Vous aviez raison, c'est ce qu'il nous faut. Je me fie à vous pour la négociation.

M. DUBOIS, *souriant.* — Je crois qu'il va s'en faire une dans le parc... qui facilitera singulièrement la mienne.

LE BARON. — Vous croyez? Oui, ces jeunes gens ont l'air de se convenir assez. Mais les affaires d'argent et de contrat sont toujours délicates. Je ne puis pas me dépouiller pour un gendre....

M. DUBOIS. — Rassurez-vous. Monsieur Raoul va si bien s'engager qu'il ne pourra plus être exigeant.

LE BARON, *baissant la voix.* — C'est ce que j'espérais, en le renvoyant avec Estelle.

M. DUBOIS, *souriant.* — Vous êtes toujours adroit en affaires, Monsieur le baron; mais, à votre tour, vous serez généreux, — une fille unique, — et vous ferez les choses grandement.

LE BARON, *inquiet.* — Qu'est-ce que vous appelez grandement?

M. DUBOIS. — Nous verrons, il y a mille moyens, et nous arrangerons les choses de manière à ce qu'il ne paraisse vous en rien coûter.

LE BARON. — C'est précisément ce que je voudrais.

M. DUBOIS. — En même temps que votre fille sera très-libéralement traitée.

LE BARON. — Voilà le problème à résoudre.

M. DUBOIS. — Nous le résoudrons, rapportez-vous-en à moi. — Une idée, par exemple, vos charbonnages. C'est une mine d'or qu'une mine de charbon. J'ai appris qu'on va dédoubler les actions. Vous en avez cent, que vous garderez, et qui vaudront encore bientôt le double de ce que vous les avez payées. Vous en donnerez autant à votre fille, et il est évident qu'elles ne vous auront rien coûté.

LE BARON. — Vous êtes un habile homme, Monsieur Dubois. — Mais j'aurais eu deux cents actions?

M. DUBOIS.— Il n'y a qu'à ne pas penser à cela, Monsieur le baron. L'important est que vous n'aurez rien eu à débourser, et que vous garderez vos cent actions.

LE BARON. — Et les dépenses? et le trousseau?

M. DUBOIS. — M. de Périgny se chargera de tout. Et il vous vendra le bois de la Coudraye pour dix mille francs.

LE BARON. — Dix mille francs, c'est trop cher.

M. DUBOIS. — Dont il vous donnera quittance dans l'acte, sans rien recevoir.

LE BARON. — Ah! je comprends, Monsieur Dubois. Et j'aurai le bois de la Coudraye sans bourse délier.

M. DUBOIS. — C'est cela même.

LE BARON. — Et je pourrai prolonger mon avenue jusqu'à la grand'route.

M. DUBOIS. — En commençant les travaux dès demain.

LE BARON. — Et placer à l'entrée une belle grille.

M. DUBOIS. — Par où passera la noce.

LE BARON. — Et l'orner de mes armes.

M. DUBOIS. — Écartelées avec celles des plus anciens seigneurs du pays.

LE BARON. — Monsieur Dubois, je suis prêt. Allons vite rejoindre ces jeunes gens, il y a trop longtemps que nous les laissons seuls.

M. DUBOIS. — Ils ne s'en plaignent pas.

LE BARON. — Je suis impatient d'aller voir mon bois de la Coudraye.

ALFRED DE COURCY.

POÉSIE

LE MOULIN

TABLEAU DE HOBBEMA

C'est un frais paysage, une agreste nature,
Un ciel d'azur ouaté de grands nuages blancs,
Un moulin qui claquette au bord des flots tremblants,
Où des chênes noueux reflètent leur verdure.

Le moulin est coiffé d'une haute toiture,
Il est vieux et moussu ; des saules vacillants
Le dominent ; là-bas, quelques chaumes branlants
Pour ombre ont des noyers, des buissons pour clôture.

Sérénité qui monte à l'âme par les yeux ;
Souveraine beauté de la terre et des cieux,
L'artiste de te peindre à peine se croit digne.

Or, devant ce spectacle ineffable et charmant,
Un homme, en plein soleil, l'œil fixé sur sa ligne,
Se tient debout et pêche imperturbablement.

LES POMMIERS SONT FLEURIS

A ma petite-fille Lili.

Les pommiers sont fleuris ; admire leur couronne,
Qui s'épanouit rose entre les bourgeons verts ;
On dirait, à les voir de tant de fleurs couverts,
Un radieux amas d'étoiles qui fleuronne.

Ils sont purs comme toi, frais comme toi, mignonne.
Ils n'ont d'autre souci que d'embaumer les airs,
Et sèmeront demain leur parure aux déserts,
Heureux d'avoir brillé quand le printemps rayonne.

Mais ils gardent un germe heureux et bienfaisant.
Ils produiront leurs fruits ; ils t'en feront présent,
Et leur douce âpreté rafraîchira ta bouche.

Sois comme eux, sème au vent ce que le vent détruit.
Enfant, à ce qui plaît préfère ce qui touche :
La beauté, c'est la fleur ; la bonté, c'est le fruit.

PROSPER BLANCHEMAIN.

SAINT PAULIN DE NOLE

Histoire de saint Paulin de Nole, par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans. — Un vol. in-8° de xxiii-706 pp. — Paris, Poussielgue-Rusand, rue Cassette, 27.

Saint Paulin de Nole fut un des saints les plus illustres du IVe siècle, c'est-à-dire du siècle de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme. Sans être leur égal comme docteur, il fut leur ami et partagea leur célébrité. Sa solitude de Nole, peu éloignée de Rome et voisine de la Méditerranée, ce grand chemin des trois continents de l'ancien monde, devint même comme une étape obligée pour ceux qui allaient de la ville des Papes vers saint Augustin à Hippone, ou vers saint Jérôme à sa grotte de Bethléem. Saint Augustin avait saint Paulin en telle estime qu'il n'hésitait pas à abaisser sa science devant lui et à lui demander parfois des lumières ou des conseils. Lui soumettant un jour une question morale : « S'il te vient à la pensée, lui disait-il, quelque chose de clair sur ce point, fais-le-moi connaître, je t'en conjure, ou bien confères-en avec quelque doux médecin du cœur, *mansueto cordis medico*, soit chez toi, soit à Rome, lors de ton voyage annuel. » Ce que cherchait et ce que trouvait ce grand génie dans Paulin, c'était donc un *doux médecin du cœur ;* nulle expression ne peut mieux rendre, en effet, le don de Dieu qu'avait reçu le solitaire de Nole.

« Paulin, au milieu d'une pure et sereine lumière, nous dit M. l'abbé Lagrange, avec un visage radieux, exhalant un parfum exquis, tenant un rayon de miel à la main, et invitant au ciel par de douces paroles, voilà bien la vraie image de ce saint et comment il faut le contempler. Ainsi l'ont vu les contemporains, ainsi la postérité le vénère. C'est cette apparition que nous aurions voulu fixer dans ce livre. »

Et Mgr Dupanloup ajoute : « Oui, c'est bien là le saint que j'ai toujours aimé et dont j'ai demandé si souvent qu'on fît la vie... il y a, dans le quatrième siècle, des figures plus grandes, il n'y en a point de plus sympathiques. »

Saint Jérôme, dont les qualités étaient si différentes de celles de Paulin, saint Jérôme, médecin, lui aussi, mais rude médecin des intelligences, n'admirait et n'aimait pas moins ce prêtre si doux et cependant *d'une foi si ardente,* disait-il, qui avait *immolé à Dieu ses richesses* et s'était *immolé lui-même,* cet *homme savant et également versé dans la science des saintes lettres et des lettres humaines.* — « Vous m'effrayez seulement par votre éloquence, lui écrivait-il ; votre style épistolaire rappelle presque celui de Cicéron. » — Et le *vieux lion de la polémique,* comme l'appelle si justement M. Lagrange, poursuivait gaiement : « Si mes lettres sont courtes à votre avis, et d'un style trop négligé, ce n'est pas que je me néglige, mais c'est que je vous crains et que j'appréhende de les faire plus mal encore en les faisant plus longues. »

Saint Jérôme plaisantait, car ces grands esprits, si profondément empreints des tristesses de leur temps, n'étaient point ennemis cependant d'une douce gaieté. La vérité est que le *style négligé* de saint Jérôme, ce style si peu cherché, mais si vrai et si fier, est encore le plus beau souvenir qui nous reste des derniers jours de l'éloquence romaine. Il y a plus d'étude, plus de recherche dans le style de saint Paulin ; on sent qu'il a fréquenté le Parnasse, qu'il en a même été une des gloires. Mais s'il se distingue par la correction, il se distingue plus encore par l'accent du cœur, par cette *poésie de l'âme,* dit très-bien son biographe, qui l'anime de sa constante inspiration. Diffus quelquefois, souvent aussi il peint d'un mot. Ausone, son vieux maître, l'accuse-t-il de l'oublier ? — « L'âme, lui répond-il, ne peut pas plus oublier qu'elle ne peut mourir, *perennè vivax et memor.* » — Avec quelle vérité ne peint-il pas l'impuissance des philosophes cherchant Dieu sans Dieu, *Deum quærentes sine Deo,* à peu près comme celui qui voudrait se conduire dans les ténèbres sans lumière, chercher la vie sans recourir à celui qui est la vie. *Hic (Christus) veritatis lumen est vitæ vita.*

L'ouvrage de M. l'abbé Lagrange abonde en traits de ce genre heureusement choisis et qui jettent un grand charme sur tout le livre. Nul livre cependant n'est plus sérieux ; nul, au témoignage de Mgr Dupanloup, ne saurait offrir une critique plus sévère, mais ce labeur de l'érudit, qui scrute, approfondit, disparaît le plus souvent dans ce qu'il a de pénible, sous le charme des pensées et du style, qui sont sans cesse les pensées et le style de Paulin.

Paulin appartenait à une de ces familles romaines qui transportaient et faisaient pénétrer dans les pays conquis la langue, les traditions et le luxe de Rome. Saint Jérôme nous les représente comme établissant une lutte insensée entre leurs prodigalités et leurs richesses, sans pouvoir vaincre celles-ci par celles-là.

La famille de saint Paulin était à la fois sénatoriale et consulaire et son père avait été préfet des Gaules; ses possessions dans la seule Aquitaine, où il naquit, étaient traitées de *royaumes* par Ausone, et il avait des possessions un peu partout : à Fondi, dans le Latium; à Nole, dans la Campanie, peut-être même en Espagne. L'union de Paulin avec une jeune Espagnole ajouta à cette immense fortune de nouveaux et riches établissements sur plusieurs points de la péninsule ibérique : à Barcino (Barcelone), à Complutum (Alcala), etc. Paulin était donc un des heureux de ce monde. Son mariage surtout fit plus que l'enrichir ; il lui donna une compagne qui fut mieux qu'une amie et qu'il a chantée vingt fois comme son guide, sa protectrice auprès de Dieu, comme rachetant par sa fidélité la fidélité longtemps différée de son époux, *dilatam salutem*.

Tous ces détails de ce qu'on appelle le bonheur offrent, sous la plume de l'historien, un vif intérêt. Ce qui n'en offre pas moins, ce sont les succès de Paulin dans les lettres et dans les hautes charges. Il obtient la palme ornée de bandelettes dans les concours de poésie; il est successivement gouverneur de l'Albanie, préfet de Rome et enfin consul. Ausone l'appelle la colonne du sénat et l'honneur de la patrie. Et ce sénat était le sénat de Rome ; cette patrie était Rome, qui, toute déchue qu'elle pût être, conservait encore son prestige. Voir Rome ou avoir vu Rome était toujours le grand vœu ou le grand souvenir de tout ce qui vivait par l'intelli-

gence et aujourd'hui par la foi. Rome, s'écriaient les poètes, n'était pas une ville, c'était la patrie commune, c'était le monde.

Urbem fecisti quod priùs orbis erat [1].

Les révolutions politiques rejetèrent Paulin en Aquitaine ; mais dans cette province il avait de splendides demeures, Burgum peut-être, et certainement Hebromagus et Aligonum [2] ; non loin de lui habitait Ausone, qu'il aimait comme un père; et, s'il avait pu sentir néanmoins le poids de la disgrâce, n'avait-il pas pour l'alléger Thérasie, cette épouse qui lui a fait dire ce mot charmant :

Si trahis unum,
Alter adherentem quo rapitur, rapiet.

« On ne peut entraîner l'un sans entraîner l'autre. »

Ce fut Thérasie qui entraîna d'abord Paulin ; elle l'entraîna jusqu'au baptême, qu'il différait toujours, puis, jour par jour, à la piété; Paulin la conduisit lui-même ensuite à la perfection. M. l'abbé Lagrange nous fait suivre ces progrès continus dans deux prières écrites par Paulin, l'une après son baptême, l'autre plus tard. La première est intitulée *Prière du matin à Dieu*. Paulin est devenu chrétien, mais il tient encore aux jouissances de la vie et il demande, dans des vers que ne renierait pas Virgile, une maison joyeuse, *læta domus*, une épouse douce et aimante et des enfants nés d'elle.

Morigera et conjux et dulces de conjuge nati.

Dans la seconde prière, ses désirs montent plus haut. Ce qu'il attend surtout de la bonté de Dieu, c'est le pardon de ses fautes, c'est un cœur brisé, *cruciata pectora*, c'est un essor sublime vers les cieux, *in sublime ferar* ; il n'a plus besoin en ce monde que d'un peu de vêtement, d'un peu de nourriture, *tenui victu atque habitu* ; mais il ne renonce du moins encore ni à l'espoir d'être père, ni à l'affection de ses amis, *sim carus amicis*.

Je ne fais ici que réduire le tableau vivant que nous présente M. l'abbé Lagrange.

[1] Rutilius Numatianus.

[2] *Burgum*, Bourg-sur-Gironde ; *Aligonum*, Langon. On n'est pas fixé sur l'emplacement d'Hébromagus.

Etre père et être aimé, tels étaient donc les deux seuls vœux que Paulin formait encore pour cette vie. Les amis ne lui manquaient pas, ils ne lui manquèrent jamais; mais il était sans famille. Un fils vint enfin, après long temps (*diù optata soboles*), combler le seul vide que Thérasie et lui sentaient encore au fond du cœur; mais ce fils, cette petite goutte de leur sang, pour parler comme Paulin, *sanguinis hæc nostri guttula*, leur fut aussitôt ravi. « Je n'étais pas digne d'être père », dit alors Paulin, et, désenchantés de tout ce qui tient à ce monde, les deux époux ne voulurent plus être l'un à l'autre que frère et sœur. Ce genre de sacrifice n'était pas rare dans l'antiquité chrétienne. On ne séparait pas alors le nom de sœur de celui d'épouse, et ce symbole si pur de la fraternité modérait les passions, leur donnait une expression plus digne. Aussi, lorsque dans un but de perfection, on renonçait aux droits du mariage, l'union des âmes du moins n'était pas rompue; on retrouvait près de soi un frère aimé ou une sœur pleine de tendresse, *soror mea sponsa* [1].

L'élévation elle-même de Paulin au sacerdoce ne le sépara pas complétement de cette sœur aimée. L'Eglise n'avait pas encore les sévérités que lui ont imposées depuis l'expérience et la prudence; mais s'il est naturel à l'homme d'être faible devant le souvenir toujours vivant et présent d'une union plus intime qui doit être oubliée, on ne peut qu'admirer davantage ce que la sainteté parvient à réaliser chez les saints. L'union des âmes resta complète entre Paulin et Thérasie, et cette union trouva sa sauvegarde dans une union complète avec Dieu. L'un et l'autre eurent, sous le même toit, chacun leur monastère. D'un côté étaient les cellules des hommes, de l'autre celles des femmes; mais Paulin écrivait-il à saint Augustin, à saint Jérôme, c'était toujours au nom de Thérasie comme au sien; sa lettre portait toujours : *Paulin et Thérasie, pécheurs.*

Nous ne pouvons suivre plus longtemps M. Lagrange; c'est d'ailleurs son livre qu'il faut lire, c'est cette étude patiente d'une âme qu'il faut méditer. Le riche et brillant Paulin, vendant tous ses

[1] *Cantic.* IV, 9.

biens, ce qu'on appelait ses *royaumes*, pour *acheter la croix*; le poète facile et ému cherchant et trouvant sur le Calvaire un autre Hélicon; le tendre ami d'Ausone devenant l'ami des plus grands saints, et sa cellule de Nole constamment visitée par des messagers, le plus souvent des moines, qui lui apportaient des lettres d'Europe, d'Asie et d'Afrique: voilà quelques-uns des traits qui, dans ce long récit, captivent l'attention. On ne comprend guère, dans notre temps de télégraphie et de vapeur, comment les relations pouvaient être si fréquentes, si régulières à travers les montagnes, à travers les barbares, par des chemins impraticables, et lorsqu'on n'avait trop souvent que des courriers *à deux pieds*. Mais les moines étaient des courriers sûrs et infatigables. Marchant pour Dieu, ils ne se lassaient jamais; pauvres, ils ne craignaient ni les barbares, ni les voleurs; vivant d'aumônes, ils ne coûtaient rien. Et c'est ainsi que la vérité et ses apôtres se faisaient jour partout, que partout ils s'entendaient, se soutenaient et combattaient avec ensemble le grand combat de la foi.

Quel fut le rôle spécial de saint Paulin dans cette lutte qui fut de tous les temps et qui sera de tous les temps? Ce rôle fut surtout la prédication par l'exemple; piété expansive, vertus austères, charité sans borne, soumission filiale à Dieu et au Vicaire de Dieu; voilà ce qui ressort de sa vie. Sa doctrine aussi fut toujours sûre, bien que les hérétiques aient cherché parfois à s'autoriser de sa bonté. C'est là un des inconvénients de l'extrême douceur, comme l'emportement est parfois l'inconvénient du zèle extrême. Deux grands saints, deux amis, saint Paulin et saint Jérôme, nous offrent, sur ce point, les types les plus opposés. Assurément la charité est et sera toujours la première des vertus, mais au fond n'y a-t-il pas quelque charité dans ce *zèle de la maison de Dieu* qui fait barrer le chemin énergiquement, violemment, à l'erreur; zèle que l'Ecriture n'a pas cru exagérer en disant qu'il dévore : *Zelus domûs tuæ comedit me.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE VAISSEAU DE GUERRE DES PÊCHEURS MALOUINS

AUX TERRES NEUVES *

Une fois en possession de l'arrêt du Parlement de Bretagne, du 23 décembre 1643, qui leur donnait le pouvoir d'établir un vaisseau de conserve, les Malouins décidèrent que, pour la saison de pêche de 1644, il serait exigé 7l. 6s. par chacun de ceux qui iraient aux Terres-Neuves.

Ayant vainement épuisé toutes les juridictions, les habitants de Binic, du Légué et autres eurent recours aux Etats de la province [1]. Ceux-ci intervinrent, en effet, contre l'arrêt du Parlement rendu en faveur des Malouins, mais ce fut sans résultat. L'année suivante, les Malouins présentèrent une requête au Parlement dans le but de faire désigner la juridiction devant laquelle ils devraient chaque année se pourvoir, afin de faire procéder au renouvellement du bail. La cour rendit l'arrêt suivant, d'après lequel ce soin fut dévolu au sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

EXTRAICT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

« Veu par la Cour la requeste des nobles bourgeois et habitans de la ville de Sainct-Malo, par laquelle ils remonstroient comme par l'arrest du vingt troisiesme jour de décembre mil six cent quarante trois la dicte

* Voir la livraison de novembre, pp. 385-392.

[1] *Recherches sur les Etats de Bretagne*, par A. du Bouétiez de Kerorguen, 1875, t. II. — Note sur le commerce, p. 103.

Cour, faisant doict définitivement en l'instance de requeste civille et intervantion des supplians contre Lucas Collas et autres maitres et propriétaires des navires du port et havre de Benic, en cette province, quy envoient tous les ans leurs navires aux Terres neuffves à la pesche des molues à la coste du Nord entre le cap St Jan et celui du Degrat, auroit esté ordonné qu'il seroit fait bail à quy pour moins vouldroit entreprendre les fraits de l'armement d'un vaisseau qui servoit tous les ans à ladicte coste du Nort, lequel arest il reste à executer et proceder au bail pour l'armement du dict navire à quy pour moins vouldroit l'entreprendre.

» Requerant pour ces causes lesdicts bourgeois et habitans de Sainct Malo qu'il plust à la dicte Cour commettre les juges de la dicte juridiction ou juges consuls du dict lieu pour procéder au dict bail conformément audict arrest tant pour l'an presant que pour les autres suivantes, ledict arest susdatté et tout considéré la Cour a ordonné et ordonne que lesdicts habitans de Sainct Malo se pouvoiront par devant les juges de la juridiction de Saint Malo pour proceder au bail dont est question tant pour ceste année que pour les suivantes et exécuté le dict arest du ving troisme jour de decembre mil six cent quarante trois ainscy qu'il apartiendra. Faict en Parlement de Rennes le ving sixiesme d'avril mil six cent quarante cinq collatione signé : MONRAYE et l'original RANDU. »

Ce nouvel arrêt compléta celui de 1643, en réglementant le mode suivant lequel il serait procédé annuellement à la mise en adjudication de l'armement du vaisseau de guerre et en désignant d'une manière permanente le juge-commissaire chargé de tenir la main à son exécution.

A l'approche de la saison de pêche de l'année 1646, noble homme Jean Gautier, sr du Guillon, procureur syndic de la communauté de Saint-Malo, assisté de Me Nicolas Boullere, procureur, et de Me Jean Grand, avocat, agissant au nom et pour le compte des nobles bourgeois et habitants de Saint-Malo, présenta une requête à René Lesquen, écuyer, sr de la Ménardais, sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

Aux termes de cette requête, il exposait au sénéchal que, la saison approchant d'aller à la pêche des morues, il importait de faire procéder devant lui, conformément à l'arrêt de la Cour du Parlement, à l'adjudication des frais d'armement du vaisseau destiné à

protéger les pêcheurs qui se rendraient à la côte du Petit-Nord, et, comme tous les marchands et mariniers qui entreprenaient ces voyages étaient tenus de contribuer aux frais de cet armement, d'ordonner que toutes les personnes qui avaient l'intention d'armer des navires fussent appelées à prendre part à l'adjudication ; considérant toutefois que quelques-uns des intéressés habitaient à quatorze ou quinze lieues, il convenait de les faire comparaître dans un délai d'une quinzaine au moins.

Le 25 mars 1646, la cour de la juridiction de Saint-Malo, faisant droit à la requête du procureur syndic de la communauté, ordonna que tous les bourgeois et marchands de Saint-Malo et des lieux proches et circonvoisins seraient assignés et appelés à comparaître devant elle le vendredi 13e jour d'avril 1646.

En exécution de cette ordonnance, il fut prescrit à Me Claude Savary, *sergent royal général et d'armes de Bretagne, exploitant par tout le royaume de France et résidant en cette ville*, d'avoir à intimer et assigner de comparaître, pour ledit jour, lieu et heure, Guillaume Damar, Jean Thesmoy, Robert Patoureau, Nouel Denis, Jean Jean, Pierre Richart, Pierre Grisser, Pierre Jounin, Phelipe Thesmoy, Thomas Gloau, François Jounin, Jean Colas et Allain Meignan, tant pour eux que pour leurs consorts propriétaires et armateurs des ports et havre du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Brehat, et en outre de publier l'arrêt du parlement et ladite requête « a haulte voix a ban et cry public après le son du tambour battu par Jacques André au marché et martray de Saint-Malo, careils, carfours et cantons d'icelle de mesme sur les ports et havres », et dans les paroisses du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, de Gouello et Brehat.

Les assignations et publications furent faites, comme il avait été ordonné par la Cour, les 27, 28 et 29e jours du mois de mars dans les différentes paroisses, en présence d'un grand nombre de personnes et spécialement de Jean Guillot et Charles Closais, témoins de Me Savary, et dans la ville de Saint-Malo, le dernier jour du mois de mars et les 9, 12 et 13e jours d'avril, en présence égale-

ment de plusieurs personnes et entre autres de Guillaume Marc et Louis Quarton et autres témoins. Et, « afin que personne nen eust prétendre caussé d'ignorance Me Savary a mis laisse cousu et affixe contre la porte des églises des dictes paroisses aultant de la dicte requeste et des dicts exploits, et aultant de copie du tout et mesme contre les principales portes de l'eglise et auditoire de ceste ville. »

Les armateurs des ports et havres du Légué, Binic, Saint-Quay, Paimpol, Gouello et Bréhat, répondirent à l'assignation qui leur avait été faite ; ils se firent représenter par Estienne Charbonnier, procureur, et Me François Bilcocq, avocat, et tentèrent encore une fois, mais sans succès, de s'opposer à l'armement du vaisseau de guerre, s'appuyant sur un arrêt du Conseil d'État du roi, qu'ils ne purent produire, aux termes duquel devait, soi-disant, être sursis à l'exécution de l'arrêt de la Cour du Parlement de Rennes, en date du 26 avril 1645 :

« Le dict Bilcocq pour le dict Charbonnier et au dict nom a esté dict que par arest du Consail d'Estat du Roy l'exécution de l'arest de la Cour du Parlement de ce pais est surcisse et a ce moien requis estre differe au dict arest du Consail et que ses parties soient renvoies hors proces protestant en cas que l'on pasceroit outre d'atenter et de prendre à partie quy bon luy samblera.

» En cet endroict est intervenu noble homme Me Claude Croseuil substitut de Monsieur le procureur fiscal de ceste cour qui a dit que sy le dict Bilcocq a quelques arests du Consail, il debvroit les lui avoir communique, ou en tout cas les aparoir en ce lieu, c'est pourquoy il requiert qu'il soit condamne luy communique s'aparoir le dict arest du Consail cite dans son pleble et faulte de ce faire attandu la quallitté du fait qu'il soict passe outre au bail dont est cas aux fins des arrest du parlement de Bretaigne aparus par les demandeurs. »

La Cour décerna acte de cette requête à Me Grand, avocat des Malouins, et ordonna qu'il fût passé outre au bail.

Après lecture des conditions du bail par Me Michel Olivier, greffier, il fut, en conséquence, procédé immédiatement à la mise en adjudication, par voie de rabais, du bail projeté ; plusieurs soumis-

sionnaires firent des offres successives et enfin le bail fut adjugé à noble homme Marc Le Fer, sr du Val [1].

« Le dict Grand au dict nom et à ceste fin escrit et demande par le dict Savary a quy pour moins vouldra faire et entreprandre l'armemant d'un navire pour conduire la flotte des navires de ses pors et havre en la presante annee pour la pesche de molues à Teneuffve pour empescher les hommes des navires de l'incursion des sauvaiges et ordonne la chandelle estre allumee ce que faict a este en l'endroit de quoy Marc Le Fer, sieur du Val, a dict faire offre d'armer un navire, aux fins des conditions du dict bail et bannies quy ont esté presantement leues jurdiciellement, a raison de six livres pour chaincun homme quy s'embarqueront dans les dits navires quy yront a Teneuffve. Pierre du Hamel a fait pareille offre a raison de cincq livres dix huit soubs sur le quel bout cest la dicte chandelle estaincte et realumee pour la segonde fois a faict pareille offre d'armer un bon navire pour le dict voiage a raison de cincq livres saize soubs pour chaincun homme; Sebastien Collin sieur des Saux a faict pareille offre a raison de cincq livres quatorze soubs, le dict Hamel pour cincq livres traize soubs.

» En cet endroict le dict sieur du Guillon procureur sindic des nobles bourgeois et habitans de ceste ville a remonstre quil seroit tres necessaire que les bouteurs au dict bail nommeroient les vaiseaux qu'ils entendent armer pour aprandre s'ils seront de grandeur compétante bon et sufisant pour le dict voyage. Sur laquelle remonstrance faisant droict il a este ordonne que passe de l'adjudication et sollution du dict bail l'adjudicataire nommera incontinant apres et en la presante audiance le navire qu'il vouldra armer passe de quoy le dict navire sera visitte par trois bourgeois de ceste ville quy a ceste fin seront deputes et nommes pour scavoir et aprandre sil sera de competante grandeur bon et sufisant pour fere et entreprandre le dit voiage et s'ils ne le trouvent capable et sufisant le dict bail sera rebany et baille au deche et perte du dict adjudicataire et lesquels trois bourgeois seront aussy convenus en cas que le dict navire soict trouve capable et sufisant pour voir et visiter le dict navire pour aprandre sil sera tres bien equipe arme et avictuaille pour fere le dict voiage; lesquels en feront leur raport par escript cy celluy viendront

[1] Le Fer, sr de la Sauldre, du Val, de Bonaban, de Beauvais, du Pin, de Gatines, de la Lande, de la Randais, de la Motte, évêché de Saint-Malo, anobli par la charge de secrétaire du roi en 1754. Echiqueté d'or et de gueules. *Alias*, échiqueté d'argent et d'azur. Jacques et Michel Le Fer, chanoines de Saint-Malo, assistèrent aux États royalistes de Rennes en 1590. (Pol de Courcy.)

ceans certiffier par sermant veritable. Pendant laquelle remontrance et ordonnance, la dicte chandelle cest estainte et consommee et ralumee pour la troisième fois le dict Baude sieur du Bois a faict offre darmer à raison de cincq livres dix soubs par chaincun homme, le dit du Hamel a cincq livres huict soubs, le dict sieur du Val a cincq livres cincq soubs, le dict sieur des Saux a cincq livres trois soubs, le dit du Hamel a cincq livres, le dict Baude a quatre livres dix huict soubs, le dict sieur du Val a quatre livres saeze soubs, le dict sieur des Saux a quatre livres quatorze soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres dix soubs, le dict Hamel a quatre livres huit soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres sept soubs, sur lequel bout cest la dicte chandelle estainte et le requerant le dict sieur procureur sindic a este realumé un autre et quatreisme bout de chandelle et le dict dernier bout proclame le dict sieur du Val a fait offre de quatre livres cincq soubs pour chaincun homme le dict du Hamel a quatre livres quatre soubs, le dict sieur du Bois a quatre livres deulx soubs, le dict sieur du Val a quatre livres, le dict sieur du Bois à trois livres dix neuf soubs, le dict sieur des Saux a trois livres dix-sept soubs, le dict sieur du Val a trois livres saize soubs, le dict sieur des Saux a trois livres quinze soubs, le dict sieur du Val a trois livres quatorze soubs, le dict sieur des Saux a trois livres treize soubs, le dict sieur du Val a trois livres douze soubs, le dict sieur des Saux a trois livres unze soubs, le dict sieur du Val a trois livres unze soubs, sur lequel bout c'est la dicte chandelle estainte et consommée sans debout. En consequance de quoy il a requis la sollution et adjudication du dict bail luy estre faicte comme dernier bouttant et moiens donnant et neanmoins le dict dernier bout banny et proclame a haulte et intelligible voix par le dict Savary sergent par plusieurs et reiteres fois il ne cest trouve ny presante personne quy aye voullu mettre moins pour avoir et prandre le dict bail partant avons sollu et adjuge le dict bail dont est question et aux pointz charges et conditions cy dessus raportes au dict Marc le Fer sieur du Val pour et moiennant la dicte somme de trois livres unze soubs pour chacun dict homme quy s'embarquera dans les dits navires contributifs pour aller à la dite paesche de Teneuffve; lequel sieur du Val a en cet endroit suivant et en exécution de l'ordonnance cy dessus déclare que le navire qu'il entent arme est le navire le Garde Coste de ce havre qu'il a maintenu dès a present estre capable et sufisant de faire le dict voiage, de quoy il n'a este contredict par aulcunes des parties et autres personnes acistans a ceste audiance quy ont interest en la flotte des navires quy vont à Teneuffve.

» De quoy avons pareillement decerne acte pour valloir voir et visitter le dict navire, le Garde Coste avant son partemant pour scavoir s'il aura

esté arme et apreste au terme du dict bail a este nomme et convenu du dict Jan Bande sieur du Bois, Jan Grout sieur des Porsous et de Jan Picot sieur de Beaumoulin bourgeois et marchans de ceste ville lesquels y vaqueront comme dit est du consantement du dict Grand au dict nom et viendront en raporter leur advis par escript et viendront céans le vériffier véritable.

» En considération duquel presant bail le dict sieur du Val a este condamne d'ausmone scavoir aux confreries de Monsieur sainct Yves a nostre Dame du sainct Rozaire fondee et descervie en l'eglize cathedralle de ceste ville a l'hopital et maison Dieu d'icelle et au couvant des benedictins a chaincun quarante soubs et au dict Savary sergent qui a fourny la chandelle pour le service du presant bail vingt soubs et aux sergens quy ont randu le service a ceste audiance durant le dict presant bail pareille somme de vingt soubs et faulte de ce faire executoire decerne sur ses biens pour se faire tous sergens commis.

» Fait par la Cour et juridiction du dict sainct Malo devant mon dict sieur le senechal dicelle soubs nostre seing celluy de nostre dict adjoint le dict jour de vandredy treziesme de avril present mois et an mil six cens quarante et six et ont aussy les dicts Grand et au dict nom et Le Fer sieur du Val signe ainsy J. Grand, Le Fer, Rene Lesquen mons^r le senechal et M. Ollivier, greffier.

» Quels signes sont à la minute demeuree vers ledit Ollivier predit greffier. Signé : René Lesquen. M. Ollivier. »

Le résultat et les conditions de ce bail furent signifiés, à la requête de Marc Le Fer, s^r du Val, à tous les armateurs du Légué, Binic, Portrieux, Paimpol et Gouello, par Me Savary, sergent, les 28, 29, 30e jours d'avril et 1er jour de mai 1646. Le chiffre des frais payés par Marc Le Fer du Val à Me Savary pour ses deux voyages, copies, exploits, bannies, significations, s'éleva à la somme de soixante-trois livres.

Telles furent, pendant tout le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les mesures de prévoyance que les Malouins avaient à prendre chaque année, afin de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Depuis lors, l'État s'est chargé lui-même de faire les frais de cette protection, en envoyant un ou deux navires de guerre, pour surveiller et protéger tous les navires marchands du pays qui, à chaque saison de pêche, se rendent sur les côtes de Terre-Neuve.

Mais, jusqu'au jour où une croisière ait eu pour mission de veiller à la conservation de tous les navires de pêche, qui vont chaque année sur les côtes de Terre-Neuve, la côte du Petit-Nord posséda seule le privilége, entre tous les lieux de pêche d'avoir son vaisseau de guerre. Aussi certains armateurs de Saint-Malo, qui envoyaient des navires faire la pêche des morues à la côte du Chapeau-Rouge et dans les autres havres des Terres-Neuves, étaient-ils autorisés par leur congé à armer leurs navires de façon à se prémunir contre toutes attaques. La marine militaire pouvait cependant, déjà à cette époque, prêter aide et protection aux navires de commerce ; car, en 1642, à la mort du cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant de la navigation, les forces navales de France étaient assez imposantes ; elles comptaient 53 vaisseaux, 12 brûlots et 6 flûtes.

Le congé [1], dont il est question plus haut, était la permission que devait prendre, de l'amiral ou du grand-maître et surintendant général de la navigation, tout capitaine de navire, avant de sortir d'un port du royaume. On l'appelait *Bref* ou *Brieu* en Bretagne. Voici celui qui fut délivré, en 1656, à Pierre du Clos, sieur de la Vallée, capitaine et armateur du navire le *Saint-Ciel-Gris-de-Lin*.

« César, duc de Vandosme [2], de Mercœur, de Beaufort, de Penthièvre et d'Estampes, prince d'Annet et des Martigues, pair, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut.

» Scavoir faisons que nous avons donné congé pouvoir et permission à Pierre du Clos [3] cappitaine et maître du navire nommé le *St-Ciel-Gris-de-Lin* du port de soixante tonneaux ou environ estant de présent au port et havre de St-Malo, d'armer en guerre et marchandises son dict navire, et iceluy esquiper et munitionner contre les incursions des pirates et ennemis de l'Estat pour le mener et conduire en Terre Neuve

[1] Valin, 1 vol., p. 256.

[2] Fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665, fut gouverneur de Bretagne.

[3] Du Clos : d'or au chevron brisé d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Devise : *Salus in adversis*. (Pol de Courcy.)

et Chapeau Rouge pour y faire sa pesche et de là s'en aller aux costes d'Espagne y faire son trafficq et negoce apres que visitation aura esté bien et dûement faite de son dict navire dans lequel il ne pourra charger aucunes poudres et boulches à canon, chanvres toilles propres à faire voiles cables cordages et aucunes marchandises de contrebande. A la charge que le présent congé ne servira que pour son seul et unique voyage. Et avant son partement enregistre le présent congé et faire son retour au dict lieu de Saint-Malo.

» Mandons et ordonnons aux juges et officiers qui exercent la jurisdiction des causes maritimes aux chefs d'escadres cappitaines gardes costes et des vaisseaux du Roy et aux dicts sujets de Sa Majesté qu'il appartiendra de laisser seurement et librement passer aller faire sejournement et retournement par chacun de leurs pouvoirs, gouvernements, jurisdictions et destroits iceluy cappitaine du Clos avec son dict vaisseau, gain, armes et marchandises sans luy faire mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble ny anpeschement quelconque, avisé toute facilité et assistance dont il aura besoing. En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes et a icelles fait mettre le scel de nos armes et contresigner par le secr^re général de la marine. Aux Martigues le vingtiesme jour de janvier mil six cent cinquante six. — César de Vendome. — Par Monseigneur, Chapelain. »

Félix du Bois Saint-Séverin.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI SUR L'ESPRIT PUBLIC DANS L'HISTOIRE, par le vicomte Ph. d'Ussel. — Paris, Hachette, 1877. In-8°, 448 p. 5 fr.

Les sociétés, comme les individus, conçoivent toujours un idéal plus ou moins élevé, plus ou moins puissant, variable avec les époques, auquel elles conforment la direction générale de leur vie, en faisant concevoir à chacun de leurs membres un même type à suivre, ou un but commun à atteindre ; on y agit, en général, sous l'influence de l'esprit public. C'est ainsi que la société romaine regarda jadis la politique et la guerre comme les deux seuls objets vraiment dignes des efforts de l'homme, et poursuivit avec ardeur et constance ce double idéal, auquel tout semble, dans son histoire, rattaché ou sacrifié. C'est ainsi encore que le moyen âge, qui connut peu la notion abstraite de patrie, autrefois si puissante sur l'esprit public des peuples anciens, subit bien autrement qu'eux l'influence des idées religieuses, qui présidèrent à tous les actes de son existence et à toutes les œuvres de son activité. C'est ainsi enfin que, de nos jours, les démocraties répudient la politique et la guerre, souvent même les idées religieuses, et conçoivent un idéal nouveau qui eût sans doute fort étonné les Romains de la république. Le but de ce livre est de rechercher la nature et les variations de cet idéal aux diverses époques de la vie des peuples, et de constater, au milieu de la mobilité des événements, la fixité de certains caractères et l'évidence de quelques grandes lois auxquelles a obéi, depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, ce que l'on pourrait appeler à juste titre l'âme même de l'humanité ; tâche ardue et délicate, qui eût rebuté tout autre qu'un petit-fils de M. de Parieu et un neveu de M. de Laprade, mais qui a précisément séduit son auteur, ingénieur distingué, rompu à toutes les difficultés

de l'analyse mathématique, par son caractère de nette analyse et de puissante synthèse, et par les enseignements nombreux que nos générations peuvent tirer de l'expérience acquise aux dépens de celles qui nous ont précédés.

Nous ne pouvons entrer ici dans un détail circonstancié de cette étude magistrale qui nous entraînerait beaucoup au delà des limites qu'il nous est permis d'assigner à cette notice. Disons seulement que dans un premier chapitre, intitulé *de l'esprit public en général*, M. d'Ussel étudie la formation originale de cet esprit public, l'influence du nombre et de la répartition des grands hommes sur le caractère des sociétés, la propagation des idées dirigeantes, les divers genres d'idéal social, et arrive à formuler plusieurs lois générales de l'histoire : loi de communauté de l'idéal dans une même société, loi de spécialité dans les vocations des peuples, loi des cycles, loi de floraison de l'esprit guerrier et de l'esprit religieux aux époques de prospérité; enfin, loi de survivance de l'intelligence à la perte des autres qualités chez les peuples.

Puis, dans une série de chapitres spéciaux, l'auteur passe en revue les grandes personnalités sociales que nous a léguées l'histoire. Dans l'antiquité, il étudie l'esprit public chez les Hébreux, chez les Grecs et les Romains ; l'époque de transition le conduit à travers le moyen âge, la féodalité et la réforme, jusqu'au XVIIe siècle, apogée des temps modernes; et l'époque contemporaine lui apporte enfin des éléments d'études palpitants d'actualité, dans l'examen des conséquences de la révolution française, du règne de la bourgeoisie et des aspirations ardentes des démocraties de nos jours. Comme conclusion, M. d'Ussel nous montre l'Europe entière traversée aujourd'hui par deux grands courants d'idées contraires dont la lutte remplit et signale la période contemporaine ; d'un côté, le parti de l'histoire, réclamant l'héritage d'un passé riche d'expérience, imposant par l'antiquité de son origine, fécond en gloires et en lumières de toutes sortes ; de l'autre, le parti de la démocratie absolue, qui répudie l'expérience du passé, renonce à l'héritage de l'histoire et compte refaire une nouvelle humanité sur des bases nouvelles. Depuis cent ans, les deux principes sont en

lutte au sein des nations de l'Occident, et dans la durée de cette lutte réside une des causes de la prospérité contemporaine. Aucun des deux rivaux n'a encore triomphé de l'autre, et l'on doit espérer que cet équilibre se maintiendra constant, car la ruine absolue de l'un ou de l'autre principe conduirait inévitablement les sociétés à la barbarie ou à la décadence.

On pourra sans doute adresser quelques objections sérieuses à plusieurs des théories analytiques de M. d'Ussel, mais ce ne seront jamais que des objections de détail : le fond de son argumentation restera, et nous devons tenir grand compte à l'auteur du courant de généreuse et patriotique philosophie qui règne dans tout son livre ; nous adhérons, en particulier, sans réserve à tout son chapitre sur l'idéal religieux ; il y a là des passages qu'il faudrait citer tout entiers sur les caractères distinctifs qui séparent l'esprit du protestantisme de celui de la communion catholique et qui expliquent comment la vulgarité correcte de l'idéal protestant rend inutile dans cette Église le rôle d'une hiérarchie sacerdotale et d'une institution monastique, chargées de conserver dans son excellence la pureté du type religieux pour l'offrir en exemple aux hommes. L'uniformité apparente dans la composition d'une société, ajoute l'auteur, est un indice certain qui décèle le règne d'un idéal peu élevé.

Le style de M. d'Ussel est net, précis, noble et bien cadencé : celui d'un mathématicien philosophe. Nous conseillons la lecture de son livre à tous ceux qui soupirent après un délassement aux pauvretés de la littérature contemporaine.

RENÉ KERVILER.

DESCRIPTION DE L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL et de ses abords, précédée d'une notice historique, par Édouard Corroyer, architecte du gouvernement. — Paris, Dumoulin, 1877. In-8°, xvj-438 p. fig. 9 fr.

Ce magnifique volume, imprimé avec luxe sur papier vergé, et orné de 5 eaux-fortes de Gaucherel, d'un grand plan-carte du Mont-Saint-Michel en chromolithographie, et de 156 gravures dessinées par l'auteur, doit être le bienvenu aujourd'hui que l'attention géné-

rale a été de nouveau rappelée vers l'imposant sanctuaire du Mont-Saint-Michel, par les fêtes du couronnement. On possédait de nombreuses histoires de l'antique abbaye, mais toutes sans exception contenaient une lacune considérable, celle de l'étude architecturale des édifices qui composent l'ensemble du monastère. Cette étude a pourtant ici une importance essentielle. L'histoire du Mont-Saint-Michel est écrite sur les murs de son abbaye et de ses remparts. Toutes les grandes époques de son existence sont marquées par des édifices superbes, documents parlants, pour ainsi dire, et qu'il suffit d'interroger pour qu'ils répondent péremptoirement en affirmant leurs origines. Nul mieux que M. Édouard Corroyer, l'habile architecte qui attachera son nom à la restauration complète de ce majestueux monument, n'était capable de procéder à un pareil interrogatoire, et de redresser, chemin faisant, un assez grand nombre d'erreurs historiques contre lesquelles protestent des documents lapidaires incontestables. C'est ainsi que personne jusqu'ici n'avait attribué la construction de *la Merveille* à son véritable auteur, Jourdain, dix-septième abbé, de 1191 à 1212, dont le nom mérite pourtant de passer à la postérité, non-seulement comme abbé du Mont, mais encore comme architecte, avec tous les honneurs qui sont dus à un si habile constructeur. M. Corroyer a démontré d'une façon irréfutable qu'on attribue généralement à Robert de Torigny les travaux faits par Roger II et à celui-ci les ouvrages de Jourdain. Au milieu de la plus grande confusion, il a produit la lumière, et, ce qui est capital, comme question de principe, il a montré que, tout en consultant avec le respect qu'ils méritent des documents historiques qui pourraient être indiscutables si les édifices qu'ils concernent n'existaient plus, il faut chercher dans l'étude approfondie de l'architecture et de la construction les arguments les plus décisifs et les preuves les plus positives pour déterminer sûrement les origines des divers édifices élevés au Mont-Saint-Michel, du XVe au XVIe siècle. Un grand luxe de plans anciens et modernes, de dessins, de coupes et de croquis, saisissants par leur relief et leur netteté, accompagnent ces dissertations érudites et présentées sous une forme toujours intéressante, avec des détails

pris sur le vif dans d'anciennes chroniques ou de vieux manuscrits. Un très-curieux chapitre est consacré aux plombs de pèlerinage, ampoules, cocardes et enseignes relatifs au grand Mont et à l'île de Tombelaine. Tout cela devient d'une actualité saisissante, maintenant que le pèlerinage traditionnel du Mont-Saint-Michel est remis en honneur, et nous ne pouvons mieux terminer cette notice que par ces patriotiques paroles placées par le savant auteur comme conclusion de son ouvrage :

« En aucun temps nous n'avons eu plus besoin d'implorer l'assistance du séculaire protecteur de la France, afin que son intervention victorieuse ramène le calme dans les esprits troublés, la droiture dans les idées perverties, et nous préserve des dangers qui nous menacent. Aussi la devise de l'image placée en tête de ce livre ne saurait-elle être rappelée plus à propos, au milieu de la lutte engagée entre le bien et le mal, éternel combat dont les périls seront conjurés lorsque saint Michel daignera étendre sur nous sa puissante main. Puisse-t-il entendre les supplications des nouveaux pèlerins qui l'invoquent dans son sanctuaire rendu à leur vénération, en disant et répétant cette ancienne prière, toujours nouvelle et plus que jamais nécessaire : *Michaël archangele, veni in adjutorium populi. Beate archangele, in conspectu Angelorum.* »

LARVORRE DE KERPENIC.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME, par M. Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'Assurances générales. — Un vol. in-18. Paris, 1877. A. Cotillon et Cie.

M. Alfred de Courcy vient de publier, sous le titre de *Questions de droit maritime,* un important travail que nous devons signaler aux lecteurs de la *Revue.*

Dans le monde des affaires comme dans le monde administratif, il n'est personne qui n'apprécie la haute compétence de M. de Courcy en matière de droit maritime. L'accueil réservé à son nouvel ouvrage par la portion du public que ces questions intéressent plus spécialement, ne saurait donc être douteux. Mais, en dehors du mérite doctrinal de ce travail, j'ai été frappé, pour ma part, de la

facilité avec laquelle l'auteur traite ces questions dificiles, des qualités de bon sens, d'esprit, d'imagination et de style qu'il déploie pour leur donner de l'attrait. Il y a d'ailleurs pleinement réussi.

« Le droit est éternel. Ses grands principes, qui sont ceux du droit naturel et de la conscience humaine, sont immuables. » Tel est le début de l'ouvrage de M. de Courcy.

Tous les législateurs dignes de ce nom se sont inspirés de ces principes de la justice éternelle ; et cependant les législations varient de peuple à peuple : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Elles varient aussi chez une même nation, à mesure que s'accomplissent dans ses mœurs, ses coutumes ou ses besoins, ces transformations incessantes qui, tantôt avec raison et tantôt plus ou moins improprement, reçoivent le nom de progrès.

Chaque peuple a donc ses institutions, et nous avons naturellement les meilleures, puisqu'on a toujours celles que l'on mérite. Les pays moins favorisés nous les envient, tout en conservant les leurs, et cela ne fait pas obstacle à la cordialité de nos relations... de société. Mais quand des individus de nationalité différente entrent en relations d'affaires, il importe qu'ils agissent sous l'empire d'une même loi, et, selon l'expression de M. de Courcy, à un commerce cosmopolite il faut une législation internationale.

L'uniformité des législations est nécessaire, surtout pour assurer la sécurité du commerce maritime. M. de Courcy expose que les anciens l'avaient compris. Le *jus nauticum*, le droit de la mer, fondé sur des usages universels, sur des traditions que les civilisations plus récentes tenaient des civilisations antérieures, avait un caractère international ; les codifications particulières étaient éclairées par la science des coutumes.

Reflet des usages et des coutumes plusieurs fois séculaires, l'Ordonnance de 1681, qui est un des titres de gloire de Colbert, fut adoptée par toute l'Europe.

Notre Code de Commerce promulgué en 1807 a fait revivre la plupart des dispositions de cette Ordonnance, qui, à plus d'un siècle d'intervalle, se sont encore trouvées en rapport avec les faits, les habitudes et les besoins de l'époque. Mais, depuis soixante-dix ans, l'invention des bateaux à vapeur, celle de la télégraphie, l'ouverture de l'isthme de Suez, etc., ont absolument transformé le

commerce maritime ; or, le Code de 1807 étant demeuré immuable, il est aisé de pressentir qu'un grand nombre de ses prescriptions sont devenues insuffisantes, inutiles ou inapplicables.

M. de Courcy s'est proposé de mettre en lumière ce que, par respect pour l'autorité, je nommerais ces imperfections. Notre auteur emploie des mots plus accentués ; je lui reprocherais même peut-être de saler de temps en temps un peu beaucoup sa critique. Mais cela tient sans doute au sujet, et d'ailleurs M. de Courcy n'use que de sel attique.

Les *Questions maritimes*, en dehors de l'introduction, dans laquelle sont exposées des idées générales, comprennent huit chapitres. Le premier traite de l'*Emprunt à la grosse du capitaine:* « J'étonnerai probablement beaucoup de lecteurs, écrit M. de Courcy, en disant que l'emprunt à la grosse du capitaine, avec affectation des marchandises du chargement à la sûreté de l'emprunt, cette opération si répandue, si nécessaire, consacrée par une pratique universelle, n'a son fondement en France sur *aucun texte de la loi commerciale.* » L'auteur démontre en effet que l'emprunt à la grosse, tel que l'entend le Code, n'est autorisé, pour ce qui est des marchandises, qu'au profit du *propriétaire* de celles-ci. Or le commerçant qui charge un navire dispose actuellement de moyens de crédit très-variés, et, en ce qui le concerne, ce mode d'emprunt est tombé en désuétude, tandis qu'il est journellement employé par le capitaine en cours de voyage. Il existe donc, entre le fait ou l'usage commercial et la législation, une discordance qui peut fournir à l'esprit de chicane des armes dangereuses, que M. de Courcy voudrait avec raison lui voir enlever.

Un tiers environ de l'ouvrage est consacré à cette question, dont la complexité s'accommoderait mal d'une brève analyse. Dans son deuxième chapitre, M. de Courcy traite du *fret*, dont la seule définition donne matière à de fréquents litiges ; viennent ensuite le chapitre des *abordages*, celui des *avaries communes*, puis celui des *choses qui peuvent être assurées.*

Les choses qui peuvent être assurées ! Il semble que l'on puisse faire assurer tout ce qu'un assureur accepte de garantir moyennant une prime et des conditions déterminées d'un commun accord, toute suspicion de fraude de la part de l'assuré étant d'ailleurs écartée ? — En 1872, une société de Dieppe n'ayant pas les res-

sources nécessaires pour acheter un remorqueur, destiné à un service d'intérêt public, s'adresse à la Chambre de Commerce, qui lui consent une avance de quinze mille francs, laquelle est effectivement employée à l'achat d'un bateau. Désireuse de rentrer dans ses avances, quoi qu'il pût survenir, la Chambre de Commerce exige que les emprunteurs fassent assurer sa créance, et le risque est souscrit par une compagnie d'assurances maritimes, moyennant une prime annuelle de quatre pour cent, soit de six cents francs. La prime étant encaissée, le navire se perd. Les assureurs vont payer sans doute? Non pas; il leur vient un scrupule qu'ils soumettent au Tribunal de Commerce du Havre, lequel les invite à s'exécuter. Le scrupule persiste; on le porte devant la Cour d'appel de Rouen, qui confirme le jugement du Havre. Or les gens scrupuleux sont, comme on sait, difficilement persuasibles; nos assureurs iront donc en Cassation. Ils y vont, en effet, et là ils trouvent enfin ce qu'ils cherchaient; la Cour décide que la créance de la Chambre de Commerce de Dieppe, « n'étant pas exposée aux risques de la navigation, n'a pu devenir l'objet d'une assurance maritime, et que la police souscrite est entachée de nullité. » C'est très-bien; mais se représente-t-on la Chambre de Commerce de Dieppe venant, au bout de cinq ans écoulés sans sinistre, réclamer aux assureurs les trois mille francs de primes qu'elle aurait payés, sous prétexte que sa police était entachée de nullité? — Donc, assurés, prenez vos précautions; sachez d'ailleurs que M. de Courcy ne gagnera pas de procès de ce genre, soit dit sans offenser ceux qui les gagnent.

Les deux derniers chapitres traitent du *Vice propre de la chose* et de la *double assurance*. Tout l'ouvrage, on doit le dire, est écrit par un assureur aimant un métier qu'il honore, et préférant les satisfactions de la conscience à des encaissements de dividendes. Ce n'est pas, du reste, que les dividendes fassent défaut à une compagnie si loyalement administrée; mais tout homme qui aura lu le livre de M. de Courcy sera convaincu que l'auteur n'aura point recours à de savantes subtilités, à des obscurités du Code, à des textes à double entente, pour se dégager d'une obligation par lui acceptée. Un souffle d'honnêteté anime cet ouvrage, et M. de Courcy, qui pouvait choisir ses exemples, en a choisi un grand nombre qui tendent à démontrer la nécessité d'une révision de nos lois dans un sens favorable aux assurés.

En terminant cet insuffisant compte rendu, je citerai moi-même un de ces exemples. L'auteur signale les inconvénients de la diversité des juridictions. Un navire français, l'*Iris*, fut affrété pendant la guerre de Crimée par l'administration de la Marine ; l'armateur fit couvrir les risques de mer par une compagnie d'assurances de Rouen ; l'administration le garantit contre les risques de guerre ; il pouvait donc dormir tranquille. Or le navire, étant à l'ancre devant Kamiesch, fut arraché de son mouillage par un ouragan, et poussé sous le feu des forts de Sébastopol, qui le coulèrent à coups de canon. La destruction fut complète. L'armateur réclame aux assureurs la valeur de son navire. La Cour de Rouen jugeant, avec raison, je crois, que la perte était la conséquence d'un fait de guerre, décharge les assureurs. Fort de cet arrêt, l'armateur s'adresse alors à l'Administration ; mais celle-ci refuse de s'exécuter, et le Conseil d'État juge que le navire a péri par une fortune de mer. L'armateur a perdu son navire et ses deux procès, et, comme le dit M. de Courcy, il dut être convaincu, par la vertu de deux décisions souveraines, que son navire, qui était coulé au fond de la mer Noire, n'avait péri, ni par une fortune de mer, ni par une fortune de guerre. — Vraiment il y a bien quelques modifications à apporter à des institutions qui se combinent de manière à donner de pareilles solutions !

AUGUSTE FOULON.

SARAH OU LA SUIVANTE DE LA MARQUISE, épisode du temps de la Ligue, par M. Robert de Montfournier. — Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, éditeur, rue de Rennes, 112.

Voici un nom nouveau dans la presse et un essai de nouvelle historique qui promet beaucoup.

Nous disons un *essai*, parce qu'il y a encore une certaine inexpérience dans la conduite du récit. Le sujet est intéressant et dramatique, on ne peut plus moral (le côté religieux est surtout bien rendu) ; il ne manque point d'originalité ; l'exposition en est heureuse. Il y a là une vue de château moyen âge et des scènes d'intérieur parfaitement comprises, pleines de couleur locale et de grâce naïve ; il y a là des personnages qui vivent et se meuvent sans artifice. Le livre s'annonce bien dès les premiers chapitres ; mais

après une entrée en matière assez longue, quoique bien conçue, la suite du récit n'est pas proportionnée au début. Les événements se précipitent et ne sont plus assez préparés ; on sent je ne sais quelles lacunes. Les choses vont trop vite à notre gré.

Ainsi nous avons eu à peine le temps de nous intéresser au mystérieux et sympathique chevalier messire Tristan de Hautmont, qu'il disparaît dans un guet-apens sans avoir joué la moitié de son rôle, et au moment où nous nous attendons à quelque romanesque épisode à la Walter Scott. Vers la fin du volume, il y a un affreux massacre qui vous laisse froid, parce qu'il est trop imprévu. Vous n'êtes pas inquiet sur leur sort, vous venez de les voir pleins de vie, il n'y a qu'un instant, vous ne les avez pas quittés, pour ainsi dire, et les personnages sont morts; la transition manque entièrement. D'autres invraisemblances tiennent en partie à ce défaut de composition.

Nous ne nous arrêterions pas à des critiques peut-être sévères si nous avions devant nous un de ces auteurs pâles et médiocres qui vous ont donné ce qu'ils peuvent et auxquels vous n'avez pas le droit de demander davantage ; mais ce n'est point le cas. L'auteur de cette nouvelle a un talent qui doit réussir et faire mieux. Avec une imagination si bien douée et une plume qui sait peindre si vivement les choses, un premier essai comme *Sarah* est seulement une promesse. Nous espérons que l'auteur la tiendra et que dans le prochain volume nous trouverons beaucoup plus à louer et beaucoup moins à critiquer.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Nous recommandons tout spécialement SAINTE-ANNE D'AURAY. *Histoire complète du pèlerinage,* par M. l'abbé Max. Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne.

C'est un magnifique volume grand in-8o, illustré de vignettes et de planches hors texte, sur papier teinté. Il se vend au profit de l'Œuvre de Sainte-Anne, broché, couverture en chromolithographie, *franco,* 10 fr.; relié, tranches dorées, *franco,* 15 fr. S'adresser à l'Administration du Pèlerinage, ou à Paris, chez Victor Palmé, à Nantes, chez Mazeau et Libaros.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'allocution de M. Arthur de la Borderie à la Société des Bibliophiles bretons. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — Lettre d'un artiste célèbre. — Le diplôme de l'Exposition universelle. — Les bureaux de trois de nos Sociétés savantes. — M. Le Lasseur de Ranzay, lauréat de Toulouse et de Lille. — Une messe en musique à Saint-Nicolas de Nantes. — Inauguration du chemin de fer de Châteaubriant.

Dans notre dernière chronique, nous avons brièvement analysé les paroles prononcées par M. Arthur de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles bretons, dans l'assemblée générale du 31 octobre. Nous pensons que l'on aimera à connaître le texte même de cette allocution; le voici :

« Messieurs,

» Le 12 juillet dernier, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* résolut de tenir à Savenay, pendant le Congrès de l'Association bretonne, une séance générale, où serait nommé son bureau définitif.

» Cette décision a reçu son exécution le 5 septembre.

» Appelé dans cette circonstance à l'honneur de présider votre Société, le premier besoin que j'éprouve, le premier devoir qui s'impose à moi en prenant possession de la présidence, est de vous témoigner toute ma gratitude pour votre extrême bienveillance.

» En venant me chercher, moi indigne, hors de la grande cité qui a eu, dans la fondation de notre Société, le mérite de l'initiative et la part principale, vous avez voulu montrer, Messieurs, que vous entendez fonder une œuvre non-seulement nantaise mais bretonne, et appeler à vous le concours de tous ceux qui aiment la Bretagne, ses monuments, son histoire, sa littérature, son honneur dans le présent et dans le passé.

» Votre appel, Messieurs, ne s'est pas perdu dans le vide. Bien des voix y ont fait écho, la liste de ceux qui y répondent s'accroît chaque jour, vous allez en avoir la preuve tout à l'heure. Et cette liste est loin d'être close.

» Dès aujourd'hui, nous pouvons vous l'affirmer, l'œuvre que vous avez voulue est fondée, son avenir — grâce à vous — est assuré. Nous pouvons, nous devons même nous occuper de lui tracer un plan, un cadre, qui détermine nettement sa mission.

» Cette mission, c'est de mettre ou remettre en lumière les traits caractéristiques de la Bretagne dans son existence intellectuelle, ses gloires, ses curiosités historiques et littéraires, dont beaucoup sont oubliées ou tout à fait inconnues, enfouies dans la poudre des bibliothèques et des archives. C'est de relever et de maintenir dans nôtre province les grandes et saines traditions de l'art intellectuel par excellence, véhicule incomparable de la pensée, de la science et de la poésie, l'art typographique.

» Voyez les provinces qui nous entourent, le Poitou, la Normandie, la Guienne. Elles ont toutes leurs sociétés de Bibliophiles, leurs sociétés d'histoire provinciale, qui réimpriment leurs anciens auteurs, leurs vieux et curieux poètes devenus introuvables, ou qui publient leurs cartulaires et leurs chroniques inédites. En Bretagne, jusqu'à présent, rien de semblable.

» Et pourtant nous avons eu jadis d'admirables bibliophiles, en tête desquels se place dès le XVIe siècle l'illustre d'Argentré, grand jurisconsulte, grand historien, qui trouva, pour sa bibliothèque, cette devise de l'art typographique, admirable de concision et de justesse : ΑΑΜΠΕΙΤΕ ΚΑΙΕΙΤΕ. *Il éclaire et il brûle !*

» Dans la publication des documents historiques inédits, nous avions pris, nous Bretons, au dernier siècle, une avance considérable sur tous nos voisins par la double et savante *Histoire de Bretagne* de nos Bénédictins.

» Rappelons-nous ces exemples, suivons ces nobles traces et pour regagner le temps perdu travaillons : *Laboremus !*

» Marchons en avant, Messieurs, unis dans l'amour supérieur des sciences et des lettres, glorieuses nourrices de l'humanité ; unis aussi dans un autre amour, celui de la patrie, de la patrie bretonne et française ! Et quand nous en serons à choisir notre devise, n'en prenons point d'autre que celle de ce vieux héros breton du IXe siècle, qui, luttant intrépidement, bien que sans espoir, contre l'oppresseur étranger, criait : « Quoi qu'il arrive, pour la défense du pays, pour l'honneur de la patrie, » je combattrai jusqu'au bout !

« *Pro patriæ laude proque salute soli !* »

— Le dimanche 25 novembre, la Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle dans la salle du Cercle des Beaux-Arts, sous la prési-

dence de M. C. Merland, qui a prononcé sur *le travail* un discours aussi bien pensé que bien écrit. « Si Dieu, a-t-il dit en débutant, a imposé le travail à l'homme en expiation de sa première faute, ce châtiment, pour ceux qui ont su l'accepter, est devenu la plus douce des récompenses. » Nous n'avons, par malheur, pas assez d'espace pour analyser cette remarquable étude, mais il est un passage que nous tenons à reproduire.

« Je laisse la parole, a dit M. Merland, à un jeune homme de vingt ans, qui n'avait encore reçu que l'enseignement de l'école primaire, lorsque, de l'école de peinture de Rome, dont il était l'élève le plus distingué, il donnait à son jeune frère de si bons conseils dans la lettre tout intime qu'il écrivait à son père, honnête artisan de la Vendée....

« —... Nous vivons pour être heureux, en définitive; il faut donc que la raison choisisse les droits chemins. Pour moi, c'est une conviction, l'homme le plus heureux sur terre, c'est celui qui a le cœur pur, l'esprit cultivé, une bonne tête et des bras pour gagner sa vie. L'on ne dépend plus de personne, lorsque tout le monde a besoin de vous. Ainsi est l'ouvrier. Qu'importe les révolutions et les bouleversements; il faut toujours des maisons, des souliers, des chapeaux, etc.; et l'on se passe fort bien de tableaux. Je veux donc qu'Ambroise apprenne un état manuel, je veux qu'il soit menuisier; c'est un état intéressant; on dessine tous les jours, un ouvrier intelligent a, avec le rabot, toutes les routes ouvertes vers l'art. Avec cette profession, on vit partout, et, dût-on la laisser pour devenir artiste, on a toujours cette ressource et la vie assurée.

» Si vous habitiez une grande ville, et qu'il y eût à choisir dans les métiers, peut-être aurais-je donné la préférence à la ciselure. Mais vous êtes à Napoléon, et le seul état qui me convienne pour Ambroise, c'est celui de menuisier ébéniste. Je voudrais aussi ne commencer que lorsque Ambroise aura quinze ou seize ans; deux ans, c'est assez pour apprendre un métier, et alors, sûr de lui-même, de ses ressources, de sa vie, je l'emmène à Paris, à mon retour; là nous serons ensemble, et je réponds du reste. Qu'Ambroise continue donc jusqu'à cette époque ses études; qu'il laisse de côté l'architecture, qu'il ne peut comprendre, et qu'il dessine, comme je le faisais. Mais voilà l'objection à laquelle vous vous arrêterez peut-être, et comme elle m'est venue souvent à la pensée, je ne veux pas manquer de vous en parler : faut-il le faire aller au collége jusqu'à seize ans? N'est-ce pas en faire une espèce de Monsieur, un demi-bourgeois manqué; lui donner des espérances et de sottes ambitions pour le faire descendre plus tard à l'atelier de menuisier, lui donner le rabot, qu'il prendra à contre-cœur, avec mépris peut-être, en se souvenant d'un tel qui est à Saint-Cyr, ou d'un autre qui est devenu bachelier, étudiant, etc.? Oui, c'est là l'écueil; mais pour un imbécile! Je connais assez mon

Ambroise pour savoir que ce n'est pas à redouter pour lui; il n'aura pas d'envie, si ce n'est celle de faire bien, pas d'autre orgueil que de valoir, comme homme, le premier venu; il saura, à cet âge, que la vraie supériorité ne consiste que dans le cœur et la raison. Un homme est coupable de ne pas faire tous ses efforts pour s'instruire, et la bonne instruction, même la plus étendue, ne gêne pas pour tenir un outil. Qu'il dessine donc comme s'il devait devenir peintre, et qu'il manie le rabot comme un brave ouvrier; un mauvais peintre est une calamité; et un menuisier, même médiocre, est utile.

» Alors, avec ces bons commencements, instruction, raison droite, bon cœur, des bras habiles au métier et au crayon, nous ne serons pas embarrassés et nous ferons notre chemin ensemble. »

» Ils l'ont fait l'un et l'autre au delà de tout ce qu'on pouvait attendre. — L'esprit précoce qui écrivait ces lignes est aujourd'hui une des gloires de la France; il est membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur; ses toiles enrichissent notre musée de peinture; vous le connaissez tous : il s'appelle Paul Baudry. Quant à Ambroise, il n'a pas à se repentir de n'avoir pas suivi complétement les conseils de son frère. Après avoir manié le rabot, il a agrandi le champ de ses études; aujourd'hui il est un des premiers architectes de l'Europe. Si, au concours général ouvert il y a huit ans pour la construction d'un hôtel-de-ville à Vienne, il n'est arrivé qu'au second rang, c'est que, mus par un sentiment national facile à comprendre, les juges de ce concours en voulurent donner l'honneur à un Allemand. Dans ce moment, il est l'architecte du vice-roi d'Egypte, pour lequel il édifie de somptueux palais. Disons, enfin, que les deux frères sont de grands cœurs et de généreuses natures. »

(Nous ajouterons, entre parenthèse, que notre compatriote Paul Baudry a été chargé de dessiner le modèle du diplôme de l'exposition universelle qui va s'ouvrir dans quelques mois. Ce travail est terminé et actuellement livré au graveur. Nous l'étudierons, dès qu'il nous aura été donné de le voir.)

La Société académique a décerné à M. le baron de Wismes une médaille d'argent pour deux brochures : *Le Tumulus des trois squelettes de Pornic*, et *Un portrait de Molière en Bretagne, étude sur quelques comédiens, farceurs et bouffons français et italiens, au XVIIe siècle ;* (cette dernière a été publiée dans la *Revue*); — à M. Paul Chachereau, chimiste adjoint à la Douane de Nantes, une médaille de bronze, pour son *Étude comparée sur le raffinage français et le raffinage anglais*; — à M. Achille Millien une médaille de bronze, pour une pièce de vers intitulée : *Heureux loisirs ;* — à M. Furret, architecte, une mention honorable, pour son travail sur le *mode d'aménagement et d'utilisation des égouts de Nantes*.

— Le bureau de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, élu pour trois ans, est composé de : MM. le baron de Wismes, président; de la Laurencie, vice-président, H. Lemeignen, vice-président; Pitre de Lisle, secrétaire du Comité; A. de Surgères, secrétaire adjoint; L. Petit, trésorier; Soulard, archiviste.

— Le bureau de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, élu le 13 novembre, est ainsi composé : Président, M. Arthur de la Borderie; vice-président, M. Paul de la Bigne Villeneuve; secrétaire, M. Philippe-Lavallée; trésorier, M. du Breil Le Breton; bibliothécaire, M. L. Decombe. — *Commission de publication :* MM. André, Ropartz, Guillotin de Corson, Pinczon du Sel, abbé Hamard.

— Voici les noms des dignitaires de la Société académique de Nantes pour 1878 : MM. Abadie, président; Biou, vice-président; Ménier, secrétaire général; Teillais, secrétaire adjoint; Doucin, trésorier; Dclamare, bibliothécaire; Prével, bibliothécaire adjoint.

— M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit à l'Université libre d'Angers, terminait ainsi son rapport sur les derniers concours :

« Quel esprit de bonne foi pourrait aujourd'hui dire ou laisser dire que l'Église aime les ténèbres, et ne sait régner que sur des intelligences amoindries? Encore un peu de temps, et pour toujours justice sera faite de ces calomnies contre lesquelles proteste tout le passé de la France.

» La France ! Messieurs, je sais bien qu'on nous méconnaît le droit de prononcer son nom, qu'on nous accuse de ne pas l'aimer : et cependant c'est, en même temps que l'amour de l'Église, le désir d'être utiles à notre pays qui de toutes les provinces nous a réunis autour de votre vaillant évêque. Mais puisque je vous parle des succès de nos étudiants, laissez-moi remercier l'un d'entre eux, M. Le Lasseur de Ranzay, de si bien répondre à toutes les accusations. Le comité catholique de Lille vient de l'acclamer: mieux que tous les autres, et ils étaient quarante, il a dit les grandeurs et les tristesses de l'immortel Pie IX. Et, il n'y a pas un an, l'Académie des Jeux Floraux lui décernait le prix du Poème, pour ses beaux vers consacrés à la gloire de la *Surveillante* et du Breton du Couëdic. Écoutez ceux-ci :

« Voici que le vaisseau se rapproche, et déploie
Comme un brillant défi son pavillon de soie,
Sur un fond écarlate étalant au regard
La croix noire à côté du royal léopard.
L'Anglais ! l'Anglais ! Ce cri de toutes les poitrines
S'échappe, et fait porté par les brises marines.

L'équipage joyeux se presse sur le pont
Et le hurra de guerre à leurs vivats répond.
Debout ! debout ! voici le moment de la danse,
Le flot désordonné marquera la cadence,
Et, témoins orageux de ces rudes combats,
Les tonnerres là-haut feront le branle-bas. »

» Cette poésie fière et belliqueuse est bien française, n'est-ce pas? et pour chanter Pie IX et l'Église, le poète n'a pas étouffé dans son âme l'inspiration sacrée du patriotisme. »

Nous applaudissons d'autant plus volontiers aux succès de M. Le Lasseur de Ranzay qu'il est enfant de notre ville de Nantes. Son poème de *la Surveillante*, dédié à son oncle, notre honorable compatriote, M. Charles du Couëdic de Kergoaler, comme celui de *la Porta Pia*, couronné à Lille, nous permettent de dire qu'un poète catholique nous est né.

— « Une œuvre musicale religieuse à grand orchestre, exécutée en province, et surtout à Nantes, est chose rare ; mais, ajoute la *Semaine religieuse*, lorsque l'auteur est un de nos concitoyens, ce fait prend les proportions d'un véritable événement. — Le mois de juin dernier devait ramener la date du cinquantième anniversaire sacerdotal de notre évêque si regretté, Mgr Fournier, de pieuse mémoire. A cette occasion, Nantes se disposait à offrir à l'un de ses plus illustres enfants, devenu son premier pasteur, une fête digne de lui. M. E. Legrand, organiste de la cathédrale, se chargea spontanément de remplir une partie du programme projeté, en composant, pour cette circonstance, une messe solennelle avec accompagnement d'orchestre. Tout le monde sait comment ces préparatifs de joie furent inopinément changés en préliminaires de deuil, et la cruelle déception que la mort réservait à ceux qui voulaient couronner, par de brillantes et magnifiques ovations, les cinquante années de prêtrise de ce vieillard, toujours jeune par le cœur et par une infatigable activité, qui entreprenait, à l'âge où d'autres se reposent, des labeurs capables d'effrayer les plus robustes. Le cercueil de notre bien-aimé pontife se ferma sur ces souvenirs, et l'œuvre de M. Legrand ne put servir à sa destination première.

» La fête patronale de la belle paroisse de Saint-Nicolas, dont l'église monumentale garde avec une jalousie filiale le tombeau du pasteur qui l'a édifiée, fournit l'occasion de retirer du portefeuille cette production musicale. »

Le dimanche 9 décembre, la vaste église de Saint-Nicolas était devenue trop étroite pour la foule qui s'y pressait. Une masse imposante de plus de deux cents exécutants a brillamment interprété l'œuvre nouvelle.

« Le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* se suivirent, réalisant l'un après l'autre toutes les surprises musicales auxquelles on s'attendait déjà. Les beautés d'inspiration, les effets d'orchestre heureusement et sobrement ménagés, le cachet religieux imprimé à l'ensemble de la messe, permettent aujourd'hui de lui donner le nom de chef-d'œuvre, que de très-légères imperfections de détail ou d'exécution ne sauraient désormais lui enlever. La plupart des ouvrages de ce genre ont une partie saillante, un morceau préféré, caressé davantage par l'auteur, qui le soigne aux dépens du reste. Ici tout est digne, chaque fragment est traité avec le même goût, le même culte de l'art qui aime à *faire grand* quand il s'agit de louer Dieu...

» En résumé, la fête patronale de Saint-Nicolas a reçu de l'exécution de la splendide messe de M. Legrand, une solennité inaccoutumée qui fera époque dans les annales de la paroisse et dans les souvenirs agréables de notre cité. »

— L'inauguration des lignes de Nantes à Châteaubriant et de Châteaubriant à Segré aura lieu le dimanche 23 décembre. C'est trop tard pour que nous en parlions aujourd'hui. Nous renvoyons donc au mois prochain la relation de cette fête, que Châteaubriant, nous dit-on, tient à rendre aussi brillante que possible.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — A la page 409, ligne 21, de la dernière chronique, il s'est glissé une faute d'impression que nous tenons à rectifier. Au lieu de : *les misères*, lisez : *la mission de l'épiscopat*.

Dans notre livraison de janvier 1878, M. Arthur de la Borderie commencera à publier la *Correspondance inédite des Bénédictins bretons*, auteurs de l'*Histoire de Bretagne*. Cette correspondance, aussi curieuse qu'inconnue, comprend une grande quantité de lettres de dom Maur Audren de Kerdrel, de dom Le Gallois, de dom Lobineau, de dom Brient, et aussi de divers savants et curieux avec qui ils étaient en relations suivies, entre autres de M. de Gaignières.

Nous y joindrons plusieurs pièces intéressantes, extraites des registres et des archives des États de Bretagne, où l'on trouvera des détails neufs et piquants sur le concours donné aux Bénédictins par les représentants de notre province. — L'éditeur ajoutera à ces documents et à ces lettres tous les éclaircissements nécessaires pour en faire comprendre tout l'intérêt. (*Note de la Rédaction.*)

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1877. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut..... 5

Romanciers bretons. — Paul Féval, par M. *Edmond Biré*..... 32

Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 42

Nos artistes au salon de 1877, par M. *Lucien Dubois*..... 51

Une Préface, par M. *Pol de Courcy*..... 63

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 73

Notices et comptes rendus. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée : II. *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, par M. *L. de Kerpenic*. — *Les deux Cousines*, de M. Lucien Darville, par M. le *vicomte Edouard de Kersabiec*. — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, par M. *E. de la G.* — *Le Monde judiciaire de France en 1877*, publié sous la direction de M. Gaston Gauja.. 84

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 86

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 88

AOUT.

Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, par Mgr *Freppel*, évêque d'Angers,..... 89

Un Vendéen, documents historiques, par M. *Edmond Stofflet*..... 107

Une page de la marine militaire du port de Nantes (fin), par M. S. de la *Nicollière-Teijeiro*..... 117

Les petites Écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. l'abbé *Piéderrière*..... 131

Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 139

Notices et comptes rendus. — *Feuilles* [illegible] *ries*, de M. Victor Bernard, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — [illegible] *bai sur l'assistance publique*, de M. B. Pocquet, par M. *S. Ropa*[illegible] *z*..... 147

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne, par M. l'abbé *Max. Nicol*. — M. le comte Édouard de Monti de Rezé, par M. *E. de la G.* 158
Bibliographie bretonne et vendéenne 168

SEPTEMBRE.

Olivier Maillard, par M. *Arthur de la Borderie* 169
Un Vendéen, documents historiques (fin), par M. *Edmond Stoffiet*. 176
Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. *S. Roparlz* ... 194
Poésie. — Semper fidelis, par M. *Émile Grimaud* 204
La chevalerie du duché de Bretagne, par M. *Eugène de la Gournerie* 206
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution, (suite), par M. l'abbé *Piéderrière* 215
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 225
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 228
Mélanges. — Un tableau à Sainte-Anne, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — Deux lettres de M. le comte de Chambord. — M. de Sallier-Dupin, par M. *E. de la G.* — La Société des Bibliophiles bretons, par M. *A. de Granges de Surgères* 242
Bibliographie bretonne et vendéenne 248

OCTOBRE.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse 249
La seigneurie de Créhéren, en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. *J. Gestin de Bourgogne* 264
Poésie. — La Chanson de fête des petits pâtres, par M. *Émile Ernault* 273
La petite Patrie, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 276
Histoires d'autrefois. — Premier dizain : *Histoires extraordinaires* (suite), traduites par M. *Jean Kermalo* 280
Les petites Écoles en Bretagne avant la Révolution (fin), par M. l'abbé *Piéderrière* 289
Louise Amaury, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 301
Notices et comptes rendus. — La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Œuvres de Berryer. Plaidoyers, tome III, par M. *Edmond Biré*. — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), de M. James Miln, par M. *René Kerviler*. — Le R. P. de Penlevoy, du R. P. A. de Gabriac, par *D. F. P.* — Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine, de M. E. Chevalier, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — Revue

des publications savantes de Bretagne et de Vendée. Le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, par M. *L. de Kerpenic.* — Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée. — Nécrologie: M. *J. Geslin de Bourgogne*. 309

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 333

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE.

Sainte-Anne et la Bretagne, par M. l'abbé *Max. Nicol*..... 337

François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. *S. Ropartz*..... 351

Louise Amaury, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 369

Poésie. – Sœur Simplice, par M. *Émile Grimaud*..... 381

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 385

A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. *Lucien Dubois*..... 393

Notices et comptes rendus. - La journée des barricades et la Ligue à Rennes, de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître*. — Les deux Frères martyrs ou les Enfants Nantais, drame-mystère, d'un Frère des Écoles chrétiennes, par M. *Eugène de la Gournerie*. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne..... 401

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409

Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Les Livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 417

La prise de possession du duché de Retz, en 1780, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 436

Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*..... 440

Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. *Prosper Blanchemain*..... 459

Saint Paulin de Nole, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 461

Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves (fin), par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*..... 467

Notices et comptes rendus. — Essai sur l'esprit public dans l'histoire, de M. le Vte Ph. d'Ussel, par M. *René Kerviler*. — Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de M. Éd. Corroyer, par M. *L. de Kerpenic*. — Questions de droit maritime, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*. — Sarah, ou la suivante de la Marquise, de M. de Montfournier, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 476

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 486

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, par Mgr *Freppel, évêque d'Angers*, 89-106. — Consécration de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 160-165. — Lettre pastorale de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263. — Sainte-Anne et la Bretagne, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 337-350. — Saint Paulin de Nole, par M. *Eugène de la Gournerie*, 461-466.

HISTOIRE.

Études et documents historiques. — Une page de la marine militaire du port de Nantes (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 42-50, 117-130. — Une Préface, par M. *Pol de Courcy*, 63-72. — Un Vendéen, par M. *Edmond Stofflet*, 107-116, 176-193. — Les petites Écoles avant la Révolution dans la province de Bretagne, par M. *l'abbé Piéderrière*, 131-138, 215-224, 289-300. — La chevalerie du duché de Bretagne, par M. *Eugène de la Gournerie*, 206-214. — La seigneurie de Créhéren en Plouvara (Côtes-du-Nord), par M. *J. Geslin de Bourgogne*, 264-272. — Le vaisseau de guerre des pêcheurs malouins aux Terres-Neuves, par M. *Félix du Bois Saint-Séverin*, 385-392, 467-475. — La prise de possession du duché de Retz en 1780, par M. *Ch. de Sourdeval*, 436-439.

Biographie. — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85; M. le comte Édouard de Monti de Rezé, 165-168; M. de Sallier-Dupin, 245-246, par M. *E. de la G.* — M. J. Geslin de Bourgogne, 331-332. — M. Théophile Bidard de la Noë, 412-413. — M. Glais-Bizoin, 413. — Mlle Caroline de la Villéon, 414.

Archéologie. — *Fouilles faites à Carnac (Morbihan)*, de M. James Miln, par M. *René Kerviler*, 319-321.

Critique historique. — *Essai sur l'assistance publique*, de M. B. Pocquet, par M. *S. Ropartz*, 149-157. — *La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles*, de M. Hippolyte Le Gouvello, par M. *Eugène de la Gournerie*, 309-315. — *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'indépendance américaine*, de M. E. Chevalier, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 323-324. — *Une nouvelle histoire des guerres de la Vendée*, 329-331. — *La journée des barricades et la Ligue à Rennes*, de M. S. Ropartz, par M. *Léon Maître*, 401-403. — *Essai sur l'esprit public dans l'histoire*, de

M. le Vte Ph. d'Ussel, par M. *René Kerviler*, 476-478. — *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, de M. Ed. Corroyer, par M. *L. de Kerpenic*, 478-480. — *Questions de droit maritime*, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*, 480-482.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 86-87; — d'août, 158-167; — de septembre, 233-241; — d'octobre 333-335; — de novembre, 409-415; de décembre, 486-492.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Louise Amaury (suite), par M. *Jules d'Herbauges*, 73-83, 139-146, 225-233, 301-309, 369-380. — Histoires d'autrefois. Premier dizain: *Histoires extraordinaires* (suite), traduites par M. *Jean Kermalo*, 280-288. — Le bois de la Coudraye, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*, 440-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Romanciers bretons: Paul Féval, par M. *Edmond Biré*, 32-41. — Olivier Maillard, par M. *Arthur de la Borderie*, 169-175. — Un livre de controverse contre les calvinistes, par M. *S. Ropartz*, 194-203. — François Auffray Pluduno, chanoine de Saint-Brieuc (1615-1625), par M. *S. Ropartz*, 351-368. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, par M. *Lucien Dubois*, 393-400. — Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 417-435.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les deux Cousines*, de M. Lucien Darville, par M. le Vte *Edouard de Kersabiec*, 83-84. — *Feuilles mortes*, de M. Victor Bernard, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 147-149. — *Œuvres de Berryer: Plaidoyers*, T. III, par M. *Edmond Biré*, 316-318. — *Le R. P. de Ponlevoy*, du R. P. A. de Gabriac, par *D. F. P.*, 321-322. — *Les deux Frères martyrs ou les Enfants nantais*, drame-mystère, d'un Frère des Ecoles chrétiennes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 403-408. — *Sarah, ou la Suivante de la Marquise*, de M. de Montfournier, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 484-485.

POÉSIE. — *Semper fidelis*, par M. *Emile Grimaud*, 204-205. — La chanson de fête des petits pâtres, par M. *Emile Ernault*, 273-275. — La petite Patrie, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 276-279. — Sœur Simplice, par M. *Emile Grimaud*, 381-384. — Le Moulin; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, par M. *Prosper Blanchemain*, 459-460.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut, 5,-31. — Nos artistes au salon de 1877, par M. *Lucien Dubois*, 51-62. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite), par M. *L. de Kerpenic*, 82-83, 324-329. — Un tableau à Sainte-Anne d'Auray, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 242-244. — La Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 246-248, par M. *de Granges de Surgères*, 408.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 248, 336, 416.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

BIRÉ (Edmond). — Paul Féval, 32-41. — *Œuvres de Berryer : Plaidoyers*, t. III, 316-318.

BLANCHEMAIN (Prosper). — Le Moulin ; Les Pommiers sont fleuris, sonnets, 459-460.

DU BOIS SAINT-SÉVERIN (Félix). — Le vaisseau de guerre des Malouins aux Terres-Neuves, 385-392, 467-475.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Olivier Maillard, 169-175.

DE CHAMBORD (Mgr le Cte.) — Deux lettres, 244-245.

Mgr LE GOQ, évêque de Nantes. — Lettre pastorale, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, 249-263.

DE COURCY (Alfred). — Le bois de la Coudraye, proverbe, 440-468.

DE COURCY (Pol). — Une préface, 63-72.

D. F. P. — Le R. P. de Ponlevoy, par le R. P. A. de Gabriac, 321-322.

DUBOIS (Lucien). — Nos artistes au salon de 1877, 51-62. — A propos d'une nouvelle édition de Villehardouin, 363-460. — Les livres d'étrennes, 417-435.

ERNAULT (Émile). — La chanson de fête des petits pâtres, 273-275.

FOULON (Auguste). — *Questions de droit maritime*, par M. Alfred de Courcy, 480-482.

Mgr FREPPEL, évêque d'Angers. — Oraison funèbre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, 89-106.

GERLIN DE BOURGOGNE (Jules). — La seigneurie de Crêhêren en Plouvara (Côtes-du-Nord), 264-272.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Mme la comtesse Arthur de Bouillé, 84-85. — M. Le comte Edouard de Monti de Rezé, 165-168. — M. de Sallier-Dupin, 245-246. — La chevalerie du duché de Bretagne, 206-214. — *La paroisse de Sévérac aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. Hippolyte Le Gouvello, 309-315. — *Les deux frères martyrs ou les Enfants nantais*, drame-mystère, par un Frère des Écoles chrétiennes, 403-408. — Saint Paulin de Nole, 461-466.

DE LA GOURNERIE (Jules). — Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français (fin), 5-31.